



Lundi 10 février 2025

**BULLETIN OFFICIEL  
DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉBATS**

Séance des mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19

**DÉCEMBRE 2024**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Amendement n° 11 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement de la ceinture verte et sportive.....	11
Hommages à M. Roger Madec.....	3	Amendement n° 12 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'aménagement provisoire des carrefours dangereux.....	11
Souhais de bienvenue.....	9	Amendement n° 13 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux décorations de fin d'année dans les quartiers populaires de la Ville.....	12
Hommages à M. Roger MADEC. (Suite).....	10	Amendement n° 14 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Actions éducatives" par un transfert de la subvention annuelle à l'établissement sous contrat Stanislas.....	12
Hommage aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.....	10	Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé.....	12
Adoption de comptes rendus.....	11	Amendement n° 16 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de la subvention du centre Primo Levi.....	12
Débat budgétaire - Etat spécial territorial.....	11	Amendement n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge des signalements de dépassement de l'encadrement des loyers et des locations des passoires énergétiques.....	12
2024 DFA 70 - Projet de budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.....	11	Amendement n° 18 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réfection du vélodrome Jacques-Anquetil.....	12
2024 DFA 70-1° - Budget d'investissement pour 2025.....	11	Amendement n° 19 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.....	12
2024 DFA 70-2° - Budget de fonctionnement pour 2025.....	11	Amendement n° 20 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des vacances "Arc-en-Ciel".....	12
2024 DFA 70-3° - Evolutions de tarifs.....	11	Amendement n° 21 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux classes découvertes.....	12
Amendement n° 1 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la gratuité du stationnement et l'accès aux voies réservées sur le périphérique pour les cars de transport scolaires de Paris et des villes de banlieue.....	11	Amendement n° 22 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des bibliothèques de la Ville pour les personnes en situation de handicap.....	12
Amendement n° 2 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de laveries solidaires.....	11	Amendement n° 23 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création d'une journée du petit patrimoine.....	12
Amendement n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement à la préservation du foncier parisien extra-muros en faveur du droit aux vacances.....	11	Amendement n° 24 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au financement de jeux pour enfants en situation de handicap dans les squares à Paris.....	12
Amendement n° 4 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Paris Jeunes Vacances".....	11	Amendement n° 25 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au plan toits anti surchauffe. ...	12
Amendement n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au fonctionnement des écoles supérieures d'arts appliqués (ESAA).....	11	Amendement n° 26 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au syndrome de Diogène.....	12
Amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement du conservatoire des Amandiers (20e).....	11	Amendement n° 144 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de 4 nouvelles autorisations de programme.....	12
Amendement n° 7 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en œuvre des engagements de la Ville de Paris en matière d'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.....	11		
Amendement n° 8 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.....	11		
Amendement n° 9 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre de jeunesse au 4, rue de la Mare (20e).....	11		
Amendement n° 10 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.....	11		

Amendement n° 145 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'abondement de crédits de paiement affectés à la DEVE.....	12	améliorer rapidement le cadre de vie des riverains de la place Henri-Freney.....	13
Amendement n° 146 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'abondement de crédits affectés à la DASCO.....	12	Amendement n° 168 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la rénovation de la place Denfert-Rochereau.....	13
Amendement n° 147 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'abondement de crédits affectés à la DJS.....	12	Amendement n° 169 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens pour investissements localisés dans le 14e arrondissement sur la voirie rue Wilfrid-Laurier et rue du Général Humbert.....	13
Amendement n° 150 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux recettes de taxe foncière et de taxe d'habitation.....	12	Amendement n° 170 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sécurité des déplacements....	13
Amendement n° 151 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé environnementale dans le cadre du Plan parisien pour la santé environnementale.....	12	Amendement n° 171 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé environnementale dans le cadre du Plan parisien pour la santé environnementale.....	13
Amendement n° 152 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et la prévention des cancers.....	12	Amendement n° 172 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une aide exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.....	13
Amendement n° 153 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et le soutien à la protection maternelle et infantile.....	13	Amendement n° 174 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'effectifs de police municipale financée par la suppression des crédits alloués au fonctionnement de la salle de consommation à moindre risque (HSA) du 10e arrondissement.....	13
Amendement n° 154 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et les centres de santé sexuels.....	13	Amendement n° 175 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression des préemptions massives de la Ville de Paris.....	13
Amendement n° 155 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et les actions de prévention et sensibilisation dans le cadre du mois de la santé mentale.....	13	Amendement n° 176 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et au développement de structures de l'ESS et de l'alimentation durable comme Terra-Kelbongoo.....	14
Amendement n° 156 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la politique de la Ville et le financement du dispositif "Réduc'sport".....	13	Amendement n° 178 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au rééquilibrage de nos recettes.....	14
Amendement n° 157 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la politique de la Ville et le renforcement du Fonds de participation des habitant.es et du Réseau de Solidarité de Familles Monoparentales.....	13	Lettre rectificative n° 1.....	14
Amendement n° 161 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'augmentation des moyens de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris.....	13	Vœu n° 27 déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'association "Paris & Co".....	14
Amendement n° 162 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'hébergement d'urgence et l'ouverture des lycées inoccupés George Brassens (19e) et Brassäi (15e)....	13	Vœu n° 28 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'application des 35 heures au sein de la collectivité parisienne.....	14
Amendement n° 163 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des propriétaires par l'Agence parisienne pour le Climat.....	13	Vœu n° 29 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.....	14
Amendement n° 164 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le soutien à l'économie sociale et solidaire.....	13	Vœu n° 30 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fin des préemptions.....	14
Amendement n° 165 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le soutien à l'économie sociale et solidaire.....	13	Vœu n° 31 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.....	14
Amendement n° 166 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'extension du site des canaux.....	13	Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'engagement d'un plan d'économies et le désendettement de la Ville de Paris.....	14
Amendement n° 167 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour		Vœu n° 33 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.....	14
		Vœu n° 34 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rénovation et à la revitalisation du marché Saint-Martin.....	14

Vœu n° 35 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au budget de la voirie.....	14	redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2025.....	15
Vœu n° 36 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au budget participatif de la Ville de Paris.....	14	2024 DPE 46 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2025.....	15
Vœu n° 37 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au déploiement du Plan Vélo 2021-2026.....	14	2024 DPE 47 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2025.....	15
Vœu n° 38 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au suivi d'exécution budgétaire des différents plans stratégiques de la Ville.....	14	2024 DPE 57 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la contrevalet pour la redevance de performance du réseau d'eau potable au 1er janvier 2025.....	15
Vœu n° 39 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à consacrer une partie des droits de mutation à titre onéreux au désendettement de la Ville.....	14	2024 CAS 1 - Communication relative au budget 2025 du C.A.S.-V.P.....	15
2024 DFA 52 - Budgets primitifs 2025 des états spéciaux d'arrondissement.....	14	2024 DSOL 32 - Budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	15
Amendement n° 158 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.....	14	2024 DSOL 185 - Budget primitif créant, pour l'année 2025, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	15
Amendement n° 159 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.....	14	2024 DFA 78 - Actualisation des conditions d'exonération de taxe foncière à la suite de la modification des dispositions de l'article 1383-0 B du CGI en loi de finances pour 2024.....	15
Amendement n° 160 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.....	14	2024 DFA 79 - Transmission à la DRFIP des adresses des biens susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales (TFC).....	15
2024 DFA 71 - Projet de budget primitif emplois pour 2025.....	14	2024 DSOL 179 - Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2025.....	15
Amendement n° 40 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux personnels des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.....	14	Suspension et reprise de la séance.....	45
Amendement n° 41 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au contrôle des annonces de meublés touristiques.....	14	Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).....	46
Amendement n° 42 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au recrutement de personnels afin de mener à bien les rénovations globales et environnementales des écoles et des crèches.....	15	2024 PP 85 - Budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2025.....	65
Amendement n° 43 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accélération du plan de dépréciation au sein de la DASCO.....	15	Amendement n° 46 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des moyens humains et matériel de la Préfecture de police de Paris en faveur de l'accueil des demandeurs et de demandeuses de titres de séjour.....	65
Amendement n° 44 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de moyens humains en faveur des auxiliaires de puériculture.....	15	Amendement n° 173 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'alignement sur l'inflation du budget primitif du budget spécial 2025 de la Préfecture de police.....	65
Amendement n° 45 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux suppressions de postes de professeurs de la Ville de Paris.....	15	2024 PP 83 - Modification des dispositions relatives à la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.....	65
Lettre rectificative n° 2.....	15	Souhaits de bienvenue.....	66
2024 DILT 17 - Budget primitif du budget annexe des T.A.M. 2025.....	15	2024 PP 85 - Budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2025.....	66
2024 DPE 45 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2025.....	15	Amendement n° 46 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des moyens humains et matériel de la Préfecture de police de Paris en faveur de l'accueil des demandeurs et de demandeuses de titres de séjour.....	66
2024 DPE 48 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collective) à compter du 1er janvier 2025.....	15	Amendement n° 173 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'alignement sur l'inflation du budget primitif du budget spécial 2025 de la Préfecture de police.....	66
2024 DPE 49 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des			



2024 PP 83 - Modification des dispositions relatives à la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police. (Suite).....	66	rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police. ....	102
Débat budgétaire - Explication de votes. ....	85	Compte rendu de la 7e Commission.....	103
2024 DFA 70-1° - Budget primitif d'investissement pour 2025. ....	95	2024 DGRI 67 - Subvention (18.000 euros) à l'association "Coup de Soleil" pour l'organisation du Maghreb des Livres et signature d'une convention. ....	104
2024 DFA 70-2° - Budget primitif de fonctionnement pour 2025.....	98	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Syrien.....	107
2024 DFA 70-3° - Evolutions de tarifs.....	98	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une aide d'urgence en faveur de la minorité chrétienne en Syrie.....	107
2024 DFA 52 - Budgets primitifs 2025 des états spéciaux d'arrondissement. ....	99	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	107
2024 DFA 71 - Projet de budget primitif emplois pour 2025. ....	99	Suspension et reprise de la séance. ....	111
2024 DILT 17 - Budget primitif du budget annexe des T.A.M. 2025. ....	99	2024 DGRI 68 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "HuSoMe" pour une aide d'urgence aux populations civiles de la bande de Gaza. ....	111
2024 DPE 45 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2025.....	99	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris aux Géorgiennes et aux Géorgiens. ....	115
2024 DPE 48 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2025.....	99	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation au Proche-Orient et au respect par la France de ses engagements avec la cour pénale internationale. ....	116
2024 DPE 49 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2025.....	100	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux civils palestiniens et libanais et au processus de paix au Proche-Orient.....	116
2024 DPE 46 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2025.....	100	Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension de toute relation entre la Ville de Paris et l'État d'Israël. ....	116
2024 DPE 47 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2025.....	100	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	116
2024 DPE 57 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la contrevalet pour la redevance de performance du réseau d'eau potable au 1er janvier 2025.....	100	Souhaits de bienvenue. ....	120
2024 CAS 1 - Communication relative au budget 2025 du C.A.S.-V.P. ....	101	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la célébration du 60e anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026.....	121
2024 DSOL 32 - Budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. ....	101	2024 DJS 124 - Convention de partenariat avec la NBA. ....	121
2024 DSOL 185 - Budget primitif créant, pour l'année 2025, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. ....	101	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'établissement d'une charte de la laïcité pour les associations subventionnées par la Ville. ....	123
2024 DFA 78 - Actualisation des conditions d'exonération de taxe foncière à la suite de la modification des dispositions de l'article 1383-0 B du CGI en loi de finances pour 2024. ....	101	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure transparence, pédagogie et gestion des délais dans le cadre du budget participatif. ....	124
2024 DFA 79 - Transmission à la DRFIP des adresses des biens susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales (TFC). ....	101	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'affichage dans l'espace public. ....	126
2024 DSOL 179 - Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2025.....	101	Suspension et reprise de la séance. ....	128
2024 PP 85 - Budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2025.....	102	2024 DPE 41 - Approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.....	128
2024 PP 83 - Modification des dispositions relatives à la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes		Amendement n° 47 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et à la généralisation du compostage. ....	128
		Amendement n° 48 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la massification et la simplification de la collecte des déchets alimentaires pour les particuliers et les professionnels.....	128

Amendement n° 49 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux événements écoresponsables. ....	128	2024 DEVE 91 - Site 1 à 9, avenue du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16e). - Evolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle. ....	162
Amendement n° 50 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux marchés alimentaires. ....	128	2024 DEVE 105 - Fonds Vert. - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite Ceinture (15e). ....	164
Amendement n° 177 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'administration exemplaire. ....	128	Souhaits de bienvenue. ....	165
Amendement n° 177 bis déposé par l'Exécutif relatif aux fiches actions du PLPDMA. ....	128	2024 DEVE 105 - Fonds Vert. - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite Ceinture (15e). (Suite). ....	165
Vœu n° 51 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la collecte et au tri des déchets alimentaires dans les lycées parisiens. ....	128	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au prolongement de la ligne 1 du métro vers Val de Fontenay. ....	167
Vœu n° 52 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction de vente des bouteilles plastiques sur l'espace public parisien. ....	128	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture d'un nouveau tronçon de l'ancienne Petite ceinture ferroviaire. ....	169
Vœu n° 53 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remunicipalisation de la collecte des biodéchets. ....	128	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la comptabilisation des arbres morts. ....	170
Vœu n° 54 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place d'une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. ....	128	2024 DAE 310 - Occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'Agronomie Tropicale du bois de Vincennes (12e). ....	172
2024 DPE 53 - Fixation du mode de calcul et des tarifs de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers à compter du 1er avril 2025. ....	128	Compte rendu de la 1ère Commission. ....	173
Vœu n° 55 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets ménagers à Paris. ....	128	2024 DAE 66 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2025. - Avis du Conseil de Paris. ....	174
2024 DPE 40 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. ....	128	2024 DAE 294 - Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Champ de Mars. - Conventions. ....	176
Vœu n° 56 déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la plainte de "France Nature Environnement" contre "Coca-Cola" pour greenwashing durant les J.O.P. 2024. ....	128	2024 DAE 160 - Subvention de fonctionnement (5.120.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission locale de Paris (18e). ....	177
Compte rendu de la 8e Commission. ....	148	2024 DAE 258 - Avenant n° 3 à la convention triennale 2022-2024 pour subvention de fonctionnement 2025 (4 millions d'euros) à l'association "Paris je t'aime". - Office de tourisme. ....	179
2024 DPE 54 - Mise à disposition de services et de moyens. - Convention avec "Paris Musées". ....	149	2024 DAE 286 - Subvention de fonctionnement 2025 (1.500.000 euros), subvention d'investissement 2025 (200.000 euros) et conventions avec "Paris et Compagnie" (18e). ....	181
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'ouverture de l'atelier Fustel de Coulanges l'après-midi. ....	150	2024 DVD 79 - Exercices des batardeaux à grande échelle. - Convention de prise en charge financière par la Métropole du Grand Paris des dépenses liées aux montages des équipements de protection contre la crue à Paris. ....	183
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'insuffisance du ramassage des feuilles mortes à Paris. ....	151	2024 DRH 10 - Modification de la délibération 2022 DRH 4 du 13 juillet 2022 attribuant une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et une indemnité de sujétions aux professeurs de la Ville de Paris. ....	185
2024 DPE 39 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. ....	152	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux restructurations en cours à la DRFIP Paris. ....	185
2024 DVD 115 - Contrat de concession de distribution publique de gaz entre GRDF et la Ville de Paris. - Avenant n° 1. ....	154	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la casse de la Fonction publique opérée par le Gouvernement. ....	187
2024 DVD 124 - Canaux parisiens. - Convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de bateaux électriques sans permis destinés à la location sur le domaine public fluvial (19e). ....	158	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la défense de la Fonction publique et des agents publics. ....	187
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de bateaux électriques sans permis. ....	158		
Suspension et reprise de la séance. ....	162		

2024 DAJ 31 - Délibération modificative à la délibération 2024 DAJ 23 portant approbation du principe de création du fonds de dotation "Paris 2050" et de ses statuts. ....	188	et "Les Lumières" pour l'organisation de l'événement "Soirée des Lumières" le 20 janvier 2025. ....	211
2024 DFA 63 - Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des Finances et des Achats et l'établissement public "Paris Musées". ....	189	2024 DAC 347 - Signature de l'avenant modificatif n° 1 et de la convention d'application financière au titre de l'année 2024 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée (2023-2025). ....	212
2024 DFA 76 - Hippodrome de Paris-Vincennes (12e). - Avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public pour la concession de l'hippodrome du 6 mai 1976. ....	190	2024 DAC 478 - Convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées" et convention spécifique entre la DAC et l'E.P.P.M. ....	214
2024 DFA 77 - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public du 1er octobre 2021 pour l'exploitation de la buvette située dans le parc Chapelle-Charbon, sis 28-32, rue Moussorgski (18e). ....	192	2024 DICOM 38 - Convention de cession de droits d'auteur conclue à titre gratuit avec M. Sebastião SALGADO au profit de la Ville de Paris pour célébrer le passage à l'année 2025. ....	215
Compte rendu de la 2e Commission. ....	194	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Association pour le soutien du théâtre privé. ....	216
2024 DAC 456 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Christo et Jeanne-Claude au 24, rue Saint-Louis-en-l'Île (4e). ....	195	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au niveau de la subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé pour 2025. ....	216
2024 DAC 459 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Ponge et Jean Dubuffet au 34, rue Lhomond (5e). ....	197	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). ....	216
2024 DAC 460 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mallé Kanté et Moncef Mokrane dans l'escalier qui fait angle entre le passage Boris Vian et le 12, rue de la Goutte-d'Or (18e). ....	198	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	216
2024 DEVE 102 - Dénomination "Allée des Marinettes" attribuée à une des allées du square Claude-Nicolas Ledoux (14e). ....	199	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud. ....	220
2024 DSP 89 - Dénomination du centre de santé Adelaïde Hautval (5e). ....	200	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'harmonisation des horaires d'ouverture des bibliothèques. ....	221
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Raoul Minot. ....	201	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux œuvres d'art dans l'espace public parisien. ....	222
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartjie Baartman. ....	202	Compte rendu de la 3e Commission. ....	223
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la Commune libre de Montmartre et à son ancienne maire, Marielle Frédérique Turpaud. ....	203	2024 DVD 121 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (141.441,28 euros). ....	224
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie municipale en hommage à Jean Lefebvre. ....	205	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un permis de piétonisation temporaire. ....	226
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un parcours mémoriel parisien autour de la persécution des femmes. ....	206	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion du stationnement payant à Paris. ....	227
2024 DAC 43 - Avenants à conventions d'équipement pour prolongation des délais et ajustements avec 12 structures culturelles. ....	207	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression progressive des horodateurs. ....	228
2024 DAC 94 - Subvention (50.000 euros) à l'association "Orchestre symphonique Divertimento" et convention. ....	208	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dégradation des abords et du mobilier urbain du Panthéon. ....	229
2024 DAC 99 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e). ....	210	2024 PP 89 - Convention de groupement de commandes relatif à l'acquisition d'effets et accessoires vestimentaires pour les besoins des motocyclistes civils de la Préfecture de police de Paris et du S.G.A.M.I. ....	230
2024 DAC 340 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations "Unifrance"		Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'abandon du projet "Musée-Mémorial" par l'Etat. ....	232
		Rappel au règlement. ....	233
		Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'abandon du projet "Musée-Mémorial" par l'Etat (suite). ....	234

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre la conduite de véhicules sous l'influence de l'alcool.....	235	des personnes fragiles en vue de leur inscription dans le fichier "Reflex". .....	265
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage. ....	236	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la demande de libération de l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL.....	267
Compte rendu de la 4e Commission.....	237	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une reconnaissance officielle en l'honneur de Boualem SANSAL. ....	267
2024 DSP 40 - Subvention d'investissement (420.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" pour l'aménagement du dispositif thérapeutique innovant René Coty (14e).....	238	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la situation préoccupante de Boualem SANSAL en Algérie. ....	267
2024 DSP 53 - Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (12e) au profit du Samu-Smur de Paris.....	243	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la citoyenneté d'honneur de Boualem SANSAL. ....	267
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture d'un centre municipal de santé au 27, rue David-d'Angers.....	244	Vœu déposé par l'Exécutif.....	267
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du gynécologue Émile DARAÏ. ....	246	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition de la lutte contre l'antisémitisme comme objectif prioritaire pour 2025. ....	270
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la généralisation de partenariats entre l'A.P.-H.P. et les unités de médecine générale. ....	247	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la création d'une maison du dessin de presse. ....	272
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions de travail et au cadre de vie des médecins étrangers de l'A.P.-H.P.....	247	Compte rendu de la 5e Commission.....	274
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de l'attractivité de Paris pour les médecins. ....	247	Remerciements.....	275
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la prolifération des rats dans le secteur du Champ-de-Mars.....	249	2024 DCPA 19 - Prorogation de la durée de validité de 3 subventions FIM 2021 par avenants, et signature d'une nouvelle convention FIM 2024. ....	275
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au contrôle de la présence de plomb en milieu scolaire. ....	250	2024 DGGP 19 - Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de services du 26 mars 2019 avec la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des compétences GEMAPI et lutte contre les nuisances sonores.....	276
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre le trafic et la consommation de drogue à Paris. ....	251	2024 DU 111 - Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.....	278
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge sanitaire des consommateurs de "crack".....	251	2024 DU 145 - Modification dossier de réalisation Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Modification projet de PEP. - Avenant n° 3 au traité de concession avec la SEMAPA. - Cessions foncières. ....	279
Suspension et reprise de la séance.....	255	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au retrait du permis de construire de la réhabilitation de bâtiments situé au 6 et 6B, rue Laferrière.....	282
2024 DSOL 175 - Subvention d'investissement (100.000 euros) relative à la création d'un sas de mise à l'abri de familles. ....	255	2024 DLH 353 - Location de l'immeuble 39, boulevard du Montparnasse (6e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	283
2024 DSOL 167 - Petites unités de vie de moins de 25 places. - Modification du règlement départemental d'aide sociale passage pour le financement de la dépendance en "A.P.A.-Établissement".....	261	2024 DLH 365 - Réalisation 42, rue de la Verrerie (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 P.L.A.-I, 5 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (1.203.390 euros).....	285
2024 DSOL 168 - Convention de paiement aux services d'aide à domicile des aides sociales à l'autonomie par avance annuelle.....	262	2024 DLH 370 - Réalisation 3-5, rue Valette (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux (14 P.L.A.-I, 10 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.492.081 euros).....	286
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au développement de l'accueil de jour à Paris pour soulager les aidants.....	264	2024 DLH 377 - Réalisation 18, rue Surcouf (7e) d'un programme de création de 15 logements sociaux (9 P.L.A.-I et 6 PLUS) par "Paris Habitat". - Subvention (1.472.293 euros). ....	287
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'identification		2024 DLH 358 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 5, passage Jean-Nicot (7e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (499.500 euros). ....	287

2024 DLH 345 - Réalisation 15, rue Amélie - 14, passage Jean-Nicot (7e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements (11 P.L.A.-I, 7 PLUS) par "Paris Habitat". - Subvention (739.748 euros).....	287	2024 DLH 362 - Réalisation 78, rue de la Chapelle (18e) d'un programme de surélévation comportant 5 logements P.L.A.-I en pension de famille et 26 logements P.L.A.-I en résidence sociale par "Heneo". .....	302
2024 DLH 391 - Réalisation 149, rue du Faubourg Poissonnière (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (13 P.L.A.-I, 9 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (7.015.120 euros).....	292	2024 DLH 366 - Réalisation 22, rue Lepic (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 P.L.A.-I, 2 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (405.583 euros).....	302
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création d'un équipement sportif.....	292	2024 DLH 361 - Réalisation lot 11 Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e), d'un complément de programme de construction neuve de 5 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (66.936 euros).....	304
2024 DLH 209 - Réalisation 5, villa Jean-Godard (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 P.L.A.-I, 6 PLUS) par Elogie-SIEMP. - Subvention (798.550 euros).....	292	2024 DLH 169 - Réalisation 41, rue Tournefort (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'une résidence étudiante de 91 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (7.136.625 euros).....	307
2024 DLH 351 - Réalisation 24-26, rue Sibuet (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 157 logements dont 110 sociaux (40 P.L.A.-I, 40 PLUS, 30 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (24.446.262 euros).....	293	2024 DLH 286 - Réalisation 1-3, avenue de la Porte de Brancion (15e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 56 logements PLUS par "Paris Habitat". - Subvention (2.863.000 euros).....	307
2024 DLH 393 - Réalisation 18-20, rue Sibuet (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 63 logements dont 44 sociaux (14 P.L.A.-I, 13 PLUS, 17 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (10.685.222 euros).....	293	2024 DLH 281 - Réalisation lot S4 Z.A.C. "Gare des Mines" (18e) d'un programme de création d'une résidence étudiante et d'un foyer d'accueil médicalisé par "Paris Habitat". .....	307
2024 DLH 363 - Réalisation 1, rue Crampel (12e) d'un programme de création d'une pension de famille de 23 logements P.L.A.-I et d'une résidence sociale de 7 logements P.L.A.-I par la R.I.V.P. - Subvention (636.649 euros).....	293	2024 DLH 354 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 3-7, rue Cristino-Garcia (20e) et réalisation d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 73 logements PLUS.....	307
2024 DLH 369 - Réalisation 5, rue Crampel (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements dont 19 sociaux (5 P.L.A.-I, 7 PLUS, 7 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (1.190.280 euros).....	293	Suspension et reprise de la séance.....	311
2024 DLH 193 - Réalisation 190, rue Lecourbe (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements dont 25 sociaux (16 P.L.A.-I, 9 PLUS) par SEQENS. - Subvention (3.001.392 euros).....	296	2024 DLH 167 - Réalisation 29, rue Cambacérés (8e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (211.575 euros).....	311
2024 DLH 282 - Réalisation 28, rue Leriche (15e) d'un programme de construction de 42 logements sociaux (21 P.L.A.-I, 13 PLUS, 8 P.L.S.) par SEQENS. - Subvention (3.266.820 euros).....	296	2024 DLH 307 - Réalisation 40-42, rue de la Bienfaisance - 1, rue Treilhard (8e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Elogie-SIEMP. - Subvention (375.000 euros).....	311
2024 DLH 339 - Réalisation 10, square Desnouettes (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (6 P.L.A.-I, 6 PLUS, 6 P.L.S.) par Elogie-SIEMP. - Subvention (1.971.845 euros).....	296	2024 DLH 199 - Réalisation 11, rue Cadet (9e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (143.438 euros).....	313
2024 DLH 359 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 6-10, passage Dubail (10e) d'un programme de construction d'une pension de famille par "Vilogia". - Subvention (713.600 euros).....	300	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la surélévation de l'immeuble situé 11, rue Cadet (9e).....	313
2024 DLH 337 - Réalisation 28, rue Damrémont (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 P.L.A.-I, 5 PLUS) par Elogie-SIEMP. - Subvention (1.500.105 euros).....	302	2024 DLH 277 - Réalisation d'un programme d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-SIEMP dans le 17e arrondissement. - Subvention (565.624 euros).....	314
2024 DLH 340 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 16, rue Véron (18e), d'un programme de création d'une pension de famille (23 P.L.A.-I) et d'une résidence accueil (15 P.L.A.-I) par Elogie-SIEMP.....	302	2024 DLH 398 - Abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme à 90 jours.....	315
		Salutations.....	317
		2024 DLH 398 - Abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme à 90 jours (suite).....	317
		2024 DDCT 156 - Convention locale d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires "politique de la ville". .....	322

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au désengagement de la Région Ile-de-France sur le logement social.....	326	2024 DASCO 160 - Rapport sur la restauration scolaire pour 2023.....	338
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réquisition des logements vacants.....	328	2024 DASCO 172 - Convention avec l'Académie de Paris relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans les écoles publiques parisiennes du 1er degré.....	348
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'amélioration de la coordination des travaux par la Ville de Paris.....	329	2024 DEVE 96 - Subvention en fonctionnement (5.200.000 euros) et en investissement (200.000 euros) à la régie personnalisée école Du Breuil pour l'exercice 2025.....	352
2024 DDCT 192 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Banlieues Climat".....	331	2024 DICOM 6 - Conventions de partenariat relatives à l'opération "Village de Noël" installée sur la place de la Concorde dans le cadre des "Fêtes de fin d'année".	353
Compte rendu de la 6e Commission.....	333	2024 DVD 126 - Projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre). - Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'EPRND.....	354
2024 DJS 132 - Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2025.....	334	2024 DVD 129 - Projet de transformation des abords de Notre-Dame. - Convention de partenariat et participation financière avec le C.A.U.E. pour les actions de médiation transitoire et de signalétique.....	354
2024 DAJ 29 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris.....	336	2024 SG 88 - Subvention de la Ville de Paris d'un dispositif audiovisuel pour assurer une retransmission gratuite de la cérémonie de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris (Paris Centre).....	358
2024 DASCO 79 - Convention passée entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour les travaux de rénovation des installations électriques et des circulations au 1er étage de la C.M.R. Janson de Sailly (16e).....	337	Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la réhabilitation du square de la porte de la Villette.....	359
2024 DASCO 105 - Caisse des écoles (5e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.....	338	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transformation de la place Denfert-Rochereau.....	361
2024 DASCO 108 - Caisse des écoles (8e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.....	338	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la végétalisation de la rue Gay-Lussac et à l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée.....	361
2024 DASCO 112 - Caisse des écoles (12e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.....	338	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'extinction des supports publicitaires lumineux dans les commerces la nuit.....	362
2024 DASCO 115 - Caisse des écoles (15e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.....	338	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suppression des "ateliers bleus" sur le temps méridien dans les écoles élémentaires publiques. ...	363
2024 DASCO 116 - Caisse des écoles (16e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.....	338	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux effets des réhabilitations du parc social sur la carte scolaire.....	364
2024 DASCO 118 - Caisse des écoles (18e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.....	338	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la procédure Affelnet.....	365
2024 DASCO 122 - Caisse des écoles (5e). - Subvention 2025 (3.139.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire....	338	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction de subventionner les établissements privés sous contrat pratiquant le fichage religieux des élèves.....	365
2024 DASCO 130 - Caisse des écoles (13e). - Subvention 2025 (11.620.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire....	338	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du versement de la subvention de la Ville de Paris au collège Stanislas.....	366
2024 DASCO 134 - Caisse des écoles (17e). - Subvention 2025 (8.500.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire....	338	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas.....	366
2024 DASCO 135 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2025 (16.750.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire....	338	Suspension et reprise de la séance.....	369
2024 DASCO 137 - Caisse des écoles (20e). - Subvention 2025 (14.780.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire....	338		

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du versement de la subvention de la Ville de Paris au collège Stanislas.....	369	2024 DAJ 19 - Refuser le legs universel fait à la Ville de Paris par testament du 29/07/1999 par Mme Hélène, Simonne ROCHEREUX, décédée le 30/10/2011 (20e).....	382
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas (suite).....	370	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	383
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.....	370	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	383
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du régime dérogatoire de décharge de service des directrices et directeurs d'école à Paris.....	370	Clôture de la séance.....	383
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la décharge d'enseignement des directeurs d'école parisiens.....	370	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	384
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin du régime d'exception de la décharge des directeurs d'école parisienne.....	370	QE 2024-28 - Question de Mme Maud GATEL et des élu.es du groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	384
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.....	371	QE 2024-29 - Question de M. Émile MEUNIER et des élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux travaux réalisés sur le terrain Junot.....	385
Vœu déposé par l'Exécutif.....	371	QE 2024-30 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élu.es du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la présence de la Police nationale et aux verbalisations des infractions au Code de la route.....	385
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris!" relatif au bilan de la réforme des rythmes scolaires.....	374	Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.....	388
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris!" relatif au programme d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles et collèges parisiens.....	376	Votes spécifiques.....	389
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction de l'utilisation de mercure.....	378	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	389
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la fermeture de l'école Belzunce.....	378	Comptes rendus des Commissions.....	397
Vœu déposé par l'Exécutif.....	378	Listes des membres présents.....	406
2024 DAE 292 - Subventions de fonctionnement (4.800.000 euros) et d'investissement (350.000 euros) à la régie E.I.V.P. au titre de l'exercice 2025.....	380	Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2025.....	412
2024 DAE 293 - Subventions de fonctionnement (12.807.600 euros) et d'investissement (1.600.000 euros) à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2025.....	381	Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2025.....	415
		Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 129.....	417
		Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 130.....	421
		Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	425
		Tableau des votes des groupes politiques.....	432



*La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous débutons notre Conseil.

## **Hommages à M. Roger Madec.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons nous lever. C'est avec une immense émotion que je m'adresse à vous ce matin pour saluer la mémoire de notre collègue et ami Roger Madec. Jamais je n'aurais pensé prononcer cet hommage devant vous. Le dernier Conseil de Paris de l'année se tient sans lui, et son absence laisse un vide immense. L'annonce de son décès, aussi brutal que soudain, mardi dernier, fut un choc terrible pour nous tous, pour ses camarades, pour ses compagnons de route, pour les habitants du 19<sup>e</sup> arrondissement, pour ses amis, pour son compagnon, Max. Cette disparition nous a tous plongés dans une immense tristesse. Sa disparition est une perte terrible, pour Paris et pour chacune et chacun d'entre nous.

Roger Madec a consacré sa vie à notre ville, et au 19<sup>e</sup> arrondissement, son arrondissement. Il était entré au Parti socialiste en 1976 et il a été un acteur clé de la victoire historique de la gauche à Paris. En 1995, la gauche avait emporté six arrondissements et Roger Madec avait mené le combat avec ténacité dans le 19<sup>e</sup>. Sans lui, et sans beaucoup d'autres, cette histoire n'existerait pas. Certains se souviendront peut-être de cette longue soirée électorale, où la victoire de la gauche s'est jouée à 400 voix.

Son nom restera à jamais indissociable du 19<sup>e</sup>, dont il a été maire de 1995 à 2013. Il aimait tant et profondément son arrondissement. Il l'a transformé avec une énergie et une détermination hors du commun. Le 19<sup>e</sup>, c'était Roger et Roger, c'était le 19<sup>e</sup>.

Roger était un incroyable élu de terrain. Du matin au soir, il se mobilisait sans compter pour le 19<sup>e</sup>, "son" 19<sup>e</sup>, comme il le disait, pour "ses" habitants. Il connaissait chaque quartier, chaque rue, chaque immeuble, chaque escalier. Il se souvenait de chacune et de chacun qu'il croisait. Les habitants du 19<sup>e</sup> l'aimaient pour cela. Ils l'aimaient, parce qu'il tenait ses engagements, il était là. Ils l'aimaient, parce qu'il trouvait des solutions. Ils l'aimaient, parce qu'il croyait en eux. Nous pouvons tous en témoigner.

Roger avait un sacré caractère, parce qu'il ne lâchait jamais, mais vraiment jamais. C'était aussi un maire visionnaire, un maire bâtisseur, un maire aménageur. Il a repensé le 19<sup>e</sup> arrondissement, avec audace et détermination.

J'ai bénéficié, comme beaucoup ici, de ses conseils, de sa vision, de sa gentillesse, de son exigence, aussi. Surtout, il était un maire 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toujours présent pour les habitants, à leur écoute, à leurs côtés. Il a, avec François DAGNAUD, avec Halima JEMNI, avec les élus du 19<sup>e</sup> que je veux ici saluer très profondément, transformé le 19<sup>e</sup>. Vous avez, ensemble, transformé le 19<sup>e</sup>.

Souvenez-vous du Bassin de la Villette. Il y a un "avant" et un "après" Roger. D'ailleurs, tout le monde en convient. Je me souviens d'une conversation avec un Président de la République, qui n'était pas de notre bord, qui, se promenant, revenant d'une visite dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, au jardin de la Villette, m'avait dit son admiration pour le travail effectué, et c'était Roger.

Aujourd'hui, on se promène, on se baigne l'été, on flâne entre deux cinémas, dans ce qui est devenu l'un des lieux les plus agréables de Paris, d'ailleurs, mis à l'honneur pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Il y a 30 ans, personne n'aurait prédit un tel changement. Peu voyaient ce que Roger voyait de ce quartier et de ses habitants.

Souvenons-nous aussi du Centquatre. Il l'a porté pendant des années, avec force. C'était les anciens services funéraires, c'est devenu un lieu culturel, reconnu et ouvert sur le quartier, imaginé pour ses habitants, avec ses habitants. Roger, encore Roger, était à l'origine de cette idée, finalement, de ce qu'est devenu aujourd'hui le Centquatre, ce lieu extraordinaire, cette rue couverte entre le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup>, où les jeunes viennent danser, où chacune et chacun vient flâner, humer l'air de Paris. C'est un lieu culturel, pacifié, républicain, tel que l'était Roger.

Je pense aussi à la cité Michelet. Nous y sommes allés souvent ensemble. C'était un des plus importants ensembles de logements sociaux construits à Paris, à la fin des années 1960. 1.800 logements ont été entièrement rénovés. On le doit à la ténacité, à la force, à l'engagement de Roger. Il a porté cette transformation de ce que l'on appelait une "cité", en "résidence", et qu'est-ce qu'il tenait à ce mot de "résidence" ! Il nous le disait. Il ne manquait pas de me le dire, à chaque fois que je me rendais avec lui, avec toi, cher François. Il tenait à cette appellation, avec ces jardins, ces services, ces équipements publics, avec la maison de santé qui accueille des médecins, qui est un

lieu indispensable pour lui et pour les habitants, avec la création de véritables adresses nouvelles pour les habitants. Sa volonté, c'était d'offrir aux habitants du 19e la même qualité de vie qu'ailleurs dans Paris, sa revendication, son idée fixe, cette idée fixe sur laquelle il nous a toutes et tous entraînés.

Son nom est aussi indissociable de la transformation de l'avenue Jean Jaurès, qui, souvenons-nous, était hier une véritable autoroute. Il fut à l'initiative d'un référendum local, en 1998, déjà, avec la question : "Faut-il oui ou non supprimer l'axe rouge de l'avenue Jean Jaurès ?". Il était précurseur, visionnaire. Il était l'un des premiers à porter le projet de Rosa Parks, qui est aujourd'hui un quartier à part entière. La liste est longue.

Roger a aussi défendu avec beaucoup de courage des politiques innovantes, qui ont continué à faire polémique, mais peu importe, avec le sens de l'intérêt général, notamment ses politiques en matière de réduction des risques, et cela, dès les années 1990. C'était courageux, il le portait, il était accompagné, il nous entraînait, nous étions avec lui, et nous sommes fiers de continuer à poursuivre ses politiques.

Il a également été un fervent défenseur du mariage pour tous, parce que ses convictions étaient ancrées dans une idée simple, mais puissante : chacun mérite les mêmes droits et la même reconnaissance de la République. C'était un homme de convictions, un homme de gauche, réellement de gauche, qui n'a jamais tergiversé, qui a toujours su où était sa gauche, sa droite. Il était respectueux, parce que c'était un républicain engagé pour plus de justice, d'égalité, de solidarité.

Ces dernières années, il se mobilisait aussi sans compter pour défendre la cause animale, qui lui tenait tant à cœur. Il était, pour ses camarades, comme pour ses collègues, un exemple, un monument, un roc. Pour moi, il était un pilier, un ami fidèle. Il a toujours été à mes côtés, dans les bons comme dans les moments les plus difficiles. Il était là, comme il était aux côtés de nombreux jeunes élus. Je pense à Colombe, Nicolas, Halima, et François. Il a été accompagné par des compagnons de route exceptionnels.

Un lien particulier nous unit à Roger, qui aujourd'hui, nous rassemble, et nous renforce. Cher François, chère Halima, vous avez partagé tant de combats depuis 1995. Je le sais, votre peine est immense, et nous nous y associons. Je veux vous témoigner notre profonde amitié et notre affection.

J'ai également une pensée émue pour les équipes du 19e arrondissement, qui sont ce matin dans les tribunes : les agents, les élus, les camarades, et toutes celles et ceux qui l'ont accompagné tout au long de cette vie si riche, consacrée à Paris et au 19e. Bien sûr, je pense avec émotion, et j'embrasse d'ici, Max BRYON son compagnon, son havre de paix, celui auprès de qui il se ressourçait. Cher Max, tu as été un pilier, un soutien pour Roger, à la fois dans sa vie personnelle, comme dans son engagement.

A toutes et tous, je tiens à vous présenter en mon nom, au nom des Parisiennes et Parisiens, mes plus sincères condoléances. Aujourd'hui, je pleure un ami cher, à qui Paris, sa ville qu'il aimait, rendra bien sûr l'hommage qu'il mérite. Ce sera aussi l'occasion pour les habitants du 19e de saluer sa mémoire, de lui dire "merci". Je n'oublierai pas tous ces moments, tous ces regards échangés, toutes ces discussions, tous ces combats menés ensemble. Nous n'oublierons pas notre cher ami Roger Madec.

Mes chers collègues, je vous invite maintenant à observer une minute de silence. Je vous remercie.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

Je donne bien sûr la parole à M. le maire du 19e arrondissement. Cher François DAGNAUD, vous avez la parole.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Anne, de ce bel hommage si juste.

Mes chers collègues, je savais bien, au plus profond de moi, qu'un jour sans doute, il serait dans l'ordre des choses que je prenne la parole, de façon solennelle et publique, comme je le fais ce matin, devant vous, pour saluer la mémoire de Roger et rendre hommage à son action, à ses engagements et à son beau parcours, mais on n'est jamais prêt à se séparer de ceux qui ont si longtemps fait partie de sa vie personnelle et publique. Je m'en tiendrai pour aujourd'hui à lui dire "merci".

Mon cher Max, ma chère Halima, mes chers amis du 19e, merci à vous d'être là. Au nom de tous ses proches et amis, au nom de tous ses camarades, collègues, collaborateurs, compagnons de route, de l'une ou l'autre de ses nombreuses vies, je veux, en votre nom, commencer par remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui, sur tous ces bancs, dans le 19e, partout à Paris, et bien au-delà, ont spontanément témoigné de leur sidération, de leur émotion, et plus encore, de leur reconnaissance à l'annonce du décès de Roger Madec.

Par où commencer pour évoquer sans fausse note la figure publique et intime de Roger ? Le militant, le maire, le parlementaire, l'homme, ses passions et ses vies superposées, parfois insoupçonnées, comme son amour des chiens - je salue Alain TRANCHANT qui est avec nous - qui a pu faire sourire quand on ne comprenait pas qu'elles façonnaient une part de son humanité, qu'elles recelaient la tendresse infinie qui était la sienne, derrière un abord

parfois austère. Oui, et merci de l'avoir rappelé, chère Anne, la cause animale est aussi un sujet politique. Il aura été un des précurseurs de cette prise de conscience encore à parfaire.

Roger a pris congé de nous à sa manière, sans perdre de temps. Avec lui, tout était trop long : les discours, trop de bavardages ; les réunions, trop longues. Je n'ose rien dire ici des séances de notre Conseil de Paris !

Les entretiens avec ses adjoints, les recrutements de ses collaborateurs, se tenaient parfois en quelques minutes. Il fallait en toute chose aller à l'essentiel et se dépouiller du superflu, pour faire, plutôt que pour dire. Il savait donc trancher quand il le fallait, décider, se donner les moyens d'arriver à ses fins, parce qu'à l'arrivée, seul le résultat comptait. Timide et déterminé, taciturne, généreux, distant et chaleureux, il était tout à la fois taiseux, mais "faiseux", comme dit l'adage.

Roger, je le crois, était, à sa façon, un ovni dans le monde politique, en tout cas une figure trop rare d'ancrage populaire, ce que les gens percevaient très bien, ce qui lui a très vite valu un immense respect dans son arrondissement, et plus tardif à Paris.

Pas insensible aux honneurs, jamais totalement dupe de leur vanité, c'est aussi ce qu'il m'a appris, et ce qu'il nous lègue. Méfions-nous de tous les entre-soi, assumons toutes nos mixités sociales, culturelles, et générationnelles. Nous sommes plus convainquants quand nous savons valoriser, reconnaître, les parcours, les sens populaires comme le sien, même si on ne maîtrise pas d'instinct tous les codes de la bonne société politique.

Quand on naît à Paris d'un papa gardien de la paix et d'une maman femme de ménage, dans une famille anticléricale dont le berceau s'ancre entre les Monts d'Arrée et la baie de Morlaix, au cœur de la Bretagne conservatrice et religieuse des années 1950, quand on se passionne pour la politique dès la présidentielle de 1965, en soutenant, sans bulletin de vote, puisque trop jeune, la première candidature de François Mitterrand, quand on est révolté par les injustices et déterminismes sociaux qui le feront renoncer aux études dont il aurait rêvé, pour s'engager très vite dans une vie professionnelle, contrôleur des P.T.T., puis cadre dans l'hôtellerie, enfin, assistant parlementaire en 1981, et quand on n'a nullement l'intention de renoncer à être et à aimer tel qu'on est, il en faut, du cran et du caractère, pour imposer ses choix de cœur et de vie !

Sa place dans l'écosystème politique parisien, il l'a donc arrachée de haute lutte, en sachant rassembler des soutiens, fédérer des fidélités, convaincues et séduites par sa simplicité, son travail de terrain, jusqu'à incarner son 19e arrondissement.

Conseiller d'arrondissement d'opposition en 1983, déçu, à l'époque, de rater son entrée au Conseil de Paris face au vent trop fort du premier grand chelem du R.P.R., il est conseiller régional en 1986, enfin tête de liste et Conseiller de Paris en 1989, après une bataille d'investiture homérique, chaque fois contestée, toujours confortée. Il a fini par s'imposer et forcer le respect.

Il s'en est donné, du mal ! Elu de l'opposition, acharné à construire une victoire jugée alors hors de portée, il aura arpenté inlassablement les rues du 19e à pied, rendu compte de son mandat avec un petit bulletin, que nous étions quelques-uns à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres, se mettant à l'écoute, relayant tous les combats du 19e.

Il finira par être reconnu à sa juste valeur, quand son élection comme maire en 1995 fera la démonstration de son efficacité, de son utilité, de sa capacité à conduire une équipe et à se rendre incontournable.

Vice-président de la Région après la victoire de Jean-Paul HUCHON en 1998, repère et pilier de la nouvelle majorité parisienne de Bertrand DELANOË après 2001, il est sénateur de Paris en 2004, président de "Paris Habitat" à la demande d'Anne HIDALGO en 2014, où il avait retrouvé une responsabilité à sa mesure, dont il s'est acquittée avec passion et dévouement, qu'il a tant regretté de devoir quitter en 2020.

Ce parcours, permettez-moi de ne pas oublier qu'il fait écho à celui d'une autre figure socialiste parisienne, celle de Georges Sarre, dont il a été très proche. C'est dans son équipe que nous nous sommes rencontrés, à la fin des années 1980, Roger, Halima JEMNI et moi. Patrick BLOCHE et quelques autres amis s'en souviendront. C'est de cette histoire qu'est née notre histoire, dans la fidélité et la transmission qui ne s'enferme dans aucun héritage, mais qui n'en renie rien, et revendique avec fierté ce que l'on a réussi et construit ensemble.

C'est aussi cette éthique de la fidélité et de la transmission qui l'a amené, et c'était pour lui un choix empreint de gravité et de responsabilité, mais mûrement pesé et assumé, à me proposer de prendre son relais à la mairie du 19e la dernière année de son troisième mandat, pour poursuivre et pour renouveler le travail engagé dans le 19e, avec Halima JEMNI et toute l'équipe.

Cette générosité et cette maturité politique sont une signature de l'homme qu'il était. Il m'avait fait confiance, moi, le jeune parisien fraîchement débarqué de ma province natale, en me faisant venir en 1987 dans le 19e, qu'il m'a fait découvrir, connaître, et aimé. Le "deal" était clair : "Tout est à faire, fais tes preuves". Il aimait raconter ses premiers pas à lui, dans le 19e d'alors, ce quartier populaire et délaissé, à l'époque, où il s'est installé, qu'il a très vite rêvé de conquérir, pour le transformer et lui rendre justice. Dans leurs hommages, Anne l'a très justement dit, les habitants du 19e n'ont pas oublié qu'il y a eu un "avant" et un "après" Roger Madec, qui engagea avec panache la transformation profonde de cet arrondissement.

Je n'aurais pas le temps de tout citer, Anne en a cité quelques exemples, mais on ne peut pas oublier ces temps d'avant, où la halle Secrétan était promise à la disparition, où la piscine Art déco et la patinoire Pailleron étaient vouées à la démolition, pour laisser place à un immeuble de parkings, ni les taudis de la rue Petit, où s'entassaient des dizaines de familles, dans des conditions sordides, à quelques pas de la mairie. Ces temps où l'avenue Jean Jaurès, axe rouge, était une autoroute urbaine qui déchirait le 19e en deux, symbole du règne de la voiture reine, où le bassin de la Villette était encore un "no man's land", où les entrepôts du boulevard Macdonald n'avaient pas encore mué en immeubles de logements ou d'activités au cœur d'un nouveau quartier parisien et métropolitain. Un temps où la Maison des Associations n'existait pas, ni les conseils de quartier, où les halles des anciennes pompes funèbres étaient oubliées, avant de devenir la magnifique réussite du Centquatre, sous l'impulsion de Bertrand DELANOË et Christophe GIRARD. Ces temps où obtenir une place en crèche était un privilège, avant qu'un service public de la petite enfance permette aux familles du 19e de concilier tous leurs temps de vies familiale et professionnelle et leur ambitions éducatives. Ces temps où les élus se tenaient à bonne distance de leurs administrés, quand Roger et son équipe, avec d'autres à Paris, dans les six arrondissements gagnés par la gauche en 1995, ont redonné leurs lettres de noblesse à la politique et au dialogue de proximité.

De cette collaboration rugueuse et combative de 1995, on sait aujourd'hui qu'elle a été le terreau fertile de la victoire de la gauche, socialiste, communiste, et écologiste, rassemblée pour la première fois avec Bertrand DELANOË en 2001. En nous marginalisant, cette cohabitation nous a privés de bien des leviers, mais comme au rugby, avec les six maires réunis en pack, elle nous a poussés à faire de cette contrainte un atout, en allant chercher la mobilisation des habitants, en expérimentant avec succès les référendums locaux, pour relever tous les défis urbains, sociaux, écologiques, démocratiques, de ce Paris qui s'éveillait, avant de changer d'air, puis de garder un temps d'avance, avant de continuer à oser, avec Anne HIDALGO, et de faire émerger un Paris en commun.

De cette histoire, intime et collective, Roger a été et restera une figure attachante, marquante, inoubliable. Je souhaite, et je sais, chère Anne, que tu y seras sensible, que nous puissions inscrire son nom dans ses terres du 19e, que sa mémoire continuera de fertiliser, en donnant le nom de "Roger Madec" à un site emblématique du 19e.

Je suis fier, et nous sommes nombreux à être fiers, d'avoir grandi en politique à ses côtés. Les générations Madec forment une grande famille, élargie et recomposée. Nous avons été, Roger et moi, 38 années durant, contre vents et marées, des frères de vie inséparables. Je lui suis infiniment reconnaissant de m'avoir fait entrer très vite dans sa famille à lui. Chère Halima, tu fais, toi aussi, partie de cette famille.

Je suis ému, bien sûr, mais fier et reconnaissant surtout, plus que jamais confiant dans la force qu'il nous lègue, et qui nous portera encore loin, parce qu'elle nous met au service de l'essentiel : notre attachement sans faille au 19e et à Paris, le sens de la justice, de l'égalité, de la fraternité, la volonté de faire ensemble et toujours, l'amour de la vie. Merci Roger.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Merci beaucoup, François.

Madame Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes", vous avez la parole.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci.

Merci, François, pour ces mots.

Je suis désolée, j'ai les larmes assez faciles dans ce type de situations !

Madame la Maire, chers collègues, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Roger Madec, un homme dont le nom restera à jamais lié à l'histoire de Paris, et particulièrement au 19e arrondissement, qu'il a tant aimé et servi. Roger est de celles et ceux qui ont redonné de l'espoir aux Parisiennes et aux Parisiens en 1995 et transformé radicalement la ville à partir de 2001. Roger Madec, c'était l'incarnation d'un engagement inlassable pour les habitantes et les habitants de son quartier, une voix forte et claire au service de la justice sociale et de la dignité humaine. Elu pendant près de quatre décennies, il a marqué par son action en faveur du logement social, des infrastructures publiques et du vivre ensemble.

Pour beaucoup d'entre nous, il était aussi un modèle de ténacité et de proximité. Son écoute, son humanité et sa capacité à rassembler ont fait de lui un élu respecté, au-delà des clivages politiques.

A titre personnel, je retiens de Roger Madec son dévouement envers les quartiers populaires. En tant qu'écologiste, je partageais avec lui cette conviction que les politiques publiques doivent inclure et valoriser ces territoires souvent marginalisés. Aujourd'hui, nous honorons non seulement un élu, mais aussi un bâtisseur et un défenseur infatigable des valeurs républicaines. Tout fraîchement élu en 2014, il a rapidement fait preuve, en ma direction, de gentillesse et de respect. Il me disait un peu moqueur et en rigolant : "Fatou, tu es petite. Oui, Fatou, tu es petite, mais tu as du caractère et du courage. Ce sont deux qualités pour faire de toi une bonne élue".

A sa famille, à ses proches, et à toutes celles et ceux qui ont travaillé à ses côtés, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances, au nom de moi-même, évidemment, et au nom de mon groupe. Son souvenir restera vivant dans nos cœurs et dans chaque pierre des réalisations qu'il laisse derrière lui.

Cher Roger, le 19e te remercie. Cher Roger, nous te remercions. Cher Roger, je te dis merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Farida KERBOUA.** - Madame la Maire, chère famille, chers collègues, nous avons appris avec tristesse le décès de Roger Madec survenu le 9 décembre dernier. Dans cet hémicycle où il a siégé plus de 35 ans, Roger représentait une présence, une force tranquille et une personnalité profondément respectée et aimée au-delà de sa seule famille politique. Il a su incarner tout au long de sa vie des valeurs d'intégrité, de bienveillance et de dévouement, et était reconnu pour ses qualités humaines.

Sa vie publique s'est entièrement accomplie dans notre ville qu'il aimait tant. Figure emblématique du 19<sup>e</sup> arrondissement, il en a été le maire de 1995 à 2013. Il fut aussi sénateur de Paris entre 2004 et 2017. Il débuta en politique dans les années 1970 en tant que militant socialiste. Travailleur infatigable et engagé dans la vie locale de notre ville, il est vite devenu une figure incontournable de la politique parisienne.

Au-delà de nos divergences politiques, c'était un homme de dialogue, avec qui il était possible de débattre. Il partageait avec nous un même attachement à un territoire contrasté, le 19<sup>e</sup> arrondissement, traversé par de forts enjeux sociaux et urbains. Dans son action politique, il avait indéniablement chevillé au corps l'envie de défendre la justice et les valeurs républicaines.

Nous saluons sa mémoire et en ces moments douloureux, nous adressons nos pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître. Roger Madec restera dans nos mémoires comme un exemple à suivre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame.

Monsieur Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT.** - Madame la Maire, chers collègues, nous avons appris avec beaucoup de tristesse la disparition de Roger Madec. Roger était ce que nous avons coutume d'appeler un élu "à l'ancienne", dans le plus noble sens de ce terme. Un élu, vous l'avez dit, qui connaissait son arrondissement, son 19<sup>e</sup>, comme sa poche, qui en avait une connaissance encyclopédique, qui connaissait ses allées, ses recoins et surtout, ses habitants, leurs tranches de vie, leurs tracas, leurs espérances, aussi. Un élu à l'ancienne qui parlait peu, qui ne s'enivrait pas de grands mots, parce qu'il écoutait d'abord. Les habitants, s'il les connaissait si bien, c'est précisément parce qu'il avait pris ce temps si précieux de l'écoute, synonyme de reconnaissance et de considération. Avec Roger, il n'y avait pas de grandes envolées lyriques, pas de grandes déclarations tonitruantes. Roger parlait peu et par conséquent, chaque parole, chacune de ses paroles, avaient de la valeur. Les mots de Roger étaient justes, parce qu'ils étaient choisis, sans fioritures, ni détours inutiles.

Roger était aussi un élu à l'ancienne en cela qu'il tenait parole. Un mot était un mot, et la parole donnée équivalait à l'honneur de l'homme. Avec lui, pour le dire en termes crus, un "deal" était un "deal". J'ai eu la chance, comme beaucoup dans cette Assemblée, de côtoyer Roger, particulièrement entre 2014 et 2020, lorsqu'il était président de "Paris Habitat", et moi, maire adjoint. Il m'a transmis son goût des choses bien faites et livrées en temps et en heure, parce que c'est bien cela, au final, qui compte pour la vie des habitants. Roger se faisait une haute idée de notre fonction d'élu.

Roger, c'était aussi la fidélité en amitié. Là aussi, il tenait, y compris dans l'épreuve. Il ne lâchait pas les siens. C'est à cela également que l'on reconnaît les hommes de valeur. Pour tout cela, nous n'oublierons pas Roger.

Au nom des élus communistes de Paris, je veux dire ici, à ses proches, à toi, Max, et à ses amis, chère Anne, cher François, chère Halima, cher Rémi, que Roger était pour nous un camarade que nous tenions en haute estime, que nous sommes à cet instant à vos côtés. En mon nom plus personnel, j'aimerais dire ici combien Roger m'a appris, humainement et politiquement, et combien je lui dois pour sa loyauté, sa fidélité aux idéaux et aux combats qui sont les nôtres, pour son dévouement pour Paris. Puisse sa mémoire être honorée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Ian.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Le décès brutal de Roger Madec, lundi dernier, nous a tous bouleversés. Au-delà du vide que crée son départ dans les rangs de notre Conseil de Paris, c'est tout un arrondissement et plusieurs générations d'élus que son départ laisse orphelin. L'enracinement de l'action politique parisienne perd l'un de ses visages les plus emblématiques, car Roger Madec était le 19<sup>e</sup> arrondissement. Il était de ces élus, rares, que l'on associe immédiatement et instinctivement à leur territoire. Elu de terrain, il était connu et reconnu pour sa proximité avec les habitants et son travail acharné pour transformer le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Durant tous ses mandats, il s'est engagé avec détermination et courage : lutte contre l'habitat indigne, combats sociétaux, combat pour le bien-être animal. Sur ces sujets comme sur tant d'autres, Roger Madec nous laisse un héritage que nous devons cultiver.

Libre, Roger Madec était un élu profondément démocrate et soucieux du pluralisme. Ouvert d'esprit, éloigné de tout sectarisme, avec lui, la démocratie prenait tout son sens, et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité associer à cet hommage deux élus d'opposition du 19<sup>e</sup> arrondissement, qui ont siégé avec Roger Madec : Kolia BÉNIÉ, d'abord, élue depuis 2020, qui parle de Roger Madec comme d'un "homme au service des habitants, inlassablement au service des habitants du 19<sup>e</sup> arrondissement, arrondissement qu'il a chéri, et qui sera un exemple pour tous" ; puis Philippine LANIESSE, élue entre 2014 et 2020, qui raconte que lorsqu'elle a intégré le conseil d'arrondissement, très jeune militante centriste, elle a trouvé chez Roger Madec quelqu'un à l'écoute, respectueux de la différence et qui n'a pas hésité, au cours de son mandat, à lui donner des conseils et à l'accompagner dans son apprentissage d'élue.

En ce triste moment, je veux bien sûr avoir une pensée particulière pour tous ses collègues et en particulier pour vous, Monsieur le maire, cher François DAGNAUD, mais également Halima JEMNI, ainsi que François BÉCHIEAU, dont j'imagine la douleur d'entrer dans notre Conseil dans ces circonstances aussi douloureuses.

Les hommages venus de tous les rangs du Conseil de Paris témoignent de la sincérité de l'action de Roger Madec. Il nous quitte, mais son héritage continuera d'éclairer la vie politique parisienne. Au nom des élus du groupe MoDem et Indépendants au Conseil de Paris, je tiens à exprimer à ses amis, à ses proches, à l'ensemble de ses collègues, nos plus sincères condoléances.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Marie TOUBIANA.** - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, mardi dernier, la disparition soudaine de Roger Madec, survenue lundi dans la discrétion qui lui était si familière. Roger Madec était avant tout le visage du 19<sup>e</sup>, auquel il a dédié sa vie. Conseiller depuis 1989, puis maire de 1995 à 2013, il a marqué près de 18 années de l'histoire de l'arrondissement qu'il chérissait tant. Sénateur de Paris de 2004 à 2017, il avait pourtant choisi de déclinier le poste d'adjoint proposé par Bertrand DELANOË, préférant rester auprès des habitants de ce territoire qu'il portait dans son cœur. Son nom est désormais indissociable du 19<sup>e</sup> arrondissement. A travers son engagement et sa passion, Roger Madec en a incarné l'âme.

Homme de convictions profondes, il s'est illustré par son combat en faveur du mariage pour tous et par son attachement indéfectible aux valeurs républicaines et à la gauche qu'il représentait avec force et sincérité. Roger Madec était aussi un homme de simplicité et d'authenticité, issu d'un milieu modeste, passionné par l'élevage canin, et apprécié de tous, qu'ils soient collègues, ou adversaires politiques. Toujours respectueux de l'opposition municipale, je garde le souvenir de son entrée dans la salle du Conseil, son air faussement nonchalant, ses salutations bienveillantes. Il répondait à nos interventions avec fermeté, mais toujours avec courtoisie, mêlant précision, pertinence et parfois une pointe d'ironie, toujours dans un esprit d'élégance. Sa maîtrise des dossiers, son écoute, son sens du dialogue, forçaient l'admiration.

Aujourd'hui, son absence laisse un vide immense, pour nous, pour les habitants du 19<sup>e</sup>, pour Paris. Roger Madec restera dans nos mémoires comme un exemple d'engagement et de dévouement.

En mon nom, et au nom de mes collègues conseillers d'arrondissement du 19<sup>e</sup>, et des Conseillers de Paris du groupe Union Capitale, j'adresse à sa famille, à ses proches, à ses amis, et à François DAGNAUD, maire du 19<sup>e</sup>, nos pensées les plus émues et nos sincères condoléances.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

**M. Rudolph GRANIER.** - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Roger Madec, une figure incontournable de la vie politique parisienne. Homme d'engagement, Roger Madec a marqué Paris par son dévouement au service des habitants du 19<sup>e</sup>. Pendant près de deux décennies, il a incarné parfaitement le rôle essentiel d'un maire d'arrondissement : celui d'être le premier relais des habitants, au plus proche de leurs attentes et de leurs préoccupations quotidiennes.

Son action de proximité est à l'image du rôle important que jouent les maires d'arrondissement, faisant de lui un acteur central et respecté de la vie politique parisienne. Roger Madec a façonné son arrondissement et a laissé une empreinte indélébile à travers ses projets, ses combats et son engagement constant. Il a témoigné d'un engagement sincère pour Paris, pour l'écologie et pour le bien-être animal, des causes qui continuent de résonner aujourd'hui.

En ce jour, je veux, au nom du groupe Changer Paris, honorer ses engagements et adresser mes plus sincères condoléances à sa famille présente, à ses proches et en particulier à toi, cher François, cher collègue, et aussi à l'ensemble de ses amis qui siègent au sein de cet hémicycle.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole.

**M. Christophe GIRARD.** - Mes chers collègues, Madame la Maire, cher François DAGNAUD, cher Max BRYON, quel choc ! Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, c'est en effet le 18 juin 1995, au deuxième tour des élections municipales, que la liste d'union de la gauche menée par Bertrand DELANOË remporte six arrondissements dans le nord, le centre et l'est de Paris. Roger Madec est ainsi élu maire du 19e, après un combat de convictions auprès des habitants.

Très vite, avec Bertrand DELANOË, chef de l'opposition, ils demandent et obtiennent le classement des anciennes pompes funèbres, vouées à la démolition et à la spéculation immobilière. Ce lieu que vous connaissez, rénové, ouvert sur le quartier et sur le monde, produit, mélange, et a changé la vie de l'arrondissement et de Paris. C'est un lieu de brassage des cultures, où on croise toutes les familles du monde et celles du 19e, pour lesquelles ce lieu est un lieu de rencontre, d'échanges et de beauté.

Je n'oublie pas non plus sa pugnacité. Anne HIDALGO, vous vous en souviendrez très bien, puisque nous étions ensemble dans ce combat auprès de Roger : l'installation des salles MK2 sur le bassin de la Villette. Roger Madec, cela a été dit par beaucoup d'entre vous, était pugnace, déterminé, républicain, et avait le sens du collectif. Roger, ce fut d'ailleurs sans doute notre dernière conversation ici, aimait la nuance. Il n'aimait pas la violence. Il n'aimait pas la diffamation, ni l'émeute. Il se méfiait des réseaux sociaux et de leur narcissisme.

Roger Madec reste, demeure et sera pour nous tous un grand exemple à suivre et il sut en effet faire venir et émerger de nouveaux élus et de nouvelles générations. Je pense évidemment beaucoup à toi, François DAGNAUD, en particulier, et à toi, Halima, mais aussi à Nicolas NORDMAN, Colombe BROSSEL et les autres élus du 19e, et aujourd'hui particulièrement à François BÉCHIEAU, que nous accueillons au Conseil de Paris.

Merci, Roger, d'avoir été cet homme qui a permis, avec le Centquatre, entre autres, d'ouvrir le 19e arrondissement, quartier populaire, grande ville au milieu de Paris, ouvert à la culture pour toutes et tous et pour le plus grand nombre. Merci, Roger, merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je veux aussi saluer Mahor CHICHE dans cette génération d'élus du 19e qu'il a formés et portés.

Cher Rémi FÉRAUD, Monsieur le président du groupe Paris en commun, également compagnons de route de Roger.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Chers collègues, Madame la Maire, merci à chacune et à chacun, au-delà des clivages politiques, d'avoir rendu un hommage vrai, un hommage sincère, à Roger Madec. Vous l'avez tous dit, il aura toujours mis ses mandats d'élu parisien au service de ses concitoyens, à commencer par ceux du 19e arrondissement. Travailleur déterminé, toujours, malgré la discrétion, il aura toujours été fidèle au Paris populaire, dont il était issu, et ne lâchera jamais le combat pour le logement social, ni celui pour l'égalité. Il est un socialiste qui a toujours préféré la gauche du faire à celle des incantations.

Chacun l'a dit, Roger aura été un grand maire du 19e qui aura su conquérir son arrondissement, le transformer magnifiquement, en le faisant bénéficier du mouvement de Paris, du renouveau de l'Est parisien, tout en restant très proche des gens et en sachant transmettre. Je n'oublie pas, pour ma part, ce qu'il m'a appris pour exercer mon mandat de maire du 10e arrondissement. Je n'oublie pas lui avoir succédé au Sénat. Tous les membres de mon groupe ont des souvenirs humains et politiques avec Roger.

Quand l'essentiel était en jeu, quand il s'agissait de l'intérêt de celles et ceux que la gauche défend, quand il s'agissait de la haute idée qu'il avait du rôle de notre famille politique, il répondait toujours présent. Je peux témoigner, comme tous les Socialistes parisiens, de son rôle politique souvent déterminant.

Alors, comme tous les membres de mon groupe, et en leur nom, je tenais à dire notre tristesse et à rendre hommage à Roger Madec, à dire à François DAGNAUD, à Halima, à Mahor, à Nicolas, à Colombe, à François BÉCHIEAU, qui rejoint aujourd'hui notre groupe, et à tous les élus du 19e arrondissement, à Max, qui est présent ici en tribune... Je tenais à leur dire notre solidarité et notre amitié dans la peine que nous cause un départ si brutal. Je tenais à dire ici, au Conseil de Paris, avec tristesse : "Au revoir, Roger, et merci à toi".

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, chers élus, chers amis.

## **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je souhaite aussi, et vous l'avez mentionné, accueillir parmi nous M. François BÉCHIEAU, élu sur la liste du 19e arrondissement, qui devient Conseiller de Paris, qui est inscrit dans le groupe Paris en commun.

Soyez le bienvenu, Monsieur le Conseiller de Paris. Merci à vous d'être là.



## Hommages à M. Roger MADEC. (Suite).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, chère famille, chers amis, nous allons à présent conclure cet hommage. Evidemment, il y aura un lieu dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Nous y travaillerons avec François. Il y a tellement d'endroits qu'il a transformés, où il a posé sa marque, que nous aurons ensemble cette discussion pour voir le lieu qui lui ressemble le plus, le plus emblématique, celui qui fait que, lorsque nous porterons nos regards sur une plaque qui portera le nom de "Roger Madec", nous aurons non seulement la beauté du lieu, mais aussi la beauté et la force de la vie de Roger, qui aura permis cette transformation.

Merci beaucoup à vous. Merci.

## Hommage aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, ce samedi 14 décembre, Mayotte a été frappée par le cyclone Chido, le plus puissant depuis près d'un siècle. Avec des pluies torrentielles, des vents atteignant 230 kilomètres/heure, ce phénomène d'une violence exceptionnelle a ravagé un territoire français déjà très vulnérable. Le bilan est dramatique et ne cessera de s'alourdir. Nous savons aujourd'hui que 14 vies ont déjà été emportées et que ce nombre de personnes décédées est bien sûr très largement sous-estimé. Des opérations de déblaiement sont encore en cours, mais nous savons déjà qu'un bilan humain beaucoup plus lourd est à redouter. Des dizaines de milliers de Mahorais ont tout perdu. Entre 70 et 95 % des infrastructures et des habitations ont été détruites. Des habitants déjà fragilisés se retrouvent sans eau potable, sans électricité, sans soins.

Mes chers collègues, face à cette catastrophe, je veux avant tout adresser mes pensées aux victimes, à leurs proches, et à tous les Mahorais, ici, à Paris, comme là-bas, qui vivent dans l'angoisse pour leur famille. Dès que nous avons appris l'ampleur du drame, Paris a exprimé sa solidarité. C'est la fonction de Paris d'intervenir, d'intervenir financièrement et d'intervenir aussi par nos compétences et la compétence de nos agents. C'est notre fonction. Si Paris ne le faisait pas, alors, ce ne serait plus Paris. Nous sommes attendus dans cette fonction, parce que nous sommes la Capitale de la France. La France, c'est aussi Mayotte. Nous allons donc intervenir.

Nous avons immédiatement, à travers les interventions et le travail que fait Jacques MARTIAL... Oui, en effet à Paris, parce que nous nous sentons solidaires de toute la France, nous avons un adjoint chargé des Outre-mer. C'est Jacques MARTIAL. Jacques a immédiatement pris contact avec les autorités locales, le département de Mayotte, la ville de Mamoudzou, et le délégué de Mayotte à Paris, pour organiser les premières réponses.

Puisque nous sommes Paris, que nous sommes la Capitale de la France et que nous avons conscience de l'intervention que nous devons enclencher et de notre solidarité avec tous les territoires, notamment les territoires ultramarins, nous avons aussi une délégation, c'est-à-dire une administration de la Ville, chargée à la fois des ultramarins, ici, à Paris, mais aussi des interventions et de la relation avec les ultramarins sur les territoires et départements d'Outre-mer.

Alors, nous mettons en place des solutions. Je veux remercier ici Marie VILLETTE, notre Secrétaire générale, qui, dès hier, a activé ce que l'on appelle le "POC", le centre de commandement que nous avons mis en place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, que nous avons aussi activé pour Notre-Dame et que nous mettons en activation pour apporter des réponses.

Les réponses sont de différents ordres. C'est d'abord de l'hébergement pour les étudiants mahorais et les familles en transit, parce qu'ils sont nombreux, ici, à Paris, qui ne peuvent pas rentrer chez eux. Nous savons combien ce soutien est vital pour ces jeunes et ces familles qui se retrouvent loin des leurs, dans l'incertitude totale. Nous leur devons la solidarité. Nous devons les héberger. Ce travail est en cours avec le délégué de Mayotte à Paris.

Ensuite, nous avons aussi, bien sûr, en lien avec le Ministère de l'Intérieur, offert nos services, notamment en matière d'expertises techniques. Nous avons des bûcherons, nous avons des agents chargés de l'assainissement, nous avons des agents qui peuvent œuvrer à la reconstruction des infrastructures. Evidemment, nous mobilisons ces agents. En lien avec le Ministère de l'Intérieur, qui coordonne les secours, nous proposons nos services qui sont aussi de l'ordre de la coopération de compétences.

Sur le plan médical, nous le savons aussi, la situation est critique. Le centre hospitalier de Mayotte a subi des dégâts majeurs. Les besoins sanitaires sont immenses. J'ai aussi, en ma qualité de présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., demandé à son directeur général d'agir rapidement aux côtés des services de santé de Mayotte, pour fournir un appui logistique et répondre aux urgences. C'est là aussi une des fonctions de Paris.

Nous ne pouvons pas rester spectateurs de cette détresse. Face à une telle tragédie, il est clair que notre soutien devra aussi s'inscrire dans la durée. Lors de notre prochaine séance, je vous proposerai une aide exceptionnelle de 250.000 euros pour soutenir les opérations de secours menées aussi par les organisations humanitaires sur le terrain.

Ce drame nous touche profondément. Aujourd'hui, Paris est aux côtés des Mahorais.

Mes chers collègues, je vous invite à présent à observer une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Merci beaucoup à vous. Bien sûr, nous vous tiendrons informés et nous associerons les présidents de groupes aux différentes évolutions, notamment à travers le travail que fait mon premier adjoint, cher Patrick BLOCHE.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le compte rendu sommaire de la séance des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 a été publié au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

### **Débat budgétaire - Etat spécial territorial.**

**2024 DFA 70 - Projet de budget primitif de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.**

**2024 DFA 70-1° - Budget d'investissement pour 2025.**

**2024 DFA 70-2° - Budget de fonctionnement pour 2025.**

**2024 DFA 70-3° - Evolutions de tarifs.**

**Amendement n° 1 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la gratuité du stationnement et l'accès aux voies réservées sur le périphérique pour les cars de transport scolaires de Paris et des villes de banlieue.**

**Amendement n° 2 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de laveries solidaires.**

**Amendement n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement à la préservation du foncier parisien extra-muros en faveur du droit aux vacances.**

**Amendement n° 4 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Paris Jeunes Vacances".**

**Amendement n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au fonctionnement des écoles supérieures d'arts appliqués (ESAA).**

**Amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement du conservatoire des Amandiers (20e).**

**Amendement n° 7 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en œuvre des engagements de la Ville de Paris en matière d'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.**

**Amendement n° 8 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.**

**Amendement n° 9 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la construction d'un centre de jeunesse au 4, rue de la Mare (20e).**

**Amendement n° 10 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.**

**Amendement n° 11 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement de la ceinture verte et sportive.**

**Amendement n° 12 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'aménagement provisoire des carrefours dangereux.**

**Amendement n° 13 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux décorations de fin d'année dans les quartiers populaires de la Ville.**

**Amendement n° 14 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Actions éducatives" par un transfert de la subvention annuelle à l'établissement sous contrat Stanislas.**

**Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé.**

**Amendement n° 16 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de la subvention du centre Primo Levi.**

**Amendement n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge des signalements de dépassement de l'encadrement des loyers et des locations des passoires énergétiques.**

**Amendement n° 18 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réfection du vélodrome Jacques-Anquetil.**

**Amendement n° 19 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.**

**Amendement n° 20 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des vacances "Arc-en-Ciel".**

**Amendement n° 21 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux classes découvertes.**

**Amendement n° 22 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des bibliothèques de la Ville pour les personnes en situation de handicap.**

**Amendement n° 23 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création d'une journée du petit patrimoine.**

**Amendement n° 24 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au financement de jeux pour enfants en situation de handicap dans les squares à Paris.**

**Amendement n° 25 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au plan toits anti surchauffe.**

**Amendement n° 26 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au syndrome de Diogène.**

**Amendement n° 144 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de 4 nouvelles autorisations de programme.**

**Amendement n° 145 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'abondement de crédits de paiement affectés à la DEVE.**

**Amendement n° 146 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'abondement de crédits affectés à la DASCO.**

**Amendement n° 147 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'abondement de crédits affectés à la DJS.**

**Amendement n° 150 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux recettes de taxe foncière et de taxe d'habitation.**

**Amendement n° 151 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé environnementale dans le cadre du Plan parisien pour la santé environnementale.**

**Amendement n° 152 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et la prévention des cancers.**

- Amendement n° 153 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et le soutien à la protection maternelle et infantile.
- Amendement n° 154 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et les centres de santé sexuels.
- Amendement n° 155 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et les actions de prévention et sensibilisation dans le cadre du mois de la santé mentale.
- Amendement n° 156 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la politique de la Ville et le financement du dispositif "Réduc'sport".
- Amendement n° 157 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la politique de la Ville et le renforcement du Fonds de participation des habitant.es et du Réseau de Solidarité de Familles Monoparentales.
- Amendement n° 161 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'augmentation des moyens de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris.
- Amendement n° 162 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'hébergement d'urgence et l'ouverture des lycées inoccupés George Brassens (19e) et Brassai (15e).
- Amendement n° 163 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des propriétaires par l'Agence parisienne pour le Climat.
- Amendement n° 164 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le soutien à l'économie sociale et solidaire.
- Amendement n° 165 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le soutien à l'économie sociale et solidaire.
- Amendement n° 166 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour l'extension du site des canaux.
- Amendement n° 167 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour améliorer rapidement le cadre de vie des riverains de la place Henri-Freney.
- Amendement n° 168 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la rénovation de la place Denfert-Rochereau.
- Amendement n° 169 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens pour investissements localisés dans le 14e arrondissement sur la voirie rue Wilfrid-Laurier et rue du Général Humbert.
- Amendement n° 170 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sécurité des déplacements.
- Amendement n° 171 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé environnementale dans le cadre du Plan parisien pour la santé environnementale.
- Amendement n° 172 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une aide exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.
- Amendement n° 174 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'effectifs de police municipale financée par la suppression des crédits alloués au fonctionnement de la salle de consommation à moindre risque (HSA) du 10e arrondissement.
- Amendement n° 175 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression des préemptions massives de la Ville de Paris.

- Amendement n° 176 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et au développement de structures de l'ESS et de l'alimentation durable comme Terra-Kelbongoo.**
- Amendement n° 178 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au rééquilibrage de nos recettes.**
- Lettre rectificative n° 1.**
- Vœu n° 27 déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'association "Paris & Co".**
- Vœu n° 28 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'application des 35 heures au sein de la collectivité parisienne.**
- Vœu n° 29 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.**
- Vœu n° 30 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fin des préemptions.**
- Vœu n° 31 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.**
- Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'engagement d'un plan d'économies et le désendettement de la Ville de Paris.**
- Vœu n° 33 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.**
- Vœu n° 34 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rénovation et à la revitalisation du marché Saint-Martin.**
- Vœu n° 35 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au budget de la voirie.**
- Vœu n° 36 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au budget participatif de la Ville de Paris.**
- Vœu n° 37 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au déploiement du Plan Vélo 2021-2026.**
- Vœu n° 38 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au suivi d'exécution budgétaire des différents plans stratégiques de la Ville.**
- Vœu n° 39 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à consacrer une partie des droits de mutation à titre onéreux au désendettement de la Ville.**
- 2024 DFA 52 - Budgets primitifs 2025 des états spéciaux d'arrondissement.**
- Amendement n° 158 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.**
- Amendement n° 159 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.**
- Amendement n° 160 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.**
- 2024 DFA 71 - Projet de budget primitif emplois pour 2025.**
- Amendement n° 40 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux personnels des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.**
- Amendement n° 41 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au contrôle des annonces de meublés touristiques.**

**Amendement n° 42 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au recrutement de personnels afin de mener à bien les rénovations globales et environnementales des écoles et des crèches.**

**Amendement n° 43 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accélération du plan de déprécarisation au sein de la DASCO.**

**Amendement n° 44 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de moyens humains en faveur des auxiliaires de puériculture.**

**Amendement n° 45 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux suppressions de postes de professeurs de la Ville de Paris.**

**Lettre rectificative n° 2.**

**2024 DILT 17 - Budget primitif du budget annexe des T.A.M. 2025.**

**2024 DPE 45 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2025.**

**2024 DPE 48 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2025.**

**2024 DPE 49 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2025.**

**2024 DPE 46 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2025.**

**2024 DPE 47 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2025.**

**2024 DPE 57 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la contrevalet pour la redevance de performance du réseau d'eau potable au 1er janvier 2025.**

**2024 CAS 1 - Communication relative au budget 2025 du C.A.S.-V.P.**

**2024 DSOL 32 - Budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.**

**2024 DSOL 185 - Budget primitif créant, pour l'année 2025, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.**

**2024 DFA 78 - Actualisation des conditions d'exonération de taxe foncière à la suite de la modification des dispositions de l'article 1383-0 B du CGI en loi de finances pour 2024.**

**2024 DFA 79 - Transmission à la DRFIP des adresses des biens susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales (TFC).**

**2024 DSOL 179 - Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de passer, conformément à notre ordre du jour, à la discussion relative au budget de la Ville de Paris et de l'état spécial territorial.

Je remercie Mme la Représentante du Préfet de police d'être ici. Le Préfet est bien sûr retenu. Je sais qu'il aurait aussi aimé être présent lors de l'hommage de Roger Madec, mais il était retenu au Ministère de l'Intérieur. Il nous rejoindra dans la discussion.

Conformément à la conférence d'organisation, je vous rappelle que dans une première partie, un orateur par groupe s'exprimera pendant cinq minutes. Puis, le débat général se poursuivra ensuite avec l'ensemble des orateurs inscrits. Puis, viendra la réponse de l'Exécutif. Je vous rappelle évidemment qu'il n'y aura, lors du vote, ni débats, ni interventions, mais une explication de vote préalable de cinq minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent être présentés pendant la discussion générale.

Mes chers collègues, je vais introduire cette discussion, cette communication, et ce débat sur notre budget.

Lors du dernier Conseil de Paris, j'alertais, comme beaucoup, dans ma majorité, sur le projet de loi de finances, qui prévoyait de ponctionner les collectivités territoriales à des niveaux, disons-le, jamais atteints. Durant le dernier congrès des maires, nous étions très nombreux à dénoncer ce projet irresponsable du Gouvernement, qui, certes, n'avait eu que 15 jours pour le préparer, ce qu'avait expliqué Michel BARNIER. Nous avons convenu qu'il fallait l'amender et apporter des évolutions, alors que, je le rappelle, les collectivités territoriales ne sont pas responsables du déficit creusé par l'Etat. Ce propos avait été tenu tant par le président de l'"Association des maires de France", M. le maire de Cannes, que par le président de l'association "Départements de France". C'est un propos qui était partagé, porté, de droite, et de gauche, par tous les élus locaux de notre pays, y compris bien sûr, par Paris, Ville et Département.

Je veux d'ailleurs remercier, avant toute chose, Paul SIMONDON, pour le travail exceptionnel qu'il fait dans ce contexte de grande difficulté et de grande incertitude, mais aussi, pour porter en notre nom, notre voix, notamment dans ces organisations extrêmement importantes que sont les associations d'élus, et bien sûr, au sein de l'association "Départements de France". Je sais, cher Paul, combien votre présence y est appréciée par tous les élus de tous bords. Ils me le disent régulièrement.

Permettez-moi de vous rappeler que le déficit creusé par l'Etat s'élève à 173 milliards d'euros. Permettez-moi de vous rappeler, et ce sont des données maintenant connues, partagées, que la dette nette est de plus de 3 milliards d'euros au deuxième trimestre 2024, et qu'elle est en augmentation de presque 1.000 milliards d'euros depuis la fin 2017. Je pense que ces rappels sont utiles pour savoir où se situent les responsabilités.

Vendredi dernier, l'agence de notation Moody's a dégradé la note de l'Etat, avec des conséquences pour toutes les finances, et les finances des collectivités territoriales. La motion de censure a plongé notre pays dans l'incertitude. La loi de finances ne sera pas adoptée d'ici la fin de l'année, malgré le vote d'une loi spéciale qui renvoie à 2024, et nous serons donc sous le régime de la loi de finances qui était celle de 2024, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi de finances.

Vous le savez, les communes, le pays, d'une façon générale, ont besoin d'une vision budgétaire claire. Les communes ont besoin de sérénité. Elles ont besoin de garanties. Elles ont besoin d'un cadre, tant leurs missions sont essentielles et concernent directement la vie quotidienne de nos concitoyens. Les communes et les départements sont celles et ceux qui portent les services publics de proximité : sans les budgets des communes, pas de services publics de proximité ; sans services publics de proximité, pas de cohésion, pas de vie commune possible. C'est vrai pour les communes. C'est vrai pour les départements, qui portent notamment l'action sociale. C'est la raison même de ce budget de 2025 que nous présentons aujourd'hui : nous donner, dans ce temps d'incertitudes, de la perspective, et nous donner la possibilité d'avoir une vision pour Paris et de porter des services publics.

Au-delà des services publics, les communes, c'est aussi 70 % de l'investissement public dans le pays. C'est ce qui soutient, disons-le clairement, le secteur du bâtiment et des travaux publics. Sans investissements des communes, c'est l'effondrement du secteur du bâtiment et des travaux publics : 70 % de l'investissement public. Il y a une équation économique, d'économie politique, dans laquelle et les services publics, et l'investissement, sont absolument essentiels au fonctionnement de l'économie du pays, de son P.I.B., de son activité économique, et du bien-être de ses habitants.

Mes chers collègues, face à cette situation troublée, Paris maintient son cap. Cette année encore, je vous présente, nous vous présentons, avec ma majorité, un budget dynamique, un budget responsable, à la hauteur des enjeux et des défis que nous devons relever. Ce budget s'élève à 11 milliards d'euros. Il reflète vraiment parfaitement notre engagement, qui n'a jamais faibli, parce que nous sommes élus et que nous sommes redevables, comptables, devant les habitants, de ce pour quoi ils nous ont élus : celui d'agir avec ambition face à l'urgence climatique, en mettant l'accent sur le soutien aux classes moyennes et aux familles parisiennes, sans oublier les plus fragiles. Voilà ce que nous demandent les Parisiennes et Parisiens, voilà ce qui fonde notre contrat avec eux, et ce qui fonde notre action et notre budget, puisque le budget, c'est la traduction de nos objectifs et de nos engagements politiques.

Ce budget repose donc sur des investissements qui préparent l'avenir, parce que même dans la crise, il faut préparer l'avenir. Je dirais même, "surtout" dans la crise, il faut préparer l'avenir, tout en maintenant, bien sûr, une gestion rigoureuse et une trajectoire financière stable, dont la qualité de gestion est reconnue par les agences de notation. Je le dis à ceux qui continuent de nous expliquer que nous serions des mauvais gestionnaires, que vraiment, ils balayent devant leur porte : 3.000 milliards de dette ! 3.000 milliards de dette ! 3.000 milliards de dette, chers amis, alors que nous, notre gestion est reconnue, est reconnue par les Parisiennes et les Parisiens qui nous font confiance, mais reconnue aussi par les agences de notation.

Il faut être lucide. Dans le contexte actuel, nous devons évidemment être particulièrement vigilants concernant l'exécution de ce budget. La présentation probable d'un nouveau P.L.F. au début de l'année prochaine nous force évidemment à la prudence, puisque nous connaissons les orientations, en tout cas, nous supposons les orientations du Gouvernement, qui n'est pas encore constitué, mais qui a un Premier Ministre à sa tête.

J'espère qu'au nom de la survie financière des collectivités, au nom du soutien indispensable au service public de proximité et à l'investissement nécessaire des collectivités, le nouveau P.L.F. tiendra cette fois compte de leurs spécificités, de leurs missions et de leur situation financière. D'ailleurs, un Premier Ministre qui reste maire d'une



grande collectivité française, qui, elle-même, est confrontée à l'augmentation de sa dette, sait sans doute de quoi je parle. Nous pourrions partager une réalité commune.

Cher Patrick BLOCHE, cher Paul SIMONDON, chère Olivia POLSKI, chers adjointes et adjoints, chers services de la ville, chère Marie VILLETTE, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre immense travail. J'associe à ces remerciements les présidents de groupe de la majorité, parce que c'est un travail qui se fait avec la majorité.

Ce budget que nous proposons aujourd'hui est ambitieux et fidèle, donc aux engagements que nous avons pris en 2020 auprès des Parisiennes et des Parisiens. Il tient donc compte des évolutions de contexte.

Mes chers collègues, ce budget permet de financer les quatre plans stratégiques que nous avons adoptés au dernier Conseil. D'ailleurs, la politique, c'est justement aussi de fixer un cap et d'engager des actions stratégiques qui tiennent compte des grands défis que nous avons à relever. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil. Nous avons voté les plans : le plan Climat, le plan Paris santé environnement, le plan local d'urbanisme bioclimatique, le plan de Résilience, sont les chevilles ouvrières de notre action. Ce sont des boussoles qui permettent aux Parisiennes et aux Parisiens de savoir où nous allons, comment nous avançons, face à ces défis majeurs.

Face à l'urgence climatique, les rapports économiques, tels que celui de la Cour des comptes, mais aussi l'étude que nous avons commandée auprès de l'O.F.C.E., sont sans appel. Il faut investir, afin de relever les défis colossaux qui sont devant nous, si nous ne voulons pas subir, être vulnérables, et finalement, être dans une situation d'impuissance par rapport à la force des événements liés au changement climatique. Nous en avons des exemples tous les jours, y compris ce cyclone à Mayotte, qui est sans commune mesure avec les événements climatiques extrêmes qu'avait connus l'île, la preuve que le changement climatique ne peut pas être écarté du revers d'une main. Il nous faut engager des investissements majeurs pour adapter nos territoires, et ici à Paris, adapter notre ville.

Les économistes, comme Jean PISANI-FERRY et Selma MAHFOUZ, indiquent dans leur rapport que retarder, au nom de la maîtrise de l'endettement public, des investissements nécessaires à la neutralité climatique, n'améliorerait que facialement la situation, sans aucun bénéfice sur le fond. J'ajoute : ils légueraient une dette climatique aux générations futures, qui n'auraient pas les moyens de la résoudre.

En 2025, c'est près de 1,3 milliard d'euros qui sera mobilisé pour poursuivre la transformation écologique de notre ville, sur 1,7 milliard d'investissement que nous allons porter. Ce financement représente des changements concrets, que chacun peut voir en se promenant à Paris. Oui, ce sont les forêts urbaines que certains ont moquées et raillées, mais qui poussent, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, sur la place du Colonel Fabien. La végétalisation de notre ville se poursuit.

Oui, c'est aussi l'augmentation massive des pistes cyclables, avec le plan Vélo, parce que le plan Vélo est une solution écologique et permet de baisser la pollution, mais aussi la gratuité du "pass" Navigo pour les jeunes, pour les seniors, pour les personnes en situation de handicap, qui sont des éléments fondamentaux de notre engagement dans la lutte contre le changement climatique. C'est la rénovation des écoles, des bibliothèques, des gymnases, des logements, la multiplication des cours "Oasis", des îlots de fraîcheur, pour que Paris soit mieux adaptée aux vagues de chaleur.

Les Parisiennes et Parisiens ne se trompent pas, ils le voient, ils nous encouragent, et le monde entier soutien aussi ces transformations, parce que comme me disent souvent mes collègues dans le monde entier, si c'est possible à Paris, alors, c'est possible ailleurs.

Au-delà des enjeux climatiques, ce budget est aussi un outil de justice sociale, car nous ne séparons jamais les deux, centré sur le soutien des classes moyennes, sans oublier les plus vulnérables. Nous le savons, notre ville, tout comme l'ensemble du territoire français, traverse une crise du logement, une crise qui est une crise qui, là aussi, pardon de le dire ainsi, "plombe" l'économie.

Cela "plombe" l'économie, parce que c'est un des éléments qui poussent aussi à ne pas pouvoir vivre de son travail. Le logement est tellement cher que beaucoup de nos concitoyens ne peuvent plus se payer de logement à tarif abordable à partir de leur travail et de leur salaire.

Oui, cette crise, non seulement, touche le pouvoir d'achat des ménages, mais en plus, cette crise "plombe" l'économie, parce qu'elle "plombe" un secteur majeur de l'économie, le bâtiment et les travaux publics. Oui, en 2025, nous allons investir 2 milliards d'euros pour la solidarité, notamment à travers la poursuite de la production de logements sociaux et abordables, à destination des familles.

A cela, s'ajoutent 166 millions d'euros pour la petite enfance, parce que nous pensons à nos enfants, à nos petits-enfants, afin de développer des structures adaptées aux besoins des enfants et de leurs parents. C'est par là que commence la vie, c'est par là que commence la qualité de la vie, dans la relation que l'on peut établir dans une ville comme la nôtre. Les enfants ont été notre priorité depuis 2014. Ils continueront à l'être avec ce budget.

Notre engagement en faveur de la justice sociale se poursuit également par le maintien du tarif des cantines scolaires, qui débute, je vous le dis, vous le savez, je le rappelle, à 13 centimes d'euros. C'est un choix politique assumé que d'offrir cette possibilité à tous les enfants de Paris. Nous savons combien ce choix politique assumé

permet à des enfants, aujourd'hui, à Paris, de bénéficier d'un repas équilibré, de qualité, à la cantine, là où ils n'auraient pas accès à cette qualité et à ce type de repas.

C'est aussi la gratuité des ateliers périscolaires, qui, pour nous, sont un service public. Nous ne laisserons personne de côté. Paris se tient du côté des Parisiennes et Parisiens, et ce, malgré un contexte national sans précédent.

Nos actions seront donc au plus proche des Parisiennes et Parisiens, dans l'esprit de la "ville du quart d'heure", qui s'avère être un outil extraordinaire, à la fois pour mobiliser l'investissement là où il doit être et pour améliorer la qualité de vie, c'est-à-dire assurer le maintien des services publics et la coopération, entre tous les services, à l'échelle de la proximité, pour la qualité de vie.

C'est pourquoi nous augmenterons les budgets des mairies d'arrondissement. Nous renforcerons aussi celui de la police municipale parisienne, avec 600 nouveaux postes, parce que nous ne voulons pas faiblir sur la question de la tranquillité publique qui nous revient.

A l'heure du désengagement de l'Etat et des dégâts causés par Mme DATI, qui vient d'arriver, qui ont laissé des séquelles dans le paysage culturel, nous préserverons également un engagement fort pour la culture, avec une enveloppe de plus de 250 millions d'euros.

Je le dis bien avec cette idée, qui est une idée de service public, de gratuité : gratuité de nos musées, je n'aurais pas l'impertinence de rappeler les propos du Pape François, lors de l'inauguration de Notre-Dame, gratuité de tous ces lieux qui doivent être ouverts et accueillir la population parisienne, toutes les populations, y compris Notre-Dame.

Enfin, nous continuerons à investir pour la pratique sportive, et même après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, cher Pierre, leur héritage aux bénéficiaires des Parisiennes et Parisiens perdurera, notamment avec la Seine baignable. Je précise que tant le C.O.J.O. que la Solideo sont aujourd'hui des organisations très bonnes gestionnaires, puisque loin d'être en déficit, ces deux organisations qui ont porté les Jeux Olympiques et Paralympiques font, au contraire, ce que l'on appelle un "boni", lequel boni sera réinvesti dans de la pratique sportive et dans l'héritage.

J'ai eu l'occasion d'échanger, et avec Tony ESTANGUET, et avec le Président de la République, sur ce sujet. Je le redis ici, à celles et ceux qui ont crié sur ces bancs et ailleurs que les Jeux seraient un fiasco, y compris du point de vue budgétaire : non, les faits sont là. Nous avons bien géré. Non seulement ils ne sont pas déficitaires, mais ils sont même excédentaires. Cet excédent nous permettra justement d'amplifier notre travail et notre héritage, après ces Jeux Olympiques et Paralympiques. En 2025, 125 millions d'euros seront consacrés à développer les infrastructures et les pratiques sportives dans notre budget parisien. Je suis évidemment très, très fière de cela.

Mes chers collègues, chaque euro investi reflète une ambition claire : faire de Paris une ville plus résiliente, plus solidaire, plus agréable à vivre, et à la hauteur des enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain. Nous voulons faire de Paris une ville où l'on vit mieux, où l'on respire mieux, et où l'on se loge mieux. Quand on agit, cela produit des effets, et des effets positifs. Notre action, depuis des années, a permis de baisser la pollution, permet de construire des logements sociaux.

Nombreux sont les témoignages de ces familles qui retrouvent une vie digne dans des logements sociaux qui sont notre fierté, qui sont beaux, sur lesquels nous avons fait le choix de la qualité architecturale, et de la qualité, aussi, des matériaux qui permettent à ces familles de bien vivre à Paris. Pour nous, il ne s'agit pas d'une dépense superflue. Il s'agit de l'essence même de notre mandat. Nous sommes là non pas pour nos intérêts particuliers, ou privés, pour les choyer, pour les faire prospérer, non. Nous sommes là pour l'intérêt général. C'est ce que nous faisons, en faisant du logement social.

Je vous le répète. Notre gestion financière est de qualité et rigoureuse. Je le redis, les agences de notation Moody's et Standard & Poor's nous ont d'ailleurs à nouveau attribué la note la plus élevée pour une collectivité territoriale. Comme chaque année, là aussi, je le redis, à ceux qui ont les regards rivés sur les comptes, nos comptes ont été certifiés. Moody's soulignait en début d'année que la dette de Paris était soutenable et que nos pratiques budgétaires étaient prudentes. Paris garde donc son cap. Face à une succession de crises et à un désengagement toujours plus fort de l'Etat, nous sommes présents aux côtés des Parisiennes et Parisiens, dans le sérieux et dans le rôle qui est le nôtre.

Alors oui, nous empruntons, bien sûr. Nous empruntons pour transformer et adapter Paris, pour préparer le futur des Parisiennes et des Parisiens, celui des générations futures, parce que je le rappelle, la répétition est la meilleure des pédagogies, nous ne pouvons emprunter que pour investir. Quand on investit, on crée quoi ? On crée du patrimoine supplémentaire. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait, puisque nous avons doublé le patrimoine parisien en 20 ans. Nous sommes passés de 20 milliards d'euros de patrimoine parisien à plus de 40 milliards d'euros.

Nous sommes une ville qui, en investissement, enrichit les propriétaires que sont les Parisiennes et Parisiens, propriétaires non pas de leurs biens privés, mais les propriétaires d'un bien public, à savoir le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens, à savoir nos bâtiments, nos infrastructures, nos écoles, nos logements, qui sont le

patrimoine de chacune et chacun d'entre nous, pas notre patrimoine individuel, que chacun aime, bien sûr, certains plus que d'autres, faire fructifier.

Jamais je ne laisserai la dette financière prendre le pas sur la dette écologique, qui est ô combien plus coûteuse, comme le faisait le précédent P.L.F., en sacrifiant notamment tous les dispositifs clés de la transition écologique, notamment ceux qui permettaient aux classes moyennes et aux catégories populaires, par exemple de changer de véhicule, par exemple de s'engager dans la rénovation thermique de leur bâtiment.

La soutenabilité de notre recours à l'emprunt est évidemment reconnue et attestée. Je vous rappelle le patrimoine de la ville. Le chiffre précis, c'est que nous sommes aujourd'hui à 44 milliards d'euros de patrimoine. Nous sommes passés en 2014, en dix ans, de 28 milliards à 44,8 milliards.

Mes chers collègues, la réduction des marges de manœuvre des collectivités résulte directement de mesures imposées par un Etat qui a été mal géré depuis plusieurs années et qui a sacrifié les services publics, qui a sacrifié les classes moyennes, les catégories populaires. Le constat ne trompe personne. Cette situation est causée par ce refus de responsabilité de l'Etat et par son désinvestissement massif. Au lieu de coopérer avec les collectivités, comme nous avons su le faire avec l'Etat, d'ailleurs, et beaucoup de collectivités, pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, au lieu de coopérer, il y a eu...

Je ne rappelle pas ici les propos de nombreux ministres qui ne sont plus ministres. Je pense à M. LE MAIRE, qui, le mal nommé, expliquait que le déficit de la France était dû à la gestion des collectivités territoriales. Je pense aux propos d'un autre Ministre, qui a été responsable des comptes publics, Secrétaire d'Etat, puis Premier Ministre, M. ATTAL, qui expliquait que la Ville de Paris allait être mise en faillite et sous tutelle de l'Etat. Je pense à un autre secrétaire d'Etat, ou Ministre délégué, j'ai oublié, qui s'occupait des transports, qui ne cessait de dire que nous allions être aussi mis en faillite et que la ville était mal gérée.

Où sont-ils aujourd'hui pour répondre de leur désinvolture ? Dans la gestion de l'Etat, et dans les accusations qu'ils ont portées contre nous, dans des accusations injurieuses, diffamatoires, je n'oublierai jamais, je n'oublierai jamais tous ces bandeaux sur les chaînes d'information en continu, qui évoquaient quoi ? La soi-disant mise sous tutelle de la Ville de Paris. Où en est-on ? 3.000 milliards de dette qu'on leur doit ?

Nous, nous avons des comptes sains, des comptes équilibrés, qui permettent d'engager la ville dans l'avenir, de proposer un avenir à cette ville, à ses habitants, à nos enfants, tout en respectant et en soutenant les services publics. Heureusement, à un moment donné, il y a quand même des comptes à rendre. C'est le moment de les rendre.

En tout cas, je ne laisserai pas passer. Je ne laisserai pas passer, parce que nous avons été insultés et plus personne ici ne pourra nous insulter, parce que nous sommes clairs dans notre gestion, et nous sommes rigoureux, là où d'autres, à partir de leurs mensonges, de leur désinformation, ont essayé de nous mettre au ban des collectivités qui, pourtant, faisaient leur travail, et de se mettre eux en lumière. De quoi ? De leur efficacité ? Regardez dans quel état est le pays ! Je préfère regarder l'état dans lequel nous, nous mettons cette ville, c'est-à-dire un état qui permet à ses habitants d'y vivre et d'avoir une perspective. C'est cela, le travail des élus.

Nous faisons face à plus de dépenses. Que sont ces dépenses ? Ce sont des dépenses non compensées par l'Etat, évidemment. Que sont les pertes de recettes ? Ce sont des recettes que l'Etat ne nous fournit plus, avec un désengagement qui est indigne ! Je le dis : le désengagement de l'Etat représente une perte nette pour Paris, là, aujourd'hui, de 282 millions d'euros, sur ce budget. Je le redis, je ne le répéterai jamais assez. La dotation globale de fonctionnement pour Paris est de zéro, pour la troisième année consécutive. Zéro ! On va nous faire la leçon ? On va nous faire la leçon ? Non, vous ne nous ferez pas la leçon, parce que ce n'est pas acceptable ! On ne se laisse pas faire, parce que la vérité doit revenir dans le débat public et les responsabilités de ceux qui ont mis le pays dans cette difficulté devront évidemment être posées devant nos concitoyens. C'est déjà le cas, vu le chaos du pays.

Alors même que comme toutes les autres communes, nous remplissons quoi ? Les missions pour le compte de l'Etat, sans avoir le moindre retour, le moindre retour ni de dotation, ni d'investissement ! Ce manque à gagner, c'est bien sûr autant de moyens en moins pour financer nos politiques par des ressources propres. Pour autant, le budget prévisionnel de 2025 atteste de notre bonne gestion financière, avec une épargne nette de 574 millions d'euros.

Alors je vous le dis, bien que le contexte politique actuel nous invite à rester prudents, et nous le sommes, à assumer une rigueur budgétaire dans un contexte qui est le nôtre, si c'était une rigueur budgétaire, cela condamnerait les plus fragiles et les générations futures à payer le prix du déni. Nous ne sommes pas dans le déni. Mes chers collègues, je suis très fière de ce budget que nous présentons avec toute ma majorité, qui est à la hauteur des besoins des Parisiennes et des Parisiens. En 2025, nous redoublerons d'effort pour être à la hauteur des enjeux, des défis, mais aussi de la qualité de vie que nous devons aux Parisiennes et aux Parisiens. En 2025, Paris sera toujours plus verte et toujours plus solidaire. Je vous remercie.

Merci, mes chers collègues.

Je donne la parole à Mme GATEL, présidente du groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il me semble essentiel, en ce début de débat budgétaire qui va nous occuper toute la journée, de revenir sur un certain nombre d'affirmations formulées au cours de ces dernières semaines, mais également ce matin.

Première affirmation, Paris est bien gérée. Coup sur coup, les deux candidats à la candidature socialiste à la Mairie de Paris, dans la droite ligne de votre politique, mais qui pouvait en douter ?, nous ont expliqué que ce budget était maîtrisé et que le montant de la dette n'avait pas d'importance. Rappelons les chiffres. La dette atteindra 9,36 milliards d'euros fin 2025, soit un doublement en dix ans et encore, ce chiffre ne tient pas compte de la dette cachée des loyers capitalisés. Votre budget présente une épargne brute à un niveau historiquement bas, avec une durée de désendettement portée à 17 ans dans un contexte où les taux d'intérêt sont très hauts.

Vous brandissez comme étendard de bonne gestion la note des agences de notation, ou la certification dont les comptes de Paris font l'objet. Certes, vous n'avez pas l'exclusivité de cette recette éculée, mais nous allons le redire. Les agences de notation n'évaluent pas la qualité de la gestion, mais mesure la capacité à rembourser les emprunts et donc la capacité de la Ville à lever des impôts pour rembourser la dette. Les agences de notation ne décernent pas un diplôme de bonne gestion.

Nous n'avons jamais demandé la mise sous tutelle de la Ville, Gabriel ATTAL non plus. Si cela est séduisant sur le papier, la procédure ne s'applique pas à la situation de Paris. Ce que vous faites n'est pas illégal, c'est immoral, car cela fait peser sur les générations futures cette incapacité structurelle à questionner les équilibres budgétaires.

Deuxième affirmation, le budget permet d'adapter la ville au changement climatique. En 2025, les charges de la dette atteindront un montant record de 225 millions d'euros, ce qui, avec le remboursement des emprunts, atteint plus d'un demi-milliard d'euros pour cette année 2025. C'est la totalité de la somme estimée par le rapport PISANI-FERRY pour adapter la ville au changement climatique. En laissant filer la dette, la ville obère ses capacités à agir, y compris sur ce qu'elle affirme être ses priorités.

Troisième affirmation, ce budget continue d'assurer un haut niveau de services publics pour les Parisiens. Je cite deux chiffres concernant le cadre de vie des Parisiens et l'entretien du patrimoine des services de Paris qui viennent contredire cette affirmation : moins 4 millions consacrés au nettoyage mécanique des chaussées et des trottoirs, je pense que la question de la propreté fait pourtant partie des priorités des Parisiens, et moins 5 millions pour les dépenses d'entretien de la voirie. Les Jeux Olympiques n'auraient-ils été qu'une parenthèse ?

Quatrième affirmation, le niveau de la dette n'a pas d'importance, car la ville s'endette pour investir. Evidemment, il faut investir pour l'avenir, notamment pour adapter la ville au changement climatique, mais s'endetter autant pour ce faire n'est pas une fatalité. On n'est pas obligé de financer une majeure partie de l'investissement en recourant à l'emprunt, ce qu'avait déjà dénoncé dès 2022 la Chambre régionale des comptes, en estimant que la Ville de Paris avait un niveau d'investissement trop élevé et par rapport à ses capacités financières.

L'investissement doit s'appuyer sur une épargne brute beaucoup plus importante et pour cela, il faut questionner les dépenses, et même les recettes. Nous faisons systématiquement des propositions en ce sens. Je vais en rappeler quelques-unes, qui font l'objet d'un certain nombre de vœux : la revue des dépenses, le plan d'économie sur des postes d'ores et déjà identifiés, le réexamen de l'ensemble des dépenses à l'aune de l'intérêt unique des Parisiens, davantage de justice fiscale, une meilleure exploitation des redevances, une part des D.M.T.O. consacrée au désendettement de la ville.

Cinquième affirmation, c'est un budget de stabilité dans un environnement contraint. Effectivement, les grands équilibres ne changent pas. Les adaptations se font à la marge, alors même qu'un budget avec un niveau de recettes de 9 milliards d'euros autorise un certain nombre de choses, avec des compensations en hausse. Il doit s'agir du fameux désengagement de l'Etat. Je rappelle que la trajectoire de la D.G.F. est connue depuis 2014. Nous avons donc eu dix ans pour nous adapter à cette baisse. Les dépenses de péréquation sont en baisse. Le système est à bout de souffle, car depuis dix ans, les mêmes artifices sont utilisés. Les loyers capitalisés, comme les cessions, se tarissent. Recettes majeures, les D.M.T.O. s'essouffent : moins 200 millions lors du budget précédent, moins 300 millions pour l'année 2024, et là, vous estimez un retour à un niveau extrêmement important que nous ne voyons pas venir.

Les dépenses de fonctionnement demeurent à un niveau particulièrement élevé par rapport aux recettes, ne permettant pas de dégager suffisamment d'épargne brute pour mener une politique d'investissement soutenable. Oui, pour nous, la trajectoire budgétaire n'est pas soutenable et obère les capacités de la ville à agir. Elle ne permet plus à la ville de remplir ses missions et de tenir ses engagements, puisque chaque année, le budget est bloqué grâce à la sous-consommation des crédits.

Pierre CASANOVA, Béatrice LECOUTURIER et Maud LELIÈVRE reviendront sur des aspects spécifiques liés aux dépenses et aux investissements annoncés, qui nous conduisent au précipice.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le président du groupe Paris en commun, cher Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

J'entends les jugements extrêmement sévères. Cependant, je rappellerai d'abord qu'à l'heure où nous parlons, nous n'avons aucune idée de ce que sera le budget réel de l'Etat pour 2025. Nous n'avons aucune idée de l'effort qui sera ou pas demandé aux collectivités territoriales d'ici quelques semaines, quelques mois, ou jamais. Pourtant, s'il y a bien une chose dont tous les acteurs ont besoin, les collectivités locales y compris, les entreprises, tous les Français, c'est de visibilité et de clarté pour préparer l'avenir. Je salue le choix qui a été fait et qui n'était pas évident, par vous, Madame la Maire, par Paul SIMONDON, par l'Exécutif, d'élaborer notre budget primitif dans les conditions qui sont celles du budget de l'Etat 2024.

Une chose est certaine, personne ne regrettera le projet abandonné de loi de finances 2025 tant il faisait l'unanimité des collectivités locales, toutes tendances confondues, contre lui, et tant il risquait de mettre certaines d'entre elles en faillite. Toutes les associations d'élus l'ont dit, aucune ne s'y est trompée. Elles ont fait front commun pour dénoncer l'effort absolument surréaliste qui leur était demandé. Un projet de loi de finances qui privait de 10 milliards les collectivités, voilà ce que proposait le troisième Gouvernement Macron de l'année 2024, même si nous espérons qu'il soit finalement corrigé.

Au regard de la situation, des parlementaires de gauche, notamment de Paris, ont fait le choix de proposer des solutions en lien avec la Maire de Paris et l'Exécutif parisien, des solutions qui ne grèvent pas les finances de l'Etat, qui ne pèsent pas sur les Parisiens. On peut notamment penser à l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur les logements vacants, de la taxe de séjour sur les hôtels les plus chers. Le futur nouveau Gouvernement nous écouterait-il enfin ?

Quoi qu'il en soit, nous avançons. Nous préparons l'avenir, parce que nous avons un projet, une volonté, et une majorité, ici, au Conseil de Paris. Le budget primitif qui nous est présenté aujourd'hui et que nous voterons évidemment, ce n'est une surprise pour personne, reflète les priorités de notre majorité depuis 2020 : le maintien d'un haut niveau de services publics, parce que nous considérons toujours que c'est une protection des Parisiennes et des Parisiens que nous devons soutenir, et la poursuite des investissements pour la transition écologique et pour le logement. La Ville de Paris alloue un quart de son budget à la solidarité, ce qui traduit nos engagements auprès des Parisiennes et des Parisiens les plus fragiles, mais aussi de toute la classe moyenne. Le logement social et abordable, parce qu'il fait partie de nos priorités, bénéficie d'un haut niveau d'investissement, répété, et qui atteint près de 500 millions d'euros en 2025.

J'ai bien vu que la droite, dans ce qu'elle ose appeler un "contre-budget", propose de faire des économies, évidemment sur le logement social. Cette différence entre nous, entre la droite et la gauche, entre ce que serait l'action de la droite à la tête de la ville et ce qu'est notre politique, cette différence, nous l'assumons complètement. Oui, nous sommes fiers d'investir pour le logement social.

Avec nous, l'accès aux services publics reste préservé avec la gratuité du "pass" Navigo pour les jeunes, pour les seniors, pour les personnes en situation de handicap, avec des tarifs de cantine qui restent inchangés et qui ne sont que de 13 centimes d'euros pour les familles les plus modestes. Oui, nous continuons à investir dans les équipements publics, dans les piscines, dans le campus Condorcet, sur le site de la Cartoucherie, dans les médiathèques, notamment celle du 13<sup>e</sup> arrondissement. Après l'accélération de la transformation de Paris et la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques, nous devons continuer d'investir pour financer à la fois l'accessibilité de tout Paris et l'adaptation de notre ville au changement climatique.

Notre budget 2025 pour Paris est travaillé. Il est sérieux. Il est sincère. Il a des comptes certifiés. Il a une trajectoire saine et une action volontariste, nous y tenons. Le dérapage des finances publiques n'est pas le fait des collectivités. Le problème, ce ne sont pas les finances de la Ville de Paris, ni celles des collectivités locales en général. Le problème de notre pays, ce sont bien les finances de l'Etat, issues des choix hasardeux des gouvernements qui se sont succédés depuis 2017. C'est bien l'Etat qui vient de voir sa note dégradée par les agences de notation.

Les collectivités, elles, inscrivent leurs actions dans un cadre contraint. Elles sont par ailleurs en première ligne face à la crise sociale. Elles ont un rôle déterminant dans le maintien des services publics, dans la construction de logements, dans les transports, dans la protection des plus vulnérables, dans la lutte contre le dérèglement climatique, dans l'investissement public, dont elle représente aujourd'hui l'essentiel.

Le nouveau Gouvernement devra relever un défi majeur : celui de restaurer la confiance entre les élus locaux et le pouvoir national, retisser le lien abîmé depuis tant d'années entre l'Etat et les élus locaux. Pour cela, nous avons besoin d'une loi de finances qui respecte les collectivités locales, y compris la Ville de Paris.

Dans cette perspective, les élus du groupe Paris en commun soutiennent, bien sûr, le budget qui nous est présenté, mais restent aussi ouverts à la réflexion et à la discussion avec les futurs responsables nationaux pour avancer ensemble dans le respect de notre ville et de ses habitants.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, cher Rémi FÉRAUD.

Madame Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes", vous avez la parole.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, "trajectoire insoutenable", "matraquage fiscal des Parisiens", "mise sous tutelle de la Ville", "explosion de la dette", la droite n'a plus de mots assez durs pour qualifier la situation financière de la Ville de Paris. On vous entend. A force de le répéter, peut-être espérez-vous convaincre celles et ceux qui vous écoutent encore que la gauche et les écologistes auraient plongé Paris dans un gouffre économique ? On vous voit. Oui, oui, on vous voit. On voit vos tentatives de diversions.

Madame DATI, chère Madame DATI, parlons de votre bilan : 600 milliards d'euros de dettes supplémentaires sous Nicolas SARKOZY, 1.000 milliards sous Emmanuel MACRON, et vous venez nous donner des leçons, vous qui représentez un Etat qui abandonne ses responsabilités. Vous osez dire que Paris, la ville qui investit pour la transition écologique, qui compense chaque jour les manques de politiques publiques nationales, serait mal gérée. Dites-nous, qui a creusé les abîmes financiers de ce pays ? Qui a multiplié les niches fiscales pour les plus riches ? Qui a supprimé l'I.S.F. ? Qui a détruit les services publics, l'hôpital, l'Education nationale ? Bref, qui a appauvri la France tout entière au bénéfice de vos amis les plus riches ? Qui ? Les Françaises et les Français ne sont pas dupes et c'est bien pour cela que le 7 juillet dernier, ils ont choisi les écologistes et la gauche. Vous, qu'avez-vous fait de ce vote démocratique ? Vous vous enfermez dans une logique financière ultralibérale et austère dont nous mettrons des années à nous relever. Vous ne respectez rien : ni les votes, ni les citoyens.

Alors, Madame DATI, quand vous réclamez un audit budgétaire pour Paris, commencez donc par répondre à celui de Bruxelles sur votre propre gestion ministérielle, parce qu'à Paris, nous ne demandons pas aux pyromanes de jouer aux pompiers ! A Paris, nous agissons ! Nous compensons les manquements de l'Etat. Ce sont aujourd'hui 2 milliards d'euros de dette sociale que l'Etat doit aux Parisiennes et aux Parisiens, 200 millions d'euros rien qu'en 2025. Non seulement les gouvernements macronistes anéantissent notre modèle social, mais en plus, ils imposent illégalement aux collectivités locales d'en payer la facture.

Que reste-t-il des promesses écologiques du Président MACRON ? "Mon mandat sera écologique ou ne sera pas", disait-il. Deux ans plus tard, 60 % du Fonds vert ont disparu. Vous avez amputé nos moyens d'action face à l'urgence climatique.

Malgré tout cela, moi, je suis fière de ce que nous faisons à Paris. Nous ne relâchons rien, ni la lutte contre le changement climatique, ni celle pour la justice sociale. Ce budget 2025, dernier budget complet de cette mandature, porte des enjeux cruciaux. Sans financements solides, les dispositifs votés le mois dernier, le plan Climat, le plan local d'urbanisme bioclimatique, le plan Paris santé environnement, resteront des intentions.

Par exemple, 100 millions d'euros pour la végétalisation, oui, c'est bien, mais il en faudrait deux fois plus pour atteindre notre objectif des 300 hectares d'espaces verts d'ici 2040. Pour la place Denfert-Rochereau, dont la transformation est indispensable, c'est l'une des places les plus accidentogènes de Paris, extrêmement minérale, nous proposons, avec la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, de reprendre au bitume et à la voiture un hectare au service des piétons, des cyclistes et de plantations d'arbres. C'est une promesse de campagne portée par l'ensemble de la majorité. Un énorme travail a été accompli depuis deux ans, avec la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les élus, les agents, et les habitantes et les habitants. Il était convenu que les travaux démarreraient à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques en septembre. Or depuis, rien, alors que tout est prêt.

Nous déposons donc un amendement budgétaire de 12 millions d'euros pour que cette transformation puisse être lancée le plus rapidement possible. Nous vous invitons toutes et tous à le voter.

Il y a aussi Brassens, l'ancien lycée Georges Brassens, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, vide. Nous en avons déjà beaucoup parlé ici. Nous avons voté ici, le mois dernier, collectivement, l'ouverture provisoire du lycée pour y abriter des enfants qui dorment sur les trottoirs de Paris. Que s'est-il passé depuis le vote souverain de notre Assemblée ? Là encore, rien.

Qu'avez-vous dit, Madame la Maire, depuis ? Que ce lycée n'ouvrirait pas ! A l'heure où la parole politique est profondément dévaluée, où le vote des Françaises et des Français n'est plus respecté, je vous demande ici de respecter le vote des représentantes et des représentants parisiens que nous sommes. Je vous demande, Madame la Maire, de voter notre amendement budgétaire pour que l'ouverture de l'ancien lycée Georges Brassens soit le plus beau cadeau de Noël que nous puissions faire à ces enfants à la rue.

Nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts à l'avenir et nous regrettons que la stratégie financière "long-termiste" de la ville se construise à huis clos. Certains choix opérés pendant cette mandature auront des conséquences à long terme, malgré nos réserves. De toute évidence, certains leviers n'ont pas été assez utilisés, quand d'autres, notamment la dette, ne le seront plus pour les prochaines années. En dépit de tous les vents contraires qui soufflent contre nous dans cette Assemblée et en dehors, il faudra que toute la gauche se réunisse pour trouver un chemin qui maintienne notre haut niveau d'investissement comme aujourd'hui, sans le compromettre demain.

Pendant cette mandature, nous avons été un partenaire exigeant et responsable. Cela nous a permis d'obtenir des avancées significatives, mais le meilleur reste à venir. L'avenir est entre nos mains et il nous appartient de le bâtir.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

**M. Geoffroy BOULARD,** maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, dans la période d'instabilité politique que nous traversons, entretenue, au passage, par le vote de la censure par vos deux amis députés socialistes compromis, il faut le dire, avec les Insoumis, il nous faut adopter, dans ce contexte, un discours clair et limpide, adapter son cap et sa voilure pour préserver le navire et continuer d'avancer vaille que vaille. Pour ce faire, encore faut-il que le capitaine prenne les bonnes décisions à Paris, même si elles sont difficiles !

Pour reprendre les termes du Général Georgelin, qu'il s'appliquait à lui-même dans la conduite de l'impressionnant chantier Notre-Dame, "Diriger, c'est trancher". On aimerait pouvoir dire, Madame la Maire, que vous appliquez également cette maxime, mais derrière les bonnes intentions, se cache une incapacité chronique à choisir une stratégie, dut-elle vous permettre de parvenir à vos objectifs. En toutes choses, et pour parler plus trivialement, vous êtes continuellement coincée entre la chèvre et le chou, constamment en train de donner un peu de tout, ce qui revient finalement à ne rien donner à personne, car insuffisant pour donner une véritable impulsion et les moyens qui conviendraient à vos ambitions.

Ce budget primitif, on n'en a pas beaucoup parlé, se veut ainsi celui d'une ville plus engagée en faveur de la transition écologique, de la solidarité, et d'un haut niveau de services publics. Cela tombe bien, nous aussi, mais vous le savez bien, les marges financières que vous dégagez sont beaucoup trop faibles pour aborder ces niveaux de dépenses d'investissements, qui se réduisent à 150 millions d'euros en 2025.

Cela va compromettre votre plan Climat, Madame la Maire. Jean-Didier BERTHAULT vous en fera la démonstration dans le débat sur le plan Climat.

C'est également vrai pour le soutien de la ville que vous voulez apporter aux copropriétés dans leurs projets de rénovation et de transition thermique, dérisoire au vu du chantier colossal qui nous attend pour faire baisser les émissions dues au secteur du bâtiment, et je pense aux 10 millions consacrés au programme "Eco-rénovons Paris". Vous vous affichez en défenseur du logement social, mais votre pratique éhontée des loyers capitalisés a totalement réduit à néant les capacités des bailleurs à entretenir leur patrimoine. Il n'est besoin que de se rendre dans l'une ou l'autre résidence sociale pour s'apercevoir de l'état de délabrement que doivent supporter les locataires.

Vous vous érigez en parangon de la qualité de vie des habitants, en annonçant à cor et à cri des programmes "Embellir votre quartier" que nous avons, rappelez-vous, salués unanimement, mais vous le savez, "Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur". Aujourd'hui, ces programmes, pourtant construits avec les habitants, après de longues phases de concertation, sont pour beaucoup inachevés, réduits à la portion congrue, et inéquitables. Ces promesses non tenues sont le fruit de votre incapacité à contenir le dérapage incontrôlé de la dépense, à vous adapter aux embruns extérieurs, je vous l'accorde, qui sont venus enrayer votre belle mécanique.

Il y a eu en effet la suppression des recettes fiscales importantes avec la taxe d'habitation. Il y a eu les efforts liés à la pandémie. Il y a eu l'inflation. Il y a eu la crise énergétique. Oui, nous savons tout cela, mais combien de temps encore allons-nous pleurer sur le lait renversé ? Notre rôle n'est-il pas de nous adapter en permanence aux réalités parfois difficiles, dans l'intérêt du bien commun ? Au lieu de cela, vous choisissez la dette, la hausse des dépenses de fonctionnement, notamment de personnels, moins d'investissements, et vous choisissez le marasme à la bonne santé financière. Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la Commission des finances, y reviendra tout à l'heure.

En 2025, ce que vous ne dites pas, c'est que la dette augmentera de 700 millions d'euros à 9,3 milliards d'euros, auxquels il faut adjoindre 1,5 milliard d'euros de loyers capitalisés que vous avez ponctionné pour payer la hausse annuelle de 60 millions d'euros de la masse salariale.

Madame KONÉ, Mme DATI n'est pas responsable de votre bilan. 2025 ne sera pas une exception, avec 67 millions d'euros supplémentaires, soit près de 700 millions d'euros, Madame la Maire, depuis votre prise de fonction en 2014. Si la majorité municipale faisait preuve d'honnêteté envers les Parisiennes et les Parisiens, elle leur dirait que c'est bien la hausse continue des dépenses de fonctionnement, en premier lieu la masse salariale de la ville, qui réduit la capacité d'investissement aux fonds propres de la Ville de Paris et accroît mécaniquement votre dette abyssale, en dépit du droit commun que vous bafouez. Si vous étiez honnêtes, vous diriez enfin aux Parisiens, droit dans les yeux, que cette dette n'est pas maîtrisée, car elle a doublé en dix ans, et les charges financières ont explosé et pèsent maintenant sur la qualité du service public. Ma collègue Agnès EVREN y reviendra.

En vérité, votre majorité fait payer cette dette monumentale aux Parisiens deux fois : 308 millions d'euros de remboursements d'emprunt, 225 millions d'euros de charges financières. Quand vous remboursez 100 euros de dette, vous versez 75 euros de charges d'intérêts. Comment pouvez-vous dire que cela témoigne d'un endettement



maîtrisé, au vu de ces coûts démesurés ? Si cette majorité était honnête, elle dirait également aux Parisiens que le seuil d'atteinte de remboursement de la dette n'est pas respecté depuis des années, mettant en péril la solvabilité de Paris. Rembourser la dette, ce n'est ni de droite, ni de gauche. C'est être responsable. Ce n'est pas hypothéquer les générations futures, comme cela a été rappelé précédemment.

Depuis dix ans, vous justifiez cet endettement incontrôlé de la ville avec la bénédiction des agences de notation financière, qui s'appuient non pas sur la bonne gestion que vous revendiquez, mais sur le patrimoine foncier de la ville, que vous cédez à petit feu pour payer vos dépenses de fonctionnement, et également sur votre capacité à faire la poche des Parisiens.

Oui, il y a quelques jours, j'entendais le candidat de votre majorité municipale nous expliquer que la hausse de la taxe foncière n'avait pas créé de difficultés politiques et que cela avait été raisonnable. L'impôt n'est pas, pour cette majorité municipale, qu'une simple variable d'ajustement. Pierre-Yves BOURNAZEL abordera tout à l'heure sa conséquence sur les Parisiens. Avec une hausse de 250 euros de taxe foncière par Parisien et par an, comment pouvez-vous dire que ce n'est pas rien ?

Vous devriez plutôt dire aux Parisiennes et aux Parisiens qui nous écoutent si une nouvelle hausse d'impôts les attend dans votre prochain programme électoral, Monsieur FÉRAUD. Au contraire, nous proposons que la mairie se sorte de ce marasme financier qui compromet les investissements nécessaires dans la transition écologique et les services publics de proximité par la baisse des dépenses de fonctionnement pour retrouver des marges de manœuvre financières et par un plan d'économie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme DATI, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, à la lecture de ce budget primitif pour 2025, une remarque s'impose. Comme chacun des budgets que vous avez présentés en tant que Maire, vous ne vous engagez à réaliser aucune économie, jamais. C'est le premier constat. Vous en aviez pourtant fait la promesse en septembre 2022 devant ce même Conseil, mais là encore, encore un engagement non tenu. C'est du reste ce qui caractérisera votre mandat : ne pas tenir les promesses faites aux Parisiens.

D'ailleurs, les Parisiens ont vu leur taxe foncière augmenter de 62 % l'année dernière. Les recettes fiscales augmentent de plus 36 % depuis 2013. Les dépenses, quant à elles, augmentent de manière frénétique, jusqu'à atteindre aujourd'hui un niveau record. Au total, en comptant celles assumées et la dette cachée des loyers capitalisés, l'endettement de la ville sera à près de 12 milliards d'euros à la fin 2025. Votre bilan sera une augmentation de plus de 213 % de la dette depuis votre arrivée.

Pour quel résultat ? Une amélioration de la vie des Parisiens ? Non ! 130.000 Parisiens d'entre eux ont fui. Ils ont fui le cadre de vie dégradé. Ils ont fui l'insécurité. Ils ont fui la saleté. Ils ont fui, aussi, le chaos dans l'espace public, souvent fatal et des services publics qui, malheureusement, dysfonctionnent. Les seules économies que vous réalisez sont faites aux dépens des Parisiens qui en ont le plus besoin : 50 % de baisse dans les écoles depuis 2013, avec 30.000 élèves qui ont quitté l'école depuis votre arrivée ; 20 % de baisse des dépenses d'entretien de la voirie depuis 2013 ; un budget de la propreté en stagnation, contrairement à votre promesse ; 40 % de baisse dans les théâtres, sans parler des M.J.C., qui sont compromises.

Vos économies n'ont qu'un sens : l'abandon des missions principales de la ville, l'abandon des Parisiens et notamment de ceux qui ont le plus besoin de ces services publics. Vous vous moquez d'autant plus de l'augmentation exponentielle de votre dette, que vous ne serez plus là pour en rendre compte. Le sujet du remboursement de la dette ne sera plus le vôtre.

Avec les élus de notre groupe, nous vous proposons de concentrer l'action de la Ville de Paris et de son budget sur le quotidien des Parisiennes et Parisiens. C'est ce qu'ils attendent, et nous réclamons. Nous vous proposons également un plan d'économies très réaliste. Plus largement, le redressement des finances de la ville nécessitera la réalisation d'un audit indépendant complet des finances de la Ville, que nous réclamons tous dans l'opposition depuis 2020. Cet audit permettrait de rétablir la sincérité de la gestion et de prévoir les réformes structurelles à mener.

Nos priorités passeront par les priorités des dépenses superflues de la Ville. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 27 % depuis dix ans. L'efficacité de l'action publique passe par la rationalité de l'organisation de la Mairie de Paris et moins de lourdeurs bureaucratiques. Dans les services publics de la ville, l'usage raisonné de l'intelligence artificielle devrait permettre d'une part de réaliser des économies conséquentes, mais aussi l'amélioration des conditions de travail des agents.

A Nantes, par exemple, une ville que vous connaissez, des systèmes prédictifs permettent dans les cantines scolaires d'ajuster le nombre de repas préparés. Ailleurs, dans les métropoles, des entreprises proposent des services pour optimiser la réparation de la voie, ou le passage des services de propreté. Sachez que les agents de la propreté de Paris nous le réclament. A la clé, le coût rationalisé pour une efficacité garantie, mais comme les économies, ce n'est pas votre préoccupation. Vous ne vous saisissez même pas de ce sujet de progrès social.

La distribution de subventions, contraire aux intérêts des Parisiens, fait partie du déficit. Chaque année, ce sont 270 millions d'euros versés à des associations, certaines, il faut le dire, communautaristes, et d'autres, militantes, hostiles à l'Etat et à l'intérêt général. Avec mon collègue Francis SZPNER, nous avons sollicité la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation consacrée aux subventions versées aux associations. Vous l'avez refusée sans aucune motivation. Comme pour les notes de frais payées par l'argent public des Parisiens, qu'avez-vous à cacher ?

La réduction du train de vie de la Ville passera également par la maîtrise des dépenses de personnel. En 2001, la Ville avait 40.000 agents. Elle en compte aujourd'hui 53.000. Depuis votre arrivée en 2014, alors que 130.000 Parisiens sont partis, vous avez recruté 4.000 nouveaux fonctionnaires. Au total, les dépenses de personnel ont augmenté de 37 % depuis 2013.

Les services publics fonctionnent-ils pour autant beaucoup mieux ? Non ! Ce dérapage incontrôlé des dépenses de personnel sert à combler deux choses que nous exposerons d'ailleurs de manière très détaillée et argumentée notre collègue Grégory CANAL. Il sert à combler le profond mal-être des agents de la Ville, illustré par le taux d'absentéisme de 40 jours par an. Il sert également à combler votre incapacité à faire appliquer la loi des 35 heures dans une totale illégalité. C'est pourquoi nous demandons l'application réelle de la loi, qui permettrait de récupérer l'équivalent de 2.000 emplois, et d'économiser entre 65 et 75 millions d'euros.

Une politique de ressources humaines moins dépensière, c'est aussi une politique de ressources humaines plus attractive et active. Il serait nécessaire de valoriser les concours de la Ville, sans sacrifier leurs exigences. Cela doit passer par l'offre plus transparente de logements sociaux aux agents de la Ville, notamment les plus modestes, par l'amélioration de leurs conditions de travail, dont se plaignent une majorité d'agents, que vous ne recevez jamais.

Ces économies permettraient d'investir pour les Parisiens. Investir pour les Parisiens, cela concerne les politiques publiques du quotidien. Il serait préférable d'investir pour le bâti scolaire, pour de nouvelles technologies, pour améliorer la propreté, ainsi que la voirie, pour la police municipale, avec des équipements, une formation, et un armement.

Comme l'a rappelé mon collègue Geoffroy BOULARD, un grand plan de réfection des logements sociaux existants serait nécessaire, plutôt que de réaliser de nouvelles préemptions à prix d'or. Nous devons bien loger ceux qui disposent d'un logement social, et non pas y concentrer toutes les difficultés. La fin des préemptions, ce sont 250 millions d'euros récupérés pour les Parisiens, pour un logement de meilleure qualité.

Vous n'avez jamais été en capacité de présenter un plan d'investissement, et pour cause, en raison d'un problème de majorité au sein de votre majorité, ni un plan de mobilité, laissant le chaos, comme je le rappelais tout à l'heure, souvent fatal, s'installer. Avec vous, c'est faire, défaire, refaire, sans arrêt, pour tout laisser en plan, sans aucun suivi. Notre collègue David ALPHAND l'abordera juste après nous. Nous mettrons en place des indicateurs de suivi et de qualité des investissements et des politiques publiques.

Alors, la trajectoire budgétaire que vous nous présentez est effectivement insoutenable. Vous préparez les esprits des Parisiens à une nouvelle hausse des impôts. Comme chaque année, nous vous proposons un budget avec un plan d'économies, aujourd'hui évalué à 300 millions d'euros par an. Par cynisme, par mépris pour les élus que nous sommes, comme vous le faites régulièrement encore ce matin, et pour les Parisiens, vous refusez d'en tenir compte, pour nous laisser en héritage plus de 12 milliards de dette.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mme DATI utilise des mots magiques, que l'on a beaucoup entendus : "rationalisation", "efficacité", des mots magiques, qui ont été assés pendant des années et des années, et qu'ont-ils produit ? La faillite du pays, la disparition des services publics. Derrière ces mots magiques, il y a ce que l'on appelle de l'idéologie, c'est-à-dire ne plus avoir d'investissements publics, ne plus avoir de services publics. Vous l'avez dit, dans votre intervention : faire appel aux entreprises. Quelles entreprises ? Vous vous y connaissez, en matière d'entreprises.

Nous attendons toujours, d'ailleurs, que vous soyez un peu dans la clarté et la transparence, sur ce décret de déport, qui fait qu'il y a plein de sujets, Madame DATI, en tant que Ministre démissionnaire, mais avant même d'être démissionnaire, que vous ne pouvez pas traiter, parce qu'il y a des entreprises avec lesquelles vous travaillez dans le cadre de vos activités privées d'avocate, et pour lesquelles nous aimerions savoir si vous êtes là en train de faire un plaidoyer pour ces entreprises, dont vous nous parlez, qui seraient les bienvenues pour venir remplacer les fonctionnaires publics. C'est ce que vous venez de nous dire, notamment en matière de voirie, en matière de travaux.

Madame DATI, au moins, soyez dans l'honnêteté et la transparence ! Dites-nous si toutes les entreprises auxquelles vous pensez figurent dans votre décret de déport, dont nous n'avons pas connaissance, puisque vous ne l'avez pas rendu public ! Cependant, vous êtes la seule Ministre du Gouvernement BARNIER à avoir eu un décret de déport, tant vos conflits d'intérêts sont susceptibles de poser des problèmes dans la gestion publique de cette ville et de votre ministère ! C'est la première chose.

Je n'ai pas terminé... J'espère que ce décret de déport sera rendu public, parce que les Parisiens doivent savoir, surtout quand on fait l'éloge de l'entreprise privée, "versus" le service public, qu'il faudrait remplacer. Je ne

m'égare point. C'est exactement le chemin que vous auriez suivi si vous étiez à ma place, et fort heureusement, ce n'est pas ce qu'ont décidé les Parisiens.

La deuxième chose que je voudrais dire devant vous... Bien sûr, c'est normal, il y a une droite et une gauche. C'est très bien. Depuis des années, nous sommes en désaccord sur des solutions fondamentales. Nous, nous sommes pour le logement social. Nous considérons que c'est une dépense juste, à la fois de construire, de produire du logement social, mais aussi d'entretenir ce logement social.

Vous, vous considérez que c'est une mauvaise dépense, parce que pour vous, le logement social, d'abord, il faudrait le vendre. Cela fait longtemps que l'on n'a pas entendu vos propositions en la matière. En général, vous êtes plutôt du côté de ceux qui voudraient faire des locataires des logements sociaux de futurs propriétaires, finalement en vous retirant de l'entretien de ce patrimoine public. Vous êtes contre le logement social. Vous nous dites que vous avez un plan d'économies, dans lequel on touche quoi ? Le logement social.

Vous nous dites que vous êtes pour l'entreprise privée. Encore faudrait-il savoir laquelle, et du coup, on pourrait faire des économies. Sur quoi ? Sur le service public et sur les agents publics. Vous nous dites aussi que notre plan d'investissement est un plan d'investissement qui n'améliore pas la qualité de vie de nos concitoyens, que nous serions en sous-investissement, sur nos écoles, sur nos équipements publics.

Madame DATI, avec vous, qu'est-ce qu'il se serait passé ? Je vais vous dire dans quel Paris vivrions-nous aujourd'hui. Un Paris où nous aurions une voie Georges Pompidou sur laquelle rouleraient des véhicules à 90 kilomètres heure. Ce serait votre Paris. Un Paris dans lequel, forcément, nous aurions sans doute, plusieurs fois par an, des masques sur le nez, pour éviter de respirer la pollution, qui serait intenable, vraisemblablement.

Nous serions aussi dans une ville où il n'y aurait pas de logements sociaux, où il n'y aurait pas de gratuité dans les services publics, où l'on payerait pour entrer à Notre-Dame. C'est cela, votre Paris. Ce n'est pas le nôtre. C'est très bien qu'il y ait un débat politique, serein, clair, qui pose ce qu'est la vision de droite, qui est la vôtre, et la vision solidaire, écologiste, et de gauche, qui est la nôtre. Sachez que nous allons continuer à défendre cette vision, qui est une vision progressiste, démocratique et transparente !

Quant aux leçons de train de vie que vous nous donnez, c'est vrai que vous êtes très forte en la matière. Vous nous expliquerez comment vous faites, en matière de train de vie, parce qu'on a beaucoup de choses à apprendre de vous. Peut-être pas à reprendre, en tout cas, pour ma part, je préfère le train de vie qui est celui de la ville, qui est le mien, plutôt que de m'inspirer de vos turpitudes.

Merci beaucoup.

Monsieur SZPINER, vous avez la parole.

**M. Francis SZPINER.** - Si nous revenions au budget ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je parlais de budget, Monsieur SZPINER.

**M. Francis SZPINER.** - Pas tout à fait, Madame la Maire. Je vous ai connue mieux inspirée.

C'est vrai que le budget traduit une volonté politique. C'est ce que vous exprimez, et vous le faites dans l'autocongratulation, avec une absence de modestie qui me laisse pantois. Ce n'est pas mon principal défaut, pourtant, mais je dois dire qu'en la matière, je me sens dépassé.

Il faut voir ce qui nous est présenté. Votre budget, Madame la Maire, est le dernier budget que vous présentez pour une année complète, avant la fin de votre mandat, ce qui, d'ailleurs, pénalise la discussion, parce que j'ai vu que la guerre de succession étant ouverte, vos amis Verts commencent à montrer les dents pour essayer de se désolidariser à force d'amendements. M. FÉRAUD vient en héritier avec le col roulé de M. Bruno LE MAIRE, ce qui n'est pas très rassurant...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela te va bien, Rémi. Cela te va très bien !

**M. Francis SZPINER.** - Ce n'est pas l'avis de M. GRÉGOIRE, mais les goûts vestimentaires...

J'en reviens, Madame la Maire, aux faits. La dette a été multipliée par plus de trois, puisqu'elle était de 3,6 milliards d'euros et qu'elle est aujourd'hui de 11,5 milliards d'euros. Je ne vais pas revenir sur le problème des loyers capitalisés. L'augmentation annuelle moyenne de la dette est de 650 millions d'euros. La hausse des dépenses de fonctionnement est de 26,5 %. L'augmentation des dépenses de personnel est de 37 % et le montant des subventions est de près de 300 millions.

Je regrette, d'ailleurs... Nous avons demandé une mission d'information. Vous aviez trois mois pour répondre. Vous n'avez pas répondu. Comme vous connaissez parfaitement le code des collectivités locales, vous savez qu'en ne répondant pas, nous serons dans l'année, etc., et qu'elle ne verra pas le jour.

Je vous laisse volontiers la parole, Monsieur BLOCHE.

D'accord, nous verrons le 2 mars, Monsieur BLOCHE. Je vous suivrai avec attention. Tout est parfait. Nous aurons donc cette mission. Nous pourrions savoir ce qu'il en est. Toutes ces dépenses, effectivement, à partir de cette situation budgétaire, il faut bien savoir ce qu'il en est.

C'est vrai que le P.L.F. qui était initialement prévu, prévoyait un effort, qui était un effort démesuré demandé aux collectivités locales, et que le Premier Ministre s'était engagé à faire un effort considérable pour que les collectivités locales ne soient pas asphyxiées. Nous ne savons pas ce qu'il aurait pu arriver, puisque finalement, vous avez, les parlementaires de votre majorité, M. GRÉGOIRE, Mme HERVIEU, entre autres, mêlant allègrement leurs voix à celle de leurs camarades de L.F.I. et du Rassemblement national, censuré le Gouvernement. Comme quoi, il y a parfois certains voisinages qui ne vous dérangent pas. La dette a continué son ascension et on se demande comment vous allez faire des mesures d'économies.

Or, dans ce budget, il n'y a pas d'économies. Vous avez vécu, en réalité, en vendant une partie du patrimoine de la Ville. Vous avez une fragilité des capacités d'autofinancement et c'est pour cela que vous avez eu recours à l'impôt, impôt que vous vous étiez engagée à ne pas augmenter.

Je ne reviens pas sur le montant des intérêts, sur le poids de la dette. Toujours est-il que ces choix, qui, d'ailleurs, avaient été dénoncés en 2022 par la Cour des comptes, qui parlait d'un niveau d'investissement trop élevé par rapport aux capacités financières de la commune, c'est la sanction, le recours important à l'emprunt.

Vous nous dites : "Nous sommes formidables, puisque les agences de notation nous mettent une très bonne note". Je le dis, je m'en excuse. J'ai été pendant 14 ans administrateur d'une société cotée en Bourse, qui avait comme actionnaire majoritaire la Caisse des dépôts et consignations. La notation, cela ne veut pas dire que vous gérez bien. La notation, cela veut dire que vous avez la capacité de faire face aux engagements de l'emprunt. Ne donnez pas à l'agence de notation le brevet de bonne gestion. Il vaut mieux avoir de bonnes que de mauvaises notes, nous sommes d'accord, mais ne faites pas de cela l'alpha et l'oméga.

D'ailleurs, je me disais, en vous entendant : vous qui êtes si extraordinaire dans la gestion, si transparent, si merveilleux, pourquoi ne voulez-vous pas d'audit ? Il nous confondrait. Si la réalité de votre gestion est celle que vous décrivez, les auditeurs ne pourraient que leur dire. On dirait : "Ce n'est pas la gauche qui nous accuse, nous sommes confondus par des techniciens, et nous serions alors obligés de dire que nous avons tort !". Acceptez l'audit, puisque vous êtes si formidables. Il ne peut que conforter... Puisque vous parlez de transparence, faites la transparence !

En réalité, aujourd'hui, quelle est la situation pour la Ville, par rapport à la dette ? Je suis en désaccord avec un de mes camarades, qui disait : "La dette, ce n'est pas un problème de droite et de gauche". Si, c'est la nature de la dette, le pourquoi de la dette. Que fait-on de la dette ? La dette vous permet d'abord de payer une partie des dépenses de fonctionnement de la Ville, qui sont en augmentation. Arrêtez de nous dire que votre budget, c'est massivement de l'investissement, que de l'investissement, pour la prospérité des Parisiens, et les avenir radieux qui les attendent dans le cadre de la transition écologique. C'est totalement faux ! Une partie de la dette, c'est du fonctionnement.

Or, sur le fonctionnement, il y aurait beaucoup à dire sur les dépenses de fonctionnement. Nous pourrions travailler ensemble, par exemple sur la maîtrise des ressources humaines, sur les problèmes de l'absentéisme, sur les problèmes de certaines directions pléthoriques, sur le problème des subventions. Cela s'appelle tout simplement essayer d'avoir une bonne gestion, une gestion rigoureuse, et efficace.

J'en viens maintenant à la question du logement, car vous êtes dans la caricature. Il y a les gentils de la majorité... Je vous laisse ce moment d'autocongratulation. Faites-vous plaisir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'autoflagellation, cher Francis SZPINER.

**M. Francis SZPINER.** - Il n'y a pas d'autoflagellation de ma part, Madame la Maire. Le masochisme n'est pas une vertu que je pratique.

J'en viens au logement. La question est d'abord : dans quel état est le logement social aujourd'hui, au niveau de la sécurité et de la tranquillité des habitants, au niveau du fonctionnement des parties communes, au niveau, tout simplement, du contrôle des gens qui occupent les logements sociaux ? Il y a un taux de rotation minimal, des baux qui se transmettent sans véritable contrôle.

Ensuite, le logement social, quand vous voulez donner des leçons en faisant des préemptions, d'une manière totalement idéologique, c'est-à-dire : nous préemptons pour du logement social, nous le payons très cher, mais nous avons fait du logement social... Il y a aussi à analyser le coût de la création du logement social. Je pense que nous pourrions faire mieux, différemment, et bien.

Ce budget est dans la continuité de cette fuite en avant, où vous augmentez toujours les dépenses, pas toujours dans l'intérêt des Parisiens, pas toujours dans l'intérêt d'un bon fonctionnement des services publics, pas toujours dans l'intérêt d'une qualité de vie, contrairement à ce que vous dites, et avec une dette qu'il faudra bien un jour maîtriser d'une manière satisfaisante.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Madame la Maire.

Entre ce que nous sommes capables de faire nous, à l'échelle de Paris, avec l'ensemble de notre majorité municipale, d'abord et avant tout voter un budget, d'ailleurs, et ce qu'il se passe à l'échelle nationale, avec le chaos qui règne au plus haut niveau de l'Etat...

Oui, le chaos : le chaos politique du fait du choix du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale après les élections européennes, et de ne pas tenir compte du suffrage universel. Le chaos économique, avec la remontée du chômage, la multiplication des plans sociaux, des centaines de milliers de salariés à travers le pays qui vivent la peur au ventre. Le chaos budgétaire, enfin, cela a été dit à de très nombreuses reprises, avec les déficits records qui sont enregistrés à l'échelle nationale.

Je voudrais le dire ici pour répondre à un certain nombre de mes collègues, le chaos n'est pas la conséquence de la censure. C'est le chaos qui en est la cause. C'est précisément du fait de ce chaos politique, démocratique, qu'il s'est trouvé une majorité à l'Assemblée nationale pour considérer que le Gouvernement précédent ne devait pas être maintenu en place, précisément parce qu'il ne permet de répondre à aucun des problèmes auxquels se heurte notre pays. C'est d'ailleurs cette censure qui a évité cette ponction monstrueuse sur les collectivités locales, dénoncée de toutes parts par des présidents de départements de gauche et de droite. C'est cela aussi que la censure a permis d'éviter.

En contraste, nous sommes ici, comme majorité municipale, une majorité municipale diverse, qui ne pense pas forcément la même chose exactement sur l'ensemble des sujets, mais nous sommes capables de voter un budget et un budget qui est un budget de choix extrêmement clairs.

Ce sont des choix, vous l'avez affirmé, Madame la Maire, qui passent notamment par le maintien d'un haut niveau d'investissement, qui permet à la fois de poursuivre nos priorités et de soutenir l'emploi, notamment dans un secteur stratégique comme le secteur du B.T.P., qui se porte particulièrement mal. Le choix de priorités extrêmement net, en matière d'écologie, en matière de solidarité, et en matière de logement. Oui, le logement, c'est une fierté pour nous, une grande fierté, de continuer à faire de cette question une priorité majeure, avec plus de 800 millions d'euros, record absolu, qui seront dédiés à cette question centrale pour les Parisiens.

J'aime bien écouter les élus de droite, écouter les élus d'opposition, nous parler de logement. Croyez-moi, Monsieur SZPINER, nous n'avons pas besoin de vous caricaturer pour que vous soyez caricaturaux en la matière. Franchement, s'il y a bien un sujet, sur lequel vous racontez n'importe quoi avec la régularité d'un métronome, c'est bien ce sujet, avec des arguments auxquels, il faut bien le dire, nous n'aurions pas pensé tout seul.

Un jour, vous nous expliquez que le logement social est nuisible, parce qu'il fait monter les prix de l'immobilier. Le lendemain, vous nous dites que le logement social est nuisible, parce qu'il fait baisser les prix de l'immobilier. Un jour, vous nous expliquez qu'il ne faut pas faire de logement social dans les quartiers qui en comptent déjà beaucoup, parce que vous comprenez, cela va déséquilibrer. Un jour, vous nous expliquez qu'il ne faut surtout pas en faire dans les quartiers déficitaires, parce que cela ne sera pas bien non plus. Un jour, vous nous expliquez qu'il ne faut pas faire de logement social en faisant des constructions neuves, parce que cela va densifier la ville. Un jour, vous nous expliquez qu'il ne faut pas non plus préempter des bâtiments existants, parce que cela ne sert à rien !

Sur ce, est arrivée Mme DATI, qui, à l'occasion de son lancement de campagne, nous a improvisé de nouveaux arguments pour dire "non" au logement social. Ces arguments, je dois le dire, sont magnifiques.

Madame DATI, vous nous avez expliqué qu'à cause de nous, le logement social dans le 7e, que nous faisons à cause de tous nos méfaits, le 7e arrondissement était devenu un ghetto. Naïvement, j'ai cru que vous vouliez dire que c'était un ghetto de riches. Non, vous nous dites que les 250 logements sociaux que nous avons faits à l'îlot Saint-Germain avaient transformé votre arrondissement en ghetto de pauvres... Cela, je ne l'avais pas vu venir !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Elle est partie...

**M. Ian BROSSAT.** - Heureusement, vous êtes là pour nous distraire. A cela, vous avez ajouté que les habitants qui s'installaient en logement social dans ces arrondissements étaient malheureux. Qu'est-ce à dire ? Est-ce à dire que les habitants du 7e arrondissement sont si peu accueillants, si inhospitaliers, qu'ils ne peuvent pas accepter que des policiers, des infirmières, des assistantes maternelles, des instituteurs, des caissières habitent dans le même arrondissement qu'eux ? Après tout, les mêmes sont très heureux que ces catégories de la population les servent. Est-ce à dire qu'ils sont dignes à servir les autres habitants de l'arrondissement, mais qu'ils ne sont pas dignes d'habiter à côté d'eux ?

Tout cela témoigne en tout cas d'une conception de la ville qui est très éloignée de la nôtre. Je crois que les Parisiens ont bien fait de considérer que c'était de notre côté que se trouvait la justice. En tout cas, c'est ce qui les a conduits à nous rendre majoritaires à quatre reprises à Paris.

Alors oui, nous avons décidé d'affirmer nos choix. Pour ce qui concerne notre groupe, nous proposerons un certain nombre d'amendements visant à améliorer encore ce budget, en matière de solidarité, d'attention à l'ensemble des quartiers. Nous allons par exemple proposer des crédits supplémentaires pour mettre en place cette ceinture verte et sportive, que nous souhaitons sur le pourtour de Paris, pour créer de nouveaux aménagements, de

nouveaux équipements sportifs dans les arrondissements périphériques. En matière d'égalité aussi, pour l'égalité femmes/hommes, pour le soutien aux personnes réfugiées, en aidant encore davantage le Centre Primo Levi, qui prend soin de personnes ayant été victimes de tortures dans leur pays d'origine, ce Centre Primo Levi dont l'ensemble des crédits d'Etat sont aujourd'hui remis en cause par le Ministre démissionnaire de l'Intérieur. En matière d'écologie aussi, avec le souhait qui est le nôtre d'aménager les carrefours dangereux pour mieux sécuriser les cyclistes.

Vous le voyez donc, Madame la Maire, chers collègues, nous serons au rendez-vous pour ce budget, avec à la fois un soutien affirmé aux choix qui sont les nôtres, parce que les fondamentaux de ce budget sont bons, et des suggestions, des propositions concrètes qui visent à aller loin.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, cher Ian BROSSAT.

On a tellement de souvenirs de réunions publiques pour installer des logements sociaux à l'Ouest, que l'on pourrait en écrire des romans et des bandes dessinées, n'est-ce pas ?

Permettez-moi de vous dire que la presse se fait l'écho de la libération de Paul WATSON. Il ne sera pas extradé vers le Japon, dit "Libération" à l'instant. Nous nous sommes tous mobilisés et nous sommes heureux de ce dénouement.

Mes chers collègues, nous poursuivons notre débat budgétaire. Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Dominique KIELEMOËS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, mon intervention ciblera le budget en ce qui concerne la transition écologique, mais je regrette beaucoup que M. SZPNER et Mme DATI aient quitté l'hémicycle. En effet, je me serais adressée à la Ministre de la culture, qui nous a accusés de communautarisme, de subventionner des associations communautaires, et qui, en tant que Ministre de la Culture, abandonne le projet du musée mémoriel du terrorisme, qui aurait été, et qui sera, j'espère, un phare pour l'éducation des jeunes générations face au terrorisme islamiste, et pas seulement, mais aussi à maître SZPNER, défenseur de Samuel Paty, dont on pourrait penser que cet abandon lui aurait posé problème. Visiblement, ils sont partis. Je le regrette beaucoup.

Madame la Maire, la terre se réchauffe, en particulier les villes. Les plus démunis sont toujours en première ligne. La question écologique est une question sociale. Les quartiers populaires, en général denses et historiquement peu végétalisés, sont généralement les plus exposés au phénomène d'îlot de chaleur. C'est pourquoi nous avons mis en réalisation un îlot de fraîcheur à moins de sept minutes à pied de chaque habitant. Voilà concrètement ce à quoi sert un budget.

L'année 2024 sera quasiment certainement l'année la plus chaude jamais enregistrée. Ce n'est pas le moment d'hésiter, malgré le désengagement de l'Etat. Le Gouvernement, certes d'avant censure, avait pris le parti de réduire d'1 milliard et demi d'euros les crédits du Fonds vert, un fonds pourtant dédié aux projets visant l'accélération de la transition écologique des collectivités. On ne pouvait pas donner plus mauvais signal du côté du Gouvernement, quand on sait que l'inaction en la matière tue. Ce choix gouvernemental, s'il se maintient, est véritablement une rupture dans la confiance aussi bien dans les relations avec les collectivités que dans l'unité qui convient dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour notre part, depuis 2021, la Ville de Paris a investi 1,3 milliard d'euros dans des projets concourant aux objectifs du plan Climat, dont le Conseil de Paris a adopté en novembre dernier le quatrième volet et ses 4.000 mesures pour la période 2024-2030. Cette tendance se poursuivra en 2025 avec, en investissement, 396 millions d'euros de crédits de paiement et 428 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires.

C'est ainsi, par exemple, que la Ville de Paris, qui a déjà investi près de 200 millions d'euros depuis le début de la mandature pour la création de pistes cyclables, dépassant ainsi les 100 kilomètres livrés, va de nouveau y consacrer 25 millions d'euros en 2025 pour la réalisation de nouvelles pistes dans les quartiers populaires et sur les axes structurants du réseau.

De même, nous poursuivons la végétalisation de nos rues et de nos places, la preuve étant faite que la présence massive d'arbres permet de réduire localement les températures de manière significative, par exemple jusqu'à 4 degrés de moins en forêt urbaine place de Catalogne. Deux nouvelles forêts urbaines verront le jour dans la suite de la mandature. J'ajouterai à cela les cours "Oasis" et les "Rues aux écoles".

Les résultats de notre action sont déjà remarquables. L'indice de canopée, qui mesure la surface d'ombre projetée au sol par le feuillage, s'élève déjà à 23 % en 2023, un objectif initialement fixé pour 2030. Nous développerons l'installation d'ombrières et de brumisateurs. On s'arrête là ? Non, on continue. L'empreinte carbone de Paris est en baisse de 32 %. Est-ce un hasard ? Non. C'est le fruit d'une volonté. C'est le travail d'une majorité. C'est le résultat d'une politique constante, faite d'investissements et de sobriété.

A Paris, les émissions de gaz à effet de serre ont chuté de 36 % depuis 2004, un résultat qui s'explique par une baisse drastique des émissions liées aux transports, secteur clé dans la transition écologique de la capitale. Paris respire mieux. La circulation automobile dans Paris intra-muros a fortement diminué : 45 % de véhicules en moins sur les routes, une réduction qui s'accompagne également d'une baisse de 13 % sur le périphérique. C'est pourquoi nous souhaitons diminuer la vitesse sur le périphérique et que nous investissons dans les mobilités douces. On ne s'arrête pas. On continue. Le secteur des bâtiments a également vu ses émissions baisser de 28 % grâce aux efforts de rénovation et de verdissement énergétique et à une meilleure sobriété dans la consommation d'énergie.

De surcroît, la part de production parisienne d'énergie renouvelable a triplé depuis que la ville s'est résolument engagée dans le développement de l'énergie photovoltaïque avec le programme "Energiculteurs". Entre 2025 et 2027, 12 toitures complèteront les 15 déjà équipées d'une centrale solaire, anticipant les 30 nouvelles de la future saison deux d'"Energiculteurs". Au total, 7 millions d'euros seront consacrés à la politique de l'énergie en 2025, en hausse de 1,3 million d'euros. On ne s'arrête pas. On continue. On va même plus loin, car le groupe Paris en commun a déposé des amendements budgétaires, dont les deux suivants.

Le premier porte sur la Ferme de Paris, le second sur l'Académie du Climat. Pour la Ferme de Paris, notre amendement demande que le budget d'investissement de la ville pour 2025 soit abondé de 300.000 euros de crédits de paiement pour la poursuite des travaux de transformation. Cela permettrait notamment de créer un véritable cœur de ferme et des cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite, aujourd'hui inexistantes, et de mettre aux normes les réseaux et les bâtiments.

S'agissant de notre amendement sur l'Académie du Climat, il demande que le budget de fonctionnement soit abondé de 300.000 euros, afin d'amplifier les actions de l'Académie du Climat tout au long de l'année 2025.

Je vous remercie et j'espère que vous voterez ce budget, si ce n'est dans l'enthousiasme, en tout cas dans la raison.

Je vous remercie.

*(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KIELEMOËS.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais remercier quatre acteurs importants de ce budget qui sont présents dans la salle : Paul SIMONDON, Olivia POLSKI, Marie VILLETTE et Guillaume TINLOT.

Ce débat budgétaire est sans doute le plus difficile que nous ayons à faire depuis 2014. C'est dommage que les opposants de droite qui ont fait une intervention ne soient pas présents pour la suite. Je suppose qu'ils écoutent à distance. Je parle de ceux qui sont intervenus précédemment.

J'ai déjà remercié le directeur de la DFA, mais je veux remercier toute la DFA et tous les services qui ont permis de rédiger ce budget primitif en un temps record et dans une situation politique inédite et totalement singulière. Pour la première fois, en effet, de la Ve République, nous n'avons pas de projet de loi de finances, uniquement une loi spéciale, avec l'application, pour la première fois, de l'article 47 de la Constitution. Heureusement, cet article existait !

Dans ce débat sur la sincérité, sur le fait qu'il y ait trop de dettes, maintenant, on a ajouté un élément moral. La question de la dette est une question morale. On fera bientôt appel à saint Thomas d'Aquin ! C'est intéressant, parce que saint Thomas d'Aquin interdisait le taux d'intérêt. Maintenant, la droite va peut-être interdire le taux d'intérêt, ce serait bien. Moi, je veux bien que l'on fasse des débats idéologiques sur les questions de la dette, mais dans ce cas, on va chercher les auteurs comme saint Thomas d'Aquin, qui ont dit des choses intéressantes. Cependant, dire comme cela que la dette est morale et que le problème de la dette à Paris est une question morale, c'est vraiment inédit. Non. C'est une question politique. Ce n'est pas une question morale.

Ce débat, nous l'avons depuis longtemps, de débat budgétaire en débat budgétaire, de Commission de finances en Commission de finances. Comme j'ai le privilège de parler parmi les premiers, je n'aurais pas à répondre. Mon intervention s'inscrit dans la prolongation du débat d'orientations budgétaires. Nous avons exprimé notre inquiétude et elle ne s'est pas estompée, d'où le dépôt, à la dernière minute, d'un amendement "recettes". Pour appuyer mon argument, je veux aussi faire référence à deux élus de droite, centristes, parce que le débat n'est pas que ce débat droite/gauche parisien. Il est un peu plus complexe que cela.

L'instabilité actuelle ne facilite pas l'établissement d'un budget, mais elle est strictement dégradée. Pour démontrer cela, j'ai regardé notre premier budget primitif voté avec Mme HIDALGO comme Maire en 2014 : que de changement en dix ans, au détriment de toutes les collectivités territoriales ! Paris, qui cumule les compétences à la fois départementales et communales, est doublement impactée. En 2014, nous avions encore une dotation globale de fonctionnement de 975 millions d'euros, qui était déjà en baisse, puisque François HOLLANDE avait continué la

baisse qui avait été commencée par Nicolas SARKOZY. Cependant, en 2014, les péréquations étaient encore inférieures à la dotation globale de fonctionnement.

C'est à partir de 2019 que la Ville de Paris est devenue contributeur net du budget de l'Etat, sous Emmanuel MACRON. Les D.M.T.O. étaient, au début de leur phase, en hausse, avec 1,1 milliard d'euros à l'époque, alors qu'avant, cela oscillait entre 600 millions et 1 milliard d'euros. Nous avons alors une épargne nette de 352 millions d'euros. Je reviendrai sur ce chiffre tout à l'heure, pour rassurer Paul SIMONDON. La dette sociale, à l'époque, n'était pas du tout évoquée, mais on commençait déjà à l'accumuler et c'était un souci.

Je vais commencer par ce premier point qui justifie notre amendement sur les recettes. Depuis 2002, l'Etat a transféré aux départements la responsabilité et la mise en œuvre des allocations individuelles de solidarité, les A.I.S., que ce soit le revenu de solidarité active, à l'époque, c'était le R.M.I., maintenant, c'est le R.S.A., l'allocation personnelle d'autonomie, l'A.P.A., et la prestation de compensation de handicap. Cependant, l'Etat compense de moins en moins ce transfert de responsabilités, créant une dette sociale à l'égard des collectivités territoriales.

Je ne parle pas de l'aide sociale à l'enfance, qui n'est également pas compensée par l'Etat. Selon le rapport de la D.R.E.E.S. de novembre 2024, "L'aide sociale départementale : bénéficiaires, dépenses, financement, personnel", très intéressant, la charge nette d'aide sociale des départements s'établit à 32,5 milliards d'euros pour l'année 2022. L'aide sociale représente 69 % des charges de fonctionnement des départements, incluant les charges de paiement des salaires, etc.

Le président de l'"Assemblée des départements de France", premier élu de droite que je vais citer, François SAUVADET, a déclaré qu'"entre le reste à charge des allocations individuelles de solidarité pour près de 10 milliards, les augmentations imposées depuis la Covid, et la non-indexation de nos ressources sur l'inflation, nous participons déjà à la hauteur de près de 15 milliards par an à la résorption du déficit de l'Etat", et Paris a une part très importante de cette résorption. Je rappelle que depuis 2019, nous sommes contributeurs nets du budget de l'Etat. La dette sociale, donc, à l'égard de la Ville de Paris, est aujourd'hui estimée à 1,58 milliard d'euros, auquel viendra s'ajouter un montant estimé à 167 millions pour l'année 2025, d'après ce que j'ai lu dans le D.O.B.

Les collectivités territoriales sont de plus en plus financées par la fiscalité indirecte, donc essentiellement les droits de mutation à titre onéreux. Ce n'est pas qu'à Paris. On est passé de 14,5 % en 2016 à 20,6 % en 2023, selon le rapport de la D.R.E.E.S. D'ailleurs, la D.G.C.L. a fait une note spéciale sur l'impact des D.M.T.O. sur les budgets des départements. Au désengagement de l'Etat sur le financement de la compensation des prestations sociales, il faut ajouter le désengagement sur l'ensemble de la compensation des dépenses de la Ville de Paris, notamment les mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires, qui sont de 64,5 millions en 2023 et de 86,5 millions d'euros en 2024. L'impact est encore pire pour d'autres départements et d'autres villes.

A cela, il faut ajouter que la dotation, la D.G.F., est nulle depuis 2022. Cette approche est incompréhensible, Mme HIDALGO l'a dit tout à l'heure. En diminuant les moyens des collectivités territoriales, l'Etat amplifie le caractère récessif de la politique. En effet, l'investissement local, qu'il s'agisse de construire des écoles, d'aménager des infrastructures sportives, ou d'adapter nos territoires au dérèglement climatique, joue un rôle central dans notre économie et notre résilience face aux défis environnementaux. Je voudrais donc saluer deux investissements majeurs, le réservoir d'Austerlitz et le tunnel réservoir VL8 du S.I.A.A.P. C'est une spéciale dédicace à François-Marie DIDIER, mais il n'est pas là.

De nombreuses collectivités territoriales, essentiellement des départements, sont en difficulté à cause de cela. Le département de l'Aisne, présidé par M. Nicolas FRICOTEUX de l'U.D.I., a décidé de voter un budget en déséquilibre cette année. Ce président a déclaré : "Suite à cela, ce vote acte que l'équilibre ne pourra désormais plus être atteint sans une aide adaptée de l'Etat, sans sa décision d'une réforme en profondeur du modèle des financements des départements". La Ville de Paris est d'accord avec cela. Nous ne sommes pas tous d'accord avec cela, mais vous n'écoutez plus, Monsieur ALPHAND.

Selon la D.G.C.L., sept départements ont une épargne négative en 2023. Ce nombre devrait augmenter lors du compte administratif 2024 du fait que la baisse des D.M.T.O., qui est bien plus importante, comme je l'avais dit lors du débat d'orientations budgétaires, dans les autres départements, qu'en Île-de-France.

Heureusement, la Ville de Paris n'est pas obligée de voter un budget en déséquilibre du fait de ses autres ressources. Dans ce budget primitif, nous avons anticipé que l'Etat va sous-compenser le remboursement des prestations sociales. Nous pourrions ajouter toutes les mesures prises pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires, que ce soit via les primes ou de trop faibles augmentations du point d'indice, pour lequel l'Etat n'a apporté aucun soutien des collectivités. A l'inverse, la ville est très ambitieuse sur les recettes de D.M.T.O., avec un montant de 1,5 milliard d'euros dans le B.P. 2025, identique à celui de 2024. Pourtant, selon le tableau de bord budgétaire présenté à la 1ère Commission, le taux d'exécution, en novembre 2024, des D.M.T.O., est de 73,2 %, à un peu plus d'1 milliard d'euros, soit presque 400 millions de moins que le B.P. 2024 et 300 millions par rapport au B.S. 2024.

Au-delà de cette évaluation optimiste, il n'est pas soutenable de baser un modèle de financement des collectivités territoriales sur une hausse continue de la construction immobilière, ou de la péréquation immobilière. Je l'ai déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, je ne vais pas insister.



La Ville doit commencer à réduire sa dépendance aux D.M.T.O., d'où notre amendement. Pour rassurer Paul SIMONDON, si le contrôle de légalité n'acceptait pas notre amendement, en fait, l'épargne brute de ce budget resterait supérieure à celle de 2014, c'est-à-dire 371 millions, contre 352 millions d'euros. Cela veut dire que cela peut passer.

J'ai présenté l'amendement sur les recettes et je vais vous présenter d'autres amendements sur les dépenses. Les autres seront présentés par Alice TIMSIT. Dans la continuité de nos débats précédents, puisque nous en avons fait beaucoup, sur la question de la sécurité alimentaire, nous déposons 450.000 euros d'investissement pour soutenir les trois projets dans les trois arrondissements, que ce soit le 14e, le 18e ou le 20e arrondissement. Le 20e a déjà commencé. Le 14e devrait commencer d'ici peu et c'est pareil pour le 18e. Il y a vraiment besoin d'avoir cet argent pour que tout puisse se dérouler normalement et facilement. De même, dans la question de la sécurité alimentaire et du soutien à toute la politique portée par Audrey PULVAR, qui est très ambitieuse, nous déposons un amendement sur un soutien à "Kelbongoo" de 350.000 euros.

Nous avons aussi deux amendements sur l'E.S.S. Ce sont des amendements qui concernent des crédits de paiement. Ce sont donc des amendements d'investissement. Le premier, c'est sur le soutien à tout ce qui est économie du réemploi, pour 1 million d'euros. Vous savez que cette économie est très importante, puisqu'elle génère de l'emploi, c'est sûr, mais surtout, en termes d'économie circulaire, elle permet d'avoir une politique qui soit vraiment totalement en cohérence, notamment avec notre plan Climat.

Enfin, nous avons aussi 1 million d'euros en crédit de paiement sur les finances solidaires. Je ne sais pas si vous connaissez ce dispositif, puisqu'on parle souvent de l'E.S.S., mais il y a la partie finances solidaires, avec des associations comme les "C.I.G.A.L.E.S.". Ce sont des associations très importantes, puisqu'elles permettent d'aider des particuliers à faire des investissements en leur apportant une aide en capital. Nous demandons 1 million d'euros pour aider la ville à soutenir ces associations. Ce sont souvent des prêts. Cela veut donc dire qu'ils sont remboursés à l'issue de la réussite, si le projet est réussi.

Nous avons aussi 150.000 euros que nous demandons pour le prolongement du dispositif Réduc'Sport. Réduc'Sport, c'est un des aspects positifs des J.O.P. Nous ne faisons pas que critiquer les J.O.P. Nous soutenons aussi les bonnes initiatives. Réduc'Sport, c'est ce qui permet d'aider de nombreuses personnes à payer leur licence, parce que malheureusement, les licences sportives sont parfois très coûteuses. Réduc'Sport permet de financer ce type de dispositifs.

Nous avons un vœu très important sur l'A.P.C. Il y a une certaine incompréhension par rapport à cet amendement. Je vais donc peut-être insister sur ce point. Le problème de l'A.P.C. est qu'elle est en forte hausse d'activité, que de nombreux copropriétaires Parisiennes et Parisiens font appel à l'A.P.C. pour aider à faire une rénovation thermique. Cela crée un problème non pas de trésorerie, mais de fonds de roulement, puisque l'Etat, par ailleurs, se désengage de ces dispositifs. Si nous réduisons l'aide et le soutien à l'A.P.C., nous risquons de les mettre en revanche en difficulté de trésorerie. Nous risquons donc d'être dans une réduction de l'activité de l'A.P.C.

Il est normal que, quand il y a une augmentation de l'activité, le fonds de roulement augmente, et que le B.F.R. augmente de surcroît. C'est pour cela qu'il faut augmenter le soutien sur la liquidité de l'A.P.C. C'est un dispositif qui est très important, parce que sur la question de l'application et de la réussite du plan Climat, nous avons notre activité par les bailleurs sociaux, par contre, sur tout ce qui est patrimoine privé, nous avons besoin que l'A.P.C. aide les copropriétaires à pouvoir faire ces rénovations thermiques. J'espère qu'il y aura une réponse positive sur cet amendement et un montant suffisant.

Merci de votre attention et ma collègue Alice TIMSIT présentera les autres amendements budgétaires.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, tous celles et ceux qui s'intéressent un tant soit peu aux finances parisiennes et qui comparent chaque année le budget primitif, les intentions, avec le réalisé, le compte administratif, le savent : les principaux chiffres du budget primitif sont faux. A Paris, c'est devenu une habitude. En budget primitif, les recettes sont surestimées, les dépenses sous-estimées. Durant l'année, au gré de discrets budgets supplémentaires, on réduit un peu les chiffres surestimés, on augmente un peu les chiffres sous-estimés, et en plein cœur de l'été, un an plus tard, lors du compte administratif, la réalité des chiffres s'impose, très éloignée des prévisions du budget primitif, très éloignée, et malheureusement, dans le mauvais sens.

Pour ce budget primitif 2025, plusieurs d'entre nous l'ont dit ou le diront, il suffit de regarder les prévisions de recettes de droits de mutation, 1,5 milliard d'euros, de les comparer avec le réalisé 2023, 1,33 milliard d'euros, et à ce qui a été effectivement perçu en 2024, à la fin du mois de novembre, 1 milliard d'euros, c'est-à-dire 200 millions d'euros de moins que l'année précédente à la même date, pour prendre la mesure de l'épaisseur de couches de maquillage des données budgétaires officielles de la Ville de Paris.

Si ce budget est faux, me direz-vous, alors, qu'en faire ? Je vous propose un exercice assez simple. On pourrait comparer ce budget faux, celui de 2025, avec un autre budget faux, celui pour 2020. Après tout, puisque tous les budgets sont toujours faux dans le même sens et pour les mêmes raisons, des recettes surestimées, des dépenses sous-estimées, on pourrait considérer qu'il y a une certaine rigueur scientifique à comparer des données fausses sur plusieurs années !

Je vous propose donc de comparer les principaux indicateurs officiels qui figurent dans les premières pages du budget primitif pour 2020 et ceux du budget primitif pour 2025, pour une sorte de premier bilan de mandatures avec des chiffres officiels. Une donnée bien réelle, pour commencer, résume tout : entre 2020 et aujourd'hui, la population parisienne est passée de 2.323.526 à 2.149.216, soit une baisse de 175.000 habitants. 7,5 % de baisse de la population en cinq ans, c'est énorme. Vous pourrez peut-être en convenir.

En ce qui concerne les données budgétaires, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Paris par habitant, ce que coûte la Ville de Paris par habitant pour son fonctionnement, sont passées en cinq ans de 3.456 euros à 4.311 euros, soit 855 euros de plus chaque année. Pour les Parisiens qui restent, la Ville de Paris coûte près de 25 % de plus qu'il y a cinq ans en 2020. A-t-on l'impression que les services publics se sont améliorés et "a fortiori" dans ces proportions ? Poser la question, c'est y répondre.

Les recettes réelles de fonctionnement, maintenant, c'est-à-dire en particulier la fiscalité, sont passées de 3.706 euros par habitant en 2020 à 4.578 euros par habitant pour 2025 : là aussi, une augmentation de près d'un quart, et encore, ce chiffre traduit une réalité pire encore. Pour ceux des Parisiens qui paient les seuls impôts qui demeurent, à savoir la taxe foncière, c'est-à-dire les propriétaires, la taxe foncière, dans le budget primitif, pour 2020, était d'1,6 milliard d'euros. Dans le budget primitif pour 2025, ce sera 1,85 milliard d'euros. C'est une progression de 75 %. Les chiffres de 50 %, de 60 %, sont souvent cités, mais entre 2020 et 2025, la taxe foncière fait plus 75 %.

Enfin, il y a les impôts qui ne sont pas qualifiés comme tels, à savoir les tarifs des services publics de la Ville de Paris. Les Parisiens doivent le savoir, ils progresseront jusqu'à 5 % cette année. Puisque rien de précis n'est indiqué à ce sujet dans les documents budgétaires, je comptais évidemment sur le propos introductif de la Maire de Paris, aujourd'hui, pour nous donner les précisions. Mes attentes ont été déçues.

J'ai entendu beaucoup d'engagements, voire d'emphases, sur la thématique de la gratuité, mais rien sur la réalité tarifaire des services parisiens en 2025. Après tout, si tout est gratuit, ou si les tarifs existants restent les mêmes, pourquoi demandez-vous aujourd'hui au Conseil de Paris l'autorisation d'augmenter les tarifs des services publics parisiens jusqu'à 5 % ? 5 %, c'est plus du double de l'inflation attendue en 2025. Comme je ne désespère jamais, je compte naturellement sur la réponse de l'adjoint aux finances, qui suivra ces débats, pour nous donner dans le détail la liste des augmentations tarifaires que décidera la majorité municipale en début d'année 2025.

Si on poursuit la liste des indicateurs budgétaires principaux, on peut comparer le niveau de dette par habitant avant et après la réélection de la majorité municipale en 2020. Pour chaque parisien, y compris les bébés, il apparaît qu'elle est passée, entre les budgets primitifs 2020 et 2025, de 2.465 euros à 4.100 euros, soit une augmentation de 66,3 % pour un début de mandature, soit plus des deux tiers. C'est une performance assez impressionnante.

Pour le reste, les indicateurs budgétaires principaux nous montrent, toujours avec la comparaison entre 2020 et 2025, que les dépenses de personnel absorbent une part toujours plus importante dans les dépenses de fonctionnement de la ville. Aujourd'hui, c'est 31 % au lieu de 28 % il y a cinq ans. C'est absolument anormal à l'heure de la digitalisation partout.

Ensuite, et je l'ai maintes fois démontré ici, les indicateurs budgétaires montrent que le seul remboursement de la dette en capital, sans les intérêts, plus les dépenses réelles de fonctionnement, représentent désormais la quasi-totalité des recettes réelles de fonctionnement, 97 %. Dit autrement, la capacité d'épargne de la ville, indispensable pour investir, se réduit comme peau de chagrin. La Ville de Paris n'a plus les moyens d'investir et s'endette désormais d'environ 1 milliard d'euros chaque année pour investir de moins en moins. Nous sommes comme un ménage surendetté qui emprunte pour rembourser la dette. La moitié des emprunts, 25, sera réalisée pour rembourser capital et intérêts de notre dette à hauteur de 500 millions d'euros.

Au total, nous avons à la fois une dette qui flambe et des investissements, des dépenses d'investissement, en baisse pour 2025, de 75 millions d'euros par rapport à l'an dernier. Les grandes promesses de transition écologique, de protection de la Ville face aux phénomènes climatiques, d'aménagement urbain, se heurtent de plein fouet à la réalité de la crise budgétaire parisienne, créée de toutes pièces par la majorité municipale depuis tant d'années.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la présidente.

Monsieur David ALPHAND, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

**M. David ALPHAND**. - Merci, Madame la Maire.

Cela grince du côté des bancs de la gauche ! On peut le comprendre, puisque ce matin, avec Rachida DATI, la droite parisienne présente son contre-budget, avec un socle d'économie budgétaire qui s'élève à au moins 300 millions d'euros. Je comprends que cela fasse sursauter mes collègues de gauche. C'est vrai que depuis des années

et des années, ils ont du mal à trouver ne serait-ce que le début du commencement d'1 euro d'économies. Tout d'un coup, voir un plan massif de propositions chiffrées, argumentées, à hauteur d'au moins 300 millions d'euros, c'est presque un choc psychologique pour vous. On aurait presque dû vous préparer.

Il fallait pourtant s'y attendre, parce que les finances de la Ville, aujourd'hui, se sont effondrées. La réponse doit aujourd'hui devenir urgente. On a évoqué beaucoup de chiffres. Moi, je n'en retiendrai qu'un seul, ce matin, pour illustrer la dégradation et la situation de quasi-faillite de la Ville de Paris.

Contrairement à ce qu'a dit Mme HIDALGO il y a quelques minutes dans son discours de présentation, la durée de désendettement théorique de la Ville de Paris est aujourd'hui... C'est M. SIMONDON, d'ailleurs, qui nous l'a confirmé lors de la réunion de la Commission des finances la semaine dernière. Ce n'est donc pas l'opposition parisienne qui le dit et qui serait toujours sous le coup de la mauvaise foi selon la gauche parisienne, non. C'est l'Exécutif même. La durée de désendettement de la Ville de Paris est aujourd'hui de 16 ans, voire au-delà. La Cour des comptes considère que le seuil d'alerte se situe à une durée théorique de 12 ans. C'est-à-dire que nous sommes bien au-delà du seuil d'alerte placé par la Cour des comptes. Tous les compteurs, tous les signaux sont passés au rouge vif, dans cette ville.

Mme HIDALGO se demandait, ce matin, en préambule, de quoi a besoin une ville comme Paris. Paris a probablement besoin de beaucoup de choses, mais nous, avec Rachida DATI, nous avons une petite idée de ce dont elle aurait besoin en matière budgétaire. Paris a aujourd'hui, et plus encore, besoin d'un maire manager. Un maire manager, parce que le "management", c'est un mot qui vous est inconnu, sur les bancs de la gauche. D'ailleurs, vous n'avez eu de cesse d'augmenter les effectifs, de faire exploser les dépenses, d'accroître les dépenses de fonctionnement, etc. On a donné suffisamment de chiffres, ce matin.

Il y a des remèdes. Il y a des remèdes. On va vous en proposer un certain nombre, ce matin. Rachida DATI l'a déjà fait, mais je vais poursuivre. Il se trouve que je suis tombé sur ce petit flyer qui est édité par la Ville de Paris. Cela s'appelle "Le budgétomètre". C'est destiné aux Parisiens et aux Parisiennes qui ont des problèmes de surendettement. "En finir avec les dettes, il existe des solutions". C'est vrai, pour Mme HIDALGO, ce petit flyer aurait probablement toute son utilité. Notamment, on y découvre à la fin, dans le rouge : "Je demande de l'aide", parce que les finances de la ville sont en danger. C'est au 3975. Elle peut éventuellement m'appeler également, parce qu'on pourra lui donner des conseils.

Sur les propositions pour sortir la ville de l'ornière de la bureaucratie dans laquelle elle est aujourd'hui enfoncée, la première proposition est de simplifier l'organisation de la ville. Il y a aujourd'hui une kyrielle de directions, de délégations, de responsables dans tous les sens. Cela double partout. Les tâches sont redondantes et on a totalement perdu l'objectif de vue d'efficacité, sans parler naturellement des gains budgétaires qui pourraient être réalisés en supprimant un certain nombre de doublons.

Une deuxième proposition pour sortir de la bureaucratie est de décharger les agents, les fonctionnaires de la ville, des tâches les plus fastidieuses et les plus redondantes, qui sont également celles qui sont les plus chronophages. De ce point de vue, je suis navré de vous le dire, après Rachida DATI il y a quelques minutes : la ville est d'ores et déjà très en retard sur l'intelligence artificielle. Dans des communes à quelques dizaines de kilomètres d'ici, on a déjà mis en place des standards téléphoniques à base d'intelligence artificielle, ou d'autres services qui permettent d'accroître le niveau de service rendu aux administrés. A la Ville de Paris, on en est encore à monter les comités Théodule pour se demander si d'aventure, peut-être, on pourrait penser à l'intelligence artificielle dans dix ans, à condition, naturellement que les écologistes, qui sont par nature technophobes, ne nous fassent pas le même coup que sur la 5G. Voilà, cela, c'est l'état de la Ville de Paris !

Une dernière proposition pour sortir de la bureaucratie est évidemment de rétablir des indicateurs de qualité de service rendu aux Parisiens. D'ailleurs, il y a une dizaine d'années, il existait des indicateurs. Ils accompagnaient la présentation budgétaire, mais curieusement, avec Mme HIDALGO et sa majorité, ces indicateurs ont disparu. C'est vrai qu'ils n'étaient pas très favorables à la Municipalité parisienne. Pour autant, nous considérons qu'ils sont d'une très grande utilité. Nous proposons de rétablir des indicateurs de qualité de service rendu aux Parisiens. Je vais vous donner quelques exemples. Il faut être très précis, parce que j'entends de-ci, de-là : "La droite parisienne ne fait aucune proposition". Non. Ce ne sont peut-être pas des propositions qui vous conviennent, mais nous faisons beaucoup de propositions ! Sur le P.L.U., le mois dernier, le groupe Changer Paris a fait 100 amendements. Aujourd'hui, on vous propose un contre-budget à 300 millions d'euros.

Sur les indicateurs de qualité de service, le pourcentage de chantiers ayant respecté les délais, il serait certainement intéressant pour les Parisiens de l'avoir, ce pourcentage. Cela permettrait de manager les équipes. Les délais de réponse, quand un Parisien demande un logement social, ou une famille, une place en crèche, ce serait aussi intéressant de savoir le délai, s'il y a une amélioration, une dégradation, et que l'on pilote les équipes. Enfin, une dernière idée, en matière d'indicateurs de service : un sondage sur la propreté des rues à Paris. Qu'est-ce que vous en diriez, chers collègues de gauche ? Si on sondait les Parisiens, ce serait peut-être intéressant. D'ailleurs, c'était le cas. Il y avait un petit sondage réalisé. Les résultats ne vous convenaient pas. Vous l'avez supprimé.

Nous proposons donc un plan massif, qui sera encore un peu plus précisé par mes collègues dans quelques minutes.

Merci.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Madame la Maire.

Une écoute attentive des intervenants de votre majorité sur ce budget n'a malheureusement pas été de nature à dissiper mes craintes, et celles de notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", bien au contraire. Alors que la situation budgétaire de la ville est pour le moins préoccupante, vous préférez vous féliciter dans un exercice de communication qui sonne un peu faux. Je comprends cet exercice de communication à l'approche des élections municipales, mais je crois que l'on a besoin d'une discussion budgétaire extrêmement sérieuse et approfondie.

Moi, je voudrais faire rapidement quelques remarques : au risque de me répéter, le service des intérêts de la dette pèse sur nos dépenses de fonctionnement à hauteur de 224 millions d'euros. C'est le chiffre qui figure dans le document sur le budget primitif et qui a été rappelé par M. SIMONDON en Commissions des finances. C'est quand même la moitié du budget de sécurité de la Ville de Paris.

Deuxième remarque, vous avez trop longtemps rassuré les Parisiens en expliquant que cet endettement servait leur bien-être et l'avenir de la ville. Il y a encore à peine un an, votre ancien premier adjoint ne plaidait-il pas pour le recours à l'emprunt, en arguant que les taux étaient si bas qu'emprunter ne coûtait pas cher à la ville ? C'était bien sûr le temps de l'argent facile, de l'argent gratuit, l'argent des autres.

Aujourd'hui, les Parisiens sont inquiets, et ils ont de bonnes raisons de l'être. Dans un sondage I.F.O.P. paru dans "Le Parisien" il y a quelques mois, nous apprenions que 75 % des Parisiens exprimaient leur mécontentement sur votre maîtrise des finances publiques et sur votre budget, Monsieur SIMONDON, et 72 % sur le niveau des impôts locaux à Paris.

Justement, s'agissant des impôts, et en guise de cadeau de Noël, vous apportez dans la corbeille des Parisiens une nouvelle taxe dont on parle très peu sur les friches commerciales vacantes, soit 9 % du parc parisien selon un document, une étude de l'APUR. Ce n'est pas tout à fait une nouvelle taxe, puisqu'elle avait été votée il y a dix ans, en 2014, mais elle sera applicable dix ans après. Je ne sais pas pourquoi vous avez mis un tel délai pour décider, vous allez me le dire ce soir, l'application de cette taxe. Elle sera applicable l'année prochaine. Il n'est pas sûr que cela ravisse les Parisiens, car vous n'avez pas eu la main légère, en appliquant le taux au maximum de celui prévu par la loi, et cela, quels que soient les quartiers où sont situés les locaux.

C'est cela, ma remarque. On a un avis de l'"Association des maires de France" qui recommande la modulation de ce taux en fonction du dynamisme commercial du quartier. Clairement, quand les quartiers sont très attractifs, ou attractifs, l'"Association des maires de France" pense que c'est effectivement une bonne chose pour le marché et pour que les offres puissent se renouveler. Par contre, elle pointe que dans les quartiers non attractifs, il y en a, à Paris, cela risque d'accentuer les difficultés commerciales des propriétaires et de faire également fuir les potentiels acquéreurs. Nous, ce que nous proposons, Monsieur le maire, c'est que la mise en œuvre de cette taxe, que nous ne rejetons pas, puisse se faire de manière différenciée en fonction des quartiers, et surtout, de leur attractivité.

Le débat sur la question du remboursement de la dette prend aujourd'hui toute son acuité. On ne peut pas accepter que notre niveau d'endettement soit tel qu'il nous faille, l'orateur précédent l'a rappelé, compter 16 ans pour se désendetter. Cette capacité, dois-je le rappeler, était de moins de deux ans quand M. DELANOË est devenu Maire de Paris.

J'ai une remarque sur les D.M.T.O. Vous envisagez une remontée des recettes, vous l'avez expliqué en Commission des finances, liées aux frais de notaire, au niveau d'1,5 milliard d'euros, après deux années de dégrèvement. Les décisions récentes de la B.C.E. pourraient amener le taux immobilier vers la barre symbolique des 3 %, ce qui est très bas, mais l'endettement de notre pays pèse fortement et tous les voyants ne sont pas au vert pour envisager une forte baisse des taux en 2025. C'est toute la problématique. On a aussi échangé en Commission des finances sur ce sujet : celui de la prévision des recettes budgétaires.

Comme je l'ai fait à deux reprises, je pense qu'on pourrait mieux appréhender ces évolutions, en nous dotant d'un comité indépendant de surveillance des prévisions économiques, afin de nous doter des meilleures expertises. L'Etat va le faire, cet effort, sur la proposition des sénateurs. Pourquoi refuser, pourquoi ne pas envisager, cher Monsieur SIMONDON, cette pratique ?

En guise de conclusion, je dirais que vos propositions budgétaires nous semblent en complet décalage, ne répondent pas aux besoins et aux inquiétudes des Parisiens, qu'elles suscitent chez nous beaucoup de perplexité, de réserves et d'inquiétudes, ce qui nous amène, Madame la Maire, à ne pas y souscrire. C'est pourquoi nous ne validerons pas ce budget. Nous pensons que la réalité s'imposera à vous, et que vous ne pourrez pas exécuter dans les conditions que vous avez prévues ce budget, l'année prochaine.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, coprésidente du groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, le contexte politique et budgétaire n'a jamais été aussi flottant que ces derniers jours. Nous avons certes un nouveau Premier Ministre, mais à peine nommé que la note de Moody's dégradait singulièrement la note de la France, qui passait à Aa3. Coup de tonnerre ou simple avertissement, quoi qu'il en soit, si l'heure est grave au niveau national, une fois encore, nous prouvons ici, à Paris, quoi qu'en disent nos détracteurs, que notre gestion, nos projections, y compris en matière d'endettement, sont plus claires que celles, de plus en plus inquiétantes, de l'Etat, qui navigue à vue.

Malgré ce contexte budgétaire particulièrement contraint par l'Etat, qui a choisi de s'attaquer aux collectivités, à notre autonomie, à notre capacité de créativité, malgré une crise immobilière marquée par la baisse des D.M.T.O., et malgré une situation sociale alarmante, avec un taux de pauvreté et de paupérisation record, et un nombre de plans sociaux inédits, Paris est en capacité de proposer un budget d'environ 10 milliards d'euros, porteur d'espoir, avec des investissements massifs pour agir pour le social et le climat. Nous demeurons un rempart, un véritable bouclier social, en assumant un rôle que l'Etat refuse de tenir.

Oui, nous déployons des politiques publiques protectrices, qui répondent aux besoins urgents des habitantes et des habitants. Au sein du groupe Communiste et Citoyen, nous pensons qu'il ne faut pas relâcher nos efforts en cette fin de mandature, et continuer en intensifiant nos actions pour renforcer encore davantage la justice sociale et la transition écologique. C'est vrai pour les équipements publics de proximité, ceux des quartiers populaires. Nous ne sommes pas au bout. Il faut avancer plus avant pour rendre l'héritage des J.O.P. concret. Nous présentons donc un amendement pour financer des équipements sportifs dans le cadre des projets de l'anneau sportif autour de Paris.

Nous portons un autre amendement afin de finaliser des projets de proximité, comme la transformation de l'ancien garage du 4, rue de la Mare, pour renforcer les lieux d'accueil de la jeunesse. C'est un projet très attendu localement que nous devons enclencher dès 2025. Un autre équipement attendu est l'extension du conservatoire de la rue des Amandiers. Là aussi, il faut agir vite en s'en donnant les moyens financiers.

A Paris, je me réjouis que le budget de la culture ne soit pas traité, dans ce contexte, comme une variable d'ajustement budgétaire et politique. Nous continuons, pour notre part, inlassablement de porter la nécessité d'un plan de soutien avec un fonds consacré aux lieux intermédiaires dédiés aux musiques actuelles, véritables poumons culturels qui animent nos territoires, notamment dans les quartiers populaires. Ces espaces jouent un rôle essentiel, en offrant des alternatives aux grandes scènes musicales. Surtout, ils sont profondément ancrés dans la vie locale, menant des actions précieuses avec les habitants, les associations, ou encore les migrants. Les projets qui voient le jour sont nombreux et témoignent de la vitalité de ces lieux. Afin de pérenniser ces espaces souvent fragiles économiquement, il est urgent d'aider ces tiers lieux culturels à maintenir un équilibre viable.

La culture, c'est aussi la transmission et l'enseignement. Je veux ici souligner l'importance des écoles d'arts appliqués de Paris, véritables creusets de savoir-faire uniques reconnus à l'échelle mondiale. Les écoles Boule, Estienne et Duperré, sont autant de références dans ce domaine, mais elles nécessitent aujourd'hui des travaux de rénovation majeurs. Il est impératif d'offrir aux élèves dont le talent et la formation rayonnent bien au-delà de nos frontières des conditions d'études optimales et sécurisées. C'est pourquoi, nous avons insisté pour que la ville s'engage activement dans la réalisation de ces futurs travaux.

Enfin, je veux souligner l'importance d'un autre projet emblématique, le label "Fabriqué à Paris", qui valorise à la fois l'artisanat parisien et les commerces locaux. Nous devons aller plus loin en créant un lieu phare de fabrication intra-muros à Jourdan, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons déposé deux amendements pour concrétiser ce projet, mais aussi pour pouvoir déployer la plateforme "Acheter à Paris", que notre groupe avait initiée en début de mandat.

J'en viens maintenant à la question du droit des femmes. Nous venons de célébrer les dix ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et le constat est alarmant. Tous les indicateurs restent dans le rouge, tandis que les moyens alloués à la police et à la justice demeurent insuffisants. "A contrario", à Paris, de nombreuses actions sont menées pour lutter contre les violences faites aux femmes, soutenir les personnes en situation de prostitution, garantir l'accès au droit, promouvoir l'éducation et l'égalité, et prendre en compte les spécificités de la santé des femmes.

Je pense, alors que nous venons d'adopter le P.L.U., au travail précieux mené par Hélène BIDARD sur la thématique "genre et espace public", notamment au travers des marches exploratoires, qui jouent un rôle clé, pour intégrer les enjeux féminins dans les politiques de l'urbanisme. Je pense aussi à l'ouverture de la Cité Audacieuse, cet espace parisien dédié à l'égalité femme/homme, installée dans les locaux d'une ancienne école rue de Vaugirard. Il y a tant à faire ! L'ampleur des violences, le nombre de féminicides, l'écho du procès Mazan sur nos vies...

Mes chers collègues, le travail qu'il reste à faire en matière d'égalité ne supporte plus l'attente. C'est maintenant qu'il faut que cela change et c'est maintenant que le budget de notre ville doit donner les moyens à ce chantier d'avancer. Nous demandons donc une augmentation forte de cette ligne, pour idéalement arriver à nos engagements de campagne, à savoir un doublement du budget. Cela permettra de poursuivre une politique ambitieuse et

déterminée, donnant aux associations les moyens nécessaires pour réaliser pleinement les projets essentiels qu'elles portent.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme le disait si justement William CHRISTIE samedi soir à la Philharmonie de Paris, la France a parmi ses armes la culture, la culture, véritable rempart des esprits contre les obscurantismes qui voudraient abattre nos libertés.

Si le groupe MoDem et Indépendants se félicite ici d'une augmentation de 3,3 millions d'euros du budget culture 2025 par rapport à celui de 2024, pour atteindre 181,7 millions d'euros, nous ne sommes pas dupes, pourtant. Cette hausse n'est qu'un juste retour des subventions à leur niveau d'avant 2020, donc rien de bien révolutionnaire, dans ce budget culture.

Parmi les satisfactions, il y a toujours le réseau des 14 musées municipaux de Paris Musées et leur programmation attractive. Cependant, les Jeux Olympiques et Paralympiques de cette année nous ont démontré que la fréquentation de ces musées n'est pas assez tournée vers une clientèle de touristes étrangers, qui se dirigent essentiellement vers les grands musées nationaux, et passent à côté des musées comme Cognacq-Jay, Cernuschi, Balzac, ou celui de la vie romantique. Le Petit Palais n'arrive qu'à la 57e place et le Musée d'Art Moderne à la 74e place de ces classements.

Ce qui doit nous animer avant tout, dans la construction d'un budget culturel, c'est bien l'accès de la culture pour tous. La première clé de l'accès à la culture pour tous, commence par la lecture, et l'accès aux bibliothèques parisiennes. Concernant le fonctionnement des bibliothèques, le budget reste stable, malgré leurs difficultés financières. Je rappelle qu'au mois d'octobre dernier, elles faisaient face à une insuffisance de crédits de paiement. Afin de prévenir de tels couacs, il serait judicieux d'accorder à nos bibliothèques un accompagnement financier renforcé. Vous me direz que les budgets augmentent, côté investissement, en passant de 6,7 à 7,2 millions d'euros, mais vous le savez très bien, il s'agit essentiellement de crédits destinés aux acquisitions de collections pour les nouvelles bibliothèques.

Vous connaissez notre combat de toujours, qui est l'ouverture des bibliothèques parisiennes le dimanche, et notre ténacité à vous le demander régulièrement. Pourtant, c'est un "non" récurrent qui nous est répondu. Nous le regrettons pour les Parisiens. Combat tenace également pour l'accessibilité des bibliothèques : pour notre groupe MoDem et Indépendants, il est impératif de l'améliorer. Nous réitérons notre demande par le biais d'un amendement budgétaire, qui demande l'extension des pôles Sourds et Lire autrement dans les bibliothèques parisiennes, ainsi que l'égalité d'accès par une simplification et une uniformisation des horaires d'ouverture des bibliothèques, sur l'ensemble du territoire parisien.

Outre celui des bibliothèques, vous connaissez également notre combat à défendre le patrimoine parisien. Même si nous reconnaissons la bonne volonté de Karen TAÏEB à essayer de le préserver, les chiffres sont là. Alors que les Jeux Olympiques parisiens ont révélé aux yeux du monde la splendeur de notre patrimoine, la Ville de Paris s'honorerait à faire des choix politiques pour sa restauration et sa sauvegarde. Nous, nous avons choisi d'en faire une priorité, en faisant adopter par notre Assemblée une politique de sauvegarde du petit patrimoine parisien, qui peut disparaître. Aussi, afin de renforcer cette démarche, nous vous proposons un amendement visant à instaurer une véritable journée du petit patrimoine dans le calendrier parisien.

Je parlais de choix politique concernant le patrimoine. Je peux également en parler en ce qui concerne le théâtre privé, puisque vous avez choisi de baisser de 40 % leurs subventions en 2024, mettant tous les acteurs de cette activité en grave danger. Je cite Mme FILIPPETTI, directrice des affaires culturelles, qui assimile le théâtre parisien privé à "des spectacles uniformisés, pour humoristes stars de la télévision". Madame la Maire, serait-ce le mot de "privé" qui vous coûte tant ? Pourtant, le théâtre privé est complémentaire au théâtre public. Il a son public, ses acteurs, et sa place dans l'espace culturel parisien. Je rappelle que les théâtres publics parisiens sont subventionnés à hauteur de 36 millions d'euros, alors que les théâtres privés le sont à un peu plus de 3 millions d'euros. C'est l'occasion pour nous, groupe MoDem et Indépendants, de rappeler tout notre soutien aux théâtres privés, à ses acteurs, à son privé, et à toute l'activité économique qu'il rapporte à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Monsieur SOREL, vous avez la parole.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, combien ce Gouvernement prendra à la ville ? Il y a de quoi être inquiet, quand on voit l'incapacité de l'Etat à gérer l'argent public et sa tendance à faire les poches des collectivités. De fait, nous votons un

budget à l'aveugle, sans rien savoir, ou presque, des arbitrages qui seront faits au Gouvernement, mais le chaos au sommet de l'Etat ne doit pas nous dispenser de répondre ici et maintenant à l'urgence sociale et climatique à Paris.

Alors oui, la ville a raison de pointer la responsabilité de l'Etat. Elle est immense : 2 milliards de dette sociale, 200 millions rien qu'en 2025, et une dotation globale de fonctionnement nulle depuis trois ans. Je ne vais pas faire de démagogie. J'ai beau ne pas faire partie de cette majorité, je reconnais encore plus, à voir le remède de cheval proposé par la droite pour les finances de la ville, que cette majorité, je veux bien l'admettre, n'est pas de droite.

La Ville maintient ses dépenses d'investissement. Elle poursuit sa politique de logements sociaux, même si elle doit prioriser davantage les P.L.A.-I. et PLUS Elle maintient les tarifs de cantine. Tout cela, c'est bien, mais la question, pour moi, est de savoir si la ville se donne suffisamment d'ambition pour répondre à l'urgence sociale et écologique. Est-ce qu'au rythme de l'année 2025, les objectifs de 300 hectares d'espaces verts seront réalisés en 2040 ? Non. Est-ce que la ville sera en mesure de compenser le désengagement de l'Etat pour répondre à la mesure de ses moyens, à l'urgence sociale des familles à la rue, aux mineurs non accompagnés en recours laissés à eux-mêmes ? Non. Là aussi, la ville fait, mais elle ne fait pas assez.

Sur les moyens mis pour les agents de la ville, la droite dira évidemment qu'ils sont trop nombreux, trop absents, trop malades. Ils sont surtout très utiles aux Parisiennes et Parisiens dans leur quotidien. Comment dire qu'ils coûtent trop cher, alors que les salaires n'ont pas suivi l'inflation depuis 2020 ? A voir les mobilisations de cette année dans le périscolaire, le mécontentement dans les crèches, les inquiétudes dans les bibliothèques, le compte n'y est toujours pas en matière de déprécarisation, de primes et d'embauches. Je remarque d'ailleurs que si la ville recrutait autant dans le périscolaire ou dans les crèches que pour sa police municipale, cela irait bien mieux dans ces secteurs.

Sur l'école, là aussi, il y a nécessité de faire des choix. Cela commence par ne pas rétablir la subvention pour le collège Stanislas. Ce sera autant de moyens pour des primes supplémentaires pour les agents. Bref, faire des choix, trancher et ne pas passer son temps à pleurnicher. La droite parle de la contrainte de la dette. La gauche parle de la contrainte du désengagement de l'Etat. Oui, l'un et l'autre sont des contraintes réelles, mais ils ne peuvent pas être des prétextes à l'inaction, ni pour justifier, comme le fait la droite, le refus de financer des logements sociaux, ni, côté majorité, pour rester au milieu du gué, quand il faut répondre à l'urgence sociale et climatique.

Cela commence par sortir du face-à-face avec l'Etat et de l'entre-soi entre élus. Si audit il doit y avoir, comme le demande la droite, c'est plutôt un audit citoyen dont nous aurions besoin. Le niveau de la dette, le niveau des impôts, le nombre d'agents municipaux, le rythme d'adaptation au changement climatique, oui, tout cela doit faire l'objet d'un débat citoyen, sans tabou, et d'un rapport de force sociale et politique.

En attendant que la Ville s'en donne les moyens, vous l'avez compris, je voterai contre ce budget.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

Monsieur Emmanuel COBLENCE, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

**M. Emmanuel COBLENCE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'examen du budget est évidemment un moment fort pour toute collectivité. Il l'est encore davantage cette année, dans le contexte d'incertitudes économiques et politiques, ce flottement que nous traversons, en l'absence de nouveau budget de l'Etat.

Le précédent Gouvernement avait imaginé un budget aux conséquences dramatiques pour les collectivités, qui ont pourtant à assumer des services publics essentiels pour nos concitoyennes et concitoyens. Ces choix délétères de l'Etat ont poussé nombre de collectivités à couper dans leur budget, par exemple dans les budgets consacrés à l'éducation.

Dans le Nord, par exemple, ou encore dans l'Essonne, en Savoie, les départements ont été contraints de répercuter les économies demandées sur les dotations de fonctionnement allouées aux collèges, ou sur les dispositifs à destination des collégiens. Cela résulte directement des choix de l'Etat, ces dernières années, de se désengager du service public éducatif. En témoigne la volonté de supprimer 4.000 postes d'enseignants, alors que nos classes sont pourtant les plus remplies de toute l'Union européenne, préférant ainsi la logique comptable au bien-être nos enfants.

Cependant, ce n'est pas le cas de notre collectivité. Paris a choisi depuis de nombreuses années d'investir dans sa jeunesse. Je voudrais ici saluer votre engagement, fort, et répété chaque année, Madame la Maire, avec votre Exécutif, votre majorité municipale. La ville veille inlassablement pour que les petits Parisiens puissent étudier dans les meilleures conditions, quelle que soit la situation sociale de leur famille, quel que soit le quartier où ils résident.

A Paris, les budgets de fonctionnement pour l'éducation, dans le premier comme le second degré, sont en hausse. Ils permettront de financer la réalisation des travaux d'entretien du quotidien de nos établissements scolaires, mais aussi, par exemple, de maintenir les classes découvertes et l'ensemble des dispositifs éducatifs existants.

La Ville est aussi très attentive aux temps périscolaires, à la qualité des activités périscolaires proposées aux élèves. Elle l'est également pour les agents qui les assurent. C'est ainsi que 200 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive seront créés, pour permettre la déprécarisation de ces emplois.

S'il y a également un sujet sur lequel la Ville de Paris ne pratique pas l'austérité budgétaire, c'est bien celui de la restauration scolaire, car on le sait, l'alimentation est un enjeu essentiel de santé publique, et malheureusement, trop souvent un facteur d'inégalités sociales. Avec près de 133 millions d'euros, la restauration scolaire est ainsi le principal poste de dépenses en fonctionnement, en forte augmentation, pour faire face aux augmentations très fortes de dépenses de personnel, des coûts des matières premières, et de l'énergie, tout en garantissant une alimentation saine, durable, et de qualité.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, à Paris, le tarif des cantines est progressif, avec un coût de repas pour les familles les plus modestes à 13 centimes d'euros. Ce tarif n'a pas bougé depuis dix ans. C'est aussi à cela que l'on reconnaît le volontarisme politique d'une collectivité de gauche.

Un budget, c'est aussi de l'investissement, préparer l'avenir et celui de nos enfants, c'est ce que nous portons au quotidien. Malgré le contexte, la Ville de Paris engage résolument les travaux de rénovation des bâtiments scolaires. En 2025, plusieurs opérations se poursuivront, ou entreront en phase de travaux. Je pourrais citer la Z.A.C. "Chapelle Charbon", dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, pour 6 millions d'euros, au sein de l'opération d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, pour 5 millions d'euros, ou encore la Z.A.C. "Bédier-Oudiné" dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, pour 2 millions d'euros.

S'y ajoute des projets de reconstruction, comme ceux du groupe scolaire Romainville dans le 19<sup>e</sup>, pour 1 million d'euros, ou l'école élémentaire Duclos, située rue Saint-Blaise, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, pour 1,6 million d'euros.

Pour terminer, je souhaite évoquer les cours "Oasis", investissements essentiels s'il en est, face au dérèglement climatique. Créer des îlots de fraîcheur dans nos cours d'école est devenu un outil et un enjeu majeur de nos politiques d'aménagement. Paris compte désormais 165 cours "Oasis", de nouvelles verront le jour avec un budget dédié de 7 millions d'euros.

Voici un aperçu, chers collègues, rapide, forcément incomplet, de nos priorités en matière éducative et des budgets que nous leur consacrons. Vous l'aurez compris, malgré les difficultés imposées par l'Etat, nous poursuivons notre action en faveur des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COBLENCÉ.

Madame Alice TIMSIT, vous avez la parole, pour le groupe "Les Écologistes".

**Mme Alice TIMSIT**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'aimerais vous parler quelques instants de confiance. La confiance que le Président de la République et ses gouvernements successifs ont méticuleusement détruite : dissolution surprise, déni du résultat des urnes, incapacité à former un gouvernement, 49.3 à la pelle... La confiance est rompue avec les Français. A cela, s'ajoutent les offensives répétées à l'encontre des agents publics, le travail de sape de nos services publics, à travers des sous-investissements chroniques. La confiance est aussi rompue avec nos services publics.

Aujourd'hui, absolument tous les bords politiques, je dis bien tous les bords politiques, dénoncent l'asphyxie budgétaire des collectivités territoriales qui est orchestrée par l'Etat, qui s'inscrit dans la continuité d'une politique de désengagement et d'érosion de l'autonomie fiscale de ces mêmes collectivités. La confiance est également rompue avec les territoires.

A Paris comme dans toutes les villes, l'addition à payer est particulièrement lourde, une dotation globale de fonctionnement équivalente à zéro, des dépenses de péréquation qui augmentent, qui s'élèvent à près de 650 millions d'euros aujourd'hui, une dette sociale de l'Etat à l'égard de la ville qui se chiffre à plus de 1,7 milliard d'euros, des transferts de fiscalité très partiellement compensés, et, cerise sur le gâteau, l'Etat qui se comporte comme s'il était chez lui, puisqu'il exploite le foncier de la ville et ne paye pas de loyer. Vous admettez que cela fait beaucoup, beaucoup trop. Bien sûr, à cela s'ajoute le fait que l'Etat ne prend pas ses responsabilités.

Quel niveau de mauvaise foi faut-il pour faire croire que les collectivités territoriales seraient responsables de la dette globale de la France ? Dans l'océan de la dette publique, la part imputable aux collectivités ne représente que 8 %. Dans le même temps, cela a été rappelé, les collectivités pèsent 70 % de l'investissement public. 70 %.

Face à cette équation budgétaire complexe, la Ville doit bien entendu prendre ses responsabilités, prendre ses responsabilités pour faire face aux défaillances de l'Etat. Elle ne doit jamais choisir la facilité. La Ville doit faire, et fait le choix, de ne laisser personne au bord du chemin, et de maintenir le cap de l'investissement en faveur de l'adaptation de notre ville au dérèglement climatique. Ce choix politique réside dans la volonté de préserver l'avenir, de protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens, de leur permettre de se loger dignement et de réduire les inégalités.



C'est également le sens des amendements que nous avons déposés : maintenir le cadre d'investissement pour confirmer l'action de notre majorité municipale, notamment sur la nécessaire transformation de l'espace public. Sur la voirie, nous déposons un amendement de 12 millions d'euros pour Denfert-Rochereau. C'était une promesse de campagne de cette majorité. C'est une promesse à laquelle nous sommes particulièrement attachés : transformer ce point noir accidentogène et dévolu à la voiture pour en faire une véritable place à vivre végétalisée.

Végétaliser l'ensemble du territoire parisien, c'est d'ailleurs l'objectif de nos amendements en faveur des "Rues aux écoles" à hauteur de 15 millions d'euros. Nous souhaitons avancer le plus vite possible pour transformer un maximum de rues, "a fortiori" dans les quartiers populaires. Nous portons également un amendement pour les pistes cyclables, afin de tenir nos engagements sur le plan Vélo, là où l'Etat, encore une fois, manque honteusement à l'appel.

Transformer l'espace public et faire également de la santé des Parisiennes et des Parisiens une priorité absolue. Il en est donc de même pour le financement du plan de Santé environnementale que nous venons de voter. Nous demandons des crédits supplémentaires pour prévenir les cancers, pour soutenir les centres de protection maternelle et infantile, pour soutenir les centres de santé sexuelle, et placer haut le sujet de la santé mentale, ô combien important dans la période.

Ces investissements et ces besoins de fonctionnement sont nécessaires et pourtant, ils s'intègrent à un équilibre budgétaire fragile. En effet, notre budget, qui est aussi, il faut le dire, biberonné aux D.M.T.O., est construit autour d'une recette qui est extrêmement volatile et qui n'est pas résiliente. Notre budget repose aussi sur un bon vieux mythe, celui de la croissance infinie, celui d'une hausse infinie de la construction et de la spéculation immobilière. Cette année ne fait pas exception. La ville a été très ambitieuse sur les recettes de D.M.T.O. inscrites au budget 2025, avec un montant de 1,5 milliard d'euros. Pourtant, en 2024, les D.M.T.O. ont été estimés à un niveau plus élevé que l'exécuté réel. Le taux d'exécution en novembre 2024 était de 73 %, soit presque 400 millions d'euros de moins par rapport au B.P. 2024.

Notre dépendance, la dépendance du budget parisien au marché immobilier, ne doit pas nous aveugler, puisque cette recette instable rend en réalité insoutenable à long terme la trajectoire financière de la Ville. Elle menacera tôt ou tard notre capacité à investir, faute d'explorer d'autres pistes de financement. C'est la raison pour laquelle nous œuvrerons et nous travaillerons à repenser le modèle de financement de nos politiques publiques, pour accroître cette résilience face aux crises. Cela passe par un travail extrêmement fin d'identification de nouveaux leviers de recettes et une priorisation de nos dépenses pour s'alléger du superflu et se délester de l'inutile.

Qu'est-ce que nous rapporterait le paiement de loyers payés par l'Etat pour les propriétés de la Ville qu'il occupe gracieusement ? Quels services pourrions-nous réinternaliser et pour quels gains ? Est-ce que toutes les lignes budgétaires, et je prends notamment pour exemple celles liées à l'événementiel, celles de la DICOM, qui s'élèvent à plus de 5 millions d'euros, est-ce que toutes ces lignes budgétaires sont indispensables ?

Alors que les besoins en investissement sont au plus haut, que le levier de la dette se réduit comme peau de chagrin et que la menace d'un P.L.F. aux contours probablement inchangés plane sur le budget de la Ville, nous devons plus que jamais travailler à bâtir un budget bien plus résilient dans les années à venir. Il en va de notre capacité à préserver la vie des Parisiennes et des Parisiens. Les écologistes prendront toute leur part à ce travail.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame TIMSIT.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Agnès EVREN**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela fait désormais près d'une décennie que vous gérez Paris. Pour quel résultat ? Pour quel bilan ? Paris est-elle dans une situation meilleure aujourd'hui qu'il y a dix ans ? L'avenir de notre Capitale est-il meilleur ? Non ! Votre bilan est votre principat boulet. Les Parisiens paient toujours plus pour une qualité de vie toujours plus dégradée. Avec votre gestion budgétaire absurde et délirante, vous réussissez l'exploit d'augmenter la dette de la ville et de ralentir les investissements.

La dette de Paris atteindra 10 milliards d'euros en 2026, soit une augmentation de 1,5 milliard sur seulement un an. Encore, on a échappé au pire, à Lucie CASTETS à Matignon, qui, d'ailleurs, était soutenue, et cela a été dit par Rémi FÉRAUD, par le Parti socialiste ! J'en passe. Vous avez doublé la dette de Paris en moins de dix ans. Cela mériterait presque un "Guinness record". Pourquoi avoir à ce point "cramé la caisse" ? Où est passé l'argent, alors que Paris perd ses habitants, entre saleté, insécurité et bétonnage ?

Toutes les dettes ne sont pas mauvaises en soi, il faut le dire. Si l'endettement progresse pour financer des investissements qui génèrent des revenus et une amélioration des services publics, pourquoi pas. Or, nous assistons à un véritable paradoxe. La Ville s'endette toujours davantage, mais nos capacités d'investissement ne suivent pas et tous les services rendus aux Parisiens ne cessent de se dégrader. Comment justifier que l'on s'endette davantage tout en réduisant les investissements ? Cela n'a tout simplement aucun sens.

Cette année, les dépenses d'investissement ont baissé de 145 millions d'euros. Cette baisse s'explique, car vous dépensez ailleurs, soit dans le financement du train de vie de l'Hôtel de Ville, soit dans les dépenses de fonctionnement, celles-ci, faut-il le rappeler, ont augmenté de près de 67 millions d'euros en 2024, soit vous dépensez de manière contrainte sur les charges financières, plus 224 millions d'euros. Cette situation n'était pas une fatalité. Elle est même la conséquence directe de votre politique de surendettement.

Par ailleurs, les recettes d'investissement s'effondrent de 43 %, soit moins 200 millions d'euros par rapport au budget 2024. Cela s'explique principalement par la fin progressive des loyers capitalisés. Cela a été dit. Cette pratique irresponsable est une illusion comptable qui a ponctionné 1,5 milliard d'euros entre 2016 et 2022 pour masquer votre gestion budgétaire calamiteuse. Nous vous avons longtemps alerté sur ce point et aujourd'hui, la réalité nous rattrape. Ce retour à la réalité va être très dur et ce sont encore une fois les Parisiennes et les Parisiens qui en paieront le prix. Concrètement, cela veut dire que la ville ne pourra plus investir pour les nouvelles générations.

La transition écologique, les services publics, tout cela va continuer de se dégrader, car vous avez privé la ville de marges de manœuvre budgétaires. Par exemple, sur la transition écologique, comment financer le plan Climat, le plan Vélo, ou encore le verdissement de l'espace public ? Sans argent, sans capacités d'investissement, tous vos projets sont voués à l'échec.

Autre exemple, nous devons investir sur les équipements de nos agents publics, pour améliorer la qualité de services publics rendus aux Parisiens. C'est le cas avec nos policiers municipaux qui ont besoin d'être mieux équipés pour faire face à l'accroissement de la violence et des dangers dans notre ville. Or, les dépenses d'équipements chutent de 62 millions d'euros par rapport à 2024.

Ces exemples, je pourrais les multiplier, alors sortez enfin de l'idéologie. Place au pragmatisme ! Arrêtez d'endetter la Ville pour financer votre "Absurdistan" et des dépenses de fonctionnement. Faites le choix de l'investissement, mais pour cela, vous devez faire du rétablissement des comptes votre priorité. Cessez donc d'hypothéquer l'avenir des Parisiens en leur infligeant une double peine : une dette excessive et une diminution de la qualité des services publics liée à un sous-investissement.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame EVREN.

Monsieur Grégory CANAL, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

**M. Grégory CANAL**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au crépuscule du second mandat d'Anne HIDALGO, le seul héritage olympique que nous laissera la Maire de Paris, c'est celle d'une explosion terrible de la dépense toutes catégories : plus 37 % de dépenses de fonctionnement sous ses mandats, plus 27 % de dépenses de personnel, plus 35 % d'augmentation des effectifs et en parallèle, plus 800 millions d'euros d'impôts de pression fiscale sur les Parisiens. En même temps, je précise que nous perdons des Parisiens à Paris, puisque ces quatre dernières années, nous avons perdu 45.000 habitants.

Pour que les Parisiens y voient très clair, on pourrait quand même expliquer que la simple augmentation de la taxe foncière réalisée depuis 2022, qui a procuré 800 millions d'euros d'impôts, n'a servi simplement qu'à éponger cette augmentation de la masse salariale depuis presque dix ans, 800 millions d'euros d'impôts contre 775 millions d'euros d'augmentation des dépenses de personnel.

Je voudrais dire quand même à nos amis Parisiens qu'il n'y a aucune fatalité en termes de ressources humaines et qu'il est tout à fait possible de prendre un chemin beaucoup plus vertueux. Pour cela, les pistes sont très nombreuses, elles sont connues et elles sont souvent appliquées dans d'autres collectivités, y compris de gauche.

La première, c'est celle d'une règle très simple, que l'on appelle une "règle d'or", généralement, c'est-à-dire que le nombre de fonctionnaires doit être adossé à celui de l'évolution de la population parisienne. Il est tout à fait normal que lorsque les habitants diminuent dans une commune, le nombre de fonctionnaires diminue également. Quand on perd 45.000 habitants en plusieurs années à Paris, on doit réduire sa masse et non pas augmenter le nombre d'agents de la fonction publique, comme nous le faisons à Paris : plus 1.000 créations de postes cette année, 280 nets.

La conséquence logique de cette règle d'or, c'est une diminution drastique du nombre de fonctionnaires, car là aussi, les chiffres sont têtus quand on regarde la comparaison internationale. A Madrid, par exemple, il faut 122 habitants par agent de la fonction publique. A Londres, c'est 107 habitants par agent de la fonction publique. A Paris, c'est 39. Vous vous rendez compte qu'à Paris, nous avons en gros trois fois plus de fonctionnaires par habitant que nous en avons à Rome ou à Londres ? C'est absolument délirant. La réalité, mes chers collègues, est difficile à entendre, mais nous n'avons pas d'autres solutions que de réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires à Paris. Nous devons revenir à une épure naturelle, c'est-à-dire redescendre en dessous de la barre des 50.000. Alors oui, il faut procéder à une suppression de postes de l'ordre de 4.500 à 5.000 fonctionnaires pour reprendre un peu de marges de manœuvre à Paris.

Sur cela, les pistes sont nombreuses et on les connaît toutes. D'ailleurs, il serait de bon aloi que la Ville de Paris s'en donne les moyens. Un simple audit de fonctionnement adossé à l'audit de financement, que nous réclamons aussi au groupe Changer Paris, nous permettrait de dégager des pistes d'évolutions et certainement des pistes d'externalisation.

J'en viens à la troisième piste sur laquelle nous pouvons aussi travailler, et qu'une mandature sérieuse pourrait réaliser, à savoir une privatisation des services publics. Oui, il faut privatiser des services publics, comme il en existe aujourd'hui à Paris ! Je rappelle, mes chers collègues, que la collecte des déchets, par exemple, est réalisée dans la moitié des arrondissements par le service privé et non par le service public. Que nous dit la Chambre régionale des comptes sur le sujet ? La gestion privée est moins onéreuse et plus efficace pour les Parisiens : 124 euros la collecte dans le secteur privé contre 144 dans le secteur public. Ces chiffres font foi. Ce sont ceux de la Chambre régionale des comptes. Nous vous invitons à étendre tout ce système à l'ensemble des arrondissements de l'est de Paris. C'est une mesure de salubrité.

Rien n'interdit, mes chers collègues, de poursuivre cette démarche vers d'autres secteurs d'activité. Je pense par exemple à la voirie, au nettoyage de la voirie, qui pourrait très bien faire l'objet d'une expérimentation sur la base du volontariat des arrondissements qui le souhaitent, par exemple les arrondissements de l'Ouest qui, eux, sont attachés à une bonne gestion, en bon père de famille, des deniers publics. Rien n'interdirait de leur ouvrir cette possibilité pour ceux qui en seraient candidats. Oui, il est possible, là aussi, d'étendre la prestation privée à Paris au sein des missions de service public. Là encore, ce serait une mesure qui nous permettrait d'économiser un certain nombre de fonctionnaires.

Je précise d'ailleurs au passage, mes chers collègues, qu'il s'agissait d'une promesse électorale de Mme HIDALGO : doubler le budget de la voirie, ce qu'elle n'a jamais fait. Surtout, elle nous indiquait lors de la dernière campagne municipale qu'il ne fallait pas augmenter la masse des effectifs à Paris, ce qu'elle n'a rigoureusement pas appliqué, puisque chaque année, elle nous augmente les effectifs. C'est là encore une promesse non tenue. Mme HIDALGO a menti. D'ailleurs, elle vous ment tous les jours, parce qu'elle vous fait croire tous les jours que Rémi FÉRAUD sera le prochain Maire de Paris.

Les pistes sont encore nombreuses. J'en égraine une ou deux de plus, ne m'en voulez pas, par souci de la répétition. Une application sincère des 35 heures, là aussi, nous permettrait de dégager des économies. On connaît les conclusions de la Chambre régionale des comptes : 2.000 agents économisés, plus de 70 millions d'euros économisés. Ce n'est quand même pas négligeable. Madame POLSKI, vous devriez vous en inspirer. Je sais que vous n'avez pas accès aux chiffres, ou vous ne voulez pas les diffuser. En tout cas, je me permets de dire, puisque vous ne voulez pas les communiquer, que je vous invite à poursuivre notre vœu : celui d'une demande de saisine de la Chambre régionale des comptes pour qu'elle fasse une étude et un bilan d'application des 35 heures. Nous savons tous ici que personne, à la Ville de Paris, la quasi-totalité n'applique pas les 35 heures, alors que les Français, eux, réalisent 37 heures en moyenne d'heures de travail par semaine. C'est une honte d'employer des systèmes byzantins de contournement de la loi. La première laxiste, dans ce pays, c'est vous.

Je pourrais continuer à l'encan les pistes de réforme : la lutte contre l'absentéisme, 250 millions d'euros. Oui, je sais, Madame POLSKI, pour vous, l'absentéisme est un signe de vitalité ! La réforme profonde de l'administration parisienne, qui n'a jamais été réformée : 23 directions contre 15 il y a à peine 20 ans. C'est absolument lamentable ! Vous pourriez aussi étudier le rééquilibrage des effectifs entre les arrondissements de l'Est et de l'Ouest. Vous nous créez des logements sociaux dans le 15e plus que dans le 18e arrondissement, mais je voudrais vous préciser que les arrondissements de l'est sont plus dotés que nous en effectifs de nettoyage de voirie : 400 dans le 18e, contre 280 dans le 15e arrondissement.

De la même manière, si vous aviez un peu de courage, vous pourriez aller jusqu'au bout de la logique et permettre à tous les maires d'arrondissement d'avoir le lien hiérarchique sur leurs effectifs, ce qui serait un signe de pilotage beaucoup plus rationnel, efficace, et intelligent. Allez jusqu'au bout de la territorialisation, Monsieur BLOCHE !

Enfin, mes chers collègues, je le dis souvent, mais pour nous, le sujet, ce ne sont pas les agents, c'est votre politique R.H., car tout le monde sait que c'est absolument un désastre, mais là aussi, pour les agents, il est possible d'avoir des mesures plus adaptées que vous ne le faites vous. La première d'entre elles consisterait à leur permettre d'avoir un hébergement décent à Paris. Plus de 30 % d'entre eux habitent en grande couronne, ou en dehors de l'Île-de-France. "On dit". Je ne sais pas. On n'a pas les chiffres. Vous les cachez, Madame POLSKI ! Donnez les chiffres, Madame POLSKI ! Rendez les chiffres !

Madame POLSKI, proposez des logements sociaux à vos agents. Pour plus de 60 % d'entre eux, ils sont en catégorie C et sont obligés de faire des heures et des heures dans les transports. Non, Madame POLSKI ! Ils habitent en grande couronne, ou en dehors de l'Île-de-France. Vous ne les connaissez pas. Vous ne les voyez jamais, Madame POLSKI, ces pauvres agents.

Nous proposons, Madame POLSKI, de donner 1.000 logements sociaux par an en priorité aux premiers de cordée de la Ville de Paris : la police municipale, les puéricultrices, les agents d'accueil, qui peinent à trouver un

logement dans Paris. Vous ne le faites pas. Vous leur donnez moins de 500 logements sociaux par an. Il y a cinq ans, vous leur donniez 700. C'est une honte ! Vous parlez du peuple, mais vous ne le connaissez pas.

Deuxième contre-proposition pour les agents, Madame POLSKI, c'est de réévaluer leurs primes au mérite, leurs primes individuelles. Au lieu du lamentable nivellement par le bas avec une prime collectivisée, comme au bon vieux temps du marxisme, dommage que M. BROSSAT ne soit pas là, nous vous proposons de soutenir fortement tous les agents particulièrement investis. Cela leur permettra d'être beaucoup plus motivés et de pouvoir encaisser le travail qu'ils réalisent à la place des agents absents.

Voilà, ma chère collègue, un vrai programme d'envergure de niveau que vous n'avez pas réalisé depuis six ans. Nous avons à cœur, aux côtés de Rachida DATI, de pouvoir le proposer aux Parisiens, car il faut bien dire aux Parisiens qu'il n'y a pas 50.000 solutions : soit on continue comme cela et chaque année, on augmentera la pression fiscale, soit on réforme. Rachida DATI, elle, a choisi la réforme.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame Samia BADAT-KARAM, vous avez la parole, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Je vous invite, chers collègues, à moduler le volume de vos conversations. La pause est proche. Néanmoins, la parole est à Mme BADAT-KARAM.

**Mme Samia BADAT-KARAM**. - Madame la Maire, mes chers collègues, la trajectoire budgétaire dessinée dans ce budget primitif 2025 prend un tour inquiétant. Alors que la situation des finances parisiennes est déjà très détériorée depuis dix ans, nous constatons une explosion des recettes de fiscalité de 46 % et une aggravation massive de la dette, qui atteindra 11,4 milliards d'euros en 2025, en incluant les loyers capitalisés.

La perte de contrôle est totale et particulièrement marquée en ce qui concerne les dépenses de personnel, on vient d'en parler, qui se sont envolées de 37 % depuis 2013 et de 18 % depuis 2020, alors que dans le même temps, les grèves se multiplient chez les agents de la Ville. Je pense en particulier au personnel de l'animation et du périscolaire qui s'occupe de nos enfants. Personne ne semble donc satisfait de votre politique budgétaire.

Face à un constat aussi accablant, plus personne ne croit au plan d'économie de 250 millions d'euros promis en 2021 et dont notre ville aurait pourtant un besoin pressant. Si seulement ces dépenses s'accompagnaient d'une meilleure qualité de vie pour les parisiens ! Or, il n'en est rien. La ville est chaque jour plus sale. Je pense à tous ces gymnases et toutes ces piscines que vous nous refusez faute de budget et les équipements de proximité font cruellement défaut.

Ce n'est pas la seule promesse non tenue. En juin 2021, vous aviez annoncé, Madame la Maire, à grand renfort de tambours et de trompettes, un "Big Bang" de la proximité, qui devait acter la territorialisation de l'action municipale par un renforcement bienvenu du rôle des maires d'arrondissement. Votre premier adjoint d'alors, Emmanuel GRÉGOIRE, expliquait dans ce même hémicycle que l'arrondissement devait être l'échelon de référence de l'action publique de proximité. Pourtant, alors que votre mandat touche bientôt à sa fin, force est de constater que cette promesse n'a pas été tenue. La hausse des moyens des arrondissements promise n'a pas eu lieu.

Est-ce qu'il s'agissait d'une simple opération de communication ? Ce serait regrettable, car sur des sujets cruciaux pour les Parisiens, des sujets aussi cruciaux que la voirie, la sécurité, la propreté, ou encore l'attribution de logements sociaux, le maire d'arrondissement est le mieux placé, au plus proche du terrain, pour connaître les besoins des habitants et prendre en compte leurs doléances, comme l'a d'ailleurs souvent rappelé notre président de groupe, Francis SZPINER.

Le principe de subsidiarité est cher à notre famille politique. La responsabilité politique doit revenir à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action, afin de servir au mieux les citoyens. Malheureusement, ce principe ne trouve pas sa place dans le budget parisien. Il est grand temps que les 17 maires d'arrondissement parisiens disposent de ressources financières adaptées aux spécificités et aux besoins des différents arrondissements ou territoires de la ville. Alors que vous vous estimez régulièrement brimée par l'Etat lorsqu'il s'agit de vous dédouaner de la mauvaise situation financière de la ville, vous savez prôner dans ce cas la décentralisation. Il faut désormais réellement l'appliquer dans votre ville, non seulement dans les mots, mais également dans les actes et notamment dans le budget.

Je vous remercie.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BADAT-KARAM.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes appelés à voter un budget 2025 avec des incertitudes, des incertitudes liées au contexte politique national et au désengagement constant de l'Etat, bien sûr à travers la disparition de la D.G.F., un mouvement engagé depuis malheureusement il y a bien trop longtemps, mais aussi à travers son désengagement

constant dans les politiques publiques et en particulier sur les questions sociales. Cela pèse fortement sur la ville et son budget.

A chaque fois que l'Etat se retire, à chaque fois qu'un service public ferme, c'est la ville qui compense. Chaque accueil de la C.A.F. ou de la C.P.A.M. qui n'est plus assuré, c'est un report sur les espaces parisiens de solidarité. Partout où il le faut, la ville tente de répondre aux besoins, en particulier aux besoins des plus fragiles, d'être un filet de secours pour celles et ceux pour qui la vie est plus difficile, comme elle le fait aussi sur l'hébergement d'urgence : 3.500 personnes à la rue et parmi elles et eux, des centaines d'enfants qui dorment chaque nuit dehors. C'est une situation déplorable, indigne d'un pays comme le nôtre, face à laquelle là encore, la ville se mobilise, pour combler ne serait-ce qu'un peu les lacunes de l'Etat. Ainsi, 8 millions d'euros seront à nouveau mobilisés en 2025 pour l'hébergement d'urgence. Nous payons là aussi les pots cassés de l'absence de politique nationale pour répondre à la crise du logement qui traverse notre pays.

Tout ne repose pas sur les épaules de la ville. Aussi engagées et volontaires qu'elles soient, les villes ne peuvent pas se substituer à l'Etat, mais lorsque des solutions s'offrent à nous, nous avons le devoir de les saisir. Je veux ainsi évoquer les deux lycées désaffectés de Brassens dans le 19<sup>e</sup> arrondissement et de Brassai dans le 15<sup>e</sup>. En mai dernier, notre vœu demandant leur transformation, même à titre transitoire, mais immédiat, en hébergements d'urgence, a été adopté, comme celui des écologistes en novembre. Nous devons maintenant le faire. C'est une urgence.

Nous adoptons d'ailleurs souvent dans notre Assemblée des vœux qui appellent à la mise en place d'orientations nouvelles ou à renforcer, consolider, faire évoluer certaines de nos politiques déjà existantes. Malheureusement, la traduction de ces vœux, pourtant approuvés par notre Assemblée souveraine, ne se retrouve pas toujours dans le budget qui nous est proposé. Ainsi, avec le groupe Communiste et Citoyen, nous vous invitons, avec les amendements suivants, à œuvrer à la mise en œuvre concrète de nos ambitions et de nos objectifs partagés.

Sur la solidarité, d'abord, c'est la création de laveries solidaires, en ouvrant 100.000 euros d'A.P. et 50.000 euros de C.P. pour 2025, afin de permettre aux plus précaires de pouvoir tout simplement nettoyer leur linge, mais aussi de partager un moment d'échange et de convivialité et ainsi de participer à leur redonner un peu de leur dignité.

La solidarité, c'est aussi celle que Paris doit à ses voisins, à ses voisines. Ainsi, suite à notre vœu adopté à l'unanimité du précédent Conseil, nous amendons le budget pour la gratuité du stationnement à Paris des bus scolaires, pour favoriser l'accès à la culture de tous les enfants parisiens et non parisiens, parce que parfois, c'est aussi le statut de ville capitale qui nous engage.

Paris est la Ville lumière, "a fortiori" pendant les fêtes de fin d'année, mais pas partout sur notre territoire. Notre groupe porte depuis l'année dernière, et c'est relayé par Nicolas BONNET-OULALDJ, la demande qui nous vient d'une petite parisienne du 19<sup>e</sup> arrondissement, de déployer plus d'illuminations de fin d'année dans les Q.P.V. Nous traduisons notre engagement par un amendement budgétaire.

Paris brille, mais Paris prend aussi soin et prend aussi soin des femmes. Dans notre politique de santé, nous avons un certain nombre de leviers. J'y reviendrai juste après, mais cela passe par le soutien à des associations qui mènent un travail fondamental. C'est pourquoi, nous avons déposé un amendement demandant qu'une subvention de 20.000 euros supplémentaires soit accordée à l'association "Endomind", première fondation pour la recherche sur l'endométriose, dont la pertinence n'est plus à démontrer et qui est souvent saluée dans notre hémicycle.

Enfin, je terminerai par deux engagements importants et structurants pour les années à venir. D'abord, sur le développement et la préservation du foncier parisien extra-muros, en faveur du droit aux vacances. A plusieurs reprises, à deux reprises, notre Conseil de Paris s'est engagé à développer un projet de centre de vacances en régie municipale sur un site éloigné de Paris. En ce sens, nous avons déposé un amendement qui concrétiserait cet engagement, avec 15 millions d'euros d'investissement, sur la base des études réalisées par la Ville de Paris, 5 millions en C.P. pour 2025, 10 millions en A.P. Cela permettrait de rénover le site de Cempuis et d'y développer un projet d'accueil de séjour de vacances pour toutes et tous.

Enfin, pour terminer, un sujet qui, vous le savez, tient à cœur du groupe Communiste et Citoyen, et sur lequel nous agissons avec constance et détermination. Nous vous le disons, nous ne lâcherons pas. Il s'agit de l'ouverture de centres municipaux de santé à Paris. Vous connaissez la situation démographique médicale à Paris et les chiffres annoncés pour les années à venir. D'ici 2030, c'est-à-dire demain, la moitié des médecins généralistes partiront à la retraite. C'est donc aujourd'hui que nous devons agir. Je souligne quand même que le budget 2025 prévoit des crédits de paiement pour l'ouverture d'un centre municipal de santé à Charles Hermite, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que pour l'agrandissement d'un centre de santé municipal à la Goutte-d'Or.

Si nous ne voulons pas passer à côté de nos objectifs communs, réaffirmés à de nombreuses reprises dans cet hémicycle, nous devons cette année 2025 mobiliser le compte foncier équipements pour la pérennisation du centre de santé Haxo dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et pour la création du centre municipal de santé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, dans le quartier Danube Solidarité. Ce ne sont pas des décisions que nous pouvons repousser "ad

vitam aeternam" dans les calendes grecques. Nous devons nous engager maintenant pour la mise en œuvre de ces engagements.

Je vous remercie, chers collègues, de soutenir nos amendements.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Avant de nous séparer brièvement pour la pause du déjeuner, je donne la parole à M. Pierre CASANOVA, pour le groupe MoDem et Indépendants.

**M. Pierre CASANOVA**. - Merci, Madame la Maire.

Je ferai vite, puisque j'entends, je sens, je devine, l'impatience d'aller vers cette pause déjeuner.

Je voulais revenir sur ces questions financières. C'est la question, de façon très légitime, souvent posée par les rangs de la gauche, vous parlez d'économies, mais vous ne dites pas lesquelles. C'est une question légitime, parce que c'est évidemment la question difficile. C'est évidemment la question qui rend impopulaire et c'est aussi la question qui mérite du travail. Dans la prévision, je l'espère, d'un changement de majorité, nous pouvons utiliser ces heures passées sur les bancs de l'opposition à réfléchir à ce que nos économies pourraient être.

Il me semble qu'au-delà d'une approche purement quantitative qui dirait : "On va baisser chacun des budgets de temps de pourcents", on peut aussi réfléchir en termes de priorités. Je prendrai un exemple qui est celui de l'action internationale de la Ville de Paris. Il est évident que l'action internationale soucie tout citoyen, tout élu, et que c'est toujours une cause tout à fait passionnante. En revanche, il n'est pas évident que les villes ni les collectivités locales ne doivent ici suppléer, ou concurrencer l'Etat. Ma foi, n'est-ce pas une question nationale que l'international, tandis que les collectivités locales devraient se concentrer sur le local ?

Si je prends cinq exemples de dépenses financées sur le budget de la Ville, les impôts de nos concitoyens, je prends comme premier exemple la revalorisation du patrimoine architectural de Phnom Penh. Deuxième exemple, la création, au Sénégal, d'une troupe de danse unifiée. Troisième exemple, la formation de huit professeurs de karaté pour transmettre une pratique adaptée et inclusive à Madagascar. Quatrième exemple, créé un rucher de 50 ruches au Togo et former 15 apicultrices. Cinquième exemple, le dernier, renforcer la gestion collective des ressources naturelles via une approche écoféministe en Colombie.

Evidemment, derrière chacune de ces subventions, chacune de ces associations, il y a des gens tout à fait respectables, tout à fait sincères, et ne voyez dans mon propos aucune forme de mépris. La question que je pose est la suivante : en matière d'affaires étrangères, ne devrions-nous pas nous en remettre aux spécialistes et aux experts ? Il y a en France l'Agence française du développement. Il y a en France un Ministère des affaires étrangères et des spécialistes chevronnés, passionnés, convaincus, en matière de coopération. Je passe évidemment la question de l'empreinte carbone. Quand vous avez 15 collectivités, 3 Ministères différents, qui prennent chacun des avions pour aller en Colombie, à Madagascar, ou en Afrique, est-ce bien raisonnable ? Est-ce qu'une équipe d'experts ne serait pas si efficace, ou ne serait-ce pas, dirais-je même, plus efficace ?

Il me semble qu'en matière de coopération internationale, comme en toute matière, il n'y a rien de pire que l'amateurisme et le saupoudrage. Ce qui est important, me semble-t-il, c'est la compétence, l'expérience, la spécialisation et l'expertise. Ne serait-il pas plus avantageux pour les populations qui bénéficient de ces aides qu'elles aient et un seul interlocuteur qui revêtirait, je l'espère, toutes ces qualités ?

Par ailleurs, sur le plan des principes, autant je suis comme tous les centristes, et il n'y a pas que nous, nous n'avons pas le monopole, je sais que les écologistes partagent cette opinion, favorables à la décentralisation. Est-ce que le pendant naturel de la décentralisation, la décentralisation étant que l'Etat s'occupe moins des collectivités locales et que les collectivités locales se gèrent davantage avec plus d'autonomie, est-ce que le pendant naturel est aussi que les collectivités locales et les mairies ne se prennent pas pour des petits gouvernements ou des petites principautés ? Ne voyons-nous pas que quand une ville singe un gouvernement, se prétend compétente en affaires étrangères, en affaires sanitaires, et que sais-je encore, en fait, elle s'affaiblit ? L'éparpillement entraîne la dilution à la fois du pouvoir, de la compétence et de la reconnaissance des citoyens.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, la préparation de l'alternance dans cette ville nécessitera un travail humble et aride de sélection des priorités. Il m'apparaît que l'action internationale ne doit pas faire partie des priorités d'une collectivité municipale. Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CASANOVA.

Je vous propose que nous reprenions le cours de nos débats à 14 heures 45, comme toujours, en ouverture de séance de Conseil de Paris.

Je vous remercie, chers collègues.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint).*

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous invite à reprendre vos places, à cesser vos conversations individuelles, pour que nous puissions reprendre les discussions budgétaires là où nous les avons arrêtées. Si vous pouvez vous asseoir pour le respect des oratrices et orateurs, naturellement.

### Débat budgétaire - Etat spécial territorial. (Suite).

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Je donne la parole à Maya AKKARI.

**Mme Maya AKKARI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris vient d'être élue ville la plus attractive du monde, parmi 100 capitales, pour la quatrième année consécutive. Ce que nous apprend la diversité des critères sur laquelle se fonde cette étude, c'est que l'on ne peut pas être une ville attractive sans être dynamique, économiquement, culturellement, sportivement, sans être innovante, accueillante, sans être une ville de mixité sociale et intergénérationnelle, une ville d'investissements et de solidarité, une ville qui ne sacrifie ni l'avenir au présent, ni le présent à l'avenir, en un mot, sans être une ville durable.

Permettez-moi d'ajouter une ville solidaire. Ainsi, la Ville de Paris finance plus d'un cinquième de la péréquation à l'échelle nationale et plus de la moitié de la péréquation en Île-de-France. Paris est aussi une ville attachée à la sécurité. Ce budget le prouve, avec la poursuite des recrutements, avec la création de 404 postes, dont 175 postes de policiers municipaux. La création de la police municipale, son renforcement, et la territorialisation de son action, reste ainsi une priorité budgétaire forte en fonctionnement, en investissement et en création d'emplois. De plus, 220 postes d'agents d'accueil et de sécurité seront créés.

A propos de la politique de ressources humaines, trois postes de travailleurs sociaux seront créés au sein de l'Union d'assistance aux personnes sans-abri, l'U.A.S.A. Oui, chère Madame DATI, qui n'est plus là depuis son intervention ce matin, nous investissons dans l'humain et nous assumons nos responsabilités à ce niveau. Ces travailleurs sociaux seront orientés vers la maraude dédiée aux usagers de drogue. Cette maraude a vocation à apaiser l'espace public, car à gauche, pour nous, la sécurité, c'est aussi par l'action sociale que nous la gagnons.

En ce qui concerne le fonctionnement, le budget est en forte hausse. Il augmente de plus de 4 millions d'euros. Cela comprend évidemment les salaires des nouveaux fonctionnaires, mais aussi les tenues et l'acquisition de nouveaux vélos. L'engagement de la Ville pour la prévention de la délinquance et de la récidive n'est également plus à démontrer. Cette année, le budget dédié augmente de 100.000 euros. Le budget des clubs de prévention augmente, lui, de 200.000 euros, ce qui permet la couverture d'un nouveau quartier, celui de Chapelle International, et de la Z.A.C. "Hébert", où le "G.R.A.J.A.R." officiera. L'enveloppe dédiée à la prévention des risques est maintenue, tant ce travail est important. La triste actualité du 13e de ce matin montre combien ce sujet est d'actualité, malheureusement.

Au sujet de l'investissement, je voudrais saluer le renouvellement de 473 gilets pare-balles. De plus, les locaux dédiés à la police municipale continuent de se développer. Nous inaugurons, cher Éric, les locaux de la direction territoriale dans le 18e en début d'année prochaine. Un autre sujet important est celui de la vidéo-protection. 64 sites supplémentaires seront équipés, soit l'installation de 320 nouvelles caméras supplémentaires.

Attractivité, solidarité, sécurité, la Ville de Paris accumule les reconnaissances internationales. Elle a ainsi également été hissée à la deuxième place de l'index de la mobilité urbaine du futur parmi 70 agglomérations au monde, grâce à ses importants investissements pour la marche et le vélo. Ainsi, Paris a investi plus de 200 millions d'euros depuis le début de la mandature pour les pistes cyclables et ce n'est pas fini. S'agissant des transports en commun, en 2025, la contribution de la Ville à "Île-de-France Mobilités" progressera de 31 millions d'euros pour s'établir à 472 millions d'euros. Certes, nous savons que les transformations des transports et des mobilités font débat.

C'est le propre de la démocratie, mais force est de constater que depuis 23 ans, les Parisiennes et les Parisiens font confiance aux équipes qui les mettent en œuvre. La reconnaissance internationale de Paris exprime aussi la force d'innovation dont sont capables les agents de la ville, qui viennent d'être récompensés à ce titre à l'échelle nationale par l'attribution de sept prix Territoria. Nous devons le dire et le répéter autant de fois que nécessaire, les agentes et les agents de la Ville de Paris sont au service des Parisiennes et des Parisiens dans nos quartiers et dans tous les arrondissements, qu'ils en soient grandement remerciés.

Le projet de budget de la ville pour 2025 a été construit et s'apprête à être adopté à un moment d'incertitude au niveau gouvernemental, la Maire l'a longuement évoqué ce matin. La dette publique de la France, fin juin, c'est 3,23 milliards d'euros, 112 % du P.I.B., et des déficits en cascade. A Paris, l'épargne brute sera établie, en 2025, à 571 millions d'euros, en progression de 4,3 millions d'euros par rapport au B.P. 2024. A Paris, la dette n'est possible que pour financer les investissements d'avenir. L'agence de notation Moody's a récompensé la gouvernance et la gestion très solide de la Capitale, en lui attribuant la meilleure note possible pour une collectivité territoriale, qualifiant la dette parisienne de "soutenable", les pratiques budgétaires de "prudentes" et le taux d'imposition de "très inférieur à la moyenne". Ainsi, comme tous nos budgets précédents depuis 23 ans, aujourd'hui 17 décembre 2024, je souhaite que le budget parisien 2025 soit adopté par une majorité constante prête à poursuivre la route pour un Paris pour toutes et tous.

Alors, j'entends l'opposition municipale qui dit : "Trop d'argent", sans jamais dire qui, où, quand, combien, pourquoi. La droite nous dit aussi : "Trop d'actions". Nous souhaitons que la droite nous dise où elle trouve qu'il y a trop d'actions. Où faut-il réduire l'action ? Dans les arrondissements que vous pilotez ? Dites-le-nous, parce que dans mon arrondissement et dans les arrondissements où nous sommes majoritaires, non, il n'y a pas trop d'actions, soyons clairs ! La droite nous dit aussi : "Trop d'investissement". La bonne affaire, alors qu'elle nous explique la présence, dans ce débat budgétaire, de ses propres amendements et vœux demandant 1,4 milliard d'euros supplémentaires en investissement !

Vos propos, chers collègues, et propositions, dénotent un manque évident de cohérence. Paris n'abdiquera pas, bien que la dotation globale de fonctionnement que reçoivent toutes les villes et communes de France, c'est zéro pour Paris en 2025 pour la quatrième année consécutive. Paris n'abdiquera pas, même si nous n'oublions pas les économies que l'Etat avait prévu de faire sur ou dans le dos des collectivités : 5 milliards dont 300 à 350 millions d'euros pris dans les poches de Paris, venant s'ajouter à un solde des relations financières entre la Ville et l'Etat une fois de plus négatif en 2025, soit moins de 105 millions d'euros.

A Paris, après une année 2024 olympique, notre majorité fait le choix de maintenir en 2025 un haut niveau d'investissement à hauteur de 1,714 milliard d'euros, pour le bien-être de cette ville et de sa population, et répondre au défi du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour conclure, je me permets d'élargir le périmètre de notre budget pour apprécier comme il se doit l'excédent de 27 millions d'euros qu'a dégagé le budget du comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, notamment grâce au succès de la billetterie, encore un indice incontestable de l'attractivité de notre ville.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais revenir sur le Bleu climat, qui a fait l'objet d'une présentation spécifique en 8e Commission. Depuis 2008, de façon plus ou moins précise, ce document demeure le rapport d'activité annuelle conçu pour rendre compte de la mise en œuvre du plan Climat. Chaque année, cependant, j'ai eu à cœur de rappeler, au nom de mon groupe, la nécessité d'évaluer les différentes actions et leur efficacité. Reconnaissons que de vrais progrès ont été faits dans la présentation, mais les résultats ne sont visiblement pas à la hauteur. Six points majeurs ont retenu mon attention.

Premier point, les rénovations énergétiques. Le rythme actuel de 5.000 rénovations de logements sociaux par an ne permettra pas de rénover entièrement le parc public d'ici 2050. Quant aux copropriétés représentant 75 % des logements parisiens, elles doivent se contenter d'un soutien insuffisant de 10 millions d'euros prévu en 2025 et de l'aide à la rénovation de 750 copropriétés sur 10.000 inscrites sur la plateforme proposée par la Ville, alors même que cette dernière a amputé les bailleurs sociaux de leurs capacités d'investissement par la perception de 1,5 milliard d'euros de loyers capitalisés. Par sa politique de préemption de logements à hauteur de 200 millions d'euros, la Ville de Paris n'est donc plus en capacité d'être à la hauteur de ses ambitions.

Deuxième point, les énergies fossiles. Le réseau de chaleur urbain est présenté comme un levier clé pour la transition énergétique, mais à peine 50,7 % de son mix énergétique provient de sources renouvelables en 2023. La ville continue de dépendre lourdement des énergies fossiles pour chauffer ses habitants, en utilisant toujours du charbon en 2024.

Troisième point, le parc de véhicules. La Ville continue de faire circuler des berlines, dont plus de la moitié ne sont pas électriques, ni hybrides. L'ambition est donc faible et le retard est inacceptable pour une Capitale qui prétend être un modèle écologique.

Quatrième point, le plan Vélo. C'est un échec budgétaire : 34 % seulement réalisés pour 200 millions d'euros déjà dépensés sur 250 millions d'euros. Il faudrait 350 millions d'euros de plus pour le terminer, preuve d'une gestion désastreuse et d'un manque de priorisation des besoins essentiels des Parisiens.

Cinquième point, le suivi des mesures. Le plan Climat, votre plan Climat, inclut 4.000 mesures sans hiérarchisation claire, ni suivi rigoureux. Cette approche dilue les efforts, les priorités, et conduit à des retards structurels. Les Parisiens ont besoin d'une politique ciblée, efficace, et mesurable, plutôt que d'une liste interminable d'initiatives sans priorisation.

Dernier point, enfin, les financements. C'est tout le thème budgétaire. L'O.F.C.E. relève un besoin de 500 millions d'euros supplémentaires par an, mais la ville diminue ses investissements de 150 millions d'euros chaque année. D'ici 2050, 13 milliards d'euros devraient pourtant être nécessaires. La transition écologique à Paris, comme nous l'avons rappelé récemment dans une tribune, est menacée par cette mauvaise gestion financière.



Je conclurai en soulignant que la réalité est donc beaucoup moins aboutie que le "plan com" de la Ville. Je cite vos chiffres de l'évaluation des dépenses au regard du climat, chiffres qui apparaissent dans l'évaluation budgétaire du Bleu climat : moins de 30 % des dépenses sont jugées favorables, 65 % des dépenses sont jugées neutres et 6 % sont jugées défavorables, voire très défavorables. Notre ville dépense beaucoup, cela a été dit par l'ensemble de mes collègues de l'opposition depuis ce matin. Elle doit surtout dépenser mieux. Ses choix seront aussi ceux des Parisiens en 2026.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les subventions aux associations de Paris sont de l'ordre de 271 millions d'euros versés chaque année, ou en nature également. Ce montant conséquent mérite une attention aiguisée pour une meilleure mesure de son efficacité et pour une plus grande justesse de l'utilisation de cet argent public.

Tout au long de cette mandature, nous ne cesserons de dénoncer ce manque de contrôle, où nombreux bilans ou états financiers ne sont pas présentés, ou incomplets. C'est un minimum que nous devons aux Parisiens. Les structures subventionnées sont tenues de rendre des comptes sur les sommes allouées. Quels sont les critères clairs, les curseurs partagés par tous qui nous permettent aujourd'hui de mesurer l'efficacité de ces missions qui leurs sont confiées avec l'impôt des contribuables ? C'est la base de la gestion parcimonieuse de l'argent public, particulièrement nécessaire quand il s'agit de renouveler les subventions. Toutes sont aujourd'hui reconduites tacitement, sans avoir de bons outils de mesure.

Cela nous permet de reposer un principe qui doit être cardinal, prévu par le Code général des collectivités territoriales, concernant la politique des subventions. Chaque euro dépensé doit être en rapport direct avec l'amélioration de la vie des Parisiens. Ces dernières années, nous voyons malheureusement beaucoup d'idéologie ou des sujets secondaires poindre aux milieux de subventions classiques, comme certains sujets.

Comment ne pas dénoncer, par exemple, la subvention du "foodtruck" écologique, social et solidaire ? Je pense à certaines missions dans le domaine de la solidarité, également, de l'accueil, de l'aide à la sortie des addictions que vous avez offert à quelques structures en quasi-monopole, comme le cas d'"Aurore", mais aussi "Gaïa", gestionnaire de la salle de "shoot" qui fait vivre un enfer aux riverains. Cette externalisation témoigne de la légèreté de votre politique et de votre capacité à remplir vos obligations.

En recentrant les subventions sur la loi prévue pour eux, nous estimons qu'il est possible de réduire cette enveloppe significativement, ou/et de mieux faire avec ces sommes au profit des Parisiens. A cet aune, comment justifiez-vous certaines subventions accordées dans des domaines hors champs de compétences de la ville, notamment sur les sujets internationaux ? Nous les avons dénoncées. L'opposition les dénonce. La Ville de Paris n'est pas un service de diplomatie étrangère parallèle à celle de l'Etat. Laissez à l'Etat la coopération et le développement.

Tout au long de la mandature, nous nous sommes élevés contre votre politique de saupoudrage. Les subventions accordées si, sur le papier, dans l'idée, sont généreuses, ne s'inscrivent pas dans une politique cohérente adaptée à tous les Parisiens. Qu'en est-il de l'accès à la culture des petits Parisiens, assignés dès le plus jeune âge à leurs conditions sociales, dénoncées dans la M.I.E., par votre sélection d'associations en charge d'activités périscolaires, qui sont un exemple navrant. Les petits parisiens de l'est n'ont jamais droit à l'excellent. Ils ont le droit au cours de danse ethnique, à la médecine douce, mais jamais à l'informatique, ou au théâtre classique.

En mars dernier, une étude du Conseil économique, social et environnemental démontrait une trop grande dépendance du tissu associatif aux subventions publiques. Cela n'est pas une rumeur, ou une fausse nouvelle, mais une réalité. Est-il normal que les aides de la ville se transforment en ce lien structurel aux associations et maintiennent en vie artificiellement celles d'entre elles qui n'ont toujours pas trouvé leur public ? Nous ne le pensons pas.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'avoue n'avoir toujours pas compris et la raison de votre demande de M.I.E. formulée auprès de la Maire le 2 décembre, et le fait que vos propos soient émaillés régulièrement de références au financement des associations via des subventions qui sont votées, dois-je le rappeler, par le Conseil de Paris. Tout cela se fait dans la plus grande transparence possible. A partir de là, quand vous êtes contre le versement d'une subvention, vous l'exprimez, vous demandez parfois des votes dissociés. Cela se fait dans le débat démocratique. Je n'ai toujours pas compris, sinon de vouloir entretenir une sorte d'ère du soupçon à l'égard du monde associatif. Je trouve cela désagréable pour eux, d'ailleurs plus pour eux que pour nous.

Je donne la parole à Véronique BUCAILLE.

**Mme Véronique BUCAILLE.** - Madame la Maire, chers collègues, au sein de la partie sociale de ce budget primitif, je reviendrai sur trois axes : la prise en charge du handicap, le soutien aux personnes âgées et la situation des mineurs non accompagnés.

Concernant les personnes âgées, je veux rappeler quelques faits préoccupants. Le budget pour les seniors représente 10 % des dépenses sociales depuis le début de cette mandature. Cette proportion est en recul. Elle n'a jamais augmenté, malgré les besoins croissants. C'est une dynamique inverse à celle que nous devrions suivre. Votre population parisienne vieillit. Votre budget est tout simplement myope. Vous prévoyez 4,23 millions d'euros pour l'équipement informatique des établissements du C.A.S.-V.P. C'est une dépense bienvenue qui corrobore nos demandes, tant sur l'installation de Wi-Fi dans l'ensemble des E.H.P.A.D. de la Ville, que l'acquisition de matériel informatique permettant de réduire la fracture numérique. Ces dépenses doivent cependant se traduire par des changements concrets.

Sur le handicap, malgré les 283 places annoncées, il faut le dire, Paris reste très en retard structurel. La Capitale est en deçà des moyennes franciliennes et nationales. La stratégie, trop dépendante des appels à projets, ne permet pas de répondre durablement à des besoins croissants. Pire, Paris reste sous-équipée dans des secteurs spécifiques, notamment la prise en charge de l'autisme. Les familles concernées vivent un véritable parcours du combattant pour trouver un accompagnement adapté.

Enfin, sur les mineurs non accompagnés, le budget prévoit 295 millions d'euros pour l'accueil en établissement, soit une hausse de 40 millions, par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique notamment par l'explosion du nombre de candidats à la reconnaissance de minorité évaluée à Paris. Pour cause, Paris est l'un des seuls départements, avec la Seine Saint-Denis, à refuser d'appliquer le protocole A.E.M. d'aide à l'évaluation de la minorité. Très concrètement, cela signifie que des personnes reconnues majeures ailleurs, peuvent demander ici une nouvelle évaluation, entraînant ainsi la saturation du dispositif.

Cela se fait au détriment des véritables mineurs, qui ont besoin de protection, et cela coûte très cher. Il est temps de faire de la transparence. Combien cela a-t-il coûté ? Combien de jeunes sont finalement reconnus majeurs ? Un bilan clair doit être présenté devant ce Conseil.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on le sait, on discute de ce budget dans un contexte d'instabilité particulier du fait de l'extrême libéralisme d'Emmanuel MACRON et de ses troupes, doctrine qui ne tolère aucun compromis avec le monde du travail et les classes populaires. Invoquant la chimère de l'intérêt général, qui intervient après sept années consacrées sans doute au service d'intérêts particuliers, les macronistes ont tenté de préparer un budget d'austérité, en induisant une casse brutale de la fonction publique que nous évoquerons plus précisément dans un vœu lors de ce Conseil.

Au moment où MM. GUERINI et KASBARIAN ont voulu supprimer les catégories de la fonction publique, augmenter le nombre de jours de carence, geler le point d'indice, à l'heure où Mme PÉCRESSÉ veut s'attaquer "à la hache", dans l'esprit d'une triste Commission de 1947, à la fonction publique, où M. BOURNAZEL, dans la tradition de sa famille politique, laisse penser que les fonctionnaires sont des fainéants... A l'heure où la droite, qu'elle soit extrême ou non, entonne un même refrain, celui de la défiance à l'égard des fonctionnaires et des travailleurs de façon générale, nous devons poser des actes concrets de résistance. "Nulle idéologie", clamera pourtant la droite, il s'agit simplement de faire plus et mieux, avec moins.

Nous, les Communistes, nous l'affirmons : le XXI<sup>e</sup> siècle peut et doit être un âge d'or pour les services publics. Nous reprenons ici une formule que nous aimons beaucoup d'Anicet LE PORS. Rappelons qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, il y avait 200.000 agents publics et fonctionnaires. Avec Maurice Thorez, Ministre de la fonction publique, on y tient beaucoup, nous sommes passés à 1,1 million de fonctionnaires. Quand M. Anicet LE PORS est entré en fonction en 1981, il y avait 2,1 millions de fonctionnaires et son action les a amenés à plus de 3 millions. Aujourd'hui, les fonctionnaires sont, elles et eux, 5,7 millions.

La droite peut argumenter autant qu'elle le souhaite, elle peut s'attaquer en permanence au statut et aux garanties des fonctionnaires, la progression des services publics est inéluctable sur le temps long. Les nouveaux besoins des usagers, liés au changement climatique, par exemple, nécessiteront toujours une réponse publique.

La Ville de Paris, dans cet esprit, ce doit être protectrice pour les agents et les usagers, en augmentant ses ambitions en matière de politique de ressources humaines, notamment via la déprécarisation massive des agents d'animation et la lutte contre la vacance qui frappe les différentes filières, vacance qui, selon le compte administratif 2023, s'élève à 18 % dans la filière médico-sociale, 18 % dans la filière sociale, 11 % dans le sport, et 14 % dans l'animation.

A la manière du plan de déprécarisation, nous devons impérativement construire un plan de lutte contre la vacance de postes. Nous le devons tant aux agents pour améliorer leurs conditions de travail, qu'aux usagers, pour optimiser la qualité du service public que nous leur rendons.

En cette année de Jeux Olympiques, nous avons porté, c'est un thème cher à notre camarade Nicolas BONNET, le droit de sport pour toutes et tous. C'est dans cet esprit que dans le cadre du P.L.U., mais aussi celui de l'héritage laissé par les J.O., nous défendons le développement de la ceinture verte et sportive, rendu possible par l'excédent dégagé par le C.O.J.O. C'est pourquoi nous proposons un amendement de 50 millions d'euros, afin de rénover et surélever les centres sportifs Alain Mimoun dans le 12e, le centre Elisabeth dans le 14e, et le centre de la Porte d'Asnières dans le 17e. Nous proposons également la rénovation du vélodrome de la Cipale dans le 12e arrondissement, notamment la réhabilitation des tribunes de ce patrimoine sportif historique. Nous préconisons aussi la réhabilitation de l'espace glisse de Bercy.

En 2023, en France, c'est beaucoup moins sujet à caution, 221 cyclistes sont décédés, 2.500 ont été blessés, selon les chiffres de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière. A Paris, deux associations d'usagers du vélo ont recensé les 10 intersections les plus dangereuses de chaque arrondissement, et plus généralement, 20 axes routiers à aménager en priorité au cours de l'année 2025. La Ville de Paris se doit de prendre le sujet à bras-le-corps, et doit faire en sorte que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement demandant qu'une autorisation de programme de 4 millions d'euros, couvrant la mandature, soit mise en place, et 2 millions d'euros de crédits de paiement soient prévus pour l'année 2025. Cet amendement acte financièrement le vœu relatif aux violences motorisées et à la sécurité des usagers vulnérables, voté en novembre dernier.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Si on peut écouter les oratrices et les orateurs sans avoir de vociférations, bien inutiles, surtout en ce début d'après-midi si paisible...

La parole est à Maud LELIÈVRE.

**Mme Maud LELIÈVRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la lignée des interventions faites ce matin par mes collègues Maud GATEL, Pierre CASANOVA et Béatrice LECOUTURIER sur le budget primitif pour 2025, celui-ci illustre une continuité sans remise en question, marquée par un recours systématique à l'endettement et des choix budgétaires qui manquent de cohérence stratégique, notamment sur les questions d'environnement.

Lorsqu'on regarde de près les chiffres sur l'environnement, un domaine crucial, face aux défis qui sont les nôtres en matière de réchauffement climatique, de défis divers, les ambitions se heurtent à la réalité budgétaire décevante. La transition écologique, pierre angulaire de ce programme, bénéficie d'un budget de 57,8 millions d'euros pour des actions transversales en faveur du climat, telles que l'ouverture de nouveaux espaces verts, la végétalisation, les mobilités décarbonées, la rénovation énergétique ou l'adaptation. Cependant, ces crédits sont bien insuffisants pour répondre aux besoins réels.

Si nous voulons demain prétendre à une véritable adaptation au changement climatique, objet du débat du mois précédent, la ville aurait besoin d'un investissement annuel de 500 millions d'euros. Or, le plan Climat est aujourd'hui largement sous-financé. En 2023, simplement 34,3 millions d'euros ont été réellement dépensés sur les millions initialement budgétés, pour des actions transversales en faveur du climat. Les écarts entre les annonces, la communication, la réalisation, interrogent sur ce domaine qui devrait être prioritaire.

Pour 2025, l'investissement total prévu pour l'environnement s'élève à 110,2 millions d'euros, soit à peine 6 % des besoins estimés. Un exemple concret est celui de la végétalisation des forêts urbaines, affichée comme priorité dans ce budget. Des projets comme les forêts urbaines, les "Rues aux écoles", sont séduisants. Nous les mettons en œuvre sur le territoire, mais avec simplement 6 millions d'euros qui y sont consacrés, une enveloppe qui reste stagnante sur les espaces verts dans leur ensemble. On ne peut pas prétendre à une véritable transformation. Cela se traduit dans la qualité de ce qui est fait en matière d'investissement dans les espaces verts et les espaces publics.

S'ajoute également à cela la question de l'entretien, le nerf de la guerre, notamment en période de réchauffement climatique, souvent relégué au second plan, alors que nous en aurions bien besoin pour assurer la continuité et la viabilité des espèces qui sont plantées.

Cette logique pose également d'autres questions, pour d'autres dispositifs. Par exemple, c'est le cas des 3 millions d'euros consacrés au plan Paris frais en 2025, qui reste marginal par rapport aux besoins qu'aurait la ville à s'adapter contre les vagues de chaleur. De même, le 0,6 million d'euros accordé aux plans Volets, qui devraient être destinés à financer les volets des logements gérés par les bailleurs sociaux et les équipements publics, sont totalement sous-estimés et insuffisants, conduisant d'ailleurs à une augmentation des dépenses énergétiques dans ces bâtiments : absence de cohérence sur cette politique énergétique pour atteindre nos objectifs climatiques.

Bien que le budget soit en légère augmentation sur certains points, ces sommes sont à chaque fois, ligne par ligne, insuffisantes. Comment, dans ce cadre, envisager la décarbonation des équipements publics, la transition énergétique du parc social, qui devrait faire partie de nos priorités sociales, à la fois pour des questions de finances pour les familles, mais aussi de bilan énergétique global ? Ces avancées sont symboliques, souvent pleines de bonnes intentions dans les plans qui sont présentés, mais nous ne pouvons avoir des plans à la hauteur de nos ambitions que si nous consacrons le budget nécessaire.

Ces contradictions donnent une vision assez parcellaire. D'ailleurs, la présentation des plans, notamment ceux faits les derniers mois, a créé des attentes, à la fois chez les Parisiens, mais également l'ensemble des organisations sociales et environnementales qui suivent nos travaux. On ne peut pas avancer sans cette priorisation des investissements.

La M.I.E. "Paris à 50 degrés" avait fait des préconisations essentielles. Une préconisation essentielle qui est restée ignorée portait sur la priorisation des investissements. Nous ne la retrouvons pas à travers ce débat budgétaire. La M.I.E. préconisait également de prioriser les investissements selon trois axes : les rénovations thermiques adaptées aux fortes chaleurs, en commençant par les bâtiments qui accueillent le public vulnérable, la végétalisation, et la désimperméabilisation des sols, pour permettre la résilience des réseaux.

Dans ce contexte, le groupe MoDem et Indépendants porte deux propositions concrètes, pour pallier aujourd'hui ces manques de priorités budgétaires. La première, c'est qu'avec 25 plans stratégiques adoptés par la ville, il est indispensable d'avoir un suivi rigoureux et transparent pour la mise en œuvre. C'est ce que nous avons débattu à plusieurs reprises en 8e Commission, en présence des adjoints, ce qui avait été également demandé dans le cadre de la M.I.E. au moment du rendu du rapport. Le tableau d'exécution budgétaire actuel manque de lisibilité et empêche une évaluation précise des efforts financiers pour des plans cruciaux, comme celui du plan Climat. Notre vœu est donc d'intégrer dès l'exercice budgétaire 2025 un focus détaillé sur des montants budgétés, engagés, réalisés, pour chaque plan stratégique, afin aussi de permettre et faciliter le travail des équipes, tant en mairie centrale qu'en mairies d'arrondissements.

Le plan Climat 2024-2030 prévoit un plan ambitieux pour transformer 1.000 toits en espaces mieux isolés et végétalisés. Ce dispositif est largement sous-financé. Nous proposons donc d'ajouter 1 million d'euros au budget alloué à ce plan, en réduisant d'autant le chapitre des dépenses imprévues. Cet effort permettrait de couvrir davantage de logements, de soutenir des initiatives comme les toitures végétalisées, et d'accélérer l'adaptation de notre parc immobilier dans sa totalité.

En l'état, Monsieur le Maire, ce manque de cohérence face aux défis environnementaux, ne nous permet pas de soutenir le budget, tel qu'il est présenté.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque débat budgétaire, hélas, se ressemble un peu. J'écoutais mes collègues de droite, dans leur montée au créneau, contre les associations, contre la prévention des risques, contre les jeunes migrants, mineurs ou majeurs, expliquant à la fois que l'on dépense trop d'argent, et qu'il n'y a pas assez d'argent dans les plans stratégiques, puis que les T.A.P. sont misérables pour les quartiers populaires et pour les quartiers... Bref, des choses qui sont en toutes choses fausses, relativement insultantes, par ailleurs. Je trouve que cela n'élève pas le débat à ce moment très crucial où nous discutons de notre budget, où les errements du chef de l'Etat et de ses alliés de droites ont plongé notre pays dans un marasme économique sans précédent, un marasme social, aussi, politique, et démocratique.

Pourtant, nous, ici, à Paris, nous nous apprêtons à voter un budget 2025 qui sait, lui, conjuguer rigueur, ambition, vision de l'avenir, avec un souci de placer l'égalité et la justice sociale au cœur de nos politiques publiques. Ce sera le sens de mon intervention, parce que notre groupe Paris en Commun salue ainsi le cap budgétaire fixé pour 2025, avec une enveloppe dédiée à la solidarité, à l'action sociale, à la santé, qui atteindra 2,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 88 millions d'euros par rapport à 2024. J'ai bien compris que nos collègues de droite voudraient que nous ne le fassions pas. C'est clair.

Néanmoins, je remercie, comme l'ensemble de mon groupe, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, Paul SIMONDON, évidemment, pour continuer à porter cette vision solidaire de ce budget, et permettre de soutenir le travail entrepris chaque jour dans nos arrondissements. Au passage, je remercie Léa FILOCHE, parce que derrière chaque poste budgétaire, n'oublions pas qu'il y a des vies et des conditions de vie de beaucoup de Parisiennes et Parisiens.

Avec 46 milliards d'euros supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance, parlons-en, des jeunes, qui sont si coûteux ! C'est bien la vie de nos enfants que nous protégeons. Merci beaucoup à Dominique VERSINI pour le travail formidable qu'elle a fait.

En mobilisant près de 420 millions d'euros pour notre contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, plus de 460 millions pour le revenu de solidarité active, le R.S.A., c'est bien la vie des familles que nous défendons, malgré le manque de rigueur de l'Etat à payer sa dette à la Ville de Paris, qui aujourd'hui, s'élève, sous le contrôle de Paul SIMONDON, à presque 1 milliard d'euros.

Avec plus de 20 millions supplémentaires en faveur des personnes en situation de handicap et plus de 236 millions consacrés aux seniors, c'est bien la vie de toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'un accompagnement adapté que nous améliorons. Merci à Lamia EL AARAJE et Véronique LEVIEUX de piloter ce travail.

Enfin, avec près de 62 millions d'euros pour la mise à l'abri, ou encore, ce sont des sujets très différents, pour la restauration scolaire, la Maire en a parlé ce matin dans son introduction, c'est la vie des publics précaires que nous rendons plus digne. Pour le coup, sur ces sujets, parce que c'est nécessaire, nous pallions encore et toujours le désengagement de l'Etat. Merci, Patrick BLOCHE, Audrey PULVAR, de faire vivre ces politiques.

A cela, s'ajoute un renforcement des actions de prévention en matière de santé, avec notamment 1 million d'euros supplémentaires pour la prévention des toxicomanies. Oui, il faut s'occuper des sujets difficiles, mes chers collègues, ne pas mettre sa main ou son mouchoir devant les yeux, sujet sur lequel, vous le savez, le 10e arrondissement s'est toujours beaucoup engagé. Merci aussi pour son travail à Anne-Claire BOUX.

En conclusion, ce budget renforce les fondations de notre pacte social. Plus que jamais, nos concitoyens en ont besoin. Cela traduit aussi notre ambition, notre ambition d'une ville plus juste, plus résiliente.

Pour 2025, et au-delà, notre engagement restera donc intact, c'est-à-dire développer des services publics toujours plus proches des besoins des habitants. Non, le service public, cela ne coûte pas trop cher. C'est ce qui tient la société et qui fait la cohérence de nos quartiers, pour anticiper les transformations sociales, économiques, et environnementales de demain, plusieurs de mes collègues en ont parlé, poursuivre notre engagement pour le logement. C'est mon collègue Éric PLIEZ qui reviendra sur ce sujet.

Tout cela, c'est la condition "sine qua non" pour faire de Paris une ville où la solidarité n'est pas seulement un principe, mais une réalité, vécue au quotidien, par chacune de ses habitants et chacun de ses habitants. Nous continuerons à agir avec toute notre détermination, mais surtout nos convictions profondes, pour que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues. Plutôt que ces litanies répétitives qui répètent hélas bien souvent des choses très fausses, le jour où toutes les collectivités locales sont en grand danger, et où les gouvernements successifs souhaitent toujours davantage ponctionner dans nos recettes, unissons-nous, comme le font beaucoup de collègues à travers la France, pour dire que ces projets budgétaires ne sont pas acceptables, et qu'il faut soutenir les collectivités locales, dans le rôle essentiel qu'elles jouent auprès de nos concitoyens.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire du 10e arrondissement.

La parole est à Hélène JACQUEMONT.

**Mme Hélène JACQUEMONT**. - Chers collègues, en 2030, autant dire demain, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. Paris n'échappera pas à cette réalité. Les projections sont implacables. 1 Parisien sur 4 a aujourd'hui plus de 60 ans. Avec l'âge, la fragilité progresse, et les besoins en matière de logement, en matière de santé, et d'accompagnement, deviennent des défis municipaux majeurs, mais que faites-vous pour répondre à cette évolution démographique ?

Aujourd'hui, force est de constater que la Ville de Paris n'a pas anticipé. Pire, elle a choisi l'inaction. Dans cet hémicycle, on parle de l'urgence sociale des mineurs non accompagnés, des migrants, mais l'urgence sociale générationnelle, est-ce qu'on en a parlé ? Jamais, on n'en parle. Oui, c'est important.

Regardons les faits. Vous êtes fiers, Madame la Maire de Paris, d'annoncer une croissance de 25 % du parc de logements sociaux financés à grands frais, souvent par des préemptions extrêmement coûteuses dans les quartiers les plus chers, mais qu'avez-vous prévu pour le logement social de nos seniors ? Le vieillissement de la population n'est pas pris en compte.

Pourtant, les Parisiens n'ont-ils pas aussi le droit de vieillir là où ils vivent ? Le taux d'équipement d'hébergements adaptés pour personnes âgées à Paris est notoirement insuffisant : 7.700 places tous types de logements confondus, pour plus de 100.000 Parisiens de plus en plus dépendants. Les demandes sont nombreuses, les listes d'attente bien longues pour les dernières années de vie. Combien de nouvelles résidences autonomie avez-vous construites ces dix dernières années ? La réponse est simple : aucune.

Pourtant, c'est d'autant plus étonnant qu'une politique de logement social construite en fonction de l'évolution démographique de la population parisienne aurait été triplement gagnante. Pour les seniors, d'abord, qui auraient eu un logement adapté à leurs besoins, et qui auraient pu libérer des logements familiaux devenus trop grands. Pour les familles, ensuite, qui auraient bénéficié d'une offre de logements sociaux plus large. Pour l'efficacité du parc social, avec une rotation plus rapide.

Cependant, cette politique, vous ne l'avez pas déployée. Pourquoi ? Osons le dire franchement : parce que les seniors ne vous intéressent pas. Vous priorisez les attributions de logement aux personnes les plus précaires, sans proposer d'alternatives aux personnes âgées simplement modestes, qui se retrouvent sans solution à l'âge de la retraite, après avoir travaillé dur, et payé des impôts toute leur vie. Je pense particulièrement à nos gardiens et gardiennes d'immeuble. Où est la cohésion sociale dont parlait Mme la Maire de Paris ce matin ?

Quant aux E.H.P.A.D. parisiens, c'est un autre fiasco. Combien de places avez-vous ouvertes ? Selon la D.R.E.E.S., la France doit, en raison du vieillissement de la population, créer 108.000 places supplémentaires d'ici 2030, autant dire demain. Cela a été annoncé en 2019. Ces chiffres sont connus. Pour Paris, cela aurait signifié 10.000 places en établissement à créer pour répondre aux besoins, soit une centaine de nouveaux bâtiments. Sur quelle emprise foncière est-ce, d'ailleurs ? Ces questions, personne ne les pose.

En effet, vous raisonnez dans l'instant présent : aucune vision, aucune projection sur la suite, aucune préparation de l'avenir. Pourtant, c'est cela, le travail d'un élu, c'est de préparer l'avenir. "Après vous, le déluge". Les investissements qui auraient été nécessaires sont évalués à 500 millions d'euros, mais maintenant, trop tard, les caisses sont vides. Le surendettement de la ville compromet des investissements immobiliers, pourtant indispensables. Où est le service public de proximité dont vous venez encore de parler à l'instant ?

Résultat, voici l'exemple d'une situation emblématique que nous rencontrons, nous autres, élus de terrain, pratiquement quotidiennement. M. DURAND, ou M. DUPONT, comme vous préférez, a 85 ans. Il est polyopathologique et isolé. Il n'aura d'autre choix que de rester dans son logement inadapté, ou d'attendre désespérément une place dans un lieu adapté à ses besoins : triste perspective !

Ce n'est pas tout. Dans le parc actuel des E.H.P.A.D., les perspectives financières à cinq ans sont désastreuses, particulièrement pour ce qui concerne la quinzaine d'E.H.P.A.D. publics parisiens. Nous avons découvert fortuitement, dans les documents budgétaires du C.A.S.-V.P., dont personne ne parle, que le financement des E.H.P.A.D. parisien est extrêmement problématique, avec un déficit cumulé prévu de 100 millions d'euros d'ici 2030, 15 millions par an, précisément. Ce déficit n'est malheureusement pas conjoncturel. Il est structurel, car vous n'avez pas voulu mettre en place les deux mesures clés pour mesurer la casse.

Il s'agit de la modulation tarifaire pour les résidents et la fusion des sections soins et dépendance. Ce sont vos choix politiques. On ne comprend d'ailleurs toujours pas très bien ce qui les motive. Vos décisions, issues d'une vision dogmatique, et non pragmatique, mènent aujourd'hui les E.H.P.A.D. publics parisiens à leur perte et mettent en danger nos aînés. Ils ne peuvent plus attendre. Chaque jour qui passe, ce sont des Parisiens fragiles que nous abandonnons, des familles que nous laissons dans l'impasse.

Pour les jeunes et les familles, c'est tout aussi dramatique : la perte de 20.000 élèves en primaire, les 13.000 lycéens en moins, les fermetures de classes et même de lycées, voilà le résultat de vos politiques. Vous aviez promis des coups de pouce pour les classes moyennes et populaires, mais la réalité est toute autre. La réforme des aides sociales du C.A.S.-V.P., censée apporter plus de transparence et d'équité, n'a jamais vu le jour. Pourtant, vous l'avez annoncée le premier jour de votre mandat. Vous vous êtes contentée des effets d'annonce.

Enfin, parlons de l'exclusion numérique. Vous avez voté notre vœu en octobre dernier, pour développer le Wi-Fi dans les clubs du C.A.S.-V.P. Vous faites preuve, une fois de plus, du "en même temps", puisque les clubs seniors ne sont toujours pas équipés. Comment voulez-vous qu'ils s'intègrent dans une société où tout se dématérialise ?

Alors, Madame la Maire, il est temps d'assumer vos responsabilités. Paris, Ville lumière, est en train de devenir un "village Potemkine", où derrière la façade, se cachent une gestion désastreuse et des finances à la dérive. Voulez-vous un deuxième scandale Orpea ? Nos aînés, nos familles, nos jeunes, méritent mieux que les zones d'ombre et les réponses bancales. Vous devez agir avant qu'il ne soit trop tard, même s'il est déjà trop tard, le gouffre est là. Il est votre héritage.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci Hélène JACQUEMONT, pour votre intervention tout en nuances.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, Monsieur le Sénateur.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais dire un mot du budget d'investissement, puisque l'investissement, et tout particulièrement l'investissement public des collectivités territoriales, est un élément essentiel dans la croissance économique, mais son efficacité dépend de deux éléments : un mode de financement et l'objet qui est financé.

En apparence, le fait que la Ville de Paris investisse 1,7 milliard d'euros en 2025 est une bonne nouvelle, mais en apparence seulement, car c'est en réalité une mauvaise nouvelle, à la fois du point de vue du mode de financement et de la destination de ces investissements.

Comment une entreprise ou une collectivité bien gérée finance-t-elle ses investissements ? C'est en dégageant un excédent de ses dépenses de gestion. C'est ce que l'on appelle l'autofinancement. Or la Ville de Paris, selon vos

prévisions, ne va dégager que 700 millions d'excédents de fonctionnement et être contrainte d'emprunter 1 milliard d'euros. Ainsi, 60 % du financement de l'investissement repose sur de la dette supplémentaire. Les 10 milliards de dette que nous dénonçons depuis plusieurs années avec Rachida DATI vont donc être allègrement dépassés.

Je pose la question : pourquoi faire ? Où sont passés ces milliards ? Quel équipement structurant est sorti de terre ? On nous promettait par exemple une piscine dans le sud du 13<sup>e</sup> arrondissement, au stade Carpentier. Où est-elle ? J'ai donc regardé le détail des comptes administratifs des dix dernières années. Il en ressort que les deux premiers postes budgétaires sont le logement, avec 4 milliards d'euros, et la voirie, avec 2,5 milliards. La vérité est que l'essentiel de cet argent n'aura servi qu'à préempter des logements privés existants pour en faire des logements sociaux. Nous dénonçons cette gabegie depuis des années. Je tenais à la mettre en perspective, pour que chacun se rende compte de l'intérêt de ces investissements.

Le deuxième domaine où la Ville a dépensé le plus est tout aussi inconséquent. Il s'agit non pas de la propreté, ni de la sécurité, ni même des crèches, ou des espaces verts, mais de la voirie : faire, défaire, refaire, des chaussées, du bitume, en réalité, minéraliser des espaces, comme place de la République, ou place de la Bastille. Le pire est que dans le même temps, vous avez diminué de 20 % les dépenses d'entretien de la voirie et des trottoirs, pourtant très dégradés. Voilà pourquoi vous avez endetté les Parisiens. Ce sera à eux, bientôt, de juger en connaissance de cause de l'utilité de ces investissements.

Nous proposons donc de rompre avec cette politique, avec un principe simple : hausse de l'autofinancement, comme mes collègues David ALPHAND et Grégory CANAL l'ont montré ce matin, par une forte diminution des dépenses de fonctionnement, et baisse des investissements inutiles, avec par exemple la fin des préemptions, soit une économie annuelle de plus de 300 millions d'euros. C'est ainsi que par une gestion saine, et une nouvelle priorisation des dépenses, nous enclencherons le désendettement de la Ville de Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Sandra BOËLLE.

**Mme Sandra BOËLLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un budget consiste en une série de choix et d'arbitrages à réaliser quant à l'importance à accorder à telle ou telle politique publique. De quels investissements notre ville a-t-elle le plus besoin ? A cette question, votre majorité répond par une politique de préemption massive, coûteuse, inefficace, et purement idéologique.

En 2025, les dépenses d'investissement pour l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèveront à 764 millions, dont 428 pour le seul logement social, qui compte pour un tiers de l'ensemble des dépenses d'investissement. Alors que le taux de logement social fixé par la loi S.R.U., soit 25 % par commune, va être atteint à Paris en 2025, il serait temps de réorienter une partie de ces budgets vers les établissements scolaires et le secteur de la petite enfance, qui en ont tant besoin. C'est un secteur plus crucial que jamais, alors qu'il y a eu 21.700 naissances à Paris en 2023, un chiffre en baisse de 8,5 % par rapport à l'année précédente. Il y a donc urgence à soutenir la parentalité à Paris, notre ville ayant perdu 16.600 habitants en 2023.

Cette spirale négative a été amorcée depuis 2012. Vous n'avez rien fait pour que les familles parisiennes puissent entrevoir un avenir dans notre ville. Au contraire, tous vos choix, y compris les choix budgétaires, semblent pousser les familles vers la sortie. Je vous rappelle que 134 classes ont fermé dans le premier degré à la rentrée de 2024, un bilan qui n'a rien de flatteur et qui illustre la saignée démographique dont pâtit Paris.

Les idées d'investissements à réaliser dans les écoles et les crèches ne manquent pas. La rénovation thermique du bâti du parc scolaire parisien devrait ainsi être une priorité majeure. Les bénéfices de cette politique seraient doubles, puisqu'ils se traduiraient à la fois par des gains de consommation énergétique, mais aussi par de meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants.

Or, les retards de travaux sont innombrables. Même lorsqu'ils sont entrepris, vous ne savez pas où déplacer les écoliers. A titre d'exemple, les parents et les professeurs du groupe scolaire Romainville, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, ne savent toujours pas, à l'heure actuelle, où seront relocalisés les 370 élèves à 6 mois du début des travaux. Cet établissement est pourtant censé représenter un modèle d'application du plan Climat, ce qui promet de beaux résultats pour les travaux dans d'autres écoles. Vous nous promettez de rénover 40 établissements par an, impliquant la relocalisation d'au moins 13.000 enfants. Comment allez-vous faire, alors que vous êtes dépassés par une seule relocalisation ?

Plus de 17 millions d'euros vont être déboursés rien que pour ce projet pilote, or le premier budget global que nous avons voté en Conseil de Paris est de 100 millions d'euros. 20 % de la somme seront donc dépensés pour un seul établissement. Une fois de plus, il semble n'y avoir aucune réelle stratégie de planification dans l'exécution de ces dépenses.

Je vous le redis, un budget représente des choix politiques et ceux de votre budget primitif 2025 interrogent. La dette de la Ville de Paris s'établira en effet, fin 2025, à près de 9,4 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent les 2,1 milliards d'euros de loyers capitalisés. Vous n'esquissez aucune piste d'économies sérieuse.

Dans le même temps, le budget de l'enseignement du premier degré s'établit à 55,2 millions d'euros, en baisse de 800.000 euros par rapport au budget primitif 2024. Cette baisse, alors que votre majorité se montre si dépensière des deniers publics, laisse songeur. La jeunesse et les familles parisiennes ne doivent pas être relayées au second plan des préoccupations. Les pistes d'économies ne manquent pas, d'ailleurs : fin des préemptions massives de logements privés, contrôle des 300 millions d'euros versés chaque année aux associations, plan de maîtrise des ressources humaines, plan ambitieux pour lutter contre l'absentéisme, etc. Cette liste est longue et l'avenir de nos enfants ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Sandra BOËLLE.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour 3 minutes et 26 secondes.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Soyons précis ! Merci, Monsieur le Maire.

Conseil après Conseil, nous déployons la visée d'une écologie populaire, écologie qui se conjugue au social et qui suppose évidemment les moyens de son ambition. Le mois dernier, nous avons adopté notre plan Climat et le P.L.U.b. Nous y avons affirmé de grandes ambitions. La plus importante concerne la rénovation des logements. Paris est exemplaire pour son parc social et atteindra son objectif d'ici 2050, mais nous voulons aussi la rénovation du parc privé, qui dépend "a priori" de l'Etat. En matière écologique, comme en tant d'autres, la droite des affaires est aux abonnés absents. C'est pourtant le chantier du siècle. Il faudra rénover 40.000 logements à partir de 2030 pour respecter l'Accord de Paris. C'est pourquoi nous proposons d'abonder de 200.000 euros l'Agence parisienne pour le climat, pour le plus grand bénéfice des habitants. Je pense aux factures, au confort d'été et d'hiver, et de la planète. Dans ce même esprit, après l'annonce de la rénovation totale des 1.085 écoles et crèches parisiennes d'ici 2050, nous demandons la création de 20 postes à la direction des chantiers publics pour tenir le rythme de 30 écoles et 10 crèches rénovées par an, Monsieur OLIVIER. Ces rénovations permettront aussi de rendre les écoles accessibles aux enfants en situation de handicap.

J'en viens à l'éducation. L'éducation est le creuset des trajectoires individuelles et des destins collectifs. Nous contestons la politique des nombreux gouvernements d'Emmanuel MACRON de saigner l'éducation nationale, et notamment de supprimer à la tronçonneuse les postes d'enseignants. A l'inverse, Paris investit massivement pour permettre une éducation de qualité pour toutes les classes sociales. Cela passe par une cantine accessible pour tous, un bâti scolaire rénové, ou encore de nombreux dispositifs extra ou périscolaires. Nous proposons d'abonder le dispositif des classes découvertes et les voyages scolaires, un dispositif pédagogique qui fait grandir les enfants, mais aussi les liens "profs-élèves", un dispositif apprécié tant des élèves, des professeurs, que des parents. Nous proposons de doubler ce dispositif, pour que tout élève du public puisse partir une fois dans sa scolarité en classe découvertes.

Autre politique importante, le dispositif Action collégiens, qui accueille les jeunes en dehors des cours dans les collèges R.E.P. Largement apprécié par la communauté scolaire, il permet de structurer de nombreux jeunes. Pour le financer, nous proposons de revenir sur la dotation du collège Stanislas, car après le rapport de l'Inspection nationale, accablant, aucun document ne démontre que celui-ci respecte son contrat avec l'Etat. Tout juste avons-nous eu des déclarations orales en 6e Commission. Alors que la finance publique finance aux trois quarts ces établissements privés, nous ne pouvons accepter qu'ils ne respectent pas leur contrat. Arrêtons le financement de ces collèges au-dessus des lois et finançons les dispositifs qui promeuvent la mixité.

Autre sujet d'éducation, nous voulons revenir sur les suppressions de postes des professeurs de la Ville de Paris. Il y en a eu 16 l'an dernier. Vous en prévoyez deux cette année, au nom de la baisse démographique, mais la France est presque dernière en Europe en nombre d'élèves par classe. La baisse démographique doit servir à baisser le nombre d'élèves par classe, non à faire des économies. Nous le contestons dans l'éducation nationale. Nous le contestons à Paris. Sachons avoir des principes qui ne soient pas à géométrie variable.

Autre sujet, l'animation du périscolaire. Nous soutenons le mouvement social de l'animation et des A.S.E.M. et présentons un amendement pour obtenir 50 postes supplémentaires de déprécarisation, qui ne se traduit pas par un budget supplémentaire, puisque ces personnels sont déjà payés, mais par de meilleures conditions de travail et un meilleur service public.

Du périscolaire aux vacances, j'en viens au dispositif des vacances "Arc-en-Ciel" et "Paris Jeunes Vacances". Les vacances sont une nécessité dans le développement des individus. Depuis le Front populaire et sa grève générale, elles sont devenues un droit. Nous avons déposé un amendement pour augmenter de 200.000 euros le budget des vacances "Arc-en-Ciel" et de 100.000 euros pour "Paris Jeunes Vacances".

Enfin, je finirai par le secteur de la puériculture, en souffrance, du fait des conditions de travail et des salaires insuffisants. Nous déposons un amendement de 230.000 euros pour la mise en place d'un C.F.A. diplômant pour les auxiliaires de puériculture. Il permettra la création d'un poste de directeur de C.F.A., d'un formateur, d'un gestionnaire administratif, et d'un comptable.

Je vous remercie.



**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Éric PLIEZ, Monsieur le maire du 20e arrondissement.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Aujourd'hui, la crise du logement, on en parle beaucoup depuis ce matin, est sans pareille à Paris, en Île-de-France, et plus largement dans le pays tout entier. Avec 2,6 millions de demandeurs sur le plan national, un taux de rotation en baisse constante, et un accès à la propriété toujours plus difficile, c'est toute la chaîne du logement qui est bloquée. Si nous réduisons la focale à notre territoire parisien, les chiffres sont tout aussi vertigineux. Aujourd'hui, ce sont presque 240.000 demandeurs de logement social que compte la capitale et bien que ce sujet soit toujours épineux, le problème semble aujourd'hui insoluble.

Je le dis, car de notre côté, élus parisiens et parisiennes de la majorité, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Je remercie d'ailleurs Jacques BAUDRIER, ainsi que son prédécesseur, Ian BROSSAT, qui, à la demande de la Maire de Paris, ont continué, malgré les contraintes, à produire tout ce que nous pouvions produire, à attribuer tout ce que nous pouvions attribuer, à réhabiliter tout ce que nous pouvions réhabiliter, en constatant progressivement l'abandon de nos partenaires publics, les uns après les autres.

Souvenez-vous du premier Gouvernement d'Emmanuel MACRON qui nous promettait, grâce à la loi ELAN, un choc de l'offre qui ne s'est jamais produit. Cette loi a réduit les possibilités financières des bailleurs sociaux en taxant les loyers à travers la R.L.S., qui ponctionne chaque année 1,3 milliard d'euros sur le secteur, tout en leur demandant de continuer à maintenir la qualité de leurs services de proximité, mais aussi leur plan massif de réhabilitation, avec comme premières victimes collatérales de ces coupes budgétaires nationales les habitants, en première ligne face à ces politiques irresponsables.

Crise amplifiée par la Région Île-de-France qui a décidé, dans son budget 2025, de couper les financements au logement social, percevant ce sujet, sans doute, comme une simple variable d'ajustement budgétaire. Malgré cela, la Ville de Paris continue son travail d'arrache-pied, pour atteindre aujourd'hui plus de 25 % de logements sociaux. Je suis fier d'être le maire d'un arrondissement qui en compte plus de 36 %, quand plus de la moitié des communes soumises à la loi S.R.U. préfèrent encore payer des pénalités, plutôt que d'investir en faveur de la mixité sociale et de l'accompagnement des classes populaires et des classes moyennes.

L'enjeu du mieux vivre dans son logement nous occupe également. Je remercie mes collègues parisiens et les bailleurs sociaux pour leurs efforts en la matière. Je vous le rappelle, d'ici 2030, notre objectif est de réduire pour le parc social de 35 % la consommation d'énergie et de 50 % d'ici 2050. A travers le plan Climat, nous avons livré, dans le 20e arrondissement, 736 logements réhabilités et nous avons financé la rénovation de 200 autres pour 2023. Cet effort se répétera année après année.

Dans notre arrondissement, plusieurs opérations phares me viennent en tête, comme la réhabilitation du quartier Métra-Le Maître-Rigoles, par un travail remarquable sur les espaces extérieurs et les façades, mais aussi, c'est une façon de répondre à une intervenante précédente, sur l'accessibilité. En ces temps, nous devons nous adapter au vieillissement des locataires et accompagner du mieux possible celles-ci et ceux-ci dans les contraintes du quotidien.

Face à la crise, il est également nécessaire de nous adapter et de réfléchir ensemble au logement de demain. Le 20e veut se positionner comme un acteur majeur dans ces réflexions. Notre arrondissement est porteur de différents projets innovants et tournés vers de nouveaux modes d'habiter. Nous avons récemment inauguré une coopérative d'habitants, portée par des acteurs engagés, qui proposent un modèle nouveau et encourageant pour la suite. Dans le quartier A.N.R.U. de la Porte de Bagnole, le 20e arrondissement porte un projet en lien avec la Foncière de Paris, un projet qui verra la construction de 140 logements en bail réel et solidaire, ce nouveau mode d'accession à la propriété.

La priorité donnée au logement, dans ce budget 2025, doit nous permettre d'amplifier nos efforts pour une ville qui se bat, dans un contexte très dégradé, pour produire des logements abordables, et répondre aux exigences environnementales.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ.

La parole est à Paul HATTE.

**M. Paul HATTE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 14 novembre dernier, les murs de l'Hôtel de Ville accueillait le hackathon de "Paris&Co", le "Paris de l'Innovation" qui a failli être le dernier. En effet, "Paris&Co" accompagne chaque année des centaines de "start-up" qui contribuent au rayonnement international de Paris et, plus généralement, de la Métropole du Grand Paris.

"Paris&Co" n'est pas seulement une association, c'est aussi le moteur de tout un écosystème d'innovation. C'est grâce à ce type d'initiatives que Paris reste une capitale mondiale de l'innovation capable de rivaliser avec les

grandes capitales internationales. J'en veux pour preuve les incubateurs dans lesquels se retrouvent de nombreuses "start-up", qui, sans "Paris&Co", ne sauraient survivre.

Cependant, force est de constater que le soutien financier de la Ville à "Paris&Co" a diminué depuis 2020, mettant aujourd'hui en péril sa pérennité. En 2025, cette structure qui emploie 46 salariés et accompagne l'innovation de manière si stratégique pourrait fermer ses portes, faute d'un soutien accru. Nous savons que la Métropole ne pourra pas combler à elle seule les 500.000 euros nécessaires pour 2025 et 2026, dont 200.000 euros pour les investissements essentiels. La Métropole du Grand Paris a confirmé une participation à hauteur de 1,5 million d'euros sur deux ans, un effort, vous le concéderez, qui est conséquent.

Nous saluons aujourd'hui le fait que la Ville de Paris, à travers un projet de délibération déposé en dernière minute, pérennise son engagement financier en faveur de "Paris&Co". Toutefois, nous regrettons que ce montant n'ait pas été modifié dans le B.P. 2025.

Nous voterons par ailleurs contre l'amendement n° 160 des écologistes, qui veulent retirer une partie du montant de façon arbitraire et inexplicée, et mettre en péril toute la structure "Paris&Co" et les "start-up" qui sont suivies par cette structure.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, soutenir "Paris&Co", c'est investir dans l'avenir de notre ville, c'est garantir que Paris demeure une Capitale qui rayonne, innove et inspire. Au nom du groupe Union Capitale, je vous invite donc à soutenir ce vœu et à réaffirmer avec force notre ambition pour Paris, celle d'une métropole tournée vers l'avenir, innovante et attractive.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Paul HATTE. J'ai cru un moment que vous invitiez à voter le budget, mais c'était votre vœu.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, qui saura être synthétique en 2 minutes et 33 secondes.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Oui, merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, lors de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois de Boulogne et de Vincennes, les membres ont formulé une préconisation claire et simple : créer un encadré spécifique dans la comptabilité administrative permettant d'identifier pour chaque bois l'ensemble des recettes, des dépenses et des investissements engagés. Force est de constater qu'aucune mesure de ce type n'apparaît dans le budget que nous examinons aujourd'hui.

Cette préconisation, qui a été acceptée par l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée et qui ne nécessitait aucun coût supplémentaire, aurait permis de donner une véritable visibilité sur la gestion de ces espaces boisés et sur les enjeux climatiques. Mais, une fois de plus, la Ville semble s'abstenir de prendre des mesures transparentes et structurées.

La réalité, c'est que les bois sont surtout des "cash machines", dont les recettes sont noyées dans le budget global de la Ville. Les 23 concessions dans les deux bois rapportent 22,4 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les nombreuses recettes de tous les événements liés, par exemple "We Love Green", et d'autres redevances lucratives.

Face à ces recettes substantielles, le budget que vous allouez à l'entretien et à la valorisation des bois, lui, est beaucoup plus faible. Cette année, la Ville prévoyait un budget annuel de 9,77 millions d'euros, répartis entre le fonctionnement pour 4,45 millions d'euros et l'investissement pour 5,32 millions d'euros. Ces chiffres de recettes et de dépenses, bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, mettent en lumière un écart abyssal entre les recettes que génèrent les bois et les montants investis pour leur entretien et leur valorisation.

Parallèlement, ce budget manque cruellement de stratégie et de méthodologie pour répondre aux ambitions affichées au travers des multiples plans : plan Arbre, plan Climat, P.L.U. bioclimatique, dont la création de 300 hectares d'espaces verts. Le dépôt d'un amendement relatif à un budget supplémentaire pour la plantation d'arbres par le groupe PEC "bricolé à la va-vite" illustre parfaitement cette impréparation et cette désinvolture face aux enjeux environnementaux.

Il est tout de même frappant de constater que, après le plan Climat, après le plan Arbre et après le P.L.U. bioclimatique, vous en êtes réduits à improviser, et même à gager les plantations d'arbres sur les dépenses dites imprévues. Oui, "imprévues", mes chers collègues.

La Ville communique beaucoup sur les plans ambitieux, mais, dans les faits, elle bricole des solutions au fil de l'eau, et ce budget ne respire ni la stratégie ni l'ambition, il transpire l'improvisation et l'absence de vision en matière environnementale.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL.

**Mme Carline LUBIN-NOËL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'examen de ce budget primitif 2025 est l'occasion pour moi de revenir sur la question du budget participatif. Mis en place depuis 2014, celui-ci a pour objectif sur le papier de donner la parole aux Parisiens, qui peuvent déposer des idées, ensuite débattues et votées au Conseil de Paris.

Sur le principe, cette introduction d'une dose de démocratie participative peut s'avérer intéressante, mais le recours au budget participatif est aujourd'hui trop souvent dévoyé par l'Exécutif parisien, qui en fait un outil sur mesure au seul bénéfice de la majorité et non de l'ensemble des Parisiens.

Le budget participatif est ainsi trop souvent détourné de sa vocation et étendu à des champs de compétences propres à la Ville. Il s'agit dans d'autres cas de faire passer des mesures coûteuses en s'abritant derrière les souhaits supposés des Parisiens. Cette déresponsabilisation financière n'est pas admissible, alors que la dette de Paris atteindra les 9,4 milliards d'euros fin 2025, sans compter les 2,1 milliards de loyers capitalisés, comme il l'a été rappelé par mes collègues dans les interventions précédentes.

De surcroît, le système de vote pour choisir les associations lauréates a été modifié en 2021, les Parisiens devant désormais attribuer des notes sous forme de "smiley" aux projets. Cette modification du scrutin ne va pas dans le sens d'une plus grande transparence, sans compter que la mise en œuvre des projets choisis fait souvent l'objet de retards très importants.

Dans d'autres cas de figure, les Parisiens doivent se saisir du budget participatif pour compenser les défaillances de la Ville au sujet de politiques relevant pourtant de son domaine de compétences, et devant dès lors faire l'objet de dépenses obligatoires. Ainsi, des habitants recourent au budget participatif pour sauver le patrimoine, notamment religieux, de leur quartier, alors même qu'il est du devoir de la Ville de s'en charger.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" s'oppose à cette instrumentalisation du budget participatif de la part de la majorité actuelle. Cet outil ne doit absolument pas être un prétexte pour contourner les représentants légitimes des Parisiens ni servir de palliatif aux carences de la Ville. Nous rappelons également notre attachement au rôle joué par les maires d'arrondissement, qui, en vertu du principe de subsidiarité, sont les mieux placés pour connaître les souhaits de nos concitoyens au plus proche du terrain.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Carline LUBIN-NOËL.

La parole est à Ariel WEIL, M. le maire de Paris Centre, et donc du centre du monde.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Maire.

J'écoute les débats depuis ce matin et j'ai l'impression d'être dans une répétition, comme un disque rayé, par rapport à l'année dernière, même à l'année précédente. Il y a deux ans, d'ailleurs, j'étais intervenu dans cette tribune pour tordre le cou à quelques idées reçues, notamment sur la dette. Or, je les vois se refaire un chemin.

Certes, après que j'étais intervenu, j'avais même eu une demande de "La Tribune" de publier cet article, on n'avait plus parlé de la mise sous tutelle de la Ville de Paris. Nous n'entendons plus ce terme depuis deux ans, voilà au moins quelque chose d'acquis. En revanche, j'entends les mêmes arguments sur la dette parisienne, qui aurait augmenté de manière irréflichte et de manière incontrôlable. On n'emploie plus "mise sous tutelle", mais ce sont toujours les mêmes arguments, et je vois une litanie de vœux et d'interventions qui ont pour thème le désendettement de la Ville.

Alors, on peut et on a le droit de se désendetter, pourquoi pas, mais le sujet du risque de crédit de la Ville n'en est pas un aujourd'hui. A l'époque, il y a deux ans, j'avais expliqué que les actifs avaient cru de bien plus que le montant de la dette, et ces arguments restent valables. Or, c'est justement ce qui intéresse les investisseurs, pas ceux qui parlent mais ceux qui ouvrent leur porte-monnaie et investissent plus que jamais dans la dette parisienne. Pour les investisseurs, c'est très intéressant, c'est très peu risqué.

A l'époque, parmi ceux qui envisageaient ou, disons, feignaient d'envisager la mise sous tutelle de la Ville de Paris, il y avait même des gens qui étaient ministres, qui étaient au Gouvernement, et dont nous savons maintenant qu'ils ont présidé au plus grand endettement de l'Etat. Je ne sais pas où il s'arrête, je crois que nous sommes à 3.000 milliards, 3.200 milliards et quelques, nous ne sommes plus à quelques dizaines, ni même à quelques centaines de milliards d'euros près, mais cela représente quand même plus de 110 % du P.I.B., ce qui est contraire à tous les traités européens. Je ne parle pas du déficit, qui, lui aussi, est au double de ce qu'il devrait être selon les traités européens.

C'est donc bien là tout le paradoxe. Au fond, le plus grand facteur de risque pour la Ville de Paris, pour sa dette et pour ses investisseurs est aujourd'hui l'Etat. C'est même un double paradoxe, puisque, dans le même temps, vous savez que la note de crédit des Villes et des collectivités publiques bouge de pair avec celle de l'Etat souverain, en l'occurrence la France, et qu'elles sont très corrélées. Pourquoi ? Parce qu'on estime toujours qu'il y a un soutien implicite.

Or, pour la Ville de Paris, le moins que l'on puisse dire est que ce soutien s'est érodé, sinon effondré, puisque la dotation globale n'a eu de cesse de diminuer depuis dix ans et est même quasi nulle. Voilà pourquoi je parle de

double paradoxe. Dans le même temps, les dépenses de péréquation, qui sont donc mandatées par l'Etat, n'ont cessé d'augmenter, avec un transfert net aujourd'hui nul, qui s'est effondré, qui est même négatif, alors qu'il était de 1 milliard d'euros il y a encore dix ans en faveur de la Ville de Paris.

Vous me voyez venir : le soutien de l'Etat qui est implicite dans la note n'existe plus aujourd'hui. C'est même plutôt un fardeau qu'un soutien, et un double fardeau. Par ailleurs, l'abaissement de la note de l'Etat, intervenu par Moody's il y a quelques jours, va normalement automatiquement entraîner la dégradation de la note de crédit de toutes les collectivités publiques françaises, en particulier celles qui sont au plus haut, c'est-à-dire Paris.

Paris a désormais la même note de crédit que l'Etat, mais beaucoup moins de dette. Paradoxalement, et c'est ma conclusion, comme je l'avais esquissé à l'époque de manière prémonitoire, vous voyez bien qu'aujourd'hui le plus grand risque sur la qualité de crédit de Paris est la qualité de crédit dégradée de la France.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Ariel WEIL, Monsieur le maire de Paris Centre.

Notre dernier orateur inscrit dans la discussion générale est Vincent BALADI.

**M. Vincent BALADI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous augmentez les impôts locaux, taxes, redevances, occupations du domaine public, je pense notamment à la taxe foncière, +62 %, dont nous avons déjà parlé, le stationnement, les véhicules de déménagement, mais aussi tout ce qui est pour les travaux, les échafaudages. Cela se répercute directement sur les Parisiens, je l'ai déjà évoqué dans cette Assemblée.

Si l'argent prélevé aux Parisiens était fléché vers de l'investissement, nous ne pourrions qu'applaudir. Or, ce n'est pas le cas. Force est de constater que peu de dépenses d'investissement sont effectuées, peu d'aides sur les rénovations thermiques, cela a été dit par mon collègue Jean-Didier BERTHAULT, et peu d'investissements sur les technologies d'avenir, cela a été dit par Paul HATTE à l'instant, alors que leur maîtrise devient pourtant capitale pour une ville-monde comme Paris. Je pense notamment à l'intelligence artificielle, que nous pouvons utiliser en toute sécurité avec des garants. En tout cas, il vaut mieux la maîtriser que ne pas du tout la maîtriser.

Sur le plan des finances, vous le savez, la dette explose et les intérêts de la dette aussi. L'annuité de la dette est au plus haut depuis quinze ans à Paris, avec 450 millions d'euros par an. L'encours de la dette est désormais de 9,8 milliards d'euros, ce qui représente 5.000 euros par habitant. Vous ne pourrez plus augmenter indéfiniment ce déficit sur le dos des Parisiens.

Vous dites à chaque Conseil que vous prenez en charge les dépenses de l'Etat. C'est dit vraiment à chaque Conseil que "l'Etat ne fait rien", je vous cite. Nous savons aussi être critiques du Gouvernement, mais je vous rappelle que ce n'est pas le rôle de la Ville de Paris de prendre en charge toutes les compétences de l'Etat, et que, il y a sept ans, nous avions un Président et un Gouvernement socialistes. Vous aviez même la majorité dans les deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat, jusqu'en 2014. Or, que reste-t-il de cette période, qui a pourtant accouché du macronisme ?

Vous critiquez sans cesse les propriétaires, mais vous oubliez que, sans les recettes des ventes ou successions de biens immobiliers, vous ne pourriez plus mener ce train de vie dispendieux. Avec la crise immobilière, les recettes de la Ville avec les droits de mutation D.M.T.O. sont en forte diminution, -300 millions en 2023, et vous n'avez malheureusement pas mis l'argent issu de cette manne de côté pendant ces vingt dernières années. Cela aurait pu servir notamment dans la rénovation immobilière nécessaire.

De plus, les autres types de recettes vont avoir tendance à diminuer, j'en ai bien peur, tant les investissements nécessaires sont importants pour rester compétitifs. Je prends un exemple : la concurrence de Paris La Défense Arena, qui s'appelle pourtant Paris mais qui est à La Défense, en dehors de la ville, par rapport à l'Accor Arena et les recettes qui en découlent. Maintenant, à chaque fois qu'il y a un concert international ou un événement, ce n'est malheureusement plus à l'Accor Arena, et je le déplore, et j'ai l'impression que, d'année en année, cela sera de pire en pire.

Pour vous justifier, vous dites aussi à l'instant, je vous cite, que "les actifs ont augmenté plus que la dette". Moi, j'aimerais comprendre. Quand on parle d'actifs, ce sont les biens immobiliers. Vous parlez donc des écoles, de l'Hôtel de Ville, des mairies d'arrondissement. Qu'allez-vous vendre ? Ce sont malheureusement des actifs qui ne sont pas cessibles, ou en tout cas qui ne sont pas liquides.

Par ailleurs, plutôt que de faire un audit des finances de la Ville comme j'ai pu l'entendre, qui impliquerait aussi des dépenses supplémentaires, ce qui n'est vraiment pas ce que nous voulons, et parce que nous voulons beaucoup de simplifications, si possible, je propose simplement de suivre les recommandations de l'Inspection générale de la Ville. Chaque année, elle liste les économies possibles : audit des directions, suppression des doublons, moyens de communication. Mises bout à bout, ces limitations de dépenses se chiffrent à plus de 100 millions d'euros par an.

D'autres réductions de dépenses seraient les bienvenues, je pense à des opérations de communication faites durant ces dix dernières années par la majorité actuelle et leur réalisation réelle sur le terrain. Un exemple : qu'a donné votre grand projet d'habitat participatif, qui a bloqué du foncier vide pendant dix ans ?

C'est en multipliant les sources de recettes et le dynamisme de Paris tout en limitant nos dépenses que nous redonnerons du souffle à la Ville.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Pour répondre, au nom de l'Exécutif, je donne d'abord la parole à Paul SIMONDON. Monsieur le Maire.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Mes chers collègues, merci beaucoup pour vos interventions et merci pour cette journée de débats budgétaires.

A Paris, nous avons une majorité municipale qui porte des objectifs clairs depuis le début du mandat, qui ne change pas ses priorités, qui se retrouve autour d'un budget de manière responsable et sans que le calendrier dérive. Quel contraste avec la situation politique de notre pays.

Pour reprendre l'intervention d'Ariel WEIL, j'essaie aussi de prendre un peu de profondeur en comparant nos journées de débat budgétaires les années après les autres, et je vois quand même une très grande évolution. Certes, chacun reste bien sûr dans son couloir et il est tout à fait normal que l'opposition critique nos priorités de politiques publiques quand elle ne les partage pas. Néanmoins, il y a quelques années, souvenez-vous, nous avons droit de ce point de vue à tout autre chose. Je vais prendre un instrument de mesure, un baromètre, un sismographe, je ne sais pas : les interventions de Rachida DATI au moment des débats budgétaires.

En début de mandature, c'était le "Dati show", c'étaient les bons mots, c'était le "stand-up", c'était les caméras en permanence pour les petites vignettes vidéo, qui durent 20 secondes mais qui sont tellement drôles. On n'y allait pas doucement avec les critiques, tout était truqué, tous nos chiffres étaient "bidon", nos documents étaient mensongers, nous allions tous être mis sous tutelle, en faillite, ou les deux, et j'en passe.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'époque a changé. Est-ce le fait que nos comptes et la véracité des informations contenues dans nos documents budgétaires soient certifiés ? Cela a pu jouer. Est-ce les avis des agences de notation, non pas sur notre gestion, vous le répétez assez, mais, quand même, sur la qualité des mesures que nous mettons en place ? Est-ce le fait que, chaque fois que l'opposition a transmis à la Préfecture les documents budgétaires, le contrôle de légalité a répondu "merci beaucoup, tout va bien dans ce document pour moi" ? Cela a-t-il fini par jouer, à force ? C'est possible. Il ne faut jamais désespérer.

Il y a peut-être d'autres situations, et j'imagine que le parcours personnel de la Ministre doublement démissionnaire, Mme DATI, change un petit peu sa posture. Maintenant, on ajuste la "fake news" tranquille, les mensonges, certes, mais dit d'une manière extrêmement polie et calme. Cela change.

Il reste des chiffres faux dans ce que j'ai entendu tout à l'heure. Non, la dette n'est pas à 12 milliards, mais vous le savez très bien. Il reste aussi des appréciations qui, ma foi, n'ont aucun sens, comme "l'augmentation des dépenses frénétique". "Frénétique", c'est donc le +0,1 % ? J'imagine que c'est ce qui est frénétique. Ce sont des éléments qui n'ont aucun sens, mais enfin, ils sont quand même dits sur un autre ton, nous pouvons en convenir, et cela dit quelque chose de ce qu'il s'est passé pendant cette mandature, jusqu'à présent.

Oui, le budget que nous vous proposons, doté d'un peu plus de 11 milliards d'euros, reflète les priorités que nous nous sommes données en début de mandature et que nous maintenons : la solidarité, le logement abordable et social, l'investissement dans la transition écologique, et les services publics de qualité pour les Parisiennes et les Parisiens. Bien sûr, nous restons extrêmement prudents en portant nos ambitions, car, tout le monde l'a dit, le budget est élaboré dans un contexte rendu très flou par l'instabilité politique nationale, dont nous devons donc absolument tenir compte.

Le budget qui vous est proposé comporte une très grande stabilité pour ce qui est de sa section de fonctionnement, c'est pourquoi je voulais citer ce 0,1 %. Les recettes évoluent de 0,2 % et les dépenses, de 0,1 %, c'est extrêmement stable. Bien sûr, on peut parler des différentes hypothèses citées dans les recettes. Personne ne l'a dit, mais la taxe de séjour à 135 millions va augmenter. Tout le monde trouve cela très crédible, tout simplement parce qu'il y a eu la formidable réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Jamais nous n'aurions pu aussi bien réussir une campagne d'attractivité pour notre ville, qui donne envie à beaucoup de monde de venir la visiter.

Oui, le marché de l'immobilier et son instabilité dans les dernières années nous ont touchés durement, comme, vous le savez, ils touchent absolument tous les Départements sur les droits de mutation, et nous faisons une hypothèse très claire à 1,5 milliard d'euros. J'entends que l'on puisse critiquer cette hypothèse, en émettre d'autres, etc., mais de là à parler de données fausses comme le fait la présidente de la 1ère Commission... Moi, je peux vous donner des données qui sont fausses, par exemple les perspectives sur les recettes de T.V.A.

Vous savez que nous touchons maintenant des recettes indexées sur la T.V.A. Or, entre le montant indiqué par l'Etat il y a un an, sur lequel nous avons construit notre budget, et ce que nous avons touché en 2024, il manque 20 millions. C'est directement lié à l'imprévision du côté du Gouvernement des recettes de T.V.A., et cela a touché Paris comme toutes les autres collectivités. C'est bien sûr un manque très important dans notre budget.

Pour le reste, pour le groupe MoDem, je le dirai à chaque fois que vous répétez cette "fake news", non, l'Etat n'augmente pas ses compensations. Il y a un effet de périmètre par le transfert de la cotisation foncière des entreprises à la Métropole du Grand Paris, c'est donc un transfert entre fiscalité et compensation par le retrait d'un outil de fiscalité. Je le dis à chaque fois, mais non, je vous assure, nous l'aurions vu si les dotations de l'Etat avaient augmenté, et ce n'est pas le cas.

Concernant les recettes de gestion, elles sont très stables, avec certaines concessions d'activités économiques qui peuvent nous apporter plus de recettes, et c'est très bien comme cela, avec une augmentation d'un peu moins de 3 %.

Tous les ans, nous permettons effectivement une augmentation de certains tarifs, mais, je le répète, ce ne sont pas les tarifs appliqués aux familles parisiennes, ce ne sont pas les tarifs de cantine, qui seront maintenus, comme vous le savez, ni les tarifs du périscolaire. En revanche, que les tarifs qui sont facturés à certains acteurs économiques pour l'utilisation de l'espace public augmentent progressivement avec l'inflation est tout à fait légitime, c'est défendre l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Le niveau des dépenses, je l'ai dit, est extrêmement stable lui aussi, à 9,3 milliards d'euros, ce qui permet des évolutions sur la masse salariale, mais ma collègue Olivia POLSKI pourra bien sûr vous les détailler.

Pour le reste, les dépenses de gestion sont en grande stabilité. Les dépenses d'investissement sont à 1,7 milliard, vous l'avez dit, parfois pour dire qu'elles étaient trop faibles, parfois pour dire qu'elles étaient trop importantes, cela dépend. Elles sont maintenues à un niveau très important et autofinancées à 60 %, dans un contexte effectivement plus délicat par les difficultés sur le marché de l'immobilier.

Je ne vais pas revenir sur ce que finance ce budget, vous avez été nombreux à citer les éléments qui sont financés, mais je tiens à vous dire que la Ville alloue un quart de son budget à la santé et à la solidarité, avec 2,7 milliards d'euros en tout dans notre budget 2025. C'est notre engagement auprès des Parisiennes et des Parisiens, et nous souhaitons absolument maintenir cet engagement d'être auprès d'eux. Ce sont des dépenses très importantes : 381 millions pour l'aide sociale à l'enfance, 320 millions pour les personnes en situation de handicap, 244 millions pour les personnes âgées, avec des priorités comme la petite enfance, 166 millions, ou la lutte contre la grande précarité, 63 millions.

Nous renforçons dans la lettre rectificative le plan de la santé environnementale avec 100.000 euros d'ajoutés et une grande vigilance sur la situation des centres de santé. Nous avons été vigilants toute l'année 2024 et, s'il le faut, nous nous mobiliserons avec le compte foncier équipement pour défendre les centres de santé et leur pérennité. Nous renforçons aussi l'acquisition de matériels de laboratoire, c'est dans la lettre rectificative, ainsi que d'autres sujets.

Vous avez été plusieurs à suggérer des économies, mais j'ai été un peu surpris par le faible montant d'économie proposé par le groupe Changer Paris, qui propose un contre-budget à 300 millions d'économies. Pourtant, vos économies sont claires, elles sont sur le logement. Vous n'avez pas tout regardé, puisque nous investissons 485 millions d'euros sur le logement. Je m'attendais à voir des économies pour 485 millions de votre côté, puisque, vous l'avez dit, votre priorité avant tout est que nous arrêtions absolument notre action pour maintenir une ville mixte socialement, une ville où toutes les familles de Paris peuvent réussir à se loger dans des conditions correctes.

L'accès aux services publics fait bien sûr partie de nos priorités : maintien de la gratuité du "pass" Navigo pour les jeunes, vous le savez, des tarifs de cantine inchangés, je l'ai dit. Nous renforçons avec la lettre rectificative les classes de découvertes, et l'effort sur l'alimentation durable sera maintenu, chère Audrey PULVAR, pour permettre des expérimentations dans le 20e, dans le 14e et ailleurs, car elles sont nombreuses à être lancées.

Enfin, les équipements publics. Après la formidable réussite des J.O., et après votre trop grande discrétion sur la réussite y compris budgétaire de ces J.O., le C.O.J.O. se retrouve avec un excédent budgétaire. C'était tellement formidable que les recettes de billetterie ont tout simplement été très positives, ce qui a permis d'avoir une gestion très, très correcte de ces Jeux. Cet excédent sera utilisé pour le développement du sport en France en général, et en particulier dans les collectivités qui ont organisé les Jeux.

Nous maintenons des efforts sur le sport avec la nouvelle piscine rue Belliard et la pas du tout nouvelle piscine de Château-Landon dans le 10e arrondissement, avec le campus Condorcet porte de la Chapelle, qui continue de se transformer, avec aussi bien la Cartoucherie dans le 12e que la médiathèque Virginia-Woolf dans le 13e. Là aussi, en lettre rectificative, nous marquons le soutien aux tiers-lieux culturels qui en ont besoin et nous maintenons notre ambition sur la ceinture verte et sportive pour continuer à développer des projets.

C'est aussi la transformation de notre ville pour résister au changement climatique et s'adapter : les pistes cyclables bien sûr, avec 25 millions de crédit, et nous renforçons encore les autorisations de programme en la matière, la végétalisation partout, et oui, nous la renforçons dans les bois en particulier, cher Christophe NAJDOVSKI, la démarche "Embellir" et les forêts urbaines.

Je dois dire au groupe MoDem que je ne comprends pas vos remarques sur les forêts urbaines. Si j'ai bien compris votre remarque, vous trouvez qu'elles ne coûtent pas assez cher, c'est cela ? La place de Catalogne,

finalement, vous trouvez cela bien ou pas ? Ce qui va se faire devant l'Hôtel de Ville et ce qui va se faire à Colonel-Fabien, c'est une bonne nouvelle ou ce n'est pas une bonne nouvelle ? Je ne comprends pas cette manière de dire qu'il n'y a pas assez d'efforts en la matière. Cela veut dire que vous considérez que les budgets sont raisonnables, en tout cas c'est ainsi que je vais le prendre, car je suis de bonne humeur.

Avec ce budget, nous pourrons aussi financer la baignade en Seine sur les trois sites prévus à l'été 2025, le projet pour les abords de Notre-Dame, le réaménagement de la place de la Concorde, le mémorial Saint-Gervais, bien sûr, pour l'année des dix ans des attentats de 2015, la place Félix-Éboué, puis la place Denfert-Rochereau, avec la confirmation d'un projet ambitieux pour cette place du 14e arrondissement.

Pourtant, ce que permet notre budget, cette situation se fait sous un risque majeur lié à l'instabilité politique nationale et lié à la procédure de redressement auprès des institutions européennes que connaît la France. Dès que le nouveau Gouvernement sera connu, nous serons donc concentrés pour dialoguer avec lui, pour nous assurer que les ponctions qui étaient envisagées sur les collectivités locales seront abandonnées, car elles sont injustes, inefficaces, dangereuses socialement et économiquement, et pour défendre au maximum l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Certes, c'est donc dans une forme d'imprévisibilité que nous allons adopter ce budget. Pourtant, je dois vous le dire, je remercie la Maire de Paris d'avoir fixé un cap extrêmement clair de ce point de vue en maintenant notre calendrier, en maintenant nos engagements, sans courir après une situation nationale qui est de toute façon extrêmement fuyante et sur laquelle nous ne pouvons pas faire le pari de dégrader nos services publics.

Je vais maintenant répondre, le plus rapidement possible, aux vœux qui ont été déposés.

Pour le groupe MoDem, d'une part, sur le marché Saint-Martin, je vous engage à en parler avec la maire du 10e arrondissement pour avoir des informations beaucoup plus justes. Sur vos vœux classiques sur un budget participatif en négatif, sur les économies sur les jetons de présence, je vous renvoie à mes réponses des années précédentes, puisque ce sont toujours les mêmes.

En revanche, sur les plans stratégiques, nous renforçons l'action sur le plan Vélo. Il y a eu une communication cette semaine même et un travail avec les associations de cyclistes et avec la Préfecture de police pour traiter les carrefours et les axes jugés les plus dangereux. L'engagement est donc là, vous pouvez l'observer. Bien sûr, nos investissements sur l'espace public, eux aussi, sont maintenus à un point très important.

Je dois vous avouer que je ne comprends pas un point, mais vous le faites souvent. Demander à diminuer de 500 millions les prévisions sur les droits de mutation, ce n'est pas de la bonne gestion, ce n'est pas de la prévoyance, c'est organiser le déséquilibre de notre budget de manière totalement impossible à compenser. Cela n'apporte aucune solution. Par contre, cela met dans une difficulté totale nos équilibres, et vous le savez.

Pour les sujets d'accessibilité, je vous rappelle que 20 millions d'euros sont bien prévus, et je vous engage à discuter avec ma collègue Lamia EL AARAJE sur les dispositifs que vous portez et qui sont intéressants. Je vous confirme que la journée du petit patrimoine est bien prévue en 2025. Enfin, sur le syndrome de Diogène, mes collègues Véronique LEVIEUX et Jacques BAUDRIER y travaillent selon des dispositifs déjà prévus.

Pour le groupe Changer Paris, le groupe de la Ministre deux fois démissionnaire, celle qui était dans le Gouvernement ATTAL qui a dissimulé totalement les dérivés des finances de l'Etat et dont les ministres principaux se retrouvent maintenant devant une commission d'enquête pour être obligés de se justifier en la matière, celle qui ensuite a fait partie du Gouvernement BARNIER qui a osé proposer que les économies de l'Etat se fassent sur le dos des collectivités, celle qui fait manifestement beaucoup d'efforts pour rester dans le Gouvernement suivant - j'imagine, nous verrons bien -, vous parlez de la stratégie de désendettement sans dire ce qu'a très bien dit Ariel WEIL, c'est-à-dire que tout va bien pour la gestion de la Ville de Paris.

La difficulté, c'est celle dans laquelle nous met l'Etat, dans laquelle l'instabilité économique et financière et l'instabilité politique au niveau gouvernemental mettent la Ville de Paris, c'est-à-dire dans une situation compliquée, comme toutes les collectivités. C'est cela, la situation et, oui, notre note par les agences est maintenue jusqu'à ce que celle de l'Etat soit dégradée, puis nous allons suivre cette dégradation. C'est cela, la situation.

Non, je n'émettrai absolument pas d'avis favorable à tous vos vœux.

Sur les amendements, j'ai essayé de répondre au fur et à mesure à ce qui était repris en lettre rectificative. Sinon, vous avez bien sûr eu l'intégralité des informations pendant la 1ère Commission.

Je ne veux pas faire plus long, mes chers collègues. Face à cette instabilité politique, face aux risques qu'elle fait courir à notre collectivité, pas pour le train de vie de notre collectivité, cela n'existe pas, mais pour les services publics du quotidien que nous devons assurer aux Parisiennes et aux Parisiens, je vous propose que nous nous rassemblions autour de ce projet de budget, qui porte toute notre ambition et notre engagement envers Paris.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, cher Paul SIMONDON.

Pour conclure ces réponses, la parole est à Olivia POLSKI sur toute la dimension R.H. du budget.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux d'abord saluer Paul SIMONDON pour son immense travail et pour le travail commun réalisé par nos deux directions, la Direction des Finances et des Achats, et la Direction des Ressources humaines, que je salue et que je remercie encore une fois pour ce budget 2025.

Je remercie chacune et chacun des interlocuteurs précédents pour leurs interventions, qui me permettent maintenant de répondre en ce qui me concerne sur le budget emplois et de rappeler quelques fondamentaux.

D'abord, je veux évidemment rappeler que notre masse salariale est le deuxième poste du budget de la Ville, avec une projection pour 2025 à 2,9 milliards d'euros, en très légère progression par rapport au B.P. 2024, avec la création cette année de 1.022 postes. Ces 1.022 postes vont être financés pour partie par la diminution des volumes de vacation et pour partie par des suppressions de postes. Au total, notre budget emplois 2025 présentera un solde net de +339,5 postes, pour un impact en masse salariale de 18,6 millions d'euros en année pleine.

Les hausses de la masse salariale qui ont été évoquées par l'opposition ces dernières années sont largement dues, comme l'avait d'ailleurs reconnu le mois dernier la Ministre démissionnaire Catherine VAUTRIN, aux mesures nationales prises, qui s'appliquent à nous à Paris comme à toutes les autres collectivités, comme la revalorisation du S.M.I.C., la hausse du point d'indice, etc. Si toutes ces mesures décidées par l'Etat sont bien entendu les bienvenues pour le pouvoir d'achat de nos agents, nous continuons, avec Paul, de dénoncer l'absence totale de compensation financière.

Le budget que je vous présente est aussi le fruit de choix politiques qui guident l'action de la Maire de Paris et de notre majorité depuis le début de la mandature : la poursuite de notre plan de résorption de l'emploi précaire, le renforcement des équipes de terrain de la police municipale, le déploiement de nouveaux services publics pour les Parisiennes et les Parisiens, et le renforcement de missions identifiées comme prioritaires.

Nous allons donc poursuivre ce plan de déprécarisation de nos agents, qui a été lancé en 2022, avec la création en 2025 de 332 postes, dont 259 à la DASCO pour le personnel vacataire de la filière animation, conformément à l'engagement que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a rappelé ce matin et que nous réaffirmons avec Patrick BLOCHE auprès des organisations syndicales.

J'ai d'ailleurs entendu les demandes de nos collègues du groupe Communiste et Citoyen, à qui je peux dire que des postes supplémentaires, au nombre de 2, de professeurs des beaux-arts sont déprécarisés, en plus des 21 postes déjà créés de manière pérenne à la direction des affaires culturelles. Concernant aussi les beaux-arts, d'ailleurs, la rémunération des modèles sera revalorisée à hauteur de 20 %.

Sur ce plan de déprécarisation, je veux juste vous rappeler que ce sont au total 1.147 emplois qui sont concernés par cette déprécarisation de vacataires depuis 2022. En 2022, 315 postes étaient déprécarisés, dont 278 à la DASCO ; en 2023, 378 postes, dont 307 à la DASCO ; en 2024, 322 postes, dont 316 à la DASCO. Vous le voyez, l'effort dans la filière animation est très important.

En 2025, la police municipale parisienne poursuivra aussi sa montée en puissance avec l'ouverture de 403 postes, cher Nicolas, prioritairement pour assurer des missions de terrain. Ces 403 postes sont répartis ainsi : 120 postes d'agents de police municipale, 220 postes d'agents d'accueil et de surveillance, 55 postes de chefs de service de la police municipale, 3 postes d'assistants socioéducatifs pour renforcer les maraudes usagers de drogues, et 5 postes dans les fonctions support.

Enfin, un certain nombre de nouveaux équipements vont être livrés aux Parisiennes et aux Parisiens, nous allons donc bien évidemment mettre en place des agents pour les ouvrir et répondre aux besoins :

- A la DEVE, ce sont 30 postes qui seront créés pour l'entretien de nouveaux espaces verts et des jardinières.
- A la Direction de la Jeunesse et des Sports, 28 postes seront créés, dont 24 postes pour l'ouverture de la piscine Belliard dans le 18e, 4 postes pour l'extension du terrain d'éducation sportive Amandiers dans le 20e.
- A la Direction des Affaires culturelles, 7 postes seront créés pour le site Cromot du Bourg dans le 9e, les ateliers de Chapelle International dans le 18e, l'annexe Piver dans le 11e.
- A la DFPE, ce sont 37 postes qui seront créés, 30 postes pour la crèche collective Davout dans le 20e, 2 postes pour l'agrément P.M.I., 2 postes pour un service informatique et 3 postes pour un futur C.F.A. pour former aussi nos agents, comme cela a été évoqué par le groupe Communiste et Citoyen.
- A la Direction de la Santé publique, 5 postes seront créés pour accroître l'offre de soin, 3 secrétaires médicosociales, 1 cadre de santé et 1 infirmière de la Ville de Paris.

Ce sont donc au total 107 postes qui seront créés pour ces nouveaux équipements.

Enfin, en 2025, nous renforcerons les missions de certaines directions identifiées comme prioritaires :

- 32 postes à la Direction de la Propreté et de l'Emploi pour l'entretien de l'espace public ;



- 40 postes à la Direction de la Solidarité pour le renforcement de l'action en direction des populations les plus fragiles, notamment 38 postes pour la cellule de recueil des informations préoccupantes ;

- 35 postes à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;

- 8 postes à la Direction du Logement et de l'Habitat, dont 1 poste pour l'encadrement des loyers, 3 postes pour la communication externe de valorisation de nos dispositifs, 1 poste pour les immeubles en péril, 1 poste pour le contrôle des meublés touristiques, 1 poste de chargé de prévention et 1 poste pour la réforme de l'attribution des logements sociaux ;

- 15 postes à la Direction de la Santé publique, notamment pour répondre aux demandes qui ont été portées par mes collègues du groupe "Les Écologistes", dont 4 pour le service municipal d'action de salubrité et d'hygiène, 8 médecins, 1 sage-femme pour le centre de santé sexuelle I.V.G., 1 ingénieur d'administration parisienne et 1 poste pour le déploiement de la mallette verte, dite "sac bleu" ;

- 12 postes à la Direction de la Voirie et des Déplacements, dont 6 pour renforcer les sections territoriales et 6 pour l'équipe des releveurs d'incidents sur la voirie.

Ce budget emplois est aussi marqué par la création de postes largement financés par des redéploiements, qui concernent 685 postes, en premier desquels figurent les 127 postes consacrés aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Il y aura aussi des transformations et ajustements de postes pour 11 postes et 34 postes cofinancés.

Dès lors, comme je le disais, nous aurons un solde net de +339 postes pour cette année 2025. C'est donc à la fois un budget emplois ambitieux pour continuer nos engagements auprès des Parisiennes et des Parisiens, et maîtrisé dans sa dimension budgétaire avec un impact limité.

Comme la dernière fois et comme depuis plusieurs mois maintenant, ce service public fait encore l'objet d'attaques de la part de l'opposition ce matin, particulièrement de Mme la Ministre deux fois démissionnaire Rachida DATI et de son groupe Changer Paris. Quel culot, quel manque d'humilité aussi, quand on voit d'où on vient et où on est. Moi, je voudrais demander à Mme DATI, qui n'est pas là, quel est son objectif. Est-ce parce qu'elle avait manqué le coche la dernière fois, puisque c'était l'autre groupe de droite ? On s'y perd avec les groupes de droite au Conseil...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela reste très stable chez nous !

**Mme Olivia POLSKI,** adjointe. - Elle a visiblement manqué le coche du dernier Conseil de Paris, elle remet donc cela par un vœu cette fois, qui, de nouveau, s'attaque à nos agents et continue de véhiculer des fausses informations. Ce n'était donc pas suffisant. Visiblement, il faut recommencer la démagogie encore aujourd'hui. On dit que la répétition est bonne pour la pédagogie, mais, en l'occurrence, c'est de la démagogie, non de la pédagogie.

Je crois que nos agentes et nos agents ne sont pas dupes, et les Parisiennes et les Parisiens non plus. Il est quand même loin, le temps...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ces messieurs qui ont de grosses voix pourraient-ils laisser l'adjointe terminer sa réponse ? Ce n'est pas cliché, mais vous êtes quand même un peu cliché : c'est souvent quand les élus femmes parlent que vous interrompez. C'est une remarque que nous faisons régulièrement ici. Laissez Mme Olivia POLSKI répondre.

Olivia.

**Mme Olivia POLSKI,** adjointe. - Merci.

Ce matin, je me faisais une réflexion et je me disais qu'il était loin, ce temps où vous remerciez nos agents au moment du Covid ou au moment du passage des "Gilets jaunes" dans vos rues. Je trouve cela dommage. Aujourd'hui, vous êtes rentrés dans une autre phase, celle du "trumpisme", dont nous avons parlé. C'est la mode, visiblement. Votre modèle, c'est M. KASBARIAN, M. TRUMP, M. MUSK. On a les modèles que l'on peut. En tout cas, nous ne sommes pas dupes.

Vous vous obstinez à parler d'absentéisme, mais c'est quand même une rhétorique assez méprisante, et vous réaffirmez votre choix conscient de stigmatiser nos agentes et nos agents. Nous, nous préférons parler d'absence, parce que leurs absences sont justifiées, quand l'absentéisme ne l'est pas. Non, nos agents ne sont pas plus absents qu'ailleurs, les données sont publiques, il suffit de les lire et de les restituer avec honnêteté. L'absence pour raison de santé en 2023 à la Ville de Paris est bien de 9,14 %.

Vous continuez à véhiculer une représentation stéréotypée du fonctionnaire parisien, et d'ailleurs du fonctionnaire tout court, parce que cela vous arrange, et à diffuser de fausses informations. Non, nos agents et nos agentes ne sont pas absents en moyenne 40 jours, comme vous avez pu le dire ce matin. Les agents de la Ville de Paris méritent mieux que ces attaques, et les Parisiennes et les Parisiens méritent mieux que ces manipulations grossières.

Alors, je le répète, notre règlement du temps de travail, puisque c'est l'objet de l'attaque de votre vœu, encore une fois, est légal. La dernière fois, ma parole ne vous a pas suffi, j'ai donc ramené le courrier de M. le Préfet de

Paris, Marc GUILLAUME, qui a validé notre règlement du temps de travail et les sujétions qui vont avec. Je le tiens évidemment à votre disposition quand vous le voulez.

Ce que vous critiquez, Monsieur CANAL, ce sont donc les sujétions, on le sait, puisqu'elles ont été mises en place pour des motifs de pénibilité. Si vous êtes contre ces principes de pénibilité des métiers, il faudra que vous l'expliquiez exactement. Ces sujétions ont été justifiées et validées. Qui voulez-vous faire travailler ? Je vous posais déjà la question la dernière fois. Nos auxiliaires de puériculture ? Nos animateurs ? Nos éboueurs ? Qui ? Dites-nous ! Nos travailleurs sociaux ? Allez-y.

Malgré tout, Monsieur Grégory CANAL, vous avez le mérite ce matin de nous avoir expliqué que vous étiez pour la privatisation du service public. Au moins, nous le savons, c'est assez clair, c'est votre projet politique. Vous, au moins, vous avancez clairement, et ce n'est pas le cas de tout le monde ici. Vous, vous avez été très clair ce matin, mais je pense que, si toute la droite est pour la privatisation du service public, il faut qu'elle le dise.

Enfin, vous avez parlé de la question du logement de nos agents, mais grâce à qui y a-t-il du logement social à la Ville de Paris ? C'est quand même énorme ! Je salue Ian BROSSAT, précédemment, et Jacques BAUDRIER, maintenant : nous avons réservé 25 % de nos logements sociaux à nos agents. C'est nous encore, il y a quelques mois, qui avons signé une charte...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pouvez-vous vous taire ? Pouvez-vous vous taire et être respectueux de la réponse de l'Exécutif ? Cela peut-il vous habiter un peu d'être respectueux de la parole dans une Assemblée ? Mme Olivia POLSKI répond, et vous l'écoutez.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Nous avons donc réservé 25 % des logements sociaux pour nos agents et, il y a quelques mois encore, nous avons proposé à l'ensemble des maires d'arrondissement de signer une charte pour qu'ils leur réservent tous 25 % de leur quota de logements sociaux. Or, nous le savons, nous l'avons déjà dit, il y a quand même un certain nombre de maires de cette Assemblée, de cette opposition qui n'ont pas voulu le signer. Moi, je vous dis donc : venez signer, réservez 25 % de vos logements sociaux.

Monsieur CANAL, puisque vous donnez des leçons, je me suis un peu renseignée. A ce dernier trimestre, même semestre, le 15<sup>e</sup> arrondissement n'a pas fait du tout d'attribution de logements sociaux pour des agents de la Ville de Paris. Ce n'est pas beau ! S'il vous plaît, faites preuve de cohérence, arrêtez la démagogie, tout le monde s'en portera mieux.

En tout cas, le projet de la droite est extrêmement clair. Je crois que les choses sont maintenant sur la table, les Parisiennes et les Parisiens le savent. Le Gouvernement a changé, mais nous avons la même droite et elle est effectivement assez cohérente.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je vous le dis, très clairement, ici, ce ne sera pas comme à l'Assemblée nationale. D'accord ? Ici, on s'écoute et on se respecte. S'il y en a parmi vous qui ne veulent pas le respecter, et plutôt de ce côté, surtout quand ce sont des femmes qui parlent dans cet hémicycle, je ne le tolérerai pas. Je ne le tolérerai pas. Arrêtez de faire de cette Assemblée un lieu qui n'est pas un lieu d'écoute et de respect, nous le devons aux Parisiens. Vous ne respectez rien, mais ici, vous respecterez cette Assemblée et les Parisiennes et les Parisiens que nous représentons.

## **2024 PP 85 - Budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2025.**

**Amendement n° 46 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des moyens humains et matériel de la Préfecture de police de Paris en faveur de l'accueil des demandeurs et de demandeuses de titres de séjour.**

**Amendement n° 173 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'alignement sur l'inflation du budget primitif du budget spécial 2025 de la Préfecture de police.**

## **2024 PP 83 - Modification des dispositions relatives à la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons à présent aborder la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police de Paris.

Je voudrais bien sûr remercier Laurent NUÑEZ d'être présent ici, d'avoir travaillé avec ses services, avec ses équipes et avec nos propres équipes.

Je remercie Marie VILLETTE, évidemment, mais elle préside dans un instant un comité consacré à l'aide que nous allons adresser à Mayotte.

Je veux remercier aussi toutes les équipes autour de Nicolas NORDMAN et toutes les équipes de la Ville, de la DFA et du Secrétariat général pour avoir travaillé à l'élaboration de ce budget de la Préfecture de police avec beaucoup de sérieux, d'engagement et de sens du service commun, de continuité de ce continuum de police municipale et de police nationale dans lequel nous travaillons et de respect de nos obligations dans le cadre de ce budget spécial, mais aussi pour avancer comme la Cour des comptes nous y avait invités lors d'un rapport il y a quelques années.

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je voudrais aussi saluer la présence du Général Arnaud de CACQUERAY, ici présent, qui porte avec lui la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et lui dire que nous avons été très fiers de l'applaudir à Notre-Dame avec ses deux prédécesseurs, qui étaient, comme lui, à l'incendie de Notre-Dame, je pense bien sûr au Général GALLET et au Général GONTIER. Cela a été une grande fierté de vous voir défiler dans la cathédrale avec les hommes et les femmes de la brigade. Je veux vous dire un immense merci. D'ailleurs, l'essentiel du budget spécial de la Préfecture est consacré à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

### **2024 PP 85 - Budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2025.**

**Amendement n° 46 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des moyens humains et matériel de la Préfecture de police de Paris en faveur de l'accueil des demandeurs et de demandeuses de titres de séjour.**

**Amendement n° 173 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'alignement sur l'inflation du budget primitif du budget spécial 2025 de la Préfecture de police.**

**2024 PP 83 - Modification des dispositions relatives à la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je ne vais pas introduire plus longuement ce débat, je laisse la parole à M. le Préfet de police, puis nous donnerons la parole aux différents orateurs et oratrices qui se sont inscrits dans ce débat d'examen du budget de la Préfecture de police.

Monsieur le Préfet de police, à vous la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, j'ai le plaisir de vous présenter le projet de budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2025. Conformément au Code général des collectivités territoriales, le budget spécial couvre les services de la Préfecture de police à l'exception, comme vous le savez, des services de police active, ces derniers étant financés uniquement par le budget de l'Etat.

La présentation du budget spécial est toujours un moment fort, car c'est évidemment l'occasion de revenir brièvement sur l'année écoulée, mais c'est surtout le moment de vous présenter les priorités d'action de l'année à venir et les moyens budgétaires qui les sous-tendent.

L'année 2024 a été marquée par la préparation puis l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Face à cet événement exceptionnel, dont le monde entier s'est accordé à saluer le succès, les services de la Préfecture de police ont répondu présents et se sont pleinement mobilisés, en première ligne les directions de police, le laboratoire central et, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Tous ont intensifié leur engagement de manière significative pour garantir une disponibilité soutenue tout au long de la période des Jeux. Ils ont été fortement soutenus par les agents des administrations parisiennes, qui, ensemble, ont permis à la Préfecture de police de garantir la sécurité et le bon déroulement des Jeux pour tous.

L'année 2024, c'est aussi la fierté et l'émotion de la réouverture de Notre-Dame de Paris cinq ans après le dramatique incendie qui l'a sinistrée. Alors que des personnes du monde entier se sont réjouies de cette reconstruction et de cette restauration, ce fut l'occasion de mettre à l'honneur nos sapeurs-pompiers, qui ont risqué leur vie pour sauver cet édifice au cœur historique de notre Capitale. Une fois encore, le défi d'organiser un événement d'une envergure planétaire dans les meilleures conditions de sécurité a été réalisé avec succès.

Au-delà de ces temps forts qui ont marqué l'année qui s'achève, j'observe que le niveau d'intervention de la B.S.P.P. approche les 475.000, en légère diminution par rapport aux années précédentes. J'y vois là les premiers effets positifs du travail engagé depuis de longues années, notamment avec l'A.R.S. et le Samu, pour une meilleure répartition des interventions et le transport de victimes.

J'en profite évidemment à mon tour pour saluer le Général de CACQUERAY, qui assiste au Conseil de Paris pour la première fois en sa qualité de commandant de la B.S.P.P. Il a pris la relève du Général DUPRÉ LA TOUR le

1er octobre. Je le sais pleinement investi dans sa mission et je sais pouvoir compter sur ses grandes qualités opérationnelles et de gestionnaire pour diriger cette magnifique unité qu'est la B.S.P.P., et il sait qu'il a pour ce faire toute ma confiance.

J'ai évoqué le nombre d'interventions de la brigade 2024, mais je vous invite évidemment à regarder la présentation en mode L.O.L.F. du budget, annexée aux documents budgétaires qui vous ont été transmis, qui retrace le niveau d'activité des services de la Préfecture de police financés par le budget spécial à travers plusieurs dizaines d'indicateurs, assortis d'analyses plus qualitatives sur les évolutions constatées.

J'en viens maintenant à la présentation du budget primitif 2025 du budget spécial. Il s'inscrit nécessairement dans un contexte général de resserrement budgétaire pour l'Etat et les collectivités locales. Vous le savez, ce sujet ayant largement été évoqué lors de vos 1ère et 3e Commissions, les présidents des trois Conseils départementaux de Petite couronne m'ont écrit le 3 septembre pour me demander de limiter l'augmentation des crédits affectés à la brigade sur l'exercice budgétaire 2025 à 2 % par rapport aux dépenses de l'exercice 2024, et ce, hors prime J.O.P. Avec le commandant de la B.S.P.P., nous avons décidé de vous présenter un projet de budget pour la brigade qui s'inscrit dans cette orientation.

Au-delà du maintien en conditions opérationnelles des services de la Préfecture de police, ce budget primitif 2025 permet de poursuivre la modernisation de la brigade en l'inscrivant dans une démarche plus globale visant à assurer la soutenabilité de son modèle opérationnel. Le commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris a eu l'occasion de vous présenter en 1ère et 3e Commission la semaine dernière la démarche de modernisation et de soutenabilité qu'il a souhaité impulser depuis son arrivée à la tête de la brigade.

Dans ce contexte, je vous présente donc un budget primitif 2025 d'un montant total de 778,4 millions d'euros, en légère augmentation de 6,5 millions d'euros par rapport au budget primitif 2024. Vous le rappelez à l'instant, Madame la Maire, ce budget primitif est dédié à 72 % à la brigade et à 28 % aux administrations parisiennes et aux services communs et d'intérêt local.

Pour commencer, concernant la section d'investissement, elle s'élève à 91,3 millions d'euros. Au sein de cette section, concernant les dépenses immobilières, je commencerai par les travaux immobiliers consacrés à la B.S.P.P. Ils sont en nette augmentation par rapport au budget primitif de 2024, de 7,4 millions d'euros, avec une enveloppe globale de 45,4 millions d'euros. Ce montant permet d'assurer, d'une part, les grosses réparations et l'amélioration des casernes existantes à hauteur de 15 millions d'euros, et, d'autre part, la poursuite ou le lancement de chantiers de construction, tels que ceux du site de formation des sapeurs-pompiers de Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, dont les travaux sont évalués à 10,4 millions d'euros, notamment pour l'atelier mécanique, ou du centre de secours de Rueil-Malmaison pour 7,7 millions d'euros.

A l'inverse, les crédits dédiés aux opérations immobilières des administrations parisiennes connaissent une baisse significative entre 2024 et 2025, conformément à la programmation pluriannuelle et à la cinétique des chantiers engagés sur la caserne Cité, sur les bâtiments Morillons et Massillon, et sur le site de Bièvres. Ce sont près de 7,7 millions d'euros qui sont inscrits sur ces diverses opérations.

Je signale enfin l'inscription d'études pour la rénovation des salles d'autopsie de l'Institut médico-légal à hauteur de 100.000 euros pour 2025, qui anticipe la réalisation des travaux à venir pour 2026 et 2027 pour un montant aujourd'hui estimé d'environ 2 millions d'euros, qui reste à affiner. Ces travaux sont absolument indispensables au vu de l'état de vétusté de ces espaces. Voilà pour les dépenses immobilières.

Concernant les dépenses d'équipement, toujours dans la section d'investissement, les crédits affectés à la B.S.P.P. ont été inscrits à hauteur de 24,7 millions d'euros. Vous noterez une baisse par rapport au budget primitif 2024, qui s'explique par l'effort important réalisé en 2024 dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'année 2024 constitue un pic d'investissement sur l'équipement, qui a d'ailleurs été financé grâce à une subvention exceptionnelle d'équipement que la Ville de Paris et les trois Départements de petite couronne nous ont accordée.

Pour autant, comme l'a rappelé le général lors des 3e et 1ère Commissions, la programmation 2025 permet bien de couvrir les besoins de la brigade, que ce soit pour l'acquisition et le renouvellement des véhicules d'intervention, à hauteur de 7,9 millions d'euros, les tenues d'intervention, à hauteur de 3,9 millions d'euros, et les systèmes d'information, à hauteur de 3,9 millions d'euros. En 2025, ces dépenses d'équipement sont couvertes par l'autofinancement, aucune subvention exceptionnelle d'équipement n'est sollicitée auprès de la Ville ou des Départements.

Les crédits d'équipement affectés aux administrations parisiennes sont également en diminution par rapport au budget primitif précédent et s'élèvent à 10,6 millions d'euros. Cette diminution s'explique là aussi par le pic constaté en 2024, qui est très directement lié aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques. Les crédits 2025 sont principalement consacrés au réseau, au matériel et aux logiciels informatiques, à hauteur de 5,4 millions d'euros.

La même évolution est constatée sur les services communs et d'intérêt local, avec des crédits d'équipements inscrits à hauteur de 2,5 millions d'euros, qui permettront entre autres l'achat de matériel spécifique de laboratoire.

Concernant la section de fonctionnement, elle s'élève à 687 millions d'euros. La section de fonctionnement affiche une augmentation de 9,2 millions d'euros par rapport au budget primitif 2024, dont 6,7 millions d'euros au profit de la B.S.P.P. et 2,6 millions d'euros au profit des administrations parisiennes et des services communs.

Pour la B.S.P.P., les crédits de fonctionnement s'élèvent en conséquence à 490,3 millions. La masse salariale est inscrite pour un total de 382,9 millions, en progression de 2,38 millions par rapport au budget primitif 2024. La programmation de la masse salariale de la B.S.P.P. est réalisée au regard du plafond d'emplois tel qu'il a été arrêté au 31 décembre 2024 et de la trajectoire des recrutements que nous avons programmés par la B.S.P.P. en 2025.

Dans le cadre de la démarche de soutenabilité impulsée par le Général de CACQUERAY, la brigade a décidé de reporter la création de 41 nouveaux postes qui était prévue dans le plan de modernisation pour l'année 2025, ainsi que la création de primes de compétences spécifiques, qui nécessitent encore des travaux techniques complémentaires.

Le budget primitif 2025 prévoit également l'inscription de 87,6 millions d'euros de crédits de fonctionnement courants, en hausse de 3,6 millions par rapport au B.P. 2024. Toutefois, dans la logique de soutenabilité voulue par le commandant de la brigade, que j'ai évidemment validée, la brigade travaille sur une priorisation des besoins complémentaires qui pourraient vous être présentés dans le cadre d'un budget supplémentaire 2025. Ce travail s'inscrit naturellement dans la limite d'augmentation de 2 % par rapport aux crédits de l'exercice 2024, hors prime J.O.P., convenue avec les présidents des conseils départementaux de petite couronne.

Concernant les administrations parisiennes, les crédits de fonctionnement sont de 166 millions d'euros. Ils sont en augmentation de près de 1 million d'euros par rapport au B.P. 2024.

La masse salariale est programmée au sein de cet ensemble à hauteur de 127,3 millions d'euros, en augmentation de 1,1 million d'euros. Le niveau de ces crédits ne couvre à ce stade de nos prévisions qu'une partie du glissement vieillesse technicité, G.V.T., et ne prend pas en compte le volet santé de la prestation sociale complémentaire qui sera versée aux agents en 2025, mais dont le calcul n'est pas encore stabilisé. Toutefois, nous constatons d'année en année une difficulté à réaliser nos objectifs de recrutement, comme l'ensemble des administrations sur la plaque francilienne, notamment au sein d'un certain nombre de filières en tension, en particulier dans les filières techniques, que ce soit dans les métiers de l'informatique ou de l'immobilier, où les besoins sont les plus importants.

Cette vacance frictionnelle constitue "de facto" une limite sur le volume des effectifs et devrait nous permettre de couvrir sans difficulté l'ensemble du glissement vieillesse technicité, G.V.T., et du volet santé de la prestation sociale complémentaire. Si nous arrivons à lever dans les prochains mois les difficultés rencontrées sur les recrutements, ce qui est évidemment souhaitable, nous reviendrons vers la Ville de Paris pour solliciter un abondement au budget supplémentaire.

Concernant le fonctionnement courant, il s'établit à 31,3 millions d'euros et reste stable par rapport au budget primitif précédent.

Pour les services communs et d'intérêt local, les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 30,68 millions d'euros. Ils augmentent de 1,6 million par rapport au budget primitif 2024. Cette augmentation est principalement due à l'évolution de la masse salariale, programmée en 2025 à 24,4 millions d'euros.

Voilà pour cette présentation. C'est une présentation rapide, mais nous aurons évidemment une discussion.

En conclusion, je voudrais dire que ce budget primitif nous permet de répondre de manière satisfaisante au maintien en conditions opérationnelles de la B.S.P.P., des administrations parisiennes et des services communs. Il accompagne et "in fine" encourage la B.S.P.P. dans sa démarche de modernisation et de soutenabilité. Il poursuit les opérations immobilières actées dans le cadre de la programmation pluriannuelle de la Préfecture de police.

C'est donc ce projet de budget que je sou mets, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'examen et au vote du Conseil de Paris.

Ce projet est bien évidemment construit sur la base des besoins identifiés et anticipés à ce jour, ils seront nécessairement affinés au cours du premier semestre 2025, et l'examen du budget supplémentaire 2025 permettra évidemment de revoir ensemble les ajustements utiles, tant pour la brigade que pour les administrations parisiennes, et les services communs et d'intérêt local.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Nous débutons le tour de parole, et je commence par Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes".

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Général, Messieurs les Officiers de la Brigade, chers collègues, vous connaissez mon vif intérêt, ainsi que celui du groupe écologiste, pour le budget spécial de la Préfecture de

police de Paris. Les sujets sont nombreux et passionnants, pourtant je n'en évoquerai qu'un aujourd'hui : la situation budgétaire de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui suscite notre vive inquiétude.

Avant cela, je tiens à adresser un mot aux services de la Préfecture de police. Sous votre impulsion, que j'ose qualifier de politique, Monsieur le Préfet, nous avons observé une très louable évolution dans la manière de préparer nos séquences budgétaires. Les documents sont désormais complets, envoyés dans les délais impartis, et vos agents et agentes peuvent apporter des réponses aux élus en amont des Conseils. Je vous en remercie une nouvelle fois et tiens à souligner la grande qualité du travail de vos équipes, qui nous permet de bénéficier d'une présentation toujours plus précise et analytique. Nous avons de plus bénéficié cette année de la présence du général en 1ère et en 3e Commission pour que la discussion budgétaire soit également stratégique, et je sais que cela a été apprécié par nombre de collègues.

Maintenant, je souhaite adresser un salut particulier à Mme LAVY-PAINAULT. Pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance de la connaître dans ses fonctions, elle était jusqu'à peu cheffe du bureau du budget spécial. Lors de la dernière C.C.G.B., elle nous a annoncé son départ pour une belle mobilité professionnelle et a eu un mot à mon égard qui m'a profondément touchée. D'après elle, notre travail, parfois qualifié d'"acharné", sur le budget spécial lui aurait permis de progresser. Il m'importe donc de lui dire depuis notre Conseil que ce travail m'a aussi permis de beaucoup progresser et que son professionnalisme y a beaucoup contribué.

Plus largement, nos débats sont souvent pointus d'un point de vue technique et parfois âpres d'un point de vue politique. Cependant, je suis convaincue qu'ils contribuent à faire progresser la démocratie parisienne, voire la manière dont nous discutons des sujets de sécurité dans notre pays. Je le dis avec gravité, alors que les retraités réservistes de la police nationale sont appelés aujourd'hui à se mobiliser pour rejoindre Mayotte, où ils rejoindront les 150 pompiers de la B.S.P.P. qui s'y trouvent déjà. Mme la Maire l'a dit, Paris, ville-capitale, doit remplir sa mission de solidarité. C'est une exigence à laquelle nous nous astreignons et notre brigade des sapeurs-pompiers en est le bras armé.

La brigade assure aussi la protection des Parisiennes et des Parisiens, de 123 communes et de 3 départements de Petite couronne dans les champs qui sont les siens. 28.000 vies sauvées par an. Je le répète : 28.000 personnes sauvées par an. Ils sont rares, les services publics qui peuvent s'enorgueillir d'accomplir une si belle mission si efficacement.

Les Jeux Olympiques, hourra, et merci à la brigade ! Les Jeux Paralympiques, hourra et merci à la brigade ! Le sauvetage de Notre-Dame - car oui, c'est bien la B.S.P.P. qui a sauvé la cathédrale -, hourra, et merci à la brigade !

Pour ce budget spécial 2025, 41 postes de moins seront créés par rapport à ce qui était prévu au plan de modernisation. Je vous le dis comme je le pense : c'est intolérable. La nation reconnaissante et le peuple de Paris fier de ses pompiers ne peuvent pas les remercier ainsi. "Les grandes échéances sont terminées, allez, revenons sur nos engagements." Jamais la brigade des sapeurs-pompiers de Paris n'a vécu une décennie aussi difficile que celle qui vient de s'écouler. Nous l'avons vécu avec elle, nous y avons parfois survécu grâce à elle.

Alors que, en 2019, la Ville de Paris, les autres collectivités contributrices, la Préfecture de police et la brigade ont repris le travail autour du plan de modernisation, ce n'était pas seulement visionnaire, c'était nécessaire, vital. Pascal JULIEN, à l'époque, en était un ardent défenseur. Depuis le début de notre mandat, nous alertons sur ce qui est désormais communément reconnu comme le sous-effectif chronique de la brigade. Il s'élevait à -300 postes en 2024, alors que le nombre de recrutements de sapeurs-pompiers s'élevait à 1.150. Cela pose une dangereuse hypothèse sur son futur, malgré les campagnes de recrutement, malgré l'analyse du corps, malgré la hausse des effectifs de réservistes. Surtout, cela maintient la brigade dans une situation de sursis. Pour les militaires, cela conduit à assurer en moyenne 120 gardes par an et 20 jours de réserve.

Bien sûr, j'ai entendu les arguments de la brigade et de la Préfecture, et je les remercie pour les précisions apportées. J'ai lu aussi la demande des Départements, qui peinent, comme tant de collectivités, à faire tenir leur budget, mais Jérôme GLEIZES y reviendra. Nous avons toutes et tous conscience de la difficulté budgétaire dans laquelle nous nous trouvons, tout autant que vous, mais je ne suis pas convaincue, et je ne suis certes pas contrainte aux mêmes réserves que les militaires dans mon analyse de la situation.

Je vais prendre un unique exemple, celui des tenues d'été, tenues dont nous aurions dû doter toute la brigade pour l'année 2024. J'ai entendu, Général, que nous avons commencé à les déployer sur la base Guyane à Kourou, et je m'en félicite bien sûr. Heureusement, par chance, l'été olympique ne fut pas un été caniculaire, mais, en tant qu'écologistes, nous ne pouvons nous satisfaire d'une politique de prévention qui s'appuie sur la chance quand la science nous signifie l'imminence du danger. Cela, c'était l'année dernière. Cela, c'était un petit recul, un petit délai.

Nous avons, ou avions, je ne sais pas, un plan de modernisation, une trajectoire pour la brigade sur dix ans. C'est ce plan de modernisation qui permet à la B.S.P.P. de se déployer au service des populations de manière toujours plus précise et efficace, c'est ce qui lui permet aussi de développer des innovations, saluées de toute part, comme la lance diphasique, et nous nous apprêtons à reculer. Pour la troisième annuité du plan de modernisation, avant la période olympique, nous avons créé plus de 60 postes. Maintenant que nous arrivons à mi-chemin, nous nous apprêtons à ne pas en créer 41.

Nous avons besoin collectivement d'un sursaut. Nous devons nous réorganiser pour penser ensemble et communiquer clairement sur le rééchelonnement du plan de modernisation, car rien ne doit être sacrifié, j'insiste, rien ne doit être sacrifié, concernant les moyens de la brigade. La C.C.G.B. doit devenir un vrai espace de dialogue budgétaire, et les contraintes connues en septembre doivent pouvoir être débattues et négociées avant les présentations de novembre et décembre.

Nous ne pouvons qu'espérer que le débat législatif annoncé à la suite du Beauvau de la sécurité civile aura bien lieu et que la loi de programmation et de modernisation viendra vite renforcer la structure de financement par l'Etat de la brigade, mais aussi des S.D.I.S. partout sur le territoire national.

Alors, si nous arrivons à faire ce travail dès le budget supplémentaire, Monsieur le Préfet de police, je prends le rendez-vous.

Je vous le répète, chers collègues, nous n'avons pas le luxe de faire des économies sur le budget de la B.S.P.P. Les risques sont trop grands, trop mouvants, trop multiples, le schéma interdépartemental d'analyse et de couverture des risques nous l'a bien démontré. L'abstention du groupe écologiste lors de la commission consultative de gestion de la brigade était un cri d'alerte. Pour ce budget, nous reprendrons nos positions habituelles, à savoir une demande de vote dissocié pour nous permettre de voter contre le budget spécial, à l'exception en fonctionnement de l'article 2 et des chapitres 931-2 et 931-8, et en investissement des chapitres 901-2 et 901-8, pour lesquels notre vote sera favorable.

Je réitère aux sapeurs-pompiers de la brigade le plein et entier soutien de notre groupe. Le plan de modernisation de la B.S.P.P. est l'un des piliers de notre politique de sécurité et de protection civile. J'invite tous les groupes, tous les collègues à considérer l'alarmante dynamique qu'amorce ce budget. En tout cas, la brigade trouvera toujours des voix pour défendre ses moyens sur les bancs des écologistes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale. Monsieur le Maire du 15e.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, veuillez excuser ma voix relativement caverneuse due à une très légère trachéite. En cas de défaillance totale, mon collègue ici présent, Geoffroy BOULARD, pourra sans doute prendre le relais, ce qui démontre la parfaite cohésion de notre groupe.

Ce débat est l'occasion de définir notre vision de la sécurité et, surtout, de garantir que les moyens qui y sont affectés permettront d'accomplir la mission de protection des Parisiens.

Au contexte déjà contraint de l'année 2025, qui a été rappelé, est venue s'ajouter la censure du Gouvernement. La conséquence est que ce budget est virtuel, tout autant que le budget du Ministère de l'Intérieur, puisque, si la loi spéciale permettra la reconduction simple du budget 2024 sans augmentation ni recrutement nouveau, il faudra encore qu'un P.L.F. soit adopté d'ici l'été pour recruter policiers, gendarmes, magistrats, militaires, et pour que les 150 millions que l'Etat prévoit au budget spécial soient versés. Comment ne pas dénoncer l'inconséquence de ceux qui ont conduit à une situation qui fragilise ainsi notre sécurité.

Deuxième observation : c'est un budget de rigueur. Alors que l'inflation est estimée à 1,5 %, le budget spécial affiche +0,84 % et les dépenses d'investissement sont même en diminution hors brigade. La hausse de la participation de la Ville atteint à peine 0,16 % et baisse jusqu'à 21,14 % pour l'investissement. Si on se réfère aux seuls investissements des administrations parisiennes de la P.P., la réduction frise les 19 %. Les services rendus aux Parisiens en pâtissent.

Même les besoins en fonctionnement de la brigade n'augmentent que de 1,38 %, soit moins que l'inflation, ce qui reporte la création de 41 postes, comme cela vient d'être dit par ma collègue, pourtant prévus dans le plan de modernisation. Il n'est ainsi pas respecté, pas plus que la prime de compétences spécifiques. Quant à la part de la Ville, elle augmente de 0 euro !

Du côté des dépenses de fonctionnement des administrations parisiennes de la P.P., la hausse est limitée à aussi à 0,58 %, ne permettant pas de couvrir l'intégralité du G.V.T. et limitant la mise en place de la complémentaire santé.

Je regrette aussi la baisse de près de 20 % des dotations au S.I.P.C., comme l'exigence des Conseils départementaux de la Petite couronne de limiter à 2 % seulement l'augmentation des crédits de la brigade.

Au nom du groupe, je tiens évidemment à saluer l'engagement et le professionnalisme de vos services, Monsieur le Préfet de police, et plus particulièrement ceux de la brigade, qui, veillant chaque jour sur nos concitoyens, en paient parfois le prix fort, et qui, par leur courage, leur esprit de sacrifice même, ont sauvé Notre-Dame des flammes.

L'immense succès des Jeux Olympiques et Paralympiques et leur sécurisation absolue démontrent que, grâce à une mobilisation sans précédent, la sécurité est avant tout une question de moyens, avec des technologies innovantes de pratiques opérationnelles, de renseignement, mais principalement, bien sûr, de volonté politique. C'est ce niveau d'ambition qui doit devenir notre standard.

Les chiffres de novembre et du cumul sur 2024 confirment l'efficacité des moyens engagés et des politiques sécuritaires menées par les Ministres Gérald DARMANIN et Bruno RETAILLEAU. La plupart des indicateurs baissent, parfois de façon spectaculaire : -28,64 % des violences physiques en novembre et -25,57 % sur l'année, -24,19 % des cambriolages en novembre et -21,61 % sur l'année, -11,18 % et -13,75 % pour les vols de voiture, -19,38 % et -19,45 % pour les vols à la tire dans le métro. Les infractions à la législation sur les stupéfiants et sauvevettes augmentent quant à elles, mais il s'agit de délits révélés par l'activité des services. La lutte contre le trafic et la consommation de drogue doit rester plus que jamais une priorité absolue.

Libérer les forces de police des charges indues et de contraintes procédurières excessives, voire réduire des états-majors parfois pléthoriques, permettrait encore davantage d'engagements opérationnels, tout comme de nouveaux cycles horaires. En Ile-de-France, c'est plus d'un tiers de la population qui trouve insuffisante la présence policière. J'y ajouterai la nécessité d'affecter les 1.000 policiers recrutés à Paris pour les J.O. et la suite dans les commissariats, dont plusieurs sont en chute d'effectifs depuis plusieurs années d'ailleurs, plutôt que dans les unités de maintien de l'ordre. Bien sûr, une meilleure exécution des peines, même courtes, et, pour les mineurs et les multirécidivants, des peines planchers et des places de prison différenciées devraient améliorer notre politique de sécurité.

La menace terroriste ne saurait non plus être relayée. Je sais, Monsieur le Préfet de police, que c'est votre préoccupation constante, aussi parce que plus de 5.000 suspects sont fichés au F.S.P.R.T., plusieurs centaines de détenus TIS sortent de prison, sans compter des terroristes susceptibles de rentrer de Syrie. Je regrette d'ailleurs l'absence de toute mesure de prévention du terrorisme dans le contrat parisien de sécurité.

Pour affronter des délinquants qui deviennent facilement des tueurs sans limites et dans une des villes les plus criminogènes de France, quelle inconséquence de ne pas doter nos policiers municipaux d'armes létales, ni même de pistolets à pulsion électrique, comme le préconisait d'ailleurs un rapport de vos propres services. Même les Verts à Bordeaux s'y sont résolus !

A l'armement indispensable doivent s'ajouter des moyens technologiques d'assistance aux missions de la police municipale comme de la police nationale, voire du G.P.I.S. Je veux parler principalement du déploiement accéléré et renforcé de la vidéoprotection, notamment algorithmique, pour repérer les comportements suspects. Celle-ci serait encore améliorée, on le sait, par l'emploi pérenne des drones et des "I.M.S.I.-catchers".

Avec 63 nouveaux sites seulement d'ici la fin de la mandature, vous êtes en retard. En France, les caméras ont été multipliées par six, contre quatre à Paris, et elles sont moitié moins nombreuses proportionnellement qu'à Marseille ou Strasbourg. Même le maire écologiste de Lyon en accroît le nombre de 10 %. Vous êtes tellement à la traîne qu'il faudrait les multiplier au moins par trois pour réaliser de la vidéopatrouille, avec bien sûr une réorganisation adaptée de la DSPAP et de la police municipale pour une meilleure efficacité.

Les Parisiens attendent aussi et surtout une montée en puissance beaucoup plus rapide de la police municipale. L'objectif de 5.000 agents, pourtant modeste, annoncé lors de sa création, sera encore loin d'être atteint en 2026 les 3.500 que vous vous êtes finalement fixés, puisque vous n'en êtes qu'à la moitié. Seuls 120 postes de policiers municipaux sont créés, ils étaient 150 l'année dernière. Bien sûr, je n'ignore pas les difficultés de recrutement, mais c'est aussi parce que leur statut, leurs perspectives de carrière, leur rémunération, leur vulnérabilité, l'absence de priorisation pour l'attribution de logements et des missions de très basse intensité les rendent beaucoup moins attractifs qu'ailleurs.

Cantonner une telle force aux contraventions pour incivilité et non à la restauration de la tranquillité publique ne répond pas à sa vocation ni aux aspirations des Parisiens, comme vous en avez d'ailleurs vous-mêmes fait état dans un sondage. Je propose au contraire d'en faire une police d'intervention équipée et armée, répondant aux appels des Parisiens, faisant cesser tout désordre et interpellant en flagrance les délinquants sur le fondement de l'article 73 du Code pénal, en pleine coopération bien sûr avec la Préfecture de police, et en développant les patrouilles mixtes.

Bien sûr, en attendant mieux avec le "Beauvau des polices municipales", qui donnerait enfin aux policiers municipaux la possibilité de constater par P.V. les délits simples, de contrôler les identités, de procéder à des fouilles, d'accéder à davantage de fichiers de police, de verbaliser la consommation de drogue et d'alcool par amende pénale forfaitaire, et d'accomplir même certaines missions judiciaires.

Enfin, je propose la policarisation de l'activité du G.P.I.S., l'assermentation était un premier pas, comme le système Iris ou un accès plus large aux caméras, voire son intégration à la police municipale, pourquoi pas, ou au moins son contrôle par la Mairie de Paris, car les bailleurs sociaux n'ont aucune compétence en matière de sécurité. J'ajouterai aussi la nécessité d'expulser les délinquants des logements sociaux. Néanmoins, pour que la Mairie assure un meilleur contrôle du G.P.I.S., il faudrait que son financement revienne comme avant 2004 à la Mairie, qui lui consacrait 11 millions d'euros, contre aujourd'hui 850.000 euros !



Ce débat budgétaire est finalement une épreuve de vérité. La sécurité n'est pas une dépense, c'est un investissement qui doit être prioritaire. Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Préfet de police, pour poursuivre et amplifier les efforts engagés afin d'assurer durablement la sécurité de notre Capitale, en complémentarité avec l'action nécessaire de la Ville, mais c'est là que le bât blesse, tant que la Mairie refusera de se doter d'une véritable police d'intervention et de circulation, tandis que la Préfecture de police se consacre naturellement à la criminalité, au terrorisme et à l'ordre public, et l'autorité judiciaire à améliorer la réponse pénale.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous avons là deux visions distinctes du rétablissement de la sécurité dans notre ville, qui nécessitera un choix clair des Parisiens pour trancher entre ceux qui se contentent d'en faire une variable d'ajustement et ceux pour qui c'est une priorité absolue et un vrai choix de société.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

**M. Rudolph GRANIER.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Général, mes chers collègues, en préambule, je voudrais saluer l'engagement de tous les agents engagés pour protéger les Parisiens, les pompiers, les policiers nationaux, les policiers municipaux, le personnel des administrations. Cette discussion sur le budget spécial est également l'occasion pour nous de leur rendre hommage.

L'année 2024 fut particulière, avec des défis de grande envergure à relever, les Jeux Olympiques et Paralympiques, mais également la réouverture de Notre-Dame. La tenue des J.O.P. a justement démontré qu'il était possible de faire reculer l'insécurité à Paris quand on y met les moyens, tout ce que votre majorité refuse pourtant depuis quatre ans.

Les Parisiens regrettent déjà que cet exploit n'ait été qu'éphémère. Depuis la fin des Jeux, le chaos a repris ses droits, je l'ai dit précédemment, d'abord dans le Nord-Est parisien, avec par exemple la fermeture de la partie de la Forêt linéaire à Rosa-Parks, mais également sur les sites touristiques de la tour Eiffel et du Trocadéro, et le pont d'Iéna, comme nouvel axe, que l'on peut comparer à Château-Rouge dans le 18e, ou encore avec l'explosion des actes antisémites.

L'inaction idéologique de la gauche à Paris empêche toute amélioration structurelle. Madame HIDALGO, votre bilan, c'est aussi celui d'une dégradation des conditions de sécurité, mais également et surtout des conditions de travail de ceux à qui je rends hommage, avec ce danger permanent pour les agents de la police municipale quand ils ne sont pas armés, par exemple.

Depuis 2019, les V.S.S., violences sexuelles et sexistes, ont bondi de 46 %, et les coups et blessures volontaires, de 26 %. Le trafic de drogue a progressé de 21 % et l'usage de stupéfiants a explosé de 107 %. Un bilan sur lequel vous ne projetez aucune évolution, Madame la Maire. Pendant ce temps, le budget dédié à la sécurité demeure quasiment inchangé, 3 %. Ce chiffre dérisoire traduit parfaitement le manque de considération que vous portez à ce premier sujet de préoccupation des Parisiens.

Vous prévoyez notamment une augmentation du budget, déjà conséquent, pour la prévention des rixes, soit autant que la police municipale, avec près de 20 millions d'euros attribués à des associations. Vous dépossédez ainsi la police municipale de ses propres fonctions, traduisant pour nous une absence de respect pour les missions des agents municipaux.

Oui, les associations vont être servies au premier chef. Or, votre politique des "grands frères" ne fonctionne pas : le nombre de rixes a doublé en 2024 par rapport à 2023. Un mineur a été poignardé à mort dans le 13e pas plus tard que ce matin dans ce qui semblerait être une rixe. La lumière doit être faite sur cet acte sordide et criminel, je pense à sa famille aujourd'hui en deuil.

Les subventions aux associations qui se consacrent aux rixes vont augmenter en 2025, mais le meilleur est d'ores et déjà une prévision d'élargir le périmètre d'une association pour ces interventions dans le quartier de Chapelle International, quartier de Chapelle International qui n'existe pas encore. Vous faites donc un lien entre logements sociaux massifs et insécurité. Quel aveu ! Vous validez les reproches que vous me faites en sourdine, en bas d'un "PowerPoint" honteux présenté en 3e Commission, et, quand j'interroge M. Nicolas NORDMAN, le silence est terrible. Il est même sordide, devrais-je dire, tellement la flagrance est triste.

Ce quartier, personne ne veut y habiter. Les logements sont vides, et il est un condensé de votre gestion désastreuse de l'urbanisme et du logement, et de ses implications sur le quotidien. Oui, il y a un lien entre urbanisme et sécurité.

Grâce à des dérogations inscrites au P.L.U., vous densifiez et vous construisez des barres de béton de huit étages. Il est aujourd'hui normalement interdit de construire des immeubles de plus de 37 mètres à Paris, sauf porte de la Chapelle. Mais ce n'est pas 40 mètres, ce n'est pas 45, ce n'est pas 50, ce n'est pas 55, c'est 60 mètres de haut. Par votre volonté de créer des ghettos, vous y installez 50 % de logements sociaux et vous refusez nos propositions d'espaces verts.

Depuis combien d'années savons-nous que l'empilement des difficultés et du béton amène le chaos ? N'avons-nous pas assez de recul sur les modèles de banlieue que vous importez sans discernement ? Vous allez reproduire

les mêmes erreurs, et c'est un drame qui s'annonce. Résultat : vous y prévoyez déjà des rixes et vous "videz un seau" de subventions avec de l'argent que nous n'avons plus pour un résultat critiquable, puisqu'inefficace.

Ce projet véhicule un message lourd de sens. Vous estimez donc que l'urbanisme et le logement social induisent l'insécurité, et vous choisissez délibérément de créer des quartiers à risque, puisque vous avez la main sur l'urbanisme et sur le logement social. Quand on vous laisse faire, vous créez le chaos.

Monsieur le Préfet de police, je reprends mes propos : vous n'êtes pas aidé dans votre mission actuelle par la majorité. Elle rend votre mission de sécurité publique plus complexe, plus incertaine et plus risquée. Madame la Maire, vous fabriquez vous-mêmes les difficultés que vous dites vouloir combattre. Vous semez le chaos, vous l'entretenez, puis vous en faites porter la responsabilité à la Préfecture de police. Monsieur le Préfet de police, vous n'êtes décidément pas aidé. J'en tiens pour preuve les premières photos de la rue de Cléry ce matin, avec des points de deal qui s'installent lentement mais sûrement près du nouveau C.A.A.R.U.D. Mme HIDALGO les ouvre, M. NUÑEZ les gère, avouez que ce sont les riverains qui trinquent.

Votre manque d'implication sur les enjeux sécuritaires se retrouve aussi dans ce budget spécial, Madame la Maire. Alors que Paris fait face à des défis sans précédent, la B.S.P.P. demeure l'un des rares remparts solides sur lequel les Parisiens peuvent compter, et sur lequel même nos compatriotes de Mayotte peuvent compter. Monsieur le Général, je vous félicite pour le geste que vous avez eu à leur égard.

Grâce à ses effectifs, son matériel et son expertise, la brigade a su relever avec succès le défi des J.O. Elle a également reçu un hommage à la hauteur de sa bravoure lors de la réouverture de Notre-Dame. Le Général de CACQUERAY, dont je salue la présence ici, nous rappelle le professionnalisme et le courage de ces femmes et de ces hommes qui protègent quotidiennement les Parisiens, souvent dans des conditions difficiles, notamment au niveau de la circulation.

Nous prenons acte avec satisfaction des efforts réalisés en matière de recrutement : 1.110 pompiers recrutés en 2024 et une réserve qui est passée de 150 à 900 membres en seulement deux ans. Néanmoins, soyons clairs, ces efforts ne suffisent pas à masquer une vérité budgétaire implacable. L'activité de la brigade augmente sans relâche, les effectifs restent sous pression, mais votre contribution, Madame la Maire, ne bouge pas d'un centime, voire recule.

Vous annoncez en effet une augmentation de votre participation globale au budget spécial de la P.P. L'investissement est calé sur plusieurs années, c'est un engagement normal, d'ailleurs, et qui profite beaucoup aux structures en banlieue. Dans les faits, toutefois, pour le quotidien des militaires de la B.S.P.P., donc en section de fonctionnement, la contribution de la Ville est de 0, 0 %, 0 euro. Pire encore, avec la prise en compte de l'inflation, votre contribution réelle diminue. Pendant ce temps, l'Etat et les Départements de la petite couronne augmentent leur contribution de respectivement 3 % et 3,37 %, alors qu'ils font face au même contexte budgétaire contraint dont ils vous ont fait part.

La contribution de la Ville de Paris, pourtant principale bénéficiaire, reste au point mort. Comment justifier alors que la Ville de Paris, garante de la sécurité et de la protection de ses habitants, n'assume pas ses responsabilités budgétaires à la hauteur des enjeux ? C'est du volontarisme de la Ville en la matière que découlent les contributions des autres collectivités. Paris doit jouer un rôle moteur, ce que vous refusez de faire jusqu'à présent.

Enfin, un mot sur la structure même du budget spécial. Dès 2019, la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France l'avait qualifiée d'élément de complexité supplémentaire dans la gestion de la Préfecture de police et avait recommandé sa suppression au profit de conventions plus modernes et efficaces. C'était en 2019. En 2023, cette même chambre regrettait que sa recommandation reste lettre morte. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Madame la Maire, vous vous vantez d'un groupe de travail censé reprendre les discussions après les J.O., mais pas de son, pas d'image. Ce groupe a-t-il effectivement repris ses travaux ? Nous aimerions connaître les contours de cette réflexion et les perspectives. Si les éléments portés à notre connaissance, c'est-à-dire presque rien, sont exacts, il s'agit sans doute d'un gadget de concertation, comme vous en utilisez souvent, pour les Parisiens.

Le groupe Changer Paris reste fermement engagé en faveur d'une gestion efficace et transparente des deniers publics. Conçu pour refléter un équilibre des compétences entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, ce budget révèle toujours quelques surprises. Les Départements, pourtant contributeurs directs, n'ont même pas voix au chapitre. Certaines conventions essentielles, comme celle liée à la vidéoprotection, sont systématiquement exclues de ce cadre.

En clair, le modèle actuel ne semble pas adapté aux réalités d'une gestion partagée et moderne. Parmi nos priorités en matière de sécurité à Paris figure donc celle du budget spécial, dont le cadre juridique doit faire l'objet d'une discussion raisonnée, pragmatique et concertée.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - la parole est à M. REDLER, pour "Les Républicains, Les Centristes". Monsieur le maire du 16e arrondissement.

**M. JérémY REDLER**, maire du 16<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, cette année 2024 a permis aux Parisiens d'être fiers de l'image donnée au monde entier. Cette fierté s'est exprimée au travers de deux événements majeurs : les Jeux Olympiques et Paralympiques, et la réouverture de Notre-Dame. Ces événements ont mis en lumière notre patrimoine, mais, aujourd'hui, le vote du budget spécial de la Préfecture de police doit nous permettre de saluer ceux à qui nous devons ces succès.

Au quotidien, la Préfecture de police et, en son sein, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris démontrent leur expertise, leur agilité et leur savoir-faire. Ce savoir-faire est évolutif et partagé, il ne se construit pas dans l'affirmation mais dans le dialogue et l'échange. A ce titre, je dois saluer le travail exceptionnel non seulement de planification et de gestion effectué pour les Jeux, mais aussi le travail d'écoute au service des Parisiens.

En tant que maire, les réunions d'information organisées ensemble, auxquelles vous avez vous-mêmes participé, Monsieur le Préfet de police, le dialogue et la réactivité de la Préfecture de police ont permis de minimiser les nuisances et de maximiser la sécurité. La compétence n'a pas seulement été technique, elle fut humaine, compétence sans laquelle la ferveur des Jeux n'aurait pas été possible.

La réouverture de Notre-Dame nous a émerveillés. Elle nous a peut-être fait davantage prendre conscience de l'héroïsme des sapeurs-pompiers de Paris. Ceux qui ont risqué leur vie pour notre patrimoine commun, pour notre culture, sont eux-mêmes notre patrimoine commun. Sans eux, Notre-Dame n'existerait plus et une partie de notre identité aurait disparu.

En cette année 2024, la fierté des Parisiens est indissociable de l'admiration envers ceux qui garantissent au quotidien la protection de notre ville et de ses habitants. Oui, Paris est une ville dense et ouverte sur le monde, elle est ainsi la ville de tous les défis et elle est aussi exposée à tous les risques.

Ce budget répond à trois objectifs : maintien des conditions de service, modernisation de la B.S.P.P. et poursuite des grandes opérations immobilières. Ce budget est cofinancé par l'Etat, les Départements de la petite couronne, les communes et la Ville de Paris. Avec une légère augmentation de la contribution de la Ville de Paris de 0,16 %, le budget global est en hausse de 0,84 % par rapport à 2024, mais cette augmentation ne compense pas l'inflation, estimée à 1,5 % pour 2025.

Je tiens à saluer le Général de CACQUERAY, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre, dont la compétence et l'expertise sont une force pour notre ville, à la tête de la B.S.P.P. Je sais que ses qualités de dialogue et d'écoute permettront de continuer de travailler efficacement avec les élus d'arrondissement, au service des Parisiens.

La B.S.P.P. prend le pouls de notre capital : 495.000 interventions annuelles, 616.000 sorties, 1.357 interventions quotidiennes, 34.050 personnes sauvées. En 12 minutes, les équipes de la B.S.P.P. sont présentes sur les lieux d'intervention. Toutes les 64 secondes, la B.S.P.P. intervient. Elle reçoit un appel toutes les 21 secondes. Ces chiffres témoignent du caractère essentiel de leur action. Chaque seconde, ils ont la vie des Parisiens entre leurs mains.

La B.S.P.P. est donc une institution parisienne. Elle est un emblème de notre ville envié dans le monde entier et occupe aujourd'hui le troisième rang mondial, après les pompiers de New York et de Tokyo. Elle est un monument vivant de notre capitale. En quelque sorte, elle fait partie de notre patrimoine.

Monument vivant par ses hommes et femmes, la B.S.P.P. l'est également par sa modernité. Les budgets que nous avons votés ces dernières années ont permis un effort considérable de modernisation. Cette modernisation s'est bien sûr faite sur les équipements, mais aussi dans la gestion humaine. C'est ainsi qu'un plan de modernisation et de fidélisation permet d'offrir des solutions en adéquation avec le courage et le savoir-faire de ceux qui s'engagent.

Derrière l'action collective au service de tous, il y a des hommes et des femmes. Nous les saluons dans des moments où ils se révèlent exceptionnels, mais, au quotidien, il était nécessaire d'y porter davantage attention.

Les attentes des jeunes, à la recherche d'un cadre éthique dans une époque marquée par l'individualisme et la crise de l'engagement, doivent nous interpeller. Leur engagement au service des Parisiens est un message d'espoir pour notre République. Il démontre que le projet républicain constitue toujours une espérance. Malgré les crises de recrutement, l'engagement de 750 à 900 réservistes à la B.S.P.P. en deux ans témoigne de la force et de l'aura de l'institution. Servir n'est pas une idée demandée, c'est donner un sens à sa vie, c'est protéger et sauver celle des autres.

L'attention que nous devons porter à ces serviteurs de la vie réside aussi dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Beaucoup a été fait, mais il reste énormément à accomplir. A l'image des entreprises les plus performantes du monde, l'effort doit continuer de porter sur la rétention des talents. Celle-ci passe par une valorisation des conditions de travail et de vie, mais aussi par des parcours de compétence qui permettent à chacun de s'épanouir et d'approfondir son savoir-faire. Ces compétences donnent aux institutions une capacité à planifier et à réagir. Des attentats au Covid, de la C.O.P. aux J.O., notre ville a démontré sa capacité à faire face à l'imprévu, comme aux événements exceptionnels.

Il ne s'agit donc pas de voir le vote de ce budget comme un simple financement de capacités fonctionnelles. Ce vote est un engagement, un engagement pour la cohésion, un engagement pour la protection de tous, y compris des plus faibles. C'est un engagement pour que notre ville soit sûre, pour qu'au quotidien chacun soit protégé, pour que la réponse apportée soit humaine, efficace et proche des Parisiens.

Ce travail est possible grâce au Préfet de police, dont je veux souligner le sens de l'équipe et du dialogue. Ces méthodes, Monsieur le Préfet de police, cher Laurent NUÑEZ, vous avez su les diffuser dans l'ensemble des services et votre cabinet. Je tiens à remercier particulièrement votre directrice de cabinet adjointe, Elise LAVIELLE. L'écoute, la disponibilité et la réactivité de votre cabinet créent un lien de confiance avec les élus, un lien précieux qui permet de mieux servir les Parisiens.

C'est en sorte un engagement pour la République et pour que nous puissions vivre notre vie quotidienne avec davantage de sérénité. Ces femmes et ces hommes nous offrent un droit précieux, celui à l'insouciance. Grâce à eux, nous pouvons profiter du bouillonnement unique de notre ville, de ses opportunités. Sans eux, il serait impossible de vivre Paris. Grâce à eux, Paris est unique. Grâce à eux, Paris est la ville de tous les possibles.

Le budget que nous votons aujourd'hui est au service d'un savoir-faire français, le savoir-faire de Paris, une ville qui protège, qui anticipe et qui réagit. Nous pouvons être fiers de ce savoir-faire unique. Depuis dix ans, notre ville a été confrontée à des défis inouïs. Tragiques ou heureux, ils n'auraient jamais pu être relevés sans le talent et le dévouement d'hommes et de femmes que notre Conseil ne remerciera jamais assez. Grâce à eux, notre ville a démontré sa résilience, son audace et son talent.

Demain, de nouveaux défis, de nouvelles ambitions, de nouveaux projets vont naître de ces succès, avec les hommes et les femmes de la Préfecture de police. Ceux qui les porteront auront un atout formidable d'excellence et de compétence, pour, à leur tour, faire briller Paris aux yeux du monde.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, les missions de la Préfecture de police de Paris sont variées. Parmi elles, je m'intéresserai particulièrement à un volet qui figure dans le budget spécial, chapitre 93 : la délégation à l'immigration, la DÉLIM.

Dans une démarche constructive, nous avons souhaité proposer un amendement, qui, pour une première, est peut-être mal raccroché et souffre de quelques coquilles que vous nous pardonneriez, Monsieur le Préfet, mais dont vous comprendrez l'intention. Nous avons souhaité nous saisir de ce budget spécial pour tenter de répondre constructivement à un constat partagé avec de nombreuses associations et de nombreux acteurs de l'insertion professionnelle : les difficultés croissantes d'accès aux procédures de demandes, primo ou renouvellement, de titre de séjour.

En effet, régulièrement, par exemple en conseil d'administration du C.A.S.-V.P., les associations, mais aussi la Ville, d'ailleurs, font état de difficultés pour leurs bénéficiaires qui n'arrivent pas à obtenir de rendez-vous pour renouveler leur titre de séjour, avec la cascade des conséquences que cela entraîne : perte d'emploi, perte de droits sociaux, etc. Nous avons également été alertés par des agents de la DÉLIM sur les difficultés qu'elles et ils rencontrent face aux nouvelles procédures dématérialisées de l'A.N.E.F. D'ailleurs, dans un rapport rendu la semaine dernière, le Défenseur des droits pointait, je cite : "L'A.N.E.F. souffre de nombreuses limitations et de dysfonctionnements qui affectent tant le dépôt que l'instruction des demandes et des titres".

Dans son fonctionnement actuel et sans moyens humains supplémentaires, l'A.N.E.F. pénalise à la fois les demandeurs, les agents de la Préfecture, la Ville de Paris, mais aussi la Préfecture elle-même. Elle pénalise aussi les demandeurs et les demandeuses parce que les délais s'allongent, que les renouvellements sont de plus en plus difficiles à obtenir, si bien que l'on arrive à des situations où des personnes qui ont des titres de séjour, qui sont donc sur le territoire français de manière régulière, qui occupent des emplois ou qui sont dans des parcours d'insertion professionnelle, perdent leur emploi ou sont dans des ruptures de parcours d'insertion parce qu'ils n'arrivent pas à obtenir de nouveaux rendez-vous pour déposer leur renouvellement de titre de séjour. Ils se retrouvent ainsi dans des situations de précarité extrême du jour au lendemain, parce qu'il est impossible de continuer à employer une personne qui serait sans papier.

Encore une fois, nous avons été alertés par les associations, celles qui siègent au sein du conseil d'administration du C.A.S.-V.P., par exemple, mais pas uniquement, sur ces vraies difficultés, donc perte d'emploi, perte d'hébergement, perte de logement, perte de droits sociaux, et toutes les catastrophes que cela peut entraîner pour des personnes.

Parfois, nous avons même des alertes sur des situations encore un peu plus ubuesques. Des demandeurs et des demandeuses ont déposé leur demande, ont réussi à faire tout le parcours et à obtenir le renouvellement de leur

titre de séjour, mais ils n'arrivent pas à obtenir de rendez-vous pour aller chercher leur nouveau titre de séjour en Préfecture. Là aussi, cela pose de véritables difficultés pour toutes les raisons que je viens d'expliquer.

Deuxièmement, c'est difficile pour les agents de la Préfecture de police de Paris, qui deviennent aujourd'hui à la fois instructeurs et valideurs sur certains dossiers, là où ils avaient avant un mode de fonctionnement complètement différent. Ils étaient plutôt sur l'accueil, avec plus de rendez-vous, des rendez-vous physiques, et ils avaient développé une véritable expertise dans leur travail et une véritable connaissance du C.E.S.E.D.A. Je pense qu'on peut le souligner, parce que ce n'est pas aisé, car c'est quand même un Code qui n'est pas facile et qui évolue très régulièrement. La connaissance et la compétence de ces agents étaient une véritable plus-value, parce que cela permettait que les dossiers arrivent aux valideurs et aux instructeurs mieux construits, puisqu'ils avaient eu en amont l'œil de l'agent qui les reçoit.

C'est une conséquence pour la Ville de Paris y compris budgétaire, puisque nous sommes dans des discussions budgétaires. J'en terminerai bientôt. Je vous prie de m'excuser, chers collègues, c'est un sujet qui m'enflamme et qui me passionne un peu. Aujourd'hui, c'est aussi compliqué pour la Ville, puisqu'elle est obligée de recourir à des associations, et donc de dépenser de l'argent supplémentaire. C'est aussi une difficulté pour la Préfecture de police de Paris, puisqu'il y a une hausse des contentieux, qui impacte très lourdement le budget de la Préfecture de police de Paris.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, Monsieur le Préfet, Madame la Maire, nous vous demandons d'étudier notre amendement, et surtout de rétablir des rendez-vous en Préfecture de police de Paris pour les titres de séjour.

*(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à M. Alexis GOVCIYAN.

**M. Alexis GOVCIYAN**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le budget primitif 2025 de la Préfecture de police de Paris reflète une gestion rigoureuse, un engagement constant pour la sécurité et la résilience de notre Capitale. Avec une enveloppe globale de 778,4 millions d'euros, la Préfecture continue de démontrer sa capacité à s'adapter à des défis croissants tout en respectant une gestion financière responsable.

Mes collègues précédents l'ont dit, l'année 2024 aura notamment été marquée par l'organisation exceptionnelle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Ces événements d'une ampleur inédite ont mobilisé des ressources considérables. La Préfecture de police et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ont répondu à ce défi, coordonnant des dispositifs de sécurité et d'intervention sans précédent.

En 2025, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris poursuivra le renouvellement de son matériel pour répondre à des besoins croissants, avec des véhicules d'intervention, du matériel spécifique et des tenues d'intervention. Ces investissements assurent que nos forces soient équipées pour répondre efficacement aux situations d'urgence, des catastrophes naturelles aux interventions quotidiennes.

La section de fonctionnement, en augmentation de 1,37 %, reflète principalement l'évolution des salaires et des primes, là encore à juste titre, et un soutien nécessaire à ceux qui assurent notre sécurité.

Dans la section investissement, bien que les dépenses globales diminuent, un effort notable consenti est à noter à la rénovation des casernes de la B.S.P.P., avec 15 millions d'euros alloués à des réparations majeures. Ces travaux sont essentiels pour assurer la sécurité et le confort des sapeurs-pompiers, dont les conditions de travail doivent être à la hauteur de leur engagement. De même, les investissements pour la B.S.P.P. sont de 70 millions d'euros. Ces moyens renforcés permettront également de préparer l'avenir en répondant aux nouvelles exigences opérationnelles, notamment en termes de sécurité civile et de lutte contre les incendies.

Je profite de cette intervention pour saluer le Général Arnaud de CACQUERAY, désormais à la tête de la B.S.P.P., qui apporte son expertise et sa vision stratégique pour relever les défis à venir. Bonjour, mon Général. En effet, vous le savez, mes chers collègues, avec près de 5.000 interventions quotidiennes, la B.S.P.P. fait face à une pression immense, et les équipes ne ménagent aucun effort pour répondre aux urgences, qu'il s'agisse d'incendies, de secours à personne ou de catastrophe exceptionnelle.

Nous nous souvenons toutes et tous de leur intervention héroïque lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris. Nous nous souvenons aussi avec émotion de l'hommage qui leur a été rendu le samedi 7 décembre dernier lors de la cérémonie de réouverture de la cathédrale, et ce que le peuple de France a pu avoir comme sentiment de respect et de gratitude pour ces soldats du feu, dont la devise est, je le rappelle, "Sauver ou Périr".

Je me souviens aussi, comme Delphine BÜRKLI, notre maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, du drame de la rue de Trévise le 12 janvier 2019, quelques mois avant celui de Notre-Dame. Les soldats du feu, avec à leur tête le général Jean-Claude GALLET, avaient répondu présents, et deux d'entre eux, le sapeur de première classe Nathanaël Josselin et le caporal-chef Simon Cartannaz, avaient péri pour sauver plusieurs de nos concitoyens. Ils avaient laissé

derrière eux familles, enfants, parents, amis, tous en deuil. Je souhaite rendre un hommage particulier à leur mémoire.

Au-delà de la B.S.P.P., la Préfecture de police dans son ensemble réalise un travail remarquable, et cela se ressent dans les bilans d'action de lutte contre la délinquance. En 2023, les faits d'atteinte aux biens enregistrent une baisse de 6,5 % à Paris. C'est assez considérable. Par ailleurs, on observe un infléchissement du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique. La stratégie de lutte permanente contre les points de deal, Monsieur le Préfet de police, a également produit des résultats. Le nombre de points de deal recensés passe de 513 en décembre 2020 à 333 en décembre 2023, soit 180 points de deal démantelés, et c'est aussi à noter.

Oui, les équipes de la Préfecture sont aussi confrontées à de nouvelles formes de criminalité, mais elles continuent de faire preuve d'un engagement sans faille, soutenues par des investissements dans les outils numériques et les infrastructures.

Enfin, le budget primitif pour 2025 des administrations parisiennes et services communs s'élève à 217,68 millions d'euros et traduit une vision claire, celle d'une Préfecture de police qui allie rigueur budgétaire et priorité opérationnelle pour protéger la population.

Merci, Monsieur le Préfet de police, pour toute votre action, et merci pour l'action de celles et ceux de l'ensemble de vos équipes qui ne ménagent aucun effort, car l'enjeu est de taille. Merci pour tout.

Aussi, notre groupe MoDem et Indépendants votera bien évidemment en faveur du budget primitif 2025 de la Préfecture de police de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à M. Jean-Philippe DAVIAUD.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Général, mes chers collègues, pour commencer, je tiens à vous saluer, Général, vous qui avez récemment pris le commandement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Je tiens à vous remercier également d'avoir participé à la réunion de notre 3e Commission. Avant d'aborder les questions purement budgétaires, vous avez pu nous présenter un état des lieux de la Brigade de sapeurs-pompiers durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été dernier, période où près de 30.000 vies ont été sauvées par nos soldats du feu et où 48.000 interventions ont eu lieu, dont un tiers ont été réalisées par les associations de protection civile, que nous souhaitons saluer à l'occasion de ce débat.

Nous voyons que la brigade est solide, et je tiens à remercier chacune et chacun des sapeurs-pompiers qui ont contribué pour leur part à la réussite des J.O.P. de Paris, comme les fonctionnaires de police nationale et municipale. Je veux dire à cette occasion que nous avons tous en tête les inquiétudes qui étaient exprimées avant la tenue de ces Jeux Olympiques sur le sujet de la sécurité, et nous avons pu apprécier, Monsieur le Préfet de police, le haut niveau de sécurité assuré pour les Parisiens et les visiteurs. Je crois que nous l'avons tous ressenti et, dans nos contacts avec les Parisiens, ce sentiment a été très largement partagé et exprimé.

Au-delà des Jeux Olympiques, il est important de souligner la baisse significative du nombre d'interventions qui ont eu lieu en 2024. Le nombre d'interventions est un sujet sur lequel nous avons eu l'occasion de revenir à l'occasion des différents débats sur le budget, avec une inquiétude sur cette augmentation importante mettant dans une très forte tension la Brigade de sapeurs-pompiers. Alors que nous étions à 495.000 interventions en 2023, le nombre atteint en 2024 devrait être autour de 475.000. Il est important que ce chiffre continue de baisser, car nous atteignons presque l'équilibre nécessaire à la préparation opérationnelle. Effectivement, vous l'avez souligné, Monsieur le Préfet de police, sans doute cela tient-il aussi à une meilleure répartition des compétences et des interventions des différents acteurs en matière de sécurité, mais voilà, souhaitons que cette tendance se poursuive.

Général, vous nous avez également présenté le budget, que vous avez jugé soutenable. Je dois dire que, pour ce qui me concerne, j'ai tendance à faire confiance à ce que nous disent les professionnels. Selon vous, ce budget permettra une année 2025 sereine pour la Brigade de sapeurs-pompiers, malgré les contraintes que chacun connaît et les reports d'un certain nombre de recrutements, qui ne devraient pas empêcher la brigade de fonctionner normalement.

Le budget d'investissement de la brigade est en hausse de 3,36 %, ce qui représente 2,28 millions d'euros. Cette hausse va permettre de poursuivre les investissements immobiliers prévus dans le plan de modernisation, et on sait que les attentes dans ce domaine sont très fortes. Plusieurs rénovations de caserne seront entamées en 2025, dont la caserne Chaligny dans le 12e arrondissement. Les travaux démarreront au dernier trimestre de l'année prochaine et s'achèveront en 2028, c'est donc une très lourde rénovation. Dans cette lignée, ce sera ensuite la caserne d'Auteuil, puis celle de Dauphine dans le 16e arrondissement qui seront réhabilitées.

Au titre de progrès en matière de matériel, cela a été évoqué mais j'y reviens, nous notons le déploiement de lances à brumisation diphasique, qui permettent que les lieux touchés par un incendie ne soient plus noyés sous de grandes quantités d'eau. Je pense que ce sera très appréciable pour les victimes de ces incidents.

Sur ce budget, nous connaissons tous les difficultés financières de l'Etat et la baisse des financements aux collectivités territoriales, nous évoquons ce point depuis ce matin. C'est ce contexte qui a conduit les présidents des trois Conseils départementaux de Petite couronne, de toutes tendances politiques d'ailleurs, à vous écrire, Monsieur le Préfet de police, pour vous demander que l'augmentation des crédits affectés à la B.S.P.P. se limite à 2 % au regard des dépenses réalisées en 2024.

Alors, plutôt que de remettre en cause les choix faits conjointement par la Ville de Paris et la Préfecture de police, soyons plutôt fiers du soutien que nous apportons à tous les services qui bénéficient aux Parisiennes et aux Parisiens, et réjouissons-nous d'appartenir à une collectivité qui bénéficie du service de l'excellence de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Au chapitre de la sécurité et de la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens, je veux revenir un instant sur le point évoqué par ma collègue Maya AKKARI tout à l'heure, notamment sur le gros effort consenti par la Ville pour la montée en puissance de la police municipale avec la création de 404 postes.

En tant que membre régulier de jurys de recrutement des différents grades de la police municipale, je peux témoigner ici d'abord du très grand sérieux qui est assuré dans le cadre de ces recrutements, mais aussi, je dois le dire, du très fort engagement des candidats que nous voyons. Ce sont ensuite des agents de police municipale, des cadres de la police municipale que nous avons dans les effectifs à Paris, et c'est un gage de réussite dans l'action de cette police municipale.

Nous pouvons noter également, parallèlement à cet engagement en matière de postes, les investissements en matériel importants. J'entends que le maire du 15<sup>e</sup> juge le déploiement de la vidéoprotection insuffisant, mais enfin, 320 caméras et 64 sites supplémentaires pour 2,2 millions d'euros, ce n'est pas totalement anecdotique. Je pense que, si cette vidéoprotection qui se développe est effectivement un outil parmi d'autres, c'est en tout cas un outil indispensable pour assurer la tranquillité et la sécurité des Parisiens.

Nous abordons là la question des créations de postes. J'ai entendu depuis ce matin que l'opposition dans cet hémicycle considère qu'il y a trop d'agents dans la Ville de Paris. Est-ce à dire qu'il ne fallait pas recruter ces policiers municipaux ? Faut-il renoncer au déploiement de la police municipale ? Je trouve que ce genre de reproche un peu facile qui revient budget après budget n'est finalement pas très opérant, et je voudrais quand même soulever un point qui nous différencie sans doute sur le fond.

Oui, il y a eu une augmentation importante du nombre d'agents de la Ville de Paris, mais, lorsque l'on fait des équipements publics, lorsque l'on développe des services publics, lorsque l'on développe des crèches, lorsque l'on construit des écoles, il y a évidemment besoin d'agents de la fonction publique pour assurer les différentes missions. On ne va pas avoir recours à des agents privés pour les missions dans les P.M.I. ou dans les crèches, pour répondre à M. CANAL, il y a donc évidemment besoin d'agents publics pour assurer le service public. C'est notre ambition, et c'est vrai que c'est notre marque de fabrique à gauche de développer le service public, parce que c'est comme cela que nous pensons que nous apportons le service que les Parisiennes et les Parisiens attendent.

Dernier point quand même, je m'adresse à mon collègue GRANIER et à son intervention tout en nuances, comme il sait les faire. Au début de votre intervention, j'ai cru que vous vous étiez trompé et que vous aviez repris l'intervention du mois dernier. Je crois que le Préfet de police, M. NUÑEZ, a déjà répondu sur un certain nombre de points que vous avez soulevés de nouveau, en omettant volontairement - ou non, mais j'espère que c'est volontairement - les points pour lesquels M. le Préfet de police a eu l'occasion de vous rappeler les compétences de la Préfecture de police et de la Ville de Paris.

Je trouve que cette digression, si elle n'était pas un signe de manque de maîtrise des dossiers, est finalement encore plus préoccupante que cela. J'entends ce que vous dites sur la construction de logements sociaux et sur ce que vous y associez. C'est extrêmement grave...

Oui, c'est en nous faisant le reproche, mais nous savons pourquoi vous faites ce reproche, parce que c'est vous qui associez délinquance et logements sociaux, ce n'est pas nous. Ce n'est pas parce que nous organisons la sécurité à Paris, notamment dans des nouveaux quartiers créés, que nous le pensons. Que diriez-vous si nous ne le faisons pas ? Evidemment que la Ville de Paris est dans son rôle en organisant la sécurité dans tous les quartiers et dans les nouveaux quartiers, qu'il y ait du logement social ou qu'il n'y en ait pas, ce n'est pas le sujet...

Oui, il y a eu une rixe ce matin, vous l'avez évoquée.

En allant reprocher cela à la Ville de Paris, vraiment, vous faites feu de tout bois en utilisant toutes sortes d'arguments qui ne sont pas au niveau du débat. Je pense que les Parisiennes et les Parisiens attendent beaucoup mieux que cela, parce que, s'il y a des enjeux de sécurité, Monsieur GRANIER, ce n'est pas avec de telles caricatures que nous pouvons y répondre.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DAVIAUD.

La parole est à présent à M. Laurent SOREL, pour une minute.

**M. Laurent SOREL.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mon Général, une minute sur le budget de la Préfecture, cela me laisse quelques secondes à peine pour exprimer mon inquiétude sur ce budget, de fait, d'austérité pour la B.S.P.P., et bien trop peu malheureusement pour rendre hommage aux pompiers qui assurent une mission de service public vitale au premier sens du terme.

Quel contraste, d'ailleurs, entre l'hommage justifié aux pompiers pour avoir sauvé Notre-Dame au péril de leur vie, l'hommage quotidien pour leur engagement pour sauver nos vies, et le peu de considération donnée de fait en matière de moyens budgétaires concrets pour accomplir leurs missions.

Quant à la part minoritaire du budget consacrée au financement des services administratifs de la police, j'ai trois inquiétudes : une sur les difficultés rencontrées par les étrangers à renouveler leur carte de séjour dans les services de la Préfecture, une autre démocratique sur le fait que la Ville participe au financement des services sans lesquels la police active ne peut fonctionner, mais n'a que peu d'influence sur la stratégie de maintien de l'ordre sur son territoire, et une sur le refus de la Préfecture de s'interroger sur sa doctrine de maintien de l'ordre à Paris, que ce soit sur le harcèlement policier contre les migrants, sur les contraventions abusives discriminatoires...

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

**M. Laurent SOREL.** - ... données par les policiers aux jeunes des quartiers, ou sur les violences policières.

Bref, je voterai contre cette partie du budget et je voterai pour le reste.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Laurent SOREL.** - Apparemment, la démocratie vous pose un problème...

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

**M. Laurent SOREL.** - Ecoutez, j'ai une minute et vous me prenez 30 secondes...

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Cette minute est achevée. Merci.

La parole est à présent à Jérôme GLEIZES. Merci.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Si je fais moins de sept minutes, vous crierez aussi ?

Madame la Maire...

S'il vous plaît, je peux parler ? Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mon Général, je veux commencer par remercier M. le Préfet de police, qui, dans son propos introductif, a bien distingué les missions de la police nationale et celles de la Préfecture de police, et qu'il était présent à ce titre pour parler du budget de la Préfecture de police, et non pas de la police nationale, parce que nombre des critiques du rang de droite concernent le budget de l'Etat et non celui de la Ville de Paris. C'est bien de faire cette distinction, sinon on se perd dans les argumentaires et, surtout, on ne trouve pas de solutions.

Comme l'a dit ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, je vais parler sur la relation des collectivités territoriales, et je commencerai par lire un extrait d'un courrier qui a été envoyé par les autres Conseils généraux concernés par la B.S.P.P.

"Bien que convaincus de la nécessité de maintenir un haut niveau de service public d'incendie et de secours pour l'ensemble du territoire et des besoins croissants de la B.S.P.P., notre situation financière ne nous permet pas de supporter de telles augmentations pour les années à venir.

En effet, comme vous le savez, nous subissons depuis 2022 une dégradation de notre situation financière, due à l'effondrement des recettes de D.M.T.O., générant une perte cumulée de 150 millions d'euros pour nos trois collectivités. Ce contexte est par ailleurs aggravé par les contraintes qui pèsent sur nos dépenses de fonctionnement : évolution des dépenses liées à l'autonomie, évolution salariée décidée par l'Etat, etc., entraînant aujourd'hui un effet ciseau insoutenable pour nos budgets".

Parmi ces quatre Conseils départementaux, trois sont gouvernés par la droite et un par la gauche. C'est quand même dommage que, sur ces rangs, nous ne nous mettions pas d'accord sur ce constat de base : la situation financière dans laquelle nous sommes et la manière dont les collectivités territoriales sont contraintes par le budget de l'Etat. A partir de cela, nous pouvons commencer à discuter de la manière dont nous dépensons.

Notamment, nous sommes très inquiets sur l'évolution du budget de la B.S.P.P. et nous ne sommes pas convaincus par les propos du Préfet de police et du Général sur le fait que cela va bien se passer. En 1ère Commission, j'ai interrogé le Général sur les conditions de travail. Plus de 3.000 heures de travail par pompier, c'est énorme, c'est au-delà de ce qu'un être humain peut normalement réaliser. Bien sûr, la moyenne d'âge est de 21 ans, à cet âge on peut tendre les conditions de travail, mais ce n'est pas raisonnable, et ce serait quand même bien que



cette condition soit discutée et que l'on trouve des solutions à la fois avec l'Etat, avec les Conseils départementaux et avec la Ville de Paris. Sinon, on ne s'en sortira pas.

Alors, la Ville de Paris a fait un travail très intéressant, c'est le seul point d'accord avec M. GRANIER, sur le groupe de travail entre la Préfecture de police et la Ville, pour savoir remonter dans l'archéologie des relations entre la Ville de Paris et la Préfecture de police qui remonte à la Révolution française, je crois, au moins à 1800, donc à Napoléon, pour permettre de voir où on en est aujourd'hui. Il faudrait que ce travail soit aussi mené sur d'autres relations avec l'Etat.

Comme je le dis souvent dans mes interventions, il y a aujourd'hui une confusion totale entre la vie de Capitale et la vie de collectivité territoriale. Aujourd'hui, pas mal de relations sont enfouies dans cette architecture, cette archéologie de textes législatifs, ce qui fait qu'il n'y a plus de dotation globale de fonctionnement de l'Etat. Malheureusement, il y a donc beaucoup de compétences qui étaient, de fait, déléguées de l'Etat vers la Ville qui ne sont aujourd'hui plus financées par l'Etat. C'est très problématique, et il faudrait qu'à un moment ou à un autre, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, on arrête d'être dans une bataille politicienne sur ce sujet et que l'on regarde vraiment quelles sont les compétences et qui doit financer quoi.

Aujourd'hui, tout est à la charge de la Ville. Sur les rangs de droite, vous pouvez toujours dire qu'on gère mal la Ville, mais au contraire on la gère excessivement bien. Si nous n'avions pas perdu plus de 1 milliard d'euros de dotation globale de fonctionnement, ce qui, en cumulé, correspond pratiquement au montant de la dette de la Ville, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Il y a la même situation dans la relation avec la Préfecture de police. Si, comme cela a été dit par le Préfet de police, nous devons augmenter le prochain budget supplémentaire de la Préfecture de police, nous savons d'ores et déjà que les autres Départements ne financeront pas et que tout sera à la charge de la Ville. Cela pose un problème de financement, et cela pose un problème de fonctionnement de l'ensemble des services de la Préfecture de police.

Par rapport à cela, nous avons une solution, et je sais que cela ne plaît pas à M. NUÑEZ : nous ne votons que le budget sur la B.S.P.P. et sur la protection civile, et nous votons contre le reste. Parce que, à un moment, il faut quand même savoir ce que l'on finance.

De même, le débat que nous avons sur la question de la police municipale ou la police nationale a des conséquences budgétaires. Pourquoi sommes-nous critiques sur la police municipale ? Parce que, de fait, il y a souvent un transfert des compétences de la police nationale vers la police municipale sans avoir le financement. Là, je reconnais que M. NUÑEZ est un grand fonctionnaire, c'est-à-dire qu'il rappelle les missions et les compétences de la police nationale. Il sait ce qu'est le droit, il rappelle toujours le droit, et c'est important. Quand on quitte l'Etat de droit, cela devient dangereux. C'est cela qui est dangereux aujourd'hui.

Transférer des compétences vers des polices municipales sans qu'elles aient l'entraînement ni la formation, cela devient dangereux. L'ordre public, ce n'est pas n'importe quoi, on ne peut pas transférer des compétences d'ordre public à n'importe qui, à des personnes qui ne sont pas assermentées. Après, cela pose des problèmes de régulation et des problèmes de légitimité. Je rappelle que les questions de police sont des questions de souveraineté nationale et que, si on perd en question de légitimité, on rentre dans des situations très dangereuses. Beaucoup d'Etats ont dégénéré à cause de cela. Il faut donc garder chacun ses compétences, il faut bien les définir et, une fois qu'on les a bien définies, il faut savoir bien les financer.

Aujourd'hui, donc, nous sommes dans une situation qui est vraiment très critique. Cela veut dire que l'on a un non-financement, parce que, de fait, la crise de l'Etat est là, que l'on n'a pas de P.L.F. Là où je suis d'accord, je crois que c'est M. GOUJON qui en parlait, c'est que, puisque l'on est sous le régime de la loi spéciale, c'est-à-dire que l'on a reconduit à l'identique le budget de l'année dernière, cela pose des problèmes notamment pour embaucher des agents de la police nationale.

Voilà, c'est de cela qu'il faudrait vraiment parler, pour avoir un débat serein au lieu de crier des anathèmes, et notamment, Monsieur GRANIER, de parler de choses qui ne sont pas des compétences de la Ville. Ne nous reprochez pas des choses qui ne sont pas de notre compétence. En faisant cela, vous attaquez M. NUÑEZ, ce qui n'est pas votre volonté. A un moment, il faut faire attention à ce que vous dites.

Je m'arrêterai là.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à présent à M. Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mon Général, auquel je renouvelle mes vœux de succès et d'accomplissement dans sa mission au service des Parisiens depuis le quartier général de Champerret, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen du budget spécial de la Préfecture de police et en complément de l'intervention complète de mon collègue maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, Philippe GOUJON, je souhaite attirer votre attention sur cinq problématiques très localisées et récurrentes dans nos arrondissements, qui nécessitent une mobilisation concertée des services de la Préfecture de police, ainsi que ceux de la Ville de Paris.

Je veux saluer l'action de vos équipes, Monsieur le Préfet, et les résultats tangibles qui ont été évoqués, résultats chiffrés, mais tangibles sur le terrain.

Je souhaite tout d'abord évoquer la consommation du protoxyde d'azote sur la voie publique et l'explosion de ce phénomène. Cela a déjà été évoqué par Jeanne d'HAUTESERRE il y a quelques semaines. Cette problématique, que j'avais signalée dès 2022 et en 2023, demeure une source de nuisances et représente un réel danger, notamment pour les jeunes.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Préfet, d'avoir pris la mesure de ce problème dès votre prise de fonction en engageant un dialogue avec les maires d'arrondissement et la Ville de Paris et en publiant un arrêté préfectoral interdisant la consommation et la détention de protoxyde d'azote pour les mineurs. Cette première initiative était essentielle, et elle doit être amplifiée au vu de la persistance de ce phénomène. Un premier bilan de cet arrêté avait été annoncé. Pourriez-vous, Monsieur le Préfet, nous indiquer à quelle échéance ce bilan sera présenté ?

Au-delà de la consommation, la question des sources d'approvisionnement se pose naturellement sur ce sujet. Si certaines proviennent d'internet, d'autres sont liées à des commerces parfois bien identifiés, et je connais les difficultés que rencontrent vos services, notamment de police administrative, pour caractériser l'infraction, mais également les limites réglementaires et législatives. Ces commerces doivent être absolument poursuivis, et cela sans jamais pouvoir se sentir intouchables. Il s'agit d'un enjeu de santé publique.

Une autre problématique récurrente concerne le proxénétisme développé notamment dans les faux salons de massage. Sur les près de 300 salons identifiés à Paris, plusieurs dizaines se situent dans notre 17e arrondissement. Ces établissements font souvent partie de réseaux criminels organisés exploitant des femmes dans des conditions inacceptables. Ces pratiques inhumaines, qui relèvent d'une exploitation honteuse, doivent être combattues avec fermeté. Je n'oublie pas non plus le phénomène récurrent sur l'avenue de Clichy ou dans le 18e arrondissement sur la Petite ceinture.

De manière plus large, la présence de réseaux criminels sur certains territoires contribue à une détérioration significative de la qualité de vie des Parisiens. C'est le cas notamment des ventes à la sauvette, qui continuent de se concentrer aux mêmes endroits, quel que soit l'arrondissement concerné. Je pense notamment au 18e et à la porte de Montmartre, où, malgré les efforts importants de la Préfecture de police et de la police municipale, les mêmes scènes se répètent quotidiennement.

Je tiens à saluer le travail conjoint des forces de police nationale et municipale avec le lancement d'un plan parisien l'an dernier. Les nombreuses opérations communes permettent aussi, et il faut le dire, de limiter le développement de ces ventes à la sauvette. Cependant, il demeure indispensable de maintenir la pression sur les réseaux qui en sont à l'origine, de la source d'approvisionnement au lieu de vente.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la problématique ô combien épineuse et sensible des campements souvent illégaux sur la voie publique qui reviennent porte de Saint-Ouen et porte de Pouchet. Ces installations, en plus de représenter un risque sanitaire pour leurs occupants, représentent aussi un danger pour eux et pour les riverains. L'action de l'unité d'assistance aux sans-abri de la Ville de Paris, il faut le dire, ne permet pas toujours d'avancer rapidement vers des solutions durables, surtout quand les personnes sont en refus total d'accompagnement.

Pour prendre un exemple dans le 17e, nous avons été confrontés et totalement démunis face à une situation de privatisation inacceptable de l'espace public sur la placette Biot depuis un an, sans qu'aucune action entreprise avec des individus sous O.Q.T.F., elles ont pourtant été nombreuses, ne puisse aboutir, égratignant l'image des services publics et de leur efficacité.

Je finirai par une situation particulière du 18e arrondissement, la rue Marx-Dormoy dans le quartier de La Chapelle, qui a atteint un niveau préoccupant d'insécurité persistant. De nombreux commerces y sont contrôlés par des réseaux afghans, entraînant des rixes régulières et dangereuses. Cette situation pose également la question de la diversification commerciale dans ce secteur, puisque ces réseaux freinent souvent l'installation de nouveaux commerces. Mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL est intervenu sur ce sujet afin de demander une action de la Ville de Paris, notamment afin de protéger l'accaparement de ces locaux commerciaux par ces réseaux.

Monsieur le Préfet, je sais pouvoir compter sur votre engagement, celui de vos équipes, de vos services, pour répondre efficacement à ces défis. Je compte aussi et bien sûr sur la Ville de Paris pour qu'elle avance avec vous dans l'intérêt des habitants.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Nous allons passer aux réponses. Je donne tout d'abord la parole à Nicolas NORDMAN, puis à M. le Préfet de police pour conclure.

**M. Nicolas NORDMAN,** adjoint. - Merci, Madame la Maire. Monsieur le Préfet de police.

Je voudrais remercier l'ensemble des collègues pour leurs interventions. Je voudrais également saluer le travail qui a été réalisé en commun par les services de la Préfecture de police, notamment la Direction des Finances de la Préfecture de police et la Direction des Finances de la Ville nous permettant de présenter aujourd'hui ce budget spécial de la Préfecture de police, et les en remercier.

Je voudrais également à mon tour remercier et saluer le Général de CACQUERAY qui prend ses fonctions et, par son intermédiaire, saluer évidemment l'intervention permanente des sapeurs-pompiers de Paris, qui se sont particulièrement illustrés dans la période récente, notamment dans la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Avant de répondre sur les sujets plus spécifiques au budget spécial, je voudrais manifester un étonnement, que je manifeste d'ailleurs chaque fois que nous abordons le budget spécial de la Préfecture de police, quant au fait que certains collègues abordent des sujets à cette occasion qui n'ont finalement pas grand-chose à voir avec le budget spécial...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pouvez-vous faire silence là-haut, s'il vous plaît ?

**M. Nicolas NORDMAN,** adjoint. - Je rappelle que le budget spécial finance à la fois le budget des sapeurs-pompiers de Paris, permettant leur fonctionnement, mais finance également des services qui sont exercés par la Préfecture de police, des compétences qui sont dans d'autres collectivités, dans d'autres communes, des compétences de la Ville, mais qui sont, compte tenu de notre spécificité parisienne, exercées par la Préfecture de police. Je le répète, ce ne sont pas les agents des objets trouvés ou les agents de l'Institut médico-légal qui assurent tous les jours la sécurité à Paris, je voudrais donc que nous soyons vraiment clairs sur qui fait quoi.

D'ailleurs, quand j'entends certaines interventions, notamment celle de M. GRANIER, je me réjouis et je me satisfais grandement du fait que vous ne soyez pas en responsabilité, tant la confusion dans vos propos, y compris sur la répartition des compétences, nous interpelle finalement sur la capacité que vous pourriez avoir, un jour, peut-être, à exercer des responsabilités. Je pense que ce serait finalement pour les Parisiennes et les Parisiens un saut dans l'inconnu parfaitement inquiétant et, de ce point de vue, j'en appelle vraiment à notre responsabilité collective.

On ne peut pas mélanger à la fois la prévention spécialisée, le financement aux associations et la sécurité dans les rues parisiennes. Je crois que tout cela montre finalement peut-être votre incapacité à assumer des responsabilités. En tout cas, j'espère que les Parisiens n'auront pas à vivre cette dure expérience un jour.

Je voudrais à présent venir sur la question du budget spécial. Notamment en réponse à certaines interventions que j'ai entendues à propos des inquiétudes des uns des autres sur la pérennité des financements de la Ville concernant le budget spécial, je le redis avec force : la dotation de la Ville pour le budget spécial n'est pas en diminution. Elle est en augmentation par rapport à l'année 2024, alors même que c'était une année spécifique, particulière, puisque nous avons eu à financer des avances de financements, qui avaient été prises sur le budget de la Ville, et qui sont venues plus tard de l'Etat, mais aussi parce qu'il y avait des circonstances tout à fait exceptionnelles, celles des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Nous avons donc cette année un budget et une dotation de la Ville maintenus par rapport à ce qu'ils étaient l'an passé, alors même que l'année dernière était une année finalement exceptionnelle. Je le redis avec force, la dotation telle qu'elle est donnée par la Ville pour le fonctionnement des services communs et des services de la Préfecture de police, mais aussi de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris permet un fonctionnement.

D'ailleurs, je remercie la Préfecture de police et le Général de CACQUERAY d'avoir été présents aux différentes commissions de la Ville et d'avoir pu expliquer de manière extrêmement précise que les moyens budgétaires alloués permettaient le fonctionnement, et le bon fonctionnement, des services.

Nos priorités sont toujours les mêmes. Concernant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, c'est évidemment le plan de modernisation en investissement et en fonctionnement, permettant bien sûr en investissement de continuer à financer la rénovation des casernes, mais aussi de doter la Brigade de sapeurs-pompiers de matériels tout à fait performants, et également de financer des moyens humains, des postes.

Je le répète de manière tout à fait officielle, si, à l'occasion des recrutements à venir de la Brigade de sapeurs-pompiers, nous avons besoin de faire des ajustements au budget spécial, nous le ferons. En aucune manière la Ville ne fragilise et ne souhaite fragiliser l'activité de la Brigade de sapeurs-pompiers, qui est évidemment décisive, essentielle pour les Parisiennes et les Parisiens.

C'est un budget qui permet bien évidemment de poursuivre le plan de modernisation auquel nous nous sommes collectivement engagés, et un budget qui permet de faire fonctionner les services de la Préfecture de police, qui fonctionnent bien et qui, je crois, rendent des services aux Parisiennes et aux Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'abord, je veux adresser mes remerciements à l'ensemble des orateurs pour la qualité des échanges et des remarques qui ont été faites, et pour les remerciements qui ont été adressés tant à la Préfecture de police qu'à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Merci à toutes et à tous.

Je vais essayer d'apporter un certain nombre d'éléments de réponse. Pardon, j'ai un peu tendance à considérer que l'on ne colle pas qu'au budget spécial et que c'est aussi une discussion générale, je répondrai donc quand même si je suis interpellé sur d'autres sujets que le budget spécial. Je me permets cette remarque.

Le deuxième point de remerciement est évidemment pour l'ensemble des équipes de la Ville et de la Préfecture de police qui ont travaillé sur ce budget, dans un contexte dont tout le monde a compris qu'il était un peu plus tendu que d'habitude. Je crois que nous avons réussi à présenter une copie "soutenable", et il faut en remercier les équipes de la Ville et de la Préfecture de police, notamment les services qui sont rattachés au Préfet et au Secrétaire général de l'administration, et de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui ont fait un travail remarquable sur ce budget spécial version 2025.

En troisième point de remerciements, je remercie les 27 effectifs de la B.S.P.P. qui ont été envoyés et qui sont arrivés à Mayotte en renfort, comme l'a souhaité Bruno RETAILLEAU, le Ministre de l'Intérieur.

Quelques points de réponse. Globalement, sur la soutenabilité du budget et sur les 41 emplois, c'est une décision que nous avons prise avec le Général de CACQUERAY et il a pu s'en expliquer devant les commissions. Cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'un renoncement opérationnel, puisque des redéploiements permettront d'affecter un certain nombre d'effectifs sur un certain nombre de missions prioritaires et, vous l'avez souligné, les uns et les autres, Mme RÉMY-LELEU notamment l'a rappelé, il y a aussi le rôle majeur des réservistes, qui seront mobilisés pour ce faire. Ce budget est donc soutenable en termes à la fois budgétaires et d'opérationnalité pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Je voudrais remercier également M. GOUJON, qui a salué la baisse de la délinquance à Paris, et lui dire que j'ai relevé deux points importants de son intervention. On est là hors budget spécial. Le premier, c'est que ce qu'il nous dit sur la nécessité de trouver un meilleur équilibre dans la répartition des effectifs entre ce qui relève du maintien de l'ordre et ce qui relève de la sécurité publique est, je crois, une nécessité. Nous avons eu une période délicate en matière d'ordre public, et je pense que nous pouvons maintenant revoir la répartition au bénéfice des circonscriptions de l'agglomération, dont celle de Paris. En tout cas, c'est mon intention.

Le deuxième point concerne ce qui a été dit sur les polices municipales. Je crois que nous l'avons dit au dernier Conseil, le Beauvau des polices municipales a été repris par le Ministre de l'intérieur, il y a donc fort à parier que ce Beauvau se poursuivra, et il nous conduira forcément à nous aligner dans l'engagement qu'est celui des polices municipales.

Je veux dire aussi à M. GLEIZES que nous n'avons jamais demandé et que nous ne demandons pas que les policiers municipaux accomplissent des missions d'ordre public. Ce n'est pas vraiment le sujet. Le sujet, c'est que les P.M. accomplissent toutes leurs missions. Pour accomplir toutes ces missions, comme cela a été rappelé par M. GOUJON, un certain nombre de compétences impliqueront une modification législative. Je crois que le futur Gouvernement y sera forcément prêt, notamment pour lutter contre les ventes à la sauvette, en termes de saisie, de constat et de possibilité de constater des amendes forfaitaires délictuelles. Je pense que c'est une discussion que nous aurons. Nous l'avons dit lors du dernier Conseil et, je le répète, la police municipale devra forcément monter en puissance.

Un mot par rapport à ce que vous avez dit sur les rixes, Monsieur GRANIER. Effectivement, il s'est passé ce matin des faits très graves aux abords du lycée Rodin dans le 13e arrondissement de Paris. Comme vous l'avez dit, il y a eu ce qui s'apparente à une nouvelle rixe, semble-t-il, et un jeune de 16 ans est décédé. Il faudra évidemment que nous en tirions un certain nombre de conséquences, et je pense que j'aurai dans les heures à venir l'occasion de donner un certain nombre de précisions sur l'évolution de ce phénomène à Paris et dans l'agglomération, qui reste stable, voire en légère augmentation, et qui nous préoccupe énormément.

Je crois qu'il faut que nous continuions à mettre en œuvre les dispositifs qui existent, qui sont de notre côté, sur le volet répressif, des investigations, des interpellations. Ce matin encore, six personnes ont été interpellées pour une rixe qui s'était déroulée dans le 20e arrondissement de Paris. Nous continuons à travailler en termes d'investigations, et le travail de prévention et d'alerte, ainsi que les réseaux que nous avons mis en place avec la Ville de Paris, avec les élus et avec les parquets dans le cadre des G.L.T.D. qui existent, qui sont nombreux, sur le phénomène de bandes, notamment, doivent continuer de fonctionner comme il le faut et que l'on continue à essayer de prévenir ce type de phénomène.

Encore une fois, maintenant que nous arrivons bientôt à la fin de l'année 2024, j'aurai l'occasion de faire un point et un bilan sur le phénomène des rixes, qui est notamment lié aux affrontements de bandes, mais vous avez raison de souligner que c'est une réelle préoccupation. C'est une réelle préoccupation, d'autant plus que nous savons que, dans 7 à 8 cas sur 10, ce phénomène concerne des mineurs qui ont en moyenne entre 16 et 17 ans. C'était le cas de la victime de ce matin, qui avait 16 ans. Voilà ce que je peux dire sur ce sujet.

Concernant ce que vous avez dit sur le rapport de la Cour des comptes, Monsieur GRANIER, Monsieur GLEIZES, je reviens sur le budget spécial et l'articulation entre les financements croisés. Mme HIDALGO le sait très bien, Madame la Maire, nous y travaillons. C'est un travail à un niveau technique, et c'est quand même très compliqué d'identifier ces financements croisés.

Je ne reprendrai pas ce qu'a dit M. GLEIZES quand il disait que tout est à la charge de la Ville, pas tout à fait, il y a aussi des financements Etats. J'ai des collaborateurs qui contribuent aussi aux missions de la Ville et vice versa, on a des remboursements, il y a le forfait du S.G.A.M.I., etc. Nous sommes en train de mettre tout cela à plat et, Madame la Maire, je pense que, le moment venu, nous pourrions être transparents sur ce travail. Il est très délicat à mener, mais je peux vous confirmer qu'il est en cours, et je veux rassurer M. GLEIZES, sans rien dévoiler : il ne fait pas apparaître de déséquilibres majeurs à ce stade.

Sur l'amendement qui a été déposé par le groupe Communiste sur la question de l'accueil des étrangers, je voudrais préciser d'abord que cet amendement est gagé sur les frais de contentieux, qui sont du budget de l'Etat. Forcément, il ne pourra donc que tomber. Malgré tout, je voulais vous apporter quelques éléments de réponse, puisque, en réalité, vous m'avez interpellé sur le fonctionnement de la DÉLIM.

Sur la DÉLIM, nous avons un plafond d'emploi à 565 agents, qui est stable depuis plusieurs années. C'est vrai que nous avons un "turn-over" important des agents de guichet à la DÉLIM, c'est indéniable, en grande partie parce que les agents réussissent des concours ou ont des promotions, nous sommes donc souvent amenés à recruter des auxiliaires. Nonobstant cette difficulté, nous maintenons stable ce plafond d'emploi et, à ce jour, nous avons reçu tout au long de l'année 157.000 usagers à nos guichets. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la masse que cela représente. Chaque jour, 600 à 800 personnes sont accueillies au guichet de la Préfecture de police.

Vous avez évoqué les délais de traitement. Nos délais de traitement des premières demandes et de renouvellement des titres restent maîtrisés à Paris. Nous traitons les premières demandes en 91 jours et les demandes de renouvellement en 62 jours, ce qui, compte tenu de la complexité des dossiers individuels, particulièrement à Paris, est tout à fait raisonnable. Je peux vous dire que la Préfecture de police, de ce point de vue, se situe au tout premier rang de toutes les préfectures en France.

Concernant ce qui a été dit sur l'A.N.E.F., l'administration numérique des étrangers en France, sachez qu'elle a été mise en place pour réduire le nombre de passages au guichet. Toutefois, il ne nous a pas échappé qu'un certain nombre d'usagers rencontrent des difficultés dans l'accès aux numériques. C'est pour cette raison que nous avons mis en place un certain nombre de points d'accès numériques, qui ont recueilli depuis le début de cette année 7.800 usagers, avec un taux de résolution de 70 % dès le premier rendez-vous.

Cette année, de surcroît, nous avons mis l'accent sur le traitement des saisines des usagers par mail, notamment avec la mise en place d'un service e-contact depuis le mois de juillet, et nous avons reçu en cinq mois plus de 12.000 demandes d'usagers, avec un délai de traitement moyen qui est actuellement de moins de 48 heures.

Nous faisons donc des efforts. Je vous concède volontiers que c'est très compliqué, mais les agents de la DÉLIM font un travail remarquable pour rendre le meilleur service aux usagers.

Concernant M. SOREL, qui est parti, il m'a interpellé sur la doctrine du maintien de l'ordre. Pour le coup, c'est très loin du budget spécial, je ne lui répondrai donc pas, sauf peut-être, comme il lira forcément ce compte rendu, pour lui rappeler que je ne sais pas ce qu'il me reproche en termes de maintien de l'ordre. Je crois avoir les meilleures relations avec les organisations syndicales lors des manifestations, qui saluent le travail de la Préfecture de police, du Préfet de police et de ses collaborateurs. Je ne vois donc pas de quoi M. SOREL parle lorsqu'il parle de la gestion de la doctrine du maintien de l'ordre du Préfet de police.

Monsieur le Maire du 17e, Monsieur BOULARD, vous avez évoqué le protoxyde d'azote. Oui, nous ferons évidemment un bilan des arrêtés que j'ai été amené à prendre très rapidement, même si nous aimerions que la réglementation soit encore plus contraignante, puisqu'il y a un sujet, comme le port et le transport de protoxyde d'azote, que, malheureusement, nous ne pouvons pas verbaliser à ce stade. Cela nous serait très utile, puisqu'en réalité les fonctionnaires de police sont très fréquemment confrontés à des individus qui sont en possession de bouteilles de protoxyde d'azote.

Nous savons les dégâts que ce produit cause, évidemment en termes d'addiction, mais pas seulement, puisque des personnes peuvent par exemple prendre le volant après avoir consommé du protoxyde d'azote. C'est donc une difficulté majeure. Nous ferons évidemment un bilan, au même titre que sur la lutte contre le proxénétisme, et notamment les salons de massage, pour laquelle nous mobilisons évidemment les services judiciaires.

M. BOULARD a évoqué également la situation des ventes à la sauvette, sur lesquelles nous consacrons également beaucoup de moyens. Il a cité un endroit qui est actuellement très problématique, la porte de Montmartre. Nous affectons très régulièrement des C.R.S. sur ce secteur, qui viennent en soutien de nos policiers locaux, qui font un travail remarquable. Je prends l'engagement devant le Conseil de monter en puissance sur ce dispositif, puisque la situation de la porte de Montmartre devient très délicate et absolument intolérable pour les riverains.

Au même titre, d'ailleurs, la rue Marx-Dormoy recueille également toute notre attention, et je n'en dirai pas plus. C'est pour nous également un secteur prioritaire, à la fois en présence de voie publique, mais pas seulement, nous faisons évidemment aussi un travail en profondeur.

Voilà, pour répondre aux quelques questions qui ont été posées. Encore une fois, je veux remercier le travail que les équipes de la Ville et des services de l'Etat ont mené ensemble sur ce budget, et vous redire, comme je l'ai fait dans mon propos liminaire, que nous aurons évidemment l'occasion de réexaminer la soutenabilité des choses ou pas. Nous sommes très confiants sur sa soutenabilité, pour les raisons que j'ai dites dans mon propos liminaire, c'est-à-dire nos difficultés à saturer nos plafonds d'emploi, mais il était nécessaire pour nous d'avoir maintenant une démarche, à l'instar de celle qu'a engagée la B.S.P.P., d'essayer d'avoir une démarche plus soutenable dans la durée.

Nous avons été confrontés à un certain nombre de dépenses qui n'étaient pas forcément prévues, notamment en matière d'augmentation du point d'indice et en matière de création de primes, et il fallait que nous en tenions compte sans compromettre à aucun moment la capacité opérationnelle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Voilà, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Nous nous sommes tenus à ce débat budgétaire. Vous avez rappelé que les chiffres en matière de sécurité, qui sont en amélioration, sont d'abord du ressort de l'action de la Préfecture de police.

Comme d'habitude, j'ai entendu des mots toujours un peu excessifs, donc forcément insignifiants, sur le chaos qui régnerait à Paris. On ne doit pas vivre dans la même ville, même si notre rôle est de régler les problèmes, et pas simplement de "gratter" sans reconnaître là où il y a des améliorations. Je pense que les Parisiennes et les Parisiens voient les améliorations, en demandent plus, évidemment, et notamment dans les quartiers populaires, pour faire en sorte que la qualité de vie, la sécurité et la tranquillité publique soient assurées dans notre ville.

En tous les cas, je me réjouis de ce travail que nous faisons ensemble, Monsieur le Préfet de police, mais aussi de cette montée en puissance de la police municipale, à la fois sur ses moyens et sur ses effectifs, puisqu'Olivia POLSKI a rappelé tout à l'heure les recrutements pour l'année qui vient.

Je vous remercie, mes chers collègues.

## **Débat budgétaire - Explication de votes.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous arrivons au terme du débat budgétaire, et donc au moment précédant le vote, celui des explications de vote. Chaque orateur disposera de cinq minutes de temps de parole par groupe, c'est là que vous donnez votre orientation, et nous procéderons ensuite, comme d'habitude et comme convenu, au vote des différents chapitres et articles de ce projet de budget.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les Parisiennes et les Parisiens attendent des services publics qui fonctionnent, des rues propres, un espace public pacifié et des parcs entretenus. Chaque jour, que nous disent-ils ? Que l'on ne prend pas assez soin d'eux et de Paris.

L'endettement, qui pèse de manière démesurée sur le futur des Parisiens, n'a pas servi à améliorer leur vie quotidienne. En 2025, les investissements seront en baisse de près de 10 %, tandis que l'emprunt augmente. Le plan Climat, que vous nous avez présenté, nécessitant 500 millions d'euros de financement supplémentaire par an, c'est-à-dire 13 milliards d'euros d'ici 2050, est déjà compromis.

La dette, Madame la Maire, sera de 10 milliards d'euros en 2026, et vous regardez ailleurs. Vous semblez ne donner aucune importance à la gravité de la situation. Je vous invite à méditer les propos de Victor Hugo lors de la séance du 11 novembre 1848 à l'Assemblée nationale : "La véritable surcharge du budget, si vous n'y prenez garde, pourrait faire crouler l'édifice social". Pour paraphraser Pierre Mendès France, j'ajouterai : "Si l'on n'est pas capable d'équilibrer ses finances publiques, c'est que l'on s'abandonne". Madame la Maire, vous abandonnez la maison Paris.

Votre politique de préemption et d'investissement ne porte pas ses fruits et participe à la spirale de l'endettement, que seules des réformes structurelles pourront assainir. Les Parisiens se demandent comment leurs impôts sont utilisés : ils servent à payer les dépenses de fonctionnement, tandis que les dépenses d'investissement sont financées par un emprunt toujours plus conséquent. Pendant que nous débattions tout à l'heure, vous avez même réussi à aggraver l'emprunt de 6 millions d'euros en six heures de débat, soit 1 million d'euros par heure, en adoptant de nouvelles dépenses de fonctionnement et, malheureusement, trop peu d'investissement.

Pour cela, nous vous faisons année après année, budget après budget, des propositions constructives pour retrouver des marges de manœuvre financières. Ces propositions de débureaucratisme pour des services publics de proximité plus performants grâce à une revalorisation des salaires et carrières des agents de terrain, vous les

balayez, en dépit des priorités des Parisiennes et des Parisiens, qui préfèrent malheureusement quitter la Capitale, ne pouvant plus se loger.

Par ailleurs, vous n'avez pas su tenir votre promesse électorale de ne pas augmenter les impôts locaux. Vous aviez promis la baisse des dépenses de fonctionnement à la place des impôts. Aujourd'hui, nous avons la dette, les dépenses de fonctionnement et, malheureusement, les impôts.

Les Parisiennes et les Parisiens n'ont pas à payer votre irresponsabilité financière. Aujourd'hui, nous vous demandons de revenir sur la hausse de la taxe foncière à hauteur de 500 millions d'euros. Cette baisse pourrait être largement financée par un plan d'économie du même ordre, pour revenir au 1er janvier sur la hausse de la taxe foncière et rendre immédiatement 250 euros à chaque contribuable parisien par an.

Il est temps de rendre aux Parisiennes et aux Parisiens les services publics qu'ils méritent, à un coût juste, avec de nouveaux choix stratégiques et des réformes structurelles telles que vous n'en avez pas mis en œuvre depuis dix ans, permettant ainsi de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour financer les investissements utiles aux habitants, pour leurs crèches, pour leurs parcs, pour leurs écoles.

Les marges de manœuvre sont énormes : l'arrêt immédiat de la stratégie de préemption du logement privé pour 200 millions d'euros par an, sauf évidemment pour l'insalubrité ou la vente à la découpe. Au contraire, il est désormais temps de financer réellement la rénovation thermique des logements, notamment des logements sociaux, tout en favorisant la rotation des occupants dans les logements sociaux, et de permettre aux agents publics de notre Ville et aux classes moyennes de se loger décemment en étant proches de leur lieu de travail.

On pourrait ajouter la lutte contre l'absentéisme, que vous ignorez, ou encore le plafonnement des subventions aux associations à 200 millions d'euros par an, fixé autour de quelques priorités fortes pour les habitants.

D'ici fin 2025, ces quelques mesures permettraient de générer une baisse des dépenses de plus de 200 millions d'euros.

Nous vous demandons également de revenir sur le train de vie de l'Hôtel de Ville afin de donner l'exemple : la suppression du magazine papier, que personne ne lit, pour 45.000 arbres abattus par mandature, la fin des jetons de présence dans les conseils d'administration des sociétés d'économie mixte. Nous proposons également de revenir sur le déplafonnement des salaires de vos collaborateurs, sur le gel des recrutements et le non-remplacement du départ à la retraite d'un fonctionnaire sur trois dans la bureaucratie. Il faut débureaucratiser l'administration parisienne.

Toutes ces mesures d'économie sont possibles, il faut de la volonté, et là où il y a de la volonté, il y a un chemin. Elles nécessitent seulement un peu de courage politique, mais surtout de mettre au diapason les paroles et les actes, car il est possible de retrouver des marges de manœuvre à Paris pour réparer nos services publics tout en préparant l'avenir.

En conséquence, et en lisant votre budget, notre position est simple : nous voterons contre votre budget et nous préparerons ensemble l'avenir de Paris !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

**M. David ALPHAND.** - Les échanges tout au long de cette journée l'ont amplement démontré, il y a bien deux orientations, deux visions à Paris qui s'opposent. Vous, à gauche, c'est le surendettement. Nous, à droite, c'est le désendettement. Vous avez inoculé le poison de la dette aux Parisiens et aux finances de notre Ville, c'est un poison de long terme.

En 2024, vous avez créé 1 milliard d'euros de dette supplémentaires. En 2025, vous allez alourdir la facture de 1 milliard d'euros de dette supplémentaires. Madame HIDALGO, quand vous fermerez pour la dernière fois la porte de votre bureau en mars 2026, vous y laisserez plus de 12 milliards d'euros de dette en héritage aux Parisiens. C'est votre bilan.

Tous les clignotants sont au rouge vif dans cette Ville. La durée théorique de désendettement de la Ville de Paris est aujourd'hui au-delà de seize ans. La Cour des comptes ne cesse de le rappeler, la limite pour une collectivité territoriale est de douze ans. Au-delà, la trajectoire budgétaire n'est plus soutenable. Il y a donc urgence.

A cette urgence, nous répondons par un contre-budget qui présente un socle budgétaire d'économie de 300 millions d'euros au minimum. Ce socle budgétaire de 300 millions d'euros sera complété à l'issue d'un audit général des finances de la Ville que nous demandons par voie d'amendement cet après-midi. Ce contre-budget joue sur trois grands leviers : l'investissement, les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement.

Sur les dépenses de fonctionnement, il faut simplifier l'organisation de la Ville, responsabiliser les agents et gagner en efficacité, notamment en ayant recours à l'intelligence artificielle, qui ne supprimera pas l'humain de nos services mais qui mettra en situation les agents de la Ville d'être plus efficaces et de se redéployer sur des missions en lien direct et au contact direct des Parisiens.

Il faudra aussi revoir la politique et les priorités en matière de subventions aux associations. Au cours des derniers jours, Madame la Maire, vous vous êtes retranchée derrière des arguties de procédure pour refuser à la

droite parisienne, emmenée par Rachida DATI, et l'autre groupe de la droite, emmené par Francis SZPINER, une mission d'information et d'évaluation. Qu'avez-vous donc à cacher concernant ces subventions aux associations ? C'est une bien triste fin de mandat que vous vivez là.

Concernant les dépenses de personnel, vous avez acheté une pseudo-paix sociale en mitant les accords passés avec les représentants des personnels de cas particuliers qui ont finalement eu pour effet de vider de toute substance la règle des 35 heures, qui, pourtant, devrait s'appliquer à tous. Faire que ces 35 heures soient effectives, c'est un gain de 65 millions d'euros au minimum.

Concernant les dépenses d'investissement, vous vous êtes lancés depuis de nombreuses années dans une course folle au logement social, notamment via des préemptions. L'objectif est atteint à Paris, 25 % de logements sociaux, ce qui nous paraît tout à fait raisonnable. Nous souhaitons donc la fin de ces préemptions, pour un gain de 250 millions d'euros.

Au total, notre contre-budget apporte la seule réponse réaliste, concrète et opérationnelle au défi du mur de la dette que vous avez érigé, Madame HIDALGO. C'est également la seule réponse opérationnelle à l'alternative de la hausse des impôts que vous réservez aux Parisiens en cas de réélection...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Vous avez terminé votre temps de parole...

**M. David ALPHAND.** - La mise en œuvre de ce plan demandera du courage et de la poigne. Avec Rachida DATI, nous n'en manquons pas, nous prenons donc date.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, vous avez terminé votre temps de parole.

La parole maintenant est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

**M. Jack-Yves BOHBOT.** - Merci, Madame la Maire.

Je dirais que, à l'issue de ces débats sur le budget primitif, nous identifions cinq défauts majeurs qui nous empêchent de voter ce budget.

D'abord, Madame la Maire, votre obstination à ne pas dévier d'un pouce de la trajectoire budgétaire que vous empruntez depuis le début de la mandature. Vous faites complètement abstraction du contexte budgétaire et de la situation économique du pays et vous ne prenez aucune précaution pour faire face aux imprévus qui vont survenir inévitablement dans l'année 2025. Les économies que vous auriez été contraints de faire, que vous avez chiffrées entre 300 millions et 350 millions, sont passées à la trappe. Nous pensons qu'un édile responsable ne devrait pas agir de la sorte, car c'est une attitude court-termiste et opportuniste.

Deuxième défaut majeur de ce budget, l'inquiétude, qui est partagée par tous les groupes de l'opposition, sur la dette qui ne cesse de s'alourdir. Nous avons voté tout à l'heure la lettre rectificative en commission des finances, qui alourdit le poids de la dette de 6 millions d'euros, puisque l'on va à passer de 994 millions à 1 milliard d'euros. Le milliard d'euros sera ainsi atteint pour l'année 2025.

Longtemps, ce débat sur la dette est resté abscons pour bon nombre de nos concitoyens, parmi les Parisiens. Je crois que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les Français et les Parisiens comprennent la nécessité, l'urgente nécessité de redresser les comptes publics à tous les échelons de l'Etat, y compris, bien sûr, dans les collectivités territoriales.

Le troisième défaut que nous avons pointé, c'est que nous sommes également inquiets de constater une absence totale des maîtrises de dépenses de fonctionnement. Je ne reviens pas sur l'importance de la masse salariale, cela a été expliqué tout au long de ces débats, et sur cette accélération que l'on a observée et qui est plus prononcée depuis 2022.

Le quatrième défaut majeur, c'est cette mauvaise maîtrise budgétaire, qui entrave la capacité de la Ville à réaliser des investissements structurants réellement utiles au bien-être des Parisiens. C'est là une autre de nos préoccupations. Cette marche forcée sur le logement social, alors que les objectifs de la loi S.R.U. vont être atteints très rapidement, et cette volonté de s'être fixé comme objectif 40 % de logements publics à 2035 empêchent les investissements dans d'autres secteurs comme la sécurité, l'entretien de la voirie ou la création de nouveaux espaces verts. Les Parisiens sont bien les victimes de cet entêtement et préfèrent maintenant quitter notre ville, de guerre lasse.

Finalement, Madame la Maire, il faudra attendre la prochaine mandature pour réaliser les économies que nous n'avons cessé de vous réclamer. Je suis d'accord avec David ALPHAND, il n'y aura d'autres choix que de réaliser un audit financier indépendant exhaustif, de lancer une revue générale des dépenses et de créer un comité indépendant de surveillance des prévisions économiques.

Voilà les cinq points que je voulais évoquer. J'espère que la demande de création d'une M.I.E. sur les subventions aux associations sera entendue, mais j'entends la réponse de M. BLOCHE de ce matin face à l'interpellation de M. SZPINER comme une réponse positive. En tout cas, je crois qu'elle serait utile...



C'est mon côté optimiste, je veux espérer une réponse positive, car nous ne sommes pas forcément toujours dans une attitude négative. Voilà ce que je voulais dire.

En tout cas, le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera contre ce budget primitif.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, co-président du groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Madame la Maire.

Je suis très heureux d'intervenir après trois orateurs de l'opposition, parce que cette salve de trois interventions nous aura au moins permis de repérer un certain nombre de contradictions absolument majeures. Nous avons quand même entendu que l'on allait pouvoir faire davantage de services publics avec moins d'agents publics, qu'il est possible de faire davantage de lien social avec moins d'aides aux associations, qu'il est possible de faire plus de solidarité avec moins de logement social, et qu'il est possible, je crois que c'est M. BOURNAZEL qui le disait tout à l'heure, de baisser la taxe foncière tout en désendettant la Ville. Autant de contradictions absolument hallucinantes qui témoignent du peu de sérieux de ceux qui siègent du côté de l'opposition municipale.

Quand même, je vous entends dire qu'il n'y a plus besoin de faire de logement social, puisque nous avons atteint le taux S.R.U. de 25 %. D'abord, excusez-moi de vous le dire, mais, ce taux de 25 % de logements sociaux que nous avons atteint à Paris, nous l'avons atteint malgré vous, malgré votre opposition systématique à la production de logements sociaux. Après vous être opposés "bec et ongles" à ce que nous puissions atteindre cet objectif, vous dites maintenant qu'il faut arrêter. Mais enfin, il y a encore beaucoup de gens qui demandent un logement social, et il y a encore beaucoup d'assistantes maternelles, de caissières, de policiers, d'instituteurs qui ont besoin de pouvoir se loger à Paris. Bien sûr, nous avons mille fois raison de poursuivre nos efforts en matière de logement social.

Sur l'absentéisme des fonctionnaires, je veux bien, mais enfin, Monsieur ALPHAND, où est votre présidente de groupe ? Je veux bien que l'on nous parle d'absentéisme, mais, si vous voulez regarder de ce côté, il faut regarder de tous les côtés et commencer par balayer devant votre porte.

Pour ce qui nous concerne, en tout cas, nous considérons qu'il s'agit d'un bon budget précisément parce qu'il permet de faire face aux logiques mortifères qui dominent à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Qu'est-ce qui domine aujourd'hui ? Quels sont ces vents mauvais que nous observons un peu partout dans le monde ? C'est trois choses à la fois.

C'est le "chacun pour soi", mais nous, nous faisons au contraire le choix de la solidarité.

C'est le rejet de l'étranger, mais nous, nous faisons au contraire le choix de continuer à défendre notre ville multiculturelle, celle dans laquelle un habitant sur quatre est né à l'étranger, et nous y voyons une source de fierté.

C'est enfin, et cela est particulièrement inquiétant, le refus de l'écologie et de l'engagement pour le climat, mais nous, à Paris, nous faisons le choix de continuer à avoir une politique ambitieuse en la matière.

Je suis heureux que bon nombre des amendements déposés par notre groupe, le groupe Communiste et Citoyen, permettent d'enrichir encore ce budget, en matière de solidarité par exemple, avec une attention portée aux quartiers populaires, la ceinture verte et sportive, qui permettra de créer de nouveaux équipements sportifs dans les quartiers populaires de Paris, et nous savons à quel point l'accès au sport est essentiel. Ils permettront aussi de développer les classes de découvertes, qui, on le sait, sont très importantes pour les enfants de nos quartiers...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un instant, Monsieur le Président.

S'il vous plaît, je demande à tous ceux qui sont dans les travées avec des discussions de bien vouloir s'asseoir. Nous sommes dans le temps des explications de vote, on fait silence, on écoute, et ensuite on procédera au vote.

Merci.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Madame la Maire.

En matière de solidarité, aussi, notre groupe est monté au créneau à de très nombreuses reprises sur la question des centres de santé. Nous souhaitons vraiment que de nouveaux centres de santé, qui facilitent l'accès à ce droit fondamental, puissent être financés cette année.

La solidarité donc, mais l'égalité aussi, notamment l'égalité femmes/hommes avec un amendement qui permettra d'abonder les crédits dédiés à cette question essentielle. Aussi, en matière d'écologie, un amendement permettra de financer davantage de pistes cyclables et d'améliorer le fonctionnement des carrefours les plus dangereux. Bref, ce sont des moyens supplémentaires pour sécuriser les cyclistes, et nous savons à quel point ce sujet est d'actualité.

C'est donc un bon budget, un budget qui nous permet d'avancer dans le bon sens, et les élus du groupe Communiste et Citoyen le voteront avec enthousiasme, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT.

La parole est à Mme BÜRKL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Tout au long de cette journée, les membres de mon groupe, Maud GATEL, Béatrice LECOUTURIER, Pierre CASANOVA, Maud LELIÈVRE et Alexis GOVCIYAN, ont développé d'autres visions face au budget et aux choix financiers qui sont les vôtres pour ce budget 2025.

Une fois encore, nous avons dénoncé, non par posture mais par esprit de responsabilité, votre choix assumé de recourir à la dette, qui atteint aujourd'hui plus de 9 milliards d'euros. Cette année encore, vous continuez à gérer la Ville comme si vous pouviez éternellement jouer avec des emprunts sans conséquence, mais, finalement, ce sont les Parisiens qui paient déjà la facture. Cette dépendance croissante des finances parisiennes à l'emprunt, qui est devenu la principale et la première source de financement des investissements, est pour nous préoccupante, d'autant plus qu'un tiers de ces nouveaux emprunts sera finalement consacré au remboursement des emprunts précédemment contractés, 308 millions d'euros en 2025.

Alors, face à cette situation, nous sommes bien sûr en droit de nous interroger sur la qualité de la gestion budgétaire de la collectivité, qui hypothèque les choix à moyen et long terme, en atteste d'ailleurs le rapport budgétaire rédigé par les services de la Ville, je cite : "Les taux sont élevés et la charge de la dette obère de plus en plus les recettes de fonctionnement, 225 millions d'euros au B.P. 2025, contre 213 millions d'euros au B.P. 2024."

En défense, nous vous avons entendu ce matin avec beaucoup de véhémence critiquer l'Etat, responsable finalement de tous les maux. Vous déplorez les charges nouvelles pesant sur la Ville au titre de la péréquation horizontale, qui fonde pourtant le pacte de solidarité entre les communes. Comment des élus locaux qui se réclament de la gauche peuvent-ils s'insurger contre ce principe de réduction des inégalités territoriales ? Car, oui, Paris reste une ville riche, mais, n'ayant jamais bénéficié de réforme de structure, c'est vrai que nous vivons aujourd'hui désormais à crédit, mais la péréquation n'y est pour rien dans cette dérive.

Vous augmentez la dette, alors que, dans le même temps, vous accusez un retard dans le financement de l'ensemble de vos axes d'investissement. Que cela veut-il dire ? Cela veut dire que vous faites clairement le choix d'hypothéquer l'avenir des Parisiens, au risque à terme de ne plus avoir de marge de manœuvre. Quelques illustrations.

Le plan Vélo est considérablement retardé, seulement 21 % des pistes cyclables ont été aménagées à mi-mandat, selon l'association "Paris en Selle". Le plan Arbres, qui vise à planter 170.000 arbres d'ici 2026, est aussi considérablement en retard et privilégie le quantitatif au qualitatif, nuisant à l'adaptation de Paris au réchauffement climatique. Quant au plan "Embellir votre quartier", son exécution a déjà une mandature de retard.

Pendant ce temps, la capacité d'autofinancement de la Ville dépasse difficilement les 60 %, en retrait de 3 % par rapport à 2024. Pour financer les 40 % restants, comment faites-vous ? Vous augmentez encore la dette ou les impôts et les taxes sur les Parisiens et les entreprises ?

Que penser aussi de votre présentation en trompe-l'œil de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, annoncée comme étant limitée à 11,8 millions d'euros, alors que les dépenses de péréquation et de reversements fiscaux, mécanismes liés à l'Etat, diminuent de 123 millions d'euros ?

Cette évolution globale masque la progression de la masse salariale, +64,3 millions d'euros, et des dépenses de gestion, +56,4 millions d'euros, avec des dépenses d'administration générale qui augmentent de 5,5 % d'une année à l'autre, ce qui là aussi nous interroge sur le pilotage de la dépense publique et sur les choix de la collectivité, notamment celui de ne pas procéder à une évaluation de la qualité et de la performance de sa dépense.

D'ailleurs, où en est votre plan d'économie de 250 millions d'euros promis en 2021 ? Vous avez gouverné pendant une décennie comme si l'argent public était une ressource infinie, sans compter votre vision très optimiste de la conjoncture économique, puisque le B.P. 2025 annonce des D.M.T.O. au même niveau qu'en 2018, alors que la croissance cette année-là était de 1,5 % et que la Banque de France prévoit qu'elle se situe à 1,2 % en 2025. La question de la sincérité des inscriptions à ce sujet peut être, là aussi, interrogée au regard de l'exercice 2024.

Vous revendiquez enfin des investissements pour la transition écologique. Certes, les chiffres sont là, 1,8 milliard d'euros inscrits chaque année, 800 millions pour l'adaptation climatique, et même 100 millions pour les espaces verts, mais, au-delà des annonces et des outils de communication, où sont les réalisations concrètes ? On empile les plans, mais, dans les faits, on en est encore à négocier, voire à faire l'aumône pour la pose d'un store pare-soleil dans une école ou sur le toit-terrasse d'une crèche.

Nous considérons que Paris mérite mieux qu'une gestion approximative et un endettement à outrance. Ce budget n'est pas la solution, c'est un problème supplémentaire. Vous dites "nous assumons", mais nous aussi : nous assumons de défendre les intérêts des Parisiens et de dire que ce budget n'est pas responsable et constitue une impasse. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de budget.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je rappelle : 3.000 milliards de dettes.

La parole est à Rémi FÉRAUD, M. le président du groupe Paris en commun.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Logement, service public, transition écologique, embellissement de Paris, nos priorités ne changent pas et ce budget en témoigne.

A l'issue de ces débats, je veux d'abord me réjouir de l'unité de notre majorité municipale pour voter un budget 2025 conforme à nos engagements pris devant les Parisiens en 2020, et qui s'inscrit dans le réel, réel qui exige, comme l'a dit Paul SIMONDON, prudence et stabilité. Je veux remercier l'Exécutif de la prise en compte de nos amendements, qui permettent d'apporter notre pierre à ce budget avec les autres groupes de la majorité.

J'ai aussi écouté la droite et ses nombreux groupes, les critiques de l'opposition, les propositions alternatives. Cela fait partie de la démocratie et du débat contradictoire bien sûr nécessaire, mais cette année, la droite parisienne, c'est vraiment plus que jamais "l'hôpital qui se moque de la charité".

J'ai entendu M. BOURNAZEL parler impôts, dette, absence d'investissement. Je me suis dit qu'il s'était trompé et qu'il parlait du budget de l'Etat. J'ai entendu Mme BÜRKLII, qui vient de dire que Paris était une ville riche, trop riche. Nous propose-t-elle des économies dans la bureaucratie ou le personnel du 9e arrondissement ? J'ai entendu M. ALPHAND - je ne sais pas si son intervention a été écrite avec l'intelligence artificielle - parler de désendettement, assis sur les 3.000 milliards d'euros de dette de Mme DATI.

Mme DATI, parlons-en. Mme DATI, qui n'est pas là, qui est vite repartie après avoir lu son papier ce matin. Mme DATI, qui donne des leçons de gestion. C'est un comble, elle qui a fait partie d'un Gouvernement qui a contribué à ruiner l'Etat et qui est aujourd'hui membre d'un Gouvernement démissionnaire qui n'a même pas permis au pays d'avoir un budget. Mme DATI, qui donne des leçons sur les économies à faire, alors même qu'elle n'a su en faire dans son Ministère qu'en sacrifiant la culture, la création et les artistes. Mme DATI, qui fait des économies en sacrifiant le musée-mémorial du terrorisme et qui prétend défendre les Parisiens. Mme DATI, qui appartient à un Gouvernement qui laisse par ailleurs M. BOLLORÉ bénéficier d'avantages fiscaux considérables et scandaleux, qui privent l'Etat de ressources. Mme DATI, qui nous propose toujours les mêmes recettes : moins de logement social, moins de services publics, moins de soutien à la vie associative parisienne. Au moins aujourd'hui ne nous a-t-elle pas donné de leçons de train de vie.

Alors, cela suffit, il faut regarder la réalité en face. Ceux qui défendent les Parisiens, ceux qui les protègent, c'est nous, la gauche. Nous allons voter un budget engagé, sincère, sérieux, et ce soir, alors que le pays reste dans l'incertitude et dans l'inquiétude, notre Ville aura un budget et saura où elle va.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Chers collègues de droite, je vais simplement revenir sur mon intervention de ce matin quand je vous disais que nous ne demandons pas "au pyromane de jouer au pompier". Croyez-nous, vraiment. Quand on entend vos interventions, c'est assez ubuesque. Réellement, les économies que vous nous proposez, proposez-les d'abord au Gouvernement, et assumez ce que vous êtes en train de faire de ce pays. Je vous remercie.

Ensuite, je voulais préciser que, à la suite de nos différentes discussions, Madame la Maire, au vu du budget qui est proposé, je suis rassurée. Nous avons posé la question de l'arrêt des travaux lors du dernier Conseil au moment de la question d'actualité et votre réponse nous avait déjà rassurés.

Ensuite, il y avait une inquiétude à nouveau à la lecture de vos premiers arbitrages budgétaires, dans lesquels la place Denfert-Rochereau avait disparu, rayée de la carte, mais heureusement que la majorité se retrouve autour d'un projet essentiel pour le 14e arrondissement et pour Paris.

Je suis également heureuse que, après votre très bel hommage à Paul Varry lors du dernier Conseil, Madame la Maire, vous alliez vos actes à vos paroles avec 15 millions d'euros supplémentaires pour les pistes cyclables. C'est essentiel pour continuer à décarboner Paris.

Puis, la sécurité sociale de l'alimentation. Je suis heureuse que l'expérimentation puisse se poursuivre en étant encore accompagnée par la Ville de Paris. Souveraineté alimentaire, soutien aux agricultrices et aux agriculteurs, précarité alimentaire, c'est un sujet majeur. Je rappelle que c'est le sujet de la niche du groupe écologiste en 2023, que nous avons adoptée. De nombreuses collectivités et de nombreux citoyens et citoyennes s'emparent de ce sujet et, comme vous le dites souvent, Madame la Maire, Paris est un exemple. Ce que nous faisons est regardé en France, et même au-delà. Alors, engageons-nous encore plus sur la sécurité sociale de l'alimentation pour participer à ce projet qui pourra changer la vie de beaucoup de Françaises et de Français.

Vous avez aussi accédé à notre demande sur la rénovation énergétique des bâtiments. C'est essentiel contre un Paris à 50 degrés, et c'est essentiel tant le travail de l'Agence parisienne du climat, que je préside, est reconnu et

salué par la communauté, par les citoyennes et les citoyens, et par les élus. Nous ne pouvons pas nous relâcher sur ce sujet et nous devons accélérer pour répondre à nos objectifs ambitieux de notre plan Climat, adopté le mois dernier, avec notre programme d'accompagnement et de soutien des copropriétés parisiennes "Eco-rénovons Paris+", que tant nous envient.

Enfin, deux politiques publiques essentielles pour nous, les écologistes, voient leur budget global augmenter : la délégation climat et la délégation santé, un accompagnement plein et entier pour les Parisiennes et les Parisiens. Je suis fière qu'à Paris nous ne baissions pas les bras et que nous continuions à défendre la justice sociale et la justice climatique.

Vous l'avez compris, les écologistes resteront mobilisés pour accélérer la transformation de notre ville jusqu'à la fin de la mandature et, bien évidemment, au-delà. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce budget.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, nous allons à présent procéder au vote des amendements, des vœux et des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, ainsi que des différents budgets. Je mettrai successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et les budgets spéciaux. Le vote du budget primitif 2025 de la Ville de Paris s'effectuera globalement et non par chapitre, je rappelle donc qu'il n'y a aucune reprise de parole et qu'on ne perturbe pas le déroulement du vote. Je demanderai à Paul SIMONDON l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux en cas de besoin, puis nous voterons. Nous poursuivrons par le budget primitif de la Ville de Paris pour 2025, le projet de délibération DFA 70.

Tout d'abord, l'Exécutif a proposé une lettre rectificative sur l'amendement n° 144 du groupe Paris en commun. Je crois que cet amendement est retiré.

L'amendement n° 145 du groupe Paris en commun, je crois, est aussi retiré au profit de la lettre rectificative.

L'amendement n° 146, Monsieur le Président, c'est la même chose. Retiré.

Le n° 147, il s'agit toujours d'un amendement du groupe Paris en commun et il est aussi retiré.

L'amendement n° 151 du groupe "Les Écologistes", je crois, est retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem sur l'amendement n° 152 du groupe "Les Écologistes".

Idem sur l'amendement n° 153 du groupe "Les Écologistes".

Idem sur l'amendement n° 154 du groupe "Les Écologistes" et sur les amendements n°s 155, 156 et 157.

L'amendement n° 161 des groupes "Les Écologistes" et Paris en commun est retiré aussi.

L'amendement n° 162 du groupe "Les Écologistes" est retiré.

L'amendement n° 163, idem, retiré.

L'amendement n° 164, retiré également.

L'amendement n° 165, retiré.

L'amendement n° 166, retiré aussi.

L'amendement n° 167, retiré.

L'amendement n° 168, retiré.

L'amendement n° 169, retiré.

L'amendement n° 170, idem.

L'amendement n° 171, idem.

L'amendement n° 176, même chose.

L'amendement n° 1 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 2 du groupe Communiste et Citoyen, retiré.

L'amendement n° 3 du groupe Communiste et Citoyen, retiré.

L'amendement n° 4 du même groupe, retiré.

L'amendement n° 5 du même groupe, retiré.

L'amendement n° 6 du groupe Communiste et Citoyen, je crois, est retiré aussi. Je vous remercie.

L'amendement n° 7 du groupe Communiste et Citoyen, retiré.

L'amendement n° 8 du même groupe, retiré.

L'amendement n° 9 du même groupe, retiré.

L'amendement n° 10 du même groupe, retiré.

L'amendement n° 11 du même groupe, retiré.

L'amendement n° 12, retiré également.

L'amendement n° 13, également.

L'amendement n° 14 aussi.

L'amendement n° 15 également.

L'amendement n° 16, retiré aussi.

L'amendement n° 17, retiré.

L'amendement n° 18, retiré.

L'amendement n° 19, pareil.

L'amendement n° 20, idem.

L'amendement n° 21, de même.

L'amendement n° 158 du groupe "Les Écologistes", je crois, est retiré également.

L'amendement n° 159 du même groupe, "Les Écologistes", retiré.

L'amendement n° 160 du groupe "Les Écologistes", retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Avis défavorable de l'Exécutif sur l'amendement n° 150 déposée par le groupe Union Capitale.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 150 est repoussée.

Avis défavorable de l'Exécutif sur l'amendement n° 172 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 172 est repoussée.

Avis défavorable sur l'amendement n° 174 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 174 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 175 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 175 est repoussée.

L'amendement n° 178 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est retiré de l'ordre du jour.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 23 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 23 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 24 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 24 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 25 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 25 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 26 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 26 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2024 DFA 70-1° - Budget primitif d'investissement pour 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 70-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2025, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2024 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

- à la somme de 2.088.313.237,00 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;

- à la somme de 2.394.894.295,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

(Voir annexe n° 1).



La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonction	Autorisations de programme nouvelles
<b>0 - Services généraux<sup>1</sup></b>	<b>408.579.088,00</b>
<b>1 - Sécurité</b>	<b>17.624.000,00</b>
<b>2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>117.912.355,00</b>
<b>3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>192.895.365,00</b>
<b>4 - Santé et action sociale<sup>2</sup></b>	<b>48.758.290,00</b>
<b>5 - Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>1.148.481.934,00</b>
<b>6 - Action économique</b>	<b>7.244.000,00</b>
<b>7 - Environnement</b>	<b>71.084.000,00</b>
<b>8 - Transports</b>	<b>75.734.205,00</b>
<b>Total général</b>	<b>2.088.313.237,00</b>

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2025, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2025, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à 999.722.797,00 euros ou à un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit par des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (*Euro Medium Term Notes*) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Ces emprunts pourront être réalisés sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, ESTER (et ses composés), OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

<sup>1</sup> La fonction "Services généraux" regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 - "Services généraux" ; 900-5 - "Gestion des fonds européens" ; 923 - "Dettes et autres opérations financières" ; et 950 - "Dépenses imprévues".

<sup>2</sup> Y compris chapitre 904-4 - "RSA".

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être "in fine" ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire. Dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés.

Mme la Maire est autorisée à effectuer des mises à jour du programme EMTN en tant que de besoin en cours d'exercice.

Les conditions dans lesquelles la Maire de Paris peut décider de mettre en place des opérations de couverture sont les suivantes :

- la durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent ;

- le montant de la couverture d'une opération ne peut aller au-delà de son encours ;

- le profil final composé par l'emprunt d'origine et le ou les swaps de couverture devra rester classé A1 selon la charte Gissler ;

- les index révisables de référence en euro des contrats de couverture de taux d'intérêts devront être les mêmes que ceux autorisés pour les emprunts tels que déterminés ci-dessus ;

- les devises de référence des contrats de couverture de change pourront être les suivantes : euro, USD, GBP, CHF, JPY, HKD, NOK ou toute autre devise couramment utilisée sur les marchés ;

- les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront être :

\* des contrats d'échange de conditions d'intérêt ("*Swap*"), taux fixe contre index révisable ou index révisable contre taux fixe ; index révisable préfixé contre index révisable post-fixé ou index révisable post-fixé contre index révisable préfixé ; index révisable contre un autre index révisable ;

\* des contrats d'accord sur taux futur ("*Future Rate Agreement*" - FRA) ;

\* des contrats d'options sur taux d'intérêt, notamment : garantie de taux plafond ("*Cap*") ; garantie de taux plancher ("*Floor*") ; tunnel de taux d'intérêt associant un plafond et un plancher ("*Collar*") ;

- les opérations de couverture de change pourront être des swaps de devises ("*Cross Currency Swap*") dont le but sera de supprimer le risque de change pour la Ville de Paris ;

- les opérations de couverture pourront être modifiées, annulées partiellement ou annulées totalement. Ces opérations pourront donner lieu à la réception ou au paiement par la Ville de Paris de soultes correspondant à la valeur de marché des instruments annulés ou modifiés ;

- par ailleurs, pour les procédures d'annulation totale et afin de chercher à annuler les opérations aux meilleures conditions, la Ville de Paris se réserve la possibilité d'effectuer une assignation entre banques lorsque celle-ci est possible ;

- les établissements de crédit co-contractants dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération seront mis en concurrence et sélectionnés en fonction de leurs offres au regard des possibilités que présente le marché au moment considéré ;

- les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats d'options sur taux d'intérêt ne pourront excéder 2 % annuellement du capital de référence couvert."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 70-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2025 est adopté. (2024, DFA 70-1°).

## 2024 DFA 70-2° - Budget primitif de fonctionnement pour 2025.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer au projet de délibération DFA 70-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2025, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2512-1, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 47 des 15, 16 et 17 novembre 2022 relatives à la durée et au mode de gestion des amortissements des actifs du budget général ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2024 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 9.905.663.207,00 euros

- Recettes : 9.905.663.207,00 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 70-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2025 est adopté. (2024, DFA 70-2°).

Je vous remercie.

## 2024 DFA 70-3° - Evolutions de tarifs.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DFA 70-3° relatif aux évolutions de tarifs, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 70-3°).

### **2024 DFA 52 - Budgets primitifs 2025 des états spéciaux d'arrondissement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DFA 52 qui a trait aux budgets primitifs des états spéciaux d'arrondissement, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 52).

Les états spéciaux d'arrondissement sont adoptés.

Je vous remercie.

### **2024 DFA 71 - Projet de budget primitif emplois pour 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au projet de délibération DFA 71 concernant le projet de budget primitif emplois pour 2025 de la Ville de Paris.

L'Exécutif émet un avis défavorable sur un certain nombre d'amendements.

L'amendement n° 40 du groupe Communiste et Citoyen est, je crois, retiré au profit de la lettre rectificative.

Idem pour l'amendement n° 41 du même groupe.

De même pour les amendements n<sup>os</sup> 42, 43, 44 et 45 du groupe Communiste et Citoyen. Ces propositions d'amendement sont retirées.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DFA 71, tenant compte de la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 71).

Mes chers collègues, le budget primitif emplois pour 2025 est adopté.

### **2024 DILT 17 - Budget primitif du budget annexe des T.A.M. 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons par le budget primitif 2025 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.

Je mets aux donc voix, à main levée, le projet de délibération DILT 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DILT 17).

### **2024 DPE 45 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2025.**

**2024 DPE 48 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2025.**

**2024 DPE 49 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 45 relatif au budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif pour 2025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 48 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement par collecte à compter du 1er janvier 2025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 48).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 49 relatif à la fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 49).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté.

**2024 DPE 46 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2025.**

**2024 DPE 47 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2025.**

**2024 DPE 57 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la contre valeur pour la redevance de performance du réseau d'eau potable au 1er janvier 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46 relatif au budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47 relatif à la fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 57 relatif à la fixation de la contre-valeur pour la redevance de performance du réseau d'eau potable au 1er janvier 2025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 57).

### **2024 CAS 1 - Communication relative au budget 2025 du C.A.S.-V.P.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au projet de délibération CAS 1. Il s'agit d'une communication relative au budget 2024 du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur ce projet de délibération.

### **2024 DSOL 32 - Budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote, à main levée, du projet de délibération DSOL 32 relatif au budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 32).

### **2024 DSOL 185 - Budget primitif créant, pour l'année 2025, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote, à main levée, du projet de délibération DSOL 185 relatif au budget primitif créant, pour l'année 2025, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 185).

Les budgets de la Ville pour 2025 sont adoptés et je vous en remercie.

### **2024 DFA 78 - Actualisation des conditions d'exonération de taxe foncière à la suite de la modification des dispositions de l'article 1383-0 B du CGI en loi de finances pour 2024.**

### **2024 DFA 79 - Transmission à la DRFiP des adresses des biens susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales (TFC).**

### **2024 DSOL 179 - Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ce n'est pas terminé, puisque nous passons au vote du projet de délibération DFA 78, il s'agit de l'actualisation des conditions d'exonération de la taxe foncière à la suite de la modification des dispositions de l'article 1383-0 B du C.G.I. en loi de finances pour 2024, du projet de délibération DFA 79 relatif à la transmission à la DRFiP des adresses des biens susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales, et du projet de délibération DSOL 179 concernant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médicosociaux pour l'exercice 2025.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 78).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 79).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 179).

### **2024 PP 85 - Budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant au projet de délibération PP 85 relatif au budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2025.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 173 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 173 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est repoussée.

A la demande du groupe "Les Écologistes", un vote dissocié est organisé sur les chapitres 931-2 et 931-8 de la section de fonctionnement, et sur les chapitres 901-2 et 901-8 de la section d'investissement.

Je propose un vote groupé sur ces chapitres.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces chapitres.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces chapitres sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 85 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 85).

### **2024 PP 83 - Modification des dispositions relatives à la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 83).

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2025 est adopté.

Mes chers collègues, permettez-moi de vous remercier, de remercier bien sûr Paul SIMONDON, de remercier Olivia POLSKI, de remercier Patrick BLOCHE, de remercier les présidents de groupe de ma majorité municipale, de

remercier l'administration de la Ville, bien sûr, la Secrétaire générale, la DFA, la DRH, et de vous dire, comme l'a si bien dit Rémi FÉRAUD tout à l'heure, que ce soir, dans un climat d'instabilité générale, la Ville de Paris, Capitale de la France, est dotée d'un budget, et nous en sommes fiers. Merci, mes chers collègues !

## Compte rendu de la 7e Commission.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Comme nous ne nous arrêtons jamais, il paraît que nous continuons avec la 7e Commission. Je donne la parole à sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS.

**Mme Geneviève GARRIGOS.** - Madame la Maire, je vais peut-être attendre que cela se calme un peu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, nous allons attendre, vous avez raison.

**Mme Geneviève GARRIGOS.** - Bonsoir. Nous sommes ravis de commencer ce dernier Conseil de Paris de l'année par la 7e Commission, de cette année olympique, je puis dire, puisque la 7e Commission représente aussi les sports et les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Notre Commission s'est réunie le 10 décembre dernier...

S'il vous plaît !

Notre Commission s'est réunie le 10 décembre dernier, Journée internationale des droits humains. C'est avec une certaine émotion que, quelques jours après la fin du régime des ASSAD, qui a terrorisé les Syriens et les Syriennes pendant plus de cinquante ans indépendamment de leur identité, de leur religion, de leur nationalité, nous avons auditionné le co-président des municipalités de l'Administration autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, M. Jihad OMAR, qui a pu nous éclairer sur la situation en cours.

*(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE,** premier adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît.

**Mme Geneviève GARRIGOS.** - Si le Gouvernement d'Ankara n'a cessé de bombarder les populations kurdes d'Afrin à Kamychli depuis des années, les bombardements se sont intensifiés ces dernières semaines et s'accompagnent d'actions au sol, qui, comme à Manbij ou à Kobané, ont déjà fait de très nombreuses victimes civiles, contraintes une fois de plus à l'exil.

**M. Patrick BLOCHE,** premier adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît !

**Mme Geneviève GARRIGOS.** - Pourtant, fidèles à leur tradition d'accueil, les communes du Rojava ont accueilli plus de 100.000 déplacés en provenance notamment d'Alep, et ce, quelle que soit leur communauté ethnique ou religieuse, comme ils l'ont toujours fait.

Jihad OMAR nous a ainsi indiqué que, alors que la résolution de 2019 du Conseil de sécurité imposant à la Turquie de permettre l'accès à l'aide humanitaire par la frontière syro-turque n'est pas respectée, privant les Kurdes d'une aide essentielle, de très nombreuses écoles ont été fermées pour accueillir les déplacés, les hôpitaux sont saturés, et l'approvisionnement pour l'aide alimentaire et la distribution d'eau est très insuffisant.

Dans ce contexte politique instable et face aux attaques d'Ankara, M. Jihad OMAR a notamment rappelé à quel point il était important que les Kurdes soient associés à la transition du pouvoir et que leurs droits soient inscrits dans la nouvelle Constitution de la Syrie, dans la lettre et l'esprit de la convention 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Par des tournées en Europe, il en appelle à l'opinion publique internationale pour que les Kurdes ne soient pas une fois de plus la variable d'ajustement dans les accords de la région...

Juste, si vous pouviez écouter, la situation des Kurdes est quand même extrêmement difficile à l'heure actuelle.

Pour qu'ils ne soient pas encore une fois la variable d'ajustement dans les accords de la région, donc, qu'ils soient totalement intégrés aux différents processus politiques, et qu'une aide humanitaire conséquente puisse leur parvenir. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques instants avec plusieurs vœux concernant le soutien de la Ville de Paris aux Syriennes et Syriens.

Parmi les autres dossiers aux relations internationales, que nous allons examiner dans quelques instants, il y a une subvention à l'association "Coup de Soleil" pour le Maghreb des livres, qui se tient à l'Hôtel de Ville depuis 2001, et qui fait écho à l'arrestation de l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL il y a quelques semaines à son arrivée en Algérie. Plusieurs vœux déposés à ce Conseil demandant sa libération immédiate et sans condition seront examinés en 4e Commission, alors qu'ils avaient été présentés dans notre Commission.

Des vœux sur la situation en Géorgie, ainsi que sur la situation au Proche-Orient par différents groupes vous sont également proposés.

En ce qui concerne les sujets liés à la délégation de Pierre RABADAN, deux projets de délibération évoquent l'héritage matériel des Jeux Olympiques et Paralympiques, et nous reviendrons sur un partenariat avec la N.B.A.



pour les deux matchs qui auront lieu en janvier prochain à l'Accor Arena, je suis sûre que M. Eric LEJOINDRE s'en réjouit.

Nous aurons également à examiner des vœux en lien avec la délégation d'Anouch TORANIAN.

Pour conclure, et avant de vous souhaiter de bons échanges pour ce Conseil et une très bonne fin d'année, j'aimerais convoquer à notre Assemblée Alaa Abdel FATTAH, égypto-britannique, journaliste, leader du mouvement de la révolution de la place Tahrir en 2011, prisonnier d'opinion, citoyen d'honneur de la Ville de Paris, qui aurait dû être libéré depuis septembre après avoir effectué une peine de cinq ans à la suite d'un procès inéquitable. Sa mère, Laila SOUEIF, a initié une grève de la faim depuis 79 jours et chaque matin se présente devant le Ministère des Affaires étrangères pour demander à David LAMMY qu'il intervienne pour la libération d'Alaa. Joignons-nous à cet appel afin qu'il puisse retrouver très rapidement sa famille.

Je vous souhaite de bons travaux.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour cet exercice compliqué, mais le silence est revenu grâce à votre autorité naturelle.

### **2024 DGRI 67 - Subvention (18.000 euros) à l'association "Coup de Soleil" pour l'organisation du Maghreb des Livres et signature d'une convention.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 67 et l'amendement technique n° 59 qui s'y rattache. Le projet DGRI 67 est relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Coup de Soleil", pour l'organisation du Maghreb des livres et, de fait, la signature d'une convention.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a accueilli en juin dernier la 30e édition du Maghreb des livres, festival incontournable pour tous les passionnés de littérature, d'histoire et d'information sur le Maghreb et sa diaspora. Comme chaque année, cet événement était l'occasion de mettre à l'honneur de nombreux auteurs, autrices et intellectuels des deux rives de la Méditerranée. Cette année, le Maroc était l'invité d'honneur d'un festival, rythmé, le long d'un week-end, par des rencontres, des cafés littéraires, des expositions, des débats.

Ce Maghreb des livres ne saurait exister sans le travail mené par l'association "Coup de Soleil", née au début des années 1980, à peu près à l'époque de la première marche pour l'égalité contre le racisme, plus connue comme la "marche des beurs". Pour Georges MORIN, l'un de ses fondateurs, l'objectif de l'association était de renforcer les liens entre les populations du Maghreb, en France et ailleurs, quel que soit leur pays d'origine, leur religion ou leur culture.

Avec le Maghreb des livres, il s'agit en effet de mettre en lumière encore et toujours les apports multiples du Maghreb et de ses diasporas à la culture et à la société française. Quoi de mieux en effet que la littérature pour s'ouvrir aux autres, appréhender les différences et faire vivre cette culture commune à tous celles et ceux qui vivent au Maghreb ou qui, en France, ont des attaches avec cette région.

Alors que ce festival littéraire fait la promotion du dialogue, de la tolérance, de la liberté d'expression, je ne peux évidemment pas évoquer le Maghreb des livres, auquel il a souvent participé, sans parler de l'arrestation de l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL il y a quelques semaines lors de son arrivée à Alger. Je sais que plusieurs vœux qui seront étudiés en 4e Commission, dont celui déposé par mon groupe, demandent sa libération immédiate et sans condition. Dans un contexte de tensions diplomatiques entre la France et l'Algérie, Boualem SANSAL, opposant de toujours au fondamentalisme religieux, a été arrêté en raison de sa liberté de penser, d'écrire et de s'exprimer. Il est aujourd'hui accusé de mettre en péril l'intégrité nationale du pays et risque la prison à perpétuité.

Aussi, je tenais pour conclure à citer la tribune publiée il y a quelques jours et signée, entre autres, par les prix Nobel de littérature Annie ERNAUX, Jean-Marie LE CLÉZIO, Orhan PAMUK et Wole SOYINKA, ainsi que les écrivains Kamel DAOUD et Salman RUSHDIE : "Exigeons la libération immédiate de Boualem SANSAL et de tous les écrivains emprisonnés pour leurs idées. Nous ne pouvons pas rester silencieux. Il y va de la liberté, du droit à la culture et de nos vies à nous, écrivains ciblés par cette terreur".

Si vous ne l'avez pas encore lu, je vous conseille de lire et d'offrir le prix Goncourt "Houris" de Kamel DAOUD, c'est une merveille.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS, pour votre intervention.

La parole est à Paul HATTE, dans le silence.

**M. Paul HATTE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vingt-quatre ans nous séparent de l'arrivée au pouvoir de Mme HIDALGO.

Vingt-quatre ans. Madame, lorsque vous avez pris possession de l'Hôtel de Ville en 2001 par la volonté des Parisiens, les tours jumelles n'étaient pas encore tombées. J'avais six ans et j'apprenais à lire. En 2001, la guerre en Irak n'avait pas eu lieu et il fallut attendre sept ans plus tard pour que Barack OBAMA devienne Président des Etats-Unis.

En 2001, Madame la Maire, le Minitel était à son apogée, internet existait à peine, et il fallut attendre quelques années pour entendre le son crépitant d'un modem internet résonner dans les bureaux de l'Hôtel de Ville.

Tenez-vous bien, Madame la Maire, votre arrivée au pouvoir en 2001 est aussi loin de nous que 2001 l'est de la création du poste même de Maire de Paris, en 1977, ou que le premier choc pétrolier. Pour les 16 millions de Français nés après 2001 et pour 1 Parisien sur 5, vous êtes au pouvoir depuis toujours.

Eh bien, Madame la Maire, l'engorgement dans les ordres de la République est une maladie grave, une maladie chronique qui a ses symptômes, parmi lesquels ce projet de délibération.

Il nous est en effet demandé de verser la subvention de 18.000 euros à une association présidée par un homme dont je tairai le nom, mais dont j'apprends en fouinant, patatras, qu'il fut le collaborateur d'un Ministre dans différents gouvernements de François Mitterrand, qu'il fut le collaborateur du secrétariat international du Parti socialiste dans les années 1990, et qu'il fut élu de votre camp.

C'est aussi le cas du projet de délibération suivant, DGRI 68, qui est, tenez-vous bien, de 50.000 euros, et dont j'apprends, par la bande, que l'association célébrée est présidée par un autre homme, qui fut candidat pour le Nouveau Front populaire il y a juste six mois et qui portait les couleurs de votre parti dans un territoire contigu à Paris.

N'avez-vous pas honte, Madame la Maire, de distribuer l'argent des Parisiens à vos amis alors que le budget s'enfonçe ou que les écoles s'écaillent ? Eh bien, je le dis à votre successeur, celui qui portera votre fer haut, les Parisiens n'en peuvent plus de cette petite musique, les Parisiens en ont plein le dos - ré, mi. Alors, vivez si m'en croyez, n'attendez pas demain, cueillez dès aujourd'hui les roses de Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Vraiment, Paul HATTE, vous auriez pu nous épargner cette intervention. Figurez-vous que, vous aviez peut-être six ans en 2001...

Attention à quoi ? Ne me la jouez pas Mme DATI quand elle dit "faites attention, Monsieur BLOCHE", avec toujours ce ton menaçant.

Monsieur HATTE, je veux vous dire simplement : vous êtes donc né en 1995, par déduction, mais vous savez, l'histoire a commencé avant votre naissance. En l'occurrence...

Dans votre intervention, vous avez eu tendance, vous avez voulu nous faire croire que l'histoire avait commencé avec vous. Non, elle a commencé avant vous et elle se poursuivra après vous. En l'occurrence, mettre en cause l'association qui s'appelle "Coup de Soleil", qui nous offre effectivement depuis deux décennies...

Non, non ! Si vous voulez, cette façon de mettre en cause une personnalité sans la nommer est évidemment courageuse. En l'occurrence, c'est Georges MORIN, un homme remarquable, respectable, qui est engagé depuis toujours dans un partage des cultures des deux côtés de la Méditerranée. C'est son histoire, il est né en Algérie, dans le Constantinois très exactement, et il a voulu rapprocher les peuples du Maghreb avec le peuple de France. C'est cela, sa vie, ce à quoi il a contribué : permettre ce croisement des cultures et permettre que nous puissions mieux vivre ensemble et mieux faire société sur le territoire national, compte tenu du nombre de personnes originaires du Maghreb qui y vivent et qui y ont fait leur vie.

Vous mettez en cause "Coup de Soleil" et vous mettez en cause son président, Georges MORIN, qui est un homme remarquable, au prétexte qu'il a été collaborateur de Louis Mermaz il y a 40 ans. Et alors ? Etait-ce indigne d'être collaborateur de Louis Mermaz il y a 40 ans ? Sincèrement !

Vous savez, Monsieur HATTE, là où j'en suis arrivé aujourd'hui, il n'y a qu'une seule chose que je n'aime pas dans la vie : être déçu. Vous m'avez déçu !

Je donne la parole à Laurent SOREL, s'il la souhaite.

**M. Laurent SOREL.** - Je me suis désinscrit. J'ai peur de vous décevoir, moi aussi.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Avec "Coup de Soleil" ? Je n'espère pas.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Monsieur le Maire. Je voulais me désinscrire, mais l'intervention de M. HATTE est quand même proprement scandaleuse.

Je vous conseille, avant d'attaquer la littérature, avant d'attaquer un tel événement culturel, puisque l'on parle du Maghreb des livres, d'aller au moins visiter ce lieu, qui a trente ans d'existence, qui a fait parler énormément

d'écrivains et d'écrivaines, et qui est reconnu internationalement, plutôt que d'attaquer des personnes qui sont à la tête de l'association qui l'organise.

Sinon, vous pouvez aussi attaquer le Felipé, le festival du livre écologiste. Il y a beaucoup de festivals sur le livre que vous pouvez attaquer. Là, vous attaquez la culture et, surtout, vous attaquez la culture sur une région du monde, le Maghreb. Vous rendez-vous compte de ce que vous faites ? C'est proprement scandaleux. C'est même dangereux.

Dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui de la réécriture de l'histoire, ce que vous faites est dangereux. Dans votre intervention, vous avez cité des dates. Vous rendez-vous compte ? Lisez Orwell, "1984", dans ce cas. Dans "1984" d'Orwell, à un moment, on réécrit l'histoire. Il y a trois zones en conflit et, au lendemain d'un changement de l'histoire, on réécrit tous les livres et ce n'est plus le même belligérant. C'est très dangereux. Vous avez cité des dates quand même très importantes, qui ont marqué l'histoire de l'humanité, entre les deux guerres en Irak, entre l'attentat du 11 septembre. Franchement, c'est inconscient ce que vous avez fait. Je n'irai pas plus loin.

Je vous conseille de voter le projet de délibération, d'aller visiter ce lieu et de lire les livres qui sont présentés. Vous verrez, les livres qui sont présentés là-bas n'ont rien à voir avec ce que vous racontez.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour répondre.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne dirai pas mieux que ce que vous avez dit concernant la mise en cause de l'organisateur de l'association "Coup de Soleil", qui est un homme remarquable.

Merci, Madame la Conseillère, chère Dominique, vous avez décrit avec justesse ce qu'est le Maghreb des livres. Il intervient évidemment à un moment particulier, Jérôme GLEIZES l'a également rappelé, et il faut le remettre dans le contexte. Il y a eu le Goncourt de Kamel DAOUD, un Goncourt magnifique.

Egalement, je voudrais que nous ayons une pensée ce soir pour Boualem SANSAL, qui a été arrêté et transféré dans un hôpital psychiatrique, mais mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL aura l'occasion de porter un vœu en soutien à cet écrivain.

Par ailleurs, j'ai entendu ces derniers temps des approximations et des propos assez scandaleux sur les subventions attribuées par la Ville de Paris à l'international, et je voudrais en dire quelques mots.

Tout d'abord, je veux rappeler à ceux qui ne le savent pas que cette coopération et ces subventions internationales s'inscrivent dans un cadre juridique, défini par le Code des collectivités territoriales. C'est donc la loi qui permet à la Ville de Paris, comme aux autres Villes françaises, d'ailleurs, d'agir à l'international, ce n'est pas une volonté subite de la Maire de Paris. Il faudrait quand même être responsable sur ce point.

Sans parler que c'est Jacques Chirac, il n'y a pas d'anciens collaborateurs du Président Jacques Chirac ici, qui fut Maire de Paris, qui a voulu que la Ville de Paris soit un acteur fort à l'international. Il faut donc être un peu cohérent, lorsque l'on a servi le Président Chirac, Maire de Paris, en ne critiquant pas une partie de l'action qu'il a voulue pour le prestige de cette ville.

Enfin, je dirais également que Paris est représentée au sein de nombreuses conférences, dont le Conseil national pour le développement de la solidarité internationale et la Commission nationale de la coopération décentralisée, sous l'égide du Ministre des Affaires étrangères et de l'Europe, qui salue tout le temps l'action de Paris à l'international. Cela a d'ailleurs été le cas car nous étions la seule collectivité locale à prendre la parole lors de la conférence sur le Liban, pour expliquer au même niveau que les Etats l'action menée par la Ville de Paris.

Je suis donc particulièrement fier de l'action que nous menons, particulièrement fier des subventions que nous votons, et particulièrement fier de celle-ci, que nous allons voter ce soir.

Je vous en remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 59 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 59 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DGRI 67).

Il est adopté. Merci beaucoup, notamment aux élus de l'opposition, d'avoir voté ce projet de délibération.

**Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Syrien.**

**Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une aide d'urgence en faveur de la minorité chrétienne en Syrie.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 57, 58 et 58 bis sont relatifs au soutien de la Ville de Paris au peuple syrien.

Je donne la parole au président Rémi FÉRAUD, pour présenter le vœu n° 57 du groupe PEC... C'est Geneviève. Je donne la parole à la présidente Geneviève GARRIGOS, pour présenter le vœu n° 57.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Syrie est libre, la Syrie s'est libérée. Née de tags d'enfants sur les murs de Deraa, de roses brandies par des femmes et des hommes qui voulaient montrer qu'ils étaient pacifiques, la révolution de 2011 a été précipitée par Bachar AL-ASSAD dans les gorges d'un enfer que Dante n'aurait osé imaginer. Les cris des suppliciés hantent toujours les nuits de celles et ceux qui ont refusé de l'ignorer. Nous nous inquiétons de la suite. Les Syriens et les Syriennes, enfin libres, espèrent.

Je voudrais vous lire le message de César, vous savez, ce photographe syrien qui a sorti 55.000 photos des geôles de Bachar AL-ASSAD, et qui, le 10 décembre dernier, a reçu le prix des Droits de l'homme de la République française, délivré par la C.N.C.D.H. A cette occasion, comme lui-même était encore caché, il nous a envoyé ces mots : "Nous avons sacrifié, risqué nos vies pour faire entendre au monde la voix et les cris des victimes qui ont souffert et ont été torturés de longs mois et années dans les centres de détention syriens seulement parce qu'elles avaient réclamé le droit de vivre en liberté et avec dignité."

Il est certain, Mesdames et Messieurs, que vous avez vu les images horribles et terrifiantes de milliers de corps mutilés de vieillards, de femmes et d'enfants syriens, qui ont été arrêtés, torturés et tués de manière systématique dans les prisons de Bachar AL-ASSAD et de ses dirigeants des services de renseignements militaires. Ces images sont des preuves accablantes de la responsabilité du régime syrien...

S'il vous plaît !

Ce sont des preuves accablantes de la responsabilité du régime syrien, dictatorial dans la pratique de la torture, les meurtres et la volonté d'affamer des milliers de citoyens syriens dans les centres de détention. Le criminel Bachar AL-ASSAD et ses dirigeants se sont dépouillés de tout signe d'humanité et de miséricorde pour rester sur leurs sièges, tachés du sang des Syriens innocents.

Chers Mesdames et Messieurs, le monde a été témoin hier d'un événement historique qui ne se reproduira pas dans la vie des Syriens : le peuple syrien a brisé les chaînes de l'esclavage et de l'humiliation, il s'est libéré des crimes et de la brutalité de la famille criminelle ASSAD. Ils ont écrit une nouvelle histoire pleine d'espoir et d'optimisme, que le peuple syrien vivra avec fierté et dignité. Une nouvelle aube s'est levée, dont le titre est que le temps de l'esclavage et de la tyrannie est fini, grâce au soutien des peuples du monde libre qui ont été et continuent d'être aux côtés du peuple syrien.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Aurélie PIRILLO, pour présenter, sur le même sujet, le vœu n° 58 de son groupe, le groupe Changer Paris.

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes tous d'accord pour nous réjouir de la chute de Bachar AL-ASSAD et de sa dictature, qui fut parmi les plus sanguinaires de notre temps, je l'ai bien rappelé dans mon vœu.

Pour autant, la prise du pouvoir de toute la Syrie par les rebelles islamistes ne me réjouit pas. L'arrivée au pouvoir d'anciens combattants de Daesh, d'al-Nosra et d'Al-Qaïda fait craindre le pire aux chrétiens d'Orient, aux Kurdes et à toutes les minorités. AL-JOULANI et son organisation restent classés comme terroristes par la France et les Etats-Unis, sa tête est même mise à prix pour 10 millions de dollars. Bien que ce groupe islamique tente de rassurer, les mémoires de promesses trahies par al-Nosra et Daesh en 2014 planent encore.

Il y avait plus de 2 millions de chrétiens en Syrie en 2011, ils ne sont plus que 200.000 aujourd'hui. La minorité chrétienne a payé un lourd tribut de la guerre de 2011. Ils sont encore traumatisés par les églises brûlées ou changées en mosquée, les prises d'otages et les meurtres. L'évêque de Homs a dit : "C'est fini, tous ceux qui partent aujourd'hui ne reviendront plus. Les islamistes qui contrôlent désormais la Syrie vont imposer leur loi. Quoi qu'ils en disent, ils s'en prendront tôt ou tard aux chrétiens et à leur liberté."

Alors, je suis très surprise, mes chers collègues, que vous n'avez pas eu un mot pour les minorités dans votre vœu initial. Vous parlez de démocratie et de liberté, mais quelle liberté les terroristes islamistes vont-ils apporter au peuple syrien ? Je suis très surprise que vous n'avez pas eu un mot pour les femmes syriennes. Où sont les féministes à la gauche de cet hémicycle ?

Chère Geneviève, chère Aminata, le mois dernier, dans ce même hémicycle, vous dénonciez la situation particulièrement préoccupante des femmes dans les pays dirigés par les régimes islamistes, je vous cite : "au Pakistan, le régime des talibans empêche les femmes de parler entre elles, sous peine d'emprisonnement", "en Iran, le régime des mollahs harcèle les femmes, les arrête, les frappe et les condamne parfois jusqu'à la peine de mort", "en Irak, on envisage de baisser le consentement sexuel de 18 à 9 ans pour les filles", "des régimes féminicides". Mais ce sont ces hommes précisément qui ont pris le pouvoir en Syrie ! Alors que certains grands avocats internationaux essaient de faire reconnaître l'apartheid de genre, dans cet hémicycle, on n'a pas eu un mot sur l'avenir de ces femmes syriennes.

Alors, qu'attendez-vous vraiment de ces gens ? Moi, je souhaite en tout cas que la Ville de Paris débloque une aide pour venir en aide à la minorité chrétienne de Syrie, à travers des associations qui œuvrent sur le terrain, pour venir en aide aux milliers de familles qui ont pris la route de l'exode pour échapper à ces terroristes islamiques.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélie PIRILLO.

Allez, ne vous interpellez pas...

Merci beaucoup...

La parole, pour remettre un peu de sérénité dans cet hémicycle...

C'est bon, nous vous avons entendues, cela ne sert à rien de crier !

Pour remettre un peu de sérénité dans nos débats, la parole est à Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer.

Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève GARRIGOS, Madame la Conseillère de Paris, chère Aurélie PIRILLO. Tout d'abord, la Syrie connaît un tournant historique majeur : après 24 années de pouvoir autoritaire, le régime des ASSAD est tombé. Les terribles images de la prison de Saindaya nous livrent les atrocités commises par ce régime, les atrocités de torture, les atrocités qu'ils ont fait subir à leur peuple.

Effectivement, comme vous le dites, de nombreuses inquiétudes restent, particulièrement pour les minorités kurdes et chrétiennes présentes sur place. Le contexte actuel en Syrie reste alarmant. La prise de contrôle de plusieurs territoires stratégiques, comme Tel Rifaat, par des rebelles pro-turcs au détriment des Forces démocratiques syriennes, majoritairement kurdes, illustre les nouvelles menaces pesant sur ces populations.

Dans le même temps, le groupe islamiste radical Hayat Tahrir al-Cham, bien qu'il cherche à se repositionner comme un acteur politique fréquentable, pourrait être un danger pour les minorités et les valeurs démocratiques. Les Kurdes de Syrie en particulier sont confrontés à une hostilité exacerbée, notamment en raison de la politique du régime turc d'ERDOGAN, qui poursuit activement ses propres objectifs géopolitiques en Syrie.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'engagement du président de l'Institut kurde de France, Kendal NEZAN, avec qui je suis en relation permanente sur le sujet depuis le début de la crise en Syrie.

Quant aux chrétiens d'Orient, leur présence, déjà drastiquement réduite après des années de conflit, vous l'avez souligné, peut là aussi être mise en danger par des forces islamistes.

Paris a donc le devoir de réaffirmer son engagement auprès des populations civiles syriennes en insistant sur les points suivants : un soutien à une transition politique démocratique fidèle aux aspirations des Syriens et Syriennes, la condamnation de toutes les ingérences étrangères, la protection renforcée des différentes communautés et minorités et, enfin, permettre la traduction devant la justice internationale de Bachar AL-ASSAD et des responsables du régime impliqué dans les exactions.

Madame PIRILLO, pour vous répondre plus spécifiquement, comme je vous l'avais dit en commission, nous n'attribuons pas de subventions avant d'avoir pu étudier avec les services de la Direction générale des Relations internationales avec une association ciblée comment nous pouvons agir, je ne pourrai donc pas accepter votre vœu et je vous demande de le retirer. Je vous l'ai dit, nous prenons aussi en compte la situation des chrétiens d'Orient, mais je ne peux pas accepter votre vœu.

Voilà, Monsieur le Maire.

Je vous appelle à voter le vœu de la majorité.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 57 est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Oui. Merci, Geneviève GARRIGOS.

Le vœu n° 58 du groupe Changer Paris est-il retiré ?

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Oui, je le retire. Je veux juste vous remercier, cher Arnaud. Je le retire parce que j'ai confiance en vous, je sais que vous saurez être responsable, et nous travaillerons ensemble avec les associations. Je vous remercie de votre engagement.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélie PIRILLO, d'avoir retiré votre vœu n° 58.

Il ne reste que le vœu n° 58 bis de l'Exécutif.

Jérôme GLEIZES, explication de vote sur le vœu n° 58 bis ? Je dis cela parce que vous étiez inscrit sur le vœu n° 58. Faites-vous un habile transfert d'un vœu à l'autre ? Vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je préfère faire une explication de vote plutôt qu'un rappel au règlement par rapport à l'attaque de Mme PIRILLO à notre égard.

Savez-vous qu'aujourd'hui, dans ces locaux a lieu actuellement un colloque sur les Kurdes, et notamment sur la résistance des femmes kurdes ? Savez-vous par exemple que l'une des administratrices, Berivan, a été torturée ? Savez-vous...

Je ne vous demande pas votre avis. Je suis désolé, il n'y a pas de "tac au tac" dans cette Assemblée. Nous pourrions en discuter à l'extérieur, si vous voulez, mais là, il n'y a pas de "tac au tac".

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Ne vous invectivez pas. Jérôme, continue...

Nous avons bien compris. Jérôme GLEIZES a la parole, et lui seul, et il ne va pas interroger Mme PIRILLO.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Manifestement, il y a beaucoup d'émotion. Je remets aussi notre émotion par rapport à cela : nous nous faisons attaquer alors que, il y a dix ans, quand Kobané était attaqué par les djihadistes, nous manifestations tous les samedis, je manifestais, et j'étais un des rares Français à être auprès des Kurdes, et je ne vous ai pas vue à ce moment...

Moi non plus, je n'étais pas élu. Ce n'est pas la question. Faut-il être élu pour aller manifester ?

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Vous n'étiez pas élus, ni l'un ni l'autre, vous vous êtes connus plus tard...

Arrêtez, stop ! Jérôme, tu as une explication de vote, je voudrais...

**M. Jérôme GLEIZES**. - C'est elle qui m'interpelle. Elle ne connaît pas les règles de la bienséance.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Silence !

Vous n'étiez pas élus à l'époque, vous ne vous connaissiez pas. Vous avez été élus, vous vous connaissez. C'est comme cela que commencent de très belles histoires.

Jérôme, je souhaiterais que tu te concentres sur l'explication de vote de ton groupe.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je vais terminer sur un dernier élément, la question des chrétiens en Syrie. Je ne poserai pas de questions, sinon vous allez me répondre.

Actuellement, une partie des chrétiens sont dans les F.D.S., les Forces démocratiques syriennes, qui sont essentiellement, avec les Y.P.G., en lutte contre les djihadistes. Cela, c'est une partie des chrétiens. Ce sont plutôt des chrétiens orthodoxes et beaucoup d'Arméniens sont parmi eux, et, parmi ces Arméniens, beaucoup sont chrétiens.

Ensuite, il y a ceux, malheureusement, qui ont été aux côtés de Bachar AL-ASSAD, ceux qui ont combattu au sein de l'armée syrienne contre la résistance.

Dire comme cela "l'ensemble des chrétiens" n'a donc pas de sens. Ce n'est pas parce qu'on est chrétien que l'on est forcément bon...

Bien sûr que je connais la question !

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Est-ce que vous pouvez vous taire ? Vous n'êtes pas interpellée, vous n'avez donc pas à intervenir !

Jérôme, tu continues.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Nous remercions quand même Mme PIRILLO d'avoir retiré son vœu et de se mettre derrière le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Enfin ! Je connaissais l'épilogue, c'est la raison pour laquelle je ne voulais pas que vous interrompiez Jérôme GLEIZES. Cela se finit comme ça.

La parole est à Camille NAGET, pour une explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Madame la Maire, chers collègues, une explication de vote qui, je n'en doute pas, nous rassemblera toutes et tous autour du vœu de l'Exécutif.

Chers collègues, ASSAD est tombé, et sa dynastie avec lui. Ces derniers jours, le peuple syrien fête une nouvelle liberté et nous nous réjouissons avec eux, parce que nous n'avons pas d'indignation à géométrie variable de ce côté de l'hémicycle.

Le lendemain de la chute d'ASSAD s'est installé dans l'Union européenne un concours d'indignité. L'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Belgique ont d'ores et déjà suspendu le traitement des demandes d'asile des réfugiés en provenance de Syrie, comme si c'était là la première des priorités. En France, d'ailleurs, Bruno RETAILLEAU, feu Ministre de l'intérieur de la droite, a déclaré travailler à cette même suspension. Jordan BARDELLA, bien sûr, n'était pas en reste pour porter les mêmes propositions. Tant pis pour la diplomatie. Tant pis pour l'aide humanitaire. Tant pis pour toutes ces femmes, ces hommes et ces enfants.

Notre groupe aujourd'hui est à la fois soulagé et inquiet. La Turquie, d'un côté, et Israël, de l'autre, déploient des forces, continuent d'occuper la Syrie, dans la droite ligne de l'embrasement régional, et nous assistons à la recomposition des rapports de force entre puissance régionale et puissance impérialiste. Le tout en attendant le retour imminent de Donald TRUMP au pouvoir.

L'inquiétude, aussi, des forces islamistes auparavant considérées comme terroristes qui clament aujourd'hui être respectables et respectueuses du peuple et de ses minorités. En retour, la communauté internationale a déjà commencé à rétablir des liens. Or, nous nous devons de rester vigilants. Un énième écrasement de l'aspiration démocratique dans ce pays pourrait le replonger à nouveau dans le chaos.

C'est pourquoi notre groupe affirme son soutien à tous les Syriens, à toutes les Syriennes, dont les Forces démocratiques syriennes. Ce peuple doit pouvoir, seul, décider de son avenir, en toute souveraineté, en paix et en toute indépendance. Nous réaffirmons aussi, comme toujours, notre pleine solidarité avec les Kurdes, y compris dans le Rojava, plus menacés que jamais, pris en étau entre les islamistes et les milices pro-ERDOGAN. Leurs droits et leur souveraineté démocratique doivent être reconnus.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une dernière explication de vote, Farida KERBOUA.

**Mme Farida KERBOUA**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le départ de Bachar AL-ASSAD peut être vu comme une étape nécessaire vers une solution politique en Syrie. Il convient néanmoins de ne pas céder à un enthousiasme prématuré.

La nouvelle situation politique, encore assez floue à l'heure actuelle, est lourde d'incertitude pour la situation sécuritaire du pays. Sans un processus de transition clair, inclusif et soutenu par la communauté internationale, le pays risque de sombrer toujours plus dans le chaos. Une gouvernance inclusive et des garanties pour toutes les communautés sont essentielles pour éviter ces scénarios catastrophiques mais malheureusement pas improbables.

Le risque d'implosion du pays existe, la Syrie étant un pays multiethnique et multiconfessionnel avec les communautés alaouites, sunnites, kurdes, chrétiennes et druzes. Le départ de Bachar AL-ASSAD, membre de la communauté alaouite, pourrait en effet raviver les tensions confessionnelles. Certains groupes pourraient être marginalisés ou subir des brimades, et le risque de nettoyage ethnique ou confessionnel n'est pas à écarter.

La prise de pouvoir des rebelles en Syrie, menés par le groupe islamiste radical Hayat Tahrir al-Cham, H.T.S., classé comme organisation terroriste jusqu'alors, a des répercussions majeures, tant sur le plan national que régional. Elle pourrait donner une seconde vie à des mouvements djihadistes dans la région et au-delà, augmentant potentiellement le risque d'attentats, notamment en Europe. Le chef des rebelles, Abou Mohammed AL-JOULANI, a déclaré qu'il n'y aurait pas de monopole du pouvoir et a appelé à un gouvernement inclusif. Il faut accueillir ces déclarations avec une extrême prudence, tant le positionnement islamiste du H.T.S. suscite des inquiétudes légitimes quant à l'avenir politique du pays.

Pour leur part, les Kurdes syriens, qui avaient établi une autonomie "de facto" dans le nord du pays, craignent pour leur avenir sous le nouveau régime. Ils redoutent une remise en cause de leurs acquis et une possible répression, menée avec l'appui de la Turquie. Nous ne devons pas rester sourds à leur demande.

Enfin, quelle sera la situation des femmes dans un pays gouverné par des islamistes ? Cette question ne peut pas nous laisser indifférents.

C'est pourquoi, chers collègues, il convient de rester très vigilant et prudent, et de ne pas se réjouir trop tôt de lendemains qui chantent pour la Syrie. Nous soutenons bien entendu le peuple syrien, mais, vu le contexte, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Farida KERBOUA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 58 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 230).

Chers collègues, il est 20 heures. Vous êtes cordialement invités à partager un verre en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, ce qui signifie naturellement que je lève la séance. Elle reprendra demain matin à 9 heures.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue le mardi 17 décembre 2024 à vingt heures, est reprise le mercredi 18 décembre 2024 à neuf heures, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).*

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et tous.

La séance est reprise.

## 2024 DGRI 68 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "HuSoMe" pour une aide d'urgence aux populations civiles de la bande de Gaza.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc nos travaux en examinant le projet de délibération DGRI 68 et l'amendement technique n° 148 qui y est rattaché. Le DGRI 68 est relatif à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros et d'une convention avec l'association "HuSoMe", pour une aide d'urgence aux populations civiles de la Bande de Gaza.

Pour commencer, je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

**M. Jérôme GLEIZES**. - Madame la Maire, chers collègues.

Le conflit israélo-palestinien suscite de vives réactions dans nos rangs. Lors du dernier Conseil, M. GOVCIYAN, ici présent, a ainsi exprimé son émotion envers un collègue qui avait évoqué la poursuite d'un génocide à Gaza, rapportant sa propre histoire, celle d'un peuple meurtri par le Génocide des Arméniens.

Devant tant de souffrances et de douleurs, il est difficile de ne pas être affecté, de pleurer la mort de toutes ces innocentes et innocents. Nous, écologistes, ne hiérarchisons pas les souffrances et les douleurs : tout génocide, tout crime de masse doit être condamné.

Face à cela, la première chose consiste à partir des faits. Le 7 octobre 2023, jamais autant de personnes de confessions juives ont été assassinées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est normal que la crainte de nouveaux pogroms surgisse parmi toutes les Juives et tous les Juifs de la planète, d'autant que les actes antisémites se sont multipliés depuis.

Suite à cela, l'armée israélienne a engagé une offensive militaire des plus meurtrières de ce siècle. Selon la revue scientifique à comité de lecture "The Lancet", dans un article publié le 18 juillet 2024 intitulé - je le traduis en français - "Compter le nombre de morts à Gaza : difficile, mais essentiel", l'estimation du nombre de morts est de 180.000 personnes.

Depuis, la situation s'est dégradée. La presque totalité de la population gazaouie, 2 millions de personnes, a été déplacée, voire plusieurs fois déplacée. 80 % de la population est en proie à la famine. Il est normal que les Palestiniennes et les Palestiniens craignent une nouvelle "Nakba", nom donné à l'exode 1948, créant deux catégories de Palestiniens : ceux qui auront la nationalité israélienne, que l'on appelle souvent les Arabes israéliens, aujourd'hui, 20 % de la population, et les 80 % "autres" que nous retrouvons en Cisjordanie, à Gaza, dans l'Etat géré par l'U.N.R.W.A. ou dans la diaspora palestinienne.

Concernant l'accusation de génocide, je ne suis pas historien ou juriste pour juger la qualification, mais en tant que politique, je peux juger des intentions génocidaires dans les propos suivants. Le Ministre des Finances, Bezalel SMOTRICH, a déclaré "pas de demi-mesure : Rafah, Deir al-Balah, et Khan Younes, annihilation totale. Tu effaceras le souvenir du peuple d'Amalek de tous les cieux". La Ministre de l'Égalité sociale d'Israël, May GOLA, a déclaré : "nous les frapperons là où cela fait mal ; quiconque utilise son terrain pour planifier un nouvel Holocauste recevra de nous, avec l'aide de Dieu, une autre Nakba dont il racontera le récit à ses enfants et à ses petits-enfants pendant les 50 prochaines années".



Pour compléter ces propos, je vous conseille de lire le dernier rapport d'Amnesty International, "On a l'impression d'être des sous-humains. Le génocide des Palestiniennes et Palestiniens commis par Israël à Gaza" et de regarder les vidéos associées.

Ces discours messianiques ne sont pas nouveaux et nous les retrouverons dans toutes les religions du grand livre, mais ici, ce sont des ministres du gouvernement NETANYAHOU. Il est très toujours dangereux d'invoquer des discours religieux pour justifier des récits politiques.

Heureusement, d'autres discours sont mobilisables. Les enfants d'Abraham, pour les juifs et les chrétiens, ou d'Ibrahim pour les musulmans, sont issus de la même matrice et il ne faut jamais l'oublier. Ils continuent à se disputer : Caïn sacrifie indéfiniment son frère Abel. Dans de telles circonstances, j'ai beaucoup d'inquiétudes pour ceux qui ont des certitudes. Le doute est toujours très important.

De plus, sans être pédant, il faut toujours relire et relire le passé, notamment "Le rapport sur la banalité du mal" d'Hanna Arendt, revoir les expériences de Milgram, qui, essayant de comprendre comment le peuple allemand a pu arriver à une telle situation, a fait des expériences ; il arrive donc, malheureusement, à démontrer la soumission naturelle et l'autorité. Il y a tout de même une chose positive avec Milgram : des gens refusent toujours cette soumission à l'autorité.

Aujourd'hui, j'espère que la Ville de Paris votera notre vœu afin d'honorer, enfin, toutes les personnes mortes. On a déjà honoré les martyrs du 7 octobre. Il faut aussi le faire, maintenant, pour les gens de Gaza et du Liban.

Merci de votre attention.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je donne la parole à Mme TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, en nous prononçant sur ce projet de délibération, nous saluons les initiatives qui visent à protéger et à aider les populations civiles prises dans ce conflit. L'aide d'urgence apportée par la Ville de Paris à l'association "Humanité, Solidarité et Médecine" pour fournir de l'eau potable dans les zones les plus touchées de Gaza est une contribution essentielle dans cette situation humanitaire. Ces actions témoignent de leur devoir d'assistance à tous ceux qui souffrent.

Je souhaite rappeler une priorité fondamentale qui doit continuer à mobiliser notre attention : la libération des otages, détenus par le Hamas, parmi lesquels plusieurs sont de nationalité française. Depuis le 7 octobre 2023, des familles vivent dans l'angoisse insoutenable, de ne pas savoir ce qu'il advient de leur proche, enlevé lors d'une attaque terroriste d'une violence inouïe. Ces otages, parmi lesquels figurent des femmes, des enfants, des personnes âgées ne doivent jamais être oubliés. Leur libération doit rester une exigence absolue pour la communauté internationale, et nous devons, dans cette enceinte, témoigner régulièrement de leur soutien à leurs familles.

La France a rappelé fermement cette position et il nous appartient de la relayer ici, à Paris, Capitale des Droits de l'Homme, pour souligner notre solidarité et l'importance de poursuivre inlassablement les efforts diplomatiques et humanitaires.

Je tiens à conclure en insistant sur notre double engagement : soutenir les familles des otages et plaider pour leur libération, tout en continuant à protéger les populations civiles et à leur apporter une aide vitale.

Union Capitale votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe votera évidemment ce projet de délibération.

C'est l'occasion pour nous bien sûr de revenir sur la situation dramatique à Gaza, de redire notre préoccupation énorme sur ce qui se passe sur ce territoire. Je suis membre du groupe d'amitié France-Palestine au Sénat, et nous avons eu l'occasion d'auditionner récemment les équipes de "Médecins sans frontière" qui interviennent sur place. Ce qui se passe est plus qu'un drame. Gaza s'est, de fait, transformée en charnier du fait de l'attitude du gouvernement d'extrême droite israélien. Il convient donc que la Ville de Paris soit, bien sûr, au rendez-vous de la solidarité, qu'elle puisse fournir une aide humanitaire. C'est essentiel et ce projet de délibération le permet.

Je voudrais dire aussi, et Raphaëlle PRIMET aura l'occasion de le dire plus tard au travers d'un vœu : il n'y a pas seulement besoin d'une aide humanitaire. Une ville comme Paris se doit également d'apporter une aide "politique" au peuple palestinien, un peuple privé d'Etat, qui vit un martyr sans fin depuis maintenant des décennies,

et de fait, une communauté internationale qui, depuis trop d'années maintenant, laisse faire le massacre du peuple palestinien et permet au gouvernement israélien de violer jour après jour le droit international.

Oui, une aide humanitaire, mais aussi un soutien politique pour une solution à deux Etats qui permette au peuple palestinien de disposer d'un Etat souverain, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

D'abord, je tenais à remercier Jérôme GLEIZES pour son intervention qui permet de prendre de la hauteur sur le débat. Quelles que soient les convictions des uns et des autres dans cet hémicycle, je pense que l'on a tout à gagner à éviter les arguments visant à intimider, à silencier, à faire taire. Ce n'est pas ainsi, en tout cas, que l'on pourra aborder cette question compliquée du conflit israélo-palestinien là-bas.

Sur le fond du sujet, j'espère que ce projet de délibération fera l'unanimité ici. Il s'agit en effet de voter une aide humanitaire, une subvention de 50.000 euros à l'association "Humanité, Solidarité et Médecine".

Néanmoins, ce qui prend place là-bas n'est pas qu'une question humanitaire comme l'a très bien dit Ian BROSSAT : 44.000 victimes au moins ; 100.000 blessés ; quasiment toute la population qui est, de fait, déplacée ; plus de 60 % des immeubles qui sont rasés ou endommagés.

Ce n'est pas qu'une question humanitaire, c'est une question politique, et la Ville de Paris ne peut pas se contenter de voter des aides humanitaires, aussi importantes soient-elles.

De quoi s'agit-il ? Je tiens à le dire : il y a un projet de délibération. Il y a effectivement un amendement de l'Exécutif. Une question qui m'a, quand même, fait un peu sursauter : c'est l'utilisation initiale du terme "contre-offensive". Il faut être clair dans les termes utilisés et éviter de donner quitus, même de manière indirecte, au gouvernement israélien, en utilisant des termes qui pourraient cautionner ce qui prend place aujourd'hui dans la Bande de Gaza.

J'ai bien remarqué que l'Exécutif a amendé son propre projet de délibération et je ne vais donc pas "chipoter" sur le terme utilisé, mais je vous encourage, en tout cas, à être attentif à la façon dont on raconte ce qui prend place là-bas. Pourquoi ? Parce que l'une des questions centrales qui a été posée dès le début, c'est la question de la légitime défense qu'aurait ou non l'Etat d'Israël à faire ce qu'il fait aujourd'hui.

Malheureusement, et je tiens à le dire, on ne peut pas rentrer dans une logique qui reviendrait à cautionner un discours qui consisterait à dire : "Écoutez, on a été attaqué. On a le droit de se défendre. Il y a une organisation terroriste en face de nous. Il faut l'éradiquer, et si pour cela - parce que c'est cela qu'il y a derrière - il faut raser la Bande de Gaza et tuer les civils qui sont, pour certains, au moins victimes, qui sont en tout cas complices, il faudra le faire". Je pense qu'il faut sortir de ce discours parce que cela fait partie des enjeux politiques pour pouvoir critiquer ce qui prend place aujourd'hui, et avoir un discours clair qui ne donne pas quitus à l'Etat d'Israël compte tenu de ce qu'il fait aujourd'hui.

L'un des problèmes est qu'il y a des massacres. Il y a - et je suis désolé de réutiliser ce terme, mais je n'ai pas d'autre terme pour définir ce qui se passe là-bas - un génocide. Néanmoins, face à cela, il y a une communauté internationale qui est aux abonnés absents. Par rapport à cela, il convient de dire les mots, de dire ce qui prend place, précisément. Cela ne règle pas, évidemment, mais cela permet d'aborder les solutions de manière beaucoup plus concrète et objective.

Je m'arrête là, et j'espère de tout cœur que ce projet de délibération sera voté à l'unanimité. Néanmoins, une dernière chose : cela n'a pas commencé le 7 octobre. C'est un conflit qui dure depuis longtemps, un conflit colonial, un conflit asymétrique. Il y a donc des questions politiques à régler sur le droit à l'autodétermination des Palestiniens, sur l'arrêt du conflit immédiat, sur la question des armes, sur la question de la complicité des pays occidentaux par rapport à ce que fait Israël là-bas.

Ce n'est pas simplement par des discours, et par des votes, aussi importants soient-ils sur des projets de délibération humanitaires que l'on pourra régler ce qui se passe là-bas.

J'espère qu'ici, en tout cas, tout le monde en est convaincu.

Merci.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre aux intervenants, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Jérôme GLEIZES, chère Marie TOUBIANA, cher Laurent SOREL, vous avez été nombreux à rappeler que ce projet de délibération porte d'abord sur une subvention de 50.000 euros pour permettre à l'O.N.G. "Humanité,

Solidarité et Médecine" de développer son action humanitaire auprès des civils gazaouis victimes de cette crise sans commune mesure.

Depuis le 7 octobre 2023, le Proche-Orient est le théâtre d'une violence inouïe. Ce jour-là, il faut le rappeler, le Hamas a perpétré une attaque terroriste sans précédent en Israël, causant la mort de 1.200 personnes, en blessant 7.500 autres, et prenant 240 personnes en otage ; des actes que la Ville de Paris a fermement condamnés. J'ai comme chacun d'entre vous une pensée pour les 101 otages israéliens dont nous exigeons toujours la libération.

Néanmoins, l'actuelle riposte militaire du gouvernement de NETANYAHOU a des effets dévastateurs à Gaza. Aujourd'hui, les chiffres font frémir. On compte : 44.000 victimes à Gaza, dont 60 % étaient des enfants, des femmes ou des personnes âgées, tués lors de bombardements ciblés ou aveugles ; 100.000 blessés, dont beaucoup n'ont pas encore accès à des soins adéquats ; 10.000 personnes disparues, souvent ensevelies sous les décombres.

À ce jour, 90 % des habitants et des habitantes de Gaza ont été contraints à l'exil, soit plus de 2 millions de personnes forcées de vivre dans des camps de fortune, sans accès à l'eau potable, à la nourriture ou à des abris dignes. Les infrastructures essentielles, elles aussi, sont détruites. L'accès à l'eau potable est inexistant pour 80 % de la population de Gaza. Ces conditions ne sont pas seulement inhumaines, elles sont létales par manque de nourriture. La famine atteint désormais un niveau d'urgence pour plus de 2 millions de Gazaouis. Les enfants paient un lourd tribut. En janvier 2024, plus de 15 % des enfants de moins de deux ans souffraient de malnutrition sévère. Les maladies infectieuses explosent, notamment à cause de l'eau contaminée.

À ces horreurs s'ajoute l'effondrement des structures sanitaires : 80 % des établissements de santé sont, depuis le mois de janvier, détruits ou endommagés ; des femmes enceintes sont victimes de malnutrition ; les mères ne peuvent plus allaiter leurs enfants aggravant la crise nutritionnelle.

Le 22 novembre, la Cour pénale internationale a émis deux mandats d'arrêt à l'encontre de Benyamin NETANYAHOU, Premier Ministre d'Israël et de son ancien Ministre de la Défense pour des faits qualifiés de "crimes de guerre" et de "crimes contre l'humanité".

Ce 5 décembre, Amnesty International a d'ailleurs publié un rapport accablant : les bombardements systématiques sur des zones densément peuplées ; les destructions délibérées d'hôpitaux, de systèmes d'assainissement et d'accès à l'eau ; le blocage de l'aide humanitaire.

Depuis le début des bombardements sur la Bande de Gaza en octobre 2023, la Ville de Paris a montré son soutien aux populations civiles gazaouies, en votant plusieurs aides d'urgence à hauteur de 500.000 euros. Dans ce contexte de pénurie d'eau, notre responsabilité est évidemment claire : agir et soutenir. La subvention que nous proposons aujourd'hui permettra à l'O.N.G. "Humanité, Solidarité et Médecine" de continuer son action, comme elle l'a déjà fait en Syrie dès 2011, mais aussi en Ukraine, et en distribuant 10.000 litres d'eau potable par jour et en répondant aux besoins vitaux d'environ 3.000 déplacés.

Paris reste bien sûr aux côtés des Israéliens face à l'ignoble attaque terroriste du Hamas, et appelle plus que jamais à la libération des otages. Néanmoins, comme de plus en plus d'ailleurs d'Israéliens qui manifestent dans leur pays contre cette dérive autoritaire et guerrière de leur gouvernement, Paris reste, aussi et sans réserve, aux côtés des Palestiniens de Gaza qui subissent de la part de NETANYAHOU des attaques meurtrières.

Mes chers collègues, je vous invite, à travers ce projet de délibération, à réaffirmer notre solidarité, notre fraternité, afin de permettre à l'association "Humanité, Solidarité et Médecine" de poursuivre son action humanitaire qui est vraiment essentielle à Gaza aujourd'hui.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 148 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 148 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 68 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DGRI 68).

## Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris aux Géorgiennes et aux Géorgiens.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 60 relatif au soutien de la Ville de Paris aux Géorgiennes et aux Géorgiens.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour deux minutes maximum.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Lors des élections législatives du 26 octobre en Géorgie, c'est Rêve géorgien, et donc Irakli KOBAKHIDZE qui a été réélu. Néanmoins, tous les observateurs dénoncent des fraudes électorales massives, et c'est ce qui a conduit d'ailleurs le Parlement européen, le 25 novembre, à adopter une résolution qui demande notamment de nouvelles élections sous contrôle international.

Les manifestants se sont tout de suite emparés des rues et ces manifestations se sont considérablement amplifiées le 28 novembre, lorsque Rêve géorgien, le gouvernement, a annoncé repousser à 2028 l'examen de l'adhésion de la Géorgie à l'Union européenne. Or, on le sait, les Géorgiennes et les Géorgiens sont massivement en faveur à l'adhésion à l'Union européenne. Ils seraient 85 %, et depuis, malgré la répression, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui, chaque jour, manifestent à Tbilissi, mais aussi dans les différentes villes du pays.

La répression est très dure, et au lieu de freiner ces manifestations, elle les amplifie. Il faut savoir que plus de 400 personnes ont été arrêtées, 300 auraient été torturées en détention et 80 ont même dû être hospitalisées.

Le 29 décembre, devrait entrer en fonction le nouveau président qui a été élu par le Parlement, alors que, précédemment, c'était par scrutin universel. Aujourd'hui, nous nous joignons aux Géorgiens et aux Géorgiennes pour leur apporter tout notre soutien dans leur volonté de démocratie, dans leur volonté de rejoindre l'Union européenne et de tourner définitivement le dos à POUTINE, qui a complètement influencé ces élections.

Nous demandons également que leurs droits soient totalement respectés et qu'ils puissent manifester pacifiquement.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Madame la présidente de la 7e Commission, je ne vais pas revenir sur la situation politique, vous l'avez très bien décrite, et cela me permet également de vous remercier pour la mobilisation sans faille dont vous faites preuve vis-à-vis de la diaspora géorgienne, notamment à Paris.

Je vais revenir plutôt sur le contexte politique qui concourt à cette situation.

Depuis la chute du bloc soviétique, la Russie a toujours été une menace pour les Géorgiens et les Géorgiennes : du nettoyage ethnique minutieusement opéré par les forces russes en Abkhazie de 1992 à 1993, à l'attaque russe en Ossétie du Sud en 2008, région toujours occupée par les forces russes. La Géorgie a déjà payé un lourd tribut sur l'autel de l'impérialisme russe.

À l'autre bout de la mer Noire, l'impérialisme russe sévit déjà. En Ukraine et à Kiev où la Maire de Paris s'est rendue en ce début de mois, pour renouveler son soutien et la riche coopération qui est la nôtre, les bombardements s'intensifient. En Moldavie, la machine russe est à l'œuvre avec la région séparatiste de Transnistrie.

Désormais, elle menace également la Roumanie. En effet, les soupçons d'ingérence russe deviennent de plus en plus clairs et ont motivé, le 6 décembre dernier, la Cour constitutionnelle roumaine a reporté le second tour des élections présidentielles, initialement prévu le 8 décembre dernier.

Hors de l'Union européenne et en son sein, le régime russe attaque nos démocraties pour ce que nous sommes, pour nos valeurs et nos cultures. Il est donc de notre devoir d'exprimer notre pleine solidarité aux Géorgiens et aux Géorgiennes qui luttent pour la survie de leur démocratie et refusent catégoriquement toute l'étendue de l'influence russe, telle qu'elle est exercée à travers le parti au pouvoir.

Paris, en relation étroite avec les capitales européennes, est très préoccupée par cette situation à Tbilissi. Dix ans après "l'Euromaïdan" en Ukraine, le symbole n'est pas anodin. C'est pour toutes ces raisons que je vous propose, chers collègues, de soutenir ce vœu.

Merci.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 231).

**Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif à la situation au Proche-Orient et au respect par la France de ses engagements avec la cour pénale internationale.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux civils palestiniens et libanais et au processus de paix au Proche-Orient.**

**Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension de toute relation entre la Ville de Paris et l'État d'Israël.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n<sup>os</sup> 61, 62, 63 et 63 bis relatifs à la situation au Proche-Orient.

La parole est d'abord à Mme Fatoumata KONÉ, pour présenter le vœu n° 61 du groupe "Les Écologistes". Deux minutes. Merci.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les Conseils se suivent et le sujet du Proche-Orient nous occupe toujours, avec plus d'horreurs.

Il y a eu l'effroi, l'année dernière, quand nous avons découvert la barbarie de l'attaque terroriste du Hamas. Il y a eu la tristesse et l'inquiétude pour les otages qui sont toujours aux mains de leurs bourreaux. Il y a eu la sidération devant l'ampleur des bombardements de Gaza. Il y a la colère face aux déplacements de populations, à la famine organisée, au fait que les journalistes aient été pris pour cible, comme les humanitaires et comme les hôpitaux.

Quand on a mon âge, on a toujours entendu parler du conflit dans cette zone, synonyme de morts, d'attentats, d'injustices, d'exactions, et il y a eu très rarement des lueurs d'espoir. La période actuelle est sombre et la communauté internationale ne prend pas sa part pour empêcher le drame qui se déroule sous nos yeux. L'ONU et ses agences, la justice internationale interpellent, informent, menacent, mais nous n'en voyons pas les effets. Cela devrait nous inquiéter, toutes et tous.

Notre vœu reçoit, encore une fois, un avis défavorable de la part de l'Exécutif. C'est vraiment difficile à comprendre. C'est difficile à justifier. C'est difficile à accepter et cela me met vraiment en colère.

Notre vœu est simple : nous souhaitons que la Ville de Paris joue son rôle dans le soutien à la paix, dans le soutien aux victimes de Gaza et du Liban, et qu'elle rappelle son attachement aux valeurs qui sont les nôtres, avec la citoyenneté d'honneur, la justice et le multilatéralisme.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, qui va présenter le vœu n° 62.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci.

Mes chers collègues, je partage entièrement ce que vient de dire Fatoumata KONÉ.

Comme l'a redit à l'instant, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, on compte en 14 mois 45.000 morts palestiniennes et 3.300 morts libanaises causées par les autorités israéliennes avec une large majorité de femmes et d'enfants.

Aujourd'hui, personne ne peut dire qu'il s'agit d'un abus de langage. De l'O.N.U. à la "Fédération internationale des Droits humains" ou encore Amnesty International, chacun le confirme : c'est bien de "génocide" que l'on peut parler à Gaza. Ce décompte qui a été mille fois remis en cause pour justifier une inaction internationale, nationale et municipale n'est aujourd'hui même plus contesté par les autorités israéliennes.

Ce jeudi 21 novembre, la Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt visant Benjamin NETANYAHOU et Yoav GALLANT. Chacun serait pénalement responsable de plusieurs crimes, dont le fait d'affamer des civils comme méthode de guerre, ce qui est constitutif d'un crime de guerre, de crime contre l'humanité, de meurtres, de persécutions et d'autres actes inhumains.

À la lumière de ce jugement d'une Cour internationale impartiale, nous vous présentons une nouvelle fois notre vœu qui porte des demandes légitimes et raisonnables pour que la Ville de Paris fasse honneur à ces 45.000 civils palestiniens et 3.300 Libanais tués, sans même parler des plus de 110.000 blessés. Dans le respect du jugement de la C.P.I., notre groupe propose que GALLANT et NETANYAHOU soient déclarés "persona non grata" sur le sol parisien en respect du droit international et à l'opposé des déclarations du Ministère des Affaires étrangères français, qui sont contraires aux obligations de la France, qui est pourtant un Etat membre de la C.P.I.

Nous y ajoutons une nouvelle fois la Tour Eiffel endeuillée, le temps d'une nuit, ainsi que l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville aux civils tués et à leurs familles. Tous ces gestes et hommages, la Ville de Paris les a déjà faits pour d'autres peuples meurtris par la guerre ; il serait difficilement compréhensible que ce soit impossible pour le peuple palestinien et le peuple libanais.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Laurent SOREL, qui va présenter le vœu n° 63.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Fatigue, dégoût et horreur de voir que les massacres continuent là-bas, à Gaza, dans l'indifférence de la communauté internationale : plus de 45.000 victimes ; plus de 60 % des immeubles endommagés ; plus de 2 millions de déplacés.

Fatigue et incompréhension de voir qu'il y a désormais quatre rapports d'organismes internationaux de Droits de l'Homme, dont le dernier d'Amnesty International qui conclut à un génocide, qu'il y a un mandat d'arrêt de la C.P.I., mais que ce soit le scandale et le tabou absolu de caractériser ainsi ce qui se passe là-bas. Comme si prononcer ce mot pour ce qui se passe là-bas relativiserait ce qui a pris place avant en Europe.

Rien de plus faux pourtant : je n'enlève rien à l'horreur génocidaire contre les Juifs, hier, en Europe, parce que je parle du génocide aujourd'hui à Gaza.

Désespoir et horreur parce que les postures, et même les gestes humanitaires, aussi utiles soient-ils, ne suffisent pas, car en face, nous avons un gouvernement israélien qui considère qu'il a carte blanche, et que lui, et lui seul, décide quand, où, comment et s'il arrête de raser et de massacrer.

Fatigue et colère parce que je ne me fais pas d'illusion, mais que je voulais poser le débat ici sur les moyens dont nous disposons pour faire pression sur un Etat puissant là-bas. La tour Eiffel endeuillée, c'était "niet". La citoyenneté d'honneur, c'est "niet", alors je pose le débat sur le boycott, les amis, parce que dans un régime démocratique, nous ne devons nous interdire aucun des moyens pacifiques et non discriminatoires que nous avons à notre disposition.

Oui, le boycott est parfaitement légal. Je n'en parle pas ici pour vous demander de soutenir la campagne B.D.S., "Boycott, Désinvestissement, Sanctions". Non, j'en parle juste pour vous proposer de rompre tout lien entre l'Etat d'Israël et la Ville de Paris et ses institutions tant qu'Israël ne respecte pas le droit international, ainsi que de soutenir le boycott des livraisons d'armes, tout en rappelant évidemment que la Ville de Paris demande l'ouverture des négociations pour la libération des otages.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, pardon, Madame la présidente du groupe, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, vous l'avez dit, suite aux attaques terroristes du 7 octobre dernier, la Ville a toujours appelé à la libération des otages sans condition. À ce titre, j'ai reçu ici à l'Hôtel de Ville, en compagnie du président Rémi FÉRAUD et d'élus, Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Pénélope KOMITÈS, une délégation de familles des otages, dont la famille du Français actuellement emprisonné à Gaza.

Que nous ont-ils dit lors de cet entretien ? D'abord, évidemment, les situations dans lesquelles se trouvent ces otages ; combien ils attendent leurs enfants, pour certains, leurs mari, oncle ou tante, qui sont détenus dans les tunnels de Gaza. Cependant, ils nous ont également dit, eux-mêmes, penser qu'il était temps qu'une paix soit retrouvée. Ils ont aussi eu des mots pour les populations civiles palestiniennes.

Vous le savez, nous avons voulu répondre de façon humanitaire à la situation tragique qui prend place dans la Bande de Gaza depuis qu'Israël a mené sa contre-offensive suite aux attaques terroristes. Jean-Luc ROMERO-MICHEL vient de réaffirmer cette aide humanitaire, en faisant une nouvelle subvention suite à celle que nous avons déjà fait voter.

En ce qui concerne le respect du droit international, il va sans dire que la Ville de Paris, la Maire de Paris a toujours respecté le droit international. La Ville de Paris respectera le droit international et la décision de la C.P.I. à l'encontre du Premier Ministre NETANYAHOU et de son ministre.

En revanche, il ne relève pas de la Ville de Paris de poser la décision. Cela relève de l'Etat français. Je le disais hier, excusez-moi de le rappeler, nous sommes dans un cadre juridique, celui du Code des collectivités territoriales. Je ne peux pas décréter, au nom de la Ville de Paris, que M. NETANYAHOU ne peut pas poser un pied sur le sol parisien. Il appartient au Gouvernement de la France de le décider.

En ce qui concerne la partie symbolique, j'entends bien vos demandes, mais nous avons fait ici une minute de silence. Nous l'avons fait.

Ensuite, concernant le pacte d'amitié avec Tel-Aviv, les forces d'opposition au gouvernement NETANYAHOU se trouvent justement à Tel-Aviv, que ce soit le reste, en tout cas, de la gauche israélienne, rassemblée autour du maire de Tel-Aviv, Ron HULDAI. Il est donc hors de question de rompre avec la ville de Tel-Aviv et nous n'avons jamais soutenu le gouvernement de NETANYAHOU.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse aux vœux n° 61, n° 62 et n° 63, l'Exécutif a déposé le vœu n° 63 bis.

Je vais poser les traditionnelles questions : le vœu n° 61 déposé par le groupe "Les Écologistes" est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Non.

Dès lors, je donnerai un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu.

Un certain nombre d'explications de vote ont également été demandées.

D'abord, la parole est à Mme TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Merci, Madame la Maire.

Je regrette profondément le déséquilibre dans ces trois vœux.

Alors que ce texte prétend être un appel à la justice et à la paix, il s'inscrit dans une approche partielle et partiale.

Où est la mention des otages israéliens ? Ces femmes, hommes, enfants, enlevés dans des conditions barbares, n'ont reçu aucune visite d'Amnesty International ni de l'O.N.U. Vous faites l'impasse totalement sur les victimes israéliennes. Israël n'a pas choisi cette guerre. Ce pays démocratique, avec un Premier Ministre élu, agit pour protéger son peuple face à des attaques terroristes inqualifiables.

Depuis des mois, les populations civiles israéliennes subissent un climat d'insécurité constant. Vous n'en parlez pas.

Votre proposition repose sur une vision déséquilibrée qui omet les responsabilités du Hamas, une organisation terroriste qui opprime également les populations de Gaza. Où est la condamnation des actes de terreur du Hamas ? Où est l'appel à une libération immédiate des otages ?

Quant à la saisine de la Cour pénale internationale, nous ne pouvons qu'exprimer notre scepticisme. Cette institution, malgré ses intentions affichées, a souvent fait preuve de biais dans ses analyses et ses décisions.

Il est également incompréhensible que ces vœux concentrent une partie de leurs critiques sur Benjamin NETANYAHOU, un Premier Ministre élu démocratiquement, à la tête d'un des pays les plus démocratiques de la région. Israël possède un Parlement, une presse libre, un Conseil constitutionnel et même des députés musulmans élus à la Knesset. Voulez-vous citer un seul pays arabe où des Juifs siègeraient au Parlement ?

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Tout le monde a été écouté depuis le départ. On termine donc l'explication de vote de Mme TOUBIANA.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Ces vœux, dans leur forme actuelle, n'apportent rien à la résolution du conflit ni à la protection des civils, quelles que soient leurs nationalités.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci de conclure, Madame TOUBIANA.

**Mme Marie TOUBIANA**. - J'ai trois vœux, Madame.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Non. Dans le cadre d'une explication de vote, c'est vœu par vœu.

On s'arrête donc.

Je vous remercie, Madame TOUBIANA, vous avez dépassé les deux minutes d'explication de vote.

Je donne maintenant la parole à Ian BROSSAT, pour l'explication de vote sur le vœu n° 61.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe votera le vœu présenté tout à l'heure par Fatoumata KONÉ, de même que le vœu présenté par Laurent SOREL. Je suis quand même surpris d'entendre, dans cette Assemblée, des gens qui manifestement savent mieux que la C.P.I., mieux que le H.C.R., mieux qu'Amnesty International, qui vient d'établir que ce qui prend place sur place n'est rien d'autre qu'un génocide, et qui le dit sur la base de faits avérés. Je vois mal comment vous pouvez les contester.

Quant à l'éloge que l'on vient d'entendre de la part de la représentante de la droite, Mme TOUBIANA, quant à l'éloge d'un gouvernement qui est en train de commettre un génocide sur place, ma foi, je crois que cela vous situe et que ce n'est pas glorieux pour vous.

En ce qui concerne la position de la Ville de Paris, je veux le dire, nous faisons des propositions. Nous avons demandé qu'en hommage aux victimes palestiniennes, la Tour Eiffel puisse être éteinte, cela nous a été refusé. Nous avons demandé qu'en hommage à ces mêmes victimes, une citoyenneté d'honneur leur soit attribuée, cela leur a été refusé. Nous avons demandé sur la base de ce que dit la Cour pénale internationale que NETANYAHOU puisse être déclaré "persona non grata" à Paris, et cela nous a été refusé.

Je vous le dis sincèrement : séance du Conseil de Paris après séance du Conseil de Paris, il existe quand même un petit sentiment de "deux poids-deux mesures" et ce n'est pas acceptable.

Une fois de plus, vous ne vous en sortirez pas, Monsieur le maire, je m'adresse à vous, cher Arnaud, avec une minute de silence et quelque dizaine de milliers d'euros d'aides humanitaires. Il y a besoin d'un soutien politique à la population palestinienne parce que ce qui prend place là-bas est absolument monstrueux et que notre devoir de capitale est d'être à leur côté.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - En explication de vote, je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT.

**M. Jack-Yves BOHBOT**.- Monsieur SOREL, comment pouvez-vous dire que le déchaînement de violence à Gaza n'a pas débuté le 7 octobre ? C'est ce que vous avez dit tout à l'heure dans votre intervention et vous avez parlé de la colonisation. J'aimerais toutefois que vous me disiez : combien étaient les Israéliens à Gaza le 7 octobre ? Aucun.

C'est bien le massacre du 7 octobre qui a déchaîné, en tout cas provoqué...

Attendez, c'est un débat sérieux. Quand vous parlez, on vous écoute et quand on parle, vous vous moquez de nous. Est-ce cela ?

Vos arguments sont tellement odieux, fallacieux et sont tellement exorbitants qu'il n'y a que le rire et la dérision que vous pouvez nous opposer. C'est bien triste pour un sénateur.

Je voulais dire, toujours à M. SOREL, que je cherche désespérément à comprendre sa cohérence. Reprendre aveuglément les arguments de Mme Rima HASSAN ne vous rend pas plus expert en géopolitique. Qui cherchez-vous donc à flatter, vous, le sénateur de Paris ? De qui cherchez-vous à exacerber les viles passions ?

Je tiens à saluer l'engagement de la Maire de Paris et de la majorité du Conseil de Paris qui a toujours cherché à favoriser le dialogue et la paix au Proche-Orient. Je rappelle que lorsque Mahmoud ABBAS avait tenu des propos antisémites, la Maire de Paris lui avait retiré la médaille de vermeil de la Ville de Paris.

Pour votre part, Monsieur SOREL, vous ne cherchez pas la paix, contrairement à ce que vous affirmez. Vous êtes de parti pris et vous cherchez à exacerber les tensions, soufflant sur des braises déjà brûlantes. En ce sens, on ne peut s'empêcher de penser qu'en demandant à la Ville de Paris comme vous l'avez fait, tranquillement, de renoncer à toute coopération institutionnelle avec l'Etat d'Israël, vous remettez en réalité en cause la légitimité de l'Etat d'Israël. Cela, c'est un mot : c'est de l'antisionisme. Si ce n'est pas votre intention, cela sera la conséquence logique.

Lorsqu'on veut sincèrement la paix, on cherche une solution, on favorise le dialogue et la coexistence entre deux peuples qu'il faudra bien un jour réconcilier. C'est la seule voie qui mérite aujourd'hui d'être explorée et c'est la seule qui ouvrira quelque espoir d'un avenir meilleur, fait de sécurité, de prospérité pour les habitants de cette région.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 61 est donc maintenu. Il s'agit du vœu des écologistes. Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vous souhaitez recompter.

On voit pourtant très bien d'ici.

Je remets aux voix la proposition de vœu référencée n° 61.

Qui est pour ?

13 voix.

Qui est contre ?

26 voix.



Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 62 est maintenu par le groupe Communiste et Citoyen.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Ensuite, le vœu n° 63 déposé par Laurent SOREL est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vote du vœu n° 63 bis : le vœu de l'Exécutif.

J'ai une explication de vote de Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

C'est dommage que tout le monde ne fût pas présent à 9 heures lors de mon intervention sur le projet de délibération. Contrairement à ce que dit Mme TOUBIANA qui n'écoute plus, on n'a pas du tout nié la souffrance de toutes les Juives et de tous les Juifs suite à ce qu'il s'est passé le 7 octobre. Je trouve de plus tout à fait désobligeant de dire ce que vous avez dit.

Je vais parler d'une personne, Ilan Halevi, pour expliquer pourquoi on ne va pas voter le vœu. Ilan Halevi était une personnalité juive qui représentait l'O.L.P. à la Ligue internationale socialiste. Ilan Halevi a donc été enterré en France. C'était très émouvant et on voit donc toute la complexité de la situation. Comment un Juif peut donc être antisioniste ? Comment peut-il même représenter les intérêts des Palestiniens au niveau de l'Internationale socialiste ? Comment a-t-il donc pu aider à ce qu'Oslo puisse avoir lieu ?

C'est pour cela que je ne comprends pas les propos de M. NGATCHA, Conseil après Conseil, et le fait, mes camarades socialistes, que vous ne soyez pas en capacité de voter le vœu des Écologistes ou des Communistes, ou de faire un vœu de l'Exécutif qui reprenne le minimum de l'humanité qui est de pleurer les morts de Gaza et du Liban.

On l'a fait pour le Haut-Karabagh, où il y a eu beaucoup moins de morts. On n'est pas là pour compter, ou dire quel est le massacre le plus grave, on est là pour pleurer tous les morts. Je ne comprends donc pas que vous ne puissiez pas voter notre vœu.

C'est pour cela que je voulais que vous leviez la main. Je vous le rappelle : regardez votre histoire, regardez Ilan Halevi.

Nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif, parce qu'une minute, compte tenu de ce qu'il se passe, ce n'est pas à la hauteur.

Regardez aussi les vidéos d'Amnesty International, ayant trait à leur rapport, et après on en rediscute.

Merci de votre attention.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 232).

## **Souhais de bienvenue.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Je profite de cet intermède pour que nous saluions les élèves de l'Ecole de la deuxième chance qui sont en tribune.

## Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la célébration du 60e anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 64 déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la célébration du 60e anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026, est retiré de l'ordre du jour.

## 2024 DJS 124 - Convention de partenariat avec la NBA.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 124 et l'amendement technique n° 180 qui s'y rattache. Le DJS 124 est relatif à une convention de partenariat avec la NBA.

Je donne la parole à M. Éric LEJOINDRE, pour le groupe Paris en commun.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

C'est un sujet, certes plus léger que celui que nous venons de travailler, mais il s'avère que la France est aussi devenue clairement une terre de basket-ball et que Paris en est le cœur. D'ailleurs, les résultats de l'équipe de France de basket, masculine comme féminine, l'ont démontré aux J.O. et je voulais donc saluer ce projet de délibération qui rappelle que le basket est un sport éminemment français et parisien. Ce sport est d'autant plus parisien que le "Paris basket-ball" s'est installé dans le 18e à l'Adidas Arena, et que depuis, les résultats sont absolument incroyables : ils sont même en tête de l'Euroligue. Qui l'eut cru quand ce club a été repris en 2018 ?

Sans doute, l'effet de l'arrivée dans le 18e, mais surement plus encore, l'effet de l'Adidas Arena, qui profitent au "Paris basket-ball", et je m'en réjouis. Cependant, l'Adidas Arena profite surtout à l'ensemble des habitants du 18e et de tout le Grand Paris. L'Arena qui ne désemplit pas avec ses matchs et ses concerts, mais qui permet surtout aux enfants, aux jeunes du quartier d'être accueillis dans les deux gymnases qui le composent tous les jours, à la fois avec les écoles et avec les clubs. C'est d'ailleurs à l'Adidas Arena aussi, dans l'un de ses gymnases, que nous accueillons le club de basket-fauteuil de Paris créé en 2021 non dans le 18e, son fondateur ayant d'ailleurs été capitaine de l'équipe de France de basket-fauteuil lors des Jeux paralympiques, ce qui était un grand honneur pour nous.

Paris, ce sont 50 clubs de basket, 8.000 licenciés et c'est surtout un immense engouement que nous devons notamment à la politique menée par la Ville de Paris autour de Pierre RABADAN. À l'image de ce projet de délibération que je voulais souligner aujourd'hui, depuis 2020, on accueille en France des matchs prestigieux de la NBA avec un grand succès.

Toutefois, c'est surtout l'occasion de proposer aux Parisiennes et aux Parisiens des activités autour du basket un peu partout à Paris et notamment dans deux gymnases du 18e à Poissonnier et à Aimée Lallement. En collaboration avec l'U.N.S.S., avec l'Académie de Paris, le Comité de Paris de basket et plusieurs clubs, dont le "Paris basket-ball", ce sont près de 4.000 enfants et jeunes qui seront invités et encadrés par des éducateurs spécialisés pour découvrir ou s'entraîner au basket. Paris est clairement une terre de basket et nous pourrions le revoir, le constater, à la NBA Housse au Carreau du Temple. En tout cas, c'est un très beau projet de délibération et je me réjouis que nous puissions le voter.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Laurent SOREL ?

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La NBA, ce sont mes amours de jeunesse. J'ai adoré les confrontations notamment, entre les "Chicago Bulls" et les "Bad Boys" de Détroit. J'étais plutôt JORDAN qu'Isiah THOMAS.

Je suis ravi qu'à Paris, aujourd'hui, l'on puisse, en tout cas, que les passionnés de basket puissent suivre des matchs de NBA, même si j'ai un petit doute eu égard au fait qu'en termes de bilan Carbone, la NBA se déplace de l'autre côté de l'Atlantique et surtout que peu de passionnés auront la possibilité d'aller voir "Wemby" à Paris.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour demander à la Ville, aux élus, s'il y a des discussions aujourd'hui par rapport au projet dans les cartons de la NBA de construire, de soutenir une nouvelle ligue fermée. Je dis une nouvelle ligue fermée parce qu'en réalité, l'Euroligue actuelle est, de fait, semi-fermée ; en tout cas, c'est sur invitation. Il y a donc un projet de NBA européen, et je suis un peu inquiet de ce que cela signifie pour le basket européen. On est un certain nombre dans le foot à se battre pour que les compétitions européennes de foot ne soient pas fermées, ne soient pas réservées qu'aux plus grands clubs ou aux plus gros clubs, ou aux clubs les plus riches, parce que c'est essentiellement de cela qu'il s'agit.

Il ne faudrait pas que le basket européen se referme sur lui-même sous prétexte que maintenant que Paris a une équipe qui tient la route, on serait invité parmi les grands. C'est une question que je pose : y a-t-il des discussions par rapport à cela ? Y a-t-il des clarifications ? Avez-vous des informations ? En tout cas, j'ai lu cela, et je suis un peu inquiet et dubitatif sur ce projet de compétition NBA en Europe qui viendrait concurrencer l'Euroligue.

J'imagine qu'il n'y a pas de place pour les deux. À un moment donné, l'un va remplacer l'autre, va gagner par rapport à l'autre, ou alors ils vont fusionner.

En tout cas, pour les fans, le basket n'est pas uniquement une histoire de gros clubs. En France, cela a longtemps été d'abord une histoire de petites villes, de sous-préfectures. Je pense que ce basket-là est tout aussi respectable que celui des grandes villes, celui de "l'ASVEL", de Paris, ou des villes riches comme Monaco. Il serait donc bien que ce basket-là continue d'exister.

Mes amours de jeunesse ne m'empêchent pas de voir le problème qu'il peut y avoir aujourd'hui avec l'installation de la NBA dans nos contrées.

Merci.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint. - Bonjour, Madame la Maire, merci.

Bonjour à toutes et à tous.

Merci aux deux intervenants.

Je vais évidemment parler du projet de délibération.

Je vais rassurer M. SOREL si j'ai le pouvoir de le faire.

Disons que l'on n'a pas eu de discussion sur la ligue NBA Europe. Cela est dissocié de l'événement que l'on va accueillir fin janvier. Je suis d'accord avec vous. De toute manière, il sera impossible d'amener une nouvelle compétition en concurrence avec celle déjà existante, vu le rythme des matchs qui se jouent actuellement pour le "Paris-Basket" notamment, comme vous l'avez dit et comme l'a dit Éric LEJOINDRE. L'Euroleague a d'ailleurs joué hier et rejoue demain, ce qui est déjà un rythme préoccupant.

Je ne sais pas où cela en est. Je pense que si cette ligue NBA Europe devait naître, elle se ferait au profit de la disparition de l'Euroleague. En tout cas, on n'est pas associé à cette discussion.

Nous travaillons sur l'accueil, pour la première fois de l'histoire, de deux matchs NBA de saison régulière hors du sol américain. L'ambition de la NBA est d'en faire le plus grand événement qui ait été organisé en dehors du sol américain. On est heureux que ce soit à Paris. On a beaucoup œuvré pour, et c'est l'occasion de saluer l'ensemble des équipes de la Ville qui travaillent aux côtés de l'exigeante NBA pour mener à bien cette semaine dédiée au basket à Paris.

Le maire du 18e l'a parfaitement rappelé. Aujourd'hui, on a un étendard avec le "Paris-Basket" qui vient de terminer, malheureusement, une série de 14 victoires consécutives qui fait rayonner l'Accor Arena partout en Europe. A Paris, il y a beaucoup de clubs, des licenciés qui continuent d'augmenter et un dynamisme très fort. Autour de ces deux matchs de saison régulière qui vont avoir lieu entre les "Spurs" et les "Pacers" à Paris, il y aura aussi un événement le 24 janvier autour de personnalités qui vont se retrouver à l'Accor Arena.

Il y a aussi évidemment beaucoup d'autres programmes pour les populations locales : 80 événements sont prévus sur la semaine pour sensibiliser, faire découvrir l'univers des clubs NBA, de la ligue, mais aussi faire de la pratique du basket avec les NBA Clinics, notamment.

J'ai entendu vos réserves et votre questionnement sur l'empreinte environnementale d'un tel match. Je dois vous dire que je pense que 99 % des spectateurs qui viendront seront parisiens et je ne suis pas d'accord quand vous dites que cela ne profitera pas aux passionnés de basket. D'abord, on va avoir un certain nombre de places que l'on a négocié avec la NBA, dont on va pouvoir faire bénéficier les clubs. Il y aura également entre 18.000 et 19.000 places, certes à un prix certain pour beaucoup d'entre elles, mais on essaie en tout cas d'ouvrir le maximum sur ce type d'événement pour qu'il puisse profiter aux fans de basket parisien qui ont déjà pris rendez-vous.

Je crois que l'on va vivre une belle semaine autour du basket à Paris. Évidemment, on a vécu, malgré les deux défaites en finale des filles et des garçons des équipes de France, une belle épopée aussi à l'Accor Arena pendant les Jeux olympiques, puis après pendant les Jeux paralympiques pour le parabasket, mais c'est l'occasion de vivre un événement unique avec ces deux matchs NBA.

Le retour de Victor WEMBANYAMA à Paris va également être un événement majeur. Je crois que la Ville s'est inscrite dans l'ambition de la NBA de réaliser le plus grand événement en dehors du sol américain. On est très heureux que ce soit à Paris, que ce soit à l'Accor Arena et que l'on puisse mener cela de front avec l'ambition d'en faire profiter un maximum de Parisiens et Parisiennes, aux joueuses, aux fans de basket, et à tous ceux qui voudront suivre ces événements uniques qui auront lieu à Paris.

C'est pour cela que je vous remercie de voter ce projet de délibération en vous disant aussi que l'on a travaillé sur la réduction du plastique à usage unique, notamment à l'Accor Arena, et que la NBA s'y est associée en achetant des fontaines à soda pour remplacer l'utilisation des bouteilles plastiques.

Dans la continuité de ce que nous faisons et de ce que nous avons fait lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui ont été une grande réussite, je vais aussi remercier, en cette fin d'année 2024, évidemment tous les agents de la Ville qui ont concouru, et ceux qui ont organisé. On a eu un scepticisme latent de certains sur ce sujet. Je crois qu'aujourd'hui, le succès est total, tant populaire qu'organisationnel. On peut donc s'en féliciter, parce que le fait que ce se soit passé à Paris, que Paris en ait été la ville hôte, en est, pour beaucoup, la cause, bien sûr, avec le concours de tous les autres. Nous pouvons toutefois en être fiers aujourd'hui.

Merci de voter ce projet de délibération et bonnes fêtes à tous.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 180 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 180 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 124 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DJS 124).

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'établissement d'une charte de la laïcité pour les associations subventionnées par la Ville.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 65 est relatif à l'établissement d'une charte de laïcité pour les associations subventionnées par la Ville.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale, et cela, pour deux minutes.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, il y a désormais plus de quatre ans, un professeur d'histoire-géographie, Samuel Paty, a été assassiné, décapité pour avoir fait son métier d'enseignant, éduqué et transmis les valeurs de la République.

Comment avons-nous pu en arriver là ? C'est un drame terrible pour toute sa famille, pour ses proches, ceux qui l'aiment, mais c'est aussi un drame terrible pour la société tout entière. Quatre ans après la sidération, et l'horreur de ce geste est toujours là.

Malheureusement, force est de constater que la peur n'a pas quitté les enseignants. Ils sont toujours seuls face aux élèves et à leurs parents. C'est une réalité extrêmement préoccupante et glaçante qui est celle de l'autocensure des enseignants. Selon le dernier rapport du Sénat auquel j'associerai ma collègue, Agnès EVREN, et sénatrice de Paris, publié en avril 2024, 56 % des enseignants déclarent s'autocensurer quand il s'agit d'aborder des sujets en lien avec la laïcité ou la liberté d'expression.

Cette autocensure est un aveu d'échec collectif. C'est un recul de notre République. Nous avons la responsabilité en tant qu'élus de porter fermement ce combat.

C'est en ce sens que nous portons ce vœu, aujourd'hui, avec mes collègues pour défendre la laïcité et les valeurs de la République. La Ville de Paris doit être exemplaire, et je sais que Mme la Maire a toujours eu à cœur de défendre cette laïcité. C'est pourquoi nous vous proposons que la Ville de Paris se dote d'une charte de la laïcité sur le modèle de celle de la Région Île-de-France qui a été depuis reprise par d'autres collectivités locales.

Nous ne pouvons accepter que des financements publics, votés dans cette Assemblée, puissent bénéficier à des associations qui ne respectent pas les valeurs de la République. Je rappellerai brièvement le principe de cette initiative de la Région. Toute association qui candidate à des crédits de la collectivité doit au préalable s'engager à signer cette charte.

Cette mesure n'est pas qu'un symbole. Elle va plus loin en garantissant que les fonds publics des projets servent des projets compatibles avec les valeurs de la République française. Nos valeurs impliquent le rejet de toutes violences, de toutes discriminations. Elles garantissent l'égalité des femmes et des hommes. Elles reposent sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre. Le respect impose qu'aucun principe religieux ne leur soit supérieur.

Cette charte pourrait s'accompagner d'actions pédagogiques à destination des élèves parisiens, de la jeunesse parisienne, pour expliquer quels sont les enjeux de cette laïcité, et en quoi elle est protectrice des croyances de chacun.

Il y a urgence à préserver notre modèle social, à défendre nos valeurs de la République. Nous le voyons au quotidien. Nous le voyons, chaque jour. C'est pourquoi nous espérons que sur ce vœu, nous allons tous nous entendre pour donner un symbole fort à tous ceux qui attaquent notre modèle social et notre République.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la laïcité est l'une des valeurs fondamentales de notre République. Nous y sommes collectivement attachés, et veillons à la défendre au quotidien, dans cet hémicycle, et dans nos arrondissements.

Votre vœu demande la création d'une charte de la laïcité à laquelle je ne peux cependant souscrire. Il existe déjà une charte à Paris, la charte des engagements réciproques, construite avec les associations parisiennes en 2019 : un document qui fixe le cadre de nos relations, et précise les valeurs que nous partageons.

Chaque association qui y adhère s'engage ainsi, je cite, "à défendre et à faire vivre, au travers de ses actions, les principes d'égalité et de laïcité". Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que dès lors qu'elles font une demande de subvention, l'Etat impose aux associations d'adhérer au contrat d'engagement républicain, ce document issu de la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, demande aux associations de ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

À eux seuls, ces documents sont déjà amplement suffisants et satisfaisants pour assurer le respect de nos valeurs dans le monde associatif. Inutile d'ajouter une énième charte donc, qui viendrait redire ce à quoi elle s'engage déjà par deux fois. Votre vœu propose également la mise en place de l'équivalent d'un dispositif régional à l'attention des collèges. Nous sommes évidemment très attentifs aux enjeux de laïcité dans les écoles, sanctuaires de la République, et ici encore, nous menons plusieurs démarches en ce sens. Je pense notamment à la Journée mondiale de la laïcité, qui donne lieu annuellement à des actions dans les établissements scolaires pour mieux s'appropriier ces valeurs.

Bien sûr, je ne peux oublier dans mon intervention le patronage laïque Jules Vallès, situé dans mon arrondissement, le 15e, qui mène un travail formidable dont nous pouvons mesurer les effets positifs. Une partie de sa programmation est dédiée aux publics scolaires, et la délégation de service public qui nous lie prévoit un projet pédagogique centré sur la sensibilisation aux valeurs de la République, dont la laïcité.

Nous avons insisté sur le besoin de travailler avec les publics scolaires et de mieux travailler avec les directions de la Ville. C'est ce qu'ils se sont engagés à faire, en lien avec la DJS Quartier Jeune, ou encore avec le théâtre de la Concorde.

Enfin, permettez-moi de m'étonner de ce vœu relatif aux enjeux fondamentaux de la laïcité, quand, il y a quelques jours, dans la mairie du 15e, les élèves de l'école privée catholique Blomet chantaient dans l'enceinte de la mairie "Il est né le divin enfant".

Avant d'imposer des chartes aux associations parisiennes, il s'agirait peut-être de s'assurer que ces valeurs de laïcité auxquelles nous sommes tous attachés sont respectées par nos propres mairies d'arrondissement.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, j'émet un avis défavorable à ce vœu qui paraît redondant.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure transparence, pédagogie et gestion des délais dans le cadre du budget participatif.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 66 relatif à une meilleure transparence, pédagogie et gestion des délais dans le cadre du budget participatif.

Je donne la parole, pour ce faire, à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

De nombreux lauréats du budget participatif, ceux-là mêmes qui s'investissent pour améliorer leurs quartiers, leur ville, se heurtent à des retards importants dans le financement et la mise en œuvre de leur projet. Pourtant, des maires d'arrondissement s'engagent très fortement pour voir sortir de terre les projets votés, comme Philippe GOJJON, Geoffroy BOULARD, ou Jeanne d'HAUTESERRE. Des restitutions publiques sont organisées pour informer, soutenir les habitants, et les conseils de quartier sont à ce titre des relais importants.

La solution est donc assez simple : davantage de transparence et d'échanges de la part de la Ville de Paris, en fournissant aux porteurs de projet un calendrier précis et des informations régulières sur l'état d'avancements des projets.

Certes, la mise à disposition en "open data" des données du budget participatif, que notre collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE avait demandée, ici même, il y a quelques années, est un plus. Néanmoins, cela ne suffit pas.

Par ailleurs, nous demandons un suivi rigoureux des déblocages de crédit. Ces mesures ne sont pas accessoires. Elles sont indispensables pour garantir la crédibilité et l'efficacité du budget participatif. La Ville doit également améliorer la communication auprès des porteurs de projet dont les dossiers sont rejetés en commission. Actuellement, les retours peuvent être insuffisants, ou mal transmis, ce qui décourage les acteurs locaux et nuit à leur envie de s'investir.

Enfin, pour restaurer la confiance dans ce dispositif, il est impératif de publier un bilan annuel détaillé. Ce document devra expliquer les délais, les étapes de chaque projet financé et surtout les raisons des blocages éventuels.

Chers collègues, il est temps que la Ville de Paris soit à la hauteur des attentes qu'elle a suscitées, particulièrement au regard des montants conséquents que représente le B.P. Les Parisiens ne demandent pas l'impossible. Ils demandent que leurs projets soient réalisés dans des temps raisonnables, avec des informations claires et accessibles.

Ce vœu est une opportunité de rendre ce dispositif plus fonctionnel.

Merci.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme TORANIAN, pour vous répondre.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

En dix ans, le budget participatif est devenu le symbole de la participation citoyenne que nous menons à Paris. 686 millions d'euros ont déjà été investis pour réaliser plus de 3.267 projets, et ce, grâce aux idées et aux votes des Parisiens.

Dès sa création, nous avons eu à cœur de faire de la transparence et de la pédagogie les éléments centraux de ce dispositif. Je vous remercie donc pour votre vœu.

Sur la communication avec les porteurs de projet lauréats, elle est incontournable et nous cherchons toujours à l'améliorer. Elle est actuellement, "via" les notifications, émise par la plateforme "decider.paris.fr" et certaines directions opérationnelles initient des contacts plus réguliers avec les déposants. En complément, nous menons actuellement une analyse de faisabilité pour ajouter un délai indicatif de réalisation du projet sur "decider.paris.fr".

Sur le déblocage des crédits, vous mentionnez les projets pour lesquels une demande de subvention est requise. Plusieurs éléments de réponse sont à souligner. D'abord, les porteurs de projet n'avancent pas de frais par ce biais. En revanche, ils doivent effectuer une demande de subvention. Cette démarche était mal comprise, nous l'avons améliorée en initiant un dialogue systématique avec les lauréats et nous avons réalisé un guide spécifique pour le budget participatif.

Sur les délais de versements constatés pour quelques projets, la DDCT a expérimenté la mise en place d'une revue de projet mensuel pour résoudre ce problème, qui sera étendu aux autres directions en 2025.

Sur les projets non retenus en commission "ad hoc" pour des raisons de non-faisabilité, une notification personnalisée est systématiquement envoyée aux déposants. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un refus en opportunité, c'est bien à la mairie d'arrondissement qu'il convient de préparer les éléments de réponse.

Enfin, sur la transparence liée à l'attribution du budget, les mairies d'arrondissement ont également la possibilité de faire des revues de projet pour avoir cette vision précise. Au niveau parisien, nous avons travaillé à l'édition de 18 articles, présentant des données chiffrées pour chaque arrondissement et pour tout Paris.

Chers collègues, pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 66 est-il maintenu, Madame DOUCERÉ ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'affichage dans l'espace public.**

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 67 relatif à l'affichage dans l'espace public.

La parole est à Mme Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion à de très nombreuses reprises d'évoquer cette question au sein de notre hémicycle. La Ville de Paris ne respecte pas ses obligations légales en matière d'affichage libre, puisque Paris ne dispose que d'environ 370 panneaux, soit 60 % de l'affichage légal. Ce n'est évidemment pas acceptable, car l'affichage libre est un impératif démocratique et d'expression citoyenne.

Ces manquements peuvent constituer une explication qui n'est, dans ma bouche, en rien une justification à l'affichage sauvage. Cet affichage sauvage qui souille nos bâtiments, notre patrimoine commun, notre mobilier urbain, et qui dégrade profondément le cadre de vie des habitants. La Ville de Paris, elle-même, le chiffrait à environ 1.600 mètres carrés chaque semaine à nettoyer. Bien évidemment, cela a un coût pour la collectivité, dès lors que les frais de nettoyage ne sont pas pris en charge par les responsables. D'ailleurs, je me demandais si la Ville de Paris avait, comme certains édiles français, envoyé la facture de l'affichage sauvage que l'on a pu voir fleurir sur nos bâtiments publics lors des dernières campagnes électorales.

Ce vœu n'a d'autre objet que de rappeler l'obligation légale faite sur l'affichage libre, et de demander que le respect de la législation en vigueur puisse faire l'objet d'un suivi de la part des Parisiennes et des Parisiens, à travers la mise en place d'un récapitulatif sur le site de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui permet à l'Exécutif municipal de s'exprimer sur le sujet de l'affichage libre, de manière désormais régulière.

Comme vous pouvez l'imaginer au regard de ma délégation, je suis extrêmement attachée à la liberté d'expression et à la promotion de l'activité associative. Nous avons souvent eu l'occasion d'en discuter, pas plus tard qu'en juillet dernier, à l'occasion d'un vœu déposé par "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", qui avait été adopté dans sa version amendée ou en réponse à une question écrite du groupe "Les Écologistes".

À ces occasions, j'avais déjà pu vous rappeler le recensement effectué par la DDCT pour identifier les panneaux existants. Je m'étais engagée à la publication des résultats à l'automne 2024, mais le travail de fiabilisation des panneaux, mené avec les mairies d'arrondissement est assez fastidieux. Nous avons donc pris un peu de retard, mais nous sommes en train de finaliser cette identification avec une mise en ligne attendue début 2025.

Nous partageons bien entendu le constat que vous émettez du besoin d'uniformisation, et de mise à jour de la signalétique. Nous avons déjà entrepris une réflexion en ce sens avec la DDCT et la DICOM, qui vise à leur harmonisation ; un chantier qui débutera après leur mise en ligne, car nous sommes dépendants du recensement à jour pour le mener.

Par ailleurs, j'en profite pour vous signaler que nous avons choisi d'élargir le périmètre de ce chantier en y incluant les panneaux des conseils de quartier. Il nous semblerait en effet dommageable de les exclure, même s'ils n'entrent pas "stricto sensu" dans l'affichage libre. Sur l'accompagnement des mairies d'arrondissement, il en est bien sûr déjà le cas. Je rappelle d'ailleurs que la mairie du 18e arrondissement a déjà validé la pose de nouveaux panneaux, et a demandé d'étudier de nouveaux sites pour en poser encore davantage.

Enfin, sur la lutte contre l'affichage sauvage et sous le contrôle de mes collègues, Nicolas NORDMAN et Antoine GUILLOU, il me faut rappeler qu'il s'agit d'une compétence de la Ville depuis le début de l'année seulement, et que nous menons une politique très volontariste à ce sujet. À ce jour, une soixantaine de procédures ont été engagées pour un montant de 2 millions d'euros d'amende encourus et plus de 1.300 dispositifs d'affichage retirés.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, j'émetts une demande de retrait de votre vœu, ou le cas échéant, j'émettrais un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame GATEL, votre vœu est-il retiré ? Il est maintenu.

Dans ce cas, j'ai une explication de vote de M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à toutes et tous.

Je suis un peu embêté. Vous le savez, nous sommes toujours très présents sur cette question.

Si j'entends tous les éléments formulés par Mme l'adjointe à la Maire, on a un sujet. En fait, j'ai l'impression que vous ne comprenez pas la différence entre le panneau associatif et l'affichage libre. En l'occurrence, la demande du groupe MoDem et Indépendants que nous formulons depuis longtemps, c'est l'affichage libre d'opinions. Ce n'est pas l'affichage associatif, sur lequel vous travaillez, c'est très bien, et on le voit. Les nouveaux panneaux sont déployés progressivement. Je l'ai vu, notamment dans le 18e arrondissement.

Toutefois, l'affichage libre d'opinions est l'affichage sur lequel on peut, en tant que parti politique, où n'importe quel collectif peut, venir s'exprimer. C'est l'enjeu principal.

Si on veut lutter contre l'affichage sauvage dont parle Maud GATEL, et dont nous parlons régulièrement dans nos vœux, c'est l'affichage libre d'opinions, les panneaux d'affichage libre d'opinions que nous devons déployer. Ce ne sont pas les panneaux associatifs qui sont différents.

Je regrette que dans la réponse formulée, vous vous attachiez à répondre précisément sur la question de l'affichage associatif, mais pas de réponse sur l'affichage libre d'opinions.

Nous nous abstenons donc sur ce vœu, parce que nous considérons que nous avons encore à avancer sur cette question de l'affichage libre.

Je vous remercie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous propose, chers collègues, que nous commençons les travaux de la 8e Commission. Conformément au règlement intérieur, je ne peux pas ouvrir le débat.

On attend donc Patrick BLOCHE.

Pour que l'on ne perde pas de temps, je propose que l'on commence la 8e Commission, avec au moins l'intervention de son président : le président de la 8e Commission, cher Alexis GOVCIYAN.

**M. Alexis GOVCIYAN**. - Merci, Madame la Maire.

Si je comprends bien, à chaque séance, le président de la 8e Commission commence. Ensuite, on passe à autre chose et on revient ensuite aux travaux de la 8e Commission.

Je vous le dis : je refuse cette présentation.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe, présidente. - Patrick BLOCHE sera là dans une minute. Si vous le souhaitez, on attend une minute, il arrive, et on commence le débat.

Suspend-on la séance pendant une minute ?

C'est une petite suspension. Vous avez entendu.

On reprendra le cours de nos débats.



## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures quinze minutes, est reprise à dix heures seize minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint).*

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Bonjour à toutes et tous, heureux de vous retrouver pour cette deuxième journée du Conseil de Paris.

## **2024 DPE 41 - Approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.**

**Amendement n° 47 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et à la généralisation du compostage.**

**Amendement n° 48 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la massification et la simplification de la collecte des déchets alimentaires pour les particuliers et les professionnels.**

**Amendement n° 49 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux événements écoresponsables.**

**Amendement n° 50 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux marchés alimentaires.**

**Amendement n° 177 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'administration exemplaire.**

**Amendement n° 177 bis déposé par l'Exécutif relatif aux fiches actions du PLPDMA.**

**Vœu n° 51 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la collecte et au tri des déchets alimentaires dans les lycées parisiens.**

**Vœu n° 52 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction de vente des bouteilles plastiques sur l'espace public parisien.**

**Vœu n° 53 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remunicipalisation de la collecte des biodéchets.**

**Vœu n° 54 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place d'une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

**2024 DPE 53 - Fixation du mode de calcul et des tarifs de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers à compter du 1er avril 2025.**

**Vœu n° 55 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets ménagers à Paris.**

**2024 DPE 40 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

**Vœu n° 56 déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la plainte de "France Nature Environnement" contre "Coca-Cola" pour greenwashing durant les J.O.P. 2024.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Comme il a été convenu en conférence d'organisation avec les présidentes et les présidents des groupes, un débat est organisé sur l'approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris. C'est le projet de délibération DPE 41, auquel il convient d'adjoindre les projets de délibération DPE 40 et DPE 53.

Ce débat inclura, comme dans tout débat organisé, la présentation des amendements et des vœux dans les temps de parole qui ont été définis en conférence d'organisation. Si vous avez des explications de vote à donner sur des amendements avec des vœux, vous le ferez dans le débat général. Une fois le débat général tenu, et la réponse de l'Exécutif apportée, nous passerons directement aux votes des amendements et des vœux. Vous voilà prévenus.

Mes chers collègues, nous sommes donc amenés à examiner la révision du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Soyons clairs, il ne s'agit pas seulement de parler de réduction des déchets. Il s'agit de prendre en compte bien d'autres sujets.

Il s'agit d'abord de matérialiser une trajectoire nécessaire, absolument nécessaire : celle de la bifurcation vers un autre modèle de société. En lieu et place d'une société insouciante à l'égard des déchets qu'elle produit, nous voulons, au niveau de la Ville, contribuer à une société qui se soucie précisément de la production de ses déchets. Qui dit déchets dit en amont extraction de ressources, et en aval, déchets dont on ne sait plus que faire. C'est ce cycle qu'il faut briser, car tout cela nous conduit évidemment à la catastrophe, chacune et chacun en est pleinement conscient.

D'une certaine façon, on pourrait dire : dis-moi quels déchets tu produis et dans quelle quantité et je te dirai quelle société tu veux, et surtout, quelles sont tes chances de survie. Depuis trop longtemps, nos sociétés dites développées produisent une quantité bien trop importante de déchets par rapport à ce que la nature peut assimiler. Depuis également trop longtemps, elles ont abandonné ce qui fut pendant des siècles une norme : le recyclage et le réemploi.

J'évoquais l'idée d'une bifurcation. Oui, notre ambition est très simple : faire de Paris la capitale de la sobriété, en cette matière, d'ici 2030, comme toujours à Paris, avoir un temps d'avance, et peut-être une ambition plus forte. Réduire de 100.000 tonnes la quantité de déchets par rapport à la production actuelle, hausser le taux de valorisation à 60 %, triplant ainsi nos résultats actuels et tout cela en cohérence avec les objectifs que nous nous sommes donnés dans le cadre du plan Climat, et du plan local d'urbanisme bioclimatique, que nous avons voté lors de notre dernière séance.

Tout cela passe par plus de réemploi, moins de gaspillage, plus de tri, et de multiples chemins mènent à cet autre monde : collectes solidaires, ou à domicile, ateliers d'autoréparation, facilitation du tri, immeubles "Zéro Déchet", accompagnements des ménages et des commerçants sont autant d'actions concrètes pour transformer nos vies et notre cadre de vie.

Ce plan est aussi un plan de cohésion sociale. Il vise à embarquer tout le monde. Dans la société qui est la nôtre, dans laquelle agissent des forces puissantes qui visent à fracturer, nous disons, nous à Paris, exactement le contraire. Nous disons, et surtout, nous agissons, en encourageant des alternatives plus économiques, comme le réemploi ou la réparation. Ce plan permet à chacun de participer à la transition écologique, et à travers les ressourceries, ou les circuits courts, il crée également des emplois durables et locaux. Ce plan est plus qu'un plan. C'est un appel à toutes et tous pour agir ensemble, au quotidien, et faire de notre Ville un modèle d'innovation écologique et solidaire.

Le défi est immense, mais Paris est prête à le relever. Ce plan s'inscrit dans un plan plus global, celui de la transition écologique. C'est cette nécessaire transition qui rendra notre ville encore plus juste et durable.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en introduction de ce débat.

Enfin, si j'ose dire : vivent les déchets, ou plus exactement, que vivent moins de déchets, et le plus vite possible !

La parole est à Mme BALDINI.

**Mme Véronique BALDINI.** - Merci, Monsieur le Maire.

À la lecture de ce nouveau programme, une boutade m'est venue à l'esprit. Le recyclage à Paris, ce n'est pas que dans les bacs de tri. C'est aussi dans les plans.

Derrière ce jeu de mots se cache une éternelle impression de "déjà-vu" dans les politiques que vous nous présentez. À l'heure où les Parisiens sont en droit d'attendre de l'innovation, plutôt, notamment en matière environnementale, à l'heure où le vote d'un nouveau plan Climat devrait donner une impulsion pour amplifier les résultats sur la transition environnementale de la Ville, vous arrivez à toujours ressortir les mêmes poncifs, comme si vous étiez sans cesse dans une démarche d'autovalidation permanente.

Ainsi, malgré 24 actions et 8 axes, ce nouveau programme de prévention des déchets ménagers ne révolutionnera rien, car il emprunte tellement à d'autres plans déjà en place. Nous donnons une vague impression de nous répéter. Par exemple, tout le huitième axe sur le rôle de la collectivité et sur les actions à mener dans la culture est un "resucé", respectivement, du schéma de la commande publique responsable, et du livret d'économie circulaire de la Ville de Paris.

Quand vous souhaitez mettre du concret dans ce plan, on tombe dans la caricature idéologique. Que penser de votre proposition de logistique inverse, pour les cartons, en mettant en place un dispositif pour que les livreurs repartent avec des cartons de livraison remis par les clients ?

Encore une fois, vous nous proposez une action, qui visera uniquement à contrer les modes de vie que vous avez choisi de combattre. Vous souhaitez obliger Amazon à faire repartir leurs livreurs avec les cartons. De la "com", encore, mais les succès de cette action sont sans doute très faibles.

Sinon, vous enfoncez des portes ouvertes. On a donc l'immense surprise de voir une action proposer de mener une étude sur la modification des fréquences de collecte, ce qui est simplement la base du cadrage de la mission

demandée aux équipes. C'est un travail de gestion quotidien, qui ne devrait pas prendre la place d'une action dans un plan digne de ce nom.

Oui, au total, rien ne nous gênera, et rien ne nous empêchera de voter ce plan. Vous pourrez vous en satisfaire et continuez de masquer vos incuries en matière de collectes des déchets et de propreté.

Sur cette mandature, vous aviez mis sur la table deux points majeurs sur ces sujets, et ils n'ont pas été traités. Le premier est cette promesse de campagne de Mme HIDALGO en 2020, qui n'aura jamais été tenue : celle de doubler le budget dédié à la propreté et à la collecte durant la mandature. Cette thématique, pourtant majeure pour notre cadre de vie et pour le quotidien des Parisiens, mérite mieux que les effets d'annonce.

Entre le budget primitif de 2020 et celui de 2025 que nous avons voté, les crédits consacrés à ces missions n'ont augmenté que de 18,8 %, et ces postes restent excédentaires. Très clairement, cela veut dire que les missions de propreté et de collecte rapportent plus d'argent, et socialement, par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par chaque Parisien, qu'elle ne coûte à la Ville chaque année. Cette année, ce seront encore 31,3 millions d'euros qui auraient pu être utilisés pour tendre chaque jour vers ce que nous avons connu pendant les J.O. Toutefois, ils serviront finalement à la gabegie que mes collègues décrivaient hier.

Le deuxième grand chantier en matière de propreté et de collecte était la territorialisation. La Maire de Paris nous annonçait un "Big Bang". Il n'aura eu lieu que dans sa tête, et dans sa "com". En lieu et place, vous préférez noyer le débat et vous défausser d'un grand nombre de responsabilités sur les maires d'arrondissement, sans leur en déléguer les moyens humains et financiers : une vraie territorialisation dans les arrondissements aurait dû impliquer une réelle autonomie financière pour les maires d'arrondissement afin de moderniser leurs équipements et de bénéficier de technologies comme l'I.A., utilisée avec succès par des Métropoles propres, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ; une réelle autorité hiérarchique et fonctionnelle, aussi, sur les personnels de la propreté pour une efficacité et des résultats probants au service des habitants, notamment pour atteindre de façon locale les objectifs du plan que vous nous présentez aujourd'hui ; une réelle latitude également pour passer des marchés publics dans le domaine de la propreté et pour expérimenter des techniques de nettoyage et de maintien de la propreté, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ; un vrai débat sur l'uniformisation de la collecte des ordures ménagères pour mettre fin aux ruptures d'égalité entre les Parisiens que le système actuel engendre.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

Je vous ai écouté avec attention. Nous travaillons, et j'ai réuni à cette fin les maires d'arrondissement, une deuxième étape de la territorialisation. Vos suggestions seront évidemment prises en compte.

Je donne la parole à Carline LUBIN-NOËL.

**Mme Carline LUBIN-NOËL**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les objectifs établis par ce programme sont ambitieux. Ils prévoient notamment de réduire les déchets à Paris de 100.000 tonnes d'ici 2030, soit une baisse de 10 % par rapport à 2023, et de tripler les déchets valorisés par recyclage, compostage ou méthanisation pour passer de 20 % à 60 %. Sur le papier, ces objectifs sont tout à fait louables. Je crois que nous y souscrivons tous dans cet hémicycle. Réemployer plutôt que jeter est un mot d'ordre que nous partageons. Cependant, il faut craindre que ces objectifs soient difficilement atteignables, d'autant que les moyens humains et financiers, pour les atteindre, ne sont pas mis en place.

Ce nouveau programme devrait coûter à la Ville près de 6 millions d'euros par an et vous estimez qu'il devrait permettre à terme de faire économiser 25 millions d'euros à la collectivité en réduisant le coût de collectes des ordures et de leur incinération. Tout cela reste extrêmement flou et l'annexe financière fournie n'est pas de nature à nous rassurer, puisqu'elle indique, je cite, que "les contributions potentielles de chacun des différents acteurs ont été abordées dans le cadre des travaux menés par la conception du P.L.P.D.M.A., et feront l'objet de discussions ultérieures fondées sur les coûts consolidés de chacune des actions".

Plusieurs exemples étrangers nous indiquent la voie à suivre dans ce domaine, comme la métropole de Milan, qui a obtenu des résultats véritablement concluants en termes de réduction des déchets ménagers, qui a fait le choix de la collecte en porte à porte associée à une tarification de leurs déchets.

Pour le moment, vous souhaitez mettre en place une telle redevance pour les seuls professionnels. Elle devrait être étendue. Espérons que ce programme ne soit pas un énième exercice de communication, comme vous savez très bien le faire. Derrière le vernis des objectifs ambitieux, il faut souhaiter que les paroles soient vraiment suivies d'acte.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Caroline LUBIN-NOËL.

Je donne la parole à la présidente Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - La convention que nous nous apprêtons à adopter revêt une importance particulière pour les locataires du parc social situés dans le quartier "politique de la ville". Grâce à cette exonération, nous soutenons concrètement des actions visant à améliorer leur cadre de vie.

Qu'y a-t-il ?

Je ne lis pas sur la bonne... Je suis juste fatiguée. Je recommence. Je vous prie de m'excuser.

Ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est ambitieux comme l'ont été les différents plans structurants. Je pense notamment au plan local d'urbanisme bioclimatique et au plan Climat. Cependant, nous avons quelques revendications historiques sur lesquelles nous souhaitons insister.

Vous le savez, la collecte des déchets est assurée par des entreprises privées dans la moitié des arrondissements parisiens. Nous considérons que ce modèle mixte entre public et privé n'est pas satisfaisant et il apparaît nécessaire de remunicipaliser la collecte. Pour rappel, la mission d'information et d'évaluation sur la propreté qui avait rendu ses conclusions en 2018 avait permis de déterminer que la tonne d'ordures enlevées par le privé coûtait 15 euros de plus que celle enlevée directement par la Ville. Il y a donc, en plus de la mission d'intérêt général, un avantage économique clair à remunicipaliser cette mission de service public.

La collecte permettrait également de pouvoir bénéficier d'une unicité de la gestion des personnels, d'une synergie avec le nettoyage, et de plus de souplesse par rapport aux opérateurs privés dans la gestion de la collecte, comme dans les réponses aux signalements des habitants.

Enfin, on peut directement s'assurer que les agents bénéficient du statut de la fonction publique et de son corollaire : de bonnes conditions de travail que nous pouvons directement contrôler. C'est donc moins cher, plus efficace et plus juste socialement.

Surtout, comme nous l'avions dit dans le cadre du plan Climat, la transition écologique doit être conduite dans un cadre public en priorité. On peut admettre que le public peut avoir des angles morts, qu'il ne peut pas tout assurer ni tout réussir, mais il y a de nombreux secteurs qui doivent échapper au marché et aux logiques de profit. Les déchets en font partie, puisque les entreprises privées peuvent utiliser les bas salaires pour augmenter les marges et ne pas avoir trop grand intérêt à la réduction drastique de ces déchets qui représentent leurs sources de profit.

Enfin, ce programme, bien qu'ambitieux, dépend beaucoup de la législation et de la mobilisation de l'Etat en la matière. C'est pourquoi la Ville va devoir, non seulement plaider, mais aussi engager le rapport de force avec l'Etat, afin qu'il responsabilise bien davantage les industriels sur la transformation de leur modèle de production.

La loi A.G.E.C., adoptée en 2020, qui portait quelques objectifs en ce sens sur la durée de vie des objets, le réemploi ou les plastiques à usage unique produit des résultats d'une faiblesse criante. Par exemple, la mise sur le marché de plastiques à usage unique, au lieu de décroître, a progressé entre 2018 et 2021, alors que l'objectif fixé était celui d'une baisse de 20 % sur la période 2018-2025.

Pire encore, le rapport parlementaire de Véronique RIOTTON et Stéphane DELAUTRETTE démontre que plusieurs dispositions sur la loi sont peu, voire pas du tout, appliquées. Elles ne font l'objet d'aucune mesure de suivi ni de contrôle. Les industriels doivent donc être contraints par la loi, par des contrôles, par des sanctions financières, pour produire moins de déchets et rompre avec l'obsolescence programmée et abandonner le suremballage des produits qui ne le nécessitent pas.

Je laisserai mon collègue Jean-Philippe GILLET détailler notre proposition pour améliorer la collecte des biodéchets.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

Je donne la parole maintenant à la présidente Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL.** - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cette présentation du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés est "in extremis", car c'est le dernier Conseil où nous pouvons l'étudier avant de nous mettre définitivement en défaut par rapport à la législation, ce qui est évidemment assez regrettable compte tenu de l'importance de ce sujet. J'espère qu'à la fois cette présentation tardive et l'absence de la Maire ne traduisent pas un manque d'intérêt sur un sujet qui est absolument majeur, qui est celui de notre relation avec les déchets. Parce que les déchets disent beaucoup de ce que nous sommes, de la manière dont nous vivons et de la trajectoire pour l'avenir.

On le sait, les Parisiens sont de mauvais élèves. Ils continuent de produire près de 930.00 tonnes de déchets chaque année dont la majorité reste extrêmement mal valorisée. Cette situation n'est évidemment pas acceptable.

S'agissant de ce plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le sujet, ce ne sont pas les objectifs que nous partageons en tous points, c'est la manière d'y contribuer et de rattraper le retard de notre Ville en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Le bilan du précédent plan est une réduction de 14 % des déchets ménagers depuis 2010 et un doublement des sites de compostage. Ces progrès restent largement insuffisants et loin des exigences au regard des défis que nous devons relever. À titre d'exemple, les biodéchets qui représentent 26 % des contenus des poubelles ne font l'objet que d'un tri très marginal, puisque c'est seulement 1 % des captations en 2023. Dérisoire, et il est urgent d'accélérer la collecte et la valorisation des biodéchets, notamment en renforçant l'accompagnement des copropriétés et en étendant les dispositifs dans tous les arrondissements.

Le tri des emballages plastiques et des textiles reste aussi insuffisant avec des taux de recyclages encore très éloignés des objectifs européens de 50 % de recyclage des déchets ménagers d'ici 2025, d'où les objectifs de ce plan local : réduire de 100.000 tonnes les déchets produits d'ici 2030 et multiplier par trois la valorisation des déchets à 60 %.

Ce sont évidemment des éléments que nous partageons en tout point et nous soutenons un certain nombre de propositions de ce plan, notamment le développement de la réparation et du réemploi, la généralisation de la collecte "préservante", ou encore l'installation de recycleries dans chaque arrondissement. Pour mémoire, lors de la précédente mandature, il y avait cet engagement d'une recyclerie par arrondissement. Beaucoup de retard avait été pris. Je pense qu'il est maintenant temps d'accélérer puisque la proximité est absolument majeure pour assurer l'accessibilité pour tous les Parisiens.

Vous le savez, nous défendons le sujet de la fiscalité incitative pour faire en sorte de réduire drastiquement les déchets et également pour faire en sorte que les industriels changent leurs pratiques, et que les citoyens changent leur consommation. Nous savons pertinemment que 92 % des Parisiens vivent en habitat collectif, et que cela rend les choses plus complexes. Pour autant, des solutions existent, et l'A.D.E.M.E. accompagne les collectivités territoriales volontaires dans un certain nombre d'expérimentations.

Si nous saluons la mise en place de cette fiscalité incitative pour les professionnels, nous réitérons notre demande de voir cette fiscalité incitative déployée plus largement, à travers une expérimentation dans un "temps 1".

Nous souhaitons également améliorer les choses en matière d'évaluation, et notamment de transparence des indicateurs. C'est par exemple le nombre, le tonnage dans chacune des déchetteries parisiennes, l'évolution de ce tonnage, la répartition en fonction des déchetteries et la typologie des déchets, ce qui nous permettra évidemment de mieux calibrer les actions à mener.

Nous ne saurions trop vous inciter à regarder les bonnes pratiques dans les arrondissements, et je voudrais revenir sur l'initiative de la mairie du 9e arrondissement en matière de traitement des mégots. C'est un dispositif innovant et qui, au regard du drame que constituent les déchets dans notre Ville, pourrait utilement être généralisé.

Dernier point : la question du mode de gestion a été évoquée préalablement. Nous souhaiterions, pour notre part, insister sur la nécessaire solidarité qui doit exister entre les arrondissements en D.S.P. et les arrondissements en régie au bénéfice de l'ensemble des Parisiens.

Si nous voulons réellement faire de Paris une ville exemplaire en matière de gestion des déchets, il nous faut des solutions beaucoup plus ambitieuses. Nous soutenons naturellement tous les objectifs que vous vous assignez, mais nous souhaitons vraiment que nous accélérions pour embarquer tous les Parisiens dans l'impérieuse nécessité de réduire nos déchets.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Madame la présidente.

Je donne la parole à Florian SITBON.

**M. Florian SITBON**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans un monde aux ressources finies, l'urgence écologique et la nécessité de la transition écologique nous commandent d'agir et la question, à cet égard, la gestion des déchets est absolument essentielle pour lutter contre le réchauffement climatique. Je crois que nous en convenons tous.

Ce plan, qui est ambitieux, contrairement à ce que vous avez dit a pour objectif de faire de Paris la capitale de la sobriété Matière. Pour cela, il faut agir sur deux aspects : d'une part, réduire la quantité des déchets que nous produisons et d'autre part, augmenter la valorisation des déchets.

Ce plan porte d'abord un objectif ambitieux : réduire d'au moins 100.000 tonnes la production de déchets ménagers et assimilés et tripler le taux de valorisation de leurs déchets. Sur la quantité, Paris est en avance. Les Parisiens et les Parisiennes produisent 433 kilos par an, contre 611 kilos à l'échelle nationale, mais il faut aller plus loin.

Pour atteindre ces objectifs, Paris s'inscrit dans la logique des "6 R" : refuser d'abord, c'est-à-dire moins consommer ; remplacer ; réduire ; réemployer ou réutiliser et réparer. Ce sont les cinq premiers "R". On sait évidemment que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Il convient donc de : sortir les biens réemployables et réutilisables des ordures ménagères ; faciliter le don et le dépôt d'objets ; promouvoir davantage la réparation avec des ateliers de réparation ; garantir la proximité et la pérennité des structures de réemploi.

Des actions très concrètes sont énumérées dans ce plan pour atteindre ces objectifs. Je ne peux pas tout citer, mais pour en citer un exemple : la collecte d'encombrants. D'abord, il faut souligner que l'on a toujours à Paris une collecte d'encombrants à domicile depuis longtemps, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes, facile, rapide, et les Parisiens se sont complètement appropriés cela. Ils trouvent cela totalement normal. En proche couronne ou "a fortiori" dans des territoires plus ruraux, on n'a pas ce service.

Néanmoins, on a développé depuis quelque temps un service de collecte à domicile. Le plan prévoit d'ailleurs que, d'ici à 2030, la Ville prévoit en lien avec les éco-organismes de généraliser cette collecte à domicile des gros électroménagers. Cela est déjà le cas, mais le plan prévoit d'étendre ce service, de l'amplifier aux électroménagers de taille moyenne, aux matelas et aux meubles. Il manque le sixième "R" qui est recycler.

Recycler, c'est l'autre versant, car s'il est impératif de réduire la quantité des déchets produits, il ne l'est pas moins de procéder à un tri efficace. Sur le tri, notre Ville, et l'Île-de-France en général, est en retard. Notre performance est de 20 %, contre 49 % dans le reste du pays. Il faut donc d'abord faire encore plus de pédagogie, que les Parisiennes et les Parisiens se disciplinent, on le sait, que les poubelles jaunes soient mieux triées, même si elles sont récoltées depuis quelque temps de manière plus fréquente.

Cependant, il y a aussi la question sur laquelle je veux m'attarder des guichets organiques. Brûler une feuille de salade, des épluchures de carotte ou un trognon de chou-fleur, c'est une absurdité sans nom. Dit comme cela, cela paraît évident, mais c'est pourtant ce que l'on fait, en ne traitant pas les déchets alimentaires. En ne traitant pas les déchets alimentaires, on pollue. On pollue en utilisant un sac plastique pour les contenir. On pollue en utilisant de l'énergie pour faire fonctionner le camion qui les transporte. On pollue en les brûlant dans les usines d'incinération qui rejettent du CO<sub>2</sub>. Alors qu'en les récupérant pour du compost ou de la méthanisation, on évite tout cela et on revient au cycle naturel des choses.

La collecte des déchets alimentaires est donc un enjeu crucial. Ce sont 25 % de nos poubelles. En ce qui concerne les déchets produits, dans les plus de 1.000 établissements, restaurants collectifs, crèches, écoles, gérés par la Ville de Paris, ils bénéficient d'ores et déjà, depuis le 1er janvier, d'une collecte dédiée, et un vœu de notre groupe Paris en commun demande à la Région Île-de-France que cette collecte soit réellement appliquée dans les lycées que gère la Région, ce qui serait évidemment important.

En revanche, pour créer une habitude pour les particuliers, il est nécessaire de poursuivre. L'objectif est d'avoir un point de collecte de déchets alimentaires à moins de trois minutes. Pour cela, seront à la fois déployés une borne supplémentaire de Trilib' et des Trilib' d'une manière générale, et des bornes de collectes spécifiques pour les déchets alimentaires. Cela a été développé sur les marchés d'abord, mais peut l'être au sein d'autres carrefours, ou d'autres places de manière à permettre réellement à chaque Parisienne et à chaque Parisien de pouvoir porter sa poubelle à moins de trois minutes de chez soi.

C'est absolument crucial. Je regrette à ce titre-là que certaines mairies traînent un peu sur la mise en place de ce plan qui est par ailleurs une obligation, puisqu'une loi nous oblige à mettre en place cela rapidement. Je regrette également que dans mon arrondissement, un vœu que je déposais au dernier conseil d'arrondissement ait été rejeté. Mme GATEL est partie, mais j'aurais pu discuter avec elle, parce qu'effectivement, il faut aller plus loin et il faut être ambitieux. Elle est élue du 15e et il faut être ambitieux dans le 15e. Je sais que des propositions ont été faites d'implantations de Trilib', d'implantations de bornes de récolte de biodéchets. Ces propositions ne sont pas suivies d'actions concrètes pour l'instant. Or, on peut dire tout ce que l'on veut : non, il y a une territorialisation et oui, il y a un respect des mairies d'arrondissement. Néanmoins, toutes les mairies d'arrondissement doivent jouer le jeu pour que l'on y arrive. D'autres, y compris qui ne sont pas dans notre camp, l'ont mieux joué malheureusement que mon arrondissement, où il y a un Trilib' seulement pour 28.000 habitants. Je peux témoigner, je me suis fait fort. C'est quelque chose qui m'a toujours, disons, "engagé". On s'engage écologiquement pour ci ou pour ça. Je trie mes déchets depuis longtemps. Toutefois, dans le 15e, je suis obligé de les porter extrêmement loin, ou de les porter à vélo ailleurs lors de mes trajets dans Paris, parce que l'on manque de bornes de récolte.

Si tout le monde s'accorde sur les objectifs, il faut accélérer, et pour certains, passer des intentions aux actes, comme on l'a vu dans le 15e. C'est un peu cela que vous disiez, vous reprochiez qu'il n'y ait pas d'actes. J'ai l'impression que ce plan en propose beaucoup, que la Ville en fait beaucoup, mais effectivement que certaines mairies d'arrondissement pourraient en faire plus, être moins attentistes. Par ailleurs, il faut également passer des intentions aux actes au niveau national, parce que ce n'est que comme cela que l'on pourra changer d'échelle.

D'ailleurs, les Parisiennes et les Parisiens ont, lors d'une consultation publique, exprimé ce souhait. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite A.G.E.C., promulguée en 2020 décline les objectifs : réduire drastiquement les mises sur le marché d'emballages superflus - il faut aller plus loin que cette loi évidemment en accélérant la sortie des emballages à usage unique, parce que s'il n'y a pas de loi qui cadre, on produit toujours plus de déchets et les Parisiennes et les Parisiens achètent des produits toujours plus emballés et suremballés ; en interdisant dès maintenant les emballages ayant déjà des alternatives réemployables, en accroissant la part d'emballages réemployés à horizon 2030, la loi A.G.E.C. prévoit un objectif de 10 % en 2027 là où il faudrait viser "a minima" 25 % ; réformer en profondeur le fonctionnement, l'ambition des filières à responsabilité élargie des producteurs en appliquant de réelles pénalités incitatives aux éco-organismes, pas seulement aux personnes privées

comme vous le proposiez, Madame GATEL - en cas de non-atteinte des objectifs, il est quand même clé d'imposer une responsabilité et des pénalités incitatives aux éco-organismes ; augmenter les écocontributions sur les produits moins vertueux ; et favoriser l'accès des consommateurs aux produits vertueux sans emballage, facilement réparables ou composés de matière recyclée.

Permettez-moi une "mini" digression pour conclure. J'entendais hier des élus de votre banc nous dire au sujet du budget qu'une Ville doit rester à sa place, ne pas aller au-delà de ses prérogatives. Toutefois, dans le domaine de ce plan, comme dans tant d'autres, la Ville que nous sommes, doit, face à l'enjeu et en l'absence d'une politique réellement volontariste de l'Etat - je dirais même devant une politique attentiste sur bien des sujets, prendre ses responsabilités comme tous les pouvoirs publics auraient dû le faire depuis longtemps.

Paris a enclenché une révolution des modes de transport, transformé son espace public, conçu de très ambitieux plans d'urbanisme, bioclimatique et plan Climat que l'on a voté au dernier Conseil. Elle a élaboré une stratégie énergétique et d'adaptation au changement climatique parmi les plus ambitieuses au monde. Paris porte désormais l'ambition de devenir la Capitale de la sobriété Matière et c'est extrêmement important. Ceci, nous le devons tout simplement à la ténacité, au volontarisme de notre Maire et d'une équipe qui, oui, a conscience, peut-être plus que certaines des urgences, et met ces urgences en acte.

Ces sillons creusés obligeront. Ces plans qui ne sont pas des plans qui s'empilent, mais des plans qui obligeront notre collectivité à l'avenir. Ces plans inspireront bien sûr pour des années à venir les équipes qui viendront ensuite.

Parfois, on dit : "vous avez fait des plans", "vous empiler des plans", "c'est un plan de plus". On a eu un commissaire au plan devenu Premier Ministre dont on se demande ce qu'il a fait comme plan. Je vous souhaite dans vos critiques un jour de pouvoir vous enorgueillir d'en avoir fait autant et d'avoir été autant à la hauteur des enjeux.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

400 kilos, c'est ce que nous produisons chacune et chacun d'entre nous à Paris chaque année comme déchets. Si ce chiffre est à la baisse, il montre à lui seul, à la fois l'absurdité de notre système de consommation, mais aussi l'énorme travail qu'il nous reste à faire pour continuer à réduire cette surproduction de déchets, à mieux trier, à mieux valoriser et finalement, surtout à arrêter d'incinérer.

Pourquoi produisons-nous autant ? Notre société de consommation déjà, qui incite à la surconsommation avec l'envahissement permanent de notre espace public par la publicité, le suremballage permanent qui conduit à une énorme pollution plastique, mais aussi à remplir allègrement nos poubelles ménagères dès lors que nous achetons en grande surface des yaourts ou encore des compotes pour nos enfants. Nous avons besoin de réduire. Réduire, cela demande de consommer autrement, cela passe aussi par une mobilisation politique pour dire : "stop aux plastiques jetables", "stop au suremballage", "stop à la publicité partout toute la journée". Réduire les déchets, c'est agir à la source, réglementer plus fortement les mises de produits sur le marché en valorisant la seconde main par le biais, par exemple, d'une T.V.A. circulaire.

Nous avons ensuite besoin de changer de regard sur nos déchets. Pourquoi continuer de jeter à la poubelle et à incinérer, alors que nous pouvons aujourd'hui donner une deuxième vie au recyclé ? On sait aujourd'hui que 40 % de nos poubelles sont constituées de déchets potentiellement recyclables. C'est un gisement qu'il faut absolument mieux capter pour améliorer notre capacité à réutiliser la matière. Nous avons nettement progressé avec la C3. C'est la troisième collecte pour nos poubelles jaunes que nous avons mise en place récemment. Pourquoi jeter notre petit électroménager, alors que nous savons que le traiter et le recycler a de la valeur ? Pourquoi jeter nos déchets alimentaires, alors que nous pouvons les transformer en biogaz ou en compost ? Il s'agit donc aujourd'hui de mieux trier et de continuer à alléger le poids de la poubelle classique pour limiter l'incinération, trouver de nouvelles filières de retraitement, recycler.

La finalité derrière cela est de ne plus considérer nos biens comme un déchet, mais comme une ressource, car nos meubles ou notre électroménager ont une valeur. C'est une ressource. Changer de regard, c'est prendre conscience de ce que nous produisons, du coût que cela implique, de la richesse que tout cela peut représenter, pour créer des emplois solidaires par exemple, mais aussi de nouveaux métiers. Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, c'est un terme certes un peu barbare. Ce document est toutefois essentiel, car il nous permet de présenter la stratégie que nous voulons mettre en place pour changer nos pratiques, pour réduire à la source et réemployer. Réduire de 20 % notre production de déchets, soit 100.000 tonnes, c'est aussi un objectif important qui va nous permettre d'en valoriser 60 %. Ces objectifs vers lesquels nous voulons tendre sont atteignables, car, sous l'impulsion des Écologistes et d'Antoinette GUHL, nous avons déployé deux feuilles de route Economie circulaire depuis 2014, lesquelles nous ont permis d'accompagner les nouveaux acteurs circulaires qui sont aujourd'hui des partenaires privilégiés.

Je pense aux ressourceries, aux boutiques de vrac, aux acteurs solidaires de la collecte des déchets alimentaires, ainsi qu'aux éco-organismes qui proposent aujourd'hui de nombreuses collectes spécifiques comme la

collecte à domicile du gros électroménager. Paris a désormais toutes les clés pour réduire de manière effective et immédiate notre production individuelle, mais il faut accélérer. C'est l'ambition de ce plan qui vise à articuler toutes nos politiques publiques. Nous saluons cette ambition et notamment les huit axes qui sont présentés dans ce P.L.P.D.M.A., avec une satisfaction toute particulière de voir, le réemploi, la réparation et l'accompagnement vers le "Zéro déchet", la consigne ou encore la collecte des déchets alimentaires comme un sujet prioritaire.

Je pense aussi aux déchets qui sont produits par les professionnels, notamment ceux de la restauration. Certains sont encore aujourd'hui exonérés de toute taxe relative à la collecte. Aujourd'hui, ils ne sont pas du tout incités à trier et à valoriser. Nous luttons quotidiennement en arrondissement pour convaincre un certain nombre d'entre eux de se doter de bacs dédiés à la collecte séparée. La responsabilisation et la sortie du régime d'exception pour les petits professionnels que le document propose, met sur la table, est un grand pas. C'est pour nous un élément structurant de la discussion. Dans le travail que nous avons fait avec Antoine GUILLOU pour préparer ce plan, nous avons réussi à le mettre sur la table et c'est une très bonne chose.

Dans ce travail, le groupe "Les Écologistes" a identifié trois enjeux majeurs qui ont été portés dans le cadre de nos échanges et qui trouvent leur traduction dans les cinq amendements que nous avons déposés et que je vais prendre le temps de présenter ici. Des enjeux majeurs qui se trouvent dans la massification, le compostage et l'administration exemplaire. Des amendements qui ont été déposés par mon groupe de Conseillers de Paris, mais je voudrais aussi associer les nombreux collègues écologistes en arrondissement, qui conduisent les délégations Propreté, réduction des déchets, et qui nous ont permis de travailler sur le contenu de ces amendements et sur l'atterrissage.

D'abord, parmi ces amendements, il y a celui relatif à la collecte des déchets alimentaires chez les professionnels comme chez les particuliers. Notre ambition est de responsabiliser les professionnels pour qu'ils contribuent à la massification et à la collecte des biodéchets, de fait à la réduction du poids de nos poubelles. Les acteurs économiques ont un rôle clé dans notre politique publique. Nous avons besoin d'enclencher une logique plus incitative, ce plan le propose. Au travers de notre amendement, nous proposons d'aller plus loin. Chez les particuliers, nous finissons par déployer notre réseau de points d'apport volontaires dans l'espace public. C'est déjà une réussite, les arrondissements sont pleinement mobilisés, mais il faut l'amplifier. Vous le savez, on a toujours été attaché à la collecte en porte à porte et c'est pourquoi nous proposons de réintroduire un objectif au travers de cet amendement dans le P.L.P.D.M.A. un objectif qui est celui de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte après avoir analysé et étudié nos pratiques de tri, et en se donnant un horizon qui soit suffisamment intelligent et qui tienne compte des différentes pratiques, comme je le disais.

Sur la collecte des déchets sur les marchés alimentaires qui est l'objet de notre deuxième vœu, il faut plus que jamais, alors que nous avons lancé le principe de relancer une délégation de service public pour la gestion de nos marchés alimentaires Découverte, que nous progressions sur les modalités de collecte et de valorisation sur nos marchés. Elles doivent être revues, et les délégataires responsabilisés, voire mis à l'amende, de manière beaucoup plus stricte, quant à leur capacité à faciliter le tri et à valoriser. Le P.L.P.D.M.A. propose de rendre les futurs délégataires responsables de cette gestion des déchets qu'ils produisent. Si ce changement de braquet fait sens, il nous semble essentiel que le plan cadre plus précisément les choses et qu'il donne des billes plus claires à la future D.S.P., afin que nous ne nous retrouvions pas finalement avec une responsabilité qui serait totalement confiée aux délégataires sans qu'il y ait un contrôle strict du respect du tri à la source, et que nous ne soyons pas en capacité de pouvoir voir exactement ce que le délégataire a l'intention de faire des déchets.

Nous voulons travailler sur le compostage. Ce sujet est beaucoup porté par mes collègues élus en arrondissement, et notamment notre collègue en arrondissement, Alexandre VISCONTINI, dans le 11e qui porte de nombreuses actions et expérimentations en la matière. Nous devons aller beaucoup plus loin dans la généralisation du compostage. Il existe aujourd'hui près de 1.200 sites de compostages. C'est colossal. C'est la preuve du réel engouement des citoyens, mais aussi des copropriétés pour la mesure. Des réseaux de mise en relation de porteurs de projet sont en train de naître dans tous les arrondissements, notamment dans le 11e, le 14e, et le 18e.

Face à cet engouement, nous pensons qu'il faut approfondir les choses. Nous proposons ainsi "via" nos amendements de consolider le maillage de composteurs et de travailler à un plan Matières structurantes, qui permette aux porteurs de disposer d'une filière consolidée, et en réalité d'une filière de matière sèche. Je rappelle que nos déchets alimentaires sont principalement composés d'eau. Cette matière sèche que sont le bois et le carton, nous en avons besoin pour équilibrer notre compost. Nous proposons aussi de recréer un réseau d'acteurs du compostage par arrondissement ainsi qu'une Maison du compostage qui permettra de mettre en réseau tous ces acteurs et de faire en sorte de partager l'expertise, de proposer des ressources pédagogiques, un accompagnement, un suivi et une facilitation dans le montage de projets. La question sur notre compostage est aussi celle de notre capacité à faire en sorte que les projets puissent sortir et se monter facilement.

À terme, nous pensons aussi que la Ville puisse imaginer un service public du compostage qui permette aux agents de la Ville et aux Parisiens et aux Parisiennes de partager, de disposer de lieux ressources pour se doter en produits issus du compost. C'est un horizon qu'il nous paraît important de proposer. C'est ce que nous avons mis dans notre amendement sur le compostage.



Le quatrième enjeu que nous voulons porter est celui de l'administration exemplaire. On a parlé de territorialisation tout à l'heure. Nous l'accompagnons au quotidien dans nos délégations avec l'appui des services, mais nous voyons bien que si volonté individuelle est là, nous avons besoin de mieux trier et de faire progresser le geste de tri. C'est pourquoi selon nous il y a deux choses qui méritent d'être ajoutées, voire précisées dans ce plan : c'est la capacité de chacune des directions à piloter un diagnostic Déchets en lien avec le cœur de métier de chacune de ces directions pour identifier les gisements potentiels et créer à l'échelon local des équipes dédiées à cet objectif de réduction des déchets et au réemploi. Les esprits évoluent. Nos directions générales des services et nos divisions en arrondissement sont en train de prendre en compte ces enjeux, mais il nous semble important dans le cadre de l'organisation de prévoir cette nécessaire conduite du changement.

Je vous parlerai enfin d'un dernier enjeu, qui est celui de l'événementiel que nous portons dans le cadre d'un cinquième amendement. Nous savons que, lors d'événements, la plupart des organisateurs commencent à comprendre que l'impact écologique et l'impact social doivent être travaillés toujours plus. Nous sommes assez souvent partenaires de ces événements, voire à l'origine d'une subvention. Nous avons déjà commencé à imposer un cadre, notamment sur la sortie du plastique à usage unique. C'est un premier pas, mais nous ne traitons toujours pas de la réduction des déchets, car, oui, si les événements que nous soutenons produisent encore beaucoup trop de déchets, quand bien même, nous arrivons à les capter pour mieux les trier. Je pourrais prendre l'exemple de la "Fête des vendanges" de Montmartre et le parcours du goût pour laquelle nous adaptions chaque année les modalités du vert et du carton : une adaptation qui va vers le "toujours plus de bacs".

Le sujet derrière tout cela est de savoir si nous en restons à l'incantation vis-à-vis de nos partenaires ou si nous nous en remettons à leur pleine volonté. Nous avons donc besoin d'une mesure d'évaluation qui permette de nous dire si reconduire d'une année sur l'autre le partenariat est valable ou non en fonction d'un bilan ou d'un diagnostic qui responsabiliserait l'organisateur et qui le contraindrait à se poser les bonnes questions. Un diagnostic qui permettrait aussi à la Ville de déterminer si, au regard des efforts, il est cohérent de renouveler telle ou telle convention ou subvention.

Cette question de la responsabilité quant à la production de déchet dans le champ de l'événementiel est vraiment importante. Comme dans le cadre de ces prises de parole, il faut prendre position sur un certain nombre de vœux, ou d'autres amendements, j'en profiterai peut-être pour réagir au vœu d'Union Capitale qui propose de soutenir la plainte de la "F.N.E." contre Coca-Cola pour le "green washing" durant les J.O.P. 2024, un vœu dont nous partageons le fond.

Les écologistes ont dénoncé depuis le début du travail autour des Jeux olympiques le discours très mercantile de Coca-Cola sur les bouteilles et la pollution plastique. Nous avons toutes et tous vu ces images de bouteilles de Coca-Cola ou de Fanta vidées dans des "écocup" sur les sites de compétition. Des images absurdes, qui illustrent un mensonge, construit par Coca, qui annonçait un "Zéro emballage" sur les Jeux. En effet, "F.N.E." nous dit que ce sont près de 6 millions de bouteilles qui ont été versées dans les "écocup" ; une démarche qui ne fait que confirmer le statut de premier pollueur plastique au monde.

Inciter, comme nous le faisons depuis longtemps, et contraindre nos partenaires à mesurer, c'est mieux. C'est le sens du dernier amendement dont je vous parlais, que nous avons soumis dans le cadre du P.L.P.D.M.A.

Je voudrais réagir avant de conclure au vœu de nos camarades communistes sur la municipalisation de la collecte des biodéchets. Cela fait l'objet d'un débat de fond entre nous. Les Écologistes travaillent depuis très longtemps, depuis 2014, sur une idée : c'est celle de faire émerger de nouveaux acteurs dans le réemploi et dans la valorisation des déchets. Des acteurs plus petits et dont le modèle et les valeurs ne s'appuient pas sur le profit, mais sur la solidarité et l'innovation. Ces nouveaux acteurs sont souvent issus de l'économie solidaire et circulaire. Ils sont aujourd'hui bien présents sur le marché, justement parce que nous les avons accompagnés pour cela et que nous avons fait en sorte que nos marchés soient adaptés pour permettre l'émergence de ces nouveaux acteurs. C'est grâce à cette politique en matière d'économie circulaire et de réemploi que nous avons réussi à le faire. C'est un signal vertueux.

Nous avons un sujet sur les couches que nous utilisons dans nos crèches, nos E.H.P.A.D., ou chez nous. Si nous n'avions pas ces acteurs qui travaillent sur la valorisation du biodéchet au sens large, nous ne pourrions pas expérimenter les couches compostables comme nous le faisons dans le 14e arrondissement, par exemple. Cette innovation, la Ville n'est pas en capacité de la faire. C'est pour cela que nous avons besoin de faire émerger ces petits acteurs des biodéchets, et de leur confier des marchés, ou en tout cas, d'inciter l'ensemble des professionnels à se pencher vers ces nouveaux acteurs pour continuer à réduire nos déchets, et notamment à réduire le poids de nos poubelles.

Pour conclure, je voudrais dire ici que le document qui nous est soumis est ambitieux. Il inscrit notre capitale dans la responsabilisation des producteurs de déchets tout en mettant l'économie circulaire et le réemploi comme une priorité dans nos politiques publiques. C'est un signal fort. Nos amendements s'inscrivent dans le droit fil de ce que nous défendons depuis longtemps en matière d'économie circulaire et solidaire.

Je voudrais remercier tous les services de la Ville qui ont travaillé sur le document, le cabinet des élus et les élus écologistes en charge des déchets, qui ont contribué à formuler ces amendements, ainsi qu'au groupe des

Écologistes, et tout particulièrement à Sara BELLAMINE qui nous a beaucoup accompagnés ces derniers mois et qui nous a permis de produire cette contribution au plan.

J'ai beaucoup parlé. C'est normal, j'étais le seul intervenant pour les écologistes. Pardon de la longueur du propos, mais il était, pour nous, important de pouvoir dire tout cela.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Seulement 14 minutes.

La parole est à Agnès EVREN. Madame la Sénatrice ?

**Mme Agnès EVREN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Grâce aux efforts sans précédent des éboueurs et des agents publics des services de la Ville, Paris a pu montrer son plus beau visage pendant les Jeux olympiques : une ville propre, belle et agréable à vivre.

J'avais à ce titre, avec mes collègues d'Union Capitale, Pierre-Yves BOURNAZEL et Geoffroy BOULARD, formulé un vœu relatif à l'amélioration de la propreté comme héritage écologique des Jeux. C'est une question très simple que se posent les Parisiennes et Parisiens : pourquoi ce qui a été fait pendant un mois ne pourrait-il pas l'être toute l'année pour le quotidien ? En effet, l'engouement autour des Jeux a permis de sensibiliser de manière efficace les Parisiens comme les touristes aux consignes de tri sélectif.

Cependant, ce souci ne doit pas relever de l'exceptionnel, quand les touristes et médias du monde entier ont leur regard braqué sur Paris. Nous ne pouvons pas accepter de revoir les poubelles et les déchets s'accumuler dans nos rues, et pourrir la vie des Parisiens. Aujourd'hui, la stratégie Zéro déchet de la Ville est encore loin du compte. Le taux de recyclage des déchets à Paris atteint péniblement 20 % sur un potentiel de 70 %, alors que la moyenne française est de 50 %. Beaucoup de communications, encore, mais très peu de résultats.

Le prochain programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour 2024-2030 fixe des objectifs ambitieux comme la réduction de 100.000 tonnes de déchets et le triplement du taux de valorisation à 60 % d'ici 2030. Nous partageons naturellement ces objectifs, mais nous avons là encore un doute sur votre capacité à les atteindre. En effet, sur le peu de déchets valorisés durablement, seulement 1 % des biodéchets bénéficient d'un traitement adéquat. Nous sous-exploitions massivement nos capacités de transformation. En étant plus efficaces, nous pourrions traiter 500.000 tonnes de déchets supplémentaires et réduire d'autant l'impact environnemental de notre ville. Au lieu de cela, la ville continue à polluer au-delà du raisonnable. 100.000 tonnes de déchets parisiens sont encore enfouies dans le sol chaque année, polluant les nappes phréatiques. Nous ne pouvons pas léguer un tel poison à nos enfants. Une fois encore, Paris mérite mieux que de la communication sur les objectifs. Maintenant, il faut transformer la ville, et vite.

Vous proposez de créer une tarification incitative des déchets pour les professionnels. Nous saluons cette démarche, mais nous proposons depuis longtemps d'aller encore plus loin. Pour faciliter la mise en œuvre de nos propositions, vous pouvez l'expérimenter dans les territoires Zéro Déchet et l'accompagner par la mise en place de puces G.R.P.S. sur les bacs, comme le propose d'ailleurs ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ, mais également par la multiplication des bornes de biodéchets, comme le proposent Pierre-Yves BOURNAZEL et Catherine IBLED.

Pour finir, je voudrais vous dire que, contrairement à ce qui a été dit par M. SITBON, avec Philippe GOUJON, nous sommes très mobilisés dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons augmenté l'offre de collecte de déchets avec trois abris-bacs qui sont d'ores et déjà en place, avec notamment un abri-bac alimentaire sur chacun des marchés, et neuf Trilib' dans les rues du 15<sup>e</sup>.

Tout cela pour dire que nous sommes mobilisés. Nous vous incitons, vous, à faire une politique écologique incitative, qui rendra enfin les rues de Paris plus propres.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Agnès EVREN.

La parole est à René-François BERNARD.

**M. René-François BERNARD**. - Chers collègues, vous nous présentez un bilan de la gestion des déchets par la Ville de Paris, mais comme tout bilan, il y a ce qui ressort de facteurs extérieurs, l'évolution des tonnages, conséquence de la baisse des activités économiques de notre capitale et de sa population, et aussi des modes de consommation sur lesquels vous ne pouvez rien.

En effet, le tonnage collecté a baissé cette année, après avoir retrouvé l'an dernier des niveaux comparables à la période "Covid". Cette légère baisse ne doit pas nous faire oublier que le travail sur la question est encore immense et qu'il est déplacé de se donner pour l'instant des "satisfecit".

De fait, il existe un autre volet, la phase cachée, autrement plus dépendante de votre volonté. À ce titre, comme le disait ma collègue, Véronique BALDINI tout à l'heure, la collecte et la gestion des déchets à Paris méritent plus de moyens et des ambitions autres ne serait-ce que pour rattraper notre retard sur la moyenne française, et celle des autres capitales européennes.

Sans avoir l'ambition de réformer la collecte parisienne, je vais prendre deux points révélateurs des progrès qui peuvent être accomplis. Le tri dans les corbeilles de rues. Notre Capitale n'est toujours pas équipée de R.D.P., permettant de séparer nos déchets, au moins : verre, ordures ménagères, emballages, sinon comme à Barcelone avec cinq items, à Berlin avec sept, et en Suisse, à Zurich, jusqu'à quinze items différents. Seuls les espaces verts bénéficient de capacités de tri : le verre d'un côté, les autres déchets et les abris-bacs.

Certes, l'étude de l'APUR présentée à la réunion des adjoints à la propreté établit une cartographie de ces poubelles de rue, et propose d'en améliorer la répartition sur le territoire parisien. Toutefois, et cela révèle l'un des angles morts de votre politique, à part dans les quelques cas présentés dans cette étude, il n'existe pas de typologie, corbeille par corbeille, de ces déchets. En voie publique, elle aurait permis d'aller plus loin en précisant les besoins, et donc d'optimiser l'implantation de ces R.D.P. bien sûr sélectifs en fonction des occurrences : espace touristique, proximité des marchés, jardins et espaces verts, et bien sûr, tous équipés d'indicateurs de remplissage gérés à distance et permettant de programmer les tournées par intelligence artificielle, car c'est bien cela l'obstacle dirimant qui vous empêche d'aller plus loin. C'est le coût d'une collecte sélective R.D.P. dont vous n'avez plus les moyens.

Je le dis : vous pouvez, en rationalisant vos tournées, diminuer drastiquement les coûts de collecte, en les couplant avec les collectes sélectives aux pieds d'immeuble, désormais en C3, en ciblant sur les R.D.P. saturés, ce qui revient encore à équiper également nos poubelles d'immeuble de ces puces connectées, ce qui attesterait de leur présence en collecte, notamment le week-end, et pourquoi pas à terme de mesurer les efforts collectifs de réduction au niveau de l'immeuble. J'ai bien dit une mesure, car si, au niveau du principe, l'établissement d'une fiscalité incitative est intéressant, je n'en crois pas l'application possible dans nos copropriétés avec le système avantageux de collecte journalière en pieds d'immeuble, où il est complexe de déterminer et d'attribuer de façon juste et précise l'origine du déchet. Cela ne peut marcher que s'il y a une identification individuelle de l'auteur du déchet, notamment par des sacs sérigraphiés, et le dépôt dans une benne collective extérieure.

Mon deuxième point, et bien sûr, il y en aurait beaucoup d'autres : la gestion des déchets s'inscrit dans toute collectivité dans une filière, et ne pas se préoccuper de l'E.S.S. serait une faute grave. Si l'aval pour la collecte des ordures ménagères et du tri semble bien établi au niveau du SYCTOM, il s'avère que la situation de la filière textile est très dégradée, tant au niveau de la collecte par des conteneurs souvent vandalisés que dans le traitement où les stocks encombrant les organismes écoresponsables avant des traitements qui suscitent beaucoup d'interrogations.

Si j'évoque, cher Antoine, la directive UE 2018/851, avec sa "dead line" du 31 décembre 2023, cela aurait pu nous fâcher dans le passé. C'est pour rappeler la place spécifique du déchet organique ou compostable, comme l'a fait brillamment Maud GATEL et d'autres collègues : la collecte séparée avec des bacs marron. Cela devrait être le cas dans nos espaces verts, à côté des autres réceptacles de tri. Si l'expérience ne s'est pas avérée concluante pour la collecte aux pieds d'immeubles, elle fonctionne cependant depuis plus d'un an dans les collectivités locales en Belgique.

Paris a fait le choix de l'apport volontaire, c'est la question d'une collecte spécifique auprès des gros pourvoyeurs. C'est ce qui vient d'être dit par nos collègues, notamment les restaurants, comme c'est le cas pour nos écoles. Je précise toutefois que cette collecte est effectuée dans la mesure de sa faisabilité. On aurait pu tirer de l'expérience des J.O.P. des enseignements de ce qui a fonctionné ou pas. C'est ce qui constituerait aujourd'hui l'héritage. Aujourd'hui, nous retrouvons des poubelles qui débordent, des déchets qui jonchent le sol. Cela développe une insalubrité à l'image du festin que cela offre aux animaux liminaires, les rats et les corneilles.

Je voudrais ici rendre hommage au travail des agents de la DPE, absolument exceptionnel de dévouement et d'efficacité exemplaire, pour notre service public au sens large pendant la période des J.O.P. Ce sont eux, dans leurs ateliers, qui déplorent le retour au quotidien des incivilités. Ces propositions n'ont alors pour objet que de faciliter et d'optimiser leurs tâches. Allier sciences et technologies au service des Parisiens, c'est ce que nous prônons dans notre groupe. C'est cela l'héritage que nous voulons transmettre aux jeunes générations d'éboueurs, de riverains, d'usagers. C'est ce qu'ils appellent de leurs vœux et c'est certainement le devoir le plus noble de notre collectivité de le transmettre.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, René-François BERNARD.

Jean-Philippe GILLET a la parole. Il reste au groupe Communiste et Citoyen 3 minutes 12, pour "La remunicipalisation pour les nuls", est-ce cela ?

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les mots de M. BERNARD sont les nôtres aussi, à l'égard du dévouement et de la qualité du service effectué par les agents de la propreté.

Notre présidente, notre camarade Raphaëlle PRIMET l'a rappelé, les communistes sont par nature attachés au cadre public et en l'espèce, à la remunicipalisation de la collecte dans les dix arrondissements où elle est aujourd'hui assurée par le privé. Nous sommes aussi ambitieux et nous prônons de nouvelles municipalisations : ici, celle de l'intégralité de la collecte des biodéchets.

Il ne s'agit absolument pas d'une approche dogmatique. La collecte de biodéchets constitue l'un des leviers les plus importants pour réduire ce qu'il est convenu d'appeler notre empreinte déchets. Il y a un gisement qui est aujourd'hui de près de 200.000 tonnes dont seul 1 % est capté. C'est un véritable problème puisque la valorisation des biodéchets représente une opportunité pour renforcer la résilience écologique du territoire, notamment en produisant du compost ou du biogaz. Rappelons que le plan Climat fixe l'objectif de 50 % de captation des gisements alimentaires en 2030 : une montée en puissance que nous ne sommes pas aujourd'hui prêts à assumer.

C'est pourquoi les communistes appellent à unifier la collecte aujourd'hui assurée par un opérateur privé, qui s'appelle Moulinot pour les équipements publics, mais aussi par des opérateurs de collecte principale, et deux sociétés, Les Alchimistes et Sepur, concernant les bornes sur les marchés alimentaires, et Derichebourg, pour les Trilib'.

Les résultats ne sont pas probants et la Ville doit se doter de cette compétence, développer ce savoir-faire en interne pour respecter cet objectif, mais aussi pour proposer un service public d'excellente qualité, respecter le principe d'adaptabilité des services publics, faire du pilotage public un véritable moteur de notre transition écologique et sociale.

Vous nous avez répondu, Monsieur GUILLOU, à propos de la difficulté de maîtriser en régie la collecte des Trilib' du fait de la compétence acquise par Derichebourg pour vider et nettoyer les bennes. Pour les communistes, il s'agit d'un choix uniquement politique. Il n'appartient qu'à notre volonté commune, la vôtre et la nôtre, de développer cette compétence pour y arriver. Nous assumons de vouloir pousser la Ville à faire ce choix.

Nous souhaitons bien évidemment que la Ville propose une passerelle, dans le cadre de cette municipalisation, aux salariés des opérateurs privés, afin de les intégrer aux équipes de la direction de la Propreté. Nous avons recueilli des remontées d'habitants et d'élus d'arrondissement. Presque tous nous font part du manque de communication, ou du moins du manque de lisibilité, au sujet des différents dispositifs déployés par la ville. Il faut davantage de pédagogie, et plus simplement, davantage d'informations autour des nouveaux Trilib', et multiplier les initiatives, notamment dans notre parc social, afin de nous assurer de la réussite de nos politiques.

Enfin, nous nous opposons, en tout cas, nous contestons les vœux du MoDem et Indépendants et d'Union Capitale, qui souhaitent instaurer une tarification incitative pour les ménages. C'est une vraie ligne rouge. C'est inapplicable dans une ville comme Paris du fait de la prédominance de l'habitat collectif.

C'est également peu souhaitable - et c'est un euphémisme - d'un point de vue social. Nous en sommes tous conscients : les produits suremballés sont aussi souvent les moins chers, et donc mécaniquement, les plus consommés par les classes populaires. Ce ne sont pas les citoyens qu'il faut sanctionner et responsabiliser, et quoi qu'il en soit, surtout pas avant que les industriels aient été très largement contraints de changer leurs modes de production.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Maya AKKARI.

**Mme Maya AKKARI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

De nombreux collègues ont dit ce matin que la question de la propreté n'est pas réduite au nettoyage et au ramassage des ordures, qu'il existe aussi la gestion des déchets, la politique de réduction des déchets, le réemploi. Le programme que nous examinons aujourd'hui permet de proposer des changements d'habitude pour les Parisiennes et Parisiens.

Chers collègues, plutôt que de poursuivre le schéma habituel de consommation, puis de jet d'objets dont nous n'avons plus besoin, et en plus des incitations à produire moins de déchets, les notions d'échange, de réemploi et de récupération sont mises en valeur depuis quelques années par la Ville de Paris, il s'agit aujourd'hui de cesser d'acheter tout neuf et de jeter, lorsque l'on estime qu'un objet ne fonctionne plus ou ne sert plus. C'est pourquoi la multiplication des bornes de collecte "préservantes", qui permettent de recueillir des vêtements, des jouets et des objets de loisir ou de sport, doit être encouragée. Ces bornes sont l'élément de départ de la chaîne de récupération qui est indispensable.

La deuxième étape indispensable est la réparation des objets qui ne fonctionnent plus. Le réflexe est trop souvent de les jeter. Pour que ce réflexe cesse, il faut mettre en valeur et multiplier les lieux où l'on peut être conseillé, où l'on peut faire réparer ces objets. Pour les objets qui ne fonctionnent définitivement plus, le jet est la seule solution. Paris est en avance depuis longtemps sur la collecte des encombrants. Depuis de nombreuses années, il suffit de prendre rendez-vous pour que les encombrants soient déposés dans la rue, et récupérés dans un délai très restreint. Permettez-moi une parenthèse pour saluer l'action du club de prévention "Le Granjard" qui organise la collecte des encombrants dans le quartier de la Goutte d'Or.

Sur les encombrants toujours, une nouvelle procédure a été mise en place pour les équipements électriques et électroniques. Ils peuvent dorénavant être collectés à domicile. Ce nouveau mode de collecte permet de récupérer ces équipements et de voir s'ils peuvent être réparés, ou si certains de leurs composants peuvent être récupérés.

Les cartons sont aussi une catégorie de déchets, dont la part dans l'ensemble des déchets a augmenté de manière exponentielle. Le programme qui nous est présenté ce jour propose une inversion astucieuse pour le réemploi ou le recyclage des cartons. Il est proposé que les livreurs à domicile repartent avec les cartons qui contenaient les objets livrés. On est tous de plus en plus nombreux à avoir recours à la livraison à domicile, et à l'achat en ligne. C'est vrai que cela génère énormément de cartons et que cet axe est très important pour nous. Cette expérimentation pourrait également concerner les points relais. Les cartons récupérés pourraient être à nouveau utilisés pour de l'emballage, ou, s'ils sont en mauvais état, être transformés en broyats pour le compostage.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui nous est présenté aujourd'hui montre l'engagement de la Ville de Paris pour la préservation de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Je nous engage donc à l'adopter, si possible à l'unanimité.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à Paris, la communication pour une Capitale plus propre et sobre en déchets ne se traduit pas forcément par des actes forts. Après 11 ans de mandat, le taux de recyclage est le plus faible de France pour une grande ville. Pourtant, la lutte contre la pollution et l'amélioration de la propreté de notre ville sont aux cœurs des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens.

Nous attendons des mesures concrètes pour répondre à tous ces enjeux. Le plan de réduction des déchets est certes volontariste, mais il manque de mesures pour diminuer la quantité de déchets, 500 kilos par Parisien, et pour tripler le caractère de la recyclabilité.

Aujourd'hui, les bouteilles en plastique figurent parmi les déchets les plus visibles sur notre espace public, juste derrière les mégots de cigarette. Au-delà de la pollution visuelle qu'elles représentent, leur impact écologique est majeur. La production d'une bouteille nécessite plus d'eau que son contenu et une quantité significative de pétrole, et pourtant, moins de 60 % de ces bouteilles sont collectées, et seulement 20 % sont recyclées.

Au-delà des récents scandales liés aux traitements interdits et aux microplastiques, il est urgent d'agir, et d'agir vite. Depuis 2020, la ville de San Francisco a interdit la vente de bouteilles plastiques sur son espace public, répondant ainsi à une attente forte de ses habitants. Dans ce contexte, Paris doit accélérer, accélérer sa transition vers un modèle sans plastique à usage unique. Notre Ville dispose déjà d'atouts considérables : 1.200 fontaines d'eau potable entretenues par "Eau de Paris", dont les fontaines Wallace, qui font partie de notre patrimoine ; le réseau "Ici, je choisis l'Eau de Paris", qui permet à plus de 1.100 enseignes de proposer de l'eau gratuitement aux citoyens, doit être amplifié. C'est notre demande.

Pour cela, nous devons franchir un cap en élaborant une charte d'engagements ambitieuse avec les concessionnaires, les délégataires et les occupants de l'espace public afin de mettre fin à la vente de bouteilles plastiques sur l'espace public parisien, et de continuer à développer l'accès à une eau potable gratuite pour toutes et tous.

C'est la proposition que je vous fais, que nous portons avec Union Capitale, pour une ville véritablement écologique. Lutter contre la pollution plastique et améliorer la propreté de nos rues participent du même objectif : l'objectif d'une ville plus durable, plus propre.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est au maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En quelques mots, lors de notre précédent conseil, nous avons voté deux plans importants : le plan Climat, ainsi que le plan local d'urbanisme bioclimatique. Il s'agit aujourd'hui d'examiner ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Concier avec les Parisiens, c'est un programme qui témoigne de l'ambition de la Ville, qui est le cadre de vie de l'ensemble des Parisiens, pour répondre aux enjeux climatiques en se donnant les moyens nécessaires pour créer une bascule dans les habitudes et dans les usages. De mi-juin à septembre 2024, plus de 650 propositions et contributions ont pu être faites. Plus de 10 % d'entre elles provenaient du 20e arrondissement.

Cette volonté de faire participer les habitants s'inscrit pleinement dans les différentes politiques mises en place, notamment dans le 20e, avec la mise en place fin 2023 d'une refonte du plan de propreté de l'arrondissement, réalisée avec les conseils de quartier. De plus, le développement des différents territoires Zéro Déchet, dont celui de Réunion-Saint Blaise dans le 20e, permet d'avoir des terrains d'expérimentation vastes et diversifiés, dans la mise en

place de dispositifs innovants pour réduire les déchets que nous produisons. J'ajoute qu'il permet aussi d'associer les scolaires, ce qui me semble être une très bonne chose.

L'application de ce programme ne se fera pas, en revanche, sans l'accompagnement des différentes structures associatives engagées dans le réemploi, dans la valorisation des déchets, et le 20e dispose d'un vivier sans égal à Paris à ce niveau : des acteurs associatifs environnementaux, les partenaires institutionnels, ainsi que des éco-organismes qui ont également été moteurs dans l'élaboration de ce plan "via" des commissions qui permettent de définir les priorités d'action.

En même temps, ce programme ne se fera pas sans le concours de l'Etat, car sans les actions de l'Etat, ces objectifs ambitieux ne pourront pas être atteints. Je pense que dans le contexte national actuel, il est de notre devoir comme collectivité, et d'autant plus comme représentantes et représentants de la capitale d'interpeller l'Etat pour qu'il nous aide à porter les intérêts des collectivités sur ces sujets.

Au passage, je tiens à remercier l'ensemble des contributeurs et contributrices à cette consultation qui a permis aux services de la Direction de la Propreté et de l'Eau de produire un document remarquable. Je tenais à remercier Antoine GUILLOU et les services de la DPE pour le travail mené depuis maintenant plusieurs mois.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

La parole est à Catherine IBLED.

**Mme Catherine IBLED**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en juillet dernier, devant ce Conseil, j'interpellais déjà la Ville sur la contradiction profonde entre la prétendue écoresponsabilité de ces Jeux et le choix d'un sponsor responsable d'une pollution plastique massive.

Cette incohérence m'avait conduite à dénoncer cette alliance. "France Nature Environnement" et d'autres alertaient également sur ce "green washing". Rappelons les faits. Coca-Cola, partenaires des Jeux, produit 3 millions de tonnes de plastiques chaque année, soit 108 milliards de bouteilles. L'entreprise ne promeut que la recyclabilité aux dépens du réemploi, alors que moins de 10 % des bouteilles plastiques sont recyclées. Le recyclage du plastique n'est d'ailleurs pas forcément la solution. L'enjeu majeur ici est de diminuer la production de plastiques, car la production de plastiques est toxique à chaque étape de son cycle de vie. La Ville doit donc prendre sa part en diminuant la consommation.

Je précise que l'O.N.G. "Break Free From Plastic" classe cette entreprise en tête des plus gros pollueurs mondiaux depuis quatre ans. La pollution plastique, et donc le développement du microplastique, ou nanoplastiques, particules minuscules qui envahissent tout notre environnement, est un fléau environnemental mondial, qui nous concerne tous. C'est un danger pour la planète. C'est un danger pour les océans et c'est un danger pour notre santé. En 2017, les Nations-Unies déclaraient que l'océan contenait 51 trillions de particules de microplastique, ce qui équivaut à 500 fois plus d'étoiles qu'il n'y a dans la galaxie.

Comment, dans ce contexte, est-il possible que cette entreprise, co-responsable de ce désastre écologique, ait été le sponsor principal des Jeux olympiques et paralympiques ? Comment admettre que notre Ville, témoin de la quantité de plastiques distribués à l'occasion de ces Jeux, n'ait pas alerté sur ce partenariat qui va à l'encontre des enjeux environnementaux ? En 2019, vous étiez engagés à viser le "Zéro plastique à usage unique" pour l'accueil des Jeux et vous l'avez réaffirmé en mai dernier lors du Forum international des maires contre la pollution plastique.

Je rappelle que pendant les Jeux, Coca-Cola a distribué 10 millions de verres en plastique à l'effigie de Coca-Cola, dont 4 millions qui ont été offerts aux athlètes et aux arbitres. Comme vous aviez su refuser le sponsoring de Total pour ces Jeux, peut-être aurait-il fallu appliquer la même rigueur pour Coca-Cola ?

Le temps de l'action concrète et immédiate est désormais venu. Ce "green washing" doit être condamné. C'est pourquoi, au nom d'Union Capitale, je porte le vœu que la Ville de Paris se joigne à la demande de "F.N.E." de faire la lumière sur le respect ou non par Coca-Cola de ses engagements environnementaux lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Nous envoyons ainsi un message clair : Paris ne doit pas accepter que ses engagements environnementaux soient bradés. Il est donc temps de restaurer notre crédibilité à ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

**Mme Marie-Caroline DOUCERÉ**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La gestion des déchets à Paris est à la fois un enjeu de propreté et de transition écologique qui impose de revoir notre modèle de production et de valorisation. Seulement 20 % des déchets sont recyclés et valorisés

durablement sur un potentiel de 70 %. C'est donc 500.000 tonnes de déchets supplémentaires qui pourraient l'être. Ce taux révèle la faiblesse de notre système de tri sélectif, et les lacunes des actions de sensibilisation à destination des Parisiens.

Je souhaiterais rappeler la nécessaire généralisation du tri sélectif sur les poubelles de rue, comme la loi A.G.E.C. vous y oblige à partir du 1er janvier prochain.

Le temps presse, mais nous ne voyons rien venir. À l'occasion du renouvellement du parc de ces poubelles, dites R.D.P., des puces intelligentes pourraient être installées afin de mesurer leur niveau de remplissage. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons dans cet hémicycle et nous sommes plusieurs groupes à partager ce souhait. Ce système faciliterait et rendrait plus efficace le travail de collecte.

Sur des artères très fréquentées, plusieurs collectes par jour des poubelles de rue peuvent se justifier, tandis que dans certaines rues résidentielles, une collecte tous les deux ou trois jours peut parfois suffire. Nous vous repropsons aussi de déployer largement la vidéo-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages, mettant ainsi la domotique urbaine au service de la propreté de Paris.

Par ailleurs, un biodéchet n'est pas évoqué dans ce plan. Il s'agit des feuilles, très présentes dans nos rues en cette période, et qui sont très utiles pour faire du compost ou pour protéger les sols à condition bien sûr qu'ils ne soient pas macadamisés. Or, sur ce point, beaucoup reste à faire. À ce stade, la majorité des sacs de collecte part directement à l'incinération, car il n'y a pas à proprement parler de filière. Une véritable réflexion doit rapidement s'engager à ce sujet.

Enfin, il est indispensable de donner davantage de place et de visibilité aux expérimentations et au retour d'expérience. J'en profite donc pour évoquer un nouveau matériel qui sera prochainement implanté dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit du Glutton biflux, aspirateur de rues qui permettra le tri de ce qui est ramassé au sol.

Pour conclure, je dirai qu'il est indispensable de repenser profondément notre politique de gestion des déchets. Cela passe par une meilleure organisation, des outils modernes et évidemment et nous ne le répèterons jamais assez, par davantage de moyens à disposition des arrondissements - acteurs les mieux placés pour assurer la propreté à Paris.

À travers ce plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, nous vous invitons, plutôt que de pointer notre supposée inaction, alors que les freins sont de votre côté, à retenir nos propositions.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Il reste 2 minutes 40 à Vincent BALADI, mais en général, ce n'est pas un problème pour Vincent.

**M. Vincent BALADI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, vous nous présentez un plan sur la prévention des déchets ménagers. Le meilleur déchet, cela a été rappelé, est celui qui n'est pas produit. Nous sommes tous d'accord avec cela. Je rappelle que les déchets d'emballage représentent 188 kilos par habitant.

Quand vous dites "mieux trier", "valoriser", "limiter l'incinération", je suis assez étonné, car les filières de recyclage sont peu soutenues par les pouvoirs publics et la Mairie. Je rappelle, cela a été dit par mes collègues : 20 % de recyclage à Paris, contre 50 % en France et 60 % dans vos objectifs. Je prends l'exemple de la seule usine de recyclage française de papier qui a fermé il y a trois ans dans l'indifférence générale.

Dans la gestion des déchets sur la voie publique, rien ou presque n'a bougé pendant 20 ans, alors que chaque service public a la nécessité, nous le savons, de se réinventer. Il y a eu effectivement peu d'innovations, et nous avons un certain nombre de propositions. Cela a également été dit. En fin de mandature, vous essayez de rattraper le retard, mais il y a encore beaucoup à faire.

Pour la gestion des déchets alimentaires que certains élus ont évoquée dans cet hémicycle à notre gauche, je suis étonné de voir l'opposition, tout le temps, caricaturée, alors que de nombreuses initiatives ont été prises dès 2015 avec des expérimentations de tri, de méthanisation de déchets dans nos écoles, sans un vrai appui de la mairie centrale. Je prends l'exemple du 8<sup>e</sup>, et nous n'avons pas attendu la contrainte de la loi du 1er janvier 2025.

Enfin, un autre point important est celui de la collecte pour les professionnels et les commerces. On en a peu parlé, mais c'est un certain nombre de déchets. Quand on parle de cartons, chacun pense à une entreprise de livraison américaine souvent caricaturée. Or, la majorité des cartons et des emballages sont issus des livraisons des commerces en pieds d'immeuble. Rappelons aussi que 80 % des commerces sont livrés par camion. Il y a urgence à travailler avec la C.C.I. et les syndicats professionnels pour optimiser ces livraisons et réduire les emballages inutiles.

Sur le verre aussi, il y a tant à faire. Les colonnes à verre ne sont pas assez nombreuses et de nombreux professionnels sont contraints d'utiliser celles des rues. Pour les colonnes à verres enterrées, enfin, je voulais, Monsieur l'adjoint à la propreté, attirer votre attention sur le peu d'information et de signalements à l'égard de ces

bornes de collecte enterrées, que nos administrés ne voient pas toujours. On est souvent sollicités, dans les mairies d'arrondissement, à ce sujet.

En conclusion, espérons avoir enfin une évaluation de la politique publique sur ce plan pour voir si vos objectifs seront atteints.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne naturellement la parole à Antoine GUILLOU. Monsieur le Maire, c'est à vous.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à l'ensemble des oratrices et orateurs pour vos interventions, vos propositions sur ce sujet, qui je crois nous réunit, en tout cas sur l'objectif qu'est la réduction des déchets - enjeu absolument majeur pour notre Ville, majeur à l'échelle tout simplement de la planète, n'ayons pas peur des mots. On sait en effet qu'il s'agit d'un enjeu tout à fait crucial pour la réussite de la transition écologique. C'est aussi un sujet très concret qui reflète aussi, en réalité, nos modes de production, nos modes de consommation et finalement nos choix tant industriels que quotidiens en tant que citoyens et consommateurs.

Le plan qui vous est proposé aujourd'hui est un plan qui s'inscrit dans la lignée de ses prédécesseurs. Permettez-moi à cet égard de tordre le cou à une idée. J'ai entendu - j'ai l'impression que c'est une sorte de phrase "réflexe" - "il n'y a pas de résultats". Il y a néanmoins des plans précédents qui ont permis de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 14 % en 2023 par rapport à 2010. Si l'on fait la comparaison par rapport à l'échelle nationale, on voit que les actions mises en place produisent des résultats. On ne s'en contente pas. On veut continuer à avancer résolument sur ce chemin en se fixant dorénavant un objectif de - 100.000 tonnes. Ce sera d'ailleurs le titre du plan, peut-être plus lisible pour les Parisiennes et les Parisiens que ce bel acronyme de P.L.P.D.M.A. que nous impose la réglementation. Cet objectif est un objectif de réduction de 20 % des déchets d'ici à 2023, par rapport à 2010, soit un objectif supérieur aux 15 % fixés par la loi au niveau national.

C'est un plan que nous avons souhaité élargir au secteur du bâtiment. On sait que le secteur du bâtiment est un très gros producteur de déchets à Paris comme à l'échelle nationale, et il convenait de ne pas nous limiter des déchets assimilés. Nous avons aussi de nombreuses actions en la matière, même si nous l'avons moins évoqué ce matin.

C'est un plan que nous avons souhaité co-construire avec l'ensemble des acteurs parisiens, que ce soit les autres acteurs institutionnels, les organisations professionnelles, les éco-organismes qui sont les représentants des différentes filières, les associations environnementales, les associations de consommateurs, les Parisiennes et les Parisiens très directement avec une consultation publique qui s'est tenue pendant trois mois tout au long de l'année 2024.

C'est à partir de cette co-construction que nous avons pu proposer ces 8 axes et 24 mesures qui nous permettent de porter cette ambition, de passer d'une économie du jetable, une économie du superflu, à une véritable économie du réemploi, de la réparation, une économie circulaire. C'est ce changement de braquet majeur qu'il nous faut collectivement réaliser. Bien sûr, nous n'y arriverons pas seuls. Ce n'est pas uniquement un sujet pour les collectivités ou pour les citoyens qui arrivent bien souvent en bout de chaîne, en réalité, quand de nombreux choix structurants en matière de déchets ont déjà été faits, quand les produits ont déjà été potentiellement sureballés, quand les produits encore trop souvent conçus à partir de la notion d'obsolescence programmée ont été mis sur le marché, quand les textiles de la "fast fashion" envahissent nos boutiques. Ce sont en réalité tous ces phénomènes qui vont amener des déchets encore bien trop souvent dans nos maisons, dans nos appartements, dans nos locaux poubelles, dans nos rues, parfois, malheureusement, puisque la propreté est en réalité la lutte contre les déchets qui n'ont trouvé aucun autre exutoire auparavant.

Il faut donc changer de regard sur ces déchets. Il faut que nous puissions désormais les considérer comme des ressources et là encore, faire évoluer nos modes de production et de consommation, mais également faire évoluer nos normes et nos choix économiques, structurants. C'est pour cela que ce plan prévoit en l'espèce un certain nombre de mesures de plaidoyer que nous portons auprès des pouvoirs publics nationaux, des pouvoirs publics européens, pour faire en sorte qu'un certain nombre de mesures structurantes soient prises à ces niveaux-là. Sinon le citoyen seul, même avec l'aide de la collectivité, même avec le plan le plus ambitieux du monde, ne pourra pas y arriver. On parle d'interdire les emballages superflus, les bouteilles en plastique de très faibles volumes. On parle de faire en sorte que la T.V.A. reflète le caractère réparable ou non des produits. Tous ces sujets sont extrêmement structurants pour faire en sorte que notre économie change véritablement.

Nous ne pouvons pas tout faire au niveau local, mais nous comptons bien faire notre part et même, si possible, plus que cela à travers ces deux grands objectifs que nous nous fixons : -100.000 tonnes de déchets à l'horizon 2030 ; tripler le taux de valorisation matières et organiques pour arriver à 60 % de nos déchets valorisés. S'il est vrai que nous sommes en avance en termes de kilos de déchets par an et par Parisien, le nombre de kilos étant plutôt inférieur à la moyenne nationale, il l'est autant que, s'agissant du taux de tri et de valorisation, à Paris, comme dans



le reste de l'Île-de-France et comme d'ailleurs dans la plupart des métropoles, malheureusement, nous sommes en retard et c'est donc sur ce sujet également que nous allons agir.

Je ne vous citerai pas l'ensemble des actions qui sont contenues dans le plan, mais je voulais juste en donner quelques illustrations pour vous dire que nous allons agir, notamment pour faciliter les collectes, que l'on appelle "préservantes", c'est-à-dire qui permettent aux Parisiennes et aux Parisiens de donner leurs objets pour que ceux-ci puissent être réparés, réemployés ou dans le pire des cas, recyclés. Ils ne devraient pas, en revanche, être incinérés ou pire, enfouis. Nous aurons le développement des collectes à domicile. Nous collectons déjà, avec l'éco-organisme Ecosystem, l'électroménager à domicile. C'est à la fois une amélioration notable du service pour les Parisiennes et les Parisiens, car on parle souvent d'objets lourds et encombrants, mais c'est aussi un gain écologique majeur, puisque ces objets peuvent ainsi être réemployés beaucoup plus facilement que s'ils sont collectés de manière classique avec les autres encombrants sur le trottoir. Nous allons donc continuer à développer cela pour de nouveaux objets, ainsi qu'à installer des bornes de collecte et de don dans les équipements publics, afin d'avoir un maillage extrêmement dense en la matière, et je remercie mes collègues en charge d'un certain nombre de politiques publiques et d'équipements publics qui travaillent à mes côtés pour installer ces bornes.

Nous allons aussi travailler sur le soutien, et poursuivre en la matière le soutien au réemploi solidaire, à faire en sorte que nous développions encore le nombre de ressourceries et de recycleries sur le territoire parisien. Elles ont beaucoup évolué déjà. Nous avons un maillage extrêmement riche, et nous continuons à y travailler avec mon collègue Florentin LETISSIER.

Nous travaillons en direction des professionnels avec l'accompagnement du développement de la consigne qui est un outil absolument majeur pour lutter contre la pollution plastique, les emballages à usage unique. Nous sommes extrêmement actifs en la matière, mais là encore, nous n'y arriverons pas de manière structurelle sans réglementation nationale qui engagerait l'ensemble des professionnels dans ce mouvement, car on sait que la consigne fonctionne si tout le monde s'y met et si nous avons un système standardisé de consigne. En réalité, il faut pour cela des normes, même si je sais que certains sont chatouilleux à l'usage de ce mot.

Nous allons travailler sur les usages alimentaires.

Nous en avons parlé aussi, nous allons travailler aussi sur les chantiers pour améliorer le réemploi dans le secteur du bâtiment.

Nous allons travailler aussi sur les déchets alimentaires. Un certain nombre d'entre vous l'ont évoqué. C'est un sujet important.

Permettez-moi de dire, et je vais prendre quelques secondes pour parler, car je dois dire que j'ai l'impression que la pédagogie à longueur de Conseils ne semble pas trouver oreille attentive. Je veux bien que l'on demande des bacs de tri dans l'espace public. Au passage, ils existent déjà et la loi ne fait pas obligation que toutes les corbeilles permettent de trier, mais elle fait obligation que nous ayons effectivement des dispositifs de tri dans l'espace public. D'ailleurs, je suis tout à fait d'accord que, lorsque des sondes permettent d'ajuster la fréquence des collectes, c'est encore mieux. J'ai néanmoins un "scoop" pour mes collègues du 15<sup>e</sup> arrondissement, sur les bancs de l'opposition : cela existe déjà et cela s'appelle des Trilib'. Cela fait un an que je demande aux mairies d'arrondissement de me faire des propositions et la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement n'a fourni aucune proposition supplémentaire. J'ai toutefois entendu qu'il y aurait des propositions constructives, et je suis donc tout ouïe. Les Trilib' sont prêts. Je l'ai déjà dit au précédent Conseil de Paris, je le redis ce jour, et j'ai espoir de ne pas le redire en février, et que nous nous réunirons bientôt pour inaugurer des Trilib' dans le 15<sup>e</sup>, et donc des taux de collecte de déchets alimentaires en hausse.

Sans vouloir être trop long, permettez-moi d'apporter des éléments de réponse aux différents amendements et vœux qui ont été présentés. J'en remercie les différents groupes. Un certain nombre de vœux ont été déposés par le groupe "Les Écologistes" qui est extrêmement attentif à ces sujets, je le sais, et nous y travaillons fréquemment. J'ai proposé un amendement de l'Exécutif qui reprend un certain nombre de points, notamment pour aller plus loin en matière de développement du compost en ayant notamment un plan "matières structurantes" qui était proposée par le groupe "Les Écologistes", pour aller encore plus loin dans ce que nous avons commencé à expérimenter, des points locaux de retrait de broyat qui permet d'alimenter les composteurs. Avec Christophe NAJDOVSKI, nous allons regarder la proposition de transformer la Maison du jardinage en Maison du jardinage et du compostage. C'est ce que je propose, plutôt que de créer une Maison du compostage, que nous puissions rejoindre ces deux politiques publiques qui ont évidemment beaucoup de liens entre elles. Nous allons donc y travailler.

Je vous propose également, pour revenir sur la question des déchets alimentaires, que nous puissions effectivement évaluer dans les prochaines années l'évolution des taux de collecte de déchets alimentaires et nous réinterroger sur l'introduction de la collecte en porte à porte. Vous savez que c'est quelque chose qui n'avait pas porté ses fruits, puisque dans les arrondissements où nous l'avions testé, les tonnages collectés étaient extrêmement faibles. Les tournées de camions supplémentaires induites n'étaient pas justifiées par le volume de déchets collectés, contrairement aux collectes en points d'apports volontaires - y compris dans le 15<sup>e</sup> arrondissement ! - où les volumes collectés sont, pour leur part, importants. En tout cas, nous pourrions bien sûr évaluer l'opportunité de faire évoluer les modalités de collecte des déchets alimentaires, comme des autres flux en cours de plan.

Je suis également tout à fait d'accord avec l'idée de réaliser des bilans Déchets pour les gros événements qui sont organisés dans l'espace public. C'est un sujet sur lequel nous travaillons beaucoup avec Pierre RABADAN qui pilote notamment une charte de l'événementiel écoresponsable sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir en début d'année prochaine et qui sera l'occasion de demander aux organisateurs d'événements sur l'espace public de prendre en compte évidemment cette question de la réduction et du tri des déchets comme ils sont déjà un certain nombre à le faire. Je pense notamment aux événements sportifs, mais on va aller plus loin que cela.

De même, toujours dans les amendements déposés par le groupe "Les Écologistes", figure le respect des objectifs de réduction des déchets sur les marchés alimentaires. C'est quelque chose à quoi nous sommes très attachés. Nous y travaillons avec Nicolas BONNET-OUALDJ. Cela me permet, à l'occasion de ces amendements de rappeler à quel point la politique des déchets est transverse et suivie par beaucoup de mes collègues que je remercie au sein de l'Exécutif.

Je reprends bien sûr à mon compte, dans l'amendement de l'Exécutif, la proposition de réaliser des bilans Déchets également au sein des directions de la Ville.

Je vous propose également de reprendre dans l'amendement de l'Exécutif la proposition déposée par Union Capitale sur la question des déchets plastiques et du lien avec les concessionnaires de la Ville. Ce qu'il faut savoir, et c'est la partie du vœu qui existe déjà, c'est que nous avons déjà, au gré du renouvellement des concessions, placé dans les contrats l'interdiction de vendre des plastiques à usage unique, et d'ailleurs, des emballages à usage unique, de manière plus large.

Nous allons continuer dans cette direction. Je reprends cependant à mon compte, et Dan LERT y travaille fortement également, cette idée de proposer aux concessionnaires d'intégrer le réseau "Ici, je choisis l'Eau de Paris" qui est un réseau tout à fait structurant pour promouvoir l'usage des gourdes, plutôt que des plastiques à usage unique. On reprend, en tout cas, cette proposition dans l'amendement de l'Exécutif.

J'en viens à présent aux différents vœux qui ne sont pas liés à l'amendement de l'Exécutif : le vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la collecte et au tri des déchets alimentaires dans les lycées parisiens. J'y apporterai un avis extrêmement favorable. Il est extrêmement regrettable de constater aujourd'hui, alors même que cela fait un an que l'obligation s'applique, qu'un certain nombre de lycées qui relèvent de la responsabilité de la Région ne bénéficient toujours pas d'une collecte séparée de leurs déchets alimentaires. Ce sont donc des quantités très importantes de déchets qui continuent à être incinérées, parce que la Région n'a toujours pas mis en place ce service.

En l'espèce, je suis très favorable à la proposition du vœu d'interpeller la Région sur ce point. Sans esprit de polémique, nous pouvons tout à fait travailler avec la Région. La proposition a d'ailleurs déjà été faite que le service de collecte des établissements de la Ville que nous avons mis en place puisse, pourquoi pas, dans le cadre de modalités à discuter, être étendu aux établissements scolaires que sont les lycées.

En ce qui concerne le vœu du groupe Communiste et Citoyen relatif à la municipalisation de la collecte des biodéchets, je ne pourrais pas y donner un avis favorable. Vous le savez, cher Jean-Philippe GILLET, la collecte des déchets alimentaires sur l'espace public, en ce qui concerne les bornes d'apports volontaires, relève d'ores et déjà à moitié de la régie, à moitié des prestataires privés selon la séparation qui existe dans les différents arrondissements. Je propose de ne pas y revenir. Effectivement, pour les Trilib', vous l'avez rappelé, il existe une technologie particulière, puisque ce sont des bornes qui disposent de sondes permettant d'ajuster la fréquence de collecte, et qui permettent, outre leur collecte, d'être lavées dans la même opération, ce qui est un sujet important pour les déchets alimentaires. Et en effet, nous ne disposons pas des matériels adéquats pour ce faire au sein de la Ville.

Je reviens sur les vœux déposés sur la tarification incitative. Il s'agit d'un sujet intéressant et là encore, il n'existe pas de question idéologique en la matière, mais des questions extrêmement concrètes. Vous avez vu, et vous l'avez commenté les uns et les autres, nous proposons pour ce qui est des professionnels de mettre en place une redevance incitative. La redevance existe déjà : ce qui est nouveau est son caractère incitatif. Nous allons en effet, pour les professionnels parisiens qui font collecter leurs déchets par la Ville, réduire la tarification des flux triés et augmenter la tarification des flux non triés. Les professionnels qui trient bien verront donc leurs factures diminuer et les autres augmenter, à moins qu'ils ne trient, auquel cas ils verront également leur facture diminuer. Nous pouvons le faire pour les professionnels, car ceux-ci disposent de bacs spécifiques, identifiés comme tels et attachés à leur entreprise. Ce n'est pas le cas des bacs des ménages à Paris, 97 % de l'habitat est collectif qui sont des bacs généralement à l'échelle de la copropriété de la résidence. Il n'est donc pas possible de faire le lien, malheureusement, entre les déchets produits par une copropriété et les déchets produits par tel ou tel ménage individuellement.

En réalité, la tarification incitative est effectivement un outil extrêmement efficace, les études le montrent dans l'habitat individuel, mais un outil aussi extrêmement peu efficace malheureusement dans l'habitat collectif. Nous sommes arrivés à cette conclusion. D'autres villes, je pense à Lyon ou à Grenoble, sont arrivées aussi récemment à cette conclusion pour les mêmes raisons exactement. En réalité, mettre en place une tarification incitative aboutirait à faire augmenter de plusieurs centaines d'euros la facture de certains ménages sans que ceux-ci ne puissent agir sur

cette facture, car celle-ci serait entièrement dépendante des gestes de tri des autres copropriétaires ou des autres habitants avec lesquels ils résident. Je le dis : nulle objection idéologique en la matière.

Sur les professionnels, nous pouvons le faire, car il y a des bacs individuels identifiés. Malheureusement, pour les ménages, cela n'est pas possible, cela n'est pas réalisable. C'est pour cela que je ne pourrais pas donner un avis favorable sur ces vœux, mais vous avez vu que nous avons dans le P.L.P.D.M.A. des programmes spécifiquement dédiés à cette maille de l'immeuble, qui est un enjeu tout à fait fondamental, avec ce programme d'"immeubles zéro déchet" que nous voulons développer, à défaut d'une tarification incitative, pour aller inciter au sein même des immeubles les Parisiennes et les Parisiens à trier.

J'en viens enfin, et je suis navré de n'avoir pu répondre à l'ensemble des interpellations dans le temps qui m'était imparti, j'ai déjà largement abusé de la mansuétude de notre Assemblée...

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Oui, le temps imparti est explosé depuis un bout de temps déjà. On est à 17 minutes !

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me rappeler avec votre précision habituelle la non-sobriété à laquelle j'ai malheureusement cédé.

Sur le vœu qui a été déposé par Union Capitale, sur la production de plastiques du groupe Coca-Cola, je voulais pour conclure rappeler des choses simples, et Pierre RABADAN l'a rappelé à longueur de conseils de Paris avant moi au cours de l'année 2024, que le groupe Coca-Cola est un sponsor international du C.I.O. à tous les Jeux olympiques depuis des décennies. Je veux bien que l'on dise tout et n'importe quoi, mais ce n'est pas la Ville qui a choisi Coca-Cola comme sponsor des Jeux olympiques et paralympiques. Je le dis, si jamais quelqu'un voulait faire un vœu à un prochain Conseil, ce n'est pas non plus la Ville de Paris qui a choisi Airbnb comme sponsor des Jeux olympiques et paralympiques, mais je ne doute pas que nous serons aussi unis contre un certain nombre de dérives en la matière.

Sur ce sujet, la Ville a une ambition extrêmement forte, portée par la Maire de Paris et Pierre RABADAN, pour réduire le plastique à usage unique pendant les Jeux. Cette ambition, nous l'avons atteinte sur l'ensemble des sites qui dépendaient directement de la Ville, les sites de festivité, notamment devant l'Hôtel de ville, où près de huit tonnes de plastique ont été évitées grâce aux fontaines mises en œuvre et aux contenants réemployables.

Nous avons pu convaincre un certain nombre de partenaires, y compris Paris 2024 d'avancer sur ce sujet. Bien sûr, nous aurions aimé que cela aille plus loin. Coca-Cola et le Comité d'organisation ont mis en place des fontaines sur certains sites, mais sur d'autres non. Nous aurions aimé que cela aille plus loin, mais je crois que des efforts extrêmement importants ont été faits. Sans la volonté de la Ville, cela ne se serait pas passé. Je crois que même si cela n'a pas été parfait, cela a démontré que des choses étaient possibles et cela permettra sans aucun doute de faire avancer fortement ce sujet à l'avenir.

Cela dit, je suis d'accord avec un élément du vœu qui est de demander à Coca-Cola de produire un bilan de ce qu'il a réalisé pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques. Je vous ai proposé des amendements en ce sens et si vous les acceptez, je donnerai un avis favorable. A-t-il tenu ses engagements qui avaient été pris auprès des différentes parties prenantes ? Je souhaiterais également réaffirmer le fait que nous luttons résolument contre le "gree washing" et sommes aux côtés des associations en la matière.

Merci beaucoup à toutes et à tous, et encore un grand merci aux services de la Ville, à tous mes collègues et à mon propre cabinet pour la réalisation de ce plan qui nous a occupés depuis maintenant un an.

Un grand merci.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Nous allons passer au vote.

En réponse aux amendements n° 47, n° 48, n° 49, n° 50 et n° 177, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 177 bis.

Le groupe "Les Écologistes" maintient-il ses amendements n° 47, n° 48, n° 49 et n° 50 ? Non.

Merci beaucoup.

Retirez-vous également votre amendement n° 177 ?

Vous retirez donc tous vos amendements. Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 177 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 177 bis est adopté.

Nous passons maintenant aux vœux.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 228).

Je mets aux voix le vœu n° 52 d'Union Capitale.

J'imagine que le vœu n° 52 est maintenu ? Non. Le retirez-vous ?

Très bien, le vœu n° 52 est retiré. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le vœu n° 53 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré également ?

Dis "oui", Raphaëlle, fais moi confiance.

Non, il est maintenu. D'accord.

L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 54 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 55 d'Union Capitale est-il maintenu, Monsieur le Président ou Madame la Présidente ?

Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DPE 41).

Le vœu n° 56 d'Union Capitale est sans doute maintenu, puisqu'il y a un avis favorable de l'Exécutif, et je pense que vous acceptez l'amendement de l'Exécutif.

**Une intervenante.** - Tout à fait, j'accepte les amendements. Nous le maintenons donc avec les amendements proposés.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Cela vaut mieux, pour tout le monde, d'ailleurs : pour ceux qui ont rédigé le vœu et pour ceux qui ont rédigé les amendements.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 229).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 40).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 53).

Nous en avons terminé avec ce débat organisé.

## Compte rendu de la 8e Commission.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Sans transition, je vais donner la parole au président Alexis GOVCIYAN pour nous présenter les travaux de la 8e Commission qu'il préside, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris.

Président, c'est à vous.

**M. Alexis GOVCIYAN**. - Merci, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE.

Notre 8e Commission s'est réunie le 9 décembre dernier en présentiel pour la préparation des travaux de ce Conseil de Paris.

Tout d'abord, je remercie Mme LAVAUD, directrice de la Transition écologique et du Climat, qui nous a présenté avec son équipe le bleu Climat en mettant l'accent sur l'évaluation du budget de la Ville de Paris. Cela a répondu aux souhaits déjà exprimés, et le débat a été riche et intéressant sur les aspects notamment de la démarche qui consiste à identifier les impacts favorables ou défavorables.

Ensuite, nous avons bénéficié de la présentation, par Antoine GUILLOU, en détail, du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le P.L.P.D.M.A. dont on vient de débattre il y a quelques instants.

À ce projet de délibération, il y avait d'ailleurs quatre vœux rattachés qui étaient présentés par les groupes Communiste et citoyen, Union Capitale et MoDem et Indépendants. Nous venons également d'en parler.

Toutefois, dans un premier temps, les membres de l'Exécutif ont surtout présenté leur budget et échanger avec les élus sur certains points précis lors de la Commission.

Tous les dossiers budgétaires et les deux plans précités ayant été abordés, il ne me paraît pas utile de les reprendre afin de laisser la place aux débats qui suivront dans quelques instants.

En quelques mots, sur l'un des six vœux non rattachés pour préciser notamment que le vœu du groupe Changer Paris relatif à l'insuffisance du ramassage des feuilles mortes a suscité un débat constructif.

Sur un plus général et organisationnel, lors de la révision du règlement intérieur du Conseil de Paris, il avait été décidé que la 8e Commission expérimenterait, à compter de décembre 2023, la captation de ses séances en vue d'une retransmission sur Paris.fr. Il s'agissait de permettre une meilleure information de nos concitoyens à l'instar de la retransmission des débats du Conseil de Paris, et d'organiser le suivi de nos travaux en toute transparence.

Cette expérimentation acceptée par tous les groupes politiques a donc été organisée régulièrement, uniquement dans le cadre de séance en présentiel, et je vous en ai régulièrement tenu informés ici en séance du Conseil de Paris. Il était aussi convenu de faire un point d'étape après la séance de juin 2024. Aussi les données concernant le nombre et la durée de connexion sur quatre séances m'avaient-elles été communiquées par les services, et je vous en avais également tenu informés. Il est clair que le nombre de connexions était loin de ce que l'on pouvait attendre d'une telle initiative, même si cela nécessite forcément de s'inscrire dans la durée s'agissant de l'exercice démocratique qui a un coût. Cependant, il nous appartient collectivement de porter une attention particulière aux dépenses engagées sur le budget de la Ville de Paris.

Aussi, pour notre séance du 30 septembre 2024, et pour toutes celles d'après, jusqu'à aujourd'hui, j'avais proposé, et je vous en avais informé, que l'on puisse expérimenter le nouvel équipement mis en place, et que nous ayons un débat lors d'une séance sur les suites à envisager pour la méthode de retransmission de nos travaux. Ce débat était donc bien inscrit à l'ordre du jour de notre séance du 9 décembre.

À l'issue de nos échanges, constructifs, il convient de préciser que l'expérimentation sur le plan technique est satisfaisante, même si l'aspect Communication et Information des retransmissions est à revoir et à améliorer. En revanche, une partie des élus souhaite avoir le choix entre le présentiel et le distanciel, ce dont il faudra tenir compte, bien évidemment. Aussi, comme il est de règle, nous verrons avec Patrick BLOCHE, premier adjoint en charge notamment du Conseil de Paris, pour la suite à envisager avec les présidentes et présidents des groupes politiques.

En ce qui nous concerne, la partie expérimentation est terminée.

Enfin, pour terminer cette intervention, je remercie les membres de l'Exécutif pour leur présence active et leur disponibilité. Je remercie mes collègues élus présents à nos travaux. Je remercie aussi les services en charge du Conseil de Paris.

J'ai un remerciement particulier pour Myriam ENMER, qui a très efficacement assuré le secrétariat de la Commission, mais qui, hélas pour nous et heureusement pour elle, change de service pour une meilleure orientation.

Chers collègues, je vous remercie.

*(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le président de la 8e Commission et merci pour votre attention à l'égard des agents qui effectivement font un travail important.

## **2024 DPE 54 - Mise à disposition de services et de moyens. - Convention avec "Paris Musées".**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous attaquons donc les projets de délibération de la 8e Commission avec le projet de délibération DPE 54 relatif à la mise à disposition de services et de moyens, convention avec "Paris Musées".

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**. - Je ne suis pas certain que vous connaissiez tous ce lieu unique à Paris qu'est le Musée des égouts qui se trouve dans le 16e arrondissement à l'Alma avec un égout actif. C'est donc assez rare pour le mentionner, et vous inviter à le découvrir et le visiter.

Je vous remercie.

Antoine GUILLOU n'écoute pas, parce qu'il est pris par son collègue.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci pour la brièveté de ces propos qui sont allés droit au but.

Cher Antoine GUILLOU, c'est à vous de nous parler de ce musée que nous ne connaissons peut-être pas tous.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD, de cette occasion qui m'est donnée de rappeler toute l'originalité et l'intérêt de ce lieu qu'est le Musée des égouts, qui a cette double qualité d'être un musée, d'où cette convention avec Paris Musées pour un certain nombre d'actions communes, mais aussi d'être une part active du réseau d'égouts parisiens, c'est-à-dire véritablement un site industriel, où l'on peut observer "in situ" le fonctionnement des réseaux d'égout.

Nous sommes une des rares villes du monde à disposer d'un tel lieu. Je ne peux qu'encourager celles et ceux qui nous écoutent, les Parisiennes et les Parisiens, à le visiter. C'est véritablement quelque chose d'assez unique, où l'on peut comprendre tous les enjeux historiques de la construction du réseau parisien, les enjeux d'avenir, et notamment les enjeux que nous avons évoqués à de nombreuses reprises cette année, de transformation, de modernisation du réseau, pour faire en sorte que la Seine puisse continuer à être un milieu naturel auquel nous sommes toutes et tous attachés.

Le réseau d'assainissement a un rôle crucial à jouer en la matière. Vous pourrez découvrir tout cela au Musée des égouts.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 54).

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'ouverture de l'atelier Fustel de Coulanges l'après-midi.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 68 est relatif à l'ouverture de l'atelier Fustel de Coulanges l'après-midi.

La parole est à Mme la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est peu de dire que la propreté est une priorité majeure pour les Parisiennes et les Parisiens. Près de trois Parisiens sur quatre estiment que la situation n'est pas satisfaisante, et qu'elle s'est même dégradée ces dernières années, singulièrement ces derniers mois après les J.O.P., si j'en crois les études d'opinion.

Les incivilités, et notamment les dépôts sauvages, persistent, malgré l'engagement des agents de la propreté. Je tiens à rendre un hommage tout à fait appuyé à mes équipes dans le 5e arrondissement pour leur engagement et leur abnégation, parce que je crois qu'il en faut de l'abnégation. Les J.O.P. ont montré qu'une ville propre est possible, que les résultats visibles sont possibles, notamment grâce à une politique R.H. attractive, et une organisation renforcée.

Pour pallier cette situation de dégradation, les équipes de propreté du 5e réalisent de nombreuses interventions ciblées, dont des lavages à haute pression qui sont quotidiens dans les quartiers les plus fréquentés. Je pense notamment au quartier de la Huchette. Le dispositif "Urgence propreté", que j'étais la première d'ailleurs à expérimenter à Paris, lié aux signalements de l'application "Dans ma rue", est déployé chaque après-midi. Il démontre, lui aussi, toute son efficacité et il permet notamment de ramasser rapidement nombre de dépôts sauvages.

Néanmoins, la demande reste forte pour améliorer la propreté de l'arrondissement. Certains types d'intervention supplémentaires, notamment effectuer davantage de lavages à haute pression, ou ramasser davantage de déchets sur les trottoirs, permettraient d'avoir des résultats visibles.

Ce vœu vise précisément à parvenir à de meilleurs résultats par un changement d'organisation. Depuis 2014, l'atelier Fustel de Coulanges, où sont garés notamment les laveuses et les aspirateurs de trottoir, est fermé l'après-midi, faute de personnel. Les agents du dispositif "Urgence Propreté" dont les locaux sanitaires sont situés rue Soufflot utilisent bien le matériel qui est rangé, mais ils doivent se déplacer entre les locaux de Soufflot et l'atelier Fustel de Coulanges, c'est-à-dire traverser une partie de l'arrondissement pour sortir le matériel, et ils perdent ainsi, chaque jour, une heure de présence sur le terrain, qui est précieuse.

La réouverture de l'atelier Fustel de Coulanges l'après-midi permettrait un gain de temps, et donc une présence plus importante des agents et de leur matériel de nettoyage sur le terrain. Aujourd'hui, lorsque les missions "Urgence Propreté" sont terminées, les agents effectuent d'autres tâches, en sortant par exemple le matériel de lavage, mais cette heure perdue de déplacement entre les deux locaux et par ailleurs, la charge de travail pour "Urgence Propreté" empêchent de sortir suffisamment les autres matériels de lavage.

Le changement d'organisation que je propose permettrait d'obtenir des résultats tangibles. Le site est déjà ouvert le matin. L'ouverture l'après-midi pourrait se faire très rapidement en y apportant les moyens nécessaires, notamment en matière d'encadrement des agents.

Je précise enfin qu'après avoir rencontré les personnels sur place, notamment les syndicats, tout le monde semble être favorable à cette nouvelle organisation.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Antoine GUILLOU.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la maire du 5e arrondissement.

Nous pouvons ajouter à la liste de personnes favorables, votre serviteur, puisque c'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis un certain temps. Je partage votre objectif que nous puissions avancer sur la relocalisation d'une équipe d'agents l'après-midi sur l'atelier Fustel de Coulanges. Vous savez et vous avez rappelé que c'est une démarche que nous avons engagée à l'échelle parisienne depuis le début de la mandature, que de faire en sorte d'avoir un rééquilibrage entre les horaires des agents de la propreté le matin et l'après-midi, d'avoir plus d'agents l'après-midi, et d'avoir aussi une accélération de l'usage des moyens mécaniques qui permettent effectivement d'être plus efficace.

Je partage évidemment cet objectif.

Vous savez que le projet est effectivement assez avancé. Il nécessite néanmoins que des travaux soient faits sur l'atelier pour accueillir au mieux ces agents.

Je partage néanmoins votre objectif que cela puisse se faire le plus rapidement possible. Pour faire en sorte que cette transition se passe au mieux, nous entamerons la formation des agents dès le début de l'année 2025, sans attendre la fin des travaux. Ainsi, dès que ces travaux nécessaires seront terminés, les équipes pourront être directement opérationnelles pour la conduite d'engins, et être basées sur l'atelier Fustel de Coulanges.

Je partage tout à fait cet objectif. Je m'engage à le suivre. Comme ce projet est déjà lancé, je vous proposerai en gage de bonne foi, réciproque, de bien vouloir le retirer, puisqu'il est déjà engagé.

Véritablement, soyez assurés que je partage vos objectifs et j'y serai moi-même attentif.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame la Maire ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je comprends que vous vous engagez, pas aux calendes grecques, j'espère qu'à l'été, ce sera opérationnel et fort de vos engagements, je retire mon vœu, espérant que les travaux ne nous amèneront pas loin.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous deux.

Le vœu n° 68 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'insuffisance du ramassage des feuilles mortes à Paris.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 69 relatif à l'insuffisance du ramassage des feuilles mortes à Paris.

La parole est à René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

**M. René-François BERNARD**. - Merci, Madame le Maire.

Merci, mes chers collègues.

Ces dernières semaines, Paris s'est transformée en parcours du combattant pour les piétons, les cyclistes ou les automobilistes. En cause : nos trottoirs jonchés, depuis un mois, de feuilles mortes, bien sûr, comme chaque année en automne. Cependant, il y a eu un phénomène d'épisodes de froid et de vents qui a redoublé la chute des feuilles. Ce phénomène naturel est totalement prévisible, même si ses occurrences sont aléatoires, ce qui met en lumière une défaillance de la gestion du quotidien des Parisiens.

Cette mauvaise gestion de l'accumulation des feuilles mortes, c'est aussi un risque pour la sécurité de chacun. Il n'est pas à mettre en cause l'engagement des agents de la direction de la Propreté et de l'Eau, qui sont présents. Ils font chaque jour de leur mieux, avec des moyens qui leur sont donnés, mais leurs moyens leur manquent souvent, tout comme la coordination et l'anticipation de leurs missions qui, pourtant, incombent à la Ville de Paris. C'est bien cette gestion centrale qui ne permet pas de répondre aux attentes.

La méthode est connue. Il faut des parcs à feuilles répartis sur les arrondissements accessibles au plus près des lieux de ramassage, des souffleuses et des aspirateurs. Il faut pour cela aussi simultanément disposer des moyens techniques, c'est-à-dire les souffleuses et les aspirateurs. Ce sujet n'est pas mince. Chaque année, près de 4.500 tonnes de feuilles sont ramassées.

Le groupe Changer Paris demande donc que cela soit traité, un peu comme la neige fait aussi l'objet de traitements spécifiques, et que les jours où il y a cette occurrence de feuilles, des brigades spécialisées soient mises en œuvre sur le territoire avec des moyens qui puissent simultanément réunir toutes les conditions de traitement.

Peut-être faut-il une mission sur ce thème. Nous l'avions évoqué en 8e commission, enfin, l'ensemble de mes collègues également, et nous attendons avec impatience des mesures qui prouvent cette efficacité.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Antoine GUILLOU.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher René-François BERNARD, vous connaissez parfaitement le sujet, non pas uniquement la vérité simple que les feuilles tombent en automne - cela arrive chaque année -, mais qu'en revanche, cela demande une logistique forte des équipes de la Ville. Vous le savez, pour les suivre également de près.



Nous avons mis en place des équipes, et nous le faisons chaque année dès lors que les chutes de feuilles deviennent importantes. Des agents se constituent en équipes dédiées, équipées de moyens matériels appropriés, souffleuses, aspire-feuilles, aspiratrices de chaussée, pour faire en sorte que nous puissions ramasser les feuilles dans les meilleurs délais avec cette priorisation indispensable pour faire en sorte que les voies de circulation puissent être faites en priorité ; je parle de l'ensemble des circulations, et notamment de celle des usagers les plus vulnérables : piétons, cyclistes.

Vous avez rappelé toute la logistique qui va avec, ces parcs à feuilles qui nous permettent de collecter aujourd'hui une partie significative des feuilles séparément, ce qui permet de les valoriser, je le dis, sous forme de compost plutôt que d'incinération.

En revanche, autant je suis tout à fait ouvert à ce que nous puissions évidemment discuter des priorisations, et vous disposez, dans chaque arrondissement, des moyens pour prioriser les tâches des divisions territoriales de la manière qui vous semble la plus appropriée, autant il ne me semblerait pas approprié d'avoir des équipes dédiées toute l'année à la question des feuilles mortes pour une raison de saisonnalité que chacun peut bien comprendre.

J'ai vu dans votre vœu la tentative de dire que ces équipes pourraient en été s'occuper des pieds d'arbres, mais je pense précisément que c'est ce qu'il ne faut pas faire. Ce que nous faisons depuis le début de la mandature, c'est d'avoir des équipes qui interviennent, lorsqu'elles sont dans une rue donnée, sur l'ensemble des points de l'espace public, que ce soit le trottoir, les pieds d'arbres, les bandes plantées, etc. Il ne faut surtout pas commencer à reséparer les tâches, car ce serait le gage d'une inefficacité dommageable.

Ainsi, je suis tout à fait à votre disposition pour échanger sur la question des feuilles mortes, mais la solution proposée ne me semble pas la bonne.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Le vœu n° 69 est-il maintenu ?

**M. René-François BERNARD**. - Je voulais citer le 20e et l'avenue Gambetta, qui fait l'objet de priorités de la part de notre collègue, qui avait maintenu le vœu, François-Marie DIDIER.

Je le retire donc en insistant sur ce point.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

## **2024 DPE 39 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 39 concernant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Maya AKKARI**. - Merci, Madame la Maire.

Le monde prend conscience de l'intérêt et de l'importance du sujet de l'eau dont le cycle est lui aussi impacté par le dérèglement climatique, malheureusement.

Nous le constatons trop régulièrement avec les inondations qui touchent de nombreuses régions du monde. Nous l'avons constaté il y a quelques semaines, avec les terribles inondations qui ont touché Valence. Le paradoxe est que la sécheresse touche également de nombreuses régions, et met en danger la production agricole, indispensable pour nourrir notre planète.

Quant à elle, Paris a toujours adopté des politiques environnementales volontaristes, et l'eau rentre dans ce champ. Paris protège son fleuve, la Seine, car les cours d'eau ont un rôle majeur dans le rafraîchissement de la ville lors des périodes de fortes chaleurs notamment. De plus, des travaux monumentaux ont été réalisés pour éviter l'arrivée des eaux usées, pour permettre la baignade dans la Seine. C'est pourquoi le bassin d'Austerlitz a été construit. Les actions de la Ville ont ainsi permis que le nombre de poissons dans la Seine soit restauré également.

Notre Conseil a d'ailleurs adopté le mois dernier un plan de sobriété hydrique, qui vise un objectif très ambitieux de réduction de consommation d'eau, qu'elle soit potable ou non potable, de 15 % d'ici 2030.

Pour y arriver, nous utilisons deux leviers majeurs. Le premier est la modernisation de notre réseau d'eau qui est unique en son genre et toujours vertueux. Il nécessite néanmoins un entretien et une modernisation en continu. Le deuxième est le plan Paris Pluie qui définit où et combien d'eau la ville peut absorber. Il s'agit d'un programme pour mieux désimpermeabiliser la ville en multipliant les espaces végétalisés et pour rendre la pluie utile, là où elle tombe.

L'eau est une ressource collective précieuse. Paris a été à l'avant-garde sur ce sujet aussi, son réseau d'assainissement ayant été créé au XIXe siècle. Avec la remunicipalisation de l'eau, avec la création d'"Eau de

Paris", elle l'est aujourd'hui. Avec la baignade en Seine et la protection du fleuve, elle doit le rester à l'avenir, grâce à des politiques toujours plus ambitieuses, et nécessaires, avec tous les acteurs de l'eau, en amont et en aval de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à l'oratrice pour son intervention.

L'eau est effectivement une ressource vitale, qui est en péril. Avec le changement climatique, nous observons un double phénomène : d'une part, la raréfaction de l'eau douce disponible et d'autre part, une dégradation de la qualité des ressources.

À Paris, on observe l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. On attend une diminution de 10 % de la recharge des nappes souterraines et des débits des cours d'eau d'ici à la fin du siècle. Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement illustre les efforts réalisés par la Ville en 2023 pour faire face à ces enjeux.

Le premier sujet, sur la question de l'eau potable, est la prévention à la source des pollutions. Nous accompagnons financièrement les agriculteurs situés sur les aires de captages d'"Eau de Paris" pour qu'ils réduisent la quantité de pesticides et de nitrates utilisés. Cela marche. J'ai présenté un bilan intermédiaire de ce programme de 47 millions d'euros, cofinancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et les résultats sont excellents. Entre 2019 et 2023, les surfaces en "bio" ont été multipliées par quatre. La quantité de pesticides utilisée a été réduite en 2023 de 77 %, soit 55 tonnes de produits phytosanitaires évités et des études montrent que cette prévention des pollutions coûte trois fois moins cher que les traitements curatifs dans les usines de potabilisation.

Le deuxième sujet est la sobriété. Face à la raréfaction de la ressource, nous avons adopté un plan de sobriété ambitieux, visant à réduire de 15 % les prélèvements en eau. De nombreux efforts sont réalisés par "Eau de Paris", notamment grâce à 3.000 capteurs acoustiques connectés pour détecter et réparer rapidement les fuites.

Le troisième sujet est la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques. En 2023, la régie "Eau de Paris" a été fortement mobilisée pour installer 70 nouvelles fontaines publiques, pour moderniser les infrastructures et sécuriser les sites stratégiques. Permettez-moi de saluer le travail exemplaire des équipes, qui ont participé aux succès des Jeux.

Enfin, en un mot sur le prix de l'eau, malgré les investissements importants réalisés pour améliorer le rendement et adapter les filières de traitement, nous parvenons à maîtriser le prix de l'eau potable, qui est l'eau la moins chère à l'échelle du Grand Paris, et à l'échelle francilienne.

Voilà pour ce qui concerne la question de l'eau potable dans le R.P.Q.S.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour être complet dans la réponse, Antoine GUILLOU va compléter.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En complément de ce que disait Dan LERT à l'instant, la question de l'eau est cruciale par nombre d'aspects. Ce rapport évoque également la question de la gestion des eaux pluviales, bien entendu. Nous aurons l'occasion d'y revenir l'année prochaine avec la révision du zonage pluvial. Je saisis cette occasion d'en parler.

C'est l'occasion aussi de rappeler les liens entre l'ensemble des types d'eau et l'assainissement, l'eau propre et l'eau sale si je puis dire, puisque c'est aussi l'occasion d'illustrer à travers ce rapport le travail qui est réalisé au quotidien par l'ensemble des équipes de l'assainissement pour faire en sorte que l'eau que nous consommons pour nos besoins quotidiens puisse être rendue ensuite aux milieux naturels dans les meilleures conditions possibles, et limiter notre impact sur l'environnement.

Je ne rentrerai pas ici dans les détails. La forte implication des services sur ce point, qui s'inscrit dans un partenariat avec de nombreuses collectivités et d'autres acteurs publics, méritait toutefois d'être salué, à mon avis.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à tous les deux pour cette réponse complète de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 39).

## 2024 DVD 115 - Contrat de concession de distribution publique de gaz entre GRDF et la Ville de Paris. - Avenant n° 1.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 115 et les amendements n° 70 et n° 71. Le projet de délibération porte sur le contrat de concession de distribution publique de gaz entre G.R.D.F. et la Ville de Paris, et son avenant n° 1.

Je donne tout d'abord la parole à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

La précédente séance du Conseil de Paris, nous présentions avec Jean-Pierre LECOQ notamment, les conclusions ou les recommandations issues de ce que nous avons appelé la mission Gaz, qui nous avait permis d'apprécier la qualité du contrat qui fixe déjà des objectifs très élevés à G.R.D.F. en termes de sécurité ou de communication, et qui impose un entretien important et régulier de son patrimoine. Nous avons aussi constaté la vigilance de la Ville dans son rôle de surveillance et de contrôle de ce concessionnaire.

Pour rappel, le réseau de gaz à Paris, ce sont 1.894 kilomètres de canalisation qui raccordent 450.000 clients et qui représente 35 % des volumes d'énergie utilisés par la Ville. En 2019, la Ville avait signé un nouveau contrat de concession, qui nous lie à G.R.D.F., c'est une obligation légale, pour la période 2020. Ce nouveau contrat permet 843 millions d'euros d'investissement pour garantir la sécurité industrielle du réseau et améliorer sa maintenance. Ce contrat permet aussi une gouvernance partagée dans laquelle la Ville est partie prenante. Ce contrat est d'ailleurs un des modèles pour les autres collectivités qui, pour beaucoup, s'inspirent de ce que nous avons fait ici à Paris.

Pour autant, il fallait encore le faire évoluer. C'est l'enjeu du projet de délibération d'aujourd'hui, d'abord pour établir ce deuxième plan pluriannuel d'investissement, pour la période 2025, qui commence en 2025, et qui permettra d'accélérer le renouvellement des conduites d'immeuble et le passage du réseau en moyenne de pression pour prévenir le risque, notamment de crue centennale.

Il fallait aussi que nous puissions définir un plan d'action en matière de transition écologique et la Ville pourra désormais réaliser des actions financées par G.R.D.F.

Il nous fallait aussi mettre en conformité le contrat avec la loi dite "3DS". Nous en avons régulièrement parlé au sein de la mission.

Surtout, cette renégociation a permis d'intégrer, et c'est ce sur quoi je voulais conclure, des recommandations de la mission Gaz au contrat de concession. Je voulais saluer Dan LERT, et l'ensemble des équipes de la Ville, qui ont pris en compte très rapidement un certain nombre des recommandations que nous fixions, et notamment les six recommandations importantes que je ne vais pas toutes citer.

Nous avons fait une recommandation sur la suppression totale de la fonte ductile, sur la définition d'une trajectoire de renouvellement des conduites montantes, sur l'homogénéisation des robinets de fermeture du réseau, une grande trouvaille pendant cette mission, sur le rôle des mairies d'arrondissement sur la programmation des travaux, sur l'accélération d'information de la Ville, quand il y a des informations liées à un accident, ou à un incident grave. Tout un tas de recommandations sont aujourd'hui intégrées.

Je voulais saluer l'engagement des services de la Ville, dans cette discussion qui, comme toujours, est tendue ou en tout cas difficile avec G.R.D.F., d'avoir pu prendre en compte ce que nous avons, avec l'ensemble des collègues et à l'unanimité des groupes, pu travailler, dans cette mission.

Je me réjouis de pouvoir voter ce projet de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour notamment la présentation des amendements.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous sommes amenés à adopter un avenant au contrat entre G.R.D.F. et la Ville de Paris, suite aux travaux de la mission transpartisane sur cette D.S.P. Elle avait débouché sur de nombreuses préconisations, exigeantes et, je le souligne, adoptées à l'unanimité, ce qui est assez rare dans la période pour que ce soit appréciable.

Nous souhaitons que ces préconisations ne restent pas lettre morte. Nous avons donc présenté deux amendements, vu que nous avons reçu le projet de délibération assez tardivement. Nous nous sommes donc permis d'amender ce texte en fonction.

Tout d'abord, un amendement qui concerne les conduites d'immeubles et les colonnes montantes. En juillet, lors de son conseil d'administration, il ne vous aura pas échappé que G.R.D.F. a décidé de prolonger la durée de vie des colonnes montantes de 45 à 100 ans. Je tiens à rappeler que ces conduites et colonnes montantes sont

intégrées au patrimoine de la Ville de Paris, que G.R.D.F. a en gestion. Pourtant, ils n'ont pas jugé utile ou nécessaire d'en informer la Ville. Il est aberrant que nous, élus, qui sommes chargés du contrôle de la bonne exécution de ce contrat et de la bonne gestion de notre patrimoine, n'ayons même pas été associés à cette décision, et que nous n'ayons eu aucun droit de regard sur les colonnes montantes. Pourtant, doubler la durée de vie de ces infrastructures n'a rien d'anodin. Elle challenge évidemment donc la sécurité, puisque cela challenge le matériel sur du temps long, qui plus est, lorsqu'on a connu deux explosions mortelles à Paris.

Dès lors, quelles analyses des risques en fait G.R.D.F. ? Quels sont les risques matériels et humains ? Quel est l'impact concret sur l'entretien de ces colonnes ?

Je rappelle, à toutes fins utiles, que les ouvrages collectifs en immeuble représentent 89 % des incidents constatés sur notre réseau, et les branchements sur les colonnes montantes, 75 %, soit les trois quarts des incidents. C'est donc loin d'être anodin et la méthode de G.R.D.F. est inacceptable. On le sait, l'entretien du réseau est un coût important, mais l'on ne peut pas transiger à son sujet, parce qu'il en va de la sécurité des Parisiennes et Parisiens.

Cette décision va permettre, on le voit venir, il n'y a pas besoin d'être grand clerc, va permettre de repousser des opérations coûteuses d'entretien, qui avaient d'ores et déjà été provisionnées. Cet allongement va donc permettre de libérer des liquidités. Engie va-t-elle en profiter pour faire ruisseler aux actionnaires les liquidités libérées ? Le suspense est intense. On ne voit pas bien l'intérêt pour la sécurité, mais on voit très bien l'intérêt sur le capital.

C'est avec le même état d'esprit sur un autre sujet que nous présentons un deuxième amendement. Les rapports et les missions sont nombreux. J'ai participé à un certain nombre d'entre eux, mais souvent, les préconisations ne donnent pas toujours un suivi intégral, même quand elles sont adoptées à l'unanimité.

Nous ne voyons pas dans cet avenant des constats forts et des préconisations faites dans la mission transpartisane sur ce réseau. Je pense à plusieurs points. L'abandon des réparations provisoires, la pratique du tubage, est un vrai point qui a été souligné, régulièrement, lors de la mission. La mission conteste d'ailleurs le fait que G.R.D.F. préfère tuber, se dire que la fuite sera mal colmatée et pour peu de temps, et on verra bien ensuite si cela se détériore. C'est une pratique aberrante qui permet d'agir dans l'urgence, qui permet d'avoir des opérations à moindre coût, mais qui est contestable.

Deuxième point : nous avons préconisé, tous ensemble, le retour à des interventions d'urgence de 30 minutes au lieu d'une heure. Il me semblait que cela aussi avait fait l'objet d'un consensus. Cela a disparu de la négociation de l'avenant. Nous avons aussi pointé la nécessité de doubler certaines équipes d'urgence. Toutes ces idées n'ont donc pas été négociées, n'apparaissent pas dans l'avenant. Nous ne comprenons pas.

De la même façon, nous avons préconisé que G.R.D.F. fasse un audit sur le recours à la sous-traitance, et c'était un point, là aussi, de manière notable, et je le répète, de façon transpartisane. C'est un vrai sujet. Nous le savons : contrat après contrat, la question de la sous-traitance est un sujet. Nous avons préconisé que soit réalisé un audit pour leur réinternalisation, notamment présenté par mon voisin. Il est apparu que l'entreprise était totalement à l'aveugle sur la bonne tenue de certains chantiers, du fait d'un recours structurel et massif à la sous-traitance ; une sous-traitance qui implique une perte progressive de maîtrise, des conditions de travail dégradées, une sécurité qui devient variable d'ajustement, des travaux qui durent, une formation insuffisante.

Avec des amendements, ce n'est pas la Ville de Paris que nous remettons en cause. Elle n'est pas comptable des logiques privées d'Engie, qui poussent G.R.D.F. à augmenter ses marges. Elle n'est pas comptable de la politique nationale de sous-traitance et du manque de communication de G.R.D.F. Nous pensons toutefois que la Ville peut engager un bras de fer, et peser davantage des conditions dans le cadre de cet avenant. Pourquoi le pensons-nous ? Parce qu'elle a visiblement su obtenir des engagements en faveur de la transition énergétique, comme en témoigne cet avenant.

Même si tout ce que l'on cite peut sembler hors périmètre au niveau du contrat, on estime que cela peut finalement être intégré à force de volonté politique. C'est ce point que nous voulons mettre en avant.

Si j'ose dire : là où il y a une volonté, il y a un chemin.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes". Jérôme ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Excusez-moi, je ne pensais pas que c'était déjà mon tour de parler. Je croyais que j'étais le dernier à intervenir, mais beaucoup de gens se sont désinscrits.

Beaucoup de choses ont donc déjà été dites sur cet avenant. Je ne vais pas forcément me répéter.

Tu as quand même rappelé des éléments par rapport à ce qui a été dit précédemment, notamment sur les différents objectifs de cet avenant. Le premier est la révision du P.P.I., du plan d'investissement de Gaz de France, qui a été négocié entre les équipes de la Ville et G.R.D.F. C'est donc un élément très important de ce que l'on attend d'eux.

Parmi ces investissements, il y a aussi tout ce qui est sur la transition écologique, notamment la mise en place d'observatoires, comme on l'a fait lors de la négociation avec Enedis. Cela n'avait pas été fait lors de la négociation précédente. C'est important, parce que l'on voit que les relations se sont beaucoup améliorées en dix ans avec Enedis. Au contraire, avec G.R.D.F., elles se sont dégradées. Nous l'avons constaté lors de la mission Gaz, où l'on peut dire qu'ils n'étaient pas très avenants dans leur présence ; nous n'avons notamment jamais vu la directrice régionale. Je suppose qu'ils vont nous écouter. Je ferai une autre dédicace tout à l'heure qui va vous plaire.

Le deuxième élément porte sur la conséquence de la loi "3DS". Mon collègue sur la droite l'a évoqué, la Ville de Paris a donc récupéré les conduites montantes et ce que l'on appelle les "bouts de fin". C'est un élément très important. La Ville de Paris est déjà propriétaire de toutes les conduites de gaz. Elle n'avait toutefois pas la dernière ligne, tout ce qui va jusqu'aux consommateurs, qui n'appartenait pas encore à la Ville. Il faut faire le tour de tous les propriétaires pour savoir s'ils acceptent. En tout cas, c'est la possibilité que donne la loi.

À cet égard, je ne sais pas si, à travers l'avenant, on peut revenir sur la durée d'amortissements des conduites montantes, qui a été plus que doublée. C'est vrai qu'il existe une inquiétude. Je vais être plus précis encore que mon collègue. Il y a donc eu des fuites de la part des organisations syndicales présentes au Conseil d'administration d'Engie. C'est là où l'on voit l'intérêt d'avoir des représentations syndicales dans ces administrations, qui disent qu'Engie aurait l'intention de récupérer 800 millions de provisions auprès de G.R.D.F.

C'est très problématique, d'abord sur la légalité de cela, et sur l'identité de la personne qui va le faire. C'est toujours compliqué à G.R.D.F., parce que G.R.D.F. n'a pas de direction parisienne, contrairement à Enedis. Quand on parle avec G.R.D.F., c'est l'ensemble de tout le réseau de France. G.R.D.F. a le monopole sur la gestion des réseaux, alors que ce sont les collectivités territoriales qui sont propriétaires, avec une particularité française, on adore les trucs hybrides : ce monopole est, de fait, à 100 % la propriété d'Engie, entreprise privée, qui a été privatisée il y a quelques années. On a une entreprise privée qui a un monopole de fait. A cet égard, se pose donc le problème du contrôle du fonctionnement interne.

Sur le réseau de chaleur, on va pouvoir progresser, puisque l'on va avoir une S.E.M.O.P. Là, il n'y a aucun contrôle direct de ce qu'il se passe à l'intérieur de la C.P.C.U., ce qui est très problématique, parce que les objectifs d'une entreprise sont de maximiser son profit et l'objectif d'une collectivité territoriale est de maximiser l'intérêt général. Cela pose des problèmes de sécurité et de protection.

Les grands accidents n'ont pas lieu sur les conduites montantes et sur les bouts. Tous les grands accidents ont lieu plutôt au niveau des conduites de gaz, beaucoup plus en amont du réseau. À ce sujet, il est quand même besoin d'avoir des explications sur les intentions d'Engie et sur ce que va faire G.R.D.F. par rapport à cela.

Je fais confiance aux services de la Ville, qui sont très compétents sur ces sujets. Ainsi, toute la partie DVD fait le contrôle physique de suivi du réseau. Cependant, il faudrait aussi qu'au niveau de la DFA, les variations de trésorerie de G.R.D.F. fassent l'objet d'un contrôle afin de s'assurer que l'on n'ait pas, à un moment donné, un transfert de trésorerie vers Engie, qui serait tout à fait légal. De fait, ils font des provisions sur quelque chose qui appartient à la Ville. Si cela appartient à la Ville, s'il y a un retour des provisions, cela pourrait revenir plutôt à la Ville. Paul SIMONDON n'est pas là. Si ce sont 800 millions à l'échelle française, cela signifie qu'au niveau parisien, cela va faire une somme importante.

Je rappellerai déjà et je finirai sur cet aspect : on était à 6 milliards de provisions il y a cinq ans. Là, on en est déjà à 4 milliards et sur 4 milliards, 800 millions d'euros risquent encore de disparaître.

Merci de votre attention.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

**M. René-François BERNARD**. - Madame le Maire, mes chers collègues, cet avenant au contrat de concession sur le service du gaz à Paris souhaite planifier des investissements indispensables, aujourd'hui, pour ce réseau. En effet, sur la question du gaz, nous sommes saisis d'un double objectif prioritaire, humain et de sécurité publique tout d'abord, environnemental ensuite.

Humain, car chacun ici associera pendant longtemps l'entretien et la modernisation de ce réseau aux drames de la rue de Trévise et de la rue Saint-Jacques. Avec mon groupe Changer Paris, nous sommes attachés à l'indemnisation des victimes et nous leur apportons encore tout notre soutien. Tout ce qui a une conséquence directe sur la vie des Parisiens implique une responsabilité de la Ville et des élus que nous sommes, mandatés pour gérer le quotidien de Paris. Cette dimension nous est cardinale.

À travers cet avenant, je voulais revenir sur certains points soulevés lors de la commission de contrôle du gaz, pour que le contrat entre la Ville et le concessionnaire intègre de nombreuses préconisations de la mission Gaz, que mon groupe Changer Paris avait initiée et que mon collègue Jean-Pierre LECOQ avait présidée. Nous ne pouvons que nous féliciter de la réactivité avec laquelle les conclusions de cette mission ont été intégrées. Nous aimerions que ce soit aussi le cas d'autres M.I.E.

Dans ce dossier, le rôle du concessionnaire est déterminant, ces questions cruciales étant d'une technicité telle qu'elles sont largement incomprises du grand public. Pourtant, elles nous concernent tous et sont amplement visibles, tant elles sont connectées avec la gestion de l'espace public dans notre Ville, car il s'agit des chantiers, et au niveau des arrondissements, nous sommes très attentifs à ce qu'ils puissent s'organiser dans le cadre des contraintes, comme celles qui ont pesé notamment pour les J.O.P., et l'an prochain, l'embargo pour les élections municipales, tout en respectant l'accessibilité des riverains, largement sollicités par les travaux. C'est pour cette raison que nous recevons les concessionnaires, notamment ceux du gaz, afin de planifier leurs interventions sur la voie publique.

La sécurité de ce réseau est donc un enjeu prioritaire et nous espérons que les investissements promis dans cet avenant porteront leur fruit. À ce titre, nous voterons en faveur de l'amendement communiste portant notamment sur les colonnes montantes, cher Jean-Noël AQUA, qui propose à juste titre des mesures impliquant plus de sécurité, plus de vigilance de ces dispositifs présents dans tous les logements.

Le défi qui nous incombe sur le réseau de gaz est aussi environnemental. C'est un chantier colossal, tant sur l'énergie distribuée, que sur les 1.915 kilomètres de réseau qui nécessitent des investissements lourds. Adapter ce réseau par sa décarbonation, ou l'augmentation de la part du renouvelable dans le mix énergétique reste pourtant une mission essentielle. Ce développement doit se faire de façon concertée avec les autres possibilités énergétiques présentes à Paris. Il faut penser en termes globaux de mix pour atteindre nos objectifs. À ce titre, les développements du réseau de chaleur dont le renouvellement du contrat tarde ou celui du froid dont le potentiel est important sont des indicateurs importants sur la capacité énergétique et les tarifs que nous proposons aux Parisiens.

Enfin, afin d'être totalement efficace, je vous appelle, mes chers collègues, à moins d'idéologie, plus de réalisme, sur ce qu'est une énergie renouvelable, ou assimilée, en particulier sur le nucléaire qui reste une énergie décarbonée.

Toutefois, au-delà de notre soirée conviviale d'hier, qui nous a permis d'en débattre, nous aurons certainement d'autres occasions pour en discuter.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie les orateurs pour leurs interventions. Elles soulignent la forte préoccupation de notre Conseil pour le sujet de la sécurité du réseau de gaz à Paris. Ainsi que l'a rappelé Éric LEJOINDRE, la Ville de Paris a signé en novembre 2019 un nouveau contrat de concession, liant G.R.D.F. à la Ville de Paris pour la période 2020-2035.

Ce nouveau contrat qui confie, conformément à la loi, la gestion, l'exploitation et la sécurisation du réseau de gaz à G.R.D.F. a prévu des investissements sur la période du schéma directeur d'investissements, soit 2020-2039, à hauteur de 833 millions d'euros, dont 65 % dédiés à la sécurité industrielle. Il a introduit pour la première fois en France des modalités de gouvernance partagées avec G.R.D.F. sur le territoire parisien, engageant G.R.D.F. sur des objectifs chiffrés et incités financièrement. Il a ainsi fortement renforcé les modalités de contrôle de son concessionnaire, G.R.D.F.

L'avenant qui vous est présenté aujourd'hui a quatre objectifs : définir le deuxième plan pluriannuel d'investissements pour la période 2025-2029 qui s'inscrit dans le schéma directeur des investissements ; définir les modalités de mise en œuvre du plan d'action pour la transition écologique du territoire parisien de 2025, à compter de 2025 ; prendre en compte les dispositions de la loi "3DS" ; intégrer les six recommandations de la mission Gaz visant expressément le contrat de concession parisien.

Cette mission transpartisane, présidée par Jean-Pierre LECOQ et rapportée par Éric LEJOINDRE, que je remercie évidemment pour leur travail décisif, a adopté à l'unanimité de ses membres, 20 recommandations à destination de G.R.D.F. et de la Ville de Paris. Nous avons eu l'occasion d'en discuter au dernier Conseil de Paris.

Cet avenant intègre les six recommandations visant le contrat de concession : la résorption totale de la fonte ductile fin 2039, soit dix ans avant les objectifs nationaux ; l'instauration d'une trajectoire prévisionnelle de renouvellement des colonnes montantes ; le repérage et la suppression des robinets Tourne à gauche, le suivi qualitatif et quantitatif des visites de bons fonctionnements des bouts parisiens ; enfin, l'information de la Ville et des mairies d'arrondissement, qui sera significativement renforcée dans la gestion quotidienne du réseau, la planification des travaux, avec une vigilance particulière en cas d'accident grave sur le réseau.

Je voudrais saluer le travail très important des maires d'arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, Delphine BÜRKL, Florence BERTHOUT, Éric LEJOINDRE, et leurs contributions décisives aux travaux de cette mission.

Huit autres recommandations de cette mission transpartisane concernaient G.R.D.F., mais pas directement le contrat de concession : l'information et la sensibilisation du public parisien sur la sécurité du réseau de gaz ; la conduite d'une étude financière et technique sur les moyens permettant d'améliorer la sécurité dans le réseau ; le

renforcement et la transmission à la Ville des processus de maintenance préventive ; la systématisation des interventions conjointes avec les entreprises prestataires, et la formation de leurs salariés ; l'audit du recours à des entreprises prestataires et l'évaluation d'une réinternalisation ; la création de binômes d'intervention d'urgence, la nuit et dans les zones sensibles ; la prévenance des bailleurs et des syndicats des dates d'intervention sur les C.I.C.M. et sur les bouts parisiens ; enfin, la présentation en commission supérieure de contrôle d'une analyse approfondie sur les incidents.

Comme je m'y étais engagé, j'ai écrit à la directrice générale de G.R.D.F. pour lui transmettre l'ensemble de ces recommandations, et demander leur mise en œuvre. Les équipes de G.R.D.F. seront appelées à nous fournir des réponses à ces recommandations courant 2025. J'y veillerai en tant qu'adjoint chargé de l'Energie et en tant que président de la commission supérieure de contrôle du gaz. Cette commission supérieure du contrôle du réseau de gaz s'est réunie la semaine dernière. Elle a été l'occasion pour les élus de la Ville de rappeler à G.R.D.F. l'ensemble des recommandations de la mission et d'adopter formellement le plan pluriannuel d'investissements 2025-2029 pour un montant de 180 millions d'euros.

Dans l'avis adopté par cette commission, G.R.D.F. a été enjoint de fournir à la Ville de Paris des explications claires concernant l'évolution de la durée de vie des C.I.C.M. Nous avons pu leur indiquer au cours de la séance que nous regrettions vivement d'avoir ces informations de manière indirecte, sans que l'autorité concédante ne soit formellement avisée. C'est évidemment inacceptable.

Nous attendons ces éléments de la part de G.R.D.F. Au vu de ces éléments, nous estimons que l'objet des deux amendements présentés par le groupe Communiste et Citoyen sont satisfaits, à la fois par la reprise des recommandations dans l'avenant et par la demande officielle et formelle, à la directrice de G.R.D.F., de nous fournir des réponses sur l'application des autres recommandations qui ne concernent pas directement le contrat de concession. En conséquence, nous demandons et nous prions le groupe Communiste et Citoyen de bien vouloir retirer ses deux amendements.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les amendements n° 70 et n° 71 du groupe Communiste et Citoyen sont-ils maintenus ? Ils le sont.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 70 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 70 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 71 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 71 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 115).

Je vous remercie.

**2024 DVD 124 - Canaux parisiens. - Convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de bateaux électriques sans permis destinés à la location sur le domaine public fluvial (19e).**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de bateaux électriques sans permis.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 124 et le vœu référencé n° 72 qui y est rattaché. Le DVD 124 porte sur les canaux parisiens : convention d'occupation domaniale

pour l'exploitation de bateaux électriques sans permis destinés à la location sur le domaine public fluvial dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen avec la présentation du vœu n° 72.

**Mme Camille NAGET.** - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous sommes en effet appelés à voter le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour la location de bateaux électriques au bord du canal de l'Ourcq.

Lors du Conseil d'arrondissement, il y a deux semaines, avec mon groupe, nous avons évoqué des réserves ; des réserves qui, nous l'espérons, auraient pu être levées d'ici le Conseil de Paris, notamment à l'appui du vœu que nous avons déposé afin de nous permettre de nous retrouver sur un vote favorable. Malheureusement et nous le regrettons, il n'en est rien.

D'une part, nous redisons notre étonnement sur le process et l'enchaînement des dates qui ont conduit à la présentation de ce projet de délibération, c'est-à-dire qu'une commission entièrement anonymisée, qui réunit des élus, les services, devait se pencher sur le choix du concessionnaire, le 28 novembre. Or, nous avons reçu le projet de délibération, avec le choix du concessionnaire et la convention paraphée, le 27 novembre.

Vous admettez, chers collègues, que ce n'est pas très correct, et que cela nous étonne et nous interpelle sur la manière dont nous fonctionnons. C'est sur la forme. Nous nous invitons, je vous invite collectivement, à plus de sérieux et de rigueur dans ce genre de procédure. Si d'un côté, nous voulons nous doter d'outils pour plus de transparence, très bien, c'est une bonne chose. Nous soutenons cette démarche. Appliquons-le réellement toutefois. Ne réunissons pas des commissions pour prendre des décisions et mobiliser du temps de travail des élus et des agents, alors qu'en réalité, les décisions ont déjà été prises.

Sur le fond, ensuite. Il s'agit de renouveler la convention, qui permet à une entreprise privée de faire circuler à la location des petits bateaux électriques sur le canal de l'Ourcq au bord du bassin de la Villette. Sur le fond et la circulation de bateaux électriques, nous ne sommes pas opposés. Néanmoins, les réserves que nous avons émises et les dérives qui ont eu cours avec le précédent prestataire ne nous semblent pas, à ce stade, complètement résolues, et complètement levées.

Bien sûr, le nouvel exploitant qui a été sélectionné apporte sur le papier, dans son dossier, de meilleures garanties et donne les gages de vouloir faire des efforts, notamment financiers, il faut le souligner, avec une convention et une redevance de la Ville qui sera quasiment doublée, contrairement à ce que payait le précédent. Cependant, pour nous, toutes les garanties ne sont pas réunies. Nous avons encore des inquiétudes sur le nombre de bateaux en circulation qu'il va y avoir sur le canal de l'Ourcq. Nous avons des inquiétudes sur les "bateaux Plancha", sur les consommations d'alcool au volant. Que ce soit à vélo, en voiture ou sur l'eau, conduire en état d'ivresse est illégal. Nous devons donc nous donner les moyens, en tout cas, le prestataire doit se donner les moyens, de contrôler, réellement, la montée dans les bateaux avec de l'alcool.

Bien sûr, il nous dit : "mais, on ne vendra pas d'alcool". En revanche, on organise des "bateaux Barbecue-Plancha". D'abord, au bord du bassin de la Villette, l'offre de restauration ne manque pas. Je pense que le tourisme fluvial doit pouvoir être valorisé. Toutefois, en 2025, la manière de valoriser le domaine fluvial de Paris, qui est un endroit extrêmement agréable et qu'il faut valoriser, consiste-t-elle à faire griller des merguez et des poivrons avec un verre de rosé sur l'eau ?

J'ai dit "et des poivrons".

Pense-t-on vraiment que c'est sérieux ? Pense-t-on que c'est cela l'avenir du tourisme fluvial au bord du canal de l'Ourcq, d'autant que nous avons un outil municipal, absolument gratuit, qui est la base nautique de la Villette ? Autrement, la Ville de Paris avait bien vu et mesuré cet enjeu il y a plusieurs années, et elle s'est d'ailleurs dotée d'un outil qui est cette base nautique qui permet à tous les Parisiens et à toutes les Parisiennes de naviguer gratuitement sur le bassin de la Villette. C'est un outil absolument formidable que nous devons valoriser.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Nous avons posé un certain nombre d'exigences dans notre vœu. Nous souhaitons avant tout que l'on arrête de favoriser la privatisation et la marchandisation de l'espace public au détriment de nos outils municipaux, qui sont complètement gratuits. Nous devons revaloriser la base nautique.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Écologistes".

**Mme Alice TIMSIT.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, j'aimerais vous parler quelques instants du bassin de la Villette. Le bassin de la Villette est un formidable lieu de vie dont l'attrait n'a jamais cessé de grandir, d'année en année. C'est un lieu festif, d'animation,



socioculturel, de partage, y compris même avec les animaux liminaires. On se souvient d'Odette et de Siegfried, feu nos cygnes adorés.

Néanmoins, c'est également un lieu sportif, un lieu, que je pense et que j'imagine aussi comme un lieu de couture entre le nord et le sud de l'arrondissement. C'est un lieu de mixité sociale qui, l'été, accueille "Paris Plages", les enfants qui n'ont pas toujours la chance de partir en vacances.

Pourquoi vous dis-je tout cela ? Je vous dis tout cela, non pas parce que de façon très objective, je pense que c'est le meilleur quartier du monde, ou en tout cas de Paris. Je vous dis tout cela, parce que, qui dit attractivité, qui dit attrait, dit aussi nécessairement partage de l'espace public, voire conflits d'usage.

C'est précisément de cela qu'il s'agit aussi, puisque la nouvelle convention d'occupation du domaine public fluvial, qui est destinée à renouveler l'activité des bateaux électriques, répond à cet objectif de partage de l'espace public, de conciliation des usages.

Cette nécessaire conciliation, ce nécessaire partage, il était devenu pressant, puisque l'on s'est aperçu avec la précédente convention, avec "Marins d'Eau Douce", qu'il y avait de réels conflits d'usage, des nuisances. Il ne s'agit pas de le nier et de le méconnaître. C'est une réalité. Il y avait des nuisances liées à de la consommation d'alcool, des personnes en état d'ébriété, une saturation du bassin de la Villette, une surexploitation de cet espace public. Cela entrainait en confrontation directement avec la base nautique qui, elle, propose des activités sportives, du kayak, de l'aviron, gratuitement.

L'objectif était donc de pouvoir organiser ce partage, et surtout, que cela se fasse au bénéfice des autres usagers du canal aussi, et notamment des usagers de la base nautique, ainsi qu'au bénéfice de la Ville, puisque la redevance originellement perçue était relativement faible. Elle se cantonnait à 4 % du chiffre d'affaires. Quand on sait l'attrait que représente cette activité de petits bateaux électriques. C'était objectivement bien trop faible et on a ce souci de valoriser également le domaine public fluvial. Cette nouvelle convention répond donc à ces objectifs.

Chère Camille NAGET, j'ai envie de voir le verre à moitié plein, voire plus qu'à moitié plein, aux trois quarts pleins et je vais souligner les points qui vont dans le bon sens. Il y en a de nombreux, qui vont plus que dans le très bon sens.

Je retiendrai notamment la limitation du nombre de bateaux en simultané. Aujourd'hui, il y aura dix bateaux en simultané, dont la taille est également limitée, ce qui répond aussi à cet objectif de partage de l'espace public fluvial.

Un autre point que je retiens, c'est la sécurité, le déploiement de bateaux de sécurité. Je pense que tout le monde ici présent en conviendra, il existait des problèmes de sécurité, liés à des comportements inadaptés d'usagers, de conducteurs. De mémoire, les bateaux de sécurité seront au nombre de cinq, situés aux abords du pont de Crimée et donc du Pont Levant, pour prévenir les conduites inadaptées d'usagers. C'est donc de la prévention au regard des règles de sécurité.

Un autre point que je retiens, et non des moindres, c'est la revalorisation de cette redevance. Honnêtement, quand on a une activité commerciale lucrative, il est normal que la Ville perçoive une redevance à hauteur de l'occupation faite par les exploitants. Cette redevance sera rehaussée à 7 % en part fixe, ajoutée d'une part variable. Dans ces conditions, cela nous semble, en tant qu'écologistes, plutôt satisfaisant, et aller dans le bon sens.

J'ajouterai un dernier point. On est d'accord, il s'agit d'une activité commerciale lucrative qui a néanmoins rencontré son public. On ne peut pas le nier. Cela présente un caractère à la fois ludique, parfois festif, qui bénéficie à différents publics. Il fallait que cela bénéficie à davantage de publics, parce que la réalité est que cela a un coût. Il y aura, aujourd'hui, des tarifs préférentiels, notamment pour les personnes en situation de handicaps. D'ailleurs, il y aura des bateaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, P.M.R. Il y aura également des tarifs pour les moins de 26 ans, des tarifs pour les retraités, "et cetera", "et cetera".

Je me réjouis donc, honnêtement, que la Ville ait formulé des prescriptions beaucoup plus ambitieuses. Je m'arrêterai là.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Léa VASA.

**Mme Léa VASA**. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, de me permettre de mettre en avant ce beau projet, et d'avoir aussi assez détaillé son contenu. Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas l'activité dont on parle, quand vous êtes sur le bassin de la Villette, vous avez la possibilité d'embarquer sur des bateaux électriques sans permis qui vous emmènent sur 14 kilomètres de long. Vous pouvez aller jusqu'à Sevran en empruntant le canal de l'Ourcq.

C'est une activité qui a vraiment rencontré son public, qui a été utilisée par plus de 1,5 million de passagers pendant les 11 dernières années où l'activité a été proposée et tenue par "Marins d'Eau Douce" qui animait cette activité, qui est effectivement une activité commerciale.

Aujourd'hui, la convention arrive à terme et nous devons la renouveler. Nous avons travaillé ensemble le cahier des charges, en écoutant les usagers de la base nautique, les élus du 19<sup>e</sup> arrondissement, les riverains parce qu'il y avait des dysfonctionnements importants, réels, et qu'il fallait adresser.

Parmi ces dysfonctionnements : la saturation du bassin de la Villette, ou en été, avec Paris Plages en particulier, énormément d'activités se tiennent. Ce n'est pas seulement un conflit entre certaines activités de la base nautique, l'aviron en particulier, les "Marins d'Eau Douce". Il y a également les kayaks de la base nautique. Il y a les pédalos pour les enfants. Il y a les croisières à 1 euro de Seine-Saint-Denis Tourisme. Il y a toutes les croisières et activités qui s'y déroulent. Il y a la baignade. Aujourd'hui, toutes ces activités sont concentrées au sein d'un seul bassin, et cela crée des conflits d'usage.

Le premier objectif était donc de limiter le nombre de bateaux de "Marins d'Eau Douce" sur ce bassin à dix, cela a été dit, pour faciliter la cohabitation entre les usages.

Un deuxième problème particulièrement important était le comportement de certains usagers ; une bonne partie arrivait régulièrement en état d'ébriété manifeste. Il nous fallait absolument régler ce problème, d'autant que les bateaux sont sans permis. Les gens ne sont pas très habitués aux règles de navigation. Il faut absolument que l'on puisse piloter un bateau dans de bonnes conditions et en étant sobre.

Le lauréat qui est proposé aujourd'hui est le seul candidat, qui nous a proposé une offre de restauration sans alcool. Il n'y aura pas de ventes d'alcool au sein de la structure elle-même. Le contrôle des pilotes est primordial et le délégataire se propose de refuser l'accès à bord à tout groupe en état d'ébriété trop manifeste, à plus forte raison, à tout pilote. La consommation d'alcool par les pilotes sera totalement interdite. Nous pourrions ramener un bateau au port, nous-mêmes, si nous constatons que le pilote consomme de l'alcool.

Le dernier point était l'intéressement financier de la Ville, qui était bien trop faible. Nous avons reçu trois candidatures solides, mais celle-ci était la plus crédible avec des prédictions de clientèle qui étaient solides, des capacités de financement également. En effet, ce n'est pas simplement le niveau de redevance proposé qui est le plus important, c'est la crédibilité complète de l'offre et ce candidat nous propose une offre crédible et solide avec un niveau de redevance estimé d'à peu près 1,5 million d'euros sur les dix ans de convention qui vont nous lier.

Nous avons donc reçu trois offres. Il est vrai, je vous rejoins, que la commission consultative des élus s'est tenue la veille du Conseil municipal. Vous aviez déjà une proposition de lauréat qui était faite. Je dois vous rejoindre, cela aurait pu être fait différemment et dans d'autres délais. Je sais que les services ont fait au mieux. Il y avait d'autres projets concernés et il fallait que l'on réussisse à passer cette convention pour ce Conseil de Paris pour permettre au délégataire de s'installer dans de bonnes conditions pour ouvrir l'activité à l'été et ne pas avoir de rupture de service. Néanmoins, nous avons travaillé en concertation sur le cahier des charges, la discussion était ouverte et je pense que nous avons réussi à intégrer des considérants.

Dans le vœu communiste proposé, vous souhaitez retirer l'offre de "bateaux Planchas", qui est proposée par le lauréat. C'est une proposition qui concerne 4 bateaux sur 35. C'est une proposition sur laquelle nous avons, nous-mêmes, non pas émis des réserves, mais dit que nous serions attentifs à la façon dont cela se déroulerait et à la sécurité. C'est toutefois une offre qui existe déjà et qui n'a pas posé de problème de sécurité jusqu'à présent. Nous sommes donc confiants, mais attentifs.

Le prestataire propose également une solution qui est intéressante. Il s'agit d'une application G.P.S., qui va permettre aux bateaux d'être localisés en permanence, de recevoir des informations sur les zones interdites de navigation et qui va pouvoir envoyer des alertes aux bateaux de sécurité pour pouvoir aller récupérer un bateau qui se serait un peu trop éloigné, ou qui aurait des comportements dangereux pour le bien-être animal, notamment. On avait en effet constaté des comportements de bateaux qui s'approchaient un peu trop des cygnes, ou qui dérangent la faune et la flore dans des endroits que nous pourrions, aujourd'hui, préserver et indiquer sur cette application G.P.S.

La question de la tarification avec des réductions pour les habitants du 19<sup>e</sup> arrondissement a été abordée.

Je précise également que les bateaux seront bridés à 6 kilomètres par heure, et limités à 6 mètres. Nous retrouvons donc déjà dans la convention des éléments de votre vœu sur l'interdiction de faire de la publicité par exemple. Je suis désolée que nous n'ayons pas réussi à vous convaincre, mais nous trouvons dans la convention des éléments que vous demandiez déjà. J'ai cinq minutes et il faut donc que je termine.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Cinq minutes qui sont passées.

**Mme Léa VASA**. - Très bien.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, parce que nous avons l'impression que la plupart des règles sont déjà dans la convention, et sinon, j'émettrais un avis défavorable.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Le vœu n° 72 est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 124).

Je vous souhaite peut-être une bonne plancha, et en tous les cas, bon appétit.

La reprise de la séance est à 14 heures 30.

Merci à vous.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Thomas CHEVANDIER, adjoint).*

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

### **2024 DEVE 91 - Site 1 à 9, avenue du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16e). - Evolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 91 qui porte sur le site du 1 à 9, avenue du Président Kennedy - Pont de Grenelle dans le 16e arrondissement, évolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

**Mme Véronique BALDINI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà une vraie surprise que l'on n'attendait plus. En effet, ce projet remonte à 2016. C'est-à-dire, mes chers collègues, dans la mandature précédente, c'était un appel à projets "Réinventer Paris" ou "Réinventer la Seine" lancé à grand renfort de moyens par votre adjoint à l'urbanisme de l'époque, Madame la Maire, Jean-Louis MISSIKA, je crois. J'ai moi-même participé au jury en tant qu'adjointe en charge de l'espace public du 16e arrondissement. Les offres devaient présenter un montage juridico-financier réaliste et crédible. Je vous laisse juge.

Nous sommes huit ans après et qu'est devenue cette parcelle, comme vous dites, si bien placée ? Eh bien, c'est une friche industrielle. Le parking a évidemment été très vite désaffecté, la station-service de même et de gros blocs de béton, dont vous avez l'habitude, ont remplacé tout cela. C'est un énorme gâchis et que de temps perdu, avec évidemment avenant sur avenant, explications confuses et opaques sur ce retard.

Ce gâchis se manifeste aussi par l'explosion des coûts prévus à mesure que ce projet a été modifié et reporté pour tout un tas de raisons au fil des années. Vous tentez tant bien que mal de maîtriser ces dérapages incontrôlés. Ici, en abandonnant la réalisation du pavillon ville au sein de l'aménagement paysager et en le remplaçant par une "esplanade multifonctionnelle dont les usages restent à définir au sein de l'aménagement paysager". En gros, par du vent.

Aussi, le projet de délibération n'apporte pas de nouveau cadre budgétaire au projet. Si des évolutions doivent encore nous être présentées lors de projets de délibération futurs, il aurait tout de même été intéressant de nous soumettre au moins une estimation du coût final de ce projet pour la Ville raboté au fur et à mesure des années.

Cet amateurisme dans l'exécution et ce laisser-aller général contrastent avec le soin que vous mettez, Madame la Maire, Monsieur le Maire, pour bien communiquer autour de la Seine. Cet été, c'était une baignable au programme, on s'en souvient. Ces dernières semaines, c'est un nouveau gadget vide de sens : la Convention citoyenne pour protéger les droits de la Seine. Le tout accompagné d'un faux procès d'un pollueur de la Seine.

Ces opérations de communication ne feront pas oublier la réalité de votre action, Madame la Maire, sur le sujet en début de mandat. Vous aviez donné votre accord pour un projet d'extension de l'usine du cimentier Lafarge, au port de Javel à l'Ouest, et il y avait eu des soupçons de rejets de matériaux polluants dans la Seine, à Bercy et à l'Est. Cela avait d'ailleurs conduit notre groupe à initier une M.I.E. sur la Seine, présidée par mon collègue Grégory

CANAL. La lecture ou la relecture de son rapport vous donnera toutes les informations nécessaires et des dizaines de préconisations, dont nous attendons encore et toujours la mise en œuvre.

Pour revenir à notre friche industrielle, la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement attend avec impatience le démarrage des travaux pour ce nouvel espace vert. Nous serons très attentifs au reste de l'aménagement, afin qu'il soit utile et pas nuisible aux habitants et aux riverains.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jérémy REDLER, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".  
Monsieur le Maire ?

**M. Jérémy REDLER**, maire du 16<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet concernant le site du parking du Pont de Grenelle a toujours été soutenu par la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, malgré quelques inquiétudes que nous avons toujours évoquées, notamment la circulation sur la voie Georges-Pompidou, ainsi que les nuisances sonores pouvant provenir du pavillon événementiel.

Vous nous présentez un projet qui évolue de manière significative, notamment avec la suppression de ce pavillon. La mairie du 16<sup>e</sup> est trop peu consultée ou même informée sur ce projet. Nous apprenons par une réunion instructive mais tardive, quelques jours avant de délibérer au conseil d'arrondissement, l'évolution de ce projet et les causes de cette dernière. Il est difficile de ne pas faire un parallèle avec le pavillon événementiel initialement prévu.

Ce projet, déjà inquiétant à nos yeux, semble aujourd'hui surpassé dans son potentiel de nuisances. Tout d'abord, les nuisances sonores : l'aménagement proposé, notamment avec une esplanade multifonctionnelle, risque d'entraîner des désagréments pour les riverains. La proximité immédiate de zones résidentielles combinée à une éventuelle surexploitation événementielle, comme cela peut arriver sur des sites à vue exceptionnelle - nous pensons notamment au Trocadéro - rend évidemment toutes ces préoccupations très légitimes. Et une esplanade, par nature ouverte, ne permet pas de cloisonner le bruit, notamment à proximité de la Seine qui le réverbère. Ainsi, les élus du 15<sup>e</sup> arrondissement, que je sais mobilisés sur les questions des nuisances sonores sur les quais, sont également concernés pour les riverains.

Ensuite, ce sont des problèmes de sécurité. Une zone comme celle-ci, située au pied de la Maison de la radio et en belvédère de la Seine, pourrait devenir un point de rassemblement. Sans un cadre clairement défini sur les horaires, la commercialité, la surveillance ou encore la fermeture, nous risquons de reproduire les dérives constatées dans d'autres espaces urbains ouverts à Paris. Je pense notamment à des lieux semblables, où les attroupements nocturnes et l'insécurité ont augmenté comme sur la dalle de Beaugrenelle.

En troisième lieu, c'est l'absence de présentation claire du modèle d'exploitation et de la destination réelle de cette zone. A ce jour, il nous manque des garanties précises : qui gèrera cette zone ? Quels sont les horaires d'ouverture ? Quels moyens sont déployés pour garantir un usage sécurisé et respectueux du voisinage ? Cette opacité ne fait qu'amplifier les craintes des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Face à ces incertitudes, mon groupe et moi-même avons décidé de nous abstenir lors de ce vote, conformément au vote de la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement. Cependant, nous insistons sur un point fondamental : la mairie du 16<sup>e</sup> doit être associée étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet. Il est indispensable que la voix des riverains soit entendue et que les impacts soient rigoureusement évalués avant toute avancée opérationnelle.

Nous demandons donc des garanties fermes pour ce projet. Bien que porteur de potentiel, il doit se dérouler dans des conditions respectant pleinement le cadre de vie et la sécurité des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Mme BALDINI et à M. REDLER, Monsieur le maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, pour leurs interventions.

Au mois de mars 2022, notre Assemblée avait voté un projet de délibération permettant à la Ville de réaliser un aménagement paysager de l'esplanade Kennedy face à la Maison de la radio. Depuis ce vote, il y a deux ans et demi, la Ville a été tributaire de divers événements qui nous conduisent aujourd'hui à faire évoluer le programme de ce projet, puisque la Ville ne réalisera pas le pavillon événementiel qui était initialement prévu, mais en lieu et place une esplanade multifonctionnelle intégrée au projet de jardin.

Cette évolution du programme soulève, et c'est légitime, certaines craintes que je souhaite lever dès à présent. Je pense qu'avec ce projet de délibération, nous tenons le bon bout, si je puis dire, du projet définitif tel qu'il pourrait être, je l'espère, validé.

Ce projet est avant tout un projet de jardin, dans un site exceptionnel qui est au pied de la Maison de la radio et en belvédère sur la Seine, avec également un projet de logistique fluviale porté par la SOGARIS au niveau des berges de la Seine. Cet espace attend un aménagement qui est à sa mesure et c'est ce que nous nous apprêtons à faire avec ce qui est aujourd'hui, il faut le dire, un délaissé urbain. Ce nouveau jardin de plus de 3.500 mètres carrés va comprendre une esplanade multifonctionnelle, dont le programme et la fréquence d'utilisation restent à définir ensemble. Tout est encore à inventer, si je puis utiliser ce terme qui fait référence au projet originel.

Lors d'un échange récemment avec la mairie du 16e arrondissement, nous avons proposé une méthode de travail commune avec la mise en place d'un point de suivi trimestriel partagé. Nous proposons également que les choix de programmation et l'intensité d'utilisation du site soient étudiés au sein de cette instance.

Soyez donc assurés que notre priorité est bien d'offrir un espace de grande qualité paysagère et d'usage pour tous, avec le respect du cadre de vie des riverains des quartiers alentour. On pourra notamment travailler à des animations qui permettent aussi, pourquoi pas, d'associer les écoles du 16e arrondissement. Je sais que mon voisin, Nicolas BONNET-OULALDJ, est très soucieux de la question du savoir rouler à l'école et on a là un site qui pourrait, par exemple, permettre de faire ce genre de projet.

C'est bien évidemment dans l'esprit d'avoir un nouvel espace, qualitatif, paysager et une programmation qui sera définie en commun que nous proposons de réaménager cet espace qui est un espace de très grande qualité au pied de la Maison de la radio.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 91).

## **2024 DEVE 105 - Fonds Vert. - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite Ceinture (15e).**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 105 : Fonds vert - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite ceinture.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les écologistes se réjouissent de ce projet d'aménagement et de renaturation de la Petite ceinture dans la zone qui se situe juste en face du parc Georges Brassens dans le 15e arrondissement de Paris.

Les écologistes ont toujours porté la volonté de faire du quartier Périchaux-Brancion un écoquartier ouvert sur la Petite ceinture avec un débouché sur le parc Georges Brassens et sur le bâtiment du 106, rue Brancion. L'arrivée des associations "Atelier des artistes en exil" et "La Source Garouste" au 106, rue Brancion va contribuer à faire de cet espace, adossé au Théâtre Monfort, un lieu de culture accessible à toutes et tous, et en particulier aux plus modestes.

Par ailleurs, l'entrée du quartier Périchaux-Brancion dans la géographie prioritaire de la Ville ouvre également de belles perspectives d'émancipation pour les jeunes de ces quartiers. L'aménagement et l'ouverture de la Petite ceinture offriront un espace de respiration supplémentaire pour le quartier des Périchaux au bénéfice de ses habitants, et permettront de mêler et créer plus de liens entre les populations du quartier populaire des Périchaux et du quartier Georges Brassens un peu moins populaire.

D'ailleurs, nous sommes preneurs, Monsieur le Maire, cher Christophe NAJDOVSKI, de plus de précisions sur le calendrier et les modalités de réalisation de cette renaturation.

Nous voterons bien évidemment la convention de financement de cet aménagement permis par le Fonds vert. C'est l'occasion de rappeler que le Fonds vert, qui avait été lourdement menacé par le précédent projet de budget présenté par le Gouvernement qui est tombé il y a quelques semaines, est un dispositif très précieux que nous devons à tout prix préserver.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

**Souhais de bienvenue.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale, je salue la présence en tribune des membres du conseil municipal de la Jeunesse du 17e arrondissement, ainsi que celle des stagiaires de 3e de la mairie du 14e arrondissement.

**2024 DEVE 105 - Fonds Vert. - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite Ceinture (15e). (Suite).**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous pouvons poursuivre tout de suite avec notre collègue Marie-Caroline DOUCERÉ, pour cinq minutes, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Marie-Caroline DOUCERÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous partageons tous ici une ambition essentielle : rendre notre ville plus verte, plus respirable et plus agréable à vivre. Le projet d'aménagement d'un nouveau tronçon de la Petite ceinture au niveau du parc Georges Brassens dans le 15e en est une illustration. Toutefois, permettez-moi d'exprimer quelques observations et propositions pour aller plus loin.

Ce projet de délibération rappelle qu'en 2024, Paris compte 454 hectares d'espaces verts et qu'à l'horizon 2040, la Ville compte créer 300 hectares supplémentaires. Ces efforts sont indispensables mais les annonces faites par la Ville restent parfois peu crédibles. Il y a quelques mois, le débat sur la comptabilisation par la Ville des cimetières, comme de nouveaux espaces verts, en avait été une des illustrations.

Cependant, le projet qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans une dynamique vertueuse avec l'ouverture d'un nouveau tronçon de la petite ceinture de 672 mètres linéaires, reliant ainsi le pont de la rue Olivier-de-Serres et le pont de la rue Brancion. Ce nouvel espace viendra compléter le sentier existant permettant de relier quasiment - je dis bien quasiment - les parcs André-Citroën et Georges Brassens. Nous saluons cette avancée et rappelons que la Petite ceinture fait partie du grand projet d'arc vert structurant de 8 kilomètres, le plus long de Paris, porté depuis 2008 par Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.

Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer les freins imposés par la convention signée entre la Ville et la S.N.C.F. qui inclut une clause de réversibilité permettant un éventuel retour des trains sur ce sentier. Cette disposition limite toute réelle ambition. Nous demandons donc à l'Exécutif parisien d'œuvrer pour lever cette clause, afin de libérer pleinement le potentiel de la Petite ceinture et de pouvoir proposer des aménagements plus ambitieux au profit de la population avec, pourquoi pas, une réflexion quant à l'installation d'une piste cyclable.

Le nouveau segment, très attendu par les habitants, ne doit pas non plus masquer la lenteur avec laquelle la Ville a avancé sur ce sujet. Avec 672 mètres de plus aujourd'hui, dix ans après l'aménagement du premier kilomètre et demi, on ne peut pas dire que nous brusquons les choses.

Pour terminer, il est regrettable que la Ville de Paris n'ait pas privilégié une réflexion globale et cohérente, plutôt qu'une vision fragmentée tronçon par tronçon. En l'espèce, il manque encore un segment essentiel, régulièrement réclamé, après le pont de Balard. A ce sujet, notre collègue Philippe GOUJON propose un projet allant de la place Balard à la rue Florian-Delbarre, qui permettrait ainsi d'accéder au jardin Eugénie-Djendi contigu au parc André-Citroën. Ce point devra aussi faire partie des négociations avec la S.N.C.F.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons et nous soutiendrons évidemment ce projet de délibération, car il va dans le bon sens, mais au regard des enjeux climatiques, la petite ceinture doit devenir un véritable exemple de la transition écologique parisienne. Pour cela, vous l'aurez compris, une clarification définitive de son usage doit désormais s'imposer.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, du groupe Paris en commun.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'heure où les effets du dérèglement climatique se font sentir, offrir des espaces verts et apaisés aux Parisiennes et aux Parisiens n'est pas seulement une ambition, c'est une nécessité et c'est tout le sens de ce projet de délibération.

Avec l'ouverture de ce nouveau tronçon de la Petite ceinture, le futur espace culturel du 106 Brancion et le parc Georges Brassens dessineront une connexion précieuse entre plusieurs espaces emblématiques du 15e arrondissement. Avec ce projet, nous ne créons pas seulement un chemin, nous tissons des liens. Nous tissons des liens, nous inventons une continuité écologique urbaine et sociale, où chaque habitant pourra se ressourcer, rencontrer et s'épanouir.

Cet aménagement, qui prolonge désormais une promenade piétonne de 2 kilomètres, reliant également le parc André-Citroën, offre aux habitants une véritable coulée verte mêlant biodiversité préservée et usages conviviaux. Les

15.000 mètres carrés de nature ainsi ouverts ne sont pas qu'un filot de fraîcheur, ils sont le symbole d'un choix politique courageux et d'une vision durable pour notre ville.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans une volonté politique très forte. Transformer un ancien espace ferroviaire en un lieu de vie, accessible et respectueux de l'environnement, nécessite de dépasser les contraintes techniques, administratives et financières. Cela demande aussi un engagement collectif, celui des élus, des services municipaux, des associations et des habitants qui partagent cette ambition pour une ville où nature et culture s'interconnectent au bénéfice de toutes et tous.

En imaginant ce futur espace culturel au 106 Brancion, en valorisant le parc Georges Brassens et en rendant hommage à l'histoire de la petite ceinture, nous ne faisons pas que protéger notre patrimoine, nous lui donnons un nouvel élan, une nouvelle vie dans un quartier en pleine mutation, où les habitantes et habitants sont au rendez-vous des changements.

Pour continuer d'ouvrir ces chemins vers un Paris plus vert, plus solidaire, plus interconnecté, je vous invite évidemment à adopter ce projet de délibération.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les oratrices et orateurs pour leurs interventions.

La Petite ceinture ferroviaire est un espace aujourd'hui plébiscité par les Parisiennes et les Parisiens et nous ne pouvons que nous réjouir du fait que nous ouvrons un nouveau tronçon.

C'est l'occasion pour moi de rappeler à notre Assemblée le programme ambitieux qui est celui de cette mandature municipale d'ouverture de 7,6 hectares supplémentaires de nature le long de la Petite ceinture dans six arrondissements, en l'occurrence le 15e, mais aussi les 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Le 20e arrondissement déjà avec l'ouverture du bois de Charonne ou encore le 12e avec un accès depuis l'avenue Daumesnil. Puis nous avons récemment ouvert un tronçon dans le 18e arrondissement. Il reste encore d'autres tronçons dans les 13e et 19e arrondissements qui ouvriront au printemps 2025 ou dans le courant de l'année 2025, ce qui nous permettra d'atteindre l'objectif des 7,6 hectares supplémentaires.

Dans le 15e arrondissement, c'est un nouveau tronçon de 672 mètres linéaires qui va ouvrir au public dès le printemps 2025, d'ici quelques mois, le long du parc Georges Brassens. Ce tronçon va nous permettre de réaliser un véritable arc vert dans l'arrondissement en reliant le parc André-Citroën au parc Georges Brassens. Grâce au retrait des grilles entre la petite ceinture et le parc, c'est un nouvel espace vert de plus de 10 hectares qui verra le jour. Avec le réaménagement du square des Périchaux, qui a été réalisé en début de mandat, c'est un pas supplémentaire en faveur de la nature en ville dans ce quartier du 15e.

Je voudrais également répondre à Mme DOUCERÉ sur le fait que les choses ne vont pas assez vite. Je suis d'accord avec vous, Madame. Si la Ville de Paris était propriétaire, très certainement les choses iraient plus vite. Simplement, elle n'est pas propriétaire de la petite ceinture, c'est la S.N.C.F. qui en est propriétaire et on doit faire avec elle.

Je rappelle aussi que la S.N.C.F. est une entreprise d'Etat et c'est du côté du Gouvernement que l'on peut très certainement nous faciliter les choses, à travers ces conventions de superposition d'affectations qui nous permettent, tronçon par tronçon, de progresser. Mais nous sommes bien dans l'idée d'ouvrir de nouveaux espaces. L'espace que vous citez à l'Ouest du 15e arrondissement pour ouvrir un nouveau tronçon est bien évidemment dans notre ligne de mire pour le futur.

Toujours est-il que nous appelons de nos vœux bien évidemment à poursuivre ce travail d'ouverture de nouveaux tronçons, mais encore faut-il que l'on soit d'accord et que l'on soit deux autour de la table. Je profite donc de la tribune qui m'est donnée ici pour rappeler notre volonté de pouvoir ouvrir de nouveaux tronçons. C'est donc aussi un appel que je lance auprès de nos partenaires de la S.N.C.F.

Je profite également de ce temps de parole pour valoriser deux autres projets qui sont également lauréats du Fonds vert, dont nous souhaitons bien évidemment le maintien au niveau national, ce qui n'avait pas été le cas dans le projet de budget du précédent Gouvernement. Nous espérons qu'il sera maintenu et non pas amputé, comme il le fut dans le précédent projet de budget, de l'ordre de 60 %, puisque ce Fonds vert permet de cofinancer les projets de transition écologique dans les territoires.

Nous avons présenté deux autres projets à ce Conseil.

La deuxième tranche du parc Aretha-Franklin dans le 20e arrondissement, avec un grand parc de 3 hectares à terme, sera ouverte au public. Une première phase nous a permis d'ouvrir 1,3 hectare dès ce printemps 2024 et la seconde phase de ce parc d'une surface de 6.000 mètres carrés sera livrée en 2026.

Par ailleurs, nous avons aussi l'ouverture des jardins du Val-de-Grâce, troisième lauréat du Fonds vert pour lequel nous votons également aujourd'hui un projet de délibération. En 2025, les Parisiennes et les Parisiens pourront découvrir la frange sud de ce jardin historique du Val-de-Grâce grâce à des travaux de restructuration portés par la Ville. C'est 1,6 hectare supplémentaire de nature qui sera ouvert aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ces trois projets sont des marqueurs forts de notre engagement en faveur d'une ville qui accueille toujours plus de nature en ville. C'est pourquoi je vous invite à voter ces projets de délibération.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Avant de passer au vote, je vais demander à ceux qui ont des conversations de les avoir en dehors de cet hémicycle. Il y a un bruit de fond assez désagréable et il faut que l'on puisse bien s'entendre dans cette Assemblée.

Cela étant dit, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 105).

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au prolongement de la ligne 1 du métro vers Val de Fontenay.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu référencé n° 73 relatif au prolongement de la ligne 1 du métro vers Val de Fontenay.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, du groupe Paris en commun, pour deux minutes.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est en effet relatif au prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val de Fontenay. Nous sommes évidemment favorables à ce projet de développement des transports en commun qui, en plus, aura une interconnexion extrêmement utile avec la future ligne 15, le RER A et le tramway T1.

Néanmoins, ce projet a déjà fait polémique pour des raisons d'abattage d'arbres prévus dans le bois de Vincennes. Il a d'ailleurs reçu un avis défavorable de la déclaration d'utilité publique du projet à l'unanimité des membres de la Commission d'enquête. Aujourd'hui, une nouvelle convention de financement a été présentée au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" pour reprendre les études préliminaires sur le projet, pour produire un nouveau schéma de principe et un nouveau dossier d'enquête publique à l'horizon 2027. Le bois de Vincennes est par ailleurs situé sur le territoire de Paris.

Notre vœu propose donc deux choses.

D'une part, qu'"Ile-de-France Mobilités" tienne compte des conclusions rendues pas la Commission d'enquête publique dans le futur schéma du principe du projet de prolongement de la ligne 1 du métro. D'autre part, que ce projet dans ses études ne conduise à aucun abattage d'arbres dans le bois de Vincennes, afin de préserver la biodiversité et les arbres existants.

Nous parlons souvent de ces questions d'arbres ici au Conseil et il s'agit d'en tirer les conséquences pour un futur projet mené sous l'égide d'"Ile-de-France Mobilités".

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Avant de donner la parole à Christophe NAJDOVSKI, je tiens à saluer la présence des agents qui animent le Noël des enfants et qui viennent nous apporter un peu de lumière et de paillettes. Merci à vous.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI, pour répondre, pour deux minutes.

Et je vous demande un peu d'attention, s'il vous plaît, chers collègues.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci au président Rémi FÉRAUD pour ce vœu qui revient sur un projet majeur, qui doit avoir pour objectif d'améliorer les conditions de vie des Parisiens et même des grands Parisiens.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, lors du dernier conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", Mme Valérie PÉCRESSE, présidente d'"I.D.F.M.", a porté la reprise des études sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro vers Val de Fontenay.

Nous le savons, c'est un projet qui est très attendu, puisque l'arrivée du métro permettra de mieux desservir l'Est parisien, notamment les communes de Montreuil et de Fontenay-sous-Bois, ainsi que l'Est de la ville de Vincennes, alors que les habitants de cette partie de l'Est parisien se trouvent aujourd'hui assez éloignés des



transports collectifs. Pour autant, le projet ne peut pas être représenté comme il l'a été, il y a deux ans. A l'époque, "Ile-de-France Mobilités" portait un projet qui prévoyait l'abattage de plusieurs centaines d'arbres dans le bois de Vincennes, ainsi que le défrichage de 2 hectares du bois.

Au terme de l'enquête publique, ce projet a été rejeté à l'unanimité de la Commission d'enquête, ce qui n'est pas rien, et on ne peut pas remplacer une inégalité par une autre : aux mêmes qui vivent aujourd'hui une exclusion par les transports, on ne peut pas demain proposer de débiter des arbres du plus grand espace vert près de chez eux, le bois de Vincennes qui est un espace boisé classé, mais qui est aussi le garant de la qualité de vie de tous les habitants de l'Est de Paris.

Pourtant, deux ans après cette enquête publique, Mme PÉCRESSE retente sa chance avec un projet qui pose comme préalable, pour ne pas dire comme prérequis, des impacts dans le bois de Vincennes puisqu'elle reprend le même tracé en annonçant qu'elle va renforcer la démarche "éviter, réduire, compenser" mais sans prendre l'engagement de ne pas impacter les arbres du bois de Vincennes.

C'est la raison pour laquelle nous disons que les mêmes causes ayant produit les mêmes effets, on ne peut reproduire et représenter le projet tel qu'il a été. Il faut rappeler qu'il y a eu une enquête publique qui a mobilisé des milliers de personnes, plus de 8.000 contributions...

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous demanderai de conclure, cher collègue.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Tout cela ne peut pas être ignoré, on ne peut pas balayer d'un revers de main les avis exprimés par les associations, les habitants, la Commission d'enquête il y a deux ans, ainsi que l'autorité environnementale. C'est la raison pour laquelle j'apporterai bien évidemment un avis favorable à ce vœu.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote par le groupe "Les Ecologistes". La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour deux minutes.

**Mme Chloé SAGASPE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Christophe, une fois n'est pas coutume, je vais vous parler, comme à mon habitude, de l'importance de préserver les arbres, et plus particulièrement le bois de Vincennes qui est le poumon vert de Paris.

Bien sûr, nous voterons ce vœu que nous avons d'ailleurs soutenu, puisqu'il est similaire au vœu qui avait été porté par Christophe NAJDOVSKI au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", que David BELLARD, en tant que vice-président, avait voté et qui a été rejeté et balayé d'un revers de main par la présidente de Région Valérie PÉCRESSE.

Pourquoi ce vœu est-il important ? D'abord, rappelons qu'il est nécessaire effectivement de réaliser ce projet indispensable. Pourquoi est-il indispensable ? C'est parce qu'il va prolonger la ligne 1 pour développer justement des transports en commun dans l'Est francilien. C'est donc avant tout une question de réduction des inégalités sociales et territoriales et c'est surtout assurer la liaison avec les quartiers populaires.

Mais nous devons avant tout, et c'est là que le sujet est important, viser à ce qu'il n'y ait aucun impact sur le bois et sa biodiversité. D'ailleurs, les écologistes se sont saisis de cette question au niveau de l'Ile-de-France puisqu'en tant que membres du conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", Jean-Baptiste PEGEON, qui est conseiller régional, a souligné l'impératif d'exemplarité environnementale des chantiers d'infrastructures dans la contribution que les écologistes ont rendu à cette enquête publique.

Comme à mon habitude, j'ai lu avec la plus grande attention les conclusions de cette Commission d'enquête publique qui rappelle en effet que ce projet est indispensable. Pourquoi ? Tout d'abord parce qu'il présente une alternative à la voiture. Pour les déplacements de banlieue à banlieue, c'est bon à la fois pour le porte-monnaie et pour le climat puisque cela va réduire les gaz à effet de serre. Néanmoins, il pointe, et c'est important, les risques d'atteinte environnementale de l'opération.

Cher Rémi FÉRAUD, tu l'as souligné, le risque du nombre d'arbres abattus pourrait être en réalité bien plus élevé que ce que mentionne le projet initial d'"Ile-de-France Mobilités". Ce sont des impacts également non négligeables, c'est très important de le souligner sur les systèmes racinaires des arbres qui peuvent entraîner la mort des arbres concernés.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, chère collègue, s'il vous plaît.

**Mme Chloé SAGASPE**. - Nous voterons donc ce vœu puisqu'il dresse un horizon pour allier à la fois préservation des écosystèmes et développement de l'offre de transports en commun, notamment pour les plus modestes.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour une explication de vote également.

**Mme Véronique BUCAILLE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu, je vous cite, qui exige un prolongement de la ligne 1 sans aucun impact, adopte une posture purement irréaliste. En effet, il est strictement impossible de mener un projet de cette ampleur sans une empreinte minimale qui sera bien entendu rigoureusement limitée et compensée. Cette demande étonne de votre part et frôle l'hypocrisie, venant d'un Exécutif qui a abattu des arbres centenaires autour de la porte de Montreuil. C'est de la politique politicienne.

Le caractère d'utilité publique de ce prolongement de la ligne 1 avec les trois nouvelles stations des Rigollots, des Grands Pêcheurs et du Val de Fontenay est incontestable. Il permettra à plus de 100.000 voyageurs de bénéficier d'une alternative de transports durables chaque jour. Il va sans dire que ce prolongement est vivement souhaité par les élus locaux et les habitants qui l'attendent avec impatience.

Bloquer ce projet pour des raisons politiques ou idéologiques revient à pénaliser les habitants de Montreuil, de Fontenay-sous-Bois et de l'Est parisien. Ce n'est pas la bonne façon de faire de la politique. Clivages et querelles partisans ne doivent pas masquer l'intérêt général.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 233).

### **Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture d'un nouveau tronçon de l'ancienne Petite ceinture ferroviaire.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 74 relatif à l'ouverture d'un nouveau tronçon de l'ancienne Petite ceinture ferroviaire.

La parole est à M. François BÉCHIEAU, je crois pour sa première intervention. Cher collègue, vous avez la parole.

**M. François BÉCHIEAU.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'excuser mon collègue François DAGNAUD qui est retenu ailleurs, et de vous dire que c'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole parmi vous et dans cette Assemblée pour la première fois. Toutes mes pensées, vous me le permettez, vont à notre regretté Roger Madec.

Accéder facilement à des espaces verts proches de chez eux est une aspiration croissante de nos concitoyens. C'est ce que fait notre majorité en végétalisant et en apaisant nos rues pour atteindre 10 mètres carrés d'espace vert par habitant, comme le prévoit le P.L.U. bioclimatique.

L'ancienne Petite ceinture ferroviaire offre à cet égard une véritable réserve de nature en ville. L'abandon progressif de son usage ferroviaire a laissé place à une végétation spontanée riche en biodiversité, offrant notamment une continuité végétale qui relie des espaces verts éloignés, permettant aux animaux de se déplacer. Son tracé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement part ainsi du parc des Buttes-Chaumont pour traverser le canal de l'Ourcq, à proximité du parc de la Villette, avant de rejoindre la gare Rosa Parks.

Cette longue promenade, qui traverse et relie l'arrondissement, est un atout unique que nous valorisons déjà depuis plusieurs années. Deux tronçons ont déjà été ouverts au public dans le 19<sup>e</sup> : un qui s'engage aux abords de la gare Rosa Parks jusqu'à l'avenue de Flandre et l'autre entre la rue de Thionville et le 2 bis, rue de l'Ourcq. Un troisième tronçon ouvrira au public au début de l'été 2025 en prolongement du précédent entre le 2 bis, rue de l'Ourcq et le 4, rue de Lorraine, à proximité du parc des Buttes Chaumont.

Notre ambition est d'ouvrir progressivement l'ensemble du tracé pour offrir aux habitants une promenade arborée, et inviter les familles à découvrir et à s'approprier cette voie verte ponctuée de tiers lieux solidaires et chaleureux qui connaissent déjà un grand succès. Je pense bien sûr au TLM, qui a ouvert cette année, à la gare Le Gore, à la Ferme du rail et prochainement aux Voûtes de l'Ourcq, dont les travaux vont démarrer au début de l'année.

Nous voulons et nous devons poursuivre l'aménagement de cette voie verte avec les habitants qui ont plébiscité, lors du budget participatif de 2024, le projet dénommé "Plus agréable et plus accessible, marchons la ville". Ce projet prévoit notamment la prolongation de la Petite ceinture entre le quai de la Marne et la rue de Thionville, en prolongation du tronçon existant.

Afin que ce projet avance, sans perdre de temps, nous souhaitons que les études préalables à son ouverture démarrent au plus vite...

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, cher collègue.

**M. François BÉCHIEAU**. - L'ouverture d'un tronçon demande en effet tout un travail préparatoire pour sécuriser les cheminements, planter de nouveaux arbres et aménager les accès.

Je sais l'engagement que nous partageons pour concrétiser les projets adoptés au budget participatif. C'est l'objet de ce vœu que je vous appelle à voter.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je remercie notre collègue François BÉCHIEAU pour sa première intervention qui, je le sais, se situe dans des conditions très particulières puisque ce vœu avait été cosigné par notre collègue Roger Madec, dont nous avons appris avec stupeur et tristesse le décès brutal la semaine dernière.

Je voudrais en réponse lui rendre hommage, puisque Roger Madec était particulièrement investi sur les questions de nature et d'animal en ville qui sont l'objet de ma délégation. Il était particulièrement investi sur la question de l'ouverture de la Petite ceinture en promenade publique qui lui tenait beaucoup à cœur. Il s'est investi avec la pugnacité qu'on lui connaît pour ouvrir de nouveaux tronçons et, à l'été prochain, nous inaugurerons un tronçon de 7.280 mètres carrés entre la rue de l'Ourcq et la rue de Lorraine.

Nous devons réaliser initialement un autre tronçon, plus modeste, mais c'était justement sans compter sur Roger Madec qui avait autre chose en tête. Nous continuerons bien évidemment, en lien avec les équipes de la S.N.C.F., à œuvrer pour aménager ce patrimoine ferroviaire exceptionnel en promenade. D'ailleurs, chaque année, les votes du budget participatif nous prouvent que c'est une demande très fortement portée par les Parisiennes et les Parisiens.

Au-delà, je poursuivrai mon propos en disant que notre collègue Roger Madec était aussi un fervent défenseur de la cause animale. Il était extrêmement mobilisé sur ces sujets, il a beaucoup œuvré pour que nous ouvrons des espaces accessibles aux chiens dans son arrondissement. C'est le cas, par exemple, dans les Buttes-Chaumont qui sont pourtant un espace boisé classé, mais nous avons fait un travail avec les Architectes des bâtiments de France. C'est aussi le cas avec la darse du fond de Rouvray que nous avons protégée pour en faire un sanctuaire de la biodiversité. Il s'est aussi beaucoup battu pour que ce projet voie le jour dans le 19e arrondissement.

Je terminerai cette intervention en affirmant que nous continuerons avec force de porter les combats qui étaient les siens et à nous battre pour une ville qui soit plus accueillante et solidaire. Merci.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74 déposée par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 234).

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la comptabilisation des arbres morts.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 75 relatif à la comptabilisation des arbres morts.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe Union Capitale, pour un maximum de deux minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville communique abondamment sur l'état d'avancement du plan Arbre. Dernièrement dans un grand journal régional, la Ville a annoncé la végétalisation de 120 nouvelles rues, ce dont je me réjouis. Comme maire, je n'ai cessé d'encourager notamment les "Rues aux écoles". Pratiquement toutes mes écoles publiques en sont dotées.

Depuis 2020, 113.714 arbres auraient été plantés sur les 170.000 arbres prévus. Mais des interrogations demeurent quant à l'efficacité et aux résultats réels de ces grands plans de végétalisation. La méthode de plantation que vous avez retenue, dite Miyawaki, consiste à planter densément des essences d'arbres, afin de créer "une compétition vertueuse pour l'accès à la lumière". Le petit problème est que derrière cet effet poétique se cache souvent une réalité beaucoup plus ombragée. En effet, une étude européenne fait état de 61 à 84 % de mortalité des arbres quelques années après leur plantation.

Ajouté au fait que la mortalité des arbres dans la Ville est deux fois supérieure à celles des arbres dans la forêt - tout cela étant également documenté -, nous nous interrogeons sur pourquoi poursuivre cette méthode. J'ajoute que les jardiniers et les élagueurs de la Ville de Paris déplorent quotidiennement la faiblesse et la dégradation des jeunes sujets plantés qui souvent meurent en quelques semaines. Sans doute un des exemples les plus mauvais est celui de la rue Claude Bernard où des sujets ont été plantés fin avril sans arrosage.

L'essence des nouveaux arbres compte aussi beaucoup. Selon une étude française, 71 % des essences d'arbres et arbustes sont en situation de risque vis-à-vis de l'augmentation des températures. Je pense aux frênes, aux chênes, aux peupliers, aux ormes, même aux tilleuls et aux marronniers, hélas. Il faut donc privilégier des plantations d'essences durables. On sait maintenant que ce sont essentiellement des érables de Montpellier, des noisetiers de Byzance ou encore des micocouliers qui poussent très bien dans le sud de la France et que nous n'avons pas privilégiés dans la rue Claude Bernard.

Dans ce contexte et afin de pouvoir appréhender de manière ajustée l'évolution de la végétalisation parisienne, je préconise avec mon groupe que l'open data de la Ville de Paris prenne en compte les arbres morts, ainsi que ceux abattus, car c'est très important.

Nous formulons le vœu que la Ville évalue et détaille précisément dans ses communications le nombre d'arbres morts et le taux de perte d'arbres après leur plantation. Cela nous aiderait d'ailleurs tous collectivement à végétaliser peut-être plus intelligemment et largement la Capitale.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour deux minutes.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas en deux minutes au détour d'une réponse d'un vœu que l'on peut débattre de la question des méthodes de plantation, de la question des essences d'arbres et du plan Arbres. Nous en avons d'ailleurs débattu pendant très longtemps à la dernière réunion de la 8e Commission et je vous invite à prendre connaissance de la teneur de ces débats et des documents qui ont été présentés et qui peuvent tout à fait être partagés.

Quand on travaille avec le vivant, on sait que le risque zéro n'existe pas. En effet, certains arbres ne survivent pas à la transplantation. Pour autant, il ne faut pas tout mélanger, Madame BERTHOUT. Vous attirez l'attention sur la méthode Miyawaki, c'est une méthode de plantation qui n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique parisienne. On y recourt uniquement sur certains talus du périphérique. Aucun arbre, dans les 120 rues de Paris que nous allons végétaliser cet hiver, ne sera planté avec cette méthode.

Par ailleurs, vous écrivez dans votre vœu que l'"open data" ne prend pas en compte les arbres morts. C'est complètement faux. Nous avons un "open data" dédié qui renseigne sur chaque abattage d'arbre qui a lieu à Paris et nous sommes d'une transparence qu'aucune autre ville n'a en France.

Vous voulez faire croire que les arbres que nous plantons meurent par manque d'entretien. C'est un manque de respect vis-à-vis du travail de nos agents et c'est aussi un déni de réalité. J'en veux pour preuve la hausse de l'indice de canopée qui est passée de 21 à 23 % en cinq ans. C'est une augmentation de l'ordre de 10 % du couvert arboré de Paris et donc une preuve de plus que le nombre d'arbres à Paris augmente et que les arbres vivent de mieux en mieux.

Je pourrais aussi revenir sur les arbres bien vivants que vos collègues de la droite de la ville de Vincennes ont fait abattre aux abords du château ou ceux que la Région Ile-de-France veut abattre dans le bois de Vincennes pour prolonger le métro.

Voilà. A l'heure où nous avons besoin au contraire de travailler pour essayer de mettre à mal la question des fausses informations et la qualité du débat démocratique, je vous inviterai bien évidemment à rester aussi dans cet esprit. C'est pour toutes ces raisons que j'apporterai un avis négatif à ce vœu.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il n'y aura pas de retrait et donc un vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2024 DAE 310 - Occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'Agronomie Tropicale du bois de Vincennes (12e).**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 310 relatif à l'occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'agronomie tropicale du bois de Vincennes.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis ravie d'intervenir sur ce projet de délibération puisqu'il regroupe plusieurs sujets qui me tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord, le Jardin d'agronomie tropicale du bois de Vincennes est un lieu riche en botanique avec des espèces rares et pour certaines très anciennes. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour souligner que nous avons pu découvrir, pendant la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois de Vincennes et de Boulogne, la qualité et l'engagement des équipes de la Ville pour l'entretien et le suivi de nos arbres.

Cela étant dit, je reviens au Jardin d'agronomie tropicale, un lieu qui regroupe justement des espèces botaniques mais ce sont aussi des lieux qui appartiennent à notre patrimoine, comme le pavillon de la Tunisie.

Autre sujet important, l'alimentation en circuit court. Je salue le travail que fait Audrey PULVAR en la matière non seulement sur la qualité de notre alimentation mais aussi, en termes de circuits courts, sur tout ce qui accompagne la transition environnementale.

Le troisième sujet - vous voyez que c'est un projet de délibération qui est très riche - est celui de la précarité étudiante. Nous le savons, nous sommes particulièrement préoccupés par la dégradation des ressources des étudiants et du fait qu'ils sont de plus en plus nombreux à demander une assistance alimentaire. Pour nous, il est important de soutenir des projets qui permettent de proposer une nourriture de qualité à la fois aux étudiants et à leurs enseignants.

Le dernier point est l'insertion par l'activité. Avec l'entreprise d'insertion Altermarché, qui reprend l'activité de traiteur dans ce pavillon de la Tunisie au niveau du Jardin d'agronomie tropicale associé à la Cité du développement durable, ce sont plusieurs dizaines d'étudiants mais aussi d'enseignants-chercheurs qui bénéficieront de repas de qualité au sein de ce pavillon. Les repas seront proposés à des prix très abordables. Il y aura un salon de thé, une offre de traiteur sur place ou à l'extérieur, et des activités événementielles seront mises en place.

Altermarché emploiera 6 salariés en insertion et nous savons par expérience, et je me réjouis en tant que présidente de l'E.P.E.C., que l'insertion, dès lors qu'il s'agit d'activités comme l'alimentation durable dans des lieux particuliers, est d'autant plus efficace et valorisante pour les personnes.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie d'adopter ce projet de délibération.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Audrey PULVAR.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe. - Merci, chère collègue, Monsieur le Maire, et président de séance, cher Thomas.

Merci, chère Geneviève GARRIGOS de me donner la possibilité de mettre en lumière ce beau projet, très complet et très transversal.

Comme vous l'avez vous-mêmes rappelé, ce projet de délibération propose la signature d'une convention avec l'entreprise d'insertion Altermarché pour l'occupation du pavillon de la Tunisie au Jardin d'agronomie tropicale du bois de Vincennes. Un très beau lieu à l'intérieur du bois qui est déjà un très beau lieu parisien.

Pour rappel, ce pavillon a été rénové en 2020, tout comme le pavillon Indochine, et une étude menée par la Cité du développement durable en lien avec la Ville est en cours. Cette étude s'intègre dans une réflexion d'ensemble alliant les enjeux mémoriels du lieu, les enjeux d'enseignement supérieur et de recherche, comme vous l'avez rappelé, Geneviève, et bien sûr les enjeux environnementaux.

Je tiens à saluer évidemment Christophe NAJDOVSKI et Marie-Christine LEMARDELEY qui travaillent sur ce site avec moi, ainsi que Laurence PATRICE pour la partie mémorielle qui est bien sûr très importante.

Pour revenir au projet de délibération en lui-même, à la suite de la liquidation judiciaire en octobre 2024 de l'entreprise Food de rue, qui exploitait le pavillon de la Tunisie depuis 2021, une consultation a été publiée sur paris.fr pendant un mois, d'octobre à novembre. Elle répondait aux modalités prévues par le Code général de la propriété des personnes publiques, en termes de mise en concurrence, ce qui permettait à quiconque de se manifester.

Aucune structure ne s'est fait connaître. En conséquence et après vérification de la conformité de ce porteur de projet à nos exigences, nous avons accepté l'offre d'Altermarché qui avait spontanément témoigné à la Ville son intérêt pour le lieu, avant même la publication de notre consultation.

Le fait d'avoir cette offre, qui correspondait à nos critères, nous permet également de réduire la durée de vacance et d'interruption du service. Il avait fallu relancer un appel à manifestation d'intérêt. Le service est donc proposé aux visiteurs du Jardin tropical mais également aux étudiantes et étudiants qui travaillent dans les lieux universitaires du site, aux résidentes et aux résidents de la Cité du développement durable.

Altermarché devrait pouvoir commencer son activité dès la mi-février. Je me réjouis que cette entreprise, implantée à Saint-Maur-des-Fossés dans le Val-de-Marne depuis 2017, rejoigne notre réseau parisien de structures de l'alimentation durable. Altermarché est labellisé Ecotable de niveau 3. Ils s'approvisionnent à 95 % en agriculture biologique et locale et ce, via un autre partenaire de la Ville de Paris qui est la Coopérative Bio d'Ile-de-France. Cette entreprise Altermarché proposera une activité de restauration et de salon de thé à destination du grand public. Elle déménagera son activité de traiteur sur le site du pavillon de la Tunisie.

Vous l'avez également rappelé, chère Geneviève, c'est un point important pour ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY et pour moi-même, Altermarché s'est engagé à reprendre l'offre proposée par Food de rue en matière de tarifs référentiels, notamment pour les étudiantes et les étudiants, et les résidents de la Cité du développement durable.

Pour finir, je tiens également à remercier, même si elle n'est pas là, Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement, et Florentin LETISSIER pour la partie insertion et avec qui nos équipes ont travaillé de concert pour cette convention.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et je vous remercie de votre attention.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 310.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 310).

## Compte rendu de la 1ère Commission.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen des dossiers de la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour un maximum de cinq minutes. Vous avez la parole.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je ferai un bref compte rendu des travaux de la 1ère Commission, dont la réunion a été essentiellement consacrée au budget primitif pour 2025.

Je me suis réjouie, ainsi que l'ensemble des membres de la 1ère Commission, de la présence au sein de cette réunion du Général Arnaud de CACQUERAY de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Il a tenu à venir nous présenter le projet de budget destiné à la B.S.P.P., le contexte dans lequel il s'inscrit et les orientations du général de CACQUERAY pour la B.S.P.P.

Nous avons ensuite entendu la Préfecture de police sur le projet de budget la concernant. Chacun a noté l'exigence de bonne gestion et de l'étalement des investissements nécessaires à leur bon fonctionnement.

M. Paul SIMONDON a présenté les grands enjeux du budget primitif 2025, ainsi que les projets de délibération financiers. L'échange avec les élus présents a notamment porté sur l'augmentation de la dette de Paris, la baisse de recettes d'investissement d'année en année, les D.M.T.O. et le poids financier des préemptions de logements.

Chaque adjoint de la Ville a présenté ensuite le projet de budget relevant de sa délégation en détaillant les politiques prévues pour 2025.

M. Nicolas BONNET-OUALALDJ a présenté plusieurs projets de délibération de soutien à divers projets de développement d'activité commerciale à Paris. Il a notamment évoqué les dérogations à la règle du repos dominical des commerces alimentaires spécialisés, l'aménagement de locaux commerciaux en pied d'immeuble et les autorisations d'occupation du domaine public pour des activités sur le secteur Champ-de-Mars, Trocadéro, Léna et Bir-Hakeim.

Mme Sandrine CHARNOZ a présenté le projet de délibération relatif à une garantie d'emprunt à destination de la S.P.L. Paris & Métropole Aménagement.

Mme Afaf GABELOTAUD a défendu diverses propositions visant à promouvoir l'attractivité touristique de Paris. Elle a ensuite évoqué diverses subventions visant à permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Enfin, elle a présenté l'ensemble des subventions annuelles à destination des syndicats élus représentatifs à la Bourse du travail.

M. Florentin LETISSIER a présenté le projet de délibération que nous venons d'examiner visant à autoriser l'occupation du pavillon de la Tunisie au Jardin d'agronomie tropicale du bois de Vincennes.

Mme Olivia POLSKI a enfin présenté divers projets de délibération visant à adapter la rémunération de travail et le temps de travail des agents aux évolutions réglementaires nationales et à la configuration de la Ville. Elle a notamment présenté la proposition d'attribution d'une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves aux professeurs de la Ville, ainsi que le plafond des recrutements de contractuels en remplacement de titulaires absents ou pour accroissement temporaire d'activité.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

## **2024 DAE 66 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2025. - Avis du Conseil de Paris.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons à l'instant le projet de délibération DAE 66 relatif aux dérogations à la règle du repos dominical pour 2025. Un avis du Conseil de Paris est sollicité.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour un maximum de cinq minutes.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Chers collègues, le travail dominical est, comme vous le savez, un sujet auquel notre groupe est très attentif chaque année, et particulièrement ces temps-ci entre le "Black Friday" et les fêtes de fin d'année.

Le Code du Travail précise que le repos hebdomadaire est donné le dimanche dans l'intérêt des salariés et ce, dans l'intérêt de tous car il permet aux salariés d'avoir au moins un jour de repos dans la semaine concomitant avec leur famille. Un temps hors des logiques de consommation et de service qui n'oblige pas les travailleurs aux métiers les plus précaires, les moins rémunérés, à vivre en dehors du rythme des autres car constamment au service des consommateurs. C'est ce qui peut permettre à une personne de couper, même momentanément, avec un travail qui peut être pénible physiquement, moralement ou les deux ou jugé aliénant. Nous pensons également aux métiers qui sont eux aussi impactés dans ces ouvertures exceptionnelles, comme le nettoyage et la sécurité.

C'est bon pour les travailleurs concernés mais aussi pour l'ensemble de la population. Un jour, on peut s'intéresser à autre chose qu'à acheter. On peut se consacrer aux autres, à lire, à faire du sport. Le travail du dimanche doit rester l'exception et c'est bien ce risque que nous gardons en tête car, à force de dérogations de l'exception, le travail du dimanche peut y perdre aussi les avantages qui y sont liés, comme les majorations de la rémunération et les repos compensateurs qui y sont associés.

Les douze dimanches réglementés dans la Ville de Paris ont été un moyen de réguler en partie cet aspect, mais c'est pour nous encore trop. Ce que notre groupe souhaitait, c'était un observatoire du travail le dimanche qui devait voir le jour en partenariat avec l'APUR. Notre collègue et camarade Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint au commerce, a tout tenté pour lancer ce projet tué dans l'œuf. La raison est que les grandes entreprises refusent de communiquer leurs données relatives aux dimanches : chiffre d'affaires, fréquentation, emplois. Leurs intérêts économiques sont passés une nouvelle fois avant les travailleurs précaires ou usés.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, du groupe Paris en commun.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération classique que nous étudions tous les ans à cette période. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de permettre à un certain nombre de commerces à Paris, la plupart des commerces d'ailleurs, de pouvoir ouvrir certains dimanches dans l'année avec un plafond de douze dimanches que la Ville de Paris a adopté, comme cela a été rappelé.

On se souvient de cette bataille homérique en 2015 sur l'ouverture le dimanche qui était portée par l'actuel Président de la République, qui était à l'époque Ministre, et la Ville avait adopté ce plafond de douze dimanches pour pouvoir permettre - c'est là où je veux en venir - que l'activité commerciale puisse se développer notamment certains dimanches très particuliers.

C'est le cas au moment des fêtes, des soldes. Finalement, ce nombre de jours dérogatoires travaillés reste tout de même très limité dans l'année. Il répond aussi à des nécessités et des besoins qui peuvent se comprendre :

pouvoir faire ses courses quelques dimanches avant les fêtes de Noël ou d'autres fêtes, pouvoir profiter au moment des soldes de quelques journées supplémentaires, lorsqu'on ne travaille pas, pour aller dans les commerces.

Finalement, il s'agit plutôt de bon sens que d'une atteinte grave aux employés des commerces. Je précise d'ailleurs que cet avis est rendu après consultation des organisations professionnelles. Je constate cette année que 27 sur 30 branches ont répondu et fait leur proposition de dates de dimanches. Par ailleurs, les organisations syndicales ont pu aussi s'exprimer. C'est un peu à partir d'un compromis entre les souhaits des uns et des autres que cet avis a été rendu. C'était d'abord sur une base relativement démocratique puisqu'il a été établi après consultation de toutes les parties. Puis il s'inscrit dans la loi. Rappelons-le, cet avis ne vient pas de nulle part et il répond à un besoin qui peut être satisfait quelquefois dans l'année.

Je pense que l'on peut voter pour cet avis favorablement.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est le projet de délibération traditionnel de fin d'année sur les dérogations à la règle du repos dominical. Ce projet de délibération fait suite à une M.I.E. qui avait eu lieu sur le temps de travail. A cette époque, Mme HIDALGO, en tant qu'ancienne inspectrice du travail était assez opposée au principe. Si je me rappelle bien, c'est quand Emmanuel MACRON était Ministre des Finances d'un gouvernement socialiste, je crois, que tout cela a été mis en place. Cela participe à toute la dérégulation du marché du travail à laquelle on s'oppose et c'est pourquoi on vote contre.

Pour répondre à mon prédécesseur, c'est une fausse liberté. On n'est pas contre le fait que les activités commerciales soient ouvertes le dimanche, mais en faisant cela, on favorise les grandes enseignes par rapport aux petites enseignes. Même si on a élargi le champ d'activité cette fois-ci, cela permet de renforcer toujours les grandes enseignes par rapport aux petits commerces, où les gens en profession libérale peuvent tout à fait travailler le dimanche.

En permettant à des grandes enseignes de pouvoir le faire, cela participe à tuer la diversité commerciale au nom de la liberté de pouvoir faire ses courses le dimanche, donc "Les Ecologistes" maintiennent leur position contre. Il y a d'autres manières de permettre l'élargissement des ouvertures mais pas avec cette dérégulation du marché du travail.

C'est pourquoi nous appelons à voter contre.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes maximum.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Evidemment, ce projet de délibération est présenté depuis plus de dix ans à la même date à ce Conseil de Paris. On connaît les positions des uns des autres et celles-ci n'ont pas bougé car, comme l'a évoqué Raphaëlle PRIMET et je la remercie, nous aurions souhaité avoir des données pour évaluer les conséquences de l'ouverture du travail le dimanche, d'un point de vue économique et d'un point de vue des emplois. Mais cela nécessite que les entreprises, qui ouvrent le dimanche, puissent sortir de leur chiffre d'affaires la journée travaillée du dimanche en plus. Or, aujourd'hui, l'observatoire que nous avons essayé de réunir avec l'APUR n'a pas ces données.

Nous sommes dans l'impossibilité d'évaluer en quoi l'ouverture du travail le dimanche, que ce soit les dimanches de la Maire ou les zones touristiques internationales, favorise plus d'emplois sur le territoire et génèrent plus de chiffre d'affaires. Que ce soit clair, je veux bien réunir à nouveau cet observatoire, mais l'APUR nous dit clairement qu'ils pourront donner des indicateurs de conséquences sur les services publics de la Ville, sur la propreté, sur le nombre de touristes à telle date, mais pour ce qui concerne le chiffre d'affaires et l'emploi, nous n'aurons pas ces données si les entreprises ne les fournissent pas.

A partir de là, nous avons quand même une demande des branches professionnelles à partir d'un accord de branches avec les représentants du personnel. C'est écrit dans le projet de délibération : 27 branches sur 30 ont répondu suite à un dialogue au sein des branches avec les représentants professionnels. Ils nous ont fait la proposition par branche professionnelle des dates qu'ils souhaitaient avoir sur ces douze dimanches, qui correspondent en majorité à des fêtes familiales, comme Pâques, Noël, la fête des mères, où on sait qu'il y a une consommation de week-end un peu plus importante.

Ce projet de délibération permet, sur la base du dialogue social entre les syndicats et les branches professionnelles, d'accorder ces douze dimanches, comme on le fait chaque année. Mais nous avons une spécificité cette année. Pour la première fois, nous avons une demande de dérogation venant de trois fédérations qui diffèrent pour les commerces alimentaires spécialisés : la fédération Saveurs Commerce Primeurs, la Fédération des épiciers et l'Union des fromagers demandent des dates d'ouverture qui répondent tout autant aux attentes des Parisiens lorsqu'ils reviennent de vacances que lors des périodes de fête. Cette nouvelle demande s'explique par rapport à une



scission en 2022 des commerces alimentaires en deux branches : les spécialités, primeurs, épiciers, fromagers, et les non-spécialités.

En conclusion, je vous propose de suivre la demande des branches professionnelles et de leurs représentants du personnel, et d'adopter le calendrier 2025 avec ces douze dimanches, en sachant que c'est un avis de la collectivité qui est soumis ensuite à la Métropole. La Métropole s'est réunie ce mardi et a donné un avis favorable à la majorité, avec une abstention, celle du groupe Communiste.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 66).

## **2024 DAE 294 - Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Champ de Mars. - Conventions.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 294 relatif aux activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Champ-de-Mars - Convention.

Je donne la parole à René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

**M. René-François BERNARD**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est encore du Champ-de-Mars dont il est question dans ce Conseil, mais cette fois il s'agit d'héritage post-J.O.P. et de résilience dans les termes les plus nobles, puisqu'il s'agit de retrouver l'exercice normal des activités ludiques et commerciales sur l'un des plus grands jardins publics parisiens, mais également l'un des lieux les plus fréquentés par les touristes venus du monde entier, au fond, son écosystème.

Il fallait donc y rétablir une offre commerciale et ludique adaptée, prenant en compte les exercices antérieurs de ses activités et les équipements qui ponctuent cet espace iconique. C'est que ces commerces et ces activités répondent aux divers besoins exprimés, tant par les riverains, les familles parisiennes, les touristes, ces usagers du Champ-de-Mars pour lesquels avait été élaborée la charte du Champ-de-Mars, dont une intervention au dernier Conseil avait sollicité la réactivation du comité de suivi et que vous aviez adoptée à l'unanimité.

En effet, ces activités d'animation commerciale reflètent toute l'alchimie du Champ-de-Mars, ce mélange de tradition et de modernité, que ce soit le théâtre de marionnettes avec son spectacle renouvelé au plus proche de l'actualité, le manège 1900 encore activé manuellement avec son jeu d'adresse, le kiosque de La Bonbonnière et ses balançoires. Tous contribuent à l'attractivité économique de notre arrondissement tout en participant à la convivialité au sein du Champ-de-Mars.

Mais puisque la nature a horreur du vide et qu'en l'espèce, ce vide, qui s'était installé depuis plus de six mois pour faire place à l'installation des J.O.P., avait fait place à la débauche des activités illicites, vendeurs à la sauvette de tous produits et de tours Eiffel, comme la presse s'en était émue, la réinstallation de ces commerces officiels et concédés est de très bon aloi grâce à un maillage complet du site. La sécurité de tous y gagnera.

Oui, Monsieur le Maire, cher Nicolas, vous vous y étiez engagé. Vous avez reçu les concessionnaires sortants et vous avez tenu parole. Au terme de la nouvelle procédure d'appel à propositions, lancée en temps et en heure, les exploitants concernés ont été sélectionnés de manière rigoureuse lors d'une commission d'attribution à laquelle la mairie du 7e arrondissement a participé.

Nous souhaitons d'ailleurs remercier l'ensemble des services de la Ville de Paris qui ont été mobilisés durant cette commission et sa préparation. Nous resterons particulièrement vigilants quant au respect strict des termes fixés dans ces conventions. Cela inclut l'attribution du dernier lot, la durée des autorisations d'occupation, mais aussi le contrôle des prestations qui seront proposées sur ces emplacements. Vigilance, donc.

Voici un héritage exemplaire des J.O.P. sur un site hautement sollicité, qui doit faire école dans la conduite des procédures et qui pourrait inspirer un autre concessionnaire, et pas de la moindre importance puisqu'il s'agit de celui du Grand Palais éphémère, dont le démontage - c'est une autre histoire - a fait l'objet d'un vœu adopté au dernier Conseil et sur lequel nous exerçons la plus extrême vigilance.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, adjoint. - Merci, cher collègue, cher René-François BERNARD, vous avez pratiquement tout dit. Je vous remercie de votre intervention et de vos remerciements.

Vous l'avez bien dit, vous m'aviez questionné, j'ai répondu, j'ai tenu parole. Nous sommes maintenant sur ce projet de délibération, à un moment du vote, pour l'attribution de ces activités historiques, dans un des quartiers de la capitale aussi historique que le Champ-de-Mars.

Ce projet de délibération présente les conventions des lauréats qui ont postulé à l'appel à propositions sur seize emplacements du Champ-de-Mars. Il a été publié pendant une durée de deux mois, du 15 juillet au 16 septembre 2024, ce qui a permis de rendre visible au plus grand nombre cet appel à projets. Je me permets de vous rappeler que ces emplacements ont dû être libérés pendant la période des Jeux Olympiques, période qui coïncidait avec la fin de contrat des exploitants sortants.

Ces kiosques au pied de la Tour Eiffel sont attribués pour vingt mois, en raison des travaux d'aménagement du secteur qui auront lieu fin 2026. Les kiosques du Champ-de-Mars sont attribués pour cinq ans. C'est nouveau parce qu'ils étaient dans des situations précaires de deux ou trois ans et j'ai souhaité leur mettre un peu plus de perspectives avec cinq ans. C'était pour sortir un peu de la précarité ces exploitants qui ne sont pas parmi les plus riches.

Je présente aujourd'hui quinze lauréats sur les quinze emplacements. L'un d'entre eux n'a pas reçu de proposition. Parmi eux, des exploitants avaient déjà exploité le secteur et avaient une expérience du site et de la clientèle. Nous avons fixé des critères, qui sont très respectueux des aspects financiers mais aussi des demandes de la mairie du 7e arrondissement, et nous pensons bien sûr aux questions environnementales, aux questions d'alimentation respectueuse et de qualité.

Je voudrais dire aussi que parmi les activités ludiques, nous avons su reconduire M. Julien SOMMER, le marionnettiste, qui avait fait beaucoup parler de lui, ainsi que les balançoires de La Bonbonnière. Je voudrais dire que c'est une grande satisfaction pour les habitants, les riverains d'avoir ces activités maintenues sur le Champ-de-Mars.

Je vous remercie, chers collègues, de voter ce projet de délibération.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 294.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 294).

## **2024 DAE 160 - Subvention de fonctionnement (5.120.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission locale de Paris (18e).**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 160 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.120.000 euros et d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission locale de Paris du 18e arrondissement.

Je donne la parole à Mme MARKOVIC, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

**Mme Douchka MARKOVIC**. - Merci, Monsieur le Maire.

La Mission locale traverse depuis cette année des difficultés financières, avec notamment un déficit qui se creuse et des prévisions à moins 1,2 million d'euros en 2024 et probablement moins 1,8 million en 2025.

Nous avons plusieurs raisons qui ont amené à ce déficit. Dans un premier temps, la baisse de la subvention de l'Etat de moins 5,5 %, en lien avec la contraction budgétaire générale qui englobe tous les secteurs confondus. C'est aussi la baisse de la subvention de la Région, qui a transformé son aide de subvention socle par convention par des subventions par appel à projets annuel, ce qui amène chaque année de l'incertitude au budget. En 2024, la Région a réduit ses subventions de 1,5 million.

A cela s'ajoute le fait que la Région a également décidé que ces financements soient maintenant conditionnés aux entrées en formation des jeunes de la Mission locale dans des formations professionnelles proposées par la Région. Ces formations sont souvent qualifiantes, ce qui est une bonne chose, et demandent donc déjà un niveau préalable d'entrée en formation assez élevé. Bien sûr, un certain nombre de jeunes, qui n'ont pas de niveau suffisant pour postuler à ces formations, ont parfois besoin d'une remise à niveau générale en écriture, en expression orale.

De cette façon, il y a un décalage entre l'offre de formation et les potentiels candidats. La Mission locale, parce que c'est sa vocation, vient souvent aider les jeunes les plus en besoin d'insertion, les plus éloignés de l'emploi. L'offre de formation de la Région se doit d'être hétéroclite pour correspondre à tous les besoins et aider les jeunes à évoluer, quels que soient leur parcours et leurs difficultés. Il est important de rappeler que la Mission locale n'est pas un centre de formation. Elle a avant tout une mission sociale et d'insertion. J'enjoins la Région à prendre cela en considération.

Pour la période 2025 à 2027, la Mission locale a identifié six axes stratégiques : connaître les besoins des jeunes ; développer son attractivité ; enrichir, adapter et améliorer son offre de service et sa lisibilité ; mobiliser les entreprises au service du parcours des jeunes ; mesurer son impact social en continu ; enfin, porter la parole des jeunes.

Son directeur, aidé par son conseil d'administration, travaille au redressement du budget, notamment par la stabilisation de la masse salariale, mais également en améliorant la communication sur son rapport d'activité auprès des financeurs, notamment les financeurs historiques, en renégociant des financements et en travaillant sur une ouverture vers des financements privés.

Aussi, nous remercions la Ville de Paris de maintenir ses subventions et de contribuer ainsi à la montée en compétences de nos jeunes les plus en difficulté.

Merci à vous.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à notre collègue Jack-Yves BOHBOT, pour cinq minutes.

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un projet de délibération, comme l'a rappelé Mme MARKOVIC, qui prévoit l'augmentation de la subvention à la Mission locale pour Paris de 1,7 million, puisqu'elle passe de 3,4 à 5,1 millions d'euros.

Vous envoyez un petit tacle au Conseil régional d'Ile-de-France, en disant que si la Ville doit s'engager plus, c'est qu'il y a une moins-value dans la subvention de la Région Ile-de-France. Je voudrais dire, Madame, que la Région n'a pas réduit ses engagements envers les Missions locales. Tout au contraire, elle a réorganisé son financement pour récompenser les structures les plus performantes et renforcer l'insertion des jeunes en baissant les subventions avec des résultats mesurables.

C'est simplement le fruit de la culture de l'évaluation de la performance. C'est un débat que l'on a eu hier lors de la session budgétaire. C'est regrettable que l'on n'ait pas ici, à Paris, cette culture qu'à la Région Ile-de-France. J'ajoute que cette politique commence à porter ses fruits. En 2023, grâce au financement sur la base d'un montant forfaitaire, le nombre de jeunes orientés vers des formations régionales a progressé par rapport à 2022.

C'est un modèle qui montre son efficacité et je crois que l'on pourrait s'en inspirer. L'insertion professionnelle des jeunes doit être l'affaire de tous et il n'y a pas le temps de s'envoyer des petites chicayas entre collectivités.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, malgré les incertitudes de la période et les précarités qui s'enracinent, Paris reste ce territoire dynamique où chacun doit pouvoir saisir sa chance. Notre jeunesse peut y trouver une diversité d'opportunités sans pareil, mais elle est confrontée à de nouveaux obstacles, notamment financiers d'accès au logement ou aux droits, qui freinent sa prise d'autonomie et qui peuvent se montrer infranchissables pour certains.

Chaque année, plus de 200.000 jeunes Parisiens et Parisiennes passent les portes de la Mission locale afin d'y trouver une écoute, des conseils et un accompagnement personnalisé leur permettant de surmonter ces problématiques.

Cette année 2024 aura vu la Mission locale se déployer avec toujours plus d'agilité depuis ses six sites parisiens, en renforçant ses partenariats avec les associations de nos quartiers, tout en multipliant les actions avec les entreprises, notamment par la signature de nouveaux pactes pour l'emploi parisien initié par la Ville de Paris.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, elle s'est aussi mobilisée pour aider les jeunes à se saisir des opportunités suscitées par cet événement, notamment via son programme "En scène pour les Jeux".

Pour 2025, ses projets sont tout aussi ambitieux et adaptés à la diversité des publics et des situations. Qu'il s'agisse du développement de nouvelles actions d'aller vers dans les quartiers populaires ou de l'ouverture du nouveau corner entreprise au QJ, Quartier Jeunes, en passant par la participation au projet CiNey 18, les équipes de la Mission locale de Paris vont continuer d'innover et d'enrichir leur offre d'accompagnement avec agilité et créativité.

Cette dynamique est pourtant menacée par le recul très net opéré par certains financeurs de la Mission locale, au premier rang desquels la Région Ile-de-France dont le financement a spectaculairement fondu en moins de deux ans. Je n'appelle pas cela une certaine culture mais réellement une baisse voulue et engagée de longue date.

Je vous laisse constater par vous-même notre différence de culture. En 2022, la Région allouait encore une subvention de 2 millions d'euros à la Mission locale de Paris. En 2023, sans aucune information préalable, ce financement était divisé de plus de la moitié pour atteindre seulement 900.000 euros. Pour cette année 2024, le recul

s'est poursuivi avec une subvention d'un montant inférieur à 600.000 euros et dont le principe même n'a été confirmé qu'au mois de septembre dernier, alors que l'année était déjà bien engagée.

Afin de comprendre les raisons de ce recul, j'ai sollicité l'Exécutif régional à plusieurs reprises ces derniers mois, notamment suite à un vœu, déposé par le maire du 13<sup>e</sup> arrondissement et de son Exécutif, adopté par notre Assemblée au mois de juillet. Toutes mes demandes sont restées lettres mortes, l'équipe de Mme PÉCRESSE se murant sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, dans un silence que j'appelle lâche et inconséquent.

Désormais, avec les restrictions budgétaires annoncées, c'est l'Etat qui devrait très probablement réduire les moyens alloués aux différentes Missions locales, dont celles de Paris, ce qui pourrait mécaniquement réduire le nombre de jeunes pris en charge.

Dans ce contexte, c'est un choix politique fort et assumé que nous proposons avec ce projet de délibération. Il prévoit en effet l'augmentation de la subvention municipale de 1,5 million d'euros pour la porter à plus de 5 millions d'euros pour 2025. Ce financement permettra à la Mission locale d'équilibrer son budget pour l'année à venir, sans remettre en question sa capacité d'intervention et les projets que j'ai précédemment évoqués.

En parallèle, la direction de l'association présentera lors de son prochain conseil d'administration une trajectoire budgétaire sur plusieurs exercices, afin d'anticiper les ressources nécessaires au maintien d'une activité pleine au service de notre jeunesse.

Mes chers collègues, j'entends que vous répétez du matin au soir les beaux et grands discours sur le besoin de réconciliation de notre société, sur les vertus de la solidarité, sur les enjeux de la citoyenneté, sur les chances qui ne doivent pas être confisquées à notre jeunesse et à nos enfants. Cela est sûrement très agréable à tous ceux qui les prononcent, mais encore faudrait-il que ces belles paroles s'accompagnent d'actes.

Lorsque vous faites le choix délibéré et répété de mettre en difficulté une structure aussi essentielle et utile que la Mission locale, la dissonance devient insupportable et injurieuse pour les femmes et les hommes qui, au quotidien, travaillent à l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté.

Nous souhaitons faire le choix inverse. Nous croyons en l'action de terrain et à la nécessité de soutenir et d'accompagner dans leur projet de vie tous les jeunes Parisiens et Parisiennes. C'est l'objectif que nous poursuivons avec les équipes de la Mission locale de Paris et je suis très fière de le porter devant vous au nom de notre Exécutif.

Mes chers collègues, je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 160).

### **2024 DAE 258 - Avenant n° 3 à la convention triennale 2022-2024 pour subvention de fonctionnement 2025 (4 millions d'euros) à l'association "Paris je t'aime". - Office de tourisme.**

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 258 et l'amendement technique n° 76 qui s'y rattache. D'abord pour le projet de délibération, il s'agit de l'avenant n° 3 à la convention triennale 2022-2024 pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 millions d'euros à l'association "Paris je t'aime - Office du Tourisme".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour cinq minutes.

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise, notre groupe votera ce troisième amendement à la convention triennale qui attribuera une subvention de 4 millions d'euros à l'association "Paris je t'aime". C'est le bras armé de la Ville de Paris en matière de tourisme et c'est une subvention qui permettra à l'Office, comme l'indique ce projet de délibération, de disposer des moyens nécessaires pour l'année prochaine, avant l'élaboration d'une nouvelle convention triennale.

Cette nouvelle convention sera essentielle pour le secteur touristique de Paris qui est si important pour l'activité économique de notre ville. Il est important que les élus du Conseil, notamment ceux de la 1<sup>ère</sup> Commission, se prononcent sur la définition de ces nouveaux objectifs.

Face à un environnement de plus en plus concurrentiel, Paris est menacée dans les classements internationaux et dans sa première place par les grandes métropoles européennes. Nous devons tirer tous les enseignements des Jeux Olympiques et Paralympiques des atouts de notre ville, notamment des bonnes pratiques qui ont été mises en œuvre à cette occasion pour promouvoir notre destination.

Nous devons veiller à maintenir et renforcer notre économie touristique parisienne qui compte près de 300.000 emplois, 500.000 si on prend l'ensemble du bassin régional, et qui représente 13 à 14 % de notre richesse parisienne. Il est impossible de négliger, de quelque façon que ce soit, un secteur aussi crucial pour le dynamisme économique et le rayonnement culturel de notre ville.

Nous devons également travailler - je crois que nous l'avons examiné en mai - les recommandations formulées par les magistrats de la Chambre régionale des comptes qui n'étaient pas anodines. J'en rappelle trois pour mémoire.

Les magistrats pointaient le flou des réalisations du précédent plan stratégique tourisme 22 qui proposait de mettre en place une soixantaine d'actions. Il était impossible, disait le rapport, de mesurer l'efficacité de ces mesures faute d'indicateurs chiffrés. Je crois que l'on a parlé hier, dans le cadre des discussions budgétaires, de la mise en place d'indicateurs.

Le deuxième point souligné par la Chambre régionale est l'absence de concertation et de coordination entre la Ville et encore la Région Ile-de-France qui ont défini chacune de leur côté des orientations, alors que depuis 2019, l'Office du tourisme empiète sur les compétences régionales.

Enfin, je crois que cela a été réglé mais pendant deux ans, l'Office du tourisme était incapable de transmettre un bilan annuel quantitatif et qualitatif de ses missions, alors que c'est une exigence de la convention d'objectifs et de moyens.

Nous serons bien sûr extrêmement vigilants sur ces questions relatives à l'organisation et à nos structures pour élaborer une stratégie basée sur une méthodologie sérieuse pour fidéliser les touristes et rendre le tourisme durable et vertueux.

Nous devons aussi - c'était à mon avis un défaut de la stratégie municipale et de la politique en matière de tourisme - être plus présents auprès des acteurs économiques. Je ne vais pas revenir sur le dossier des bus touristiques qui n'a pas été bien géré, c'est le moins qu'on puisse dire. Nous devons nous associer avec eux pour concourir à donner au tourisme les moyens de sa prospérité, tout en réduisant bien sûr l'importance du bilan carbone généré par l'activité touristique. C'est un enjeu essentiel pour conserver notre activité vis-à-vis du reste du monde.

Je vous remercie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci Monsieur BOHBOT, mes chers collègues.

Juste sur un point, je veux revenir sur les relations avec la Région Ile-de-France. Je vous assure que les difficultés ne viennent pas de nous. Quand on sollicite la Région et que nous n'avons pas de réponse, je dois vous avouer que cela nous laisse un peu perplexes.

Comme chacun a pu le mesurer, l'année 2024 ne fut pas une année comme les autres, d'un point de vue de l'activité touristique pour notre capitale. Avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, le temps d'un été absolument inoubliable, Paris s'est de nouveau affirmée comme une ville de joie, d'audace et de générosité. L'exposition "Les jours heureux", qui vient d'ouvrir ses portes à l'Hôtel de Ville, permet à chacun de s'en remémorer les plus belles images.

Dans son ensemble et à quelques semaines de son terme, l'année 2024 affiche une fréquentation touristique semblable à celle de 2023 avec plus de 36 millions de visiteurs accueillis dans le Grand Paris. Compte tenu des réservations de vols et d'hôtels, on anticipe une très forte fréquentation sur les derniers jours de l'année, supérieure à celle de l'année dernière, portée par la réouverture de Notre-Dame.

Ce bilan complet vous sera transmis en début d'année et mon collègue Frédéric HOCQUARD, que je salue, réunira les élus chargés du tourisme pour discuter de la stratégie touristique par arrondissement, conformément au vœu que nous avons adopté à l'unanimité lors du dernier Conseil.

Dans le contexte de cette année extraordinaire, "Paris je t'aime" a adapté son positionnement et sa stratégie afin de servir au mieux les Jeux et les visiteurs venus de France et du monde entier. Au spot 24, à quelques pas de la Tour Eiffel, ses équipes ont proposé un lieu innovant et accueillant présentant des expositions inédites, des animations pour tous les publics, et des temps de découverte pour les enfants et écoles du secteur. Ce lieu temporaire, conçu pour l'accueil des visiteurs pendant les J.O.P., fermera ses portes fin décembre.

Dans les kiosques de presse, l'Office a proposé une information sur mesure pour se rendre accessible aux visiteurs de tous les quartiers. Ce réseau de points d'information de proximité a vocation à se développer dans les prochaines années. Sur sa nouvelle application développée pour l'occasion, "Paris je t'aime" a pu répondre aux intérêts de tous les publics dans leur diversité.

L'Office a ainsi profité pleinement de la dynamique des Jeux pour poursuivre son virage et sa modernisation entrepris depuis le début de la décennie, afin de s'adapter au retour d'une forte affluence touristique et aux nouvelles attentes des visiteurs après la crise sanitaire.

Cette trajectoire sera poursuivie dans les trois prochaines années, selon les objectifs qui seront précisés dans la prochaine convention 2025-2027 en cours d'élaboration. L'ambition d'un tourisme toujours plus responsable y sera centrale, dans la continuité des travaux des Assises du tourisme durable de 2021 et de la Stratégie tourisme de 2022, pilotée par mon collègue Frédéric HOCQUARD. Le défi sera de nouveau celui de concilier l'immense attractivité de la destination et la nécessaire consolidation d'un tourisme accessible, inclusif et durable.

Pour l'accompagnement de ce projet, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 4 millions d'euros à "Paris je t'aime" pour l'année 2025.

Je vous remercie, très chers collègues.

*(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Thomas CHEVANDIER au fauteuil de la présidence).*

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 76 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 76 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 258 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAE 258).

Je vous remercie.

## **2024 DAE 286 - Subvention de fonctionnement 2025 (1.500.000 euros), subvention d'investissement 2025 (200.000 euros) et conventions avec "Paris et Compagnie" (18e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 286 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2025 de 1.500.000 euros, d'une subvention d'investissement 2025 de 200.000 euros et de conventions avec "Paris et Compagnie", dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole d'abord à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Je suis sûre qu'après notre intervention de juin dernier sur une énième subvention pour "Paris&Co", nos remarques ont pleinement été prises en compte.

Par exemple, notre demande d'exiger des contreparties aux aides publiques versées au privé, a fortiori quand elles sont faramineuses, ou encore votre application à nous envoyer à toutes et tous, Conseillers de Paris, les bilans d'activité détaillés que vous devriez pourtant obtenir chaque année. Ce serait tout à fait logique puisque, selon l'article 20 de la convention, l'association s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du ou des projets.

Ou peut-être même la prise en compte de notre vœu, voté en 2021, sur la création d'un groupe de travail s'assurant du respect des critères d'évaluation sociaux et environnementaux, imposés par la Ville dans le cadre des aides publiques au secteur privé. Ce vœu a été voté, il y a quatre ans, mais sa réalisation n'a jamais été plus urgente qu'aujourd'hui. Ce groupe de travail n'aurait qu'un seul objectif : mieux orienter les subventions accordées par la Ville, sauf que toutes les demandes formulées par notre groupe, et que je viens de citer, ont simplement été ignorées.

Dans ce projet de délibération sont demandés 1,5 million d'euros en fonctionnement et 200.000 euros en investissement sur le budget de notre Municipalité. Vous l'aurez compris, on ne sait toujours pas ce que l'on fait fonctionner, ni ce en quoi on investit. C'est une conclusion déjà grave pour n'importe quel montant sur de l'argent public, mais d'autant plus pour de telles sommes, alors que la Ville est en disette et que de nombreux services publics peinent à survivre pendant cette crise.

Si malgré nos interventions rien n'avance, une chose est sûre, notre groupe votera une nouvelle fois contre le versement d'une subvention publique colossale à "Paris&Co", dont nous ne connaissons ni la viabilité économique ni le réel impact social, et le tout sans garantie, aucune.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

J'ai un petit problème technique : on n'a pas accès à ODS et je n'ai pas le contenu du projet de délibération. Je n'ai pas pu voir la dernière version et Mme PRIMET a posé différentes questions d'éléments qui manquent. Je ne sais pas si les documents ont été mis en ligne, notamment sur les comptes de résultat et les comptes de bilan. Manifestement, non. En tout cas, ODS ne fonctionne pas et c'est un peu gênant.

Cela étant dit, lors de la dernière mandature, j'étais au conseil d'administration de "Paris&Co" qui a été quelque chose d'assez efficace pour la Ville de Paris, mais aujourd'hui, manifestement le modèle économique de l'incubation mis en place par M. MISSIKA ne fonctionne plus. Il ne fonctionne plus parce que le modèle économique général a bougé. A une époque, peu d'investisseurs privés allaient dans l'incubation ou uniquement sous une forme où ils gagnaient à tous les coups. On a maintenant des grands investissements privés. Notamment Framasoft avait Meta qui avait investi 1 milliard dans l'incubation sur Paris.

Se pose donc une question par rapport à ce modèle économique. J'ai toujours exprimé mon côté assez sceptique sur ce modèle économique, où je trouvais qu'on était un peu les inutiles du système, dans le sens où on a porté des capitaux et où il n'y avait jamais de contrepartie et c'est assez problématique.

C'est-à-dire qu'il y a eu des succès d'entreprises incubées et si on avait mis, pour ceux qui avaient réussi à bien fonctionner, des clauses d'un retour sur investissements et donc de verser un capital, par exemple de l'argent à "Paris&Co", on aurait pu avoir un système qui s'autofinance et "Paris&Co" pourrait fonctionner sans difficulté et même être assez à l'aise économiquement. Là, on donne de l'argent sans retour et c'est très problématique.

Aujourd'hui où on n'a plus la dotation globale de fonctionnement de l'Etat, où des péréquations augmentent, ce modèle ne peut pas fonctionner avec de l'argent public sans contrepartie. La Ville de Paris ne peut plus financer cela.

Puisque M. SIMONDON est là, on a eu dans le débat budgétaire, notamment avec M. LETISSIER qui n'est pas là, sur la finance solidaire. On avait demandé 400.000 euros au total entre les deux subventions et on en a eu que la moitié. On a 200.000 euros de "Paris&Co" qu'on aurait pu prendre et on avait le financement.

Dans la finance solidaire, notamment dans les Cigales, en cas de réussite, il y a un retour vers les investisseurs initiaux. Là, c'est la Ville de Paris mais aussi tous ceux qui participent aux Cigales. On apporte du capital, c'est de l'investissement, c'est une épargne préalable apportée par des apporteurs de capitaux qui sont des particuliers et si cela réussit, comme c'est normal, on rembourse les épargnants initiaux.

Là, c'est vraiment à sens unique et ce modèle ne peut pas fonctionner. "Paris&Co" est vraiment aujourd'hui un tonneau des Danaïdes. On sait que 1,5 million n'est pas suffisant. Il y a peut-être des choses nouvelles dans le projet de délibération que je n'ai pas lu, mais on va financer indéfiniment parce que le modèle ne peut pas fonctionner et qu'il faut à un moment un retour de capital. Là, il n'y a pas de retour de capital prévu dans le modèle.

Ce genre d'argument devrait plaire aux rangs de la droite qui devraient voter aussi contre de projet de délibération puisque c'est de l'argent public qui ne sert pas au bon fonctionnement de la Ville.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour répondre rapidement à vos interrogations, un bilan par la directrice est en train d'être envoyé, une visite est prévue et on a plus d'associations que d'entreprises aujourd'hui chez "Paris&Co".

"Paris&Co", comme vous le savez, accompagne plus de 500 projets par an. C'est le principal opérateur du développement économique et de l'innovation à Paris et dans la Métropole. Paris est la deuxième Capitale la plus attractive d'Europe pour les "start-up" puisqu'elle concentre près de 8.000 "start-up", ce qui représente à peu près 250.000 emplois.

Connu pour avoir accompagné un grand nombre de jeunes entreprises à succès, aujourd'hui "Paris&Co" achève sa transformation, engagée il y a deux ans, pour devenir ce nouvel opérateur dédié aux solutions de transition écologique et sociale de notre économie et de nos territoires, en l'occurrence à travers plusieurs associations. Cela s'est traduit par une réforme de son organisation et une nouvelle orientation de ses priorités en faveur d'une innovation à impact au service de la transformation de notre société.

"Paris&Co" articule ainsi ses travaux autour de problématiques actuelles, telles que l'entrepreneuriat au féminin, l'innovation urbaine, l'alimentation durable ou encore la réflexion sur le futur du travail. Sur chacun de ces sujets, l'agence conseille plusieurs centaines d'associations et des entreprises chaque année. Elle les aide à définir leur modèle économique, à construire leur réseau et, pour certaines, les héberge dans ses différents sites et incubateurs.

En matière d'innovation urbaine, "Paris&Co" s'est donné pour ambition d'accompagner les services de la Ville de Paris dans la construction d'une politique publique innovante, notamment via les quartiers d'innovation urbaine, créés en 2022 dans les 13e et 18e arrondissements et qui ont désormais essaimé à l'échelle de la Métropole.

Parmi les autres solutions incubées qui ont fait leurs preuves, on peut citer Oscape, qui expérimente actuellement à l'Académie du climat des modèles de végétalisation compatibles avec les toitures en zinc ou Sportfield qui propose des équipements sportifs éphémères pour favoriser la pratique du sport en ville.

"Paris&Co" est également ce formidable animateur d'un écosystème réunissant entreprises, fondations, architectes, promoteurs, acteurs institutionnels, comme en témoigne le succès de la dernière édition de "Paris de l'innovation" qui a rassemblé plus de 2.000 participants à l'Hôtel de Ville en novembre dernier, dans une grande joie et vraiment un format très apprécié et appréciable.

Ces nouvelles missions, définies avec la Ville de Paris et ma collègue Pénélope KOMITÈS que je salue, doivent continuer de favoriser le développement d'une économie parisienne avant-gardiste et vertueuse. Elle repose néanmoins sur un modèle économique moins rentable à court terme, ce qui nécessite l'appui des pouvoirs publics et la diversification des modes de financement. A ce titre, "Paris&Co" peut compter sur le soutien de BPI France et de fonds européens qui financent plusieurs de leurs dispositifs d'innovations sociales.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, chers collègues, de renouveler le soutien de la Ville de Paris à cette association pour qu'elle persévère dans cette voie en 2025. C'est l'objet de ce projet de délibération qui prévoit effectivement une subvention de 1,5 million en fonctionnement et de 200.000 euros en investissement. C'est un financement en baisse par rapport à l'année dernière, car 2024 était une année de transition et de changement de modèle pour l'association. Je tiens également à préciser que "Paris&Co" est également soutenue par la Métropole du Grand Paris qui financera la structure cette année encore à hauteur de 1,4 million d'euros.

Merci, mes chers collègues.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 286.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 286).

## **2024 DVD 79 - Exercices des batardeaux à grande échelle. - Convention de prise en charge financière par la Métropole du Grand Paris des dépenses liées aux montages des équipements de protection contre la crue à Paris.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 79 : Exercices des batardeaux à grande échelle - Convention de prise en charge financière par la Métropole du Grand Paris des dépenses liées au montage des équipements de protection contre la crue à Paris.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, se protéger contre les inondations, c'est pouvoir agir localement mais également sur l'ensemble du bassin-versant de la Seine. Les crues de la Seine sont des événements récurrents qui peuvent causer des dégâts matériels significatifs.

Il faut se remémorer les dernières crues notables. Celle de 2016 avec un pic à 6,10 mètres à Paris, des inondations qui ont entraîné des perturbations majeures, fermeture de routes, de lignes de transport en commun et musées fortement impactés, et des pertes financières estimées entre 900 millions et 1,4 milliard d'euros. Il faut se souvenir aussi de la crue de 2018 à Paris avec 5,84 mètres, avec un coût inférieur à la crue de 2016 puisque les dégâts étaient estimés entre 150 et 200 millions d'euros avec 25.000 à 30.000 sinistres recensés.

Plus récemment et à proximité du territoire métropolitain, en octobre 2024, la commune de Coulommiers a pu voir le niveau de l'eau monter à 3,52 mètres, dépassant celui de 2016. Les estimations sont toujours en cours, mais vous le voyez, les crues de la Seine peuvent avoir des conséquences économiques majeures. Une étude de l'O.C.D.E. a estimé qu'une crue majeure similaire à celle de 1910 pourrait entraîner des coûts directs de l'ordre de 8,7 milliards d'euros. Ce sont 2 millions d'habitants sur le territoire métropolitain qui sont directement concernés par ces crues.

Pour prévenir ce risque, la Métropole du Grand Paris se donne les moyens d'agir pour exercer pleinement sa compétence GEMAPI, grâce à une gestion financière maîtrisée de ses actions et une consolidation de ses partenariats. Elle a notamment développé un programme pluriannuel, estimé à plus de 100 millions d'euros, qui comprend des dépenses liées aux études, à l'entretien et aux travaux sur les écosystèmes aquatiques, et



évidemment la renaturation ou la réouverture de cours d'eau. S'y ajoutent les opérations de prévention et de gestion des risques d'inondation, la réhabilitation d'ouvrages de défense délaissés par l'Etat, compétence que la Métropole exerce maintenant pleinement.

Toutes ces actions sont financées via la taxe GEMAPI. Sur les actions de prévention des crues, il faut rappeler la réalisation et la transmission de relevés du niveau d'eau et d'analyse des bulletins Météo France, la réalisation et l'entretien d'ouvrages de digues. Les protections locales sont plus de 60 kilomètres de digues et de murs anti-crue financés. On pourrait évidemment évoquer la régulation des débits ou encore le projet pilote de la Bassée toujours dans une logique de solidarité amont et aval.

L'entretien et la gestion des systèmes d'endiguement sont l'objet de ce projet de délibération. A Paris, cette gestion est établie sur la base d'une convention. Les modalités techniques seront exercées par la Direction de la Voirie et des Déplacements pour plus de facilités, restant à charge pour la Métropole d'assurer le coût financier estimé à 4 millions d'euros. C'est une expérimentation d'exercices de batardeaux à grande échelle, qui sont extrêmement importants pour la suite et auxquels Patrick OLLIER tient tout particulièrement.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, la Ville de Paris travaille main dans la main avec la Métropole et l'établissement public de bassin Seine Grands Lacs pour réduire le risque d'inondations et les impacts associés.

Parmi les actions de protection et de prévention des crues mises en œuvre pour protéger la métropole parisienne, on peut citer notamment le système parisien d'endiguement avec des digues et des systèmes de protections amovibles comme les batardeaux, la gestion des quatre grands lacs réservoir et la construction du casier anti-inondations de la Bassée qui devrait être inauguré prochainement. Puis ce sont les conventions passées avec les agriculteurs, qui sont situés en amont de la Seine, pour instaurer des zones d'expansion des crues sur des parcelles boisées ou agricoles.

La compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, qu'on appelle GEMAPI, a été transférée de la Ville à la Métropole en 2018. Cependant, le système parisien d'endiguement nécessite une surveillance et une maintenance importantes. Les exercices de montage des batardeaux et d'autres équipements amovibles sont essentiels pour favoriser la fluidité du déploiement de ces batardeaux en cas de crue et pour identifier les défaillances des équipements ou des ouvrages qui pourraient arriver, afin de pouvoir engager le plus rapidement possible des opérations de maintenance et de travaux nécessaires pour les résoudre.

Comme vous l'avez indiqué, six agents de la Direction de la Voirie et des Déplacements sont mis à la disposition de la Métropole du Grand Paris à temps partiel, afin d'assurer ces missions qui entraînent un coût direct et indirect pour la Ville. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé la signature d'une convention avec la Métropole.

Vous dire également qu'au niveau parisien, nous allons avoir une opération de sensibilisation des inondations en juin prochain, avec l'organisation d'exercices in situ de tests de batardeaux et de protections amovibles contre les inondations. Ce sera aussi l'occasion de faire connaître aux Parisiens des actions portées conjointement par la Ville, la Métropole et l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs.

On déploiera également ces batardeaux à l'automne 2025 puisque la Préfecture de police organise, comme en 2016, un exercice sur table appelé Sequana. Nous en profiterons, comme nous l'avons fait avec Paris 50°C, pour faire un exercice in situ dans un quartier parisien sur les inondations, en parallèle de cet exercice Sequana.

Par ailleurs, les tests prévus en 2025 des dispositifs de protections amovibles contre les crues s'inscriront dans une politique beaucoup plus large de mobilisation des acteurs et de sensibilisation de la population autour du risque d'inondations dans le cadre de la nouvelle stratégie de résilience que j'ai présentée il y a un mois.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer cette convention qui, je crois, est un exemple de coopération extrêmement intéressante entre la Métropole, Seine Grands Lacs et la Ville de Paris.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 79).

## **2024 DRH 10 - Modification de la délibération 2022 DRH 4 du 13 juillet 2022 attribuant une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et une indemnité de sujétions aux professeurs de la Ville de Paris.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 10 relatif à la modification de la délibération 2022 DRH 4 du 13 juillet 2022 attribuant une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et une indemnité de sujétions aux professeurs de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération marque une avancée significative pour nos professeurs de la Ville de Paris, puisque la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, I.S.A.E., passera progressivement à 1.920 euros par an d'ici 2025, en respectant une logique d'égalité et de reconnaissance de leur mission.

Cette décision traduit un engagement fort de notre collectivité envers les acteurs essentiels de l'éducation. Les professeurs des écoles jouent un rôle crucial dans la transmission des savoirs, contribuant ainsi à la réussite éducative des élèves parisiens. Cette revalorisation est non seulement justifiée mais aussi nécessaire pour reconnaître à leur juste valeur leurs efforts et leur professionnalisme.

Cette mesure nous invite à réfléchir au-delà du cadre municipal. Le Gouvernement a récemment porté cette indemnité revalorisée des professeurs des écoles de 1.200 à 2.550 euros par an, une augmentation significative mais qui ne masque pas l'insuffisance générale des politiques salariales envers les enseignants en France.

Le message que nous devons adresser aujourd'hui est clair : si Paris agit, l'Etat doit également intensifier ses efforts pour reconnaître et revaloriser le métier d'enseignant à tous les niveaux. Car les enseignants font face à des défis croissants : augmentation des besoins éducatifs, diversification des publics, dialogue renforcé avec les familles et adaptation constante à un environnement en mutation, et je ne vous parle pas des réformes.

Enfin, je tiens à rappeler que l'éducation est une responsabilité partagée entre les collectivités et l'Etat. Aujourd'hui, Paris montre la voie avec cette revalorisation des professeurs de la Ville de Paris. Il est temps que cette dynamique inspire une refonte nationale à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie Mme MALACHARD DES REYSSIERS pour son intervention. Je ne vais pas être beaucoup plus longue, si ce n'est qu'elle me donne l'occasion de dire que je pense que sa position ne fait peut-être pas consensus dans son groupe, en tout cas dans les rangs de l'opposition.

Mais bien évidemment, la revalorisation des professeurs est une des réponses à la crise actuelle que connaît l'Education nationale. Ce n'est pas la seule mais c'est une des réponses à la crise de vocation. Je pense qu'elle a raison sur le fait que l'on devrait en tout cas s'intéresser collectivement à cette question de façon massive, parce que l'école est évidemment un des piliers de notre démocratie.

En tout cas, je la remercie de ses mots et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 10).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux restructurations en cours à la DRFIP Paris.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 77 est relatif aux restructurations en cours à la DRFIP.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - La Direction générale des Finances publiques ou D.G.F.I.P. pour les intimes joue un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'Etat. Elle ne se contente pas de gérer l'impôt sur le revenu mais s'occupe également de la collecte de la TVA et de la lutte contre la fraude fiscale. Fraude bien plus coûteuse pour nos finances publiques que la fraude sociale, faut-il encore le rappeler ?

En somme, la D.G.F.I.P. est un pilier du contrat social dans un contexte où le consentement à l'impôt devient de plus en plus difficile à défendre. Alors, oui, la D.G.F.I.P. souffre d'un déficit de sympathie et de visibilité entretenu par une direction acquise aux dogmes ultralibéraux. Convaincue du fait qu'il faut dépecer nos services publics, elle a les coudées franches avec injonction aux agents de dégoûter les usagers de l'accueil physique.

Ils ferment les accueils du matin, puis les centres, ce qui congestionne les centres qui restent. Ils ne remplacent plus les agents qui partent à la retraite et les recettes ne peuvent plus être récoltées. Et ce sont toujours les mêmes qui paient car, étrangement, c'est en majorité dans l'Est parisien que les centres ont été réduits à peau de chagrin. A titre d'exemple, dans le 19e arrondissement, il n'y a qu'une agence.

Les agences sont remplacées par des vacataires précaires. Les départs à la retraite ne sont pas remplacés et le mal-être au travail augmente. A cela, on nous rétorque que les outils comme les chatbots viendront en appui du service public.

A cela s'ajoute un mépris manifeste envers les usagers et les élus locaux. Les maires d'arrondissement ne sont même plus informés des fermetures à venir. Pourtant, ce qui se profile est alarmant : une réduction drastique des agences parisiennes passant de 25 à 12 d'ici 2028, accompagnée de suppressions massives de postes. Depuis 2010, Paris a déjà perdu 37,5 % de ses effectifs.

Les conséquences sont lourdes pour les citoyens. Ces centres sont indispensables, ne serait-ce que pour délivrer des documents comme les attestations de non-imposition essentielles pour ouvrir des droits à la C.A.F.

Je pense aussi à la situation du 20e arrondissement où nous nous battons pour la réouverture de l'accueil Paganini rue Maryse-Hilsz. Nous devons continuer à lutter pour préserver ces centres.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues je remercie Raphaëlle PRIMET, ainsi qu'Éric PLIEZ, d'avoir déposé ce vœu, ce qui me donne l'occasion une nouvelle fois de dénoncer aussi ce projet de la Direction générale des finances publiques dans le cadre d'un projet qu'ils appellent le nouveau réseau de proximité. C'est un peu paradoxal, presque humoristique, puisqu'on supprime de la proximité pour faire un nouveau réseau de proximité et c'est assez étonnant.

En tout cas, ce vœu illustre bien les conséquences des politiques budgétaires de la réduction des effectifs et de la fermeture des services publics, en l'occurrence de l'Etat. On a assisté ces dernières années à beaucoup de fermetures d'établissements à Paris, des agences de la C.A.F., de La Poste, de l'Assurance maladie, des centres des impôts et ce, au détriment des Parisiennes et des Parisiens, et particulièrement des plus fragiles.

Vous l'avez dit, quand il ne s'agit pas de fermeture, il est question de diminution drastique des amplitudes horaires, de réduction des services, d'une dématérialisation à outrance, d'un accueil téléphonique remplaçant des accueils physiques et très logiquement d'une baisse de la qualité du service rendu.

Bien évidemment, ce n'est pas possible, ce n'est pas acceptable. L'Etat doit cesser ce désengagement qui a des conséquences. On le voit en France, de façon plus générale, avec un sentiment d'abandon ou de relégation que peuvent avoir nos concitoyens, et évidemment aussi des conséquences pour les Parisiennes et les Parisiens.

A Paris, nous avons et nous multiplions ce que l'on appelle des points d'accès aux droits et des Maisons de la justice et du droit qui répondent à un certain nombre de préoccupations. Mais ce n'est évidemment pas une substitution et surtout ce n'est pas encore aux collectivités en général de pallier l'Etat.

D'ailleurs, on le voit parce que la Cour des comptes a fait un rapport qui explique que les collectivités ont vu leur masse salariale augmenter, alors qu'il n'y a pas de transfert des compétences de l'Etat, c'est faux. L'Etat se désengage partout et les collectivités compensent sans transfert.

En tout cas, je donne bien évidemment un avis favorable à votre vœu. Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 235).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la casse de la Fonction publique opérée par le Gouvernement.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la défense de la Fonction publique et des agent.es publics.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n° 78 et n° 78 bis relatifs à la casse de la fonction publique opérée par le Gouvernement.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la droite historiquement s'est toujours et systématiquement attaquée à la fonction publique et au statut de ceux qui la font vivre, parce qu'elle privilégie - c'est son droit - le marché, la loi du plus fort et l'individualisme.

Dans ce vœu, nous rappelons notre profond attachement au statut de la fonction publique adopté à l'initiative du Ministre communiste Maurice Thorez en 1946. Nous ne le faisons pas par fétichisme, à l'heure où M. GUERINI, M. KASBARIAN ou Mme PÉCRESSÉ cherchent très frontalement à le casser. Si le statut a été adopté en 1946, ce n'est pas le fruit de la volonté d'un seul homme ni même d'un parti, mais bien les conditions historiques qui l'ont imposé. La soumission à l'arbitraire avait poussé une grande partie de la haute administration à s'engager dans la voie de la collaboration.

L'indépendance des agents ne se discute pas et ne se négocie pas. A l'heure où l'extrême droite progresse dans les scrutins mais aussi, et c'est sans doute plus grave, dans les consciences, s'attaquer pour des considérations comptables au statut de la fonction publique constitue une décision lourde de sens, puisque le service public est le fondement mais aussi la limite du pouvoir des gouvernants.

Comme le disait très justement Jaurès : "Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas". Dès lors, le groupe Communiste et Citoyen propose que la Ville engage une réflexion globale, en concertation avec les agents mais aussi les usagers, pour développer ce patrimoine qui favorise la redistribution des richesses et l'accessibilité aux biens essentiels, et remédie à la défaillance de l'initiative privée.

La Ville sait le faire. Par exemple, suite à un vœu communiste, nous avons fait le choix de reprendre en régie les crèches privées suite à de nombreux scandales. La Ville a su aussi lancer sa Société publique funéraire dans un secteur concurrentiel, afin de proposer un vrai service public, notamment aux plus modestes et pour que la mort cesse d'être un marché lucratif.

Nous devons aussi nous pencher sur les compétences qui pourraient être nouvellement municipalisées, comme nous l'avons fait lors de ce Conseil pour la collecte des biodéchets. Cette réflexion, nous la devons aux Parisiennes et aux Parisiens qui, comme la majorité des Français, sont demandeurs de plus de services publics.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie le groupe Communiste et Citoyen de me donner l'opportunité de m'exprimer de nouveau sur notre fonction publique, nos agentes et nos agents parisiens et, comme je le fais depuis plusieurs Conseils de Paris, de rappeler, aux attaques et aux campagnes de désinformation menées par les droites parisiennes, l'importance de notre service public parisien.

D'ailleurs, notre Ministre de la Culture, deux fois démissionnaire, s'y est encore illustrée hier. Vous avez assisté comme moi à ces magnifiques démonstrations de désinformation, mais aussi par l'intermédiaire de M. CANAL de l'exposition assez claire de leur projet qui est la privatisation du service public puisque cela a été dit comme tel.

Bien évidemment, le projet, qui a été annoncé par l'ancien Ministre Stanislas GUERINI puis repris par le Ministre démissionnaire Guillaume KASBARIAN, a cet objectif que vous dénoncez de casser la fonction publique et de faire des fonctionnaires des boucs émissaires et une variable d'ajustements budgétaires. Les caricatures et les stéréotypes, qui sont véhiculés par l'opposition municipale et par les Ministres, n'ont qu'un but : justifier des économies sur le dos des fonctionnaires. Leur projet, qui est assez idéologique, est celui de la casse du service public français.

On est d'accord avec vous sur une partie des considérants. Vous le savez puisqu'on a eu l'occasion d'en échanger. Sur d'autres, on partage l'idée que l'on peut continuer de réfléchir à tout, mais nous pensons surtout que nous avons un autre vœu à vous proposer. C'est demander au Gouvernement de renoncer à ce projet destructeur de

la fonction publique et, au contraire, de réinvestir dans les services publics en général, d'augmenter le point d'indice tout en compensant cette hausse et de rétablir sans délai un dialogue social avec les organisations syndicales de la fonction publique et les collectivités territoriales.

On vous demande donc de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 78 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu n° 78 bis de l'Exécutif ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 236).

### **2024 DAJ 31 - Délibération modificative à la délibération 2024 DAJ 23 portant approbation du principe de création du fonds de dotation "Paris 2050" et de ses statuts.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 31 relatif à la délibération modificative à la délibération 2024 DAJ 23 portant approbation du principe de création du fonds de dotation "Paris 2050" et de ses statuts.

Je donne la parole à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

**M. Franck MARGAIN**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en octobre dernier, nous votions le projet de délibération DAJ 23 qui permettait d'approuver le principe de la création du fonds de dotation "Paris 2050" et de ses statuts. Nous avons voté favorablement sans intervention.

Les écologistes et les communistes avaient proposé différents amendements, afin de mieux circonscrire les financeurs de ce fonds et de limiter le pouvoir. Ils évoquaient bien sûr les craintes en matière de "greenwashing" ou de "socialwashing", ils craignaient que Paris utilise ces fonds pour favoriser l'entrisme de structures privées. Le MoDem avait également dénoncé l'opacité et le caractère flou des missions assignées à ce fonds.

Un amendement de l'Exécutif rajoutait finalement certains impératifs : un rapport d'activité annuel, une limitation de types d'entreprise pouvant être au conseil d'administration, énergies fossiles, commerces d'armes, etc., mais pas de "naming" des projets financés.

Or, dans le projet de délibération à ce Conseil, nous devons inclure les modifications demandées par la Préfecture de la Région Ile-de-France, à savoir l'inscription dans l'article 1er des statuts des noms des cofondateurs du fonds. On apprend donc en catimini que les cofondateurs du fonds chargés de verser la dotation initiale seront La Française des Jeux et la Compagnie de Phalsbourg.

Mon groupe et moi-même souhaiterions souligner l'amateurisme de la Ville qui se fait rattraper par la patrouille et qui est obligée de donner le nom des cofondateurs. Nous souhaiterions une réponse aux questions suivantes : Pourquoi la Ville ne communique que deux des quatre noms des cofondateurs ? Pourquoi ce sont ces entreprises et sur quels critères ont-elles été choisies ?

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci beaucoup.

Nous avons effectivement adopté à notre Conseil d'octobre dernier le projet de délibération qui permet la création du fonds de dotation "Paris 2050". Je vous rappelle que son objet est avant tout de pérenniser ce qui a pu être mis en place pendant les Jeux Olympiques avec le fonds "Paris 2024" créé par l'Etat mais qui avait une existence brève uniquement pendant l'année 2024. Il s'agit là de pérenniser dans une stratégie d'héritage parce que de nombreux acteurs économiques souhaitent continuer à accompagner des projets sur le territoire de la Ville de Paris, que ce soient des projets municipaux ou non municipaux d'une autre nature.

Nous avons effectivement eu un retour de la part de la Préfecture de Région lors de la procédure de dépôt des statuts de ce fonds. Il s'est réuni avec les différents collèges, qui étaient prévus dans les statuts, et la Préfecture nous a fait deux remarques et deux demandes de modifications. Voici pourquoi vous avez deux précisions dans ce projet de délibération.

C'est d'abord le fait des mécènes fondateurs. Cela ne veut pas dire qu'ils s'engagent à financer chacun des projets mais ils s'engagent à financer le fonctionnement du fonds. La Préfecture voulait être rassurée sur le fait que l'on avait effectivement des mécènes fondateurs, puisque la Ville n'a pas le droit de financer le fonctionnement de ce fonds, comme vous le savez.

Il y a donc quatre mécènes fondateurs : La Française des Jeux, la Compagnie de Phalsbourg, la compagnie Orange, ainsi que Céline LAZORTHE, cofondatrice de Résilience, une entreprise à mission dans le domaine de l'oncologie. Ce sont les quatre personnalités, personne morale ou personne physique, qui se sont engagées à financer le fonctionnement de ce fonds. On les remercie d'abord de participer à cette aventure. On a mis dans les statuts les deux premiers, qui avaient confirmé leur accord, mais je vous donne très volontiers tous les noms.

Nous avons également modifié l'article 21, à la demande de la Préfecture, pour clarifier de quelle manière la Maire de Paris pourra avoir un avis sur les projets, non pas les projets municipaux et j'y reviendrai juste après, mais des projets qui ne seraient pas portés par la Ville et qui pourraient recevoir du mécénat.

Pour les projets de plus de 1 million d'euros, la Maire de Paris sera informée et pourra demander éventuellement une nouvelle délibération du Conseil d'administration du fonds, si elle estime que les projets en question posent quelque problème que ce soit.

Pour les projets municipaux qui recevraient un mécénat, le Conseil de Paris sera bien sûr saisi à ce moment-là par un projet de délibération sur les conventions de mécénat, comme d'habitude.

Avec ce projet de délibération rectificatif, nous pourrions définitivement lancer ce nouveau fonds de dotations très utile. Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAJ 31).

## **2024 DFA 63 - Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des Finances et des Achats et l'établissement public "Paris Musées".**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 63 relatif à une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des Finances et des Achats et l'établissement public "Paris Musées".

Je donne la parole à Vincent BALADI, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

**M. Vincent BALADI**. - Madame la Maire, mes chers collègues, "Paris Musées" assure la gestion des bâtiments et des musées des dix-sept musées de la Ville de Paris. Le 20 mai 2010, à 3 heures 30 du matin, cinq toiles de maîtres signées Matisse, Modigliani, Picasso, Braque et Léger, avaient été dérobées en une nuit au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Un préjudice, je le rappelle, qui s'élevait à 100 millions d'euros avec des chefs-d'œuvre comme "La femme à l'éventail". Quatorze ans après, les toiles n'ont toujours pas été retrouvées.

Lors de son procès en 2017, le suspect mis en cause avec deux autres personnes pour recel avait déjà été mis en cause et eu quatorze condamnations avant ce vol de grande ampleur. Il a dit d'ailleurs durant son procès qu'il avait connu des appartements privés mieux protégés que ce musée. Je cite : après avoir repéré les lieux et trouvé une baie vitrée qui n'entrait pas dans le champ des caméras de surveillance, il a préparé la vitre pour qu'il n'y ait plus le jour J qu'à la retirer à l'aide de ventouses.

Aussi, j'aimerais vous poser la question de la préservation du patrimoine culturel des Parisiens et surtout les moyens de sécurité mis à disposition par la Ville à "Paris Musées" et ce qu'il en est de ces cinq œuvres.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BALADI, pour votre intervention.

Le projet de délibération porte sur une convention entre la Direction des Finances et des Achats et "Paris Musées", parce que la DFA apporte son expertise, la gestion de la trésorerie, à "Paris Musées" qui reste associé au groupement de commandes passées par la Ville. Mais manifestement votre question ne portait pas dessus et je vais donc répondre sur les éléments de sécurisation et je vous engage à continuer l'échange éventuellement avec ma collègue Carine ROLLAND.

En tout cas, depuis le cambriolage extrêmement important que vous avez cité, qui date de 2010, il y a eu bien sûr une condamnation en 2017 du coupable à plusieurs années de prison, ainsi qu'une amende à verser à la Ville de Paris.

A l'époque, des défaillances avaient été repérées et il y a eu un plan extrêmement important de sécurisation des musées de la Ville de l'ordre de 17 millions d'euros d'investissements entre 2010 et 2015 dans la suite de ce cambriolage, avec en particulier les installations de systèmes de sécurité incendie et anti-intrusion, des équipements de vidéosurveillance, des protections mécaniques et électroniques de toutes natures. Par ailleurs, en parallèle, des travaux de rénovation ont pu être faits depuis 2015 et ont complété les efforts de sécurisation.

Un mot également pour dire que depuis des audits de sécurité sont faits régulièrement par "Paris Musées" et ils pourront vous être présentés plus en détail.

Et un mot peut-être de soutien aux équipes de "Paris Musées" en général, mais je pense surtout au musée Cognacq-Jay qui a subi le 20 novembre dernier, non pas un cambriolage mais un braquage d'une violence inouïe, en présence de visiteurs et d'agents du musée qui étaient là et qui ont été vraiment très choqués par la violence de ce cambriolage.

Dans l'enquête, pour l'instant, en aucun cas la moindre défaillance de sécurité n'est en cause. Je dis pour l'instant et on verra par la suite. C'est bien la violence de la méthode utilisée par les braqueurs et le préjudice important subi qui sont impressionnants en la matière, même si d'autres musées ont subi depuis des faits un peu similaires dans la méthodologie. En tout cas, toute ma solidarité aux agents du musée Cognacq-Jay.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 63).

## **2024 DFA 76 - Hippodrome de Paris-Vincennes (12e). - Avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public pour la concession de l'hippodrome du 6 mai 1976.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 76 relatif à l'hippodrome de Paris-Vincennes dans le 12e - Avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public pour la concession de l'hippodrome du 6 mai 1976.

Je donne la parole à Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

**Mme Brigitte KUSTER**. - Merci, Madame la Maire.

Quel avenir pour l'hippodrome de Vincennes et avec quelles activités ? Quel équilibre économique va permettre à celui-ci de continuer de fonctionner correctement ? Ces questions sont légitimes au moment où nous sommes amenés par ce projet de délibération à autoriser la Ville de Paris à prolonger la concession de l'hippodrome pour huit mois à la SETF, Société d'encouragement à l'élevage de trotteurs français et ce, faute d'avoir réussi depuis début 2022 à faire aboutir la procédure de consultation de renouvellement de la concession.

Ce retard nous est expliqué au regard de la complexité du dossier que vous nous décrivez, d'élaboration du cahier des charges, de remise, d'analyse et de négociation des offres. Il ne pourra donc aboutir avant l'échéance du contrat en cours, à savoir décembre 2024, et nous y sommes.

Aussi, Madame la Maire, vous comprendrez, malgré les raisons invoquées, que nous nous étonnions qu'au bout de deux ans, la Ville de Paris n'ait pu aboutir à une offre crédible et acceptable par les parties concernées. Pouvez-vous donc nous faire un point plus précis de la situation, au-delà de ce qui est évoqué dans le projet de délibération assez succinct, je dois le dire, et développer vos priorités quant à l'avenir de l'hippodrome de Vincennes ?

Ce lieu est emblématique pour les Parisiens et bien sûr pour le monde des courses hippiques, puisque c'est le plus grand hippodrome de France avec 165 réunions de courses par an, dont le Grand prix d'Amérique qui rassemble à lui seul plus de 40.000 personnes chaque année. C'est donc un lieu de prestige à la renommée internationale et incontournable. Le trot et Vincennes sont historiquement liés.

Merci donc, Madame la Maire, Monsieur le Maire, de nous faire le point de votre réflexion actuelle et de nous détailler les objectifs que vous poursuivez pour ce site.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

**Mme Douchka MARKOVIC.** - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention concerne le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour la concession de l'hippodrome de Paris-Vincennes.

En France, 220.000 chevaux participent chaque année à 18.000 courses sur lesquelles les Français parient 9 milliards d'euros.

En 2020, plusieurs affaires judiciaires éclaboussent le milieu des courses hippiques : surperformance de chevaux, soupçons de dopage et de tricheries. A l'époque, un "Complément d'enquête" nommé "Courses hippiques : la grande triche" avait permis de mettre en relief ce monde où le dopage, l'argent et la souffrance animale sont roi.

En 2021, après une vaste enquête dans le monde des courses hippiques, le parquet d'Aix-en-Provence avait mis en examen 6 personnes, dont des entraîneurs et des vétérinaires pour soupçons de dopage et de manipulation des courses.

En 2022, 8 personnes ont été mises en examen à Bordeaux sous le coup de quatre chefs d'inculpation : dopage équin, escroquerie en bande organisée, participation à une association de malfaiteurs et exercice illégal de la profession de vétérinaire.

Visiblement, nous avons un problème avec les courses hippiques.

En 2024, le cavalier olympique américain César PARRA a été suspendu par la Fédération équestre internationale pour maltraitance après la publication de vidéos sur les réseaux sociaux montrant le cavalier maltraiter son cheval avec des coups de cravache dans la tête. Des clichés montrent aussi un cheval la bouche en sang avec d'imposantes blessures aux flancs causés par de violents coups d'éperon.

En oui, nous disposons de nombreux outils pour contraindre un animal à obéir. Cela passe par la sélection des individus les plus dociles, le dressage dès le plus jeune âge, les harnachements pouvant induire de l'inconfort et de la douleur, dont le mors est le plus connu, ou encore l'apprentissage par la punition et la contrainte. Au fil du temps, à cause de la douleur et du stress à répétition, les chevaux finissent par s'éteindre et ne montrent plus de signes de conflit avec le cavalier : c'est ce que l'on appelle la résignation acquise.

Les comportements de lutte, se ruer, se cabrer, secouer la tête, ouvrir la bouche, tirer ses rênes, etc., sont alors remplacés par de la passivité. Les chevaux deviennent apathiques au même titre que les humains souffrant de dépression. Ils sont conditionnés à obéir aux humains et ont appris qu'exprimer leur émotion et leur besoin n'améliore pas leur situation.

Les éthologues dénoncent depuis de nombreuses années les effets désastreux de la vie en box sur les chevaux : comportement dépressif, pessimisme, stress, stéréotypie, agressivité, amoindrissement des capacités d'apprentissage, etc. Pour une vision plus imagée, je citerai Delphine DEBIEU : "La vie en box serait similaire au fait d'enfermer un humain toute sa vie dans ses toilettes et de le laisser sortir uniquement pour aller au travail. Ainsi, le travail habituellement ennuyeux et négatif devient une délivrance." Afin de respecter les besoins naturels sociaux et physiologiques du cheval, il est nécessaire de lui offrir une vie avec des congénères, du fourrage à volonté dans un grand espace où il peut se déplacer librement.

Alors, où je veux en venir, vous dites-vous. En vertu d'une convention d'occupation du domaine public conclue le 6 mai 1976 et entrée en vigueur le 1er janvier 1975, la Ville de Paris a autorisé la société SETF à occuper et exploiter l'hippodrome de Paris de Vincennes pour une durée de cinquante ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le site qui occupe 48 hectares dans le bois de Vincennes et comprend environ 11.000 mètres de surface bâtie est un superbe endroit et je demande juste par cette intervention : s'il vous plaît, ne nous engageons pas encore pour cinquante ans sur une convention avec cet hippodrome. Cette activité doit être remise en cause. Ne nous engageons pas pour cinquante ans. Les Parisiens et les Parisiennes, les futurs élus pourront faire quelque chose de bien plus intéressant sur ce site de 48 hectares et 11.000 mètres carrés de bâti. Je suis sûr que notre Émile MEUNIER pourrait nous trouver un projet extrêmement intéressant sur cet endroit.

Merci à vous.

**Mme Léa FILOCHE,** adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON qui a quand même le dos large sur cette Commission.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Pas de problème, on parle de tout ! Pas forcément avec toutes les suggestions d'Émile MEUNIER, cela reste à voir.

En tout cas, sur l'hippodrome de Paris-Vincennes, d'abord la convention actuelle date de 1976. Elle nous lie à la société d'encouragement à l'élevage de trotteurs français, SETF plus communément appelé "LeTROT", et court jusqu'à la fin de l'année.

Le renouvellement de la C.O.D.P. n'a pas encore abouti, vous l'avez dit, c'est pourquoi ce projet de délibération propose de prolonger uniquement de huit mois, juste le temps d'aboutir. Pourquoi cela n'a pas pu aboutir ? Il y a la



complexité du dossier, qui est citée dans le projet de délibération, et je vais rajouter un élément : l'instabilité gouvernementale dans les derniers mois et dernières semaines n'a pas du tout favorisé les échanges avec le double Ministère de tutelle, d'un côté l'Agriculture et de l'autre Bercy, puisque la société "LeTROT" a le monopole sur l'organisation des courses hippiques. Les modifications au cahier des charges et les éléments de la nouvelle C.O.D.P. devaient être absolument validés par les deux Ministères en question.

Toujours est-il que le projet de délibération prévoit juste huit mois de plus avec le même attributaire, mais une augmentation très importante de la redevance pour près de 700.000 euros juste pour les huit mois et c'est beaucoup plus que ce qu'on avait auparavant.

Pour ce qui est de la prochaine C.O.D.P., puisque c'est ce qui vous occupe principalement, le contenu a déjà été présenté à l'intégralité des groupes du Conseil en Commission de la commande publique en juin 2023. Le cahier des charges maintient l'activité de trot et pérennise les courses hippiques comme activité principale pour une durée beaucoup moins longue que cinquante ans. Mais il impose un certain nombre d'activités complémentaires, annexes peut-être mais très importantes : de l'agriculture urbaine, qui avait déjà commencé et qui est à confirmer, une ouverture à la promenade publique pour tous les promeneurs du bois de Vincennes, de la restauration et différentes activités qui peuvent être ajoutées à ce qui tourne autour des courses.

Puis il y a le sujet du bien-être animal qui avait été ajouté dès le début de deux manières : d'une part, avec le label EquuRES, qui est la première démarche nationale de qualité environnementale et de bien-être équin spécifiquement développée par les entités de la filière. Ce label est un minimal requis qu'il faut pousser à un niveau d'excellence. D'autre part, ce sont aussi des activités complémentaires à but pédagogique et de sensibilisation autour du bien-être animal en général, et du bien-être équin en particulier.

Ensuite, la prochaine convention doit permettre un niveau de redevances attendu pour la Ville tout à fait normal, parce que nos prédécesseurs en 1976 n'étaient pas tout à fait dans la négociation pour une défense des intérêts de la Ville. En termes patrimoniaux, la redevance était absolument marginale depuis quarante-huit années. Il est tout à fait normal, comme nous avons pu le faire sur les hippodromes du bois de Boulogne lors du dernier renouvellement, d'avoir des redevances et un intéressement de la Ville aux recettes nombreuses générées par cette activité à un niveau correct, tout simplement.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 76).

## **2024 DFA 77 - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public du 1er octobre 2021 pour l'exploitation de la buvette située dans le parc Chapelle-Charbon, sis 28-32, rue Moussorgski (18e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 77 : résiliation de la convention d'occupation du domaine public du 1er octobre 2021 pour l'exploitation de la buvette située dans le parc Chapelle-Charbon, sis 28-32, rue Moussorgski dans le 18e arrondissement.

Je donne d'abord la parole à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est une résiliation par anticipation puisque nous allons parler d'une buvette au parc Chapelle-Charbon dans le 18e qui avait une convention pour exploiter cette buvette jusqu'en 2026. L'entrepreneur nous demande, par ce projet de délibération, de résilier avant le terme puisque rien ne fonctionne.

La rédaction de ce projet de délibération interroge énormément entre faible fréquentation du parc - personne ne va là-bas, c'est une confirmation certaine - et conditions météorologiques, c'est surtout l'insécurité qui traîne, les dégradations qu'il a pu subir. Les services de la Ville ont refait les façades et lui-même a investi 100.000 euros. C'est une société qui fonctionne très bien dans tous les autres endroits qu'elle exploite partout en France, sauf dans le 18e arrondissement.

Ce qui consiste à être dans le déni et ne pas considérer que les arguments avancés pour partie dans le projet de délibération, c'est-à-dire l'insécurité, la dégradation sans cesse, les vitres cassées, les jets de pierre, les vols de jardinières, etc., en fait, l'entrepreneur a jeté l'éponge. On va le libérer, je vous rassure, et on va voter ce projet de délibération.

Il m'a été opposé en conseil d'arrondissement un équilibre économique difficile. Renseignements pris, le loyer que vous aviez demandé pour inciter quelqu'un à maintenir une activité dans ce parc était de 500 euros par mois. Une société, qui fonctionne très bien par ailleurs, n'arrivant pas à équilibrer ses comptes quand on lui demande un loyer de 500 euros, il faut être socialiste pour l'expliquer. Et quand vous endettez la Ville, donner des leçons d'économie sur le secteur privé, je pense que c'est un peu exagéré de votre part.

Alors, il va falloir remettre encore en état ce bâtiment. C'est la suite du projet de délibération. C'est une meilleure accessibilité au parc, je ne pense pas que la fréquentation et l'insécurité vont régler ce problème, et des travaux de sécurisation des bâtiments. Il va falloir trouver quelqu'un d'autre, mais après cela qui va vouloir exploiter une buvette dans ces conditions ? Personne. Vous avez créé quelque chose de monstrueux là-bas et personne ne va vouloir y aller.

Dernier point, l'entrepreneur en question avait quand même réalisé des investissements, du mobilier sur mesure, une hotte aspirante dans la cuisine, etc. Il a proposé modestement de tout laisser parce que ce sera utile au futur repreneur. Même cela, vous pouviez éventuellement en faire des biens de reprise et vous l'avez refusé, donc tout partira à la poubelle. C'est la gestion que vous faites, à Chapelle-Charbon mais à Paris en général, que nous avons devant les yeux.

Quand on présente des faits inscrits par les services de la Ville dans un projet de délibération, je vous prierais juste de reconnaître ces faits, de ne pas raconter vos opinions, parce que vous confondez souvent les deux, et de reconnaître ces faits qui sont écrits dans le projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

**M. Jean-Philippe DAVIAUD**. - Merci, Madame la Maire.

C'est bien parce que les jours se suivent et se ressemblent à peu près. Lorsque j'interviens après mon collègue GRANIER, qui fait toujours preuve de nuance et de tact dans ses interventions, cela me donne quelques arguments supplémentaires.

En premier élément, il me semble que les cas de buvettes, dans des grands espaces verts comme celui-là, qui rencontrent des difficultés, ce n'est pas un cas unique. Je peux me tromper et j'imagine qu'on me dira si c'est le cas, mais il me semble que nous avons eu affaire à une situation un peu similaire dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, il y a deux ou trois ans, d'une buvette qui avait rencontré des difficultés.

C'était un peu similaire d'ailleurs, et il n'y a aucune raison de le nier, avec un certain nombre de dégradations, d'actes de vandalisme. C'est une évidence mais résumer des difficultés que rencontrent des tas d'activités économiques à cela, c'est finalement passer à côté du sujet parce que la réalité est que cet opérateur a eu effectivement des difficultés économiques liées à des travaux très importants dans la rue de la Chapelle qui limitaient l'accès au parc. Le fait qu'il y ait une fréquentation insuffisante est aussi vrai. Il y a un certain nombre d'éléments. Par ailleurs, cet acteur, qui a d'autres activités extrêmement prenantes, comme vous l'avez rappelé, n'avait peut-être pas non plus toute la possibilité de se consacrer à l'exploitation de cette buvette.

Voilà, les choses sont assez simples. Il y a eu réellement des difficultés économiques. Il a la sagesse, je dois le dire, d'en tirer les conclusions en demandant la résiliation de cette convention. Je comprends que nous allons tous voter pour ce projet de délibération parce que c'est le bon sens évidemment, mais ne nous trompons pas de diagnostic. Cet exemple plus celui que j'évoquais précédemment doivent plutôt nous inciter à réfléchir à des modèles économiques un peu spécifiques pour les buvettes dans des espaces verts.

Je note que toutes les buvettes n'ont pas de difficultés dans les espaces verts et certaines fonctionnent très bien, mais il y a peut-être une réflexion à avoir sur un modèle un peu spécifique dans ce type de situation.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci beaucoup pour vos interventions.

Monsieur GRANIER, je suis surpris, vous me demandez de manière véhémement de reconnaître les faits qui sont inscrits dans le projet de délibération que je rapporte. Si je rapporte le projet de délibération, je reconnais ce qui est marqué dedans, il n'y a pas de problèmes !

Ce projet de délibération vise effectivement à résilier une convention d'occupation du domaine public tout simplement parce qu'un établissement, une société qui devait exploiter la buvette dans le parc Chapelle-Charbon, n'a pas trouvé son modèle économique. Il y a plusieurs raisons à cela : des actes de vandalisme, une accessibilité insuffisante et peut-être aussi une commercialité pas assez étudiée avec des tarifs appliqués pas tout à fait adaptés.

Jean-Philippe DAVIAUD l'a dit, ce n'est pas la première fois que cela arrive. N'hésitez pas à en parler à M. le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement qui est juste devant vous. Dans le parc André-Citroën, on a eu aussi les mêmes

difficultés avec une buvette, un peu pour les mêmes causes, et nous avons résilié là aussi la C.O.D.P. Nous avons fait ce que nous allons faire avec la mairie du 18e, c'est-à-dire travailler à bien définir le cahier des charges pour que l'on ne se retrouve pas dans une situation avec aucun repreneur. Depuis, des éléments ont amélioré l'attractivité du site avec une nouvelle entrée et aussi plus d'activités.

En tout cas, nous allons travailler sérieusement avec la mairie du 18e pour permettre une nouvelle C.O.D.P. dans des conditions correctes qui permettront un équilibre économique à une structure preneuse et un établissement extrêmement agréable pour le parc Chapelle-Charbon.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 77).

## Compte rendu de la 2e Commission.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons en 2e Commission et je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission, pour cinq minutes maximum.

Madame la Présidente ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci.

Chers collègues, entre nos deux séances du Conseil de Paris, nous avons tenu avec succès une réunion spéciale de Commission consacrée à la Commission du Vieux Paris. Je veux à nouveau ici remercier M. LEGARET et son équipe de leur disponibilité et pour l'intérêt de cet atelier. Prochaine réunion thématique de notre Commission, le mercredi 5 mars 2025 pour la présentation du nouveau Plan "L.I.R.E. à Paris".

Notre Commission était consacrée, vous vous en doutez, à la présentation des budgets de nos quatre adjoints.

Comme dit lors du débat, le budget Culture, Patrimoine, Mémoire est globalement préservé, malgré le flux national, et il est même en légère augmentation.

En ce qui concerne le budget de Carine ROLLAND, le budget global s'élève à 176,5 millions d'euros. Les faits notables sont le maintien des subventions de la Ville envers la création et les acteurs culturels. Du fait de la baisse prévue des remboursements liés à la Philharmonie de Paris, c'est 1,2 million d'euros de plus dans l'enveloppe prévue de 101,7 millions d'euros, même si le remboursement continue d'être le premier poste en investissements.

Des priorités toujours mises et sur l'éducation artistique et culturelle, les bibliothèques et médiathèques avec 7,2 millions d'euros. A prévoir en 2025, la fermeture de plusieurs musées et sites patrimoniaux pour travaux, notamment les Catacombes et le Musée de la vie romantique. Les pertes sont incluses par avance dans la subvention versée à "Paris Musées".

Dix-sept projets de délibération seulement pour ce Conseil, mais un très important avec le DAC 481 qui verse des acomptes à cinquante établissements.

Nous aurons un débat sur le financement des théâtres privés autour des trois vœux présentés au sujet de l'A.S.T.P.

Ensuite, en ce qui concerne le budget de Laurence PATRICE concernant la mémoire, une légère augmentation permettra d'engager les dépenses nécessaires aux commémorations du 80e anniversaire de l'ouverture des camps de déportation nazis. Une commémoration commencera le 27 janvier avec les cérémonies pour les camps d'Auschwitz-Birkenau et elles dureront jusqu'en juin.

A noter que près de 40.000 euros sont alloués au nettoyage de plus de cent plaques de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que 33.000 euros pour soutenir l'exposition "Peuples de l'art" à la bibliothèque Forney.

Pour les événements passés, à noter l'inauguration de la promenade "Rien n'est simple" en hommage à Sempé.

Lundi dernier, Laurence PATRICE déposait des plaques de l'avenue Bugeaud pour Hubert-Germain au musée Carnavalet pour expliquer l'histoire du changement de nom.

Il y a peu de projets de délibération pour ce Conseil, mais nous parlerons de chacun puisqu'ils ont tous fait l'objet d'inscription.

Cinq vœux seront proposés concernant différents hommages à Raoul Minot, Jean Lefebvre, la Commune libre de Montmartre, Saartjie Baartman, ainsi qu'un parcours mémoriel autour de la persécution des femmes, des chasses aux sorcières.

Concernant le patrimoine, c'est un budget de 5 millions d'euros avec des augmentations notables des recettes, notamment la progression du mécénat et des recettes publicitaires. L'essentiel du fonctionnement est fléché sur les archives, la mise en œuvre des fontaines et l'événementiel, comme les Journées du patrimoine et du patrimoine ou encore les cycles de conférences.

Plusieurs restaurations sont prévues pour 2025. Je retiendrai l'orgue de chœur de l'église Saint-Eustache, dont les travaux débuteront en mai 2025, l'église Sainte-Croix des Arméniens ou encore les décors de la Chapelle de la Vierge qui seront restaurés. Les travaux débuteront en janvier 2025 et dureront un an. Pour l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, la façade principale et la façade Est seront nettoyées et la sacristie sera restaurée. Le chantier débutera au second semestre et durera dix mois. Cette restauration est issue du budget participatif 2021. Pour finir, à noter encore les travaux de la toiture de la synagogue de la Victoire.

Deux projets de délibération et un vœu relatifs aux œuvres d'art dans l'espace public parisien concernent la question des socles de statues qui restent inoccupés dans les espaces publics et les jardins parisiens.

Pour finir, Jacques MARTIAL nous a aussi présenté son budget. Le Carnaval de Paris, fort de son succès grandissant, voit son enveloppe augmenter de 23.000 euros. Le reste du budget est consacré aux commémorations de l'abolition de l'esclavage, ainsi que le déjeuner annuel avec les mairies ultramarines lors de l'A.M.F.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

## **2024 DAC 456 - Opposition d'une plaque commémorative en hommage à Christo et Jeanne-Claude au 24, rue Saint-Louis-en-l'Île (4e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 456 qui est l'opposition d'une plaque commémorative en hommage à Christo et Jeanne-Claude au 24, rue Saint-Louis-en-l'Île dans le 4e arrondissement.

Je donne d'abord la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs, on a beaucoup parlé argent depuis hier matin, c'est bien que l'on parle un peu d'art, de culture et ce projet de délibération nous propose d'honorer et de rendre hommage à Christo et Jeanne-Claude, couple d'artistes plasticiens majeurs de la seconde moitié du XXe siècle, connus principalement, en tout cas à Paris, pour avoir empaqueté un certain nombre de monuments, tels que le Musée d'art contemporain de Chicago, le Reichstag de Berlin, le Pont-Neuf en 1985 et bien sûr l'Arc de Triomphe en 2020.

En septembre et en octobre 1985, Christo et Jeanne-Claude ont empaqueté le Pont-Neuf pendant deux semaines avec plus de 41.000 mètres carrés de tissu, attachés par 13 kilomètres de cordes et 12 tonnes de câbles d'acier. De mémoire, d'ailleurs, un opposant avait essayé d'aller couper les cordes et il n'y était pas parvenu, bienheureusement. Des millions de visiteurs avaient observé cette œuvre et cela avait donné lieu à des débats mémorables tout à fait typiques du milieu culturel parisien.

Christo et Jeanne-Claude sont nés en 1935, lui en Bulgarie, elle à Paris. Christo est formé à la sculpture et la peinture aux Beaux-Arts de Sofia. Son nom complet est Christo Vladimiroff Javacheff. Il arrive en France en 1958, il entre en contact avec le critique Pierre Restany et le futur groupe des nouveaux réalistes auquel il s'intègre.

Il peint des portraits de commande, parce qu'il faut bien vivre, mais en parallèle de ses travaux de commande, il réalise des œuvres à partir de petits objets du quotidien, qu'il emballe dans de la toile blanche, enserrés par des cordages. Ce sera le début de ses célèbres emballages qui sont une manière de souligner le quotidien, d'arrêter le regard, de créer un temps suspendu.

Dans ce mot d'emballages que Christo définit lui-même, il y a aussi l'idée du voyage, d'un déplacement, quelque chose de nomade et de fugitif. Cette réflexion a débuté en 1950 à partir d'un pot de peinture. Bien évidemment, il n'est pas d'abord reconnu à Paris, mais sa première exposition a lieu en Allemagne, à Cologne en 1961.

Pourtant, il vit à Paris dans un studio au 24, rue Saint-Louis-en-l'Île et c'est en peignant un de ces portraits classiques de personnes, qui ont les moyens à l'époque d'avoir un peintre pour peindre un portrait, qu'il rencontre Jeanne-Claude. Celle-ci s'avérera une excellente promotrice de l'œuvre de Christo par le biais de la vente des dessins préparatoires, des maquettes et des objets dérivés. Elle a joué un rôle essentiel dans la reconnaissance internationale de Christo.

En 1962, le couple réalise sa première œuvre monumentale : le "Mur de barils de pétrole", rue Visconti, qui marque le début de leur collaboration artistique. C'est aussi avec cette collaboration qu'ils parviennent à s'insérer dans le tissu culturel parisien. Durant les années 1960 et depuis, Christo et Jeanne-Claude sont mis à l'honneur à travers de nombreuses expositions de leur empaquetage à Paris et à l'International.

Ils ont eu une pratique artistique inclassable et singulière, dont la signature est cette forme d'empaquetage. Ils ont travaillé dans le monde entier. Ils ont vécu, c'est vrai, la majeure partie de leur vie à New York, mais leur travail est aussi associé à la Ville de Paris. En témoigne bien sûr la rétrospective "Christo et Jeanne-Claude, Paris !" qui leur a été consacrée au centre Pompidou en 2020 et l'empaquetage à titre posthume de l'Arc de Triomphe la même année.

Il se trouve que le créateur français de street art, JR, va transformer en septembre 2024 le Pont-Neuf en grotte, en hommage au couple Christo et Jeanne-Claude qu'il l'avait mis sous emballage quarante ans auparavant. La fondation Christo et Jeanne-Claude a confié ce projet monumental au photographe et street artiste, qui a acquis une renommée mondiale également avec ses collages éphémères XXL réalisés sur tous les continents.

Le projet a pour ambition d'ouvrir au public, en septembre 2025 pour une durée de deux semaines, et de transformer le Pont-Neuf en une grotte au cœur de Paris. JR imagine de grandes formations rocheuses reliant temporairement les rives droite et gauche de la Seine dans une installation conçue pour être admirée de jour comme de nuit et inspirée par les carrières d'où ont été extraites les pierres qui ont bâti la ville.

Le projet a été présenté à la Maire de Paris qui lui a apporté son soutien. Je rassure mes collègues qui sont à droite de l'hémicycle car la Fondation souligne que le projet sera financé par des fonds privés. C'est Vladimir JAVACHEFF, le neveu de Christo, qui a sollicité l'artiste engagé dans l'art destiné au plus grand nombre dans l'espace public, mais c'est aussi Jonathan HENERY, le neveu de Jeanne-Claude, qui est impliqué. Tous deux ont travaillé pendant trente ans avec le couple d'artistes et désirent leur rendre hommage. Ce sont eux qui ont mené à bien l'emballage de l'Arc de Triomphe en 2021. Ils ont le dernier projet de Christo, qui était dans les cartons et qu'ils espèrent réaliser : la réalisation d'un mastaba, constitué de 410.000 barils vides de pétrole, en plein désert, vraisemblablement en Arabie saoudite. Retour donc au premier projet de la rue Visconti de 1952.

Précision utile pour le Conseil : Christo et Jeanne-Claude ont toujours financé leurs œuvres grâce au secteur privé.

Afin de leur rendre hommage, je vous propose évidemment de manière unanime d'apposer une plaque commémorative là où ils ont vécu à Paris, c'est-à-dire au 24, rue Saint-Louis-en-l'Île.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci chère Dominique KIELEMOËS, pour cette présentation extrêmement complète et je ne vais donc pas en rajouter beaucoup.

Vous l'avez rappelé, Christo et Jeanne-Claude incarnent une vision artistique inclassable qui dépassait, notamment par son gigantisme, les frontières géographiques et les étiquettes. Vous avez rappelé l'empaquetage du Pont-Neuf en 1985 comme celui d'ailleurs posthume de l'Arc de Triomphe en 2021 qui resteront parmi les interventions les plus mémorables de l'histoire de l'art contemporain à Paris, suspendant le regard et créant un dialogue inédit entre patrimoine, chère Karen, et modernité.

La plaque, qui fait l'objet de ce projet de délibération et qui sera apposée sur l'immeuble où ils vécurent et où ils ont débuté leur collaboration artistique, nous rappellera combien Paris a nourri leurs démarches et leur imaginaire. C'est dans ce petit studio qu'a pris forme leur approche singulière de l'éphémère, entre poésie et monumentalité.

Effectivement, cela viendra en écho à l'occasion du 40e anniversaire de l'empaquetage du Pont-Neuf du projet de JR que vous avez décrit, qui va à son tour s'emparer du Pont-Neuf, pour citer en quelque sorte ses prédécesseurs, en le transformant en formes rocheuses tout à fait intéressantes en trompe-l'œil.

On est ravi, on a hâte de voir ce projet et je vous invite en attendant à voter ce projet de délibération et cet hommage à Christo et Jeanne-Claude.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 456.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 456).

## 2024 DAC 459 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Ponge et Jean Dubuffet au 34, rue Lhomond (5e).

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 459 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Ponge et Jean Dubuffet au 34, rue Lhomond dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais à faire quelque chose sur l'apposition de cette plaque parce que Francis Ponge est pour moi quelqu'un de très important. C'est un poète de l'ordinaire, qui a sublimé les choses simples du quotidien, par une écriture précise et profonde nous invitant à changer notre regard sur le monde. Poète de Paris, il a sublimé la Seine dans un texte éponyme.

Jean Dubuffet, père de l'art brut, a révolutionné les arts plastiques en valorisant des formes d'expression souvent ignorées ou marginalisées. A travers son travail sur l'art brut, Dubuffet a donné une place essentielle aux créations de personnes en marge de la société, notamment celles et ceux alors considérés comme fous. En collectant, étudiant et exposant ses œuvres, il a révélé leur incroyable puissance créative, brisant les stéréotypes et repensant les frontières de l'art et de la normalité. Dubuffet nous rappelle que la créativité peut surgir partout, même dans les contextes les plus inattendus et que chaque individu, quelle que soit sa condition, n'importe qui, il ou elle, considéré comme marginal peut être porteur de beauté et de sens.

Le 34, rue Lhomond fut un lieu de réflexion et de création pour ces deux artistes. Cet hommage rappelle combien Paris a été et reste un creuset d'innovations artistiques et culturelles. Nous affirmons ainsi notre engagement à préserver et transmettre la mémoire de ceux et celles qui ont enrichi notre patrimoine collectif. Ces deux artistes incarnent une vision de la culture accessible, inclusive et profondément humaniste, et rappellent que la culture n'est pas un luxe, elle est nécessaire. Leur démarche nous inspire aujourd'hui à repenser nos priorités, valoriser les talents oubliés, respecter toutes les formes de vie et de création et cultiver une société plus inclusive.

Ce geste symbolique réaffirme Paris comme une ville d'avant-garde, tournée vers l'art et la transmission culturelle et aussi sociale. Je salue celles et ceux qui ont permis cet hommage. En honorant Francis Ponge et Jean Dubuffet, nous rappelons que Paris est et restera un phare, un refuge pour les esprits libres et créatifs, pour toutes et tous.

Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

J'invite celles et ceux, qui ont des conversations en binôme qui n'ont pas lieu d'être dans la séance, qu'elles peuvent le faire dans d'autres espaces que celui de la salle du Conseil de Paris.

Pour vous répondre, Madame SOUYRIS, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci chère collègue pour cette très belle intervention. Je ne vais pas trop en rajouter non plus.

Cette séance nous rappelle la mémoire d'un second binôme d'artistes. Mais là, il ne s'agit pas d'un couple, ce sont deux figures effectivement majeures de la création artistique et littéraire du XXe siècle, Jean Dubuffet et Francis Ponge, qui ont habité successivement à la même adresse, dans le 5e arrondissement, au 34, rue Lhomond.

Nous avons la chance, dans le 5e arrondissement, d'avoir beaucoup d'artistes. Il y a quelques jours, on a fêté Marcel Duchamp et aussi Man Ray. C'est vraiment un arrondissement très riche et on va pouvoir faire une nouvelle inauguration tout à fait riche à travers cet hommage à ces deux personnalités de l'art.

C'est un appartement assez modeste par sa taille, mais qui fut le théâtre d'une intense créativité à la croisée des deux univers qui, à leur manière, ont bouleversé les normes établies...

Je ne peux pas parler, ce n'est pas possible. Merci.

D'abord, Jean Dubuffet, comme cela a été dit, était pionnier d'une nouvelle approche artistique de l'art, cet art brut qu'il appelait celui qui pouvait à la fois préserver la différence et l'innocence. Vous l'avez très bien décrit, chère Anne.

Puis vint après lui Francis Ponge, poète, lui, du quotidien, de ce matérialisme qui reconnaît une existence aux objets de notre vie, un parti pris des choses, comme il l'a écrit, qui rend chaque petite chose du quotidien poétique. C'est rue Lhomond qu'il a approfondi sa quête, précise et lucide, autour d'un langage poétique inscrit dans la leçon de la vie, au cœur d'un laboratoire créatif, où les mots et les choses se mêlaient.

Ainsi, nous allons avoir une belle plaque apposée, Madame la Maire, à cet endroit précis pour célébrer non seulement leur héritage, mais aussi la richesse et l'histoire culturelle et artistique de Paris, dans des lieux modestes qui sont devenus des foyers d'innovations et d'audace.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 459.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 459).

### **2024 DAC 460 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mallé Kanté et Moncef Mokrane dans l'escalier qui fait angle entre le passage Boris Vian et le 12, rue de la Goutte-d'Or (18e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 460 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mallé Kanté et Moncef Mokrane, dans l'escalier qui fait angle entre le passage Boris Vian et le 12, rue de la Goutte-d'Or dans le 18e arrondissement.

La parole est d'abord à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Goutte-d'Or se souvient du décès de deux jeunes enfants, Mallé Kanté et Moncef Mokrane, sur un chantier en 1990. Mallé et Moncef ont grandi dans le quartier et, trente-quatre ans après, leur tragique disparition résonne encore au cœur de la Goutte-d'Or, notamment chez la jeune génération. Un drame terrible lié à un chantier non sécurisé à l'époque, au sein duquel Mallé et Moncef ont dû passer pour se rendre au gymnase situé à cet endroit.

C'est pourquoi il nous semblait important d'entretenir la mémoire de ces jeunes garçons au travers d'une plaque commémorative, idée évoquée en Commission de dénomination du 18e arrondissement par mon collègue Mams YAFFA, et à laquelle j'associe Manal KHALLOUK, qui est benjamine du conseil d'arrondissement et qui a réagi à cette proposition lors du dernier conseil d'arrondissement.

Avec cette plaque, nous pourrions donner à la mémoire de ces deux jeunes garçons une place visible dans l'espace public, entretenir la mémoire et partager la douleur de leur disparition avec leur famille, leurs proches et leurs camarades de l'époque.

Cette plaque permettra aussi, d'une certaine manière, de rendre hommage aux nombreux ouvriers qui décèdent sur les chantiers, des disparitions souvent trop anonymes, comme celle d'Amara Dioumassy sur le chantier du bassin d'Austerlitz en 2023.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue et merci aux élus du 18e arrondissement.

Vous l'avez rappelé, la tragique disparition de Mallé Kanté et Moncef Mokrane, le 18 mars 1990, a bouleversé le quartier de la Goutte-d'Or tout entier. Deux enfants d'un quartier populaire qui manquaient alors cruellement d'espaces de jeux pour ses plus jeunes habitants. Deux enfants qui ne faisaient rien d'autre que jouer, explorer, vivre pleinement leur enfance.

Ce drame est donc survenu sur un chantier de la Ville de Paris et il a mis en lumière des négligences inadmissibles. Il a aussi agi comme un révélateur des conditions dans lesquelles vivaient les familles de ce quartier. Un quartier toujours populaire aujourd'hui mais à l'époque extrêmement défavorisé.

Aujourd'hui, la Goutte-d'Or s'est transformée, le gymnase autrefois symbole d'un drame est devenu un lieu de vie et de partage pour les habitants. Mais il est essentiel que nous ne les oublions pas. Cette plaque apposée là où Mallé et Moncef ont perdu la vie est bien plus qu'un hommage, elle est un appel à la vigilance, un rappel que chaque vie compte et que chaque drame doit nous interpeller. En nous souvenant d'eux, nous affirmerons notre responsabilité envers les générations futures pour leur offrir un cadre où grandir en toute sécurité et dignité.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 460.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 460).

## **2024 DEVE 102 - Dénomination "Allée des Marinettes" attribuée à une des allées du square Claude-Nicolas Ledoux (14e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 102 : dénomination "allée des Marinettes" attribuée à une des allées du square Claude-Nicolas Ledoux, dans le 14e arrondissement.

La parole est à Maud GATEL, pour cinq minutes maximum.

**Mme Maud GATEL**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a quatre-vingts ans, les troupes du Général Leclerc entraient les premières dans la Capitale et nous l'avons célébré cet été. Des hommes mais aussi des femmes qui ont mis en péril leur vie pour sauver les nôtres.

Le rôle des femmes dans la 2e DB est peu connu et pourtant elles ont tenu une place centrale, que ce soit les Rochambelles ou les Marinettes. Les Marinettes, engagées d'abord en Angleterre puis en France, ont participé à la Libération de Paris au sein du régiment blindé des fusiliers marins, d'où leur surnom.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour citer ces neuf femmes au courage extraordinaire : Jacqueline Carsignol, Monique et Jacqueline Bardet, Cécile de Jerphanion, Françoise La Chassagne de Polignac, Jeanne Andrei, Jacqueline Cadoret, Yolaine Dagnon et Marie-Louise Courbary. Ces femmes, à l'issue de la guerre, se sont pour la plupart engagées à l'hôpital Necker et sont peu à peu tombées dans l'oubli.

J'avais déposé un vœu au mois de juillet dernier et je remercie sincèrement Mme la Maire d'avoir apporté une réponse si rapide. Nous sommes extrêmement heureux de ce projet de délibération et de cette dénomination dans le square Claude-Nicolas Ledoux, place Denfert-Rochereau, à proximité du musée de la Libération et dans le prolongement de l'avenue du Général Leclerc, à côté de l'allée des Rochambelles qui a été dénommée ainsi à l'initiative de Thierry LE DEZ, élu du 14e arrondissement.

Cela nous permettra de leur rendre l'hommage qu'elles méritent et de célébrer ainsi le courage de ces femmes, de transmettre leur mémoire à travers les générations. Nous voterons donc avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Maud GATEL. Vous l'avez dit, après avoir honoré les Rochambelles, il était juste que nous rendions hommage aux Marinettes, ces neuf femmes volontaires qui, au sein de la 2e DB du Général Leclerc, ont prouvé que le courage n'a pas de genre. Ambulancières, mécaniciennes et bien plus encore, elles ont affronté non seulement les dangers du front mais aussi les préjugés d'une époque, où la présence des femmes dans les rangs combattants était contestée parfois.

Donc, au côté des Rochambelles, les Marinettes ont incarné cet engagement sans faille qui a permis la Libération de Paris et de notre territoire. Des plages de Normandie à l'Alsace, jusqu'au nid d'aigle de Hitler, elles ont porté secours aux blessés sous le feu ennemi avec un sang-froid et une humanité qui forcent l'admiration.

Elles vont se retrouver dans le square Claude-Nicolas Ledoux. Cela prend tout son sens évidemment, et vous l'avez rappelé, puisqu'il y a là le voisin musée de la Libération de Paris. Cela devient un véritable écrin de mémoire rappelant que ces femmes ont écrit une page essentielle de notre histoire collective.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 102).



**2024 DSP 89 - Dénomination du centre de santé Adélaïde Hautval (5e).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 89 : dénomination du centre de santé Adélaïde Hautval, dans le 5e arrondissement.

La parole est d'abord à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe Union Capitale mais aussi maire du 5e arrondissement. Madame la Maire, c'est à vous.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, permettez-moi de remercier vraiment Mme l'adjointe d'avoir accepté si vite d'attribuer le nom d'Adélaïde Hautval au centre de santé municipal de l'Épée de Bois, un médecin qui a porté très haut le serment d'Hippocrate.

Adélaïde Hautval, c'est un destin hors normes, qui d'ailleurs aurait pu tomber dans l'oubli si elle n'avait été amenée à témoigner, presque malgré elle, au moment du procès en diffamation intenté par un ancien chirurgien d'Auschwitz-Birkenau contre l'auteur d'"Exodus".

Adélaïde Hautval aurait pu poursuivre paisiblement sa carrière de pédopsychiatre à l'hôpital de Lannemezan dans les Hautes-Pyrénées pendant toute la guerre et continuer son internat à l'abri des horreurs du nazisme et des camps de la mort, mais le courage inouï de cette Alsacienne, à qui le père pasteur protestant n'avait cessé de répéter toute son enfance et toute son adolescence qu'il vaut mieux sauver sa dignité que sa peau, va en décider autrement.

C'est un concours de circonstances incroyable, elle se rend aux obsèques de sa mère, à Gertwiller en février 1941, elle franchit sans laissez-passer la ligne de démarcation pour récupérer sa valise égarée sur le quai de la gare. Là, elle tient tête à un Allemand qui insulte la France, elle est mise en détention à Bourges, puis elle va défendre une jeune femme juive victime de la rafle du Vél' d'Hiv' qui est jetée sans ménagement dans sa cellule. Elle refuse évidemment de revenir sur ce qu'elle a dit et tout s'enchevêtre, s'accélère. Celle que les nazis appellent l'amie des Juifs est conduite dans un train qui l'amène au camp d'Auschwitz-Birkenau.

Comme elle est d'origine alsacienne, considérée comme aryenne, elle n'est pas tondu, ni envoyée dans les chambres à gaz, mais elle va être affectée à la triste infirmerie "revier", où la mort et la peur sont omniprésentes à quelques dizaines de mètres du bloc 11, où les exécutions se succèdent jour et nuit.

Elle va apporter de l'humanité, de la fraternité, chaque minute au péril de sa vie et elle va refuser obstinément, y compris face à Mengele, de participer aux expérimentations médicales. Elle échappera à la mort à plusieurs reprises, notamment quand le directeur du camp va décider de l'exécuter. Elle va être endormie par la résistance communiste et cachée. Puis elle échappera de peu au typhus.

Après la guerre, elle devient simplement médecin scolaire à Groslay par vocation. En 1965, c'est l'une des premières femmes françaises Juste parmi les Nations, un an après son témoignage dans le procès "Exodus". Puis souhaitant jusqu'à la fin être maître de son destin, cette incroyable personne, qui est atteinte du tremblement essentiel, qui l'empêche de jouer du piano, ce qui était absolument vital pour elle, elle décidera de sa fin de vie.

Cette personne pleine d'humanité mérite que l'on donne son nom, qui plus est à un centre de santé municipal.

Je vous remercie, chère Laurence PATRICE, d'avoir accompagné très rapidement ce vœu. D'ailleurs, quelques livres viennent de paraître sur ce destin qui est sorti enfin de l'ombre.

Merci.

*(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme la sénatrice Anne SOUYRIS, chère Anne.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends prétexte de ce projet de délibération d'abord pour saluer le travail des centres de santé publics municipaux. Je rappelle que le centre de l'Épée de Bois était le plus ancien centre public municipal de Paris. On a tenu à lui rendre vraiment la possibilité d'être de nouveau un fer de lance sur la question centrale de notre service public de santé puisqu'il a été rénové en 2018.

C'était vraiment très important. Je crois qu'il a retrouvé toute sa vigueur avec des spécialistes, en particulier avec la spécialité pour les personnes âgées - j'ai encore un peu ma casquette d'adjointe à la Maire à la santé d'autrefois - parce que c'était très important de revivifier ces centres. J'espère qu'ils vont encore se multiplier et que ceux que nous avons continué de se renforcer, mais je crois que c'est le cas.

Aujourd'hui, ce serait donner ce nom de femme, en plus de cette femme qui est remarquable. Je vois que Florence BERTHOUT a fait le contour de sa vie et je ne vais pas recommencer, mais cet engagement est complètement admirable. C'est très important que cette femme, qui était médecin, qui a eu beaucoup de difficultés,

qui a conduit une vie difficile, qui a toujours été au service des autres puisse prendre toute sa place aujourd'hui à Paris. Adélaïde Hautval s'est occupée aussi en particulier des personnes les plus démunies et c'est vraiment très important.

J'espère que ce nom reprendra aussi sa place dans la vie parisienne de tous les citoyens et citoyennes, avec ce souvenir que la santé est au cœur de nos préoccupations.

Merci beaucoup.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire, Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la maire du 5e arrondissement. Merci, chère Anne SOUYRIS.

Effectivement, attribuer le nom d'Adélaïde Hautval à un centre de santé est un hommage d'une grande force, tant sa trajectoire a été singulière et si exemplaire. Mme la maire en a tracé les grandes lignes : médecin psychiatre et Juste parmi les Nations, elle incarne une résistance, non pas par la lutte armée mais par une éthique indéfectible, celle d'un engagement pour la vie et la dignité humaine.

Je ne reviendrai pas sur ce parcours, mais il est vrai que d'avoir été tout simplement déportée en tant qu'amie des Juifs, c'est déjà une grande marque d'engagement. Surtout, elle a réussi à résister à l'intérieur même de ce camp, puisque soignant ses compagnes de déportation, avec les moyens dérisoires du camp, refusant de participer aux expérimentations médicales nazies, elle a ainsi opposé aux pires violences la puissance d'un devoir moral inébranlable. C'est en cela énorme évidemment.

Ce centre de santé de la rue de l'Épée de Bois s'inscrit dans une histoire marquée par des femmes engagées. Rappelons-nous que sœur Rosalie Rendu a aidé les plus démunis de ce quartier Mouffetard et on peut faire le lien entre ces deux femmes au destin singulier.

Sinon, en dehors de cette dénomination, je voulais répondre à la fois à Florence BERTHOUT, Madame la maire, et aussi à Maud GATEL tout à l'heure. Effectivement, ce sont des dénominations qui ont été vite, parce qu'elles étaient portées par vous deux, et aussi parce que quand on propose justement de belles dénominations de femmes, cela va effectivement beaucoup plus vite.

J'invite tous mes collègues dans tous les arrondissements à porter la voix de femmes et de destins de femmes si singuliers qui méritent effectivement que nous agissions vite pour leur rendre hommage dans Paris.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 89).

## **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Raoul Minot.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 79 est relatif à un hommage à Raoul Minot.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour deux minutes.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Raoul Minot, vous en avez peut-être entendu parler cet été, parce que "Le Monde" a publié une enquête du journaliste Philippe BROUSSARD qui a duré quatre ans et qui a permis de révéler au grand public les actes de résistance de Raoul Minot.

Qui était cet homme ? Il est né en 1893, mort en 1945 en Allemagne. C'était un photographe amateur. Il a été déporté pendant la Seconde Guerre mondiale à la suite de ses activités photographiques sous l'Occupation nazie à Paris.

En mars 1911, il était embauché comme vendeur au grand magasin parisien "Le Printemps". Il est mobilisé en 1914, il fait donc la Première Guerre mondiale dans les tranchées, et il a reçu la Croix de guerre avec médaille de bronze. Après la Première Guerre, il réintègre le magasin, il rencontre sa future épouse, Marthe Bedos, qui jouera un rôle très important dans la reconnaissance de son action de résistance et qui travaille également au "Printemps".

Le travail de ce photographe inconnu et de ses centaines d'images clandestines de Paris et de la vie quotidienne au début de l'Occupation entre juin 1940 et mars 1942 est extrêmement important. Il réalise les tirages de ses photographes grâce au laboratoire photographique du grand magasin "Le Printemps" où il travaille. En novembre 1942, et c'est malheureusement l'histoire aussi de l'Occupation, un délateur non identifié dénonce ses activités. Il est donc arrêté, emprisonné en 1943, déporté en Allemagne où il mourra en avril 1945.

A la disparition de son époux, Marthe Minot, caissière au "Printemps", emménage dans le 6e arrondissement, au 55, rue de Sèvres. Elle y reste jusqu'à sa mort. C'est à partir de cette adresse qu'elle a lutté pendant des années pour reconstituer le parcours de son mari et pour retrouver son corps.

Le musée de la Résistance national détient depuis 1999 une collection des photos de Raoul Minot. Le 11 septembre 2024, l'Office national des combattants et des victimes de guerre l'a officiellement déclaré mort pour la France.

Considérant l'action de Raoul Minot pendant l'Occupation nazie à Paris, le groupe PEC, sur proposition de Céline HERVIEU, émet le vœu que le Conseil de Paris puisse rendre hommage à Raoul Minot en proposant ce qui fera le plus sens au regard de ses actes de résistance pendant l'Occupation.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci chère collègue pour ce vœu.

Nous avons toutes et tous suivi avec passion la série d'articles parus cet été dans "Le Monde", cette enquête fascinante menée par le journaliste Philippe BROUSSARD.

Vous l'avez dit, ces articles ont mis en lumière la vie et l'œuvre de Raoul Minot, photographe amateur et résistant discret. A travers son objectif, il a capturé avec une rare sensibilité le quotidien de l'Occupation à Paris. Des clichés qui témoignent à la fois de la vie sous la contrainte et de la force d'un regard engagé face à l'oppression. Son courage a été non sans risque et, en prenant ces risques, il a été dénoncé. Sans doute s'est-il fait repérer, notamment lors des tirages des photographies.

Le 80e anniversaire de la Libération de notre Capitale et de notre pays nous conduira à inscrire son nom dans la mémoire collective de Paris. Nous travaillerons à identifier le lieu le plus approprié pour lui rendre hommage, un lieu qui reflétera à la fois son talent et son engagement pour la liberté.

Vous l'aurez compris, je ne peux que donner un avis très favorable à ce vœu. Je remercie le groupe PEC de l'avoir déposé et nous avancerons assez rapidement sur ce lieu.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe Paris en commun avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 237).

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartjie Baartman.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartjie Baartman.

La parole est à M. le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, pour deux minutes.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

En écoutant Laurence PATRICE, je me disais qu'elle avait vraiment la plus belle délégation avec tous ces beaux vœux que l'on vient de voter. Je pense évidemment aussi à Francis Ponge, à ses "objeux", et point d'objeux, en revanche, dans cette femme objet dont je voudrais parler un instant. C'est Saartjie Baartman et pardon si je ne prononce pas bien son nom.

Son nom appartient à l'Afrique du Sud d'aujourd'hui, où elle était née. Elle a été longtemps une figure que l'histoire a chassée, comme celle de beaucoup de femmes, qui nous renvoie à des injustices du passé que l'on aimerait oublier. Elle en a été le reflet, le corps et même le visage pendant une partie du XIXe siècle. Elle a certes été érigée en célébrité, mais une célébrité moquée, avec notamment ce sobriquet aguicheur qui était celle de Vénus hottentote.

Elle était née autour de 1789 dans l'actuelle Afrique du Sud, vendue en esclavage puis exhibée comme phénomène de foire. A l'époque, les zoos humains connaissaient un grand succès en Europe. Elle a été à Londres, ensuite envoyée à Paris quand elle a lassé, exposée au Jardin des Plantes et soumise à des conditions de vie sordides qui sont sans doute à l'origine de sa mort en décembre 1815. Toute sa vie, fétichisée, porteuse de noms plus ou moins respectueux, plutôt moins, comparée à des animaux par les scientifiques français Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire.

Il est indiqué dans les Archives nationales qu'elle est décédée place de Valois aux alentours des fontaines du Palais Royal. C'est pourquoi un ancien camarade, l'administrateur du domaine national du Palais-Royal, Aymeric Peniguet de Stoutz, à qui je voudrais rendre hommage ici, avait suggéré de lui faire cet honneur de l'apposition d'une plaque.

Comme je l'ai fait au conseil de Paris Centre, je suis heureux de relayer au Conseil de Paris cet hommage mérité. Il vient honorer à la fois posthument Saartjie Baartman et réparer l'injustice raciste qui l'a touchée. Mais aussi, en lui rendant hommage, c'est réécrire un peu l'histoire, comme nous le faisons, en donnant plus de visibilité à des minorités, que ce soit des personnes noires comme des personnes LGBTQIA+, comme nous le faisons dans le Marais, et à des femmes aussi. Nous avons un très beau livret des femmes du Marais et bientôt des femmes de Paris Centre qu'elle viendra rejoindre.

Je voudrais simplement conclure en disant que si elle est devenue le symbole des avancées concernant la restitution des biens culturels et symboliques, lorsque la France avait rendu la dépouille de l'artiste à l'Afrique du Sud en 2002, après le vote, il avait fallu une voie spéciale de restitution. En apposant une plaque en son hommage, c'est aussi un autre récit de l'histoire que nous proposons et une autre manière de raconter l'histoire.

Je vous appelle donc à voter ce vœu. Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Monsieur le Maire, cher Ariel WEIL, pour ce vœu.

Je me réjouis effectivement de cette belle et juste initiative pour un hommage, il est vrai bien tardif, aux souffrances infligées à Saartjie Baartman, cette femme dont la dignité a tant été atteinte par ceux qui la qualifiaient de Vénus hottentote.

Vous l'avez rappelé, mettre en lumière ces pages, trop souvent tues et sans doute aujourd'hui méconnues par les jeunes générations de notre histoire esclavagiste précoloniale et pseudoscientifique, est un devoir.

Paris a d'ailleurs tenu à plusieurs reprises et en plusieurs lieux à témoigner du sort fait aux hommes et aux femmes exhibés dans les zoos humains. Ainsi, il y a une plaque au Jardin d'Acclimatation. Puis, dans le précédent Conseil, nous avons voté aussi une plaque qui sera apposée au lieu du Magic City qui avait aussi un zoo humain.

L'exploitation, l'humiliation, le mépris, le racisme débridé ont aussi entouré la vie de cette femme, dont même le nom a été oublié au profit de qualificatifs méprisants destinés au public français.

Tout cela nous oblige. Bien évidemment, je donne un avis tout à fait favorable à ce vœu, dont je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 du groupe Paris en commun avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 238).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la Commune libre de Montmartre et à son ancienne maire, Marielle Frédérique Turpaud.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 81 relatif à la Commune libre de Montmartre et à son ancienne maire, Marielle Frédérique Turpaud.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE pour deux minutes.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela faisait plusieurs mois qu'avec quelques collègues du conseil du 18e arrondissement, tout particulièrement notre chère Danièle PREMEL qui s'occupe de la mémoire au sein de l'Exécutif, nous souhaitions proposer officiellement à nos conseils, au conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, de célébrer et rendre hommage à l'une des institutions la plus attachante de Montmartre : la Commune libre.

Dans nos territoires, nos terroirs, il existe une sorte de métaverse, un monde parallèle, un monde qui ne se prend pas au sérieux mais qui prend très au sérieux le fait de célébrer l'absurde et de se rassembler autour de la joie et la poésie.

Ce folklore, on le retrouve partout en France, en Europe et à travers le monde. On le retrouve tout particulièrement à Montmartre. Comme beaucoup ailleurs mais surtout sur la Butte, nous avons donc notre petit métaverse local qui tente de réinventer nos codes de gouvernance classiques et qui est constitué d'une République, d'une confrérie vineuse mais aussi d'une Commune libre.

Ce monde parallèle est incarné par ces institutions et tout particulièrement par la Commune libre, dont les statuts ont été déposés en 1921 et dont le but est l'entraide aux artistes. Une association qui va d'ailleurs rapidement organiser des fêtes et des manifestations, comme la traversée de Montmartre à la nage, la course de côtes, la rue Lepic ou encore la descente à vélo des escaliers de la rue Foyatier, mais ce sont aussi des banquets de chansonniers, des poésies, des défilés.

Très attachée aux valeurs laïques et républicaines, la Commune libre de Montmartre organise chaque année le réveillon républicain, des mariages montmartrois en toute fantaisie. Elle poursuit la tradition des soirées artistiques et culturelles du "Bon Bock" et elle participe activement aux vendanges de Montmartre.

Ce monde parallèle réinvente les codes que nous incarnons ici dans notre Conseil avec autodérision mais surtout avec passion. La Commune libre a d'ailleurs coutume de se définir comme un contre-pouvoir loufoque, culturel et solidaire, avec une devise : art, bonté, gaieté. Sa mairie se trouve accueillie aujourd'hui place du Tertre au sein du cabaret "Chez ma cousine" au 12, rue Norvins.

Si dans tout ce folklore montmartrois, en tant qu'élu, je n'avais qu'une seule chose à retenir, c'est la bienveillance, l'humanité, la fantaisie et le bonheur. Tout cela à la fois, la Commune libre l'incarne depuis maintenant plus de cent ans. De nombreux maires se succéderont pour incarner cette association et cette Commune libre, dont une femme, Marielle Frédérique Turpaud, indéboulonnable, qui a veillé sur sa Commune libre durant dix-sept ans avec une seule volonté : apaiser.

Une femme maire à la remarquable érudition et un sens inégalé de l'à-propos, une réputation de dessinatrice et d'écrivaine poétesse respectée. Marielle Frédérique Turpaud a contribué à redonner à la Commune libre de Montmartre la place qu'elle méritait, recherchant l'harmonie et la concorde entre toutes les associations montmartroises, en lien évidemment avec la volonté, dont je vous parlais plus haut, qui celle d'apaiser.

Nous pouvions l'écouter lors de notre traditionnel banc des vendanges, à l'occasion de la fête des vendanges de Montmartre. Un banc et une scène sur laquelle il fallait parfois, pour elle, se frayer un chemin au milieu des élus, ce qui n'est jamais simple, mais aussi au milieu d'autres associations présidées par des hommes pour qui parfois faire une place à la Commune libre et de surcroît à une maire femme, était bien difficile.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Mais elle ne se laissait pas faire, Marielle ne s'est jamais déconcentrée par les remarques sur scène, toujours le verbe haut. Elle s'est éteinte le mardi 19 mars dernier et nous savions sa santé fragile.

Mes chers collègues, au travers de ce vœu, je vous propose de célébrer le bon, l'apaisant et de célébrer Marielle.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Vous avez dépassé trois minutes. Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire Laurence PATRICE.

Merci de vous rappeler que c'est deux minutes et pas trois minutes et demie.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, cher collègue pour ce double vœu qui nous invite à célébrer deux dimensions essentielles de l'histoire de Montmartre.

Il y a, d'une part, la Commune libre qui incarne depuis plus d'un siècle cet esprit singulier fait de convivialité, d'audace et d'irrévérence. Un espace de liberté et de création aussi qui a traversé les époques. D'autre part, il y a la disparition, il y a quelques mois, de Marielle Frédérique Turpaud, figure emblématique de cette Commune libre, pour son engagement, son énergie et son attachement au quartier. Elle a su perpétuer cette tradition tout en y apportant sa touche personnelle.

Ce double hommage à une institution et à une personnalité locale est une manière de valoriser cette mémoire vivante qui contribue à l'identité de Montmartre.

J'é mets donc un avis favorable à ce vœu. Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 239).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie municipale en hommage à Jean Lefebvre.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 82 relatif à la dénomination d'une voie municipale en hommage à Jean Lefebvre.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour deux minutes, cher Jack-Yves.

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

A mon corps défendant, mais au fil des années, c'est vrai que je me suis un peu spécialisé dans les attributions, les dénominations de lieux de Paris à des acteurs comiques. Je me rappelle avoir donné, il y a quelques années, le nom d'une place, qui est maintenant entre le 13e et le 14e arrondissement, à Coluche. Il y a quelques mois, chère Madame, vous aviez accepté notre proposition d'attribuer un lieu de Paris à Bourvil. Et comme nous sommes en fin d'année et que c'est toujours l'occasion à la télévision de proposer des films un peu cultes qui réjouissent les familles, j'ai pensé à Jean Lefebvre.

Il avait une tête, une voix, un visage reconnaissable entre mille. Il appartient à des grands films, comme "Les tontons flingueurs", "Le gendarme à Saint-Tropez" ou "La 7e compagnie", dont l'humour traverse des générations. Nous avons tous en tête des scènes culte de ces films. Je pense à cette fameuse scène, dans le film "Les tontons flingueurs", où ils sont tous dans une cuisine, avec Bernard Blier, Lino Ventura, Francis Blanche, en train de boire un breuvage qu'ils appellent le "bizarre", une gnole de contrebande qui est cachée sous l'évier. Voilà une scène qui ravit toujours les téléspectateurs et les cinéphiles.

Jean Lefebvre a commencé sa carrière comme beaucoup d'acteurs à Paris. Il a été élève du Conservatoire de Paris. Il est entré après dans la célèbre troupe "Les Branquignols", qui était dirigée par Robert Dhéry. Il a fait un passage outre-Atlantique à New York, avec Robert Dhéry et "La plume de ma tante". Puis il est revenu à Paris. Il s'est exercé au théâtre et dans des compagnies à succès, tel que "Je veux voir Mioussov", "Qui est qui", "Le grand standing", "oui patron" ou encore "L'entourloupe". Il est devenu un des visages familiers du cinéma français. Il a bien sûr eu des rôles burlesques, qui lui ont valu un grand attachement et une grande sympathie du public, notamment "La 7e compagnie", où il interprète le soldat Pitivier : "J'ai glissé, chef !".

A travers ce vœu, notre groupe souhaite rendre hommage à cette longue tradition de l'humour français que je qualifierai bon enfant et un âge d'or du cinéma dans notre pays que les Français, parmi eux les Parisiens, regardent avec une tendresse empreinte de nostalgie.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, cher Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Mme Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue Jack-Yves BOHBOT, qui nous offrez cette petite minute comique d'évocation des grands acteurs de la comédie et du cinéma français.

Le vœu présenté aujourd'hui a le mérite effectivement de sortir de l'ombre cette figure du cinéma populaire français que fut Jean Lefebvre. Acteur prolifique, il fut un visage familier des grandes comédies d'après guerre et des franchises à succès, telles que "La 7e compagnie", ou celle des gendarmes avec beaucoup d'épisodes. Puis, ce sont évidemment les fameux "Tontons flingueurs", qui ne sont pas une franchise mais est un chef-d'œuvre à part entière.

C'est un talent attachant, cantonné à des seconds rôles, il est vrai, mais qui a su marquer une époque et une forme de cinéma, où la légèreté primait sur l'introspection.

Je vais donner un avis favorable à ce vœu. Je vais quand même signaler qu'une avenue, ce ne sera peut-être pas le cas, mais on va voir comment rendre hommage à Jean Lefebvre dans l'espace public parisien par une plaque ou tout autre chose, nous verrons.

J'ai effectivement Bourvil en gestation, si je puis dire.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - En attendant Bourvil en gestation, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 240).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un parcours mémoriel parisien autour de la persécution des femmes.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 83 relatif à un parcours mémoriel parisien autour de la persécution des femmes.

La parole est à Mme la présidente Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu, nous y travaillons depuis longtemps et je suis heureuse de vous le présenter. Il revient sur la persécution des femmes depuis le Moyen Âge et particulièrement à l'époque moderne.

Persécutées parce qu'elles ne rentraient pas dans le moule, parce que sans enfant, parce qu'elles auraient pactisé avec le diable ou, pire encore, eu des relations sexuelles avec ce dernier, parce que guérisseuses ou sages-femmes, parce qu'elles détenaient une pharmacopée et des savoirs ancestraux que les théologiens masculins, qui tentaient d'établir les fondements de la science et du savoir, refusaient de reconnaître.

En un mot, persécutées parce que détentrices d'un savoir que les hommes ne voulaient pas partager. Ces femmes devenaient dès lors des sorcières que des ouvrages, comme "Marteau des sorcières", fameux bréviaire des chasseurs de sorcières, ont largement contribué à poursuivre en légitimant ces violences.

Nous le rappelons dans le vœu, ces persécutions, souvent basées sur des rumeurs, ont conduit à des tortures et des assassinats sous prétexte de sorcellerie, notamment à Paris, où des procès célèbres ont eu lieu. Celui de Jeanne de Brigue, dite "La Cordelière", comme beaucoup se termina sur un bûcher, où elle fut brûlée vive le 19 août 1391.

Mes chers collègues, alors qu'aujourd'hui les féminicides sont un fléau et que la lutte contre les violences faites aux femmes doit redevenir une priorité nationale, le combat de reconnaissance des sorcières est devenu symbolique. Cette répression de la sorcellerie peut en effet être lue comme une métaphore de la condition féminine à travers l'histoire. Les travaux de Mona CHOLLET ont largement contribué à vulgariser cette vision d'une manifestation de l'hégémonie patriarcale.

Alors, avec ce vœu, nous souhaitons sensibiliser le public à une partie souvent méconnue de l'histoire, en créant un parcours mémoriel, un itinéraire historique dans Paris pour rappeler les persécutions subies par les femmes accusées de sorcellerie, et aussi en organisant une cérémonie annuelle de commémoration sur la place de l'Hôtel de Ville, où longtemps un bûcher était installé.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire, Laurence PATRICE.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, je me réjouis, si on peut dire vu le thème, de ce vœu qui en tout cas nous invite à revisiter une période fort sombre de notre histoire.

Avant l'Edit de 1682, qui a permis que la sorcellerie ne soit plus considérée comme un crime, des milliers de bûchers furent allumés sur le territoire, notamment à Paris. Beaucoup de femmes, des milliers de femmes furent dénoncées, persécutées, jugées comme sorcières et brûlées vives, ou bien pendues non sans avoir été au préalable torturées pour les forcer à abjurer leur prétendue hérésie, qu'il s'agisse de femmes qui pouvaient donner des soins ou d'autres qui étaient tout simplement différentes. En effet, quel était le crime de ces femmes ? Souvent, c'était simplement de vivre hors des normes sociales, d'oser tout simplement s'émanciper et d'être libres.

Bien évidemment, vous l'avez rappelé dans votre présentation, ces persécutions alimentées par la peur ne sont pas tout à fait un vestige du passé. Sous d'autres formes, les mécanismes de contrôle et de violences faites aux femmes perdurent. Les bûchers bien évidemment ont disparu, mais les féminicides restent cependant un fléau bien actuel. Chaque année en France, plusieurs dizaines de femmes sont tuées, souvent par des conjoints ou ex-conjoints. Ces crimes ne sont pas des faits divers, ils sont l'héritage d'une société où les violences faites aux femmes ont longtemps été tolérées, voire institutionnalisées, comme c'était le cas de ces chasses aux sorcières.

Donc pourquoi pas un parcours mémoriel sur les chasses aux sorcières qui serait bien plus qu'un geste historique : ce serait un outil de réflexion, de sensibilisation, une manière aussi de relier les luttes d'hier à celles d'aujourd'hui, et de nous rappeler notre devoir collectif de construire une société enfin égalitaire et respectueuse.

J'émetts donc un avis très favorable à ce vœu qui mêle mémoire et engagement contemporain. Il mêle aussi mémoire et histoire et je suis sûre que nous saurons y travailler ensemble avec ma collègue Karen TAÏEB.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 241).

### **2024 DAC 43 - Avenants à conventions d'équipement pour prolongation des délais et ajustements avec 12 structures culturelles.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 43 : avenants à des conventions d'équipement pour prolongation des délais et ajustements avec douze structures culturelles.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour cinq minutes maximum.

**Mme Brigitte KUSTER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération prévoit plusieurs avenants à des conventions d'équipement afin de permettre à différentes structures culturelles de poursuivre des travaux de rénovation à la suite de nombreux retards. Je souhaite revenir ici plus précisément sur le cas du Théâtre de la Ville, car je trouve que le projet de délibération mérite quelques éclaircissements.

En effet, lorsque nous l'examinons, ce projet de délibération revient sur les différentes causes de la programmation de ces avenants : indisponibilité des entreprises, difficulté d'approvisionnement matériel et technique, difficulté pour prévoir les interventions entre les spectacles programmés. Nous concevons bien sûr tout ceci. Certains travaux d'ailleurs sont programmés depuis plusieurs mois et nous entendons que des structures puissent avoir besoin d'une subvention d'équipement supplémentaire pour réaliser leurs travaux d'aménagement ou des achats.

Néanmoins, dans le cas du Théâtre de la Ville, des questions se posent. Je ne vais pas revenir sur l'explosion des coûts des travaux et le retard accumulé, nous en avons déjà suffisamment parlé au sein de cet hémicycle. Tout de même, je m'interroge sur la nature des équipements et sur les espaces du Théâtre de la Ville concernés par l'avenant ici prolongé. Lors du Conseil de mars 2023, nous avons voté l'accompagnement du programme de rééquipement du théâtre pour 1.500.000 euros, dans le cadre de la troisième phase de travaux et de rééquipement du Théâtre de la Ville et après avoir déjà attribué des subventions à hauteur de 1.450.000 euros en 2021 et 2022.

A l'époque, le programme visait le rééquipement scénique et technique du théâtre, des aménagements nécessaires à la bonne exploitation du site, au bon accueil des équipes, des artistes et du public. Tout cela d'ailleurs était précisé dans le cadre de l'avenant n° 2 à la convention sur le projet d'équipement de décembre 2021. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Aussi, pouvez-vous nous préciser davantage ce qui est explicitement concerné par la prolongation de cet avenant et que nous ne trouvons pas dans le projet de délibération que nous sommes appelés à voter ?

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame KUSTER. Je note que Conseil après Conseil, votre intérêt pour le Théâtre de la Ville se fait de plus en plus vif. Je m'en réjouis, d'ailleurs.

Pardon ? Vous ne pouvez plus parler du Châtelet, donc vous parlez du Théâtre de la Ville. Mais bien sûr et nous pouvons parler de tout, du théâtre du Châtelet et du Théâtre de la Ville dans cet hémicycle, notamment lorsqu'il s'agit de parler du soutien que nous apportons aux établissements culturels liés à la Ville, à la collectivité, à commencer par le théâtre Sarah-Bernhardt.

Vous avez parlé d'une explosion du coût des travaux. Je ne vais pas vous refaire l'exposé sur la justification du coût des travaux. Nous n'avons de toute façon pas tout à fait la même compréhension de ce que coût veut dire, puisque nous considérons que nous investissons pour que ces établissements culturels vivent bien, vivent mieux, accueillent toujours bien et toujours mieux les publics, les équipes artistiques et les équipes techniques.

Ce qu'il s'est passé à Sarah Bernhardt, ce ne sont pas seulement des travaux, c'est une transformation de l'équipement à part entière, avec la construction d'un hall, qui est aussi un lieu de spectacles et de débats, la création d'une salle tout en haut appelée salle de la coupole, et la transformation, que vous avez évoquée, de ce que l'on appelle les cintres. C'est notamment la capacité à passer d'équipements manipulés, utilisés manuellement et qu'il



fallait activer à la force des bras des équipes techniques, à un cintre complètement numérisé. C'est de cela qu'il s'agit pour préciser et affiner les coûts. Ce ne sont en aucune manière des dépenses inexplicables ou inutiles.

Je voudrais, par ailleurs, me pencher sur le contenu du projet de délibération qui prévoit aussi d'équiper la salle Marius Magnin, nouvelle salle exploitée par le Théâtre 14, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement comme son nom l'indique, mais aussi sur la subvention proposée au Théâtre 13 pour améliorer le confort de travail de ceux qui y évoluent.

Puis, le théâtre Mogador, salle magnifique, principalement dédiée à la comédie musicale, un théâtre privé parisien, bénéficiera à l'occasion de cette subvention de travaux liés à l'isolation technique, la sécurité, la mise aux normes de toiture. Manière de signaler, s'il en était besoin, que notre soutien reste constant et important aux théâtres privés. Nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard dans cette séance.

Mais puisque nous parlons d'équipements culturels soutenus par la Ville, je ne peux terminer mon propos sans évoquer ce qu'il se passe en ce moment à la Gaîté Lyrique. C'est une situation particulièrement préoccupante - malheureusement pas inédite parce qu'elle fait écho à ce qu'il se passa, il y a quelques mois, à la Maison des Métallos et au Centquatre - qui voit ce lieu culturel particulièrement impliqué dans les enjeux de société. La Gaîté Lyrique se qualifie elle-même aujourd'hui de "fabrique de l'époque" qui voit ce lieu occupé par plus de deux cents jeunes adultes en demande d'hébergement d'urgence.

Je le redis ici avec force, j'associe bien sur ma collègue Léa FILOCHE à mon propos : les lieux culturels ne sont pas faits pour devenir des lieux d'hébergement d'urgence, pour suppléer les failles d'autres institutions, notamment de l'Etat en la matière.

Depuis le 10 décembre, plus de deux cents jeunes adultes sont abrités au sein de la Gaîté Lyrique qui, faisant face à son devoir d'humanité et de dignité, a décidé de ne pas les expulser. Nous comprenons absolument cette situation, mais que faire ?

Nous avons écrit avec Léa FILOCHE, aux côtés de la Maire de Paris, au Préfet de la Région Ile-de-France. C'était il y a cinq ou six jours, sans accusé de réception pour le moment, pour demander que l'Etat prenne ses responsabilités. C'est la compétence de l'Etat que de veiller à l'hébergement d'urgence des jeunes adultes. C'est le cas ici et l'Etat ne répond pas.

La Ville prend sa part depuis des mois. Elle supplée le fait que l'Etat ne les héberge pas. Nous mettons à disposition des gymnases, des écoles inoccupées, et bien d'autres lieux, des lycées pour des familles. Pas moins de cinq cents jeunes sont actuellement hébergés par la Ville dans des lieux non pérennes. Il s'agit d'éviter qu'ils survivent à la rue, mais ce ne sont pas des solutions pérennes.

Je profite de ce qui m'amène à prendre la parole ici, à savoir le soutien aux lieux culturels, pour dire que ces lieux sont les plus appropriés pour évoquer ce qui traverse l'époque, pour être des caisses de résonance pour aborder ces débats, mais certainement pas pour suppléer les failles d'un Etat que nous appelons de nouveau à ses responsabilités. Mme DATI, membre du Gouvernement, n'est plus là, mais je suis certaine qu'elle entendra cet appel, elle qui est aussi Ministre démissionnaire de la Culture, néanmoins Ministre de la Culture.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 43).

## **2024 DAC 94 - Subvention (50.000 euros) à l'association "Orchestre symphonique Divertimento" et convention.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 94 : subvention de 50.000 euros à l'Orchestre symphonique Divertimento et convention.

La parole est à M. Florian SITBON, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération propose d'attribuer, dans le cadre de la politique en faveur de la musique symphonique, une subvention exceptionnelle de 50.000 euros à l'Orchestre symphonique Divertimento.

Cet orchestre, fondé en 1997 par la cheffe Zahia ZIOUANI, propose au public depuis vingt-cinq ans des concerts originaux et ambitieux, alignant le répertoire classique à la musique d'aujourd'hui, valorisant la création contemporaine et l'association avec d'autres esthétiques.

Zahia ZIOUANI est une femme qui a grandi dans le département de la Seine-Saint-Denis, plus précisément dans la ville de Stains où réside l'Orchestre symphonique Divertimento aujourd'hui. Un film sur sa vie a été réalisé en 2022 et de nombreux reportages ont mis en valeur son action au sein de ce projet artistique exemplaire.

Zahia ZIOUANI a d'abord fréquenté le conservatoire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle a par la suite dirigé le conservatoire de Stains et elle a toujours été une grande militante, une militante acharnée de la lutte contre le déterminisme culturel. Pour cela, elle a d'abord développé l'idée qu'arrivant dans un conservatoire, un enfant doit d'abord avoir une proposition de divers instruments avant de choisir son instrument. Sans quoi les enfants se tournent seulement vers les instruments auxquels ils ont eu accès, dont ils ont connaissance, ce qui crée évidemment un déterminisme culturel et empêche l'émancipation sociale que l'art offre. Cette idée a inspiré notre réforme des conservatoires.

Ensuite, Zahia ZIOUANI a été l'une des impératrices, d'abord avec l'A.P.S.V., l'Association de prévention du parc de la Villette, du bien connu projet "Demos" qui est abrité maintenant par la Philharmonie. Ce projet est un système de prêt d'instruments pour abolir les freins qui pèsent sur les classes sociales défavorisées n'ayant parfois pas la possibilité de payer les coûts importants d'un instrument de musique pour leur enfant.

Cet orchestre porte, avec une grande détermination, un projet qui vise donc à lutter contre l'exclusion, favoriser l'accès à la culture dans un territoire fragile économiquement. Implanté depuis 2005 en Seine-Saint-Denis, cet orchestre de 70 musiciens effectue une trentaine de concerts par saison en Ile-de-France et à l'étranger. Il effectue de nombreuses actions de sensibilisation et des concerts éducatifs auprès des jeunes publics et de publics de tous âges.

Il intervient à différents endroits et en différents domaines avec des structures de la Ville de Paris. Lors de l'Olympiade culturelle, l'Orchestre Divertimento a créé de nombreux spectacles et projets pédagogiques associant la musique symphonique et le sport. C'est dans ce cadre qu'un grand concert inclusif "Symphonie Les nouveaux mondes", réunissant 600 chanteurs de chœurs amateurs d'Ile-de-France et des élèves de l'Institut national des jeunes aveugles, a été proposé en septembre à la Philharmonie de Paris, associant également la compagnie de Mourad MERZOUKI, un escrimeur handi ou encore un ride BMX.

L'orchestre a participé durant l'été aux cérémonies des Jeux olympiques, offrant une véritable vitrine mondiale à cette initiative exemplaire qui vise à utiliser la musique symphonique comme vecteur d'inclusion sociale, de partage et d'égalité des chances.

C'est bien sûr pour toutes ces raisons, chers collègues, que je vous appelle à soutenir dans cette année des J.O.P. l'engagement de cet orchestre qui a fait honneur à notre pays, et donc de voter la subvention exceptionnelle de 50.000 euros qui leur est proposée.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Florian.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Florian SITBON, vous avez formidablement parlé du formidable projet de la formidable Zahia ZIOUANI.

Quelle émotion, lorsque le 11 août 2024, dans le Stade de France, a commencé à monter la musique symphonique de cet ensemble dirigé par celle que nous sommes nombreux à appeler Zahia, son grand sourire, tous ces musiciens et ces musiciennes autour d'elle.

Savez-vous qu'elle reçut après cette cérémonie de nombreux appels de l'étranger encore étonné de voir une femme chef d'orchestre diriger la cérémonie de clôture des Jeux olympiques, la deuxième cérémonie d'une série de quatre. Nous en sommes encore là, malheureusement, dans un certain nombre de pays du monde. Zahia ZIOUANI fait partie de celles et ceux qui se battent pour rendre la culture accessible à toutes et tous, sans distinction de genre ni d'origine sociale, comme vous l'avez très bien dit, cher Florian.

Puis nous avons retrouvé quelques jours après, place des Fêtes, la même chef d'orchestre, un ensemble plus resserré, composé des jeunes élèves de l'académie Divertimento, parce que Divertimento est aussi cela : c'est la participation à "Demos", c'est une académie qui forme de jeunes musiciennes et musiciens.

Pour toutes ces raisons et tout ce que Divertimento représente de plus et que je n'évoquerai pas ici plus longuement, je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 94).

## **2024 DAC 99 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 99 : subventions de fonctionnement et d'équipement de 15.295.751,69 euros et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour cinq minutes.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite d'abord saluer le travail des équipes de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris qui œuvre chaque jour pour proposer aux Parisiens une programmation musicale et artistique d'une très grande qualité.

Cet établissement contribue pleinement au dynamisme culturel du 19e arrondissement et permet, qui plus est, de faciliter l'éveil musical des jeunes Parisiens, à travers des ateliers pédagogiques et des expositions temporaires toujours très pertinents et de toucher des publics éloignés de la culture, notamment grâce au projet "Démos". Les chiffres de l'affluence de visiteurs et de spectateurs sont excellents. Nous nous en réjouissons sincèrement.

Cependant, comme nous l'avons régulièrement rappelé, nous regrettons l'explosion des coûts dus notamment aux intérêts très élevés du prêt contracté par la Ville de Paris par le biais de l'association montée initialement pour porter le projet. Évaluée à 173 millions d'euros lors de son préprogramme en 2006, la construction de la Philharmonie de Paris a en réalité coûté 534 millions d'euros.

La Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France avait relevé que le choix de gestion était générateur de coûts importants pour la Ville de Paris. Elle pointait notamment un mode de financement qui ne lui paraissait pas adapté, une dérive des coûts et des délais. En effet, en choisissant de faire souscrire un emprunt par l'association créée pour l'occasion et d'en assurer la garantie et le remboursement dans le temps à travers des subventions, la Ville de Paris s'est exposée à des surcoûts et des intérêts très élevés, dont nous payons encore les conséquences aujourd'hui. Or, comme l'Etat, la Ville aurait pu bénéficier de conditions plus intéressantes.

Cela relève purement et simplement d'une mauvaise gestion des finances municipales. Il nous paraît nécessaire de le rappeler dans le contexte budgétaire critique que connaît la Ville de Paris actuellement.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Je veux dire simplement quelques mots sur la Philharmonie parce que je pense que c'est unique en son genre. On a une institution culturelle dans le 19e arrondissement qui est un lieu politique de la ville, où justement cet art, l'art lyrique ou les orchestres classiques, n'existe pas dans la culture populaire actuelle. Il faut quand même le dire, c'est une réalité. Chez les jeunes, il y a de moins en moins d'acteurs et aussi d'auditeurs de ces musiques, et encore moins dans une population, soit de quartiers populaires, soit d'autres cultures.

C'était donc extrêmement important de mettre une telle institution dans un quartier populaire, en plein centre, à un endroit où c'était aussi parfois un peu compliqué socialement. Je crois que cela a contribué d'un côté à pacifier l'espace public, et de l'autre à vraiment faire de l'aller vers de politique culturelle et de manière très réussie.

Pour fréquenter ce lieu, je peux vous dire qu'il y a des jeunes et des gens qui viennent de tous les horizons. A la différence d'autres institutions, que je ne nommerai pas ici mais qui sont à l'autre bout de Paris, qui se disent aussi ouvertes et sont assez récentes en terme musical, mais où il n'y a vraiment pas du tout de mélange et où les prix sont extrêmement chers, la Philharmonie est accessible et ouverte.

Je trouve simplement que c'est à l'image de Paris. Si notre culture pouvait être autant en aller vers, on n'en serait pas à une moyenne d'âge de 60 ans des gens qui écoutent de la musique et que notre culture devienne une culture de musée.

Merci.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la sénatrice.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, notamment merci à vous, chère Anne SOUYRIS, d'avoir parlé avec autant de chaleur et de conviction de ce que fait cet établissement. C'est bien quand même le cœur de ce qui nous réunit aujourd'hui que de pouvoir parler de ce qui est fait.

La Philharmonie de Paris est un lieu de diffusion, de création, un lieu puissant d'action culturelle. Nous parlions de "Démos" à l'instant avec Divertimento et "Démos" se déploie à partir de la Philharmonie de Paris. C'est une Philharmonie des enfants, un institut désormais, l'Institut Philharmonie de Paris Aline FORIEL-DESTEZET, avec des taux de fréquentation qui ne se démentent jamais, compris entre 85 et 90 %, et un effort tout particulier porté au jeune public.

Je parlais de la Philharmonie des enfants et on est vraiment sur les plus jeunes, mais dans les grandes salles de la Philharmonie, le public jeune est présent. Nous avons souvent des discussions sur la manière de les faire venir et sur les tarifications, puisque je représente la Maire de Paris au conseil d'administration. Effectivement, la Philharmonie de Paris réussit à créer cet ensemble autour de publics extrêmement diversifiés.

Pour répondre à Mme TOUBIANA sur la mauvaise gestion, je suis très étonnée de votre intervention. Si l'on essaie de ne pas avoir la mémoire trop courte, de quand date le montage, le modèle financier établi pour la Philharmonie de Paris ? D'une époque où le Président de la République était Nicolas SARKOZY. Il y a donc fort à parier que le Ministre ou la Ministre de la Culture de l'époque était du même bord politique et la Philharmonie de Paris est d'abord un établissement de l'Etat.

Pour le reste, les engagements de la Ville de Paris sont constants : nous faisons varier le montant de la subvention en fonctionnement en fonction des besoins, en fonction des moyens alloués à la culture par notre collectivité. Pour le reste, c'est strictement la même chose chaque année en termes de paiement du remboursement de l'emprunt.

Puis ce qui varie encore, c'est ce que nous versons pour les intérêts de l'emprunt. Mais pour le coup, je tiens le tableau à votre disposition, ces montants sont à la baisse depuis 2017. Ils n'ont jamais été à la hausse, ils étaient stables de 2014 à 2017 et depuis ils baissent.

Donc, en termes d'explosion des coûts, pardon, c'est la deuxième fois que j'entends le terme dans cette séance, après l'intervention de votre collègue sur le Théâtre de la Ville, mais je suis navrée de vous dire que d'explosion, il n'y a point.

En revanche, je vous invite toutes et tous à continuer de vous pencher sur la teneur du projet que je tiens de nouveau ici à féliciter.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 99).

## **2024 DAC 340 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations "Unifrance" et "Les Lumières" pour l'organisation de l'événement "Soirée des Lumières" le 20 janvier 2025.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 340 : convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations "Unifrance" et "Les Lumières" pour l'organisation de l'événement "Soirée des Lumières" le 20 janvier 2025.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 20 janvier prochain, l'association "Unifrance" et l'association "Les Lumières" vont s'unir pour organiser "La Soirée des Lumières" à Paris, mêlant deux événements à la fois : "Les rendez-vous de Paris" et "Les Lumières". C'est une belle occasion de faire d'une pierre deux coups en célébrant le travail des correspondants de presse internationale, tout en valorisant le talent de l'ensemble des acteurs de la filière cinématographique et en promouvant la diffusion du cinéma français à l'étranger. La Ville de Paris montre ainsi son attachement au 7e Art. Cela a d'autant plus de sens que notre Capitale est la ville du cinéma par excellence.

En tant qu'élue du 8e arrondissement, quartier du réalisateur Claude LÉLOUCH avec son Club 13 et du Champs-Élysées Film Festival, j'étais attristée par la fermeture de l'UGC Normandie en juin dernier et de l'UGC George V en 2020, deux sites de projection emblématiques pour le monde du cinéma.

Je souhaite d'ailleurs profiter de ce projet de délibération pour revenir sur la politique de la Ville de Paris pour la promotion du cinéma. Je sais que de nombreux festivals de courts-métrages sont déjà soutenus. Toutefois, pour compenser d'une certaine manière le fait que des salles de cinéma aient été contraintes de fermer leurs portes,

pourquoi ne pas soutenir la création d'un festival qui proposerait des films ayant pour thème les différents arrondissements de Paris ?

Cela permettrait de révéler et de mettre en valeur les identités des quartiers de la Capitale à travers un regard d'artiste. C'est aussi une belle opportunité pour associer pleinement les arrondissements à la politique de la ville de Paris en matière de soutien à la création cinématographique.

Enfin, un tel festival pourrait faire l'objet de sorties scolaires. Nos jeunes seraient incités à voir autrement leur environnement quotidien et seraient également sensibilisés au charme des salles obscures de plus en plus concurrencées par les plateformes numériques.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Le cinéma se porte bien, notamment à Paris. Les fréquentations sont en très nette hausse en cette fin d'année par rapport à la fin d'année 2024, avec près de plus 17 %. Les tournages ont à peine été affectés par l'année olympique 2024. C'est peut-être la meilleure manière de découvrir Paris que d'aller voir les films qui sont tournés dans notre Capitale.

Juste un mot pour répondre à ce que vous évoquiez sur la fermeture de deux cinémas. Effectivement, certains circuits d'exploitation décident de fermer des salles. Pour notre part, nous en verrons deux ouvrir l'année prochaine avec le soutien actif de la Ville de Paris : "La Clef", dont nous avons souvent parlé ici dans le 5e arrondissement, ouvrira avec un soutien de notre part en équipement et avec le soutien que nous leur avons apporté bien sûr pendant de longues années pour pouvoir rouvrir ; puis "CiNey 18", dans le 18e arrondissement, comme son nom l'indique, un cinéma associatif qui fera part belle à l'art et essai.

Pour ce qui est du festival que vous évoquez, j'ai envie de dire pourquoi pas, si ce n'est que nous ne sommes pas porteurs nous-mêmes de festivals. Il ne nous revient pas d'être programmeur de ce type d'événement en direct. Néanmoins, toute initiative sera bien sûr envisagée et regardée avec la plus grande bienveillance, notamment pour tout ce qui permet aux jeunes publics, vous les avez évoqués, d'aller vers les salles dites obscures.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 340.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 340).

## **2024 DAC 347 - Signature de l'avenant modificatif n° 1 et de la convention d'application financière au titre de l'année 2024 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée (2023-2025).**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 347 : signature de l'avenant modificatif n° 1 et de la convention d'application financière au titre de l'année 2024 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025.

La parole est à M. Florian SITBON, pour cinq minutes.

**M. Florian SITBON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens pour valoriser l'action de notre Ville. Depuis la création de la Mission Cinéma, elle n'a cessé d'impulser une politique cohérente de soutien en faveur de ce secteur culturel avec énormément d'actions. Ce projet de délibération s'inscrit dans cette volonté, afin de poursuivre le déploiement d'une stratégie globale de coopération dans ce domaine.

En effet, la Ville de Paris, le Centre national du cinéma et de l'image animée, l'Etat par l'intermédiaire de la D.R.A.C. Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis développent depuis plusieurs années une politique de complémentarité et œuvrent ensemble dans le cadre d'une convention commune de coopération, afin que les actions et les acteurs puissent être les plus efficaces possible.

Le présent projet de délibération a pour objet plus spécifiquement d'autoriser la signature d'un avenant modificatif à la convention de coopération en cours pour la période 2023-2025, en modifiant l'article relatif au dispositif de médiateur en salle de cinéma et en intégrant de nouveaux articles permettant de détailler des actions de

la Ville de Paris à destination du jeune public hors temps scolaire et dans le cadre de dispositifs hybrides. Il a également pour objet d'autoriser la signature de la convention d'application financière au titre de l'année 2024.

Ces deux conventions comportent plusieurs volets répartis en cinq chapitres.

L'axe I vise à favoriser la diversité culturelle et l'émergence des nouveaux talents. C'est pourquoi la Ville soutient, en lien avec le C.N.C., la création et la production des courts-métrages de projets nouveaux médias.

L'axe II, afin de structurer les filières et l'emploi, encourage l'accueil des tournages et soutient l'exploitation et la diffusion dans les salles en lien, là aussi, avec le C.N.C., la D.R.A.C., la Région et la Seine-Saint-Denis.

L'axe III mise sur la reconquête des publics et la pérennisation du parc de salles par le recours, le cas échéant, à des outils patrimoniaux, tout en poursuivant les aides en termes d'équipements et de fonctionnement. Il est prévu également dans la convention la création de postes de médiateur cofinancés avec le C.N.C. et la poursuite du soutien aux associations, aux festivals et aux événements.

Avec l'axe IV, pour renforcer l'éducation aux images et former les publics de demain, la Ville de Paris poursuivra avec les partenaires, non seulement pendant le temps scolaire dans le cadre des dispositifs nationaux "Ecole et cinéma" et "Collège et cinéma", mais aussi en dehors du temps scolaire comme le dispositif intitulé "Mon premier cinéma" destiné aux tout-petits, en cofinancement avec la D.R.A.C. Ile-de-France. Dans ce cadre, la Ville de Paris poursuivra, entre autres, trois actions hors temps scolaire : " Mon premier festival", "L'enfance de l'art", ainsi que "Tout-petits cinéma".

Dans l'axe V, dernier axe de cette convention, les acteurs s'engagent à valoriser le patrimoine cinématographique. Dans ce cadre, la Ville de Paris s'est engagée, depuis 2013, dans un plan pluriannuel de numérisation des films de la collection de la Cinémathèque Robert-Lynen qui conserve une collection unique de documents patrimoniaux constitués de films et de photographies.

En ce qui concerne la convention d'application financière, deuxième volet de ce projet de délibération, elle retrace les dépenses effectuées ou prévues en ces domaines par la Mission Cinéma et d'autres services et directions de la Ville au cours de l'année 2024. Les dépenses correspondantes inscrites au budget primitif 2024 l'ont été à hauteur de 2.184.950 euros sur le budget de fonctionnement et à hauteur de 882.475 euros sur le budget d'investissement 2024.

C'est pourquoi, chers collègues, afin que les politiques cinématographiques de la Ville de Paris, de la Région Ile-de-France, du Département de la Seine-Saint-Denis, du C.N.C. et de l'Etat soient coordonnées et puissent poursuivre leur coopération, je vous appelle à voter ce projet de délibération autorisant la signature de l'avenant modificatif n° 1 à la convention de coopération, ainsi que la convention d'application financière.

En guise de conclusion, je veux profiter de cette intervention pour regretter néanmoins les annonces, en tout cas ce qui était annoncé la semaine dernière dans "Le Canard enchaîné" pour ne pas le nommer, que la Région Ile-de-France s'apprêterait à réduire de 20 % le budget de la culture, à l'instar malheureusement d'autres régions, et que le Fonds régional d'aide au cinéma se ferait "sucrer" 2 millions d'euros, ce qui serait très dommage.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Florian.

Cher collègue, cette fois vous avez vraiment tout dit et je ne reviendrai donc pas sur le fond de cette formidable convention. Je repartirai juste de la dernière mention que vous avez faite, à savoir l'inquiétude que nous avons quant au financement des fonds régionaux de soutien au cinéma. Nous n'en avons pas confirmation pour l'instant, mais nous n'avons pas d'infirmité non plus ! Et quand c'est flou... Bref, vous comprenez ce qui cause ma perplexité.

En tout cas, ce que nous évoquons ici, c'est important, c'est la possibilité pour les créateurs en matière cinématographique de continuer de travailler, le plus sereinement possible, le plus librement possible. C'est aussi la possibilité que l'on donne aux jeunes générations d'aller découvrir ce qu'est le cinéma et ce que sont les métiers à travers tous les programmes que nous soutenons ensemble. Ce dispositif est tripartite. Quand cela existe, c'est heureux et il faut que cela puisse continuer. C'est donc la Ville, le C.N.C. soit l'Etat et la Région.

Donc, je ne vous réponds pas véritablement, je vous remercie à nouveau et je pose en revanche la question plus à la droite de cet hémicycle pour savoir si le soutien de la Région, en matière d'industrie cinématographique, à son exploitation, aux actions culturelles sera bien maintenu dans l'année qui vient.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 347.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 347).

## **2024 DAC 478 - Convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées" et convention spécifique entre la DAC et l'E.P.P.M.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 478 : convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées" et convention spécifique entre la DAC et l'E.P.P.M.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes amenés par ce projet de délibération à nous prononcer, entre autres, sur la convention qui lie la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées".

Je souhaite d'abord, au nom de mon groupe, avoir une pensée pour les agents du musée Cognacq-Jay qui ont fait preuve d'un grand sang-froid et d'un professionnalisme exceptionnel lors d'un violent braquage à la hache qui a eu lieu en novembre dernier. Nous l'avons d'ailleurs déjà évoqué ici.

Je souhaite également saluer le travail de l'établissement public "Paris Musées", qui produit des expositions d'une grande qualité et œuvre pour le rayonnement culturel de la Capitale.

Le projet de délibération que nous examinons renouvelle les conventions-cadres déterminant les engagements réciproques de l'établissement et de la Direction des Affaires culturelles de la Ville en matière de mutualisation des moyens et des services.

En 2021, après la crise sanitaire, la Cour des comptes avait rendu un rapport qui saluait les bénéfices de cette mise en commun des moyens, tout en soulevant plusieurs questions. A l'époque, Mme l'adjointe en charge de la Culture y avait répondu par un courrier, mais seulement en partie.

Concrètement, la Cour des comptes a fait un certain nombre d'observations parmi lesquelles l'inefficacité de la gestion financière, l'absence de contrôle de gestion sur des expositions, et surtout la saturation des réserves mutualisées instaurées par la Ville de Paris et "Paris Musées" en 2009.

Au début, cette mutualisation des réserves avait de nombreux avantages et permettait de réaliser des économies d'échelle non négligeables. Les conditions de conservation des œuvres se sont également améliorées, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Néanmoins, malgré ces efforts de sécurisation et de valorisation qu'il fallait poursuivre selon le rapport, la Cour des comptes estimait que la gestion mutualisée des réserves était considérablement coûteuse et que son organisation n'était pas pérenne. Elle regrettait également la dispersion de ces réserves sur trois sites : Saint-Denis, Villeron et Ivry. Qu'en est-il donc, Madame la maire aujourd'hui ? Ces espaces ont-ils gagné en surface et en capacité de stockage ou sont-ils encore insuffisants au regard des nouvelles acquisitions et donations ? La Cour des comptes notait également que "Paris Musées" se dotait d'un plan stratégique visant à renforcer la gestion des réserves. Qu'en est-il aujourd'hui ? Merci de nous le préciser.

En somme, pouvez-vous nous faire un état des lieux de la prise en compte des recommandations dans leur ensemble de la Cour des comptes par l'établissement "Paris Musées" ?

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Conseillère.

Je me joins à votre salutation à l'endroit de l'équipe du musée Cognacq-Jay. Vous l'avez dit, ce musée a été victime d'un violent braquage le 20 novembre dernier, durant notre précédente séance du Conseil de Paris. Fort heureusement, aucun blessé n'est à regretter, ni du côté des visiteuses et visiteurs, ni du côté des agents de "Paris Musées". En revanche, des objets ont été dérobés.

Encore une fois, ces agents ont fait preuve d'un calme tout à fait exemplaire, qui a permis non seulement de pourvoir à leur sécurité mais aussi à celles et ceux qui visitaient Cognacq-Jay à ce moment-là. Pour le reste, bien sûr, vous comprendrez que la suite des investigations et des événements relève de la police. Des enquêtes sont en cours et nous continuons d'espérer de retrouver les objets d'une immense valeur artistique et patrimoniale qui ont été dérobés.

Pour ce qui est du rapport de la Cour des comptes, il me semble que nous en avons souvent parlé ici, Madame KUSTER, notamment pour les aspects de gestion que vous évoquez. En fait, ce rapport de la Cour des comptes se basait sur les années qui étaient juste postérieures à la création de "Paris Musées". Je me souviens notamment du reproche qui était fait d'un faible taux d'autofinancement. Quand on part de zéro, effectivement on ne peut pas arriver immédiatement, lorsqu'on connaît en plus le modèle des établissements publics muséaux, à un taux d'autofinancement élevé.

Pour vous rassurer sur ce point, si j'en étais en capacité, aujourd'hui l'établissement "Paris Musées" est autour de 41 % d'autofinancement, c'est-à-dire les recettes de billetterie et les recettes de mécénat, tout ce qui permet de faire vivre l'établissement public et qui ne relève pas de la subvention de la Ville de Paris. Cela a d'ailleurs été salué depuis par la Chambre régionale des comptes.

Ensuite, vous abordez le sujet des réserves, sujet passionnant, souvent méconnu, parce que s'il revient à un établissement tel que "Paris Musées" de protéger les collections qui sont dites inaliénables et de les faire vivre, c'est-à-dire de les exposer soit à "Paris Musées", soit lors de prêts dans d'autres établissements, ces réserves sont tout à fait au niveau de sécurité attendu. On peut bien sûr nourrir des projets, avoir des envies sur la manière d'organiser ces réserves, sur l'accès qui peut y être donné. Cela peut faire partie du futur, vous en avez tout à fait le droit, et je ne m'interdis pas d'y songer aussi.

En tout cas, soyez rassurée, je le redis, les réserves de "Paris Musées" sont non seulement à la hauteur des collections qu'elles abritent mais aussi tout à fait sécurisées. Et ainsi continuera-t-il d'en être à l'avenir.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 478.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 478).

## **2024 DICOM 38 - Convention de cession de droits d'auteur conclue à titre gratuit avec M. Sebastião SALGADO au profit de la Ville de Paris pour célébrer le passage à l'année 2025.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DICOM 38 et de l'amendement technique n° 179. Il s'agit de la convention de cession des droits d'auteur conclue à titre gratuit avec M. Sebastião SALGADO au profit de la Ville de Paris pour célébrer le passage à l'année 2025.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, Madame la Sénatrice.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, je profite à chaque fois, et c'est là un sujet technique, pour parler de questions de fond.

Sebastião SALGADO est un photographe et un documentariste franco-brésilien de renommée internationale. D'abord, il s'est consacré à la photographie à partir des années 1970, avec pour vocation de témoigner des injustices sociales, des conditions de vie des plus vulnérables et aussi de la beauté fragile de notre planète. Ces œuvres en noir et blanc puissantes et emblématiques captent l'humanité dans sa dignité mais aussi dans ses luttes.

Parmi ses projets les plus célèbres figurent "Workers", qui rend hommage aux travailleurs du monde entier, "Exodes" qui est consacré aux migrations et "Genesis", une célébration de la nature intacte et des populations qui vivent en harmonie avec elle.

Sebastião SALGADO, qui est cofondateur de l'agence "Amazonas Images", s'engage également pour la reforestation de terres dégradées à travers son projet "Instituto Terra", prônant un modèle de développement durable.

Son travail est reconnu mondialement pour son esthétique saisissante, mais aussi et beaucoup pour son engagement profond envers les causes sociales et environnementales.

Plus que jamais, nous avons besoin de faire comprendre les changements planétaires qui transforment nos modes de vie dans l'anthropocène pour engager les populations dans des transformations politiques et sociales qui sont nécessaires pour vivre dans nos territoires. Dans ce champ aussi, la culture est essentielle pour rendre compréhensibles, palpables, imaginables les changements planétaires et pour créer de nouveaux imaginaires joyeux de l'anthropocène.

Je salue ainsi cette collaboration de la Ville de Paris avec Sebastião SALGADO qui montre une fois encore la richesse de l'engagement écologiste de la majorité municipale et de la Ville de Paris.



Merci beaucoup.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Sénatrice.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Anne SOUYRIS.

Effectivement, ce projet de délibération nous permet d'évoquer avec bonheur et avec un peu d'avance les vœux pour l'année à venir, mais aussi et surtout, dirais-je, d'évoquer le travail remarquable de Sebastião SALGADO, des combats qu'il défend et qu'il défend si bien.

A chaque fois que l'on parle de Sebastião SALGADO me vient en tête cette demande que Bruno Latour formulait peu avant sa mort. Il disait que pour faire comprendre les vrais enjeux de l'écologie, il fallait savoir procéder à un alignement des affects, ne pas être toujours uniquement dans le discours et la démonstration, mais bien savoir par où passer, sans être populiste du tout, pour faire réagir, faire ressentir à la fois la beauté de la planète, l'urgence climatique et la nécessité d'œuvrer ensemble à la protéger.

C'est précisément ce que font des artistes comme Sebastião SALGADO et ce, depuis des années. C'est précisément ce qu'il nous offre avec la photographie que vous découvrirez très bientôt sur les murs de la Ville et en cartes postales prises sur la petite ceinture, lieu de biodiversité s'il en est et lieu protégé. Puis Sebastião SALGADO, ce faisant, a eu d'autres idées pour et avec Paris. Nous vous en dirons bientôt plus.

Je vous invite aussi à aller découvrir la très grande photographie qui est accrochée dans une des nefs du Centquatre à l'occasion de "La Grande expédition", exposition organisée par le Centquatre et surtout par la Fondation Tara Océan et Agnès B. Elle fait place à ce que les artistes produisent lorsqu'ils embarquent sur la goélette Tara et ce, depuis vingt et une années. En arrivant dans le Centquatre, par le côté rue d'Aubervilliers, vous verrez cette magnifique photographie de Sebastião SALGADO prise de la goélette Tara dans les mers du Grand Nord.

Je vous invite bien sûr à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 179 de l'Exécutif avec un avis évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 179 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 38 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DICOM 38).

**Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Association pour le soutien du théâtre privé.**

**Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au niveau de la subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé pour 2025.**

**Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous allons examiner les vœux n° 84, n° 85, n° 86 et n° 86 bis relatifs à l'Association pour le soutien du théâtre privé.

La parole est d'abord à Mme la maire Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous connaissons tous ici l'Association pour le soutien au théâtre privé", A.S.T.P. Cette association rassemble 86 théâtres privés et entreprises de production de spectacles parisiens. Elle soutient la création, la production et la diffusion du théâtre depuis plus de soixante ans.

Je crois pouvoir dire qu'elle contribue grandement à la diversité de l'offre artistique et à la diffusion au plus grand nombre. J'en porte témoignage en tout cas dans mon arrondissement à travers la programmation éclectique et la politique tarifaire très modérée des théâtres de la Huchette, de Saint-Michel et de la Contrescarpe, pour ne prendre que ces exemples.

Habituellement, la Ville de Paris attribue une subvention de fonctionnement à l'A.S.T.P. correspondant à ses besoins. A titre d'exemple, 3.123.000 euros en 2023, en plus évidemment des subventions d'équipement. Aujourd'hui, nous sommes pour le moins surpris que la subvention versée par la Ville au titre de 2024 ait été réduite de 40 %. Vous parliez tout à l'heure de réduction de subventions et elle est là tout à fait conséquente, mettant en péril un secteur qui est déjà fragilisé.

La Ville a tenté de justifier à plusieurs reprises cette position en mentionnant notamment l'étude sur l'A.S.T.P. rendue par l'Inspection générale des affaires culturelles en juin dernier. Or, si on y regarde de près, l'I.G.A.C. rappelle qu'une réforme de l'association doit être menée - elle est d'ailleurs en cours - afin de rendre les aides plus accessibles, tout en insistant sur la nécessité de maintenir le soutien au théâtre privé pour éviter qu'une logique industrielle ne favorise les spectacles les plus rentables au détriment de la création, ce qui serait tout à fait dommageable.

Vous l'aurez compris, la décision de la Ville et les arguments avancés suscitent beaucoup d'incompréhension et d'inquiétude au sein de l'A.S.T.P. Au moment où je vous parle, aucun projet de délibération inscrit à l'ordre du jour ne prévoit de verser une avance de 60 % sur la subvention pour l'année 2025, ce que nous déplorons.

Cette situation fait craindre un désengagement pur et simple de la Ville en matière de soutien au théâtre privé. Dans ces conditions, nous proposons que le dialogue entre la Ville et l'A.S.T.P. soit approfondi pour déboucher, je l'espère, sur une convention d'objectifs qui matérialiserait explicitement, ce qui est normal, les attentes de la Ville quant à l'appui à l'A.S.T.P. au renouvellement de la création contemporaine, au développement des publics et au rayonnement culturel de la Capitale.

D'ici là, nous demandons que la Ville de Paris réaffirme son soutien au théâtre privé en renouvelant en 2025 la subvention versée à l'A.S.T.P. L'activité de nombreux théâtres privés parisiens et le rayonnement culturel de Paris sont en jeu. Je suis une ardente défenseuse du théâtre public, mais je crois que dans un écosystème culturel divers, le théâtre privé répond aussi à cette diversité.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. le maire Jérémie REDLER.

**M. Jérémie REDLER**, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour défendre un vœu crucial visant à obtenir des garanties sur le niveau de la subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé pour 2025.

Les théâtres Le Ranelagh et Passy, au cœur du 16e arrondissement, sont bien plus que des lieux spectacles, ils sont des symboles de notre patrimoine culturel, de notre histoire et de l'exception culturelle française. Depuis des décennies, ils enrichissent notre arrondissement et la Capitale entière avec des œuvres d'envergure et des créations contemporaines.

Pourtant, ces institutions, déjà fragilisées par la crise sanitaire, doivent aujourd'hui faire face à une décision incompréhensible : une diminution drastique de la subvention allouée à l'A.S.T.P. passant de 3,5 à 2,1 millions d'euros, soit une baisse de 40 % en 2024. Une telle coupe menace directement l'équilibre financier et la capacité de production de nombreux théâtres privés parisiens, parmi lesquels ceux du 16e arrondissement.

Rappelons que l'A.S.T.P. n'est pas une association ordinaire. Depuis sa création en 1964, elle est un pilier pour les professionnels du spectacle vivant, encourageant une offre diversifiée et innovante. Si cette baisse de subvention perdure, c'est non seulement l'avenir du théâtre du Ranelagh et du théâtre de Passy qui est danger, mais aussi l'ensemble du réseau des théâtres privés à Paris.

La culture n'est pas un luxe, c'est un fondement de notre identité et de notre rayonnement international. Paris doit être à la hauteur de cette responsabilité et il en va de son rôle en tant que capitale culturelle mondiale.

Ainsi, avec ce vœu, nous demandons à la Ville de Paris de clarifier ses intentions pour 2025. Les acteurs du théâtre privé, dont l'A.S.T.P., ont besoin de visibilité et d'engagement pour continuer à innover, à transmettre et à inspirer.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, il y va de la vitalité de notre vie culturelle et de l'âme même de Paris. Je vous invite donc à soutenir avec force ce vœu pour garantir à nos théâtres privés le soutien qu'ils méritent.

Je vous en remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour deux minutes.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'associe à mes collègues précédents, nous déposons ce vœu car nous sommes inquiets pour l'avenir du théâtre privé à Paris. Les professionnels du secteur ont appris, sans dialogue préalable, une réduction de la subvention à l'A.S.T.P. de 40 %, les mettant dans une situation très difficile.

Je rappelle que le théâtre privé a toute sa place dans le paysage parisien, avec ses 86 théâtres, ses 35.000 représentations et ses 5 millions de billets vendus. C'est la diversité des publics, la variété des œuvres jouées, un accès à la culture populaire pour tous les budgets et toutes les tranches d'âge.

J'ajoute qu'au-delà de la dimension culturelle, les théâtres privés représentent également une véritable richesse économique à Paris avec des emplois artistiques et techniques des intermittents qu'ils génèrent et toutes les activités de restauration, de taxis et autres qui gravitent autour d'une sortie au théâtre.

Alors, lorsque j'entends Mme FILIPPETTI, directrice des Affaires culturelles de la Ville de Paris, assimiler le théâtre privé à des spectacles uniformisés pour humoristes stars de la télévision, je m'interroge sur les raisons profondes de la baisse de cette subvention.

Le secteur a dû affronter la violente épidémie de Covid, où tous les théâtres ont été mis à l'arrêt, un contexte économique actuel inquiétant et pourtant, malgré cela, les théâtres continuent à se battre pour faire vivre la comédie et la création contemporaine.

Aussi, face à l'incompréhension de cette baisse brutale, Madame la Maire, nous vous demandons que la subvention de 2024 soit reconduite en 2025, sans baisse, pour continuer à soutenir le théâtre privé à Paris.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme la maire Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites ici avant concernant le soutien à l'A.S.T.P. Je voudrais vous exposer calmement, sans faux-semblants mais sans mensonges non plus parce que j'en ai entendu, ce qui me semble être une position juste et cohérente.

Tout d'abord, je voudrais redire notre attachement au théâtre privé. Personne n'a l'apanage du soutien au théâtre privé, ni au théâtre public d'ailleurs. En tout cas, avec la Maire de Paris, nous le redisons, nous sommes attachés à tout ce que les théâtres privés apportent, vous l'avez fort bien dit, en termes de vitalité artistique et culturelle parisienne, et en termes de rencontres sociales. D'ailleurs, les Parisiennes et les Parisiens se disent eux-mêmes très attachés à cette forme de théâtre. Sur ce point, je crois que nous sommes tous d'accord.

Reste à savoir ensuite comment nous accompagnons ces théâtres privés. Mais de quoi parlons-nous ? Vous me parlez des théâtres, nous vous parlons de l'association qui vient les soutenir. Ce n'est pas exactement la même chose. Parce que oui, nous soutenons l'existence des théâtres privés, oui, nous continuons d'être à leur côté. Je vous ai parlé tout à l'heure de la subvention qui est attribuée au théâtre Mogador. Le problème ici porte sur la manière dont agit un opérateur, un opérateur qui récolte par ailleurs une taxe fiscale, en plus de la subvention, et qui redistribue des aides économiques sans critères à des entreprises privées. Ce sont des entreprises à vocation culturelle, donc je n'y reviens pas, elles ont toute vocation, toute légitimité à être soutenues par notre collectivité.

Alors, premièrement, concernant l'A.S.T.P., non, il n'y a pas péril pour soutenir les théâtres parisiens. L'A.S.T.P. est tout à fait en situation de verser ce qu'elle a à verser aux différents théâtres adhérents. L'association étant même en excellente santé financière, je souhaiterais à d'autres de connaître les mêmes bonheurs au niveau de leurs comptes : un excédent de plus de 1 million d'euros en 2023, un niveau de réserve de 4,3 millions d'euros, un fonds associatif de près de 10 millions d'euros. C'est d'ailleurs, je crois, ce qui a amené le Ministère de la Culture actuel, celui de Mme la Ministre re-démissionnaire, à ne pas verser de subvention cette année et à les engager à puiser dans leurs réserves. Le Ministère de la Culture, je le dis ici clairement et fermement, ne versera pas 1 euro cette année en direction de l'A.S.T.P. Il demande de prendre dans les réserves et c'est donc que les réserves le permettent.

Deuxièmement, le rapport que vous évoquez, Madame BERTHOUT, celui de l'Inspection générale des affaires culturelles, porté par le Ministère de la Culture et publié en juin 2024, était beaucoup plus critique que ce que vous évoquez. J'y lis quand même la mention d'une gouvernance verrouillée et d'un système d'aides peu transparent. Mais que devriez-vous dire lorsque vous voyez ce type de mention portée à l'endroit d'une association que nous soutenons, si ce n'est nous appeler à la vigilance. Et nous devrions faire comme si de rien n'était ? Ce n'est pas possible, cela ne serait pas de la bonne gestion des deniers publics.

Alors, oui, il y a eu un ajustement de la subvention en 2024, qui n'est ni une sanction, ni une remise en cause du bien-fondé de l'aide publique en direction du secteur du théâtre privé, ni un retrait de la Ville en termes de soutien à ce secteur, mais c'est bien un point d'alerte et de vigilance à la manière dont l'association fonctionne.

Nous nous en entretenons avec eux. Non, il n'y a pas eu de prise par surprise. C'est bien pour toutes ces raisons que je vous propose un vœu de l'Exécutif, qui reprend d'ailleurs les termes d'une lettre que je viens d'adresser au président de l'association ces jours-ci.

Ce vœu de l'Exécutif propose que la Ville maintienne un niveau de dialogue exigeant et nourri à l'A.S.T.P., de telle sorte qu'aboutissent la réforme de la gouvernance et les évolutions structurelles attendues.

Deuxièmement que la Ville établisse le niveau de subvention de 2025 après une évaluation fine des besoins et sous condition de la bonne tenue de la réforme.

Troisièmement, que la Ville travaille bien sûr avec l'A.S.T.P. à la rédaction d'une convention pluriannuelle d'objectifs, qui manque cruellement et qui permettra de clarifier les enjeux et les objectifs communs pour porter et soutenir au mieux les théâtres privés parisiens auxquels nous sommes tous si attachés.

Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif et je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

En réponse aux vœux n° 84, n° 85 et n° 86, l'Exécutif a déposé le vœu n° 86 bis que vous avez eu.

Est-ce que le vœu n° 84 du groupe Union Capitale est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Est-ce que le vœu n° 85 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est retiré ? Il n'est pas retiré.

Le vœu n° 86 déposé par le groupe MoDem et Indépendants est-il retiré ? Non.

Nous allons donc passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 85 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 86 est rejeté.

Il y a une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif de M. Jean LAUSSUCQ.

**M. Jean LAUSSUCQ.** - Je voudrais simplement dire une chose à Mme ROLLAND. Elle a parfaitement raison sur la position du Ministère de la Culture. Ce qui est heureux, c'est que le Ministère de la Culture est effectivement engagé dans le même dialogue exigeant et nourri qui va déboucher sur une convention d'objectifs et de moyens avec l'A.S.T.P. On se réjouira collectivement de pouvoir soutenir ensemble le théâtre privé.

Je note toutefois, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre le vœu de l'Exécutif, que le vœu arrive tardivement en réponse à des vœux déposés. En réalité, si les trois groupes qui ont déposé les vœux auxquels vous avez répondu ce soir n'avaient pas agi, l'Exécutif et la Ville de Paris n'auraient probablement pas répondu et pas agi dans les mêmes délais. Vous avez eu un an pour un dialogue exigeant et nourri, j'espère qu'il aboutira rapidement.

En tout cas, pour ces raisons, nous voterons contre votre vœu.

Je vous remercie.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Député.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 242).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 87 relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud.

La parole est à M. le maire Jérémy REDLER.

**M. Jérémy REDLER**, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que maire du 16e, je suis aujourd'hui porteur d'une demande fondamentale pour notre territoire et pour ses habitants : la création d'une bibliothèque médiathèque dans le quartier d'Auteuil Sud.

Avec près de 70.000 habitants, Auteuil Sud est un secteur au profil socio-économique mixte. Ce quartier, contrairement à l'image parfois véhiculée de l'arrondissement, présente des indicateurs de fragilité sociale parmi les plus élevés, une part importante de locataires, de familles monoparentales et de revenus parfois inférieurs à la moyenne parisienne.

Malgré ces besoins spécifiques, le Sud du 16e arrondissement reste cruellement sous-doté en infrastructures culturelles. La seule bibliothèque de cette zone, la bibliothèque Musset, dispose d'à peine quatre places assises pour 70.000 habitants. C'est un chiffre qui à lui seul illustre l'urgence de notre demande.

Les familles, les jeunes, les étudiants, les séniors, tous manquent d'un espace où se rassembler, accéder à la lecture, s'initier aux nouvelles technologies ou simplement partager une culture commune. C'est d'autant plus criant dans un quartier doté de nombreuses écoles, collèges et lycées, mais dépourvu de lieux adaptés pour prolonger l'apprentissage et encourager la curiosité intellectuelle.

En 2022, un projet a été envisagé dans l'ancienne usine des eaux dans le cadre de "Réinventer Paris II", mais il a été abandonné faute de garantie financière des porteurs du projet. Aujourd'hui, nous proposons une démarche concrète et raisonnable que la Ville travaille avec la mairie du 16e pour transformer un local existant de son parc immobilier ou intégrer cette médiathèque dans un futur programme de construction.

Ce projet n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour garantir l'accès au savoir de toutes et tous, et pour réduire les inégalités dans cet arrondissement. La culture est le socle de notre société et chaque quartier, quel qu'il soit, doit pouvoir en bénéficier équitablement.

Soutenir ce vœu, c'est affirmer que Paris Ville Lumière et ville de culture ne doit pas oublier des territoires, même les plus périphériques où l'accès à la lecture reste un enjeu majeur.

J'espère vivement votre soutien à ce projet essentiel pour le 16e arrondissement.

Je vous remercie.

*(Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).*

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, pour vos interventions et merci de rappeler combien la lecture publique est une priorité à Paris.

C'est une priorité partagée là aussi, portée par la vitalité et l'engagement des 68 bibliothèques et médiathèques parisiennes, un réseau, je le rappelle, qui n'a pas d'équivalent en France ni ailleurs en Europe, avec un accès entièrement gratuit tout comme aux 5.000 actions culturelles portées par "Bibliocité" dans l'ensemble du réseau. Tout cela est le fait d'équipes que je voudrais ici saluer.

Concernant le 16e arrondissement, votre demande de création d'une bibliothèque n'est pas nouvelle. Nous avons eu cet échange avec votre prédécesseur, M. SZPINER, au sein du même hémicycle en 2022.

La position qui est la mienne comme celle de l'Exécutif n'a pas changé, en ce sens que la création d'une bibliothèque ne s'improvise pas. Cela se prévoit très longtemps à l'avance, tant cela suppose des investissements conséquents, y compris en matière de ressources humaines, et cela nécessite un lieu.

Concernant le lieu, nous revenons régulièrement sur le site de l'ancienne usine des eaux...

Pardon, chers collègues, j'ai du mal à m'entendre.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Est-ce que vous pourriez faire moins de bruit ?

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Vous avez aussi du mal à m'entendre et particulièrement M. le maire du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Je disais donc que concernant l'usine des eaux, nous en avons déjà parlé. Il me semble néanmoins qu'une réflexion est en cours, à laquelle vous êtes associés, autour de la création d'un institut culturel, suite à l'abandon, c'est tout à fait juste, du projet "Réinventer Paris".

Je voudrais aussi signaler que d'autres établissements du réseau existent tout de même à proximité, que ce soit Andrée Chedid ou Gutenberg : ces deux établissements sont situés à moins de 15 minutes en mobilité douce du Sud du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Néanmoins, il n'est pas question de se contenter de ce qui existe...

Je vous ai laissé parler et je vous prie de me laisser terminer.

Nous travaillons précisément avec la Direction des Affaires culturelles à des rapprochements des deux établissements qui existent dans le 16<sup>e</sup> aujourd'hui, Germaine Tillion et Alfred de Musset, sous l'angle du rapprochement des collections et de l'animation. La bibliothèque Alfred de Musset prendra une dimension familiale renforcée en littérature jeunesse. Des travaux d'aménagement interviendront également.

Vous l'aurez compris, pour l'instant, je vous invite à retirer votre vœu, sinon j'y apporterai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 87 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il maintenu ?

**M. Jérémy REDLER**, maire du 16<sup>e</sup> arrondissement. - Il est évidemment maintenu, surtout que je demandais juste que l'on travaille ensemble. Mais bon ! Cela prouve l'ouverture d'esprit.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Il est donc maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Il y a au moins 6 voix d'écart. On va compter.

Je reprends, laissez-moi faire la question.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 23.

Qui est contre ? 29.

Qui ne prend pas part au vote ou qui s'abstient ? Personne.

Donc le vœu n° 87 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'harmonisation des horaires d'ouverture des bibliothèques.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Maintenant, le vœu n° 88 est relatif à l'harmonisation des horaires d'ouverture des bibliothèques...

Laissez-moi présider.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour deux minutes maximum.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous le disons souvent, les bibliothèques sont le premier accès à la lecture et à la culture. Cela passe par une bonne compréhension des horaires sur l'ensemble du territoire parisien. Il faut aller à la bibliothèque sans se poser la question de savoir si elle est ouverte ou fermée. Je pense notamment aux étudiants qui souhaitent travailler dans un environnement calme ou encore aux familles qui souhaitent emprunter des livres et qui souvent trouvent porte close car les horaires ou les jours d'ouverture sont différents d'une bibliothèque à une autre dans Paris. Et trouver porte close, c'est renoncer à accéder à un espace culturel.

Aussi, nous vous demandons d'engager une réflexion autour de l'harmonisation des horaires des bibliothèques municipales qui tienne compte de la variété des publics qui les fréquentent et des nouvelles habitudes de la vie des Parisiens. Des services publics modernes doivent s'adapter au rythme de leurs usagers et non le contraire.

Aussi, nous vous demandons également d'engager une véritable concertation avec les usagers et le personnel des bibliothèques pour évoquer cette question chère aux Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Béatrice LECOUTURIER, vous qui redites si souvent l'importance des bibliothèques et qui nous interrogez si souvent sur la manière de faire progresser leur lien à l'ensemble de la population.

Vous l'avez rappelé et je m'y associe complètement, les bibliothèques sont le lieu par excellence de la démocratie culturelle. Elles sont ouvertes à toutes et tous et gratuites.

Soixante-huit bibliothèques dans le réseau des bibliothèques parisiennes, je le redis avec fierté pour nous, pour notre collectivité et pour les équipes, c'est inégalé en France et en Europe. Ce sont aussi des chiffres records de fréquentation et un maillage très dense qui permet, je le redis et je l'affirme, de pouvoir accéder à un établissement à grande proximité de chez soi.

Vous avez raison aussi, les horaires jouent beaucoup dans l'accès aux bibliothèques, avec des horaires adaptés au temps de vie des Parisiennes et des Parisiens. C'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis déjà de nombreuses années avec la DAC et qui se voit accentué par le nouveau Plan L.I.R.E. à Paris, qui devra vous être présenté en tout début d'année prochaine, lors de la 2e Commission de mars, si je me souviens bien, pour passer au Conseil de Paris en avril 2025.

L'objectif est clair : c'est de proposer les mêmes horaires pour les bibliothèques parisiennes, de telle sorte que l'on n'ait pas à se poser la question, quel que soit le lieu où on aille, de savoir si c'est ouvert ou fermé différemment d'un autre établissement. Mais c'est aussi aligner les horaires d'ouverture et de fermeture de toutes les sections. Aujourd'hui, en fonction des fonds présents dans les bibliothèques, les horaires d'accès possibles ne sont pas toujours les mêmes. C'est ce à quoi nous souhaitons remédier.

Donc, sur le fond, nous sommes d'accord, il se trouve que votre vœu est en voie d'être exaucé. Je vous invite donc à le retirer, à attendre le Plan L.I.R.E. à Paris qui est imminent, vous l'aurez compris, sinon j'émettrai un avis défavorable.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 88 est-il maintenu ?

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Non, je fais confiance à Carine ROLLAND, parce que nous avons l'habitude de travailler en confiance. Donc je le retire mais je serai très attentive.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Le vœu est retiré, merci beaucoup.

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux œuvres d'art dans l'espace public parisien.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 89 relatif aux œuvres d'art dans l'espace public parisien.

La parole est à M. Paul HATTE du groupe Union Capitale.

**M. Paul HATTE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis assez passionné par l'univers de la sculpture et j'ai pu découvrir, dans le square des Batignolles, deux socles vides qui m'ont toujours passionné, puisque les statues ont été fondues pendant la guerre et n'ont jamais été remises. J'ai enquêté un peu dans Paris pour savoir ce qu'il en était et j'ai pu voir que plus d'une centaine de statues avaient été fondues pendant la guerre ou à d'autres occasions. Puis grâce à Mme TAÏEB, j'ai pu apprendre qu'il en restait une dizaine qui aujourd'hui ne sont pas habillées d'une statue.

Alors, j'ai eu une idée qui est de permettre, par le biais d'une mécanique participative et le moyen des arrondissements, de faire appel à la création artistique parisienne émergente, à la création d'artistes contemporains,

pour pouvoir habiller ces socles et faire des cycles de deux ans, comme une biennale de la sculpture dans Paris, quelque chose dont on pourrait être fiers et qui pourrait être amené à la création artistique.

J'ai vu l'amendement de l'Exécutif qui consiste à bien expliquer qu'il n'y a qu'une dizaine de socles vides. Cet amendement consiste aussi à demander de supprimer tous les attendus pour indiquer que j'encourage juste la mairie à poursuivre le travail de réparation des statues. Moi, ce que je veux proposer et c'est vraiment l'objet du vœu, c'est de permettre à de la création artistique émergente, vivante, contemporaine de pouvoir habiller ces statues grâce à un cycle de deux ans.

Refuser cela, c'est refuser cette proposition. Je sais qu'elle émane de nous, mais l'idée est vraiment de pouvoir aider la création et le faire sur des socles qui peuvent déjà supporter des statues et qui sont donc techniquement acceptables.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Paul HATTE, je vous remercie pour votre vœu, car il permet de rappeler encore et encore cette sombre page de notre histoire, et de raconter le sort de ces sculptures durant la période de la collaboration et de l'occupation nazie.

Je vais le répéter aujourd'hui puisque peu le savent. A Paris, environ 125 œuvres en bronze ont été détruites sous l'occupation nazie : Victor Hugo, Camille Desmoulins, Lavoisier, Hector Berlioz, Voltaire. Certaines ont été remplacées après la Libération, c'est le cas de Voltaire, mais pas celle de Victor Hugo qui trônait sur la place éponyme.

Le régime de Vichy avait promulgué une loi en octobre 1941 décrétant cyniquement que toutes les statues de bronze, ne présentant pas un intérêt artistique ou historique, seraient fondues afin d'en récupérer les métaux non ferreux pour les remettre dans le circuit de l'armement notamment.

La présence de ces socles restés vides raconte cet acharnement et cette volonté d'effacer notre histoire. D'ailleurs, dès 1941-1942, la presse collaborationniste mène une campagne en faveur de leur enlèvement, afin de faire même oublier ces destructions massives.

A partir de 1944, on les remplace et nous poursuivons cette réparation encore aujourd'hui avec la C.O.A.R.C. en lien avec les arrondissements. C'est notamment le cas pour le 17e arrondissement, dont nous sommes élus tous les deux, et le maire Geoffroy BOULARD est particulièrement enclin à la statuaire dans l'espace public. Je veux vous rassurer puisqu'en ce moment nous travaillons pour justement mettre des sculptures sur les deux socles vides dans le square des Batignolles.

A ce jour, le nombre de socles restés vides dans l'espace parisien est de treize. Douze sont dans des squares ou jardins, aux parcs Monceau, Montsouris, Ranelagh, Buttes Chaumont, etc. Un seul socle vide dans l'espace public est celui en hommage à Arago, mais ce monument a bénéficié d'une œuvre de Jean Dibbets en 1994 et on ne peut y ajouter une autre œuvre.

En revanche, pour les dix socles dans les espaces restés vides, j'ai entendu votre proposition, à laquelle je ne peux répondre de manière rapide parce qu'on touche ici à la mémoire. En revanche, je vous propose un amendement, afin de travailler à mener en 2025 une véritable réflexion sur cette question essentielle qui allie à la fois mémoire et culture.

Je vous remercie d'accepter cet amendement, sinon je donnerai un avis défavorable.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Monsieur HATTE, est-ce que vous acceptez l'amendement proposé par Mme Karen TAÏEB ?

**M. Paul HATTE**. - Oui.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Parfait, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. Bravo. (2024, V. 243).

### Compte rendu de la 3e Commission.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous abordons les travaux de la 3e Commission.



Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, présidente de la 3e Commission, pour cinq minutes maximum.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous propose une introduction aussi courte que nos débats étaient intéressants la semaine dernière et hier. En effet, le sujet principal de nos travaux était bien entendu le budget, tant celui de la Ville avec les délégations de M. BELLARD et de M. NORDMAN, que le budget spécial de la Préfecture de police. Je me réjouis d'ailleurs de constater qu'hier nous n'étions pas une, mais deux femmes inscrites pour intervenir sur le budget spécial et c'est une grande première.

Je ne vais donc pas vous divulguer le contenu des deux projets de délibération qui nous restent royalement à débattre ce soir, mais j'en profiterai simplement pour remercier une nouvelle fois le Général de CACQUERAY pour sa présence et sa présentation du budget spécial, en tout cas pour la partie qui concerne la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Je remercie également bien entendu les équipes de la Préfecture de police, des services de la Ville et des collaborateurs et collaboratrices d'élus.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci, y compris pour votre brièveté.

### **2024 DVD 121 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (141.441,28 euros).**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 121 : indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Samia BADAT-KARAM.** - Madame la Maire, chers collègues, le mauvais état de la voirie est responsable de nombreux accidents chaque année et ce projet de délibération en constitue malheureusement une nouvelle preuve.

L'état de la voirie continue de se dégrader chaque jour. Nous le constatons, il est de plus en plus difficile pour les Parisiens de se déplacer sereinement, en particulier pour ceux dont la mobilité est réduite par l'âge ou le handicap, et pour les familles. Je le constate moi-même dans mon arrondissement : pas un mois ne se déroule sans que nous saisissons le service juridique de la DVD pour une indemnisation après saisine d'un riverain.

Crevasse sur un nid-de-poule avenue de la porte de Saint-Cloud ou dans le bois de Boulogne, les rues Félicien-David et Duret nécessitent une refonte complète du tapis, tout comme la rue de Longchamp qui est très dangereuse pour les usagers, les rues Copernic et Lauriston sont infestées de nids-de-poule également, l'avenue Ingres au niveau de la porte de Passy a suscité un grand nombre de signalements de la part des riverains, et malheureusement les choses ont peine à évoluer.

La multiplication de chantiers, souvent mal coordonnés et peu suivis, qui occupent désormais plus de 1 million de mètres carrés de voirie parisienne, est une cause importante des difficultés de déplacement, dont témoignent régulièrement les Parisiens, avec une accélération sensible de ce phénomène depuis 2020.

La quasi-totalité des opérateurs ne respecte pas le règlement de voirie qui impose la remise en l'état de la voirie immédiatement après la fin des travaux, les délais durant souvent des mois, voire des années.

La diminution des moyens alloués à l'entretien de la voirie publique a accentué ce problème et toute la transparence n'est pas faite sur l'évolution réelle du nombre d'accidents liés à l'état de la voirie, entre procédures judiciaires amiables et dossiers refusés, ainsi que sur leur coût total pour la collectivité parisienne.

La réforme des budgets de la Direction de la voirie - DVD - et celle du règlement de voirie en 2015 ont conduit au transfert de la phase finale du rebouchage aux opérateurs, alors qu'elle était auparavant réalisée sous l'égide de la DVD à travers des prestataires de services. C'est la qualité du service rendu aux Parisiens qui est pénalisée.

Pourtant, une large part de la réponse à apporter aux problèmes de voirie ne nécessite pas d'investissements lourds, dans la mesure où, à titre d'exemple, près des deux tiers des signalements effectués sur l'application "Dans ma rue" concernent des affaissements, des trous ou des revêtements manquants sur les trottoirs.

Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, la territorialisation et le pouvoir donné aux maires d'arrondissement se traduiraient par une réelle amélioration du service rendu aux Parisiens. Là encore, nous attendons des actes qui ne viennent pas. Je profite de cette intervention pour réitérer la demande du maire du 16e, Jérémie REDLER : le bois de Boulogne doit avoir un budget voirie spécifique.

Enfin, une S.T.V. pour le 15e et le 16e arrondissement, alors que les effectifs ne sont pas au complet et que l'attractivité du métier est toujours plus affaiblie, ce n'est plus possible pour ces deux arrondissements qui comptent un immense patrimoine de voirie. Il est nécessaire de revoir cette organisation, notamment par la territorialisation du budget d'entretien.

Madame la Maire, les Parisiens, mais aussi les touristes qui sont nombreux à Paris, ont le droit d'avoir une ville sûre et bien entretenue, et votre mauvaise gestion de la voirie les en empêche.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLARD.

**M. David BELLARD**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Sans surprise, c'est un projet de délibération marronnier, qui revient Conseil après Conseil, qui permet toujours à une de nos collègues ou un de nos collègues de l'opposition de nous dresser un tableau apocalyptique de Paris. Encore une fois, je crois que l'on n'habite pas complétement dans la même ville. Je vais toutefois apporter un certain nombre d'éléments, que j'ai déjà apportés d'ailleurs dans les quelque quinze Conseils de Paris où vous m'avez interpellé sur le même projet de délibération.

Ces indemnités amiables de différents tiers, je vous rappelle qu'elles ont pour objet d'abord de réparer des dommages accidentels, dont la responsabilité incombe en effet à la Ville de Paris. La somme, qui est aujourd'hui présentée à notre Conseil, est de 141.441 euros et ce sont 12 personnes indemnisées.

Paris est une ville très dense, plus de 4 millions de personnes y circulent chaque jour. Un Paris sans accident est malheureusement quasi impossible et ces indemnités amiables demeurent indispensables. Evidemment, il ne s'agit pas de nous satisfaire de ce constat. L'enjeu est pour nous de déployer tous nos efforts pour améliorer l'entretien de nos chaussées, de nos trottoirs, et mener tous les travaux de réfection et de transformation nécessaires.

Les budgets d'entretien, contrairement à ce que vous laissez entendre, sont à la hausse depuis le début de ce mandat. En investissement comme en fonctionnement, les budgets liés à l'entretien de la voirie parisienne ont plus que doublé : on est passé de 14 millions en 2018 à 30 millions d'euros en 2024 pour l'investissement ; en fonctionnement, c'est passé de 7 millions en 2018 à 15 millions d'euros en 2024 ; c'est sans compter le renouvellement d'un certain nombre de marchés dont les clauses d'entretien sont à chaque fois renforcées. D'ailleurs, cela fonctionne : l'état des lampadaires et les feux tricolores, par exemple, se sont grandement améliorés.

Je rappelle enfin, puisque vous nous interpellez sur la territorialisation, que ces efforts budgétaires sont aussi répercutés en arrondissement parce que les budgets sont directement à la main des équipes locales, déjà très fortement territorialisés. Les plans de charge des sections territoriales de voirie sont aussi faits avec les équipes locales, donc une partie des responsabilités que vous soulignez dans votre intervention.

Vous aurez compris que je ne partage ni l'analyse ni la perception que vous avez de l'état de la voirie parisienne, même si je pense qu'il faut encore que nous progressions. Une partie de ce que vous racontez, notamment sur les 16e et 15e arrondissements, est déjà dans la main des équipes de ces deux arrondissements. Donc, je vous invite à déposer un vœu sur ce sujet au prochain conseil d'arrondissement de votre arrondissement, je suis sûr qu'il sera très bien reçu.

Enfin, simplement, si les montants des indemnités sont à la hausse, c'est parce que nous suivons les indemnités prévues au niveau national. Chaque année, un cadrage national s'étoffe, les montants des indemnités augmentent pour suivre le coût de la vie et de l'inflation. Tout cela est très encadré, très régulé. Nous suivons à la lettre les préconisations et les demandes qui nous sont faites au niveau national.

C'est d'ailleurs l'élément principal qui explique la hausse du budget, alors que le nombre de personnes blessées indemnisées diminue. Cela prouve bien, en termes d'indicateur, que nous améliorons l'état de la voirie et donc nous diminuons son caractère accidentogène.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 121).

## Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un permis de piétonisation temporaire.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 90 est relatif à la création d'un permis de piétonisation temporaire.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS, du groupe Union Capitale.

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Madame la Maire, mes chers collègues, la qualité de l'air à Paris reste une préoccupation majeure. Bien que des efforts significatifs aient été réalisés pour réduire la pollution, les données d'Airparif comptent que près de 1.780 décès prématurés à Paris en 2019 étaient liés à l'exposition prolongée aux particules fines et à l'ozone.

Ces chiffres ne peuvent que nous inciter à redoubler d'efforts pour protéger nos concitoyens. Depuis plusieurs années, la Ville innove en matière de mobilité durable, comme en témoigne la Journée annuelle sans voiture ou encore l'opération "Paris Respire".

Dans cette dynamique, le groupe Union Capitale propose d'aller plus loin en s'inspirant d'une initiative innovante menée à Bordeaux : la création d'un permis de piétonisation temporaire. Ce dispositif offre aux habitants la possibilité de transformer la rue en espace piéton, le temps d'une journée, je le précise bien, pour organiser des événements entre voisins et des animations de rue.

Pourquoi un tel dispositif serait bénéfique pour Paris ? Tout d'abord, il aurait un impact environnemental direct, puisqu'il permettrait de réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air dans les zones concernées, même temporairement. Renforcement du lien social, ce permis permet aux habitants de se réapproprier leur rue et de favoriser les rencontres entre voisins et de dynamiser la vie de quartier. Démarche pragmatique et encadrée, le permis serait limité aux voies de dessertes locales, excluant les axes à grande circulation et les rues bien évidemment circulées par les transports en commun. Par ailleurs, les créneaux horaires respecteraient les usages et les rythmes de la vie parisienne.

Ce dispositif, loin d'être un outil de contraintes, et j'insiste sur ce point, serait une opportunité pour les habitants et les maires d'arrondissement de collaborer pour améliorer le quotidien de manière ponctuelle et expérimentale. Les maires d'arrondissement auraient évidemment un rôle central dans la validation des demandes garantissant ainsi une gestion locale et adaptée aux spécificités de chaque quartier.

J'espère que ce vœu trouvera un écho favorable.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, cher collègue, pour ce vœu.

Cela me permet d'évoquer rapidement ce que nous faisons sur la question de la marche et pour les piétons, puisque ce mode de déplacement est en augmentation constante, tant en durée qu'en nombre de trajets.

Cette augmentation de la marche à pied est aussi le fruit d'un volontarisme politique que nous portons au sein de notre majorité et qui se traduit d'ailleurs par des réalisations concrètes. Les 200 "Rues aux écoles" que nous avons réalisées depuis le début de ce mandat en sont l'une des illustrations. Au total, en quatre ans et demi, nous avons créé plus de 40 hectares d'espaces dédiés aux piétons pour permettre justement à la marche à pied de pouvoir se développer, notamment de se développer en toute sécurité.

Simplement, sur votre demande de permis de piétonisation temporaire, je m'étonne un peu de ce vœu. Je trouve que c'est une bonne idée et c'est d'autant plus une bonne idée que cela existe déjà. Un collectif ou une association, qui souhaite organiser une piétonisation temporaire, peut déjà en faire la demande auprès de la Direction de la Communication de la Ville de Paris, qui instruit ce projet en lien avec la Préfecture de police, en fonction de la compétence des voiries concernées et de la nature de la manifestation. Ces demandes font déjà l'objet d'un avis conforme de la mairie d'arrondissement concernée pour garantir que le projet s'insère bien dans les dynamiques et les choix locaux.

Je rappelle que ces piétonisations temporaires ne peuvent être autorisées à titre gratuit que si l'événement est à but non lucratif. La gestion logistique incombe ensuite à l'organisateur ou aux organisateurs qui doivent s'assurer de la mise en place du barriérage et des signalétiques nécessaires pour sécuriser l'espace, garantir des accès pour les services d'urgence, coordonner les livraisons et les accès des riverains.

J'entends dans votre vœu que ce processus pourrait surtout être effectivement plus visible, plus facilement accessible. Ce que je vous propose, c'est d'y travailler avec la Direction de la Communication et la Direction de la Voirie pour justement le visibiliser. Mais comme il est de facto répandu dans les faits, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Madame la Maire, je le maintiens parce que je veux en fait que ce soit le maire d'arrondissement qui ait un rôle central...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Ce n'est pas la peine d'expliquer. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion du stationnement payant à Paris.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 91 relatif à la gestion du stationnement payant à Paris.

La parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Nelly GARNIER**. - Chers collègues, le 18 novembre dernier, le Conseil d'Etat a adressé un rappel à l'ordre à la Ville de Paris sur sa politique de stationnement. Le Conseil d'Etat a en effet constaté que, dans sa course à la verbalisation à tout va, la Ville n'était pas en mesure d'apporter suffisamment d'éléments tangibles pour justifier de l'ensemble des P.V. qu'elle adresse aux Parisiens.

Ces derniers mois, de plus en plus de Parisiens ont découvert des P.V. sortis de nulle part et se sont mobilisés pour contester ces amendes abusives et injustifiées. Cette situation nourrit un sentiment d'injustice légitime face à un système qui manifestement dysfonctionne. Elle nourrit aussi un sentiment d'exaspération après la hausse vertigineuse des tarifs de stationnement. Alors il faut expliquer aux Parisiens pourquoi vous menez cette politique de verbalisation à tout va.

Depuis 2013, les recettes du stationnement ont explosé, elles sont passées de 63 millions d'euros à 338 millions d'euros, soit une modeste hausse de 500 %. Cette explosion est le reflet d'une stratégie assumée, la recherche de recettes toujours plus importantes pour financer l'explosion des dépenses de la Ville et les 11 milliards d'euros de dettes.

Alors, je vais vous dire, les Parisiens en ont assez d'être considérés comme des vaches à lait, tout cela parce que vous ne savez pas maîtriser un budget. Selon un sondage IPSOS, ils étaient 61 % à se déclarer mécontents de votre politique de stationnement et comment ne pas les comprendre.

Le Conseil d'Etat leur a donné raison en faisant le constat d'une politique abusive et en demandant que l'émission d'un forfait post-stationnement soit conditionnée à une vérification humaine sur la base de preuves tangibles, telles que des photographies claires, horodatées et géolocalisées. Cette décision est pleine de bon sens.

Alors l'objet de notre vœu est simple : comment comptez-vous vous conformer à cet avis du Conseil d'Etat ?

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Nelly GARNIER, pour votre préoccupation sur ces questions de F.P.S.

D'abord, je vous rassure, nous nous conformons aux avis qui nous sont donnés. Vous semblez suggérer qu'il n'y a pas de contrôle humain préalable lorsque les services délivrent un F.P.S. et c'est faux. Lorsque la voiture LAPI circule dans les rues, elle détecte un véhicule sans droit de stationnement, des photos sont prises et elles sont ensuite envoyées. Par qui sont-elles envoyées et traitées ? Par un agent qui est assermenté. C'est un humain qui prend la décision ou non d'émettre un F.P.S.

Parfois, il peut y avoir des divergences ou des erreurs d'interprétation, c'est vrai. C'est la raison pour laquelle il est possible de contester ce F.P.S. Ce sont les débats qui nous occupent parfois en Conseil de Paris sur la question des fameux R.A.P.O.

Pour que nous rentrions un peu plus dans le détail, je peux vous proposer d'organiser avec les élus intéressés une visite de ces centres de contrôle, afin que vous puissiez vérifier par vous-mêmes que la Ville respecte ses obligations légales en matière de contrôle de stationnement.

Mais je pense que le fonds n'est pas complètement là. C'est que, et vous venez de le dire, vous pointez une augmentation exponentielle des recettes de stationnement. Je suis toujours abasourdi par le fait que vous nous reprochiez d'avoir des recettes pour faire fonctionner notre Ville, mais surtout vous nous reprochez maintenant que nous sanctionnons les personnes qui ne payent pas leur droit de stationnement, alors qu'auparavant ces personnes n'étaient pas ou mal sanctionnées. D'ailleurs, le taux de respect du paiement de stationnement, que vous ne citez pas, est passé de 15 % environ à plus de 80 % aujourd'hui.

Bref, nous demandons aux gens de respecter la règle et nous nous assurons que cette règle est bien respectée. J'ai plutôt l'impression qu'en la matière, c'est un peu ce que vous nous demandez à longueur de Conseil, donc je suis très étonné aujourd'hui que...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Lorsque nous avons un taux à la fois de contrôle et un taux de respect du paiement qui est excellent, je suis très étonné que vous nous le reprochiez aujourd'hui. Mais j'imagine que c'est pour des raisons idéologiques plus que pour des raisons d'efficacité.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Le vœu du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 91 est rejeté.

J'ai une explication de vote...

Mme Anne-Claire TYSSANDIER voulait donner une explication de vote, pardonnez-moi.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Ce n'est pas grave, Mme la Présidente.

Je voulais poser une question à M. BELLIARD. Il me semble que nous avons voté au dernier Conseil de Paris le réajustement de la tarification des S.U.V., notamment pour prendre en compte les véhicules familiaux hybrides.

Du coup, je suis très intéressée par votre visite, Monsieur BELLIARD, parce que j'en ai fait moi-même l'expérience. Quand vous allez sur un horodateur et que vous rentrez l'immatriculation de votre véhicule, si c'est un véhicule hybride de moins de 2 tonnes, il reste comptabilisé dans la machine comme un véhicule lourd avec la tarification maximale. Je voulais donc savoir à partir de quand la véritable tarification allait se mettre en œuvre et comment cela allait se passer ?

Merci.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Je propose que vous ayez cette discussion après.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - J'ai noté le point. Il faut nous donner l'immatriculation et on va regarder.

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression progressive des horodateurs.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 92 relatif à la suppression progressive des horodateurs.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Ce n'était pas une explication de vote, c'était une demande d'explication et vous pourrez en parler après.

Mme Farida KERBOUA a la parole, pour deux minutes maximum.

**Mme Farida KERBOUA**. - Madame la Maire, mes chers collègues, les horodateurs sont aujourd'hui en voie de disparition dans notre ville. Alors que Paris en comptait 12.500, il y a seulement une quinzaine d'années, ils ne sont désormais plus qu'environ 3.700, dont 10 % exclusivement réservés au stationnement rotatif et non utilisable par les résidents.

La Ville de Paris, loin de renverser cette tendance, poursuit sur cette voie et accélère cette évolution depuis l'introduction de la dématérialisation des tickets et l'adoption de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Aujourd'hui, sept automobilistes sur dix acquittent leur stationnement via leur smartphone. Il ne s'agit pas de revenir

sur cette évolution, qui est inéluctable et par bien des aspects souhaitée, mais de ne pas perdre de vue les trois automobilistes sur dix restant qui doivent payer dans de bonnes conditions.

En effet, l'obligation implicite de posséder un smartphone et de maîtriser son usage pour réaliser les démarches du quotidien est toujours plus indispensable dans notre société. Pourtant, la fracture numérique subsiste et une transition digitale imposée à marche forcée risque de poser un grave problème sociétal.

L'illectronisme touche ainsi 62 % des 75 ans ou plus et 24 % des 60 à 74 ans, mais il ne se limite pas aux seniors et il concerne 15 % de l'ensemble de la population française et, parmi eux, les Parisiens qui peuvent se heurter à de nombreuses difficultés quotidiennes. Dans le cas des applications de stationnement payant, cela peut se traduire par des dysfonctionnements, des paiements refusés ou encore l'incompréhension de touristes peu au fait de la démarche à suivre.

Notre Ville ne doit laisser aucun Parisien sur le bord de la route et la modernisation souhaitable ne doit pas créer une société à deux vitesses et accroître la fracture numérique. C'est pourquoi je demande, au nom des élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris reconnaisse la nécessité d'une transition numérique véritablement inclusive et revienne sur ces décisions, afin de rétablir les horodateurs là où ils sont nécessaires.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD pour deux minutes.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, chère collègue, pour ce vœu.

Vous appelez mon attention sur l'avenir du parc des horodateurs parisiens. Je comprends la préoccupation quant au risque de fracture numérique pour les usagers. On a bien conscience que les horodateurs continuent d'être utilisés à Paris. Nous n'avons pas évidemment l'intention de les supprimer. Les paiements via horodateur représentent actuellement 25 % de la totalité des paiements de stationnement, le reste s'effectuant via des applications.

En revanche, je donnerai plusieurs éléments. D'abord, nous menons une politique de réduction des places de stationnement. Nous avons des objectifs clairs, nous en supprimons chaque mois un peu plus et donc le nombre d'horodateurs baissera logiquement en fonction du nombre de places de stationnement disponibles à Paris.

Notre objectif reste de garantir à chaque usager un accès raisonnable à un horodateur, en conservant un horodateur pour 40 places de stationnement. Par ailleurs, le choix de l'emplacement se fait toujours au regard des contraintes d'espace public, notamment de la garantie de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, je partage avec vous le fait que nous avons mené une vaste opération de modernisation des horodateurs pour les rendre accessibles, mais également pour prendre en compte les innovations technologiques, comme le paiement sans contact qui facilite leur usage.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Madame Farida KERBOUA, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**Mme Farida KERBOUA**. - Je le maintiens.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 92 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dégradation des abords et du mobilier urbain du Panthéon.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 93 relatif à la dégradation des abords et du mobilier urbain du Panthéon.

La parole est à Mme Anne BIRABEN du groupe Changer Paris pour deux minutes.

**Mme Anne BIRABEN**. - Merci, Madame la Maire.

Mon vœu a pour objet d'attirer votre attention sur l'état de dégradation de la place du Panthéon. Tout le monde la connaît, c'est une place qui est magnifique, majestueuse, mais malheureusement elle se dégrade mois après mois, année après année.

D'abord, les pavés sont souvent disjoints. Quand ils ne le sont pas, ils sont déchaussés, créant des trous, par-ci par-là au milieu de la place, qui sont potentiellement des dangers pour ceux qui visitent les lieux, et les étudiants qui sont très présents sur cette place, notamment à cause des bibliothèques et de la Sorbonne.

Je voulais également appeler votre attention sur les pansements qui parfois sont apposés, après moult demandes, et qui sont complètement faits pour nuire à la beauté des lieux, parce qu'ils sont en bitume au lieu de remettre des pavés, ou ce sont des pansements blancs avec quelques pavés dedans. On voit que le nombre de pavés n'est pas du tout satisfaisant par rapport au pansement qui aurait dû être fait.

Je voulais aussi rappeler que cette place fait l'objet d'un mobilier qui est peut-être utile mais qui n'est pas beau. Sous ce mobilier, il y avait des herbes folles, notamment des mauvaises herbes jusqu'à 50 centimètres de haut, et cet aspect n'est évidemment pas réjouissant.

Tout cela nuit grandement à l'image de Paris et je suis assez affligée, notamment pour les très nombreux touristes qui viennent chaque jour, en plus des visiteurs parisiens et des étudiants.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame.

**Mme Anne BIRABEN**. - Et je voudrais faire un vœu dans le vœu : c'est que l'Exécutif s'intéresse et aime le patrimoine, et surtout qu'il soit sensible à la beauté des lieux et puisse réparer ce qui peut l'être.

Merci.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLARD.

**M. David BELLARD**, adjoint. - Ah ! C'est difficile de prendre en compte le fait qu'on peut avoir des appréciations sur le beau qui sont différentes et que nous ayons chacun des subjectivités.

Pour rentrer sur les éléments plus factuels et sortir un peu de la police du goût, évidemment tout n'est pas parfait sur la place du Panthéon. Je vais vous donner tout de même quelques éléments.

D'abord, le pavage ainsi que les mobiliers sont entretenus par les services de la Voirie, au gré des signalements des riverains et des constats des agents de la Ville. D'ailleurs, une soixantaine de bordures granit, qui avaient été taguées, ont été nettoyées cet automne. Les mobiliers en bois ont été rénovés avec de nouvelles lattes. Des brumisateurs, ainsi que des ombrières, ont été installés pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur très prégnant sur la place.

Nous portons par ailleurs, en accord avec la mairie du 5e arrondissement, un projet ambitieux de végétalisation des abords du Panthéon. Nous souhaitons y planter des arbres afin de rafraîchir durablement la place. Nous sommes dans une période transitoire et les études techniques pour ce projet ont commencé. Mais comme vous pouvez vous en douter, cela nécessite des fouilles archéologiques, ainsi qu'un dialogue permanent avec les A.B.F. Mais je ne doute pas que nous allons pouvoir avancer très rapidement.

Compte tenu de ces précisions que je peux vous apporter sur un plan purement factuel, je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Votre vœu est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 93 est rejeté.

## **2024 PP 89 - Convention de groupement de commandes relatif à l'acquisition d'effets et accessoires vestimentaires pour les besoins des motocyclistes civils de la Préfecture de police de Paris et du S.G.A.M.I.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 89 : convention de groupement de commandes relatif à l'acquisition d'effets et accessoires vestimentaires pour les besoins des motocyclistes civils de la Préfecture de police de Paris et du S.G.A.M.I.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.** - Madame la Maire, je sais que ce sujet passionne les foules et, promis, je n'en ferai pas cinq minutes.

Bonsoir, Madame la Représentante du Préfet de police.

Pour la bonne compréhension de notre discussion, il s'agit de créer un groupement de commandes entre le Secrétariat général pour l'administration du Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police pour l'achat d'équipements pour des motocyclistes civils.

Je trouve intéressant, et j'y reviens tout de même assez souvent, que dans la littérature administrative de notre pays, la Préfecture de police occupe une place bien particulière. On ne dit pas que la Préfecture de police est une forme mythologique institutionnelle. Par contre, on dit, c'est par exemple le cas dans la première page de la convention, que cette convention est passée entre la Préfecture de police, prise en sa qualité de pouvoir adjudicateur Etat, et la Préfecture de police prise en sa qualité de pouvoir adjudicateur Ville de Paris. "I think that's beautiful !".

Vraiment, c'est assez extraordinaire. La Préfecture de police passe des conventions avec elle-même et c'est voté par la Ville de Paris. J'aimerais qu'un jour on s'interroge et on trouve une manière de sortir de ce système qui est très beau, en effet, mais légèrement absurde.

J'en profite néanmoins pour demander à la Préfecture de police qui sont ces motocyclistes civils concernés, puisqu'on ne sait pas qui ils sont au sein du périmètre de Ministère de l'Intérieur et au sein de la Préfecture de police. Et surtout comment faites-vous pour évaluer en cours de marché la répartition financière entre la Préfecture de police et la Préfecture de police ?

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci pour cet exercice un peu surréaliste.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Élise LAVIELLE qui représente le Préfet de police de Paris.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ne vais pas m'étendre sur l'hydre juridique à deux têtes de la Préfecture de police, qui a en effet des compétences à la fois municipales et des compétences Préfecture de police, et cela induit une forme de complexité dans la rédaction des textes.

En revanche, je vais vous répondre sur qui sont ces motocyclistes civils et vous donner plus généralement quelques précisions sur ce projet de délibération.

On parle d'un groupement de commandes concernant la fourniture d'effets et d'accessoires vestimentaires. Parmi ces motocyclistes, certains relèvent du statut des administrations parisiennes et d'autres relèvent de la Police nationale.

On parle bien uniquement d'équipements pour les motocyclistes civils, puisque ceux pour les forces de l'ordre sont fournis par un marché national. On est dans l'obligation de fournir à ces fonctionnaires des équipements adéquats qui remplissent un certain nombre de normes de sécurité. Ce sont très concrètement des blousons, vestes, gants, bottes, chaussures, casques modulables ou encore des airbags.

Ce projet de mutualisation des commandes, qui est présenté au Conseil de Paris, a pour objectif de massifier les achats en regroupant en un seul support contractuel les commandes au titre des services de police financés par le budget de l'Etat, et les commandes au titre des administrations parisiennes financées par le budget spécial. Cette massification sur un seul support contractuel nous permet généralement d'obtenir de meilleurs prix de la part des prestataires et il s'agit ici de renouveler un marché qui existe et qui arrive à échéance le 3 février 2025.

Pour rentrer dans le détail du besoin couvert par le budget spécial, ce marché permet d'équiper des agents, relevant du statut des administrations parisiennes, qui sont amenés à utiliser des motocyclettes dans le cadre de leur mission de service. A titre d'exemple, on peut citer les agents de la Sous-direction de l'Équipement et de la Logistique de la Préfecture de police, notamment les mécaniciens qui réalisent des essais routiers, ou la Sous-direction des Technologies de la DILT, Direction Informatique Logistique et Technologique, dont les techniciens effectuent de nombreux déplacements à moto pour diverses interventions techniques sur nos appareils.

Le besoin est estimé à 16.000 euros hors taxes par an au titre du budget spécial et à 250.000 hors taxes au titre du budget de l'Etat.

Sur l'exécution financière de ce marché, je vous précise également, mais vous le savez, que nous disposons d'une traçabilité complète. Les bons de commande pour les administrations parisiennes sont faits via l'outil comptable et financier du budget spécial "Coriolis", et ceux pour les services de police sont réalisés via l'outil comptable et financier de l'Etat qui s'appelle "Chorus". En conséquence, les dépenses faites au titre du budget spécial serviront bien les agents des administrations parisiennes, dont je vous ai précédemment parlé.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 89.



Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 89).

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'abandon du projet "Musée-Mémorial" par l'Etat.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 142 de l'Exécutif relatif à l'abandon du Musée Mémorial par l'Etat.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour deux minutes maximum.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Dans quelques jours, l'année 2025 marquera les dix ans des attentats de janvier et novembre 2015. C'est donc avec stupeur et consternation que nous avons appris, il y a quelques jours par la voix de Henry ROUSSO, président de la Mission de préfiguration du projet Mémorial du terrorisme, que le précédent Gouvernement avait en catimini décidé de ne plus budgéter ce projet, ce qui revient de fait à acter son abandon.

Ce projet, très attendu et en premier lieu par les associations de victimes que je tiens à saluer, avait pourtant été annoncé dès 2018 par le Président de la République. Son ouverture était prévue en 2027. Très nombreux sont celles et ceux qui se sont émus de cette situation, car ce projet est bien évidemment très attendu. Il a pour ambition de donner une voix à toutes les victimes du terrorisme en France, malheureusement trop nombreuses, les victimes des attentats de Paris, de Nice ou encore de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Ce projet, non seulement dédié à la mémoire des victimes, doit aussi être un lieu d'histoire du terrorisme de ces cinquante dernières années et un lieu de pédagogie pour les jeunes générations. Parce que nous considérons qu'il s'agit d'un projet indispensable, nous proposons à notre Assemblée de lui réaffirmer son soutien.

Par ailleurs, nous voulons également indiquer par ce vœu que nous ne sommes évidemment pas favorables à la proposition qui a été faite par la Ministre de la Culture, Mme DATI, de confondre le projet de Musée Mémorial avec le Jardin mémoriel dédié aux victimes des attentats de Saint-Denis, des terrasses et du Bataclan de 2015.

Ce Jardin du souvenir est en cours d'aménagement sur la place Saint-Gervais juste en face de l'Hôtel de Ville. Les premières stèles sont en train d'y être déposées. Nous l'inaugurerons en novembre prochain pour commémorer les dix ans des attentats du 13 novembre 2015. Ce jardin sera là pour marquer notre respect et notre considération pour les victimes à qui nous devons rendre hommage de manière unique et singulière.

Avec ce vœu, nous espérons pouvoir faire adopter, avec le soutien le plus massif possible de notre Assemblée, que la Ville de Paris réaffirme son soutien au projet du Musée Mémorial du terrorisme.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

M. Jean LAUSSUCQ, pour le groupe Changer Paris d'abord.

**M. Jean LAUSSUCQ**. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais revenir en quelques minutes sur des éléments d'information s'agissant de la position du Gouvernement démissionnaire, et je ne doute pas que le futur Gouvernement et le Premier Ministre qui est déjà à l'œuvre auront à cœur de poursuivre la tâche sur ce sujet, dont personne ne remet en cause ni la gravité, ni la nécessité, ni l'importance.

C'est un projet qui implique six Ministères et pour lequel 100 millions d'euros avaient été prévus. Des éléments qui m'ont été donnés par le cabinet du Premier Ministre, il apparaît que le point fait sur le projet démontrait que, tel qu'il avait été envisagé initialement avant la censure, il risquait de manquer sa cible, notamment parce qu'il avait été concentré sur un lieu physique et pas assez sur des contenus susceptibles de circuler. La réorientation envisagée permettrait, en débloquent plus de moyens, de mieux les employer, notamment en prévoyant des contenus pédagogiques disponibles partout en France et des expositions qui circulent accessibles donc à tous les Français.

Enfin, je veux redire ici que notre groupe, notamment Rachida DATI qui vient de confirmer le projet de Maison du dessin de presse, se tient et se tiendra toujours aux côtés des victimes du terrorisme. Leur histoire est notre histoire. Elle trouvera sa place, vous l'avez rappelée, avec le jardin devant l'Hôtel de Ville. Elle doit trouver sa place à Paris, elle trouvera sa place partout sur le territoire national.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Jérôme GLEIZES.** - Le groupe "Les Ecologistes" va forcément voter le vœu de l'Exécutif. Je suppose que la droite va en faire autant puisqu'on n'a pas eu l'explication de vote.

On est tout de même dans une situation totalement kafkaïenne. Je ne sais pas à quel titre M. LAUSSUCQ est intervenu. Il est Député, il est Conseiller de Paris, il n'est pas Ministre et il parle au nom du Gouvernement. Vous vous rendez compte dans quelle confusion des rôles on est aujourd'hui. Là, il y a eu, pour je ne sais quelles raisons kafkaïennes, une annulation et on ne comprend rien à ce qu'il se passe.

Ce sont des choses simples, il y a des victimes. En plus, vous utilisez dans votre expression "rater votre cible". Vous vous rendez compte des mots que vous utilisez ? En plus, vous lisez votre intervention. A un moment, il faut faire attention à ce dont on parle.

Donc, j'espère que l'on va voter à l'unanimité ce vœu, qu'on va trouver une solution par rapport à cela parce qu'il y a quand même un hommage à des victimes. C'est tout ce que l'on demande.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une explication de vote du groupe Paris en commun.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

**Mme Dominique KIELEMOËS.** - Le projet est totalement pertinent, c'est un lieu de mémoire qui associe la connaissance et la reconnaissance, l'histoire et la mémoire. Un lieu unique au monde, unique car ne traitant pas d'un seul attentat mais d'une seule situation, ni d'une seule situation nationale mais du phénomène terroriste au sens large, en France et dans le monde.

C'est un projet très avancé. Cela fait quatre ans qu'une équipe travaille sur le projet. C'est une conception collective. Depuis trois ans, le musée travaille avec des collégiens, des lycéens. Les jeunes générations veulent comprendre ce qu'est le phénomène du terrorisme et comment il a affecté leur vie au quotidien. Ce lieu de mémoire sera un lieu de formation des enseignants et de nombreux acteurs de la lutte contre le terrorisme.

Sur le site d'abord, le site de l'Ecole de plein air de Suresnes répond parfaitement aux exigences du projet, tel qu'il avait été proposé au M.M.T. par l'Etat.

Ensuite sur le coût du projet, cessons de rire, le coût de projet de 95 millions d'euros est pour la restauration d'un lieu classé monument historique, qui devra de toute façon être restauré car il appartient à l'Etat. Ce budget est supporté par six Ministères sur six ans : Justice, Armée, Intérieur, Culture et deux autres, mais je n'ai pas le détail.

Depuis 2018, l'Elysée soutient le projet. En mai 2021, il valorise la proximité avec le Mémorial de la France combattante et encourage des parcours mémoriels entre les deux sites. Il s'appuie sur les deux notions : résistance et résilience. En mai 2021, il a donc l'idée d'une convergence mémorielle.

L'Office national des Anciens combattants et des Victimes de guerre est extrêmement favorable au parcours mémoriel et voit une chance dans cette organisation. La clairière des fusillés, ouverte au public avec visite guidée, permet de faire comprendre une période de l'histoire avec laquelle les jeunes générations sont peu familières. La possibilité de visiter les deux sites l'un après l'autre permet au contraire de multiplier les références.

Nous, le groupe PEC, nous refusons un projet dégradé sans aucun sens. Le projet doit reprendre dans son esprit originel et conjuguer, sur le site de Suresnes, le Musée et le Mémorial. Il s'inscrit dans une politique mémorielle globale et cohérente...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

**Mme Dominique KIELEMOËS.** - M. LAUSSUCQ a parlé 1 minute 30.

A l'aube de l'année 2025, année commémorative des attentats...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous laissons finir la phrase.

**Mme Dominique KIELEMOËS.** - Je finis, je suis à ma conclusion.

A l'aube de l'année 2025, année commémorative des attentats commis en 2015, la dénaturation du projet du M.M.T. ne peut être acceptée. Nous avons l'espoir que le projet reprenne, non par un nouveau Gouvernement qui sera démissionnaire sans doute dans quelques mois, mais parce que nous croyons encore à la parole d'un Président de la République qui s'est engagé maintes et maintes fois pour la Nation.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

## Rappel au règlement.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Je termine avec les explications de vote et ensuite je vous donnerai la parole, Monsieur GRANIER...

**M. Rudolph GRANIER.** - Non, Madame. Le rappel au règlement est immédiat, il est de droit. Au titre de l'article 9, je souhaiterais que notre collègue Jean LAUSSUCQ puisse répondre à la mise en cause personnelle qui vient

d'être faite par Jérôme GLEIZES. Je suis désolé, vous n'avez pas à faire des déroulés de séance avec, d'une part des temps de parole très variables en fonction des personnes qui parlent...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Non, non.

**M. Rudolph GRANIER**. - Si, Madame. Jean LAUSSUCQ a fait une explication de vote qui a duré 1 minute 30 et il avait droit à deux minutes. Vous avez droit à deux minutes et vous êtes à trois...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Oui, mais Mme KIELEMOËS s'est trompée. Je ne...

**M. Rudolph GRANIER**. - Madame la Maire, c'est un rappel au règlement qui est de droit.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'abandon du projet "Musée-Mémorial" par l'Etat (suite).**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Allez-y.

Trente secondes, Monsieur LAUSSUCQ, de réponse mais pas plus, s'il vous plaît.

**M. Jean LAUSSUCQ**. - Merci beaucoup.

Deux choses.

Mon nom c'est M. LAUSSUCQ et pas LASSUCQ.

Deuxième chose, Monsieur GLEIZES, j'intervenais en tant que Député de Paris, en tant que membre de la Commission des affaires culturelles et il se trouve effectivement que c'est un sujet qui m'a interpellé. Si j'ai souhaité lire une intervention, comme beaucoup de nos collègues le font, c'est parce que je considère que les circonstances sont graves et je ne voulais pas effectivement risquer de buter sur des mots. Voilà.

Une dernière chose...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. SZPINER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**M. Jean LAUSSUCQ**. - Je ne suis pas le porte-parole du Gouvernement.

**M. Francis SZPINER**. - Je pense que nous pouvons être unanimes et revenir à l'essentiel. Notre pays est frappé depuis des années par le terrorisme et, face au terrorisme, nous avons un devoir de pédagogie.

Le terrorisme, les terrorismes qui nous frappent aujourd'hui, est ciblé : c'est le terrorisme islamique. Nous avons eu d'autres terrorismes dans le passé, Action directe, etc., mais nous avons besoin que les gens comprennent. Il y a une transmission de la culture et du savoir du terrorisme, des motivations. De même que nous apprenons aux écoliers ce qu'est le totalitarisme, nous devons leur apprendre ce qu'est le terrorisme. C'est donc un bon projet et c'est un projet qui doit voir le jour. Il est nécessaire à l'éducation républicaine.

Le terrorisme, c'est la violence, c'est la négation du droit, c'est la négation de la démocratie, ce sont des souffrances pour beaucoup de gens. C'est la République qui est attaquée par le terrorisme. Nous devons donc avoir des gens qui sont armés pour comprendre que la tentation terroriste n'est pas une tentation.

Les lieux de mémoire, c'est autre chose, c'est du recueillement et ils sont nécessaires. Mais les lieux d'apprentissage de ce qui s'est passé, c'est nécessaire. Voilà pourquoi nous soutenons ce projet et je comprendrais mal que nous ne soyons pas unanimes pour le soutenir.

Monsieur GLEIZES, si vous me permettez, quand notre collègue LAUSSUCQ s'exprime, il est Conseiller de Paris. Tout ce qu'il peut avoir en plus, cela nourrit sa réflexion. S'en prendre à lui, ce n'est pas au niveau du débat qui nous dépasse et qui...

Si. Je vous le dis gentiment.

Vous pourriez me reprocher parce que j'ai été l'avocat de "SOS Attentat", je m'exprime en tant qu'élu mais je m'exprime aussi en tant qu'avocat des victimes, parce que nous avons tous un parcours et une personnalité qui complètent fort heureusement notre qualité d'élu. Donc aller chercher des noises sur untel ou untel, franchement ce n'est pas digne par rapport au sujet qui nous intéresse.

Ce projet doit voir le jour, nous devons le soutenir et j'espère que nous le soutiendrons unanimement. Merci.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 244).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre la conduite de véhicules sous l'influence de l'alcool.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 94 relatif à la lutte contre la conduite de véhicules sous l'influence de l'alcool.

La parole est à Mme TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Merci beaucoup.

Je souhaite évoquer un sujet qui nous concerne tous : la lutte contre les comportements délinquants routiers sous l'emprise de l'alcool.

Malheureusement, nous connaissons les ravages et les dangers de la conduite sous l'emprise de l'alcool : trop de vies brisées par des comportements meurtriers et délinquants. Et malheureusement ce comportement touche désormais les cyclistes et les autres utilisateurs de nouvelles modalités urbaines.

Dans la Capitale, nous voyons de plus en plus de scènes qui se répètent d'usagers qui prennent des risques inconsidérés à vélo pour rentrer chez eux après avoir consommé de nombreux verres d'alcool. C'est une banalisation de la consommation d'alcool et, comme l'a rappelé récemment un article du "Parisien", cette pratique est en hausse.

En effet, nombre des usagers estiment qu'en faisant du vélo sous l'emprise de l'alcool, ce serait moins grave que de prendre une voiture ou un véhicule motorisé. Or, je suis désolée, cette situation ne peut être tolérée. Nous le savons, l'alcool altère les réflexes, la coordination et la capacité à anticiper les dangers, même sur deux-roues, même à vélo, même en trottinette. D'ailleurs, conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 gramme par litre de sang est une infraction et au-delà de 0,8 gramme par litre de sang, c'est un délit passible de lourdes sanctions.

Les chiffres sont préoccupants. Chaque année, près de 4 % des accidents impliquant désormais des cyclistes sont liés à une consommation excessive d'alcool. Les experts s'accordent à dire que ce chiffre est probablement sous-estimé puisqu'il ne reflète que ceux dont le taux d'alcoolémie a été contrôlé.

Si nous soulignons, il faut le reconnaître, les efforts déployés ces dernières années dans la prévention de la lutte contre la conduite sous l'emprise d'alcool, il faut désormais que nous nous adaptions à ces nouvelles modalités d'usage de l'alcool, notamment avec les nouvelles mobilités urbaines qui touchent de plus en plus de jeunes.

C'est pourquoi nous demandons à la Ville de Paris et à la Préfecture de police d'organiser des opérations de sensibilisation auprès des jeunes, notamment des jeunes cyclistes, sans délaissier bien entendu les automobilistes, notamment en partenariat avec la Délégation à la sécurité routière et toutes les associations concernées. Nous demandons de renforcer les contrôles d'alcoolémie en collaboration avec la police nationale et la police municipale, et aussi de créer un groupe de travail réunissant l'ensemble des parties prenantes, dont les associations de cyclistes, les professionnels de la santé, les représentants du Conseil de la Nuit pour concevoir des outils pédagogiques adaptés.

Nous estimons que la sécurité de toutes et tous doit être une priorité dans notre ville.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN et ensuite à Mme la Représentante du Préfet de police.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Merci pour ce vœu.

En effet, vous pointez un sujet de préoccupation extrêmement important. La conduite sous l'emprise de l'alcool, que ce soit la conduite de véhicules à moteur ou de vélos, est évidemment un danger et, à ce titre, doit être combattue.

Vous indiquez que la police municipale, et c'est une réalité, n'a pas compétence de son propre chef, s'agissant d'un délit, de pouvoir intervenir et mener des contrôles. Cependant, elle le fait de manière régulière, en lien avec la police nationale dont c'est la compétence évidemment.

Nous travaillons également sur cette problématique avec l'ensemble des partenaires, la Préfecture de police, le Parquet, l'A.P.-H.P., la M.I.L.D.E.C.A., les associations dans le cadre du document général d'orientation sur la sécurité routière que la Ville a signé l'année dernière, à l'initiative de la Préfecture de police.

Je laisserai évidemment la Préfecture de police compléter, mais compte tenu de l'engagement qui est le nôtre sur ce sujet, qui n'est pas un engagement nouveau, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Madame LAVIELLE, vous pouvez donner des explications aussi.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - La Préfecture de police est pleinement engagée dans la lutte contre toutes les formes de violence routière et notamment la conduite de véhicules sous l'influence de l'alcool, que cela soit sur le plan préventif ou sur le plan répressif.

Comme Nicolas NORDMAN vient de le souligner, nous disposons d'un document général d'orientation sur la sécurité routière - D.G.O. - élaboré avec un certain nombre de partenaires, dont la Ville de Paris. Il constitue notre outil de programmation définissant les orientations à mener et il vise bien évidemment à réduire le nombre d'accidents.

Au cours de l'année 2024, la Préfecture de police a procédé à un certain nombre d'opérations de sensibilisation. Des ateliers dédiés à la lutte contre l'alcool ont été proposés au public lors de divers événements. Par exemple, des policiers en charge de la prévention ont présenté, au Salon des vigneron et à divers salons, des ateliers sur cette problématique en distribuant des alcootests. Ils participent également au Village sur la sécurité routière organisé sur le parvis de certaines mairies, comme le 11<sup>e</sup> arrondissement cette année.

Bien évidemment, nous avons tout un programme d'intervention de sensibilisation chez les jeunes, dans des écoles hôtelières parisiennes ou lors de soirées événementielles. Les policiers interviennent également lors de soirées au sein d'entreprises publiques ou privées ou de sessions de formation dans les administrations.

La plupart de ces actions seront reconduites en 2025. Il y a également des stages de réparation pénale au profit de délinquants routiers qui mobilisent les services de la Préfecture de police.

Nicolas NORDMAN l'a souligné, les actions sont assez complémentaires et la police municipale intervient également en appui des contrôles que nous menons. Dans le cadre du groupe de travail mis en place avec les associations de cyclistes, qui ont pour objectif partagé "zéro mort, zéro blessé", des engagements ont d'ores et déjà été pris, notamment s'agissant du partage de données statistiques sur l'accidentalité des cyclistes, de l'orientation des missions des services de police vers la prévention et la répression des comportements les plus accidentogènes, parmi lesquels la consommation d'alcool.

Je terminerai par quelques chiffres sur le plan du contrôle et de la répression. On a organisé, à la date du 30 septembre 2024, 5.846 dépistages à Paris. Ils se chiffraient à 6.737 pour l'ensemble de l'année 2023. On estime que le chiffre global des dépistages fin 2024 devrait être stable par rapport à l'année dernière. Pour 2024, ce sont 1.834 infractions, dont la plupart sont des délits. En 2023, ce sont 1.715 infractions relevées dont 1.378 délits. Le bilan est donc d'ores et déjà en hausse par rapport à l'année passée.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous maintenez votre vœu au vu de ces éclaircissements ?

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Je suis prête à le retirer et j'aimerais que nous puissions participer au groupe de travail évoqué par la Préfecture de police, si M. NORDMAN est d'accord.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - D'accord.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Le vœu est retiré, merci beaucoup.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.**

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 95 relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Madame la Maire, Madame la Préfète, mes chers collègues, l'objet de ce vœu a déjà été discuté lors du précédent Conseil de Paris et je ne m'attarderai pas dessus.

Pour rappel, nous demandons la communication des chiffres précis du nombre des salons de massage à Paris qui ont fait l'objet d'une procédure, ainsi que ceux qui font l'objet d'une fermeture avec un point annuel de présentation auprès des élus du Conseil de Paris.

Enfin, nous demandons la communication des mesures envisagées pour renforcer l'action en matière de lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

Simplement, en raison d'un quiproquo avec la présidence de la précédente séance, le vœu, qui avait par ailleurs été amendé par l'Exécutif, n'avait pas été mis aux voix. Je le représente donc aujourd'hui afin de le mettre aux voix.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci.

Voulez-vous dire que c'est le même vœu qu'à la précédente séance intégrant l'amendement de l'Exécutif ?

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Absolument.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Et le débat a déjà eu lieu ?

**Mme Aurélie PIRILLO**. - Oui, le débat a déjà eu lieu, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Très bien. Vous n'avez rien de plus à... Si ? Un petit mot.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Le débat a déjà eu lieu et ayant déjà donné un avis favorable, je maintiens mon avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Très bien, merci. On renvoie au débat de la précédente séance du Conseil de Paris.

Madame la Directrice ?

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Rien de plus à ajouter, Monsieur le Maire, que lors de ma précédente intervention sur le sujet.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - C'est parfait.

Emmanuelle RIVIER, vous aviez fait déjà une explication de vote la dernière fois.

**Mme Emmanuelle RIVIER**. - J'ai une explication de vote pour cette fois.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Allez-y, elle est de droit, je vous en prie.

**Mme Emmanuelle RIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous, "Les Ecologistes", nous voterons contre ce vœu de la droite qui est un vœu sécuritaire, qui s'en prend aux personnes les plus démunies, parce que nous sommes de gauche.

En réalité, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de renvoyer des femmes à la rue, il s'agit de les priver de revenus, il s'agit de les mettre en danger. Et comme il s'agit de Chinoises sans titre de séjour, il s'agit aussi de les envoyer en centre de rétention avec derrière une O.Q.T.F. et pourquoi pas, rêvons, une expulsion.

Alors, non, la répression n'est pas la solution. La solution, c'est l'accès aux droits. La solution, c'est d'appréhender la diversité des situations des salons de massage qui n'est pas aussi simple que vous voulez bien nous le présenter.

Vous citez dans votre vœu plusieurs études mais quelles études au juste ? Vous n'en nommez aucune. Avez-vous au moins parlé avec l'une de ces femmes ? Avez-vous lu les études sociologiques documentées sur la question ? Non, bien sûr.

Alors, j'espère que toute la gauche va voter contre ce vœu qui s'en prend aux plus démunis.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Emmanuelle RIVIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 245).

## Compte rendu de la 4e Commission.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous avons terminé avec les dossiers de la 3e Commission. Je vous félicite très chaleureusement pour le rythme soutenu de cette séance du Conseil de Paris. Nous rentrons très directement en 4e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, l'honorable Gauthier CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, vénérable Patrick BLOCHE.

J'ai cinq minutes pleines et entières pour présenter les travaux de la 4e Commission.

Comme à notre habitude, la 4e Commission s'est ouverte sur une audition, et comme à notre habitude au mois de décembre, cette audition a été consacrée à l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le V.I.H. A cette

occasion, nous avons accueilli Antoine ELISA, qui est le coordinateur du territoire d'action d'"AIDES" pour Paris. Une association bien connue, dont nous avons honoré le fondateur Daniel Defert, il y a peu, par l'apposition d'une plaque à Paris Centre. Une association bien connue qui a un partenariat, un compagnonnage avec la Ville de Paris dans la lutte contre le Sida depuis une vingtaine d'années.

Antoine ELISA a pu présenter les actions menées par cette association, des actions à la fois collectives et individuelles, des dépistages TROD, des distributions d'autotests, et également les deux établissements qu'il gère situés dans Paris Centre. D'ailleurs, un C.A.A.R.U.D., un Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues, qui accueille 300 usagers dans le 2e arrondissement et également le lieu de réduction des risques, situé dans le 3e arrondissement boulevard Beaumarchais et intitulé "Le Spot", proposent des accompagnements individuels et de l'autosupport pour les consommateurs de drogues.

Antoine ELISA a pu également insister sur les publics pour lesquels l'accompagnement se renforce : le public trans et le public des migrants hétérosexuels. Mais ce sont aussi des nouveaux publics qui peu à peu s'imposent dans les politiques publiques : les personnes vieillissant avec le V.I.H. ou les personnes qui arrivent dans le champ du 3e âge avec leur séropositivité ; cela fait partie également des nouveautés.

Il y a aussi le public des chemsexuels, qui, s'ils ont du mal à s'imposer dans les politiques publiques nationales, s'imposent véritablement dans les politiques publiques municipales. J'en prends pour exemple l'ensemble des actions qui sont menées par Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL sur ce sujet.

Nous sommes toujours en attente d'une mobilisation renforcée et encore plus forte de l'Etat sur ce sujet. J'avais déposé un vœu sur cette question, il y a déjà quelques années, pour avoir un certain nombre de comptabilisations précises dans les statistiques de la police pour pouvoir connaître et agir au mieux. Je crois que ce courrier est resté sans réponse.

Plusieurs projets de délibération ont pu être présentés par les adjointes et adjoint à la Maire de Paris dans cette Commission sur la prise en charge des familles à la rue, le financement de la dépendance dans les E.S.M.S., la mise en place d'un dispositif thérapeutique innovant porté par l'association "Aurore" dans le 14e arrondissement. Je crois qu'il y a plusieurs inscriptions sur ce projet de délibération.

Nous avons eu également des vœux que je ne divulguerai pas, pour reprendre le terme de notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, mais j'en pointerai un seul, qui est un vœu très important, même plusieurs vœux déposés sur ce sujet relatifs à la défense de la liberté d'expression de Boualem SANSAL.

Nous avons fini nos travaux sur ces présentations.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Il reste trois quarts d'heure. J'aimerais bien que l'on puisse traiter tous les dossiers de la délégation d'Anne-Claire BOUX, vœux compris. C'est l'objectif que je poursuis. On débordera peut-être un peu au-delà de 21 heures, mais pas trop. Ce serait bien de pouvoir le faire. Je dis cela parce que c'est une responsabilité collective, vous l'avez compris. Je rappelle toujours qu'on n'est pas obligé de faire cinq minutes sur un projet de délibération.

## **2024 DSP 40 - Subvention d'investissement (420.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" pour l'aménagement du dispositif thérapeutique innovant René Coty (14e).**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 40 : subvention d'investissement et convention avec l'association "Aurore" pour l'aménagement du dispositif thérapeutique innovant René Coty dans le 14e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

**Mme Geneviève GARRIGOS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat est récurrent dans cet hémicycle et il semble représenter pour la droite une source inépuisable de descriptions apocalyptiques de Paris, de ses habitants et de son espace public.

La salle de consommation à moindre risque du 10e arrondissement ferait, selon M. MARGAIN - il nous l'a dit mardi pendant le débat budgétaire - vivre un enfer aux riverains. Peu importe sans doute que les riverains eux-mêmes reconnaissent l'effet très positif de cette salle sur leur cadre de vie, qu'ils la soutiennent et que beaucoup d'entre eux participent activement à la vie de ce lieu.

Autre imprécation avec en prime un mot compte triple, la réduction des risques ne s'expliquerait que par les sombres machinations d'associations toujours suspectes, forcément suspectes, comme "Aurore" qui serait en situation de quasi-monopole, on vous avait bien entendu, toujours selon M. MARGAIN.

Ici nous étudions une initiative menée par l'association "Aurore" sur une logique de réduction des risques et des dommages. Toutes les conditions sont donc réunies pour que nous ayons droit à une grande scène avec option trompettes de l'Apocalypse.

Et pendant que certains jouent à se faire peur, à faire peur aux Parisiennes et aux Parisiens, en stigmatisant une des populations les plus éloignées du droit et de ses droits de la santé, d'autres préfèrent agir pour leur permettre de s'en rapprocher, de renouer avec la perspective du soin. Les personnels agissent, la Ville les soutient. La réduction des risques et des dommages a fait ses preuves.

Puisque j'ai la parole en premier, même si le dossier doit, dans un monde cohérent, être archiconsensuel, puisque la Région Ile-de-France soutient elle-même ce dispositif par le biais de l'A.R.S., je voudrais simplement rappeler un point d'ordre. Malgré les fantasmes de certains, le fait de commencer par le soin, l'accompagnement social et en santé plutôt que par un sevrage mal travaillé, est une démarche qui a fait ses preuves et qui améliore grandement aussi bien l'état de santé des personnes usagères de drogues que la situation dans le voisinage.

D'ailleurs, un rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration et de l'Inspection générale des affaires sociales qui vient d'être rendu public le dit clairement : une Halte soins addictions à Paris comme à Strasbourg, c'est une réduction significative du risque de contamination au V.I.H. ou aux hépatites, c'est une baisse du nombre de seringues ramassées dans l'espace public de cent cinquante à moins de dix par jour, et une amélioration très nette de l'accès aux soins d'un public particulièrement précaire.

Donc oui, le dispositif René Coty repose lui aussi sur l'approche de réduction des risques et des dommages et c'est une très bonne chose. Oui, cela répond à un besoin. Et si de sinistres vendeurs de panique sociale ne passaient pas leur temps à insulter de tels dispositifs et leurs usagers, rendant souvent la vie impossible aux soignants et aux soignantes, aux travailleurs sociaux qui gèrent ces structures, si des politiques et journalistes à courte vue n'attisaient pas les peurs sur les usagers de ces structures, compliquant leur mise en œuvre, alors il y aurait peut-être plus d'associations qui seraient à même de porter des projets similaires.

En attendant, ces acteurs sont peu nombreux et ils sont d'autant plus précieux pour porter des dispositifs innovants. Nous devons avoir le courage politique d'être de leur côté et de les soutenir sans ambages.

Pour conclure, j'aimerais dire à l'autre côté de cet hémicycle que du courage politique, il en faut effectivement. C'est ce qu'attendent les riverains, les usagers, les employés des associations. Vendredi dernier, nous étions encore avec Alexandra CORDEBARD, la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Dominique VERSINI, adjointe à la Maire, justement avec ces personnes au centre "Gaïa". Je ne peux vous exprimer l'émotion de ces personnes de savoir que nous, au niveau politique, on les soutient. Parce que c'est important pour elles, y compris pour les riverains et les riveraines, y compris pour ceux qui ont des enfants. Tout ce qui est dit dans les études, ils vous l'expliqueront beaucoup mieux que moi.

Alors avant de continuer à stigmatiser les personnes, avant de rejeter de tels projets, je vous invite enfin, non pas à regarder sur les réseaux sociaux ce qu'il peut y avoir mais à rencontrer les personnes qui ont besoin de notre courage politique.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à...

Allez, chacun pense ce qu'il veut.

La parole est à Anne SOUYRIS, Madame la Sénatrice.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, évidemment, comme Geneviève vient de parler, qu'elle a dit la moitié des choses que je voulais dire, je ne vais pas les répéter.

En revanche, ce qui est très important, c'est qu'il manque à Paris des organismes pour s'occuper des usagers de drogues en grande difficulté, qui ne sont pas encore prêts pour sortir de l'usage de drogues mais qu'il faut absolument accompagner.

Vous le savez très bien, d'un côté ou de l'autre de l'hémicycle, qu'on a environ 500 à 700 personnes dans un état de grande déshérence sociale et sanitaire à Paris et pour lesquels il faut arriver à trouver des dispositifs de soutien, d'accompagnement dans une idée de parcours, vers le sevrage pour ceux qui vont y arriver et pour éventuellement se rétablir avec de la substitution pour ceux qui peuvent le faire aussi.

Il se trouve que la demande qui a eu lieu, que ce soit à droite ou à gauche depuis des années, était qu'il y ait un panel de solutions, que tout le monde puisse trouver à un moment donné une porte d'entrée dans ces circuits.

Je pense qu'Anne-Claire BOUX va nous expliquer beaucoup plus ce projet mais j'ai l'impression qu'il essaie de faire un pont entre la réduction des risques, les possibilités éventuelles de sevrage, mais c'est aussi quelque chose qui n'existe pas encore à Paris - me semble-t-il mais tu vas sûrement nous l'expliquer -, à savoir le fait d'avoir un vrai accueil de jour toute la journée.

Il y a un problème de sécurité publique, que vous connaissez tous, qui est que les personnes sont en grande déshérence sociale et qu'elles sont dehors. Plus elles sont dehors, plus cela contribue évidemment à un désordre social et à leur désinsertion. Le fait d'avoir une perspective, une activité, de pouvoir rentrer dans un processus



d'inclusion, c'est effectivement innovant mais un peu différent des C.A.A.R.U.D., où l'on passe, on ne s'installe pas forcément pour la journée ou des C.S.A.P.A. qui sont aussi des situations plus temporaires même s'il y a des suivis.

Je pense que c'est effectivement intéressant. Puis c'est dans le 14e arrondissement. Il y a déjà dans le 14e un C.A.A.R.U.D. ou C.S.A.P.A., je ne sais plus exactement, en tout cas, il y a aussi une demande des associations de renforcer, dans d'autres quartiers que le Nord et le Nord-Est de Paris, la prise en charge des usagers de drogues pour qu'il y ait un partage de cette population sur notre territoire.

Merci beaucoup à "Gaïa", à "Aurore", à la Mairie de Paris et à Anne-Claire BOUX de participer de ce lancement qui me semble important dans ce maillage essentiel. Et j'espère que bientôt nous aurons de futur H.S.A., parce que ce sont elles qui vont nous permettre de sortir de cette omière définitivement, c'est-à-dire d'avoir le premier pas vers une prise en charge de l'ensemble des usagers de drogues.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, chère Anne SOUYRIS.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la position du groupe Changer Paris est claire depuis des années : nous appelons à une révision entière du parcours de soins des toxicomanes, nous ne varions pas. C'est-à-dire que nous appelons à la fin de l'accompagnement à la consommation dans les salles de shoot et nous appelons à l'orientation vers le sevrage.

Le parcours est long, fastidieux, laborieux, difficile, il demeure néanmoins le seul parcours viable pour mettre durablement fin à la consommation de drogues. Malheureusement, nous en sommes très loin. Les pouvoirs publics doivent enfin commencer à prendre leur responsabilité et à s'engager vers cette transition indispensable.

Par ailleurs, le dispositif thérapeutique, dont il est question dans ce projet de délibération, nous pose un problème majeur puisqu'il est porté par les associations "Aurore" et "Gaïa". Je rappelle que cette dernière est gestionnaire de la salle de shoot dans le 10e arrondissement. Il s'agit donc d'une énième subvention, et pas des moindres avec 420.000 euros, pour de l'externalisation de la gestion d'un dispositif thérapeutique.

Nous dénonçons cette externalisation, elle est la cause directe de cette absence de dialogue qui fut la cause d'installation sans aucune concertation des centres pour toxicomanes dans des zones fortement peuplées. Je pense évidemment au C.A.A.R.U.D. de la rue d'Hauteville dans le 18e arrondissement, je pense encore à celui de la rue de Cléry dans Paris Centre, sur lequel j'ai interpellé le Préfet de police puisque tout un écosystème rue de Cléry s'installe.

Les riverains, dont vous parliez, Madame GARRIGOS, ne sont pas dans le fantasme. Je leur laisserai votre numéro de portable et ils vous enverront les photos des "mecs qui dealent" et qui consomment sous les porches. Ils ne sont pas dans le fantasme. Comment pouvez-vous traiter des riverains de la sorte en disant qu'ils sont dans le fantasme ?

Les associations, dont il est fait état dans ce projet de délibération, font partie d'un groupe où ils sont tout le temps en train de promouvoir la légalisation des drogues en en assurant la charge en lieu et place de l'Etat et des collectivités concernées. C'est "Gaïa" qui fait cela. C'est un véritable lobby avec une idéologie marquée. Depuis des années, elle promeut les salles de shoot, la consommation supervisée, la condamnation des injections thérapeutiques. Ce n'est pas comme cela que nous ferons évoluer la situation.

Une fois de plus, nous avons une vision et des propositions sur le sujet pour le faire évoluer. La dépendance doit être appréhendée comme une maladie progressive, incurable et mortelle. Progressive car elle incite les dépendants à augmenter leur dose pour en retrouver l'effet premier ; c'est le cas du "crack". Elle est incurable car aucun traitement médical ne peut la soigner. Dans le cas précis du "crack", Madame SOUYRIS, vous le savez, aucun traitement de substitution n'existe. D'ailleurs, je note avec intérêt les propos de Mme la Sénatrice SOUYRIS qui évoque bien la toxicomanie comme un problème de sécurité publique. C'est...

Pas tout le monde ne l'a dit et certaines personnes évoluées, je le réprove.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Evitez de dialoguer.

**M. Rudolph GRANIER**. - Je vais arrêter de répondre, vous avez raison, Monsieur le Maire.

Elle est également mortelle enfin car elle conduit irrémédiablement à des overdoses, des tentatives de suicide et différentes pathologies qui sont liées à l'addiction.

Nous devons comprendre que le parcours de soins va bien plus loin que la fréquentation éphémère des structures de réduction des risques, tels que les C.A.A.R.U.D., les C.S.A.P.A. ou encore les dispositifs thérapeutiques, tels que celui qui est étudié dans ce projet de délibération et qui malheureusement ne suffisent pas à eux seuls à éloigner durablement le consommateur de la substance addictive.

J'ai déjà évoqué un processus d'environ quatre ans parfois nécessaires entre l'intégration dans un centre de désintoxication et la réinsertion sociale qui doit rester l'objectif final. Vous ne l'évoquez jamais. De nombreux acteurs

des secteurs nous ont présenté des parcours qui étaient concluants et incluant : une cure de désintoxication d'un établissement médical, un séjour dans un centre post-cure, un an dans une communauté thérapeutique pour consolider l'abstinence et changer de comportement, l'occupation d'un appartement de coordination thérapeutique pour maintenir un lien avec les éducateurs. Vous voyez que l'on a des solutions, vous les rejetez. Tant qu'un parcours de ce type ne sera pas intégré par tous et mis en place, nous ne progresserons pas sur le sujet. Vous avez une vision partielle et vous le savez.

Geneviève GARRIGOS, la réunion que vous évoquiez avec "Gaïa" était montée de toutes pièces, donc n'essayez pas de nous dire que c'était de la concertation ou quoi que ce soit. Tous les acteurs qui étaient présents sont favorables à la supervision de la consommation et personne ne parle de sevrage.

Dernier point, vous nous dites : allez rencontrer les acteurs. Je vous dis très calmement que c'est une demande que nous avons effectuée depuis plus d'un mois et demi auprès de l'adjointe à la santé de la Maire de Paris et nous n'avons toujours pas de réponse. Je veux bien que vous nous donniez des conseils, même les suivre et qu'on m'aide à les appliquer. Si vous en êtes d'accord, vous n'oublierez pas mon statut d'opposant et vous de majorité.

Le groupe Changer Paris souligne sans doute le bien-fondé d'un projet, tel qu'il est évoqué dans le projet de délibération, mais nous nous abstenons sur le projet de délibération pour les raisons que j'ai évoquées.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Essayez de ne pas vous interrompre, surtout qu'Anne-Claire BOUX a le dernier mot, comme toujours, puisque c'est la représentante de l'Exécutif.

Camille NAGET a la parole.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes bien sûr très favorables à ce projet, ce nouveau lieu de prise en charge contre les addictions en général.

Cher collègue Rudolph GRANIER, je pense que, d'une part vous n'avez pas vraiment lu le projet de délibération et le projet, et d'autre part vous opposez des choses. Vous opposez les parcours de soins entre eux, en disant qu'il y aurait d'un côté les solutions de consommation à moindre risque, et de l'autre les parcours de sortie des addictions complètes. C'est complètement faux !

D'ailleurs, si vous aviez un peu discuté avec la médecin, qui est en charge de la supervision de la salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement, elle l'explique extrêmement bien et elle est même la première à déplorer le manque de places en post-cure. Avez-vous un peu échangé avec elle ? Avez-vous essayé d'écouter ?

Il faut sortir des postures, il faut aussi, Monsieur GRANIER, faire un peu honneur à la mémoire de votre famille politique, parce que les premières politiques de réduction des risques à Paris, c'était dans les années 1990. Dois-je vous rappeler qui était M. le Maire de Paris en 1990 ? Il y a eu des élus qui, en leur temps, ont su prendre leur responsabilité et ont su mener des politiques publiques quand il y en avait besoin.

Sur la question des addictions, Monsieur GRANIER, j'ai l'impression que cela fait quatre ans que l'on a le même débat, quasiment Conseil après Conseil, et que l'on ressasse les mêmes marottes qui ne sont pas fondées et qui ne servent pas à autre chose qu'à attiser des peurs, des commentaires, des tweets sur les réseaux sociaux.

Ce projet n'est pas cela. C'est un vrai projet qui essaye, qui tente, parce que je pense que la Municipalité, la majorité prend sa responsabilité, la mesure de la question de la toxicomanie à Paris. Elle travaille d'ailleurs avec l'A.R.S., il faut le souligner, qui n'a pas toujours été forcément au rendez-vous au même niveau. Elle est aujourd'hui au rendez-vous, elle prend la mesure de ce qu'il se passe et elle travaille avec des associations.

Ensuite, pourquoi toujours "Aurore" et "Gaïa" ? C'est parce qu'elles ont un savoir-faire. Cela fait des années qu'elles travaillent sur ces sujets, qu'elles connaissent leurs publics, qu'elles vont à leur rencontre dans les maraudes et dans tous les dispositifs qui existent et qui sont extrêmement nombreux. Il y a les dispositifs avec les appartements thérapeutiques, la salle de consommation du 10e arrondissement et tous les C.A.A.R.U.D., parce que l'addiction est plurielle, multiple.

Personne n'est à l'abri de l'addiction : un Français sur dix a été traité un jour pour une addiction et on voit bien que les fragilités de la vie peuvent nous pousser aux addictions parce que pendant le Covid, un Français sur trois était en quasi-situation d'addiction et avait augmenté sa consommation de produits. On voit bien qu'on a aussi nos fragilités et que l'addiction ne peut épargner personne.

On a besoin de tous ces dispositifs et on a besoin de ne pas opposer les manières de prendre en charge et dignement les personnes qui sont en situation d'addiction. Cela a été prouvé à plusieurs reprises scientifiquement, on n'est pas inhumain et on ne peut pas mettre en place, comme parfois j'ai l'impression de l'entendre dans le discours, des sevrages de cette façon. On poserait quelqu'un dans une salle, on lui dirait que maintenant il ne doit plus prendre

ni cigarette, ni sucre, ni alcool, ni drogues, plus rien du tout pour se sevrer. Ce n'est pas humain, ce n'est pas digne non plus. De plus, cela ne fonctionne pas.

Par contre, on sait ce qui fonctionne et ce dont on souffre aujourd'hui, c'est du manque de dispositifs, du manque de lieux. D'ailleurs, avec mon groupe, nous avons souhaité à nouveau déposer un vœu et on en reparlera plus tard, parce qu'on a besoin de continuer à renforcer la prise en charge sanitaire et sociale. De ce que je lis dans le programme et dans les fiches action, ce lieu à René Coty a été pensé pour cela.

Madame la Maire, quand le projet sera abouti et aura vu le jour, je souhaite que nous puissions aller ensemble, avec les membres de la 4e Commission et même toutes celles et ceux qui le souhaitent, à la rencontre des équipes pour qu'elles nous montrent et nous expliquent comment ils et elles travaillent.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Tout le monde aura fait ses cinq minutes et Anne-Claire BOUX a le droit de faire ses cinq minutes aussi, car il n'y a pas de raison que l'Exécutif se sacrifie.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Chers collègues, sûrement que je prendrai mes cinq minutes sur ce sujet mais je ferai plus court sur ceux d'après parce que je pense qu'il y a en effet beaucoup de choses à réexpliquer sur la politique que nous portons. Pourtant, j'ai l'impression à chaque Conseil de Paris de répéter les mêmes choses, pour autant on ressasse toujours les mêmes sujets.

Depuis un an, nous travaillons en lien étroit avec l'Agence régionale de santé, la Préfecture de Région et la Préfecture de police pour construire des parcours d'accompagnement de prise en charge pour les consommateurs de drogues en situation de rue.

Il n'y a pas de solution miracle, en particulier sur le "crack" où il n'y a pas de moyens de substitution. Vous me parlez de propositions, mais je ne les entends pas concrètement dans votre intervention. J'espère que vous pourrez la prochaine fois préciser ces propositions.

Je crois que nous avons fait un constat commun avec l'ensemble des institutions et je ne pense pas que la représentante du Préfet de police me contredira. En effet, la politique sécuritaire a ses limites. Pour les personnes qui sont dans ces situations de consommation, c'est souvent lié à des problèmes sociaux et il est donc indispensable d'intégrer des réponses sanitaires et sociales. Je crois que cela ne fait plus débat dans notre hémicycle. En tout cas, j'ose l'espérer.

Ce dispositif, comme vous l'avez souligné, chère Anne SOUYRIS, est une innovation en matière de dispositif sanitaire et d'accompagnement social. Il est porté, en effet, par l'A.R.S. et développé par les associations "Aurore" et "Gaïa" en lien avec la Ville. Je remercie également la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, pour le travail en étroite collaboration.

C'est un lieu qui s'adresse à des usagers qui sont dans une première demande de soins mais pas encore dans une démarche d'intégrer une communauté thérapeutique pour un sevrage. On imagine bien que l'on ne va pas prendre une personne aujourd'hui à la rue pour la mettre par une injonction - parce qu'on nous demande souvent des injonctions - dans un lieu de sevrage et croire que tout va bien fonctionner. Je crois qu'on peut tous être réalistes sur le sujet.

Notre objectif avec l'Agence régionale de santé est de construire des parcours, qui reposent sur des dispositifs de premiers recours, comme l'espace de repos de la Chapelle qui accueille maintenant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour mettre à l'abri la nuit des usagers de drogues, leur apporter les premiers besoins vitaux de laverie et de douche et les premiers dépistages en santé.

Ensuite, quand on a pris contact avec les personnes, on peut les envoyer vers ce dispositif dans le 14e qui est plus éloigné du lieu de consommation. C'est là où on peut commencer à travailler avec elles sur un parcours de réinsertion, de reprise en main de leur condition physique et mentale. On travaille aussi sur des dispositifs de "craving" pour gérer l'envie de reconsommer.

Ce dispositif est donc un préalable pour aller ensuite vers une communauté thérapeutique hors de Paris. C'est bien ce dispositif progressif qui, à mon sens, a les meilleures chances de réussite pour permettre d'accompagner ces personnes.

Un des maillons essentiels de cet accompagnement, ce sont en effet les salles de consommation à moindre risque, comme nous l'avons à Lariboisière. Je pense que s'il n'y avait pas cette salle de consommation, il y aurait beaucoup plus de consommation de rue dans le quartier. Je le répète à chaque fois dans ce Conseil : toute consommation, qui a lieu dans une salle de consommation, n'a pas lieu dans la rue. Je ne vois vraiment pas comment on peut me prouver le contraire.

On l'a dit, il y a un aspect de réduction des risques pour les personnes qui sont accompagnées dans cette salle de consommation, mais aussi un aspect de prise en compte des inquiétudes et des problématiques des riverains qui, je pense, ne souhaitent pas voir des consommations dans la rue, encore moins avec leurs enfants. Par conséquent,

quand ces consommations sont dans cette salle, elles ne sont pas dans la rue. C'est pour cela que ces salles de consommation sont importantes et qu'il nous en faut d'autres à Paris.

C'est indispensable pour compléter tous ces dispositifs. Les appartements thérapeutiques, on travaille déjà dessus. Vous l'avez compris, ce sont des parcours longs et difficiles. Ce que l'on essaie de construire, avec tous les partenaires, A.R.S., Préfecture, Préfecture de police, ce sont vraiment des dispositifs qui répondent aux besoins des personnes dans le respect de leur dignité. Mais on prend aussi en compte cette question de l'apaisement de l'espace public.

Je ne désespère pas que vous changiez d'avis. J'ai bien pris en compte votre demande de visite de la salle de consommation à moindre risque et nous pourrons aussi aller dans le 14e.

Je vous invite donc à voter ce vœu et j'espère que vous changerez votre abstention par un vote positif.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Vœu qui est en fait un projet de délibération et c'est du lourd. Un vœu est un vœu, mais un projet de délibération, c'est du sérieux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 40).

### **2024 DSP 53 - Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (12e) au profit du Samu-Smur de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 53 : subvention d'investissement et convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris au profit du Samu-Smur de Paris.

La parole est à Camille NAGET.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise à ce que la Ville de Paris accorde une subvention à l'A.P.-H.P. pour des travaux de réfection des locaux du Samu et du Smur à l'hôpital Necker. Nous n'avons bien sûr aucune question à ce sujet, mais nous voulions, Madame la Maire, partager une inquiétude quant à la médecine d'urgence en général et aux sorties du Samu et du Smur.

Malheureusement, quand on appelle le 15 aujourd'hui, souvent ce ne sont plus des équipes qui se déplacent. Au mieux, ce sont des ambulances privées, mais cela pose des difficultés, notamment pour les personnes les plus précaires ou qui n'ont pas une bonne couverture de mutuelle car le reste à charge peut parfois être important. Par ailleurs, une ambulance privée ne couvre pas les mêmes soins qu'un Samu ou un Smur. Quand les gens appellent le 15, c'est bien souvent parce qu'ils ont une urgence et qu'ils ont besoin d'une équipe soignante qui se déplace.

On en a eu encore le triste exemple dans le 19e arrondissement pour un accident de travail, où une agente de la Ville a été grièvement blessée. Les équipes ont appelé le Samu et celui-ci ne s'est pas déplacé. Elle a dû elle-même aller à l'hôpital dans des conditions très difficiles. Il s'agissait d'une amputation et je peux vous laisser imaginer les conditions.

Cela nous inquiète parce que cette tendance commence à se dessiner à Paris. On l'a vue dans d'autres départements où il n'y a pas de véhicule d'urgence dans certains endroits ou certaines zones le week-end. Si on fait un infarctus, si on a un accident sur la voie publique ou même chez soi, il n'y a pas de véhicule d'urgence. Il faut compter sur des ambulances privées, qui répondent à certains besoins mais qui ne peuvent pas remplacer le Samu.

Nous voulions nous saisir de ce projet de délibération pour partager cette inquiétude. Peut-être pourrez-vous relayer nos inquiétudes auprès de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Mme la maire Anne-Claire BOUX.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, déjà sur le projet de délibération qui nous concerne pour le service d'urgence du Samu et du Smur à l'hôpital Necker dans le 15e arrondissement, l'objectif de ce projet de délibération est d'apporter un soutien pour la rénovation et donc améliorer les conditions de travail au sein du Samu et du Smur.

Vous l'avez dit, on sait que l'hôpital public, les services d'urgence du Samu et du Smur sont essentiels pour les Parisiennes et les Parisiens et toutes celles et tous ceux qui sont amenés à faire appel à eux dans des moments toujours difficiles, délicats ou douloureux. C'est pour cela qu'en tant que Ville de Paris, il nous tenait à cœur de pouvoir contribuer par ce projet de délibération au soutien à l'hôpital public et aux urgences dans un souci d'améliorer les conditions de travail des soignantes et des soignants. Ce n'est en réalité pas notre rôle, mais cette contribution matérielle et de subvention d'investissement est importante pour nous.

Concernant le sujet que vous soulevez, c'est dommage parfois que l'on ne puisse pas faire des vœux à la partie droite de notre hémicycle qui gouverne aujourd'hui notre pays. Nous serons au conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. en cette fin de semaine et nous validerons encore sûrement un budget en déficit. Le P.L.F.S.S., qui a été avorté à la fin de l'année, ne donnait pas encore des perspectives de combler ce déficit permettant à l'hôpital d'avoir les moyens pour assurer ces transports. On est vraiment aujourd'hui sur une problématique nationale de démantèlement par le Gouvernement de l'hôpital public. Je crois que l'on ne peut pas dire grand-chose de plus.

En effet, vous pouvez compter sur moi pour être relais et je pense que nous aurons besoin d'être réunis pour porter ce message.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 53).

### **Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture d'un centre municipal de santé au 27, rue David-d'Angers.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen de vœux non rattachés.

Le premier est le vœu n° 96 relatif à l'ouverture d'un centre municipal de santé au 27, rue David-d'Angers.

La parole est au maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons identifié depuis longtemps l'accroissement des inégalités d'accès aux soins à Paris et le risque de désertification médicale dans nos quartiers et arrondissements populaires.

Face à ce constat, nous avons agi et multiplié les initiatives, en partenariat avec la communauté des professionnels de santé du 19e arrondissement qui s'est constituée en C.P.T.S. et qui nous accompagne dans ce travail de mobilisation : une mobilisation des bailleurs pour identifier des locaux en pied d'immeuble dans les quartiers les plus en tension pour y implanter des maisons de santé ; une mobilisation du dispositif "Paris Med", dont nous avons actualisé les modalités de fonctionnement l'an dernier et qui fêtera bientôt ses dix ans.

Ce dispositif d'aide à l'installation et au maintien de l'activité des professionnels de santé a permis déjà de belles réussites. Pour une des toutes dernières, je veux citer le cabinet médical qui s'est ouvert rue Paul-Laurent dans le 19e ou dans le quartier Stalingrad-Riquet.

Malgré ces réussites, l'accès aux soins reste un sujet de préoccupation permanent pour nous puisque le 19e est le seul arrondissement parisien à avoir été entièrement classé en zone d'intervention prioritaire par l'Agence régionale de santé.

Certains quartiers de notre arrondissement sont particulièrement concernés avec une faible densité de professionnels et une concentration importante de facteurs de fragilité au sein de la population. C'est notamment le cas du quartier Danube, où nous sommes depuis 2020 à la recherche de locaux disponibles et adaptés à l'installation d'un centre de santé sur lequel nous nous sommes engagés. Ces locaux, nous avons fini par les trouver au 27, rue David-d'Angers dans un immeuble de près de 800 mètres carrés fraîchement réhabilité.

Ce vœu, qui engage tous les groupes de la majorité, demande à la Ville de Paris de mobiliser à son tour tous les moyens, toutes les solutions possibles pour que nous puissions y installer un centre de santé municipal. Le vœu a été voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement et je ne doute pas qu'il en sera de même au sein de cet hémicycle.

Chère collègue, chère Anne-Claire BOUX, je veux profiter de la présentation de ce vœu pour attirer notre attention sur une autre actualité elle aussi très urgente : le devenir du centre de santé Stalingrad. L'intersyndicale de

la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris et de la C.R.A.M.I.F. m'a saisi vendredi dernier à ce sujet. Le journal "Le Parisien" s'est fait l'écho ce matin même de cette alerte, évoquant la suppression d'un poste sur trois et la fermeture promise des services de radiologie et de kinésithérapie.

Soyons clairs, ce serait parfaitement inacceptable. Je rencontrerai prochainement le directeur général de la C.R.A.M.I.F. avec mon adjointe à la santé, Séverine GUY, pour lui rappeler que, dans un arrondissement classé en zone d'intervention prioritaire par l'A.R.S. au titre des risques de désertification médicale, il est inconcevable que la C.R.A.M.I.F. puisse envisager d'abandonner une partie importante de ses activités.

Je m'étonne et je m'inquiète sérieusement de voir la C.R.A.M.I.F. et la Caisse primaire d'assurance maladie, opération après opération, céder son foncier parisien, au risque de préférer la spéculation plutôt que d'assumer ses missions de service de santé publique. C'est important que nous puissions nous mobiliser pour rappeler que l'urgence est bien de préserver les missions de santé publique. En tout cas, c'est le combat que je mènerai.

Je vous remercie de votre attention sur ce vœu et j'en profite pour relayer notre mobilisation et notre vive inquiétude sur cette perspective qui, je le sais, vous inquiète également.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Monsieur le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, cher François DAGNAUD, je vous remercie pour ce vœu portant en effet sur la création d'un centre de santé municipal dans le quartier Danube dans le 19<sup>e</sup> arrondissement qui, on le sait, répond à un réel besoin des habitants de ce quartier en matière d'accès aux soins de secteur 1.

Vous l'avez précisé, c'est une zone de désertification médicale et je partage complètement cet objectif. Je tiens à vous remercier pour votre volontarisme sur ces sujets de santé pour trouver ensemble un lieu - ce n'est pas facile de trouver des lieux pour accueillir des centres de santé qui demandent une certaine superficie à Paris - en l'occurrence rue David-d'Angers.

Comme vous le savez - on en parle et on échange souvent sur ce sujet -, Paris, comme tout le territoire français, est touchée par la désertification médicale avec une double peine pour les Parisiennes et les Parisiens, celle des dépassements d'honoraires qui sont plus fréquents à Paris que sur le reste du territoire.

L'enjeu de l'accès aux soins dans notre ville est donc plus fort que jamais, en particulier dans les quartiers populaires, où les besoins de santé sont plus importants qu'ailleurs et où les structures sont en général en nombre plus insuffisant qu'ailleurs. Le maintien des médecins en secteur 1, qui font du tiers payant et qui prennent le temps nécessaire avec des patients plus précaires pour pouvoir répondre à ces enjeux de santé, est un objectif fort de notre Exécutif.

La Ville de Paris est résolument engagée pour sauvegarder et renforcer l'accès à une médecine de ville en secteur 1. La Maire de Paris a pris d'ailleurs des engagements forts sur ce sujet avec le développement de sept nouveaux centres de santé municipaux à Paris dans les prochaines années, en particulier dans les quartiers populaires.

Nous travaillons également sur l'augmentation de 30 % des consultations dans les dix centres de santé municipaux existants de la Ville de Paris. A ce titre, nous recrutons des médecins à la Ville de Paris car la santé est une priorité. En 2024, ce sont 28 professionnels de santé, médecins, paramédicaux, secrétaires médicales que nous avons recrutés.

Cela va continuer en 2025 et c'est d'ailleurs le sens du budget, que nous avons voté hier en Conseil de Paris, qui prévoit le recrutement de nouveaux médecins dans ces centres de santé municipaux.

Je ne reviendrai pas sur le dispositif "Paris Med" que vous avez mentionné, Monsieur le Maire, c'est 2 millions sur l'année 2024 qui permettent d'aider les médecins à s'installer à Paris.

Sur la création de ces sept centres municipaux, celui du 19<sup>e</sup> est déjà à l'étude et nous travaillons dessus. Une étude des services est en cours pour définir la meilleure opportunité entre achat du bâtiment et location des murs. Sur cette partie, j'é mets vraiment un avis très favorable sur ce bâtiment. Je pense que nous devons aller au plus vite, puisqu'il n'y a pas des opportunités régulières pour implanter un centre de santé.

Sur la partie de la C.R.A.M.I.F., comme vous le savez, nous sommes en soutien et nous allons saisir l'ensemble des partenaires institutionnels, dont la C.P.A.M., pour une nouvelle réunion de crise sur la situation des centres de santé. J'ai déjà saisi tous les Ministres de la Santé. J'ai à peine eu le temps de saisir la dernière Ministre, parce qu'elle est partie trop vite mais je recommencerai avec la prochaine.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Je n'ai pas voulu vous brusquer ni l'un ni l'autre, mais vous êtes allés largement au-delà des deux minutes.

Avec un avis très favorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96 des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 246).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du gynécologue Émile DARAÏ.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 97 relatif à la suspension du gynécologue Émile DARAÏ.

La parole est à Emmanuelle RIVIER.

**Mme Emmanuelle RIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est la troisième fois que nous présentons ce vœu en conseil du 20e arrondissement d'abord puis en Conseil de Paris. Pourquoi ? C'est parce qu'il y a eu de nombreux témoignages de violences obstétricales et gynécologiques dans le service de ce médecin. Il y a eu aussi un certain nombre de signalements à l'Ordre des médecins qui sont tous restés sans réponse. Il y a eu 36 plaintes pour viol, viol en réunion, viol sur mineur et surtout 32 mises en examen. Non pas 2, non pas 5, non pas 10, mais 32 mises en examen ! Quand on connaît la situation de la Justice, son encombrement et ses moyens aujourd'hui, cela fait beaucoup, beaucoup, beaucoup.

Depuis nos deux derniers vœux et grâce à l'intervention de Mme la Maire, d'Anne SOUYRIS, puis d'Anne-Claire BOUX, ce monsieur a été suspendu de ses fonctions de chef de service, il a été suspendu de ses fonctions d'enseignement, puisqu'il officie à l'hôpital Tenon dans le 20e, mais pas dans ses consultations, ce qui est quand même un peu l'essentiel. J'ai eu, il y a moins d'un mois, le témoignage d'une femme qui m'expliquait qu'elle se rendait aux consultations la peur au ventre, totalement la peur au ventre de ce qui pouvait lui arriver.

Dans le respect de la présomption d'innocence et compte tenu des 32 mises en examen, ce vœu vise à la suspension de toute consultation du Professeur DARAÏ à l'hôpital Tenon le temps de l'enquête, afin de prévenir toute violence, toute mise en danger et que plus aucune femme n'aille se faire soigner la peur au ventre. Ce vœu demande également, ce qui est une nouveauté par rapport aux deux précédents, d'interpeller non seulement l'A.P.-H.P., mais aussi l'Ordre des médecins.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Emmanuelle RIVIER.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère collègue, Emmanuelle RIVIER.

En effet, vous l'avez rappelé, la Maire de Paris et ma prédécesseure Anne SOUYRIS ont été mobilisées sur cette situation du Professeur Émile DARAÏ qui a fait, vous l'avez dit, l'objet de 36 plaintes pour viol, viol en réunion et viol sur mineur.

Aujourd'hui, je voudrais dire deux choses pour aller vite, mais je vais d'abord m'adresser à toutes les victimes du professeur et leur dire que je les crois, que la Ville de Paris les croit et que nous ferons toujours ce qui est en notre pouvoir pour être de leur côté, pour leur apporter mon soutien pour leur courage d'avoir pu témoigner et déposer plainte.

Je ne reviendrai pas sur tous les faits que vous avez exposés mais, de plus, ce Professeur Émile DARAÏ était interdit d'exercice en libéral et il continue d'exercer à l'hôpital public. J'avais déjà interpellé le directeur général de l'A.P.-H.P., suite à une alerte du collectif "Stop VOG", et je salue vraiment leur action de visibilisation des violences obstétricales et gynécologiques.

Dans la continuité de la position de la Ville, j'é mets donc un avis favorable à ce vœu. Je soutiens la demande de suspension du Professeur Émile DARAÏ et l'arrêt immédiat de ses consultations à l'hôpital Tenon durant le temps de l'inscription. Je vous assure que je relayerai aussi cette demande pour interpeller l'Ordre des médecins en vue de sa suspension.

J'é mets donc un avis favorable au nom de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 247).

**Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la généralisation de partenariats entre l'A.P.-H.P. et les unités de médecine générale.**

**Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions de travail et au cadre de vie des médecins étrangers de l'A.P.-H.P.**

**Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de l'attractivité de Paris pour les médecins.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Rudolph GRANIER a trois vœux qui concernent de près ou de loin les enjeux de médecins et notamment l'A.P.-H.P. L'idée serait que vous présentiez vos trois vœux en ayant évidemment un temps plus long que deux minutes et Anne-Claire BOUX vous répondra aussi globalement.

Il s'agit du vœu n° 98 relatif à la généralisation de partenariat entre l'A.P.-H.P., et les unités de médecine générale, du vœu n° 99 relatif aux conditions de travail et au cadre de vie des médecins étrangers de l'A.P.-H.P., et du vœu n° 100 relatif au renforcement de l'attractivité de Paris pour les médecins. On voit qu'on parle un peu de la même problématique.

C'est à vous, Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Trois vœux pour marquer, une fois de plus, la santé comme étant une de nos priorités, et des vœux qui sont consensuels et qui devraient être adoptés sans trop de difficultés.

Le premier se fonde sur un constat : en 2014, un patient adulte sur deux sortait des urgences de l'A.P.-H.P. en 2 heures 51. Aujourd'hui, il faut attendre 2 heures pour voir un médecin et près de 5 heures avant de sortir de l'établissement.

Madame BOUX, il y a des objectifs que nous devons poursuivre ensemble : désengorger les hôpitaux, améliorer l'accès aux soins pour les patients non urgents, faciliter la continuité des soins entre l'hôpital et la médecine de ville, optimiser la gestion des ressources hospitalières. Cela existe déjà entre certains hôpitaux de l'A.P.-H.P. qui ont établi un tel système, où des protocoles de prise en charge partagée permettent de rediriger les patients non urgents vers des consultations de médecine.

Madame la Maire, une proposition : nous demandons de généraliser à tous les établissements de l'A.P.-H.P. des partenariats entre les hôpitaux et les unités de médecine générale.

Deuxième vœu portant sur les médecins étrangers, dont malheureusement la reconnaissance de leur travail est bien inférieure à ce qu'elle devrait être et c'est lamentable. Ils ont un statut précaire en dépit de responsabilités qui sont les mêmes, un salaire autour de 1.500 euros, des responsabilités très importantes et, en réalité, sans eux notre système de soins s'effondrerait encore un peu plus.

Madame BOUX, deux propositions : augmenter l'offre de logement social à l'attention des médecins étrangers, mettre en place une convention de partenariat entre l'A.P.-H.P. et la Préfecture pour faciliter l'obtention de visas pour ces praticiens. Nous en avons rencontré plusieurs et j'avoue que c'est le parcours du combattant.

Je ne tomberai pas dans le panneau de : nous faisons du logement social, vous le refusez. Quand un objet rare, on priorise. Vous n'allez pas me sortir cet argument, il est nul et non avénu. Quand quelque chose est rare, c'est vous qui révisiez vos priorités. Si la santé fait partie de vos priorités, vous allez pouvoir me répondre et voter ce vœu.

Dernier vœu, Monsieur le Maire, pour vous rappeler que le groupe Changer Paris a présidé une M.I.E. avec 71 préconisations et rien n'a été fait. Rien ! Les M.I.E., c'est sympa, cela nous amuse mais cela prend du temps. On aimerait bien que ce soit suivi d'effets, puisque l'on part du même constat avec une cote d'attractivité qui s'effrite fortement pour l'A.P.-H.P. face à l'augmentation des coûts de la vie parisienne associés à la difficulté de se loger en comparaison des faibles salaires des internes.

Nous demandons d'augmenter l'offre de logement social à destination des internes. Il n'y a que 26 places mises à disposition par l'A.P.-H.P. alors qu'ils sont 5.000 et la plupart de ces places sont des colocations. Nous allons voir arriver 600 médecins juniors à Paris et il serait invraisemblable de ne pas capitaliser sur ce renfort indispensable.

Madame BOUX, trois propositions, avant de me dire qu'on ne fait pas de propositions : agrandir les cabinets médicaux afin que des internes parisiens en médecine générale puissent s'y installer au côté de leur médecin tuteur, proposer des locaux à bas prix, réserver des places en crèche pour leurs enfants, par exemple. En fait, nous vous proposons tout simplement de rendre attractif Paris pour ces futurs médecins qui vont rejoindre notre ville.

Je vous remercie.



**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre esprit de synthèse et votre contribution active à la bonne tenue de la séance du Conseil de Paris. Je saurai m'en souvenir.

Plus sérieusement, la parole est à Anne-Claire BOUX, pour répondre à ces trois vœux de Changer Paris.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher collègue, j'ai envie de dire que ces trois vœux sont assez forts de café.

Pour le premier vœu concernant l'attente aux urgences, il y a déjà une information fautive : ce n'est pas 5 heures de durée d'attente aux urgences, les derniers chiffres sont de 2 heures 50. Un peu de respect pour les personnels soignants qui s'engagent avec détermination pour faire en sorte qu'il y ait le moins d'attente possible. C'est ce qui est écrit dans les considérants de votre vœu.

Ce renforcement avec la médecine de ville et ce lien ville-hôpital, on y travaille tous les jours. J'ai l'impression de me répéter à chaque Conseil de Paris. On vient de le dire, ce sont les dix centres de santé municipaux de la Ville, ce sont les recrutements des médecins de la Ville, c'est "Paris Med", les 2 millions, c'est le fonds d'urgence que l'on a mis en place pour les centres de santé à vocation sociale, et c'est tout le travail que l'on fait avec les C.P.T.S. Il y a dans chaque arrondissement des C.P.T.S. que l'on met en lien. Aujourd'hui, ce travail autour du lien ville-hôpital est fait et il va au-delà de votre proposition.

Sur les P.A.D.H.U.E., je crois que c'est le plus fort de café ! Votre Gouvernement a fait voter une loi asile immigration qui restreint les droits de ces médecins étrangers et vous me demandez à moi de leur obtenir des visas ? Franchement, je crois que vous avez une ligne plus directe avec Bruno RETAILLEAU par votre présidente de groupe, Rachida DATI, que moi à Paris qui vais devoir aller donner des visas. Franchement, dans ce cas, revenez sur la loi asile immigration et c'est la première chose qui permettra de redonner des droits à ces médecins.

Le logement social, on y revient. Deux vœux pour nous demander du logement social, mais vous vous opposez au logement social. Ce n'est pas la première fois, cela fait plusieurs Conseils de Paris que l'on me demande du logement social pour les soignants. C'est important que ces soignants aient accès au logement social, c'est une priorité pour nous. On a signé une convention avec l'A.P.-H.P. et on réserve du logement social pour les soignants. A un moment donné, il va falloir que vous acceptiez que l'on construise plus de logement social pour répondre aux besoins ou alors que votre Gouvernement encadre mieux la spéculation immobilière.

Pour le dernier sujet, en effet, nous travaillons sur la question de pouvoir accompagner le mieux possible ces internes. Vous l'avez dit, il y a une convention qui n'est peut-être pas suffisante. En tout cas, pour l'ensemble des mesures que vous demandez dans ce dernier vœu, la plupart ne relèvent pas de la compétence de la Ville.

Franchement, pour toutes ces incohérences, tant que vous défendrez des lois asile immigration qui restreignent les droits des médecins étrangers, tant que vous vous opposerez au logement social, non, je suis désolée. De plus, on va plus loin que vos demandes et vos propositions. Je vous demande donc de retirer ces vœux, sinon j'émettrai un avis défavorable sur les trois vœux en question.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

J'imagine que les vœux sont maintenus ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 98 de Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

Je mets également aux voix, à main levée, le vœu n° 99 de Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 99 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 de Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 100 est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre la prolifération des rats dans le secteur du Champ-de-Mars.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 101 relatif à la lutte contre la prolifération des rats dans le secteur du Champ-de-Mars.

La parole est à René-François BERNARD, pour le présenter car c'est un vœu du groupe Changer Paris.

**M. René-François BERNARD**. - Merci.

Mes chers collègues, nous revenons ce soir autour de la problématique des rats à Paris sur un vœu qui a été adopté au conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement. Avec 1,75 rat pour chaque Parisien, 6 millions de surmulots de "Ratatouille", Paris a la quatrième place mondiale.

Elu de terrain, j'ai été sollicité récemment à plusieurs reprises pour des infestations de rats. L'origine est simple, ce sont les grands chantiers d'une part, les J.O.P. également et parce que le Champ-de-Mars et les Invalides ont été totalement occupés par des infrastructures l'année dernière, et cette année sur une durée nettement plus longue, pour le Grand Palais éphémère. Il y a eu aussi une saison pluvieuse qui a favorisé la prolifération.

Mais au-delà de l'idéologie, avec une claire conscience de la place de l'animal en ville, il convient de déterminer les conditions de cohabitation de l'humain avec les animaux liminaires. Le retour en surface des rats provoque à juste titre une émotion et doit donc entraîner des mesures de notre part au-delà de la régulation de cette population. C'est une question de santé publique, bien sûr, avec la leptospirose et d'autres maladies pour l'homme et l'enfant qui est particulièrement fragile ou les animaux de compagnie. C'est ce qui a été en vigueur pendant les J.O.P. et on voudrait maintenant que l'héritage des J.O.P. soit également un point de départ sur cette affaire.

Tout d'abord, c'est créer un plan de propreté urbaine et supprimer les déchets alimentaires. On en a parlé ce matin, mais lutter contre les incivilités n'est pas suffisant. Après le projet de délibération que nous avons voté également cet après-midi pour les concessionnaires du Champ-de-Mars, nous avons le devoir de leur assurer des conditions salubres. Il nous faut donc une grande campagne de dératisation, là où aurait été détectée une surpopulation de rongeurs.

C'est ce que nous proposons avec la méthode létale du carboglace. Cette méthode a été utilisée à New York, Boston, Chicago. Elle est efficace à 90 ou 100 %. En France, c'est à Ajaccio et à Maubeuge. On met des bâtonnets de gaz...

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

**M. René-François BERNARD**. - Cette méthode évite les substances chimiques employées par le passé. Par ailleurs, elle est compatible avec les animaux de compagnie, la vie de la faune et la préservation de la biodiversité. Il y a deux ans, on attendait l'autorisation des autorités environnementales.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD. Je propose à Anne-Claire BOUX de vous répondre.

**M. René-François BERNARD**. - Qu'en est-il ? Ne peut-on aller de l'avant ?

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci.

Anne-Claire BOUX a la parole et elle seule.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue. Sur le début de votre intervention, nous nous rejoignons : l'objectif est que les rats puissent rester dans les égouts et qu'ils ne remontent pas à la surface.

La première des politiques est une politique de prévention pour éviter, en effet, qu'il y ait de la nourriture par terre et que les rats soient présents dans l'espace public. Ce sont toutes les campagnes de sensibilisation et de renforcement de la propreté que nous mettons en place.

Lorsque ces politiques de prévention ne sont pas suffisantes, nous faisons intervenir les équipes du S.M.A.S.H., que je salue car elles font un travail compliqué. Elles interviennent sur ces sites pour mener des actions de dératisation quand nous n'avons pas d'autres choix, mais aussi pour mettre en place des mesures, en lien avec la DPE et la DEVE, pour éviter le retour des rats.

J'irai très vite sur votre proposition. Aujourd'hui, cette proposition n'est pas légale en France. Une étude a été menée, il y a deux ans, par la Ville de Paris en lien avec l'A.N.S.E.S. Un rapport a été rendu qui conclut un effet nul du carboglace sur l'objectif recherché, à savoir réduire la présence des rats sur les sites testés. Cette méthode présente aussi des risques pour les poseurs et les personnes présentes : risques de brûlures par le froid, risques d'asphyxie, risques d'explosion par surpression.

Etant donné que cette méthode n'est pas légale en France, je vous propose, et j'espère que vous le comprendrez, de retirer votre vœu, sinon je n'aurais d'autre choix que d'émettre un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - C'est clair.

Le vœu est maintenu, René-François BERNARD ?

Donnez la parole à René-François BERNARD car il a le droit s'il le retire.

**M. René-François BERNARD**. - Je voulais vous demander que l'on puisse avancer ensemble quand même, puisque c'est possible dans d'autres villes et c'est possible aux Etats-Unis. Il y a des autorités de santé en France mais également aux Etats-Unis. Pourquoi ont-elles accepté alors que ce n'est pas le cas en France ?

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

En tout cas, le vœu n° 101 est retiré.

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au contrôle de la présence de plomb en milieu scolaire.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Le vœu n° 102 est relatif au contrôle de la présence de plomb en milieu scolaire.

La présentation est faite par François CONNAULT, pour son groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**M. François CONNAULT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'incendie de Notre-Dame de Paris, dont nous avons tous célébré la renaissance avec sa réouverture le 7 décembre dernier, a remis sur le devant de la scène l'une des plus anciennes pollutions environnementales : la pollution au plomb. Après l'incendie avaient été relevés des taux de concentration au plomb dix fois supérieurs au seuil d'alerte dans des écoles proches de l'édifice. Les chiffres étaient particulièrement inquiétants.

Nous le savons tous, l'exposition au plomb peut être particulièrement nocive. Le plomb est un perturbateur endocrinien et toxique. Sans seuil minimum d'exposition, il peut entraîner des cancers du sein, des handicaps mentaux chez les enfants, de l'hypertension ou encore des troubles de la fertilité.

Le saturnisme, que l'on croyait appartenir au passé, est réapparu avec plusieurs cas dans les écoles parisiennes. La prise de conscience a été réelle, mais tardive, alors que la Ville a la charge de 459 crèches municipales, de 631 écoles et de 114 collèges.

Un comité de suivi du Plan Plomb avait été institué et il a établi un diagnostic des lieux d'accueil de la petite enfance. Sur 79 établissements contrôlés en 2021 et en 2022, 61 avaient été exposés au risque plomb, notamment à cause de peintures dégradées, de poussières sur les sols intérieurs ou dans les cours.

Le Haut Conseil de la santé publique, pour sa part, avait préconisé des mesures de plombémie dans 40 établissements parisiens sur les 131 dans lesquels des prélèvements avaient été effectués au regard des forts taux de pollution, de leur localisation et de l'âge des enfants.

Pour 12 de ces établissements, dont certains avaient des taux de plomb parfois plus de douze fois supérieurs au seuil d'alerte, la Ville de Paris a décidé de ne pas recommander de contrôle médical. Comment expliquer cette décision ? Les Parisiens ont droit à la transparence de la part de la Ville, quant à sa gestion de la pollution au plomb dans les établissements relevant de sa responsabilité.

Quelles plombémies vont être réalisées ? Quels sont les seuils retenus pour décider ou non de les réaliser ? Il en va, en effet, de la santé des petits Parisiens.

C'est pourquoi, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", j'é mets le vœu que la Ville de Paris sensibilise le personnel médical scolaire autour des enjeux de dépistage du saturnisme auprès des enfants et du personnel dans les crèches, les écoles maternelles et les écoles élémentaires parisiennes...

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

**M. François CONNAULT**. - Il faut également que la Ville engage une mise aux normes dans les crèches, maternelles et écoles élémentaires parisiennes contaminées au plomb et qu'elle communique précisément sur les établissements pour lesquels des plombémies ont été réalisées.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Anne-Claire BOUX qui va sûrement vous dire que votre vœu est déjà satisfait.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - En effet.

Je ne reviens pas sur le constat et l'enjeu sanitaire du plomb que vous avez évoqués et sur lesquels nous nous rejoignons.

Je vais tout de même souligner le fait que la Ville de Paris, sous l'impulsion de ma prédécesseure, Anne SOUYRIS, a mis en place un Plan Plomb inédit. Je crois que nous sommes la seule collectivité à être dans un dépistage systématique du plomb dans l'ensemble de nos établissements, crèches et écoles.

Nous faisons ces investigations sur des critères de priorisation, mais nous allons faire des investigations dans l'ensemble des établissements concernés. Nous priorisons d'abord les établissements en fonction de l'âge du bâtiment, en fonction du risque pour les enfants d'être exposés, avec une priorité dans les quartiers populaires également. A chaque fois que du plomb est identifié, on fait une mise en sécurité.

Tous les diagnostics sont en libre accès. En fait, les plombémies sont prescrites par nos médecins de la Ville de Paris, qui ont cette expertise, et il n'y a pas de conseil extérieur qui nous préconise ou pas de faire ces plombémies. Je fais donc confiance aux médecins de la Ville de Paris pour ces plombémies.

Pour répondre très précisément à votre question pourquoi y a-t-il des endroits où ces plombémies ne sont pas prescrites, c'est parce qu'on peut retrouver du plomb dans des endroits qui ne sont pas accessibles à des enfants. Dans ce cas, les médecins estiment qu'il n'y a pas lieu de prescrire une plombémie. Voilà la différence d'interprétation et je renouvelle toute ma confiance aux équipes de la Direction de la Santé publique qui sont très engagées et volontaristes sur ce sujet.

Nous travaillons aussi sur des méthodes pour pouvoir déplomber les murs où il y a du plomb sous les couches de peinture. Nous continuons, nous avons un comité qui se réunit régulièrement pour essayer d'innover en la matière et, en effet, pour pouvoir supprimer l'exposition au plomb dans nos établissements, crèches et écoles.

Etant donné que nous remplissons déjà les demandes dans votre vœu, je vous invite à le retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte tenu de la réponse de l'Exécutif, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

**M. François CONNAULT**. - Oui. Je le retire.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Son dépôt a permis d'échanger et de vous donner un certain nombre d'informations. Merci beaucoup, François CONNAULT. Le vœu n° 102 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre le trafic et la consommation de drogue à Paris.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge sanitaire des consommateurs de "crack".**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - J'interroge notre Assemblée : est-ce que vous pensez que cela a du sens de faire une discussion commune sur le vœu n° 103 relatif à la lutte contre le trafic et la consommation de drogue à Paris et le vœu n° 104 relatif à la prise en charge sanitaire des consommateurs de "crack" ?

Pardon ? Excusez-moi, mais à partir du moment où il y a un vœu du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" d'un côté et un vœu du groupe Communiste et Citoyen de l'autre, sachant reconnaître plus que jamais ma gauche et ma droite, je savais que ce n'était pas le même objectif qui était visé. Je demande seulement, à 21 heures 15 et après avoir consulté Mme la Directrice du cabinet du Préfet de police, si on peut faire une double présentation et une réponse commune ? Anne-Claire BOUX, en fait, c'est vous qui avez la réponse.

D'accord, pas de problème, cela simplifie les choses. Donc, présentation des deux vœux et réponse commune d'Anne-Claire BOUX et de Mme la Directrice du cabinet du Préfet de police.

Le vœu n° 103 est présenté par Farida KERBOUA, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Farida KERBOUA**. - Monsieur le Maire, Madame la Directrice, mes chers collègues, Paris souffre de façon croissante du fléau de la drogue qui gangrène les rues de notre ville. Entre 2014 et 2024, le nombre de faits de trafic de stupéfiants est passé de 3.280 à 4.601, soit une hausse de plus de 40 %.

Derrière ces chiffres inquiétants se cache la réalité de Parisiens pris en otage d'une crise à la fois sécuritaire, sanitaire et sociale. En tant qu' élu du 19e arrondissement, je constate ces scènes de détresse tous les jours, le Nord-Est de notre ville étant particulièrement touché. Mais ces situations s'étendent de façon préoccupante sur le territoire parisien et menacent la sérénité des habitants. Les tentatives de déplacer les consommateurs de drogue dont le "crack" d'un quartier à l'autre ne font que déplacer le problème, et non le résoudre, comme l'a montré le démantèlement du groupement de Forceval en octobre 2022.

Devant l'ampleur du problème et ces drames humains, la fermeté s'impose face aux trafiquants et aux réseaux criminels. A l'échelle de notre ville, les leviers d'action existent. C'est pourquoi je demande, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de police, fasse

intensifier la répression des actes de délinquance liés aux usages de drogues, mais aussi qu'elle soutienne l'ouverture de lits supplémentaires en psychiatrie dans les hôpitaux parisiens, ainsi que la création de structures de prise en charge globale des toxicomanes, à la fois médicale, sociale et psychologique, hors des zones urbaines denses d'Ile-de-France qui ne sont pas adaptées à une telle prise en charge.

Notre Ville doit aussi s'engager à ne pas ouvrir de nouvelles salles de consommation supervisées sur le territoire parisien et à mettre fin à l'expérimentation de la salle de consommation à moindre risque du 10<sup>e</sup> arrondissement. C'est une demande des riverains. Malgré les satisfecit que nous avons pu lire ces derniers temps à ce sujet, cette salle de consommation se traduit par des bagarres, une accumulation de déchets dans la rue et des injections de drogues en extérieur de la part de certains toxicomanes. Il est temps de prendre ce problème à bras-le-corps.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Farida KERBOUA.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour présenter le vœu n° 104 du groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, malheureusement non, le problème n'est pas nouveau. Déjà en octobre 1994, il y a trente ans, il y avait une manifestation place de la Bataille de Stalingrad avec un certain nombre d'élus ou de candidats, futurs élus du 19<sup>e</sup> arrondissement. Parmi eux d'ailleurs, Alain LHOSTIS, pour lequel on peut souligner la constance et la cohérence de ses combats. Ils étaient déjà là, place de la Bataille de Stalingrad, en 1994, au moins les élus de gauche pour dire : il n'y a pas de fatalité à la situation du "crack" à Paris.

Parce que le "crack" est arrivé dans les années 1990 à Paris. Cela fait trente ans, bientôt trente-cinq ans que l'on échange sur ce sujet, que l'on se dit qu'il n'y a pas de fatalité et qu'il faut des prises en charge. Les techniques d'éloignement, de dispersion ne fonctionnent pas. Cela fait trente-cinq ans d'ailleurs que cela ne fonctionne pas.

Il ne s'est pas rien passé tout de même en trente-cinq ans. Des structures ont été ouvertes, il y a eu des maraudes, des engagements d'associations. La Ville, l'A.R.S. ont essayé de s'emparer du sujet. Mais je pense qu'il faut réaffirmer que les dispersions policières, cela n'a pas réussi. D'ailleurs, M. le Préfet de police de Paris, lui-même, de ses propres mots lors du dernier Conseil de Paris, disait que, pour lui, ce n'était plus un problème de police et de justice mais un problème sanitaire.

J'ai envie de dire que je partage complètement les propos de M. le Préfet à ce sujet. C'est pourquoi nous souhaitons que des H.S.A. puissent ouvrir à Paris pour des prises en charge réelles. Comme l'a dit tout à l'heure Anne-Claire BOUX, toute consommation qui se fait à l'intérieur ne se fait pas dans la rue. Cela a été vu, revu, à Paris avec la salle de consommation, à Strasbourg et dans toutes les expériences internationales.

Pour conclure, j'espère que nous aurons bientôt un Gouvernement, qui restera un peu et qui pourra s'en saisir. J'en appelle là aussi à mes collègues parlementaires. Je pense que nous avons besoin d'une vraie politique nationale et que l'on se saisisse de ce sujet de la lutte contre les addictions, de la prise en charge de la toxicomanie à l'échelle nationale en y mettant vraiment les moyens en matière de santé.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne peut-être la parole d'abord à Anne-Claire BOUX et ensuite à vous-même ?

Anne-Claire, c'est à toi.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour essayer de reprendre point par point, premièrement, je ne crois pas que la politique de répression qui a été appliquée depuis des décennies en France ait porté ses fruits. En plus, je vais finir le Conseil de Paris en beauté : on peut peut-être se poser aujourd'hui la question d'une politique de dépénalisation qui a pu permettre des avancées dans d'autres pays. Je voulais que l'on finisse en beauté cette journée de Conseil de Paris et je me dis que lorsqu'on a des décennies d'échecs d'une politique de répression, il faut peut-être tester autre chose.

Concernant la question d'augmenter le nombre de places dans les hôpitaux psychiatriques, j'ai vraiment l'impression aujourd'hui d'être la boîte aux lettres des demandes qui devraient être adressées au Gouvernement, puisque c'est au Gouvernement de mettre des moyens en plus sur l'hôpital psychiatrique pour pouvoir ouvrir d'autres lits. Là encore, je vous invite à solliciter votre propre Gouvernement.

Concernant les salles de consommation à moindre risque, les H.S.A., je vais d'abord m'en remettre au rapport de l'I.G.A.S. et de l'I.G.A. qui vient de sortir et qui reconnaît que le travail mené par la Ville de Paris, la Ville de Strasbourg et les associations, notamment dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, rend un avis positif sur le prolongement de ces expérimentations de salle de consommation à moindre risque, et donc valide leur effet en matière de réduction des risques et d'accompagnement sanitaire et social. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'I.G.A.S. et l'I.G.A. qui, je pense, sont des institutions dont on reconnaît l'expertise.

Je veux bien fermer la salle de consommation à moindre risque, puisque vous n'êtes pas d'accord, mais où vont se passer ces consommations si ce n'est pas dans la salle de consommation à moindre risque de Lariboisière ? Pensez-vous qu'elles vont disparaître ? Cela fait des années que l'on a une politique de répression et cela ne change pas que des gens consomment. Si on ferme cette salle demain, se rappelle-t-on de la situation gare du Nord avant l'arrivée de cette salle ? Se rappelle-t-on que, pendant le Covid, les riverains nous appelaient pour pouvoir rouvrir la salle ?

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Chut ! Ne nous invectivons pas.

**Mme Anne-Claire BOUX**, adjointe. - Je vais vous décevoir parce que je vais émettre un avis défavorable. Non seulement on ne va pas la fermer mais en plus, et je rejoins la position et le vœu du groupe Communiste et Citoyen, on va plaider pour l'ouverture de nouvelles salles de consommation. Et vous pouvez compter sur ma détermination pour pouvoir ouvrir de nouvelles salles qui sont, j'en suis persuadée, une réponse dans cette gestion du "crack" à Paris.

Ce sera donc un avis défavorable sur le premier vœu et un avis favorable pour le vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX, c'est très clair.

Je donne évidemment la parole à Mme la Directrice du cabinet et adjointe du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

La lutte contre le trafic et la consommation de drogues constitue évidemment une mission prioritaire de la Préfecture de police qui y dédie d'importants moyens. Ces derniers sont mobilisés à la fois dans le cadre du Plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants et, de manière plus spécifique au regard des problématiques parisiennes, dans certaines zones géographiques.

Depuis 2020, à Paris, 44 points de deal ont été identifiés. Au cours des onze premiers mois de l'année 2024, 28.300 infractions en lien avec les stupéfiants ont été révélées contre 21.746 sur la même période en 2023, c'est une progression de 30 %. Et 25.874 personnes ont été mises en cause, parmi lesquelles on dénombre 1.064 mineurs.

Depuis le début de l'année 2024, quelques statistiques encore pour montrer quelle est l'action des services de la Préfecture de police : 25 opérations de police ont permis de placer 56 personnes en garde à vue, 16 d'entre elles ont été écrouées à l'issue de la mesure. Ces opérations ont conduit à de nombreuses saisies de produits stupéfiants et de numéraire.

J'ajouterai que nous mobilisons aussi un certain nombre de directions actives de la Préfecture de police dans le cadre du dispositif "Place Nette" qui a été mis en place pour cibler les secteurs les plus touchés de la délinquance, et concentrer de manière territorialisée les moyens conjoints des directions actives. Là encore, un certain nombre de trafics et de saisies ont pu être opérés.

S'agissant plus spécifiquement des secteurs du Nord-Est parisien, nous concentrons beaucoup de moyens puisqu'ils sont particulièrement touchés par le "crack". Nous avons accentué nos actions autour de trois axes prioritaires : la lutte contre l'appropriation de l'espace public, des actions de terrain visant à lutter concrètement contre le trafic et la consommation de drogues, et une action de lutte contre les réseaux d'importation de cocaïne.

Sur le plan des démantèlements de trafics depuis le début de l'année, 412 trafiquants de "crack" ont été interpellés à Paris, 358 individus pour usage et 21 cuisines de "crack" alimentant le secteur parisien ont été démantelées. Enfin, des actions permettant l'éloignement des étrangers auteurs de troubles à l'ordre public en lien avec le "crack" ont été accentuées.

L'ensemble de ces actions répressives a démontré son efficacité avec une nette amélioration de la physionomie des secteurs concernés, notamment dans le Nord-Est parisien, mais - ce que le Préfet de police avait souligné - elles ont aussi montré leurs limites, dans la mesure où les policiers ne sont pas des médecins et ils ont besoin de solutions pour sortir ces personnes de l'espace public. On ne se prononce pas sur le type de prise en charge, néanmoins il y a un constat important qui est qu'au bout d'un moment, l'action répressive bute sur l'absence de lieux de prise en charge.

Je mentionnerai enfin que d'autres acteurs agissent dans le cadre de leurs compétences : la Préfecture de Région bien sûr, la M.I.L.D.E.C.A., l'Agence régionale de santé dans le cadre du Plan "Crack" qui a notamment permis d'améliorer les interventions dans l'espace public, d'aller à la rencontre des usagers, de répondre aux besoins des habitants, dans un souci encore d'améliorer la tranquillité publique et la lutte contre les trafics.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je vais d'abord prendre le vœu n° 103.

J'imagine qu'il est maintenu ? Oui, parfait, cela me suffit, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 103 est rejeté.

Sur le vœu n° 104, j'ai deux demandes d'explication de vote. Tout d'abord Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Marie TOUBIANA.** - Merci, Monsieur le Maire.

Malheureusement, Madame NAGET, le vœu que vous nous présentez aujourd'hui reste déconnecté des attentes des Parisiens. Il ne répond pas à l'urgence ni aux problématiques de fond. Ce vœu ressemble davantage à une liste de bonnes intentions qu'à un plan d'action réaliste.

Les habitants refusent massivement l'installation de nouvelles salles de consommation comme celle de Lariboisière. Vous le savez, Madame BOUX, vous étiez à la réunion la semaine dernière à Rosa Parks. Vous le savez, les habitants ne veulent pas de ces salles de consommation, ils n'en veulent pas ! Vous ne les ferez pas contre leur avis. A Lariboisière, ils sont très malheureux, ils vous le disent tout le temps. "Gaïa" est peut-être très contente mais les Parisiens ne veulent pas de ces salles de consommation.

Ce n'est pas la solution. Il est nécessaire d'agir avec fermeté contre les trafics. Ces réseaux alimentent à la fois la violence et l'insécurité. Les pouvoirs publics doivent démanteler ces réseaux.

Enfin, il est impératif de mieux accompagner les toxicomanes. L'accompagnement volontaire est une démarche essentielle. Dans ces situations, des solutions encadrées et contraignantes doivent être envisagées pour garantir à la fois le respect des droits et la sécurité de tous. Oui, Madame BOUX, quand les personnes sont dangereuses pour elles et pour la société, on doit les contraindre à se soigner, sinon il n'y a pas d'autres solutions.

Des mesures réalistes et rapides sont possibles mais ce vœu, dans sa rédaction actuelle, ne répond pas aux attentes des habitants. C'est pourquoi nous ne pouvons le soutenir.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

Pour le groupe Changer Paris, une explication de vote de Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER.** - Rapidement, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Collègue NAGET, j'aurais un peu honte à votre place de faire l'histoire du "crack" à Paris depuis 1994, parce qu'en réalité, vous expliquez que rien n'a changé aujourd'hui, par votre inaction et en dépit de tout ce qui a été mis en œuvre. Donc venir faire l'histoire de la prévention des risques à l'époque de Chirac !

Je vais quand même vous expliquer comment cela se passait puisqu'il s'agissait majoritairement d'injections. C'était le cas de l'héroïne et on ne parlait pas encore de "crack" à l'époque. C'était donc de la prévention sur le H.I.V. et sur les hépatites, aujourd'hui qu'il y a des risques de H.I.V. quand vous consommez du "crack". Et cette politique, nous l'avons soutenue, nous l'avons mise en place, elle n'a plus rien à voir aujourd'hui.

Votre politique de prévention ou d'accompagnement dans la drogue, Madame NAGET, est totalement "has been". Vous faites des comparaisons à l'international. Depuis quand Paris est la Suisse ? Depuis quand ? Je vais vous en proposer des comparaisons à l'international : à Portland, où ils viennent de criminaliser la drogue de manière encore plus dure, tous les maires démocrates des villes aux Etats-Unis sont en train de se faire virer les uns après les autres, parce qu'ils ont eu une politique qui consistait, et le mot de Mme BOUX est important, à dépénaliser.

C'est ce que vous voulez pour les Parisiens ? C'est le même sort qui vous attend ! Votre vision est totalement "has been" ! Et vous "emmerdez"... excusez-moi, vous laissez des gens dans la misère et c'est irresponsable d'un point de vue humain.

Dernier point, et c'est ce qui va vous arriver, vous n'avez même pas conscience de ce qu'est la crise des opioïdes, de ce qu'est la méthamphétamine. Cela va venir. Vous êtes figés sur un modèle, encore une fois, "has been". Vous ne vous préparez même pas à ce qui va traverser l'Atlantique, qui est une vague déferlante qui va arriver bientôt dans nos villes, parce que vous avez une vision complètement rétrograde de la question, dogmatique et militante.

Nous voterons évidemment contre votre vœu, Madame NAGET.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci. Le débat n'est pas totalement nouveau.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour une explication de vote du groupe Paris en commun.

**Mme Geneviève GARRIGOS.** - Je voulais intervenir parce que j'entends beaucoup parler de Lariboisière. Il se trouve que j'ai été interne puis attachée à Lariboisière en tant que pharmacienne. J'ai vu la drogue dans les années

1980 et 1990 et j'ai vu ce que cela provoquait. J'ai vu au début des années 2000, quand les cabines téléphoniques étaient pleines de seringues au matin, j'ai vu les drogués qui hantaient la gare du Nord et tous les parages.

Alors on ne peut pas dire que la politique que nous menons ne sert à rien. Effectivement, Monsieur Rudolph GRANIER, il faut prendre des mesures, mais les mesures, ce n'est pas uniquement faire du sevrage comme dans les années 1980 et 1990, ce qui ne servait strictement à rien parce qu'on ne peut pas sevrer les gens par la force.

Toute la question est là, c'est comment on aide à prendre les personnes en charge avec dignité, comment on les conduit, comment on les sort de la situation dans laquelle elles sont. Vous savez, s'injecter des produits, que ce soit dans les toilettes d'une gare, que ce soit derrière un porche, que ce soit dans un parking, cela atteint la dignité humaine et c'est derrière beaucoup plus long pour récupérer les personnes.

Alors, oui, il faut des lieux où on leur redonne leur dignité, où on leur montre qu'ils sont des êtres humains et qu'on va les aider à s'en sortir. Depuis quarante ans, c'est ce que l'on essaie de faire. Les gens, qui travaillent justement sur la réduction des risques, ne travaillent pas seulement sur l'aspect pur de la santé mais aussi sur l'aspect de l'accompagnement des personnes et l'aspect de leur dignité parce que, pour sortir de la drogue, il faut aussi que les personnes se sentent dignes d'en sortir.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Il n'y a plus d'explications de vote, ce qui permet évidemment de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe Communiste et Citoyen, amendé par l'Exécutif, un amendement accepté par le groupe, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 248).

Chers collègues, je lève la séance. Elle reprendra demain à 9 heures du matin.

Bonne soirée.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mercredi 18 décembre 2024 à vingt-et-une heures quarante minutes, est reprise le jeudi 19 décembre 2024 à neuf heures, sous la présidence de M. Antoine GUILLOU, adjoint).*

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous.

## **2024 DSOL 175 - Subvention d'investissement (100.000 euros) relative à la création d'un sas de mise à l'abri de familles.**

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous poursuivons l'examen des dossiers de la 4e Commission. Nous examinons le projet de délibération DSOL 175 : subvention d'investissement relative à la création d'un sas de mise à l'abri de familles.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci, Monsieur le Maire, merci à mes collègues, qui sont déjà là à 9 heures du matin, ce qui est une performance pour beaucoup d'entre nous.

Nous pouvons le constater tous les jours, les personnes à la rue, notamment les familles, ont un besoin criant de plus de places d'hébergement à Paris et en Ile-de-France.

Plusieurs centaines d'enfants sont mis à l'abri par la Ville de Paris pour cet hiver.

Il en reste vraisemblablement encore beaucoup, plusieurs dizaines, quelques centaines, on ne sait pas trop, qui se cachent ou sont dans des situations de mal-logement et dans des conditions extrêmement précaires.

Nous le savons aussi, Paris est pleinement mobilisée pour trouver des solutions et je voudrais saluer l'engagement sans faille de Léa FILOCHE et de ses services.

C'est ainsi que la Ville a récemment dit au Préfet d'Ile-de-France sa volonté de créer 3.000 places d'hébergement supplémentaires, afin de répondre à la hausse continue du nombre de personnes sans abri, notamment des familles avec enfants scolarisés et de jeunes migrants.

Dans cette optique, nous souhaitons favoriser le développement de dispositifs qui articulent des actions d'accompagnement global, d'hébergement et de réponse aux besoins de première nécessité. C'est la logique de ce



projet qui vise à réaliser des travaux pour adapter le site de la crèche "Les Rigoles" dans le 20e arrondissement, afin d'en faire une structure d'hébergement d'urgence de type sas.

Les structures sas offrent un début de réponse, parfois limitée, pour une mise à l'abri temporaire, le temps de l'évaluation, avant une orientation vers une structure plus pérenne, vers le droit commun de l'hébergement piloté par l'Etat.

Ce dispositif, d'une capacité de 40 places, sera situé dans la crèche "Les Rigoles" dans le 20e arrondissement. Il fonctionnera selon le même modèle que le centre d'hébergement Valadon, ouvert en décembre dernier dans le 18e.

Bien sûr, nous souhaitons que la solution représentée par ces sas soit durable, et pour cela que l'offre en matière d'hébergement plus pérenne soit à la hauteur des besoins. Pour cela, il faut des moyens, et il faut que les moyens suivent. C'est l'Etat qui est décisionnaire, car cette mission relève de sa responsabilité.

Il faut bien reconnaître que l'Etat n'est pas du tout à la hauteur de ses responsabilités. Cela ne s'arrange pas avec les mois qui passent.

D'ici là nous continuerons à soutenir et à développer les actions envers les populations les plus fragilisées et les plus désocialisées.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais prendre le temps de mettre ma carte.

En 2024, la Maire de Paris a fait part au Préfet d'Ile-de-France de son souhait de voir créer quelques 3.000 places d'hébergement supplémentaires. Ce chiffre correspond peu ou prou au nombre de personnes identifiées lors de la Nuit de la Solidarité.

Cette alerte parce que de nombreuses familles avec enfants scolarisés, mais aussi de jeunes migrants, restent à la rue, dans l'errance.

Plusieurs sites ont été aménagés. Je voudrais soutenir, à mon tour, la réalisation de ce sas de mise à l'abri pour des familles en errance.

A travers ce projet de délibération qui propose une subvention d'investissement de 100.000 euros pour le porteur de projet "Emmaüs Solidarité", ce dispositif comprendra 40 places d'hébergement, va créer neuf chambres, des bureaux, des espaces communs, des sanitaires au sein de la crèche des Rigoles dans le 20e.

Effectivement, comme le disait Dominique, cela fonctionnera sur le modèle du centre d'hébergement Valadon, c'est une crèche fermée pour manque de personnel depuis septembre 2024.

Evidemment, les travaux sont faits pour conserver une totale réversibilité de l'équipement initial. Il s'agit d'un hébergement intercalaire, prévu pour une durée de deux ans.

La Ville finance, une fois de plus, l'ensemble de ces travaux et le fonctionnement du centre à 100 %, soit bien au-delà de ses obligations légales. Tout cela pour faire face au désengagement de l'Etat.

Je remercie Léa FILOCHE et les services de la DSOL qui ne cessent d'interpeller l'Etat à ce sujet et continuent de proposer et soutenir des solutions aux personnes en grande précarité.

Je voudrais en profiter pour rappeler que le 20e, comme l'Est parisien, est en première ligne pour ouvrir des structures permettant à des familles de sortir de la rue, de retrouver une stabilité, de continuer leurs démarches sociales, de faire valoir leurs droits fondamentaux, notamment d'accéder aux soins pour les enfants, et de pouvoir continuer la scolarité dans des conditions dignes.

Depuis cet été, 270 places d'hébergement ont été ouvertes dans l'arrondissement. Nous allons continuer dans cette voie, avec l'extension du centre Cristino Garcia dédié aux jeunes à la rue, programmée pour le premier semestre 2025.

Enfin, comme vous le savez, à la crise de l'hébergement d'urgence s'ajoute la crise du logement social. La Ville de Paris ne pourra pas continuer à répondre seule à ces besoins croissants, quand l'Etat et la Région Ile-de-France se désengagent.

En attendant un éventuel sursaut du Gouvernement, je veux saluer le volontarisme de la Ville, la réactivité des associations, qui nous permettent de répondre aux situations les plus urgentes.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL.** - Mes chers collègues, ce projet de délibération montre, et je m'en réjouis, que la Ville de Paris est capable de se donner les moyens de créer des structures d'hébergement d'urgence comme celle-ci, pour des personnes à la rue, des mises à l'abri provisoires, certes, pour des familles en errance, dans l'intercalaire.

Je peux vous dire qu'on en a besoin, vous le savez toutes et tous ici, vu le nombre de personnes à la rue, et vu le refus de l'Etat de prendre ses responsabilités.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'on ait des alertes sur des enfants scolarisés qui dorment à la rue.

Dans cette situation de saturation de l'hébergement d'urgence, nous savons aussi que les personnes à la rue sont mises en concurrence. Aujourd'hui, il faut être une femme enceinte de sept mois, ou une famille avec un enfant de moins de 3 mois pour être considéré comme prioritaire.

Les migrants, en particulier les jeunes migrants en recours de minorité, donc présumés mineurs, sont souvent tout en bas de l'échelle des priorités. C'est pour cela, parce que ces jeunes sont abandonnés à leur sort, que la Gaîté Lyrique est occupée, pour alerter, pour faire pression, pour rendre visible.

Hier, c'est Mme Laurence PATRICE qui a parlé de cette occupation, pour dire que ce lieu n'était pas fait pour cela, certes, et que c'étaient de jeunes adultes qui l'occupaient.

Curieuse façon de présenter les choses parce qu'évidemment, tout le monde sait, en particulier les occupants, que ce lieu n'est pas fait pour cela. Vous pensez bien que ce n'est pas parce qu'ils ont pris la Gaîté Lyrique pour un centre d'hébergement qu'ils y sont rentrés, mais parce que les jeunes en question étaient condamnés à la rue, et que leur situation était invisibilisée.

Mais surtout, la Ville de Paris sait que les jeunes migrants qui occupent la Gaîté Lyrique sont, pour leur grande majorité, des jeunes en recours, donc présumés mineurs. Je trouve incroyable que ni l'Etat ni la Ville ne suivent les recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'O.N.U., qui demande que la présomption de minorité soit respectée, et donc qu'un jeune en recours soit considéré comme un enfant et pris en charge comme tel.

Evidemment que c'est l'Etat qui est responsable de cette situation. Son refus de mettre les moyens pour l'hébergement d'urgence, les blocages sur la mobilisation des locaux des anciens lycées professionnels, son désengagement sur la prise en charge des mineurs en recours, oui, effectivement, l'Etat piège aujourd'hui la Ville de Paris. Il faut le dénoncer inlassablement, comme la Ville le fait, comme Mme Léa FILOCHE notamment l'a refait dernièrement.

Est-ce une raison suffisante pour que la Ville refuse de se substituer, dans ces cas extrêmes, quand l'Etat reste sourd ? A chaque fois, la Ville devra-t-elle attendre que des lieux culturels soient occupés, comme la Maison des Métallo, la Gaîté Lyrique, pour remuer ciel et terre pour trouver une solution ?

J'entends bien, Madame FILOCHE, vous avez interpellé l'Etat maintes et maintes fois, mais que fait-on si l'Etat ne répond pas ? Vous savez bien que l'Etat répond rarement, on laisse la situation pourrir ?

Oui, je sais, la Ville prend en charge et c'est très bien, héberge près de 500 jeunes déjà. Mais là, on parle de quoi ? De 200 jeunes peut-être, un peu plus à peine, pour qui c'est cela ou la rue. Ils demandent une chose : être pris en charge, hébergés, scolarisés, parce que pour la plupart, ce sont de présumés mineurs.

Je remarque que toutes les grandes villes ont ce problème, toutes cherchent une solution. A Lyon, c'est un bailleur social qui met à disposition de 160 jeunes migrants, un lieu qui sera géré par la Ville. Il y a donc des solutions parfois, même si ce n'est pas simple.

Je profite donc de ce projet de délibération pour poser un certain nombre de questions très concrètes sur la situation actuelle : où en est la Ville aujourd'hui dans cette discussion avec l'Etat et la Région ? Est-ce que la Ville se donne les moyens, si l'Etat fait la sourde oreille, de prendre en charge ces 200 jeunes migrants ?

Je crois que tout le monde, l'équipe de la Gaîté Lyrique aussi d'ailleurs, mais aussi les jeunes migrants et les collectifs de soutien, attendent une réponse très concrète à ces questions.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET.** - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue Laurent SOREL, je pense qu'il y a eu une petite confusion entre Laurence PATRICE et Carine ROLLAND, mais pas de problème.

Chers collègues, pour en revenir à notre projet de délibération, récemment, sur une radio publique, j'ai entendu un ancien dirigeant de grandes entreprises, autoproclamé conseiller politique de droite, expliquer que dans ces temps troublés, il avait honte de la France, parce qu'il peinait à expliquer à ses amis new-yorkais l'instabilité politique et le fait que l'on n'ait plus de gouvernement.

Quand j'ai entendu cela, je me suis dit, j'ai honte de la France, parce que tous les jours, on ne sait pas dire autre chose à des personnes qui vont passer leur nuit sur un bout de trottoir que "désolé, nous n'avons pas de solution". "Désolé, en France, une crise de la pauvreté explose, il y a une crise du logement".

C'est cela qui me fait honte dans ce pays, sixième ou septième puissance mondiale. Dans un pays riche, on n'arrive toujours pas à résoudre cette crise du mal-logement, cette crise de la pauvreté qui s'aggrave. Année après année, ce sont toujours plus de personnes qui sont à la rue, toujours plus de personnes qui tombent dans la précarité.

Dans le marasme et dans l'impensé, parce que clairement au niveau de l'Etat, c'est un impensé, à l'image de ce monsieur qui se soucie en disant, "je ne sais pas expliquer à mes amis new-yorkais la situation en France", à l'image de notre Premier ministre qui considère que le conseil municipal de Pau est la priorité dans ce moment, c'est un impensé politique, personne ne veut se soucier des personnes à la rue. Personne, sauf nous, sauf la Ville de Paris, qui continue.

Sauf la Ville de Paris, Conseil après Conseil, et je remarque que les élus de l'autre bord de l'hémicycle ne s'inscrivent jamais sur ces projets de délibération. Preuve que dans cet hémicycle aussi, il y a des impensés.

Conseil après Conseil, la Ville se mobilise, mobilise des moyens, à l'image de cette nouvelle ouverture de structure dans le 20e arrondissement, qui se sert de l'intercalaire, parce que c'est cela aussi, c'est optimiser, utiliser chaque patrimoine, chaque espace que nous avons à notre disposition pour pouvoir mettre à l'abri, pouvoir offrir à des familles des moments de répit et des conditions de vie un peu plus dignes que la rue.

Bien sûr, vous l'avez dit, Monsieur le Maire du 20e, c'est encore dans le Nord-Est parisien. C'est vrai que la solidarité est beaucoup dans notre Nord-Est parisien.

Ce serait intéressant que l'on ait un jour une carte qui nous montre la réalité de la répartition de la solidarité dans Paris, pour que les habitants, les Parisiennes et Parisiens, puissent aussi voir la réalité de ce qu'il se passe.

C'est vrai qu'une maire d'arrondissement nous a dit qu'il y avait des arrondissements où il ne faisait pas bon vivre. C'est peut-être la raison pour laquelle il n'y a pas de solidarité dans le 7e arrondissement autant que dans le 19e.

Oui, dans le Nord-Est parisien, nous avons beaucoup de solidarité. Les habitants sont solidaires. Les habitants nous accompagnent dans ces projets. Je pense que cela ne doit pas nous effrayer, nous conduire à arrêter la solidarité.

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, dans le 19e arrondissement, un ancien lycée, le lycée Brassens, est vide depuis de longs mois. Ce lieu doit pouvoir être mis à disposition rapidement pour faire de l'hébergement d'urgence, pour mettre à l'abri des familles, pour aussi, s'il le faut, accueillir des associations.

Ne nous cantonnons pas à penser dans des modèles qui seraient fixes. On peut faire plusieurs choses. Dans le lycée Brassens, il y a assez de place pour faire à la fois de l'hébergement et accueillir des associations qui ont besoin de locaux. Le 19e ne fait pas trop de solidarité, il fait beaucoup de solidarité, je sais que les habitants et les habitantes le demandent aussi. Nous serons à leurs côtés dans ces demandes.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Anne SOUYRIS**. - Il y a quand même une bonne nouvelle, j'entends bien qu'il y en a beaucoup de mauvaises, mais la bonne nouvelle est que par cette subvention, on arrive à ouvrir un nouveau lieu. Il ne faut pas l'oublier, c'est important. La Ville de Paris agit.

On voit que chaque année, on a de plus en plus de familles à la rue, des enfants qui dorment dehors, ce qui, il y a quelques années encore, n'était pas vrai. Maintenant, on n'arrive plus à trouver des places pour des hébergements d'urgence la nuit.

Quand j'étais adjointe à la santé, que je m'occupais des P.M.I., je me suis aperçue que les P.M.I. faisaient office, pour un certain nombre d'entre elles, d'hébergement de jour des familles, pour qu'elles soient au moins au chaud pour quelques heures dans la journée, en essayant de leur trouver des hébergements de nuit.

Quand je dis cela, ce n'est pas pour crier misère, mais pour dire qu'il est très important qu'au niveau de la Ville, il se passe des choses et il s'en passe. Il se passe de petites choses, qui sont de grandes choses humaines, chaque personne, chaque agent essaie d'améliorer la situation. Egalement des choses politiques, comme la question de ce sas de mise à l'abri des familles, qui est important. Ce n'est pas le premier, puisqu'une école aussi a été mise à disposition dans le 18e, pour les familles. Je me souviens de son inauguration. C'est très important.

La mauvaise nouvelle, c'est qu'il y a de plus en plus de familles à la rue, de plus en plus de jeunes à la rue, qu'ils soient mineurs ou en recours de minorité. Cette question est vraiment problématique, car elle se pose effectivement dans toutes les métropoles. Effectivement, on a un Etat qui ne réagit plus du tout.

A chaque fois, les villes, Laurent SOREL parlait de Lyon qui a mis en place des dispositifs pour essayer d'agir, mais même elles, elles n'arrivent pas à combler la déficience de l'Etat.

Il y a l'Etat, puis la Région aussi, n'oublions pas. Vous parliez de Brassens, c'est aussi à la Région de réagir.

J'ai envie de parler aussi de Brassens dans le 15e, il y a le 19e, le 15e, tous les arrondissements, parce qu'il y a des établissements intercalaires, pour l'instant vides, malheureusement parfois fermés par l'Education nationale, et je ne suis pas sûre que ce ne soit pas à tort, mais c'est un autre sujet. Ces lycées sont vides au moins pendant un moment et pourraient tous être utilisés pour avoir de petites structures d'hébergement, au moins temporaire. C'est une demande qui a été faite par la Ville et par un certain nombre d'associations.

Les hébergements peuvent être faits dans les lycées. On pourrait aussi imaginer à un moment donné, faire le point de tous les lieux intercalaires qui existent à Paris. Je sais que l'A.P.-H.P., avec l'avenue Victoria, a permis dans les locaux, puisque c'était avant le siège de l'A.P.-H.P., que ce soient aussi des structures d'accueil de manière intercalaire.

Il faudrait peut-être, je ne sais pas si ce sont des choses qui ont été faites, je sais que c'est voulu par la Ville, mais cela a-t-il pu aboutir, que l'on fasse un point sur tout ce qui est intercalaire dans cette ville, que cela appartienne à l'Etat, la Région, la Ville, pour qu'il puisse y avoir des structures au moins tournantes de nuit. C'est possible.

Vraiment, j'espère que cela arrivera. En attendant, le fait que la Ville seule arrive à faire des choses, en tout cas pour qu'à ce niveau, dans le 20e, il y ait la création d'un sas, merci, Monsieur le Maire, d'en permettre l'installation.

Merci à Léa FILOCHE aussi de le faire. J'espère que l'on va arrêter d'être sur des points comme cela, systématiquement, moment par moment, et que l'on arrivera à une situation où l'on prend de manière systémique ces jeunes et ces familles à la rue. C'est absolument essentiel.

En tant que sénateurs, députés, et associations, on a fait un appel à l'Etat, à la Région, pour que les choses s'améliorent, qu'il y ait une prise en charge collective de toutes les collectivités, de la Ville, de l'Etat, de la Nation.

J'espère, Monsieur le Maire, que cette situation va pouvoir passer l'hiver correctement, et que nos jeunes ne resteront pas cet hiver à la rue.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, je donne la parole à Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues, pour vos interventions matinales.

Je vous remercie, parce que ces différentes interventions sur ce projet de délibération qui vise à attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 100.000 euros à l'association "Emmaüs Solidarité" vont permettre d'aborder de nombreux sujets dans le cadre de nos échanges.

Tout d'abord cette subvention, qui va permettre de réaliser des travaux dans les locaux d'une ancienne crèche du 20e, et d'ouvrir un nouveau lieu d'accueil et de mise à l'abri pour des familles en errance dans les rues parisiennes.

Ce dispositif ouvrira dans les prochains jours. Il a demandé de nombreux investissements avec cette subvention, mais du temps aussi. Cela fait longtemps que l'on a ce lieu en tête, que l'on prépare l'entrée des familles dans ce lieu. On ne le fait pas dans l'urgence. On le fait dans un programme global d'engagement de la Ville de Paris sur ces sujets.

Il fonctionnera sur le même modèle que ce que nous avons fait à Valadon, dans le 18e, en format de sas, où les familles se posent, un diagnostic social est construit avec des professionnels de l'action sociale qui les accompagnent.

Ce diagnostic permet ensuite une orientation pérenne, dans des dispositifs adaptés.

Ce projet de délibération nous donne également l'occasion de souligner, encore une fois, le désengagement, j'ai même envie de dire l'absence, le silence de l'Etat en matière d'hébergement.

Depuis un an, le lycée Valadon a accueilli 236 personnes en famille, soit 65 ménages. Ce dispositif fonctionne bien, parce que plus de 100 familles, l'équivalent d'un Valadon, ont été réorientées en un an vers des structures d'hébergement stable, pérenne, comme des centres d'hébergement d'urgence, des centres de réinsertion sociale, vers le "Solibail", voire des résidences sociales.

L'ensemble des acteurs le mentionne, il s'agit d'une fluidité exceptionnelle, mais qui nous demande beaucoup d'énergie, beaucoup de travail. Cela repose sur une grosse coordination entre l'association qui gère le lieu, les services de la Ville, la mission urgence sociale, les E.P.S., les P.S.A., l'U.A.S.A., les signalements effectués par les maires d'arrondissement.

Nous souhaitons reproduire ce même modèle de fonctionnement sur le sas Rigoles, parce que l'on a constaté que quand on s'en occupe tous ensemble, cela marche.

Face à un Etat absent, défaillant, nous avons pris nos responsabilités pour mettre à l'abri ces familles. Au 17 décembre 2024, ce sont 266 personnes en famille dont 133 enfants qui ont été hébergés dans des lieux municipaux divers, sans aucune aide de l'Etat.

Depuis l'hiver dernier, nous avons ouvert un gymnase dédié pour les personnes en famille, en plus de Valadon. Un système de rotation de gymnases a été mis en place pour éviter de solliciter les mêmes arrondissements et équipements. Merci à Pierre RABADAN, Karim ZIADY, mais aussi et particulièrement aux différents maires d'arrondissement qui nous permettent de répondre à l'urgence par l'intermédiaire de ces autoréquisitions de gymnases.

Près de 6 gymnases ont été mobilisés pour accueillir les familles. On a également réquisitionné d'anciennes écoles vides, l'école de Verneuil dans le 7e arrondissement, l'école Hamelin dans le 16e, et l'école Goubet dans le 19e.

La Ville a confié la gestion de ces lieux à différents opérateurs qui fournissent un accompagnement social et sanitaire, que je veux remercier : "Aurore", "Cités Caritas" et "Emmaüs Solidarité". Ce travail, accompli depuis un an, y compris pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques, qui n'a pas été simple, permet de compter des sorties positives des dispositifs.

Par ailleurs, vous avez largement évoqué, mes chers collègues, et je vais en dire un mot évidemment, la situation des jeunes en situation d'errance à Paris. Aujourd'hui encore, un établissement culturel est occupé par 250 jeunes à la rue. Ils sont fatigués, à bout. Depuis un an, près de 10 sites municipaux ou paramunicipaux ont été envahis par des collectifs de jeunes à la rue, l'Hôtel de Ville à trois reprises, la Maison de l'Air du parc de Belleville, la mairie du 20e arrondissement, l'Académie du Climat, le Centquatre, la Maison des Métallos, et la Gaîté Lyrique aujourd'hui.

Je veux apporter ici tout mon soutien, comme l'a fait Carine ROLLAND hier, aux équipes de la Gaîté Lyrique, qui a fini par fermer son établissement au public et a laissé ouvert un étage permettant aux jeunes de rester ensemble, pour se protéger de la rue et du froid.

La Ville va au-delà de ses compétences légales et héberge à ce jour près de 500 jeunes dans divers lieux de mise à l'abri, notamment des gymnases dans des conditions souvent précaires. Nous avons organisé plusieurs mises à l'abri, financé des opérateurs, "Alteralia", dont la subvention est passée au dernier Conseil, mais toujours sans aucun soutien de l'Etat.

Nous savons toutes et tous que cette situation n'est pas viable. Nous interpellons régulièrement le Préfet de Région, qui reste sourd à nos demandes. Nous connaissons tous la situation d'embolisation de l'hébergement, sur laquelle je ne reviens pas.

Depuis un an, tous les services de la Ville ont travaillé pour rechercher des locaux vides afin d'y créer des places d'hébergement. Si aujourd'hui les jeunes sont toujours à la Gaîté Lyrique, c'est aussi parce que l'on n'a plus de lieux. Au total, près de 850 places ont été proposées à l'Etat pour y faire de l'hébergement d'urgence pour tout public, ce dernier n'a financé que 158 places. Le reste a été pris en charge intégralement par la Ville de Paris.

Avec mes collègues d'autres villes, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Rennes, Alfortville, Grenoble, dans le cadre notamment de l'Association nationale des villes et territoires accueillants, nous interpellons l'Etat et portons un plaidoyer pour qu'il ouvre davantage de places d'hébergement sur tout le territoire national.

Cela a été dit tout à l'heure, chère Camille, mais nous avons besoin d'une planification sur la question de l'hébergement et la question de la réponse à l'urgence sociale, pas de saupoudrage ou de silence.

Je compte sur vous, chers collègues, pour voter ce projet de délibération, qui vise à soutenir la réalisation de travaux dans les locaux de l'ancienne crèche des Rigoles du 20e, ouvrir un nouveau sas de mise à l'abri pour les familles en errance, et continuer à nous appuyer sur la question du plaidoyer.

Merci beaucoup.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 175.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 175).

**2024 DSOL 167 - Petites unités de vie de moins de 25 places. - Modification du règlement départemental d'aide sociale passage pour le financement de la dépendance en "A.P.A.-Établissement".**

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 167.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération qui, sur sa forme, est un peu technique, puisqu'il s'agit de la modification d'un règlement pour le paiement d'aide à la dépendance.

Je voulais revenir sur le fond et sur la question de ces petites unités de vie de moins de 25 places, dispositif qui, je pense, mérite d'être valorisé. Ces petites unités de vie, c'est pour la prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance. Ce n'est pas tout à fait de l'E.H.P.A.D. ni de la résidence autonomie. Ce sont des dispositifs qui permettent aussi une prise en charge notamment, cela fait écho au débat que l'on avait avant, de personnes âgées en situation de grande exclusion.

On le sait, la rue, cela abîme, la rue, cela fait vieillir précocement.

Pour celles et ceux qui arrivent à un âge avancé, qui arrivent à avoir plus de 60 ans, qui ont besoin d'une prise en charge spécifique, la prise en charge en E.H.P.A.D. n'est souvent pas possible, pour des raisons financières, car les E.H.P.A.D., cela représente un coût.

Même si à la Ville de Paris, on a quand même la chance d'avoir des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., des E.H.P.A.D. gérés en direct par la Ville, avec des coûts qui ne sont pas les coûts des E.H.P.A.D. privés, avec une prise en charge qui n'est pas la prise en charge des E.H.P.A.D. privés, même si là aussi, certainement sur la manière dont on pense la vieillesse, la manière dont on pense la dépendance, nous aurions certainement des choses à repenser.

Ce sont des défis d'avenir. On va vieillir de plus en plus, on va être une population de plus en plus vieille. C'est la démographie de notre pays. Nous avons besoin de réfléchir à d'autres moyens de prendre en charge ce nouveau temps de la vie, qui devient de plus en plus long, avec des pathologies nouvelles.

Je voulais souligner ce qui se fait aussi à la Ville, que l'on ne connaît pas forcément, qui, à mon sens, est extrêmement positif, ces petites unités de vie de 25 places ou moins de 25 places, qui permettent la prise en charge de celles et ceux qui ne trouveraient pas forcément leur place dans des structures un peu plus grandes, parce que leur parcours de vie, leur âge, ou leur dépendance un peu moindre aussi, en tout cas moins avancée que dans un E.H.P.A.D., font qu'ils ne s'y sentiraient pas bien.

Chers collègues, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Mes chers collègues, bonjour.

Chère Camille NAGET, merci de vous être inscrite sur ce projet de délibération. Vous l'avez dit, il peut y avoir une approche, une première lecture technique et ça l'est, car grâce à ce projet de délibération, nous procédons à une adaptation du règlement départemental des aides sociales pour que ces établissements, et en particulier leurs résidents, leurs habitants, ne bénéficient plus de l'A.P.A. au titre du domicile, mais de l'A.P.A. en établissement, puisqu'il s'agit d'établissements médicosociaux.

Il y a une adaptation réglementaire que nous devons faire, qui permettra par ailleurs de prendre en compte en termes d'évaluation de leur situation de perte d'autonomie, au titre du point G.I.R., des situations de point G.I.R. 5 ou 6, qui n'étaient pas prises en compte financièrement par l'A.P.A. à domicile.

Ce seront éventuellement des transferts financiers supplémentaires auprès de ces petites structures extrêmement importantes, totalement en complémentarité avec ce que l'on peut trouver pour les résidences autonomie, notamment celles portées par le C.A.S.-V.P., et par les E.H.P.A.D. pour les personnes en plus grande perte d'autonomie.

Près de 92 % de ces bénéficiaires sont à l'aide sociale d'Etat, avec des profils de grande précarité, selon plusieurs critères : l'âge, même si certains sont relativement jeunes, à partir de 60 ans pour certains ; un début de perte d'autonomie ; une situation de précarité.

Ces petites unités de vie qui accueillent au maximum 25 personnes offrent un cadre d'accompagnement, de prévention d'une plus grande perte d'autonomie, de qualité. Quatre sont gérées par les "Petits frères des pauvres", une par "Isatis", l'autre par la structure "APSAP".

Un travail de gestion a été fait par les services, car cela nécessite un certain temps de réorganisation, notamment sur les soins pouvant venir de S.S.I.A.D. La mise en œuvre effective sera au 1er juillet 2025, comme indiqué dans les projets de délibération.

Il y a cet accompagnement de qualité que nous portons. Vous avez raison de souligner, je rebondis sur ce point notamment, que nous devons gérer sur le territoire parisien une présence aussi d'un public précaire vieillissant. Nous le faisons en lien avec des associations, notamment le Samu social et "Interface", qui nous accompagnent dans l'entrée de certains usagers dans nos résidences autonomie, comme dans certains de nos E.H.P.A.D.

Un groupe de travail a été mis en place récemment avec l'ensemble des services de la DSOL, j'y joins Léa FILOCHE, l'A.R.S., et les structures qui ont l'habitude d'accompagner ces personnes pour identifier les besoins de venir, et comment nous devons peut-être encore plus nous organiser pour les années à venir.

En effet, ce sera bien notre intention d'accompagner ce public dans la dignité et les meilleures conditions sur le territoire parisien, avec l'ensemble des offres d'hébergement que nous pouvons avoir, ainsi que l'ensemble des offres de soins.

Je ne serai pas plus longue, merci pour votre intervention.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 167.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 167).

## **2024 DSOL 168 - Convention de paiement aux services d'aide à domicile des aides sociales à l'autonomie par avance annuelle.**

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 168.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, à la suite de l'intervention qu'elle vient de faire sur le sujet des petites unités, remercier chaleureusement Véronique LEVIEUX pour l'énergie qu'elle met à ces réformes indispensables de nos modes de prise en charge des personnes les plus âgées et les plus vulnérables d'entre nous.

Vous le savez, à Paris comme ailleurs, la population vieillit. C'est un véritable défi devant nous que de faire en sorte que notre ville puisse être confortable et accueillante pour toutes et tous, à tous les âges de la vie. Pour cela, merci beaucoup, chère Véronique LEVIEUX.

J'aborderai rapidement un sujet très important, celui des services d'autonomie à domicile. Le maintien à domicile, qui nécessite un accompagnement adapté, constitue vraiment un enjeu majeur pour que très concrètement, les personnes vieillissantes puissent continuer à vivre à Paris.

Pour toutes sortes de raisons, ces services d'autonomie aujourd'hui souffrent d'un modèle un peu vieillissant, d'un modèle de financement qui n'est pas spécialement simple, qui leur rend plus compliquée la tâche qui est la leur.

La Ville, en proposant aux S.A.A.D. agréés, en télétransmission, la mise en place d'un financement par dotation annuelle pour soutenir leur trésorerie, permettra à chacune de ces structures d'avoir davantage de visibilité, de pouvoir organiser la prise en charge des personnes qui en ont besoin dans de meilleures conditions.

Ce projet de délibération vient donc renforcer le soutien que la Ville offre à ces services d'aide et d'accompagnement. Cela s'ajoute à l'ensemble des autres dispositifs nouveaux que nous avons votés en Conseil de Paris.

Je pense à la dotation qualité, qui augmente le forfait pour chaque heure d'allocation personnalisée d'autonomie ou de prestation de compensation du handicap effectuée, à condition que ces structures s'engagent à mener des actions pour améliorer sensiblement la qualité de vie au travail de leur personnel, et à continuer à lutter contre l'isolement des bénéficiaires, en soutenant notamment les proches aidants.

Ce projet de délibération, comme les autres défendus aujourd'hui par Véronique LEVIEUX, montre l'engagement de la Ville de Paris à continuer sa transformation pour faire en sorte que cette ville soit de plus en plus accueillante pour les plus âgés d'entre nous.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Alexandra CORDEBARD, merci beaucoup de vous être inscrite sur ce projet de délibération qui, comme le précédent, a une présentation assez technique, mais qui est aussi symbolique de notre engagement collectif auprès des services à domicile. La maire d'arrondissement que vous êtes est extrêmement attentive, comme l'ensemble de vos collègues, à l'accompagnement de qualité que l'on doit aux aînés, dans les différents arrondissements.

Chacun d'entre nous a eu peut-être la possibilité, je pense aux maires d'arrondissement des adjoints, de se rendre au restaurant Emeraude pour les fêtes de fin d'année, de voir comment c'était aussi un élément majeur du maintien à domicile porté par les services du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Un des acteurs majeurs, ce sont les services à domicile, effectivement. Il y en a près de 240 sur le territoire parisien, avec des statuts différents. Ce sont les structures qui emploient des femmes essentiellement, il y a quelques hommes, qui interviennent à domicile pour permettre aux personnes qui le souhaitent de vivre à domicile.

C'est le premier besoin exprimé par les personnes âgées sur le territoire parisien, mais aussi au niveau national. Les services de la DSOL, en particulier de la Sous-direction autonomie, entretiennent un travail très étroit, approfondi avec ces structures, vous l'avez souligné, qui rencontrent un système de financement qui n'est pas à la hauteur, et des problématiques de trésorerie.

Le projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui est le résultat de discussions que nous avons eues avec eux, avec des fédérations représentant ces S.A.A.D. parisiens, dont certains d'entre eux ont demandé la possibilité de gérer différemment des sources de financement.

C'est au gré des mois et de la remontée des heures effectuées et facturées auprès des différents bénéficiaires que ces structures reçoivent le financement, via le Département de Paris.

Nous l'organisons sur le temps de deux versements au gré de l'année au regard des activités réalisées l'année précédente, afin de limiter les zones de fragilité sur leur trésorerie.

C'est le résultat d'un travail d'écoute, qui trouve écho dans l'ensemble de l'engagement porté par ces services, puisque l'on demande beaucoup à ces services à domicile. Le nom, il ne vous aura pas échappé que nous parlons de services autonomie à domicile. Avant, c'étaient des services d'aide et d'accompagnement à domicile, et de l'autre côté des services infirmiers à domicile.

L'Etat a demandé qu'il y ait des rapprochements. C'est aussi un travail extrêmement conséquent pour ces services. Là encore, la Direction des Solidarités accompagne ces professionnels.

Pour ce faire, vous l'avez souligné, le Département de Paris a mis en place la dotation qualité, avec un financement pris en charge par la C.N.S.A., mais qu'il fallait mettre en œuvre au gré d'appels à projets, avec un cahier des charges discuté avec les S.A.A.D. Cela permet non seulement des financements complémentaires, mais aussi du travail sur la qualité de vie au travail de ces agents, qui ont des conditions extrêmement compliquées.

Je le rappelle, malgré la situation notamment sanitaire qu'elles ont rencontrée, la crise Covid, elles ont toujours répondu présentes parce qu'elles savaient que c'était le seul lien, la seule condition de maintenir à domicile des personnes que nous ne voyons pas. Elles ont été d'un dévouement total, mais leur organisation de travail est compliquée.

Par exemple, il manque souvent des lieux de pause, des lieux de temps collectifs. Tous les S.A.A.D. n'en sont pas dotés. Je note à titre d'illustration de l'engagement de l'accompagnement que l'on met en œuvre auprès de ces structures, que l'on travaille actuellement avec la R.I.V.P. pour trouver dans le quartier de la porte d'Orléans, une sorte de tiers lieu qui pourra accueillir différents S.A.A.D. identifiés en tant qu'intervenants sur un territoire donné. C'est un élément d'accompagnement au gré de la qualité de vie pour ces structures importantes.

Grâce au budget que nous avons voté il y a quelques jours, le département de Paris a fait le choix de compenser les revalorisations salariales légitimes auprès des S.A.A.D. habilités à l'aide sociale, mais qui n'avaient aucune compensation de l'Etat.

C'est 1,2 million qui a été débloqué grâce au vote du budget et qui évidemment sera pris en compte dans les années à venir pour ces services à domicile extrêmement importants. C'est aussi une autre source, un autre élément que je tenais à souligner dans le cadre de cette intervention. Je ne serai pas plus longue. Merci à vous.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 168).



## **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au développement de l'accueil de jour à Paris pour soulager les aidants.**

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 105 est relatif au développement de l'accueil de jour à Paris pour soulager les aidants.

La parole est à Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour 2 minutes.

**Mme Véronique BUCAILLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, 9 à 10 millions de Français soutiennent un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Dans une société atomisée et individualisée, ces aidants jouent un rôle indispensable et pourtant largement invisibilisé.

Or, la tâche d'aidant d'une personne handicapée ou d'une personne âgée dépendante, aussi noble soit-elle, peut entraîner une importante fatigue physique et morale, qui doit être entendue, prise en compte collectivement.

Cela a commencé à être fait au niveau législatif avec la loi de 2015 d'adaptation de la société au vieillissement, qui a mis en place un droit au répit pour permettre aux proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie, de se reposer ou de dégager du temps pour eux.

Les accueils de jour, lieux d'hébergement temporaire destinés aux personnes âgées, constituent à cet égard une partie de la solution. Ils permettent aux personnes âgées de rester vivre à domicile, tout en bénéficiant des services proposés en structure d'accueil permanente et en permettant d'alléger la charge des aidants familiaux.

L'accueil de jour leur permet d'avoir plus de temps libre, mais également de rencontrer d'autres aidants de personnes âgées, ce qui offre à chacun d'entre eux un temps précieux d'écoute, de partage et d'entraide.

Cet accueil de jour se révèle particulièrement adapté aux seniors atteints de la maladie d'Alzheimer, de la maladie de Parkinson, ou d'une autre maladie neurodégénérative. Les activités préparées dans les centres d'accueil de jour le sont par des professionnels spécialisés dans l'accompagnement de ce type de pathologie.

Notre ville compte à ce jour une vingtaine d'établissements d'accueil de jour, soit des structures autonomes, des centres d'accueil de jour entièrement dédiés à l'accueil de jour, soit des E.H.P.A.D., qui développent ce service particulier dans un espace dédié, en plus de leur activité principale.

Il faut pérenniser et développer ces dispositifs. C'est pourquoi je demande, au nom de mon groupe, "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris présente une stratégie de soutien aux aidants appuyant une réflexion concernant l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements d'accueil de jour. Il en va du bien-être de nos seniors et de leurs aidants.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Véronique BUCAILLE, permettez-moi tout d'abord de rappeler quelques éléments de votre vœu, qui porte sur un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Je pense vous avoir déjà donné un certain nombre d'éléments.

Les centres d'accueil de jour ne sont pas des lieux d'hébergement. Ce sont des lieux d'accueil de jour, où les gens passent peut-être plusieurs journées ou demi-journées, qui sont exclusivement destinés à des personnes âgées, même si les diagnostics se font de plus en plus tôt malheureusement, pour des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies neuro-évolutives, comme vous l'avez rappelé.

Les P.A.S.A. sont à destination des résidents des E.H.P.A.D., pas des personnes vivant à domicile. Cela vient en complémentarité, mais ce ne sont pas les mêmes dispositifs.

D'ailleurs, les P.A.S.A. sont en train de se développer et l'ensemble des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. sont prêts à en accueillir de nouveaux. C'est déjà le cas, il y a eu un appel à projets de l'A.R.S. et l'on attend la réponse.

Il y a vraiment un mouvement.

Vous ne l'avez pas rappelé, mais comme vous le savez, puisque je vous le propose chaque année, et cela sera le cas en février prochain, nous soutenons l'activité des centres d'accueil de jour d'un point de vue financier. Ce, avec une aide extralégale que vous votez jusqu'à présent unanimement, j'espère que ce sera le cas, afin de limiter le reste à charge des bénéficiaires des centres d'accueil de jour, qui souvent sont orientés sur la base de l'évaluation de l'Allocation personnalisée à l'autonomie, et qui selon leur situation peuvent être orientés vers les C.A.J.

Les C.A.J., il y en a 20. Nous travaillons étroitement avec eux. A ce jour, le diagnostic développé des C.A.J. n'est pas partagé. Au contraire, certains C.A.J. manquent encore de taux d'occupation pour être à la hauteur de leur organisation.

Par conséquent, le besoin sur lequel nous avons travaillé, à leur demande, est plutôt un sujet de communication.

Je pense qu'il ne vous aura pas échappé qu'à l'occasion des journées des aidants et d'autres manifestations, nous avons travaillé sur l'aide à la prise de conscience. Je me permets de vous rappeler ce dépliant, puisqu'un des points majeurs soulignés est que beaucoup d'aidants n'en ont pas conscience, donc ne sollicitent pas les dispositifs et les différentes aides dont ils pourraient bénéficier.

Un travail de communication grand public a été fait et est renouvelé chaque année auprès des mairies d'arrondissement, des E.P.S., et des nombreux acteurs.

Les centres d'accueil de jour ont demandé aux services de travailler sur un outil de communication qui vient d'atterrir, qui vous sera communiqué. C'est ce sur quoi nous travaillons à leur demande, et non pas à l'ouverture de centres d'accueil de jour.

Par ailleurs, dans un comité de pilotage des aidants auquel vous êtes convié, on vous rappelle régulièrement l'ensemble de la stratégie que nous portons.

Pour l'ensemble de ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de la part d'Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Hélène JACQUEMONT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération évoque les capacités d'accueil des établissements d'accueil de jour. Rappelons quelques chiffres : 20 % des octogénaires sont atteints de troubles cognitifs ; 40 % des nonagénaires sont atteints de troubles cognitifs. Les projections démographiques sont implacables avec le vieillissement de la population, Paris n'y échappe pas.

Il est urgent, effectivement, de dimensionner les infrastructures d'accueil à la hauteur des besoins et d'avoir une vision pour les cinq prochaines années. Un accueil de jour n'émerge pas de terre en cinq minutes. Le taux d'équipement de la Ville de Paris est loin d'avoir pris la mesure des enjeux.

A ce titre, nous voterons favorablement ce vœu. En revanche, nous trouvons dommage de n'évaluer le service des centres d'accueil de jour qu'à travers le temps de répit apporté aux aidants.

Le centre d'accueil de jour est un lieu de lien social pour les personnes atteintes de troubles cognitifs, dans la mesure où elles sont encadrées par des professionnels diplômés, qui proposent des activités adaptées aux troubles de chacun. Une occasion donc de saluer le travail très difficile de ces professionnels et de rappeler que les centres d'accueil de jour concourent avec efficacité à l'amélioration de la qualité de vie des personnes malades. C'est bien cela qui nous importe.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci.

Je me tourne vers le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 105 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'identification des personnes fragiles en vue de leur inscription dans le fichier "Reflex".**

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 106 relatif à l'identification des personnes fragiles en vue de leur inscription dans le fichier "Reflex".

La parole est de nouveau à Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Véronique BUCAILLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le répertoire "Reflex" a été créé en 2004, après la canicule particulièrement meurtrière de l'été 2003, pour identifier les personnes dépendantes et isolées de plus de 65 ans souhaitant bénéficier d'un contact régulier pour évaluer leur état de santé lors d'épisodes de forte chaleur et s'assurer qu'elles adoptent les bons gestes pour s'en protéger.

Ces épisodes de canicule ou de forte chaleur, qui vont se multiplier, provoquent malheureusement des décès encore trop nombreux. Nous avons eu l'occasion d'en convenir lors du débat sur le Plan Résilience en novembre.

A titre d'exemple, les trois épisodes de canicule de 2022 auraient provoqué le décès de 11.000 personnes supplémentaires en France. Tant les épisodes chroniques de canicule que les épisodes de confinement sanitaire lors de la crise de Covid-19 ont montré ou rappelé l'utilité d'un répertoire "Reflex" tenu à jour, permettant d'entrer facilement en contact avec nos aînés, isolés ou fragiles.

Plus de 400.000 Parisiens ont aujourd'hui plus de 65 ans. Ils souffrent plus que d'autres d'isolement. A l'horizon 2030, les 75 ans ou plus représenteront environ 10 % des Parisiens et plus d'un senior sur deux de plus de 75 ans vit seul dans notre ville.

Ces données doivent nous faire prendre conscience de la nécessité absolue d'anticiper les modalités du soutien à apporter aux populations les plus vulnérables et les plus isolées. Il en va de notre responsabilité d'élus.

Malgré l'objectif affiché d'augmenter le nombre de personnes suivies, "Reflex" ne disposait toujours que de 10.744 noms lors du décompte de 2022.

Si début 2022, la Ville de Paris a adressé un courrier aux 16.210 allocataires de l'A.P.A. à domicile pour savoir s'ils souhaitaient être inscrits dans ce fichier et que cela a conduit à près de 400 inscriptions, il est nécessaire de renforcer les efforts d'identification et de communication pour étoffer ce répertoire et le rendre plus efficace en temps de crise.

On note une difficulté à communiquer sur l'existence de ce fichier et sur l'intérêt de s'y inscrire auprès des publics cibles, d'où la nécessité de se doter de nouveaux outils pour aller vers ces personnes, dans le respect de leur volonté.

C'est pourquoi je demande, au nom de mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", un nouveau point sur le fichier "Reflex", afin de connaître la suite et les résultats des actions décidées dans une réunion très constructive, convoquée il y a plusieurs mois par Véronique LEVIEUX.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Un petit rappel, mes chers collègues, autant les présentations que les réponses et les explications de vote sont limitées à deux minutes. J'invite chacun à s'y tenir autant que possible. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Je sais que ce rappel s'adresse à moi.

Chère Véronique BUCAILLE, on a quand même l'occasion de se réunir assez régulièrement entre adjoints sectoriels notamment. J'aurai le plaisir de vous réunir à nouveau d'ici la fin du mois de janvier. Je note que vous souhaiteriez que nous abordions le sujet du fichier "Reflex", ce qui a déjà été le cas par le passé. Point de vœu en Conseil de Paris pour que l'on se réunisse, permettez-moi de le souligner, je trouve la démarche un peu étrange.

Le fichier "Reflex" n'est pas l'alpha et l'oméga de notre politique de lutte contre l'isolement. C'est un outil qui nous permet de réagir, à destination des personnes âgées et en situation de handicap qui en ont fait la demande directement ou par l'intermédiaire de tierces personnes, d'être informés en cas de situation de crise.

Pour résumer, si vous pensez qu'il suffit d'avoir seulement un fichier pour avoir la capacité d'intervenir en matière de lutte contre l'isolement des seniors, je pense que vous êtes loin du compte.

J'ai créé un comité de lutte contre l'isolement des seniors avec l'ensemble des structures, des services, des partenaires travaillant sur ce sujet, pour améliorer nos actions en matière de coordination, identifier les besoins de travail non seulement à l'échelle de Paris, mais aussi à l'échelle des arrondissements et des quartiers. J'ai parlé des initiatives, des référents isolement des seniors, financés par la C.D.F. et la Ville de Paris, pour montrer que le sujet est bien plus complexe que l'animation d'un simple fichier "Reflex", dont ce n'est pas l'objet premier.

Sur ce vœu en l'état, j'é mets un avis défavorable, mais nous sommes extrêmement engagés de manière globale et avec vous, notamment les élus d'arrondissement, sur ce sujet très complexe de la lutte contre l'isolement des seniors.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame BUCAILLE, est-ce que vous maintenez le vœu ?

**Mme Véronique BUCAILLE**. - Je retire le vœu.

J'ai bien noté que Véronique LEVIEUX nous indiquait qu'un point serait fait sur ce fichier. Je sais très bien que ce fichier n'est pas l'alpha et l'oméga... J'ai le droit de parler, puisque j'ai retiré le vœu. Cela fait partie. Je sais que j'ai le droit.

Je sais que ce n'est pas l'alpha et l'oméga, mais vous savez aussi, Véronique, que c'est un point important puisque vous étiez venue dans le 16e à Dunant, au moment de la vaccination contre le Covid, sur ce sujet du fichier "Reflex".

Merci beaucoup.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 106 est retiré.

**Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la demande de libération de l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL.**

**Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une reconnaissance officielle en l'honneur de Boualem SANSAL.**

**Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la situation préoccupante de Boualem SANSAL en Algérie.**

**Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la citoyenneté d'honneur de Boualem SANSAL.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n<sup>os</sup> 107, 108, 109, 110 et 110 ter, relatifs à l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour commencer.

**Mme Dominique KIELEMOËS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Paris en commun a souhaité déposer ce vœu relatif à la demande de libération de l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL.

Le 16 novembre dernier, les autorités algériennes ont procédé à l'arrestation de l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL, alors qu'il arrivait à l'aéroport d'Alger, avant de l'inculper pour atteinte à l'unité nationale, une peine passible de la prison à perpétuité.

Cette arrestation intervient dans un contexte de tension diplomatique entre la France et l'Algérie. Boualem SANSAL, connu pour sa lutte contre le fondamentalisme religieux et pour son opposition au régime algérien, apparaît comme une forme de bouc émissaire idéal pour un régime qui cherche à étouffer toute forme de résistance à l'ordre établi.

Boualem SANSAL, figure majeure de la littérature francophone contemporaine, est de fait emprisonné en raison de ses écrits et de sa pensée, qui sont ceux d'un homme libre. Or, il a toujours refusé de quitter l'Algérie, et continue avec courage d'y vivre.

Aucun écrivain ne devrait être emprisonné en raison de sa liberté de penser, d'écrire, ou de critiquer. Selon plusieurs O.N.G., plus de 200 personnes seraient incarcérées en Algérie comme détenues d'opinion.

La Ville de Paris est particulièrement attachée à la défense de la liberté d'expression en France et partout dans le monde. Elle apporte son soutien et sa protection aux écrivains et aux artistes menacés pour avoir exprimé librement leur opinion.

Sur proposition de Rémi FÉRAUD, le groupe Paris en commun émet le vœu que les autorités françaises mobilisent tous les moyens nécessaires à la libération immédiate et sans condition de Boualem SANSAL.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Catherine DUMAS, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Catherine DUMAS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un vœu, certes, symbolique, mais fondamental pour les valeurs que notre ville, Paris, incarne. D'ailleurs, différents groupes prennent la parole sur ce même thème.

C'est un vœu qui concerne bien sûr la reconnaissance officielle en l'honneur de Boualem SANSAL.

C'est un écrivain franco-algérien de renom, qui incarne la défense des valeurs universelles de liberté, de justice, de tolérance, tant dans son œuvre littéraire que dans ses prises de position publiques. Son œuvre, traduite dans de nombreuses langues, met en lumière les défis liés à la démocratie, à la laïcité, aux droits fondamentaux, tout en dénonçant des violences du terrorisme, les dérives autoritaires.

Son roman "2084, la fin du monde" a été salué comme une critique puissante des totalitarismes, en recevant le Grand Prix du roman de l'Académie française en 2015.

Boualem SANSAL incarne un engagement intellectuel courageux, parfois au péril de sa sécurité personnelle, en dénonçant les injustices sociales et politiques dans son pays, et aussi ailleurs.

La Ville de Paris, en tant que capitale des droits de l'homme et de la culture, s'est toujours attachée à reconnaître les personnalités dont le parcours enrichit le débat public et la réflexion collective.

Boualem SANSAL, aujourd'hui âgé de 75 ans, a été placé sous mandat de dépôt par la justice algérienne. Il risque une peine de réclusion à perpétuité à cause de ses prises de position à l'égard du pouvoir local.

C'est pour cette raison que Florence BERTHOUT, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, moi-même et les élus de notre groupe Union Capitale, nous émettons le vœu que la Ville de Paris décerne une reconnaissance officielle, que ce soit une médaille de la Ville, une citoyenneté d'honneur, à Boualem SANSAL, pour son apport exceptionnel à la littérature mondiale, son engagement en faveur des droits fondamentaux, sa défense de la liberté d'expression.

Cette reconnaissance, mes chers collègues, permettra non seulement de saluer son œuvre, mais aussi d'affirmer les valeurs d'humanisme et de liberté que la Ville souhaite porter à travers le monde.

Boualem SANSAL doit pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble des élus de cet hémicycle.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne BIRABEN**. - Voilà un mois que l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL est emprisonné en Algérie après avoir été arrêté pour des motifs peu clairs.

Cette procédure porte une véritable atteinte tant à la liberté d'expression qu'à notre conception des droits de l'homme. Pendant près d'une semaine, le système judiciaire algérien n'a pas daigné expliquer pourquoi l'écrivain a été arrêté et incarcéré. Les justifications sont apparues tardivement dans la presse algérienne, qualifiant Boualem SANSAL de "pantin du révisionnisme anti-algérien" et évoquant les actes d'une "France macronito-sioniste".

Les abus dans cette affaire vont encore plus loin puisque l'avocat français de M. SANSAL s'est vu refuser l'entrée sur le territoire algérien, avocat qui par ailleurs est un ancien diplomate français.

Boualem SANSAL est un ressortissant français. Il a la double nationalité, certes, il est Français.

Evidemment, cette affaire est un coup diplomatique, mais surtout un coup porté à nos Accords d'Evian, qui prévoient notamment le libre exercice des avocats algériens en France et réciproquement.

Les conditions d'incarcération de l'écrivain peuvent laisser craindre des risques pour son intégrité physique, voire sa survie, compte tenu de son âge.

Boualem SANSAL, dont l'œuvre a été primée à plusieurs reprises, s'acharne à dénoncer inlassablement les menaces qu'engendre le radicalisme religieux sur les démocraties. Son arrestation a ému la communauté littéraire et a suscité le soutien de nombreux écrivains.

Par ce vœu, le groupe Changer Paris propose d'honorer Boualem SANSAL de la médaille vermeille de la Ville de Paris, afin de rendre hommage au combat de sa vie, celui pour une démocratie éclairée.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chère Dominique...

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Pardon, excusez-moi...

Vous ne vous étiez pas fait connaître des services de la séance, mais compte tenu du sujet, je propose que l'ensemble des groupes puissent s'exprimer. Monsieur CONNAULT, je vous en prie.

**M. François CONNAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons effectivement appris avec effarement l'arrestation, par le régime algérien le 16 novembre dernier, de l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL, âgé de 75 ans, à l'aéroport d'Alger à sa descente d'avion. Aussitôt placé sous mandat de dépôt, il risque désormais la perpétuité.

Son avocat, Maître François ZIMERAY, s'est quant à lui vu refuser un visa pour se rendre en Algérie et défendre son client. Cette pratique nous indigne.

Combattant inlassable de la liberté et humaniste convaincu, il a toujours fait preuve d'un grand courage dans sa dénonciation de l'autoritarisme du régime algérien et d'un islamisme qui a étendu ses tentacules sur les deux rives de la Méditerranée.

Boualem SANSAL fait partie de ces écrivains engagés qui ne se voient pas comme des intellectuels enfermés dans leur tour d'ivoire à l'abri du tumulte du monde, mais qui sont prêts à risquer leur vie pour défendre leurs idées. Il paye aujourd'hui très cher ce courage.

Son talent littéraire a de surcroît été largement reconnu. Il commence à écrire à 48 ans et publie son premier roman "Le Serment des barbares", publié en 1999 chez Gallimard, où il décrit la montée en puissance des intégristes qui a contribué à faire plonger l'Algérie dans une décennie de guerre civile dans les années 1990.

Il est également lauréat de plusieurs prix littéraires dont le Grand Prix du roman de l'Académie française en 2015 pour son livre "2084, la fin du monde", ou encore du Prix Méditerranée pour son roman "Abraham ou la cinquième alliance".

30 lauréats du Grand Prix de l'Académie française viennent d'ailleurs de demander sa libération.

Aujourd'hui, prisonnier d'un chantage diplomatique qui le dépasse, Boualem SANSAL a besoin de notre soutien.

Paris, ville de la liberté, refuge des écrivains persécutés, doit se montrer à la hauteur. C'est pourquoi je demande, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris attribue la citoyenneté d'honneur à Boualem SANSAL en hommage à son travail d'écrivain et en soutien à la liberté d'expression.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Cette fois, la parole est bien à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour vos vœux et évidemment l'unanimité qui se dégage ici pour demander la libération immédiate de Boualem SANSAL. Cet écrivain franco-algérien d'exception, ancien haut fonctionnaire diplômé de l'Ecole nationale polytechnique d'Alger, est injustement incarcéré dans son pays depuis le 16 novembre dernier et fait l'objet d'une mobilisation collective qui transcende, notamment ici, les appartenances politiques.

Vous l'avez dit, mes chers collègues, son arrestation est un acte profondément choquant. Boualem SANSAL est une voix essentielle de la littérature contemporaine. Un auteur dont les œuvres, souvent critiques envers les dérives politiques, nous éclairent sur les enjeux universels de liberté et d'humanité. Ses livres, traduits dans le monde entier, sont des témoignages vibrants du pouvoir de l'écriture face à l'oppression.

Cette arrestation s'inscrit malheureusement dans un climat de répression croissante en Algérie, où plus de 200 personnes, comme l'a rappelé Dominique, sont emprisonnées en tant que détenues d'opinion.

Elle intervient également dans un contexte de tension diplomatique dans une Algérie où le paysage médiatique n'a jamais été aussi détérioré. Les journalistes sont régulièrement emprisonnés, poursuivis, et plusieurs sites internet sont bloqués selon "Reporters sans frontières".

A 75 ans, l'auteur de "Serment des barbares" incarne, vous l'avez rappelé, Madame la Sénatrice, des valeurs de résistance. Il paye aujourd'hui le prix de son courage.

Paris a toujours été un phare dans la défense des droits fondamentaux. Je vous invite donc collectivement à demander sa libération immédiate et aussi que conformément aux Accords d'Evian, son avocat, François ZIMERAY, puisse enfin obtenir un visa qui lui a été une première fois refusé, pour assurer pleinement la défense de son client. La Ville saura aussi l'honorer et le soutenir.

Paris, capitale des droits humains, doit se tenir aux côtés de celles et ceux qui, par leurs mots, défendent l'essence même de la démocratie. Comme l'a si bien dit récemment, quand il était ici, notre citoyen d'honneur Ilia IACHINE, "on peut museler un homme, mais pas les idées qui lui sont associées".

Ou encore, Georges-Marc BENAMOU et Arnaud BENEDETTI, qui sont membres de son comité de soutien actuellement, "aucun écrivain ne peut être jeté au cachot parce que ses mots sont libres".

Oui, il faut libérer le dissident, parce qu'un monde sans dissidence est un monde perdu.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 107, 108, 109 et 110, l'Exécutif a déposé un vœu n° 110 ter.

Je vais demander au groupe Paris en commun si le vœu n° 107 est retiré au profit du vœu de l'Exécutif. C'est le cas.

Je demande au groupe Union Capitale si le vœu est retiré. C'est le cas également, merci, Madame la Sénatrice.

Au groupe Changer Paris, le vœu n° 109 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

**Mme Anne BIRABEN.** - Il n'est pas retiré. J'ai demandé de pouvoir faire une explication de vote.

**M. Antoine GUILLOU,** adjoint, président. - Vous aurez l'occasion de faire une explication de vote.

Le vœu n° 110 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? C'est le cas. Je vous remercie.

Nous allons donc mettre aux voix le vœu n° 109 du groupe Changer Paris, qui n'est pas retiré de ce que je comprends.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 109 est rejeté.

Je vais donc, avant de mettre aux voix le vœu n° 110 ter de l'Exécutif, vous donner la parole, Madame BIRABEN, pour une explication de vote.

**Mme Anne BIRABEN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne retirons pas notre vœu, alors que nous l'aurions retiré en faveur du vœu n° 110 bis que vous aviez d'abord présenté.

Nous remarquons que dans le vœu n° 110 ter, vous enlevez l'honneur qu'aurait pu porter la Ville de Paris à M. SANSAL. Nous voyons une distorsion entre le fait que nous avons à l'unanimité, sans problème, honoré de la citoyenneté d'honneur M. Paul WATSON, et nous en étions tous d'accord, et là pour M. Boualem SANSAL, eh bien non, la Ville a retiré le fait de pouvoir honorer cet écrivain.

Je regrette donc que ce soit ce vœu ter, et donc nous ne pourrions pas le voter et nous ne retirons pas notre vœu. Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU,** adjoint, président. - Merci. Votre vœu a déjà été rejeté, vous l'avez sans doute remarqué.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 249).

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition de la lutte contre l'antisémitisme comme objectif prioritaire pour 2025.**

**M. Antoine GUILLOU,** adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 111 relatif à la définition de la lutte contre l'antisémitisme comme objectif prioritaire pour 2025.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne BIRABEN.** - Il y a un avant et un après le 7 octobre 2023, en Israël évidemment, mais aussi en France.

L'attaque du Hamas a malheureusement décomplexé l'antisémitisme en France et Paris n'y échappe pas. Le Préfet de police expliquait à la radio que les actes antisémites ont explosé à Paris. Ils ont été multipliés par 4 en un an.

Un récent sondage Ipsos, réalisé par le C.R.I.F., indique que 46 % des Français adhèrent à 6 opinions antisémites sur les 16 testées dans le sondage. 12 % des Français considèrent que le départ des Juifs de France serait plutôt une bonne chose. C'est extrêmement grave. Nous ne pouvons pas nous résoudre à voir cette haine monter sans rien faire.

Le mur des Justes du mémorial de la Shoah a été tagué. Les provocations explosent, comme cet homme qui se baladait dans le métro avec un maillot floqué "anti-Juif". Le visage de Simone Veil peint par l'artiste C215 a été dégradé encore une fois.

Ce qui est très préoccupant, c'est la peur grandissante des personnes de confession juive. Elles sont nombreuses à craindre d'être prises pour cibles en raison de leur religion.

Ce constat est largement partagé, puisque selon le sondage Ipsos, 64 % des Français estiment que les Juifs ont des raisons d'avoir peur de vivre en France. Ce sentiment d'insécurité se manifeste par les demandes d'Alya vers Israël qui ont été multipliées par 6 au premier semestre 2024.

La Ville de Paris doit envoyer un message fort. C'est pour cela qu'avec le groupe Changer Paris, nous demandons que la lutte contre l'antisémitisme soit considérée comme un objectif prioritaire de l'action municipale en 2025. Les actions de la Ville doivent être considérablement renforcées, et ce, au plus vite.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, et ensuite à Mme la Représentante du Préfet de police.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Anne BIRABEN, merci pour ce vœu évidemment important dans ce contexte que vous venez de rappeler.

L'action contre l'antisémitisme et contre le racisme est au cœur de notre politique de lutte contre les discriminations ici à Paris. Face à cette augmentation plus que préoccupante des actes de haine, notre engagement ne faiblit pas.

Oui, vous l'avez rappelé, les chiffres sont implacables. Nous constatons une explosion de 192 % des actes antisémites au premier semestre 2024, ainsi qu'une hausse de 32 % des actes racistes en 2023. Ces actes affectent profondément notre vivre-ensemble. Dès le 7 octobre 2023, nous avons renforcé la sécurisation des lieux de culte, des écoles et des espaces fréquentés par la communauté juive, cher Nicolas, et je pense que la Préfecture nous donnera aussi quelques éléments sur ce point.

Notre réponse est aussi celle de la prévention et de l'éducation à travers notamment des dispositifs comme "Collèges pour l'égalité". Cette lutte se fait évidemment avec les associations qui mènent un travail remarquable, et je tiens à les remercier aujourd'hui.

La Ville de Paris prend aussi toute la mesure de notre travail de mémoire, je remercie d'ailleurs Laurence PATRICE, pour ne jamais oublier, en honorant celles et ceux qui sont victimes de la barbarie nazie, de l'antisémitisme. Je pense encore récemment à cet hommage qui a été rendu dans le 12e aux enfants juifs de l'orphelinat Rothschild. C'était le 18 novembre dernier.

Depuis 2026, nous mobilisons également les forces de la recherche avec Marie-Christine LEMARDELEY, grâce aux bourses de recherche de la Ville sur l'antisémitisme et la xénophobie. J'ai une pensée particulière pour Karen TAÏEB avec la nouvelle bourse qui porte le nom de Gilles Taïeb.

Chaque année, nous nous mobilisons à travers des événements forts, comme les semaines parisiennes ou encore le festival "Paris contre les discriminations" ; des actions que nous renouvellerons en 2025 : la semaine parisienne contre le racisme et l'antisémitisme, et bien sûr la semaine du mois d'octobre.

Paris agit avec détermination. Conformément à la proposition 9 de la mission Promesse Républicaine, nous travaillons et nous auditionnons actuellement sur un nouveau plan contre le racisme et l'antisémitisme. Malgré un contexte budgétaire difficile qui voit les subventions s'effondrer dans de nombreuses municipalités, la Ville de Paris, et j'en remercie Paul, a fait le choix d'allouer 50.000 euros supplémentaires à ce combat, afin de renforcer nos dispositifs.

Paris a toujours été une ville d'accueil et de diversité. Nous serions sensibles que vous acceptiez les amendements de l'Exécutif qui complètent votre vœu.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début de l'année 2024, 548 faits et incidents antisémites ont été recensés à Paris, contre 454 pour la même période en 2023 et 118 en 2022. Cela signifie une augmentation très conséquente de 365 % entre les 11 premiers mois des années 2022 et 2024.

Par ailleurs, si l'on considère la période des 11 premiers mois de cette année 2024, 247 atteintes aux biens et 41 atteintes aux personnes ont été dénombrées. 414 plaintes ont été déposées. Si l'on prend la période depuis le 7



octobre 2023, nous recensons 1.110 faits à caractère antisémite constatés, dont 535 atteintes aux biens, 50 atteintes aux personnes et 647 plaintes déposées.

Dans un contexte de recrudescence de l'antisémitisme et plus généralement des menaces qui pèsent sur la communauté juive, le Préfet de police a mis en œuvre, depuis le 7 octobre 2023, diverses mesures de sécurisation visant à protéger les bâtiments sensibles au regard des risques terroristes, en particulier les lieux de culte, les sièges des institutions culturelles, les établissements scolaires, ou d'autres lieux selon leur sensibilité.

Cela prend la forme de patrouilles dynamiques très fréquentes à proximité de ces sites. Cela prend la forme de la mobilisation des militaires de l'opération "Sentinelle" également, d'effectifs locaux des commissariats ou de policiers en charge de l'ordre public qui se rendent à proximité de ces sites. Certains lieux font l'objet de gardes statiques permanentes.

Par ailleurs, les services de police sont particulièrement sensibilisés à la commission d'actes antisémites ou racistes auxquels ils consacrent tous les moyens d'investigation nécessaires. Depuis le 7 octobre 2023, ce sont 311 individus qui ont été interpellés à Paris pour des faits et incidents liés à l'antisémitisme, parmi lesquels 281 ont été placés en garde à vue. Ces chiffres sont, je crois, particulièrement parlants.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale, le Préfet de police signale systématiquement aux autorités judiciaires les crimes ou délits dont il a connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces signalements sont très réguliers, et cela a notamment été le cas lors de certaines manifestations au cours desquelles des propos racistes ou antisémites ont été tenus.

En matière de prévention et de sensibilisation, des actions sont mises en œuvre en milieu scolaire. A Paris, sur la période 2023-2024, 534 élèves ont été sensibilisés à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations au cours d'une vingtaine d'actions de prévention. Des policiers interviennent aussi lors des journées républicaines de la jeunesse, lors des vacances scolaires, de manière très régulière avec des visites du Mémorial de la Shoah, de l'Institut du monde arabe et du Musée de l'histoire du Judaïsme, entre autres.

Je mentionnerai également que le 21 mars 2024, pour la Journée internationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le Préfet de police a organisé, avec la L.I.C.R.A., une action de sensibilisation des policiers sur la thématique de la lutte contre les discriminations. Cette action s'est tenue à la Préfecture de police et a permis de former un certain nombre de policiers en leur remettant une mallette pédagogique pour qu'ils interviennent ensuite dans les établissements scolaires.

Les services de l'Etat participent également au financement de la sécurisation des lieux de culte israélites.

En 2024, au sein de l'agglomération, une subvention totale de 393.000 euros au titre des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance a été attribuée à des sites de la communauté juive, ce qui permet de financer des moyens de vidéoprotection, et de sécuriser des sites communautaires ou des écoles.

Enfin, le Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+, le C.O.R.A.H.D., a présenté, le 16 octobre dernier, le premier Plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT pour la période 2024-2026. Celui-ci s'inscrit évidemment dans la volonté de coordonner, de relayer, de renforcer les dispositifs associatifs et institutionnels à Paris.

Le suivi des actions de ce plan sera assuré par le C.O.R.A.H.D., qui se réunira deux fois par an.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Représentante du Préfet de police.

L'Exécutif a proposé des amendements à votre vœu, Madame BIRABEN, les acceptez-vous ?

**Mme Anne BIRABEN**. - Oui.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111 du groupe Changer Paris ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 250).

Je vous en remercie.

## **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la création d'une maison du dessin de presse.**

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 143 de l'Exécutif relatif à la création d'une maison du dessin de presse.

Je donne la parole au premier adjoint.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La création d'une maison de dessin de presse est un projet ancien, comme vous le savez, puisque c'est une proposition qu'avait faite en 2007 Georges Wolinski dans un rapport sur la promotion et la conservation du dessin de presse et du dessin satirique.

Evidemment, l'attentat terroriste islamiste du 7 janvier 2015 contre "Charlie Hebdo" a rendu et a donné un éclairage encore plus fort et sensible à ce projet. De ce fait, je peux témoigner, pour l'avoir rencontré à plusieurs reprises, que Maryse WOLINSKI a été, si j'ose dire, très mobilisée pour porter le projet de Georges Wolinski et pour qu'il puisse prendre forme.

De ce fait, ce projet associe à la fois l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris. Un lieu a été identifié, avec l'accord évidemment du maire du 6e arrondissement, il s'agit en l'occurrence d'une ancienne école située rue du Pont-de-Lodi dans le 6e arrondissement.

Le Président de la République lui-même s'était prononcé pour le lancement d'une mission pour la création d'une maison du dessin de presse. Et de fait, nous avons été un peu surpris, d'où ce vœu, que la Ministre de la Culture, Rachida DATI, ait été amenée à déclarer, le 28 novembre dernier, que la maison du dessin de presse allait ouvrir prochainement, alors que le conseil d'orientation ne s'est pas réuni de toute l'année 2024. Une date avait été prévue, le 26 janvier dernier. 15 jours après l'arrivée de Mme DATI au Ministère de la Culture, mais cette date avait été ensuite annulée.

Ce vœu vise simplement à réaffirmer notre engagement en tant qu'élus parisiens pour que l'Etat alloue, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires à la création d'une maison du dessin de presse, et qu'en conséquence les services de l'Etat lancent, dans les plus brefs délais, les procédures nécessaires afin de garantir le démarrage des travaux en 2025.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. La première, de Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Camille NAGET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, voilà un projet que nous attendons depuis longtemps tant il sera emblématique pour notre ville, pour le monde de la presse, pour la liberté d'expression, et même pour la liberté tout court.

10 ans après l'attentat contre "Charlie Hebdo" en janvier 2015, 10 ans après ces attentats qui ont meurtri notre ville à jamais, cette maison du dessin de presse devrait être une évidence et acterait un engagement historique et concret pour la défense de la liberté d'expression.

Initié par Georges Wolinski en 2007, ce projet de maison a connu depuis plusieurs niveaux de développement, en passant de très mûr à oublié, avec un soubresaut ces dernières semaines, quand le Ministère a indiqué que le projet est, je cite, "toujours d'actualité". Et ce, alors qu'on pensait que le Ministère de la Culture, comme le Président MACRON, l'avait purement et simplement abandonné.

Les errances de l'Etat face à ce projet si symbolique sont symptomatiques. Evidemment, se posent les questions de sécurité. Evidemment, afficher des dessins de presse est devenu un acte politique très fort, mais nous ne pouvons pas et nous ne devons pas nous plier au règne de la terreur.

Paris l'a prouvé à plusieurs reprises depuis ce funeste mois de janvier 2015, "Fluctuat nec mergitur". Nous avançons, chers collègues, avec nos blessures, nos meurtrissures, nos maux, mais nous restons stoïques, combatifs et créatifs.

Il est donc maintenant urgent que l'Etat honore ses engagements, en particulier après l'annonce de la Ministre de la Culture, de fournir des moyens financiers pour concrétiser ce projet.

Pour notre part, nous avons toujours accompagné ce projet et avons même proposé un lieu dans le 6e arrondissement, "via" un bail emphytéotique. Le retard dans le suivi du projet, la rupture du dialogue de l'Etat avec notre collectivité, tout ceci doit cesser. Il faut faire honneur à ce projet emblématique, et à celles et ceux qui l'ont initié.

Chers collègues, vous nous trouverez toujours aux côtés des créateurs de la démocratie et de la liberté. Nous voterons donc pour ce vœu.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Camille NAGET.

Je donne maintenant la parole au maire du 6e arrondissement pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Camille NAGET, de me remercier, puisque j'ai été à l'origine du lieu, mais je veux répondre au vœu de l'Exécutif, qui a laissé supposer que la Ministre de la Culture ne s'était pas mobilisée pour la création de cette maison du dessin de presse.

Je dois vous dire que ce vœu de l'Exécutif ne correspond pas à la réalité, même si Patrick BLOCHE en a fait une bonne présentation. Il a rappelé que cette idée est née en 2007, lorsque Georges Wolinski en parlait à Jacques Chirac. Il aura fallu le drame de "Charlie Hebdo" pour que son épouse, Maryse, prenne contact avec les pouvoirs publics afin de relancer ce projet.

Bien que la concrétisation du projet de cette maison du dessin de presse soit liée effectivement aux tragiques événements du 7 janvier 2015, le dessin de presse ne se limite pas aux caricatures de Mahomet. Il existe depuis des siècles et a longtemps été un outil de contestation des autorités, du roi notamment.

Toute l'intelligence du projet est de rendre hommage aux dessinateurs de presse qui sont de moins en moins présents dans nos journaux, et de faire connaître à toutes les générations la force du dessin de presse qui participe à la liberté d'expression.

En réponse au second attendu de ce vœu, je souligne qu'un calendrier a été élaboré, le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2025. Je peux également vous confirmer qu'à la demande de Rachida DATI, le comité de préfiguration de cette maison, qui est d'ailleurs porté par Philippe BARBAT, un haut fonctionnaire du Ministère de la Culture que beaucoup d'entre nous connaissent, se réunira au mois de janvier.

Nous espérons que la Mairie de Paris y sera représentée à un niveau élevé.

Cette maison du dessin de presse peut donc être un élément d'unité. Nous en avons tous besoin en ce moment, la France en a besoin, Paris en a besoin.

Même si ce vœu, mes chers collègues, dans sa présentation, travestit un peu la réalité, nous le voterons, car il nous a permis de rappeler le rôle déterminant du Ministère de la Culture dans ce dossier.

Je vous remercie.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette belle unité qui s'annonce, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 143 de l'Exécutif, avec évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 251).

## Compte rendu de la 5e Commission.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint, président. - Nous passons à présent aux travaux de la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président Émile MEUNIER, pour cinq minutes.

**M. Émile MEUNIER**. - Bonjour, mes chers collègues, je présente les travaux de la 5e Commission.

Nous avons, comme pour toutes les Commissions, eu le détail des crédits budgétaires de chaque délégation concernée, c'est-à-dire les travaux publics, le logement, la politique de la ville, l'urbanisme et le handicap, mais je n'y reviendrai pas, nous en avons longuement parlé pendant le budget.

C'était une Commission résolument tournée vers le logement, avec énormément de projets de délibération, comme souvent en fin d'année, de subventions de rénovation thermique, quelques projets de délibération signalés, 3 projets de délibération de création de logements sociaux dans le 7e arrondissement pour créer 33 logements, et 4 projets de délibération concernant des résidences étudiantes dans les 5e, 6e, 15e et 20e arrondissements, concernant 248 chambres d'étudiants.

6 îlots de fraîcheur dans plusieurs arrondissements, qu'est-ce que cela veut dire ? En gros, les bailleurs sociaux font des travaux pour pouvoir débitumer leurs parkings, leurs cours intérieures, etc. Cela aussi, c'est une des raisons pour lesquelles il est important qu'il y ait du logement social, on se rend compte que les bailleurs sont en dynamique par rapport à la végétalisation de la ville. Il faudrait justement trouver cette dynamique dans les copropriétés privées.

Il y a un projet de délibération très important et symbolique, plus que symbolique d'ailleurs, concernant "Airbnb", le passage de 120 à 90 nuitées par an pour être considéré comme de l'économie collaborative.

Ensuite, sur la politique de la ville de Mélody TONOLLI, deux projets de délibération, un concernant l'abattement de la taxe foncière dans les quartiers "politique de la ville", et l'autre concernant le partenariat entre la Ville et l'association "Banlieues Climat".

Sur l'urbanisme, il y a l'approbation des bilans de Z.A.C. que nous votons chaque année, et parmi d'autres projets de délibération, il y a un gros focus sur la Z.A.C. "Python-Duvernois" dans le 20e arrondissement, porte de

Bagnolet, avec des conditions sanitaires effroyables. Il y a tout un réaménagement. Vous connaissez bien le dossier. Cela concerne la création de logements, de baux réels solidaires, d'équipements publics.

Enfin, un projet de délibération sur le Grand Paris, comme vous le savez, nous avons transféré la compétence GEMAPI, c'est-à-dire la lutte contre les inondations et la lutte contre le bruit à la Métropole. Nous lui confions donc des services, des emplois pour assurer cette mission. Il s'agit du renouvellement de cette convention.

Je vous remercie et je vous souhaite de bons débats.

*(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).*

## Remerciements.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant d'examiner le projet DCPA 19, je veux juste me permettre de dire quelques mots à Gisèle PÉLICOT, la remercier, j'imagine en notre nom à tous, pour ce qu'elle a fait et son courage surtout. Merci encore à elle.

## 2024 DCPA 19 - Prorogation de la durée de validité de 3 subventions FIM 2021 par avenants, et signature d'une nouvelle convention FIM 2024.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DCPA 19 : prorogation de la durée de validité de trois subventions FIM 2021 par avenants, et signature d'une nouvelle convention FIM 2024.

Je vous remercie, la parole est à Mme Farida KERBOUA, pour cinq minutes maximum.

**Mme Farida KERBOUA**. - Madame la Maire, chers collègues, bien évidemment, nous voterons ce projet de délibération. Nous le voterons d'autant plus que cela fait bien longtemps que notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" alerte sur l'état des piscines parisiennes.

Alors que nous venons de voter le budget de la Ville de Paris dans lequel la majorité a de nouveau considérablement augmenté la dette de la Ville, cela nous permet d'évoquer toute la dette cachée que l'on ne voit pas, qui n'est pas inscrite dans les chiffres présentés par la Ville. Cette dette cachée, c'est l'état d'entretien du patrimoine de Paris.

Incontestablement, il y a le cas des logements sociaux, mais aussi d'autres bâtiments publics, notamment les piscines municipales, dont l'état est bien souvent dramatique.

C'est une dette cachée puisque, à l'évidence, pour pallier ce manque d'entretien, il faut des investissements massifs et ce projet de délibération en est une illustration.

La conséquence de cela, c'est l'appauvrissement de notre ville, dû à une mauvaise gestion. Ce sont aussi des services publics en manque pour les Parisiens.

D'un côté, Paris veut briller sur la scène internationale, se présenter comme une ville moderne, dynamique, et dans le sillage des Jeux olympiques comme une métropole exemplaire pour les infrastructures sportives.

Mais de l'autre, que voit-on concrètement dans nos quartiers ? Des piscines fermées pour des raisons techniques, des vestiaires insalubres, des horaires d'ouverture incompréhensibles, et une maintenance défailante. Une piscine sur trois est régulièrement hors service. Certaines restent fermées des mois, et quand elles rouvrent, c'est pour aussitôt retomber en panne quelques semaines plus tard.

Pendant ce temps, les usagers, enfants, familles, sportifs, ou simples citoyens sont laissés sur le carreau.

Comment expliquer, Madame la Maire, que dans une ville comme Paris, ces infrastructures soient dans un tel état d'abandon ? Ces éléments sportifs essentiels pour l'activité sportive et la santé des Parisiens touchent à leur quotidien.

A ce déficit d'entretien, il faut ajouter votre gestion chaotique des travaux. A chaque piscine fermée, on déplore les mêmes effets : des retards à répétition, des budgets dépassés, des sous-traitants qui se renvoient les responsabilités. Il est inadmissible que la réfection d'une piscine puisse prendre parfois des années.

Ainsi, je vais vous citer un exemple de mon arrondissement, le 19e, dans lequel les travaux de la piscine Rouvet ont été largement ajournés. C'est d'autant plus dommageable quand on connaît le déficit en piscines de notre ville, et les conditions dans lesquelles les usagers se trouvent en heures de pointe avec des bassins saturés et parfois impraticables.

Il faut d'abord établir une vraie politique d'entretien et d'investissement sur le long terme pour éviter ces fermetures chroniques. Le budget alloué aux piscines doit cesser d'être la variable d'ajustement des politiques municipales. Il faut planifier intelligemment les travaux en minimisant leur durée et en garantissant leur qualité. Il faut aussi augmenter le nombre d'équipements en construisant de nouvelles piscines dans les quartiers sous-équipés, notamment dans les quartiers les plus denses.

Il en va aussi de l'égalité des chances, de la maîtrise de la natation, de la pratique de la nage sportive, qui sont des opportunités auxquelles tous les Parisiens devraient avoir droit.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER, pour cinq minutes maximum.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne m'attendais pas à répondre à une intervention qui soit aussi caricaturale et pleine de contradictions.

Vous nous reprochez des retards d'entretien dans un projet de délibération qui vise justement à financer l'entretien de piscines parisiennes.

Vous reprochez l'endettement de la Ville, tout en demandant une augmentation de l'investissement pour l'entretien de certains équipements.

Enfin, vous demandez de minimiser les durées de fermeture de travaux de rénovation de ces équipements, tout en demandant d'augmenter la portée de ces travaux.

Effectivement, nous rénovons des piscines tout comme nous rénovons énormément d'équipements publics de la Ville, et nous les rénovons aujourd'hui en poursuivant deux objectifs.

D'abord, évidemment, un objectif fonctionnel, qui est de permettre la continuité et le meilleur exercice possible du service public dans ces équipements, que ce soient les piscines, les écoles ou tous les équipements de la Ville qui accueillent du public et dans lesquels s'exerce le service public.

Egalement, pour répondre aux objectifs du Plan Climat, nous mettons en œuvre des rénovations thermiques et des rénovations écologiques qui visent à réduire l'empreinte carbone du bâtiment et des bâtis de la Ville. Cette double rénovation, à la fois fonctionnelle et visant à remplir les objectifs du Plan Climat, a des conséquences plus lourdes en termes de travaux, a des conséquences plus lourdes en termes d'exigences techniques de ces travaux, peut avoir pour conséquence aussi parfois un allongement de la durée de ces mêmes travaux.

Par ailleurs, sur des équipements techniques comme les piscines, il arrive que l'on prévoie des délais de travaux qui soient effectivement rallongés, parce qu'au cours des travaux, on découvre un certain nombre de pathologies du bâti qui nous amènent forcément à rallonger malheureusement la durée des travaux, pour qu'ils se passent bien.

Vous prenez l'exemple du 19<sup>e</sup> arrondissement, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, on doit aussi, quand on ferme un équipement pour le rénover, tenir compte de l'ensemble de l'écosystème des équipements publics et sportifs qu'il y a autour. En l'occurrence, c'est le fait d'avoir ajourné un certain nombre de travaux dans une piscine à proximité qui nous a conduits à reporter la fermeture de la piscine Rouvet pour éviter que les deux piscines soient fermées simultanément.

Voilà ce que je voulais dire pour répondre à votre intervention.

Au-delà, puisque c'est l'objet de ce projet de délibération, j'aimerais saluer le fait que, quand on fait ces rénovations, la Ville va chercher des cofinancements, notamment auprès de la Métropole du Grand Paris qui investit beaucoup en la matière, nous accompagne. Ce projet de délibération qui, à la base, est plutôt un projet de délibération technique, était l'occasion de le souligner. Je vous appelle évidemment à approuver ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2024, DCPA 19).

### **2024 DGGP 19 - Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de services du 26 mars 2019 avec la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des compétences GEMAPI et lutte contre les nuisances sonores.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGGP 19 : avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de services du 26 mars 2019 avec la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des compétences GEMAPI et lutte contre les nuisances sonores.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, s'il vous plaît... ou pas.

Madame Anne SOUYRIS ?

Merci.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à reconduire le transfert des compétences de la lutte contre les nuisances sonores et celle de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations à la Métropole du Grand Paris.

D'abord, rappelons que les nuisances sonores sont un enjeu majeur de santé environnementale et publique, et selon l'Agence européenne pour l'environnement, l'exposition prolongée au bruit est l'une des causes principales des maladies chroniques en milieu urbain, qu'il s'agisse de troubles du sommeil, de stress ou d'hypertension artérielle. Le bruit agit à la fois sur la santé physique et mentale tout en impactant notre environnement global.

La lutte contre ces nuisances est donc un élément clé pour améliorer la qualité de vie des habitants de notre territoire et préserver un cadre de vie sain.

Face à cela, nous, écologistes, affirmons haut et fort que nous nous battons pour une Seine préservée, préservée pour ses habitants, pour sa biodiversité et les générations futures.

Ce qui était très important, en tout cas pour nous, à ce stade de reconduction des transferts, c'est qu'au niveau parisien, un grand travail est fait, d'ailleurs je salue Dan LERT pour son combat contre les nuisances sonores avec son Plan Bruit et sur les questions liées à la Seine. Egalement, du fait que la Métropole s'en occupe, il doit y avoir une attention particulière sur les questions de santé environnementale.

Nous avons une écologiste pour les questions de biodiversité, mais j'espère que ce transfert, qui existe déjà mais perdure, va prendre en compte la question en particulier des nuisances sonores, qui évidemment dépasse notre périphérique, mais dont notre périphérique est bien au centre.

Merci beaucoup.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de donner la parole à Thomas CHEVANDIER, juste une petite remarque, Madame la Sénatrice, n'oubliez pas de mettre votre carte, là, vous ne l'aviez pas.

Thomas, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

D'abord une précision technique, je suis amené à rapporter, au nom de notre Exécutif, un certain nombre de projets de délibération qui sont dans le champ de la délégation de notre collègue Lamia EL AARAJE, qui ne pouvait pas être là pour ce Conseil pour des raisons personnelles et que je tiens à saluer.

Cela étant dit, effectivement, ce projet de délibération DGGP 19 est l'occasion de revenir sur la GEMAPI.

Derrière cet acronyme barbare, mais peut-être un peu plus poétique que d'autres acronymes, se cache le terme de gestion du milieu aquatique et prévention des inondations, compétence qui revient désormais à l'échelon intercommunal, et donc à Paris et en Ile-de-France à la Métropole du Grand Paris.

Il a donc fallu organiser, depuis le milieu des années 2010, le transfert de cette compétence extrêmement importante et technique vers la M.G.P., depuis les communes qui en avaient un bout, et les départements qui en avaient un autre.

Il s'agit donc, à travers ce projet de délibération, de proroger un certain nombre de conventions pour rendre effectif ce transfert de compétence et conférer à la Métropole du Grand Paris les moyens nécessaires pour la prévention notamment des crues et des inondations.

Ici, cela passe par une convention de mise à disposition d'un certain nombre d'agents de la Ville et de la Direction de la Voirie et des Déplacements qui sont mis à disposition de la Métropole du Grand Paris, ainsi que par le transfert désormais à la Métropole d'un certain nombre de contrats qui liaient la Ville à des prestataires.

Par ailleurs, le transfert, lui aussi progressif, du volet départemental de la GEMAPI vers la Métropole du Grand Paris, qui a eu pour conséquence notamment le fait que la Métropole devienne majoritaire dans le syndicat Seine-Grands-Lacs, désormais présidé par M. OLLIER, confère l'ensemble des moyens à la Métropole du Grand Paris dans la lutte et la prévention contre le risque de crues. C'est un sujet absolument fondamental.

Il nous avait semblé essentiel que l'ensemble des collectivités jouent bien le jeu de ce transfert de compétence dans une période où l'on voit les questions d'artificialisation, de phénomènes climatiques exceptionnels se multiplier, avec des exemples malheureusement récents, on parle évidemment de Valence, mais on a aussi eu en France au mois de novembre énormément de crues, donc il est fondamental que cette compétence soit bien centralisée.

Elle l'est aujourd'hui aux mains de la Métropole du Grand Paris, et la Ville, que ce soit au titre de ses compétences en tant que Commune et en tant que Département joue pleinement le jeu de ce transfert de compétence, de cette rationalisation de cette compétence GEMAPI aux mains de la Métropole du Grand Paris.

Je tenais à le souligner.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous en remercie. (2024, DGGP 19).

## **2024 DU 111 - Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 111 : approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.

La parole est à M. Émile MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Émile MEUNIER**. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération classique que l'on vote chaque année pour approuver les bilans de Z.A.C., zones d'aménagement concerté, ce que l'on a dépensé, les recettes, etc.

Nous allons naturellement voter pour toutes les Z.A.C., puisqu'il y a eu vraiment une transformation dans la façon d'aborder les choses, avec beaucoup plus de végétalisation, moins de densité, moins de bureaux, plus de logements, donc là on commence à avoir des Z.A.C. qui ressemblent à ce que les "écologes" aiment.

Néanmoins, il y en a une, la Z.A.C. "Paris Rive gauche", avec un petit village qui résiste, le petit village de la densité, qui s'appelle la gare d'Austerlitz. Vous avez quand même, tenez-vous bien, une tour de 300 mètres de haut, comme on ne peut pas la faire en hauteur, on l'a couchée, mais c'est le même principe, excepté qu'en plus, on artificialise le sol, que des bureaux et un grand centre commercial.

Je veux bien que la Ville de Paris à l'International soit vue comme la ville qui transforme le monde sur l'écologie, mais enfin, il suffit de se rendre à gare d'Austerlitz pour se dire que ce n'est pas tout à fait la vérité.

Le projet est enclenché, ce n'est pas faute d'avoir essayé de le faire annuler à plusieurs reprises, même devant la Justice. Il y a une sorte de résistance de l'Exécutif pour faire absolument ce projet à tout prix. Dont acte.

Nous le désapprouvons et c'est la raison pour laquelle nous demandons un vote séparé sur "Paris Rive gauche", où nous allons nous abstenir parce que malheureusement, ou heureusement, je ne sais pas comment le dire, il y a d'autres projets que nous validons dans cette Z.A.C. "Paris Rive gauche". Mais là, il y a cette espèce d'abcès. Si l'on pouvait faire un projet de délibération seulement sur cette Z.A.C., nous pourrions voter contre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Thomas CHAVANDIER.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Monsieur le Président MEUNIER, avant de revenir sur le sujet plus spécifique d'Austerlitz, peut-être rappeler le contexte de ce projet de délibération.

C'est une obligation légale qui incombe aux collectivités de présenter de façon annuelle un état des opérations d'aménagement à l'année N-1. Ce projet de délibération n'a donc pour seul objet que de constater l'état des opérations d'aménagement au 31 décembre 2023. Il ne s'agit donc pas de se prononcer sur l'opportunité de tel ou de tel projet, mais bien juste de faire le constat de l'état de l'ensemble de ces projets d'aménagement.

A l'occasion de ce bilan, on peut tirer un certain nombre de conclusions.

La première, c'est une amélioration constante et considérable du bilan carbone de nos opérations d'aménagement.

La deuxième, c'est une très forte capacité des aménageurs à renouveler des quartiers tout en respectant l'ensemble des demandes formulées par la Ville, qui sont de plus en plus exigeantes, dans un contexte notamment foncier lui aussi de plus en plus restreint, avec mixité sociale, mixité fonctionnelle, sobriété du bâti, des matériaux, des usages, végétalisation, etc.

Quelques chiffres, quelques points clés. D'abord, toutes ces opérations, ce sont 42 hectares d'espaces verts ; 7.000 nouveaux arbres plantés ; 80.000 mètres carrés d'équipements publics, donc de services publics pour les Parisiennes et les Parisiens ; 4.200 logements neufs en B.R.S., en logement social, en logement intermédiaire, en logement privé aussi. C'est donc de la mixité sociale. Et enfin, évidemment, c'est un investissement très important de la Ville.

Egalement, à l'occasion de ces projets d'aménagement, les aménageurs de la Ville, et principalement P.M.A. et la SEMAPA, vont assez loin en termes d'innovation. On a donc la démarche carbone climat pour la Z.A.C. "Paul Bourget". On a des partenariats avec le monde de la recherche sur la thématique de la lutte contre les îlots de chaleur à "gare des Mines" ou sur la collecte séparative des urines à "Saint-Vincent de Paul", ou à "Chapelle-Charbon" des innovations sur le réseau de chaleur.

Tout cela pour faire le constat, aujourd'hui, quelques mois après le constat dressé par ce projet de délibération, que ces opérations d'aménagement nous permettent véritablement de mettre en œuvre les politiques et les objectifs de la Ville en termes d'amélioration du bilan carbone de nos opérations, en termes de végétalisation, en termes de mixité sociale, en termes de mixité fonctionnelle. C'est donc l'état de la Ville que nous voulons, qui se transforme sur elle-même à travers ces grandes opérations, et on ne peut que le saluer à cette occasion.

Un mot sur Austerlitz, encore une fois, il ne s'agit que de constater le projet tel qu'il était en l'état au 31 décembre 2023, et non pas de donner un avis sur l'opportunité du projet. Vous allez donc voter contre un constat objectif et matériel de l'état de cette opération, c'est votre droit, mais ce n'est pas très cohérent.

Par ailleurs, rappeler quelques éléments sur ce projet qui est d'une part, instruit par l'Etat à la base, et d'autre part dans lequel un certain nombre des demandes portées par la Ville ont été entendues.

La rénovation de la gare, le fait que l'on n'est pas sur une configuration de gare centre commercial comme à d'autres endroits.

Vous dites que c'est de la perméabilisation, pas du tout, on était sur des surfaces entièrement imperméabilisées, que l'on a en partie végétalisées. Là aussi, vous travestissez en partie la réalité de ce projet dans votre propos.

Néanmoins, j'appelle à voter l'ensemble de ce projet de délibération, et évidemment à voter aussi pour le vote séparé, puisque je le rappelle dans les dernières secondes qui me restent, il s'agit non pas de voter sur l'opportunité de tel ou tel projet...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Il ne vous reste plus de secondes en fait.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint. - ... mais de voter le constat de ces projets tel qu'il est à l'année N-1.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois qu'il y a une demande du groupe "Les Ecologistes" de vote dissocié. L'idée est de dissocier le DU 111-3°.

Je commence par mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 111-3°, s'il vous plaît.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération DU 111-3° est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 111 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous en remercie. (2024, DU 111).

## **2024 DU 145 - Modification dossier de réalisation Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Modification projet de PEP. - Avenant n° 3 au traité de concession avec la SEMAPA. - Cessions foncières.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 145 et l'amendement n° 141. Il s'agit de la modification du dossier de réalisation de la Z.A.C. "Python-Duvernois" dans le 20e. Modification projet de PEP. Avenant n° 3 au traité de concession avec la SEMAPA. Cessions foncières.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, puisque Jérôme GLEIZES n'a pas pu arriver, je crois. Je vous remercie.



**M. Émile MEUNIER.** - C'est un amendement au projet de délibération concernant les équipements publics, donc de la Z.A.C. "Python-Duvernois" dans le 20e arrondissement, une très belle opération de transformation de ce territoire qui souffre beaucoup.

Pour vous resituer le contexte, il y a de nombreuses années, on avait développé avec l'APUR, la volonté de créer des liaisons entre la banlieue et Paris, Paris et la banlieue. Il faut savoir, pour l'illustration, qu'à Paris, il y a un croisement de rues tous les 50 mètres en moyenne. Si vous prenez le périphérique, c'est en moyenne tous les 400 mètres, donc on voit bien qu'il y a une coupure physique. Il n'y a pas besoin d'être un grand expert en travaux publics pour se rendre compte qu'il y a une coupure entre la banlieue et Paris.

Ce que nous voulions faire, c'est multiplier les passerelles. Une passerelle avait été pensée au niveau de la Z.A.C. "Python-Duvernois", pour pouvoir aller à Bagnolet et faciliter le trajet quotidien des personnes qui ne seraient pas obligées de passer soit par la porte de Montreuil, soit par la porte de Bagnolet. Y aller matin et soir pour aller travailler, ce n'est pas l'endroit le plus agréable.

Or, ce qu'il s'est passé, c'est que dans la Z.A.C., on n'a pas bien étudié cette question-là, je plaide coupable, j'aurais dû lever le poing peut-être plus en amont. Pour autant, il n'est jamais trop tard pour bien faire, et dans le Plan local d'urbanisme, sur l'O.A.P. "Python-Duvernois", on a prévu l'étude d'une passerelle entre Bagnolet et le 20e arrondissement.

Ce que nous demandons avec cet amendement, c'est que conformément au nouveau Plan local d'urbanisme, on se lance dans l'étude de cette passerelle, qui rendra la vie meilleure à énormément de gens de part et d'autre du périphérique.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Vous avez votre carte ?

**Mme Anne SOUYRIS.** - Je crois que cela va fonctionner, merci, Madame la Maire.

Ce projet urbain "Python-Duvernois" recouvre deux secteurs d'aménagement, Émile MEUNIER vient d'en parler, situés en quartier "politique de la ville", porte de Bagnolet au Nord, et porte de Montreuil au Sud. Ce sont des quartiers qui cumulent des difficultés socio-économiques et une situation environnementale dégradée, avec un fort retentissement sur l'état de santé des habitants et des habitantes.

La Ville de Paris a réalisé, comme pour d'autres projets, une évaluation en régie, et d'ailleurs je tiens à saluer ce travail qui est fait en régie publique depuis des années sur les E.I.S., qui a lancé les évaluations d'impact en santé environnementale. C'était véritablement une première à Paris, et le fait que ce soit en régie permet d'avoir une qualité et une continuité de travail absolument essentielles.

Cette observation a été faite en 2019 et finalisée en 2020. L'exposé des motifs de ce projet de délibération le rappelle et le salue. Il conviendra évidemment de faire un suivi attentif des recommandations de cette E.I.S., pour que le projet prenne effectivement en compte ces recommandations. Je pense à celles qui concernent la santé, qui ont été validées par l'ensemble des parties prenantes du projet urbain, à savoir la création d'un équipement public de santé tourné vers la prévention et la promotion de la santé.

C'était important puisque nous avons, vous le savez, voté il y a 2 ans, une délibération qui prévoyait justement, à la suite de ces recommandations, un centre de santé principalement axé sur les enfants et les adolescents, le soutien aux parents, le sport santé, et le soin de premier recours.

Cette intervention pour dire que j'espère profondément que cette recommandation sera suivie d'effet, et nous serons vigilants sur cette question, parce que nous avons un manque partout dans Paris de centres de santé et de suivi sanitaire, mais tout particulièrement dans les quartiers populaires. J'espère que ce quartier et cette rénovation vont nous permettre de le pallier en grande partie.

Merci beaucoup.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Non ? Je vous remercie.

Je donne la parole au maire du 20e arrondissement.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - C'est bien que je dise quelques mots. Merci de suivre avec autant d'attention ce projet, qui pour nous est un projet prioritaire en 2020.

Comme la période est béarnaise, je vais citer Henri IV qui disait : "un acte vaut cinq dires". Je pense que les actes, nous les démontrons tous les jours depuis 2020. Nous tenons notre programme.

Je vais revenir 2 secondes sur le parc Aretha Franklin que nous avons ouvert en juillet, sur le fait que 10 ménages par mois sont relogés conformément à nos engagements, avec l'aide de la R.I.V.P., avec évidemment un droit au retour pour eux, puisque ce que l'on vise dans ce quartier, c'est encore plus de mixité.

Comme c'est Noël, je vais remercier la SEMAPA et la R.I.V.P., mon premier adjoint Maxime SAUVAGE, et mon adjointe à l'urbanisme, Virginie DASPET, pour le travail qu'ils font au quotidien.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne donc la parole à Thomas CHEVANDIER, pour vous répondre.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Maire, c'est toujours un très grand plaisir d'avoir à échanger et à intervenir sur ce très beau projet de rénovation du quartier "Python-Duvernois".

On se souvient effectivement, en tout début de mandature, quand on est arrivé, les articles dans la presse, la presse nationale même, qui relataient les conditions de vie sanitaires dans ce quartier, les nuisibles, l'habitat dégradé, la proximité évidemment de toutes les nuisances du périphérique.

Aujourd'hui, quand on va sur place, on voit que ce projet avance dans toutes ses dimensions. Effectivement, la dimension du relogement qui est l'invisible de ces grandes rénovations, mais qui est leur préalable aussi.

Egalement, aujourd'hui, le très symbolique parc Aretha Franklin qui est déjà très prisé des familles habitant dans ce quartier, très populaire et très familial.

Il s'agit là d'un projet de délibération qui vise à permettre le réaménagement de voiries supplémentaires, le financement aussi de la cité des sports de "Python-Duvernois". Un aspect fondamental de ce projet, c'est que l'on aura plus de services publics, aussi. On parlait du centre de santé, mais aussi cette cité des sports, ce sont 10.000 mètres carrés de terrains sportifs dans ce quartier populaire. C'est l'équivalent de cinq gymnases. Cela va être fondamental et absolument structurant pour ce quartier.

Quand on parle de "Python-Duvernois", on pense évidemment au sujet de la santé environnementale, avec la proximité du périphérique. Désormais, quand on parlera de "Python-Duvernois" et que l'on pensera en termes de santé environnementale, on pensera à ce grand complexe sportif, à ce très grand parc, et aussi à la qualité du bâti et des logements qui vont être construits.

Evidemment, ce projet de délibération va dans le sens de la mise en œuvre, du progrès, de l'avancement de ce magnifique projet.

J'invite, au nom de l'Exécutif, à ce qu'il soit voté.

Un mot très bref sur la demande formulée par le groupe "Les Ecologistes" sur le projet de passerelle.

Evidemment, on partage, sur le fond, tout ce qui permet de faire du lien entre Paris et les communes limitrophes, notamment dans ces quartiers où le périphérique a été construit proche de logements, où il n'est pas enterré, où l'on travaille énormément pour faire de la couture avec les communes adjacentes.

On avait commencé à porte des Lilas. On continue à porte de Montreuil, où l'un des objectifs premiers de ce très beau projet de la porte de Montreuil, c'est de faire le lien entre Paris et les communes limitrophes. Il y a une volonté, c'est permis dans le P.L.U.b, vous l'avez souligné, de permettre de renforcer ce lien, à travers la construction à terme d'une parcelle.

Néanmoins, cette demande d'amendement fait figure un peu de cavalier dans ce projet de délibération, puisqu'elle n'a pas fait l'objet notamment des études dans le cadre de cette Z.A.C.

Cette demande ne peut donc pas être rattachée à ce projet de délibération. C'est pour cela que je vous demande de retirer votre demande d'amendement, tout en réaffirmant que nous sommes sur le fond et dans le principe, favorables à tout ce qui permet de relier davantage Paris et ses communes limitrophes, ainsi que vous le demandez à travers cette demande.

Je vous demande peut-être de retirer cet amendement, et pour le reste, d'apporter un fort soutien à ce projet de délibération, qui marque un progrès du projet "Python-Duvernois".

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - L'amendement n° 141 du groupe "Les Ecologistes" est-il retiré ?

**M. Émile MEUNIER**. - Il y a une chose que je n'ai pas bien comprise : on est d'accord sur le fond, mais êtes-vous d'accord pour lancer l'étude ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Normalement, il n'y a pas de débat entre vous.

Oui, non, rapidement, Thomas... Retrait ou pas ? Excusez-moi, Monsieur MEUNIER, on n'a pas un débat comme cela entre deux personnes.

Si vous le retirez, il peut parler. Sinon, il n'y a pas...

---

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint. - C'est un cavalier, donc cet amendement ne permettra pas d'avancer. Je suis embêté avec votre question. Si vous voulez le maintenir, de toute façon...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement n° 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 141 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 145.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2024, DU 145).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au retrait du permis de construire de la réhabilitation de bâtiments situé au 6 et 6B, rue Laferrière.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 112 relatif au retrait du permis de construire de la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments situé au 6 et 6B, rue Laferrière.

Monsieur GLEIZES, il faut que vous partiez, c'est M. MEUNIER qui a la parole, s'il vous plaît.

Vous êtes un peu dissipé...

**M. Émile MEUNIER**. - Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, arrondissement très dense, très peu de végétal, d'ailleurs cela va vraiment poser un problème dans les années qui vont venir, là vous avez un cœur d'îlot avec du végétal. Ce n'est pas parfait, mais il suffit d'aller sur place pour se rendre compte qu'il y a des arbres de moyennes tiges, etc.

Vous avez un promoteur qui va réduire cette part de végétal dans le cœur d'îlot et la compenser en disant, on va faire de la végétalisation sur le toit, mais on sait bien que cela ne compense pas de la même manière, et va faire deux niveaux de sous-sol pour faire des bureaux, ce qui explique d'ailleurs une partie de la destruction de la végétalisation pour mettre des verrières.

Je suis embêté pour plusieurs raisons. La première, on ne détruit pas de la végétalisation à Paris, "a fortiori" dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Deuxième problème, dans le Plan local d'urbanisme, on avait précisément pastillé "espace vert protégé". Certes, le dossier était instruit avant le vote du Plan local d'urbanisme, néanmoins, on estime que c'est suffisamment important pour pouvoir revoir le projet.

Enfin, c'est plus une question de prospective, c'est une question de résilience avec Pénélope KOMITÈS, c'est la question des inondations par la pluie. On pense tous aux crues de la Seine, mais pas la pluie, cela va devenir de plus en plus prégnant.

Là, vous construisez des bureaux et deux niveaux de sous-sol, je ne sais pas s'il y a de bonnes normes en cas d'inondation ou de pluie averse, donc je demande que l'on vérifie ce point également.

Pour ces trois raisons, nous demandons un retrait du permis de construire, comme le Code de l'urbanisme le permet, et une étude nouvelle de ce projet.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, pour deux minutes.

**M. Thomas CHEVANDIER**, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire, je sais que je parle à quelqu'un qui connaît le droit. C'est pour cela que je ne comprends pas votre intervention.

Je partage l'intégralité des principes que vous avez évoqués sur l'absence d'opportunité de ce projet, et son caractère contraire aux objectifs du Plan local d'urbanisme bioclimatique, que nous avons portés tous ensemble.

Néanmoins, vous l'avez rappelé, ce permis est légal, parce qu'il bénéficie d'un certificat d'urbanisme qui permet, sur certaines parcelles, de geler, malheureusement pendant plusieurs mois, les règles, donc reporte l'application des règles du Plan local d'urbanisme sur cette parcelle.

Nous sommes donc malheureusement bloqués. C'est la loi, c'est légal. On ne peut pas appliquer, sur cette parcelle et sur ce permis, les prescriptions du Plan local d'urbanisme.

Vous nous demandez de retirer ce permis, ce qui est impossible et illégal. Je crois que vous le savez, justement. C'est pour cela que je trouve qu'il y a un peu de mauvaise foi de votre part.

Pour ce qui est des questions sur la gestion des eaux de pluie, il apparaît par ailleurs que ce projet est situé en dehors du périmètre du Plan de prévention de risque d'inondation, et qu'il répond aux exigences du Plan Pluie porté par la Ville.

C'est pour ces raisons que je vous demande un retrait, mais j'aimerais insister sur ce point, on est d'accord sur le fond, mais on est bloqué par une question juridique. On le regrette profondément, car oui, on constate que ce permis est contraire aux exigences du Plan local d'urbanisme. Malheureusement, sur cette parcelle, il y a un certificat d'urbanisme qui gèle les règles pendant deux ans. Pour ces raisons purement juridiques, la situation n'évoluera pas. Je le regrette, mais c'est l'effet de la loi. Je vous demande de retirer votre vœu. A défaut, avis défavorable de l'Exécutif.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 112 est-il retiré ?

**M. Émile MEUNIER**. - Je ne suis pas directeur juridique. Je fais de la politique. On affirme une position de principe. Ce projet n'est pas bon.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour la synthèse de votre explication.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté. Je vous remercie.

### **2024 DLH 353 - Location de l'immeuble 39, boulevard du Montparnasse (6e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 353 : location de l'immeuble 39, boulevard du Montparnasse dans le 6e à la R.I.V.P. en bail emphytéotique.

La parole est à M. Grégory CANAL.

**M. Grégory CANAL**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, pour nous, est vraiment la quintessence de votre morgue idéologique.

Franchement, consacrer près de 6 millions d'euros, pour huit foyers, c'est quand même franchement indécent quand on voit que, par exemple, le mois dernier, vous avez pris une délibération qui consacre beaucoup moins que cette somme pour la rénovation de 150 logements sociaux dans le 15e arrondissement.

Même pas 13 % du parc social parisien a été rénové, et vous vous permettez de dilapider, de distraire 6 millions d'euros pour huit logements. C'est absolument aberrant.

De surcroît, franchement, on a le sentiment qu'en réalité vous vous contentez de parquer des gens dans des logements sociaux, sans vous intéresser aucunement à leur devenir. A tout le moins, on pourrait considérer qu'en réalité vous ne cherchez pas du tout à lutter contre la précarité ou la pauvreté, mais vous cherchez simplement à le gouverner, à l'aménager, à l'administrer pour votre confort électoral.

On n'en serait pas dégoûté si votre cynisme ne tutoyait pas le grotesque. Franchement, quand on y regarde de près, on sait tous ici que le marché immobilier à Paris est excessivement tendu. Vous-mêmes, vous passez votre temps à nous expliquer qu'il faut créer beaucoup plus de logements sociaux pour permettre aux gens de se loger.

Mais que faites-vous ce faisant ? Vous soustrayez du marché privé un nombre de biens immobiliers considérables, donc ainsi vous entretenez la réduction du volume de biens immobiliers disponibles, et donc la tension sur le marché immobilier. Vous faites l'inverse de ce que vous cherchez, non pas pour aider les classes moyennes, Monsieur BROSSAT, ce n'est pas vrai, puisque ce projet de délibération, encore une fois, ne porte que sur le précaire et très précaire.

En réalité, un, vous vous moquez des classes moyennes que vous expédiez hors de Paris. Deux, vous entretenez une rente sur les classes très précaires que vous placez dans Paris, sans rénover les logements sociaux. C'est absolument l'inverse de ce que vous recherchez.

De surcroît, deuxième incongruité, là aussi c'est vraiment grotesque : la plupart des recettes de la Ville de Paris sont adossées sur les valeurs immobilières, sur les transactions immobilières, qui ont diminué. Les 12 derniers mois,

la Chambre des notaires nous a communiqué les chiffres, moins 26.400 transactions. C'est moins 38 % sur ces deux dernières années, vous sciez la branche sur laquelle vous êtes assis.

Vos recettes viennent de l'immobilier, et précisément vous faites tout pour tuer l'immobilier à Paris. C'est absolument l'incongruité !

Troisième incongruité : vos loyers capitalisés. J'aurai cru, mes chers amis, qu'avec l'élévation sénatoriale de M. BROSSAT, vous vous seriez un peu calmés sur le racket des loyers capitalisés sur les bailleurs sociaux, puisque vous leur "piquez" l'argent dans les poches pour combler les trous de la Ville de Paris.

Cet argent, les 3 millions que vous avez "piqués" en loyers capitalisés dans ce projet de délibération, c'est cela qui n'est pas versé dans la rénovation. C'est 60.000 la rénovation d'un logement, donc 3 millions, ce sont 50 logements non rénovés que la Ville de Paris va encaisser. C'est vraiment lamentable.

Votre politique, ce n'est que de l'idéologie. Nous nous opposerons à toutes vos logiques de préemption. Je rappelle, 1,3 milliard en 10 ans de préemption, contre 500 millions à peine sur la rénovation.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une petite remarque, je crois que vous avez parlé avec la carte de Daniel-Georges COURTOIS. Ce sera donc enregistré au nom de Daniel-Georges COURTOIS. On fera un petit rectificatif. Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, sur cette note un peu d'ambiance.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur CANAL, je suis désolé, mais peut-être n'étiez-vous pas présent lors de la dernière séance du Conseil de Paris, où j'avais expliqué en long et en large les éléments que je vais vous répéter.

Vous racontez à double titre n'importe quoi dans votre intervention. D'une part sur la rénovation du parc social, d'autre part sur l'évolution du parc locatif privé.

Sur la rénovation du parc social, la Ville de Paris engage la rénovation de 5.000 logements sociaux par an. Le rythme de rénovation du parc social à Paris est de loin le plus rapide de France. Les seuls logements rénovés au rythme demandé par l'Etat à la stratégie nationale bas carbone de toute la France, ce sont les logements sociaux de Paris. Nous sommes très en avance.

Nous consacrons 70.000 euros par logement, et d'ailleurs ce niveau d'investissement augmente. Nous ne pouvons pas faire plus techniquement, tout simplement parce que, comme nous faisons des rénovations extrêmement lourdes et que nous attaquons maintenant un parc avec beaucoup de H.B.M., nous sommes obligés, dans la plupart des cas, de libérer les logements, donc à chaque fois d'avoir des logements tiroirs, ce qui évidemment soustrait ces derniers de l'offre de logement à destination des ménages et familles parisiennes.

Nous ne pouvons pas aller plus vite. Ce n'est pas une question de moyens financiers, mais une question technique, de mode de rénovation.

C'est un peu incongru de nous dire que nous sommes en retard, alors que nous sommes très loin en avance.

Monsieur CANAL, comme l'ensemble des membres de votre groupe, je crois que vous n'avez pas jugé utile de venir lors des visites que nous avons organisées à l'initiative du Président MEUNIER, sur les rénovations du parc social, en termes qualitatifs, l'actualisation de l'étude de l'Atelier parisien de l'urbanisme paru la semaine dernière nous prouve que nous sommes à des niveaux de réduction d'énergie de 34 % pour les données 2023.

Concernant les rénovations du parc social parisien, quatre études internationales ont été faites, une aux Etats-Unis, une en Angleterre, une en Allemagne, eh bien c'est en France, grâce aux logements sociaux parisiens, que la rénovation de logement est la plus efficace au monde.

Monsieur CANAL, venir nous critiquer alors que nous avons les meilleurs résultats quantitativement et qualitativement, je m'excuse, mais c'est vraiment du grand n'importe quoi.

Sur le parc immobilier, nous rachetons des immeubles, le plus possible, avec des logements vides et des résidences secondaires.

En moyenne, nous allons examiner aujourd'hui des projets de délibération représentant l'acquisition de 806 logements. 30 % de ces logements sont vides. Cela dépend de la DREES et l'on a une proportion importante de résidences secondaires.

Evidemment, nous essayons d'acheter au maximum des logements vides, ou qui ne soient pas occupés comme résidences principales. Nous espérons atteindre des taux de 50 %.

Le marché immobilier locatif privé baisse aujourd'hui à Paris, c'est une réalité, il y a 8.000 logements privés locatifs de moins. Ce n'est pas du tout à cause des préemptions de la Ville. L'essentiel de la baisse est dû à l'augmentation des logements vacants et des résidences secondaires, qui augmentent de 7.000 par an. C'est pour cela que la population baisse à Paris. C'est cette absence de régulation du parc privé qui fait baisser l'offre de résidences principales.

En rachetant des immeubles, et nous allons acquérir cette année 1.700 logements, une partie, un peu moins de la moitié, sera pour des locataires privés qui seront protégés sur le long terme avec du logement social. L'autre, ce sont des logements vides ou des résidences secondaires, donc au contraire, avec notre politique de préemption, nous rajoutons des logements dans le parc locatif parisien. Nous luttons contre la vacance. Votre argument ne tient donc pas une seule seconde.

Heureusement, les sénateurs LR et centristes ont soutenu les mêmes amendements que les sénateurs de gauche le 30 novembre dernier, pour transférer la fiscalité sur les résidences secondaires et logements vacants. Ils sont plus responsables que vous. Vous devriez prendre exemple sur eux.

Ce projet de délibération dans le 6e arrondissement est emblématique du rééquilibrage de l'offre de logement social à Paris, et nous devons en être fiers.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 353.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2024, DLH 353).

### **2024 DLH 365 - Réalisation 42, rue de la Verrerie (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 P.L.A.-I, 5 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (1.203.390 euros).**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 365 : réalisation au 42, rue de la Verrerie à Paris Centre, d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux, 8 P.L.A.-I., 5 PLUS, par la R.I.V.P. Subvention de 1.203.390 euros.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour cinq minutes maximum.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons évoqué en juin dernier le projet de développement de 13 nouveaux logements sociaux, dont 8 P.L.A.-I. et 5 PLUS rue de la Verrerie, en plein cœur de Paris, dans ce bâtiment où les Galeries Lafayette souhaitaient développer une nouvelle aile du B.H.V.

On ne peut que se féliciter de voir notre majorité mettre en œuvre ce type d'opération, qui propose du logement social en plein Centre de Paris, au bénéfice des travailleurs qui produisent les richesses de cette ville. C'est un projet doublement vertueux puisqu'on produit du logement là où il y avait de la vacance, mais également patrimonial, puisqu'il nous permet de préserver des caves datant des XVIe et XVIIe siècles.

Enfin, comme c'est le cas désormais pour chaque opération, quand nous faisons l'acquisition d'un immeuble, nous pouvons le rénover. Nous agissons donc beaucoup plus vite que n'importe quelle collectivité, ou même que l'Etat en matière d'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Encore une fois, on a là une opération qui est un exemple significatif de ce que nous avons acté avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique, une politique de logement à la fois social et écologique.

Dès lors, nous voterons ce projet de délibération. Nous nous réjouissons que ce projet, dont le principe a été voté en juillet, soit déjà sur de bons rails.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur GILLET, pour votre intervention.

Monsieur CANAL, voilà un projet de délibération emblématique de notre politique de préemption. Nous achetons, en plein Centre de Paris, un immeuble, une passoire thermique, avec des logements à 80 % vides. Vous osez dire qu'avec cela, on soustrait de l'offre au parc locatif ? Au contraire, on va rénover du parc existant, et ce sont des logements vides en plein cœur de Paris.

Voilà notre politique de préemption, elle est responsable. On redonne du logement, du logement protégé de la spéculation. On va sortir des passoires thermiques, donc ce seront des logements habitables.

Je crois que nous devons être fiers de cette politique parisienne, qui nous fait honneur.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 365.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024, DLH 365). Je vous en remercie.

**2024 DLH 370 - Réalisation 3-5, rue Valette (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux (14 P.L.A.-I, 10 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (2.492.081 euros).**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 370 : réalisation au 3-5, rue Valette dans le 5e, d'une programmation d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux, 14 P.L.A.-I., 10 PLUS, par la R.I.V.P. Subvention de 2.492.081 euros.

La parole est à Mme BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne BIRABEN**. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet d'acquisition-amélioration, en langage commun cela s'appelle une préemption, se situe dans la rue Valette, une petite rue étroite de la Montagne Sainte-Genève, qui monte jusqu'au Panthéon.

La parcelle, c'est un pâté de maisons extrêmement dense et ancien. Si la création de logements sociaux est un objectif que nous partageons, cette opération soulève de nombreuses questions, notamment sur son coût et son impact sur le climat et le patrimoine du 5e.

L'opération est estimée à 9,5 millions d'euros, dont une subvention de la Ville de 2,5 millions d'euros, soit près de 400.000 euros par logement, un montant exceptionnellement élevé une nouvelle fois, pour une mairie qui est à l'os financièrement.

Que nous propose Mme HIDALGO ? Une densification supplémentaire ! Voilà une preuve que le béton se porte bien à Paris, puisqu'il s'agit entre autres d'un garage en R+0 qui sera démoli avec l'élévation d'un immeuble de 5 étages sur rue.

Les rénovations des autres immeubles et de cette surélévation bénéficieront du strict respect des normes et règlements en matière de rénovation thermique, mais rien de plus.

Dans ce projet, comme dans de nombreux autres, il n'y a pas de place pour le changement climatique, pas d'anticipation et pas d'ambition.

Il n'y aura pas de plantation, pas d'espace de respiration, pas de ventilation en cœur d'îlot, puisque vous bloquez, avec la rue, une surélévation de cinq étages, rien en faveur d'un tout petit peu de qualité de vie pour les futurs occupants de ces logements sociaux et très sociaux.

La Ville se targue de porter un projet vertueux. Ce projet sera surtout vertueux en matière de création d'îlot de chaleur.

Je le répète, il n'y a plus 1 centimètre carré de libre sur la Montagne Sainte-Genève. Le 5e ne doit pas devenir un laboratoire de décisions immobilières hasardeuses et coûteuses. Les habitants disent stop !

Quelques jours après le vote du nouveau P.L.U. par la majorité, Madame HIDALGO, vous avez déjà abandonné le bioclimatique. En surdensifiant, vous ralentissez la transition écologique. Un pas en avant, deux pas en arrière. Nous ne voulons pas d'un Paris en surchauffe et ce sont les Parisiens qui paient le prix sanitaire de votre politique.

A quelques pas, dans la même rue étroite, un projet de surdensification et de surélévation d'un rez-de-chaussée en R+4, en deuxième cœur d'îlot, très difficile d'accès, a obtenu un avis favorable, il y a quelques jours, alors même qu'il avait été rejeté quelques semaines avant.

Les Parisiens étouffent, ils suffoquent, laissez-les souffler. Madame HIDALGO, prenez soin des Parisiens. Créez des forêts d'arbres, pas des forêts de béton.

Pour toutes ces raisons, et parce que ce projet de délibération soulève trop d'incohérences, nous ne pouvons le soutenir.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER. S'il vous plaît, si vous avez des discussions, dans les couloirs plutôt. Merci.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Madame BIRABEN, je ne savais pas que vous étiez autant dans la défense des garages. Vous nous expliquiez que tous les arguments sont bons pour s'opposer au logement social. Maintenant, vous défendez le patrimoine des garages.

Il y a de moins en moins de voitures à Paris, donc dans le cadre du P.L.U., nous nous attaquons en particulier à supprimer des parkings et des garages en surélévation pour créer des logements sociaux et nous en sommes fiers.

Pourquoi nous surélevons ? Nous surélevons de façon tout à fait modérée, cinq étages, il ne me semble pas que ce soit une hauteur invraisemblable à l'échelle du bâti parisien. C'est justement pour préserver de la pleine terre.

Supprimer un garage pour faire un immeuble de cinq étages, c'est exactement ce qui est vertueux pour le climat.

Cet immeuble de 24 logements, 18 vont être créés, 18 existants, 12 étaient vides, et c'étaient des catégories G, les pires passoires thermiques. Heureusement que la Ville de Paris rachète cet immeuble, pour supprimer un garage et rénover des logements qui seraient devenus inhabitables dans quelques années avec les canicules.

C'est exactement l'exemple d'une politique responsable, en cohérence avec notre P.L.U. bioclimatique, qui nous permet de libérer 1.200 hectares pour végétaliser partout dans Paris.

Quand nous construisons nos surélévations, venez les visiter. Nous organisons des visites avec la 5e Commission. En termes de CO2 produit au mètre carré, nous ne construisons pas du tout en béton, Madame BIRABEN, mais avec des ossatures bois, et du remplissage avec du chanvre, de la paille et de la laine de bois, de matériaux biosourcés. A Paris, on construit donc de façon beaucoup plus respectueuse de l'environnement qu'ailleurs, avec le minimum de béton et nous en sommes fiers.

Tous vos arguments ne tiennent donc pas la route, c'est uniquement de l'opposition systématique et sans aucun argumentaire réel contre le logement social. Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 370.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2024, DLH 370).

**2024 DLH 377 - Réalisation 18, rue Surcouf (7e) d'un programme de création de 15 logements sociaux (9 P.L.A.-I et 6 PLUS) par "Paris Habitat". - Subvention (1.472.293 euros).**

**2024 DLH 358 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 5, passage Jean-Nicot (7e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (499.500 euros).**

**2024 DLH 345 - Réalisation 15, rue Amélie - 14, passage Jean-Nicot (7e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements (11 P.L.A.-I, 7 PLUS) par "Paris Habitat". - Subvention (739.748 euros).**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 377, DLH 358 et DLH 345.

La parole est à René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

**M. René-François BERNARD**. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme l'a annoncé M. le président Émile MEUNIER, ce sont 43 logements sociaux créés dans le 7e arrondissement : 18, rue Surcouf ; 15, rue Amélie ; 5 et 14, passage Jean-Nicot dans le quartier du Gros Caillou, à l'origine le quartier ouvrier de l'Exposition universelle.

Les projets de délibération sont associés, mais dans le cadre de la mixité, ce retour à l'ancienne vocation du quartier aurait pu être exemplaire. Il ne l'est pas, pourquoi ? Ceci par la composition des logements et leur financement. En effet, les catégories de financement et le contenu des programmes développés dans le 7e depuis 2008 ne permettent pas de répondre efficacement à l'ensemble des besoins des habitants.

La composition d'abord. Sur les projets de délibération DLH 377 et DLH 345, ce sont 23 logements T1, T1bis et T2, seulement 5 T3 et 1 T4, donc un cinquième seulement de logements pour des familles moyennes. Je pense notamment aux classes moyennes qui ne peuvent pas accéder à la location privée, mais ne répondent pas non plus aux critères d'attribution d'un logement social.



Néanmoins, nous constatons, et nos collègues qui reçoivent l'ensemble des demandeurs de logement du 7<sup>e</sup> arrondissement, un décalage entre l'offre de logement social dans le 7<sup>e</sup> et les besoins. Il s'agit pour deux tiers de familles qui veulent accroître leur logement.

Nous souhaitons rappeler la position des élus du 7<sup>e</sup> sur le développement de l'offre de logements sociaux dans l'arrondissement. Il est important de le rappeler, le développement de l'offre de logements, comme plus généralement au sein des arrondissements centraux, est historiquement complexe en raison du coût du bâti notamment.

Pourtant, le nombre de logements sociaux a doublé depuis l'élection de Rachida DATI en 2008, et nous pouvons nous féliciter de la réussite des opérations qui ont été menées. C'est le cas récemment avec les 250 logements créés par l'opération "îlot Saint-Germain", en réhabilitation des anciens bâtiments du Ministère de la Défense, dont les architectes, François BRUGEL et "H20", ont reçu l'équerre d'argent.

Vous connaissez la règle de l'éloignement du Centre de Paris. Tous les dix ans, pour trouver des conditions de vie équivalentes en logement, mobilité, activité, les familles s'éloignent de 10 kilomètres de plus du Centre.

Cela aurait été un succès de cette politique d'y mettre un coup de boutoir. Le résultat, vous le connaissez, c'est la fuite des classes moyennes.

Le financement, à nouveau nous regrettons l'absence de catégories de financements intermédiaires au sein de ces opérations. Les trois projets de délibération qui concernent le 7<sup>e</sup> prévoient chacun le versement de subventions pour financer les nouveaux programmes de logements sociaux, 26 P.L.A.-I. et 17 PLUS.

C'est pourquoi nous regrettons que ces trois opérations ne comprennent pas de logements intermédiaires en bail réel solidaire, afin de permettre aux classes moyennes d'accéder au logement abordable, évolutif en fonction de la composition de la famille.

De nouveau, Monsieur BAUDRIER, comme nous l'avons dit au précédent Conseil, nous sommes à votre entière disposition, avec l'ensemble des élus du 7<sup>e</sup>, pour définir la possibilité de développer, au sein de notre arrondissement, une offre de logements adaptés aux besoins de ses habitants.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES, s'il vous plaît.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Déjà ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Il y a eu des désinscriptions.

**M. Jérôme GLEIZES**. - C'est par projet de délibération, ou tout est regroupé ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Tout est regroupé dans le débat, le débat est regroupé.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je pensais que l'on prendrait le dernier projet de délibération, donc que je parlerais beaucoup plus tardivement.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Non, c'est un débat regroupé.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Quand j'écoute le débat sur le logement, je me demande si l'on a affaire à des interventions idéologiques, électoralistes ou rationnelles.

Sur la question de la rationalité, Monsieur CANAL, par rapport à ce que vous avez dit, sur la question des loyers capitalisés, il faut bien comprendre le mécanisme. La dérogation n'était pas sur l'autorisation des loyers capitalisés, mais sur l'autorisation d'inscrire en recettes de fonctionnement, et non en recettes d'investissement, la recette. C'est cela qui est demandé. Ce n'est pas illégal. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on continue à voter du loyer capitalisé en recettes d'investissement.

Arrêtez de dire que c'est illégal.

Ensuite, que l'on soit contre les capitalisés, c'est un autre sujet. Dans ce cas, on va au fond. Là, il y a une confusion dans le débat assez gênante.

De même, par rapport à ce qui vient d'être dit sur la question du 7<sup>e</sup> arrondissement, on a l'impression que le 7<sup>e</sup> arrondissement va demander son indépendance par rapport au reste de Paris. Pourquoi voir uniquement la demande sociale du 7<sup>e</sup> arrondissement, et pas celle des Parisiennes et des Parisiens ? Vous imaginez si l'on faisait la même chose dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ? "On va continuer à faire du P.L.A.-I. parce qu'il y a besoin de P.L.A.-I.". Cela ne peut pas fonctionner comme cela.

C'est nous qui demandons du logement intermédiaire pour rééquilibrer par rapport à l'échelle parisienne. Là, vous faites l'inverse. Vous refusez du P.L.A.-I. Cela veut dire que c'est nous qui devrions prendre le P.L.A.-I. Cela ne va pas comme raisonnement.

Ensuite, vous pouvez être contre le logement social. Dans ce cas, il faut l'assumer. Vous voulez du logement social nulle part à Paris, ni dans le 7e ni dans le 20e. A un moment, il faut tout de même qu'il y ait une répartition du logement social dans tout Paris. C'est là que je n'arrive pas à comprendre votre raisonnement.

Sur la question du coût, il faut analyser à l'échelle parisienne, pas uniquement à l'échelle d'un arrondissement. De fait, c'est pour cela que l'on ne peut penser que vous êtes contre le logement social.

Au moins, Mme BIRABEN avait d'autres arguments sur la question urbaine, sur la question de la densification.

C'est pour cela que les écologistes peuvent parfois s'opposer à de la surdensification, et pas sur la question du logement social. Il faut sérier nos arguments pour savoir à quoi l'on s'oppose et à quoi on est favorable.

En l'occurrence, nous sommes tout à fait favorables à ce logement social dans l'arrondissement.

De plus, quand j'écoute votre intervention, on va rendre hommage aux ouvriers qui ont participé à la construction notamment de la Tour Eiffel, je suppose. C'est donc une très bonne chose. Enfin, des gens ouvriers vont pouvoir revenir dans le 7e arrondissement. C'est super, vous devriez être contents.

Pourquoi faire un ghetto de riches au sein de Paris ? C'est cela la conséquence de votre raisonnement si l'on vote contre le projet de délibération.

J'appelle nos amis de droite à revenir à des raisonnements beaucoup plus sincères et honnêtes, et donc à voter ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Effectivement, avec ces projets de délibération, nous allons produire 43 logements sociaux dans le 7e arrondissement.

Eh oui, même les quartiers les plus riches doivent accueillir un certain seuil de logements sociaux et abordables, donc de travailleuses et de travailleurs.

D'ailleurs, dans ce Conseil, nous voterons d'autres projets de délibération de ce type, comme les 25 logements sociaux boulevard Saint-Germain dans le 6e, ou les 91 logements étudiants rue Tournefort dans le 5e.

Oui, mes chers collègues, nous avons préempté pour 1 milliard d'euros ces deux dernières années. C'est une politique que nous revendiquons et que nous sommes fiers de mener.

Face à la crise du logement historique que traverse la France, nous ne nous résignons pas et nous amplifions notre action. Le budget adopté en ouverture de ce Conseil en témoigne.

Mes chers collègues, pour la présidente de Changer Paris, Rachida DATI, on ne rend pas service aux plus pauvres en les logeant dans le 7e. Cette déclaration faussement empreinte d'empathie ne dupe personne. Quel mépris et quelle honte ! Rachida DATI est donc prête à défendre un véritable apartheid social, pour ne pas brusquer son électorat. Tant pis pour le droit au logement de toutes et tous. Tant pis pour les travailleuses et travailleurs du 7e arrondissement qui le font vivre au quotidien.

La droite parisienne, c'est cela, faites vivre nos commerces, nos quartiers, mais ne cherchez surtout pas à y vivre, vous n'êtes pas les bienvenus.

La droite parisienne, c'est celle qui déplore le manque de mixité sociale dans les 18e, 19e ou encore 20e arrondissements, mais qui est prise d'une cécité soudaine quand on lui rappelle que le 7e arrondissement ne compte même pas 3 % de logement social.

Oui, nous continuerons à transformer durablement le 7e arrondissement, et lui comme les autres répondra tôt ou tard au seuil fixé par la loi S.R.U.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Laurent SOREL.

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Tout à l'heure, j'ai un peu sursauté en écoutant M. René-François BERNARD, qui semblait se réjouir que depuis l'élection de Mme DATI, maire du 7e, la production de logement social aurait doublé. Bon... Est-ce grâce à elle ? J'ai plutôt l'impression que c'est malgré elle, contre elle, et contre son avis.

Je souris aussi parce qu'en réalité, ce n'est pas marrant, mais je souris quand même quand j'entends les élus de droite tourner autour du pot, à dire que oui, en fait le 7e n'a pas besoin de ce type de logements sociaux, mais plutôt de logements intermédiaires...

Je ne vais pas redire ce qu'a dit M. Jérôme GLEIZES, mais on a vraiment l'impression que vous êtes tout simplement contre le logement social et que cela ne peut pas se dire de cette manière, donc vous le dites avec des mots un peu plus fleuris et acceptables.

Evidemment, je ne suis pas dupe, personne n'est dupe de l'hypocrisie des élus de droite de l'Ouest parisien. Effectivement, la fameuse phrase de Mme Rachida DATI, qui fait mine de s'intéresser au sort des plus pauvres, mais qui en fait s'intéresse surtout à la préservation de l'entre-soi des plus riches. On la connaît, cette petite phrase, qui a été citée par Mme PRIMET. On voit bien la logique qu'il y a derrière.

Je vais quand même me permettre de faire un petit pas de côté, par rapport à la réflexion sur la logique de logements sociaux.

Je vois bien la stratégie de la Ville, qui se défend en disant : on va privilégier la création à l'Ouest quasi systématiquement de logements sociaux P.L.A.-I. et PLUS, et à l'Est de logements P.L.S.

Je l'ai déjà dit ici, avoir des logements sociaux partout à Paris, en particulier là où il y en a très peu, comme dans le 7e, personne ne peut être contre, même si certains ne l'assument pas.

J'ai envie de dire que l'on devrait peut-être complexifier un peu plus la réflexion que l'on doit avoir sur la meilleure manière de lutter contre la gentrification.

J'imagine qu'ici, il y en a qui lisent les auteurs qui travaillent sur les phénomènes de gentrification comme Anne CLERVAL, ou comme Ruth Glass, un peu moins connue, qui a écrit sur la gentrification des quartiers populaires de Londres. Aussi, plus récemment, Anaïs COLLET, qui a écrit un très beau livre que je vous conseille, "Rester bourgeois - Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction". Rester bourgeois, l'expression est intéressante, livre qui s'intéresse à la manière dont les quartiers populaires historiques de la ville, donc le 7e n'en est pas un, se gentrifient très rapidement, et comment lutter contre justement ces fronts de la gentrification.

Il y a peut-être une réflexion à avoir du côté de la Ville sur le fait qu'évidemment, il faut faire de la mixité à l'Ouest, mais ne faut-il pas aussi être très attentif sur la préservation des vrais quartiers populaires à Paris, qui sont dans le Nord et dans l'Est de la ville ? En termes de priorité, qu'est-ce que cela peut vouloir dire comme stratégie pour la politique de logement social.

Je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir, qui ne contredit pas frontalement la stratégie de faire du logement social à l'Ouest, mais interroge sur les dynamiques accélérées de gentrification à l'Est, et sur la meilleure manière que la Ville pourrait avoir de limiter cela, étant donné le fait qu'elle a relativement peu d'outils.

Nous sommes conscients ici que le logement social en soi permet de ralentir, mais ne suffit pas, et qu'une partie des outils sont dans les mains de l'Etat, c'est l'un des problèmes, justement, pour limiter et contrecarrer cette gentrification.

Comment faire à la fois de la mixité, que le 7e ne soit pas de l'entre-soi bourgeois, que dans l'Est parisien, les quartiers populaires soient préservés, et que d'ici 20 ans, les quartiers populaires de l'Est parisien soient des poches de H.L.M. préservées au milieu de territoires qui sont totalement gentrifiés.

C'est mon inquiétude, et pas simplement en tant qu'élu de l'Est parisien, mais en tant qu'élu parisien, tout simplement.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci.

C'est un jour historique, trois projets de délibération créant du logement social dans le 7e arrondissement, était-ce déjà arrivé ? Nous devons tous nous en féliciter et nous féliciter du budget exceptionnel pour la création de logement social que Paris a voté il y a deux jours.

800 millions d'euros pour le logement, nous avons pratiquement doublé le budget logement au cours de cette mandature, avec nos efforts conjugués avec Ian BROSSAT et Barbara GOMES, soit 600 millions d'euros pour la création de logement social en 2025. C'est historique.

Paris aura bien plus de moyens pour créer du logement social à Paris que l'Etat ne s'en donne au niveau national, avec seulement 400 millions. Cette politique nous fait honneur, au moment où la Région Ile-de-France supprime l'intégralité de son budget pour le logement.

C'est emblématique que nous puissions aujourd'hui voter trois projets de délibération pour le 7e arrondissement. Merci à Raphaëlle PRIMET, Jérôme GLEIZES et Laurent SOREL pour leur soutien à ce projet de délibération.

Je voudrais aussi remercier René-François BERNARD. Dans son intervention, il n'y avait absolument aucune "fake news", aucune affirmation complètement en décalage avec la réalité. Il devrait échanger avec Grégory CANAL pour l'aider à mieux rédiger ses interventions, pour qu'elles soient plus en rapport avec la réalité.

Ces trois opérations concentrent effectivement en particulier des logements P.L.A.-I. et logement PLUS.

Monsieur René-François BERNARD, il me semble que vous souteniez le Gouvernement BARNIER. Le Gouvernement BARNIER, par la voix de la Préfecture de Région, nous enjoint, et il avait raison, à produire un nombre important de logements P.L.A.-I. C'est ce que nous faisons. Dans les 800 logements que nous allons financer par l'acquisition-amélioration lors de ce Conseil, il y aura plus de 40 % de logements P.L.A.-I.

C'est normal que nous en fassions en priorité dans les quartiers dépourvus de logements P.L.A.-I., donc plutôt dans le 7e arrondissement. Il est tout à fait normal que dans les 6e, 8e et 15e, il y ait une part importante de logements P.L.A.-I. et logements PLUS.

Produire du logement social dans le 7e, c'est d'autant plus important que le 7e arrondissement est l'arrondissement de Paris le plus touché par la croissance des résidences secondaires et logements vacants.

Paris se dépeuple aujourd'hui à cause de la dérégulation du parc privé, qui touche en premier lieu ses arrondissements de l'Ouest. Ce n'est pas du tout parce que les gens fuient Paris. C'est la spéculation, le Paris pied-à-terre des gens aisés, qui empêchent les très nombreuses personnes qui souhaitent venir à Paris, il n'y a qu'à voir le nombre de demandeurs de logements privés comme sociaux, qui ne cesse d'augmenter. Le sujet, c'est la régulation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants, comme celle de meublés touristiques, c'est grâce à cela que nous pourrions faire réaugmenter la population à Paris.

Je remercie une fois de plus des députés et sénateurs de toutes opinions politiques, hormis le RN, mais y compris de droite, qui nous soutiennent dans ce combat.

Le 7e, une priorité à double titre, pour rééquilibrer l'offre de logement social et pour lutter contre la vacance, le 7e étant l'arrondissement le plus touché.

Pour répondre à Laurent SOREL, nous sommes élus ensemble du 20e. Lors de ce Conseil, nous allons approuver la création de plus de 280 logements sociaux dans le 20e. C'est un nombre record. Le nombre de logements sociaux dans notre arrondissement est passé en 20 ans de 23 % à 42 %.

S'il y a une part de gentrification, l'action politique de cette majorité depuis 20 ans la freine très fortement. J'ai eu l'occasion d'échanger avec Anne CLERVAL il y a une dizaine de jours sur ces sujets. Je recommande effectivement la lecture de ses ouvrages très intéressants sur ces sujets de fond.

Notre action est bien de lutter contre cet embourgeoisement.

Nous avons doublé le nombre de logements sociaux, dans un certain nombre d'arrondissements, comme le 20e. Bien entendu, il faut aussi y créer du P.L.A.-I., c'est d'ailleurs ce que nous faisons dans un certain nombre de projets de délibération. Le maire du 20e, Éric PLIEZ, y est tout à fait attaché comme moi et je m'en félicite.

J'espère que ces projets de délibération historiques pour le 7e arrondissement vont rencontrer l'unanimité de notre Conseil.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, successivement, le premier projet de délibération, le DLH 377.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2024, DLH 377).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 358.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 358).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 345.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2024, DLH 345).

**2024 DLH 391 - Réalisation 149, rue du Faubourg Poissonnière (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (13 P.L.A.-I., 9 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (7.015.120 euros).**

**Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création d'un équipement sportif.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 391 et le vœu n° 113. Il s'agit de la réalisation au 149, rue du Faubourg Poissonnière dans le 9e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux, 13 P.L.A.-I., 9 PLUS par la R.I.V.P.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La réhabilitation de l'ancien site historique de G.R.D.F. sur une parcelle d'un peu plus de 9.000 mètres carrés est une réelle opportunité pour l'arrondissement de créer de nouveaux logements, de nouveaux emplois, de nouveaux services publics.

C'est un vaste projet piloté par S.F.L., qui englobe plusieurs adresses, dont le 149 faubourg Poissonnière, où la R.I.V.P. prévoit la création de ces 22 logements sociaux, ce qui est très bien.

Depuis le départ de nos discussions entre la mairie du 9e, la R.I.V.P., la S.F.L., la Direction de l'Urbanisme, la Direction Jeunesse et Sports, sous la houlette à l'époque d'Emmanuel GRÉGOIRE, le premier adjoint, il était prévu, et c'est inscrit au permis de construire, d'intégrer un équipement sportif au rez-de-chaussée de l'immeuble, dans un espace évalué à 600 mètres carrés sur deux niveaux.

Or, dans le projet de délibération qui nous est soumis ce matin, que j'ai découvert il y a quelques jours, il n'est pas fait mention de cet équipement. D'où mon interpellation aujourd'hui pour que la Ville de Paris, la R.I.V.P. et la mairie du 9e avancent d'un même pas, ensemble, pour offrir cet équipement en direction des Parisiens, aussi très attendu dans un quartier à la lisière du 10e arrondissement, qui ne dispose pas de ce type d'équipement.

Je vous remercie, Monsieur BAUDRIER, pour votre soutien.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BÜRKLI, de votre soutien à cette création de logements sociaux dans le 9e arrondissement, qui va nous permettre de rééquilibrer l'offre de logement social dans un arrondissement également déficitaire, et également très touché par la prolifération des logements vacants et des résidences secondaires, dans le cadre de cette opération.

Sur votre vœu, qui concerne un équipement sportif, effectivement, dans le cadre du permis de construire, il y a actuellement des volumes prévus pour un équipement sportif, mais je rapporte un projet de délibération concernant le logement. A ce stade, ce projet a dû être programmé après que le plan pluriannuel d'investissement sur la création d'équipements sportifs a été arbitré.

Dans ce cadre, il n'y a pas d'arbitrage pour la création d'un tel équipement sportif. Il n'est donc pas possible à ce stade, pour l'adjoint au logement que je suis, de retenir le vœu que vous soumettez.

C'est un sujet qui ne concerne pas, de fait, le logement.

Je m'excuse, je devrai apporter un avis négatif à ce vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a une demande de retrait. Vous maintenez le vœu ? Vous le retirez ? Très bien. Je vous remercie.

Il y a un retrait du vœu et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 391.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. Je vous remercie. (2024, DLH 391).

**2024 DLH 209 - Réalisation 5, villa Jean-Godard (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 P.L.A.-I, 6 PLUS) par Elogie-SIEMP. - Subvention (798.550 euros).**

**2024 DLH 351 - Réalisation 24-26, rue Sibuet (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 157 logements dont 110 sociaux (40 P.L.A.-I, 40 PLUS, 30 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (24.446.262 euros).**

**2024 DLH 393 - Réalisation 18-20, rue Sibuet (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 63 logements dont 44 sociaux (14 P.L.A.-I, 13 PLUS, 17 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (10.685.222 euros).**

**2024 DLH 363 - Réalisation 1, rue Crampel (12e) d'un programme de création d'une pension de famille de 23 logements P.L.A.-I et d'une résidence sociale de 7 logements P.L.A.-I par la R.I.V.P. - Subvention (636.649 euros).**

**2024 DLH 369 - Réalisation 5, rue Crampel (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements dont 19 sociaux (5 P.L.A.-I, 7 PLUS, 7 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (1.190.280 euros).**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 209, DLH 351, DLH 393, DLH 363 et DLH 369.

Il s'agit de la réalisation au 5, villa Jean-Godard dans le 12e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par Elogie-SIEMP ; d'une réalisation au 24-26, sur Sibuet dans le 12e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 157 logements, dont 110 sociaux par la R.I.V.P. ; de la réalisation au 18-20, rue Sibuet dans le 12e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 63 logements, dont 43 sociaux par la R.I.V.P. ; la réalisation au 1, rue Crampel dans le 12e, d'un programme de création d'une pension de famille de 23 logements P.L.A.-I. et d'une résidence sociale de 7 logements P.L.A.-I. par la R.I.V.P. ; et de la réalisation au 5, rue Crampel dans le 12e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements dont 19 sociaux, par la R.I.V.P.

La parole est à Valérie MONTANDON, s'il vous plaît.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Madame la Maire.

Je suis favorable au regroupement des projets de délibération concernant le logement social dans le 12e arrondissement. Cela nous permet de montrer nos positions de vote, et que celles-ci dépendent des spécificités des acquisitions, des programmations.

En effet, nous ne votons pas systématiquement contre tous les projets de délibération. Nous analysons chaque projet selon qu'il s'agisse de préemption, de conventionnement, de construction, aussi de rénovation. Nous faisons la distinction des différents critères mentionnés précédemment.

Lors de ce Conseil de Paris, nous examinons cinq projets de délibération, qui visent à préempter des logements privés pour les transformer en logements sociaux dans le 12e arrondissement.

Ces opérations représentent une charge foncière de 118 millions d'euros, incluant une subvention directe de la Ville de Paris de 38 millions d'euros. Au total, 233 logements privés sont concernés, dont 212 qui seront convertis en logements sociaux.

Il y a 118 millions d'euros, mais cela n'aboutit à aucune création de nouvelle unité de logement, puisque vous transformez des logements privés qui existent, sont occupés, nous y reviendrons, en logements sociaux.

Tout cela ne change rien à l'offre globale de logement.

Un quartier est particulièrement touché par ces préemptions à ce Conseil, c'est celui de Picpus. En effet, le mois dernier, déjà 154 logements avaient été préemptés au 25, rue Arnold-Netter. Aujourd'hui, dans une petite rue parallèle à cette rue, la rue Sibuet, plusieurs ensembles sont en effet préemptés, et donc le logement privé transformé en logement public. Cela concerne les 24-26 et 18-20 de la rue Sibuet.

Cette concentration de préemptions dans un même secteur soulève des questions sur l'équilibre de la mixité sociale de nos quartiers, d'autant plus qu'en 2021, dans cette petite rue, vous aviez une résidence de 239 logements conventionnés au 36-40, rue Sibuet, sachant qu'il y a un très grand ensemble social au 42, rue Sibuet.

Vous voyez bien, c'est une municipalisation progressive de cette rue qui, en plus, a vraiment le caractère d'être assez petite et étroite.

Sur les 233 logements préemptés, 90 % seront destinés à du logement social type S.R.U, c'est-à-dire P.L.A.-I., PLUS, et P.L.S.

Vous nous avez annoncé le chiffre de 40 % de logements intermédiaires, Monsieur BAUDRIER, je peux vous dire qu'ils ne sont pas dans le 12e, c'est clair, dans les cinq projets de délibération dont nous sommes en train de débattre.

Pourtant, le logement intermédiaire est essentiel pour les classes moyennes. Une fois de plus, c'est le grand absent de votre programmation, du moins dans le 12e.

Le manque de logement intermédiaire crée une véritable impasse, à la fois sociale et fonctionnelle, dans la gestion du logement à Paris. En effet, ce logement intermédiaire remplit deux fonctions essentielles. La première, il permet de loger des ménages de la classe moyenne, souvent trop riches pour accéder au logement social, mais trop pauvres pour se tourner vers le marché locatif privé. Ces familles et ces individus sont souvent les grands oubliés de vos politiques du logement.

La deuxième fonction essentielle du logement intermédiaire, c'est qu'il évite l'engorgement du parc de logements sociaux S.R.U. En l'absence de logement intermédiaire, les bénéficiaires du logement social n'ont pas de solution pour évoluer vers un habitat mieux adapté à leurs revenus si ceux-ci tendent à augmenter.

Cela bloque tout le système, empêche le parcours résidentiel des locataires du logement social, et réduit les possibilités d'accès pour les nouveaux demandeurs. Tout est grippé par cette absence de logement intermédiaire.

Notre groupe s'oppose, en effet, à ces projets de délibération de préemption qui, à un coût élevé, n'apportent pas de nouvelles solutions de logement, notamment à la crise du logement que traverse notre ville.

Nous appelons donc à une réorientation de notre politique vers une meilleure prise en compte des besoins des classes moyennes.

Tout à l'heure, dans vos réponses à Grégory CANAL, vous disiez que la plupart des logements n'étaient pas autant occupés que cela. Or, dans la majorité des projets de délibération que nous sommes en train de voir, ils le sont à plus de 80 %.

Je vous avoue, il y a des phrases assez lunaires dans les projets de délibération. Je prendrai celle du projet DLH 209, qui concerne la villa Jean Godard. Il est écrit : "le site est actuellement occupé à 80 %. Il est vraisemblable que les locataires quittent les lieux d'eux-mêmes, avant le démarrage des travaux".

C'est peut-être un système d'évaporation, comme vous avez tendance à utiliser ce terme pour d'autres secteurs. C'est un peu léger de faire des spéculations comme quoi les gens partiront d'eux-mêmes. Quid de cette phrase un peu lunaire ?

Je voulais aussi préciser, un projet de délibération, qui est peut-être passé à la trappe, me tenait à cœur, c'est le DLH 325. Nous voterons favorablement ce projet de délibération, qui concerne la transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale située au 22, rue Beccaria.

Nous le voterons favorablement, parce qu'en effet ce bâtiment mérite d'être rénové. De plus, cette rénovation va permettre de créer de nouvelles unités, et pas simplement de la transformation.

En revanche, je m'étais permis de mentionner que cette résidence Beccaria a déjà été rénovée, il y a trois ans, avec des rénovations externes. Là, il s'agit de rénovations internes. En termes de calendrier, il aurait été plus judicieux d'essayer de synchroniser les rénovations interne et externe, pour des raisons de calendrier, mais aussi des raisons évidentes de coût. Lorsqu'on fait une rénovation globale, et non pas décalée dans le temps, forcément on fait des économies d'échelle. Aussi, pour réduire les désagréments pour les résidents.

Sur ce projet de délibération, c'est important, je vous demanderai lors du vote, pas cette fois car il n'est pas inscrit, mais notre groupe reviendra dessus, un vote dissocié. Pourquoi ? Parce que nous votons favorablement la transformation de cette résidence rue Beccaria.

En revanche, nous sommes défavorables à l'extension de la convention d'occupation du bâtiment ADOMA, rue des Fortifications. C'est ce bâtiment en bordure du bois créé en 2011, bâtiment dit "temporaire". Seulement, cela fait déjà deux fois, là c'est la troisième, que la convention de continuité de ce bâtiment temporaire sera étendue. Honnêtement, à ce rythme, on pourrait presque se demander si le temporaire n'est pas devenu une nouvelle définition de la durabilité pour la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame MONTANDON.

Avec ces projets de délibération, ce sont 287 logements dans le 12<sup>e</sup> arrondissement qui vont rentrer dans le giron des bailleurs de la Ville, dont 219 logements sociaux et 68 logements intermédiaires.

Effectivement, il y a un certain nombre de préemptions. Je vous le rappelle, sur l'ensemble des 800 logements qui ont été acquis "via" les projets de délibération présentés à ce Conseil, 30 % sont vides, et une partie conséquente, ce sont des résidences secondaires. La moitié des logements ne sont pas loués comme logements privés.

Dans le cas du 12<sup>e</sup>, il y a plusieurs acquisitions effectivement, qui concernent des immeubles importants, dont ceux que vous désignez, rue Sibuet, qui sont actuellement occupés pour une grande partie. En moyenne, il y a une partie importante de logements vides.

Ces immeubles vendus à bloc par des foncières, si nous ne les rachetons pas, il y a de grands risques pour les locataires qu'ils soient menacés après par des acheteurs pour les vendre à la découpe, et qu'ils se retrouvent à perdre leur logement.

Ce sont surtout des locataires du parc privé, que nous protégeons, qui pourront d'ailleurs, selon leur choix, soit prendre le statut social, soit conserver leur statut de locataire dans le privé, et leur bail actuel, mais ils seront protégés.

Si nous ne rachetons pas, il y aurait de grands risques pour ces familles de perdre leur logement.

Notre politique est là pour protéger des locataires, et pour ramener des locataires dans les logements soit vides, soit résidences secondaires qui ne sont pas occupées actuellement.

C'est une politique qui protège les locataires à 100 %. Nous avons fait une réunion publique avec les locataires de la résidence Arnold Netter, dont nous avons validé la préemption lors d'un dernier Conseil, ils étaient tous extrêmement contents du rachat par la Ville, parce qu'ils avaient bien compris que cela allait les protéger.

De plus, ils étaient contents, car il y avait un certain nombre de logements vacants dans cet ensemble, ce qui pose des problèmes en termes de fonctionnement. Ils étaient contents également qu'il n'y ait plus de logements vacants à terme, puisque c'est la Ville qui gèrera leur immeuble.

Sur la répartition en termes de financement, vous avez mal compris mon intervention de tout à l'heure, je répondais à M. SOREL que 40 % des logements financés dans ce Conseil sont des logements P.L.A.-I., des logements très sociaux. Il y a effectivement 30 % de logements intermédiaires, P.L.S.

En termes de mixité sociale, effectivement dans la plupart des projets de délibération que nous examinons pour le 12e arrondissement, ce qui n'est pas le cas dans les 5e, 6e ou 7e, il y a une part conséquente de logements P.L.S., puis également des logements intermédiaires dits P.L.A.-I.

De toute façon, pour vous répondre, ainsi qu'à M. René-François BERNARD, nous avons engagé, lors du dernier Conseil, la création de la Foncière pour le logement abordable, qui a été dotée, grâce au vote de notre budget, de 50 millions d'euros pour acquérir des immeubles.

Avec l'effet "revolving" des emprunts que nous pourrions lever sur ces recettes, nous pourrions créer plusieurs centaines de logements intermédiaires à partir de l'année 2025, dans tous les arrondissements de Paris, y compris le 12e, voire pourquoi pas le 7e arrondissement.

D'ailleurs, je m'étonne que votre groupe n'ait pas voté favorablement à la création de cette foncière pour le logement abordable. J'espère que vous approuverez les futurs projets de délibération qui nous permettront de créer également du logement intermédiaire, parce qu'avec la création de logements sociaux, avec la création de logements intermédiaires et abordables, avec la création de logements en B.R.S. et en accession sociale à la propriété, nous luttons contre la vacance et la prolifération des résidences secondaires à l'échelle de tout Paris, ce qui nous fait honneur.

Je vous remercie.

*(Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).*

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 209.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 209).

Nous examinons maintenant les projets DLH 193, DLH 282 et DLH 339.

La parole est maintenant à Aminata NIAKATÉ...

Excusez-moi, il faut que je mette bien aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 351.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 351).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 393.

Qui est pour ?

Qui est contre ?



Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 393).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 363).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 369.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 369).

**2024 DLH 193 - Réalisation 190, rue Lecourbe (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements dont 25 sociaux (16 P.L.A.-I, 9 PLUS) par SEQENS. - Subvention (3.001.392 euros).**

**2024 DLH 282 - Réalisation 28, rue Leriche (15e) d'un programme de construction de 42 logements sociaux (21 P.L.A.-I, 13 PLUS, 8 P.L.S.) par SEQENS. - Subvention (3.266.820 euros).**

**2024 DLH 339 - Réalisation 10, square Desnouettes (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (6 P.L.A.-I, 6 PLUS, 6 P.L.S.) par Elogie-SIEMP. - Subvention (1.971.845 euros).**

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Nous revenons donc à l'examen conjoint des projets de délibération DLH 193, DLH 282 et DLH 339.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

**Mme Aminata NIAKATÉ**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose de réaliser au 190, rue Lecourbe, un programme assez dense d'acquisition-amélioration de logements qui compte pour près de 40 % de logements privés et 60 % de logements sociaux.

Il est question de détruire une maison faubourienne du 15e arrondissement pour reconstruire par-dessus, d'ailleurs dans un contexte où la Commission du Vieux Paris est opposée à la destruction de cette maison faubourienne, une des dernières qui restent dans le 15e. Tout cela à contre-courant du P.L.U. bioclimatique ambitieux que nous avons adopté il y a quelques semaines, qui avait vocation à dédensifier Paris et à préserver les dents creuses.

Il me semblait également que pendant la phase d'élaboration de ce P.L.U.b., la Direction de l'Urbanisme était sensible au fait de délivrer des permis de construire dans le respect de l'esprit de ce nouveau P.L.U. Or, nous avons appris qu'un permis avait été délivré cet été au promoteur immobilier de ces programmes de logements, que ce projet de délibération vise en réalité à permettre qu'il y ait une part de logement social dans cet ensemble immobilier, et que si ce projet de délibération n'était pas adopté, ce serait 100 % de logement privé.

Dans ce contexte, les écologistes regrettent que ce permis de construire ait été délivré, mais ne souhaitent pas que le programme, qui en tout état de cause sera réalisé, ne soit qu'à 100 % de logement social. Nous avons voté contre en arrondissement, mais nous ne voulons pas nous opposer à la création de logements sociaux dans ce programme qui, de ce que je comprends d'un point de vue juridique, sera réalisé en tout état de cause.

Même si nous ne votons pas ce projet de délibération, nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons en espérant que dorénavant, la Ville sera attentive à l'esprit du P.L.U.b. et préservera les maisons faubouriennes et les dents creuses de toute la ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Madame la Maire.

J'interviendrai successivement sur trois projets de délibération. Sur le premier, le DLH 193, qui porte sur une regrettable opération de destruction et de densification d'une rare parcelle en lanière située au 190, rue Lecourbe. La Commission du Vieux Paris s'en est d'ailleurs émue à trois reprises après s'être rendue sur site et avoir pris connaissance des diagnostics structure de cette maison de l'ancien village de Vaugirard.

Le président de la Commission a rappelé qu'il n'existait pas d'arrêté de péril et a proposé aux membres de cette instance de s'opposer fermement à la démolition de cet immeuble de faubourg, dernier témoin de l'ancien alignement sur ce tronçon de la rue Lecourbe, et de plaider pour une valorisation plus respectueuse de cette parcelle, qui représente un exemple de plus en plus rare de cour artisanale faubourienne.

Compte tenu de la position défavorable de la Commission et face à cette perspective de destruction patrimoniale, de densification excessive qui impacte les immeubles voisins, le maire du 15e a émis un avis défavorable sur la demande de permis de construire, une décision qui n'a malheureusement pas été suivie par la Maire de Paris.

Cette décision s'inscrit à rebours des dispositions du nouveau P.L.U., qui prévoient pourtant que sur les terrains de constructions existantes, la conservation et la mise en valeur doivent être privilégiées.

Le projet tel qu'autorisé a bien évidemment rencontré une vive opposition des riverains, qui ont manifesté leur mécontentement par voie de pétition et à travers plusieurs recours sur le permis.

Sur un plan plus général, j'ajoute que la volumétrie de ce bâti de petite échelle offre des perspectives dégagées et contribue à la lutte contre le phénomène de canyon urbain en facilitant la circulation de l'air et la ventilation des rues.

Or, dans le 15e, ces bâtisses témoins de ces anciens villages tendent à disparaître les unes après les autres pour être remplacées par un urbanisme vertical et ripoliné qui supprime des points de repère singuliers, dont l'échelle basse marque le paysage de la rue.

C'est par exemple le cas dans le secteur Brassens-Castagnary, dans la rue de Staël, ou encore au 181, rue de la Croix-Nivert, où la Ville a démolie une maison faubourienne pour la transformer en immeuble de 6 étages. Résultat, cette opération amorcée en 2015 semble aujourd'hui à l'arrêt.

S'agissant du 190, rue Lecourbe et dans le prolongement du vœu formulé par la Commission du Vieux Paris, nous voterons contre ce projet de délibération.

J'enchaîne et j'en viens au projet de délibération DLH 282, qui porte sur la première adresse de la longue liste des 63 bâtiments du 15e désormais pastillés dans le cadre du nouveau P.L.U. Il s'agit d'un garage de 6 étages qui comprend 155 places de parking et box de stockage que le bailleur Sequens vient d'acquérir pour plus de 14 millions, afin de réaliser une opération de démolition-construction estimée à 12 millions.

En soi le projet n'est pas inintéressant, dans la mesure où il porte sur une thématique intergénérationnelle avec des logements répartis à hauteur de 5 % pour de jeunes actifs travaillant dans le domaine de la santé, 20 % pour un public senior, les 30 % restants étant orientés vers une programmation classique.

En revanche, cette opération lourde de destruction, puis de reconstruction de deux immeubles en milieu dense, sera très impactante pour les riverains, d'autant que le site est totalement entouré d'immeubles de logements dont un en vis-à-vis d'une crèche. Une telle opération ne saurait se concevoir sur un coin de table. Si des discussions ont bien été engagées avec le bailleur, beaucoup de questions restent en suspens.

D'abord, sur la destination du rez-de-chaussée, le programme prévoit un local d'activité de 530 mètres carrés, et je m'en réjouis, mais le projet de délibération annonce la réalisation d'une crèche, or le preneur s'est déjà désisté. Nous proposons donc que les réflexions s'orientent vers l'implantation d'une maison de santé, afin de répondre aux besoins du quartier.

Par ailleurs, l'APUR venant de publier une étude sur le rôle joué par les espaces partagés dans les opérations de logements sociaux, chambres d'amis, buanderies, ateliers ou salles polyvalentes, nous souhaitons que le bailleur explore ces pistes dans le cadre de ce programme de construction, afin que les futurs locataires puissent bénéficier de l'un de ces services.

Autre point, alors que le bâtiment doit être détruit en totalité, nous sommes toujours en attente d'informations sur les propositions qui seront faites aux occupants contraints de libérer les box.

Enfin, nous souhaitons obtenir une répartition plus équilibrée des catégories de logements avec notamment une augmentation de la part de P.L.S. Je note d'ailleurs que sur les 153 logements sociaux que vous nous proposez pour le seul 15e lors de cette séance, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de préemptions, vous n'avez fléchi que 17 logements en P.L.S., contre 136 PLUS et P.L.A.-I. Nous sommes là à des années-lumière de la mixité attendue.

En l'état et compte tenu des évolutions attendues autour de cette opération plutôt complexe, nous nous abstenons sur ce projet.

J'en viens maintenant au projet DLH 339. Je profite de ce projet de délibération d'abord pour dénoncer l'absence de concertation qui entoure les préemptions et la répartition des catégories de logements dans chacun des programmes qui nous sont soumis. Je souhaite d'ailleurs que la phase 2 de la territorialisation permette de faire évoluer ce fonctionnement arbitraire.

Je rappelle, comme évoqué à de nombreuses reprises à l'occasion des préemptions menées dans le 15e, que nous sommes en désaccord avec cette pratique qui transforme les immeubles et pousse de nombreux locataires en place à partir. D'autant que même sans prendre en compte la production de logements en 2024, le 15e compte déjà 27.053 logements financés, auxquels il faut ajouter nos 200 places d'hébergement.

Cette évolution tend à paupériser certains secteurs de notre arrondissement, à l'image entre autres des deux quartiers inscrits désormais en quartiers "politique de la ville".

J'ajoute que cette pratique de préemption est traumatisante pour les locataires, qui du jour au lendemain voient leur immeuble basculer dans le parc social et dans de nombreux cas perdre en qualité de vie, avec à la clé le manque d'information, le mauvais entretien des parties communes, et la suppression des loges de gardiens.

Philippe GOUJON est d'ailleurs régulièrement saisi par les habitants dont l'immeuble vient d'être préempté. Pas plus tard que la semaine dernière, le maire a reçu une délégation de locataires d'un immeuble récemment acquis par "Paris Habitat", qui ont détaillé toutes les problématiques que je viens de lister en pointant notamment l'absence de réactivité du bailleur pour remédier aux dysfonctionnements.

Il serait d'ailleurs intéressant, Madame la Maire, que vous nous communiquiez le nombre de logements intermédiaires qui ont disparu au fil des opérations de préemption et de conventionnement que vous avez menées depuis 2014, c'est-à-dire en 10 ans, notamment dans le 15e, mais peut-être au-delà.

Enfin, l'immeuble du 10, square Desnouettes étant situé à Balard, juste en face du Ministère des Armées et à proximité de l'H.E.G.P., nous souhaiterions que vous vous rapprochiez de ces établissements afin que les logements libres soient affectés à leur personnel.

Madame la Maire, chers collègues, cette opération de logement n'ayant donné lieu en amont à aucune discussion avec le maire du 15e, nous émettrons un avis défavorable sur ce projet de délibération, tout en vous rappelant que nous avons cependant voté les deux tiers des projets de délibération DLH 15e inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER... pardon, d'abord à Florian SITBON. C'est un projet de délibération du 15e.

**M. Florian SITBON**. - Tout à fait, c'est un projet de délibération du 15e, comme cela n'a échappé à personne. Cela étant, le débat est plus large, il dépasse les arrondissements.

En fait, le débat évidemment est toujours le même, malheureusement. C'est-à-dire que vous dites ne pas avoir d'opposition systématique, c'est vrai, vous étudiez les projets de délibération et vous nous sortez toujours de nouveaux arguments, de nouveaux prétextes. Vous avez un panel extrêmement inventif depuis ce matin, on le constate.

Je vais m'attacher, moi, au projet de délibération DLH 339, donc Desnouettes, parce que c'est assez emblématique finalement et décevant, et cela montre quand même une opposition qui est de principe, il faut le dire.

Ce projet illustre l'engagement résolu de notre majorité, à nouveau, en faveur du logement social, et plus largement de la justice sociale. Le 10, square Desnouettes, dans le 15e arrondissement, sera bientôt le lieu d'un programme ambitieux : 18 logements sociaux répartis de manière équilibrée entre P.L.A.-I., PLUS, et P.L.S., donc 6 logements par catégorie.

Cette programmation garantit une réelle diversité sociale, contrairement à ce que vous dites, tout en répondant à des besoins cruciaux dans un arrondissement, et vous ne le dites jamais clairement, parce que vous n'osez pas finalement, mais qui est déficitaire en logements sociaux. Déficitaire, car oui, souvent vous annoncez les chiffres en valeur absolue, depuis quelques temps vous dites, il y a 27.000 logements sociaux dans le 15e, oui, mais il n'y a pas 25 % de logements sociaux dans le 15e, on est à un peu plus de 20-21 %.

Ce projet s'inscrit dans une démarche exemplaire pourtant : réduction de l'empreinte carbone, rénovation durable, et intégration des critères du Plan Climat de la Ville. Ainsi, en plus de répondre à l'urgence sociale, nous œuvrons pour un habitat qui respecte l'environnement et le bien-être des futurs habitants.

Je note donc avec regret que certains collègues, notamment à droite de cet hémicycle, s'opposent systématiquement à toute initiative visant à développer le logement social. On invoque souvent, et ce projet de délibération le prouve, un argument fallacieux : le manque de mixité sociale. Pourtant, ici nous avons précisément une programmation qui est équilibrée, intégrant différents niveaux de loyer. Que répondre à cette objection ? Si ce projet n'incarne pas la mixité sociale, qu'incarne-t-il ?

Ne tombons pas dans le piège d'une logique de blocage systématique. Finalement, si vous ne voulez pas de préemption, pas d'élévation, pas de construction, c'est tout simplement que vous ne voulez pas de logement social. Il faut le dire plus clairement.

Dans le 15e arrondissement, l'accès au logement reste une priorité. Ce projet représente un pas de plus pour réduire les inégalités territoriales. La question n'est pas de savoir s'il est estampillé logement social ou pas, mais de savoir si les gens sont logés. C'est ce qui est important. C'est pour cela que notre majorité se bat depuis de nombreuses années et l'on va continuer.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, comment pouvez-vous vous opposer au projet de délibération DLH 339 square Desnouettes ? Il est emblématique de notre politique de préemption.

Aujourd'hui, il y a 15 logements, 5 sont vides. Sûrement des résidences secondaires parmi le reste. La moitié des logements sont des passoires thermiques. S'opposer à la préemption de ces logements, c'est préférer le logement vide ou des logements qui vont se vider, parce que ce sont des passoires thermiques. C'est faire la politique de la terre brûlée, c'est préférer un Paris vide, sans habitant, à du logement social. Cela n'a aucun sens.

Il est emblématique de notre politique de préemption. Ces petits immeubles où il y aura des locataires, des habitants, c'est le sens même de notre politique. Vraiment, je ne comprends pas cette opposition à cette préemption qui est tout à fait emblématique et responsable. Nous agissons pour protéger les Parisiennes et Parisiens.

Enfin, sur le projet de délibération du 190, rue Lecourbe, qui a motivé plusieurs interventions, quelques éléments de contexte.

Cette opération est portée par un promoteur privé, et comme cela a été dit, le permis de construire a été adopté. C'est grâce aux dispositions du Plan local d'urbanisme pour la mixité sociale que des surfaces importantes sont dédiées au logement social. C'est un effet positif de notre P.L.U.

A la suite de différents échanges, notamment avec la mairie du 15e, le projet a été longuement discuté, il a évolué sur plusieurs aspects pour améliorer son insertion et sa volumétrie. Il vient justement préserver le cœur d'îlot pour construire plus en s'adossant aux bâtiments voisins sur rue et en réhabilitant les bâtiments le long d'une venelle intérieure.

La conservation du bâtiment que souhaitait la Commission du Vieux Paris ne s'avérait pas possible au regard de l'état du bâtiment. Le projet n'est sûrement pas parfait, c'est le projet d'un promoteur privé, mais en tout cas, il a quand même évolué en partie.

De toute façon, comme l'a dit à juste titre Mme NIAKATÉ, le permis a été accordé. L'objet de ce projet de délibération n'est pas que ce projet de construction se fasse ou pas, il va se faire quoi qu'il arrive. L'objet est : est-ce que ce programme de 40 logements va être 100 % privé, donc avec un risque important qu'il y ait des logements vacants et pas d'habitant, ou alors aura-t-on la garantie qu'il y aura 25 logements sociaux, soit 16 logements très sociaux et 9 logements PLUS ?

C'est pour cela que je suggère à nos amis du groupe "Les Ecologistes" qu'au moins un certain nombre de leurs représentants ici votent favorablement, parce que si ce projet de délibération ne passe pas, et je crois que vous êtes très attachés comme l'ensemble des groupes de la majorité au développement du logement très social dans l'Ouest de Paris, cela veut dire que l'on perdra 25 logements très sociaux et sociaux dans l'Ouest de Paris.

Enfin, Madame de CLERMONT-TONNERRE, je suis à votre disposition pour connaître l'adresse des locataires qui sont venus rencontrer Philippe GOUJON. Bien entendu, je les rencontrerai si nécessaire, donc je suis à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

En tout cas, il va y avoir de très nombreuses créations de logements sociaux dans le 15e qui, comme l'a dit à juste titre M. SITBON, est encore loin d'atteindre les 25 % de logements sociaux. Félicitons-nous de ces beaux projets de délibération. Je vous remercie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 193.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 193).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 282.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 282).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 339.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 339).

### **2024 DLH 359 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 6-10, passage Dubail (10e) d'un programme de construction d'une pension de famille par "Vilogia". - Subvention (713.600 euros).**

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 359 concernant l'octroi d'une subvention complémentaire, financement de la réalisation d'un programme de construction d'une pension de famille par "Vilogia".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Chers collègues, cette subvention complémentaire, portée par mes collègues Hélène BIDARD et Jacques BAUDRIER, nous donne la possibilité de concrétiser la réalisation de cette pension de famille et de ce centre d'hébergement que nous défendons depuis désormais 10 ans.

Deux structures qui seront gérées respectivement par "Aurore" et "Une femme, un toit" pour héberger en priorité les femmes victimes de violences. Ce sont deux associations qui font un travail formidable au quotidien et rendent possibles nos politiques publiques solidaires et sociales.

Cette subvention complémentaire, mes chers collègues, je vous invite toutes et tous à la voter, car elle permet de concrétiser ce projet qui avait pris du retard et dont le bailleur "Vilogia" avait réclamé des redevances insoutenables pour nos deux associations partenaires.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu essentiel de société, c'est aussi une urgence de santé publique. En 2023, on recensait 112 féminicides dont 103 par le conjoint ou l'ex-conjoint.

En 2023, 17.600 femmes ont été accompagnées par les associations membres de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

Pourtant, depuis le Grenelle des violences conjugales de 2019, aucune place supplémentaire en hébergement d'urgence n'a été créée par l'Etat. Nous en avons même perdu 42, ce qui est scandaleux.

Dans ce contexte, ces places d'hébergement sont nécessaires pour la mise en sécurité et l'accompagnement en vue de la reconstruction des victimes, parce que dans le cas des violences conjugales, il y a la possibilité d'éloigner le conjoint violent avec un maintien au domicile pour la victime, mais le domicile étant connu du conjoint, ce n'est pas de nature à rassurer les femmes victimes de violences.

Face à ce problème de société, Paris a été à l'origine de nombreuses initiatives et en a soutenu beaucoup d'autres depuis de nombreuses années. Je veux saluer le travail de ma collègue Hélène BIDARD en la matière.

Dans notre Capitale, nous pouvons bénéficier de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes depuis désormais 10 ans, pour documenter, mais aussi sensibiliser et former les acteurs associatifs et institutionnels sur ce phénomène. Nous pouvons bénéficier de plusieurs structures d'hébergement, le C.H.U., "Le Phare", une résidence sociale de 35 places dans le 12e, une autre de 25 dans le 16e, ainsi que de deux résidences dans le 20e.

Dans ce cadre, mon groupe avait d'ailleurs présenté un vœu au Conseil de Paris en début d'année, afin de demander l'augmentation du compte foncier logement pour aller dans le sens du relogement des femmes hébergées, ce qui libérait de fait des places.

La mise en place de la cotation dans le plan partenarial parisien de gestion de la demande logement a permis de revaloriser les points accordés aux femmes victimes de violences, afin que leurs demandes débouchent plus facilement sur l'attribution d'un logement.

Les logements sociaux attribués annuellement aux victimes de violences conjugales représentent 12 % des attributions totales de la Ville de Paris. Cependant, au regard du nombre de victimes et des demandes reçues par les travailleurs sociaux, les places, que ce soit en C.H.U., C.H.R.S., ou en résidences sociales, sont toujours manquantes.

Notre vœu visait également à interpeller le Premier Ministre ainsi que la Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la nécessité de créer de nouvelles places d'hébergement et la mise en chantier d'un plan de relogement des femmes hébergées.

Mes chers collègues, la Ville de Paris ne peut pas pallier tous les manques de l'Etat, et sur la question des violences faites aux femmes, il y a malheureusement une véritable urgence. Les Ministres se succèdent et les initiatives sont tuées dans l'œuf. Les politiques publiques en la matière sont tout à fait insuffisantes.

Nous voterons donc bien évidemment ce projet de délibération et demandons au Gouvernement d'agir au plus vite, enfin quand il y en aura un, afin que les mots sur les grandes causes d'Emmanuel MACRON ne demeurent pas que des mots.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Sylvain RAIFAUD...

**M. Sylvain RAIFAUD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, rappelons que ce projet de délibération porte sur le financement complémentaire d'une pension de famille de 30 logements P.L.A.-I. et d'un centre d'hébergement comportant 51 logements P.L.A.-I. par "Vilogia".

Ce projet, c'est de la production de logement social à partir du bâti existant, puisqu'il s'agit de la transformation d'un ancien parking aérien, comme quoi c'est possible. Ce sont également 81 logements en P.L.A.-I., c'est du logement très social, et on a vraiment besoin de logement très social à Paris.

La gestion de la résidence est prévue pour être réalisée avec deux associations de terrain. L'association "Aurore", qui aura la charge de 30 logements conventionnés en pension de famille, ainsi que l'association "FIT, une femme, un toit", qui aura à sa disposition 50 places d'hébergement et de réinsertion sociale pour des jeunes femmes victimes de violences.

On peut évidemment saluer la création de cette résidence dédiée aux femmes victimes de violences, en plein cœur du 10<sup>e</sup> arrondissement. Cette création marque l'engagement de notre majorité parisienne, de celle du 10<sup>e</sup> arrondissement, pour lutter contre les violences faites aux femmes. Ce type de résidence est indispensable pour mettre les femmes en sécurité dans des situations d'urgence.

Rappelons que nous comptons 128 féminicides pour cette année, au 6 décembre 2024. Ce sont 6 de plus depuis le conseil d'arrondissement du 3 décembre.

Il faut aussi saluer la création de la pension de famille pour des personnes isolées qui sont dans une situation très précaire nécessitant un accompagnement social renforcé, pour leur offrir des chances de réinsertion durable.

L'objet du projet de délibération, c'est un financement complémentaire en raison de retards dus à un contentieux qui a impacté le prix de revient de l'opération, qui a quand même augmenté de 32 % entre 2017 et 2022, dans un contexte d'augmentation des coûts de construction.

Les travaux sont bientôt finis, cette aide complémentaire est indispensable, nous la voterons avec conviction.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que ce projet de délibération et ce projet font honneur à notre Assemblée, avec 81 logements dont 30 logements d'une pension de famille pour personnes victimes de grande exclusion, dont d'ailleurs des femmes souvent victimes d'agressions. Il suffit de participer à l'inauguration pour les rencontrer et voir que vraiment, littéralement, en créant ce type de pension de famille avec les associations qui les portent, nous sauvons ces personnes de dangers extrêmes.

Egalement et surtout un centre d'hébergement de 51 logements dédiés aux femmes victimes de violences. Vraiment, ce projet de délibération nous fait honneur.

Ce qui m'a le plus marqué depuis maintenant 15 mois que je suis adjoint au logement, c'est le nombre terrible de femmes victimes de violences demandeuses de logement social. A Paris, sur nos 285.000 demandeurs de logements sociaux, il y a plus de 10.000 femmes victimes de violences de la part de leur compagnon ou conjoint. 10.000, rendez-vous compte, c'est terrible !

Vraiment, notre politique de logement social est avant tout une politique de protection de ces femmes victimes de violences, et voter contre la création de logements sociaux, c'est s'opposer à la protection de dizaines, de centaines, de milliers de femmes victimes de violences. Il faut en avoir conscience.

Ce projet de délibération nous fait vraiment honneur. Créer un centre d'hébergement dédié à ces femmes, c'est vraiment exactement ce qu'il faut faire, donc je m'en félicite. Je tiens à remercier l'ensemble des élus du 10<sup>e</sup> qui ont

porté ce projet, et bien sûr ma collègue Hélène BIDARD qui soutient ce type de projet avec une grande énergie, de longue date, et je sais que pour elle c'est un moment important que l'aboutissement de ce projet.

Je souhaite qu'il y en ait encore beaucoup d'autres qui puissent émerger.

Bravo à toutes et tous et à tous ceux qui ont porté ce projet exemplaire de la lutte de Paris pour le logement social et contre les violences faites aux femmes. Je vous remercie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 359.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 359).

**2024 DLH 337 - Réalisation 28, rue Damrémont (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 P.L.A.-I, 5 PLUS) par Elogie-SIEMP. - Subvention (1.500.105 euros).**

**2024 DLH 340 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 16, rue Véron (18e), d'un programme de création d'une pension de famille (23 P.L.A.-I) et d'une résidence accueil (15 P.L.A.-I) par Elogie-SIEMP.**

**2024 DLH 362 - Réalisation 78, rue de la Chapelle (18e) d'un programme de surélévation comportant 5 logements P.L.A.-I en pension de famille et 26 logements P.L.A.-I en résidence sociale par "Heneo".**

**2024 DLH 366 - Réalisation 22, rue Lepic (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 P.L.A.-I, 2 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (405.583 euros).**

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement maintenant les projets de délibération DLH 337, DLH 340, DLH 362 et DLH 366. Tous ces réalisations et projets sont situés dans le 18e.

La parole est à Émile MEUNIER.

**M. Émile MEUNIER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais prendre la parole sur le projet de délibération qui concerne la pension de famille rue Véron, dans le 18e arrondissement, à Montmartre, un quartier plutôt chic, et donc c'est formidable de pouvoir faire une pension de famille à cet endroit.

A cet égard, je voudrais formuler deux remerciements. Le premier remerciement va à la Ville et à Elogie-SIEMP, qui ont su modifier le projet. Je m'explique. La pension de famille, on était tous d'accord, mais le projet initial était quand même de remplir la parcelle au maximum.

Or, cette parcelle était végétalisée au centre avec un arbre magnifique. Ce que l'on disait, c'était : écoutez, très bien la pension de famille, mais les gens qui sont là, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent qu'ils n'ont pas droit à la nature et à un bel arbre à Montmartre.

On a été entendu et dans la philosophie du Plan local d'urbanisme bioclimatique, le projet a été adapté à la nature, et ce n'est pas la nature qui s'est adaptée au projet. Il y a là vraiment un changement de paradigme que je veux saluer.

Mon deuxième remerciement va à la directrice d'Elogie-SIEMP, Valérie DE BREM, qui part à la retraite, qui a fait 40 ans d'excellents et loyaux services au sein de la Ville de Paris dans plusieurs directions, dont une qu'elle a dirigée, la jeunesse et les sports. Elle a ensuite été nommée à la tête d'Elogie-SIEMP et a réalisé la fusion entre Elogie et SIEMP, a dirigé la SOREQA, toute la lutte contre l'habitat indigne, depuis toutes ces années, des progrès considérables ont été faits, et a reçu de nombreux prix d'architecture et d'environnement avec ses équipes.

Maintenant, Elogie-SIEMP fait partie des trois entreprises de l'immobilier en France les mieux classées sur les questions environnementales.

Je voulais en profiter pour la saluer et féliciter pour l'ensemble de cette carrière, au nom du groupe "Les Ecologistes", et lui souhaiter évidemment plein de beaux projets avec ses proches et en famille pendant sa retraite.

Je vous remercie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher président Émile MEUNIER, je voudrais m'associer à votre hommage au travail de Valérie DE BREM, pendant de nombreuses années au service de la Ville et au service d'Elogie, et à travers cet hommage, associer aussi l'ensemble des équipes d'Elogie qui, tant en termes de gestion locative que de construction et de rénovation de logements sociaux, ont effectivement porté de très nombreux projets qui ont été récompensés par de nombreux prix d'architecture.

Merci et bravo à Valérie DE BREM et à l'ensemble des équipes d'Elogie. Nous souhaitons une bonne arrivée à son remplaçant, Olivier FRAISSEIX qui, je suis sûr, poursuivra l'action à la direction d'Elogie. Je tiens aussi à saluer au passage ma collègue Laurence PATRICE, présidente d'Elogie.

Enfin, ce projet de délibération que vous avez salué à juste titre, Monsieur MEUNIER, sur la réalisation d'une pension de famille, est emblématique. En deux projets de délibération, un dans le 10e et un dans le 18e, nous consacrons la construction de deux pensions de famille.

Notre objectif est bien dans la politique du logement d'abord, pour protéger les personnes à la rue, de construire au moins quatre pensions de famille par an, et c'est ce que nous réalisons, donc c'est vraiment un très beau projet.

Je me permettrai aussi de souligner que dans le 18e arrondissement, il y a d'autres projets de grande qualité, donc aussi l'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux par la R.I.V.P. au 22, rue Lepic, et saluer la bataille des locataires du 22, rue Lepic, qui ont été victimes d'une vente à la découpe brutale de la part d'un repreneur et se sont mobilisés.

Nous donnons donc un prolongement à leur lutte, grâce à ce projet de délibération, ils vont être protégés. C'est une belle et grande victoire. Bravo à eux et bravo à tous les locataires qui se battent contre la spéculation et les ventes à la découpe. La Ville de Paris est à leurs côtés, ce n'est pas la première adresse de Montmartre sur laquelle nous nous mobilisons.

Je tiens à féliciter et remercier l'ensemble des élus du 18e mobilisés à leurs côtés, bien sûr mon ami et camarade Ian BROSSAT, mais également le maire Éric LEJOINDRE, et Mario GONZALEZ adjoint à l'urbanisme et au logement.

Je voudrais aussi souligner un autre projet de délibération emblématique dans le 18e arrondissement, avec le programme de surélévation comportant 5 logements en P.L.A.-I., une fois de plus en pension de famille, et 26 logements en P.L.A.-I. en résidence sociale par "Hénéo", au 78, rue de la Chapelle, qui est emblématique de notre politique de surélévation.

Nous créons du logement social à un moindre coût et en préservant les espaces de pleine terre, donc la surélévation est une priorité de nos opérateurs de logements sociaux. Cette opération rue de la Chapelle, avec la création de 31 logements, est tout à fait emblématique de notre politique favorable au logement social et qui préserve également des espaces de pleine terre, et je sais que, président MEUNIER, vous y êtes particulièrement attachés comme moi.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci, je me joins à vos remerciements pour Valérie DE BREM.

Christophe GIRARD veut parler...

Allez-y, il est inscrit. On l'avait rayé.

**M. Christophe GIRARD**. - Merci. Je m'étais désinscrit du projet de délibération précédent, tout simplement parce que je savais qu'Émile MEUNIER dirait les mots justes.

J'allais ajouter également, ce qu'a fait Jacques BAUDRIER, de féliciter grandement l'adjoint à l'urbanisme et au logement, Mario GONZALEZ. En effet également, pour avoir beaucoup travaillé avec elle, Mme DE BREM, qui a été une très grande serviteuse de la Ville de Paris, et saluer l'arrivée d'Olivier FRAISSEIX qui est un très grand directeur également.

Merci beaucoup.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 337.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 337).



Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 340.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 340).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 362.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 362).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 366.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous remercie. (2024, DLH 366).

**2024 DLH 361 - Réalisation lot 11 Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e), d'un complément de programme de construction neuve de 5 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (66.936 euros).**

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 361, qui porte sur la réalisation du lot 11 de la Z.A.C. "Python-Duvernois" dans le 20e, d'un complément de programme de construction neuve de 5 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P.

La parole est maintenant à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, je me suis inscrite sur ce projet de délibération pour parler rapidement de "Python-Duvernois", puisque j'ai repéré 4 ou 5 projets de délibération à ce sujet.

Tout d'abord, l'évolution du programme d'ilots 11, puisque nous rajoutons 5 logements sociaux aux 17 qui avaient été décidés en 2022, en construisant quelques étages supplémentaires sur la barre A. C'est la preuve que l'on peut toujours faire un peu plus en optimisant l'espace pour produire du logement et ainsi répondre à la demande et à la crise.

Enfin, il y a aussi les projets de délibération DLH 375 et DLH 389 qui actent de nouveaux programmes de construction de logements neufs dans les lots 4 et 6B de la Z.A.C. On parle respectivement de 49 et 61 logements familiaux en bail réel solidaire, soit de l'accès à la propriété sociale pour les classes moyennes, tout en nous permettant de conserver la maîtrise publique du foncier. C'est gagnant-gagnant.

De fait, on ne peut que se féliciter de l'avancement de la Z.A.C. "Python-Duvernois", en ce qu'elle permet de transformer ce quartier populaire extrêmement en proie à la pollution, et de produire des logements sociaux d'excellente qualité, comme dans les lots 8 et 9 dont le chantier a démarré en octobre dernier.

Cela nous permet également de livrer des équipements sportifs tout aussi excellents, je pense notamment au complexe sportif qui doit servir de modèle dans le cadre du développement de la ceinture verte et sportive amenée à se consolider le long des portes de Paris.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération ainsi que les autres.

Je vous remercie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Laurent SOREL...

**M. Laurent SOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, cela a été dit par Mme Raphaëlle PRIMET, il s'agit de 5 logements P.L.S. en complément de la création de 17 logements sociaux sur la barre A.

Je connais bien ce quartier, je connais bien aussi le programme de renouvellement urbain aux portes du 20e. J'imagine que certains, vous vous doutez de quoi je vais vous parler, mais je vais vous en parler quand même, parce

qu'évidemment je vais essayer de prendre un peu de hauteur, c'est bien le cas de le dire, sur la notion de mixité sociale.

Tout à l'heure, Monsieur Jacques BAUDRIER, vous avez dit avoir échangé avec Mme Anne CLERVAL, j'imagine que la discussion a été très riche et peut-être même qu'elle vous a parlé de son dernier article sur la mixité sociale qui nuit aux classes populaires racisées.

Evidemment, pour celles et ceux qui la connaissent, elle a des formules très aiguës, des formules qui claquent, mais derrière il y a une réflexion qui est, comme toute réflexion, discutable, mais mérite d'être entendue. Réflexion qui montre un peu les limites de cette notion de mixité sociale, qui est souvent développée pour tout et n'importe quoi et parfois cache une problématique, c'est-à-dire l'éviction du territoire des grandes villes, des catégories populaires d'une manière générale.

Evidemment, je ne dis pas que ce programme contribue à l'éviction des catégories populaires. J'interroge plutôt les logiques de la Ville sur la façon dont elle répond à une demande de logements sociaux, à 90 % des logements P.L.A.-I. et PLUS, à 10 % à peine, voire un peu moins de logements P.L.S., par une politique en gros où elle fait du un tiers, un tiers, un tiers.

Ici, on est au-delà du un tiers, un tiers, un tiers, puisqu'on était sur un programme de 6 P.L.A.-I., 5 PLUS, 6 P.L.S., et on rajoute 5 P.L.S. aux 17 logements sociaux créés. Je connais bien le quartier, donc encore une fois, Monsieur Jacques BAUDRIER, je connais par cœur votre réponse, mais je vais vous laisser la formuler.

Néanmoins, je tiens à dire qu'il y a une vraie réflexion à avoir sur cela, et que ce n'est pas une volonté de ma part de remettre en cause la création de logements sociaux. Je suis pour, quoi qu'il arrive.

Pour autant, je vais rester sur ma position, c'est-à-dire par principe et pour essayer d'amener la Ville à s'interroger, je vais m'abstenir parce que je ne peux pas voter contre, et parce que je garde mes interrogations et je pense que la Ville a tout à gagner à réfléchir d'une autre manière à la création de logements sociaux et à la façon dont finalement on répond à cette demande de logements sociaux, y compris dans les quartiers populaires, et y compris pour réserver la mixité sociale à Paris.

Ce, parce que la mixité sociale, c'est aussi d'abord et surtout faire en sorte que les catégories populaires restent à Paris et puissent toujours avoir accès à la ville et aux logements. Ce n'est pas simplement manier des notions parfois un peu abstraites de mixité sociale qui veulent tout et rien dire selon que cela concerne des quartiers bourgeois à l'Ouest ou des quartiers populaires à l'Est, merci.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Jérôme GLEIZES...

**M. Jérôme GLEIZES.** - Je vais essayer de convaincre mon prédécesseur de voter le projet de délibération, parce qu'il comprend un élément très important qui fait suite à une modification du projet de délibération initial sur toute la partie, je crois que c'est le lot 11, de l'accession à la propriété, donc en bail réel solidaire.

C'est dommage que les gens de droite n'écoutent pas, puisqu'ils ne sont pas là, à moins qu'ils écoutent à distance.

On avait eu une réflexion sur le projet initial, qui était de faire de l'accession à la propriété sur une partie, et malheureusement, à un moment du projet, je crois que l'on n'était que sur un tiers de B.R.S. et deux tiers soumis à des promoteurs privés.

A la suite d'un amendement en conseil d'arrondissement, puis au niveau du Conseil de Paris, je remercie Ian BROSSAT qui, à l'époque, a accepté de remodifier toute l'économie du dispositif, de faire 100 % de B.R.S. sur la partie accession à la propriété.

Pourquoi est-ce important de faire du B.R.S. à Paris ? Parce qu'à Paris, le prix du mètre carré est à 10.000 euros, et le B.R.S. plafonne, au-delà de la dissociation entre le foncier et le bâti, le prix de vente à 5.000 euros le mètre carré. De fait, c'est un moyen d'agir sur le prix du marché. C'est pour cela que les écologistes sont favorables à démultiplier cette accession à la propriété à travers un dispositif social, puisque le B.R.S. est comptabilisé dans le logement social, en multipliant donc l'accession.

C'est du processus de long terme, mais aux Etats-Unis, dans des villes comme Chicago, ce mécanisme a permis de limiter la hausse du prix de l'immobilier dans les grandes métropoles américaines, donc justement en dissociant le prix du foncier du bâti.

Si l'on n'utilise pas ces outils pour agir sur le prix du marché et sur la question de l'accession à la propriété, et là on a un dispositif mécanique qui bloque à un peu plus de 5.000 euros le mètre carré, c'est cela qui est important, il existe des stratégies qui ne sont pas des stratégies de collectivisation comme dirait M. CANAL, ou le retour des bolcheviques à Paris, ce sont des mécaniques qui ont été appliquées aux Etats-Unis et permettent en plus l'accession à la propriété.

Il s'agit d'une sorte de mutualisation des sols, puisqu'il y a une mutualisation du foncier, mais cela permet de lutter contre les prix élevés. Le vrai problème, y compris pour votre électorat à droite, à 10.000 euros le mètre carré, c'est difficilement accessible. Il faut quand même avoir des niveaux de revenus très élevés, et si l'on ajoute à cela les problèmes de caution, cela veut dire qu'il faut avoir en plus des niveaux élevés sur une longue période.

En fait, les mécanismes que vous défendez s'adressent à des gens qui ont déjà des capitaux. Quelque chose qui a participé à la hausse du prix du mètre carré à Paris à l'accession à la propriété, c'est qu'après le Brexit, beaucoup de Français qui étaient à Londres ont investi leur argent à Paris et ont pu acheter très haut.

Il faut faire attention, on a des mécanismes, on s'est battu, on a modifié, c'est très important cette modification qui permet de faire 100 % de B.R.S. dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, et permet y compris pour les classes racisées qui sont très nombreuses dans ce quartier, qui ont eu des évolutions de carrière, d'accéder en fin de vie active à acheter ce type d'appartement.

C'est cela qui est important. Il faut voir le processus long d'une sorte de cycle de vie de l'accession à la propriété, tout en ayant des outils publics qui permettent de lutter contre la spéculation immobilière, et donc de limiter la hausse du prix du mètre carré à la vente.

C'est quelque chose de très important. Tous les autres éléments ont déjà été dits par mes collègues, je n'y reviendrai pas. Je vous appelle à voter ce projet de délibération à l'unanimité.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à tous les intervenants.

C'est un très beau projet, c'est avant tout un projet urbain concentré autour de la rénovation complète d'un quartier, qui a vraiment souffert d'un urbanisme fait en dépit du bon sens, puisqu'on a construit des logements à la va-vite dans les années 1950, et 10 ans après le périphérique, qui est un des plus gros échangeurs autoroutiers d'Europe, juste le nez sous les logements en question.

Le projet de délibération qui nous est proposé là propose de démolir une partie de ces barres et de surélever une barre, ce qui permet de dégager un espace au sol très important pour construire la dernière phase du parc Aretha Franklin, dont nous avons inauguré à la Maire de Paris la première partie avec Christophe NAJDOVSKI ici présent.

C'est un projet de délibération qui mixte l'objectif de création de logements "via" la surélévation d'une barre de R+4 à R+6, tout en libérant de l'espace au sol, donc en dédensifiant la ville à cet endroit, pour permettre la création du plus grand espace vert de cette mandature, le parc Aretha Franklin.

C'est un projet de délibération vraiment emblématique de notre P.L.U. bioclimatique. Je tiens vraiment à m'en féliciter.

Ensuite, je ne répondrai pas à Jérôme GLEIZES, puisque le sujet qu'il a abordé est le sujet d'autres projets de délibération qui seront rapportés par Patrick BLOCHE, mais je répondrai à M. SOREL en essayant de le convaincre de voter ce projet de délibération.

Je partage en partie, voire totalement d'ailleurs, l'analyse d'Anne CLERVAL sur le fait que parfois le concept de mixité sociale ne peut être qu'un prétexte à la gentrification, à l'éviction des classes populaires de certains quartiers.

En effet, les travaux de recherche pour lesquels, elle fait partie des chercheuses emblématiques sur ce sujet, doivent nous faire réfléchir et peut-être nous amener à modérer l'utilisation de ce concept de mixité sociale et de bien voir parfois les effets pervers qui peuvent être inscrits derrière.

En tout cas, soyez certain que notre politique n'est pas du tout dans cette lignée-là. La mixité sociale, nous souhaitons la réaliser à l'Ouest, là où il y a uniquement des logements privés et très peu de classes populaires.

Bien entendu, nous allons continuer pour lutter contre la spéculation, pour lutter contre les logements en résidences secondaires et permettre de maintenir des classes populaires à Paris, à développer du logement social y compris P.L.A.-I. et PLUS dans l'Est, le Nord et le Sud de Paris.

Ayez confiance, Monsieur SOREL, il y a ici ces 5 logements P.L.S., mais dans l'ensemble des programmations proposées dans ce Conseil, y compris dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, il y a aussi des logements PLUS et P.L.A.-I. On vient d'ailleurs d'examiner un projet de délibération de pension de famille et de centre d'hébergement de 80 logements pour femmes victimes de violences dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il y a aussi des logements P.L.A.-I. et PLUS dans le Nord, l'Est, et le Sud de Paris.

Nous ne sommes donc pas du tout dans un concept de mixité sociale qui ne souhaiterait pas se battre contre la gentrification. Au contraire, je suis pleinement d'accord avec vos propos et ce projet de délibération, dans le cadre de notre politique, s'inscrit complètement en cohérence avec cette volonté de mixité sociale plus à l'Ouest et de protection aussi des classes populaires dans les quartiers historiquement ouvriers et populaires de notre ville, comme le 20<sup>e</sup> arrondissement, qu'il nous convient en effet de préserver, comme vous l'avez dit.

J'espère que je vous ai convaincu de voter ce projet de délibération.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 361.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 361).

**2024 DLH 169 - Réalisation 41, rue Tournefort (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'une résidence étudiante de 91 logements sociaux P.L.S. par la R.I.V.P. - Subvention (7.136.625 euros).**

**2024 DLH 286 - Réalisation 1-3, avenue de la Porte de Brancion (15e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 56 logements PLUS par "Paris Habitat". - Subvention (2.863.000 euros).**

**2024 DLH 281 - Réalisation lot S4 Z.A.C. "Gare des Mines" (18e) d'un programme de création d'une résidence étudiante et d'un foyer d'accueil médicalisé par "Paris Habitat".**

**2024 DLH 354 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 3-7, rue Cristino-Garcia (20e) et réalisation d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 73 logements PLUS.**

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DLH 169 et l'amendement n° 114, ainsi que les projets DLH 286, DLH 281 et DLH 354. Ce sont tous des programmes de résidences étudiantes.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

**Mme Anne BIRABEN**. - Merci, Madame la Maire.

Voilà un projet que nous avons déjà vu dans cet hémicycle et dont nous avons plusieurs fois parlé en conseil d'arrondissement. Il s'agit d'une très, très belle résidence qui a une centaine d'années, qui a été construite par une mécène américaine pour profiter aux étudiantes du Quartier latin, et pouvoir les héberger afin qu'elles fassent leurs études.

Il y a eu une sorte de nœud juridique pendant quelques temps autour de cette résidence qui bloquait le fait que nous souhaitons que cette résidence puisse continuer à profiter aux étudiants et puisse les héberger avec un peu plus de 90 logements sociaux qui leur seraient dédiés.

Contrairement à ce que nous entendons en boucle dans la gauche de cet hémicycle, eh bien oui, nous sommes pour le logement social lorsqu'il est justifié, lorsqu'il est pertinent et respectueux. Il se trouve que c'est le cas ici, et donc nous voterons ce projet de délibération.

Pour autant, je souhaiterais un amendement dont j'ai parlé récemment avec Mme LEMARDELEY, puisque nous sommes élues dans le même arrondissement et qu'elle sait combien, elle mais moi aussi, nous sommes attachées à cette école qui est l'E.S.P.C.I., qui joue un rôle tout à fait fondamental dans cette partie de l'arrondissement, puisque la résidence étudiante dont nous parlons aujourd'hui est située en face de cette grande école.

Nous souhaitons, parce que nous pensons que c'est profitable aux étudiants, rapprocher les étudiants de leur école, parce que cela répond à un besoin pratique, mais également à une exigence d'attractivité. Egalement, parce que les conditions de vie et de logement des étudiants sont un critère essentiel dans leur choix d'orientation, lorsqu'ils ont passé le concours, et un facteur déterminant dans le recrutement de l'école.

On sait combien il est difficile de rendre les grandes écoles attractives, et combien la concurrence entre elles est importante, donc plus les écoles peuvent démontrer aux étudiants qu'elles leur apporteront une qualité de vie plus intéressante et des conditions plus attractives, cela peut être déterminant dans leur choix d'école.

L'idée aussi à laquelle je suis attachée, c'est l'idée de rapprocher à la fois les lieux d'étude, les lieux de recherche, et les lieux de résidence, qui constituent, je pense, la clé du succès et d'un équilibre pour les étudiants.

C'est pourquoi nous demandons, par cet amendement avec le groupe Changer Paris, qu'une partie des logements prévus, 40 %, c'est-à-dire 19 logements sur les 46 concernés, puisse être réservée aux étudiants de l'E.S.P.C.I.

Je vous remercie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Grégory CANAL...

**M. Grégory CANAL**. - Monsieur BAUDRIER, dans le 15e arrondissement, en 20 ans vous avez doublé le nombre de logements sociaux. Dans le même temps...

Vous n'allez pas applaudir longtemps.

Dans le même temps, le prix du mètre carré a doublé également, et de surcroît le nombre d'habitants dans le 15e arrondissement continue de baisser d'année en année, cela s'accroît au fil des années, ce qui démontre que votre démonstration de tout à l'heure est totalement erronée.

Le principal dérégulateur du logement à Paris, c'est vous, c'est vous les criminels en matière de logement à Paris pour les classes moyennes. A cause de vous, les classes moyennes quittent Paris.

De surcroît, vous vous félicitez de l'augmentation de logements sociaux mais, Monsieur BAUDRIER, à votre place, j'aurais honte, car en réalité vous avez ghettoïsé le 15e arrondissement, vous en avez fait un apartheid social et territorial. Ce sont vos propres services qui le disent. Eux-mêmes s'inquiètent de la ghettoïsation du 15e arrondissement, on ne va pas les accuser d'être "trumpisés".

Du haut de votre morgue communiste, vous feriez mieux de faire un peu preuve d'humilité et moins de condescendance. La pauvreté, c'est quelque chose de sérieux. Dans ces quartiers-là, la pauvreté est quasiment à 20 ou 30 %. Cela appelle un peu de modestie, Monsieur BAUDRIER, plutôt que votre arrogance que vous affichez depuis tout à l'heure. C'est absolument inadmissible.

Oui, Monsieur, nous, la pauvreté, on n'en fait pas commerce, à votre différence. Merci de ne pas caricaturer nos propos. Nous ne sommes pas dans l'absolu contre le logement social, mais contre sa concentration comme vous le faites dans le Sud du 15e, qui concentre les deux tiers des logements sociaux de l'arrondissement.

Précisément, le projet de délibération que vous nous avez soumis là, figurez-vous que nous sommes pour, parce qu'il correspond en effet à un besoin, celui de loger les étudiants, car le 15e arrondissement est le deuxième arrondissement à Paris en nombre d'étudiants.

Cela nous paraît donc tout à fait logique de pouvoir soutenir des projets qui vont dans le bon sens. D'autant plus que dans ce projet-là, sur ce point vous pourriez en faire davantage écho, il y a du B.R.S. et en plus vous mettez du logement intermédiaire. Quand vous voulez le faire, vous y arrivez.

Vous n'êtes pas obligés systématiquement, dans des poches difficiles où on célèbre des Q.P.V., de concentrer toute la misère du monde. Il faut savoir faire une véritable mixité, et cela, c'est un exemple de mixité souhaitée. D'autant plus qu'au rez-de-chaussée, vous avez réussi à mettre de l'activité commerciale et associative, et l'on s'en réjouit. C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce projet de délibération.

Nous voulons quand même attirer votre attention sur deux éléments qui peuvent être rapidement bloquants. Celui des places de stationnement qui sont détruites, puisque le quartier demande qu'il y ait quand même le maintien de stationnement pour eux. Je précise que ce sont des classes populaires et intermédiaires, elles y sont attentives.

De la même manière, sur la hauteur du bâtiment qui peut être créé, de bien se limiter à 4 étages et de faire attention à la végétalisation, car les bâtiments qui sont derrière vont perdre leur vue. Ils avaient un R+1 en face d'eux, ils vont passer à un R+4.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Jean-Philippe GILLET a la parole.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais intervenir pour évoquer plus particulièrement les projets de délibération DLH 280 et DLH 354.

L'immeuble situé au 3-7, rue Cristino-García dans le 20e arrondissement date des années 1950, c'est-à-dire bien avant que paraissent les premières réglementations thermiques. C'est donc le type même de bâtiment sur lequel la Ville doit agir pour engager une rénovation permettant notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cet immeuble, occupé temporairement par l'association "Aurore", va pouvoir trouver un usage définitif "via" le développement d'une résidence étudiante de 73 logements.

C'est une preuve de plus de notre engagement constant en faveur du logement étudiant et ce n'est d'ailleurs pas le seul projet de délibération qui acte la production d'un tel type de résidence si l'on pense, par exemple, à celle de la Z.A.C. "Gare des Mines".

Le marché du logement, si l'on peut dire, étudiant, est particulièrement tendu puisqu'il manquait 280.000 appartements de ce type en France lors de la rentrée 2024, parce qu'il y a à la fois une offre insuffisante face à la demande et de nombreux logements insalubres, malgré des loyers toujours en hausse.

A Paris, avec ces nombreuses opérations d'acquisition-amélioration ou de rénovation, nous agissons à la fois sur la quantité et la qualité du logement proposé. Agir pour un logement de qualité à bas coût en faveur des étudiants, c'est agir pour leur réussite scolaire, c'est aussi leur permettre de ne pas être considérés ou d'être moins considérés comme une main-d'œuvre abondante et bon marché pour de trop nombreuses entreprises qui profitent de la situation.

Parce que Paris prend déjà plus que sa part, nous appelons désormais l'Etat à agir en responsabilité. A l'instar de ce que propose l'Union des étudiants communistes, nous réclamons la production de 350.000 logements étudiants et la rénovation totale du parc actuel.

Nous voterons aussi le projet de délibération qui permet de renforcer le programme de la Z.A.C. "Gare des Mines" et de produire de nouveaux logements qui répondent à des besoins très précis, puisqu'il s'agit tout d'abord d'une résidence étudiante de 100 logements PLUS gérés par le C.R.O.U.S.

Nous actons aussi la création particulièrement nécessaire d'un foyer d'accueil médicalisé de 24 logements P.L.S., et d'un centre d'accueil de jour médicalisé de 35 places, qui devrait accueillir des personnes atteintes d'autisme, adossé à un service d'aide et d'accompagnement médicosocial pour des personnes adultes porteuses de handicap.

On a tendance à penser qu'il n'y a plus de potentiel pour produire du logement neuf à Paris du fait de l'épuisement des Z.A.C. si je puis dire, mais aussi de la nouvelle réglementation du P.L.U.b., où nous avons acté le principe de produire ces logements principalement dans le bâti existant, donc principalement par acquisition et réhabilitation, et un peu de surélévation quand cela s'avère opportun.

Cependant, à la "Gare des Mines", on a l'exemple de production de nouveaux logements neufs à forte utilité sociale, et il serait bon de connaître aujourd'hui le potentiel restant en matière de construction de logements sur le territoire parisien.

Nous voterons bien évidemment ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Prise de parole de M. Éric PLIEZ, maire du 20e.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Juste quelques mots pour me réjouir de ces projets et notamment de ce projet de Cristino García à la porte de Vincennes. Je dirais au feu ! La porte de Vincennes bouge côté Vincennes, avec cette surélévation sur un immeuble historique, mais de qualité.

Projet d'autant plus urgent quand on voit les difficultés de logement, mais aussi alimentaires des étudiants. La distribution de Linkee, par exemple, chaque jour, attire 700 étudiants, donc il y a vraiment un vrai problème. On ne peut que se réjouir de cela, on continuera d'ailleurs dans le 20e avec un très beau projet au 88, rue de Ménilmontant. Très satisfait de ce projet. En plus, la bonne nouvelle, c'est que dans pas si longtemps, les étudiants auront une piscine à côté de leur résidence.

On est très content.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à tous les intervenantes et intervenants.

Je suis ravi de cette belle unanimité autour de la création de logements sociaux étudiants. Avec ces 4 projets de délibération, ce ne sont pas moins de 320 logements sociaux étudiants que nous allons financer dans 4 arrondissements de Paris.

Malgré les difficultés pour trouver des opportunités foncières, nous maintenons cet effort pour le logement social étudiant. A Paris, avec 600 logements sociaux étudiants financés chaque année, dont 320 avec ces 4 projets de délibération cette année où nous allons atteindre également 600, nous maintenons un effort exceptionnel à l'échelle du pays.

Rendez-vous compte que Paris réalise près de 15 % de la production de logement social en France, alors que nous avons le territoire le plus compliqué, avec le moins de disponibilités foncières. C'est la preuve "a contrario" du terrible manque d'effort du reste des autres acteurs à l'échelle du pays, en particulier de l'Etat, parce que l'on attend toujours le moindre euro de financement, de fonds spécifique pour le financement du logement social étudiant.

Je me permets de dénoncer avec force l'abandon, par le Conseil régional d'Ile-de-France, d'une politique qui date de 25 ans de soutien au logement social étudiant. Il y avait encore 11 millions d'euros l'an dernier dans le budget de la Région, mais le budget qui va être présenté et voté cet après-midi au Conseil régional d'Ile-de-France, c'est un coup de poignard dans le dos terrible à la construction du logement social étudiant en Ile-de-France, puisque cela va arrêter massivement des programmes partout, à l'exception bien sûr de Paris où nous allons continuer notre effort.

On va assister, malheureusement, à un effacement de la production de logement social étudiant en Ile-de-France, heureusement pas à Paris. Malheureusement, notre contribution va être encore plus importante en proportion du recul de l'effort national. C'est dramatique, alors que des dizaines de milliers d'étudiants partout en France arrêtent leurs études par manque de logement, qui sont dans des situations de paupérisation dramatiques comme l'a évoqué à l'instant, à juste titre, Éric PLIEZ.

Soyons fiers de ces 4 projets. On voit d'ailleurs toute la diversité de notre action foncière et de construction à Paris, puisqu'il y a des opportunités dans les Z.A.C., comme dans la Z.A.C. "Garde des Mines", qui va comporter 125 logements sociaux étudiants, dont les 100 approuvés par ce projet de délibération DLH 281 ; des constructions neuves comme dans le 15e ; les acquisitions-améliorations comme souligné par Mme BIRABEN ; puis la surélévation, un biais qui va nous permettre de construire toujours plus de logements.

Nous allons encourager ces projets de surélévation raisonnée dans le cadre d'une volumétrie acceptable, comme c'est le cas à Cristino García, qui va permettre de faire bouger la porte de Vincennes.

Pour ce qui est de l'amendement de Mme BIRABEN, je ne peux y répondre favorablement, car vous proposez de réserver une partie des logements dans le programme pour les attribuer aux étudiants de l'E.S.P.C.I.

En effet, la question de la désignation des droits de réservation des écoles de la Ville doit s'étudier de façon globale et équitable entre toutes les écoles de la Ville et les autres établissements, plutôt que par le biais d'amendements sur des opérations particulières.

C'est dans le cadre de la convention globale Ville de Paris et C.R.O.U.S., qui encadre la délégation des droits de réservation, que ces points doivent être discutés, et pas dans le cadre que vous proposez aujourd'hui. Je m'excuse, mais en vous remerciant du soutien à ce projet de délibération.

Je préfère la Anne BIRABEN qui soutient le logement social étudiant à celle qui veut préserver des garages pour s'opposer à la création de logement social. Merci.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote par Jérôme GLEIZES.

Vous retirez l'amendement ou vous le maintenez ? L'explication de vote est sur l'amendement.

**Mme Anne BIRABEN**. - Oui, je le maintiens. C'est une erreur de le supprimer.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Jérôme GLEIZES, une explication de vote sur l'amendement de Mme BIRABEN.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Plusieurs raisons pour intervenir sur cet amendement, à la fois parce que je suis président d'une école d'ingénieurs de la Ville de Paris, l'équivalent de l'E.S.P.C.I. mais ailleurs, parce que j'ai été bénéficiaire de ces logements quand j'étais dans une école normale supérieure, pas celle d'à côté d'Ulm, mais celle de Cachan, et aussi parce que je connais bien l'écosystème du secteur.

Plusieurs points posent un problème dans votre argumentaire. D'abord, il y a la question des critères sociaux, ce n'est pas parce que l'on va dans une école que systématiquement on a droit à une résidence sociale étudiante. A ce titre, pourquoi ne réserver qu'à cette école ?

Deuxième élément, pourquoi ce critère de proximité, Paris est une petite ville, on peut aller partout ailleurs ?

En revanche, je ne comprends pas, ce qu'il aurait fallu que vous fassiez à l'époque... Normalement, l'école peut avoir sa propre résidence. C'est le cas d'Ulm juste à côté, où il y a des résidences à l'intérieur. Cela a été prévu avec.

Quand l'E.S.P.C.I. a fait son programme d'agrandissement, vous auriez pu défendre l'idée qu'une partie des locaux soit réservée à des résidences pour les étudiants de l'E.S.P.C.I., mais à l'intérieur de ses locaux, pas à l'extérieur. C'est le problème.

Autre situation aussi par rapport à votre secteur que vous adorez, pourquoi ne vous êtes-vous pas battus sur le changement de nature de Polytechnique ? J'ai fait des séminaires de recherche dans les locaux de Polytechnique. On a un espace d'éducation, dont L.V.M.H. a récupéré l'usufruit. Pourquoi ne vous battez-vous pas pour que cet espace reste un espace d'éducation, et pourquoi pas aussi du logement étudiant ?

On ne peut pas, pour des raisons éthiques, l'attribuer uniquement à une seule catégorie d'étudiants. Cela ne peut pas se faire, ce serait inéquitable par rapport à l'ensemble des étudiants de Paris. En revanche, il y a d'autres lieux où vous auriez pu défendre cette position, vous ne l'avez pas fait, c'est dommage.

Pour terminer, une petite histoire sur cette résidence sociale...

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Rapidement.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Au départ, il était prévu qu'elle soit non mixte, mais uniquement pour les femmes.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 114 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 114 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 169.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024, DLH 169).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 286.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est approuvé. (2024, DLH 286).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 281.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 281).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 354.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est donc adopté. (2024, DLH 354).

Nous allons suspendre la séance. Elle reprendra à 15 heures 30 pour vous permettre d'assister aux obsèques de Roger Madec.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quinze heures trente minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).*

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous reprenons notre séance.

### **2024 DLH 167 - Réalisation 29, rue Cambacérés (8e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (211.575 euros).**

### **2024 DLH 307 - Réalisation 40-42, rue de la Bienfaisance - 1, rue Treilhard (8e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Elogie-SIEMP. - Subvention (375.000 euros).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen conjointement des projets de délibération DLH 167 et DLH 307, qui concernent, pour le premier, la réalisation d'un programme de rénovation de logements sociaux par la R.I.V.P., rue Cambacérés, dans le 8e arrondissement, et pour le second, la réalisation d'un programme par Elogie-SIEMP, également dans le 8e, rue de la Bienfaisance.

Pour ces deux projets de délibération, des amendements ont été déposés par le groupe Union Capitale : l'amendement n° 115 et l'amendement n° 116, respectivement.

Pour présenter ces deux amendements, la parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.** - Merci, Monsieur le Maire.



Mes chers collègues, lors du conseil d'arrondissement du 3 décembre dernier, Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, avait précisé que nous allions présenter les amendements DLH 167 et DLH 307, concernant le réseau de chaleur urbain parisien, au Conseil de Paris de décembre.

Le réseau de chaleur urbain parisien permet aux immeubles raccordés de bénéficier d'un "mix" d'énergie durable pour le chauffage, avec un objectif de "zéro carbone" pour 2050. Il s'agit d'un levier essentiel pour l'atteinte des objectifs du nouveau Plan Climat de Paris.

Pourtant, le présent projet de délibération ne prévoit pas un tel raccordement, alors que, dans le 8e arrondissement, le réseau "C.P.C.U." est présent dans la rue de la Bienfaisance, à quelques dizaines de mètres de l'immeuble, ainsi que dans la rue Cambacérès. Il est donc proposé de maintenir le chauffage par une énergie fossile, le gaz.

Les présents amendements visent donc à réexaminer les modalités d'un raccordement de ces immeubles au réseau "C.P.C.U." pour accroître les performances énergétiques du bâtiment.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour votre intervention, cette interpellation est légitime. Malheureusement, dans le cas de ces deux immeubles, c'est impossible à court terme, et je vais vous expliquer pourquoi.

La Ville s'est fixée comme priorité la sortie des énergies fossiles dans le cadre de son Plan Climat. Avec mon collègue Dan LERT, nous travaillons donc à la décarbonation des chauffages en développant l'accès aux énergies renouvelables ainsi que le réseau de chaleur urbain, une priorité pour raccorder les immeubles de logements sociaux.

Pour cette raison, nous avons revu, l'an passé, les conditions de raccordement au réseau de chaleur urbain, avec une obligation de raccordement pour toute opération située à proximité du circuit existant, dans les 60 mètres, avec une puissance supérieure à 100 kilowatts. Les bailleurs sociaux s'inscrivent dans ce cadre. En outre, ils n'attendent pas les rénovations pour faire des conversions d'énergie. Dès qu'un changement de chaudière doit être réalisé, ils étudient le raccordement au réseau de chaleur urbain, même au-delà des critères d'obligation.

Dans le cadre des opérations du Plan Climat, nous demandons également aux bailleurs sociaux d'avoir une approche fine pour ajuster, au mieux, les besoins de chaque projet, et suivant les réalités de chaque immeuble. L'année 2025 va nous permettre de réaliser un très gros chantier d'extension du réseau "C.P.C.U." dans le 20e arrondissement, entre la porte de Bagnolet et la porte de Vincennes, où plusieurs milliers de logements sociaux vont pouvoir être raccordés, ainsi que de nombreux équipements publics.

Pour ces deux opérations du 8e arrondissement, dans le cas de la rue Cambacérès, le programme ne prévoit pas de changement de système de chauffe, puisque les chaudières individuelles ont été installées très récemment, en 2020. Réaliser la conversion de cette opération n'est donc pas opportun, mais elle pourra être posée au moment du changement des chaudières. Votre suggestion a du sens, mais pas à court terme.

Dans le cas de la rue de la Bienfaisance, il s'agit d'un petit immeuble dont la puissance de chauffage est très faible. Le bailleur va réaliser une étude pour confirmer le système le plus adapté au moment de la modernisation des chaudières.

Ces amendements n'étant pas pertinents en l'état, je vous propose de les retirer.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les amendements n° 115 et n° 116 du groupe Union Capitale sont-ils maintenus ?

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Oui, ils sont maintenus.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 115, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 115 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 167.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DLH 167).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 116, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 116 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 307.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DLH 307).

### **2024 DLH 199 - Réalisation 11, rue Cadet (9e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (143.438 euros).**

#### **Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la surélévation de l'immeuble situé 11, rue Cadet (9e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 199 qui concerne la réalisation d'un programme de rénovation de logements sociaux par la R.I.V.P., rue Cadet, dans le 9e arrondissement.

Pour présenter le vœu rattaché n° 117, la parole est à Delphine BÜRKLI, pour le groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, je souhaite aborder la situation de l'immeuble situé au 11, rue Cadet, dans le 9e arrondissement. Cet immeuble de la R.I.V.P., faubourien, est inséré dans un quartier densément bâti et peuplé, dans l'une des artères commerciales principales de l'arrondissement. Il nécessite une rénovation complète en raison de désordres structurels très importants.

J'ai eu, avec la R.I.V.P. et Christine LACOMBE, de nombreuses réunions de travail à ce sujet. Ce projet de rénovation est en cours, c'est une avancée positive. Toutefois, il n'a jamais été question, dans nos échanges, d'un potentiel de surélévation, que j'ai découvert en lisant ce projet de délibération, il y a quelques jours. J'interpelle la Ville sur ce sujet, profitant de ce projet de délibération, car, si cette option était retenue, je m'y opposerais, considérant que ce projet serait inapproprié.

Nous avons besoin que les travaux se déroulent dans les plus brefs délais, que les locataires puissent rentrer chez eux, que les commerces au rez-de-chaussée puissent être occupés et que ces travaux se passent dans les meilleures conditions possibles, car cette rue est très commerçante. Je demande donc que cette possibilité de surélévation ne soit pas étudiée pour préserver l'équilibre urbain de la rue et ne pas entamer la commercialité.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre nouveau P.L.U. s'est donné pour objectif de préserver la pleine terre, soit de développer et de rendre 1.200 hectares supplémentaires perméables à la Ville de Paris, et de créer 300 hectares d'espaces verts. Cela va fortement réduire les capacités de constructibilité et permettre de développer des espaces verts et végétalisés dans tous les arrondissements de Paris, y compris les plus denses, comme le 9e arrondissement.

Pour nous permettre d'atteindre, dans le même temps, nos objectifs en termes d'équipements publics et de création de logements, il est nécessaire que nous développions davantage la création de logements sociaux et de logements "via" des surélévations. Il faut dire que les chiffres de surélévation étaient extrêmement faibles pour la création de logements. Pour la plus grande partie, il s'agissait de logements sociaux, mais cela représentait moins de 100 logements par an depuis le vote du dernier P.L.U. en 2006.

J'ai donné mission, à l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville, dont la R.I.V.P., qui va rénover cet immeuble, d'étudier toutes les parcelles possibles pour surélever de façon adaptée au tissu, sur un ou deux étages - voire trois, s'il y a la possibilité - qui s'inséreront "urbainement" bien. Cet immeuble en R+2 offre un potentiel très important. Il faut voir combien de niveaux de surélévation nous pourrions mettre en œuvre, néanmoins, ce type d'immeuble est le plus adapté.

Je peux vous garantir que, pour les processus de surélévation, avec des surélévations en ossature bois, en préfabrication et avec des matériaux biosourcés, nous réalisons les travaux en dérangeant les locataires le moins possible. Nous avons maintenant des processus avec des entreprises spécialisées qui font les choses de la meilleure façon possible. Je prends l'exemple des 30 projets de surélévation portés par la société "H.S.F.", filiale de la R.I.V.P., qui n'ont débouché sur aucun mouvement de protestation de la part des locataires.

Nous allons surélever, car il faut surélever pour répondre à la demande de logement à Paris, précisément avec ce type d'immeuble. Cependant, nous le ferons dans les meilleures conditions de chantier, soyez sans inquiétude.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 117 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ?

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Je le maintiens et souhaite que les travaux commencent le plus rapidement possible.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jacques BAUDRIER vous répondra sur le reste.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 117 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 199.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DLH 199).

## **2024 DLH 277 - Réalisation d'un programme d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-SIEMP dans le 17e arrondissement. - Subvention (565.624 euros).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 277 : réalisation d'un programme d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-SIEMP, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref sur ce projet de délibération, puisque nous allons le voter. Je souhaite simplement rappeler certains éléments de contexte. Il s'agit d'un programme d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité, pour lequel nous votons une subvention importante.

Je voudrais me faire l'écho de l'Amicale des locataires, à qui le programme a déjà été présenté dans ses grandes lignes, sans avoir encore véritablement le détail de ce qui peut être fait, malgré plusieurs demandes adressées à Elogie-SIEMP, notamment pour connaître la nature des plantations et leur intégration au niveau du patrimoine actuel. Si je le mentionne, ce n'est pas uniquement parce que le projet n'a pas encore été présenté dans son intégralité, mais parce que cette adresse est particulièrement vigilante à ce sujet.

En effet, il y a, à l'arrière de cette résidence, un jardin qui avait fait l'objet d'une polémique importante il y a maintenant plus de quatre ans. La Ville avait souhaité construire, sur cette parcelle, un autre établissement au niveau des 228-230, rue de Courcelles. Il avait fallu la mobilisation des riverains de l'Amicale des locataires, mais également des élus du 17e arrondissement et du maire, Geoffroy BOULARD, avec qui nous avons mené une action conjointe pour vous faire revenir sur cette décision. Nous avons été entendus à l'époque - l'Amicale également - et les locataires sont maintenant très prudents sur les différents projets potentiels.

Un îlot de fraîcheur est une bonne nouvelle. L'objet de mon intervention est de savoir comment et dans quel délai leur présenter quelque chose de plus abouti.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est l'occasion, pour moi, de qualifier le programme de cette année 2024 "d'îlots de fraîcheur".

En effet, les bailleurs sociaux ont été au rendez-vous de la création de logements sociaux, de la construction, de la rénovation, mais également de la végétalisation de la Ville. Grâce au soutien de 20 millions d'euros apportés aux projets d'îlots de fraîcheur de nos bailleurs, 6.376 logements sociaux ont pu bénéficier de ce dispositif. Cela a permis, sur le patrimoine des bailleurs, de végétaliser 3,4 hectares, dont 2,3 hectares qui ont été désimperméabilisés, avec 330 arbres plantés. Plus de 11.000 occultations ont été posées sur des fenêtres.

Je vous rappelle notre engagement : 100 % des logements sociaux de la Ville devront avoir des occultations à l'horizon 2035. Nous sommes passés de 50 % à 55 % de logements. D'ici à une dizaine d'années, nous aurons fini d'installer des protections solaires sur 100 % des fenêtres.

Dans le 17e arrondissement, il y a 1.750 mètres carrés de pleine terre supplémentaires, 905 mètres carrés de végétalisation en toiture, 8 arbres et 645 occultants.

Monsieur BERTHAULT, j'ai bien pris note de votre alerte.

Ces programmes d'îlots de fraîcheur sont très nombreux. Ils concernent des dizaines d'ensembles de logements sociaux dans tout Paris, y compris le 17e arrondissement, et doivent être faits en concertation. Je ne manquerai donc pas de prendre l'attache d'Elogie-SIEMP pour que la concertation soit menée de la façon la plus fine possible, en tenant compte de vos alertes et de la sensibilité que vous avez exprimée.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 277.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DLH 277).

## **2024 DLH 398 - Abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme à 90 jours.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 398 concernant l'abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme à 90 jours, pour lequel un amendement a été déposé.

Il y a de nombreux inscrits, et nous commençons par Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne BIRABEN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la régulation des meublés touristiques est un sujet qui préoccupe les habitants de la Capitale, et ce projet de délibération, s'il contribue à renforcer la protection de l'offre de logements pour les Parisiens, ne s'attaque pas réellement au sujet qui bouleverse la tranquillité de nos rues. En encadrant la durée des locations et en renforçant les exigences énergétiques aux résidences principales uniquement, nous répondons seulement à une petite partie des déséquilibres causés par les plateformes comme Airbnb. Il ne résout pas les véritables problèmes parisiens, notamment ceux qui frappent de plein fouet les arrondissements centraux.

D'abord, les meublés de tourisme professionnel.

Dans les immeubles d'habitation, surtout dans le Centre de Paris, ces locations, bien loin de l'esprit initial de partage de logement, se sont industrialisées. Des multi-proprétaires accaparent des appartements entiers pour les louer en continu, de façon professionnelle, retirant ainsi des biens du marché résidentiel. Les boîtes à clés sont trop nombreuses dans les cages d'escalier des immeubles haussmanniens, et vous en êtes tous les témoins. Résultat : des familles, des étudiants et des travailleurs peinent à trouver un logement disponible et abordable, tandis que le quotidien des habitants est perturbé, parfois bouleversé, par ces dérives locatives.

Ensuite, la transformation des rez-de-chaussée en hébergements hôteliers sous bail commercial.

Ce phénomène échappe encore aux régulations en place. Ces espaces, loués toute l'année, dénaturent nos quartiers et portent atteinte à la vie des riverains : nuisances sonores, tapages nocturnes, livraisons à toute heure du jour et de la nuit, ou sentiment d'insécurité. Par voie de conséquence, nous assistons à une disparition inquiétante des commerces de proximité qui occupaient autrefois ces rez-de-chaussée. C'est le cas, récemment, d'une couturière, rue de Blainville, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, qui était une figure du quartier depuis plusieurs décennies. Ils détruisent progressivement l'ambiance de nos rues, transforment des lieux de vie en lieux de passage uniquement, et, de fait, fragilisent l'identité de nos quartiers.

Enfin, la multiplication des "coffee-shops" dans les arrondissements centraux est un symptôme visible de l'ampleur de ces locations de courte durée. Toute création d'un "coffee-shop" est corrélée au nombre croissant des locations touristiques. Ces établissements, souvent liés à des usages non déclarés et facilitant des allers-retours incessants, révèlent les failles de notre régulation actuelle. Ils créent des tensions et perturbent le tissu commercial local au détriment des habitants et des commerces traditionnels qui font la vitalité et l'animation de notre ville.

Il est donc impératif de renforcer les contrôles et d'élargir la régulation pour lutter contre les dérives des meublés de tourisme professionnel aux baux commerciaux détournés. La Ville doit saisir cette opportunité de retrouver un équilibre entre attractivité touristique et respect du cadre de vie des Parisiens. Nous devons préserver Paris comme une ville où l'on habite, où l'on travaille, où l'on se retrouve, et pas seulement une ville où l'on consomme dans un objectif à court terme.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Émile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, concernant les meublés touristiques et Airbnb, est l'occasion de rappeler l'action de la majorité pour lutter contre ce fléau des meublés touristiques. Un fléau à deux titres : la transformation des logements en meublés touristiques retire énormément d'habitations du marché au détriment des Parisiens, mais également, nous en parlons moins, cette pratique représente une concurrence déloyale pour nos hôteliers qui créent de l'emploi et font vivre le tissu économique de cette ville.

Cependant, il faut bien distinguer deux choses.

D'une part, les meublés touristiques professionnels, pour lesquels les moyens de lutter figurent dans le P.L.U.b. et dans le règlement d'usage : nous interdisons le passage du logement à un meublé touristique ou, depuis peu, d'un commerce en rez-de-chaussée en meublé touristique. En effet, le règlement nous permet désormais de le bloquer par la sur-compensation et la fiscalité, modifiée dans la loi multi-partie récemment votée. Il existe donc tout un panel d'actions contre les meublés touristiques professionnels.

D'autre part, il y a l'économie dite "collaborative", c'est-à-dire la location d'un appartement pendant les vacances. La loi autorise 120 nuitées, soit quatre mois. Cette durée signifie qu'il faut partir en vacances au moins pendant quatre mois. Or, sur un marché comme celui de Paris, lorsque vous louez 120 nuitées, la location devient presque professionnelle. Cela constitue donc presque un détournement de la loi, car, au regard du prix de la nuitée, l'activité devient suffisamment intéressante pour en faire une activité professionnelle. Pour lutter contre cette dérive de la fausse économie collaborative ou du professionnel déguisé, la loi nous permet désormais de baisser le nombre de nuitées à 90 jours, soit trois mois. En louant les trois mois complets, il est impossible d'en faire une activité professionnelle : la location devient véritablement de l'appoint.

Les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen avaient proposé un vœu au dernier Conseil de Paris pour rappeler que nous pouvions désormais passer à 90 nuitées. Dans la foulée, Monsieur BAUDRIER - soyez-en remercié avec vos services - vous avez proposé ce projet de délibération. Nous sommes appelés à le voter, et il pourra s'appliquer rapidement.

Sa mise en œuvre implique néanmoins des contrôles, car il est facile de faire 90 jours sur une plateforme, puis 90 jours sur une autre, en "saucissonnant" son activité professionnelle pour la faire passer, par "rondelles", en économie collaborative. Le dispositif nécessite donc d'autres moyens : des agents pour contrôler avec des logiciels, du "scrapping", "et cætera". Aujourd'hui, une trentaine d'agents de la Direction du Logement et de l'Habitat s'en occupent, mais je dis depuis longtemps qu'il en faut davantage. En effet, ces postes rapportent de l'argent. A chaque recrutement, les fraudes décelées génèrent des amendes qui reviennent dans les comptes de la Ville. Ne nous privons pas, allons-y franchement dans le recrutement de ce type d'agents.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

## Salutations.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - J'en profite pour saluer les étudiants de l'I.U.T. d'Angers, qui nous observent depuis les tribunes.

Je vous remercie pour votre présence.

## 2024 DLH 398 - Abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme à 90 jours (suite).

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - La parole est à Colombe BROSSEL, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Colombe BROSSEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis des années, comme l'ont souligné les intervenants précédents, notre Ville subit une forte tension immobilière. A Paris, chaque logement qui échappe au parc locatif traditionnel aggrave la difficulté de se loger pour des milliers de familles. Aujourd'hui, avec près de 95.000 meublés de tourisme enregistrés, dont une majorité en résidence principale, le phénomène des meublés touristiques Airbnb constitue un véritable fléau.

Grâce à l'action résolue d'élus, notamment d'élus de gauche, la loi adoptée en novembre dernier marque une étape essentielle. Je tiens à saluer l'action des parlementaires socialistes, en particulier notre collègue et député, Iñaki ECHANIZ, qui a su construire un cadre de travail transpartisan permettant à cette loi d'être votée. Permettez-moi, au nom des élus du groupe Paris en commun, de remercier Rémi FÉRAUD, qui s'est engagé, dès le début, pour que cette loi poursuive son chemin.

Cette loi, que nous devons à notre action commune, donne enfin aux collectivités des outils adaptés pour réguler cette économie qui, loin de se limiter à un simple complément de revenu, détruit nos équilibres urbains et sociaux.

Le clivage est assez clair.

D'un côté, les libéraux, qui préfèrent fermer les yeux sur la marchandisation effrénée de la Ville, sous couvert de valoriser l'innovation - mais quelle innovation, sinon celle de transformer des logements en actifs financiers, et nos quartiers en vitrines commerciales ? De l'autre, la vision de la Ville que nous portons : une ville qui doit rester accessible à ses habitants, permettant à ceux qui font la ville de s'y loger à prix abordable. Nous n'avons jamais dévié, n'en déplaise à nos collègues de droite qui plaidaient, encore hier, pour que s'interrompe l'investissement en matière de logements abordables.

La loi nous donne aujourd'hui de nouveaux outils, notamment celui de pouvoir abaisser le plafond du nombre de jours de location pour un logement, et la Ville de Paris fait le choix de les mettre en œuvre le plus rapidement possible. En effet, dès le vote et la promulgation de la loi, le projet de délibération a été introduit pour que nous puissions en débattre et, je l'espère, l'adopter. Avec ce nouveau plafond fixé à 90 jours, nous faisons un choix de justice. Ce n'est pas un combat contre les Parisiens qui louent leur appartement pour partir en vacances, mais une lutte contre les prédateurs qui transforment des immeubles entiers en hôtels clandestins.

Nous ne pouvons que refuser ce sur-tourisme qui détruit le tissu commercial de proximité et fragilise la vie de quartier. Nous disons "non" aux nuisances insupportables imposées aux riverains et accompagnons une vraie économie collaborative, responsable et équitable. A ceux qui critiquent cette mesure en invoquant la concurrence internationale, rappelons que 120 jours sont déjà le seuil le plus élevé en Europe. A Londres, à Amsterdam comme dans tant d'autres villes, la régulation est déjà bien plus stricte.

Il est temps que Paris, première destination touristique mondiale, ait les outils nécessaires pour réguler. Cette mesure s'inscrit dans un projet plus large : celui que nous portons, celui de permettre aux Parisiens de vivre au cœur de leur ville. Si nous voulons préserver, chérir et accompagner la mixité sociale et la diversité culturelle de Paris, nous devons être ambitieux. C'est un vrai choix de société : voulons-nous une ville-monde déshumanisée ou une ville mixte où chacun trouve sa place ?

En votant ce projet de délibération, nous envoyons un signal fort : à Paris, la spéculation immobilière n'a pas - et n'aura jamais - le dernier mot. Ainsi, je remercie Jacques BAUDRIER de nous permettre de voter ce projet de délibération important.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voilà longtemps que Paris attendait un outil à la hauteur des défis que posent les meublés de tourisme à notre ville. Des années que le Conseil de Paris alerte, que nous sollicitons les différents

gouvernements, que nous portons des propositions pour endiguer un phénomène qui déstructure nos quartiers, aggrave la crise du logement et fait exploser les loyers.

J'ai en mémoire plusieurs vœux que les élus de Paris Centre ont présentés au Conseil de Paris. Des vœux, souvent votés à l'unanimité pour mieux encadrer les changements de destination, puis de sous-destination, et ils sont aujourd'hui, grâce à l'action de nos parlementaires, davantage que des vœux : ce sont des dispositions légales et des règlements municipaux.

Aujourd'hui, grâce à l'adoption de la loi Echaniz-Le Meur, nous renforçons nos moyens d'agir. Je tiens à remercier chaleureusement Iñaki ECHANIZ, rapporteur socialiste de cette loi, ainsi que l'ensemble des parlementaires de gauche dans notre Assemblée, pour avoir permis cette avancée majeure, qui répond aux attentes de tant de Parisiens, mais également, en dehors de la Capitale, de nos concitoyens.

Comme élu à Paris Centre en charge de la protection de l'habitat, je ne connais que trop bien les problèmes occasionnés par ces plateformes de dérégulation. A Paris, au 30 septembre 2024, 95.344 meublés de tourisme étaient enregistrés sur le téléservice de la Ville. Parmi eux, 78.301 sont déclarés comme résidence principale, soit plus de 82 %. Cela signifie que ces logements, bien que destinés à loger durablement des habitants - en effet, ils sont des résidences principales - sont détournés pour des séjours de courte durée et court-circuitent l'économie régulée de l'hôtellerie. En outre, il y a toujours un doute sur la réalité d'utilisation de ces logements à titre réel de résidence principale, j'y reviendrai. C'est une situation intenable, fragilisant profondément la vie de nos quartiers, et il fallait agir.

Ce projet de délibération permet d'exploiter pleinement les leviers offerts par cette loi. En effet, elle prévoit l'abaissement du seuil de tolérance de 120 à 90 jours par an pour les résidences principales, afin de limiter les excès dans l'usage des logements à des fins touristiques. Cent vingt jours, Monsieur MEUNIER, représentent l'ensemble des congés scolaires et tous les week-ends d'une année. Vous comprendrez qu'il y a à douter du caractère principal d'une résidence ainsi utilisée, tant la frontière avec une résidence secondaire est fine. Cet abaissement à 90 jours permettra donc de ramener cette tolérance à ce qu'elle était au début de la création d'"Airbnb" : la location occasionnelle de son logement personnel et principal.

Pour renforcer ce contrôle, la transmission automatique des données par toutes les plateformes de location et de mise en lien sera mobilisée. Cela permettra aux services de la Ville d'exercer un contrôle beaucoup plus rigoureux, mais surtout plus réactif. En effet, cette transmission se fera plus fréquemment dans l'année, et non plus une fois l'année écoulée. Elle se fera également de manière plus précise puisque, en plus de l'identité des loueurs, de la localisation du logement et de ses caractéristiques, nous aurons accès aux U.R.L. de mise en location. Ces dispositions, issues d'un règlement européen voté en avril, nous permettront de renforcer les dossiers que nous portons en justice.

Je finirai par souligner que ce projet de délibération prend également en compte l'ampleur des flux financiers qui tournent autour de cette activité, qui n'est plus le fait de personnes voulant mettre "du beurre dans les épinards", mais bien de multi-proprétaires qui dénaturent notre ville pour préparer leur rente ou leur retraite. Si c'est le portefeuille qui les meut, c'est le portefeuille qui doit les faire souffrir. Ainsi, nous pouvons particulièrement être satisfaits de voir, à travers ce projet de délibération, les sanctions prévues multipliées par trois pour dissuader les contrevenants que nous pourrions repérer plus tôt grâce aux nouveaux outils que je viens de mentionner.

Ces mesures traduisent une volonté politique claire portée par Paris depuis quatre mandatures : remettre les habitants au centre de la ville. Paris est une ville vivante, habitée, où les familles, les jeunes et les travailleurs doivent pouvoir trouver leur place. Pour cela, rappelons des fondamentaux : dans cette partie de l'hémicycle, nous ne reconnaissons pas le droit de ne rien faire de sa propriété. Nous ne reconnaissons pas non plus le droit de faire tout et n'importe quoi de sa propriété, et encore moins sa financiarisation.

En conséquence, tout ce qui va dans le sens de la protection de l'habitat et des droits des locataires, de la création d'un parc locatif public, mais également du maintien d'un parc locatif privé, accessible et pérenne, tout comme la régulation des conditions d'accès à la propriété, va dans le bon sens.

C'est convaincu que tout cela "fait système" au service d'une ville qui accueille et maintient sa diversité sociale et que le groupe Paris en commun votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette avancée en matière de lutte contre "Airbnb", qui assèche le parc locatif privé à notre échelle, a été permise par Jacques BAUDRIER, Barbara GOMES et par mon collègue Ian BROSSAT, qui ont été porteurs de nombreux amendements pour renforcer la loi d'Iñaki ECHANIZ. Cette réussite découle d'un constat partagé par des élus de tous les bords politiques, dans toute la France, sur le poids d'Airbnb dans le marché du logement.

Cette loi nous permet de durcir les amendes - de 50.000 à 100.000 euros - pour les propriétaires derrière les 25.000 annonces frauduleuses à Paris, et de réduire les nuisances pour les copropriétés. Elle instaure aussi l'inscription obligatoire sur le téléservice national, qui produit un numéro unique et permet de faciliter la traçabilité et les contrôles, notamment sur le caractère ou non de résidence principale du bien loué.

Cela va faciliter nos nombreux contrôles, et je partage l'avis d'Émile MEUNIER : plus il y aura de personnel, mieux ce sera. Nous souhaitons faire monter ces contrôles en puissance, puisque nous avons demandé, lors de tous les précédents budgets, ces créations de postes.

Avec ce projet de délibération, nous devenons la première ville de France à appliquer ce plafond de 90 jours, et nous continuerons à plaider pour sa baisse, puisque notre proposition initiale était de 60 jours. C'est l'un des nombreux leviers que les communistes proposent pour remettre rapidement des logements sur le marché locatif, et ainsi détendre celui-ci, avec : la multiplication par trois de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les logements vacants et la réquisition des logements durablement vacants.

Cet ensemble d'opportunités demande un peu de volontarisme politique pour régler rapidement le phénomène du sans-abrisme et du mal-logement.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup

Pour présenter l'amendement n° 149, la parole est à Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

**M. Paul HATTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous faisons souvent, ici, le reproche de la concertation de l'Exécutif sur les décisions qu'il prend. Il y a plusieurs mois, nous avons décidé ensemble, de façon unanime, la création d'une M.I.E. à la demande du groupe Communiste et Citoyen : son objet est d'analyser l'"ubérisation" dans la ville. J'ai le plaisir d'en être le rapporteur, et les travaux de cette mission ont commencé en septembre. Pour mon groupe, nous sommes, avec Marie-Caroline DOUCERÉ, très engagés sur le sujet.

Cette M.I.E. a pour objectif d'émettre des préconisations précises pour la Ville sur les problèmes liés à la "plateformisation", notamment concernant les meublés touristiques. Nous avons, à ce titre, auditionné la direction d'Airbnb, il y a une semaine à peine. La Métropole du Grand Paris a également lancé un observatoire des meublés touristiques avec l'APUR, dont l'objectif est de faire une analyse et de produire des préconisations utiles et intéressantes.

Avec ce projet de délibération, nous mettons clairement la charrue avant les bœufs. Je défie quiconque dans cet hémicycle - et je ne parle pas au nom de la M.I.E., mais des élus présents - de nous dire le nombre de logements sur Airbnb disponibles entre 90 et 120 jours. Nous ne disposons pas de chiffres pour savoir précisément combien de logements sont concernés ni si cette durée de 90 jours est pertinente. Pourquoi 90 jours ? Pourquoi pas 85 ? Pourquoi pas 60 ?

Émile MEUNIER évoque le fait que 120 nuitées peuvent avoir une vocation commerciale, mais pas 80 nuitées : qui peut scientifiquement expliquer pourquoi ?

Colombe BROSSEL mentionne également la présence de "prédateurs" pour ces meublés commerciaux : quel type de prédateurs trouve-t-on entre 90 jours et 120 jours, plus qu'entre 0 et 85 jours ?

Je ne suis pas en désaccord sur le fond, mais quand nous votons, à l'unanimité, une M.I.E. destinée à communiquer ces informations pour identifier des chiffres, en auditionnant les plateformes capables de nous les fournir, nous devrions voter un projet de délibération en amont.

Je ne doute pas que, ma démonstration vous ayant touchés, vous serez sensibles à l'amendement que je propose, qui n'a qu'une vocation : crédibiliser notre décision, notamment au regard des plateformes. Cet amendement consiste uniquement à reporter, à la fin de cette M.I.E. décidée par les communistes, la décision du nombre de jours de limitation des meublés touristiques.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Élisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Élisabeth STIBBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, dite "anti-Airbnb", a été promulguée le 20 novembre dernier. Elle est l'aboutissement d'un long et fructueux travail transpartisan auquel a largement participé notre famille politique, notamment au Sénat.

Grâce au travail de nos parlementaires, les maires ont désormais à leur disposition de nouveaux outils de régulation au plus près des besoins du territoire. C'est ainsi que nous pouvons voter aujourd'hui, dans cet hémicycle,



l'abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme : de 120 jours à 90 jours. Il faut se féliciter que Paris puisse s'emparer de cette disposition législative.

La loi prévoit également un alignement de la fiscalité des locations de courte durée avec celle de longue durée, et rend obligatoire le diagnostic de performance énergétique pour éviter que des passoires thermiques ne soient mises sur le marché des meublés touristiques, avec une convergence à 10 ans. Autrement dit, les propriétaires ont 10 ans pour se mettre en conformité avec la loi de 2021, obtenue grâce à la vigilance de nos parlementaires : cela va permettre une mise en œuvre réaliste et raisonnable de la mesure.

Il ne s'agit pas d'interdire l'usage des plateformes type "Airbnb" ou "Booking", et encore moins de chasser les touristes, mais plutôt de trouver un équilibre entre les activités touristiques saisonnières et la vie quotidienne des Parisiens, pour qui les locations en meublé touristique peuvent entraîner un certain nombre de nuisances. Cette loi va fournir une réponse, même modeste, à la pénurie de logements dans les zones tendues partout en France.

Pour ce qui est de Paris, la M.I.E. en cours, portant sur l'économie de plateforme et qui inclut donc la thématique des meublés touristiques, va déboucher sur de nouvelles propositions pour notre ville.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Marie-Caroline DOUCERÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la régulation des meublés touristiques à Paris est un enjeu fondamental pour notre ville, première destination touristique mondiale et lieu de vie pour plus de deux millions d'habitants. Depuis plusieurs années, ce secteur en forte croissance soulève des préoccupations concernant la qualité de vie des Parisiens et l'équilibre de nos quartiers, dont la Ville doit se préoccuper. En effet, à Paris en 2024, plus de 95.000 meublés de tourisme étaient enregistrés, dont plus de 78.000 déclarés comme résidence principale.

La loi Echaniz-Le Meur, votée de manière transpartisane, constitue une avancée majeure en donnant aux communes des outils pour mieux réguler la location de courte durée. Désormais, le Conseil de Paris peut abaisser le plafond de location des résidences principales : de 120 jours à 90 jours par an. C'est le propos de ce projet de délibération, dont l'objectif est clair : permettre aux Parisiens de louer leur logement pour des revenus complémentaires sans transformer cette activité en source de revenus professionnels. Elle va dans le bon sens, mais la Ville ne peut s'en contenter.

Lors de notre précédent débat en novembre, notre collègue Ian BROSSAT reconnaissait lui-même que, par la loi, la question ne serait qu'en partie réglée. D'autres dispositifs doivent être envisagés, d'autant que, comme l'avait rappelé Vincent BALADI, l'enjeu des meublés touristiques dépasse largement la question des résidences principales entrant dans le dispositif des 120 jours par an.

La loi ouvre aussi la possibilité, pour les communes, de définir des quotas d'autorisation de meublés touristiques et de mettre en place des zones réservées aux résidences principales. Cette capacité sera notamment ouverte aux communes où est applicable la taxe annuelle sur les logements vacants. Une réflexion devra donc être menée à ce sujet. Reste également à trouver les moyens pour mieux faire face aux situations illégales : il y aurait, d'après l'APUR, 25.000 appartements détournés de leur usage de résidence principale pour être loués toute l'année sur les plateformes, sans parler du problème des résidences secondaires.

Comment pouvons-nous réussir à faciliter et à rendre plus performant le travail des agents du Bureau de la protection des locaux d'habitation au sein de la Direction du Logement et de l'Habitat ? Comment adapter leurs moyens à la nouvelle réglementation pour qu'ils puissent s'attaquer aux angles morts de la législation et faire évoluer leurs pratiques ? Nous demandons ainsi à l'Exécutif de nous fournir, d'ici à quelques mois, un bilan d'activité de ce service, particulièrement aux élus de la 5e Commission, afin de pouvoir apprécier si des ajustements s'imposent. Toute nouvelle législation implique des adaptations, et l'enjeu des meublés touristiques est tellement vaste qu'il mériterait largement ce retour d'expérience.

Avec mes collègues du groupe Union Capitale, comme l'a exprimé notre collègue Paul HATTE, nous voterons en faveur de ce projet de délibération, mais nous vous invitons à ne pas mettre de côté tous les écueils qui persisteraient malgré l'adoption de la loi Echaniz-Le Meur.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants pour ce projet de délibération historique qui vient ponctuer une bataille de dix ans, une bataille menée par l'Exécutif de la Ville de Paris, qui nous a permis de gagner avec le vote de la loi, à l'Assemblée nationale, le 7 novembre 2024, puis sa promulgation le 19 novembre.

Je tiens à rendre hommage à ceux qui ont mené cette bataille pendant 10 ans. Je salue Ian BROSSAT, qui l'a menée pendant neuf ans. Nous avons pris le relais avec Barbara GOMES, que je salue également et qui n'est pas parmi nous. Elle aurait pu répondre à ce débat si elle n'avait pas donné naissance au petit Sacha, que nous saluons collectivement aujourd'hui. Elle aurait été très heureuse d'être parmi nous.

Je voudrais également rendre hommage à toutes les équipes de la Direction du Logement et de l'Habitat qui, sans relâche pendant dix ans, ont mené la bataille contre les meublés touristiques illégaux et ont travaillé pour faire évoluer la législation avec une expertise de grande qualité.

Je tiens, à cette occasion, à rendre hommage à Blanche GUILLEMOT, sa directrice, qui quitte la Direction du Logement et de l'Habitat à la fin de ce mois, et pour qui c'est la dernière séance du Conseil de Paris aujourd'hui. C'est un bel hommage que de faire voter ce projet de délibération, car il doit beaucoup à Blanche GUILLEMOT, ici présente. Je la remercie, et, avec elle, toutes les équipes du Bureau de la protection des locaux d'habitation, qui ont travaillé sans relâche et qui ont écrit la loi.

Cette loi va nous permettre de gagner la bataille. Elle fait suite à une première bataille gagnée en mai, comme Gauthier CARON-THIBAUT l'a relevé : celle du Règlement européen. Ayant évolué, il va désormais obliger les plateformes à transmettre l'ensemble des informations à un fichier national, lequel sera mis en œuvre d'ici à 2026.

Le Règlement européen nous a permis d'obtenir le vote de la loi. Je tiens également à remercier Iñaki ECHANIZ et Annaïg LE MEUR, qui ont porté ce long parcours du combattant, puisque cela a pris pas moins de trois ans, avec de nombreuses chausse-trappes, mises par le "lobbying" tenace mené par les plateformes de meublés touristiques, en particulier par "Airbnb". Néanmoins, ils y sont arrivés, nous y sommes arrivés. Ils nous ont auditionnés, avec Barbara GOMES, et nous avons pu compléter cette loi par de nombreux amendements.

Nous pouvons le dire : la Ville de Paris a écrit la loi. Toutes les autres collectivités, dont la plupart sont de droite, et qui ont été auditionnées avec nous, nous ont remerciés pour notre contribution. Nous avons contribué à résoudre le problème des meublés touristiques illégaux à Paris, mais également dans toute la France, avec des zones touchées comme la côte d'Azur, la côte basque, les côtes bretonnes et les zones de montagne, comme les Alpes.

Ce que nous avons gagné, c'est avant tout une efficacité beaucoup plus grande pour nos services. Actuellement, du fait des jurisprudences très défavorables, nous ne pouvions pas intenter de procès, et nous étions certains d'en perdre jusqu'à 90 %. Ces jurisprudences ubuesques n'existent plus.

Nous allons maintenant gagner dix fois plus de procès, et les amendes seront plus importantes : la principale, de 50.000 euros par logement, va passer à 100.000 euros. Je le dis clairement à tous les fraudeurs, pour la plupart des multi-proprétaires qui louent illégalement 5, 10, 15, 20 logements : vous allez perdre dix fois plus de procès et payer deux fois plus cher. Arrêtez de frauder, car vous allez payer cher.

Les agents du Bureau de la protection des locaux d'habitation verront leurs capacités de poursuite améliorées par ce projet de loi. Nous allons donc engager beaucoup plus de procès victorieux, ce qui va nous permettre de faire entrer plusieurs millions d'euros dans les caisses de la Ville. C'est une très bonne nouvelle.

Vingt évolutions actées par ce projet de loi nous sont favorables. L'une d'entre elles implique que nous votions, dans cette Assemblée : celle qui fait l'objet de ce projet de délibération aujourd'hui, pour abaisser le seuil de 120 à 90 jours. C'est un élément complémentaire, pas le seul. L'essentiel vient du fait que nous allons gagner tous nos procès et que les amendes seront beaucoup plus importantes.

Comme l'a dit Émile MEUNIER, passer de 120 jours, qui étaient le seuil le plus important de toutes les réglementations en Europe, à 90 jours, va nous permettre de décourager la location professionnelle, mais légale. Nous aurions souhaité 60 jours, mais les législateurs se sont arrêtés à 90 jours. Ce seuil est plus proche de la réalité des départs en vacances des propriétaires. Cette limitation va aussi nous permettre d'assurer plus de tranquillité aux copropriétés et aux propriétaires, qui seront moins importunés, et de mieux faire vivre les commerces de proximité.

Cette bataille, nous la menons depuis dix ans. Je répondrai donc à Paul HATTE que nous n'allons pas attendre davantage, d'autant plus que cette loi a été votée à l'unanimité de toutes les forces démocratiques représentées dans cet hémicycle. Au bout de dix ans de bataille, nous n'allons pas encore attendre trois mois.

Allons-y : votons cette loi et soyons fiers de cette bataille, gagnée de façon transpartisane, ensemble.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup, et bienvenue au petit Sacha.

L'amendement n° 149 du groupe Union Capitale est-il maintenu ?

**M. Paul HATTE**. - Je retire mon amendement, conscient qu'il ne sera pas voté. Je propose néanmoins une clause de revoyure dans un an qui nous permettrait d'évaluer la pertinence de ces 90 jours. Je rappelle que les 90 jours concernent uniquement les résidences principales ; les fraudeurs ne le feraient que sur le nombre de jours, c'est pourquoi la baisse de 120 à 90 jours ne changera pas ce type de fraude.

Si vous l'acceptez, Monsieur le Maire, nous pourrions dans un an, à l'issue de la M.I.E., vous faire une proposition sur le nombre de jours. Je suis certain qu'avec cette clause de revoyure, nos collègues communistes seront prêts à proposer, avec moi, un bon "timing".

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci pour le retrait de l'amendement.

Si j'ai bien compris, Jacques BAUDRIER est d'accord pour cette clause de revoyure.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 198.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DLH 198).

## **2024 DDCT 156 - Convention locale d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires "politique de la ville".**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 156 qui concerne l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires "politique de la ville".

Pour commencer, la parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Émile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le savons tous : nous avons augmenté la taxe foncière à Paris. Nous n'allons pas avoir maintenant un débat fiscal, mais il était indispensable de transférer une part de recettes vers une stabilité nous permettant d'investir sereinement sur plusieurs années. Cette décision a eu comme conséquence de toucher tous les propriétaires, dont nos bailleurs sociaux.

Ces derniers ont deux possibilités pour amortir la charge : premièrement, en faisant des travaux de rénovation thermique, ils peuvent baisser le montant de la taxe foncière - nos bailleurs sociaux sont les champions de la rénovation thermique ; deuxièmement, pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville comportant des logements sociaux, il existe un abattement sur ces logements.

Nous devons mettre en place une nouvelle convention pour gérer cet abattement. Cette mise en place a été réalisée par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, raison pour laquelle je prends la parole pour dire que nous allons voter ce projet de délibération avec enthousiasme. L'argent issu de cet abattement sera utilisé directement sur le territoire, sur le local, sur le quartier concerné. Cette utilisation peut prendre la forme de sur-travaux pour rendre l'habitat encore plus adapté, ou la forme de locaux destinés à l'E.S.S., aux associations, aux réparateurs - ce qui est très important dans les quartiers pour réparer les biens électro-ménagers.

L'ensemble de ces actions sera contrôlé dans une commission où le maire d'arrondissement pourra concrètement vérifier l'utilisation de cet argent et ses bénéfices pour le quartier.

Telle est la philosophie générale de ce projet de délibération, et c'est pour cette raison que nous le votons.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour le groupe Paris en commun.

**Mme Colombe BROSSEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties est appliqué sur les logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet abattement est destiné à donner des moyens financiers aux bailleurs pour qu'ils puissent développer leurs actions d'entretien et de gestion locative des logements concernés, améliorer la qualité de vie de leurs locataires et participer au financement d'actions sociales, culturelles ou de santé au bénéfice des habitants du quartier.

Avec le nouveau contrat de ville que nous avons adopté en juillet dernier, la géographie prioritaire a été modifiée. Nous avons souvent parlé, dans cet hémicycle, de l'entrée de quartiers du 15<sup>e</sup> arrondissement ; c'est une bonne chose. Aujourd'hui, 38.400 logements à loyer modéré sont concernés, ce qui représente plus de 10 millions d'euros d'abattement par an.

Il est d'usage qu'une convention locale d'utilisation soit signée par les bailleurs sociaux, la Ville et l'Etat, et que cette convention soit annexée - c'est l'objet de ce projet de délibération, qui permet un partage de la somme perçue entre une enveloppe parisienne, qui représentera 40 % de la somme, et des enveloppes locales, qui représenteront 60 %. La convention pose également les moyens de mieux rendre compte des actions de renforcement du droit commun et fixe comme objectif l'amélioration permanente du dialogue avec les locataires.

Ces priorités s'articulent autour de quatre orientations prioritaires transversales : l'accueil des nouveaux habitants et l'accompagnement des plus vulnérables ; le développement des activités en pied d'immeuble et le soutien à la vitalité associative ; l'amélioration de la qualité résidentielle et la qualité du patrimoine ; la gestion du quotidien.

La programmation des enveloppes sera réalisée par les mairies d'arrondissement, les bailleurs, les équipes de développement locales et les délégués du Préfet de police. Des propositions pourront être issues des gestions urbaines et sociales de proximité ou venir d'amicales, de collectifs et d'associations de locataires. Les enveloppes locales permettront ainsi : la réalisation de petits travaux dans le bâti ; le soutien à des actions associatives ; des échanges avec les locataires pour les informer et les concerter ; une minoration des loyers pour les associations, les acteurs de l'E.S.S. et les centres de santé.

Je voudrais insister sur l'importance de ce projet de délibération et remercier Jacques BAUDRIER et Mélody TONOLLI pour leur implication dans le processus de discussion avec les bailleurs. Vous le savez, et nous le dénonçons régulièrement dans cet hémicycle : la politique nationale de soutien au logement social - et au logement tout court - est à l'arrêt depuis sept ans. Dans ce contexte de difficultés pour les bailleurs, construire les espaces de bénéfices communs et partagés a été un exercice parfois complexe.

Néanmoins, le point d'aboutissement qu'est cette convention est une vraie réussite, car elle est gage d'efficacité. En effet, elle permet de mettre les objectifs de lutte contre les inégalités au cœur des politiques de droit commun et des politiques spécifiques menées par les bailleurs. Elle donne également des leviers et des marges de manœuvre aux arrondissements, là où se fabriquent les politiques publiques au plus près des habitants.

Dans le cadre ambitieux posé par la Maire de Paris et son Exécutif, avec la signature du nouveau contrat de ville et le Pacte parisien pour les quartiers populaires, la convention sur la participation des bailleurs sociaux était le dernier outil qui manquait encore, permettant, dans les quartiers populaires et au bénéfice des habitants, des politiques partenariales pour lutter contre les inégalités.

Nous nous donnons ainsi les moyens de répondre, avec efficacité, à tous les déclinistes qui aiment répéter, avec gourmandise, que "la politique de la Ville ne sert à rien". Pourtant, si : la politique de la Ville est efficace et permet à chaque acteur parisien, dont les bailleurs sociaux aujourd'hui, de prendre sa part à la lutte contre les inégalités territoriales et à l'amélioration de la qualité de vie quotidienne des habitants des quartiers populaires.

Pour tout ce travail mené, et surtout celui qui reste devant nous, votons, avec enthousiasme, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Éric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette nouvelle convention relative à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties est une bonne nouvelle pour le développement social des quartiers populaires de Paris.

Face aux difficultés budgétaires rencontrées actuellement, notamment concernant les quartiers prioritaires, cette nouvelle convention, qui repose sur un effort substantiel des bailleurs en faveur du lien social, vient nous offrir des marges de manœuvre non négligeables. En effet, le passage de l'abattement, de 4,7 millions d'euros à 10,1 millions d'euros, représente un effet de levier sur lequel nous allons fortement nous appuyer. Je veux saluer le travail fait par Mélody TONOLLI, Jacques BAUDRIER et les services de la Ville, pour trouver un équilibre entre les besoins des bailleurs, les finances de la Ville et les attentes des habitants et des associations en quartiers prioritaires "politique de la ville".

Pour le 20e arrondissement, pour illustrer les propos que Colombe BROSSSEL vient d'évoquer, cette augmentation se traduit par une enveloppe globale de 2,4 millions d'euros, répartis sur les portes du 20e arrondissement, le Grand Belleville et les Amandiers. Cela permettra de continuer d'investir dans des projets porteurs de transformation sociale et urbaine.

Concrètement, ces financements permettent des actions qui touchent directement la vie quotidienne des habitants. Dans le 20e arrondissement, nous avons déjà vu les effets positifs de cet abattement à travers des initiatives comme : les médiations nomades, place Henri-Baptiste ; la facilitation de l'implantation d'entreprises à but d'emploi à la Compagnie du 20e ; la double tarification de l'épicerie solidaire "Saveur en Partage" ; le travail de désencombrement d'espaces publics avec le R.E.F.E.R.

Ces projets, parfois modestes en apparence, ont un impact non négligeable pour renforcer le lien social, améliorer la tranquillité résidentielle et accompagner les publics les plus vulnérables.

Avec cette nouvelle convention, nous allons encore plus loin en renforçant la territorialisation et la gouvernance locale des enveloppes. La répartition, 60 % locale et 40 % parisienne, est un signal fort pour donner, aux arrondissements, les moyens d'agir au plus près des besoins spécifiques des populations. Je prends notamment

acte du passage, dans l'enveloppe locale, de la question des minoration de loyers associatifs, qui va nous permettre de travailler à une stratégie d'implantation d'associations et de commerces solidaires sur les portes du 20e arrondissement, dans les nouveaux quartiers de Python-Duvernois et de la porte de Montreuil.

Enfin, ce dispositif ne doit pas être un substitut aux politiques de droit commun, mais bien un levier pour aller au-delà des actions ordinaires.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la convention que nous nous apprêtons à adopter revêt une importance particulière pour les locataires du parc social situé dans les quartiers prioritaires "politique de la ville". Grâce à cette exonération, nous soutenons concrètement des actions visant à améliorer leur cadre de vie - un objectif qui irrigue l'ensemble de nos politiques publiques.

Améliorer le cadre de vie, c'est : produire du logement social, rénover et végétaliser ces logements ; se battre, comme dans le P.L.U.b., pour des équipements de santé en pied d'immeuble et pour des services publics de proximité ; investir dans des équipements sportifs, comme nous l'avons voté à l'ouverture de ce Conseil de Paris ; poursuivre le développement d'une ceinture verte et sportive autour de Paris.

Cet objectif est très concret quand, dans le cadre de toutes les politiques publiques que nous portons, nous demandons et veillons à leur application, en priorité dans les quartiers populaires. J'insiste sur "populaire", et pas seulement "prioritaire", car la cartographie retenue par l'Etat en matière de quartiers prioritaires est beaucoup trop restrictive. A celle-ci, nous préférons la cartographie retenue par la Ville dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires. Par exemple, dans le 20e arrondissement, j'ai la conviction que les quartiers Grand Belleville et Amandiers ne sont pas les seuls qui devraient bénéficier des dispositifs des quartiers prioritaires.

Cette convention, tout de même positive, permet d'engager la Ville, l'Etat et les bailleurs dans la mise en place de nombreuses actions en faveur des habitants : l'entretien des immeubles ; l'animation des pieds d'immeubles, notamment par la modération des loyers pour les associations qui font vivre nos quartiers ; les actions du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance pour assurer la tranquillité.

Pour ce dernier, qui assure la sécurité, nous ne pouvons que nous faire le relais de la colère des maires de banlieue face à la décision de mettre fin aux patrouilles dans leur commune à partir du 1er janvier 2025. Je pense notamment à Gentilly, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine ou encore Villejuif. Cette décision est difficile à comprendre, puisqu'elle vient produire une inégalité entre Paris, où les patrouilles sont maintenues, et la banlieue, où elles sont supprimées. Les habitants du parc social en banlieue doivent avoir droit à la même tranquillité résidentielle.

Dans le cadre de la convention, je ne peux que souligner le travail, comme l'a fait Éric PLIEZ, de Mélody TONOLLI et, singulièrement, mon collègue Jacques BAUDRIER, notamment en faveur des actions de proximité et de la logique "d'aller vers". Il nous faut plus de personnels de proximité qui soient des relais identifiés par les locataires. C'est nécessaire si nous voulons lutter contre le non-recours au droit. En effet, bien souvent, les locataires ont droit à des aides comme les A.P.L., mais ils n'en ont pas connaissance et ne s'en saisissent pas. Le recours au droit est également un enjeu, dans le parc privé, pour l'encadrement des loyers. Nous saluons, d'ailleurs, la grande campagne de communication dans l'espace public qui a fait hurler "Le Figaro", mais qui a surtout permis de sensibiliser les locataires sur les dépassements de loyers.

Enfin, je salue la mise en place d'une gouvernance plus démocratique avec les associations de locataires dans les comités de pilotage. Leur présence garantira que les actions menées répondent réellement aux besoins des habitants en leur donnant un pouvoir d'action pour améliorer leur quotidien.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris, le dernier intervenant pour ce projet de délibération.

**M. Grégory CANAL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour indiquer notre satisfaction, même si c'est une satisfaction au clair-obscur, de bénéficier de ce dispositif. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, milite depuis très longtemps pour que les deux quartiers prioritaires du 15e, Brancion et Falguière, bénéficient de ce dispositif.

En effet, il n'est pas normal d'avoir uniquement les inconvénients du système, sans bénéficier de quelques avantages d'un point de vue budgétaire. Je rappelle que, dans le quartier Brancion, nous comptons 1.062 logements sociaux et dans le quartier Falguière, 443 logements sociaux.

Or, l'abattement est proportionnel au nombre de logements sociaux. Malheureusement, ces poches sont très faibles : plus de 20 % à 30 % de poches de pauvreté et plus de 30 % de logements sociaux dans certains îlots - c'est beaucoup. Tous les moyens doivent donc être mobilisés pour y remédier, d'autant plus que, grâce à cet amendement, nous allons pouvoir mener des politiques plus spécifiques, pouvant aller jusqu'à des dispositifs de sécurité. Nous nous en satisfaisons.

Je retiens de cet abattement, je le disais tout à l'heure, une position clair-obscur, car il faudra penser à la sortie de ces quartiers "politique de la ville", et donc mettre tous les moyens en termes de mixité - comme nous l'avons évoqué ce matin, Monsieur BAUDRIER -, car, lorsque nous observons la corrélation entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et votre politique de logements sociaux, il y a de quoi s'inquiéter. En effet, l'intégralité de la bande qui va du Nord du 18<sup>e</sup> arrondissement jusqu'au Sud est touchée par ces quartiers. C'est anormal, et c'est le signe de votre échec. Il est absolument déplorable de s'en satisfaire, comme vous le faites de manière élogieuse aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Vos appréciations vous appartiennent, et je doute que le qualificatif de "mitée" soit adapté.

Pour vous répondre néanmoins, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à tous les intervenants, sauf, peut-être, à Grégory CANAL, dont je n'ai pas tout à fait compris la logique. En effet, ce matin, vous étiez contre le logement social dans les beaux quartiers - les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements - et, ce soir, vous êtes contre les logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Force est de constater que vous êtes contre le logement social partout. Vous devriez donc voter contre tout dispositif touchant au logement social, dont cette attribution. Votre intervention manque donc de cohérence avec votre vote.

Ces projets de délibération sont importants, car ils marquent le renouvellement, pour plusieurs années, de la convention avec l'Etat et les bailleurs sociaux pour mettre en place l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour tous les logements en quartier "politique de la ville". Cela va concerner 18 bailleurs sociaux pour près de 38.400 logements dans 9 arrondissements - 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> - pour un montant de 10 millions d'euros par an. Cet abattement est en hausse, car les géographies des quartiers prioritaires ont augmenté à Paris, ainsi que le montant de la taxe foncière.

Je salue le travail de ma collègue Mélody TONOLLI et, précédemment, Anne-Claire BOUX, dans le cadre de la délégation relative à la politique de la ville, qui a contribué à augmenter le périmètre des quartiers prioritaires.

La Ville de Paris s'engage fortement pour améliorer la vie des habitants des quartiers populaires, en consacrant plus de 25 % de son budget d'investissement pour renforcer les services publics, rénover les logements sociaux et végétaliser la ville. Cet effort important est nécessaire pour compenser le désengagement de l'Etat dans les services publics de proximité, mais également dans le financement de l'action associative.

Grâce à cette exonération, nous avons un financement fléché : 10 millions d'euros de l'enveloppe serviront à des actions bénéficiant directement aux locataires du parc social des quartiers prioritaires. Le dispositif sera réparti en deux enveloppes, une locale et une parisienne, qui permettront d'accentuer les actions des bailleurs pour améliorer la qualité et le cadre de vie. Il existe plusieurs axes d'intervention prioritaire : le non-recours au droit, un fléau qui touche des dizaines de milliers d'habitants des quartiers.

Je salue, ici, les efforts des bailleurs sociaux pour permettre à leurs locataires d'avoir accès à leurs droits. Près de 40 % de ceux qui pourraient percevoir les A.P.L. n'y recourent, créant des situations dramatiques. Les autres axes concernent la sécurité, l'entretien des immeubles, l'animation locale avec des minorations de loyers, et le financement de projets associatifs.

Dans un contexte où les finances des bailleurs sociaux sont toujours mises à mal, n'oublions pas que, depuis qu'Emmanuel MACRON a mis en œuvre sa politique d'abandon du logement social, plus de 1,3 milliard d'euros ont été ponctionnés sur les bailleurs sociaux par la R.L.S., qui n'a toujours pas été compensée. Les bailleurs ont également été impactés par l'augmentation de la taxe foncière. Cette convention va ainsi leur permettre de retrouver des marges de manœuvre et d'amplifier leurs actions en direction des locataires des quartiers populaires.

Les bailleurs sociaux sont des acteurs fondamentaux des quartiers "politique de la ville". Ils sont des acteurs majeurs pour rénover, construire des logements sociaux et végétaliser la ville - ce sont les premiers "végétalisateurs", comme nous l'avons constaté avec les financements pour les îlots de fraîcheur, mais également avec l'animation de leurs rez-de-chaussée, les politiques transverses, l'accompagnement pour la propreté ou, encore, l'installation de maisons et de centres de santé.

Nos bailleurs sociaux jouent un rôle moteur pour de nombreuses politiques et le développement du tissu associatif, et il faut les en remercier. Cet abattement de taxes foncières va les aider à soutenir les populations de nos quartiers "politique de la ville".

Enfin, je remercie tous ceux qui ont contribué à cette convention, en particulier Mélody TONOLLI.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DDCT 156).

### **Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au désengagement de la Région Ile-de-France sur le logement social.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés en commençant par le vœu n° 118 relatif au désengagement de la Région Ile-de-France sur le logement social. Il est déposé par le groupe Paris en commun et présenté par Éric PLIEZ.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été déposé et voté par le Conseil du 20e arrondissement en réaction au projet de budget 2025 de la Région Ile-de-France. En effet, mi-novembre, nous avons appris, avec stupéfaction, que Valérie PÉCRESSE envisageait de supprimer la totalité des subventions régionales dédiées à la construction et à la rénovation du parc social francilien, soit une coupe budgétaire de 74 millions d'euros.

Si nous regardons les opérations parisiennes déjà programmées pour 2025, cette coupe budgétaire représenterait un manque à gagner de 21 millions d'euros, à titre d'exemple, pour les seuls bailleurs "Paris Habitat" et R.I.V.P.

Dans un contexte où l'Ile-de-France subit la crise du logement la plus grave depuis l'après-guerre, avec 860.000 demandeurs, une production famélique - Jacques BAUDRIER vient de le rappeler - de moins de 20.000 logements publics par an, cette décision est une catastrophe sociale. C'est aussi un non-sens économique au regard de la crise de la construction et du très faible nombre de mises en chantier qui pénalisent l'emploi et menacent toute une filière économique. C'est enfin un non-sens écologique au regard de l'urgente nécessité de financer le Plan Climat et l'éradication des passoires thermiques.

Ainsi, je vous propose d'adopter ce vœu qui demande le rétablissement des engagements financiers de la Région pour la production du logement social francilien et sa rénovation.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce vœu qui dénonce, à juste titre, un véritable scandale. Le logement social et la politique du logement en France ont subi, depuis sept ans, une attaque en règle de la part d'Emmanuel MACRON, qui a supprimé 1,3 milliard d'euros par an au logement social. C'est une catastrophe qu'expliquent les chiffres de production lamentables de logement et de logement social.

Cette année, la construction de logement, en France, est la plus basse depuis 1953 : c'est le résultat de cette politique d'abandon manifeste et lamentable menée depuis sept ans au niveau de l'État.

Mais, il y a pire, désormais : Emmanuel MACRON, dans sa casse au logement et au logement social, a le renfort de Valérie PÉCRESSE, qui fait pire. En effet, le budget pour le logement de la Région Ile-de-France en 2015 était de 200 millions d'euros par an ; il a été baissé successivement à 74 millions d'euros, soit quasiment une division par trois, c'est lamentable, un abandon du logement.

Actuellement, le Conseil régional débat de son budget. Que propose Valérie PÉCRESSE dans le cadre de son budget pour le logement à l'Assemblée du Conseil régional ? De passer, de 74 millions d'euros à 0 euro, les subventions à l'ensemble du logement de la Région Ile-de-France. Dans la situation où nous sommes, avec le pire niveau de construction de logement depuis 1953, la pire situation depuis l'appel de l'abbé Pierre, amener à zéro la subvention pour le logement social, et même pour la subvention au logement privé, est une action criminelle irresponsable. C'est de la non-assistance pour les centaines de milliers de demandeurs de logements sociaux dans notre région.

Plus de 40 % des logements sociaux agréés bénéficient de subventions régionales. La Ville de Paris a augmenté de 175 millions d'euros son budget logement pour le mener - nous l'avons voté mardi dernier - à 800 millions d'euros...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci de conclure.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Notre intervention est importante, mais, malheureusement, d'autres collectivités, dans notre région, n'en ont pas les moyens.

Cette décision régionale va apporter un écroulement de la production de logements sociaux l'an prochain, en Ile-de-France. C'est criminel, c'est lamentable : nous avons bien raison de nous y opposer.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour les trois demandes d'explications de vote, merci aux intervenants de respecter leur temps de parole.

La parole est maintenant à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**M. Jack-Yves BOHBOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écouté la présentation de ce vœu, qui me paraît inutile et complètement faux. Vous voulez que la Région Ile-de-France mène une politique de logement qui soit la vôtre : c'est impossible.

La Région Ile-de-France, qui vient de voter son budget, est une région bien gérée, qui ne s'endette pas au niveau où la Ville de Paris est endettée. C'est aussi une région qui accomplit son domaine de compétence.

D'abord, pour ceux qui le savent, c'est une compétence facultative. Ensuite, l'année 2025 sera, pour la Région Ile-de-France...

Madame, nous avons écouté, très tranquillement, les orateurs précédents. Nous avons essayé de comprendre leurs arguments, et je demande la même patience.

La Région Ile-de-France connaîtra une année blanche et va tenter de réaliser, sur deux ans, 350 millions d'euros d'économies. Ce n'est pas rien, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les collectivités territoriales, et ce n'est pas la censure ni la dissolution qui a arrangé les choses.

La Région Ile-de-France dispose encore cette année de crédits de paiement à hauteur de 53 millions d'euros pour réaliser les opérations en cours, et elle a un bilan, hors compétence, qui n'est pas négligeable : 61.000 logements créés depuis 2016 ; 120.000 logements construits dans les quartiers innovants écologiques dans 83 communes ; 17.000 nouvelles places de logements étudiants - vous le mettez en cause dans votre vœu ; 18.400 logements sociaux rénovés.

Ce n'est pas un programme criminel. Comment peut-on employer des mots aussi forts dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui ?

Je crois que nous devons avoir un débat républicain et démocratique. Vous pouvez contester la position de la Région Ile-de-France, mais je ne pense pas que l'on puisse utiliser des expressions aussi exacerbées.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour le groupe changer Paris.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon collègue, Jack-Yves BOHBOT, rappelait toutes les actions proactives que la Région a menées depuis 2016 en matière de logement. Comme il l'a dit aussi, c'est une compétence facultative. Pourtant, la Région n'a cessé de participer à la rénovation du logement social, mais également du logement privé.

Vous faites souvent le chantre de vos dispositifs, mais la Région n'a pas attendu. En effet, depuis 2016, elle participe à la rénovation thermique dans les copropriétés privées les plus en difficulté. Elle a aussi créé 17.000 places de logements étudiants. Elle n'a donc pas à rougir de son bilan.

Comme l'a également rappelé mon collègue, 53 millions d'euros de crédits de paiement en 2025 restent enregistrés. Cela nous permettra d'honorer tous les projets que nous avons commencés.

Contrairement à la Ville de Paris, la Région maîtrise ses dépenses et réalise des économies.

Cela vous dérange ! Avec 9 milliards d'euros de dettes en 2025, cela vous pose un problème... La seule chose que vous savez faire n'est pas de maîtriser vos dépenses ni faire des économies : c'est de taxer les Parisiens toujours un peu plus. Je vous rappelle que vous avez balayé votre promesse de campagne de ne pas augmenter les impôts, alors que vous avez augmenté la taxe foncière de 62 %.



Nous assumons aussi la norme anti-ghetto qui demande, dans les nouvelles constructions, d'arrêter de faire du logement social lorsqu'il y a plus de 30 % de logements sociaux. Nous finançons également des logements intermédiaires et équilibrés afin de garantir une réelle mixité sociale dans les quartiers - chose que vous ne savez pas faire.

Nous avons souvent l'occasion de le rappeler dans cet hémicycle : il y a de nombreux échecs dans votre politique du logement, et ce n'est pas à la Région de les payer !

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT, président du groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Franchement, vous êtes "gonflés" ! Nous expliquer que votre politique du logement, à l'échelle de la Région, est formidable, alors qu'elle se traduit concrètement par l'arrêt total des actions en matière de logement social, car c'est bien de cela qu'il s'agit : ne rien faire, ne pas verser un seul euro dans la production de logements sociaux !

D'ailleurs, l'évolution de la politique du logement de Valérie PÉCRESSE est très éclairante : vous avez commencé par dire que "nous ne financerions plus de logements sociaux dans les quartiers populaires, parce qu'il y en a déjà trop" ; puis, dans un deuxième temps, vous dites que "nous n'en ferons plus du tout". C'est très éclairant, car cela révèle quelle serait la politique du logement que vous mèneriez, dans une ville comme Paris, si vous étiez aux responsabilités : rien pour le logement social, absolument rien ! Tous les débats de ce matin l'ont prouvé, puisque vous vous êtes opposés au logement social dans les 5e, 6e et 7e arrondissements - c'est-à-dire ceux qui en sont le plus dépourvus.

Quant à l'idée que vous seriez capables de maîtriser les dépenses, évidemment : quand on ne dépense rien du tout, on maîtrise les dépenses... En matière de logement social, vous ne dépensez rien ! Et, assurément, quand on ne fait rien du tout, on ne dépense rien ! En revanche, ne nous faites pas croire que vous ne ponctionnez pas les Parisiens, et les Franciliens de manière générale : ils viennent de voir l'évolution du prix du "pass" Navigo.

En matière d'arguments, nous repasserons, et, pour ce qui concerne la défense du logement social, c'est plutôt de notre côté qu'il faut regarder.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2024, V. 252).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réquisition des logements vacants.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 119 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réquisition des logements vacants.

La parole est à Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous évoquons régulièrement ce sujet.

Deux chiffres résument la situation dans laquelle nous sommes : quasiment 3.500 personnes dorment à la rue et ont été répertoriées lors de la dernière Nuit de la Solidarité - c'est le premier chiffre que je voulais évoquer.

Le second concerne les logements continuellement vides depuis plus de cinq ans à Paris : ce sont 3.000 logements.

Ainsi, nous avons d'un côté 3.000 personnes qui dorment à la rue tous les soirs et, parallèlement, plus de 3.000 logements vides depuis plus de cinq ans. Ce n'est pas une vacance frictionnelle, mais une vacance durable.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, par ce vœu, rappeler la question de la réquisition, avec la possibilité de réquisitionner les logements vides depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, c'est une compétence du Préfet de police et, de fait, elle est peu utilisée. Nous souhaiterions que, demain, cela puisse être une compétence des municipalités, de telle sorte que nous puissions agir, alors que ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président, pour ce vœu, qui permet de remettre en lumière la proposition de transfert du droit de réquisition de l'État aux collectivités.

Cette année, seulement 250.000 logements seront construits en France, et 100.000 d'entre eux vont devenir des résidences secondaires et des logements vacants. En dix ans, le nombre de logements vacants et de résidences secondaires a augmenté de 1 million dans notre pays, c'est un drame.

La Ville de Paris est membre de l'Association des collectivités qui lutte contre le logement vacant, et je la représente. Je participe à chacune de ses assemblées générales. C'est une association transpartisane, et le débat évolue fortement. Aujourd'hui, nos propositions de transfert de la fiscalité sur les logements vacants aux collectivités sont consensuelles de façon transpartisane. Le vote à la quasi-unanimité du Sénat - et je remercie les sénateurs républicains et centristes qui ont déposé les mêmes amendements que leurs collègues de gauche - nous permettra d'avancer très vite.

Toutefois, il faut aller encore au-delà pour les logements vacants depuis plus de cinq ans. A Paris, nous avons 132.000 logements vacants à la date de 2021, dernier chiffre I.N.S.E.E. disponible. Nous avons aussi, comme l'a dit Ian BROSSAT, plus de 3.000 vacants depuis plus de cinq ans. Dans ce cas, il faut aller plus loin que la seule fiscalité : il faut aller jusqu'à la réquisition. Malheureusement, depuis Jacques Chirac en 1995 et Lionel JOSPIN en 2001, aucun gouvernement n'a mis en œuvre ce droit de réquisition. Cela fait bientôt 25 ans.

Pourtant, il y a des drames - le drame du mal-logement, les drames des enfants à la rue - qui touchent des milliers de familles en France, y compris à Paris. Nous devons aller plus loin. Une solution est le transfert de ce droit de réquisition aux collectivités. C'est à juste titre que le débat est posé aujourd'hui.

Comme nous avons fait évoluer le débat sur la fiscalité, nous entendons également le faire évoluer sur le transfert du droit de réquisition. C'est donc un avis favorable à cet excellent vœu.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2024, V. 253).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'amélioration de la coordination des travaux par la Ville de Paris.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 120 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" et présenté par Véronique BUCAILLE.

**Mme Véronique BUCAILLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2023, les retards de chantier dans les immeubles possédés par la Ville de Paris ont entraîné 29 millions d'euros de coûts supplémentaires. En 2024, ce chiffre dépasse les 11 millions d'euros en cette fin d'année. Certains de ces retards sont causés par votre manque d'anticipation. Vous pourriez largement les éviter par une meilleure planification et une étude plus approfondie en amont des projets immobiliers que vous menez.

Ces retards conduisent parfois les entreprises à accélérer de façon précipitée la fin des travaux, engendrant de nombreuses malfaçons : des fuites, des prises électriques non fonctionnelles. Ces malfaçons engendrent à leur tour des coûts supplémentaires. Les finances de la Ville ne lui permettent pas ce manque d'anticipation et ces surcoûts, comme nous l'avons déjà souligné lors du débat sur le budget primitif de 2025.

Il n'est pas acceptable de voir des immeubles préemptés en 2015 toujours vides, les travaux inachevés, voire à peine commencés. La multiplication des projets gelés accroît la tension sur l'offre de logements sociaux. Ces projets représentent autant de logements indisponibles pour ceux qui en ont le plus besoin, notamment les personnes exerçant des métiers en tension dans notre ville.

Avec ma collègue Sandra BOËLLE et le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous demandons que la Ville améliore l'anticipation, la concertation et le suivi des chantiers de rénovation des immeubles dont elle a la charge, afin d'éviter ces délais et ces dépenses supplémentaires.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BUCAILLE, votre groupe a déposé des vœux de ce type à chaque Conseil de Paris de l'année 2024. Or, dès que nous organisons des réunions avec les bailleurs sociaux, avec des architectes et des visites sur place, aucun membre de votre groupe ne vient. Il faudrait un peu de cohérence : quand nous venons débattre de ces sujets avec les bailleurs sociaux, vous faites la politique de la chaise vide. A quoi sert-il de déposer des vœux si vous refusez de participer aux débats ? Avec Émile MEUNIER, nous continuerons d'organiser ce type de réunion, et j'espère que vous nous ferez l'honneur - au moins la politesse - de venir.

Vous auriez pu entendre les explications de nos bailleurs. Un certain nombre de chantiers de rénovation prennent du temps, car nous privilégions la concertation. Le bailleur "Paris Habitat", par exemple, échange systématiquement avec ses locataires, explique le déroulement des chantiers, les immeubles à vider et les modalités de relogement. Durant ce mois de décembre, près d'une dizaine d'opérations de vote ont été organisées, toutes positives, avec un soutien massif des locataires, entre 70 % et 95 %. Vous dites qu'il n'y a pas de concertation : les faits prouvent le contraire.

S'il y a parfois du temps de latence avant la réalisation des travaux, c'est simplement en raison des recours engagés par des riverains qui nous empêchent physiquement d'agir. Les augmentations de coûts votées résultent du délai entre le vote des projets de délibération, les études de maîtrise d'œuvre, et les impacts du Covid-19 et de la guerre en Ukraine qui ont généré une inflation dans l'ensemble de la filière du bâtiment.

Merci, Madame BUCAILLE, d'être présente lors de nos prochaines réunions de travail sur ces sujets.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Le vœu n° 102 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il maintenu ?

**Mme Véronique BUCAILLE**. - Oui.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

**M. Paul HATTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais souligner la politesse de Jacques BAUDRIER qui donne des leçons sur la présence des élus qui ne serait pas respectée, nous précisant qu'il serait inutile de déposer des vœux à chaque Conseil de Paris. "A quoi sert-il de déposer des vœux ?" s'interroge-t-il. Il doit savoir qu'en juillet 2021, il y a exactement trois ans, j'ai présenté un vœu proposant de doter la Ville de Paris d'une interface "chantier17.paris", permettant d'indiquer en temps réel l'apparition et le suivi des travaux grâce à la technologie.

Jacques BAUDRIER m'avait répondu qu'il serait préférable d'apporter des développements à l'application "DansMaRue" plutôt que d'ajouter une nouvelle application, et que c'était la réflexion qu'il menait. Il estimait, en outre, prématuré de donner un avis favorable. Or, aucune réforme de l'application "DansMaRue" n'a été réalisée en trois ans, et malgré ses promesses - qui n'avaient qu'un seul but d'écarter la proposition - rien n'a été fait. L'absence est peut-être physique pour certains, mais très psychologique chez vous.

Nous voterons en faveur de ce vœu, puisque l'usage de la technologie peut être utile. Je vais vous donner une idée de réforme : plutôt que d'utiliser les caméras des voitures de verbalisation uniquement pour verbaliser les véhicules stationnés, je vous encourage à les utiliser avec de l'intelligence artificielle pour reconnaître les nids-de-poule, comme à New York et à Vienne, ou pour reconnaître les dépôts sauvages, comme à Londres ou Los Angeles. Beaucoup de choses restent donc à faire.

Ce vœu va dans le bon sens, mais je sais ce que vous allez répondre : vous voterez contre, et même quand vous votez pour, rien n'arrive jamais.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 120 est rejeté, je vous remercie.

## 2024 DDCT 192 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Banlieues Climat".

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 192 qui concerne une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Banlieues Climat".

La parole est à Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Chloé SAGASPE**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur d'ouvrir le bal. Permettez-moi, cette année encore, de vous faire part de mon extrême déception de m'exprimer avant mon collègue du groupe Changer Paris qui, j'en suis certaine, ne manquera pas une occasion en or de s'exprimer sur ce projet de délibération pour en dire, j'espère, tout le bien qu'il en pense, ou que son groupe en pense.

Je n'aurai pas le plaisir d'une petite joute verbale dont j'ai pris l'habitude avec Rudolph GRANIER ou Paul HATTE pour clôturer en beauté cette année. Un changement d'interlocuteur, pour le pire ou pour le mieux, nous verrons bien. Peut-être allez-vous me surprendre, Monsieur MARGAIN ; nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne nouvelle pour ces fêtes de fin d'année.

A mon grand regret, je n'aurai pas le plaisir de pouvoir répondre point par point à votre réquisitoire en bonne et due forme pour critiquer des associations qui œuvrent pour la transition écologique des territoires au quotidien. Je laisserai tout le loisir à Mélody TONOLLI de "debunker" les "fake news" que vous allez certainement propager, car une fois de plus, vous allez refuser de subventionner une association de lutte pour la transition écologique des territoires - qui plus est, je tiens à le souligner - les territoires oubliés de la République, à savoir les quartiers populaires, si chers, pourtant, à notre Ministre de la Culture.

Après le refus d'attribuer des subventions à l'association "Alternatiba", voici votre nouveau cheval de bataille : "Banlieues Climat".

Revenons d'abord, si vous le voulez bien, au fond de ce projet de délibération. Êtes-vous contre créer les conditions qui permettent aux habitants des classes populaires de devenir de véritables acteurs du changement sur les questions environnementales ? Êtes-vous contre la logique de l'"empowerment" ? Vous opposez-vous à démocratiser et vulgariser les connaissances sur l'environnement et la transition écologique pour les rendre accessibles à tous, et en particulier aux jeunes des quartiers populaires, en les sensibilisant et en les formant ?

C'est exactement le travail mené par cette association au quotidien, et c'est pourquoi nous la subventionnons. Je rappelle, par ailleurs, que cette association est soutenue par de nombreux scientifiques, par la Fondation de France, par la Fondation européenne pour le Climat, et qu'elle est parrainée par Laurence TUBIANA, diplomate et économiste, architecte de l'Accord de Paris. Trop gauchiste pour vous, peut-être ?

Savez-vous, Monsieur MARGAIN, que l'association "Banlieues Climat", puisqu'elle est apolitique, travaille même en partenariat avec des villes de droite, comme Clichy ? Prenons, par exemple, le territoire des Yvelines, département d'origine de Valérie PÉCRESSE. Je vous le demande solennellement : si vous refusez d'attribuer la subvention à "Banlieues Climat" aujourd'hui de la Ville de Paris, allez-vous demander également aux maires de ces communes de retirer leur subvention ? Il s'agit avant tout de cohérence.

Les chiffres sont éloquentes : à Paris, ce sont les populations les plus pauvres qui ont trois fois plus de chances de mourir d'un épisode de pollution que les plus riches. Ce ne sont pas des "ayatollahs" de l'écologie, comme vous aimez à nous appeler, qui le disent, mais le dernier rapport d'Oxfam sur les inégalités de richesse qui le pointe. Il est édifiant, puisqu'il rappelle que la canicule de 2003 a été particulièrement meurtrière, notamment dans le Département de Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de la France métropolitaine et qui a été le deuxième le plus touché en enregistrant un taux de surmortalité de plus de 160 %.

C'est un constat que nous avons partagé communément, Monsieur MARGAIN, dans la mission "Paris à 50°C", dont vous étiez membre à mes côtés. Le bâti dans les quartiers "politique de la ville" est confronté à des enjeux de mal-adaptation, associés à des risques accrus liés notamment à plusieurs facteurs économiques et de santé environnementale : précarité énergétique, surexposition à la pollution de l'air, éco-morbidité ou même accessibilité à des lieux de fraîcheur.

Face à la chaleur, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et nous le savons, les canicules exacerbent les inégalités socio-économiques déjà existantes. Ce sont les habitants des quartiers populaires qui sont touchés de plein fouet par la crise climatique, et moins les habitants des beaux quartiers du 6<sup>e</sup> arrondissement que vous courtisez pourtant. C'est pourquoi nous devons avoir une attention particulière envers ces populations, et nous avons une responsabilité : aller au plus près de ces territoires. Ces quartiers ont été trop longtemps délaissés par la République, pour les accompagner, les former et les sensibiliser à ces enjeux, mais qui de mieux placé pour le faire que les habitants de ces quartiers populaires ?

Ma question est simple : auriez-vous abandonné les quartiers populaires, Madame DATI, vous qui en avez fait pourtant un argument de campagne ? Les habitants de ces quartiers vous regardent, et permettez-moi de vous

prendre au mot. "Chiche", soyons à la hauteur des enjeux et demeurons républicains dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

A défaut de réussir moi-même à vous convaincre de changer de vote, j'espère que vous suivrez les mots de votre présidente.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur MARGAIN, vous l'avez entendu, les écologistes sont impatients de connaître votre position sur cette convention de partenariat.

A vous la parole, pour le groupe Changer Paris.

**M. Franck MARGAIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Chloé SAGASPE, merci de m'interroger et de me "challenger" sur cette subvention. Elle représente, pour mon groupe politique, un condensé de tout ce que nous cessons de dénoncer en matière de politique de subvention, et pose problème à plusieurs titres.

Comme nous avons pu le dire à de nombreuses reprises, par exemple, concernant les subventions au journal "Libération", pour organiser des événements à l'Académie du Climat, la gauche ne fait que parler à la gauche et la finance abondamment.

"Banlieues Climat" est une association qui organise des ateliers de sensibilisation et de vulgarisation sur des thématiques liées à la lutte contre le changement climatique et la transition écologique. Bien que ce thème soit évidemment transpartisan - et apparemment apolitique - cette association est, elle, éminemment politique. J'en veux pour preuve l'appel à l'union de la gauche, lancé le 6 décembre dernier par la Fédération parisienne des Ecologistes en vue des municipales, auxquelles le compte X du parti invite plusieurs structures, dont la C.G.T. et "Banlieues Climat", à s'associer. Comment ne pas penser qu'avant de servir les Parisiens, la gauche se sert de sa position à Paris pour financer les associations amies ?

Sur le fond de l'action proposée, nous avons à redire sur votre vision de ce que sont - et doivent être - des quartiers populaires. Après les avoir continuellement perfusés de subventions pour combler des inégalités qui ne se combleront pas depuis 25 ans ; après avoir bétonné ces quartiers à outrance, sans considération pour leur cadre de vie ou les habitants ; après y avoir concentré un maximum de logements sociaux, comme le dénonçait mon collègue Rudolph GRANIER hier ; après y avoir empilé les difficultés et les problèmes pour flécher, de manière immédiate, des politiques de prévention, telles celles contre les R.I.C.S. dans le quartier du 18<sup>e</sup> arrondissement ; après les avoir assignés à résidence selon leurs conditions sociales, ou pire encore, selon leurs conditions de naissance, maintenant, vous nous expliquez qu'il faut parler de climat aux habitants de ces quartiers.

Vous les mettez dans des cases et les réduisez à un type de culture, comme s'ils étaient un bloc monolithique. Le ghetto est d'abord dans votre tête, et vous le transposez ensuite dans ces quartiers. Vous les associez à des banlieues, avec tout l'imaginaire que porte ce mot dans vos têtes, et que vous reprenez collectivement depuis votre tour d'ivoire, avec votre parisianisme bien-pensant. Vous souhaitez les couper du monde - le monde qui les entoure - au-delà du périphérique.

Pour qui prenez-vous ces Parisiens ? Il faudrait adapter, aujourd'hui, les enjeux climatiques à leur niveau, comme s'ils étaient incapables de comprendre comme les autres ? Quelle est votre idée, si ce n'est de passer par du slam pour qu'ils comprennent que notre planète est en danger et qu'il faut la protéger ? Nous touchons ici à l'aboutissement total du rétrécissement de votre idéologie, où des objectifs et des idées totalement louables se sont transformés, au fil du temps, en une caricature abjecte qui en vient à catégoriser les Parisiens selon leur lieu de vie.

Les quartiers populaires ne doivent pas constamment servir à justifier des idéologies. Cette subvention le prouve : leurs habitants méritent mieux, notamment un cadre de vie fait de propreté, de sécurité, d'espaces verts beaux, entretenus et disponibles, de commerces de proximité, d'accès à la santé et à l'éducation, de la même manière que tous les autres quartiers de Paris.

Pour répondre à vos questions : oui, nous allons demander à nos collègues des villes de droite de revoir les subventions à cette association.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

**Mme Mélody TONOLLI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un peu d'attention et de silence. Notre collègue a essayé d'exciter les foules par ses propos enflammés et caricaturaux, mais je vous demande un peu de concentration.

Merci beaucoup, Chloé SAGASPE, pour votre intervention et votre soutien sur ce sujet. Si je ne prends que la fin de l'intervention de Franck MARGAIN, je constate que nous sommes d'accord, puisque la Ville de Paris porte, depuis des années, une politique très volontariste pour les habitants des quartiers populaires. Tous les habitants de Paris ont les mêmes droits : accéder à la propreté, à la sécurité et aux espaces verts. C'est pour cette raison que nous votons souvent ensemble des projets de délibération pour soutenir notre action pour les habitants des quartiers populaires.

Plus spécifiquement, ce projet de délibération vise à signer une convention avec l'association "Banlieues Climat" pour cadrer notre travail. Cette association traite de sujets autour de la crise écologique touchant les plus fragiles d'entre nous, un constat que nous partageons tous. Nous savons que, lorsque les plus riches polluent, ce sont les plus pauvres qui "trinquent" et que les ménages modestes sont plus fortement exposés aux températures extrêmes en raison de l'isolation des logements, du travail physique en extérieur ou d'un moindre accès à la végétalisation.

Santé publique France relève qu'une exposition à des températures extrêmes se traduit par une mortalité accrue des populations les plus fragiles et les plus socialement défavorisées. Les inégalités sociales et climatiques vont, malheureusement, de pair. A Paris, les habitants des quartiers populaires sont les plus exposés.

C'est pourquoi nous agissons à travers le Plan Climat porté par Dan LERT et qui intègre un axe "plus juste" traduisant notre ambition de protéger les Parisiennes et Parisiens les plus fragiles, aussi avec le Plan de santé environnemental porté par ma collègue Anne-Claire BOUX qui rejoint cette ambition sur les questions de santé, et à travers le Pacte parisien pour les quartiers populaires, que vous avez voté en juillet.

Parmi les 25 mesures du Pacte parisien pour les quartiers populaires, l'une d'elle dit que nous souhaitons former et soutenir les jeunes dans leur projet en faveur de la transformation écologique de leur quartier. Le climat est l'affaire de tous, et nous voulons travailler à Paris avec les associations, les habitants et les établissements scolaires pour agir en faveur de la transformation écologique de nos quartiers, et de notre ville dans son ensemble. Nous allons notamment soutenir des projets pour accompagner et former des jeunes volontaires de Paris, des quartiers populaires, ainsi que des éco-délégués. Nous en avons déjà beaucoup à Paris et d'autres encore deviendront des ambassadeurs du climat.

Pour faire plus et mieux pour ceux qui en ont besoin, nous soutenons des projets concrets portés, notamment, par le service public parisien. Je cite, puisque je sais, chers collègues, à droite, que vous les adorez : l'Académie du Climat, à travers laquelle nous déployons beaucoup d'actions sur ces sujets, mais également l'ensemble des associations parisiennes.

"Banlieues Climat" travaille avec des villes de toute obédience politique, de gauche comme de droite. Un travail efficace est réalisé. Nous soutenons donc cette association pour qu'elle se déploie progressivement, car nous souhaitons travailler avec les Parisiens pour qu'ils deviennent acteurs de la transition climatique.

Pour conclure, je relèverai que nous avons assisté à un petit slam de droite très caricatural, qui a égrené, une par une, toutes les idées nauséabondes d'une certaine droite. Toutefois, pour travailler avec des maires d'arrondissement des 15e et 17e arrondissements, je sais que nous sommes très volontaires sur ces sujets pour avancer de manière efficace.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DDCT 192).

## Compte rendu de la 6e Commission.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous entamons l'étude des projets de délibération de la 6e Commission, la dernière pour cette séance du Conseil de Paris.

La parole est à Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission.

**M. Emmanuel COBLENCE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel plaisir d'attaquer cette dernière Commission de notre dernier Conseil de Paris de l'année 2024, et quelle fierté de pouvoir entamer ces débats !

Mes chers collègues, notre Commission s'est réunie le mardi 10 décembre. Cette fin d'année a permis, selon la tradition, à l'ensemble des adjoints de présenter les budgets relatifs à leur délégation. Je ne rentrerai dans aucun

détail, car nous avons eu le temps d'en débattre ce mardi. Je vous remercie pour ces sujets et souhaite simplement souligner que ces budgets démontrent le volontarisme de notre majorité pour changer la vie des Parisiens, en particulier sur les sujets relatifs à la 6e Commission : éducation, jeunesse, petite enfance, recherche, vie étudiante et protection de l'enfance.

Au-delà du budget, nous avons échangé sur les nombreux projets de délibération au menu de cette séance. Hélène BIDARD a présenté les dispositifs récurrents en faveur de la jeunesse parisienne ; Patrick BLOCHE a évoqué les 36 projets de délibération relatifs à la restauration scolaire ; Marie-Christine LEMARDELEY a mis l'accent sur les projets de délibération relatifs à des programmes de construction de résidences étudiantes ; enfin, Dominique VERSINI a évoqué l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance.

C'était un compte rendu synthétique de la 6e Commission, et je vous souhaite d'excellents travaux ce soir.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

## **2024 DJS 132 - Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2025.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous démarrons avec le projet de délibération DJS 132 sur le dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Pour commencer, la parole est à Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

**M. Paul HATTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais parler du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour le "challenger" - je vois que nous sommes six inscrits, dont cinq personnes de la majorité, qui ne manqueront pas de préciser que ce dispositif est "super" et très utile.

Je fais partie de la Commission qui désigne les projets. Le nouveau dispositif "Paris Jeunes Vacances encadrées", consiste à permettre à des groupes de jeunes de partir ensemble, de façon encadrée. Cela représente quelques milliers d'euros. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est beaucoup pour ces jeunes.

Néanmoins, il y a un vrai problème de publicité de cette démarche. Il faut savoir que, lors de la dernière Commission, voilà quelques mois, nous avons dû choisir parmi des dossiers qui ont été...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Chers collègues, je vous demande de faire moins de bruit. Si vous souhaitez poursuivre vos conversations, je vous invite à le faire à l'extérieur.

Monsieur HATTE, continuez, je vous en prie.

**M. Paul HATTE**. - Lors de la dernière Commission pour "Paris Jeunes Vacances encadrées", représentant quelques milliers d'euros, nous avons eu autant de dossiers que de propositions, c'est-à-dire trois. Parmi ces demandes, l'un d'eux avait mis comme seul argument : "Droit aux vacances". C'était très limité.

De toute évidence, il n'y a pas assez de publicité de ces dispositifs. Cela ne permet pas de choisir des dossiers ni de demander une exigence suffisante. Je l'ai exprimé en Commission : il y a un vrai "challenge" de la part de la Ville à mieux communiquer sur ces dispositifs.

Je vous remercie.

*(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).*

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le dispositif "Paris Jeunes Vacances" rencontre chaque année un grand succès auprès des jeunes Parisiens, et pour cause : ce dispositif répond à un enjeu fondamental, le droit aux vacances.

Le droit aux vacances est essentiel à l'émancipation des individus. La bourgeoisie l'avait bien compris en organisant ces vacances de longue date. Les classes travailleuses, elles, ont dû attendre le Front populaire en 1936 - et sa grève générale - pour rentrer réellement dans l'air des congés payés et des vacances, pour pouvoir pleinement profiter de moments enrichissants et structurants pour les individus.

Nous sommes certes des producteurs, mais également des individus, n'en déplaise au patronat qui ne cesse de vouloir revenir sur les vacances. Nous entendons régulièrement les responsables du M.E.D.E.F. vouloir remettre en cause le nombre de semaines de vacances. Je soulignerai d'ailleurs que c'est la gauche qui, forte de son engagement en faveur du droit aux vacances, a mis en place la cinquième semaine de congés payés en 1981. En 1998, il a été reconnu comme un droit fondamental dans la lutte contre les exclusions, c'est pourquoi, ne pouvoir y accéder, c'est creuser les inégalités.

Entre le droit formel et le droit réel, il y a toujours une différence structurelle que nous pointons du doigt. En 2023, près de 38 % des jeunes de moins de 25 ans ne sont pas partis en vacances, soit plus d'un jeune sur trois. A Paris, ce sont plus de 30.000 jeunes Parisiens qui ne sont jamais partis en vacances d'après l'étude de l'association "Vacances ouvertes" de 2023. La cause de tous ces constats ? La situation financière dans laquelle se trouvent ces jeunes et leurs familles.

Pourtant, les vacances sont essentielles. En plus de leur ambition émancipatrice, les vacances permettent de sortir du quotidien, de découvrir de nouveaux environnements, de se découvrir et de découvrir les autres. Sans vacances, ces personnes passent à côté de moments essentiels dans leur construction.

Ainsi, pour que ce droit s'applique à tous, il est impératif d'avoir des moyens financiers qui rendent le droit effectif. Hélas, l'acteur qui fait défaut, comme d'habitude, c'est l'Etat. En effet, il porte une responsabilité dans les inégalités d'accès aux vacances, notamment en diminuant de manière importante les aides publiques destinées aux personnes et son soutien aux mouvements associatifs. Je tiens toutefois à rappeler qu'il s'agit bien là d'une volonté. Les fonds existent, mais ils sont davantage fléchés vers les ultra-riches, les aides aux entreprises ou d'autres avantages fiscaux à destination des plus riches.

Il n'y a pas de fatalité, et certaines collectivités comme Paris ont pris le sujet à bras-le-corps avec l'appui des communistes qui se battent depuis toujours pour permettre à tous de partir en vacances. Je rappellerai, en outre, que les élus et les villes communistes ont toujours favorisé le départ en voyage des habitants de leur commune à travers des subventions, la mise à disposition de leur patrimoine immobilier, ou encore, de colonies propres à ces collectivités.

A Paris, le groupe Communiste et Citoyen a déjà eu l'occasion de mener la bataille des vacances avec le renforcement des moyens des vacances "Arc-en-Ciel". Nous avons également défendu, avec ma collègue Camille NAGET, le fait que la Ville puisse investir dans des locaux dédiés aux colonies de vacances.

Avec le dispositif "Paris Jeunes Vacances", Paris peut s'enorgueillir de proposer des solutions aux jeunes en difficulté. Cependant, son succès appelle à un développement au-delà de ses capacités actuelles afin qu'il soit mieux adapté aux retours de terrain, plus précisément, le volet des vacances collectives et encadrées qui a permis de faire partir 93 jeunes en 2024. Les retours de terrain nous disent que les jeunes ont grandement apprécié ce type de séjour et déplorent qu'ils soient trop courts. Ils ont émis le souhait que les prochains séjours puissent être plus longs.

En cohérence avec ce que nous avons toujours porté, il apparaît essentiel de subventionner davantage ce volet afin de rallonger les séjours. Ces retours de terrain nous rappellent que les luttes menées pour le droit aux vacances sont essentielles et portent leurs fruits.

Quant au volet des vacances en autonomie, le projet de délibération propose que la proportion de jeunes ni en emploi ni en études ni en formation, de 16 à 25 ans, soit désormais prise en compte dans la répartition des aides par arrondissement à la place des effectifs scolaires du premier degré et des collèges publics. Nous ne pouvons que soutenir ces changements, qui permettront de mieux adapter "Paris Jeunes Vacances" aux réalités de terrain et de son public.

Je terminerai en rappelant que l'intérêt porté à ce dispositif, ainsi que la volonté de l'adapter et de le faire évoluer, sont des marqueurs de la gauche. Nous imaginons que, pour la droite qui veut faire un "comité de la hache" à Paris - nous l'avons entendu avant-hier au cours des débats budgétaires -, c'est une action inutile. Je préciserai, à l'inverse, qu'il est probablement inutile au capital, mais nous affirmons que ce droit aux vacances est bien utile aux populations et aux Parisiens, quelle que soit leur classe sociale.

Nous le rendrons possible à l'avenir, c'est pourquoi nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions. C'est chaque année un plaisir de rapporter ce projet de délibération pour la mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances". Cela nous fait plaisir de parler de vacances, mais c'est surtout pour les vacances des jeunes l'année prochaine que nous pouvons avoir un débat politique autour de cet enjeu.

Vous l'avez rappelé : depuis la loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, les vacances sont reconnues comme un droit fondamental. La réalité, malheureusement, est tout autre : 40 % des Français ne sont pas partis en vacances en 2023. A l'échelle parisienne, 26,4 % des moins de 30 ans ne sont pas partis en vacances depuis 2021.

Un acquis social du droit en France, mais un marqueur social dans les faits : c'est contre cette réalité que nous nous battons avec une politique volontariste de la Ville de Paris en la matière, avec le dispositif "Paris Jeunes Vacances" à destination des 16-30 ans.



De cette politique volontariste, nous tirons déjà des résultats. Les précédentes études parisiennes faisaient état que 13 % des jeunes Parisiens ne partaient jamais en vacances. La dernière étude réalisée par l'association "Vacances ouvertes" en 2024 révèle que seulement 5,3 % des jeunes Parisiens de moins de 30 ans ne sont jamais partis. Une réelle évolution positive résulte donc de ce que nous mettons en œuvre.

C'est mieux, mais ce sont toujours trop de jeunes encore en dehors du droit aux vacances. C'est notamment à l'intention des jeunes qui ne partent jamais que nous avons voté collectivement le renforcement et l'évolution du dispositif "Paris Jeunes Vacances" lors de la séance du Conseil de Paris de février 2024. Nous avons décidé d'expérimenter les départs collectifs et encadrés en finançant l'intégralité de très courts séjours avec le réseau "Vacances Voyages Loisirs", auquel la Ville a adhéré en 2022 pour organiser ces séjours.

En 2024, avec la coordination de la Direction de la Jeunesse et des Sports, six mini-séjours ont eu lieu à La Trinité-sur-Mer, à Bruxelles et à Lyon, bénéficiant à 93 jeunes Parisiens qui n'étaient jamais partis en vacances. Je remercie la Direction de la Jeunesse et des Sports, et ceux qui mettent en œuvre ces courts séjours : Paul HATTE et Geneviève GARRIGOS, qui participent à ce comité de sélection, pour leurs contributions et les propositions en ce sens. Je suis très fière, je crois que tous ceux qui travaillent sur ces dispositifs innovants le sont.

Certes, il y a des choses à améliorer. Nous sommes dans un dispositif expérimental en cette année 2024 et viser un plus grand nombre de départs. Il y a un enjeu de publicité : il faut travailler pour que davantage d'associations destinées à la jeunesse s'approprient ce nouveau dispositif pour mieux formuler les demandes, identifier et accompagner les jeunes qui ne partent jamais en vacances, et mieux faire connaître cette possibilité de départ, entièrement prise en charge par la Ville de Paris.

C'est l'un des objectifs du projet de délibération que je vous présente ce soir que de répondre à ces enjeux d'évolution du règlement. La durée des mini-séjours va ainsi être rallongée à deux nuitées, conformément à une demande des jeunes. Il prévoit également la possibilité d'auditionner les structures de jeunesse ayant déposé une demande pour faciliter les décisions du comité de sélection et d'attribution des aides.

Enfin, "Paris Jeunes Vacances", en autonomie, existe toujours, avec des aides individuelles de 200 euros pour aider les jeunes au départ. Je remercie les maires et les élus de tous les arrondissements pour leur mobilisation, puisque nous avons territorialisé ce dispositif. Ainsi, ce sont chaque année des demandes fortes, faites par des jeunes qui veulent partir en autonomie, avec des élus d'arrondissement qui sont au rendez-vous pour organiser des commissions d'attribution, permettant à des jeunes qui ne partiraient pas sans ces aides financières.

En conclusion, je vous invite à voter ce projet de délibération en pensant au sourire de tous les jeunes partis grâce à ce dispositif, qui ont pu voir la mer et faire de la voile pour la première fois cet été grâce à "Paris Jeunes Vacances".

Cela va néanmoins au-delà de l'enjeu des vacances : c'est un enjeu de santé mentale, c'est un enjeu de vie. Voilà ce que nous portons comme objectif et ce que nous vous proposons de renouveler, en 2025, en renforçant ce dispositif.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DJS 132).

## **2024 DAJ 29 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 29 portant sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je me retire.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Il n'y a donc plus d'inscription.

S'agissant d'une protection fonctionnelle il n'y a pas de vote.

## 2024 DASCO 79 - Convention passée entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour les travaux de rénovation des installations électriques et des circulations au 1er étage de la C.M.R. Janson de Sailly (16e).

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 79 : convention passée entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour les travaux de rénovation des installations électriques et des circulations au premier étage de la C.M.R. Janson de Sailly, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Merci, Madame la Maire.

Je parlerai des trois C.M.R. en une pour essayer de gagner du temps, afin de rappeler l'engagement de la Région Ile-de-France dans les cités mixtes régionales parisiennes et dans la rénovation de l'ensemble des lycées en grande vétusté à l'arrivée de la Présidente de la Région en 2016. Le plan d'investissement de la Région Ile-de-France en faveur des lycées franciliens s'élève à plus de 6 milliards d'euros, représentant l'un des plus importants plans d'investissement de notre pays.

Concernant les projets de délibération qui nous occupent, quelques chiffres : plus de 50 millions d'euros ont été votés pour ces trois établissements depuis 2016. Nous allons prochainement examiner des travaux de rénovation d'ampleur pour le lycée Lavoisier, avec des travaux de modernisation des menuiseries extérieures et des investissements pour mettre l'établissement aux normes d'accessibilité - c'est un énorme chantier.

Sur la C.M.R. de François Villon, plus de 7 millions d'euros de travaux ont été votés par la Région. Ces travaux d'ampleur concernent la restructuration.

Sur le secteur de la C.M.R. de Janson de Sailly, les travaux portent sur l'accessibilité, la rénovation d'installations électriques et la réfection des câblages.

Cet engagement mérite d'être souligné, car, sur ces bancs, la Région Ile-de-France est pointée du doigt par la gauche parisienne. Or, elle agit aux côtés des Parisiens par l'investissement. Cette collectivité d'investissement dégage des marges de manœuvre au service des petits Parisiens et des lycéens.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour revenir de la séance du vote du budget de la Région Ile-de-France à l'instant, je peux vous dire qu'elle n'est pas avare de critiques envers la Ville de Paris.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ai bien entendu Anne-Claire TYSSANDIER vanter le mérite de la Région. Néanmoins, elle ne fait que jouer son rôle, comme la Ville de Paris.

Compte tenu des préconisations de la Préfecture de police, une opération de rénovation des installations électriques et de rénovation des circulations au premier étage était nécessaire à la cité mixte régionale Janson de Sailly, et elle a été programmée.

Qui dit "cité mixte régionale" signifie un lycée et un collège. Qui dit "lycée" dit "compétence de la Région". Qui dit "collège" dit "compétence de la Ville de Paris", puisque nous sommes également un département. Or, dans le cadre d'une cité mixte régionale, la Ville délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Région pour l'ensemble des travaux.

Les travaux de grande ampleur font l'objet de conventions particulières. Je citerai ainsi la grande opération que nous avons décidée, avec la Région, de lancer sur le lycée Jacques de Cour, dans le 9e arrondissement. Le coût d'investissement en travaux de cette opération s'élève à près de 10 millions d'euros. Il y a, très logiquement, une part de la Région et une part de la Ville. Si un mérite doit être attribué à la Région, il est au moins égal à celui de la Ville de Paris.

Nous sommes dans nos obligations, inutile de le préciser.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 79).

- 2024 DASCO 105 - Caisse des écoles (5e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**
- 2024 DASCO 108 - Caisse des écoles (8e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**
- 2024 DASCO 112 - Caisse des écoles (12e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**
- 2024 DASCO 115 - Caisse des écoles (15e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**
- 2024 DASCO 116 - Caisse des écoles (16e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**
- 2024 DASCO 118 - Caisse des écoles (18e). - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**
- 2024 DASCO 122 - Caisse des écoles (5e). - Subvention 2025 (3.139.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2024 DASCO 130 - Caisse des écoles (13e). - Subvention 2025 (11.620.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2024 DASCO 134 - Caisse des écoles (17e). - Subvention 2025 (8.500.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2024 DASCO 135 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2025 (16.750.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2024 DASCO 137 - Caisse des écoles (20e). - Subvention 2025 (14.780.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2024 DASCO 160 - Rapport sur la restauration scolaire pour 2023.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DASCO 105, DASCO 108, DASCO 112, DASCO 115, DASCO 116, DASCO 118, DASCO 122, DASCO 130, DASCO 134, DASCO 135, DASCO 137 et DASCO 160, portant essentiellement sur des conventions d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour 2025-2027.

Concernant les caisses des écoles, la parole est à Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais d'abord intervenir sur la convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2025-2027, que je voterai favorablement, d'autant que la caisse des écoles du 5e arrondissement est déjà bien au-delà de ce que préconise cette convention, qui va dans le bon sens.

En effet, nous avons mis en place un modèle de restauration unique à Paris, fondé sur l'approvisionnement "bio" et/ou durable en filières courtes. Chaque jour, nous servons 3.500 repas cuisinés sur place dans 15 cuisines scolaires, dont 3 collèges, puisque la Ville a souhaité que nous réintégrions la restauration de Queneau en 2023, et cette année pour le collège Alviset.

Permettez-moi de revenir sur quelques articles emblématiques.

Sur l'article 6, la sécurité alimentaire et les besoins nutritionnels des enfants, nous proposons six composantes et deux menus végétariens par semaine. Concernant la qualité des repas et de l'alimentation durable, 80 % des produits en volume et 100 % des goûters sont "bio". La lutte contre le gaspillage et la valorisation des déchets est une priorité absolue pour nous. Nous organisons des olympiades anti-gaspillage tout au long de l'année avec les responsables éducatifs de la Ville, dont je salue l'engagement dans nos écoles. Tous les déchets sur les plateaux sont biodégradables et il n'y a plus d'emballages en plastique depuis janvier 2023.

Concernant l'article 9 sur la qualification et la motivation des personnels, je souligne l'énorme effort de formation que nous faisons. Les agents sont formés aux bonnes pratiques sanitaires et ils suivent aussi des cours de français. C'est une de leurs demandes pour progresser, et nous pratiquons une politique de chèques-cadeaux qui donne satisfaction aux agents. Nous n'avons pas eu une seule grève depuis le début de mon précédent mandat, cela tend donc à prouver que l'ambiance est plutôt bonne.

Enfin, concernant l'article 11, nous répondons aux exigences environnementales de la convention, puisque nous favorisons systématiquement les filières courtes et durables en privilégiant une économie rurale locale.

Tous ces résultats sont possibles grâce au travail de toute une équipe, et je voudrais rendre hommage au travail de cette équipe resserrée de 80 agents. Je me félicite également de la bonne collaboration avec la Ville.

Permettez-moi de revenir sur quelques indicateurs : en alimentation durable, nous atteignons 75 %, la moyenne de la Ville est à 55 % ; en "bio", nous sommes à 68,8 % en valeur et, à 80 % en volume, la Ville est à 41 % ; en approvisionnement local, nous atteignons 82,7 %, la Ville est à 16,1 % ; nous comptons 88 % de pêche durable, la Ville est à 82 % ; pour les bananes et le chocolat issus de filières équitables, nous sommes à 100 % et la moyenne de la Ville est à 4,9 % et 27,7 % ; pour les viandes, nous sommes à 95,2 % ; concernant le respect de la durabilité et les pratiques d'élevage pour les produits laitiers, la moyenne de la Ville est de 52,3 % ; nous atteignons 100 %.

Je souhaitais rappeler ce bilan, dont nous n'avons pas à rougir, fruit d'un engagement constant.

Par ailleurs, le projet de délibération DASCO 122 prévoit d'attribuer une subvention d'un montant de 3.139 millions d'euros à la caisse des écoles du 5e arrondissement, soit une augmentation de 155.000 euros...

Cher Patrick BLOCHE...

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Il vous écoute : Patrick BLOCHE fait partie de ces hommes qui peuvent faire deux choses à la fois.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Même en étant très brillant, pour la présentation des chiffres...

Le présent projet de délibération prévoit d'attribuer une subvention d'un montant de 3.139 millions d'euros à la caisse des écoles pour 2025, représentant une augmentation de 155.000 euros par rapport à l'année dernière. Ce montant marque un progrès par rapport au premier montant proposé de 3 millions d'euros. Je vous remercie, Monsieur le Premier adjoint, d'avoir écouté certaines de nos attentes.

Cette première hausse de coûts est liée à l'intégration du collège Alviset dans le périmètre de la caisse des écoles, représentant près de 62.000 repas par an. Le coût net de cette intégration pour la caisse des écoles est très important, s'établissant à 119.000 euros.

Un élément important est à considérer : notre caisse a dû intégrer quatre agents à ses effectifs pour la restauration au collège Alviset, pour un coût de 119.000 euros en masse salariale. Pour l'année 2024, le coût de ces quatre agents en masse salariale de 40.000 euros, n'a pas été pris en compte, nous obligeant à solliciter notre fonds de roulement. Les 119.000 euros des 155.000 euros de hausse pour l'année 2025 sont absorbés par le coût d'intégration du collège Alviset, nous laissant 36.000 euros de hausse pour tous les autres postes et les 14 établissements dont la restauration est gérée par la caisse des écoles.

Pour résumer, cette hausse de subvention intègre uniquement les coûts liés à l'intégration du collège Alviset et à l'inflation alimentaire sur 2025, mais pas pour 2024, soit quatre mois. Elle ne prend pas en compte la masse salariale devant être valorisée à 2 % ni les coûts de maintenance s'élevant, chaque année, malgré notre attention, au moins à 30.000 euros.

Je souhaiterais, à tout le moins, que nous puissions obtenir une clause de revoyure et réexaminer la situation dans les prochains mois. Il n'est pas soutenable que la caisse des écoles se trouve en déficit, d'autant que vous constatez tous les efforts consentis sur le terrain du "bio" et de l'alimentation durable.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je me permets une légère modification par rapport aux chiffres que vous donniez tout à l'heure : sur le durable, la moyenne de la Ville est à 56 %, et, sur le "bio", elle est de 42 %...

Je soulignais également, avant d'être interrompue avec vigueur par vous-même, que la caisse du 5e arrondissement, comme les caisses des 10e, 11e, 12e et 20e arrondissements, sont très au-delà de cette moyenne.

Je suis désolée que vous considériez que c'est n'importe quoi. Je pensais que c'était une bonne initiative de dire du bien de la caisse des écoles du 5e arrondissement, je m'en arrête donc là.

La parole est à Vincent BALADI, pour le groupe Union Capitale.

**M. Vincent BALADI**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous remercions Patrick BLOCHE pour les arbitrages rendus sur la caisse des écoles du 8e arrondissement, à la demande de sa maire, Jeanne d'HAUTESERRE. En effet, l'alimentation de nos enfants est pour nous une priorité, et la qualité se retrouve dans leur assiette.

Nous aimerions attirer votre attention sur un point : il a été demandé, par le pôle R.H. de la restauration scolaire, de faire appel à un prestataire extérieur pour le nettoyage du linge des agents de restauration. Je rappelle

que, jusqu'à maintenant, la caisse des écoles fournissait le linge, chargé aux agents de le nettoyer en contrepartie de ce que nous appelons une "prime de blanchissage". Cela fonctionnait très bien.

Nous comprenons devoir faire appel à un prestataire extérieur, et nous aimerions avoir quelques informations à ce sujet. Cela va considérablement alourdir les démarches, notamment administratives.

Il y a aussi tout le volet économique, car nous allons passer d'une prime de blanchissage à un prestataire extérieur nécessitant des livraisons. Il y aura également des difficultés de logistique, en plus des livraisons pour la cantine scolaire.

Au niveau des horaires de livraison, il ne faudra pas entraver la libre circulation, notamment celle des enfants le matin. Pour nous, cela est un vrai sujet.

La caisse des écoles du 8e arrondissement, présidée par la maire et avec son directeur, M. SIMONOT, a fait appel à des E.S.A.T. Malheureusement, ils ne peuvent pas répondre à ce type de marché.

Nous allons donc faire appel à un marché, et, malheureusement, de grosses sociétés seront encore une fois les répondantes à ce type de marché. Or, nous voyons assez de véhicules dans nos rues, et c'est dommage.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme pour la maire du 5e arrondissement, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Quand, en outre, c'est l'adjointe à la Maire de Paris déléguée à ces sujets qui préside, c'est un régal !

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Seulement pour l'alimentation ; les affaires scolaires, c'est le premier adjoint !

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE**, maire du 12e arrondissement. - C'est un plaisir de vous voir présider.

Il devient régulier que j'intervienne en séance du Conseil de Paris, en tant que présidente de la caisse des écoles du 12e arrondissement. Je veux également rendre hommage à toutes les équipes de cette caisse et rappeler ma fierté d'en être présidente.

Aujourd'hui, je vous emmène, une nouvelle fois, à la découverte de "Ma Cantine autrement", une cantine à hauteur d'enfant. "Ma Cantine autrement" propose désormais de plus en plus de visites des cuisines et des cantines, de nombreux ateliers, des petits-déjeuners, la mise en avant de la lutte contre le gaspillage alimentaire, et le choix dirigé en élémentaire, déjà déployé au collège.

Le premier rôle de la caisse des écoles est de nourrir nos enfants, âgés de 3 à 15 ans, des écoles et des collèges publics de l'arrondissement, mais également de leur enseigner le goût et à l'équilibre alimentaire, en collaboration avec l'ensemble de la communauté éducative : les personnels d'encadrement de la pause méridienne, les enseignants, les associations et les familles.

Découverte de nouvelles saveurs, travail sur des familles d'aliments, visite des cuisines, respect de la convivialité et du vivre-ensemble, lutte contre le gaspillage alimentaire : voici un échantillon du travail quotidien des agents de la caisse des écoles.

En cette année scolaire, plus de 1.300 élèves de C.E.1. bénéficieront d'un atelier "Petit-déjeuner équilibré", 100 % labellisé, sans emballage ou sucre ajouté, ainsi que toutes les classes de sixième d'un collège, dans le cadre du Comité d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement. Plus de 1.000 élèves du C.P. iront visiter les cuisines et rencontrer les personnes qui les nourrissent, avec le plus grand professionnalisme, quotidiennement.

L'échange de savoirs et de bonnes pratiques inter-caisses constitue également un atout pour progresser. Dans le 12e arrondissement, nos enfants mangent très bien, sainement et avec des repas équilibrés : plus de 84 % d'alimentation "bio" et durable, cuisinée chaque matin dans nos 13 cuisines en liaison chaude, pour les régaler avec plus de 9.000 repas servis par jour.

Des menus végétariens, toujours plus recherchés, sont proposés. Je remercie notre diététicienne-nutritionniste et l'ensemble des chefs et des équipes de cuisine qui les mettent en œuvre, sans ménager leur effort ni leur inventivité.

Nous sommes également sortis du plastique avec nos plateaux en inox Guy Degrenne dans l'ensemble de nos cuisines. Les gains, autant pour nos enfants que le personnel de la caisse des écoles, sont immenses. Nous poursuivons nos efforts pour le bien-être et le bien-manger de nos enfants.

Dans le 12e arrondissement, la mise en place de choix dirigés pour les composantes périphériques, associée aux éléments évoqués précédemment, a permis une baisse de 50 % du gaspillage alimentaire sur un établissement avec lequel nous avons effectué une semaine de pesée différenciée, à un an d'intervalle.

La caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement représente une baisse de l'empreinte carbone de nos menus de plus de 20 % entre 2018 et 2024, et nous allons continuer. Les biodéchets de toutes nos cantines sont collectés. Je pourrais poursuivre pendant des heures pour vanter l'investissement des équipes de la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Pour bien grandir, il est important de bien et mieux se nourrir. L'alimentation dans nos plateaux est le meilleur capital santé de nos générations futures.

J'ai eu le plaisir de partager, ce midi, le repas de Noël avec les enfants de l'école Pommard - j'ai gardé mon petit père Noël en souvenir.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et, surtout, de bien vous nourrir.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

**M. Florian SITBON**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, ce rapport annuel sur la restauration scolaire permet à notre Conseil de Paris d'avoir une vue quantitative et qualitative sur l'ensemble des aspects de la restauration scolaire parisienne. C'est donc l'occasion de dresser le bilan d'une action politique menée par notre majorité en faveur d'une alimentation saine, durable et accessible pour les petits Parisiens, tout en rendant hommage au travail effectué quotidiennement par les 3.100 agents des 17 caisses des écoles parisiennes.

En effet, derrière les 150.000 repas préparés chaque jour - des chiffres vertigineux -, se trouvent des femmes et des hommes mobilisés au quotidien, et je souhaite les remercier pour leur engagement.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique ambitieuse en matière de restauration scolaire, visant à garantir aux enfants des écoles parisiennes des repas de qualité et équilibrés. Je salue ici le travail de notre présidente de séance, Audrey PULVAR, ainsi que celui de notre Premier adjoint, Patrick BLOCHE, pour le Plan Alimentation durable 2022-2027. Ce plan nous engage à tendre vers le 100 % durable, à privilégier les produits locaux et de saison, à développer des alternatives végétariennes, et à proposer deux repas exclusivement végétariens par semaine pour le bien de la planète et la santé de nos enfants. Ce sont des enjeux très importants.

Nous continuons donc à porter ces ambitions fortes, malgré l'augmentation continue du coût des denrées alimentaires et des fluides, qui pèse sur les finances de nos caisses, des écoles, ainsi que la hausse des salaires des agents. Ainsi, le coût de revient par repas s'élève à 8,44 euros, hors animations ; le coût complet peut atteindre 14,38 euros en moyenne, soit une hausse de 9 % par rapport à 2022. Je rappelle que le tarif est inchangé depuis 10 ans : le tarif le plus bas est de 0,13 euro, tandis que le tarif le plus élevé est de 7 euros. Certains parents l'ignorent parfois. Même le repas facturé le plus cher, destiné aux catégories les plus aisées des parents des petits Parisiens, est largement subventionné par notre collectivité.

Nous entendons parfois des parents dire : "Moi, je fais manger mon enfant pour moins que cela". Ils oublient que cela se fait dans un restaurant ; ils négligent le service et l'attention des nutritionnistes.

L'année 2023 se solde, comme les années précédentes, par un déficit, mais notre majorité a fait le choix volontaire d'augmenter les subventions versées aux caisses des écoles afin que ces hausses n'impactent ni la qualité des repas servis aux enfants ni le budget des familles parisiennes. Il s'agit d'un choix fort, qui pèse sur notre budget, mais que nous assumons pleinement.

A Paris, comme ailleurs, le repas fourni à la cantine représente, pour certains élèves, le seul repas équilibré de la journée. De plus, la cantine scolaire joue un rôle important dans l'apprentissage des goûts et l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires. Je salue cette démarche et souhaite m'arrêter sur la situation particulière de la caisse des écoles du 15<sup>e</sup> arrondissement, qui accuse un retard par rapport aux objectifs du Plan Alimentation durable 2022-2027.

En 2023, alors que la moyenne parisienne atteint 56 % d'approvisionnement durable, dont 42 % de "bio", le 15<sup>e</sup> arrondissement stagne à 35,5 % de durable et 22,4 % de "bio". Ces chiffres témoignent de réalités sur les assiettes et ne sont pas à la hauteur des ambitions que nous portons collectivement pour une alimentation respectueuse de la planète et de la santé de nos enfants. Les efforts doivent encore être renforcés sur plusieurs points fondamentaux : le commerce équitable, essentiel pour garantir une justice sociale et économique à l'échelle globale ; la viande et les produits laitiers labellisés ; et les produits locaux, avec seulement 21 % d'approvisionnement à moins de 250 kilomètres. La caisse des écoles du 15<sup>e</sup> arrondissement doit avancer sur ces questions. J'ai pu entendre la maire du 5<sup>e</sup> arrondissement ainsi que celle du 12<sup>e</sup> arrondissement, et je les admire pour leur engagement. Malheureusement, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, nous n'avons pas observé des chiffres comparables.

Concernant l'éducation au goût, j'ai déjà eu l'occasion de le signaler : un forum du goût a été organisé en partenariat avec la firme Bell - Boursin, Vache qui rit, Babybel. Je tiens à informer notre Conseil que l'ensemble des

cantiniers présents lors de ce forum portaient un tablier "Boursin". J'ai dû poser la question à trois reprises pour comprendre ce qui s'était passé et s'il y avait un véritable partenariat. Grégory CANAL, présent dans la salle, était à la même réunion que moi, où l'on nous a assuré qu'il s'agissait d'une erreur, que des "goodies" avaient été distribués à tout le monde, et que les agents les avaient spontanément revêtus.

Dont acte, cela ne se reproduira pas. Il est nécessaire de faire un effort, car nous ne pouvons pas laisser l'industrie agro-alimentaire s'infiltrer dans les assiettes de nos enfants ni créer de telles habitudes alimentaires.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je demande, à chacun de vous, sur tous les bancs, d'éviter les conversations en aparté. Il y a un petit "brouhaha", malgré le fait que nous ne soyons pas très nombreux.

Les gestionnaires de restauration collective sont à des niveaux d'avancement différents dans la réalisation du Plan Alimentation durable, mais je crois que la bonne volonté est partout, notamment dans le 16e arrondissement.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Samia BADAT-KARAM**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne la subvention allouée, chaque année, à la caisse des écoles du 16e arrondissement. L'usage veut que celle-ci soit déterminée à l'issue d'un dialogue budgétaire entre la Ville, notamment le Service de restauration scolaire, et la caisse des écoles de chaque arrondissement.

Cette année, pour des raisons inconnues, ce dialogue budgétaire n'a pas eu lieu dans le 16e arrondissement. Néanmoins, fidèle à sa réputation de sérieux et de bonne gestion, la caisse des écoles du 16e arrondissement a formulé une demande de subvention raisonnable, chiffrée à 4,4 millions d'euros, afin de faire face à la montée en puissance de l'alimentation durable, à la mise en place prochaine de l'alternative végétarienne quotidienne, et à la hausse de la masse salariale, puisque nous favorisons au maximum nos agents, par ailleurs formidables.

Malgré cette demande raisonnable, notamment en comparaison avec d'autres arrondissements, la Ville de Paris nous a, unilatéralement et sans explication, proposé une subvention inférieure à celle initialement demandée. Le 16e arrondissement est pourtant l'un des rares arrondissements à ne pas avoir de subvention exceptionnelle. Il semble que la rigueur budgétaire ne soit pas récompensée.

Depuis 10 ans, nous dénonçons l'opacité du mode de calcul de cette subvention. Sur quels critères vous basez-vous ? Pourquoi existe-t-il des écarts aussi importants entre arrondissements, alors que le nombre de repas et le coût réel de revient sont équivalents ? Pourquoi ne pas nous transmettre une formule de calcul transparente, permettant à chaque arrondissement de connaître le montant auquel il a droit en fonction du nombre de repas servis ?

Malgré cette opacité et cette déception sur le montant de la subvention, nous la voterons.

Au nom du maire du 16e arrondissement, président de la caisse des écoles, je tiens à remercier les 130 agents qui servent quotidiennement 5.000 repas et accomplissent un travail remarquable pour le bien-être de nos enfants.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Douchka MARKOVIC**. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention portera sur les objectifs de la convention 2025-2027 relative aux caisses des écoles, notamment le projet de délibération DASCO 118.

Les objectifs se déclinent en cinq axes.

Concernant la qualité des repas et l'alimentation durable, la politique de la caisse des écoles doit s'inscrire dans le cadre des objectifs poursuivis par le Plan d'alimentation durable parisien pour 2022-2027, à savoir servir 100 % de produits "bio" et durables, avec 75 % de denrées labellisées "bio", 100 % de produits de saison, 50 % de denrées produites à moins de 250 kilomètres de Paris, une alternative végétarienne quotidienne et deux repas végétariens par semaine.

Il est également inscrit la nécessité de lutter contre le gaspillage alimentaire et la demande de valorisation des déchets, notamment avec une convention pour donner les excédents de production. Cette convention est extrêmement ambitieuse.

On nous fixe également comme objectif la fin de l'utilisation des matières plastiques. En effet, en octobre 2021, le Conseil de Paris s'est engagé à lutter contre les perturbateurs endocriniens en adoptant un plan de sortie des plastiques, notamment pour la restauration scolaire, sur la période 2022-2026.

Ainsi, nous constatons, avec ces objectifs, l'affirmation de tous les combats et des marqueurs de l'écologie politique. Tous ces axes sont les résultats de portages et de luttes menées par les écologistes en mairie depuis 23 ans : lutte pour le "bio" ; lutte contre les gaspillages alimentaires ; lutte pour des produits locaux et de saison ; lutte contre le plastique ; lutte contre les perturbateurs endocriniens ; lutte pour l'alimentation végétale. Tous ces combats ont été menés pour améliorer l'alimentation de nos enfants, mais également pour préserver notre environnement, notre biodiversité et réduire notre empreinte carbone.

Dans le 18e arrondissement, la lutte a été encore plus forte, et la transformation est encore plus grande. En effet, nous re-municipalisons nos cantines, construisons de nouvelles cuisines, nous sortons de la liaison froide pour aller vers la liaison chaude, sortons des barquettes en plastique et transformons le service rendu à nos petits.

Je souhaite remercier la Municipalité, les services et les élus qui ont rendu cette transformation possible dans le 18e arrondissement. C'est un chantier pharaonique que de sortir d'une D.S.P. pour aller vers une re-municipalisation et pour aller vers plus de qualité. C'est un chantier immense, et nous pouvons être fiers de l'avoir mené - et de le mener jusqu'en 2030. Nous avons tous hâte que la mue soit totalement achevée. Les parents et les enfants aussi sont reconnaissants et impatients.

Le chemin a été long, mais nous sommes sur la voie, la bonne voie. La transformation prend et prendra du temps, mais nous pouvons être fiers de nous.

Ma deuxième partie concerne le projet de délibération DASCO 160, sur le rapport de la restauration scolaire pour 2023. Je vais me concentrer sur le paragraphe 3.1, qui concerne la poursuite de la lutte engagée contre les nuisibles.

Dans le marché présenté, il est indiqué qu'il y a eu un diagnostic complet sur les locaux de la restauration et des réfectoires pour les niveaux primaires et secondaires. Suite à ces audits, de nombreuses recommandations ont été formulées concernant de petits travaux tels que le colmatage des orifices, l'hermétisation des réseaux d'eau et d'électricité, la mise en conformité des portes et des encadrements, ainsi que l'amélioration du maillage des grilles d'aération afin d'empêcher le passage des rongeurs.

Pour accompagner les gestionnaires dans la mise en œuvre de ces interventions, le Service de restauration scolaire a organisé, en 2024, des sessions de formation à l'intention des responsables et des agents techniques et de maintenance des caisses des écoles. Ces formations pratiques ont été élaborées en collaboration avec la section locale d'architecture du 14e arrondissement.

Enfin, on pense différemment, on arrête de mettre du poison partout et l'on essaie de trouver des solutions techniques et matérielles pour bloquer le passage des rongeurs ! Enfin, on avance, et peut-être que les sur-mulots y sont pour quelque chose !

Deuxième point : le 3.2, qui concerne la réalisation d'un livret de recettes végétariennes. Félicitations à tous. Pour la première fois, en 2023, l'intégralité des arrondissements de Paris sert deux repas végétariens par semaine. Quel résultat, quelle lutte ! J'ai envie de féliciter nos élus et nos mairies de droite. Merci pour les Parisiens qui habitent chez vous : enfin, ils vont pouvoir manger végétariens, comme toutes les personnes qui le désirent.

Je conclurai par les arrondissements qui forment le tiercé gagnant : les 9e, 10e, 11e, 14e, 18e, 19e et 20e. Je vous remercie de présenter l'alternative végétarienne quotidienne pour tous les enfants qui le désirent. J'espère que les mairies qui sont encore en retard seront présentes pour le rapport de 2024.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Les deux repas végétariens par semaine constituaient un objectif du Plan d'alimentation durable à compter du 1er septembre 2023. L'ensemble de nos gestionnaires y est présent. Pour l'alternative végétarienne prévue au 1er janvier 2025, les gestionnaires qui n'y sont pas encore atteindront cet objectif, j'en suis sûre.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**. - Merci, Madame la Maire.

Si nous sommes aujourd'hui réunis pour voter une subvention d'équilibre de plus de 11 millions d'euros pour la caisse des écoles du 13e arrondissement, c'est que son budget est en déficit.

Lors du Conseil du 13e arrondissement, l'adjointe aux affaires scolaires s'est longuement justifiée pour ce dérapage du déficit de la caisse des écoles en s'appuyant notamment sur l'inflation, tant de l'alimentation que de l'énergie. Le maire a renchéri en se félicitant de la traditionnelle bonne gestion de la caisse des écoles.

Pourtant, si nous reprenons les chiffres des trois dernières années, nous observons que le déséquilibre est non seulement systématique, mais s'aggrave : 7,2 millions de subventions en 2022, 9 millions en 2023, 10 millions en 2024 et 11,6 millions pour 2025, soit une hausse de 16 % sur un an, alors que l'inflation est revenue à seulement 2,5 % en 2024 et estimée à 1,5 % en 2025. Je parle de dérapage, car, en seulement trois ans, la subvention couvrant le déficit explose de 60 %.



Comment l'expliquer ? Puisque l'inflation ne peut pas être la cause de ce déficit ou n'est qu'une explication secondaire, il faut s'interroger sur les raisons structurelles.

D'abord, l'augmentation du coût du repas explique une partie de ce déséquilibre. Le coût de revient complet de 13 euros a progressé de 9 % en 2023, au moment du pic de l'inflation. Personne ne peut remettre en question le bien-fondé de la hausse du prix des repas si la qualité de la nourriture fournie à nos enfants s'améliore.

Le problème fondamental du financement de notre caisse repose moins sur les dépenses que sur les recettes. Il y a 10 ans, j'avais alerté sur ce point. Lorsque nous avons voté la grille des tarifs en 2014, j'avais dénoncé le caractère profondément inéquitable et les inévitables conséquences financières négatives. En faisant payer le même repas - 0,13 euro pour certains, 7 euros pour d'autres, soit plus de 50 fois plus -, je prévoyais que cela entraînerait le départ des enfants issus des classes moyennes et supérieures, et donc d'importantes pertes de recettes.

Plus généralement, votre politique de logement conduit à l'appauvrissement de Paris. La hausse des loyers et des prix de vente fait fuir les classes moyennes, et cela entraîne leurs enfants avec eux. La conséquence n'est pas seulement la fermeture des classes, mais également la perte de recettes pour les caisses des écoles : moins d'élèves dans le haut des tarifs.

Inversement, comment ne pas faire le lien entre les 43 % de logements sociaux du 13e arrondissement, majoritairement très sociaux - P.L.A.-I., PLUS - et la hausse du nombre d'élèves bénéficiant des tarifs les plus faibles, notamment le tarif de 0,13 euro, qui correspond à un centième du coût du repas ? Ainsi, moins de hauts tarifs, plus de bas tarifs : comment s'étonner du dérèglement structurel du mode de financement des caisses des écoles et de celui du 13e arrondissement, en particulier ?

Nous ne pouvons pas cautionner plus longtemps votre mauvaise gestion, c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avoir une bonne alimentation n'est pas quelque chose d'inné. Cela s'apprend patiemment, que ce soit dans le cadre familial ou à la cantine. C'est absolument primordial, car l'alimentation a de nombreux impacts sur notre quotidien.

Manger des aliments sains et équilibrés garantit le maintien d'une bonne santé. Préférer des produits locaux ou de saison, issus de la Région Ile-de-France, permet de réduire son impact environnemental tout en développant une conscience écologique. C'est également découvrir des saveurs et s'initier au plaisir de la table avec une dimension culturelle forte, surtout lorsque l'on vit au pays de la gastronomie. C'est une manière concrète de permettre à nos enfants de devenir, demain, des citoyens éclairés et responsables.

La caisse des écoles du 17e arrondissement participe à cette belle mission grâce à des produits de qualité : 55 % sont labellisés, dont 20 % en "bio" malgré la hausse des prix, et elle varie les menus au rythme des saisons. J'en profite pour saluer l'excellent travail quotidien des agents qui, d'un bout à l'autre de la chaîne, permettent aux élèves d'avoir le meilleur dans leur assiette.

Depuis quelques années, les collégiens des collèges publics peuvent également profiter de ce haut niveau de service. Cette intégration de la restauration des collèges à la caisse des écoles se poursuit avec, prochainement, le collège Mallarmé, conformément à l'accord conclu avec Patrick BLOCHE en réponse à une demande de la Ville de Paris. Si la subvention de 8,5 millions d'euros pour l'année 2025 prévue par ce projet de délibération couvre l'essentiel des besoins de la caisse des écoles, je rappelle qu'elle n'inclut pas la reprise de la restauration du collège Mallarmé et des surcoûts induits. Elle n'inclut pas non plus le R.I.F.S.E.E.P., dont le montant a été évalué à 178.000 euros et pour lequel il avait été demandé aux caisses des écoles de le budgéter séparément.

Ces deux points d'inquiétude ont fait l'objet de discussions entre la mairie du 17e arrondissement et le cabinet du premier adjoint, en amont du dialogue de gestion prévu le 14 janvier prochain. Il prévoyait d'abord une subvention complémentaire ainsi que l'accompagnement des services de la Ville pour la gestion, notamment le recrutement du personnel de la caisse des écoles du 17e arrondissement dédié au collège Mallarmé pendant cinq années, avec trois années d'études et deux ans de travaux.

Pour le second point, une concertation entre la caisse des écoles et les services de la Ville est prévue pour s'accorder sur le montant final et son financement. Pouvez-vous, Madame la Maire, me confirmer les engagements annoncés ?

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

**M. Éric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais prendre la parole pour saluer la subvention allouée à la caisse des écoles du 20e arrondissement. Elle répond non seulement à la nécessité de proposer aux enfants de l'arrondissement des repas toujours plus qualitatifs et variés, mais aussi aux enjeux sociaux à travers la mise en place du régime indemnitaire pour les agents de production et de service de la caisse des écoles.

Depuis quatre ans, la caisse des écoles du 20e arrondissement s'est considérablement transformée. Elle s'est reconstruite, permettant un juste réajustement par rapport aux autres caisses parisiennes.

Pour revenir sur les nombreuses avancées, je parlerai d'alimentation. La caisse des écoles a mis l'accent, ces trois dernières années, sur le bien-manger local, de saison, essentiellement français, et à près de 60 % biologiques. Elle est au rendez-vous des enjeux du Plan d'alimentation durable et de la sortie du plastique, avec l'intégration de la barquette en inox ou encore l'alternative végétarienne au 1er janvier 2025.

Ces avancées nous permettent de travailler sur la qualité de l'assiette, en cohérence avec la santé des enfants et les enjeux écologiques. Ce sont aussi de grands changements dans les pratiques quotidiennes des 340 salariés de la caisse des écoles, qui travaillent à servir 13.000 repas par jour.

Néanmoins, nous leur demandons de faire différemment pour faire mieux, et cela complexifie inévitablement leurs tâches. Passer au bac en inox, par exemple, a une répercussion immédiate sur les chauffeurs et sur le personnel de cantine, qui doit porter et réchauffer les plats. Ces avancées seraient impossibles sans ces agents, pleinement mobilisés dans nos cantines.

Je suis particulièrement heureux que la démonstration de la qualité et de l'adaptabilité de leur travail s'accompagne d'une revalorisation salariale du régime indemnitaire, qui permet une mise à niveau par rapport aux autres corps transverses de l'Administration parisienne.

C'est avec joie que je vous invite à voter en faveur de ce projet de subvention à la caisse des écoles du 20e arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos nombreuses interventions qui confirment l'intérêt, sur tous les bancs de notre hémicycle, pour ce sujet : la cantine. Avec la restauration scolaire, la politique est dans l'assiette. L'intérêt que vous manifestez chaque année et l'enthousiasme, pourrais-je même dire, le prouvent.

Année après année, la qualité de ce que mangent les enfants parisiens dans les écoles publiques s'améliore. S'agit-il d'une évolution naturelle ? Nullement : c'est la conséquence d'une détermination et d'un volontarisme politique fort, porté par l'Exécutif parisien, au premier rang duquel figure ma collègue Audrey PULVAR, qui mérite, sans aucun doute, la palme de l'engagement et de la détermination sur ce sujet.

Il y a plusieurs façons de lire le rapport de la restauration scolaire. Je citerai quelques chiffres : 22 millions de repas ; plus de 3.100 agents publics ; le fait que 59 % des familles parisiennes paient, au maximum, 3,62 euros - le premier tarif étant à 0,13 euro, tarif inchangé par la volonté de la Maire de Paris ; 91 % des enfants scolarisés en maternelle mangent à la cantine, et ils sont maintenant 79 % pour les collégiens, ce qui représente une hausse très encourageante.

Un chiffre, très important, montre la densité de notre débat : c'est un budget de plus de 132 millions d'euros que nous allons voter à travers ces 17 projets de délibération aujourd'hui présentés, après un montant de 125 millions d'euros alloués par la Ville de Paris en 2024, comprenant les subventions exceptionnelles que nous avons été amenés à voter tout au long de cette année. Je rappelle souvent qu'au début des années 2020, le montant de la subvention de la Ville de Paris, aux caisses des écoles, s'élevait à environ 80 millions d'euros et représentait la moitié des recettes. Aujourd'hui, nous sommes à 132 millions d'euros, quatre ans plus tard, ce qui représente près de 70 % des recettes des caisses des écoles.

C'est aussi un engagement vers toujours plus de repas végétariens, conformément au Plan Alimentation durable 2022-2027, avec comme objectif la proposition d'une alternative végétarienne quotidienne et de menus exclusivement végétariens par semaine.

C'est également une trajectoire de sortie du plastique, avec des arrondissements-pilotes - le 19e et le 20e. Ce sont des projets de nouvelles cuisines, comme celle que vous avez citée, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, au collège Mallarmé. Je suis très heureux que nous ayons pu porter, ensemble, ce très beau projet, ô combien nécessaire.

C'est, enfin, le rôle éminent de la restauration scolaire comme outil de lutte contre la précarité alimentaire, comme lieu d'apprentissage, de socialisation, mais également de découvertes et de nouvelles façons de s'alimenter,

que les 17 caisses des écoles font vivre chaque jour. Je salue ici leurs présidents que sont les maires d'arrondissement.

J'entends néanmoins un certain nombre d'inquiétudes quant à un sentiment de fragilisation de certaines caisses des écoles. A cela, je voudrais répondre en deux points.

D'abord, le dialogue budgétaire, chère Samia BADAT-KARAM, n'a pas lieu à l'automne, mais désormais au début de l'année. Il a eu lieu début 2024, comme il aura lieu dès le mois de janvier 2025, afin que nous ne soyons pas dans la précipitation en commençant ce dialogue budgétaire, comme cela a été le cas longtemps, au mois de septembre, pour voter les subventions au mois de décembre.

Par ailleurs, le cadre des conventions d'objectifs et de financement, issu d'une délibération de 2017, constitue une délibération-socle. C'est un cadre très solide qui a permis de contractualiser les objectifs poursuivis par chaque caisse des écoles et d'allouer, côté Ville de Paris, les ressources nécessaires. De ce point de vue, je connais la tentation de comparer d'une caisse des écoles à l'autre. C'est, d'ailleurs, ce qu'a permis la publication annuelle du rapport de la restauration scolaire, qui rend publiques de très nombreuses données des caisses des écoles, afin de créer un esprit d'émulation et de favoriser le partage des bonnes pratiques.

Néanmoins, la comparaison ne peut pas se faire à partir d'un seul indicateur, comme le montant de la subvention allouée par repas. La raison en est très simple : la diversité des modes de production induit la diversité des coûts de production, sans parler d'autres paramètres. Or, chaque caisse des écoles a ses spécificités.

Egalement, le dialogue de gestion, que j'évoquais à l'instant, a été rénové. C'est donc dès le prochain trimestre qu'à partir des comptes administratifs 2024 de chacune de vos caisses, les besoins seront recalculés avec, si besoin était, des ajustements nécessaires. Ce nouveau calendrier, dont je vous avais partagé les enjeux il y a quelques mois, permet d'améliorer la qualité et la fiabilité des données, de mieux apprécier les difficultés rencontrées par certaines caisses et de mieux construire les réponses à y apporter.

Dans tous les cas, je prends l'engagement, devant vous, que toutes les caisses des écoles auront les moyens budgétaires d'assurer la bonne alimentation des enfants scolarisés dans nos écoles et dans nos collèges.

Je vous remercie de voter en faveur de ce flot de projets de délibération.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 108).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 115).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 116).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 118).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 130).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 137).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 105).

Concernant le projet de délibération DASCO 160, je tiens à préciser qu'il s'agit d'un rapport pour lequel il n'y a pas de vote.

Je profite du vote de l'ensemble de ces projets de délibération pour me joindre à vos mots de félicitations et de soutien à l'ensemble des équipes qui, dans tous vos arrondissements, mettent en œuvre le Plan d'alimentation durable et font en sorte que les caisses des écoles, les cantines et les établissements fonctionnent correctement.

Merci, également, à l'ensemble des directeurs des caisses des écoles de l'ensemble des arrondissements parisiens, qui s'impliquent énormément dans l'atteinte des objectifs du Plan d'alimentation durable. Je sais leur en demander beaucoup, et je veux les en remercier.

Enfin, puisqu'il n'y a pas que les caisses des écoles, merci aux crèches, à l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris ou encore à la Direction des Solidarités.

Merci de les applaudir.

**2024 DASCO 172 - Convention avec l'Académie de Paris relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans les écoles publiques parisiennes du 1er degré.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 172 qui porte sur une convention avec l'Académie de Paris relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans les écoles publiques parisiennes du premier degré.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**. - Merci, Madame la Maire.

Lundi, nous apprenions qu'une mère avait entamé une grève de la faim en Bretagne pour essayer d'obtenir une A.E.S.H. pour son fils scolarisé.

Chaque jour, comme moi, vous, élus de Paris, êtes confrontés à des parents qui vous demandent pourquoi il y a si peu d'A.E.S.H., ces accompagnants des élèves en situation de handicap, et surtout, ces accompagnantes, qui représentent plus de 80 %. C'est un métier extrêmement difficile, précarisé, mal reconnu, et pourtant indispensable, car, sans ces personnes qui œuvrent au quotidien aux côtés des élèves, c'est le droit à l'éducation des élèves en situation de handicap qui est remis en cause.

L'Académie de Paris nous avait "juré ses grands dieux" qu'une grande conférence allait être lancée pour discuter du statut des A.E.S.H. à Paris et partout dans le pays, pour - enfin - sortir ces personnels de la précarité, leur permettre d'avoir des temps complets et faire en sorte que ces maillons indispensables de la solidarité nationale et du service public ne soient pas rendus plus pauvres et plus fragiles par ce même service public.

Nous sommes aujourd'hui très loin du compte. Ainsi, lundi, l'intersyndicale, constituée de plus de huit syndicats engagés aux côtés des A.E.S.H., a fait un appel à la grève pour le 16 janvier afin de soutenir les revendications des A.E.S.H., ces personnels précarisés, sacrifiés et invisibilisés. Ce faisant, c'est tout le service public de l'éducation et l'ensemble de nos élèves qu'ils défendent. En effet, les conditions de travail dans les écoles sont mises en difficulté quand les A.E.S.H. ne peuvent pas être présents.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui vise à signer, pour un an, et seulement un an, une convention entre la Ville de Paris et l'Etat pour que ce dernier prenne en charge l'activité des A.E.S.H. et la charge financière de cette activité pendant la pause méridienne. Il était temps. C'est pourtant l'évidence : un élève qui va faire sa matinée et son après-midi à l'école et qui a besoin d'une A.E.S.H. pendant ses heures d'enseignement ne peut pas être laissé seul pendant la pause méridienne. Il y a des évidences qui mettent longtemps à être reconnues et des problèmes qui mettent tellement longtemps à être résolus.

Nous nous réjouissons de la signature de cette convention, mais nous sommes très loin du compte. J'appelle, au nom du groupe "Les Ecologistes", l'Académie de Paris à respecter son engagement pour ce dialogue autour du statut des A.E.S.H., qui ne demandent pas mieux que d'être intégrés dans la fonction publique en tant que personnel de catégorie B.

Il faut également penser aux autres collectivités territoriales, partout dans le pays, qui ont demandé à l'Etat de tenir sa promesse et d'assurer cette prise en charge financière. Face au retard de l'Etat dans cette prise en charge, elles ont dû financer, elles-mêmes, les postes d'A.E.S.H. sur le temps méridien.

Chers collègues, je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération, à continuer d'alerter et à soutenir la grève du 16 janvier.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

**M. Emmanuel COBLENCÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais également insister sur l'importance des A.E.S.H. pour nos enfants et nos élèves en situation de handicap qui sont scolarisés dans nos écoles.

Garantir une éducation de qualité à chaque enfant, quels que soient sa situation, ses éventuels handicaps ou ses besoins, de la maternelle au lycée : voilà l'objectif qui doit être porté par la puissance publique pour que soit respecté ce droit fondamental qu'est le droit à l'éducation. Pour cela, c'est à l'école de s'adapter pour que chacun puisse y trouver sa place, y apprenne et y grandisse dans de bonnes conditions. Ainsi, nous avons besoin d'accompagnants d'élèves en situation de handicap.

L'inclusion des enfants en situation de handicap progresse depuis plusieurs années, c'est une excellente chose. A Paris, plus de 4.000 enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers sont aujourd'hui scolarisés dans les écoles publiques du premier degré. La Ville de Paris est engagée, depuis très longtemps, en faveur de l'école inclusive, avec son projet éducatif de territoire.

De nombreuses actions sont déployées pour garantir la continuité des parcours, le renforcement des compétences des professionnels et le développement des liens entre tous les professionnels. Comme cela a été dit, cet accompagnement des enfants doit être effectif sur l'ensemble de la journée, y compris sur la pause méridienne, un temps qui peut parfois être particulièrement difficile.

Depuis la loi du 27 mai 2024, c'est à l'Etat de prendre en charge la rémunération du personnel affecté à cet accompagnement durant la pause méridienne. La Ville de Paris reste compétente sur l'organisation des activités proposées durant ce temps. Cependant, la signature d'une convention est indispensable pour que nous puissions déterminer la responsabilité de chacun. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Je regrette le manque d'implication de l'Etat pour permettre l'effectivité du droit à l'éducation pour tous les enfants. Je regrette également le manque d'effort et d'abnégation du Rectorat pour recruter tous les A.E.S.H., dont nos enfants parisiens ont besoin.

Je rejoins les interrogations de beaucoup d'entre nous, ici, sur l'identification des besoins, l'articulation des responsabilités ou, encore, sur l'accompagnement de ces enfants en cas d'absence des A.E.S.H. Ce sont des questions laissées sans réponse par l'Etat.

Ces difficultés mettent en péril la scolarisation et le bien-être de ces enfants. Les A.E.S.H. subissent le temps partiel, la précarité des contrats et une rémunération loin d'être à la hauteur de leur engagement. Leur travail mériterait donc d'être valorisé très largement par un véritable statut.

Nous sommes à la fin de l'année 2024, il est désormais temps que l'Etat prenne ses responsabilités et garantisse enfin le droit, à chaque enfant, d'être scolarisé dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'école, c'est le savoir et l'émancipation. Comment imaginer qu'elle ne puisse pas accueillir, dans de bonnes conditions, tous les petits, et en particulier les enfants porteurs de handicaps, déjà si bousculés par la vie ?

Nous savons que l'éducation est un droit reconnu par la Convention internationale des droits des enfants et par le droit français. Seulement, nous savons tous la différence entre le droit formel et le droit réel. Aujourd'hui, force est de constater que ce droit à l'éducation n'est pas respecté pour beaucoup d'enfants porteurs de handicaps, pour une raison simple : le manque de moyens de l'Etat.

Je tiens à souligner le scandale de la saignée opérée par la droite sur les moyens de l'Education nationale. L'an dernier, à la fin juin, l'Académie était en peine pour payer ses A.E.S.H., les caisses vides, laissant sur le carreau des jeunes porteurs de handicaps pourtant lourds. Voilà les eaux glacées du calcul égoïste et de l'austérité dans la réalité de nos écoles.

La question des moyens est - et reste - centrale. Toutefois, la question des conditions de travail n'est pas non plus négligeable, car le métier d'accompagnant dans sa réalité au quotidien est difficile - trop précarisé et souvent associé à des horaires morcelés, ne permettant pas d'avoir un salaire complet.

Permettre aux A.E.S.H. de cumuler plusieurs fonctions dans les écoles permet d'avancer vers la stabilisation de ces personnels essentiels que je salue. Il y a deux ans, le Conseil de Paris avait approuvé une première convention avec l'Académie de Paris pour favoriser le cumul d'emplois des A.E.S.H. L'idée était d'assurer un suivi des élèves en situation de handicap sur le temps scolaire et périscolaire afin d'éviter les ruptures.

Une loi a été votée depuis : c'est désormais l'Etat qui est chargé de la rémunération des personnels A.E.S.H. durant le temps scolaire et le temps de pause méridienne. Celui-ci étant placé sous la responsabilité de la Ville, il faut une convention entre l'Académie et la Ville pour établir les choses.

C'est l'objet de cette convention que nous votons, et que nous saluons. Nous choisissons d'engager la Ville seulement sur un an. Nous voulons profiter de l'année, cela se comprend, pour renégocier une nouvelle convention qui prenne en compte des sujets absents de la convention actuelle.

Plusieurs sujets restent devant nous, comme l'articulation de la responsabilité des A.E.S.H. et des équipes d'animation. Il faudra définir qui est responsable et comment les responsabilités s'articulent. Lorsque l'A.E.S.H. est absente, il faudra savoir qui assure la permanence. Il y a aussi la question de la gestion des postes des A.E.S.H.

Néanmoins, ce projet de délibération va concrètement améliorer les conditions de travail de nos A.E.S.H., notamment l'attractivité du métier, et ainsi permettre à de nombreux petits porteurs de handicap d'être accompagnés au jour le jour, de pouvoir bénéficier de l'école de leur quartier et de grandir et d'apprendre avec les autres.

Nous saluons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à Paris, comme ailleurs, les enfants en situation de handicap dans nos écoles restent trop souvent exclus des dispositifs inclusifs. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon un rapport du Sénat publié il y a quelques mois sur la situation des accompagnants d'élèves, les A.E.S.H., près de 54 % des élèves concernés scolarisés nécessitent un accompagnement particulier qui n'est pas toujours assuré, en raison d'un manque criant de ressources humaines, notamment d'A.E.S.H.

Je vous rappelle qu'en France, les familles représentent 9,3 millions d'aidants. Le reste à charge lié à l'accompagnement et aux adaptations nécessaires demeure très élevé. Les dispositifs existants ne suffisent pas à répondre aux besoins de ces élèves ni à alléger le poids financier et psychologique qui pèse sur leurs proches. L'accès à l'éducation, pourtant un droit fondamental, devient donc un véritable parcours du combattant pour ces familles.

En examinant ce projet de délibération, nous constatons qu'il soulève plus de questions qu'il n'apporte de solutions. La signature d'une convention avec l'Académie est une avancée nécessaire, mais elle reste insuffisante. En effet, les classes "U.L.I.S.", censées garantir une scolarisation adaptée, restent largement sous-dotées. Selon les différentes études sur le handicap, un élève sur cinq bénéficiant d'une notification "M.D.P.H." ne dispose pas d'accompagnant attribué. Une réalité qui entrave considérablement leur inclusion.

Si ce projet de délibération évoque le déploiement des A.E.S.H., la Ville ne propose aucune feuille de route claire à long terme. Sans stratégie d'attractivité sur ces métiers mal rémunérés, difficiles et peu valorisés, comment peut-on répondre aux besoins des enfants et des familles ? Les A.E.S.H. manquent encore trop souvent de reconnaissance et de stabilité dans leur statut professionnel. Leur rémunération et leurs conditions de travail ne sont pas à la hauteur des exigences de leur mission.

Même si cela ne relève pas des compétences "stricto sensu" de la Ville, des choses peuvent être mises en œuvre. En effet, une politique inclusive ne se décrète pas : elle se construit. Pour cela, il faut des moyens et une vision. Nous considérons, au groupe Union Capitale, que Paris doit s'engager fermement dans deux directions : un renforcement des moyens alloués aux A.E.S.H., dans la continuité de nos propositions sur la valorisation des métiers de proximité, et la définition d'un cap clair pour l'inclusion en articulant davantage les acteurs éducatifs, les parents, les associations, l'Education nationale et la Ville.

Nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Samia BADAT-KARAM**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental que nous avons tous le devoir de défendre.

A Paris, près de 10.000 élèves en situation de handicap bénéficient déjà du soutien des 3.500 A.E.S.H. de l'Académie. Leur travail est essentiel pour permettre à ces enfants d'intégrer leur environnement scolaire et de développer leur plein potentiel.

Pourtant, nous savons que les moyens actuels restent insuffisants. Notre groupe l'a rappelé dans un vœu présenté au dernier Conseil de Paris : le manque d'A.E.S.H., en nombre et en stabilité, demeure une problématique majeure pour de nombreuses familles parisiennes. Ce vœu demandait notamment un bilan détaillé pour les besoins non couverts, ainsi qu'un engagement renforcé de l'Etat pour garantir une scolarisation réellement inclusive et continue.

Aujourd'hui, nous saluons l'entrée en vigueur de la loi du 27 mai 2024, qui confie enfin à l'Etat la responsabilité de financer les A.E.S.H., non seulement durant le temps scolaire, mais également pendant la pause méridienne. Il s'agit d'une avancée attendue qui répond aux attentes des familles et des associations, tout en sécurisant le travail des A.E.S.H.

Cependant, comme l'a souligné la Ville de Paris dans cette présentation, de nombreuses questions demeurent : comment assurer une articulation claire entre les responsabilités des A.E.S.H. et celles des équipes d'animation pendant le temps de la pause méridienne ? Comment garantir la permanence de cet accompagnement, malgré les difficultés de recrutement ou d'absence ? Enfin, comment améliorer la collaboration entre les acteurs locaux pour identifier précisément les besoins et y répondre efficacement ?

Nous soutenons cette convention-type, car elle constitue un premier pas indispensable pour garantir aux enfants concernés un accompagnement adapté et sans délai. Cependant, ce soutien est assorti d'une exigence : celle d'un suivi rigoureux et d'un dialogue renforcé avec l'Académie de Paris. Nous demandons qu'un bilan détaillé soit effectué et partagé avec le Conseil de Paris pour évaluer si ces promesses sont réellement tenues.

Nous devons nous assurer que chaque enfant qui a un besoin spécifique bénéficie de cet accompagnement. Paris a une responsabilité particulière dans ce domaine. En tant que capitale, nous devons être exemplaires dans la mise en œuvre de cette politique inclusive.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Inès de RAGUENEL**. - Merci, Madame la Maire.

Par cette convention, vous proposez un cadre pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les écoles sur le temps méridien. Comme l'a dit Raphaëlle RÉMY-LELEU : il était temps. En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec votre exposé des motifs, qui paraît franchement lunaire.

Vous présentez Paris comme une ville, je cite, "modèle en matière d'exclusion". Dans le Plan parisien d'égalité étudié il y a environ deux mois, vous vouliez, je cite, "promouvoir l'inclusion, dès la petite enfance, puis en milieu scolaire et préscolaire, des enfants en situation de handicap". Qu'attendez-vous pour appliquer la loi Chirac de 2005 sur le handicap ? Cela fait 20 ans.

Je vous entends vous auto-congratuler avec de belles phrases toutes faites, que vous récitez comme des automates. La vérité est que vous êtes complètement hors-sol. Avez-vous déjà échangé avec des parents qui ont un enfant handicapé et qui vivent à Paris ? Connaissez-vous la "galère" qu'ils vivent au quotidien pour essayer de se mouvoir à Paris ? La ville est impraticable pour des personnes en fauteuil.

Pour accueillir des enfants porteurs de handicaps dans les écoles parisiennes, il faudrait d'abord rendre ces écoles accessibles à tous. C'est ce que nous vous demandons depuis des années, au Conseil de Paris, mais également à vos services, lors des réunions de travail dans nos arrondissements. La grande majorité des établissements sont partiellement, voire totalement inaccessibles. Quand un ascenseur est installé dans un établissement, les jours où il fonctionne, ce sont en général les sanitaires qui sont hors norme. Je pourrais citer plus d'une dizaine d'exemples, rien que sur le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Les élèves parisiens porteurs d'un handicap n'ont presque aucune chance de pouvoir intégrer leur établissement de secteur. Pour eux, la "ville du quart d'heure" ne veut pas dire grand-chose. La vérité, c'est qu'en 10 ans, vous avez fait baisser de 51 % le budget d'investissement de la Ville pour les établissements scolaires. Dans ces conditions, comment appliquer la loi ? Sans parler de la baisse des dotations que vous avez infligée en 2021 aux établissements spécialisés, comme c'est le cas pour l'école Saint-Jean-de-Dieu, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Nous sommes parfaitement d'accord sur la nécessité de signer une convention qui lie la Ville avec l'Académie afin d'organiser le travail des A.E.S.H., mais un peu d'humilité quant aux grands discours. En effet, nous sommes très loin de la ville inclusive, et les personnes porteuses de handicaps vont finir par se demander si vous ne vous moquez pas un peu d'elles.

Le groupe Changer Paris votera pour ce projet de délibération, mais mettez enfin des moyens pour des actions qui soient réellement au service de tous les habitants, au lieu de continuer à verser des millions d'euros pour des actions à l'international, comme financer la rénovation d'un boulevard à Yaoundé, au Cameroun, comme nous l'avons entendu, il y a deux jours, pour 178.000 euros, qui n'a rien à voir avec le mandat que vous ont donné les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame de RAGUENEL, si je devais corriger votre dissertation, je mettrais en marge, avec mon stylo-plume, "hors sujet".

Plus sérieusement, le projet de délibération DASCO 172 concerne une convention avec l'Académie de Paris et est relative à l'intervention d'A.E.S.H., les accompagnants d'élèves en situation de handicap, sur le temps de pause méridienne dans les écoles publiques parisiennes du premier degré.

En octobre 2022, nous avons déjà signé une première convention avec l'Académie pour favoriser le cumul d'emplois des animateurs et des A.E.S.H. Le Conseil de Paris avait approuvé cette convention. Elle fixait, et fixe toujours, les modalités d'accompagnement pour chaque enfant sur le temps du midi. Elle rappelle également la



nécessaire collaboration entre le directeur d'école et le responsable éducatif de la Ville et le besoin d'un suivi à deux niveaux, local comme parisien.

Pourquoi y a-t-il une nouvelle convention aujourd'hui ? Tout simplement parce qu'une loi dite "Vial" a été votée cette année. Elle prévoit que l'Etat se charge, depuis septembre dernier 2024, je cite, "de la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps scolaire et le temps de pause méridienne", c'est là le grand changement. C'est un progrès incontestable. L'idée est que les enfants les plus fragiles, disposant d'une reconnaissance de handicap, puissent être accompagnés, de manière continue, entre le temps scolaire et le temps méridien, et il est important que ce soit avec les mêmes adultes référents.

Tout cela s'est fait de manière précipitée. L'Académie nous a proposé de signer une nouvelle convention, mais c'était une convention-type nationale. Nous avons donc regretté que certaines questions ne trouvent pas de réponse dans cette convention, notamment la question de mieux identifier, conjointement, les besoins d'accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps du midi, l'articulation des responsabilités des A.E.S.H. et celles des équipes d'animation pour l'accueil des enfants en situation de handicap, la permanence de cet accompagnement en cas de difficulté de recrutement ou d'absence d'A.E.S.H., ou encore l'organisation de la pause des A.E.S.H.

C'est la raison pour laquelle la convention, qu'il vous est demandé d'approuver, ne courra que durant un an. En effet, nous allons travailler avec l'Académie pour que les questions que je viens d'énoncer puissent être prises en compte dans une nouvelle convention. J'espère que nous pourrons rapidement vous la proposer.

Vous avez été nombreux à évoquer l'école inclusive et l'objectif que nous poursuivons : celle d'une scolarisation de qualité pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, avec la prise en compte de leur singularité et de leurs besoins éducatifs particuliers. Ainsi, lorsque j'ai interrogé l'Académie de Paris sur le nombre d'A.E.S.H. nécessaires, notamment sur le fait de savoir si la Ville de Paris pourrait disposer de postes supplémentaires d'A.E.S.H., elle nous a renvoyés au P.L.F. 2025. Sachant où en est le P.L.F. 2025, je crains que nous ne poursuivions avec une enveloppe constante l'année prochaine, et donc insuffisante.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 172.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 172).

## **2024 DEVE 96 - Subvention en fonctionnement (5.200.000 euros) et en investissement (200.000 euros) à la régie personnalisée école Du Breuil pour l'exercice 2025.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 96 qui porte sur une subvention, en fonctionnement et en investissement, à la régie personnalisée de l'école Du Breuil pour l'exercice 2025.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce projet de délibération, j'aimerais revenir sur le débat que nous avons eu en Commission, il y a une dizaine de jours, durant laquelle vous attaquiez le désengagement de la Région Ile-de-France dans cet établissement scolaire.

Je rappelle que cette école a été créée par délibération du Conseil de Paris. Ce n'est donc pas une école sous la responsabilité ni sous l'autorité de la Région. La Région Ile-de-France a toutefois décidé de subventionner cette école au titre de son action de formation et d'apprentissage, et elle la subventionne depuis un certain nombre d'années. Je voudrais rétablir la vérité. Je ne pense pas que vous l'ayez eu à l'esprit, lorsque nous en avons parlé, de propager de fausses rumeurs. C'était plutôt une interrogation que vous posiez. Je profite de cette prise de parole pour pouvoir y répondre.

En 2024, l'Etat a réduit, d'un tiers, l'enveloppe consacrée à la Région Ile-de-France pour financer les politiques d'apprentissage et pour financer les centres de formation pour apprentis. Or, la Région a fait le choix de continuer à poursuivre son engagement auprès des C.F.A. et a décidé de faire une baisse appliquée sur l'ensemble des C.F.A. pour compenser la perte de recettes de l'Etat. Il s'avère que, pour l'école Du Breuil, nous sommes passés d'une subvention de 100.000 euros à une subvention de 70.000 euros. Toutefois, la Région a préféré faire ce choix plutôt que d'annuler les crédits pour l'ensemble des C.F.A.

La Région Ile-de-France a voulu essayer de pratiquer cette politique face au désengagement de l'Etat, qui va encore essayer de faire la poche aux collectivités locales, puisqu'il n'a pas su respecter son propre budget.

Tels étaient les éclaircissements que je souhaitais vous apporter.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci d'évoquer l'école Du Breuil à travers ce projet de délibération DEVE 96. Ce n'est pas la première fois que nous évoquons cette école qui, au titre d'autres institutions dont nous assurons principalement le financement, fait notre fierté.

Dans le contexte de transition écologique, l'école Du Breuil est amenée, même si elle a été fondée au XIXe siècle, à avoir plus que jamais une nécessité. En effet, elle joue un rôle de premier plan dans l'adaptation de Paris aux enjeux environnementaux.

De ce fait, nous votons, à travers ce projet de délibération, le versement d'une subvention de 5,2 millions d'euros, en augmentation de 500.000 euros par rapport à l'an dernier. C'est un effort très important de notre Ville qui illustre la grande confiance que nous portons à cette école dans sa capacité à accompagner pour faire face aux défis de notre siècle. L'école Du Breuil contribue à hauteur de 20 % au recrutement de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et assure, chaque année, la formation continue de plus de 1.100 agents. Elle assure un niveau d'excellence inégalé, avec 93 % de réussite sur l'ensemble des 12 diplômés préparés cette année.

Cet engagement de la Ville de Paris va de pair avec un plan de transformation en cohérence avec les préconisations du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris que la Maire avait sollicitée en janvier 2023. Je remercie l'engagement des équipes et du directeur de l'école pour participer pleinement à ce projet de transformation nécessaire. Le climat social, que nous avons souvent évoqué au sein de cette institution, est aujourd'hui très apaisé. De plus, en réponse aux difficultés dénoncées à juste raison, un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles est en cours de déploiement.

Compte tenu de ces éléments et de la dynamique engagée, je propose de voter ce projet de délibération vital pour l'avenir de l'école Du Breuil, sachant qu'au-delà des 5,2 millions d'euros en fonctionnement, il y a également 200.000 euros en investissement.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DEVE 96).

## **2024 DICOM 6 - Conventions de partenariat relatives à l'opération "Village de Noël" installée sur la place de la Concorde dans le cadre des "Fêtes de fin d'année".**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 6 relatif à l'opération "Village de Noël" installée sur la place de la Concorde dans le cadre des fêtes de fin d'année.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Corine FAUGERON**. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération nous propose un parrainage et un mécénat pour le village de Noël de la place de la Concorde. Premier souci, ce projet de délibération arrive après la mise en place du village de Noël. Il s'agit donc d'une régularisation d'une occupation de l'espace public.

Soutien, absence de contrepartie et intérêt général caractérisent le mécénat qui ouvre le droit à un reçu fiscal pour réduire d'autant sa contribution fiscale. Or, dans le cas de "Lego", nous pouvons lire, dans la convention, beaucoup de contreparties en nature, certes, mais valorisées à hauteur de 14.000 euros. Il s'agit non seulement d'invitations pour deux personnes pour les événements organisés par la Ville jusqu'à la fin de l'année, mais aussi d'un accès gratuit au salon de l'Hôtel de Ville et aux espaces de l'Hôtel de Lauzun dans la limite de 14.000 euros, et ce, jusqu'au 14 décembre 2025, soit un an. S'agissant de mécénat, cela autorise une réduction d'impôt à hauteur des 80.000 euros qu'a coûté le montage du salon du Père Noël. Pour "Lego", c'est vraiment Noël, et avec plein de cadeaux.

Je rappelle que "Lego", "leader" mondial du jouet, a un chiffre d'affaires qui s'élève à 8,8 milliards d'euros. Or, depuis le 14 décembre, "Lego" occupe gratuitement une partie de la plus belle place du monde, au sein du village de

Noël, pour exposer le salon du Père Noël installé dans un conteneur fourni par la Ville de Paris, à l'extrémité Ouest de ce village.

Ce mécénat, je l'appellerais plutôt "publicité", et à la lecture de la convention, il m'a semblé que c'était la Ville de Paris qui jouait le rôle de mécène de "Lego", en lui offrant beaucoup d'avantages, dont la mise à disposition de la place de la Concorde, mondialement connue depuis les Jeux olympiques et paralympiques de cet été, pour y installer le Père Noël, son salon et son sapin, le tout en lego.

Si le parrainage, qui se rapproche du "sponsoring", n'appelait aucune alerte ni interrogation, ce n'est pas le cas de ce mécénat et de ses contreparties. Comme vous le voyez, il ne s'agit pas d'une simple différence sémantique. Si nous l'avions pu, nous aurions demandé un vote dissocié. Cependant, le projet de délibération tel qu'il est libellé ne le permet pas, malgré les deux conventions adressées à chacun des bénéficiaires.

Comme vous l'aurez compris, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Corine FAUGERON, merci pour votre intervention. Dans le cadre de ce village de Noël, délocalisé cette année sur la place de la Concorde, compte tenu de la création de la feuille urbaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville, nous avons, en effet, un parrain - la société "My Little Paris", qui ne vous pose pas de problème, et un mécène, la société "Lego", pour un montant de 80.000 euros hors taxes.

Nous pourrions résumer la distinction entre un parrain et un mécène de la façon suivante : un parrain opère un soutien matériel à une manifestation, à une personne, à un produit, à une organisation, en vue d'en retirer un bénéfice direct. Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du parrain et comportent l'indication de son nom ou de sa marque. C'est le cas pour "My Little Paris", le parrain de ce village de Noël.

Toutefois, un mécène est un soutien financier, humain ou matériel, un organisme d'intérêt général, sans contrepartie équivalente. Le traitement fiscal est donc différent : le parrainage est déductible des charges, et le mécénat permet une réduction d'impôt.

Tout cela est parfaitement légal, et vous n'avez d'ailleurs pas contesté la légalité de ce parrainage ou de ce mécénat. Néanmoins, la présence de "Lego", que vous jugez inopportune, assure une attractivité incontestable à ce village et bénéficie à l'ensemble des acteurs présents. Cette convention de mécénat est donc très avantageuse pour notre Ville.

J'ai bien noté que le groupe "Les Ecologistes" votera contre ce projet de délibération, mais j'invite les autres élus à l'adopter.

Je vous remercie.

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DICOM 6).

### **2024 DVD 126 - Projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre). - Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'EPRND.**

### **2024 DVD 129 - Projet de transformation des abords de Notre-Dame. - Convention de partenariat et participation financière avec le C.A.U.E. pour les actions de médiation transitoire et de signalétique.**

**Mme Audrey PULVAR**, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DVD 126 et DVD 129.

Le projet DVD 126 porte sur un projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame, et le projet DVD 129 porte sur le projet de transformation des abords de Notre-Dame, avec une proposition de partenariat avec le C.A.U.E. pour les actions de médiation transitoire et de signalétique.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

**Mme Brigitte KUSTER.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes appelés à nous prononcer sur deux projets de délibération essentiels relatifs au réaménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, au nom du groupe Union Capitale, j'exprime notre profonde reconnaissance envers tous ceux qui, depuis cinq ans, se sont investis avec détermination dans la reconstruction et la réouverture de cet édifice emblématique. Je tiens également à rendre hommage aux pompiers de Paris, dont le dévouement a permis de sauver la cathédrale des flammes. Notre ville leur sera redevable à jamais.

Je souhaite également saluer la mémoire du Général Jean-Louis Georgelin, disparu brutalement en août 2023, et dont l'engagement sans faille à la tête de l'établissement pour la restauration de Notre-Dame aurait trouvé son aboutissement dans sa réouverture. Il aurait tant aimé être présent pour ce moment historique. Permettez-moi de revenir sur le vœu que j'avais proposé - et qui avait été adopté - pour qu'un lieu proche de Notre-Dame soit attribué à sa mémoire. Vous l'aviez accepté et, au moment où vous nous demandez de vous autoriser à financer les travaux aux abords de la cathédrale, il me paraît pertinent que cette demande soit enfin réalisée.

Après cinq ans de travaux, la restauration de Notre-Dame est enfin achevée, et sa renaissance, dûment célébrée. La cérémonie de réouverture était en phase avec les aspirations de tous, profondément émouvante et imprégnée d'une solennité à la hauteur de ce moment historique. Je veux de nouveau saluer l'incroyable défi réalisé de rénovation de Notre-Dame en cinq ans, grâce au pari audacieux du Président de la République.

Cette réussite trouve ses racines dans la loi du 29 juillet 2019, spécifique à la restauration de la cathédrale, qui a notamment créé l'Etablissement public pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux conduits. Grâce aux dérogations possibles, les procédures ont pu être considérablement simplifiées, ce qui a rendu la gestion des travaux plus fluide et plus efficace.

Cette loi a également instauré une souscription nationale pour recueillir les dons destinés à financer les travaux de conservation et de restauration - un véritable catalyseur qui a permis de récolter plus de 830 millions d'euros grâce à la contribution de 340.000 donateurs.

En tant que présidente de la Mission d'Information parlementaire, alors que j'étais députée, j'avais vocation, avec mes collègues, à m'assurer de la bonne exécution de la loi et de l'encadrement rigoureux de la collecte des dons. C'est ainsi qu'après l'audition des fondations habilitées à récolter les dons, nous avons découvert que la Ville de Paris n'avait jamais honoré la promesse faite par la Maire d'un don de 50 millions d'euros.

L'argument donné, selon lequel vous alliez, en lieu et place, financer les travaux des abords de la cathédrale, n'est pas recevable. En effet, des travaux étaient déjà envisagés avant l'incendie, même si je conçois qu'il y ait, depuis, des modifications à apporter - dont acte.

Désormais, un nouveau chapitre s'ouvre avec le réaménagement de ces abords, un chantier d'envergure qui s'étendra jusqu'en 2030 et que nous allons suivre avec la plus grande attention. Au sein de ce Conseil, j'ai également, à plusieurs reprises, exprimé des réserves concernant certains aspects du projet de réhabilitation des abords de la cathédrale, notamment la préservation du square Jean XXIII, du jardin d'Ile-de-France et du jardin de l'Archevêché, le remplacement du mobilier historique par du mobilier contemporain, la suppression des grilles et l'accès à la pelouse surplombant le Mémorial des Martyrs de la Déportation. Ces points, loin d'être anecdotiques, revêtent une importance capitale pour garantir la préservation de ce quartier historique de Paris.

Face à ces préoccupations relayées par une mobilisation citoyenne significative, des ajustements ont été réalisés. Je me réjouis ainsi que l'espace Jean XXIII, le jardin de l'Archevêché et le jardin de l'Ile-de-France demeurent distincts, fermés la nuit et que les grilles historiques soient préservées. Cette décision témoigne d'une prise en compte salutaire des attentes des Parisiens.

Néanmoins, certaines inquiétudes persistent. En effet, il semble que le projet actuel envisage la possibilité, pour les usagers, de circuler sur une partie de la pelouse surplombant le Mémorial des Martyrs de la Déportation. Compte tenu de l'importance mémorielle de ce lieu, je tiens à réaffirmer que sa préservation doit rester une priorité.

Enfin, je me félicite que le futur musée de Notre-Dame soit installé au sein de l'Hôtel-Dieu, conformément à l'annonce faite par le Président de la République en 2023. Il est essentiel que ce projet soit intégré dans le cadre de la réhabilitation en cours de l'Hôtel-Dieu, menée avec "Novaxia", afin d'assurer une cohérence et une réussite durable.

En dépit des interrogations qui subsistent, nous voterons en faveur de ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

*(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la réouverture récente de Notre-Dame de Paris fut un événement émouvant. C'est un magnifique symbole de notre patrimoine et de notre histoire. Notre-Dame a retrouvé sa splendeur après l'incendie dévastateur de 2019.

Merci aux acteurs publics et aux acteurs privés, aux artisans, aux compagnons et aux artistes pour cette prouesse. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

Merci aussi à vous, chère Brigitte KUSTER. Nous étions ensemble dans la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, et vous avez porté, au nom de notre Commission, ce projet de reconstruction de Notre-Dame. C'est la grandeur de la France, c'est la grandeur de Paris.

Parallèlement, la Ville de Paris a présenté les évolutions du projet de réaménagement des abords de la cathédrale, un chantier ambitieux qui débutera à l'automne 2025 et s'étendra jusqu'en 2028. Ce projet vise à transformer les 4,7 hectares entourant Notre-Dame en un espace apaisé, végétalisé et adapté aux défis climatiques contemporains.

Depuis la présentation initiale de ce projet, de nombreux Parisiens et défenseurs du patrimoine, dont je fais partie, ont exprimé des préoccupations quant à la préservation des éléments historiques et végétaux des lieux. En Conseil de Paris, j'ai notamment demandé que la Ville soutienne la restauration, à l'identique, du jardin Jean XXIII et du square de l'Ile-de-France, tout en proposant un nouveau projet de débitumisation, de piétonnisation et de végétalisation du quai de l'Archevêché.

Les récentes annonces de la Maire de Paris indiquent que certaines de ces préoccupations ont été entendues. Le maintien des grilles du square Jean XXIII et la fermeture nocturne des squares pour assurer la tranquillité des riverains semblent être actés. En outre, l'accès de la pelouse du Mémorial devrait rester interdit, préservant ainsi le caractère solennel de ce lieu de mémoire - nous l'avions demandé.

Cependant, quelques interrogations subsistent, notamment concernant la préservation du mobilier ancien et l'accès aux pelouses du square Jean XXIII. Il nous apparaît essentiel que ces aspects soient clarifiés afin de garantir que le réaménagement respecte pleinement l'intégrité historique et paysagère des abords de la cathédrale. Nous demandons donc à la Maire de Paris de fournir les plans détaillés de ce nouveau projet à l'ensemble des Conseillers de Paris et d'organiser un débat approfondi lors du prochain Conseil de Paris.

Il nous apparaît primordial que les voix des milliers de Parisiens attachés à la protection de ce patrimoine emblématique soient entendues et que leurs propositions soient intégrées dans le processus décisionnel.

Notre-Dame de Paris et ses abords constituent un ensemble indissociable, reflet de notre histoire commune. Ensemble, veillons à ce que leur réaménagement conjugue modernité et respect du patrimoine en harmonie avec les aspirations des habitants et l'histoire de notre cité.

Enfin, je remercie les experts et les citoyens engagés pour notre patrimoine, car leurs avis sont précieux.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Anne SOUYRIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise, je vais vous parler du plomb. Je sais que cela "plombe" l'ambiance dans ce bonheur de voir Notre-Dame réouverte, mais c'est un vrai sujet.

A l'identique, pourquoi pas ? C'est un choix esthétique et historique. Toutefois, nous avons le choix d'une alternative pour ces 400 tonnes de plomb. Emmanuel MACRON avait ce choix. Il ne l'a pas pris, malgré les avertissements du Haut-Comité de Santé publique et alors que nous savons que cette toxicité est importante.

Certes, il y a du plomb partout à Paris et nous n'allons pas "raser" Paris. Toutefois, nous avons une chance de ne pas remettre ce plomb pour éviter les ruissellements. Ce ruissellement de plomb représente annuellement 20 kilos qui retomberont sur les abords de Notre-Dame, notamment dans le jardin, là où les enfants vont aller jouer.

Quel dommage de ne pas avoir été attentif à la santé des Parisiens ! Malgré tous les avertissements, malgré les lettres que j'ai envoyées à Emmanuel MACRON, malgré l'interpellation de la Maire de Paris à Jean-Louis Georgelin, malgré les sonnettes d'alarme au moment des conseils de reconstruction... D'un point de vue sanitaire et financier, c'était possible. Pourquoi ne pas le faire ? C'est un vrai manquement.

L'histoire du plomb, ce sera comme l'histoire de l'amiante : un jour, nous allons le payer très cher.

C'est dommage, alors que c'est une belle histoire : celle de Notre-Dame.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne BIRABEN.** - Merci, Monsieur le Maire.

La réouverture de Notre-Dame le 7 décembre dernier a été un moment de grande communion et l'aboutissement de cinq ans de travaux qui ont vu Notre-Dame devenir un réel vecteur d'union des Parisiens. Nous saluons cette prouesse française et les centaines de compagnons qui ont travaillé d'arrache-pied pour reconstruire Notre-Dame après cet incendie dramatique.

Les Parisiens vont redécouvrir et se réapproprier ce monument historique et sa grandeur au cœur de leur ville. Rappelons qu'au lendemain de cet incendie, la Maire de Paris, comme de nombreux autres mécènes, avait annoncé "en grande pompe" un don pour la reconstruction. Les 50 millions d'euros promis ont finalement servi au projet de réaménagement des abords, projet qui était "dans les cartons", et décidé bien avant l'incendie de Notre-Dame. Un don à la cathédrale qui n'en est donc pas un.

Ce projet de délibération annonce un retard et des surcoûts pour les travaux spécifiques à la rue du Cloître et du Petit Parvis. Le marché de travaux a été attribué avec un montant supérieur de l'ordre de 40 % aux estimations initiales. Le projet initial présenté en mai 2023 ne nous contentait pas : il effaçait les éléments essentiels de l'écrin que forment les abords immédiats de la cathédrale, tant sur le parvis que jusqu'au square des Martyrs de la Déportation.

Le projet finalement présenté ce 15 octobre nous convient davantage : nous avons été entendus. En effet, il respecte les principes fondamentaux qui mettent en valeur Notre-Dame tant au point de vue architectural ou historique que végétal.

Toutefois, quelques points d'attention subsistent.

Si les inquiétudes sur le maintien des grilles du square et du Mémorial des Martyrs de la Déportation de Pingusson semblent levées, nous restons vigilants. En effet, nous nous inquiétons des portes placées de part et d'autre de cette grille. Ces larges passages ne protègent plus le lieu sacré du square et ne permettent pas la compréhension du passage d'un espace ouvert à un espace de recueillement qui appelle au silence. L'idée de seuil disparaît également, et la Commission du Vieux Paris a porté une résolution dans ce sens.

Deuxième point de vigilance : l'espace d'accueil à la place du parking, pour qu'il ne se transforme pas en galerie commerciale et que le parvis ne soit pas sur-sollicité par de nombreux événements. Si nous nous réjouissons que les visiteurs et les touristes se pressent pour admirer la beauté de Notre-Dame, la cathédrale reste un patrimoine culturel qui appelle au respect.

C'est pourquoi, et c'est le troisième point, la grande canopée du projet ne doit pas se transformer en une aire touristique ordinaire et bas de gamme. Quant aux deux parvis, ils se complètent parfaitement, et le petit permet d'apprécier la verticalité de l'édifice. En revanche, nous regrettons que le deuxième ne conserve pas les traces de la trame urbaine médiévale. C'est également une demande de la Commission du Vieux Paris.

Enfin, attention aux îlots de chaleur, comme le laisse craindre l'image de synthèse. A cause du sous-sol, la plantation de nouveaux arbres sera limitée en périphérie du parvis, tandis que d'autres seront potentiellement abattus, côté Seine, pour mettre en évidence l'escalier qui va descendre sur le site d'accueil, anciennement un parking.

En conclusion, l'aménagement devra se fondre discrètement dans l'environnement historique remarquable. Nous saluons ainsi les avancées notoires et réelles du projet, qui vont dans le bon sens, mais nous serons attentifs aux points de vigilance que je vous ai exposés.

Pour autant, nous voterons pour ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux orateurs d'avoir évoqué ces deux projets de délibération. Le DVD 126 concerne un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement public pour la réouverture de Notre-Dame. Le projet de délibération DVD 129 porte sur la convention de partenariat et la participation financière avec le C.A.U.E. pour les actions de médiation transitoire et de signalétique.

A partir de ces deux projets de délibération, vous avez largement extrapolé, évoquant de multiples sujets déjà évoqués au sein de notre hémicycle. Je me joins à vous sur le fait que la réouverture de Notre-Dame, le week-end des 7 et 8 décembre, a été un magnifique événement. Je crois que nous retiendrons de l'année 2024 la séquence des Jeux olympiques et paralympiques cet été, et la réouverture de Notre-Dame, plus de cinq ans après l'incendie qui l'avait en partie ravagée. Ce sont deux événements qui marqueront nos mémoires en cette année 2024.

La réouverture de la cathédrale Notre-Dame depuis le 7 décembre dernier ne signifie pas la fin des travaux, notamment sur l'espace public. Concernant les abords et la prise en charge de ces travaux par la Ville de Paris pour

la réouverture de Notre-Dame, nous avons livré ce que nous appelons "le petit parvis", qui représente 800 mètres carrés. Les travaux vont se poursuivre avec la réalisation d'une portion de la rue du Cloître Notre-Dame au premier semestre 2025, puis à partir d'octobre 2025, sur le reste du parvis et l'espace souterrain du parking, sur le square de l'Île-de-France jusqu'à la pointe de l'Île-de-la-Cité et dans les rues adjacentes - rue du Cloître, rue de Notre-Dame, rue de la Cité et quai de l'Archevêché. Parallèlement, les quais Maurice Carême et le square Jean XXIII entreront en chantier dès la libération des dernières emprises de l'Etablissement public de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris à partir de 2028.

Ce chantier emblématique est loin d'être terminé, y compris pour l'Etablissement public. Notre-Dame va être encore en chantier durant les années qui viennent. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin, notamment pour des raisons de calendrier, de voter un avenant avec l'Etablissement public.

Nous souhaitons également lancer des actions de médiation, notamment en direction des plus jeunes d'entre nous. Le C.I.E., fort de cette expérience, mènera ces actions de médiation, avec une consultation étudiante visant à déployer des supports de médiation et de signalétique sur les palissades de chantier. Par ailleurs, des visites de chantier seront proposées au public scolaire et au grand public pendant toute la durée du chantier.

Vous avez évoqué des sujets qui m'apparaissent aujourd'hui dépassés, notamment le projet concernant les abords de Notre-Dame. En effet, ce projet a fait l'objet d'une unanimité, notamment avec les avis favorables rendus par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Un certain nombre de modifications ont été apportées au projet initial, mais il n'y a plus de discussion aujourd'hui.

Les abords de Notre-Dame sont un engagement de la Ville de Paris à hauteur de 50 millions d'euros. Ce procès fait à la Ville de n'avoir pas versé 50 millions d'euros pour la reconstruction de la cathédrale, alors que les dons avaient dépassé le montant nécessaire à cette reconstruction, me semble donc peu opportun.

Je voudrais que nous gardions un esprit de communion autour de la réouverture de la cathédrale Notre-Dame et des travaux concernant ces abords.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DVD 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DVD 129).

## **2024 SG 88 - Subvention de la Ville de Paris d'un dispositif audiovisuel pour assurer une retransmission gratuite de la cérémonie de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris (Paris Centre).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 88 : subvention de la Ville de Paris pour un dispositif audiovisuel afin d'assurer une retransmission gratuite de la cérémonie de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Corine FAUGERON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, comme celui du village de Noël, est une régularisation. Il s'agit de la retransmission, sur écrans géants, de la cérémonie du 7 décembre pour la réouverture de Notre-Dame.

Alors que tout était organisé par l'Elysée et retransmis à la télévision dans le monde entier, la Maire de Paris a voulu que la cérémonie soit retransmise sur des écrans géants installés sur la cité, espérant sans doute retrouver le souffle des Jeux olympiques et paralympiques de cet été. Le coût de l'installation des équipements de retransmission s'élève à 300.000 euros. Or, on nous demande de valider cette dépense "a posteriori".

L'exigence de laïcité ne concerne pas à égalité toutes les religions : interdiction des prières de rue lorsqu'il s'agit de musulmans, mais retransmission d'une cérémonie religieuse à Notre-Dame sur des écrans installés dans l'espace public.

La réouverture a eu lieu, mais, le 7 au soir, la foule attendue n'était pas au rendez-vous. Il faut dire que nous étions loin, dans un environnement très sécurisé, et qu'il s'est mis à pleuvoir des cordes avec un froid glacial.

A l'issue de la cérémonie, et pendant que les invités regagnaient les voitures, a débuté le spectacle, montrant ainsi qu'il n'y avait pas de spectacle, mais seulement une émission de télévision retransmise sur écrans géants. Il y avait de grandes images, du son, mais pas d'émotions à partager, comme ce peut être le cas pour un match ou un spectacle vivant en direct. Ces 300.000 euros auraient donc pu être affectés, par exemple, aux économies que la Ville cherche à faire.

En conseil d'arrondissement, le 3 décembre, nous nous sommes abstenus, alors nous nous abstiendrons de nouveau.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dois-je vraiment répondre ? J'avoue que je n'ai pas d'argument. Nous avons collectivement vécu ce magnifique événement : la réouverture de Notre-Dame. La Maire de Paris a souhaité que notre Ville y apporte une contribution à hauteur de 300.000 euros. Ce projet de délibération est une délibération de régularisation, néanmoins, tout cela s'est fait dans le respect le plus strict de la laïcité.

Je n'ai rien d'autre à dire, sinon de vous inviter à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, SG 88).

### **Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la réhabilitation du square de la porte de la Villette.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons tout d'abord le vœu n° 121 relatif à la réhabilitation du square de la porte de la Villette.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis des décennies, le secteur de la porte de la Villette souffre d'un manque criant d'investissement public significatif. La situation a été exacerbée par l'installation, par la Préfecture de police, d'un campement de consommateurs de "crack", qui a malheureusement terni l'image du quartier.

Depuis la fin de ce campement en octobre 2022, le square de la porte de la Villette a pu être rendu aux riverains et aux riveraines, offrant une lueur d'espoir pour la revitalisation de cet espace. Il est crucial de souligner que le tunnel Forceval, muré par la Préfecture au moment de l'installation du campement, représente pourtant une opportunité unique de reconnecter Paris à Pantin.

Les associations locales telles qu'"Aux Arbres citoyens" et "S.O.S. 4 chemins", soutenues par les habitants de Paris, de Pantin et d'Aubervilliers, se battent, depuis 2019, pour la réouverture de ce tunnel. Je salue la mobilisation de ces associations et des habitants, qui ont mené des actions concrètes telles que le parrainage d'arbres, la plantation d'arbustes et la création de fresques artistiques, à laquelle j'ai moi-même participé, pour interpeller la mairie du 19e arrondissement, la Ville de Paris ainsi que la Préfecture de police sur l'urgence de réhabiliter notre square de la porte de la Villette et sur la nécessité de faire tomber ce fameux "mur de la honte".

Je tiens à remercier la Ville de Pantin pour son soutien, notamment pour avoir financé des ateliers participatifs avec des enfants, un événement qui s'est déroulé pas plus tard qu'hier, pour, encore une fois, rappeler l'urgence de démanteler ce mur.

Il est également important de noter que, malgré le vote d'une somme de 150.000 euros au budget participatif de 2023 pour requalifier ce square, aucune action concrète n'a encore été entreprise. Or, il y a urgence, car, si nous voulons remplacer les arbres qui ont été coupés, c'est maintenant qu'il faut le faire.



Pour finir, sur une note positive, je veux me réjouir de la décision de la Ville de Paris d'abandonner le projet de crématorium sur ce site. Cette décision répond aux préoccupations des riverains et celle des écologistes. En effet, il est suffisamment rare qu'une demande portée dans un vœu soit exaucée avant même son adoption.

Merci de voter pour ce vœu pour redonner vie et espoir à notre quartier du 19<sup>e</sup> arrondissement, en attendant que les travaux de transformation du quartier de la porte de la Villette, tant attendus, puissent être lancés - nous les espérons dans les prochaines années.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE et à la Représentante du Préfet de police.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La réhabilitation du square de la porte de la Villette et du tunnel Forceval est un souhait fort de toute la majorité municipale.

Je n'ai pas besoin de rappeler combien, en 2021-2022, la situation était extrêmement difficile pour les personnes consommatrices de "crack" et présentes dans le square et pour les riverains.

La Préfecture de police ne sera pas surprise que je rappelle, ici, notre souhait que le tunnel Forceval soit réouvert, comme le proposent les associations et les riverains. Ce tunnel pourrait être aménagé, notamment grâce à l'art urbain, afin d'en faire un lieu agréable et vivant.

Nous confirmons, avec Paul SIMONDON, que le site n'accueillera pas le projet d'un nouveau crématorium parisien. Ainsi, comme sur les autres portes de Paris, il est important de redonner une qualité urbaine à cette entrée de ville. Les possibilités de piétonnisation seront donc étudiées en lien avec Pantin pour encourager et apaiser le passage et le lien entre nos deux villes.

Le projet s'inscrivant dans notre politique de renforcement des continuités urbaines entre Paris et ses villes voisines, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Représentante du Préfet de police ?

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

En premier lieu, il convient de rappeler que, suite au regroupement d'usagers de "crack" dans le parc du square de Forceval, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le passage souterrain reliant les communes de Pantin à Paris, au niveau du passage de Forceval, s'était avéré propice au déplacement de toxicomanes vers des zones d'habitation situées à Pantin, à l'entrée du tunnel.

Face à l'exaspération des riverains et aux troubles à l'ordre public générés par cette situation, le passage a rapidement été muré. Le 5 octobre 2022 a ensuite été prévue une opération d'évacuation permettant de mettre fin au trafic et aux multiples faits graves de délinquance sur le campement de Forceval. Depuis ce démantèlement, le Préfet de police déploie des forces de sécurité de manière récurrente sur le secteur pour éviter que ne se reforment de nouveaux points de fixation, et la physionomie du quartier s'est améliorée.

Dans l'absolu, la mesure d'interdiction de la circulation, dans le tunnel de Forceval, revêtait un caractère provisoire et d'urgence, proportionnée à la sauvegarde de l'ordre public. Elle n'a pas vocation à se pérenniser au-delà du nécessaire. Néanmoins, et c'est ce que nous disons depuis deux ans désormais, la réouverture du tunnel ne pourrait être mise en place sans l'assurance que la situation ne se dégraderait pas de nouveau. Or, nous avons de bonnes raisons de penser que la réouverture contribuerait à créer un nouveau point de fixation de toxicomanes.

C'est pour cette raison que la Préfecture de police conditionne la réouverture du tunnel à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation viable avec des aménagements pertinents, notamment un éclairage convenable et l'installation de caméras de vidéo-protection, pour renforcer la sécurité passive du lieu. Dès lors que nous aurons une présentation du projet qui nous permettra de penser que les conditions sont réunies, nous pourrions envisager la réouverture de ce tunnel.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

S'il vous plaît, je demande à l'ensemble des personnes qui ont des conversations privées de le faire à l'extérieur de l'hémicycle. Lors de la réponse de la Représentante du Préfet de police, je vous le dis, le "brouhaha" était insupportable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 des groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 254).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transformation de la place Denfert-Rochereau.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 122, déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transformation de la place Denfert-Rochereau, a été retiré de l'ordre du jour.

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la végétalisation de la rue Gay-Lussac et à l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons ensuite le vœu n° 123 relatif à la végétalisation de la rue Gay-Lussac et à l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée.

La parole est à Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise à réaliser la végétalisation de la rue Gay-Lussac, entre la rue Claude-Bernard et la rue Saint-Jacques, et aménager une piste cyclable sécurisée. Selon le calendrier initialement prévu, cela devait se passer entre avril et août 2025. Or, j'ai en tête les conclusions du rapport de la M.I.E., "Paris à 50 °C", avec cette urgence absolue qui s'impose à nous : réduire les effets des îlots de chaleur urbains. J'ai aussi en tête le Plan Arbres de la Ville : 170.000 arbres sont à être plantés d'ici à 2025.

Dans le 5e arrondissement, je n'ai cessé de soutenir et d'initier, moi-même, des projets de végétalisation et de plantation d'arbres dès lors qu'ils remplissaient cet objectif. A titre d'exemple, toutes mes écoles, à l'exception de deux petits groupes scolaires, ont été dotées d'une "rue aux enfants".

Le projet Claude-Bernard/Gay-Lussac s'inscrit résolument dans cette urgence climatique, c'est la raison pour laquelle, avec la Ville, à partir d'octobre 2023, 28 arbres ont été plantés rue Claude-Bernard, avec 112 arceaux à vélos ont été installés et 550 mètres de pistes cyclables ont été sécurisées et aménagées. La logique est de poursuivre cet axe sur la rue Gay-Lussac. C'est la promesse qui avait été prise : nous sommes censés planter 27 arbres, installer une centaine d'arceaux à vélo et prolonger les pistes.

Il y a quelques jours, les services m'annonçaient qu'il n'y avait ni calendrier ni financement. Je passe sur la méthode, qui n'est pas très agréable : souvent dire ce que l'on ne fera pas et ne pas dire ce qu'on ne fait plus. Néanmoins, quelle cohérence sur le fond ? Démarrer un projet qui s'inscrit résolument dans l'urgence climatique et l'arrêter au milieu du gué, au motif, je cite les services, "qu'il n'y aurait plus d'argent" ? Si l'on avait retenu ma proposition de faire une piste cyclable bidirectionnelle, et pas deux pistes cyclables, très onéreuses, sur la rue Claude-Bernard, peut-être aurions-nous pu obtenir quelques moyens supplémentaires. Quelle crédibilité accordée à un P.L.U.b., qui promeut ces aménagements ?

C'est la raison pour laquelle je dépose ce vœu, soutenu par les riverains, pour que la parole soit tenue, et pas aux calendes grecques. Le calendrier sur lequel tous les services ont travaillé devra donc être mis en œuvre.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, j'imagine que vous lisez vos courriels. En l'occurrence, entre le moment où vous avez déposé ce vœu et la séance du Conseil de Paris de ce jour, vous avez reçu un message pour vous informer de cette bonne nouvelle : le tronçon 1 de l'aménagement végétalisé et cyclable de la rue de Gay-Lussac, entre les rues Saint-Jacques et Claude-Bernard, sera réalisé.

Comme à chaque fois qu'un vœu est satisfait, je demanderai son retrait.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 123 est-il maintenu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Les services me disaient, encore aujourd'hui, qu'ils n'ont ni calendrier ni argent. Me confirmez-vous que le calendrier sera tenu ? Dans le message, je n'ai aucune confirmation en ce sens. Si c'est le cas, je retirerai mon vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Faut-il une précision complémentaire, Monsieur le Maire ?

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - A moins que la parole des services soit, pour vous, plus importante que celle des élus, je dis que le tronçon 1 de l'aménagement végétalisé et cyclable de la rue Gay-Lussac, entre les rues Saint-Jacques et Claude-Bernard, sera réalisé.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - En 2025 ?

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Evidemment.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame la Maire, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je prends acte, devant mes collègues, de la promesse de réaliser ces travaux l'année prochaine, et je retire mon vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

### **Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'extinction des supports publicitaires lumineux dans les commerces la nuit.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 124 relatif à l'extension des supports publicitaires lumineux dans les commerces la nuit.

La parole est à Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Maud LELIÈVRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'aimerais revenir, à travers ce vœu qui s'inscrit pleinement sur les engagements que nous avons en matière d'environnement, de biodiversité et de sobriété énergétique, sur la question de l'extinction des supports de publicité lumineuse dans les commerces de nuit.

Nous constatons, malgré les dispositions prises par notre Conseil, qu'un certain nombre d'enseignes lumineuses sont encore allumées inutilement la nuit et qu'éteindre n'est pas forcément le réflexe...

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - S'il vous plaît, je vous demande de cesser les discussions dans l'hémicycle. Si vous voulez aller discuter, allez discuter dehors, mais pas ici.

Madame LELIÈVRE ?

**Mme Maud LELIÈVRE**. - Merci, je reprends.

C'est un vœu qui porte sur les questions d'extinction des supports publicitaires. Nous constatons qu'à Paris, un certain nombre d'enseignes sont, malgré les dispositions que nous avons pu présenter précédemment dans cette Assemblée, encore trop souvent allumées. La pollution lumineuse est un enjeu de sobriété énergétique, mais également un enjeu de biodiversité. Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises à travers les différents débats, atteignant les vertébrés, les invertébrés et la santé humaine.

Nous ne pouvons pas ignorer que les dispositions que nous avons pu prendre précédemment, tant sur le plan national, avec l'arrêté de décembre 2018, que celles que nous avons prises à Paris, ne sont pas pleinement respectées. Il est nécessaire d'avoir des outils qui nous permettent d'agir concrètement. Depuis le 1er janvier 2024, la décentralisation de la police municipale nous permet de contrôler et d'accompagner les commerces dans cette mise en conformité avec des sanctions.

Ce vœu demande deux choses : premièrement, que nous puissions avoir un état des lieux, y compris au niveau des mairies d'arrondissement, pour accentuer les efforts, mais également les cibler et engager une politique de prévention, notamment avec les petits commerces qui n'ont pas toujours les outils à leur disposition pour faire cette transition ; deuxièmement, de renforcer les contrôles et les sanctions pour assurer le respect de la réglementation.

Je vous invite donc à voter pour ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'irai à l'essentiel, car le temps passe : l'avis de l'Exécutif est favorable pour ce vœu n° 124 du groupe MoDem et Indépendants.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2024, V. 255).

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suppression des "ateliers bleus" sur le temps méridien dans les écoles élémentaires publiques.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 125 relatif à la suppression des "ateliers bleus" sur le temps méridien dans les écoles élémentaires publiques.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les "ateliers bleus" ont été mis en place dans les écoles parisiennes sur le temps périscolaire, principalement dans les écoles prioritaires. Ils proposent des enseignements artistiques, culturels et sportifs aux enfants, avec l'objectif de leur faire découvrir des disciplines qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer.

Il a été très surprenant d'apprendre, de façon fortuite - cela a été le cas aussi bien des enseignants que des parents d'élèves dans une des écoles en R.E.V. de l'arrondissement - que les "ateliers bleus" avaient été brutalement supprimés sur le temps de pause méridienne, à la rentrée de septembre 2024. Cette suppression crée une rupture d'égalité entre élèves, entre ceux qui bénéficient du dispositif "U.L.I.S." et les familles modestes, qui doivent désormais s'inscrire en dehors de l'école.

Vous nous dites souvent de solliciter les services avant de déposer un vœu, c'est ce que nous avons fait. Or, il nous a été répondu que la raison avancée de cette suppression est une impossibilité technique d'effectuer une double inscription à la cantine et aux "ateliers bleus" depuis la bascule de "FacilFamilles" vers "Paris Famille".

Nous sommes étonnés qu'une ville de la taille de Paris soit, pour des contraintes techniques, informatiques et administratives, obligée de supprimer des "ateliers bleus" qui bénéficient non seulement aux élèves, mais aussi aux différents éducateurs, lesquels connaissent également une perte de rémunération. Nous souhaitons donc que vous puissiez restaurer ces "ateliers bleus" sur la pause méridienne en corrigeant les éventuels blocages informatiques dont on nous a fait part.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les "ateliers bleus" sportifs de la pause du midi étaient ceux gérés par la Direction de la Jeunesse et des Sports. L'objectif initial des "ateliers bleus" est de proposer une activité sur le temps du soir. Par dérogation, certains "ateliers bleus" se déroulaient le midi. Dans le cadre du nouveau marché de la Direction de la Jeunesse et des Sports, ils ont été recentrés sur leur objet lors de leur création, c'est-à-dire sur le temps du soir.

Je rappelle également que les animateurs de la Direction des Affaires scolaires proposent de nombreux ateliers sur la pause déjeuner. De plus, ils proposent des activités aux enfants : des activités culturelles, ateliers, lectures, jeux et également des activités physiques.

Le dernier C.O.P.I.L. "Génération 2024", qui s'est réuni il y a deux semaines, a acté la prochaine signature d'une convention "Génération sportive". Elle aura pour objectif premier de garantir une pratique physique régulière pour tous les enfants sur tous les temps. Le temps du midi sera ainsi concerné.

Compte tenu des informations que je viens de vous communiquer, je vous propose de retirer votre vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 125 du groupe Union Capitale est-il maintenu ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Je le retire ; néanmoins, j'aimerais, si ce dispositif concerne la rentrée prochaine, savoir combien de temps et d'enfants pourront en bénéficier.

J'ajoute que les informations que nous avons reçues des services n'étaient pas celles-ci. Ce serait bien de faire accorder les violons entre les services et les différentes réponses que nous pouvons avoir.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur le premier adjoint ?

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Nous n'allons pas attendre la prochaine rentrée scolaire pour cette école du 11<sup>e</sup> arrondissement, l'une des rares situées en R.E.P.

S'est posé le problème de ce recentrage de l'"atelier bleu" sportif sur le temps du soir, c'est pourquoi nous sommes en train d'introduire des activités physiques sur le temps du midi sous la responsabilité des animateurs. Je veillerai à ce que nous n'ayons pas besoin d'attendre la prochaine rentrée scolaire pour cela dans toutes les écoles concernées.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux effets des réhabilitations du parc social sur la carte scolaire.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 126 relatif aux effets des réhabilitations du parc social sur la carte scolaire.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Certaines lourdes réhabilitations du parc social impliquent régulièrement que les logements soient libres de tout occupant afin de faciliter leur mise en œuvre et permettre les interventions dans lesdits logements. Ils se trouvent alors, pour reprendre le terme consacré, en "vacance technique". Ces vacances ne sont pas sans effet sur les inscriptions dans les différentes écoles du secteur où se trouve la résidence qui fait l'objet d'une réhabilitation. En effet, faute d'élèves en nombre suffisant temporairement, certaines classes doivent alors fermer.

Nous savons, en outre, que le processus de réouverture de classe peut particulièrement être long, une fois les inscriptions revenues à leur niveau initial, entraînant une suroccupation dommageable pour le bon apprentissage des élèves.

Nous vous demandons, par ce vœu, qu'une étude d'impact des lourdes réhabilitations dans le parc social sur la carte scolaire soit menée afin de contenir, au maximum, les fermetures de classes.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jean-Didier BERTHAULT, j'ai cru que vous alliez formuler un vœu pour protester, dès maintenant, contre la carte scolaire, déjà en préparation pour répondre aux orientations prises par l'actuel Gouvernement - j'ignore si vous le soutenez toujours.

Les remontées que me font les maires d'arrondissement montrent que la carte scolaire que nous allons avoir, à la rentrée 2025, sera encore plus catastrophique que celle des rentrées 2023 et 2024. J'espère que nous serons unanimes, dans cet hémicycle, pour nous exprimer contre cette funeste carte scolaire qui nous est d'ores et déjà présentée.

Je n'ai pas compris l'objet de votre vœu. Nous connaissons tous la qualité du travail du Bureau de la prévision scolaire de la Direction des Affaires scolaires, qui prend précisément en compte les prévisions de logement. Il peut toujours y avoir des "trous dans la raquette" et il vous appartient de remonter ces informations, elles seront prises en compte.

Malheureusement, ce n'est pas par votre vœu que nous allons contenir les fermetures de classes, puisque tel est son objet. Je vous suggère donc de le retirer. Le moment venu, je vous propose de vous joindre à nous pour limiter le nombre de fermetures de classes catastrophiques, qui est "dans les tuyaux" aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 126 du groupe Union Capitale est-il maintenu ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Compte tenu de la réponse, beaucoup moins précise que pour le vœu précédent, je maintiens ce vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 126 est rejeté, je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la procédure Affelnet.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 127 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la procédure Affelnet a été retiré de l'ordre du jour.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction de subventionner les établissements privés sous contrat pratiquant le fichage religieux des élèves.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 128 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction de subventionner les établissements privés sous contrat pratiquant le fichage religieux des élèves.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi de revenir sur le sujet du fichage religieux dans les collèges privés sous contrat. Je vous avais déjà alerté il y a cinq ans.

De quoi parlons-nous ? De nombreux collèges demandent des informations religieuses aux élèves qui souhaitent s'inscrire. Ils peuvent ainsi demander la religion de l'élève, celle du père ou de la mère, la date de baptême, de communion, de confirmation, la paroisse de famille, le certificat de mariage hébraïque des parents, etc.

Je parle de collèges comme Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Germain-de-Charonne, Saint-Honoré d'Eylau, Saint-Joseph, Notre-Dame-des-Oiseaux, Guerson, Beauséjour, Bossuet-Notre-Dame, etc. Or, l'article L. 442, alinéa 1 du Code de l'éducation, précise que tous les enfants ont accès à l'éducation, notamment privée, dans le respect total de la liberté de conscience. Ce fichage religieux, établi lors de la sélection des dossiers, ouvre la porte à une discrimination.

Avec Pierre LAURENT, nous avons alerté le Ministre de l'Education nationale en 2019, qui nous avait répondu que, même en prévoyant le consentement des personnes, le recueil de telles données est contraire au R.G.P.D. Le Rectorat et le Ministère étaient "au courant", mais rien n'a été fait.

Je tiens à remercier ici Amélie OUDÉA-CASTÉRA. Grâce à ses "gaffes" à répétition, elle a permis que ruisselle le rapport de l'Inspection concernant l'établissement Stanislas. Dans les nombreux manquements à la loi, le rapport de 34 pages pointait ce fichage religieux comme étant illégal. Nous avons entendu, en 6e Commission, la nouvelle direction de l'établissement Stanislas s'engager, je cite, "à respecter la loi en ne demandant plus des obligations religieuses". Si l'établissement Stanislas est capable de le faire et de respecter la loi sur le sujet, pourquoi les autres ne le pourraient-ils pas ?

Le fait que la Ville bloque sa subvention a "fait bouger" l'établissement - les voies du chéquier ne sont pas impénétrables. Si cela fonctionne avec l'établissement Stanislas, nous proposons de "faire bouger" les autres établissements hors la loi et de leur supprimer leur subvention s'ils pratiquent ce fichage religieux.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous venez de l'indiquer, l'établissement Stanislas, qui, comme d'autres établissements privés sous contrat, pratiquait le fichage religieux des élèves, ne le fait plus. C'est la raison pour laquelle nous avons rétabli ce financement obligatoire qui, je le rappelle, n'est pas une subvention.

Je donnerai un avis favorable à votre vœu pour que tous les établissements privés sous contrat prennent le bon exemple de l'établissement Stanislas. En revanche, ce n'est pas à la Ville, dont les services sont occupés à travailler pour les établissements publics, de dresser cet état des lieux, mais à l'Académie. En effet, elle est chargée du contrôle de ces établissements privés sous contrat.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Sandra BOËLLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous, les communistes, vous êtes vraiment tenaces. Je vous rappelle que la loi Debré de 1959 reconnaît, aux établissements scolaires confessionnels, la possibilité de conserver leur caractère propre en s'associant avec l'Etat. Il ne s'agit pas d'effacer la religion, comme vous semblez souhaiter le faire. Ainsi, les établissements scolaires privés confessionnels, sur lesquels vous vous acharnez, peuvent demander aux élèves, ou à leurs responsables légaux, leur éventuelle religion dans le seul but de fournir une offre éducative adaptée.

Quitte à citer le Ministère de l'Education nationale, vous auriez pu le faire correctement. Le Ministère rappelle qu'il existe des exceptions à l'interdiction de collecter des données d'ordre religieux. Parmi celles-ci, le consentement explicite au traitement des données pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

En 2020, après la question de vos collègues communistes du Sénat, la C.N.I.L. et le Défenseur des droits avaient rappelé le cadre dans lequel les données confessionnelles peuvent être collectées et utilisées. Il fallait que la liberté religieuse et la vie privée soient respectées et que l'usage soit pertinent et limité à l'organisation de l'enseignement religieux, à l'étude des motivations du candidat ou de son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Parce que vous ciblez une fois encore l'enseignement privé et parce que ces établissements sont dans leur bon droit et respectent la loi, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera contre ce vœu et continuera de défendre la liberté scolaire.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Rectorat et la direction de l'Académie ont acté une procédure pour amener le Ministère de l'Education nationale, les Rectorats de Paris et, sans doute, ceux de toutes académies, à instaurer des procédures de visites et des dialogues avec les directions des différents établissements sous contrat pour s'assurer que les règlements sont en phase avec les principes rappelés tout à l'heure.

Ce vœu, pour nous, est sans objet, et nous ne le voterons pas.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le groupe Communiste et Citoyen accepte-t-il l'amendement oral de Patrick BLOCHE ?

**M. Jean-Noël AQUA**. - Oui.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 128 du groupe Communiste et Citoyen, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2024, V. 256).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du versement de la subvention de la Ville de Paris au collège Stanislas.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 129 et n° 130 relatifs au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement Stanislas.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Monsieur le Maire

Chers collègues, je veux commencer par saluer le courage que notre majorité a eu, et vous, particulièrement, cher Patrick BLOCHE, lorsqu'en mars dernier, à votre initiative, nous avons collectivement décidé de suspendre la subvention légale octroyée par la Ville de Paris à l'établissement privé Stanislas.

Que d'horreurs avons-nous lu dans la presse, à cette époque, alors qu'elle révélait des faits, pour certains relevant de qualifications pénales, d'homophobie, de sexisme, d'atteinte au droit - désormais constitutionnel d'I.V.G. - et j'en passe ! Nous les avons auditionnés ici, un 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences

faites aux femmes - le hasard est coquin - et avons entendu le directeur de l'établissement Stanislas, le directeur du Diocèse et le Recteur de l'Académie de Paris.

"Circulez, il n'y a rien à voir". C'est, en résumé, ce qu'on nous a demandé d'entendre. On nous a demandé de croire sur parole les dirigeants de l'établissement Stanislas que l'homophobie appartient au passé, que le sexisme n'a plus sa place, que les cours de S.V.T. respectent désormais le programme de l'Education nationale et qu'il y a une volonté de faire pour que l'établissement accueille maintenant des élèves des classes populaires.

Croire n'est pas notre rôle. Nous, les écologistes, nous sommes du côté du droit et de la justice. Nous demandons, en conséquence, une nouvelle inspection générale de l'Education nationale à Stanislas. Si celle-ci prouvait que les valeurs républicaines et que le contrat qui lie l'établissement à l'Education nationale sont respectés, nous nous positionnerions alors pour la levée de la suspension de la subvention, mais pas avant.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire,

Dans le même sens que ma collègue Fatoumata KONÉ, notre vœu concerne l'établissement privé sous contrat Stanislas. Ce dernier a fait l'objet d'un rapport d'enquête administrative accablant, qui prouve à quel point cet établissement n'a pas respecté le contrat d'association qui le lie avec l'Etat. Il a, par ailleurs, des pratiques totalement contraires aux valeurs républicaines : homophobie généralisée, promotion des thérapies de conversion alors même que celles-ci sont interdites par la loi, sexisme et, par ailleurs, un système de contournement de "Parcoursup". J'ajoute à cela le non-respect des programmes scolaires obligatoires, notamment en matière de S.V.T.

Je vois que cela énerve beaucoup nos collègues de droite qui, manifestement, sont les avocats d'un établissement qui ne respecte pas la loi. Après ces auditions, nous avons décidé de suspendre la subvention de l'établissement Stanislas - et pas de la supprimer, car c'est une subvention obligatoire - en attendant que sa politique change.

Entre-temps, l'établissement nous a affirmé, par la voix de sa nouvelle direction en 6e Commission, que ces pratiques avaient changé. Nous souhaitons des preuves et demandons un nouveau rapport d'inspection pour montrer que les engagements de la nouvelle direction de l'établissement sont effectivement tenus.

En attendant que ce rapport soit réalisé pour confirmer que les pratiques du passé sont bel et bien terminées, nous souhaitons à nouveau que cette subvention soit suspendue. C'est l'objet de ce vœu - un vœu de bon sens.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En août 2023, a été transmis, au Ministre de l'Education nationale de l'époque, un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale sur un certain nombre de dérives constatées au sein de l'établissement Stanislas : dérives homophobes, dérives sexistes, non-respect du principe de laïcité, catéchisme sur temps scolaire, totalement contraires à l'esprit de la loi de 1959 et au contrat d'association liant cet établissement à l'Etat.

Ce rapport a été rendu public par voie de presse en janvier 2024. Voici comment nous en avons eu connaissance, comme collectivité contribuant, obligatoirement, comme le prévoit la loi, au financement de Stanislas, comme d'autres établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat présents sur le territoire parisien.

La Maire de Paris, ayant eu connaissance de ce rapport d'inspection, a ainsi décidé de suspendre le versement des forfaits communaux et départementaux versés à cet établissement en janvier dernier. Je rappelle que ce sont des forfaits obligatoires, mais pas des subventions. Par ailleurs, en votant le budget avant-hier, vous avez d'ores et déjà voté le forfait communal et départemental qui sera versé à l'établissement Stanislas en 2025. De la même façon qu'en votant, en décembre 2023, le budget pour 2024, vous avez automatiquement voté pour ce forfait.

En décidant de suspendre le versement de ce forfait obligatoire, la Maire de Paris, dans son communiqué, avait indiqué des conditions à remplir - c'est là où nous divergeons dans l'analyse. J'ai l'impression que nous n'avons pas entendu les mêmes choses lors de la réunion exceptionnelle de la 6e Commission, le 25 novembre dernier. En effet, la nouvelle direction a été amenée à apporter des preuves montrant qu'elle avait remis l'établissement Stanislas sur les rails. Le Recteur en personne est venu pour faire le bilan du contrôle que l'Education nationale a réalisé entre le rapport de l'Inspection générale d'août 2023 et la rentrée scolaire 2024. Il a notamment annoncé une nouvelle inspection de l'Education nationale durant l'année 2025 pour s'assurer que ce qui avait été mis en place s'appliquait de manière effective.



Vous ne serez donc pas surpris que je donne un avis défavorable à ces deux vœux - ne m'applaudissez pas, à la droite de l'hémicycle - après avoir donné un avis favorable aux vœux précédents du groupe Communiste et Citoyen.

Si le nouveau rapport de l'Inspection promis par le Recteur amenait à ce que nous constatons de nouveau des dérives à l'établissement Stanislas, nous suspendrions automatiquement le versement de ce forfait communal et départemental.

S'il a été rétabli, c'est en raison de la déclaration de la nouvelle direction de Stanislas et, de la part du Recteur, le rapport du contrôle de l'Education nationale. Il a lui-même dit combien ce contrôle était lacunaire, comme l'a indiqué une mission d'information parlementaire récemment. Si nous n'avions pas rétabli le versement de ce forfait communal et départemental, nous nous serions retrouvés dans l'illégalité. Un contentieux aurait été ouvert devant le Tribunal administratif, que nous aurions perdu, ce qui aurait amené, "a posteriori", à invalider la décision de la Maire de Paris - très politique et très courageuse -, de suspendre cette subvention en janvier dernier.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers les groupes qui ont déposé les vœux.

Le groupe "Les Ecologistes" maintient-il son vœu ?

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Nous maintenons notre vœu, car des déclarations ne suffisent pas à prouver que la situation a été rétablie. Nous insistons même en demandant un scrutin public.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

**M. Ian BROSSAT**. - Il est maintenu et nous demandons un scrutin public.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

La parole est à Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

**Mme Sandra BOËLLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous, les écologistes, vous êtes aussi tenaces que vos "copains", les communistes !

Patrick BLOCHE a synthétisé la situation : la Ville de Paris a enfin décidé de rétablir cette subvention annuelle de 1,3 million d'euros à l'établissement Stanislas, après l'audition de son directeur le 25 novembre dernier, lors de la tenue de la 6e Commission exceptionnelle.

Vous souhaitez maintenant rallumer la guerre scolaire en demandant la suspension de cette subvention, qui placerait la Ville de Paris hors la loi. Derrière le cas de l'établissement Stanislas, que vous visez spécifiquement ici, c'est en réalité la liberté scolaire que vous attaquez, une fois de plus, dans une offensive politique et idéologique ciblant l'enseignement privé confessionnel.

Pourtant, l'établissement Stanislas, aux côtés d'autres collèges parisiens, apporte sa pierre à l'édifice de l'excellence scolaire de notre ville. Cet établissement a également toujours été pionnier pour l'accueil d'enfants avec des parcours scolaires difficiles. Il compte quatre classes "S.E.G.P.A." et trois classes "U.L.I.S.", avec d'importants moyens humains mis en place pour les accueillir et les accompagner.

Il est d'ailleurs ironique de constater que vos électeurs ont une attitude beaucoup plus mesurée que la vôtre à ce sujet, y compris dans les rangs des électeurs L.F.I., 84 % d'entre eux se prononçant en faveur de la liberté des parents de choisir entre le privé et le public, et 69 % considérant que l'existence de l'enseignement privé est une chance. La guerre scolaire que vous tentez de ranimer est donc anachronique.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une demande d'explication de vote de Jean-Noël AQUA sur le vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes".

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour le vœu du groupe "Les Ecologistes". Ce n'est pas de la liberté scolaire dont nous parlons, mais bien du respect de la loi. Avec Nicolas SARKOZY, vous démontrez que le respect de la loi, chez vous, peut être à géométrie variable. J'estime que la loi doit être respectée !

Le rapport de l'Inspection nationale était accablant ; et sans "Mediapart" - comme confirmé par le Recteur en 6e Commission - nous n'aurions jamais eu accès à ce rapport d'inspection. Ce document ne nous a même pas été

adressé par l'Education nationale, alors même que nous sommes une collectivité censée financer cet établissement ! La défaillance du Rectorat est manifeste : lui et le Ministère de l'Éducation nationale nous ont dissimulé des informations précieuses.

Le rapport était pourtant accablant. J'ai demandé, en 6e Commission, qu'une nouvelle inspection soit réalisée - c'est le minimum ! Vous rendez-vous compte ? Un établissement ne respecte pas la loi sur tout un tas de points, déclare simplement que, désormais, il la respecte, et il peut partir ! Je pensais que vous étiez pour l'impunité "zéro" : je ne vous reconnais pas dans votre clémence ni dans le fait que vous absolviez ainsi cet établissement.

L'établissement Stanislas n'est pas au-dessus des lois et doit les respecter ! Nous n'avons ni preuves écrites ni rapport d'inspection ou d'enquête sérieux - nous avons seulement du déclaratif. Si le déclaratif suffit aujourd'hui à être blanchi, je demande alors que ce soit appliqué pour d'autres établissements ! Cet établissement est dans l'illégalité et y restera tant que le contraire n'aura pas été prouvé !

Je vous signale que nous avons déposé un amendement budgétaire afin de ne pas avoir, à nouveau, à voter cette subvention.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur AQUA, c'était une explication de vote sur le vœu du groupe "Les Ecologistes".

J'ai une demande de Chloé SAGASPE, pour une explication de vote concernant le vœu n° 130 déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

C'est à propos de ce sujet que je vous demande de vous exprimer.

**Mme Chloé SAGASPE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'inscrire dans les propos de Jean-Noël AQUA...

Je vous ai écoutée, Madame, quand vous parliez, alors laissez parler les interlocuteurs ! Si vous voulez vous exprimer, vous pouvez demander autant d'explications de vote que vous le souhaitez. Chacun pourra se faire son avis !

Le rapport de l'Inspection générale est accablant, à la fois dans les dérives sectaires et LGBTphobes - il ne s'agit pas que d'homophobie, mais de LGBTphobie, de sexisme, de promotion de thérapie de conversion et de propagande anti-I.V.G. C'est une question de valeurs de la République !

Comme l'a dit mon collègue Jean-Noël AQUA, nous voulons bien croire les belles paroles, mais les promesses ne suffisent pas. Nous demandons des actes et une nouvelle inspection générale pour nous permettre de nous positionner en connaissance de cause. Pour le moment, nous n'avons aucune preuve réelle et matérielle qui nous dit que l'établissement Stanislas, alors que nous lui versons plus de 1 million d'euros, respecte les valeurs républicaines que sont censés porter les établissements publics. Il s'agit de voter sur des valeurs écologistes - et pas qu'écologistes, mais républicaines !

Lisez ce rapport accablant ! J'étais absent à cette fameuse réunion, il n'empêche que je lis les documents et que je me renseigne au minimum pour voter en connaissance de cause, contrairement à certains. Je suis sidérée que nous continuions à voter, comme nous l'avons fait sur l'A.F.C. Saint-Dominique, qui promeut des valeurs rétrogrades, en désaccord avec tout ce que la Ville prône.

Je soutiendrai le vœu du groupe Communiste et Citoyen, et j'espère que nos amis socialistes reviendront à la raison.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Puisqu'il y a une demande de scrutin public et que celle-ci est de droit, nous allons l'organiser.

Je suspends la séance pour deux minutes afin que nous organisions ce scrutin et que nous distribuions les cartes.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à vingt heures dix-huit minutes, est reprise à vingt heures vingt-et-une minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).*

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je vous demande de bien vouloir regagner vos places, s'il vous plaît.

**Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du versement de la subvention de la Ville de Paris au collège Stanislas.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas (suite).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je demande à tout le monde de s'asseoir de manière que l'on puisse organiser le scrutin dans les meilleures conditions.

Si tout le monde est prêt, je demanderai aussi aux collaborateurs de bien vouloir regagner leur place. Merci.

Nous mettons tout d'abord aux voix le vœu n° 129, déposé par le groupe "Les Ecologistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis électroniquement).*

Tout le monde a voté ? Oui.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 128

Suffrages exprimés : 128

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 42

Contre : 86

*(Voir détail des votes annexe n° 3).*

Le vœu n° 129, déposé par le groupe "Les Ecologistes", est rejeté au scrutin public.

Nous allons passer au vote sur le vœu n° 130, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Nous procédons à nouveau à un vote au scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis électroniquement).*

Tout le monde a-t-il voté ? Bien.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 128

Suffrages exprimés : 128

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 42

Contre : 85

*(Voir détail des votes annexe n° 4).*

Le vœu n° 130, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est rejeté au scrutin public.

**Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.**

**Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du régime dérogatoire de décharge de service des directrices et directeurs d'école à Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la décharge d'enseignement des directeurs d'école parisiens.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin du régime d'exception de la décharge des directeurs d'école parisienne.**

**Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n<sup>os</sup> 131, 132, 133, 134, 135 et 135 bis, relatifs au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes. Je vous demanderai, s'il vous plaît, de faire silence pour écouter l'oratrice. Merci.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu est un vœu de bon sens, dont les considérants sont assez largement partagés dans les autres vœux qui ont été déposés à ce sujet.

Très simplement, il semble évident pour nous toutes et tous ici que le système particulier de décharge pour les directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes est absolument indispensable. Cela fait partie de ces éléments où le changement d'échelle des écoles parisiennes et de notre population scolaire par rapport aux autres collectivités du pays inclut un changement de nature dans la politique publique que nous devons conduire.

Pourtant, tout le monde réalise l'intérêt d'avoir cette décharge, qui permet aux directeurs et aux directrices de se concentrer sur leurs fonctions d'encadrement et leurs fonctions administratives, qui sont de plus en plus importantes.

C'est pour cela que nous demandons que le système des décharges soit maintenu en l'état, mais aussi que la convention qui nous liait auparavant avec l'Etat soit réexaminée, reprise, y compris pour que l'Etat assure des financements qui soient à la hauteur de nos enjeux. Nous appelons par ailleurs, puisque ce système a fait ses preuves à Paris, à ce qu'il puisse être développé un peu partout en France afin de renforcer l'encadrement pédagogique des élèves.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale, pour présenter son vœu, pour deux minutes.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous sommes dans un contexte où la Cour des comptes a demandé au Ministère de mettre un terme au régime dérogatoire des décharges de service des écoles parisiennes.

Les directeurs d'école sont statutairement des instituteurs. Leur qualité de chef d'établissement s'ajoute à celle d'instituteur. Ce régime de droit commun, ce principe de décharge de service d'enseignement pour les directeurs est prévu par le décret de 1989, abrogé et remplacé en 2022 pour unifier le régime.

Cela vient d'être rappelé et le sera encore par les autres vœux, le régime parisien est effectivement particulièrement favorable, avec des conventions entre la Ville et l'Etat depuis 1982 pour permettre une décharge totale à partir de cinq classes, en compensant coût et masse salariale dès l'affectation d'instituteurs supplémentaires dans Paris. L'enjeu des décharges pour l'Etat était de 73 millions d'euros en 2023-2024, 116 millions en comprenant le compte d'affectation spéciale, donc les pensions.

Ce que nous souhaitons aujourd'hui, même si c'est un sujet porté au niveau national, est simplement d'appeler la Ville à agir, puisque cette inaction est inconsidérée et assez incompréhensible : d'abord, le délai de prévenance de plus de quinze ans, puisque, depuis 2008, la Ville de Paris ne peut ignorer les risques à maintenir tel quel le régime dérogatoire sans "a minima" le réétudier pour lui trouver une justification contemporaine, mais aussi une mauvaise gestion des deniers publics avec plusieurs centaines de millions d'euros économisés depuis 2019 sans que cette économie ait permis une amélioration du service scolaire ou périscolaire.

Nous souhaitons tout simplement avoir une protection pour toutes les parties concernées par cette question de la gestion du volume de travail des directeurs parisiens, et envisager tout cela compte tenu des dettes engendrées. C'est la raison pour laquelle nous avons également déposé ce vœu, pour que nous puissions reprendre la main de manière générale, comme la Ville l'a fait pendant trente ans sur l'organisation de l'enseignement maternel et élémentaire sur son territoire.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris, pour présenter son vœu, pour deux minutes.

**M. François-Marie DIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'irai plus loin que Mme RÉMY-LELEU : c'est un vœu de rassemblement ce soir, puisque nous avons l'air presque tous d'accord.

En 1982, durant le premier mandat de Jacques Chirac, la Ville de Paris et l'Education nationale avaient passé une convention qui prévoyait un régime dérogatoire permettant aux directeurs d'école une décharge d'enseignement dès lors que leur établissement comptait plus de cinq classes, une décharge qui leur permettait évidemment d'assurer leurs fonctions de direction et administratives.

Depuis 2019, cela vient d'être dit, la convention qui liait Paris et l'Etat n'a pas été renouvelée et la Ville a cessé de verser les compensations financières pour le remplacement des directeurs déchargés, faisant peser toute la charge financière sur l'Etat. Jean-Didier BERTHAULT vient de rappeler le chiffre de 113 millions. Il y a peu, la Cour des comptes a logiquement, puisqu'il y avait un vide juridique, recommandé la fin de ce régime exceptionnel, tandis que le Ministère de l'Education annonçait travailler à un retour progressif au droit commun pour les directeurs parisiens.

A qui la faute ? J'ai envie de dire : à vous, la majorité, puisque cette convention qui liait la Ville et l'Education nationale n'a pas été renouvelée depuis 2019. Vous qui appelez sans cesse à ce que l'Etat assume son rôle, finalement, vous n'avez pas pris en charge vos responsabilités, et c'est vous aujourd'hui qui êtes mis en cause.

Aujourd'hui, ce sont 95 % des directeurs d'école parisiens qui sont entièrement déchargés. En mettant en application la règle générale dans Paris, cela ramènerait ce chiffre à 17 %, ce qui mettrait évidemment en péril l'efficacité et l'organisation des écoles parisiennes. Imposer aux directeurs un retour à des tâches d'enseignement alourdira grandement leur charge de travail et rendra encore plus difficile la gestion quotidienne des écoles, alors qu'ils ont besoin de tout notre soutien, vous le savez bien, quand on sait l'état de l'école publique, notamment à Paris.

Dans notre vœu, nous demandons que la Ville de Paris mette en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir le maintien de l'exception parisienne concernant les décharges d'enseignement des directeurs d'école, et qu'elle reprenne les versements compensatoires à l'Etat, indispensables au maintien de cette décharge.

Vous me permettez de faire l'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, j'en terminerai là. Nous nous abstenons sur ce vœu, qui omet notamment de rappeler la responsabilité de la Ville dans cette situation et qui souhaite imposer ce régime au reste de la France. Je crois que la question n'est pas d'engager un bras de fer inutile avec l'Etat en proposant un nouveau modèle national, il faut maintenir ce système dérogatoire des directeurs d'école parisiens et que la Ville de Paris assume pleinement son rôle et ses responsabilités.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes, pour la présentation de votre vœu.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les enseignants et les directions, parce que ce sont très souvent d'anciens enseignants, sont particulièrement sous pression. Je tiens quand même à rappeler le contexte général de saignée de postes, de salaires gelés depuis quinze ans, de conditions de travail qui se dégradent.

Alors, la Cour des comptes a décidé d'en ajouter une louche en demandant l'alignement de Paris sur les décharges nationales pour les directeurs d'école. Mon côté jacobin ne dira jamais que Paris doit bénéficier d'un régime de faveur, mais pourquoi ne pas aligner sur le haut les conditions particulières des directeurs et directrices, d'aligner le national sur les conditions parisiennes ? Visiblement, la Cour des comptes n'y a pas pensé une seule seconde.

A l'inverse du mépris qui est affiché contre les enseignants, je voudrais saluer le travail des enseignants et de leurs directeurs et directrices. Rappelons la fonction de ces directeurs, à Paris particulièrement : l'admission des élèves, le lien avec les parents le matin, le midi et le soir, la gestion des approvisionnements, la surveillance et la responsabilité de l'interclasse, le recueil et la vérification des participations familiales pour le périscolaire, la gestion de la sécurité des locaux, l'autorité fonctionnelle sur les personnels communaux, les relations avec les mairies d'arrondissement et les services de la Ville, la participation à des réunions d'information, le suivi santé des enfants, le suivi social, etc.

Ces fonctions sont suffisamment lourdes pour que, dans les faits, l'Etat peine bien souvent à trouver des directeurs et des directrices, justement parce que la reconnaissance est faible. Précisément, à Paris, nous avons un régime qui est à part et qui permet d'avoir plus de directeurs. A tous ces éléments, ajoutons une toute petite particularité du bâti parisien, qui est bien souvent constitué de petits établissements. Il n'est pas possible, au-delà de pas souhaitable, de regrouper les écoles à douze classes pour avoir un directeur.

Permettez-moi aussi de rappeler le chiffre qui a été rappelé par notre collègue avant : 95 % des écoles ont des directeurs avec ce régime aujourd'hui et, si on passait à ce qui est préconisé par la Cour des comptes, ils seraient 17 %.

Nous demandons donc dans notre vœu le maintien du régime particulier à cinq classes pour Paris, et évidemment l'alignement du régime national sur le régime le plus favorable, à savoir le régime parisien.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à M. le premier adjoint, M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

S'il y a tous ces vœux, c'est sans doute parce qu'il y a eu récemment ce que j'appellerais un marronnier de la Cour des comptes. En effet, la Cour des comptes, déjà en 2008, puis en 2017, pointe à nouveau en 2024 le régime de décharge particulier dont bénéficient les directrices et directeurs d'école à Paris, qui amène à ce qu'ils soient déchargés à partir de cinq classes, là où le seuil national est aujourd'hui de douze classes.

Je dis cela par rapport à nos collègues de l'opposition, si la Cour des comptes a été amenée pour la troisième fois à réaffirmer sa position de principe, elle ne l'a pas fait parce qu'il n'y a plus de convention entre le Ministère de l'Education nationale et la Ville de Paris depuis 2019 ou parce que nous avons un différend financier avec l'Etat sur le montant de la compensation financière versée par la Ville de Paris. En l'occurrence, dans ce qu'a exprimé la Cour des comptes, il y a de mon point de vue un sujet secondaire et un sujet principal.

Le sujet secondaire est effectivement le fait qu'il n'y ait plus de convention entre le Ministère de l'Education nationale et la Ville de Paris sur ces décharges. Néanmoins, pointer la seule responsabilité de la Ville m'apparaît un peu difficile à accepter, à partir du moment où une convention ne peut évidemment être signée que par la volonté des deux co-contractants. Or, je peux vous dire que le Ministère de l'Education nationale n'a nullement cherché à nous faire signer une nouvelle convention.

Nous avons un différend financier, effectivement, dont je vous épargne le détail. En tout cas, avant même le rapport de la Cour des comptes, nous avons été amenés au printemps dernier à contacter le cabinet de la Ministre de l'époque, Mme BELLOUBET, pour reprendre les discussions sur cette nouvelle convention et sur le règlement financier de notre différend, sur le montant des compensations. Cela, c'est un problème secondaire, qui peut être résolu du jour au lendemain.

Le problème principal est que la Cour des comptes pointe une rupture d'égalité entre collectivités territoriales, d'où ces vœux. Cette rupture d'égalité existe depuis 42 ans, puisque ce dont nous parlons est un héritage de Jacques Chirac qui date de 1982.

A partir de là, comme cela a déjà été dit par Jean-Noël AQUA, puisque je le lui avais exprimé de la sorte, s'il s'agit qu'il n'y ait plus de rupture d'égalité et compte tenu de la charge qui pèse aujourd'hui sur les directrices et directeurs d'école et qui s'est considérablement alourdie ces dernières années, comme le disait d'ailleurs un rapport parlementaire en 2018 des députées Cécile RILHAC et Valérie BAZIN-MALGRAS, qui avaient fait une mission flash à l'Assemblée nationale sur les directrices et directeurs d'école, au lieu d'aligner par le bas, alignons par le haut et faisons du seuil à cinq classes, qui est le seuil parisien, le seuil national pour la décharge complète des directrices et directeurs d'école.

De ce fait, et tous les vœux allant dans le même sens, je me suis proposé de les rassembler dans un vœu de l'Exécutif que je vous propose de voter, qui sera donc le vœu du Conseil de Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Bien.

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 131, 132, 133 et 134, l'Exécutif a déposé le vœu n° 135 bis. Le vœu n° 135 ne sera pas présenté, il a été retiré. Je me tourne vers les groupes.

Le vœu n° 131, déposé par le groupe "Les Ecologistes", est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Oui. Merci, Madame RÉMY-LELEU.

Le vœu n° 132, déposé par le groupe Union Capitale, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui. Merci.

Le vœu n° 133, déposé par le groupe Changer Paris, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Monsieur DIDIER ? Il est maintenu.

J'ai une demande d'explication de vote sur le vœu n° 133, déposé par le groupe Changer Paris, de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes", explication de vote de deux minutes sur ce vœu.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Puisque nous avons des débats de haute lutte, que nous avons évoqué la possibilité d'une guerre scolaire sur les bancs de la droite, mais que j'ai entendu l'invitation à un rassemblement, une réconciliation, j'étais presque prête à proposer une trêve. Néanmoins, ce ne sera pas possible sur votre vœu, pour au moins deux raisons, ma foi, assez simples.

La première est que, depuis l'époque Chirac, il faut le dire, la droite gouvernementale, pour englober tout cela, a trois cibles privilégiées : la Ville de Paris, l'Education nationale et le statut des agentes et agents de la Fonction publique. Forcément, quand vous prenez le parti de l'Etat dans le bras de fer qui oppose la Ville à l'Etat sur la prise en charge financière des décharges pour nos directeurs et directrices, j'ai des raisons de m'inquiéter.

Puis, M. BLOCHE a parlé de la rupture d'égalité. J'ai relu votre vœu avec attention, qui, tout au long de ses exposés, parle des "directeurs" d'école. Je sais que vous n'êtes pas des fans de l'écriture épiciène, il y a néanmoins quelque chose qui s'appelle la réalité, qui, ma foi, est assez têtue, à savoir que 81 % des directrices d'école en situation de décharge partielle sont bien des directrices, des femmes, et que 59 % seulement sont des femmes dans le cas des situations de décharge totale. Cela prouve bien que, plus la décharge est importante ou l'école est grosse, plus les femmes ont tendance à disparaître des postes à responsabilité. Je vous invite donc à ne pas les invisibiliser encore plus.

Nous voterons donc contre votre vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je poursuis.

Le vœu n° 134, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Oui.

Pardon, il faut effectivement que je fasse voter le vœu n° 133, puisqu'il est maintenu, avant de passer à celui de l'Exécutif.

Le vœu n° 133, déposé par le groupe Changer Paris, étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 133 est rejeté.

J'ai par ailleurs une demande d'explication de vote sur le vœu n° 135 bis de l'Exécutif demandée par Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Maud GATEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La Cour des comptes est évidemment totalement dans son rôle, Monsieur le Maire, dans la mesure où la dérogation n'était pas financée depuis 2019 par la Ville de Paris, par absence de convention, vous l'avez mentionné, mais je ne doute pas que nous ne nous sommes pas non plus précipités pour payer ce que nous devons.

Au sein du groupe MoDem et Indépendants, nous demandons le maintien de ce régime dérogatoire et de cette décharge pour les directeurs et les directrices d'école à partir de cinq classes. Nous le voyons, le travail organisationnel pour les directeurs et directrices d'école est extrêmement lourd à Paris, notamment avec les rythmes scolaires et l'articulation du travail avec les R.E.V., et nous avons évidemment besoin d'avoir des directeurs et directrices pleinement engagés, donc bénéficiant d'une décharge à partir de cinq classes.

J'ajoute que, compte tenu de la démographie scolaire et de la baisse du nombre d'enfants, il est évidemment indispensable que nous maintenions cette décharge à cinq classes, au vu des fermetures de classes liées à cette baisse de la démographie scolaire.

Je voudrais vraiment saluer le travail des directeurs et directrices d'école, mais regretter que vous ayez ajouté cette troisième demande dans le vœu bis, Monsieur le Maire, qui n'était pas franchement utile dans la mesure où il s'agit avant tout de nous occuper des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 135 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif, cela va de soi.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 257).

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au bilan de la réforme des rythmes scolaires.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 136 relatif au bilan de la réforme des rythmes scolaires.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes", pour deux minutes.

**Mme Samia BADAT-KARAM**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, je vais commencer mon intervention par vous remercier, et notamment Patrick BLOCHE, vous remercier d'avoir, pour une

fois, même partiellement, appliqué un vœu que vous aviez accepté de voter en 2022 et qui demandait une consultation des familles concernant les rythmes scolaires.

Pour rappel, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 avait fait passer la semaine scolaire de quatre jours à quatre jours et demi. Les grands perdants dans cette affaire étaient nos enfants, notamment à Paris, où cette réforme a été appliquée dès la rentrée de septembre 2013, avec à la clé une hausse de l'absentéisme et de la fatigue chez les élèves. Face à la fronde légitime qu'elle a soulevée parmi les parents d'élèves et les enseignants dans le pays, un décret a permis, dès le 27 juillet 2017, des dérogations.

En effet, de nombreuses familles et, parmi elles, les familles parisiennes expriment le souhait d'un retour à la semaine de quatre jours, notamment pour bénéficier d'une réelle coupure le mercredi et passer ainsi un temps précieux en famille ou se ressourcer, d'autant que leur souhait est également partagé par les enseignants, dont nous parlions. En tout cas, il nous importe de faire le mieux pour leur bien-être.

D'après l'enquête menée auprès des professeurs à Paris en juin 2018 par le syndicat SNUipp-FSU, 98 % de ces enseignants étaient alors favorables à l'abandon du système actuel, dont 80 % pour revenir à la situation précédente de la semaine de quatre jours. Des chiffres sans appel. C'est également le cas du périscolaire, du personnel de l'animation, nous ne les oublions pas, puisque, à l'issue d'un sondage organisé par l'intersyndicale, 77 % des R.E.V. se sont prononcés contre les rythmes actuels.

Ailleurs dans le pays, les familles et les enseignants sont entendus : 87 % des communes ont déjà choisi le retour à la semaine de quatre jours, selon les résultats d'une enquête de l'Association des maires de France. Mais pas à Paris.

Néanmoins, grâce aux nombreux vœux que nous avons présentés, vous avez enfin accepté de consulter les familles. Les parents ont reçu un mail la semaine dernière, et ils sont appelés à se prononcer justement sur les rythmes scolaires. Néanmoins, votre démarche est largement incomplète et insuffisante, et nous le regrettons.

D'une part, vous n'avez pas encore communiqué sur cette consultation de manière à toucher le plus grand nombre de familles. Qu'attendez-vous ? D'autre part, il était prévu que nous soyons associés à cette consultation. Cela nous aurait peut-être permis de vous souffler la question essentielle qui est totalement absente de ce sondage, à savoir : "Souhaitez-vous, oui ou non, comme dans de nombreuses autres villes, revenir à la semaine de quatre jours ?"

Nous espérons que vous pourrez rectifier le tir, il est encore temps, et enfin écouter les familles, dans l'intérêt de nos enfants.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Pourquoi ce vœu ? D'abord, il mélange tout, mais cela, c'est presque accessoire. Sinon, j'ai beaucoup souri que vous preniez exemple sur des villes comme Pau ou Châtellerauld, qui sont pourtant à quatre jours et demi. A Pau, d'ailleurs, les quatre jours et demi ont été maintenus après une consultation organisée par le maire - qui veut visiblement le rester, un certain François BAYROU.

Surtout, vous demandez un bilan de la réforme des rythmes scolaires, alors que nous avons respecté notre engagement et que nous organisons actuellement une consultation, à laquelle vous avez d'ailleurs fait référence. Cette étude est en cours, avec des observations de terrain et des entretiens. Elle est complétée par des questionnaires aux parents d'élèves, aux enseignants, aux animateurs.

Elle est réalisée par un cabinet indépendant, je le précise bien. Comme il est indépendant, je n'ai pas d'éléments pour l'instant quant aux résultats de cette étude, mais elle sera évidemment rendue publique. A mon avis, cette étude sera beaucoup plus complète, en tout cas elle vaudra bien mieux, qu'un simple sondage.

Excusez-moi, donc, mais je n'ai pas compris pourquoi vous aviez déposé ce vœu. Je vous demande de le retirer, sinon l'avis sera évidemment défavorable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame BADAT-KARAM ?

**Mme Samia BADAT-KARAM**. - Le sondage date d'il y a à peine trois ou quatre jours, juste après notre vœu, notre vœu a donc visiblement servi. Dans ce cadre, je le maintiens.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



Le vœu n° 136 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au programme d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles et collèges parisiens.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 137 relatif au programme d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles et collèges parisiens.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

**Mme Sandra BOËLLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 5 mars dernier, le Conseil supérieur des programmes a publié un projet de programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle de la maternelle à la terminale. On y trouve par exemple l'apprentissage de l'intimité, ou encore la volonté de lutter contre l'exposition des enfants à la pornographie. Jusque-là, rien à redire. Au contraire, il est crucial de protéger l'innocence de l'enfance, menacée notamment par les ravages d'une pornographie toujours plus accessible et toujours plus tôt chez nos enfants. Un seul exemple, tristement révélateur : plus de la moitié des garçons de 12-13 ans, 51 %, regardent des sites pornographiques chaque mois, et même près d'un quart des 10-11 ans, 21 %.

La prise de conscience de la nécessité d'aborder ce problème, notamment dans le cadre scolaire, est à saluer, mais d'autres points nous paraissent plus contestables, et même nous inquiètent. Ainsi, la notion d'identité de genre est mentionnée à 17 reprises. Que vient faire cette offensive militante à l'école ? Il faut préserver autant que faire se peut le caractère de sanctuaire de l'école, qui doit se maintenir le plus possible à l'écart des luttes idéologiques et militantes qui traversent notre société.

Autre point d'inquiétude : le rôle des parents n'est pas présent dans ce projet de programme, alors même qu'ils sont naturellement en droit de connaître le contenu pédagogique auquel sont exposés leurs enfants. Nous considérons que les parents ont un rôle premier et incontournable dans l'éducation qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants, tandis que l'institution scolaire a comme mission principale l'instruction des élèves qui lui sont confiés, et nous savons qu'il y a déjà beaucoup à faire dans ce domaine. Si l'école a un rôle éducatif à jouer, il doit se limiter à l'apprentissage des règles, du respect de l'autorité et des bons comportements en société, et ne pas empiéter sur les règles morales que souhaitent transmettre les parents à leurs enfants.

La Ministre de l'Education elle-même a reconnu le besoin d'amender ce projet, tout comme Alexandre PORTIER, Ministre délégué à l'éducation nationale, preuve que le malaise que nous éprouvons à sa lecture est partagé. Un nouveau projet de programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour l'école, le collège et le lycée passera devant le Conseil supérieur de l'éducation ce mois-ci, avant sa publication officielle. Nous resterons vigilants.

Comment ce programme sera-t-il appliqué dans les 631 écoles et 114 collèges parisiens ? C'est pourquoi je demande, au nom de mon groupe, que la Ville de Paris s'assure du respect des principes de neutralité, de prudence et de refus de tout dogmatisme militant dans la mise en œuvre du programme.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Chers collègues du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", comment osez-vous ? Franchement, comment osez-vous ? Comment osez-vous déposer un tel vœu au moment où nous sortons du procès Pélicot ? Comment osez-vous, alors que le mouvement #MeToo est l'un des plus puissants que notre société ait connu depuis ces dernières années ? Comment osez-vous vous faire le relais de tous les milieux les plus conservateurs, au minimum, qu'il est plus juste de qualifier de réactionnaires, qui jouent chaque fois la même rengaine, celle chantée par celles et ceux qui font peur parce qu'ils sont eux-mêmes apeurés par la notion même de sexualité ?

Il y a dix ans, nous avons eu la séquence des ABCD de l'égalité, et nous y revoilà aujourd'hui. Alors, oui, il y a dans notre société un problème sur le comportement des hommes, pas de tous les hommes, mais quand même d'un certain nombre d'hommes. Oui, les garçons doivent être éduqués et il doit leur être indiqué qu'il n'y a aucune fatalité à agir comme des agresseurs. Oui, il doit être indiqué aux filles qu'il n'y a aucune fatalité à subir. Oui, à toutes et à tous, il doit être enseigné la notion de consentement.

Oui, cette société doit être apaisée. Oui, des normes doivent être déconstruites. Je dis bien "déconstruites", libre à vous d'agiter le drapeau du "wokisme" si cela vous chante. C'est d'ailleurs ce que vous agitez, en quelque sorte, de façon collatérale, avec l'identité de genre que vous nous présentez comme un épouvantail. Tout cela est tellement convenu.

Alors, selon vous, il faudrait être prudent. Il ne faudrait pas faire preuve de, je vous cite, "dogmatisme militant". Il faudrait interdire tout discours militant au sein de l'enceinte scolaire. Oui, nous, la majorité sur ces bancs, nous

assumons d'être des militants. Lorsque surgirent il y a plus de deux siècles les mots de liberté et de fraternité, c'était bien la rupture avec un ordre ancien dont il s'agissait, et oui, c'était bien du militantisme.

Celles et ceux qui refusent cette éducation à la sexualité ne sont-ils pas des militants ? Ils le sont, et ils ont très souvent un visage inquiétant. Nous, nous assumons d'être des militants de l'égalité entre les femmes et les hommes. Sans une éducation à la sexualité, cette égalité ne pourra advenir de façon concrète. Nous assumons d'être des militants du consentement. Tant que cette notion n'aura pas irrigué en profondeur la société, rien ne changera.

Vous l'avez compris, nous émettrons un avis défavorable, un avis très défavorable, un avis extrêmement défavorable à votre vœu !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explications de vote sur ce vœu...

M. le premier adjoint n'a pas exprimé de demande de retrait, que je sache.

J'ai donc deux demandes d'explications de vote. D'abord, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes"...

Alors, M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Elle pense que je vais être plus gentil.

Madame BOËLLE, si je puis me permettre, le "timing" est important en politique. Il y a cent ans, peut-être aurions-nous pu voir votre vœu et le comprendre, mais pas en 2024. Etes-vous sortie un peu ? Avez-vous vu l'évolution du monde, notamment la révolution féministe qui se passe ? Surtout pas aujourd'hui. J'imagine que vous n'aviez pas calculé que cela allait tomber aujourd'hui, alors que nous avons le verdict du procès Mazan. C'est ce jour-là que votre vœu demande à...

Cela n'a rien à voir ? C'est que vous n'avez rien compris. Vous n'avez pas compris que, précisément, nous sommes en train de comprendre qu'il y a une véritable culture du viol, que cette culture infuse petit à petit dans la société et chez les jeunes précisément par un manque d'éducation, et que, précisément, la raison pour laquelle la loi a été passée en 2012 était pour avancer sur une éducation qui permette de semer les germes d'une autre société de demain, où cette égalité femmes-hommes sera enfin là. Précisément, cela a tout à voir !

Vous ne comprenez pas que c'est par l'éducation qu'il faut passer ? Enfermer un violeur ne sert à rien, même s'il faut le faire. Il y a toujours le bracelet électronique pour faire peur, mais cela ne fonctionne visiblement pas. Non, c'est dans la culture que nous allons changer, c'est dans l'éducation que nous pourrions changer les choses. Précisément, ces programmes sont extrêmement importants.

Je vois que votre vœu, dans ses attendus, demande que les parents puissent avoir un droit de regard sur le contenu pédagogique transmis à leurs enfants, mais vous vous croyez où ? Vous vous croyez dans un supermarché où vous pouvez dire "tiens, la Première Guerre mondiale, je prends ; la Seconde Guerre mondiale, je prends ; en revanche, la question sur l'éducation, je ne prends pas" ?

Alors, je comprends pourquoi vous ne compreniez pas tout à l'heure sur Stanislas. Je me permets d'y revenir. A Stanislas, ils ne respectent pas les programmes de S.V.T., mais cela ne vous dérange pas. En fait, vous êtes vraiment sur des programmes à géométrie variable...

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur AQUA, je vais vous demander d'aller vers votre conclusion.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Votre vœu est une aberration !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes".

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à la séance de m'avoir permis de passer après M. AQUA, dont je rejoins bien sûr le propos. J'ai demandé cette inversion parce que je pense important d'avoir une parole féministe face à la réaction.

Pourtant, j'ai beaucoup hésité à répondre à votre vœu, parce que, à sa lecture, j'ai longuement, longuement oscillé entre l'angoisse et la colère. J'ai vraiment du mal à comprendre comment vous avez pu écrire des choses pareilles. Pour le coup, c'est le verdict et la condamnation des violeurs de Mazan qui m'a convaincue de vous répondre ce soir.

Cela m'interroge très profondément sur les personnes que vous essayez de rallier. Est-ce que ce sont les ultraconservateurs religieux ? Est-ce que c'est l'extrême droite ? Est-ce que, plus largement et plus gravement encore, vous essayez de conforter tous ceux qui profitent et participent de la culture du viol ?

J'assume totalement, et je crois que c'est le cas de l'ensemble du groupe écologiste et de la majorité, que le projet que nous avons pour le service public et pour l'école en particulier est un projet émancipateur. La vision que vous donnez de la République ce soir est particulièrement réductrice, car vous lui enlevez la notion d'égalité, que vous résumez finalement à l'idéologie. Oui, la République est un projet politique, et heureusement.

Ce qui me choque particulièrement est que, dans votre vœu, vous oubliez même de reprendre votre rôle historique en tant que membre de la droite, à savoir celui d'assurer la protection.

Vous êtes capables de compter 17 fois l'occurrence de l'expression "identité de genre", mais le chiffre que je ne vois pas dans votre vœu, c'est celui de deux à trois enfants par classe victime de violences sexistes et sexuelles. Si, face à ce chiffre, vous n'êtes pas capables de comprendre l'importance de l'éducation à la sexualité, au consentement, à la vie affective, à la prévention, c'est que vous faillez à toutes les missions qui sont les vôtres !

J'en terminerai par une question. Quand vous parlez d'un droit de regard absolu sur le contenu pédagogique, qu'est-ce que cela veut dire quand des parents croient que la Terre est plate ? Nous laissons faire dans l'école publique ?

En plus, au-dessus de tout cela, vous avez ajouté une mention qui est une nouvelle fois l'incarnation de votre antisyndicalisme primaire, mais aussi une restriction inadmissible à la liberté d'expression. Nous ne pouvons pas imaginer l'interdiction des discours militants dans l'école publique. En revanche, interrogez-vous très sérieusement sur l'éthique de votre propre militantisme.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 137 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 137 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'interdiction de l'utilisation de mercure.**

### **Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la fermeture de l'école Belzunce.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n<sup>os</sup> 138, 139 et 139 bis relatifs à l'interdiction de l'utilisation de mercure et à la fermeture de l'école Belzunce.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

**Mme Catherine IBLED**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends ici la parole au nom de Pierre-Yves BOURNAZEL, qui a souhaité à la fois relayer la demande des parents d'élève et le vœu de Bertil FORT, élu du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Il y a quelques semaines, un déversement de mercure, une substance hautement toxique, tout le monde le sait, a conduit à l'évacuation immédiate de l'école Belzunce, c'est-à-dire de 230 personnes, dont 140 enfants. Aujourd'hui, l'école est toujours fermée et cet incident révèle des défaillances inacceptables dans la gestion des risques par la Ville de Paris. C'est une urgence de santé publique, une atteinte à la sécurité des enfants et un manquement grave à nos responsabilités collectives.

Comment est-il possible en 2024, dans un pays où la mise sur le marché des thermomètres au mercure est interdite depuis 2000, c'est-à-dire 24 ans, et où l'utilisation du mercure dans les établissements publics est bannie depuis 2014, donc plus de 10 ans, qu'une école ait encore, même en simple stockage, des équipements contenant une substance toxique ? Cet incident soulève donc des questions profondément dérangeantes sur la capacité de la Ville à appliquer et à faire respecter la loi.

Le mercure n'est pas un simple produit obsolète, c'est une substance mortelle. Même à faible dose, il peut provoquer des troubles neurologiques, des retards cognitifs, des atteintes graves au développement des enfants. Cet épisode n'est donc pas un accident, c'est le symptôme d'une gestion défaillante de nos infrastructures.

Les conséquences de cet incident sont dramatiques et multiples : des enfants sont privés d'école, des familles sont désorganisées, et cet événement sape la confiance des parents dans la capacité de la Ville à protéger les élèves et à garantir leur sécurité.

Aujourd'hui, nous devons aller au-delà de la simple indignation. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Bertil FORT, nous demandons donc des explications immédiates et précises sur les raisons de la présence de mercure dans cette école, malgré les interdictions légales, un recensement exhaustif de tous les équipements contenant du mercure dans les établissements scolaires parisiens et dans l'ensemble des bâtiments publics, suivi évidemment de leur élimination immédiate dans le respect des normes sanitaires, ainsi que des inspections régulières et rigoureuses dans toutes les écoles, assorties de rapports publics détaillant les résultats.

Nous avons une obligation de vigilance et d'exemplarité. La sécurité des plus jeunes n'est pas négociable, elle doit être notre priorité absolue.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem et Indépendants.

**Mme Maud GATEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la fermeture de l'école polyvalente Belzunce à la suite de la détection de niveaux extrêmement préoccupants de mercure volatil dans les locaux a révélé de graves défaillances. Si la fermeture de l'école était à la suite de cet événement inévitable, l'évacuation, précipitée et mal encadrée, a entraîné une désorganisation totale.

Nous n'avons nulle envie de polémiquer sur une situation déjà difficile. Par ce vœu porté par Bertil FORT au conseil du 10e arrondissement, nous demandons simplement quelques engagements simples.

D'abord, une communication claire, régulière et transparente à destination des familles, des enseignants et du personnel éducatif. Nous demandons notamment des explications sur l'intervention qui a conduit à la dissémination du mercure et des informations sur l'état d'avancement de la décontamination et la réouverture de l'école.

Ensuite, des mesures concrètes d'accompagnement, des solutions adaptées, notamment pour les élèves en situation de handicap, un soutien pour les familles et le personnel, ainsi qu'un renforcement des moyens pour surmonter cette crise.

Ces priorités visent à restaurer la confiance des familles et à garantir un cadre sécurisé et adapté pour l'éducation de nos enfants.

Vous en conviendrez, l'adoption de ce vœu devrait faire l'unanimité, tant nos demandes vont dans le bon sens.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun connaît la séquence malheureuse qui a amené à ce que nous soyons obligés de fermer l'école Belzunce. Au départ, et par un effet de cascade, nous avons découvert dans la crèche voisine, la crèche Bossuet, la présence de mercure au moment où nous allions lancer une opération de restructuration. Une erreur de manipulation d'une armoire située dans une salle de classe a été commise par l'entreprise chargée de l'évacuer, ce qui a conduit à une dissémination du mercure dans les planchers de l'école.

Le 7 novembre dernier, 190 enfants et 43 adultes ont donc été évacués par les pompiers dans le cadre du protocole prévu en matière de contamination accidentelle au mercure, lors d'une opération coordonnée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, l'A.R.S., l'Agence nationale de la santé, les services de la Ville et, bien sûr, la mairie du 10e arrondissement.

La mobilisation de l'ensemble de ces services a été exemplaire. Je voudrais avoir un mot tout particulier pour la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD, qui s'est investie pleinement, notamment lors des nombreuses réunions d'information avec les parents qui ont eu lieu, avec des points d'étape, entre une et trois fois par semaine. Merci vraiment, chère Alexandra, de ton investissement total sur ce dossier compliqué, d'autant plus compliqué que la réouverture de l'école ne dépend pas de nous et que nous avons un calendrier qui s'étire au fil des semaines.

Les demandes d'explication sont évidemment légitimes, mais je ne voudrais pas que l'on jette une sorte de soupçon bien inutile sur l'action publique et la manière dont, si j'ose dire, la situation a été prise en charge. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé en réponse à ces deux vœux un vœu de l'Exécutif qui prend en compte les préoccupations que vous avez exprimées. Cela permettra, je l'espère, de nous retrouver sur le vœu que je vous propose.

En conséquence, je vous demande de retirer vos deux vœux au bénéfice de celui de l'Exécutif.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Très rapidement, Monsieur le Maire, Patrick BLOCHE ayant parfaitement décrit la situation, je voudrais simplement dire que nous avons évidemment énormément communiqué avec l'ensemble des parents tout au long de cette séquence, et répondu à toutes les questions. Pour le coup, les vœux datent un peu, puisqu'ils ne reflètent pas véritablement la situation à ce jour.

Je veux peut-être déplorer aussi le ton de ces vœux. C'est difficile de dire que les sapeurs-pompiers de Paris ont évacué l'école dans une totale désorganisation. On ne peut pas dire une chose un jour et une autre le lendemain. Ce sont bien eux qui ont géré l'évacuation, cela n'est donc pas convenable et correct de qualifier ainsi leur travail.

Quant au travail de l'ensemble des équipes de la Ville, de l'Education nationale et de l'A.R.S., qui travaillent conjointement pour réussir à la fois à dépolluer cette école et à permettre la réintégration de l'ensemble des élèves, il se déroule dans les meilleures conditions, sous le contrôle de l'A.R.S., puisque c'est un sujet de santé, et avec la collaboration complète de l'ensemble des services de l'Education nationale et de la Ville.

Parfois, vous savez, en face d'une situation de crise, on pourrait plutôt attendre que chacun se mobilise, plutôt que de chercher à en faire un sujet politicien.

Merci, Patrick, pour ta proposition. Evidemment, toutes les réponses existent, elles sont fournies deux fois par semaine aux parents, et cela continuera jusqu'à la fin de cette crise.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 138 et 139, l'Exécutif a déposé le vœu n° 139 bis.

Le vœu n° 138, déposé par le groupe Union Capitale, est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ou est-il maintenu ?

**Mme Catherine IBLED**. - Nous maintenons notre vœu et nous voterons celui de l'Exécutif.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 138, déposé par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 138 est rejeté.

Le vœu n° 139 du groupe MoDem et Indépendants est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Il l'est. Merci, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 139 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 258).

## **2024 DAE 292 - Subventions de fonctionnement (4.800.000 euros) et d'investissement (350.000 euros) à la régie E.I.V.P. au titre de l'exercice 2025.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 292 et l'amendement technique n° 181. Il s'agit de subventions de fonctionnement d'un montant de 4.800.000 euros et d'investissement d'un montant de 350.000 euros à la régie E.I.V.P. au titre de l'exercice 2025.

Je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Il s'agit bien d'un amendement de l'Exécutif qui vise à rectifier le projet de délibéré après le vote de la lettre rectificative du budget primitif mardi dernier, et donc à ajouter 175.000 euros à la subvention de fonctionnement de l'E.I.V.P., Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris.

Je vous demande de voter cet amendement. Merci.

*(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre sobriété, Madame la Maire, juste le temps de m'asseoir et d'ouvrir mon micro.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 181 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 181 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 292 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAE 292).

## **2024 DAE 293 - Subventions de fonctionnement (12.807.600 euros) et d'investissement (1.600.000 euros) à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2025.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le dernier dossier, le projet de délibération DAE 293. Il s'agit de subventions de fonctionnement et d'investissement à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2025.

La parole est à René-François BERNARD, pour 30 minutes.

**M. René-François BERNARD**. - Merci, Monsieur le Maire. Quelle générosité !

Mes chers collègues, même s'il est plus de 21 heures, je remercie ma collègue Anne BIRABEN, membre du conseil d'administration de l'établissement, de m'avoir confié cette intervention.

En effet, je me réjouis d'intervenir pour ce dernier projet de délibération de l'année sur l'E.S.P.C.I., l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles, ce fleuron parisien des écoles d'ingénieur, classée troisième au palmarès français spécialement pour l'excellence de sa recherche. Berceau du plus grand nombre de nos prix Nobel scientifiques, elle est composée d'un vivier de talents qui façonnent l'avenir de la recherche et de l'industrie. Ses talents sont recrutés sur un concours commun le plus sélectif, associant Normale Sup' et l'X.

Le groupe Changer Paris ne peut que souscrire à cette recherche de l'excellence pour notre appareil éducatif, dont l'objectif est de former nos jeunes ingénieurs, "les fantassins de la guerre économique" selon la formule de Bernard ÉSAMBERT, alors qu'il est d'une ardente nécessité aujourd'hui dans tous les secteurs de reconstruire notre compétence économique et industrielle.

Responsable pendant plus de vingt ans de la tutelle d'écoles d'ingénieurs, je suis parfaitement conscient de l'importance du budget de fonctionnement pour assurer un enseignement de haute qualité, assurer une rémunération attractive des enseignants, dont le recrutement s'effectue au niveau international, offrir au cœur du Quartier latin un cadre de vie épanouissant. Je sais ô combien l'investissement est ontologiquement lié au développement d'une recherche qui ne peut que se placer dans les premiers rangs mondiaux, cela veut dire des infrastructures et des équipements.

C'est un honneur et une obligation pour la Ville de Paris, tutelle de l'école, de lui accorder les moyens, c'est pourquoi nous voterons la subvention allouée à l'E.S.P.C.I. pour l'année 2025, en félicitant aussi l'école de trouver des ressources supplémentaires, notamment par les programmes européens et les contrats de recherche.

Pour autant, je m'interroge sur la finalité du programme immobilier qui semble se dessiner, des bribes d'informations que nous récoltons. Ma collègue Anne BIRABEN, pourtant au conseil d'administration de l'E.S.P.C.I., l'a appris par des riverains. C'est la présentation à la Commission du Vieux Paris qui a dessillé nos yeux sur la dévolution des locaux.

Aussi, j'attire votre attention sur l'affectation à venir des bâtiments A, B et C de l'école, dévolus aux étudiants. Je rapporte ce qui nous a été dit, car je m'étonne de ce manque de transparence. Ces bâtiments seraient préemptés par la Ville pour y construire du logement social. Je fais les comptes. Si tel est le cas, les étudiants pâtiront d'une perte sèche d'espaces qui leur étaient autrefois affectés. Le rapport de Jean-Pierre VEIL en a fait état, il manquera des mètres carrés d'espaces aux étudiants. La C.T.I. l'indique également pour la durée des travaux dans son rapport d'avril dernier.

Je ne saisis pas la cohérence de cette politique, alors que l'enseignement supérieur est obligé de pousser les murs dans ce "triangle d'or". C'est le cas de l'Ecole des mines de Paris, boulevard Saint-Michel, avec son projet de reconquête d'espaces et pour réaliser une nouvelle maison des élèves en lien avec l'université. Anne BIRABEN s'étonne de ce choix discutable d'installer arbitrairement du logement social au sein même de l'école, puisqu'elle rappelle que cela n'a été ni présenté ni débattu au conseil d'administration de l'école.

De plus, vous prévoyez une surélévation des mêmes bâtiments A, B et C, une de plus, et le projet a été présenté à la Commission du Vieux Paris et toujours pas au conseil d'administration de l'E.S.P.C.I. En 2023, l'abattage d'une cinquantaine d'arbres au sein de l'école avait soulevé une énorme émotion. Maintenant, il s'agit de surélévation, et ce n'est pas rien : un coup de couteau dans le P.L.U. bioclimatique à peine voté et une injure à la biodiversité. Ce serait un comble que de sacrifier l'environnement à une incohérence de programme.

Cela me rappelle le combat mené dans une précédente mandature par mon groupe avec Jean-Louis MISSIKA pour garder l'Ecole des mines au cœur de Paris, alors qu'un tropisme l'entraînait à Orsay. Pourtant, son extension aurait été facilitée. Ce fut un coup de boutoir à l'hémorragie de l'enseignement supérieur parisien. La suite, vous la connaissez, Madame l'Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur, c'est le formidable succès de P.S.L., première en France, dans les dix premières européennes et dans le top 50 mondial.

Nous voulons savoir et comprendre dans quelle stratégie se place cette opération immobilière. L'avenir de cette institution ne doit pas être compromis par des choix de gestion qui négligent ses besoins fondamentaux. Il ne faut

pas que ce fleuron de l'E.S.P.C.I. soit empêché de disposer des infrastructures et des moyens qui garantissent son développement et son autonomie.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci, René-François BERNARD.

La parole est évidemment à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre. Madame la Maire, c'est à vous.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Vous l'avez dit, cher collègue, René-François BERNARD, l'E.S.P.C.I. est à la fois une grande école originale qui forme des ingénieurs en physique-chimie et biologie, un centre de recherche de renommée internationale et un générateur très productif d'innovations pour l'industrie.

C'est une institution particulière dans le paysage universitaire français, qui sait associer l'enseignement et la recherche, l'industrie par l'innovation et les entités publiques. Elle partage des chaires avec plusieurs acteurs industriels et permet la naissance de "start-up" à un rythme exceptionnel. Depuis 2002, 43 "start-up" issues de l'E.S.P.C.I. ou de son incubateur, "PC'Up", ont créé 2.600 emplois et levé 1.400 millions d'euros.

L'établissement a reçu les labels "EQUIPEX", équipement d'excellence, "Laboratoire d'excellence", "Initiative d'excellence", et les 400 élèves ingénieurs et étudiants en master de l'E.S.P.C.I. côtoient quotidiennement les travaux des 268 doctorants et 300 personnels de recherche. C'est d'ailleurs 60 % des diplômés ingénieurs qui poursuivront en doctorat.

La préparation du budget 2025 de l'E.S.P.C.I. a traduit les orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de moyens 2022-2026 conclu entre la Ville de Paris et l'école, mais je ne reviendrai pas sur ce point, même si c'est très important au moment où nous avons voté le budget.

Pour répondre aux questions de Mme BIRABEN, qui, comme d'habitude, met de l'huile sur le feu alors que je lui ai déjà répondu, mais je vais le refaire ici publiquement.

Au sujet de la phase 3... Nous sommes à la phase 2 des travaux du projet immobilier de l'E.S.P.C.I. Nous avons voté une délibération en 2015 en Conseil de Paris, mais peut-être n'étiez-vous pas encore là, qui indique que les bâtiments libérés feront l'objet d'une valorisation qui renforcera le cluster scientifique et industriel actuel. Cette ambition a été renforcée par un vœu de l'Exécutif en juillet 2023 en y ajoutant le logement social étudiant. Je rappelle que Mme BIRABEN a fait un vœu pour défendre le logement social à Concordia, je ne vois donc pas bien la logique dans son raisonnement.

Les études sont en cours et toutes les options sont étudiées. Le projet, comme vous le savez, a déjà bénéficié de beaucoup d'investissements de la Ville de Paris, 155 millions d'euros. Il s'agit maintenant de monter une opération qui puisse mobiliser le minimum de fonds propres pour cette phase 3. Je le redis, tout est ouvert, rien n'est décidé.

Au sujet de la surélévation, nous explorons toutes les hypothèses dans le cadre de ces études, dont celle de la surélévation d'une partie des bâtiments de la couronne. C'est une façon de travailler tout à fait habituelle, c'est donc très naturellement que nous avons interrogé la Commission du Vieux Paris. Nous avons en effet besoin de leur regard objectif sur l'aspect patrimonial et volumétrique du projet. Ensuite viendra le temps de préciser la programmation et, surtout, de concerter.

Visiblement, la présentation à la dernière Commission de septembre, à laquelle Mme BIRABEN participe, a été jugée incomplète. Les services architectes et bailleurs sont en train de retravailler le dossier et les visuels pour une nouvelle présentation.

Je vous demande donc de voter ce projet de délibération, qui concerne la subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2025.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 293.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 293).

## **2024 DAJ 19 - Refuser le legs universel fait à la Ville de Paris par testament du 29/07/1999 par Mme Hélène, Simone ROCHEREUX, décédée le 30/10/2011 (20e).**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Pour votre information, je vous signale que le projet de délibération DAJ 19 a été retiré de l'ordre du jour.

## Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, encore quelques instants. Je vois que vous mettez vos manteaux, soit parce que vous vous "pelez de froid" comme moi, soit parce que vous avez envie de rentrer chez vous, mais le résultat est le même.

Mes chers collègues, je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

### **Société publique locale "La Foncière du logement abordable" (Conseil d'administration) (R. 47) :**

- M. Emile MEUNIER.

### **Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 48) :**

*Personnalités qualifiées :*

- M. Sandro MARTIN, en remplacement de M. Emmanuel LAUNIAU, démissionnaire, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020 ;

- Mme Kareen GULOCK THURAM, en remplacement de Mme Marie RAYMOND, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021.

### **Ile-de-France Mobilités (R. 49) :**

- M. Paul SIMONDON, en remplacement de M. Rémi FÉRAUD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 11, 12 et 13 octobre 2022.

### **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (CDNPS) (R. 50) :**

*Titulaire :*

- Mme Corine FAUGERON, en remplacement de Mme Chloé SAGASPE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023.

### **Comité départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires - sous-comité des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) (R. 51) :**

- M. Hamidou SAMAKÉ, en remplacement de Mme Karen TAÏEB, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7, 8 et 9 février 2024.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2024, R. 47 à R. 51).

## **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

## **Clôture de la séance.**

**M. Patrick BLOCHE**, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, vous l'avez compris, cette séance se termine. Pari tenu : nous terminons ce jeudi soir à 21 heures 20. C'est grâce à vous toutes et à vous tous, et notamment aux groupes en maîtrisant leur temps de parole et leurs inscriptions.

Je voudrais d'abord vous remercier très chaleureusement, chers collègues, d'être encore présents ce jeudi en fin de journée. Je remercie évidemment les agents du Service du Conseil de Paris et les collaboratrices et collaborateurs des cabinets d'adjoints et des groupes du Conseil de Paris. Enfin, je remercie les Parisiens qui nous suivent évidemment par milliers, sinon par millions, sur Paris.fr.

Bien sûr, chers collègues, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Profitez, et au plaisir de nous retrouver en 2025.

La séance est levée !

*(La séance est levée à vingt-et-une heures vingt minutes).*



**Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.****Question écrite du groupe MoDem et Indépendants.****QE 2024-28 - Question de Mme Maud GATEL et des élu.es du groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.****Libellé de la question :**

"Dans un contexte où les Parisiens sont confrontés à une pression fiscale croissante et où les exigences de rigueur budgétaire sont plus fortes que jamais, il paraît indispensable de clarifier l'utilisation des fonds perçus par la Ville de Paris pour la gestion des déchets. L'article 1520 du Code général des impôts énonce que : "Les communes qui assurent au moins la collecte des déchets des ménages peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et des déchets (...) ainsi qu'aux dépenses directement liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés". Ce même article dispose que "les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets comprennent :

- les dépenses réelles de fonctionnement ;
- les dépenses d'ordre de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements des immobilisations lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure ;
- les dépenses réelles d'investissement lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses d'ordre de fonctionnement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure."

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculé sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Ainsi, le montant de la taxe est égal à la base retenue multipliée par le taux fixé par la Ville de Paris, soit 6,21 % en 2024. Dans le budget primitif 2024, il est indiqué que le coût total de la collecte des déchets à Paris s'élève à 106 millions d'euros, dont 71,8 millions d'euros dédiés à la prestation de collecte des ordures ménagères. Un chiffre en hausse de 7,8 millions d'euros par rapport à 2023 qui résulte, selon vos explications, de la hausse des tonnages de déchets collectés et des revalorisations tarifaires contractuelles. Or, toujours selon le budget primitif 2024, les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), atteignent 566,6 millions d'euros.

Ainsi, Mme Maud GATEL et les élus du groupe MoDem et Indépendants souhaiteraient connaître la répartition des sommes perçues par la T.E.O.M. et la typologie des dépenses entre fonctionnement et investissement."

**Réponse (M. Antoine GUILLOU, adjoint) :**

"Conformément aux dispositions adoptées en loi de finances pour 2019, l'état spécial sur la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (T.E.O.M.) annexée au B.P. 2024 intègre les dépenses de fonctionnement et de masse salariale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, les dépenses de prévention de ces déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique (mission de propreté urbaine de la Direction de la Propreté et de l'Eau à Paris) et non couvertes par le produit de la taxe de balayage. S'y ajoute une quote-part des dépenses des directions ou services transversaux de la collectivité qui contribuent directement au service public de collecte et de propreté urbaine, à savoir :

- les dépenses de masse salariale de la Direction des Ressources humaines correspondant à la gestion des personnels concernés et de leurs carrières, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant à leur formation professionnelle et continue, aux accidents du travail et à la restauration collective ;
- les dépenses de masse salariale de la Direction des Finances et des Achats correspondant au suivi budgétaire et comptable de ces activités, ainsi qu'à la passation des marchés publics et à la gestion des achats afférents ;
- les dépenses de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports correspondant à l'habillement et à l'équipement des personnels, ainsi qu'à la location des locaux occupés par les services concernés ;
- les dépenses de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture correspondant aux fluides (électricité, gaz...) pour les services concernés.

Le montant de 106 millions d'euros indiqué dans le rapport annexé au budget primitif 2024 correspond uniquement aux dépenses de fonctionnement pour les prestations et fournitures relatives à la collecte. L'ensemble des dépenses auxquelles le produit de la T.E.O.M. est affecté fait l'objet d'une présentation au sein d'une annexe au budget primitif dite "état de répartition de la T.E.O.M.". L'état de répartition de la T.E.O.M. au budget primitif 2024 est consultable sur le lien suivant : <https://cdn.paris.fr/paris/2024/02/21/1-bp-2024-editique-deuxiemepartie-bg-vOUO.pdf> (pp. 1087-1089)."

## Questions écrites du groupe "Les Ecologistes".

**QE 2024-29 - Question de M. Émile MEUNIER et des élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux travaux réalisés sur le terrain Junot.****Libellé de la question :**

"Le terrain Junot, propriété de la Ville de Paris, a fait l'objet ces derniers mois d'importantes controverses suites à la décision de confier sa gestion pour 12 ans à une société commerciale, en l'occurrence l'hôtel particulier jouxtant le site. Le club de pétanque (CLAP) a finalement été expulsé en octobre dernier, malgré l'absence d'une réelle médiation et l'existence de contentieux juridiques concernant la légalité de la convention d'occupation du domaine public signée avec l'hôtel particulier. Cette expulsion a été immédiatement suivie d'une série de travaux réalisées sur le site classé par le personnel de l'hôtel particulier, comprenant notamment l'ouverture de la clôture séparant les deux parcelles, la destruction de la buvette et l'installation de nouveaux mobiliers. Il apparaît que ces travaux n'avaient pas fait l'objet d'autorisations préalables, comme le démontre la demande de régularisation déposée a posteriori par l'hôtel particulier. Par ailleurs, il convient de préciser que le terrain Junot est situé sur une ancienne carrière de gypse qui peut menacer de s'effondrer. À ce titre, toute autorisation d'urbanisme doit faire l'objet d'un accord préalable de l'inspection des carrières, a fortiori lorsqu'il s'agit de travaux de structure (dépose d'une dalle en béton, affouillement, etc.) destinés à rendre le terrain accessible au public. C'est la raison pour laquelle une ligne budgétaire d'environ 700.000 euros avait été prévue dans le projet de budget primitif 2024 afin d'effectuer des études préalables sur le site.

Ainsi, M. Émile MEUNIER et les élu.es du groupe "Les Ecologistes" souhaitent connaître précisément et pour chaque point suivant :

- S'il y a eu infraction à la législation sur l'urbanisme et à celle sur les sites classés par l'hôtel particulier et, le cas échéant, quelles suites la Ville a-t-elle donné ?

- Est-ce que la Ville va diligenter des études concernant l'état du sous-sol et saisir l'inspection des carrières préalablement à la délivrance de toute autorisation d'urbanisme afin de s'assurer de la parfaite sécurité des personnes et du site ?

- Quelles sont les autorisations restant à obtenir ou en cours d'instruction pour la mise en œuvre de la convention d'occupation (travaux, forage, renforcement du sous-sol, ERP, etc.) ?"

**Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint et Mme Lamia EL AARAJE, adjointe) :**

"Les travaux réalisés par l'hôtel particulier sur le terrain 17, avenue Junot ont fait l'objet d'un constat et d'un procès-verbal dressé par les services de la Direction de l'Urbanisme le 25 octobre 2024. Ce procès-verbal fait l'objet d'une transmission au Procureur de la République, lequel dispose désormais de l'opportunité des poursuites.

Par ailleurs, comme vous le soulignez, l'hôtel particulier a déposé un permis de démolir de régularisation qui est en cours d'instruction par les services de la Direction de l'Urbanisme.

S'agissant du futur projet d'aménagement, l'Inspection générale des Carrières sera consultée, eu égard aux particularités et à la situation du terrain, dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme.

La demande de permis d'aménager n'ayant pas encore été déposée, il est prématuré d'envisager des recommandations ou prescriptions applicables aux travaux. Pour autant, la Ville a d'ores et déjà lancé des études géotechniques préalables, sans en être encore au stade des sondages. Cette problématique est parfaitement identifiée tant par les services de la Ville, que par le porteur de projet et les services instructeurs de l'Etat (Inspection des Sites et Architecte des Bâtiments de France).

Enfin, conformément aux dispositions de la convention d'occupation, l'hôtel particulier s'est engagé à "entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des administrations pour obtenir les autorisations administratives requises et sera tenu de respecter l'ensemble des prescriptions administratives et réglementaires applicables tant aux travaux qu'à l'exploitation des biens et des activités du projet". L'occupant est donc en attente des préconisations des services qui seront consultés dans le cadre du permis d'aménager pour solliciter les éventuelles autorisations administratives complémentaires."

**QE 2024-30 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élu.es du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la présence de la Police nationale et aux verbalisations des infractions au Code de la route.****Libellé de la question :**

"Monsieur le Préfet de police, au dernier Conseil de Paris, vous avez indiqué que la Préfecture de police prendrait toute sa place dans les réflexions en cours pour lutter contre les violences routières. Vous avez également fait part des actions d'ores et déjà menées par vos équipes en lien avec la Police municipale sur le territoire parisien

en terme de police de circulation et de lutte contre les infractions au Code de la route. Vous avez déclaré "Les forces de l'ordre font des contrôles. Je peux vous assurer qu'il y a des contrôles de vitesse à Paris, il y a des contrôles qui portent sur les véhicules motorisés, sur les cyclistes".

Si la Direction de la Police municipale de Paris met les chiffres de ses verbalisations en open data, ce qui permet de suivre son activité, répartie dans les différents arrondissements de Paris, il n'en est pas de même pour la Police nationale. Loin d'agiter un chiffon rouge, les élu.e.s écologistes souhaitent appuyer le débat politique et la définition des actions publiques sur un constat objectif et partagé. Les mesures de l'accidentologie ne suffisent pas pour évaluer finement les moyens effectivement déployés pour lutter contre les violences routières. Nous vous demandons de communiquer les chiffres :

- des effectifs de la police nationale mobilisés pour assurer le respect du Code de la route et la police de circulation sur le territoire parisien, leurs évolutions depuis 2017 (date de la modification du statut de Paris) et leur répartition par arrondissement.

- des verbalisations effectuées par la Police nationale par type d'infractions au Code de la route sur Paris, verbalisations faites par des agent.e.s comme par les radars automatiques, leurs évolutions depuis 2017 (date de la modification du statut de Paris) et leur répartition par arrondissement."

**Réponse** (M. Nicolas NORDMAN, adjoint et M. le Préfet de police) :

"La Préfecture de police est pleinement engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences routières et s'attache notamment à protéger les personnes les plus vulnérables. Les agents spécialisés dans la police de la route relèvent de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation (DOPC), et plus précisément de la Sous-direction régionale de la Circulation et de la Sécurité routières (SDRCSR).

Ces agents sont amenés à agir sur l'ensemble de la Capitale, non pas suivant une répartition géographique stricte, mais de façon dynamique, en fonction des enjeux de circulation. Ainsi, les effectifs affectés à la circulation à Paris ont évolué de la manière suivante :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs	1.092	1.075	1.076	1.103	1.008	936	941	979

S'agissant des contraventions, les procès verbaux électroniques relevés depuis 2017 par la DOPC sont répartis de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>75000</b>	332	256	316	591	589	777	974	6.998
<b>75001</b>	23.980	16.294	22.591	19.034	14.133	16.200	17.242	9.776
<b>75002</b>	4.115	5.377	7.184	9.508	8.291	1.071	4.534	3.572
<b>75003</b>	2.098	2.330	1.642	2.662	2.104	2.290	2.808	1.920
<b>75004</b>	9.638	14.090	12.978	19.595	15.327	16.536	11.824	7.120
<b>75005</b>	4.835	5.608	5.955	7.850	7.840	9.933	5.992	3.591
<b>75006</b>	2.722	3.396	4.011	3.380	2.489	3.375	3.242	1.942
<b>75007</b>	25.309	22.189	15.691	13.602	9.541	21.535	22.010	11.042
<b>75008</b>	16.182	19.357	13.662	20.083	26.060	42.968	45.957	52.013
<b>75009</b>	6.765	7.822	9.679	8.677	14.694	10.458	8.641	14.064
<b>75010</b>	30.905	30.249	25.628	27.885	23.811	27.242	44.381	42.490
<b>75011</b>	3.492	3.234	3.415	4.902	3.949	5.938	6.568	3.305
<b>75012</b>	12.845	13.133	23.609	33.126	33.789	44.202	43.506	48.023

<b>75013</b>	9.808	12.243	14.628	17.746	14.764	18.751	16.680	12.857
<b>75014</b>	4.969	1.218	12.315	27.777	52.580	47.082	38.954	11.541
<b>75015</b>	5.798	9.238	6.175	8.596	11.192	13.291	10.650	12.922
<b>75016</b>	15.194	14.910	29.573	29.313	24.192	44.827	41.429	58.272
<b>75017</b>	5.613	5.382	7.850	9.519	7.001	12.901	18.361	16.698
<b>75018</b>	7.466	14.363	22.278	16.635	46.461	44.686	24.479	31.506
<b>75019</b>	6.441	7.156	9.587	9.303	5.911	9.780	9.487	12.308
<b>75020</b>	4.368	5.649	7.206	7.275	12.020	12.641	10.313	15.965
<b>Paris</b>	<b>202.875</b>	<b>229.494</b>	<b>255.973</b>	<b>297.059</b>	<b>336.738</b>	<b>415.884</b>	<b>388.032</b>	<b>377.925</b>

Les infractions contraventionnelles les plus fréquemment relevées sont :

- la circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules de transport en commun,
- l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation,
- les infractions relatives aux arrêts et stationnements gênants,
- l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge.

Concernant les délits, les infractions traitées par les services judiciaires de la DOPC s'établissent de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>75000</b>	7	5	0	0	8	3	15	1
<b>75001</b>	137	136	134	126	101	190	161	122
<b>75002</b>	34	20	21	29	25	30	33	37
<b>75003</b>	59	53	51	42	55	61	73	65
<b>75004</b>	332	296	283	285	228	267	249	228
<b>75005</b>	149	144	170	126	174	192	143	109
<b>75006</b>	50	61	65	51	56	103	81	56
<b>75007</b>	101	111	102	138	183	269	303	213
<b>75008</b>	411	360	263	267	570	910	1.024	750
<b>75009</b>	65	55	70	52	61	78	88	112
<b>75010</b>	208	154	105	132	95	200	202	156
<b>75011</b>	112	104	59	89	96	148	109	122
<b>75012</b>	494	745	654	509	640	853	807	816
<b>75013</b>	640	707	785	687	825	1.168	975	786
<b>75014</b>	202	236	307	258	259	329	256	198

<b>75015</b>	147	163	162	123	180	229	202	208
<b>75016</b>	504	496	417	436	664	645	821	658
<b>75017</b>	367	280	286	217	220	309	432	423
<b>75018</b>	388	371	324	239	238	366	370	491
<b>75019</b>	374	364	442	353	280	520	628	725
<b>75020</b>	337	374	409	269	317	436	508	573
<b>Paris</b>	<b>5.118</b>	<b>5.235</b>	<b>5.109</b>	<b>4.428</b>	<b>5.275</b>	<b>7.306</b>	<b>7.480</b>	<b>6.849</b>

Les infractions délictuelles les plus fréquemment relevées sont :

- la conduite d'un véhicule sans permis,
- la conduite sous l'influence de stupéfiants,
- la conduite sans assurance."

### Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

**Mme Alix BOUGERET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 75, DASCO 79, DASCO 81 et DASCO 173.

**M. Frédéric PÉCHENARD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 75, DASCO 79, DASCO 81 et DASCO 173.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 75, DASCO 79, DASCO 81, DASCO 173, DVD 79, DGGP 19, SG 85, DLH 82, DLH 96, DLH 177, DLH 182, DLH 185, DLH 209, DLH 214, DLH 216, DLH 238, DLH 239, DLH 298, DLH 302, DLH 306, DLH 307, DLH 308, DLH 309, DLH 310, DLH 312, DLH 314, DLH 315, DLH 316, DLH 337, DLH 338, DLH 339, DLH 317, DLH 277, DLH 278, DLH 340, DLH 190 et DFPE 167.

**M. Emmanuel COBLENCÉ** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 293, DU 159 et DAE 161.

**M. Jean-Pierre LECOQ** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 5, DLH 169, DLH 232, DLH 183, DLH 349, DASCO 75, DASCO 79, DASCO 81, DASCO 173, ainsi que sur les vœux n<sup>os</sup> 51 et 73.

**Mme Pénélope KOMITÈS** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGRI 65, DAE 286, DU 59, DEVE 96, DAE 292 et DAE 293.

**M. Jacques BAUDRIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 61, DVD 129, DVD 79, DGGP 19, DLH 317, DLH 390, DLH 375 et DLH 389.

**M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 75, DASCO 79, DASCO 81 et DASCO 173.

**Mme Carline LUBIN-NOËL** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 46, DPE 47, DPE 56 et DPE 57.

**M. François VAUGLIN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 68.

**Mme Laurence PATRICE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 82, DLH 96, DLH 177, DLH 182, DLH 185, DLH 190, DLH 209, DLH 214, DLH 216, DLH 238, DLH 239, DLH 277, DLH 278, DLH 279, DLH 280, DLH 298, DLH 302, DLH 306, DLH 307, DLH 308, DLH 309, DLH 310, DLH 312, DLH 314, DLH 315, DLH 316, DLH 337, DLH 338 et DLH 339.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 56 du projet de délibération DPE 40.

**M. Antoine GUILLOU** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 103, DEVE 104, DEVE 105, DAC 162, DLH 164, DLH 166, DLH 167, DLH 169, DLH 192, DLH 195, DLH 199, DLH 253, DLH 254, DLH 256, DLH 257, DLH 279, DLH 280, DLH 347, DLH 348, DLH 349, DLH 351, DLH 352, DLH 353, DLH 354, DLH 361, DLH 362, DLH 363, DLH 364, DLH 365, DLH 366, DLH 367, DLH 369, DLH 370, DLH 373, DLH 374, DLH 375, DLH 385, DLH 389, DLH 390, DLH 391, DLH 393 et DLH 401.

**Mme Maya AKKARI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 293, ainsi que sur le vœu n° 51.

**M. Frédéric HOCQUARD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 258.

**M. Nicolas NORDMAN** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 108 et DVD 107.

**Mme Carine ROLLAND** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 280, DAC 162, DLH 164, DLH 167, DLH 166, DLH 169, DLH 192, DLH 195, DLH 199, DLH 347, DLH 349, DLH 351, DLH 353, DLH 354, DLH 361, DLH 363, DLH 365, DLH 366, DLH 367, DLH 369, DLH 370, DLH 373, DLH 374, DLH 389, DLH 390, DLH 375, DLH 391, DLH 393, DLH 401, DAC 99 et DFA 80.

**M. Christophe NAJDOVSKI** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 59 et DEVE 96.

**Mme Mélody TONOLLI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 156.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 169.

**Mme Valérie MONTANDON** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 5, DLH 349, DLH 169, DLH 232, DLH 183, DASCO 75, DASCO 79, DASCO 81, DASCO 173, ainsi que sur les vœux n<sup>os</sup> 51 et 73.

**M. François-Marie DIDIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 105, DVD 79 et DGGP 19.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 82, DLH 96, DLH 177, DLH 182, DLH 185, DLH 190, DLH 209, DLH 214, DLH 216, DLH 238, DLH 239, DLH 277, DLH 278, DLH 279, DLH 280, DLH 298, DLH 302, DLH 306, DLH 307, DLH 308, DLH 309, DLH 310, DLH 312, DLH 314, DLH 315, DLH 316, DLH 337, DLH 338 et DLH 339.

### Votes spécifiques.

**Mme Pénélope KOMITÈS** s'abstient sur le projet de délibération DGRI 68.

### Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2024 DLH 126 Prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat OPH - Avenants à baux emphytéotiques.

2024 DLH 96 Location de l'immeuble 12 rue des Petites Ecuries (10e) - Bail emphytéotique avec Elogie-SIEMP.

2024 DLH 385 Location de l'immeuble 141, avenue Parmentier (10e) à HSF - Bail emphytéotique.

2024 DLH 150 Autorisation de signature d'un bail à construction avec l'association Les Œuvres de la Mie de Pain sur un immeuble communal sis 59 rue Vergniaud (13e).

2024 DLH 401 Location de l'immeuble 21/A, rue Fessart (19e) à la RIVP - Avenant au bail emphytéotique.

2024 DLH 304 Autorisation de signature d'un avenant de prolongation de bail à construction au profit de la Société Immobilière du Bassin de la Villette sur un immeuble communal sis 68 quai de la Seine (19e).

2024 DLH 192 Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux à réaliser par la RIVP.

2024 DLH 368 Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logements sociaux réalisés par Paris Habitat.

2024 DLH 238 Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2024 DLH 182 Réalisation, 13-15 rue du Croissant (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social PLS par Elogie-SIEMP - Subvention (42.285 euros).

2024 DLH 247 Réalisation 51 rue Saint Antoine (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 7 logements (4 PLA-I et 3 PLUS) par Paris Habitat. - Subvention (168.642 euros).

2024 DLH 367 Réalisation 18 rue de Turbigo (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS) par la RIVP - Subvention (4.121.366 euros).

2024 DLH 338 Réalisation, 39 rue de Poitou (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (4 PLA-I, 3 PLUS, 3 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (764.711 euros).

2024 DLH 189 Réalisation, 344 rue Saint Jacques (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (14 PLA-I, 9 PLUS) par CDC Habitat Social - Subvention (4.498.170 euros).

2024 DLH 246 Réalisation 155 boulevard Saint-Germain (6e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 25 logements (15 PLA-I, 10 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1.108.792 euros).

2024 DLH 373 Réalisation, 39 boulevard du Montparnasse (6e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (5 PLA-I et 3 PLUS) par la RIVP - Subvention (1.141.900 euros).

- 2024 DLH 82 Réalisation 1 rue des Petites Écuries/71 rue du Faubourg Saint Denis (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (5 PLA-I et 3 PLUS) par Elogie-SIEMP - Subvention (695.158 euros).
- 2024 DLH 364 Réalisation, 141 avenue Parmentier (10e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS) par HSF - Subvention (294.801 euros).
- 2024 DLH 374 Réalisation, 8 rue de l'Echiquier (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux (5 PLA-I, 4 PLUS) par la RIVP - Subvention (2.350.689 euros).
- 2024 DLH 216 Réalisation, 47 rue de la Fontaine au Roi (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (5 PLA-I, 3 PLUS, 5 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (2.217.630 euros).
- 2024 DLH 287 Réalisation, 18 rue Alexandre Dumas (11e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements (7 PLA-I, 5 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1.395.243 euros).
- 2024 DLH 325 Réalisation 20-22 rue Beccaria (12e) d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale comportant 249 logements PLA I par 3F Résidences.
- 2024 DLH 66 Réalisation, lot M10 A1 et A2 ZAC Paris Rive gauche (13e) d'un programme de construction de 143 logements sociaux (36 PLA-I, 64 PLUS, 43 PLS) par Paris Habitat - Subvention (19.247.008 euros).
- 2024 DLH 380 Réalisation 29 rue des Cordelières (13e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements PLA-I par la Fondation de l'Armée du Salut - Subvention (125.000 euros).
- 2024 DLH 348 Réalisation, 56 rue des Plantes (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (7 PLA-I, 7 PLUS et 6 PLS) par HSF - Subvention (344.573 euros).
- 2024 DLH 190 Réalisation, 3 rue Jean Daudin (15e) d'un programme de construction neuve en VEFA d'un logement-foyer habitat inclusif comportant 9 logements PLA-I par Elogie SIEMP - Subvention (51.252 euros).
- 2024 DLH 298 Réalisation, 130 rue Castagnary (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux (3 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (522.427 euros).
- 2024 DLH 344 Réalisation 2 rue Collette et 87 avenue de Saint-Ouen (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 12 logements (7 PLA-I et 5 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1.333.187 euros).
- 2024 DLH 239 Réalisation, 165 rue Ordener (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (4 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (940.841 euros).
- 2024 DLH 245 Réalisation Secteur Hébert Lot G, 54 rue de l'Évangile et 20 rue Cugnot (18e) d'un programme de création de 7 logements sociaux supplémentaires (2 PLA-I, 3 PLUS et 2 PLS) par ICF Habitat La Sablière.
- 2024 DLH 394 Réalisation, 19 rue de Crimée (19e) d'un programme de construction de 23 logements sociaux PLS et 36 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (1.854.840 euros).
- 2024 DLH 179 Réalisation, 124 rue des Pyrénées (20e) d'un programme de création de 4 logements supplémentaires (1 PLA-I, 2 PLUS et 1 PLS) par ICF Habitat La Sablière - Subvention (493.794 euros).
- 2024 DLH 249 Réalisation 29-33 rue de Buzenval (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 48 logements (17 PLA-I, 16 PLUS et 15 PLS) par Paris Habitat - Subvention (7.669.557 euros).
- 2024 DLH 347 Réalisation, 42-52 et 58-60 rue de la Py (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 142 logements sociaux (51 PLA-I, 51 PLUS, 40 PLS) par la RIVP - Subvention (24.775.557 euros).
- 2024 DLH 352 Réalisation 8-12 cour de la Métairie (20e), d'un programme de construction en surélévation de 11 logements familiaux (4 PLA-I, 4 PLUS, 3 PLS) par HSF - Subvention (432.986 euros).
- 2024 DLH 349 Réalisation 1 rue des Chartreux (6e) d'un programme de création d'une résidence étudiants comportant 28 logements (22 logements PLUS et 6 logements PLS) par la RIVP - Subvention (1.577.900 euros).
- 2024 DLH 171 Réalisation, 66-70 rue Réaumur (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (151.244 euros).
- 2024 DLH 177 Réalisation, 35-37 rue Charlot (Paris centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (112.792 euros).
- 2024 DLH 178 Réalisation, 16 rue de la Corderie (Paris centre) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (841.906 euros).
- 2024 DLH 244 Réalisation, 54 rue du Roi de Sicile (Paris Centre) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale comportant 15 logements avec création d'îlots de fraîcheur par 3F Résidences.
- 2024 DLH 306 Réalisation, 46 rue des Gravilliers (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (109.687 euros).

2024 DLH 308 Réalisation, 4 rue Thorel (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (50.625 euros).

2024 DLH 309 Réalisation, 43 rue Berger (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (33.750 euros).

2024 DLH 310 Réalisation, 96 rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (42.187 euros).

2024 DLH 316 Réalisation, 15 rue des Innocents (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (125.641 euros).

2024 DLH 214 Réalisation, 78 rue de Maubeuge (9e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (101.250 euros).

2024 DLH 312 Réalisation, 21 rue de Provence / 18 rue Chauchat (9e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (111.091 euros).

2024 DLH 166 Réalisation, 21 rue Paul Bert (11e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par la RIVP - Subvention (196.069 euros).

2024 DLH 221 Réalisation, 77 avenue de la République (11e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux par Batigère Habitat - Subvention (525.797 euros).

2024 DLH 292 Réalisation, 151 avenue Ledru Rollin (11e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service par 3F Résidences.

2024 DLH 302 Réalisation, 154 avenue Ledru Rollin (11e) d'un programme de rénovation de 27 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (522.514 euros).

2024 DLH 172 Réalisation, 26 rue de Cotte (12e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par I3F - Subvention (156.667 euros).

2024 DLH 253 Réalisation, 1 rue Bourgon (13e), d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux avec îlot de fraîcheur par Habitat social français - Subvention (71.446 euros).

2024 DLH 254 Réalisation, 4 rue Cantagrel (13e), d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux avec îlot de fraîcheur et amélioration de la qualité de service par HSF - Subvention (77.023 euros).

2024 DLH 257 Réalisation, 142 avenue d'Italie (13e), d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux avec îlot de fraîcheur par Habitat social français - Subvention (64.734 euros).

2024 DLH 315 Réalisation, 25 rue Jules Guesde (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (100.425 euros).

2024 DLH 376 Réalisation, 40 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (192. 837 euros).

2024 DLH 378 Réalisation, 49 rue de la Tombe Issoire (14e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par RATP Habitat - Subvention (476.215 euros).

2024 DLH 183 Réalisation, 106 rue Cambronne (15e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (473.028 euros).

2024 DLH 314 Réalisation, 80 boulevard de Grenelle (15e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (85.095 euros).

2024 DLH 294 Réalisation, 17 boulevard Bessières (17e) d'un programme de rénovation de 59 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (670.388 euros).

2024 DLH 318 Réalisation, 27 rue Davy (17e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par Batigère Habitat - Subvention (94.444 euros).

2024 DLH 164 Réalisation, 13 rue du Roi d'Alger (18e), d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP - Subvention (49.219 euros).

2024 DLH 299 Réalisation, 17-17 bis rue Rébeval et 5-7 allée Louise Labé (19e) d'un programme de rénovation de 84 logements sociaux et d'amélioration de la qualité de service par Erigère.

2024 DLH 185 Réalisation, 158-166 boulevard de Charonne (20e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (672.210 euros).

2024 DLH 195 Réalisation, 55-57 rue de la Plaine (20e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par la RIVP - Subvention (244.688 euros).

2024 DLH 256 Réalisation, 20 rue des Pavillons (20e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux avec îlot de fraîcheur par Habitat social français - Subvention (145.792 euros).



2024 DLH 273 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur par divers bailleurs sociaux dans le 12e arrondissement - Subvention (1.398.082 euros).

2024 DLH 275 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14e arrondissement - Subvention (647.184 euros).

2024 DLH 343 Réalisation 9 rue de Plaisance (14e) d'une opération de création de citernes de récupération des eaux pluviales par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif. - Subvention (15.000 euros).

2024 DLH 276 Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat dans le 15e arrondissement - Subvention (359.370 euros).

2024 DLH 277 Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-SIEMP dans le 17e arrondissement - Subvention (565.624 euros).

2024 DLH 278 Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur par Elogie-SIEMP dans le 18e arrondissement - Subvention (13.538 euros).

2024 DLH 279 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 19e arrondissement - Subvention (3.087.910 euros).

2024 DLH 280 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 20e arrondissement - Subvention (5.740.785 euros).

2024 DLH 232 Déploiement du Service public de la rénovation de l'habitat sur le territoire parisien.

2024 DU 159 Cession à Aximo de 27 lots de copropriété 5 rue des Dardanelles (17e) et de 33 lots de copropriété 79 rue Caulaincourt (18e).

2024 DLH 317 Réalisation, ZAC Chapelle Charbon - Lot F (18e) d'un programme de construction neuve de 41 logements en Bail Réel Solidaire par Elogie-SIEMP et la Foncière de la Ville de Paris.

2024 DLH 390 Réalisation, lot A de la ZAC Chapelle Charbon (18e), d'un programme de construction neuve de 32 logements en Bail Réel Solidaire par la RIVP - Subvention (3.608.105 euros).

2024 DLH 375 Réalisation, lot 4 de la ZAC Python-Duvernois (20e), d'un programme de construction neuve de 49 logements en Bail Réel Solidaire par la RIVP - Subvention (3.739.535 euros).

2024 DLH 389 Réalisation, lot 6B de la ZAC Python-Duvernois (20e), d'un programme de construction neuve de 61 logements en Bail Réel Solidaire par la RIVP - Subvention (5.415.899 euros).

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2024 DVD 107 Rénovation du parc de stationnement Montholon (9e), modernisation des parcs de stationnement Milton (9e) et Carpeaux (18e) et exploitation de l'ensemble - Convention de DSP avec la SAEMES.

2024 DVD 108 Parc de stationnement Ternes (17e) - Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour la mise en conformité du parc de stationnement et son exploitation.

2024 DVD 119 Fiches de renseignements sous-sol émises par l'Inspection Générales des Carrières - Mise à jour des tarifs applicables.

2024 DVD 127 Équipements du réseau Bus sur le territoire parisien – Avenant n° 1 à la convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP.

**M. David BELLIARD**, rapporteur.

2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.

2024 DJS 137 Signature du contrat jeunesse du 16e arrondissement.

2024 DJS 147 Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations de la promotion 2024/2025 du Service Civique parisien.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2024 DASCO 75 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière Ville de Paris et Région Ile de France dans le cadre de travaux de rénovation de la CMR François Villon (14e).

2024 DASCO 81 Convention spécifique passée entre la Ville de Paris et la Région Ile de France pour des travaux de modernisation des menuiseries extérieures de la CMR Lavoisier (5e).

2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 104 Caisse des écoles (Paris Centre) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 106 Caisse des écoles (6e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 107 Caisse des écoles (7e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 109 Caisse des écoles (9e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 110 Caisse des écoles (10e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 111 Caisse des écoles (11e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 113 Caisse des écoles (13e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 114 Caisse des écoles (14e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 117 Caisse des écoles (17e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 119 Caisse des écoles (19e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 120 Caisse des écoles (20e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 121 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2025 (6.670.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 123 Caisse des écoles (6e) - Subvention 2025 (1.050.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 124 Caisse des écoles (7e) - Subvention 2025 (1.820.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 125 Caisse des écoles (8e) - Subvention 2025 (2.155.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 126 Caisse des écoles (9e) - Subvention 2025 (3.253.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 127 Caisse des écoles (10e) - Subvention 2025 (6.695.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 128 Caisse des écoles (11e) - Subvention 2025 (8.650.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 129 Caisse des écoles (12e) - Subvention 2025 (7.830.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 131 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2025 (9.100.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 132 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2025 (12.490.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 133 Caisse des écoles (16e) - Subvention 2025 (4.290.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 136 Caisse des écoles (19e) - Subvention 2025 (13.570.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 143 Contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription aux vacances "Arc-en-Ciel".

2024 DASCO 149 Subvention (80.000 euros) et convention annuelle avec l'association Office central de coopération à l'école (OCCE) (15e).

2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179.889 euros) au titre des services de restauration pour 2025.

2024 DASCO 159 Collèges publics - Contribution (143.063 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2025.

2024 DASCO 166 Vacances "Arc-en-ciel" - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances "Arc-en-Ciel".

2024 DASCO 170 Avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la Caf de Paris et la Ville de Paris relatifs aux subventions accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) 2021-2024.

2024 DASCO 173 Avenant à la convention relative à la gestion des cités scolaires parisiennes du second degré entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

2024 DDCT 140 Suivi des délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris au titre des articles L 2122-22 et L 3211-2 du code général des collectivités territoriales.

2024 DDCT 195 Modification de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

2024 DICOM 37 Convention de cession des droits de captation et de diffusion et d'occupation du domaine public relatives au spectacle du 31 décembre 2024.

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2024 DAE 167 Ensemble immobilier Alphonse Karr (19e) - Subvention (200.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour l'aménagement de locaux commerciaux en pied d'immeuble.

2024 DAE 271 35 rue Myrha (18e) - Avenant de prolongation d'un bail emphytéotique avec la SEM Paris Commerces (un an).

2024 DAE 295 Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro - Iéna - Bir Hakeim - Conventions

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**, rapporteur.

2024 DSP 82 Avenant à la convention avec l'Institut national du cancer pour la mise en place d'un programme d'aide au sevrage tabagique par l'activité physique adaptée (19e).

2024 DSP 88 Subventions (193.683 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (15e, 20e).

**Mme Anne-Claire BOUX**, rapporteure.

2024 DFA 80 Garantie à 80 % de deux emprunts d'un montant total de 38.000.000 euros souscrits par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour financer l'opération de la ZAC Saint Vincent de Paul (14e).

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2024 DCPA 18 Travaux de rénovation du théâtre du Châtelet sis 1 place du Châtelet (1er) - Indemnisation de la société Balas par la Ville de Paris suite à travaux supplémentaires.

2024 DU 171 Modification des tarifs applicables aux droits de voirie.

**M. Thomas CHEVANDIER**, rapporteur.

2024 DSOL 184 Avenant n° 2 à la convention d'habilitation à l'aide sociale du SAVS avec l'Association Valentin Haüy pour l'habilitation à l'aide sociale de son SAMSAH.

2024 DU 59 Subvention à l'Atelier parisien d'urbanisme au titre de l'année 2025.

2024 DU 61 Subvention de fonctionnement au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) au titre de l'année 2025.

2024 DU 113 Cession d'un délaissé de la Galerie du Stadium - Dalle des Olympiades (13e).

2024 DU 137 Acquisition par la procédure de biens sans maître des lots de copropriété (48 et 49) au 30-32 rue Didot (14e).

2024 DU 144 Etat descriptif de division en volumes - Déclassement par anticipation d'un volume foncier - Signature d'une promesse de vente et d'un acte de vente 24 bis rue Clavel (19e).

2024 DU 150 Cession d'une parcelle chemin de Villeron à Moret-Loing-et-Orvanne (77).

2024 DU 162 Cession de volumes d'un terrain situé 4 à 6 avenue Pierre Mendès France à Joinville-le-Pont (94) en vue d'un projet médico-social.

2024 DU 163 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (5e, 11e et 14e).

**Mme Lamia EL AARAJE**, rapporteure.

2024 DAE 161 Subvention (1.770.500 euros), convention 2025-2027 et prêt à usage avec l'association EPEC (19e).

2024 DAE 261 Subvention en fonctionnement (315.000 euros) avenant n° 1 et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association Carrefours pour l'emploi, Armées/Collectivités/entreprises.

2024 DAE 280 Appel à projets de soutien à l'immobilier d'activités - Désignation des lauréats, subventions (1.480.000 euros) et convention avec la RIVP pour le projet Davout 1 (20e).

2024 DAE 301 Convention annuelle passée avec l'Établissement public Bourse du travail de Paris (10e) et contributions financières de la Ville de Paris (328.710 euros).

2024 DAE 302 Subvention (111.294 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union des syndicats de la CGT de Paris.

2024 DAE 303 Bourse du travail de Paris - Subvention (851.174 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'Union départementale de la CFDT de Paris.

2024 DAE 304 Bourse du travail de Paris - Subvention (336.792 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'union départementale des syndicats CGT-FO de Paris.

2024 DAE 305 Bourse du travail de Paris - Subvention (219.317 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'union départementale des syndicats de la CFTC de Paris.

2024 DAE 306 Bourse du travail de Paris - Subvention (473.529 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'union départementale de la CFE-CGC de Paris.

2024 DAE 307 Bourse du travail de Paris - Subvention (340.228 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'union départementale UNSA de Paris.

2024 DAE 308 Bourse du travail de Paris - Subvention (196.622 euros) et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'union syndicale Solidaires de Paris.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2024 DPE 55 Contrats de vente de ferraille issue du tri des objets encombrants collectés sur le territoire parisien.

**M. Antoine GUILLOU**, rapporteur.

2024 DAE 285 Subvention de fonctionnement 2025 (5,5 millions d'euros) et subvention d'investissement 2025 (249.000 euros) et conventions avec le Forum des Images (Paris Centre).

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2024 DFPE 167 Crèche située 22 rue Paul Meurice (20e) - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Elogie-SIEMP.

2024 DFPE 169 Multi-accueil municipal situé 26/30 rue Jacques Kellner (17e) - Convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris.

**Mme Johanne KOUASSI**, rapporteure.

2024 DAE 311 Subvention de fonctionnement (645.750 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris.

2024 DTEC 37 Subvention de Ademe pour le projet d'interface recherche - Action publique pour la transition socio écologique.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2024 DPE 56 Avenant n° 2 à la convention relative aux modalités financières particulières entre la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris.

**M. Dan LERT**, rapporteur.

2024 DEVE 98 Gare RER B cité universitaire, Parc Montsouris à Paris (14e) - Autorisations administratives en vue du réaménagement de la gare RATP sise dans le jardin.

2024 DEVE 101 Remboursement d'une partie du coût des travaux d'étanchéité du mur mitoyen entre la copropriété du 34 rue Desnouettes et le Square du Clos Feuquières (15e).

2024 DEVE 103 Fonds Vert - Convention entre la Ville de Paris et l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de la restauration et l'ouverture au public des jardins du Val de Grâce (5e).

2024 DEVE 104 Fonds Vert - Convention entre la Ville de Paris et l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement du parc Aretha Franklin (20e).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2024 DGRI 63 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations organisatrices du Nouvel an lunaire le 3 février 2025.

2024 DGRI 64 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Ambassade du Vietnam pour l'organisation du Nouvel an vietnamien le 17 février 2025.

2024 DGRI 65 Avenant à l'accord de coopération technique avec Phnom Penh (Cambodge) et l'APUR dans le domaine de la revalorisation du patrimoine, de l'urbanisme et de la lutte contre le changement climatique.

**M. Arnaud NGATCHA**, rapporteur.

2024 DAJ 27 Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévisse survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2024 PP 25 Délibération portant dispositions relatives à la protection sociale complémentaire pour les agents de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2024 PP 80 Protocole d'accord transactionnel.

2024 PP 81 Protocole d'accord transactionnel.

2024 PP 84 Modification de la délibération 2018 PP 5 portant fixation du RIFSEEP en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2024 PP 86 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la CAO de la Ville de Paris.

2024 PP 87 Modification de contrat n° 1 concernant le marché n°20190000051201 relatif objet l'assurance de la flotte automobile de la Préfecture de police - Lot n° 1 : Assurance du parc automobile de la BSPP.

2024 PP 88 Modification de contrat n° 1 au marché n°20190000051301 relatif à l'assurance de la flotte automobile de la Préfecture de police - Lot n° 2 : Assurance du parc automobile "Ville" de la DILT.

2024 PP 90 Avenant n° 7 à la convention portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police.

**M. Nicolas NORDMAN**, rapporteur.

2024 DRH 47 Modification de la délibération 2021 DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris.

2024 DRH 60 Fixation pour 2025 d'un plafond d'emplois, des modalités de recrutement et de rémunération et de la nature des fonctions pour les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L. 332-13.

2024 DRH 66 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours pour l'accès au corps des infirmiers de catégorie A de la ville de Paris.

2024 DRH 76 Mise à jour des annexes 4 et 6 du Règlement temps de travail, relatives aux niveaux de sujétions et aux temps de trajet sur la pause méridienne.

2024 DRH 77 Report de l'entrée en vigueur de la délibération 2024 DRH 7 des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024.

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2024 DICOM 26 Conventions de partenariat relatives à l'exposition "Paris 2024, les jours heureux" en Salle Saint-Jean dans l'Hôtel de Ville.

2024 SG 85 Convention avec Elogie-SIEMP de subvention en nature portant sur la remise de racks à vélos issus des JOP.

2024 SG 86 Don d'œuvres d'art réalisées pour les JOP 2024 par Paris 2024 à la Ville de Paris.

**M. Pierre RABADAN**, rapporteur.

2024 DAC 55 Convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs avec l'association Musique Danse XXe / Le Regard du Cygne (20e).

2024 DAC 68 Convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs avec la SASU la Manufacture - Théâtre de la Bastille 2024-2026.

2024 DAC 146 Présentation des œuvres d'art acquises en 2024 par le Fonds d'art contemporain - Paris Collections et inscrites à l'inventaire - Cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres.

2024 DAC 161 Avenant avec l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains (13e).

2024 DAC 162 La Station (18e) - Subvention (2.800.000 euros) à la RIVP et convention afférente pour le projet immobilier.

2024 DAC 345 Approbation du règlement 2024 du fonds de soutien aux courts métrages et convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production de films courts.

2024 DAC 346 Approbation 2024 du règlement du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias et convention avec chaque société de production.

2024 DAC 383 Convention d'occupation du domaine public avec l'association "La Maison ouverte" pour la mise à disposition du Théâtre du Parc situé Route de la Pyramide dans le Parc Floral (12e).

2024 DAC 384 Convention d'occupation du domaine public avec l'association "La vie brève" pour le Théâtre de l'Aquarium sur le site de la Cartoucherie (12e).

2024 DAC 385 Avenant n° 1 de prolongation à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "La Générale Nord-Est" (14e).

2024 DAC 481 Conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2025.

2024 DICOM 36 Convention de co-production et contrats de cession de droits pour les expositions sur la voie publique.

**Mme Carine ROLLAND**, rapporteure.

2024 DFA 69 Avenant d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres.

**M. Paul SIMONDON**, rapporteur.

2024 DICOM 19 Avenant à la convention de mécénat relative au nettoyage des lustres de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de la Ville de Paris.

**Mme Karen TAÏEB**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2024 DJS 148 Bleu budgétaire jeunesse.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2024 DDCT 139 Communication sur l'état annuel des indemnités des Conseillères et Conseillers de Paris (exercice 2024).

2024 DAJ 30 Octroi de trois protections fonctionnelles à Mme Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2024 DTEC 43 Bleu Climat 2024 : rapport annuel du Plan Climat de Paris.

**M. Dan LERT**, rapporteur.

2024 DDCT 165 Bleu budgétaire intégration 2024.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, rapporteur.

2024 DAJ 26 Communication de la liste des marchés conclus du 14 août 2024 au 30 octobre 2024 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2024 DFA 73 Communication sur les rapports d'activité des délégataires et concessionnaires au titre de l'exercice 2023.

2024 DFA 74 Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

**M. Paul SIMONDON**, rapporteur.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 10 décembre 2024.

#### **Présents :**

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÉS, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

#### **Absent :**

M. Pierre CASANOVA.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 58 à l'ordre du jour :

**Présentation du prochain budget primitif 2025 par le Général Arnaud de CACQUERAY, nouveau commandant de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.**

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE, de M. BOHBOT et de M. GLEIZES.

Réponse du Général Arnaud de CACQUERAY.

**Présentation du budget primitif 2025 du budget spécial de la Préfecture de police par M. Mathieu LEFEBVRE.**

Question de M. BOHBOT.

Réponse de M. LEFEBVRE (Préfecture de police).

**Présentation, par chaque adjoint, du budget relatif à sa délégation.**

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2024 DAJ 31 "Délibération modificative à la délibération 2024 DAJ 23 portant approbation du principe de création du fonds de dotation "Paris 2050" et de ses statuts".

Réponse de M. SIMONDON.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2024 DFA 80 "Garantie à 80 % de deux emprunts d'un montant total de 38.000.000 euros souscrits par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour financer l'opération de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e)".

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2024 DAE 160 "Subvention de fonctionnement (5.120.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission locale de Paris (18e)" et sur le projet de délibération 2024 DAE 258 "Avenant n° 3 à la convention triennale 2022-2024 pour subvention de fonctionnement 2025 (4 millions d'euros) à l'association Paris je t'aime - Office de Tourisme".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2024 DFA 71 "Projet de budget primitif emplois pour 2025" et sur le projet de délibération 2024 DRH 66 "Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours pour l'accès au corps des infirmiers de catégorie A de la ville de Paris".

Réponse de Mme POLSKI.

Vœux et amendements :

12 vœux rattachés, 3 vœux non rattachés et 5 amendements ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 18 heures 03.

-----

## 2e COMMISSION

Réunion du lundi 9 décembre 2024.

### Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

### Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Mahor CHICHE.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 29 à l'ordre du jour :

### **Présentation, par chaque adjoint, du budget relatif à sa délégation.**

Culture et la Ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. GIRARD sur le cinéma "Luminor", situé dans le quartier du Marais.

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB fait un rappel des derniers événements concernant sa délégation.

Mme TAÏEB présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un rappel des derniers événements concernant sa délégation.

Mme PATRICE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme KIELEMOËS sur la présence du Premier Ministre à certaines commémorations.

Réponse de Mme PATRICE.

### Vœux :

11 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 12 heures 15.

-----

## 3e COMMISSION

Réunion du lundi 9 décembre 2024

### Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLiard, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

### Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE et M. Francis SZPINER.

### Absent :

M. Nicolas JEANNETÉ.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 03.

**Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation** (art. 19 du Règlement intérieur) :



**Présentation du budget primitif 2025 pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris par le Général Arnaud de CACQUERAY** (Commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris).

Interventions de Mme RÉMY-LELEU, de M. NORDMAN, de M. GOUJON et de M. GRANIER.

Réponse de M. de CACQUERAY et de M. LEFEBVRE.

**Présentation du budget primitif 2025 du budget spécial de la préfecture de police par M. LEFEBVRE** (Directeur des finances, de la commande publique et de la performance).

Intervention de M. GOUJON.

Réponse de M. LEFEBVRE.

- Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie :

**Présentation du budget 2025 par M. BELLIARD** pour cette délégation.

Pas d'intervention

- Prévention, sécurité, police municipale :

**Présentation du budget 2025 par M. NORDMAN** pour cette délégation.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU, de M. GRANIER et de M. GOUJON.

Réponse de M. NORDMAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 18 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2024 DVD 107 et 2024 DVD 108.

Pas d'intervention

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2024 DAJ 27 et 2024 DSOL 179.

Pas d'intervention.

M. LEFEBVRE, Directeur des finances, de la commande publique et de la performance à la Préfecture de Police, présente tous projets de délibération relatifs à la Préfecture de police.

Pas d'intervention.

Vœux :

8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures13.

-----

#### **4e COMMISSION**

Réunion du mardi 10 décembre 2024.

**Présents :**

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU et Hamidou SAMAKÉ.

**Excusé au sens du règlement intérieur :**

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

**Absents :** Mme Anessa LAHOUASSA et M. Emmanuel MESSAS.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 19 à l'ordre du jour :

Audition de l'association AIDES par M. Antoine ELISA.

Intervention de Mme NAGET, de M. BALADI, de Mme SOUYRIS et de Mme RIVIER.

Réponse de M. ELISA.

**Présentation, par chaque adjoint, du budget relatif à sa délégation.**

Seniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à la délégation de M. ROMERO-MICHEL.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures.

-----

**5e COMMISSION**

Réunion du lundi 9 décembre 2024

**Présents** :

Mmes Célia BLAUJEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Lamia EL AARAJE, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Elisabeth STIBBE, Mélody TONOLLI, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ.

**Excusée au sens du règlement intérieur** :

Mme Barbara GOMES.

**Absent** :

M. Patrick VIRY.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

**Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation** (art. 19 du Règlement intérieur) :

- Urbanisme, architecture du grand Paris, accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap :

**Présentation par Mme EL AARAJE du budget 2025** de cette délégation.

Interventions de Mme de CLERMONT-TONNERRE et de M. MEUNIER.

Réponse de Mme EL AARAJE.

- Construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public :

**Présentation par M. CHEVANDIER du budget 2025** de cette délégation.

Pas d'intervention

- Politique de la ville :

**Présentation par Mme TONOLLI du budget 2025** de cette délégation.

Pas d'intervention

- Logement, transition écologique du bâti :

**Présentation par M. BAUDRIER du budget 2025** de cette délégation.

Intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Réponse de M. BAUDRIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 129 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture du Grand Paris - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme PETIT sur le projet de délibération 2024 DU 137 relatif à l'acquisition par la procédure de biens sans maître des lots de copropriété (48 et 49) au 30-32 rue Didot (14e).

Réponse de Mme EL AARAJE.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la Ville - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2024 DDCT 156, 2024 DLH 221 et 2024 DLH 398.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2024 DLH 193 relatif à la réalisation, 190, rue Lecourbe (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements dont 25 sociaux (16 P.L.A.-I., 9 PLUS) par Seqens - Subvention (3.001.392 euros).

Réponse de M. BAUDRIER

Vœux et amendements :

3 amendements, 2 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 45.

-----

## **6e COMMISSION**

Réunion du mardi 10 décembre 2024

**Présents :**

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLİ, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

**Absente :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 33.

**Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation** (art. 19 du Règlement intérieur) :

- Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris :

**Présentation par M. BLOCHE du budget 2025** de cette délégation.

Intervention de Mme MAQUOI.

Réponse de M. BLOCHE

- Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante :

**Présentation par Mme LEMARDELEY du budget 2025** de cette délégation

Pas d'intervention.

- Droits de l'enfant et protection de l'enfance :

**Présentation par Mme VERSINI du budget 2025** de cette délégation

Pas d'intervention

- Égalité femmes/hommes, Jeunesse :

**Présentation par Mme BIDARD du budget 2025** de cette délégation

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 80 à l'ordre du jour :

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2024 DAE 297, 2024 DASCO 103 à 2024 DASCO 137, 2024 DASCO 149, 2024 DASCO 160, 2024 DASCO 166, 2024 DASCO 170, 2024 DDCT 139 et 2024 DDCT 140.

Question de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2024 DAE 297 relatif à la maison de l'Air, 27, rue Piat (20e) - Convention d'occupation du domaine public.

Réponse de M. BLOCHE.

Question de M. COBLENCÉ sur la caisse des écoles du 13e.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Égalité Femme/homme, Jeunesse et l'Éducation populaire - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 09.

-----

## **7e COMMISSION**

Réunion du mardi 10 décembre 2024

### **Présents :**

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Aurélie PIRILLO, Anouch TORANIAN, MM. Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER et Hermano SANCHES RUIVO.

### **Excusés au sens du règlement intérieur :**

MM. Pierre RABADAN et Karim ZIADY.

**Absent :**

M. Antoine BEAUQUIER.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 03.

Audition de M. Jihad OMAR, coprésident des municipalités de l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie depuis 2021.

Questions de Mme TORANIAN, de Mme KERBOUA et de Mme GARRIGOS.

Réponse de M. OMAR.

**Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation** (art. 19 du Règlement intérieur) :

- Relations Internationales, Francophonie :

**Présentation par M. NGATCHA du budget 2025** de cette délégation.

Pas d'intervention.

- Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine :

**En l'absence de M. RABADAN, présentation par Mme TORANIAN du budget 2025** de cette délégation

Pas d'intervention.

- Vie associative, participation citoyenne, débat public :

**Présentation par Mme TORANIAN du budget 2025** de cette délégation.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 10 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

En l'absence de M. RABADAN, Mme TORANIAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

**Vœux :**

1 vœu rattaché et 8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 05.

-----

**8e COMMISSION**

Réunion du lundi 9 décembre 2024.

**Présents :**

Mmes Véronique BALDINI, Corine FAUGERON, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Anne-Claire TYSSANDIER, Léa VASA, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI.

**Excusés au sens de la conférence d'organisation :**

Mmes Agnès EVREN, Maud LELIÈVRE, Delphine TERLIZZI, Chloé SAGASPE et M. Rémi FÉRAUD.

**Excusé au sens du règlement intérieur :**

M. François VAUGLIN.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 35 à l'ordre du jour :

**Présentation, par chaque adjoint, du budget relatif à sa délégation.**

Présentation, par la DTEC, du Bleu Climat.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU effectue la Présentation du "Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés".

M. GUILLOU présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Canaux - Mme VASA, rapporteure.

Mme VASA présente le seul projet de délibération relatif à sa délégation, à savoir le projet de délibération 2024 DVD 124 "Canaux parisiens -Convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de bateaux électriques sans permis destinés à la location sur le domaine public fluvial (19e)".

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente le seul projet de délibération relatif à sa délégation, à savoir le projet de délibération 2024 DAE 310 "Occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'Agronomie Tropicale du Bois de Vincennes (12e)".

Question de Mme TYSSANDIER relative à l'École du Breuil.

Réponse de Mme PULVAR.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente 3 projets de délibération relatifs à sa délégation, et plus particulièrement aux Fonds Vert, à savoir :

2024 DEVE 103 "Fonds Vert - Convention entre la Ville de Paris et l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de la restauration et l'ouverture au public des jardins du Val de Grâce (5e)".

2024 DEVE 104 "Fonds Vert - Convention entre la Ville de Paris et l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement du parc Aretha Franklin (20e)".

2024 DEVE 105 "Fonds Vert - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de l'aménagement d'un sentier ferroviaire sur la Petite Ceinture (15e)".

Intervention de Mme BALDINI sur le renfort des divisions territoriales dans le 16e arrondissement.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Intervention de M. BERNARD sur les travaux de réhabilitation après les J.O.P. sur le Champ de Mars.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Débat sur la retransmission des travaux de la 8e Commission.

Vœux :

5 vœux rattachés et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 17 heures 20.

-----

**Listes des membres présents.****Mardi 17 décembre 2024 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLiard, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLl, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLANCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

**Absents :**

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUEL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

**Mardi 17 décembre 2024 - Après-midi**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alice COFFIN, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

**Absents :**

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.



**Mercredi 18 décembre 2024 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLANCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

M. David ALPHAND, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. François-Marie DIDIER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

**Absents :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

**Mercredi 18 décembre 2024 - Après-midi**

Mme Maya AKKARI, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLiard, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLİ, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

M. David ALPHAND, Mme Alice COFFIN, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

**Absents :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Eric LEJOINDRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

**Jeudi 19 décembre 2024 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

M. David ALPHAND, Mme Véronique BALDINI, Mme Alice COFFIN, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Léa VASA.

**Absents :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI.

## Jeudi 19 décembre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLANCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOJJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

M. David ALPHAND, Mme Véronique BALDINI, Mme Alice COFFIN, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Léa VASA.

**Absents :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUSSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

## Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2025.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 653 912 677,00	0,00	1 895 798 662,00	1 595 710 434,00	1 600 010 434,00	1 600 010 434,00	0,00	1 600 010 434,00
900	Services généraux	151 796 447,00	0,00	216 064 513,00	184 176 703,00	184 176 703,00	184 176 703,00	0,00	184 176 703,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 394 000,00	0,00	17 624 000,00	22 954 000,00	22 954 000,00	22 954 000,00	0,00	22 954 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	94 287 089,00	0,00	117 912 355,00	102 365 246,00	102 365 246,00	102 365 246,00	0,00	102 365 246,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	194 504 434,00	0,00	192 895 365,00	158 081 391,00	158 081 391,00	158 081 391,00	0,00	158 081 391,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	67 925 000,00	0,00	48 758 290,00	71 141 009,00	71 141 009,00	71 141 009,00	0,00	71 141 009,00
904-4	RSA	500 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	821 625 774,00	0,00	1 148 481 934,00	778 956 086,00	782 956 086,00	782 956 086,00	0,00	782 956 086,00
906	Action économique	32 743 406,00	0,00	7 244 000,00	23 723 500,00	24 023 500,00	24 023 500,00	0,00	24 023 500,00
907	Environnement	109 036 527,00	0,00	71 084 000,00	110 233 854,00	110 233 854,00	110 233 854,00	0,00	110 233 854,00
908	Transports	159 100 000,00	0,00	75 734 205,00	143 878 645,00	143 878 645,00	143 878 645,00	0,00	143 878 645,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	762 600 339,00	0,00		794 633 861,00	794 883 861,00		0,00	794 883 861,00
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00		0,00	400 000,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00		0,00	100 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	539 105 339,00	0,00		555 888 861,00	556 138 861,00		0,00	556 138 861,00
925	Opérations patrimoniales	186 500 000,00			187 850 000,00	187 850 000,00		0,00	187 850 000,00
926	Transferts entre les sections	36 595 000,00			50 395 000,00	50 395 000,00		0,00	50 395 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>2 416 513 016,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 088 313 237,00</b>	<b>2 390 344 295,00</b>	<b>2 394 894 295,00</b>	<b>2 394 894 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 394 894 295,00</b>
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)</b>									<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>									<b>2 394 894 295,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I		II	III = I + II	
90	Opérations ventilées	147 323 836,10	0,00	167 685 042,00	167 685 042,00	167 685 042,00	
900	Services généraux	0,00	0,00	889 993,00	889 993,00	889 993,00	
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
901	Sécurité	800 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	5 972 000,00	0,00	5 772 000,00	5 772 000,00	5 772 000,00	
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	33 305 859,10	0,00	13 667 439,00	13 667 439,00	13 667 439,00	
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 174 097,00	0,00	5 467 111,00	5 467 111,00	5 467 111,00	
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
905	Aménagement des territoires et habitat	72 818 207,00	0,00	76 718 478,00	76 718 478,00	76 718 478,00	
906	Action économique	120 000,00	0,00	42 485 000,00	42 485 000,00	42 485 000,00	
907	Environnement	2 518 722,00	0,00	2 037 400,00	2 037 400,00	2 037 400,00	
908	Transports	26 614 951,00	0,00	19 647 621,00	19 647 621,00	19 647 621,00	
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	2 019 796 676,90	0,00	1 945 988 252,00	1 951 903 252,00	1 951 903 252,00	
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	110 000 000,00	0,00	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00	
923	Dettes et autres opérations financières	1 192 988 598,90	0,00	1 156 038 252,00	1 161 953 252,00	1 161 953 252,00	
925	Opérations patrimoniales	186 500 000,00		187 850 000,00	187 850 000,00	187 850 000,00	
926	Transferts entre les sections (3)	526 308 078,00		498 100 000,00	498 100 000,00	498 100 000,00	
95	Chapitre de prévision sans réalisation	249 392 503,00	0,00	276 671 001,00	275 306 001,00	275 306 001,00	
951	Virement de la section de fonctionnement	78 972 503,00		127 671 001,00	126 306 001,00	126 306 001,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	170 420 000,00	0,00	149 000 000,00	149 000 000,00	149 000 000,00	
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>2 416 513 016,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 390 344 295,00</b>	<b>2 394 894 295,00</b>	<b>2 394 894 295,00</b>	
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)</b>							<b>0,00</b>
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)</b>							<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>							<b>2 394 894 295,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>184 176 703,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 954 000,00</b>	<b>102 365 246,00</b>	<b>158 081 391,00</b>	<b>71 141 009,00</b>	<b>200 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	332 296 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 499 000,00	0,00	250 000,00	11 386 827,00	15 202 000,00	6 244 334,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 576 500,00	0,00	13 360 000,00	9 850 000,00	41 926 619,00	16 687 290,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 571 250,00	0,00	3 000 000,00	2 322 500,00	16 766 750,00	2 809 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	108 527 953,00	0,00	5 344 000,00	78 805 919,00	83 556 022,00	45 400 385,00	180 000,00
26	Participations et créances rattachées	65 015 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	158 827 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>1 415 843 245,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>5 772 000,00</b>	<b>13 667 439,00</b>	<b>5 467 111,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	149 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	104 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	889 993,00	0,00	0,00	5 772 000,00	13 517 439,00	5 267 111,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 103 762 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	58 190 455,00	0,00	1 000 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>782 956 086,00</b>	<b>24 023 500,00</b>	<b>110 233 854,00</b>	<b>143 878 645,00</b>		<b>2 156 649 285,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		332 296 261,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 878 931,00	3 775 000,00	8 100 854,00	1 780 000,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	255 239 355,00	9 669 000,00	4 850 000,00	41 118 645,00		134 136 946,00
21	Immobilisations corporelles	321 963 000,00	9 000 000,00	9 603 000,00	1 340 000,00		395 079 409,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		398 375 500,00
23	Immobilisations en cours	158 024 800,00	1 579 500,00	87 880 000,00	95 640 000,00		480 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		864 938 579,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		65 015 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 850 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00		158 827 600,00
<b>RECETTES</b>		<b>76 718 478,00</b>	<b>42 485 000,00</b>	<b>2 037 400,00</b>	<b>19 647 621,00</b>		<b>7 000 000,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 582 638 294,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		149 000 000,00
13	Subventions d'investissement	76 718 478,00	0,00	2 037 400,00	15 647 621,00		104 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		119 850 042,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 103 762 797,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	42 365 000,00	0,00	0,00		200 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		42 365 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	120 000,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00		58 190 455,00
							5 150 000,00



## Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2025.

III – VOTE DU BUDGET							III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		(1)	I		II	III = I + II	
93	<b>Services ventilés</b>	<b>2 667 424 517,07</b>	<b>0,00</b>	<b>2 645 573 938,00</b>	<b>2 645 573 938,00</b>	<b>2 645 573 938,00</b>	
930	Services généraux	210 405 137,07	0,00	241 373 324,00	241 373 324,00	241 373 324,00	
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	1 282 500,00	1 282 500,00	1 282 500,00	
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	69 543 797,00	0,00	70 472 690,00	70 472 690,00	70 472 690,00	
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	123 072 720,00	0,00	119 343 044,00	119 343 044,00	119 343 044,00	
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	339 153 836,00	0,00	339 453 331,00	339 453 331,00	339 453 331,00	
934-3	APA	26 604 000,00	0,00	26 730 300,00	26 730 300,00	26 730 300,00	
934-4	RSA / Régularisations de RMI	265 690 009,00	0,00	266 590 009,00	266 590 009,00	266 590 009,00	
935	Aménagement des territoires et habitat	66 227 016,00	0,00	64 282 099,00	64 282 099,00	64 282 099,00	
936	Action économique	282 031 241,00	0,00	208 885 909,00	208 885 909,00	208 885 909,00	
937	Environnement	808 118 701,00	0,00	831 942 460,00	831 942 460,00	831 942 460,00	
938	Transports	472 795 560,00	0,00	472 718 272,00	472 718 272,00	472 718 272,00	
939	Fonction en réserve						
94	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>7 231 167 382,93</b>	<b>0,00</b>	<b>7 260 089 269,00</b>	<b>7 260 089 269,00</b>	<b>7 260 089 269,00</b>	
940	Impositions directes	3 993 616 064,00	0,00	4 033 456 308,00	4 033 456 308,00	4 033 456 308,00	
941	Autres impôts et taxes	3 099 209 068,00	0,00	3 089 364 321,00	3 089 364 321,00	3 089 364 321,00	
942	Dotations et participations	76 765 429,00	0,00	72 935 944,00	72 935 944,00	72 935 944,00	
943	Opérations financières	24 981 821,93	0,00	13 937 696,00	13 937 696,00	13 937 696,00	
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
946	Transferts entre les sections (3)	36 595 000,00		50 395 000,00	50 395 000,00	50 395 000,00	
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>9 898 591 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 905 663 207,00</b>	<b>9 905 663 207,00</b>	<b>9 905 663 207,00</b>	
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)						0,00	
<b>TOTAL</b>						<b>9 905 663 207,00</b>	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		(1)	I	(2)		II			III = I + II
93	<b>Services ventilés</b>	<b>7 348 722 548,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 447 188 520,00</b>	<b>7 448 553 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 448 553 520,00</b>	<b>7 448 553 520,00</b>
930	Services généraux	898 089 212,00	0,00	0,00	933 943 188,00	933 943 188,00	0,00	933 943 188,00	933 943 188,00
930-5	Gestion des fonds européens	462 391,00	0,00	0,00	326 826,00	326 826,00	0,00	326 826,00	326 826,00
931	Sécurité	467 038 726,00	0,00	0,00	482 052 820,00	482 052 820,00	0,00	482 052 820,00	482 052 820,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	835 402 339,00	0,00	0,00	874 107 952,00	874 632 952,00	0,00	874 632 952,00	874 632 952,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	711 491 980,00	0,00	0,00	633 606 924,00	633 856 924,00	0,00	633 856 924,00	633 856 924,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 956 859 702,00	0,00	0,00	2 030 379 461,00	2 030 519 461,00	0,00	2 030 519 461,00	2 030 519 461,00
934-3	APA	137 602 879,00	0,00	0,00	145 071 217,00	145 071 217,00	0,00	145 071 217,00	145 071 217,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	468 089 422,00	0,00	0,00	475 157 745,00	475 157 745,00	0,00	475 157 745,00	475 157 745,00
935	Aménagement des territoires et habitat	300 264 693,00	0,00	0,00	288 445 310,00	288 845 310,00	0,00	288 845 310,00	288 845 310,00
936	Action économique	74 470 042,00	0,00	0,00	53 395 293,00	53 445 293,00	0,00	53 445 293,00	53 445 293,00
937	Environnement	810 576 013,00	0,00	0,00	806 273 907,00	806 273 907,00	0,00	806 273 907,00	806 273 907,00
938	Transports	688 375 149,00	0,00	0,00	724 427 877,00	724 427 877,00	0,00	724 427 877,00	724 427 877,00
939	Fonction en réserve								
94	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>2 470 896 849,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 330 803 686,00</b>	<b>2 330 803 686,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 330 803 686,00</b>	<b>2 330 803 686,00</b>
940	Impositions directes	1 456 526 494,00	0,00	0,00	1 341 095 663,00	1 341 095 663,00	0,00	1 341 095 663,00	1 341 095 663,00
941	Autres impôts et taxes	238 963 209,00	0,00	0,00	233 685 271,00	233 685 271,00	0,00	233 685 271,00	233 685 271,00
942	Dotations et participations	32 620 080,00	0,00	0,00	29 878 394,00	29 878 394,00	0,00	29 878 394,00	29 878 394,00
943	Opérations financières	213 000 195,00	0,00	0,00	224 518 673,00	224 518 673,00	0,00	224 518 673,00	224 518 673,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 478 793,00	0,00	0,00	3 525 685,00	3 525 685,00	0,00	3 525 685,00	3 525 685,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	526 308 078,00			498 100 000,00	498 100 000,00		498 100 000,00	498 100 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	78 972 503,00		0,00	127 671 001,00	126 306 001,00		126 306 001,00	126 306 001,00
952	Dépenses imprévues			0,00					



**SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024**

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
953	Virement à la section d'investissement	78 972 503,00			127 671 001,00	126 306 001,00		126 306 001,00	126 306 001,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>9 898 591 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 905 663 207,00</b>	<b>9 905 663 207,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 905 663 207,00</b>	<b>9 905 663 207,00</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)</b>									<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

<b>TOTAL</b>									<b>9 905 663 207,00</b>
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.  
 (4) Les comptes 65 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 948 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.  
 (5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

<b>IV – ANNEXES</b>								<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>								<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>2 796 646 874,00</b>	<b>326 826,00</b>	<b>482 052 820,00</b>	<b>874 632 952,00</b>	<b>633 856 924,00</b>	<b>2 030 519 461,00</b>	<b>145 071 217,00</b>
011	Charges à caractère général	211 691 393,00	688,00	19 929 458,00	47 797 313,00	82 015 673,00	86 572 033,00	516 595,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	445 584 750,00	326 138,00	201 537 279,00	587 076 484,00	370 620 464,00	578 605 379,00	3 702 932,00
014	Atténuations de produits	1 771 839 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	94 486 861,00	0,00	260 586 083,00	239 759 175,00	181 220 787,00	1 365 342 049,00	140 851 690,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 525 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	224 518 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>7 451 067 593,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>1 282 500,00</b>	<b>70 472 690,00</b>	<b>119 343 044,00</b>	<b>339 453 331,00</b>	<b>26 730 300,00</b>
013	Atténuations de charges	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 863 990,00	0,00	0,00	13 791 319,00	55 660 475,00	55 318 575,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 228 686 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 905 223 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	65 304 354,00	2 500 000,00	1 282 500,00	55 484 974,00	8 109 183,00	236 303 756,00	22 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	210 072 009,00	0,00	20 000,00	1 196 397,00	55 573 386,00	47 831 000,00	4 230 300,00
76	Produits financiers	13 937 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>								<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>								<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>475 167 745,00</b>	<b>288 845 310,00</b>	<b>53 445 293,00</b>	<b>806 273 907,00</b>	<b>724 427 877,00</b>		<b>9 281 257 206,00</b>
011	Charges à caractère général	12 773 758,00	79 020 688,00	4 597 411,00	280 060 129,00	117 810 510,00		942 785 649,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 242 411,00	192 012 255,00	12 719 022,00	381 448 195,00	79 681 072,00		2 867 554 381,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 771 839 512,00
65	Autres charges de gestion courante	448 141 576,00	17 812 387,00	36 128 860,00	144 787 583,00	526 886 295,00		3 455 983 326,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 525 685,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		224 518 673,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00		15 000 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>266 590 009,00</b>	<b>64 282 099,00</b>	<b>208 895 909,00</b>	<b>831 942 460,00</b>	<b>472 718 272,00</b>		<b>9 855 268 207,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00		4 750 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 188 143,17	62 625 686,00	35 957 964,00	429 895 842,00		678 301 994,17
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 228 686 491,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	135 000 000,00	679 324 832,00	0,00		4 968 137 894,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	742 094,00	0,00	1 535 000,00	754 927,00		406 496 788,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000 000,00	59 351 861,83	11 260 223,00	114 874 664,00	42 067 503,00		554 477 343,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 937 696,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 129.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		BROSSEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
90		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		COUMET J.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
141		DAGNAUD F.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		DAVIAUD J-P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		EL AARAJE L.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		FERAUD R.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
33		GUILLOU A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77		HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
163		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
141		JEMNI H.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
68		KIELEMOES D.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
78		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
97		KOUASSI J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
78		MARTIAL J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
163		NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		NORDMAN N.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
115		POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
57		RABADAN P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		ROMERO-MICHEL J-L.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
33		SAMAKE H.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
68		SITBON F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		VAUGLIN F.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1

97	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	BELLIARD D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	CHARNOZ S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGÉRON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	MEUNIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	NIAKATE A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	SOUYRIS A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1

19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PATRICE L.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
20	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
148	BALADI V.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
36	BERTHAULT J.-D.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
36	BOULARD G.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
105	CARRERE-GEE M.-C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
103	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
148	D'HAUTESERRE J.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
149	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
150	GOUJON P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
102	IBLED C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
151	LEFEVRE F.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
149	MALACHARD DES REYSSIERS D.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	VIRY P.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
83	ALPHAND D.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	BALDINI V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	BEAUQUIER A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R.-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
82	CANAL G.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
38	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
82	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	DIDIER F.-M.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	GRANIER R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MONTANDON V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
83	OLIVIER J.-B.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1

		Centristes		
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	BOHBOT J.-Y.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
86	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
109	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
134	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
85	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
15	REDLER J.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
64	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	SZPINER F.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
100	CASANOVA P.[A]	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	GOVCIYAN A.[A]	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
100	LELIEVRE M.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

## Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 130.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		BROSSEL C.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		CHEVANDIER T.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
90		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		COBLENCÉ E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		COUMET J.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
141		DAGNAUD F.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		DAVIAUD J-P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		EL AARAJE L.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		FERAUD R.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		GABELOTAUD A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[+]	1
33		GUILLOU A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77		HERVIEU C.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
163		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
141		JEMNI H.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
68		KIELEMOES D.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
78		KOMITES P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
96		KOUASSI J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
78		MARTIAL J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
163		NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		NORDMAN N.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
115		POLSKI O.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
57		RABADAN P.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		ROMERO-MICHEL J-L.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
33		SAMAKE H.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
68		SITBON F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		VAUGLIN F.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1

97	WEIL A.[A]	1 - Paris en Commun	Contre[+]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	BELLIARD D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	CHARNOZ S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	MEUNIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
113	NIAKATE A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	SOUYRIS A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	VASA L.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1

19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PATRICE L.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
20	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
148	BALADI V.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
36	BERTHAULT J-D.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
36	BOULARD G.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
105	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
103	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
148	D'HAUTESERRE J.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
149	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
150	GOUJON P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
102	IBLED C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
151	LEFEVRE F.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
149	MALACHARD DES REYSSIERS D.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	VIRY P.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
83	ALPHAND D.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	BALDINI V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	BEAUQUIER A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
82	CANAL G.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
38	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
82	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	DIDIER F-M.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	GRANIER R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MONTANDON V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
83	OLIVIER J-B.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1



		Centristes		
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	BOHBOT J.-Y.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
86	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
109	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
134	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
85	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
15	REDLER J.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
64	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	SZPINER F.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
100	CASANOVA P.[A]	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
99	GOVCIYAN A.[A]	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
100	LELIEVRE M.	7 - MoDem et	Contre[+]	1
		Indépendants		
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vmr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	144	-	PEC	FERAUD	A	2024 DFA 70	relatif à la création de 4 nouvelles autorisation de programme.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	145	-	PEC	FERAUD	A	2024 DFA 70	relatif à l'abondement de crédits de paiement affectés à la DEVE.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	146	-	PEC	FERAUD	A	2024 DFA 70	relatif à l'abondement de crédits affectés à la DASCO.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	147	-	PEC	FERAUD	A	2024 DFA 70	relatif à l'abondement de crédits affectés à la DJS.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	151	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé environnementale dans le cadre du Plan parisien pour la santé environnementale.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	152	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et la prévention des cancers.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	153	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et le soutien à la protection maternelle et infantile.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	154	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et les centres de santé sexuels.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	155	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé publique et les actions de prévention et sensibilisation dans le cadre du mois de la santé mentale.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	156	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la politique de la Ville et le financement du dispositif "Réduc'sport".	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	157	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la politique de la Ville et le renforcement du Fonds de participation des habitants.es et du Réseau de Solidarité de Familles.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	161	-	les Écologistes, PEC	TIMSIT, KONÉ, FERAUD	A	2024 DFA 70	relatif à l'augmentation des moyens de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	162	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour l'hébergement d'urgence et l'ouverture des lycées inoccupés George Brassens (19el et Brassai (15el).	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	163	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des propriétaires par l'Agence Parisienne pour le Climat.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	164	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour le soutien à l'économie sociale et solidaire.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	165	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour soutenir l'économie sociale et solidaire.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	166	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour l'extension du site des canaux.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	167	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour améliorer rapidement le cadre de vie des riverains de la place Henri Preney.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	168	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif à la rénovation de la place Denfert-Rochereau.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	169	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens pour investissements localisés dans le 14e arrondissement sur la voirie rue Wilfrid Laurier et rue du Général Humbert.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	170	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif à la sécurité des déplacements.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	171	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 70	relatif aux moyens mis en œuvre pour la santé environnementale dans le cadre du Plan parisien pour la santé environnementale.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	176	-	les Écologistes	KONÉ, GLEIZES, FAUCERON, CUHL	A	2024 DFA 70	relatif au soutien et au développement de structures de l'ESS et de l'alimentation durable comme Terra-Kelbongoo.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	1	-	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la gratuité du stationnement et l'accès aux voies réservées sur le périphérique pour les cars de transport scolaires de Paris et des villes de banlieue.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	2	-	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la création de laveries solidaires.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	3	-	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif au développement à la préservation du foncier parisien extramuros en faveur du droit aux vacances.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	4	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif au financement du dispositif Paris Jeunes Vacances.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024

**SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024**

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vntr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	5	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif au fonctionnement des Écoles supérieures d'arts appliqués (ESAA).	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	6	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif au développement du conservatoire des Amandiers (20e).	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	7	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif à la mise en œuvre des engagements de la Ville de Paris en matière d'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	8	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	9	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la construction d'un centre de jeunesse au 4 rue de la Mare (20e).	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	10	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la relocalisation de la fabrication à Paris.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	11	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif au développement de la ceinture verte et sportive.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	12	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à l'aménagement provisoire des carrefours dangereux.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	13	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif aux décorations de fin d'année dans les quartiers populaires de la ville.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	14	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif au financement du dispositif Actions éducatives par un transfert de la subvention annuelle à l'établissement sous contrat Stanislas.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	15	-	GCC	NACET, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	16	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif à l'augmentation de la subvention du centre Primo Levi.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	17	-	GCC	BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif à la prise en charge des signalements de désajustement de l'encadrement des loyers et des locations des passoires énergétiques.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	18	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la réfection du vélodrome Jacques-Anquetil.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vntr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	19	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 70	relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	20	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif au financement des vacances Arc-en-Ciel.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	21	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 70	relatif aux classes découvertes.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	158	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 52	relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	159	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 52	relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	160	-	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DFA 52	relatif aux moyens mis en œuvre pour le renforcement de la sécurité alimentaire.	SIMONDON	-	-	Retiré	17/12/2024
1	1	-	Exécutif	-	LR	2024 DFA 70	LR1. Lettre rectificative n°1. - Conseil municipal	SIMONDON	-	-	Adopté	17/12/2024
1	150	-	Union Capitale	BOURNAZEL	A	2024 DFA 70	relatif aux recettes de taxe foncière et de taxe d'habitation.	SIMONDON	-	-	Rejeté	17/12/2024
1	172	-	Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	A	2024 DFA 70	relatif à une aide exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	174	-	Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	A	2024 DFA 70	relatif à la création d'effectifs de police municipale financée par la suppression des crédits alloués au fonctionnement de la salle de consommation à moindre	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	175	-	Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	A	2024 DFA 70	relatif à la suppression des préemptions massives de la Ville de Paris.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	178	-	les Écologistes	KONÉ, GLEIZES, TIMSIT	A	2024 DFA 70	relatif au rééquilibrage de nos recettes.	SIMONDON	-	-	Retiré de l'ODJ	17/12/2024
1	22	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	A	2024 DFA 70	relatif à l'accessibilité des bibliothèques de la Ville pour les personnes en situation de handicap.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	23	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	A	2024 DFA 70	relatif à la création d'une journée du petit patrimoine.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024

**SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024**

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vn, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	24	-	MoDem et Indépendants	LELIÈVRE	A	2024 DFA 70	relatif au financement de jeux pour enfants en situation de handicap dans les squares à Paris.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	25	-	MoDem et Indépendants	LELIÈVRE, GATEL	A	2024 DFA 70	relatif au plan toits anti surchauffe.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	26	-	MoDem et Indépendants	GATEL	A	2024 DFA 70	relatif au syndrome de Diogène.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	27	-	Union Capitale	BOULARD, HATTE	V	2024 DFA 70	relatif au soutien de la Ville de Paris à l'association Paris & Co.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	28	-	Changer Paris	DATI, ALPHAND, CANAL	V	2024 DFA 70	relatif à l'application des 35 heures au sein de la collectivité parisienne.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	29	-	Changer Paris	DATI, ALPHAND	V	2024 DFA 70	relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	30	-	Changer Paris	DATI, ALPHAND, OLIVIER	V	2024 DFA 70	relatif à la fin des préemptions.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	31	-	Changer Paris	DATI, ALPHAND	V	2024 DFA 70	relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	32	-	Les Républicains, Les Centristes	BOHBIOT	V	2024 DFA 70	relatif à l'engagement d'un plan d'économies et le désendettement de la Ville de Paris.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	33	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2024 DFA 70	relatif à la suppression des jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	34	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2024 DFA 70	relatif à la rénovation et à la revitalisation du marché Saint-Martin.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	35	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2024 DFA 70	relatif au budget de la voirie.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	36	-	MoDem et Indépendants	CASANOVA, GATEL	V	2024 DFA 70	relatif au budget participatif de la Ville de Paris.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	37	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2024 DFA 70	relatif au déploiement du Plan vélo 2021-2026.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vn, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	38	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2024 DFA 70	relatif au suivi d'exécution budgétaire des différents plans stratégiques de la Ville.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	39	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2024 DFA 70	relatif à consacrer une partie des droits de mutation à titre onéreux au désendettement de la Ville.	SIMONDON	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
1	40	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 71	relatif aux personnels des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.	POLSKI	-	-	Retiré	17/12/2024
1	41	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 71	relatif au contrôle des annonces de meubles touristiques.	POLSKI	-	-	Retiré	17/12/2024
1	42	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 71	relatif au recrutement de personnels afin de mener à bien les rénovations globales et environnementales des écoles et des crèches.	POLSKI	-	-	Retiré	17/12/2024
1	43	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 71	relatif à l'accélération du plan de dépréciation au sein de la DASCO.	POLSKI	-	-	Retiré	17/12/2024
1	44	-	GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 71	relatif à l'augmentation de moyens humains en faveur des auxiliaires de puériculture.	POLSKI	-	-	Retiré	17/12/2024
1	45	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DFA 71	relatif aux suppressions de postes de professeurs de la Ville de Paris.	POLSKI	-	-	Retiré	17/12/2024
1	2	-	Exécutif	-	LR	2024 DFA 71	L.R.2. Lettre rectificative n°2. - Conseil municipal	SIMONDON	-	-	Adopté	17/12/2024
3	173	-	Les Républicains, Les Centristes	REDLER	A	2024 PP 85	relatif à l'alignement sur l'inflation du budget primitif du budget spécial 2025 de préfecture de police.	NORDMAN	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
3	46	-	GCC	NACET, PRIMET, BROSSAT	A	2024 PP 85	relatif au renforcement des moyens humains et matériel de la préfecture de Police de Paris en faveur de l'accueil des demandeurs et de demandeuses de	NORDMAN	-	Défavorable	Rejeté	17/12/2024
8	47	-	les Ecologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2024 DPE 41	relatif au soutien et à la généralisation du compostage.	GUILLOU	-	Amendement de l'Exécutif	Retiré	18/12/2024
8	48	-	les Ecologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2024 DPE 41	relatif à la massification et la simplification de la collecte des déchets alimentaires pour les particulières et les professionnels.	GUILLOU	-	Amendement de l'Exécutif	Retiré	18/12/2024
8	49	-	les Ecologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2024 DPE 41	relatif aux événements écoresponsables.	GUILLOU	-	Amendement de l'Exécutif	Retiré	18/12/2024

**SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024**

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	50	-	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2024 DPE 41	relatif aux marchés alimentaires.	GUILLOU	-	Amendement de l'exécutif	Retiré	18/12/2024
8	177	-	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2024 DPE 41	relatif à l'administration exemplaire.	GUILLOU	-	-	Retiré	18/12/2024
8	177BIS	-	Exécutif	-	A	-	A177bis - relatif aux fiches actions du PLPDMA - Conseil municipal	GUILLOU	-	-	Adopté	18/12/2024
8	51	228	PEC	FERAUD	V	2024 DPE 41	relatif à la collecte et au tri des déchets alimentaires dans les lycées parisiens.	GUILLOU	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
8	52	-	Union Capitale	BOURNAZEL	V	2024 DPE 41	relatif à l'interdiction de vente des bouteilles plastiques sur l'espace public parisien.	GUILLOU	-	Amendement	Retiré	18/12/2024
8	53	-	GCC	GILLET, BROSSAT, PRIMET	V	2024 DPE 41	relatif à la remunicipalisation de la collecte des biodéchets.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
8	54	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2024 DPE 41	relatif à la mise en place d'une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
8	55	-	Union Capitale	EVREN, BOURNAZEL	V	2024 DPE 53	relatif à la mise en place d'une tarification incitative des déchets ménagers à Paris.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
8	56	229	Union Capitale	IBLED	V	2024 DPE 40	relatif au soutien de la plainte de France Nature Environnement contre Coca-Cola pour greenwashing durant les JOP 2024.	GUILLOU	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/12/2024
7	59	-	Exécutif	-	A	2024 DGR1 67	Amendement technique.	NGATCHA	-	Favorable	Adopté	17/12/2024
7	57	-	PEC, les Écologistes, GCC	FERAUD, GARRIGOS, KONÉ, PRIMET	VNR	-	relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Syrien.	NGATCHA	-	-	Retiré	17/12/2024
7	58	-	Changer Paris	PIRILLO	VNR	-	relatif à une aide d'urgence en faveur de la minorité chrétienne en Syrie.	NGATCHA	-	-	Retiré	17/12/2024
7	58BIS	230	Exécutif	-	VNR	-	V58bis. en réponse aux vœux V57 et V58. Conseil municipal	NGATCHA	-	-	Adopté	17/12/2024
4	148	-	Exécutif	-	A	2024 DGR1 68	Amendement technique.	ROMERO-MICHEL	-	-	Adopté	18/12/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	60	231	PEC	GARRIGOS, FERAUD	VNR	-	relatif au soutien de la Ville de Paris aux Géorgiennes et aux Géorgiens.	NGATCHA	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
7	61	-	les Écologistes	GLEIZES, NIAKATÉ, RAIFAUD, FAUGERON, KONÉ	VNR	-	relatif à la situation au Proche-Orient et au respect par la France de ses engagements avec la cour pénale internationale.	NGATCHA	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
7	62	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif au soutien aux civils palestiniens et libanais et au processus de paix au Proche-Orient.	NGATCHA	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
7	63	-	NI	SOREL	VNR	-	relatif à la suspension de toute relation entre la ville de Paris et l'Etat d'Israël.	NGATCHA	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
7	63BIS	232	Exécutif	-	VNR	-	V63bis. en réponse aux vœux V61, V62 et V63. - Conseil municipal	NGATCHA	-	Vœu de l'exécutif	Adopté	18/12/2024
7	64	-	Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, DALVERGNE, BERNARD	VNR	-	relatif à la célébration du 60ème anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026.	NGATCHA	-	Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	18/12/2024
7	180	-	Exécutif	-	A	2024 DJS 124	Amendement technique.	RABADAN	-	-	Adopté	18/12/2024
7	65	-	Union Capitale	TYSSANDIER, EVREN	VNR	-	relatif à l'établissement d'une charte de la laïcité pour les associations subventionnées par la ville.	TORANIAN	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
7	66	-	Union Capitale	DOUCERÉ, GOUDON, DUMAS	VNR	-	relatif à une meilleure transparence, pédagogie et gestion des délais dans le cadre du budget participatif.	TORANIAN	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
7	67	-	MoDem et Indépendants	GATEL	VNR	-	relatif à l'affichage dans l'espace public.	TORANIAN	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
8	58	-	Union Capitale	BERTHOUT	VNR	-	relatif à l'ouverture de l'atelier Fustel de Coulanges l'après-midi.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	18/12/2024
8	69	-	Changer Paris	LECOQ, MONTANDON, GRANIER	VNR	-	relatif à l'insuffisance du ramassage des feuilles mortes à Paris.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	18/12/2024
8	70	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DVD 115	relatif à la politique de prévention des risques de GRDF et à la sécurité des parisiens.nes.	LERT	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
8	71	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	A	2024 DVD 115	relatif à la politique de prévention des risques de GRDF et à la sécurité des parisiens.nes.	LERT	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024

**SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024**

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	72	-	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	V	2024 DVD 124	relatif à un avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de bateaux électriques sans permis.	VASA	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
8	73	233	PEC	FERAUD	VNR	-	relatif au prolongement de la ligne 1 du métro vers Val de Fontenay.	NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
8	74	234	PEC, les Écologistes, GCC	DAGNAUD, MADEC, BROUSSEL, CHICHE, JEMNI, KONÉ, TMSIT, NAGET	VNR	-	relatif à l'ouverture d'un nouveau tronçon de l'ancienne Petite ceinture ferroviaire.	NAJDOVSKI	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
8	75	-	Union Capitale	BERTHOUT	VNR	-	relatif à la comestibilisation des arbres morts.	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
1	76	-	Exécutif	-	A	2024 DAE 258	Amendement technique.	GABELOTAUD	-	-	Adopté	18/12/2024
1	77	235	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif aux restructurations en cours à la DRIFP Paris.	POLSKI	-	Favorable si amendé ou favorable	Adopté	18/12/2024
1	78	-	GCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la casse de la fonction publique opérée par le gouvernement.	POLSKI	-	Favorable si amendé	Retiré	18/12/2024
1	78BIS	236	-	-	VNR	-	V78bis. relatif à la défense de la fonction publique et des agents publics. - Conseil municipal	POLSKI	-	-	Adopté	18/12/2024
2	79	237	PEC	HERVIEU	VNR	-	relatif à un hommage à Raoul Minot.	PATRICE	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
2	80	238	PEC	WEIL	VNR	-	relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartjie Baartman.	PATRICE	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
2	81	239	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, MARKOVIC, MEUNIER, KONÉ	VNR	-	relatif à la commune libre de Montmartre et à son ancienne Maire Marielle Frédérique Turpaud.	PATRICE	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
2	82	240	Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	VNR	-	relatif à la dénomination d'une voie municipale en hommage à Jean Lafevre.	PATRICE	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
2	83	241	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à un parcours mémoriel parisien autour de la persécution des femmes.	PATRICE	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
2	179	-	Exécutif	-	A	2024 DICOM 38	Amendement technique.	ROLLAND	-	-	Adopté	18/12/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2	84	-	Union Capitale	BERTHOUT, d'HAUTESERRE, KUSTER, BALADI, MALACHARD, DES	VNR	-	relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Association pour le soutien du théâtre privé.	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
2	85	-	Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR	-	relatif au niveau de la subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé pour 2025.	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
2	86	-	MoDem et Indépendants	BÜRKL, GOVCYAN, GATEL	VNR	-	relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).	ROLLAND	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
2	86BIS	242	Exécutif	-	VNR	-	V86bis. en réponse aux vœux V84, V85 et V86. - Conseil municipal	ROLLAND	-	-	Adopté	18/12/2024
2	87	-	Les Républicains, Les Centristes	SZPNER, REDLER, BADAT-KARAM, BOELLE, BUCAILLE	VNR	-	relatif à la réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud.	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
2	88	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	VNR	-	relatif à l'harmonisation des horaires d'ouverture des bibliothèques.	ROLLAND	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	18/12/2024
2	89	243	Union Capitale	HATTE	VNR	-	relatif aux œuvres d'art dans l'espace public parisien.	TAIEB	-	Favorable si amendé	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024
3	90	-	Union Capitale	BOURNAZEL	VNR	-	relatif à la création d'un permis de piétonisation temporaire.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
3	91	-	Changer Paris	GARNIER, VÉRON	VNR	-	relatif à la gestion du stationnement payant à Paris.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
3	92	-	Les Républicains, Les Centristes	KERBOUA	VNR	-	relatif à la suppression progressive des horodateurs.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
3	93	-	Changer Paris	BIRABEN	VNR	-	relatif à la dégradation des abords et du mobilier urbain du Panthéon.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/12/2024
3	142	244	Exécutif	-	VNR	-	relatif à l'abandon du projet de Musée-Mémorial par l'État.	NORDMAN	-	-	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024
3	94	-	Union Capitale	TYSSANDIER	VNR	-	relatif à la lutte contre la conduite de véhicules sous l'influence de l'alcool.	NORDMAN	et PP	Retrait sinon défavorable	Retiré	18/12/2024
3	95	245	Changer Paris	PIRILLO	VNR	-	relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.	NORDMAN	et PP	Favorable	Adopté	18/12/2024

**SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024**

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vni, LB	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	96	246	PEC, les Écologistes, GCC	DAGNAUD, MADEC, BROUSSEL, CHICHE, JEMNI, KONÉ, TIMBIT, NAGET	VNR	-	relatif à l'ouverture d'un Centre Municipal de Santé au 27 rue David d'Angers.	BOUX	-	Favorable	Adopté	18/12/2024
4	97	247	les Écologistes	RIVIER, GLEIZES, KONÉ	VNR	-	relatif à la suspension du gynécologue Émile Daraï.	BOUX	-	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024
4	98	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif à la généralisation de partenariats entre l'AP-HP et les unités de médecine générale.	BOUX	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
4	99	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif aux conditions de travail et au cadre de vie des médecins étrangers de l'AP-HP.	BOUX	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
4	100	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif au renforcement de l'attractivité de Paris pour les médecins.	BOUX	-	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
4	101	-	Changer Paris	DATI, LAUSSUICQ, DALVERONE, BERNARD	VNR	-	relatif à la lutte contre la prolifération des rats dans le secteur du Champ de Mars.	BOUX	<b>BOUX ?</b>	Défavorable	Retiré	18/12/2024
4	102	-	Les Républicains, Les Centristes	CONNAULT	VNR	-	relatif au contrôle de la présence de plomb en milieu scolaire.	BOUX	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	18/12/2024
4	103	-	Les Républicains, Les Centristes	KERBOUA	VNR	-	relatif à la lutte contre le trafic et la consommation de drogue à Paris.	BOUX	<b>et PP</b>	Défavorable	Rejeté	18/12/2024
4	104	248	GCC	NACET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la prise en charge sanitaire des consommateurs de crack.	BOUX	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/12/2024
4	105	-	Les Républicains, Les Centristes	BUCAILLE	VNR	-	relatif au développement de l'accueil de jour à Paris pour soulager les aidants.	LEVIEUX	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2024
4	106	-	Les Républicains, Les Centristes	BUCAILLE	VNR	-	relatif à l'identification des personnes fragiles en vue de leur inscription dans le fichier "Raflex".	LEVIEUX	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	19/12/2024
4	107	-	PEC	FERAUD	VNR	-	relatif à la demande de libération de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal.	ROMERO-MICHEL	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	19/12/2024
4	108	-	Union Capitale	DUMAS, BERTHOUD, BOULARD, BOURNAZEL	VNR	-	relatif à une reconnaissance officielle en l'honneur de Boualem Sansal.	ROMERO-MICHEL	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	19/12/2024
4	109	-	Changer Paris	PIRILLO	VNR	-	relatif à la situation préoccupante de Boualem SANSAL en Algérie.	ROMERO-MICHEL	-	Vœu de l'exécutif	Rejeté	19/12/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vni, LB	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	110	-	Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	VNR	-	relatif à la citoyenneté d'honneur de Boualem Sansal.	ROMERO-MICHEL	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	19/12/2024
4	110TER	249	-	-	VNR	-	V109or, en réponse aux vœux V107, V108, V109 et V110. Annule et remplace le vœu V109bis. - Conseil municipal	ROMERO-MICHEL	-	Vœu de l'exécutif	Adopté	19/12/2024
4	111	250	Changer Paris	ALPHAND, PIRILLO, MONTANDON	VNR	-	relatif à la définition de la lutte contre l'antisémitisme comme objectif prioritaire pour 2025.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	19/12/2024
4	143	251	Exécutif	BLOCHE	VNR	-	relatif à la création d'une Maison du dessin de presse.	-	-	-	Adopté	19/12/2024
4	141	-	les Écologistes	MEUNIER, CLÉIZES, KONÉ	A	2024 DU 145	relatif à la création d'une passerelle de franchissement du périphérique.	EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2024
5	112	-	les Écologistes	MEUNIER, FAUCERON, KONÉ	VNR	-	relatif au retrait du permis de construire de la réhabilitation de bâtiments situé au 6 et 6B rue Laferrère.	EL AARAJE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2024
5	113	-	MoDem et Indépendants	BURKLI	V	2024 DLH 391	relatif à la création d'un équipement sportif.	BAUDRIER	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	19/12/2024
5	114	-	Changer Paris	BIRABEN	A	2024 DLH 169	relatif à l'attribution à des candidats locaux étudiants de l'IESPL.	BAUDRIER	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2024
5	115	-	Union Capitale	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	A	2024 DLH 167	relatif au réseau de chaleur urbain parisien.	BAUDRIER	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2024
5	116	-	Union Capitale	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	A	2024 DLH 307	relatif au raccordement de l'immeuble au réseau de chaleur urbain.	BAUDRIER	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2024
5	117	-	MoDem et Indépendants	BURKLI, GOVCYAN, GATEL	V	2024 DLH 199	relatif à la surélévation de l'immeuble situé 11 rue cadet (3e).	BAUDRIER	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2024
5	149	-	Union Capitale	HATTE	A	2024 DLH 398	relatif au report de la délibération.	BAUDRIER	-	Défavorable	Retiré	19/12/2024
5	118	252	PEC	FERAUD, PIEZ	VNR	-	relatif au désengagement de la Région Île de France sur le logement social.	BAUDRIER	-	Favorable	Adopté	19/12/2024
5	119	253	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la réquisition des logements vacants.	BAUDRIER	-	Favorable	Adopté	19/12/2024

**SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024**

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	120	-	Les Républicains, Les Centristes	BOELLE	VNR	-	relatif à l'amélioration de la coordination des travaux par la Ville de Paris.	BAUDRIER	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	19/12/2024
6	121	<b>254</b>	les Écologistes, GCC	KONÉ, TIMSIT, NACET, PRIMET	VNR	-	relatif à la réhabilitation du square de la porte de la Villette.	BLOCHE	<b>et PP</b>	Favorable	Adopté	19/12/2024
6	122	-	les Écologistes	PETIT, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR	-	relatif à la transformation de la place Danfort-Rochereau.	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	19/12/2024
6	123	-	Union Capitale	BERTHOUT	VNR	-	relatif à la végétalisation de la rue Gay Lussac et à l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée.	BLOCHE	-	Favorable	Retiré	19/12/2024
6	124	<b>255</b>	MoDem et Indépendants	LELIEVRE, GATEL	VNR	-	relatif à l'extinction des supports publicitaires lumineux dans les commerces la nuit.	BLOCHE	-	Favorable	Adopté	19/12/2024
6	125	-	Union Capitale	BOULARD, BOUGERET, BERTHAULT	VNR	-	relatif à la suppression des Ateliers bleus sur le temps méridien dans les écoles élémentaires publiques.	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	19/12/2024
6	126	-	Union Capitale	BOULARD, BERTHAULT	VNR	-	relatif aux effets des réhabilitations du parc social sur la carte scolaire.	BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2024
6	127	-	Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR	-	relatif à l'amélioration de la procédure Affinet.	BLOCHE	-	Défavorable	Retiré de l'ODJ	19/12/2024
6	128	<b>256</b>	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à l'interdiction de subventionner les établissements privés sous contrat pratiquant le fichage religieux des élèves.	BLOCHE	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	19/12/2024
6	129	-	les Écologistes	KONÉ, SAGASPÉ, RÉMY-LELEU, FAUGERON, DURAND-RAUCHER, TIMSIT, GLEIZES	VNR	-	relatif à la suspension du versement de la subvention de la ville de Paris au collège Stanislas.	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	19/12/2024
6	130	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas.	BLOCHE	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	19/12/2024
6	131	-	les Écologistes	GLEIZES, TIMSIT, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR	-	relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	19/12/2024
6	132	-	Union Capitale	BOULARD, BOUGERET, BERTHAULT	VNR	-	relatif au maintien du régime dérogatoire de décharge de service des directrices et directeurs d'écoles à Paris.	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	19/12/2024
6	133	-	Changer Paris	DIDIER	VNR	-	relatif à la décharge d'enseignement des directeurs d'écoles parisiennes.	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Rejeté	19/12/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	134	-	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la fin du régime d'exception de la décharge des directeurs d'écoles parisiennes.	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	19/12/2024
6	135	-	Ni	SOREL	VNR	-	relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré de l'ODJ	19/12/2024
6	135BIS	<b>257</b>	Exécutif	-	VNR	-	V135bis. en réponse aux vœux V131, V132, V133, V134 et V135. - Conseil municipal	BLOCHE	-	-	Adopté	19/12/2024
6	136	-	Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	VNR	-	relatif au bilan de la réforme des rythmes scolaires.	BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2024
6	137	-	Les Républicains, Les Centristes	BOELLE	VNR	-	relatif au programme d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles et collèges parisiens.	BLOCHE	-	Défavorable	Rejeté	19/12/2024
6	138	-	Union Capitale	BOURNAZEL, BALADI	VNR	-	relatif à l'interdiction de l'utilisation de mercure.	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Rejeté	19/12/2024
6	139	-	MoDem et Indépendants	BURKLI	VNR	-	relatif à la fermeture de l'école Belzunce.	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	19/12/2024
6	139BIS	<b>258</b>	-	-	VNR	-	V139bis. en réponse aux vœux V138 et V139. - Conseil municipal	BLOCHE	-	Vœu de l'exécutif	Adopté	19/12/2024
6	181	-	Exécutif	-	A	<b>2024 DAE 292</b>	Amendement de l'Exécutif.	LEMARDELEY	-	-	Adopté	19/12/2024
6	140	-	Union Capitale	HATTE	A	<b>2024 DAJ 19</b>	relatif à l'acceptation du legs universel.	SIMONDON	-	-	Retiré de l'ODJ	19/12/2024





SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024

N°	Commune	N° d'ordre	N° d'ajout	Cronique ou Exécutoif	RNE	N° DES	OBJET	A&M	STATUT	DATE DE VOTE	Commune et Citoyen SOC			Les Ecologistes			Parti en Commun REC			Modem et Indépendants			Union Capitala			Changer Paris			Nouvelles, Citoyens, Demain Paris ?			Unanimité		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE
16				CCC	BRIGIAT PIRET	A	2024 DPA 70	Vote A l'inscription de la subvention du Centre Parisien	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
17				CCC	BRIGIAT PIRET	A	2024 DPA 70	Vote A le projet de charge des équipements de déplacement des véhicules des citoyens aux locations des parkings pérennes	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
18				CCC	PIRETT BRIGIAT	A	2024 DPA 70	Vote A la création de subventions pour les agents	M PAUL SIMONDOU	Delib	18/12/2024																							
19				CCC	PIRETT BRIGIAT	A	2024 DPA 70	Vote A la création de subventions pour les agents	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
20				CCC	AQUA BRIGIAT PIRET	A	2024 DPA 70	Vote A l'entretien des canalisations de l'axe	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
21				CCC	AQUA BRIGIAT PIRET	A	2024 DPA 70	Vote A aux travaux de travaux	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
155	Les Ecologistes				PIRETT CLAUDE ROSE	A	2024 DPA 51	Vote A au budget 2025 pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
156	Les Ecologistes				PIRETT CLAUDE ROSE	A	2024 DPA 52	Vote A au budget 2025 pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie	M PAUL SIMONDOU	Delib	18/12/2024																							
163	Les Ecologistes				PIRETT CLAUDE ROSE	A	2024 DPA 52	Vote A au budget 2025 pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie	M PAUL SIMONDOU	Delib	18/12/2024																							
1				Entouff		SR	2024 DPA 70	Vote A Les résolutions de l'Assemblée Municipale	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024									X			X										X	
50	Union Capitala				BOURNAZEL	A	2024 DPA 70	Vote A aux résolutions de l'Assemblée Municipale	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024																						X	
75	Les Républicains, Les Citoyens				BRIGIAT MARIE A	A	2024 DPA 70	Vote A une subvention pour le soutien aux activités de jeunesse de l'association	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024													X										X
76	Les Républicains, Les Citoyens				BOHART	A	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale de soutien aux associations de jeunesse de la commune	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024													X										X
79	Les Républicains, Les Citoyens				BOHART	A	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale de soutien aux associations de jeunesse de la commune	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024													X										X
22	Modem et Indépendants				LECOULTRE	A	2024 DPA 70	Vote A l'attribution des subventions de la Ville de Paris	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
23	Modem et Indépendants				LECOULTRE	A	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
24	Modem et Indépendants				LEJEUNE	A	2024 DPA 70	Vote A à la mise en œuvre de la politique municipale	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
25	Modem et Indépendants				LEJEUNE GATTE	A	2024 DPA 70	Vote A au plan de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
26	Modem et Indépendants				GATTE	A	2024 DPA 70	Vote A au plan de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
27	Union Capitala				BOULARD MATTE	V	2024 DPA 70	Vote A au budget de la Ville de Paris à l'Assemblée Municipale	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024													X										X

N°	Commune	N° d'ordre	N° d'ajout	Cronique ou Exécutoif	RNE	N° DES	OBJET	A&M	STATUT	DATE DE VOTE	Commune et Citoyen SOC			Les Ecologistes			Parti en Commun REC			Modem et Indépendants			Union Capitala			Changer Paris			Nouvelles, Citoyens, Demain Paris ?			Unanimité		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.			
28				Changer Paris	DATI ALPHANARD CANAL	V	2024 DPA 70	Vote A l'inscription de la subvention au titre de la collecte des déchets	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024														X								X	
29				Changer Paris	DATI ALPHANARD	V	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale de soutien aux associations de jeunesse de la commune	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024														X									X
30				Changer Paris	DATI ALPHANARD	V	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024														X									X
31				Changer Paris	DATI ALPHANARD	V	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024														X									X
32	Les Républicains, Les Citoyens				BOHART	V	2024 DPA 70	Vote A l'inscription de la subvention au titre de la collecte des déchets	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024														X									X
33	Modem et Indépendants				GATTE	V	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
34	Modem et Indépendants				GATTE	V	2024 DPA 70	Vote A la mise en œuvre de la politique municipale	M PAUL SIMONDOU	Delib	18/12/2024										X			X										NPPV
35	Modem et Indépendants				GATTE	V	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	18/12/2024										X			X										X
36	Modem et Indépendants				DESSAUVY GATTE	V	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	18/12/2024										X			X										X
37	Modem et Indépendants				GATTE	V	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										NPPV
38	Modem et Indépendants				GATTE	V	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
39	Modem et Indépendants				GATTE	V	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024										X			X										X
40						S	2024 DPA 70-1	Projet de budget principal de la Ville de Paris pour l'exercice 2025	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024													X										
41						S	2024 DPA 70-2	Projet de budget principal de la Ville de Paris pour l'exercice 2025	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024													X										
42						D	2024 DPA 70-3	Projet de budget principal de la Ville de Paris pour l'exercice 2025	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024													X										
43						S	2024 DPA 52	Budget principal de la Ville de Paris pour l'exercice 2025	M PAUL SIMONDOU	Adopte	17/12/2024													X										X
40				CCC	PIRETT BRIGIAT	A	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
41				CCC	PIRETT BRIGIAT	A	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
42				CCC	PIRETT BRIGIAT	A	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							
43				CCC	PIRETT BRIGIAT	A	2024 DPA 70	Vote A au budget de la jeunesse	M PAUL SIMONDOU	Delib	17/12/2024																							

SEANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024

N° Communes N° Arrond. N° Adressé	Communes en Exercice	Els	N° ARR.	Objet	Adm Rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communes et Citoyen SOC			Les Ecoles			Paris en Commun SEC			Modern et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Droite Paris ?			Univertés
								POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
44			2024 DPA 71	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI	Adopté	17/12/2024																						
45			2024 DPA 72	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI	Adopté	17/12/2024																						
1	Exercice		2024 DPA 73	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024											X			X					X			
22			2024 DPA 74	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024												X			X					X		
23			2024 DPA 75	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024												X			X					X		
24			2024 DPA 76	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																					X	
25			2024 DPA 77	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																					X	
26			2024 DPA 78	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																					X	
27			2024 DPA 79	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
28			2024 DPA 80	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
29			2024 DPA 81	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
30			2024 DPA 82	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
31			2024 DPA 83	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
32			2024 DPA 84	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
61			2024 DPA 85	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
10			2024 DPA 86	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
63			2024 DPA 87	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	Mme Olyvia POLISSI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024															X						X	
<b>II - Budgets de la Prefecture de police</b>																													
173		Les Municipalités Les Communes	2024 PP 88	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
46			2024 PP 89	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
36			2024 PP 90	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						

N° Communes N° Arrond. N° Adressé	Communes en Exercice	Els	N° ARR.	Objet	Adm Rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communes et Citoyen SOC			Les Ecoles			Paris en Commun SEC			Modern et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Droite Paris ?			Univertés
								POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.				
36			2024 PP 91	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
36			2024 PP 92	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
36			2024 PP 93	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
36			2024 PP 94	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
36			2024 PP 95	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
36			2024 PP 96	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI & M. Paul SANCHEZ	Adopté	17/12/2024																						
<b>III - Débats organisés</b>																													
47			2024 DPA 88	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
48			2024 DPA 89	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
49			2024 DPA 90	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
50			2024 DPA 91	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
771			2024 DPA 92	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
771			2024 DPA 93	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
11	238		2024 DPA 94	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
12			2024 DPA 95	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
13			2024 DPA 96	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
14			2024 DPA 97	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
15			2024 DPA 98	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
16			2024 DPA 99	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
17			2024 DPA 100	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
20	229		2024 DPA 101	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						
40			2024 DPA 102	Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Paris.	M. Nicolas NORDENSKI	Adopté	18/12/2024																						





SÉANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024

N° Communes	N° Fiche	N° Dossier	Grands ou Exécutif	Ekin	N° ANS	Objet	Auteur rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté et Clapac-DOE			Les Ecologistes			Paris en Commun PCC			Modern et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Nouvelles Démarches (Demande Paris)			Unanimité		
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE
74	142	244	Etat F		VMS	adef à l'élaboration d'un projet de Mairie Verte pour Paris	M. Nicolas VICHON	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																								X
74	74	-	Clapac Clapac	SYNDICAT	VMS	adef à la tenue d'une conférence de presse sur l'initiative de la loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Nicolas VICHON	Info	18/12/2024																								
74	85	245	Changer Paris	PROJETS	VMS	adef à la possibilité de la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Nicolas VICHON	Adopté	18/12/2024	X					X								X								X		
74	221	-			D	2024 D04 10	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024						X							X							X		X	
74	222	-			D	2024 D04 11	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																						X	
74	88	246	REC des Ecologistes, OGC	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024																						X		
74	95	247	Les Ecologistes	PROJETS	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																							X	
74	98		Changer Paris	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024								X						X								X		
74	99		Changer Paris	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024								X						X								X		
74	100		Changer Paris	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024								X						X								X		
74	101		Changer Paris	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024																								
74	102		REC des Ecologistes, Les Centristes, Les Démocrates	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024																								
74	103		REC des Ecologistes, Les Centristes, Les Démocrates	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024																								
74	104	248	REC des Ecologistes	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024								X						X								X		
74	124				D	2024 D04 15	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																							X
74	231				D	2024 D04 16	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																							X
74	236				D	2024 D04 18	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																							X
74	105		REC des Ecologistes, Les Centristes	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024								X						X									X	
74	106		REC des Ecologistes, Les Centristes	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024								X						X									X	
74	107		REC des Ecologistes	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	Mme Anne-Cécile BOULANGER	Adopté	18/12/2024																								

N° Communes	N° Fiche	N° Dossier	Grands ou Exécutif	Ekin	N° ANS	Objet	Auteur rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté et Clapac-DOE			Les Ecologistes			Paris en Commun PCC			Modern et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Nouvelles Démarches (Demande Paris)			Unanimité			
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE	ABST.
74	108		Clapac Clapac	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Jean-Luc BONNEAU	Adopté	18/12/2024																									
74	109		Changer Paris	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Jean-Luc BONNEAU	Adopté	18/12/2024								X						X										X	
74	110		REC des Ecologistes, Les Centristes	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Jean-Luc BONNEAU	Adopté	18/12/2024																									
74	10718	249			VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Jean-Luc BONNEAU	Adopté	18/12/2024																									
74	111	250	Changer Paris	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Jean-Luc BONNEAU	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																								X	
74	143	261	Etat F	PROJETS	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Jean-Luc BONNEAU	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																								X	
74	245				D	2024 D04 19	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																								
74	245				D	2024 D04 19	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																								X
74			Les Ecologistes	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024																									
74	263				D	2024 D04 21	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024	X					X							X										X	
74	140		Les Ecologistes	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024	X						X							X										X	
74	263				D	2024 D04 21	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté (à l'unanimité)	18/12/2024																								X
74	270				D	2024 D04 30	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024																								X
74	270				D	2024 D04 30	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024	X					X							X										X	
74	270				D	2024 D04 30	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024	X					X							X										X	
74	270				D	2024 D04 30	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024	X					X							X										X	
74	280				D	2024 D04 31	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024	X					X							X										X	
74	281				D	2024 D04 34	Subvention d'investissement (220 000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de Paris pour la mise en œuvre de la Loi relative à la lutte contre le harcèlement sexuel	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024	X					X							X										X	
74	113		REC des Ecologistes, Indépendants	CONVULSION	VMS	adef à la tenue d'un Conseil Municipal de Paris au 27 rue de Valenciennes	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté	18/12/2024																									



SEANCE DES 17, 18 ET 19 DÉCEMBRE 2024

N° Commission	N° Article	Groupes ou Électeur	Ela	N° Article	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commission et Choix GOC			Les Écologistes			Paris en Commun PEC			Modern et Indépendants			Union Capitalis			Changer Paris			Républicains, Centristes, Divers Paris ?			Unanimité
									POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
54	201			D	2024-DLX-395	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X					X		
54	202			D	2024-DLX-398	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X					X		
54	203			D	2024-DLX-397	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X					X		
54	204			D	2024-DLX-393	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X					X		
54	205			D	2024-DLX-395	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X					X		
54	240			D	2024-DLX-389	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X					X		
54	291			D	2024-DLX-385	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X	X		X							X	X					X		
54	300			D	2024-DLX-382	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X						X	X					X			
54	303			D	2024-DLX-336	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	304			D	2024-DLX-338	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	307			D	2024-DLX-337	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	308			D	2024-DLX-343	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	309			D	2024-DLX-342	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	310			D	2024-DLX-346	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	381			D	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	384	Changer Paris	MRABEA	A	2024-DLX-386	M. Jacques BAUCHE	Révisé	18/12/2024		X			X			X						X	X				X			
54	387			D	2024-DLX-388	M. Jacques BAUCHE	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	320			D	2024-DLX-386	M. Jacques BAUCHE	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	321			D	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	322			D	2024-DLX-384	M. Jacques BAUCHE	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	

N° Commission	N° Article	Groupes ou Électeur	Ela	N° Article	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commission et Choix GOC			Les Écologistes			Paris en Commun PEC			Modern et Indépendants			Union Capitalis			Changer Paris			Républicains, Centristes, Divers Paris ?			Unanimité
									POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
54	10	Union Capitalis	MRABEA	A	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Révisé	18/12/2024														X	X							
54	32			D	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024														X	X							
54	16	Union Capitalis	MRABEA	A	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Révisé	18/12/2024														X	X							
54	334			D	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024														X	X							
54	17	Modern et Indépendants	MRABEA	V	2024-DLX-386	M. Jacques BAUCHE	Révisé	18/12/2024										X				X	X					X		
54	236			D	2024-DLX-386	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024														X	X							
54	384			D	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X					X		
54	189	Union Capitalis	MRABEA	A	2024-DLX-386	M. Jacques BAUCHE	Révisé	18/12/2024																						
54	388			D	2024-DLX-386	M. Jacques BAUCHE	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	330			D	2024-DLX-387	M. Jacques BAUCHE	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	186	REC	MRABEA	VNA		M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	188	REC	MRABEA	VNA		M. Jacques BAUCHE	Adopté	18/12/2024	X			X			X								X	X				X		
54	100	Les Républicains Les Centristes	MRABEA	VNA		M. Jacques BAUCHE	Révisé	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	378			D	2024-DLX-386	Mme Hélène THOMAS	Adopté	18/12/2024	X			X			X							X	X				X			
54	380			D	2024-DLX-386	Mme Hélène THOMAS	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	384			D	2024-DLX-386	M. Patrick BLOCH	COM SANS VOTE	18/12/2024																						
54	387			D	2024-DLX-386	M. Patrick BLOCH	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	391			D	2024-DLX-386	M. Patrick BLOCH	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	394			D	2024-DLX-386	M. Patrick BLOCH	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	398			D	2024-DLX-386	M. Patrick BLOCH	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	
54	402			D	2024-DLX-386	M. Patrick BLOCH	Adopté à l'unanimité	18/12/2024																					X	

